3 1761 07533105 8

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/archivesciviless01sein

22

double 7778.78
7110.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790,

RÉDIGÉ PAR M. CHARLES DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, ARCHIVISTE.

SEINE-INFÉRIEURE.

ARCHIVES CIVILES. — SÉRIES C et D.

TOME PREMIER.

PARIS,
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES
DE PAUL DUPONT.

1864.

ANNULÉ

CD
1215
H44H93
E1

DEC 18 1935

1031152

ARCHIVES CIVILES DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

SÉRIES C ET D.

Ce volume contient l'inventaire des séries C et D des Archives du département de la Seine-Inférieure.

La série C se compose des fonds de l'Intendance et du Bureau des finances de la Généralité de Rouen, des Subdélégations, des Élections, de la Commission intermédiaire de la haute Normandie et de quelques-uns des Bureaux intermédiaires qui en dépendaient. La Normandie eut pendant longtemps une assemblée provinciale, qui tenait habituellement ses séances, une fois chaque année, dans la capitale de la province ; mais cette assemblée avait été supprimée dès le milieu du XVIIe siècle, et il est probable que ses Archives n'ont point été conservées. Ce n'est donc pas dans un fonds particulier, mais dans les divers dépôts publics, principalement dans les registres de délibérations des villes et dans les cahiers imprimés des remontrances des États, qu'il faut chercher les éléments de son histoire.

L'institution des *Intendants de justice, police et finances*, ou *commissaires départis pour l'exécution des ordres du Roi dans les provinces*, fut, par ses conséquences, un des faits les plus importants du règne de Louis XIII. Elle fut créée, non par mesure générale, mais par suite de commissions de dates diverses. Elle s'annonça par le rétablissement des chevauchées par toutes les provinces du royaume, « selon le département qui étoit baillé aux Maîtres des Requêtes par le Chan-« celier ou le Garde des sceaux de France, auxquels ils devoient rapporter leurs procès-verbaux « des contraventions qu'ils trouveroient avoir été faites aux ordonnances, et autres cas qui méri-« teroient punition ou correction. » C'est ainsi que le sieur Lauson fut envoyé en Normandie, en vertu d'une commission du Roi datée de Nantes, 12 juillet 1626.

A partir de cette époque, les commissaires du Roi ne cessent d'avoir l'œil sur l'administration de la province ; bientôt, d'ambulatoires qu'ils étaient, ils devinrent sédentaires, et la Normandie se trouva surveillée par trois Intendants, un par chaque Généralité. Leur autorité s'étendit de plus en plus, à mesure que les esprits s'habituèrent à cette magistrature nouvelle ; elle finit par embrasser presque tous les objets de l'administration.

Pendant les troubles de la Fronde, une déclaration du 19 juillet 1648 révoqua les commissions de ces hauts fonctionnaires. L'autorité royale se vit obligée de les sacrifier à la jalousie et à la rancune des Cours souveraines. Réunies le 13 juin 1648 dans la chambre de saint Louis, elles n'avaient eu rien de plus pressé que de réclamer la suppression de ces inspecteurs fâcheux, agents trop fidèles, à leur gré, du pouvoir central.

Le *Courrier burlesque de la guerre de Paris* annonce en ces termes le succès remporté par le Parlement :

« Dès la première ouverture,
« Il révoqua les intendants
« Dans la campagne brigandans ;
« Maudits tyrannaux, demy princes,
« Malheurs attachez aux provinces,
« Facteurs du défunct Richelieu,
« Fléaux quatriesmes de Dieu.
« Cet arrest, mis sur les registres,
« Inquiéta fort les ministres,
« Qui, sans ceste sorte de gent,
« Auroient souvent manqué d'argent. »

Cette concession, arrachée au pouvoir par la révolte, était trop préjudiciable aux intérêts de l'État pour être de longue durée.

Pendant le séjour qu'il fit à Rouen, au mois de février 1650, Louis XIV nomma M. de La Marguerie, maître des requêtes de son hôtel, *Intendant de la justice, police et finances de la province de Normandie;* il le chargea « de visiter toutes les villes et lieux qu'il jugeroit à propos, « d'informer des désordres et malversations commises au fait des finances, des contravantions aux « ordonnances et arrêts du Conseil, et des violences et exactions qui se font ou se pourroient faire « par les gens de guerre, et par ceux qui avoient été commis à la levée des deniers du Roi. » (1er février 1650.)

Peu de jours après, Dyel de Miromesnil reparaît à Rouen avec le titre d'Intendant; il en avait déjà exercé les fonctions après M. Claude Paris et concurremment avec Étienne Pascal. Ce fut en vain que le premier président du Parlement de Normandie alla réclamer à Paris, auprès des ministres, contre cette violation de la déclaration du 19 juillet 1648. L'Intendant resta en fonction; l'on ne put même obtenir de lui qu'il communiquât sa commission à la Cour. Au mois de février 1655, Miromesnil assistait avec Favier et Morant, Intendants de Caen et d'Alençon, aux États de la province de Normandie, en qualité de commissaire de Sa Majesté.

M. Floquet rappelle un fait honorable à la mémoire de ce personnage. « Étant, dit-il, un des « juges de Cinq-Mars et de de Thou, il eut le courage d'ouvrir l'avis de l'absolution pour de Thou. « Seul entre tant de personnes, il ne fléchit point à la violence, et osa dire son sentiment en toute « liberté. »

A partir de M. de Miromesnil, nous avons pu établir la liste des Intendants de la Généralité de Rouen jusqu'à l'époque de la Révolution. Elle trouve naturellement sa place ici, comme servant à dater un grand nombre de pièces analysées dans ce volume avec mention du nom des Intendants. Nous aurions désiré fixer avec une précision rigoureuse la date de la nomination de ces administrateurs ; mais cela nous a été impossible : ils exerçaient leurs fonctions en vertu de commissions du Roi qui n'étaient sujettes à aucun contrôle, qu'ils n'étaient tenus de faire vérifier dans aucun greffe. Il a donc fallu nous contenter de relever pour chacun d'eux les dates extrêmes des actes où leur nom figure. Ceux du XVIIIe siècle étant généralement plus connus, nous nous sommes borné pour ceux-là à l'indication des années.

Thomas Morant, Baron du Mesnil-Garnier, 3 décembre 1657 — 5 janvier 1659.

Jean Bochard, sieur de Champigny, Noroy et Bouconvilliers, 16 septembre 1659 — 11 août 1663.

Jean-Baptiste Voysin de La Noiraye et du Mesnil (d'abord Intendant en Picardie), 2 juin 1664 — décembre 1665 (depuis Intendant de Touraine).

Jacques Barrin, marquis de La Galissonnière (d'abord Intendant d'Orléans), 22 mars 1666 — 27 mars 1672.

Jean de Creil, sieur de Soisy, 5 août 1672 — 16 octobre 1675.

Louis Le Blanc, 20 novembre 1675 — 26 novembre 1682. Sa correspondance officielle, en 11 volumes in-folio, a été achetée, il y a quelques années, par la Bibliothèque impériale (S. F., nos 5360 et suivants).

Claude Méliand, seigneur de Bréviande (d'abord Intendant des Généralités d'Alençon et de Caen), 20 septembre 1683 — 23 février 1684 (depuis conseiller d'État).

René de Marillac, sieur d'Ollainville et d'Attichy (d'abord conseiller au Parlement de Paris, avocat général au Grand Conseil, Intendant de la Généralité de Poitiers), 11 juillet 1684 — 31 juillet 1686.

De La Briffe, 1686.

Feydeau de Brou, 1687 — 26 décembre 1688. M. de Launoy son successeur, fut presque aussitôt révoqué.

Michel Chamillart, fils d'un Intendant de la Généralité de Caen (d'abord conseiller au Parlement), 2 février 1689 — février 1690 (depuis Intendant des finances, ministre d'État, secrétaire d'État avec le département de la guerre).

Michel Larcher, marquis de Baye, (d'abord conseiller au Grand Conseil, grand rapporteur de France, Maître des Requêtes, commissaire aux Grands Jours pour la réformation de la justice), 25 février 1690 — 12 janvier 1692 (depuis Intendant de Champagne, président en la Chambre des Comptes de Paris).

Urbain Le Goux, chevalier, sieur de La Berchère, marquis de Dinteville et de Santenay, comte de Rochepot, baron de Toisy (d'abord Intendant des Généralités de Moulins, d'Auvergne et de Montauban), 27 septembre 1692 — 3 novembre 1693.

Jérôme Bignon 1693 — 21 janvier 1694 (depuis Intendant de Picardie et d'Artois, conseiller d'État et prévôt des marchands).

Henri-Lambert d'Herbigny (d'abord Intendant des Généralités de Moulins, Grenoble, Montauban, Lyon), quelques mois de l'année 1694.

Antoine-François Le Fèvre d'Ormesson (d'abord commissaire aux Grands Jours pour la réformation de la justice), 23 mars 1694 — 30 juillet 1695 (depuis Intendant de la Généralité de Soissons).

Yves-Marie de La Bourdonnaye, sieur de Couëtion (d'abord Intendant de la Généralité de Poitiers), 24 octobre 1695 — 15 mai 1700.

Jean-Baptiste Desmarets, seigneur de Vaubourg, baron de Cramailles (d'abord Intendant de Béarn, d'Auvergne, de Lorraine, de Franche-Comté), septembre 1700.

Henri-François Lambert d'Herbigny, chevalier, marquis de Thibouville (d'abord Intendant des Généralités de Montauban et de Lyon), septembre 1701, mort à Rouen le 29 juin 1704.

Claude-Joseph Sanson, 9 août 1704.

Guillaume-Urbain de Lamoignon, marquis de La Motte, comte de Launay-Courson, 3 septembre 1704 — 4 août 1709 (depuis Intendant de la Généralité de Bordeaux).

Charles-Bonaventure Quantin, sieur de Richebourg, 14 septembre 1709-1712.

Nicolas-Étienne Roujault, 1712-1715.

Jean-Prosper Goujon, sieur de Gasville, de Ris, de Coutte, Yville, Thorigny, baron de Châteauneuf, 1715-1732.

Louis-François de La Bourdonnaye, seigneur de Launay, Loyselière, fils d'Yves-Marie, ci-dessus cité, 1733-1755.

Antoine-Joseph de Feydeau de Brou, désigné pour succéder à M. de La Bourdonnaye le 23 juin 1755, n'ayant point encore vingt-quatre ans révolus, mort en fonction le 3 juin 1762.

Jean-Baptiste-François de La Michodière, comte d'Hauteville, seigneur de La Michodière et de Romène (d'abord Intendant de la Généralité de Lyon), 1762-1768 (depuis prévôt des marchands de Paris).

Louis Thiroux de Crosne, gendre du précédent (d'abord rapporteur dans le procès de Calas, adjoint à l'Intendance de la Généralité de Rouen), 1768 — 11 août 1685 (depuis lieutenant général de police à Paris). C'est le plus célèbre des Intendants de Rouen.

Pierre-Charles Laurent de Villedeuil, sieur de Villemenon, Bras-de-Fer, Bombon (d'abord secrétaire des commandements du comte d'Artois), 1785—1787, (depuis secrétaire d'État en remplacement du baron de Breteuil).

Étienne-Thomas de Maussion, seigneur de Jambeville et Frémainville (d'abord Intendant de la Généralité de Chartres), 1787 — 1er juillet 1790 (il mourut à Paris sur l'échafaud le 25 février 1794, pendant la Révolution).

Nous avons suivi pour le classement du fonds de l'Intendance l'ordre prescrit par la circulaire du ministre de l'intérieur du 29 avril 1841 (seconde partie du cadre), les papiers de l'Intendance pouvant sans difficulté se répartir dans toutes les divisions indiquées pour les papiers des temps modernes.

Ainsi les articles C, 1-6, lettres patentes, déclarations, correspondent à la série K, *lois, ordonnances et arrêtés.*

Les articles C, 7—182, personnel administratif (Intendants, subdélégués, syndics), police administrative (ordres du Roi, saufs-conduits, désarmement, etc.), santé publique, subsistances, états de population, agriculture, arts et métiers, manufactures, commerce, droits à l'entrée et à la sortie, foires et marchés, correspondent à la série M, *Personnel et administration générale.*

Les articles C, 183 — 229, états de situation des villes, biens communaux, administration municipale, édifices publics, octrois, voirie urbaine, correspondent à la série O, *Administration et comptabilité générale.*

Les articles C, 230 — 631, tailles, fourrage, ustensile, capitation, dixièmes, vingtièmes, impositions extraordinaires, impositions territoriales, impositions pour droits d'usage, impositions diverses, aides, postes et messageries, correspondent à la série P, *Finances.*

Les articles C, 632 — 648, domaines, correspondent à la série Q.

Les articles C, 649 — 834, guerre, correspondent à la série R.

Les articles 835 — 908, ponts et chaussées, roulage, navigation, péages, ports, ateliers de charité, corvées, correspondent à la série S, *Travaux publics.*

La série T, instruction publique, sciences et arts, n'est représentée que par 5 articles, C, 909-913.

Les articles C, 914—950, correspondent à la série U, *Justice.*

Les articles C, 95 — 1004, correspondent à la série V, *Cultes.*

Les articles C, 995 — 1007, hôpitaux, enfants trouvés, secours, correspondent à la série X, *Établissements de bienfaisance.*

Les articles C, 1008 — 1040, relatifs à la mendicité, correspondent à la série Y, *Établissements de répression.*

Les articles C, 1041 — 1107, états des expéditions envoyées des bureaux de l'Intendance, faits à noter, loteries, monnaie, noblesse, offices, priviléges, voyage de Louis XVI à Cherbourg, etc., correspondent à la série Z, *affaires diverses*, ne rentrant pas naturellement dans les séries précédentes.

Le fonds de l'Intendance contient peu de pièces antérieures à 1700; on n'y trouve aucun registre des ordonnances de l'Intendant, et il est probable qu'il n'y en a jamais existé.

Une autre remarque importante à faire au sujet des archives de l'Intendance, c'est que, jusqu'à M. de Crosne, il n'y a point eu de bâtiment spécialement affecté à l'Intendant. Chaque intendant se logeait où il voulait; de là des déménagements nombreux, aussi fâcheux pour les affaires qui étaient en instruction que pour la conservation des Archives.

On ne saurait néanmoins méconnaître l'importance de cette partie de notre dépôt pour l'histoire des villes, des communes, de l'industrie, du commerce et de l'administration de la Généralité pendant le cours du dernier siècle.

La Généralité de Rouen, l'une des trois de la province de Normandie, était composée de 14 Élections, renfermant, en 1785, en totalité, 1865 paroisses, 740,700 individus, dont les contributions s'élevaient à la somme de 27,400,000 livres. Elle s'étendait, sur la rive droite de la Seine, un peu au delà des limites de la province; sa largeur de Dieppe à Vigny était de 30 lieues, d'Aumale à Dives de 34 lieues. On estimait son étendue à 587 lieues carrées.

La Subdélégation n'était point, à proprement parler, dans la Généralité de Rouen, une division territoriale. Les subdélégués qui résidaient dans les chefs-lieux d'Élection étaient chargés des affaires de toutes les paroisses de leur Élection. Les autres n'étaient chargés que des affaires relatives à la ville dans laquelle ils demeuraient. L'Intendant avait des subdélégués à Andely, Caudebec, Chaumont, Eu, Évreux, Gisors, Lyons, Neufchâtel, Pont-Audemer, Pont-de-l'Arche et Rouen, qui étaient autant de chefs-lieux d'Élection. Il en avait aussi à Dieppe et au Havre pour les Élections d'Arques et de Montivilliers, et à Fécamp, Gournay, Honfleur, Louviers, Magny, Nonancourt et Vernon. Généralement, les subdélégués, nommés par l'Intendant, si ce n'est pendant les premières années du XVIIIe siècle, qu'on fit de leurs fonctions des offices, cumulaient avec leur charge administrative un titre judiciaire. Ils étaient habituellement choisis parmi les magistrats de la localité.

Deux seules Subdélégations sont représentées dans la série C par des papiers d'une assez médiocre importance: la Subdélégation de Lyons, C, 1108 — 1110, la Subdélégation de Rouen, C, 1111 — 1113.

Le Bureau des finances de Rouen date du milieu du XVIe siècle. Au mois de janvier 1551, Henri II créa dans chacune des 17 Généralités du royaume un trésorier général des finances. En 1557, il désunit la charge de général de celle de trésorier, et voulut que dans chaque recette générale il y eût un trésorier et un général, exerçant leur charge séparément. Charles IX réunit les charges de général et de trésorier sous le nom de trésoriers de France et généraux des finances, et décida qu'il y en aurait cinq par Généralité.

Dans la suite, ce nombre fut augmenté; on mit à la tête des Bureaux un président, un second président, et enfin, vers la fin du XVIIe siècle, un premier président.

« Les Bureaux des finances avaient pour attribution générale, et relativement à leur première destination, la direction et intendance du Domaine du Roi et de tous les droits qui en dépendaient. Les ordonnances qu'ils rendaient, en qualité de directeurs du Domaine, n'étaient soumises en aucun cas aux appels.

« La deuxième partie de leur compétence était la direction des finances..... L'assiette de la taille.

toutes les opérations qui pouvaient en diminuer l'inégalité, l'inspection sur toutes les autres impositions qui n'étaient point en ferme, l'examen de la conduite des percepteurs, les informations à prendre sur les dangers que couraient les domaines du Roi, les précautions à prendre pour prévenir ou rendre moins funeste la prévarication, toutes les fonctions de cette nature faisaient une partie de leur attribution administrative.

« Le dernier objet de leur compétence était la voirie, c'est-à-dire.... le droit d'inspecter et d'ordonner sur toute sorte de chemins, de quelque nature qu'ils fussent, royaux, vicinaux, rues des villes et villages, sentiers dans les campagnes, sur les ponts et chaussées, sur les pavés, sur les alignements des édifices, sur les canaux, rivières et cours des eaux, droits de péage. » (*Mémoire sur l'institution des Bureaux des finances et l'utilité de leurs fonctions*, imprimé en 1789.)

Le Bureau des finances de Rouen forme un fonds considérable, bien qu'il s'y rencontre d'assez grandes lacunes. Il comprend les articles C, 1114—1717, répartis en plusieurs catégories, dont voici les principales : plumitifs des ordonnances, de 1581 à 1785, C, 1114 — 1206, — C, 1224. Plumitifs des ordonnances pour les affaires de la juridiction de la Chambre du Domaine, en exécution de l'arrêt du 9 juillet 1684, de 1685 à 1790, C, 1207 — 1223. Vérification de lettres patentes et d'arrêts du Conseil, de 1585 à 1673, C, 1225 — 1268. Vérification des provisions d'offices, de 1594 à 1767, C, 1274 — 1341. Plumitifs des sentences de la voirie, de 1697 à 1731, C, 1342—1367. États arrêtés au Conseil royal des finances pour la distribution des finances de la Généralité de Rouen, de 1612 à 1781, C, 1379—1437. États de la dépense des étapes, de 1698 à 1715, C, 14391—458. Collection d'édits, déclarations, arrêts du Conseil et autres pièces concernant les finances, de 1613 à 1790, C, 1459 — 1478. Requêtes adressées au Bureau, de la fin du XVIIe siècle à 1789, C, 1480—1605. Terriers des vicomtés d'Andely et Rouen, des domaines d'Arques, Caudebec et Montivilliers, XVIIe et XVIIIe siècles, C, 1606—1671. Enregistrement de titres translatifs de propriété, contrôle des titres de propriété, ensaisinement, XVIIIe siècle, C. 1672 — 1695.

Élections. — Les Élus durent leur nom à l'élection populaire, qui fut à l'origine la source de leur autorité. Plus tard, leur nomination fut attribuée aux généraux des finances, et enfin, sous Charles VII, en 1445, les commissions d'Élus furent érigées en titres d'offices.

Outre la connaissance que les Élus avaient de l'assiette de la taille, des fraudes commises aux droits des fermiers généraux, ils avaient encore celle des priviléges des nobles, suivant l'édit de 1596, qui renvoyait devant eux en première instance, et devant la Cour des Aides en appel, toutes les causes des personnes privilégiées relatives à l'imposition ou exemption de la taille.

On comptait dans la Généralité de Rouen 14 Élections.

Le fonds de l'Élection d'Arques se compose, pour la majeure partie, de rôles de taille, de tableaux de paroisse pour la nomination des collecteurs. Il forme 372 articles, C, 1718—2090.

Les articles C, 2091—2108, représentent ce qui provient des autres Élections. Les fonds d'Élections et une partie de celui du Bureau des finances avaient été par mégarde déposés, lors de la Révolution, au greffe du tribunal de Dieppe et du Palais de justice de Rouen. Ils ont été tout récemment réintégrés aux Archives départementales par ordre de S. Exc. M. le Ministre de l'intérieur.

Commissions et Bureaux intermédiaires, C, 2109—2214. Ces administrations n'ont point eu une longue durée ; il ne faut cependant méconnaître ni leurs travaux ni le résultat de leur administration. Elles forment comme le point de départ du nouveau régime administratif de la France. Il suffira de rappeler que le règlement du 15 juillet 1789 divisa la Généralité de Rouen en 11 départements : « Élection de

Rouen, de Pont-Audemer, de Pont-L'évêque, de Caudebec, de Montivilliers, d'Arques, d'Eu et de Neufchâtel, de Lyons, Chaumont et Magny, d'Andely et Pont-de-l'Arche et d'Évreux. »

D'après le plan qui fut adopté, la Généralité était représentée par une assemblée dite provinciale, siégeant à Rouen une fois chaque année, et, dans l'intervalle des sessions de cette assemblée, par une Commission intermédiaire. De même, chaque département était représenté par une assemblée de département, et, dans l'intervalle des sessions de cette assemblée, par un Bureau intermédiaire. Le même système était appliqué aux paroisses qui furent érigées en municipalités.

Ces Commissions et Bureaux intermédiaires cessèrent leurs fonctions vers la fin de juillet 1790; mais les documents de ce sept mois appartiennent de droit aux archives modernes. L'autorité royale avait cessé de fait dès la fin de l'année 1789, et une législation nouvelle régissait déjà la France à partir de 1790, sous le nom d'administrations de département et de district.

On remarquera surtout, dans les fonds de la Commission et des Bureaux intermédiaires, les procès-verbaux de l'Assemblée provinciale, des assemblées de département et les rapports sur le bien public.

Thouret, qui joua un rôle important dans l'Assemblée constituante, avait été procureur-syndic de la Commission intermédiaire de la haute Normandie.

La série D se compose des fonds suivants :

1° *Collége de l'Oratoire de Dieppe*, fondé en 1614 par le cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen, fut installé dans une maison déjà célèbre par deux personnages auxquels elle avait successivement appartenu, Jean Ango et le commandeur Aymar de Chastes. Ce Collége a subsisté sous la direction des Oratoriens jusqu'en 1792. (Articles D, 1 — 14.)

2° *Collége des Jésuites de la ville d'Eu*, fondé en 1582 par Henri, duc de Guise, dit le Balafré, et Catherine de Clèves, son épouse. Le pape y unit, en 1584, le prieuré de Saint-Martin-au-Bosc, de la dépendance de l'abbaye du Bec-Hellouin. On conserve un cartulaire et quelques chartes anciennes de ce prieuré. (Articles D, 15 — 25.)

3° *Collége des Jésuites de Rouen*, fondé, après bien des tentatives infructueuses, en 1583, par le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, qui fut le Roi de la Ligue; mais il ne fut ouvert qu'après sa mort, sur la fin de l'année 1592. Les Jésuites avaient de plus, à Rouen, la direction du *Séminaire Joyeuse*, ainsi nommé du nom du cardinal de Joyeuse, qui le fonda en 1615 en faveur de trente boursiers, dont la nomination fut réservée par lui à ses héritiers; et un *Noviciat* fondé dès 1605, sur la paroisse Saint-Vivien, dans le quartier de la *Marèquerie*, par Élisabeth Du Moucel, veuve de Guillaume de Novince, sieur d'Aubigny, président au Bureau des trésoriers de France en la Généralité de Caen. Divers prieurés furent unis au Collége de Rouen en vertu de bulles et de lettres patentes et sur la résignation des prieurs titulaires. Ce furent: Notre-Dame-du-Parc ou de Grandmont, près Rouen, en 1592; Saint-Blaise de Bacqueville-en-Caux, en 1607; la Madeleine des Deux-Amants, en 1617; Saint-Nicaise de Gasny, en 1690; Saint-Ouen de Gisors, en 1711. Les pères du Noviciat de Rouen, malgré la résistance assez vive que leur opposèrent les religieux de l'abbaye de Saint-Ouen, réussirent à se mettre en possession du prieuré de Saint-Gilles-Jouxte-Boulleng, dont Michel de Mouchy, le prieur titulaire, s'était démis en leur faveur dans les premières années du XVIIe siècle. Le fonds du Collége de Rouen comprend les archives particulières de ces divers établissements, et contient, par suite de cette circonstance, plusieurs chartes anciennes et de précieux renseignements sur un grand nombre de localités. Après la suppression de la Compagnie des Jésuites, le Séminaire Joyeuse, le Collége de Rouen, comme celui de la ville d'Eu, furent maintenus, sous des administrations nouvelles et sans de grands changements dans le règlement des études. La *Résidence* de Dieppe, fondée par le cardinal de Joyeuse en 1619, fut définitivement

supprimee, et la régie des biens qui en dépendaient fut confiée à l'économe-séquestre des revenus des Jésuites du Collége de Rouen; c'est ce qui explique la présence, dans l'inventaire de la série D, et à la suite du fonds du Collége de Rouen, de deux registres relatifs à cette maison. Le fonds du Collége de Rouen s'étend du n° 26 au n° 323.

Viennent ensuite des établissements d'instruction publique d'un ordre moins élevé :

4° Le *Collége des Bons-Enfants*, fondé à Rouen vers le milieu du XIVe siècle, qui prit quelque importance vers la fin du XVIe , fut supprimé dans les premières années du XVIIe, et donné au monastère des Feuillants de cette ville. (Article D, 324.)

5° Le *Collége d'Aumale*, fondé en 1595 par Charles de Lorraine, duc d'Aumale, qui eut pour premier principal Jacques Gallemant, dont la vie a été imprimée, et pour bienfaiteur Louis Callon, ami de saint Vincent de Paul. Ce Collége ne paraît avoir eu quelque réputation que dans l'intervalle de temps qui s'écoula entre l'expulsion des Jésuites, à la suite de l'attentat de Châtel, et l'année 1604, où ces religieux rentrèrent en possession de leurs colléges. (Article D, 325.)

6° Le *Collége d'Offranville*, fondé en 1602 par Jean Véron, sieur d'Offranville, curé de la même paroisse, conseiller du Roi au Parlement de Normandie. Après que le Collége de l'Oratoire de Dieppe eut été établi, celui d'Offranville ne fut plus qu'une simple école où l'on enseignait, à l'occasion, en outre de la lecture et de l'écriture, les premiers rudiments du latin. (Article D, 326.)

A la suite de ces Colléges, nous aurions désiré voir représentés dans cet inventaire les petits Colléges de Saint-Nicolas de La Taille, de Vergetot, de Pavilly, dont on constate l'existence au XVIIIe siècle. Malheureusement, il n'en est parvenu aucun document dans les Archives du département, non plus que du Collége du Havre, fondé vers la fin du XVIe siècle, mais qui n'eut jamais qu'une médiocre importance, et de celui de Gournay, dépendant autrefois de la collégiale de Saint-Hildevert, et auquel fut annexée, en 1600, une prébende canoniale dont se démit, à cette intention, Marian de Martinbos, chancelier et grand vicaire du cardinal de Bourbon. Il était encore sur un assez bon pied au XVIIIe siècle; il tomba dans une complète décadence, par suite de l'ouverture d'un Collége à l'abbaye de Saint-Germer, qui n'était qu'à une lieue de la ville de Gournay.

On sait qu'il existait autrefois dans la plupart des chapitres une charge d'*écolâtre* ou de *maître des écoles*, à laquelle étaient attachés des droits plus ou moins étendus, suivant les diocèses, quant à la direction de l'école capitulaire. A Rouen, de même qu'à Paris, cette charge était remplie par le chancelier; c'était lui qui nommait le principal de l'*École de grammaire*, établie sur la paroisse de Saint-Laurent, dans une maison qui appartenait au chapitre. Cet établissement, florissant aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles, était en décadence au XVe, et fut abandonné au XVIe. Mais, peu de temps après, un arrêt du Parlement releva la charge de chancelier, en lui attribuant une sorte de juridiction sur l'enseignement dans le diocèse, juridiction qui semble n'avoir jamais été ni parfaitement reconnue ni nettement définie. Le fonds de la *Chancellerie de Rouen* comprend les articles D, 327 — 328.

La *Communauté des maîtres écrivains jurés de la ville de Rouen* avait le privilége de l'enseignement, de l'art d'écrire et de l'arithmétique et de la vérification des écritures dans la ville de Rouen. Ses premiers statuts, de 1520, furent confirmés par l'archevêque François de Harlay. Ils donnent une idée favorable du développement de l'instruction au XVIe siècle. Ces maîtres eurent de fréquents débats pour soutenir leur privilége contre les professeurs non jurés, contre les prêtres qui, libres d'enseigner le latin, prétendirent plus d'une fois enseigner l'écriture; contre les protestants, exclus de la maîtrise par le fait de leur religion, et auxquels on contestait, d'autre part, le droit d'enseigner, sans lettres de maîtrise, contre le chancelier de la cathédrale, et surtout contre les Frères de la Doctrine Chrétienne. Les papiers

de cette communauté fournissent plus d'un renseignement curieux pour l'histoire de l'instruction primaire en France antérieurement à 1790. (Articles D, 329 — 344).

Par l'établissement des Colléges, on avait pourvu à l'enseignement secondaire. La communauté des maîtres écrivains procurait l'enseignement primaire non-seulement à Rouen, mais dans les villes et bourgs du diocèse, aux personnes qui avaient le moyen de payer leurs leçons. Il y avait de plus une infinité d'écoles de villages, plus ou moins bien dotées par les fabriques et des personnes charitables, et tenues par des clercs, des vicaires et des curés.

Mais on était loin d'avoir pourvu d'une manière satisfaisante à l'enseignement des filles dans les campagnes, et à celui des enfants pauvres des deux sexes dans les grands centres de population.

C'est dans ce but que furent établis les Ursulines, la Congrégation-de-Notre-Dame, la Providence, les Sœurs des Ecoles Charitables, celles d'Ernemont, et enfin l'institut des Frères de la Doctrine Chrétienne. Par ces communautés commença, sur une grande échelle, un enseignement populaire et véritablement gratuit.

Les Ursulines, instituées en 1537, par sainte Angèle de Brescia, pour l'éducation gratuite des jeunes personnes, s'établirent à Paris en 1604, par les soins de Marie L'huillier, veuve de M. Le Roux, sieur de Sainte-Beuve; à Dieppe, en 1624 (fondatrice Marie Desmarest), D, 344 — 369; à Elbeuf, par suite de la vente qui leur fut faite du monastère du Val-de-Grâce, en 1648, D, 370 — 382; à Eu, en 1616, (fondatrice Catherine de Clèves), D, 383 — 390; à Gournay, en 1625, D, 391 — 392; au Havre, en 1627 (fondatrice Marguerite Barbey), D, 393 — 398; à Rouen, en 1617, D, 399 — 426.

La *Congrégation de Notre-Dame*, approuvée par le pape Paul V, en 1616, à la demande de Messire Antoine de Lenoncourt, évêque de Nancy, eut deux établissements dans le diocèse de Rouen; l'un, à Rouen, fondé en 1645 par Catherine Le Fèvre, supprimé par Monseigneur de Saulx-Tavanes, D, 427 — 425; le second, à Caudebec, fondé en 1639 par des religieuses de la ville de Soissons, D, 426 — 435.

La communauté des Sœurs des écoles du Saint-Enfant-Jésus, autrement dite de la *Providence*, doit sa fondation au R. P. Nicolas Barré, religieux Minime. Elle commença en 1662, à Sotteville, près Rouen, et fut bientôt transférée à l'intérieur de la ville; elle eut un grand nombre d'écoles, la plupart étaient en dehors du diocèse, D, 436 — 445.

Vers la même époque, en 1669, Marie Houdemare établit à Rouen les Sœurs des Ecoles Charitables, autrement dites *Sœurs grises*, associées à l'hôpital général et spéciales pour la ville de Rouen, où elles comptèrent jusqu'à huit écoles, D, 442 — 447.

La communauté des Sœurs d'Ernemont reconnaît pour fondateur Barthélemy de Saint-Ouen, sieur d'Ernemont. A la fois hospitalières et maîtresses d'école, elles durent leurs succès à la protection des archevêques de Rouen, dont elles reconnaissaient absolument la juridiction; au moment de la Révolution, cette communauté était très-florissante et possédait un grand nombre d'écoles dans le diocèse. Plusieurs hôpitaux avaient été confiés à ses soins. Les biens des Bénédictines de Dieppe et des Bernardines d'Yvetot servirent à doter les écoles des Sœurs d'Ernemont fondées dans ces deux villes, D, 452 — 472.

Les Nouvelles Catholiques avaient pour objet l'instruction des jeunes filles protestantes converties, ou dont on désirait la conversion. Elles furent fondées à Rouen, en 1667, par Robert Le Cornier, maître des comptes de Normandie. Il est à regretter que leur maison ait servi, postérieurement à la révocation de l'édit de Nantes, à l'internement forcé de personnes de la religion prétendue réformée, D, 473-536.

Les Frères de la Doctrine Chrétienne viennent en dernier lieu; leur établissement à Rouen est loin d'être le premier en date; il n'est que de l'année 1705, mais il devint le premier en dignité. Ce fut à Rouen, en effet, à la maison de Saint-Yon, que le fondateur de cet institut, J.-B. de La Salle, fixa sa résidence et le noviciat de sa communauté, et ce fut là qu'il mourut, le 7 avril 1717. Les Frères avaient, en outre de Saint-Yon, qui était en même temps que noviciat école de pensionnaires libres et maison de correction, la direction des Écoles de Charité établies pour les pauvres dans les quatre quartiers de la ville pendant la seconde moitié du XVIe siècle. Ces écoles relevaient de l'administration du Bureau des pauvres valides; elles étaient en décadence quand les Frères obtinrent qu'elles leur fussent confiées, D, 537 — 545.

Les Frères de la Doctrine Chrétienne avaient une maison à Dieppe; il n'en existe aucune trace dans les Archives.

L'Inventaire de la série D se termine par une liasse de pièces relatives au Palinod, ou Académie de l'Immaculée-Conception, qui occupe une place honorable dans l'histoire des anciennes sociétés littéraires de la France, D, 546.

L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, établie en 1744, fut supprimée lors de la Révolution. Mais on n'a rien conservé au dépôt départemental des Archives de cette compagnie.

Charles DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE,

Archiviste de la Seine-Inférieure.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE C.

(Administrations provinciales. — Intendance. — Élections. — Bureau des Finances. — États provinciaux. — Principautés. — Régences.)

Intendance de la Généralité de Rouen.

C. 1. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1789.—Lettres patentes, déclarations du roi Louis XVI, accompagnées des lettres d'envoi des ministres aux intendants, des intendants aux subdélégués et aux municipalités et des avis de réception. — Ordonnance du Roi contre les troupes de brigands répandues dans le royaume, qui attaquent les châteaux et enlèvent les archives; affiche imprimée portant la signature autographe de Louis XVI.— Déclaration du Roi pour le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité dans le royaume. — Arrêt du Conseil d'État pour ordonner la libre circulation des grains dans l'intérieur. — Proclamation du Roi concernant la tranquillité publique. — Déclaration du Roi pour l'établissement d'une loi martiale. — Procès-verbal de ce qui se passa à Dieppe à l'occasion de la promulgation de cette loi.

C. 2. (Liasse.) — 261 pièces, papier.

1789.— Lettres patentes, déclarations du roi Louis XVI, accompagnées des lettres d'envoi des ministres aux intendants, des intendants aux subdélégués et aux municipalités et des avis de réception. — Lettres patentes portant sanction de décrets de l'Assemblée nationale concernant l'émission des vœux dans les monastères et la constitution des municipalités. — Le comte de Saint-Priest mande à l'intendant de Rouen de ne remettre aux nouveaux corps administratifs que les papiers qui leur seront nécessaires pour leur administration et qui pourront être rendus publics sans inconvénient; quant aux autres, qui doivent rester *dans le sein de la confiance* et qui compromettraient l'honneur des familles, ou la sûreté des subdélégués, l'intendant doit les faire garder soigneusement, en attendant les arrangements définitifs.

C. 3. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1790.— Lettres patentes, déclarations du roi Louis XVI accompagnées des lettres d'envoi des ministres aux intendants et des avis de réception. — Lettres patentes du Roi sur un décret de l'Assemblée nationale pour la constitution des assemblées primaires et des assemblées administratives. — Discours prononcé par le Roi à l'Assemblée nationale, le 4 février. — Lettres patentes, sur décrets de l'Assemblée nationale, ordonnant la division de la France en 83 départements; — concernant les droits féodaux.

C. 4. (Liasse.) — 171 pièces, papier.

1790.— Lettres patentes, déclarations du roi Louis XVI, accompagnées des lettres d'envoi des ministres aux intendants et des avis de réception. — Proclamation du Roi, sur un décret de l'Assemblée nationale, concernant les comptes à rendre par les États provinciaux, Assemblées provinciales, Commissions intermédiaires, intendants et subdélégués aux nouveaux corps administratifs, et la remise des pièces et papiers relatifs à l'administration de chaque département. — Lettres patentes déclarant qu'aucun citoyen ne peut être inquiété à raison de ses opinions; —

concernant la confection et vérification des rôles de supplément sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de l'année 1789, et portant que les fonctions des commissaires départis, intendants et subdélégués cesseront au moment où les Directoires de département entreront en activité.

C. 5. (Liasse.) — 258 pièces, papier.

1789-1790. — Lettres adressées à l'intendant par les syndics et les membres des assemblées municipales pour lui accuser réception des lettres patentes du Roi et des décrets de l'Assemblée nationale, et l'informer de la transcription de ces documents sur les registres de la commune. — Élections d'Andely, Arques, Caudebec, Chaumont et Magny, Évreux, Eu, Gisors, Lyons. — Lettre de l'assemblée municipale de la Croix-Saint-Leufroy portant les signatures de l'abbé de Foy, Pierre Hédiard, Claude Lemarié et Delaunay.

C. 6. (Liasse.) — 219 pièces, papier.

1789-1790. — Lettres adressées à l'intendant par les syndics et les membres des assemblées municipales, pour lui accuser réception des lettres patentes du Roi et des décrets de l'Assemblée nationale et l'informer de la transcription de ces documents sur les registres de la commune. — Élections de Montvilliers, Neufchâtel, Pont-Audemer, Pont-de-l'Arche, Pont-l'Évêque et Rouen. — Les membres de la municipalité de Lammoy remontrent à l'intendant que la transcription des lettres patentes est un travail long pour quelqu'un qui n'a pas l'usage d'écrire et ne peut espérer aucune gratification.

C. 7. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1753-1789. — Personnel administratif. — Lettres adressées par les ministres, les contrôleurs généraux des finances, les intendants des finances, les secrétaires d'État à l'intendant, pour lui faire part soit de leur nomination, soit des pouvoirs qui leur étaient attribués. — Lettres signées de MM. de Moras, Terray, le duc d'Aiguillon, Turgot, Amelot, Saint-Germain, Necker, Boullongne, le prince de Montbarey, de Vergennes, Joly de Fleury, de Miromesnil, de Beaumont, de Calonne, le baron de Breteuil, de Fourqueux, de Villedeuil, le comte de Brienne, le comte de Saint-Priest, La Tour Du Pin.

C. 8. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1742-1788. — Personnel administratif. — Congés accordés aux intendants, notes sur les deux bureaux de l'intendance de Rouen, le bureau du secrétariat et celui du cabinet, et sur leurs diverses attributions. — Frais de bureau. — Correspondance relative aux frais d'impression et aux mémoires présentés par les imprimeurs du Roi J.-B. Besongne, Le Boullenger, Lallemant et Oursel. — Note sans date ni signature, sur les attributions données aux intendants de provinces. — Mémoire en forme de déclaration présenté par M. de Crosne, relatif à la pension qu'il touchait sur le trésor royal, en conséquence de l'ordre du Roi du 7 janvier 1779. M. de Crosne rappelle qu'il est né à Paris, le 4 juillet 1736, sur la paroisse de Saint-Méry, qu'il fut nommé adjoint à l'intendance de Rouen en 1768, intendant en titre la même année, avec une pension de 4,000 fr. — M. Lambert prévient M. de Maussion, intendant, que le Roi veut qu'on tienne la main à l'exécution de la décision du 15 mars 1778, relative à la résidence des intendants dans leurs Généralités. Ils n'avaient droit qu'à un congé de trois mois par an, ou de six mois tous les deux ans.

C. 9. (Liasse.) — 213 pièces, papier.

1740-1787. — Personnel administratif. — Subdélégations. — Correspondance relative aux subdélégués; états des paroisses dont se composait chaque subdélégation. — On trouve le renseignement suivant dans un des états des subdélégués : « La Généralité de Rouen n'est point divisée « par subdélégations, elle l'est seulement par élections; « les subdélégués qui résident dans les chefs-lieux d'élec- « tions sont chargés des affaires de toutes les paroisses de « leur élection; les subdélégués qui ne résident point dans « les chefs-lieux d'élections ne sont chargés que des « affaires relatives à la ville dans laquelle ils demeurent « tels sont les subdélégués domiciliés à Louviers, Honfleur, « Fécamp, Saint-Valery, Aumale, Chaumont, Gournay, « Vernon et Nonancourt. »)

C. 10. (Liasse. — 255 pièces, papier (1 sur parchemin).

1723-1770. — Personnel administratif. — Syndics des paroisses. — Correspondance relative à leur élection par les habitants des paroisses, à leur nomination d'office, destitution et décharge par les intendants. — Commission à Charles Opert pour faire les fonctions de syndic de la paroisse de Brunesuil, élection d'Arques, aux gages de 7 livres, à raison du denier 50 sur les tailles. — État des syndics décédés, déchargés, ou qui, par d'autres motifs, sont à changer pour l'année 1769, dans l'élection de Neufchâtel, et de ceux nommés par les habitants, ou qui doivent l'être d'office, soit à défaut de nomination, soit à cause de l'incapacité des nommés. Cet état fut dressé par M. Bézuel,

subdélégué, de concert avec M. Margue, receveur des tailles. — Lettre de Mme Cailly de Joyeuse en faveur de Jacques Ferment, syndic de la paroisse de la rue Saint-Pierre : « Les mutins, ses adversaires, m'ont joué indigne-« ment; je suis seigneur, ils sont mes vassaux. » — Ordonnance de M. Bézuel, subdélégué de Neuchâtel. Les habitants de Criquiers s'assembleront en état de commun, au son de la cloche, issue de messe ou de vêpres, le jour qui suivra la réception du présent ordre, à l'effet de choisir et nommer l'un d'entre eux qui soit bon et solvable, sachant lire et écrire, et qui ait les qualités prescrites par l'ordonnance de M. l'intendant pour remplir les fonctions de syndic et collecteur des vingtièmes; autrement, il sera nommé un syndic d'office.

C. 11. (Liasse.) — 249 pièces, papier.

1731-1787. — Personnel administratif. — Syndics des paroisses. — Correspondance relative à leur élection par les habitants des paroisses, à leur nomination d'office; destitution et décharge par les intendants. — Une lettre du secrétaire de l'intendance de Rouen, adressée au père procureur de l'abbaye de Jumiéges, contient les renseignements suivants sur la nomination des syndics : « Il est « d'usage, lorsqu'un syndic demande sa décharge, ou que « les habitants d'une paroisse demandent sa destitution..., « que, soit le syndic, soit les habitants, adressent une re-« quête à M. l'intendant à ce qu'il soit ordonné que les « habitants de la paroisse s'assembleront, à l'effet de nom-« mer une autre personne... Lorsque cette formalité est « remplie, les habitants s'assemblent au jour qui leur est « indiqué par l'ordonnance dont la requête est souscrite, et « procèdent à l'élection d'un syndic dont ils sont garants « et responsables; ils arrêtent, à cet effet, une délibération « qu'ils sont tenus de rapporter pour être homologuée par « M. l'intendant. Il arrive quelquefois que, dans ces sortes « d'assemblées, il y a beaucoup de cabale et de brigue, et « que les suffrages sont tellement partagés qu'il n'est pas « possible de statuer sur les délibérations qui sont présen-« tées; alors, M. l'intendant, pour mettre fin aux divi-« sions... et pour assurer la perception des deniers du Roi, « et le service attaché aux fonctions du syndicat, prend le « parti de nommer un syndic d'office. » — Ordonnance de M. Bertier, intendant de la Généralité de Paris, concernant les fonctions des syndics dans chaque paroisse.

C. 12. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1720-1771. — Personnel administratif. — Syndics. — Troubles à Gasny, à l'occasion d'un syndic appelé Jean-Louis-Marie, nommé en vertu d'une délibération des habitants, au préjudice et au mépris de la nomination faite d'office du sieur Nicolas Le Goux par l'intendant.

C. 13. (Liasse.) — 166 pièces, papier.

1731-1788. — Police administrative. — Ordres du Roi, correspondance générale, états des personnes détenues par ordres du Roi dans les maisons de force et couvents de la Généralité de Rouen. Les lieux où l'on détenait, en vertu d'ordres du Roi, étaient : Saint-Yon, établissement situé à Rouen, au faubourg Saint-Sever, et tenu par les Frères de la Doctrine Chrétienne; la maison des Pénitents de Sainte-Barbe-de-Croisset, et l'Hôpital général de Rouen. — Circulaire imprimée de M. de Breteuil à MM. les intendants, au sujet de l'exécution des ordres du Roi. — Établissement de la maison de Saint-Yon et révoltes qui y éclatèrent.

C. 14. (Liasse.) — 285 pièces, papier.

1731-1789. — Police administrative. — Ordres du Roi. — Correspondance entre le ministre, l'intendant et les subdélégués, au sujet de demandes adressées au Roi aux fins d'obtenir l'internement d'aliénés, de mauvais sujets et de filles libertines, dans des couvents ou des maisons de force (pièces rangées par ordre alphabétique). — A... Les parents d'une demoiselle, ayant craint qu'elle ne fît un mariage peu en rapport avec sa position, avaient sollicité des ordres du Roi pour qu'elle fût enfermée dans un couvent. L'intendant annonça bientôt au ministre que, toute réflexion faite, les parents avaient cru que le plus sûr moyen de l'empêcher de faire un mariage déshonorant était de lui en proposer un convenable. « Ils l'ont fait, ajoutait-il, et « elle est mariée depuis quelques jours. »

C. 15. (Liasse.) — 280 pièces, papier.

1749-1789. — Police administrative. — Ordres du Roi. — Bai.... — Bay.... — Barry, dit de Saint-Alban, accusé d'avoir tenté de débaucher les ouvriers de la manufacture de porcelaine établie à Vincennes, et d'avoir même emmené en Angleterre ceux qui avaient le secret de la composition. Ordre de l'arrêter dans l'intendance de Rouen. — Révocation d'ordres du Roi contre une dame détenue dans la maison du Bon-Pasteur de Lisieux. « L'intendant l'avertira que, si elle abusait de sa liberté, en se permettant de nouveaux excès, elle se mettrait dans le cas d'être punie sévèrement. »

C. 16. (Liasse.) — 293 pièces, papier.

1732-1789. — Police administrative. — Ordres du Roi. — Beau.... — Biz.... — Besongne, imprimeur à Rouen,

demande la révocation des ordres du Roi pour conduire sa mère en prison. M. Bertin répond que les ordres du Roi ne pourront être révoqués que lorsque Mme Besongne aura donné une preuve de sa soumission en se rendant en prison. — Un particulier ayant demandé des ordres pour que son fils fût enfermé au château de Caen, le comte de Saint-Florentin invite M. de Brou à examiner si les faits allégués méritent une punition aussi grave. Il exposera au réclamant qu'il vaudrait mieux, puisque son fils était engagé, lui laisser faire quelques campagnes; qu'il faudrait, en tout cas, qu'il obtînt son congé et indiquât une maison plus convenable que le château de Caen, où il n'y avait de lieu sûr que les cachots.

C. 17. Liasse. — 201 pièces, papier.

1735-1790. — Police administrative. — Ordres du Roi. — Bl... — Bon... — Deux particuliers, voyant que leur frère était sur le point de se déshonorer en épousant une fille libertine qu'il avait prise comme servante, avaient réclamé contre elle une lettre de cachet, pour qu'elle fût enfermée dans un hôpital. Le comte de Saint-Florentin écrit à ce sujet à l'intendant : « Si elle n'est pas libertine, la disproportion des conditions n'est pas une raison pour exciter l'autorité du Roi. Si, au contraire, cette fille est véritablement libertine, la famille doit exciter la justice pour la faire enfermer. » — M. de Vergennes écrit à M. de Crosne, au sujet d'ordres demandés contre un particulier par ses parents, que, ce particulier n'étant sous l'autorité de personne et ne pouvant être enfermé à titre de correction paternelle, il n'était pas possible de proposer au Roi de le priver de sa liberté, parce que la famille craignait qu'il ne s'exposât à des condamnations flétrissantes.

C. 18. Liasse. — 245 pièces, papier (2 sur parchemin).

1741-1789. — Police administrative. — Ordres du Roi. — Bon... de. — Boy... — Lettre de M. de La Vrillière à M. de Richebourg, intendant, pour l'inviter à prendre connaissance, comme juge en dernier ressort, des irrévérences commises dans l'église de Trousseauville, et des mauvais traitements faits au curé et à sa domestique par des seigneurs des environs. — Lettre de cachet adressée par le Roi au marquis de Beuvron, pour qu'il ait à remettre entre les mains du porteur un négociant détenu au Vieux-Palais de Rouen, contre lequel ses créanciers avaient obtenu un décret de prise de corps.

C. 19. Liasse. — 213 pièces, papier.

1738-1789. — Police administrative. — Ordres du Roi. — Bra... — Buz... — Délibérations des propriétaires et habitants de Limtot, près Ommonville. Ils arrêtent qu'une femme de cette paroisse serait conduite à l'Hôtel-Dieu de Paris, pour y être renfermée pour cause de folie, et que les frais de nourriture et de conduite seraient répartis au marc la livre des vingtièmes sur les propriétaires, et au marc la livre de la taille sur les habitants. — D'après les dispositions précises de l'article 151 de la coutume de Normandie, à défaut de parents, les habitants des paroisses étaient obligés de dénoncer en justice les particuliers qui tombaient en démence, et de les tenir en sûre garde, même de satisfaire aux frais de leur détention. Mais l'intendant leur fit entendre que, dans aucun cas, les habitants ne pouvaient se permettre de soustraire, de leur autorité privée, un individu quelconque à la société, et les avertit d'adresser un mémoire à M. de Vergennes, à l'effet d'obtenir un ordre du Roi.

C. 20. Liasse. — 306 pièces, papier.

1733-1788. — Police administrative. — Ordres du Roi. — Cai... — Ces... — Mention du prieuré de Bourgachard, comme lieu de détention spécial aux ecclésiastiques. — Lettre du comte de Brienne, secrétaire d'État, au sujet d'un gentilhomme du régiment des chasseurs des Pyrénées. Il avait été condamné à mort par le conseil de guerre pour avoir quitté son poste et frappé son caporal. Le Roi, en considération de sa famille et à la sollicitation du duc d'Harcourt, commua sa peine en celle d'une détention perpétuelle, à la charge par la famille de payer la pension; il fut conduit chez les frères de Saint-Yon à Rouen. Mais, comme le prix de la pension 500 l. était au-dessus des moyens de ses parents, on le transféra dans la maison des Bons-Fils de Saint-Venant, qui était beaucoup moins chère, et le Roi voulut bien payer sa pension.

C. 21. Liasse. — 241 pièces, papier.

1731-1789. — Police administrative. — Ordres du Roi. — Chal... — Cl... — Un particulier demande au ministre la permission de faire passer un mauvais sujet aux colonies; il lui fut répondu que le Roi ne donnait jamais d'ordre pour cela, et que les parents n'avaient d'autre parti à prendre que de s'adresser à l'officier chargé de la recrue de troupes des colonies et d'obtenir un engagement volontaire.

C. 22. Liasse. — 217 pièces, papier.

1744-1785. — Police administrative. — Ordres du Roi. — Col... — Coq... — Lettre du comte de Saint-

Florentin à l'intendant pour l'inviter à faire défendre, de la part du Roi, à une femme de Dieppe de s'éloigner de cette ville de plus de 10 lieues, sans une permission par écrit de l'intendant ou du subdélégué. Cette femme avait livré sa fille à la prostitution et se permettait contre elle toute sorte de violences. — La famille d'une veuve ayant demandé qu'elle fût mise, par ordre du Roi, dans un couvent, le ministre invite l'intendant à s'assurer s'il n'entrait point dans les vues des parents de la mettre à couvert des poursuites de ses créanciers.

C. 23. (Liasse.) — 228 pièces, papier.

1738-1790. — Police administrative. — Ordres du Roi. — Cor... — Cuv... — le comte de Saint-Florentin annonce l'envoi d'ordres du Roi pour faire conduire à Bicêtre un diacre du diocèse de Rouen. Le mémoire de la famille ayant été communiqué à l'archevêque de Rouen, l'intendant est invité à se concerter avec ce prélat pour l'exécution des ordres et à tenir la main à ce que les frais de conduite et de pension fussent exactement payés par les parents.

C. 24. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1734-1789. — Police administrative. — Ordres du Roi. — Dab... — Dav... — M. de Vergennes écrit à M. de Crosne, intendant, au sujet d'ordres du Roi sollicités par un père contre son fils, lequel s'était évadé de la *Tour aux libertins* de Rouen, que le Roi ne donnait pas d'ordres particuliers pour faire passer les mauvais sujets aux colonies, et qu'en tout cas ce serait au département de la marine qu'il faudrait s'adresser pour les obtenir. — Ordres du Roi obtenus par l'évêque d'Évreux, contre un ecclésiastique renfermé au couvent de Sainte-Barbe de Louviers, pour le forcer à rentrer dans le diocèse de Saint-Claude dont il était originaire.

C. 25. (Liasse.) — 189 pièces, papier.

1741-1784. — Police administrative. — Ordres du Roi. — De... — Dela... — Ordres décernés sur la demande des parents pour la translation d'un particulier des prisons du bailliage de Rouen au château de Bicêtre, afin d'éviter une punition déshonorante qui rejaillirait sur eux. M. Bertin mentionne que le Procureur Général du Parlement n'avait pas vu d'inconvénient à venir au secours de cette famille. — Une femme ayant demandé que son mari fût enfermé à Bicêtre, comme étant tombé dans un état de folie furieuse et qu'il y fût reçu gratuitement, attendu la pauvreté de sa famille, M. Bertin charge M. de Crosne de s'assurer de la vérité des faits allégués, du consentement des parents et d'avertir cette femme qu'il fallait nécessairement, ou qu'elle payât la pension de son mari, ou qu'elle engageât les administrateurs de Bicêtre à le recevoir gratuitement.

C. 26. (Liasse.) — 251 pièces, papier.

1742-1789. — Police administrative. — Ordres du Roi. — Delh... — Dr... — Ordre du Roi à Étienne Souche, garde de la prévoté de l'hôtel, d'arrêter deux demoiselles de la Généralité d'Alençon et de les conduire aux frais de leur famille dans la *Tour aux libertins* de Rouen. — Permission au sieur Donessey, ci-devant conseiller au Parlement de Rouen, d'aller vaquer à ses affaires à Morlaix et à Bayeux. — Une fille ayant demandé qu'on lui permît de se retirer avec sa mère, qui était séparée de son mari, et que celui-ci fût condamné à lui payer une pension, M. Bertin écrit à l'intendant que le Roi ne peut guère employer son autorité dans des querelles de famille de cette espèce, qui regardent naturellement la justice ordinaire. Il le prie cependant de vérifier s'il y aurait quelques circonstances particulières qui pussent engager S. M. à prendre connaissance de cette demande.

C. 27. (Liasse.) — 210 pièces, papier.

1750-1788. — Police administrative. — Ordres du Roi. — Duc... — Dupr... — Révocation des ordres par lesquels le Roi avait interdit aux nommés Dufay, Le Bigre, Riouffe, Rouvrel et Pilore, l'entrée aux Assemblées de la communauté des chirurgiens de Rouen. L'intendant les avertira d'apporter aux assemblées un esprit de paix et d'union, et de n'avoir d'autres vues que celles du bien de leur communauté. — Ordres du Roi pour recevoir au dépôt de mendicité de Rouen une femme condamnée à la détention perpétuelle par arrêt du Parlement.

C. 28. (Liasse.) — 172 pièces, papier.

1734-1788. — Police administrative. — Ordres du Roi. — Dupu... — Duv... — Sur la plainte faite par un particulier contre le séducteur de sa femme qui l'avait conduite à Paris, le ministre prie l'intendant de s'informer du coupable et des dispositions de sa famille à son égard. Bien que cette affaire fût de nature à être poursuivie en justice réglée, il laisse espérer que le Roi viendra au secours du mari, attendu sa pauvreté et sa situation.

C. 29. (Liasse.) — 230 pièces, papier.

1735-1789. — Police administrative. — Ordres du

Roi. — Ed... — Fol... — Le comte de Saint-Florentin annonce à M. de Brou, intendant, l'envoi d'ordres du Roi pour faire arrêter, conduire et recevoir dans la maison de Saint-Aubin, près Rouen, un particulier dont l'esprit était aliéné.

C. 30. (Liasse.) — 269 pièces, papier.

1755-1789. — Police administrative. — Ordres du Roi. — Fon... — Fro... — Un particulier ayant demandé des ordres pour faire enfermer sa femme dans une maison de force, le ministre écrit à l'intendant de vérifier les faits allégués, de s'assurer du consentement de la famille entière par la signature des parents paternels et maternels, et d'exiger du mari la soumission de payer les frais de conduite et de pension.

C. 31. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1730-1789. — Police administrative. — Ordres du Roi. — Gab... — Gau... — M. le lieutenant général de police ayant cru convenable de rendre la liberté à certains individus détenus à Bicêtre, M. Bertin, en adressant leurs noms à M. de Crosne, le charge d'écrire aux parents, et de leur faire entendre que ces sortes de punitions, quoiqu'elles soient ordonnées sur de justes motifs, ne peuvent pas cependant être perpétuelles. M. de Crosne, répondant à la lettre de M. Bertin, insiste, d'après les observations des parents, pour que la détention de l'un de ces particuliers soit continuée : « Il avait été arrêté pour vol « et il se trouvait dans les liens d'une procédure criminelle, lorsque le Roi avait bien voulu donner des ordres « pour le faire enfermer à Bicêtre ; une correction d'un an « ne paraissait pas assez rigoureuse pour qu'on fût assuré « qu'il ne retomberait pas dans ses premiers excès. » — Précis pour M. l'abbé de Garges-villes, chanoine de Beauvais, victime de la cupidité, de l'animosité d'autruy et de l'excès de sa bonne foy.

C. 32. (Liasse.) — 238 pièces, papier.

1733-1788. — Police administrative. — Ordres du Roi. — Gel... — Gou... — Un frère du lieutenant général de Rouen, voulant contracter mariage avec une femme qui joignait à une naissance très-obscure une vie des plus abandonnées, ses parents résolurent de s'y opposer et demandèrent que cette femme fût enfermée dans le couvent du Bon-Pasteur. M. de La Bourdonnaye, intendant, invité à prendre les informations nécessaires et à donner son avis, répondit que, cette fille étant revenue de son ancien libertinage, il ne conviendrait pas de la traiter comme une fille actuellement débauchée, et qu'il y aurait lieu de la mettre dans une autre communauté que celle du Bon-Pasteur, établie spécialement pour la correction des filles d'une vie déréglée ; il propose, comme lieu de détention pour elle, la maison des Bénédictines de Pont-de-l'Arche. — Ordre de saisir les papiers du père Gomeau, bénédictin, qui cherchait à exciter l'esprit de parti parmi les religieux de son ordre et protestait contre le chapitre de la congrégation de Saint-Maur.

C. 33. (Liasse.) — 164 pièces, papier.

1742-1787. — Police administrative. — Ordres du Roi. — Gra... — Gru... — Un mari ayant sollicité des ordres du Roi contre sa femme, détenue en prison pour accusation d'adultère, l'intendant est invité à s'assurer des dispositions des parents les plus proches, paternels et maternels, par un mémoire signé d'eux, dans lequel ils se réuniront pour invoquer l'autorité du Roi et se soumettront à payer la pension dans la maison qu'ils indiqueront. Lettre de M. de Miromesnil, premier président du Parlement, concernant cette affaire.

C. 34. (Liasse.) — 234 pièces, papier.

1731-1789. — Police administrative. — Ordres du Roi. — Gu... — Gy... — Le maire et les échevins de la ville de Dieppe ayant demandé qu'un particulier fût enfermé par ordre du Roi, afin de prévenir les suites fâcheuses de sa violence, M. Bertin invite l'intendant à vérifier les faits allégués et, dans le cas où ils seraient exacts, à écrire aux administrateurs de Bicêtre, pour savoir s'ils voudraient faire remise de la pension.

C. 35. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1758-1789. — Police administrative. — Ordres du Roi. — Hal... — Haz... — Les paroissiens d'Hacqueville ayant demandé des ordres du Roi contre un jeune homme attaqué de folie pour le conduire à Bicêtre, M. Bertin avertit l'intendant que, dans le cas où la folie serait constatée, il faudrait que la famille ou la paroisse se chargeât de payer la pension. M. de Crosne répondit : « Il n'y a « dans la Généralité de Rouen aucune maison destinée à « recevoir les personnes attaquées de folie, et, s'il est de « nécessité que la pension de ce jeune homme soit payée « à Bicêtre pour qu'il y soit envoyé, je ne vois aucun moyen « d'en débarasser la paroisse d'Hacqueville ; les parents du « jeune homme sont dans la plus grande pauvreté... J'ai « fait proposer aux habitants de contribuer entre eux

« pour cette pension; ils représentent que, chargés d'im-
« positions, ils sont hors d'état de fournir aucun secours
« à ce particulier. »

C. 36. (Liasse.) — 228 pièces, papier.

1707-1789. — Police administrative. — Ordres du Roi. — Heb... — Hur... — Un Allemand nommé d'Hermanne, secrétaire du ministre de l'électeur palatin Grevenbroch, parti de Paris avec une femme qu'il avait débauchée, est arrêté à Dieppe et reconduit à Paris en vertu d'ordres du Roi accordés sur la demande dudit Grevenbroch.

C. 37. (Liasse.) — 201 pièces, papier.

1751-1788. — Police administrative. — Ordres du Roi. — I.-J.-K. — Ordres du Roi pour faire sortir le frère Jodas de l'abbaye de Beaulieu et lui enjoindre de se retirer à la communauté de Cherbourg, sa maison de profession. — Un jeune homme ayant dissipé beaucoup au delà des effets dont il pouvait disposer, quoiqu'ils fussent considérables, sa famille demanda qu'il fût enfermé pour un temps à Saint-Yon, parce qu'autrement sa ruine serait inévitable; M. de Saint-Florentin charge M. de Brou, intendant, de prendre les éclaircissements nécessaires et de lui transmettre son avis.

C. 38. (Liasse.) — 219 pièces, papier.

1738-1784. — Police administrative. — Ordres du Roi. — Lab... — Lav... — M. Rolland, ingénieur, intercède auprès de l'intendant en faveur d'un jeune homme contre lequel son père avait obtenu des ordres du Roi. Il prie l'intendant de vouloir bien rester dépositaire de ces ordres pendant un délai de six mois, afin de voir si ce jeune homme tiendrait la promesse qu'il avait faite de changer de conduite. — Lettre de M. Thomas de la Marche; ayant appris la récente suppression de la Chambre des Comptes dont il était membre, il demande que son exil soit fixé à sa terre de Manneville-la-Raoul.

C. 39. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1732-1787. — Police administrative. — Ordres du Roi. — Leba... — Lebr... — M. de Chauvelin demande des renseignements à M. de La Bourdonnaye, intendant, au sujet d'ordres du Roi sollicités à l'effet de faire enfermer dans un couvent une jeune fille de mauvaise vie, qui avait entraîné dans le libertinage un fils de famille. — M. Bertin prie M. de Crosne, intendant, de vérifier si certains individus contre lesquels on réclamait l'autorité du Roi ne seraient pas déjà dans les liens de la justice, et s'il n'y aurait pas lieu à des réclamations fondées de la part des juges.

C. 40. (Liasse.) — 262 pièces, papier.

1740-1788. — Police administrative. — Ordres du Roi. — Lec... — Lefev... — Ordres du Roi contre un nommé Louis Lefèvre, soupçonné d'être embaucheur et espion des Anglais. — Lettre de M. Virieu-Beauvoir à l'intendant au sujet d'une dénonciation anonyme et calomnieuse contre le curé de Lanquetot. Il lui rend compte en même temps des mesures qu'il a prises pour mettre le Havre à l'abri d'un coup de main des Anglais. « Si vous
« venez au Havre, vous trouverés que nous avons fait une
« défense comme il n'y en a jamais eu ici, où nous pou-
« vons faire beaucoup plus de mal aux Anglais avec beau-
« coup moins de monde, et qui peut durer toujours avec
« un petit entretien tous les ans de 30 ou 40 journées de
« soldat, qui ne coûte rien. »

C. 41. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1733-1785. — Police administrative. — Ordres du Roi. — Lefo... — Leh... — Un particulier, renfermé à Bicêtre dès 1729, pour cause de démence reconnue, ayant commis, dans un accès de fureur, un meurtre après son élargissement, la famille demanda qu'on arrêtât le cours de la procédure qui s'instruisait et qu'il fût de nouveau renfermé. Consulté à ce sujet par M. de Chauvelin, M. de La Bourdonnaye, intendant, fait observer qu'on regardait généralement ce particulier comme fou et que, dans le pays, on croyait la folie héréditaire dans sa famille; en conséquence, il appuie la demande : « Aussi bien, ajoute-t-il,
« ne pourroit-on jamais, en définitif, opérer contre lui de
« condamnation régulière, puisque quand après avoir es-
« suyé tout le feu de la procédure, le procureur du Roi
« viendrait à demander qu'il fût admis à la preuve de ses
« faits justificatifs, la démence qui seroit facile à prouver le
« mettrait infailliblement à l'abry de la rigueur des lois. »

C. 42. (Liasse.) — 222 pièces, papier.

1725-1789. — Police administrative. — Ordres du Roi. — Lej... — Lem... — M. le cardinal de La Rochefoucauld ayant adressé à M. de Vergennes un mémoire contre un curé, pour le faire renfermer dans un couvent,

l'intendant est invité à prendre les informations nécessaires. — Ordre du Roi pour faire punir par 24 heures de prison le fils de la maîtresse de poste de Dieppe, qui avait manqué à M. le comte d'Ecquevilly. — A propos d'ordres du Roi sollicités par des parents contre un jeune homme, M. de Vergennes fait observer à l'intendant que ce jeune homme n'est pas sous leur autorité, que leur principal objet est d'empêcher le mariage qu'il veut contracter, et qu'il faudrait des motifs bien puissants pour accueillir leur demande. — Lettre d'envoi d'ordres du Roi pour obliger un curé à se retirer au séminaire de Bourgachard.

C. 13. (Liasse. — 221 pièces, papier.

1734-1788. — Police administrative. — Ordres du Roi. — Lemp... — Lesi... — Un mari demande que sa femme soit transférée de l'Hôpital de Rouen, où elle avait été enfermée pour cause de libertinage, dans la maison du Bon-Pasteur de Lisieux. L'intendant est chargé par M. Bertin de vérifier les faits allégués et de s'assurer du consentement de la famille, en faisant signer les parents paternels et maternels les plus proches de la femme. — Lettre d'envoi d'ordres du Roi pour faire recevoir au dépôt de mendicité de Rouen une fille condamnée par le Parlement à la détention perpétuelle. — Les parents d'un jeune homme ayant demandé qu'il fût enfermé par ordre du Roi dans la maison de force de Saint-Venant, pour dissipation, M. le comte de Saint-Florentin demande des renseignements à l'intendant et l'informe que les motifs allégués ne paraissent pas assez déterminants.

C. 41. Liasse. — 150 pièces, papier.

1737-1789. — Police administrative. — Ordres du Roi. — Lest... — Levig... — Ordres du Roi pour empêcher le sieur Levaillant, gentilhomme verrier, de sortir du royaume et d'en emmener des ouvriers. Invitation à l'intendant de le faire arrêter sur-le-champ, s'il persiste à réaliser son projet d'émigration. — Lettre d'envoi d'ordres de Roi pour faire conduire au séminaire de Bourgachard le curé de Menilet. Signée : Amelot. — Une femme, mère de quatre enfants illégitimes, ayant été condamnée à mort pour un vol commis au bailliage de Candebec, M. de Miromesnil écrit à M. de Crosne qu'il se propose d'écrire au Roi pour que la peine soit commuée en celle de la détention perpétuelle; il lui demande s'il serait possible de détenir la mère au dépôt à Rouen, où elle continuerait d'allaiter celui de ses enfants qui est encore à la mamelle, et dans quel endroit il pourrait placer les autres jusqu'à ce qu'ils fussent en état de gagner leur vie.

C. 45. (Liasse.) — 220 pièces, papier.

1740-1789. — Police administrative. — Ordres du Roi. — Levil... — Lu... — Lettre d'envoi d'ordres du Roi pour faire enfermer deux filles qui voulaient sortir du royaume avec le sieur de Lang, Suédois de nation. Signée : d'Argenson. — Des ordres du Roi ayant été demandés contre une femme qui voulait faire un mariage déshonorant, M. Bertin charge l'intendant de vérifier l'exposé du mémoire qui lui avait été adressé, et de s'assurer si ceux qui l'avaient signé étaient les parents paternels et maternels les plus proches de cette fille, et si toute la famille se réunissait pour demander qu'elle fût enfermée.

C. 46. (Liasse.) — 280 pièces, papier.

1734-1789. — Police administrative. — Ordres du Roi. — Mab... — Maz... — Révocation d'ordres du Roi contre un gendarme de la garde du Roi, coupable de rapt, ordres qui l'éloignaient de vingt lieues de Rouen. Cette révocation eut lieu par suite d'un arrangement fait entre les deux familles. — Un père ayant demandé des ordres du Roi pour faire enfermer à Saint-Yon son fils, dont le seul vice était une aversion marquée pour tout ce qui pouvait contribuer à son éducation, M. Bertin charge M. de Crosne d'examiner si ce défaut est un motif suffisant pour engager le père à former une telle demande, et pour vérifier si le mémoire est signé des parents paternels et maternels les plus proches.

C. 47. (Liasse.) — 230 pièces, papier.

1734-1787. — Police administrative. — Ordres du Roi. — Men... — Mon... — Lettre de Bourgelat à M. de La Michodière, intendant, au sujet d'un nommé Menard, de Lyon. On y lit ce qui suit : « Je vous félicite d'avoir « fait connaissance avec l'illustre M. Humes; des gens de « ce mérite sont rares. Heureux qui peut les cultiver, au « moins quelques mois de sa vie ! Je vous sommerai de la « parole que vous voulez bien me donner de me faire dîner « avec lui; car j'espère pouvoir me mettre en route sur la « fin de ce mois. » — Ordre d'arrêter et de conduire au Mont-Saint-Michel, Mondant, ministre protestant, qui avait réuni près de deux mille de ses coreligionnaires dans une carrière des religieux de l'abbaye du Valasse. On voit qu'il parvint à se dérober aux poursuites de la maréchaussée.

C. 48. (Liasse.) — 253 pièces, papier.

1730-1787. — Police administrative. — Ordres du Roi. — Mor... — Mul... — Lettre de Dumay, professeur

de philosophie au collége des Quatre-Nations, en faveur d'un jeune homme de Guingamp, en Bretagne, arrêté pour vagabondage, auquel s'intéressait Mme Louise. — Des ordres du Roi ayant été sollicités contre un voleur, M. Bertin prie M. de Crosne, intendant, de vérifier s'il n'y aurait point de poursuites commencées pour raison des vols que ce particulier avait commis et de réclamations fondées à craindre de la part des juges ordinaires.

C. 49. (Liasse.) — 223 pièces, papier.

1731-1789. — Police administrative. — Ordres du Roi. — Na... — Ou... — Ordre au frère Nicolas, de Dieppe, religieux capucin, de sortir du couvent de Rouen et de se retirer dans celui de Lunel, de la province de Toulouse. — Ordre de mettre en liberté un lieutenant au régiment de Limousin, enfermé à Saint-Yon, ensuite au couvent des Bénédictins de Beaumont-en-Auge, sur la demande de son colonel et de deux de ses oncles, capitaines au même régiment, ses tuteurs. Ses oncles avaient un grand intérêt à perpétuer sa détention et à s'opposer à son mariage avec une demoiselle peu riche, mais d'une famille égale à la sienne, à qui il avait promis de l'épouser. « Le Roi, écrit le comte de Saint-Germain, à qui j'ai rendu compte de ces détails, a jugé que quelques traits d'inconduite et un dérangement peu considérable n'étaient pas des motifs suffisants pour perpétuer sa détention..... et Sa Majesté a décidé que, s'il étoit réellement majeur, il seroit mis en liberté. »

C. 50. (Liasse.) — 272 pièces, papier.

1734-1789. — Police administrative. — Ordres du Roi. — Pa... — Ph... — Lettre de M. de Miromesnil à l'intendant pour le remercier d'avoir suspendu l'exécution des ordres du Roi contre trois particuliers. — Le comte de Saint-Florentin écrit à M. de Brou, intendant, que le couvent du Désert, près Blaye, demande à être déchargé d'un Carme déchaux de la province de Normandie; il le prie de faire avertir le supérieur des Carmes de Rouen d'indiquer une maison de sa province pour y placer ce religieux.

C. 51. (Liasse.) — 253 pièces, papier.

1736-1789. — Police administrative. — Ordres du Roi. — Pi... — Pr... — Au sujet d'ordres du Roi sollicités par une sœur contre son frère pour aliénation mentale, M. Bertin écrit à M. de Crosne : « Il serait plus régulier et plus sûr de s'adresser à la justice, qui, après avoir pris les informations nécessaires, peut ordonner l'interdiction et la détention de la personne dont la démence est prouvée... Si l'on a besoin d'ordres pour le faire mettre dans une maison de force, lorsque la justice aura prononcé, je proposerai volontiers à Sa Majesté de les donner. » — Une famille ayant demandé des ordres du Roi pour faire enfermer un de ses membres à Bicêtre, afin d'empêcher la suite d'un procès instruit contre lui pour vol d'une vache, M. Bertin charge l'intendant d'en conférer avec M. de Belbeuf, et dans le cas où ils ne verraient aucun inconvénient à accorder les ordres, de lui adresser un mémoire signé des parents les plus proches, par lequel ils s'engageraient à payer les frais de conduite et la pension.

C. 52. (Liasse.) — 251 pièces, papier.

1732-1787. — Police administrative. — Ordres du Roi. — Qué... — Rive... — Ordres du Roi en conséquence d'une délibération du conseil ecclésiastique, qui enjoint au curé de Neuville-Bos de se retirer dans le diocèse de Coutances. — Lettres d'envoi d'ordres du Roi contre un aliéné, qui avait commis un vol dans un accès de folie. Arrêté pour ce délit il avait été constitué dans les prisons de Rouen; mais les juges, après avoir constaté son état, s'étaient déterminés à laisser à la famille le temps de faire intervenir l'autorité du Roi pour faire mettre ce malheureux en lieu de sûreté.

C. 53. (Liasse.) — 311 pièces, papier.

1737-1787. — Police administrative. — Ordres du Roi. — Rivi... — Ru... — Ordres du Roi pour faire renfermer un maître de musique de Rouen, qui avait demandé au ministre une somme de douze millions pour racheter de son inventeur une liqueur inflammable, qui devait amener la destruction du royaume et le bouleversement de l'Europe. Il avait été enfermé à Bicêtre en 1760 pour fausse dénonciation, exilé à vingt lieues de Paris, détenu en l'hôtel de la maréchaussée de Rouen, exilé de nouveau à cinquante lieues de Paris. Pendant plus de vingt ans, il intrigua les ministres et les intendants par ses extravagances. Il est à remarquer qu'aucun médecin ne fut consulté au sujet de sa folie.

C. 54. (Liasse.) — 285 pièces, papier.

1730-1786. — Police administrative. — Ordres du Roi. — Sai... — Sur... — Correspondance relative au projet d'un prisonnier de Saint-Yon pour le recouvrement d'un droit appartenant au Roi. — Les religieuses de la congrégation de Notre-Dame-de-Trouville, proche Vernon, exposent à l'intendant, avec la permission de l'évêque d'Évreux, la triste situation d'une de leurs sœurs, qui

avait perdu la raison. Elles réclament une lettre de cachet pour la faire recevoir à la Salpêtrière, offrant de payer pour elle, sa vie durant, une pension annuelle de 150 livres. Elles rappellent que leur communauté, composée de trente-quatre religieuses destinées aux écoles gratuites, n'a qu'un revenu fort modique.

C. 55. Liasse. — 292 pièces, papier.

1739-1789. — Police administrative. — Ordres du Roi. — Tard... — Turm... — Huit particuliers arrêtés pour tapage, au spectacle du Havre, ayant été mis en liberté par les officiers du Bailliage, furent réintégrés dans la prison de la citadelle, en vertu de lettres de cachet. — La famille d'une demoiselle ayant demandé des ordres du Roi pour la faire enfermer au couvent de La Charité de Caen, afin de la soustraire au mauvais exemple de son père, M. Bertin prie l'intendant de vérifier si les faits allégués sont exacts : « En supposant même que cela soit, ajoute-t-il, « ce que les parents demandent n'est pas sans difficulté. « Outre qu'il est assez extraordinaire de soustraire une « fille à l'autorité paternelle, surtout lorsqu'elle-même ne « le demande pas, on ne peut guère forcer le père à payer « une pension et des maîtres contre son gré. » En conséquence, il le charge d'exhorter les parents à un engagement amiable.

C. 56. Liasse. — 305 pièces, papier.

1731-1788. — Police administrative. — Ordres du Roi. — Lettres V-Z. — Ordres du Roi décernés contre un aventurier qui, sous le nom de baron ou comte de Velasco, avait couru l'Europe, trompé l'ambassadeur du Roi à Constantinople, la cour de Dresde et le ministre du Roi en Pologne. — Une femme ayant demandé que son mari fût enfermé dans un couvent, pour éviter l'opprobre dont sa famille serait couverte si le ministère public faisait contre lui des poursuites, le comte de Saint-Florentin charge l'intendant de prendre des informations et de voir s'il n'y aurait point action commencée en justice. — Lettre d'envoi d'ordres du Roi pour faire retenir un jeune homme pendant dix-huit mois dans la Tour-aux-Normands.

C. 57. Liasse. — 143 pièces, papier.

1789-1790. — Police administrative. — Ordres du Roi. — Correspondance relative à l'exécution du décret de l'Assemblée nationale, concernant les prisonniers enfermés en vertu d'ordres ministériels ou particuliers. — Il en résulte que, en 1789, il n'y avait point de prisonniers dans d'autres établissements religieux que Saint-Yon

C. 58. (Liasse.) — 271 pièces, papier.

1772-1789. — Police administrative. — Sauf-conduits. — Acher-Avenel. — Lettre du ministre Bertin pour avertir l'intendant que Sa Majesté s'était fait une règle de n'accorder de sauf-conduits que du consentement du plus grand nombre des créanciers, ou lorsqu'il serait dû par Sa Majesté à ceux qui auraient recours à son autorité. — Affaire Amavet ; ses créanciers de Fécamp s'opposent à un nouvel arrêt de surséance qu'il s'efforçait d'obtenir. Ce particulier était à la tête de la compagnie pour le roulage général de France, que M. de Calonne avait supprimée sur les réclamations du commerce ; on lui avait accordé privilège exclusif pour le transport du poisson frais par tout le royaume, au moyen de la glace.

C. 59. (Liasse.) — 285 pièces, papier.

1753-1789. — Police administrative. — Sauf-conduits. — Bache-Berruyer. — Lettre de Pierre-Joseph Buchoz, médecin botaniste, auteur de différents ouvrages de médecine, adressée à l'intendant, pour s'opposer à tout arrêt de surséance en faveur du sieur Besogne, libraire de Rouen, son débiteur.

C. 60. (Liasse.) — 270 pièces, papier.

1735-1789. — Police administrative. — Sauf-conduits. — Billoquet-Buol. — Sauf-conduit accordé au sieur Bougars de Rocquigny, maître de verrerie, sur cette considération que le mauvais état de ses affaires tenait aux circonstances de la guerre, etc.

C. 61. (Liasse.) — 172 pièces, papier.

1775-1789. — Police administrative. — Sauf-conduits. — Cabau-Cavelier. — M. Bertin prie M. de Crosne de voir si un particulier qui avait demandé un sauf-conduit méritait par sa probité et sa bonne conduite que le Roi vînt à son secours. — Mémoire pour le sieur Louis-Salve-Saire-Sauve Albitte de Vallmon, écuyer, garde de la porte ordinaire du Roi, contre Louis-François-Adrien de Caqueray, écuyer, sieur de Montreuil, demeurant en la paroisse de Beaubray. Imprimé.

C. 62. Liasse. — 248 pièces, papier.

1772-1789. — Police administrative. — Sauf-conduits. — Ceron-Croix. — M. de Vergennes informe l'intendant que le Roi a accordé aux héritiers et créanciers de la succession Chauvel, la commission qu'ils ont demandée et qui doit être composée des juges de

Rouen avec quelques anciens négociants. L'intendant lui propose MM. Le Conteulx de Canteleu, Hellot, Taillet, Dufour, Le Vavasseur, Ribard, Lefebvre l'aîné. — Refus d'accorder un sauf-conduit à un commerçant de Rouen parce qu'il n'est point entré en payement avec ses créanciers. — Mémoire pour les créanciers chirographaires et derniers en ordre dans la succession du feu sieur J. Chauvel, en son vivant négociant au Havre, et dont la masse s'élève à plus de 600,000 livres. (Imprimé.)

C. 63. (Liasse.) — 300 pièces, papier.

1730-1789. — Police administrative. — Sauf-conduits. — Damien-Déporte. — Sauf-conduit à Darbouville, comédien engagé avec la directrice des spectacles de la basse Normandie. — M. Chauvelin demande à M. de Gasville, intendant, des renseignements sur une demande de sauf-conduit pour le sieur Darganchy, lequel avait ruiné sa fortune à la poursuite d'un procès criminel contre les assassins de sa femme.

C. 64. (Liasse.) — 199 pièces, papier.

1774-1789. — Police administrative. — Sauf-conduits. — Desabaye-Devoize. — Mémoire et consultations pour la dame Desabaye, contre les sieurs Dauboum et Flambart, ayant épousé les demoiselles Desabaye, filles du premier mariage du sieur Desabaye (imprimé). Ces consultations portent la signature de plusieurs avocats de Rouen : Roger, Le Sueur, Hervieu, Breant, Duval, Bigot, syndic de l'ordre, Le Bourgeois de Belleville, Jansse, Malfillastre, Tocqueville, Deslinières, etc. — Sauf-conduit refusé à un fabricant d'Yvetot, actuellement maître d'école audit lieu. « Il ne peut que solliciter « l'indulgence de ses créanciers dès qu'il est obligé d'at- « tendre le décès de son beau-père pour les satisfaire. » — Mémoire de M. Devoize adressé à Messieurs les créanciers des sieurs Jean-Baptiste Famin, Devoize et compagnie à Barcelone. (Imprimé.)

C. 65. (Liasse.) — 231 pièces, papier.

1772-1789. — Police administrative. — Sauf-conduits. — Dhostel-Du Gravier. — Au sujet d'un arrêt de surséance demandé par un particulier, M. de Vergennes prie l'intendant de vérifier si, d'après les causes de son embarras, la nature de ses engagements, les mesures qu'il est dans le cas de prendre pour y satisfaire et les dispositions de la majeure partie de ses créanciers, il y a lieu de lui accorder la grâce qu'il sollicite. — Un marchand de bœufs de Brionne ayant demandé un quatrième sauf-conduit, M. de Vergennes charge l'intendant de lui rappeler qu'en lui envoyant le dernier, on l'avait averti qu'il ne lui en serait point accordé d'autre. L'intendant verra cependant si, d'après la situation actuelle de ce débiteur, il y a lieu de lui continuer le secours de l'autorité.

C. 66. (Liasse.) — 191 pièces, papier.

1771-1788. — Police administrative. — Sauf-conduits. — Dulac-Durand. — En adressant un nouveau sauf-conduit d'un an pour un débiteur, M. Bertin prie l'intendant de le prévenir qu'il ne sera pas possible de lui en procurer un troisième, et qu'ainsi il est essentiel qu'il satisfasse ses créanciers, ou qu'il prenne des arrangements avec eux. — Arrêt du Parlement de Rouen, rendu au profit du sieur Nicolas Dumois, ancien négociant à Rouen, accusateur contre le nommé Loyson, ci-devant huissier au Grand Conseil, et le sieur Louis Féline, négociant à Paris. — Arrêt notable du Parlement du Roi qui décharge le sieur Feline, banquier à Paris, de l'accusation de Nicolas Dumois, ci-devant marchand forain à Rouen, comme fausse et calomnieuse. (Imprimé.)

C. 67. (Liasse.) — 199 pièces, papier

1773-1789. — Police administrative. — Sauf-conduits. — Duruel-Duvernay. — Sauf-conduit de six mois en faveur d'un chevalier de Saint-Louis, « durant lequel temps Sa Majesté fait très-expresses inhibitions et défenses à tous huissiers, sergents ou autres de l'arrêter, ni inquiéter ; et à tous concierges et geôliers des prisons de l'y recevoir à peine de désobéissance et d'interdiction de leurs charges ». — Adjudication des réparations à faire à la ferme de M. Duruel, à Colemare, décrétée à la requête des sieurs Ferry. — Demande de renseignements par M. Bertin, au sujet d'un sauf-conduit sollicité par la demoiselle Duvernay, directrice du spectacle de Caen.

C. 68. (Liasse. — 151 pièces, papier.

1752-1789. — Police administrative. — Sauf-conduits. — Eichoff-Fromageau. — M. Eichoff, négociant de Hambourg, établi au Havre, ayant demandé un arrêt de surséance, M. de Vergennes prie l'intendant de vérifier si, d'après les causes de son embarras, la nature de ses engagements, les sûretés et les ressources qu'il présente pour les remplir, et surtout les dispositions de la majeure partie de ses créanciers, il y a lieu de lui accorder la grâce qu'il sollicite. L'embarras de ce négociant tenait aux spéculations qu'il avait faites la dernière année de la guerre, au vil prix où

les marchandises d'Europe s'étaient trouvées dans nos colonies, à la cherté des denrées de nos îles sur les lieux et à leur abondance en France. — Le comte de Saint-Florentin prie M. de La Bourdonnaye, intendant, d'examiner s'il y a lieu d'accorder au sieur Fromageau, entrepreneur de bâtiments, un sauf-conduit de six mois, afin qu'il puisse vaquer librement à la construction ordonnée par un arrêt du Conseil d'une maison dans la ville du Havre pour le logement du lieutenant-de-Roi.

C. 69. (Liasse.) — 259 pièces, papier.

1754-1789. — Police administrative. — Sauf-conduits. — Gabrié-Gossey. — M. Bertin, dans une lettre à M. de Crosne, lui rappelle que les sauf-conduits sont surtout destinés à mettre des négociants malheureux et de bonne foi en état de vaquer à leurs affaires. — Supplique du sieur Le Borgne, négociant, à Nosseigneurs les commissaires du Conseil, contre le sieur Joachim-André-Louis Gossey, au nom et comme syndic de la masse des créanciers de son ancienne maison de commerce, sous la raison de veuve Delacroix-Gossey et Compagnie. — Parère relatif à la même affaire. — Réponse du sieur Terson aux moyens du sieur Gossey. Réponse et solution péremptoire du sieur Terson à la réfutation du sieur Gossey. — Réfutation du sieur Gossey à la réplique imprimée du sieur Terson, communiquée à l'audience du 23 février 1786.

C. 70. (Liasse.) — 171 pièces, papier.

1732-1789. — Police administrative. — Sauf-conduits. — Ralbons-Hauteterre. — Imprimé contenant seize arrêts du Parlement de Rouen et autres Cours concernant le sieur Louis-Guillaume Hallé de Rouville, chevalier, ci-devant mousquetaire de la garde ordinaire du Roi. Les titres souscrits par lui et par son frère s'élevaient à près de 239,700 livres. — M. Chauvelin demande à M. de La Bourdonnaye des renseignements au sujet d'une demande d'arrêt de surséance formée par un laboureur, qui attribuait son insolvabilité aux pertes qu'il avait faites par la mortalité de ses bestiaux. A-t-il été seulement malheureux et peut-on espérer qu'en lui accordant la grâce qu'il sollicite ses créanciers seront payés?

C. 71. (Liasse.) — 195 pièces, papier.

1767-1789. — Police administrative. — Sauf-conduits. — Heroult-Korneth. — Un particulier ayant demandé la cassation de deux sentences consulaires de Rouen et des lettres d'anticipation d'appel au Parlement, qu'il présentait comme attentatoires à son arrêt de surséance, M. de Villedeuil écrit à l'intendant qu'il s'est fait un scrupule de proposer au Roi cette cassation contre l'avis des juges consuls et le privilége dû aux frais du créancier saisissant : « Les arrêts de surséance, ajoute-« t-il, ne sont déjà vus que de trop mauvais œil, sans « ajouter encore à cette défaveur par une cassation si « rigoureuse. »

C. 72. (Liasse.) — 261 pièces, papier.

1772-1789. — Police administrative. — Sauf-conduits. — Labbey-Lecluse. — Demande d'un sauf-conduit par un nommé Laurence, bourgeois de Dieppe, lequel s'était ruiné en voulant établir un hôtel de bains de mer en cette ville. L'intendant déclare que le sieur Laurence a toujours eu une bonne conduite et que le désastre de ses affaires ne doit être attribué qu'aux circonstances de la guerre, qui ont ruiné son établissement. — Réclamation d'un débiteur contre l'arrêt de surséance obtenu par le sieur Le Barbier, privilégié du Roi, pour l'épurement du charbon de terre à Rouen.

C. 73. (Liasse. — 160 pièces, papier.

1777-1789. — Police administrative. — Sauf-conduits. — Lecomte-Lefevre. — Sauf-conduit refusé au sieur Lefebvre, ci-devant receveur de la loterie royale, parce qu'il paraissait n'avoir aucune ressource pour se libérer et que d'ailleurs il était décrété de prise de corps.

C. 74. (Liasse. — 200 pièces, papier

1755-1789. — Police administrative. — Sauf-conduits. — Legendre-Le Prevost. — En adressant un sauf-conduit à l'intendant, le baron de Breteuil le prie d'avertir le réclamant de ne rien négliger pour faire juger son procès, parce qu'il ne serait pas possible de lui accorder de bien longs délais. — Sauf-conduit de six mois accordé par le Roi à un habitant de Manerbe : « L'usage qu'il en fera déterminera Sa Majesté sur le renouvellement qu'il pourra se trouver dans le cas de solliciter. »

C. 75. (Liasse. — 169 pièces, papier.

1772-1788. — Police administrative. — Sauf-conduits. — Le Roux-Lesueur. — Un voiturier de la paroisse de Viquemare ayant demandé un arrêt de surséance de huit années, M. de Vergennes écrit à M. de Crosne : « Vous savés que le Roi n'accorde pas de délais « aussi considérables. Je vous prie cependant de vérifier « si, d'après la conduite de ce particulier, la nature de « ses dettes, les mesures qu'il est dans le cas de prendre

« pour se libérer et surtout les dispositions de la majeure « partie de ses créanciers, il y a lieu d'aller à son secours. » — Avis des syndics de la Chambre de commerce, au sujet d'une demande d'un sauf-conduit de six mois.

C. 76. (Liasse.) — 201 pièces, papier.

1732-1789. — Police administrative. — Sauf-conduits. — Letang-Louvet. — Les administrateurs généraux de la loterie de France écrivent à M. de Maussion, intendant, pour lui recommander une requête du régisseur des loteries contre un manufacturier de papier de Darnétal, relativement à la fabrication et à la fourniture du papier filigrané, à l'usage de la régie des loteries. — Sauf-conduit accordé à James Lind, Anglais, demeurant à Dieppe, avec avertissement de ne rien négliger pour compter et s'arranger avec ses créanciers.

C. 77. (Liasse.) — 297 pièces, papier.

1751-1789. — Police administrative. — Sauf-conduits. — Mabon-Motte. — Le collecteur, autrement dit le porte-bourse de Beaumont-en-Auge, ayant demandé une sauvegarde de dix-huit mois pour vaquer au recouvrement des impositions pendant l'année 1770, M. d'Ormesson écrit à l'intendant qu'il lui paraît juste de faciliter à ce particulier le moyen de s'arranger avec ses créanciers, mais que ce ne doit pas être par la voie d'une sauvegarde; au moyen d'un arrêt du Conseil motivé par la charge de collecteur. — Renseignements sur la manufacture de cristaux et émaux établie au Petit-Quevilly par le sieur Mayer-Oppenheim.

C. 78. (Liasse.) — 234 pièces, papier.

1735-1789. — Police administrative. — Sauf-conduits. — Mouchel-Prieur. — Le sieur de Parnajon, mis dans l'impossibilité de toucher le revenu de son habitation de Saint-Domingue, avait demandé un arrêt de surséance. L'intendant écrit à ce sujet à M. de Vergennes : « Dans son système, il lui faudroit une surséance « illimitée et qui durât autant que la guerre; cette grâce « est aussi contraire aux principes de Sa Majesté dans « cette matière, qu'opposée à la justice. » — Avis des syndics de la Chambre de commerce de la province de Normandie, au sujet d'une demande de sauf-conduit.

C. 79. (Liasse.) — 299 pièces, papier.

1734-1789. — Police administrative. — Sauf-conduits. — Quesnel. — Rouzée. — Sauf-conduit refusé à un boulanger d'Yvetot : « Il ne peut qu'implorer l'indulgence de ses créanciers, puisqu'il n'a pas de ressources pour les satisfaire. » — M. de Vergennes écrit à l'intendant de Rouen d'avertir un huissier de La Ferté-en-Bray, que les sauf-conduits n'empêchaient que les contraintes civiles et qu'ainsi il pouvait exécuter un décret de prise de corps contre un boucher de Vimont, qui avait obtenu un sauf-conduit de six mois.

C. 80. (Liasse.) — 173 pièces, papier (2 sur parchemin).

1775-1788. — Police administrative. — Sauf-conduits. — S. Maclou-Subito. — Sauf-conduits accordés à Flavien-Marie Scanegatty, professeur de physique expérimentale à Rouen; au sieur Sturgeon, entrepreneur de la manufacture royale de faïence française au charbon de terre, établie à Saint-Sever; refusé à l'abbé Stuard, maître de pension à Rouen, d'après la décision du Roi, qui exige, pour l'obtention de cette grâce, le consentement de la majeure partie des créanciers et des ressources certaines pour leur payement. L'abbé Stuard prétendait descendre de la maison royale de ce nom; sa famille, d'après lui, se serait retirée en France avec le Prétendant.

C. 81. (Liasse.) — 220 pièces, papier.

1773-1789. — Police administrative. — Sauf-conduits. — Lettres T — Y. — Sauf-conduit refusé au nommé Thomas, lequel avait pris à bail des sieurs Boilay, fermiers des revenus de M. le cardinal de La Rochefoucauld, à Dieppe, les droits de coutume et de vicomté.

C. 82. (Liasse.) — 282 pièces, papier.

1733-1787. — Police administrative. — Désarmement de tous ceux qui n'avaient pas le droit de port d'armes, en exécution de l'ordonnance du Roi du 14 septembre 1766. — États de ceux qui déposèrent leurs armes et de ceux qui en ayant refusèrent de les remettre, lesdits états dressés par subdélégation. — Désarmement des braconniers de Courcelles et de la principauté d'Anet. Dans le dossier des braconniers de Courcelles se trouve une lettre de M. de Meunier, secrétaire de Monsieur, adressée à l'intendant de Rouen, portant : « Je vous « demande permission de vous offrir un essai sur les « États-Unis, que j'ai inséré dans la partie de l'ency- « clopédie méthodique dont je suis chargé, et que j'ai « fait tirer séparément pour l'usage de mes amis. Ce « morceau peut vous être utile, et je vous le présente, « Monsieur, avec confiance, car il a été composé sous les « yeux de M. Jefferson, qui va le faire traduire en Amé- « rique. Il ne contient aucune erreur, et, si j'en crois

« M. de La Fayette, le ministre des républiques du Nou-
« veau-Monde, il débrouille assez bien tout ce qui a rap-
« port à l'administration, aux finances, aux dettes et au
« gouvernement des treize États. »

C. 83. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1747-1789. — Police administrative. — Chasse dans les bois et les forêts. — Plaintes par les paysans contre les seigneurs et les conservateurs des forêts et des chasses, au sujet de la trop grande quantité de gibier.

C. 84. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1753-1789. — Police administrative. — Passeports. — Lettres de Miromesnil, alors premier président au Parlement de Normandie, à M. de Crosne, intendant, pour lui recommander la demoiselle Vaudesaude, hollandaise, qui demandait un passe-port pour se rendre en Hollande. — Passe-ports de la mairie de Paris aux malheureux ouvriers que l'établissement des ateliers de charité y avait attirés. On leur fournissait trois sous par lieue pendant sept jours.

C. 85. (Liasse.) — 253 pièces, papier.

1732-1789. — Santé publique. — Correspondance relative aux chirurgiens, eaux minérales, inoculations, remèdes. — Lettre d'envoi contenant l'annonce d'ouvrages approuvés par la Société royale de médecine ou publiés par ordre du gouvernement. — États des sources ou fontaines d'eaux minérales qui se trouvent dans la Généralité de Rouen. — Déclaration du Roi portant établissement d'une commission royale de médecine pour l'examen des remèdes particuliers et la distribution des eaux minérales.

C. 86. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1762-1787. — Santé publique. — Correspondance relative aux épidémies qui régnèrent à Poses, Tournedos, Vernon, Val Dampierre, Sainte-Marguerite-lez-Aumale, La Fresnaye, Montreuil, Saint-Clair, La Neuve-Grange, Saint-Martin de Boscherville, Retouval, Amécourt, Ducair et environs, Vesly à propos de l'épidémie de Vesly, M. de Laubel, médecin du Roi, écrit que c'est une des plus effrayantes qu'il ait vues depuis vingt-huit ans. Sancmesnil, Eragny, Neufmarché, Valteville, le Havre, Neaufle, Oissel. — Lettre de Vicq d'Azyr à M. le duc de La Rochefoucauld pour lui recommander M. Michel, chirurgien, comme médecin pour les épidémies et maladies populaires. — Lettre de Lépecq de La Cloture, inspecteur de santé en Normandie, au sujet de l'épidémie du Havre — Lettre du même au sujet des détenus dans la prison des galériens de Rouen. Observations météorologiques et nosologiques faites à Rouen par le même. Observations météorologiques et nosologiques faites à Gisors par M. de Laubel, médecin.

C. 87. (Liasse.) — 232 pièces, papier.

1770-1773. — Santé publique. — Correspondance relative à l'épidémie de Louviers. — Comptes des dépenses faites pour l'hôpital de Sainte-Barbe, mémoire des médecins et des apothicaires, états des malades et listes des morts. — Lettre de Lépecq à l'intendant au sujet de l'épidémie de Louviers. — Compte relatif à l'épidémie de Louviers, rendu à M. de Crosne, intendant de la Généralité de Rouen, par Lépecq, docteur professeur en la faculté de médecine de Caen, agrégé au collége des médecins de Rouen, envoyé par son ordre au secours de ladite épidémie, fièvre putride maligne, avec éruption pourprée ou milliaire, très-contagieuse par sa nature. — Mémoire sur la même épidémie, fait à la réquisition de Messieurs les maire et échevins, par Henriquet, conseiller, médecin ordinaire du Roi et médecin de l'Hôtel-Dieu de Louviers : « L'on compte six à sept mille âmes dans
« les trois paroisses de Louviers, deux cents morts depuis
« le 1er janvier au 25 septembre 1770, et mille malades. »
— La ville dépensa, à l'occasion de l'épidémie, 11,279 livres. On paya à M. Lépecq pour vingt jours de voyage et de séjour, à raison de 20 livres par jour, 240 livres.

C. 88. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1728-1765. — Santé publique. — Correspondance relative à l'envoi et à la distribution des remèdes d'Helvetius, dits *remèdes du Roi*. — Lettre de Maurepas à M. de Gasville, intendant, pour lui annoncer l'envoi d'un arrêt du Conseil concernant la distribution des remèdes spécifiques. — Lettres des contrôleurs généraux aux intendants pour leur annoncer l'envoi de boîtes de remèdes à faire déposer dans les élections, entre les mains des sœurs grises, des curés ou autres personnes intelligentes et charitables, qui auront à les distribuer avec soin et exactitude aux pauvres malades. États de la distribution de ces boîtes. — Lettres d'Helvetius, de Diest, cousin d'Helvétius, de Lassone, conseiller d'État, premier médecin de la Reine, au sujet de ces remèdes. Circulaires imprimées jointes aux lettres de ces médecins et par lesquelles on voit que la distribution des remèdes d'Helvétius a commencé sous Louis XIV, et qu'après une interruption de plusieurs années l'usage en fut repris, en vertu d'arrêts du Conseil d'État des 29 mars 1721 et 5 juin 1722

C. 89. (Liasse.) — 173 pièces, papier.

1766-1776. — Santé publique. — Correspondance relative à l'envoi et à la distribution des remèdes d'Helvétius. — États de distribution. — M. d'Invau mande à M. de Crosne, intendant, que le Roi vient d'ordonner, par arrêt de son Conseil du 1er mars 1769, que les prises de remèdes fixées précédemment à 126,910 seront, à compter de cette année, portées à 932,136; ces remèdes, étant particulièrement destinés aux campagnes, ne devront pas être distribués aux établissements publics ni aux hôpitaux. — Lettres du même au sujet des dragées de Keyser à employer dans les dépôts de mendicité. — Deux lettres de Keyser. — Poudre spécifique pour guérir plusieurs maladies, de la composition de Mlle Renault, de Caen, laquelle a référé son secret au sieur abbé Lot, chapelain de l'hôpital général de Rouen. (Imprimé.)

C. 90. (Liasse.) — 171 pièces, papier.

1777-1780. — Santé publique. — Correspondance relative à l'envoi et à la distribution des remèdes du Roi. — États de distribution. — M. de Miromesnil remercie M. de Crosne d'avoir envoyé à M. le président d'Acquigny et au curé de la paroisse de Tourville-Miromesnil des boîtes de remèdes. — Lettre de M. Haudiquer, curé de Montjavoult, à l'intendant, pour lui rendre compte des résultats des remèdes envoyés.

C. 91. (Liasse.) — 199 pièces, papier.

1781-1785. — Santé publique. — Correspondance relative à l'envoi et à la distribution des remèdes du Roi. — États de distribution. — M. de Hauteterre, subdélégué de Nonancourt, réclame des boîtes de secours pour les pauvres de son département et signale comme y ayant un droit tout spécial, à cause de leur misère, Marcilly, Marcilly-sur-Eure, Louye, Ézy, la Madeleine-de-Nonancourt. — M. Leudet, curé de La Cerlangue, demande une boîte de médicaments pour sa paroisse, où on ne comptait pas moins de trois cents pauvres. — Lettre de la Société royale de médecine à l'intendant, pour lui annoncer l'envoi de certains ouvrages. Signé : Vicq d'Azyr.

C. 92. (Liasse.) — 165 pièces, papier.

1786-1787. — Santé publique. — Correspondance relative à l'envoi et à la distribution des remèdes du Roi. — États de distribution. — Minute d'une lettre de l'intendant à M. de La Millière, pour lui rendre compte de l'emploi des soixante-douze boîtes de remèdes destinées par le Roi aux pauvres de la Généralité. « On ne saurait « douter, dit-il, de la satisfaction avec laquelle ce bienfait « est reçu dans les campagnes de cette Généralité, d'après « l'empressement avec lequel on demande à participer à « la distribution. »

C. 93. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1788-1789. — Santé publique. — Correspondance relative à l'envoi et à la distribution des remèdes du Roi. — Lettre de M. Engren, subdélégué d'Évreux, au sujet de la mortalité sur les enfants trouvés, en nourrice dans la paroisse de Merey. — Le curé de la Cerlangue demande des secours pour sa paroisse : « Depuis dix ans, écrit-il, « elle est vivement saccagée des mans, qui ont détruit « plusieurs fois la moitié de la récolte, même une année « les trois quarts; en 1779, elle fut dévastée par une « grêle affreuse; samedi dernier, 12 de ce mois, elle « vient d'éprouver un fléau d'un autre genre, qui opère sa « ruine totale : un ouragan sans exemple a arraché une « grande partie des pommiers; il y a des rangées de « vingt et trente pommiers entièrement détruites... Je « crois, avec plusieurs personnes, qu'il y a eu secousse et « tremblement de terre; tous les édifices ont été ébran- « lés, etc. » — Lettre de MM. de Lassone père et fils, chargés de la fourniture des remèdes du Roi.

C. 94. (Liasse.) — 139 pièces, papier (1 plan).

1583-1714. — Santé publique. — Correspondance concernant la construction d'un lazaret au Hoc, près du Havre, sur le modèle de celui de Marseille, par les soins de frère Nicolas Bourgeois, Augustin. Ce lazaret remplaça celui de Launay, petit établissement situé à deux lieues de Rouen. — « Mémoires présentés à l'intendant de Rouen, M. Roujault, par les officiers des amirautés, de la police des maisons de ville et autres, qui prétendaient avoir quelques droits à des fonctions à exercer dans l'étendue de la Généralité de Rouen, par rapport à l'exécution des ordres du Roi au sujet des précautions à prendre contre la maladie contagieuse. »

C. 95. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1775-1777. — Santé publique. — Correspondance concernant le cours d'accouchement de Mme Le Boursier Du Coudray, au moyen d'une machine. — Mémoire sur les cours publics d'accouchement faits à Moulins par Mme Du Coudray, suivi du brevet qui l'autorise à tenir des cours dans toutes les provinces du royaume (imprimé). — Correspondance entre M. Malafait, secrétaire général de l'intendance de Caen, et M. Royer, secrétaire général de cette

de Rouen, au sujet des cours faits par Mme Du Coudray, à Caen, où elle était venue sur la demande de M. de Fontette. — Lettres circulaires de M. de Fontette en faveur de cette dame (imprimés). — (On voit, par les lettres de M. de Crosne et de Mme Du Coudray, que M. de Crosne eût désiré faire commencer les cours d'accouchement dans sa Généralité dès 1775. Ils n'eurent lieu, pourtant, qu'en 1777. — Circulaires de M. de Crosne en faveur de Mme Du Coudray, et annonçant l'ouverture du cours d'accouchement... « Ils se firent à Évreux, dans l'hôtel de la « maréchaussée; le premier commença le 15 avril, le « second le 1er septembre; il y eut de plus, dans l'inter- « valle, un cours pour les chirurgiens qui voulurent « apprendre le mécanisme de la machine, afin de devenir « démonstrateurs. » — « Lettre d'un citoyen amateur du « bien public à M***, pour servir de défense à la mission « de la dame Du Coudray, qui forme des sages-femmes « partout le royaume, de la part du Roi, attaquée dans un « écrit public. » (Brochure de 22 feuilles.)

C. 96. (Liasse.) — 166 pièces, papier.

1777. — Santé publique. — Cours d'accouchement de Mme Du Coudray. — Lettres adressées à l'intendant par les subdélégués, les curés des paroisses et autres particuliers auxquels avait été adressée la circulaire du 28 février, annonçant l'ouverture d'un cours d'accouchement à Évreux, pour le 15 avril. — Ils lui rendent compte des choix qu'ils ont faits et des moyens qu'ils ont employés pour payer les frais de voyage et d'éducation des élèves. — Les fonds furent faits ou par les paroissiens, ou par les curés, ou par les seigneurs et les personnes principales des paroisses.

C. 97. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1777. — Santé publique. — Cours d'accouchement de Mme Du Coudray. — Correspondance concernant les choix faits par les villes de chirurgiens pour suivre les cours, les sages-femmes élèves de ladite dame et le visa mis par l'intendant sur les certificats qu'elle leur délivrait. — M. de Crosne répond à M. de Limègue, lieutenant de Maire de Brionne, que les élèves de Mme Du Coudray, dans les différentes Généralités où elle a donné des cours, ont exercé, en vertu de ses certificats, la profession de sages-femmes sans éprouver aucun obstacle, et qu'il en doit être de même dans la Généralité de Rouen.

C. 98. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1777-1788. — Santé publique. — Correspondance concernant l'envoi fait par l'intendant aux curés et autres particuliers, du livre de Mme Du Coudray, et aux villes de la Généralité, des machines propres à la démonstration des accouchements. — Correspondance concernant le cours d'accouchement du sieur Henocque, médecin à Foucarmont, et le choix fait par les villes de chirurgiens pour aller à Évreux suivre le cours de Mme Du Coudray.

C. 99. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1778-1780. — Santé publique. — Correspondance relative aux cours d'accouchement, à la réception des sages-femmes, aux gratifications des chirurgiens qui, d'après l'invitation de l'intendant, avaient ouvert des cours dans les principales villes de la Généralité. — État des élèves sages-femmes et des élèves chirurgiens du sieur Pillore, membre du collège des chirurgiens de Rouen, pour la seconde année de son cours gratuit d'accouchement; ce cours commença en 1778, par ordre du gouvernement et sous les auspices de M. de Crosne. Il avait été établi pour les femmes qui se destinaient à la profession de sage-femme; mais, dès la seconde année, il y vint très-peu de femmes et on y admit les élèves en chirurgie.

C. 100. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1759-1789. — Épizooties. — Correspondance entre l'intendant et les subdélégués et vétérinaires. — « Instruc- « tion de l'école royale vétérinaire sur l'esquinancie gan- « greneuse qui attaque les bêtes à cornes en différentes « provinces du royaume. — Arrêt du Conseil d'État du « Roi, contenant des dispositions pour arrêter les progrès « de la maladie épizootique sur les bestiaux dans les « provinces méridionales du royaume. » — Autre arrêt pour prévenir les dangers des maladies des animaux, et particulièrement de la morve. — Ordonnance de l'intendant de Rouen, qui fait défense d'introduire dans les foires et marchés aucuns animaux malades, et autorise toutes personnes à en faire la dénonciation (imprimés). — Épizootie de Massy. Bulletin du sieur Coquet, vétérinaire. Consultation de la Société royale de médecine.

C. 101. (Liasse.) — 283 pièces, papier.

1775. — Épizooties. — Correspondance concernant l'épizootie. — Instructions pour les syndics, relatives à l'épizootie, par M. Vicq d'Azyr, médecin envoyé par le gouvernement. — Autre instruction, rédigée par le même, pour les soldats des détachements destinés à former une chaîne pour circonscrire la maladie. — Arrêt du Conseil du Roi, qui prescrit de nouvelles dispositions pour arrêter

le progrès de la maladie épizootique sur les bêtes à cornes (imprimés). — Instructions de l'intendant de Rouen, relatives à la même affaire. — Dans une lettre autographe adressée à l'intendant, Vicq d'Azyr lui conseille, pour intercepter toute communication entre les cantons sains et ceux qui sont infectés, de défendre de vendre et d'acheter des vaches dans l'intérieur du cordon, et de suspendre pendant un mois, quant à la vente des bestiaux, les marchés de Londinières, Envermeu, Foucarmont, Eu et Neufchâtel. Il lui annonce qu'il a payé comptant le tiers des bestiaux qu'il a fait tuer, et se déclare fort aise d'avoir pu contribuer pour quelque chose à la sagesse de l'administration et à la bienfaisance des vues de M. de Crosne.

C. 102. (Liasse.) — 228 pièces, papier.

1747-1780. — Subsistances. — Correspondance concernant les états de quinzaine du prix des grains et la réduction des mesures locales à la mesure de Paris. — États des dimensions de la plus grande des mesures matrices employées pour le mesurage des grains dans les divers marchés de la Généralité de Rouen. — États du poids des mesures locales pour les blés et autres grains, et du boisseau de l'étape qui représente celui de Paris, constaté par le grain dans les deux mesures, pour servir à déterminer le rapport de leur contenance.

C. 103. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1751-1788. — Subsistances. — Commerce des grains à l'intérieur du royaume. — Correspondance ministérielle et lettres patentes relatives à cette matière. — Lettres patentes sur arrêt du Conseil d'État concernant la liberté du commerce des grains de province à province. — Déclaration du Roi pour la liberté du commerce des grains.

C. 104. (Liasse.) — 277 pièces, papier.

1757. — Subsistances. — Correspondance entre l'intendant de la Généralité de Rouen, ses collègues, ses subdélégués et le contrôleur général, relativement à la circulation des grains. — Commissions d'acheter et séditions causées en divers lieux par la cherté des grains. — Comptes de la vente de diverses cargaisons de blés venant de l'étranger. — États des pertes faites par les négociants qui les avaient achetés. — Indemnités accordées par le gouvernement. — M. Méliand, intendant de Soissons, répond à M. de Brou, intendant de Rouen : « Toujours, dans « le système de la liberté du commerce des grains, je « ferai mon possible pour vous en procurer. Mais la « subsistance du pays et celle de Paris m'obligent à « prendre des précautions; j'ai dit à vos marchands que « le bled était à meilleur marché en Champagne qu'ici, « et qu'ils peuvent aisément gagner la rivière. »

C. 105. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1765-1769. — Subsistances. — Correspondance entre l'intendant de la Généralité de Rouen, ses collègues, ses subdélégués et le contrôleur général, relativement à la circulation des grains. — Commissions d'acheter et séditions occasionnées par la cherté des subsistances. — Prix de la vente des bestiaux en différents marchés de la Généralité de Rouen. — M. de Machault écrit à l'intendant : « L'intention de Sa Majesté étant dorénavant que la cir- « culation et le commerce des grains de province à pro- « vince ne pût être interrompue que par des raisons supé- « rieures, elle ordonne qu'il ne soit fait de défenses par « les intendants pour arrêter la circulation des subsis- « tances, sans qu'elle les ait préalablement approuvées. »

C. 106. (Liasse.) — 256 pièces, papier.

1771-1789. — Subsistances. — Correspondance entre l'intendant de la Généralité de Rouen, ses collègues, ses subdélégués et le contrôleur général, relativement à la circulation des grains. — Commissions d'acheter et séditions occasionnées par la cherté des subsistances. — Mémoire des sieurs Valtier, Morel et Grenet, bourgeois de Rouen, au sujet de la cherté excessive de la viande en Normandie : elle se vendait, dans les villes, 12, 14 et 15 sous la livre. — M. Pocholle, subdélégué de Dieppe, écrit à l'intendant : « La cherté du bled commence à jeter « l'allarme dans nos campagnes et à occasionner des « attroupements; je ne puis vous dissimuler, Monsei- « gneur, que la faiblesse de nos approvisionnements et « l'*insurgence* trop naturelle au peuple me donnent de « grandes inquiétudes pour l'hiver prochain (l'hiver de « 1788), et peut-être même pour avant ce terme. »

C. 107. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1768-1775. — Subsistances. — Pillage des blés; émeute à Rouen. — États des grains perdus, pillés, et des restitutions. — États des dépenses pour chevaux et messagers envoyés au sujet du pillage des grains.

C. 108. (Liasse.) — 210 pièces, papier.

1775. — Subsistances. — Correspondance concernant la cherté des grains, la situation des marchés, les troubles

populaires qui eurent lieu dans les subdélégations d'Andely, Aumale, Caudebec, Chaumont, Dieppe, Eu et Évreux.

C. 109. (Liasse.) — 200 pièces, papier.

1775. — Subsistances. — Correspondance concernant la cherté des grains, la situation des marchés, les troubles populaires qui eurent lieu dans les subdélégations de Fécamp, Gisors, Gournay, Honfleur, Louviers, Lyons et Magny.

C. 110. (Liasse.) — 300 pièces, papier.

1775. — Subsistances. — Correspondance concernant la cherté des grains, la situation des marchés, les troubles populaires qui eurent lieu dans les Élections de Neufchatel, Nonancourt, Pont-Audemer, Pont-de-l'Arche, Pont-l'Évêque, Rouen, Saint-Valery-en-Caux, Vernon et Yvetot.

C. 111. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1749-1770. — Subsistances. — États des apparences et des produits des récoltes dans la Généralité de Rouen. — Lettre d'envoi, par M. de Machault, à l'intendant de Rouen, des états imprimés qui doivent contenir les renseignements donnés par les subdélégués sur les apparences de la récolte de l'année : « Je vous prie de leur recommander « de vous rendre, le plus tôt qu'il sera possible, un compte « exact du produit que les récoltes donnent lieu d'espérer, « et de m'envoyer l'état général, avec vos observations, dans « le courant du mois de juillet. » — Minute d'une lettre écrite à M. d'Ormesson, par l'intendant, au sujet des apparences des récoltes. Elles ne seront que des deux tiers d'une année ordinaire. — Il y aurait lieu d'accorder sur la taille une diminution de 200,000 livres et de la répartir d'abord sur les paroisses grêlées, en second lieu sur celles qui ont le plus souffert par les intempéries des saisons. Il faut remarquer les inconvénients auxquels donne lieu la répartition des diminutions après le département. — État des paroisses de la Généralité de Rouen qui ont été grêlées et ravagées par les orages.

C. 112. (Liasse.) — 174 pièces, papier.

1771-1789. — Subsistances. — États des apparences et des produits des récoltes dans la Généralité de Rouen. — État, par subdélégations, de l'apparence des récoltes des légumes, fourrages, vins et fruits, suivis d'observations générales sur ce qui reste des précédentes récoltes; sur l'état actuel des bestiaux; sur les causes contraires au succès des récoltes et sur les pertes occasionnées par grêle et autres accidents; sur la situation du pays par les productions qui sont un objet de ressources, et celles dont il se trouvera dépourvu par la diminution ou l'augmentation que l'on peut conjecturer sur le prix des denrées, et par les circonstances particulières à certains cantons.

C. 113. (Liasse.) — 253 pièces, papier.

1757-1770. — Subsistances. — Secours de riz accordés aux familles les plus nécessiteuses de la Généralité. — Lettres des curés; états des pauvres des diverses paroisses, notamment de toutes celles de l'Élection d'Eu. — M. Trudaine de Montigny annonce à M. de Crosne l'envoi qui va lui être fait de 223 quintaux de riz pour faire les 400 quintaux destinés à répandre des secours dans la Généralité de Rouen.

C. 114. (Registre.) — Papier, 119 feuillets.

1788. — État des naissances, mariages, sépultures et professions en religion de la Généralité de Rouen (29,645 naissances, 7,642 mariages, 27,385 morts, 552 émigrations par mer, dont 534 par le port du Havre, 74 morts en religion, 59 sépultures par ordonnance de police, 15 suppliciés, 33 bannissements hors du royaume).

C. 115. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1772-1788. — Correspondance de l'intendant avec le contrôleur général et les subdélégués, relative aux états de population et aux états des hôpitaux. — Minutes de circulaires adressées aux subdélégués. — Modèles et projets d'états. — État des principales villes du département (Généralité de Rouen) et de la population relative en 1776. — Rouen, 2,738 naissances, 678 mariages, 2,576 morts. — Le Havre, 693 naissances, 167 mariages, 700 morts. — Évreux, 185 naissances, 52 mariages, 182 morts. — État des hôpitaux des principales villes de la Généralité de Rouen, relativement à la population en 1777. On n'indique d'enfants trouvés que dans cinq hôpitaux : 385 à Rouen, 14 au Havre, 39 à Dieppe, 3 à Eu, 2 à Blangy.

C. 116. Liasse. — 110 pièces, papier.

1771-1789. — Correspondance relative aux états de population et aux états des hôpitaux. — Subdélégations d'Andely, Aumale, Caudebec, Eu, Évreux, Fécamp, Gisors, Gournay. — Lettre du subdélégué d'Eu : « Il n'y a « dans l'élection d'Eu aucune juridiction royale où l'on « dépose les registres les baptêmes, mariages et sépul-

« tures. Les registres des paroisses se déposaient à Abbe-« ville, Neufchâtel, Dieppe et Amiens. Les registres des « paroisses qui composent le comté d'Eu sont déposés « à Abbeville ; ces paroisses sont au nombre de quatre-« vingt-six. Quelques-unes néanmoins les déposent à Neuf-« châtel et à Dieppe. » — État de la population de la ville de Fécamp, comprenant les chefs de famille, avec indication de leur qualité, de leurs enfants, valets et servantes.

C. 117. (Liasse.) — 174 pièces, papier.

1772-1787. — Correspondance relative aux états de population et aux états des hôpitaux. — Subdélégations d'Harfleur, du Havre, Honfleur, Louviers, Lyons, Magny, Neufchâtel, Nonancourt, Pont-Audemer, Pont-l'Évêque, Rouen, Vernon. État de population de l'hôpital général de Rouen. — Enfants trouvés en 1776, 321; décédés, 191; enfants trouvés en 1777, 379; décédés, 345.

C. 118. (Liasse.) — 236 pièces, papier.

1709-1788. — Agriculture. — Cultures, inventions de machines agricoles. — Correspondance et mémoires relatifs à cette matière. — Essais de culture de garance et du raigrass, aux environs de Rouen, par les soins de MM. Dambournay, Le Couteulx de La Norraye et Roudeaux de Sétry. — Lettre de M. de Mustel à M. de Crosne, intendant, pour le prier de déterminer le ministre à affecter une somme suffisante pour la distribution gratuite de semence de pomme de terre aux cultivateurs. — Lettre du même où il conteste à Parmentier l'honneur d'avoir inventé le pain de pomme de terre. — Gratification à Nicolas Maubert, maréchal et laboureur à Bezu-le-Long, pour une charrue de son invention. — Essai sur le parcage des moutons pendant toute l'année et sur l'amélioration des laines nationales, fait à Ireville près Évreux, par M. de Dun d'Ireville, subdélégué d'Évreux. — Demande de renseignements sur le projet de déclaration qui avait pour objet de restreindre le droit de parcours. — Lettres et mémoires sur les moyens de remédier à la disette des fourrages. — Quelques pièces relatives aux vétérinaires.

C. 119. (Liasse.) — 263 pièces, papier.

1730-1789. — Agriculture. — Haras. — Correspondance de l'intendant avec le ministre et les subdélégués relative à ces objets. — Lettre de M. de Brancas, directeur des Haras de France, à M. de La Bourdonnaye, intendant : « J'envoy tous les ans en Danemarck et autres pays où il « y a de bonnes races de chevaux, mais tout cela ne rem-« plit ni mes idées ni mes désirs. » — Signalement des chevaux destinés pour les haras de Rouen. — États des lieux et des jours où se tiennent les foires et marchés pour les chevaux et poulains dans la Généralité de Rouen. — Deux dénombrements de toutes les espèces de chevaux dans le département de Rouen. — Exemptions, privilèges des gardes-étalons ; nomination des gardes-étalons; poursuites et condamnations pour infraction aux ordonnances relatives aux haras. — Le Roi réunit à la charge de grand écuyer les haras des Généralités de Rouen, Caen, Alençon, Limoges et Auvergne. La comtesse de Rohan, comtesse de Brionne, occupe cette charge, pendant la minorité de son fils, le prince de Lambesc.

C. 120. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1753. — Agriculture. — Haras. — Ordonnances de l'intendant de la Généralité, M. de La Bourdonnaye ; — les syndics rapporteront, par-devant les subdélégués de leurs élections respectives, le dénombrement exact de tous les chevaux, poulains, juments et pouliches de toute espèce existant dans leurs paroisses. — Dénombrements particuliers pour quatre-vingt-dix-huit paroisses.

C. 121. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1767-1787. — Agriculture. — Destruction des loups et des chiens enragés. — Correspondance relative à cette matière. — Loup-lévrier pris par les paysans pour un jésuite ou un sorcier. Lettre adressée à l'intendant à ce sujet : « La pluspart des gens de la campagne à Saint-« Denis-le-Thibout et aux paroisses voisines ne marchent « plus qu'armés de bâtons ferrés ou autrement; la su-« perstition augmente encore leur crainte : les uns disent « que cet animal est un jésuite, une vieille femme; « d'autres un sorcier sous la forme d'un loup, qui, ainsi « métamorphosé, rit et parle comme un homme, ne « craint que l'arme blanche et charme l'arme à feu. »

C. 122. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1692-1787. — Arts et métiers. — Édits des rois Louis XIV, Louis XV et Louis XVI ; arrêts du Conseil d'État, arrêts de la Cour de Parlement de Rouen relatifs aux communautés d'arts et métiers. — Arrêt de la Cour de Parlement de Rouen, qui déclare que les communautés d'arts et métiers ne seront réputées communautés que lorsqu'elles seront autorisées et érigées en jurandes par lettres patentes dûment enregistrées en la Cour: et à l'égard des villes, bourgs et autres lieux où il n'y aura point de jurande, les arts et métiers seront libres. — Mention d'un arrêt du Conseil, qui permettait aux différents particuliers

qui travaillaient à Rouen, dans le lieu appelé *Le Petit-Château*, de se faire recevoir maîtres, en payant le quart du prix fixé par le tarif.

C. 123. (Liasse.) — 254 pièces, papier (1 sur parchemin).

1714-1783. — Arts et métiers. — Correspondance et états relatifs à l'abonnement de quelques communautés d'arts et métiers de Rouen pour la milice. — Capitation. — Droits payés pour la réception à la maîtrise. — Élection des syndics et adjoints des communautés. — Rentes constituées par les communautés, etc., etc.

C. 124. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1703-1776. — Arts et métiers. — États des corps d'arts et métiers des différentes villes de la Généralité de Rouen. — Rôle de répartition arrêté par l'intendant de la somme à laquelle le Roi, par arrêt du Conseil du 13 mars 1703, a modéré les communautés d'arts et métiers de la ville de Rouen, pour jouir du bénéfice de l'hérédité et réunion des offices de trésoriers des bourses communes. — État de situation des corps de métiers en jurande des villes et bourgs de la Généralité de Rouen, qui sont dans le ressort du Parlement de Rouen, et des professions qui, sans être en jurande, ont payé des finances au Roi pour la réunion des offices créés à différentes époques dans les corps de métiers.

C. 125. (Liasse.) — 235 pièces, papier.

1691-1786. — Arts et métiers. — Correspondance relative aux gardes-jurés, inspecteurs et contrôleurs des arts et métiers. — Création de ces offices ; gages ; demandes de réunion. — Édit du Roi portant création de maîtres et gardes et jurés-syndics des corps des marchands et des arts et métiers dans toutes les villes et bourgs clos du royaume. — Création d'inspecteurs et contrôleurs des maîtres et gardes dans les corps des marchands, et des inspecteurs et contrôleurs des jurés dans les communautés d'arts et métiers du royaume.

C. 126. (Liasse.) — 289 pièces, papier.

1625-1788. — Arts et métiers. — Correspondance et états des manufactures à Andely, Aumale, Bolbec, Caux, Caudebec, Darnétal. — États généraux des manufactures du département d'Aumale. — États des maîtres et veuves des différentes communautés d'arts et métiers de Caudebec. — Copie des statuts des tanneurs de Caudebec enregistrés au Parlement. — Copie d'un mémoire présenté au Conseil par les maîtres drapiers-drapants de Darnétal, sur la manufacture de draps de ce bourg.

C. 127. (Liasse.) — 258 pièces, papier.

1731-1789. — Arts et métiers de Dieppe. Correspondance relative aux apothicaires, bouchers, boulangers, bourreliers, cafetiers, chandeliers, chapeliers, chaudronniers, cordonniers, cuisiniers-traiteurs-pâtissiers, épiciers, fondeurs, potiers d'étain, libraires, maçons, couvreurs, merciers. — Compte présenté par Jean Breton, Nicolas Angot, syndics, et Étienne frères et Louis Trépassé, à MM. les maîtres de la communauté des bouchers, de la recette et dépense par eux faites au nom de leur communauté. — Lettre de M. de Tolozan à M. de Crosne, pour lui annoncer que le bureau des communautés d'arts et métiers ne voyait point qu'il y eût lieu d'accorder à Adrien Legrand les lettres de maîtrise de cordonnier à Dieppe, qu'il sollicitait en considération des blessures qu'il avait reçues pendant son service dans la marine. — Refus de la même grâce à un nommé David Putel, ouvrier cordonnier de Dieppe, lequel avait été pris à Oran par les Algériens et retenu six ans en captivité, jusqu'au jour où il fut délivré par les PP. de la Rédemption.

C. 128. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1731-1788. — Arts et métiers de Dieppe. — Correspondance relative aux menuisiers-tourneurs-tonneliers, orfèvres, horlogers, peigniers, tabletiers, saleurs, savetiers, serruriers, tailleurs-fripiers, tapissiers, tonneliers. — Procès-verbal dressé par Joseph Boullenc, bailly de Dieppe, subdélégué de l'intendant, en exécution des ordres de l'intendant, des raisons que les maîtres savetiers-carreleurs de la ville de Dieppe alléguaient à l'appui de leur demande de lettres patentes portant confirmation de leurs statuts.

C. 129. (Liasse.) — 163 pièces, papier.

1734-1788. — Arts et métiers. — Correspondance et états relatifs aux manufactures d'Elbeuf, Eu, Évreux, Fécamp, Forges. — « Règlement et statuts concernant « les manufactures de draps qui se font au bourg d'El- « beuf en Normandie, pour être observés à l'avenir sous « le bon plaisir du Roi. » — Lettre de M. de Dun d'Ireville, subdélégué d'Évreux, mentionnant l'envoi fait à Franklin des échantillons de la future fabrique de draps d'Évreux ; celui-ci les avait trouvés, disait-il, au-dessus de l'idée qu'il s'était faite des manufactures de France ; il avait fait passer

ces échantillons à son neveu, qui partait pour l'Amérique et devait revenir au printemps. — Statuts des maîtres orfévres de Fécamp. — Fabrique de couperose, vitriol, huile de vitriol, entreprise à Fécamp par M. Brown. — Projet d'une manufacture de toile ou de velours de coton à Forges, par M. de Bosmelet.

C. 130. (Liasse.) — 189 pièces, papier.

1449-1788. — Arts et métiers. — Correspondance et états relatifs aux manufactures de Gisors, Gournay, Harfleur, Honfleur. — Production et vérification aux assises de Gisors, tenues par Guillaume Michel, licencié ès lois, lieutenant général du bailli, de statuts et ordonnances rédigés aux XVe et XVIe siècles pour les divers corps de métiers de cette ville : les drapiers, les corroyeurs, les tisserands en toile, les boulangers, les pelletiers, les peigneurs et cardeurs en laine, les drapiers-chaussetiers, les bonnetiers, les mégissiers-gantiers, les épiciers et chandeliers, les tanneurs, les tisserands en drap et les passementiers. — États des métiers de Gournay. — États des métiers de Harfleur. — Fabrique d'amidon à Honfleur.

C. 131. (Liasse.) — 183 pièces, papier (1 sur parchemin).

1644-1790. — Arts et métiers du Havre. — États des métiers de cette ville. — Correspondance, comptes et états divers relatifs aux apothicaires, basdestamiers, bouchers, charcutiers, boulangers. — Copie des statuts des maîtres apothicaires, ciriers, épiciers, droguistes et confiseurs de la ville du Havre-de-Grâce. — Il y avait au Havre, en 1704, 4 apothicaires, 5 bouchers, 35 boulangers, 5 brasseurs, 35 calfats, 37 charpentiers, 10 chaudronniers, 6 chirurgiens, 12 cordiers, 30 cordonniers, 12 cuisiniers, 19 drapiers, 22 maréchaux, 21 menuisiers, 48 merciers, 5 orfévres, 15 plâtriers, 36 savetiers, 5 tailleurs, 6 tisserands, 30 tonneliers, 3 treviers-voiliers, etc.

C. 132. (Liasse.) — 123 pièces, papier (1 sur parchemin).

1756-1789. — Arts et métiers du Havre. — Correspondance, comptes et états relatifs aux chapeliers, charpentiers, chirurgiens, cordonniers, couturières, cuisiniers-traiteurs. — Élisabeth Lecocq, qui se livrait depuis longtemps, à l'exemple de sa mère, au soulagement et au pansement des pauvres malades, sans exiger aucune rétribution, se voyant inquiétée par les chirurgiens, réclama la protection du Roi pour se mettre à couvert de leurs tracasseries. M. Bertin prie M. de Crosne de vérifier si elle est capable d'administrer très-sagement des secours aux pauvres malades, et si elle le fait gratuitement; dans ce cas, il lui paraîtrait convenable de protéger une bonne œuvre qui ne peut qu'être très-utile.

C. 133. (Liasse.) — 209 pièces, papier.

1733-1788. — Arts et métiers du Havre. — Correspondance et états relatifs aux épiciers, faïenciers, imprimeurs, lingères, maçons, maréchaux, ferblantiers, éperonniers, menuisiers, merciers. — Avis de M. de La Bourdonnaye, intendant de Rouen, sur les nouveaux statuts des épiciers chandeliers de la ville du Havre. Cette corporation sollicitait la confirmation de ses statuts « pour « suppléer à ceux qu'elle avait fait confirmer par lettres « patentes de 1644, et auxquelles l'ancienneté du caractère, plus encore le vieux style, empêchait d'avoir re« cours. » — M. de Tolozan mande à M. de Crosne que le lieutenant de Roi de la place du Havre pouvait bien avoir le droit de louer le terrain dépendant de ladite place, mais qu'il ne pouvait rendre privilégiées les loges et boutiques qu'on y faisait bâtir.

C. 134. (Liasse.) — 221 pièces, papier.

1596-1789. — Arts et métiers du Havre. — Correspondance et états relatifs aux orfévres, horlogers, pâtissiers, potiers d'étain, remouleurs, selliers, serruriers, tailleurs, tanneurs, tapissiers, tonneliers, vinaigriers, voiliers. — Arts libres. — Brouetiers, brasseurs du faubourg d'Ingouville. — Copie des statuts des tonneliers du Havre.

C. 135. (Liasse.) — 188 pièces, papier.

1705-1786. — Arts et métiers de Louviers. — Correspondance et états relatifs aux drapiers. — Etat des arts et métiers de la ville de Louviers au commencement du XVIIIe siècle. — Les fabricants de drap de Louviers demandent au Conseil le titre de manufacture royale. — MM. Petou, Ducretot et Le Camus, fabricants de drap à Louviers, sollicitent un privilége exclusif, pendant un certain nombre d'années, pour filer la laine et le coton dans tous les degrés de finesse possible, à l'aide d'une mécanique qu'ils se proposent d'établir dans cette ville, sur la rivière, en société avec deux Anglais qu'ils avaient attirés dans le pays.

C. 136. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1695-1787. — Arts et métiers. — Correspondance et états relatifs aux manufactures de Lyons, Magny, Montivilliers, Neufchâtel, Nouancourt, Pacy, Pavilly, Pont-

Audemer, Pont-de-l'Arche, Pont-l'Évêque. — État des métiers de Lyons, de Magny, de Montivilliers, de Neufchâtel. — États des maîtres des arts et métiers qui composent chaque communauté dans la ville de Pont-Audemer. — Mémoire en faveur d'un projet de manufacture royale privilégiée de draps fins de Louis et Charles Berrenger, de Pont-de-l'Arche. — État des arts et métiers de Pont-de-l'Arche.

C. 137. (Liasse.) — 243 pièces, papier (1 sur parchemin).

1581-1784. — Arts et métiers de Rouen. — Correspondance et états relatifs aux arts libres, aux amidonniers, apothicaires, ciriers, épiciers, droguistes, confiseurs, aubergistes, balanciers, bastiers, bourreliers, bonnetiers. — « Mémoire des maîtresses ouvrières bro- « deuses en tavelle, bonnetières en étoffe, enjoliveuses des « chefs fretés et autres ouvrages dépendant dudit métier « de la ville de Rouen à l'encontre des merciers. » A l'appui de leurs prétentions, ces ouvrières produisirent un arrêt de la Cour de Parlement par lequel les merciers grossiers avaient été déboutés de l'entérinement des lettres patentes en forme de déclaration, du mois de décembre 1577, qui leur donnait permission d'enrichir et enjoliver plusieurs ouvrages de leur métier, au préjudice des *tissotiers en soye et laine*, des chapeliers, des ouvriers de cordons à chapeau, des broderesses de chapeaux, des esguilletières, etc.

C. 138. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1736-1788. — Arts et métiers de Rouen. — Correspondance et états relatifs aux bouchers-charcutiers, boulangers-pâtissiers, boursiers, boutonniers, brodeurs.— « Observations sur l'avantage ou les inconvénients d'assu- « jettir tous les bouchers de la campagne à la maîtrise. »

C. 139. (Liasse. — 129 pièces, papier.

1731-1789. — Arts et métiers de Rouen. — Correspondance et états relatifs aux cabaretiers-cuisiniers et traiteurs, cafetiers, limonadiers, cardiers, cartiers, chandeliers, chapeliers, charbonniers, charpentiers, charrons, carrossiers, chaudronniers, chirurgiens. — Projet d'établissement d'une communauté de maîtres de billard à Rouen. On voit que le Parlement, par arrêt du 1er septembre 1786, avait réduit les salles de billard, pour la ville et les faubourgs, au nombre de vingt-quatre, six par chaque quartier. — Mention de statuts pour les cardiers de l'année 1181. — Observations de M. de La Bourdonnaye, conseiller et intendant de la Généralité de Rouen, sur le projet de statuts et règlements présenté par la communauté des maîtres en chirurgie de la ville, faubourgs et Bailliage de Rouen.

C. 140. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1714-1789. — Arts et métiers de Rouen. — Correspondance et états relatifs aux marchands de cidre, coffretiers-tabletiers, cordiers. — « Arrêt de la Cour « de Parlement de Rouen, qui fait défenses à toutes per- « sonnes d'insérer dans les cidres aucuns ingrédients ou « corps étrangers de quelque nature et qualité qu'ils « soient, sous peine d'être poursuivies extraordinairement « et punies de peines pécuniaires ou corporelles, même « de mort, suivant l'exigence des cas. »

C. 141. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1736-1789. — Arts et métiers de Rouen. — Correspondance et états relatifs aux cordonniers-savetiers et aux corroyeurs.— Précis pour les sieurs Guillaume Merre, Germain Le Cœur, Louis Mangin et Antoine Aubert, tant pour eux que pour leurs joints, tous maîtres de la nouvelle communauté des cordonniers en neuf et en vieux de la ville de Rouen, contre les anciens maîtres syndics de ladite communauté et M. le Procureur Général. — État des maîtres et veuves de la communauté des corroyeurs, baudrieurs et maroquiniers de la ville de Rouen.— La communauté reçoit de chaque apprenti pour les quatre gardes 12 livres; pour la réception à la maîtrise d'un fils de maître, 4 livres; d'un apprenti qui a fait son temps, s'il a fait chef-d'œuvre entier, 12 livres; d'un apprenti qui ne fait que demi-chef-d'œuvre, 300 livres.

C. 142. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1731-1789. — Arts et métiers de Rouen. — Correspondance et états relatifs aux couteliers, couturières, couvreurs, cuisiniers-traiteurs. — « Mémoire de tous les « outils servant à la fabrique de la monnaie et autres mé- « tiers, lesquels ont ordinaire de passer sur la meulle des « esmouleurs et non par les mains des couteliers. » — État des maîtres et veuves de la communauté des couteliers; cette communauté invoquait en sa faveur des statuts du roi Charles VI (janvier 1402). — Tableau des maîtres de la communauté des cuisiniers, traiteurs, pâtisseurs, pâtissiers, cabaretiers et aubergistes de Rouen, créés par édit du Roi, enregistrés au Parlement de Rouen le 8 mars 1799.

C. 143. (Liasse.) — 170 pièces, papier (1 sur parchemin).

1708-1788. — Arts et métiers de Rouen. — Cor-

respondance et états relatifs aux drapiers, écrivains, éguilletiers, émouleurs, éperonniers, épiciers. — Mention des statuts donnés par le bailli de Rouen aux émouleurs, en l'année 1407. — Lettres patentes du Roi portant établissement d'une communauté d'écrivains dans la ville de Rouen.

C. 144. (Liasse.) — 200 pièces, papier (1 sur parchemin).

1709-1789. — Arts et métiers de Rouen. — Correspondance et états relatifs aux faïenciers-vitriers, ferblantiers, filassiers, fondeurs, forains-colporteurs-portefaix, formiers, fourbisseurs, fripiers, futailliers, gantiers-parfumeurs-poudriers, marchands de grain, horlogers, joueurs d'instruments. — Placet de Denis Dorio à Monseigneur le contrôleur général, pour le prier de lui accorder la permission d'établir des fourneaux dans la ville de Rouen « pour y utiliser son secret de faire un rouge particulier sur la peinture des fayences et qui résiste au « feu avec sa couleur rouge. » — Statuts des maîtres horlogers de la ville et banlieue de Rouen. — Manufacture de faïence de M. Sturgeon à Saint-Sever, près Rouen. On y faisait cuire la faïence au feu de charbon de terre.

C. 145. (Liasse.) — 236 pièces, papier (10 sur parchemin).

1595-1789. — Arts et métiers de Rouen. — Correspondance et états relatifs aux libraires-imprimeurs. — Copie des statuts des compagnons et apprentis de l'état d'imprimeur de Rouen. — Saisie chez Claude Jore, imprimeur-libraire à Rouen, d'un ouvrage portant pour titre : *Nouveaux Entretiens sur les sciences secrètes.* — Saisie d'un ouvrage intitulé *La Vie d'Élizabeth, reine d'Angleterre,* et des *Annales de la Cour et de Paris.*

C. 146. (Liasse.) — 222 pièces, papier (17 sur parchemin).

1731-1789. — Arts et métiers de Rouen. — Correspondance et états relatifs aux lingères, maçons-couvreurs-sculpteurs-tailleurs de pierres, maréchaux-tailandiers. — Statuts et règlements dressés pour le régime et gouvernement de l'état et communauté des maîtres maréchaux ferrants et grossiers travaillant au roulage de la ville, faubourg et banlieue de Rouen.

C. 147. (Liasse.) — 154 pièces, papier (1 sur parchemin).

1731-1789. — Arts et métiers de Rouen. — Correspondance et états relatifs aux menuisiers ébénistes, merciers, quincailliers, miroitiers-lunetiers. — Deux mémoires pour les maîtres des merciers-drapiers unis de la ville, faubourgs et banlieue de Rouen, contre les passementiers de Rouen et les toiliers de Darnétal.

C. 148. (Liasse.) — 263 pièces, papier.

1738-1789. — Arts et métiers de Rouen. — Correspondance et états relatifs aux joailliers-lapidaires, papetiers, passementiers. — Liste des noms et surnoms des maîtres marchands fabricants passementiers de la ville, faubourgs et banlieue de Rouen. — Même liste pour les orfévres. — Arrêt de règlement du Parlement de Rouen, qui fait défenses à toutes personnes autres que les maîtres orfévres de faire le commerce d'orfévrerie directement ou indirectement (imprimé).

C. 149. (Liasse.) — 276 pièces, papier.

1733-1789. — Arts et métiers de Rouen. — Correspondance et états relatifs aux pâtissiers, peigniers, pelletiers, perruquiers-barbiers-baigneurs-étuvistes, plâtriers, plumassiers, savetiers, sculpteurs-graveurs, selliers, serruriers. — Copie de lettres de Louis XI, confirmatives des statuts donnés par le bailli de Rouen aux pelletiers, en 1462 (Orléans, janvier 1470). — Autres statuts des pelletiers. — Avis de M. de La Bourdonnaye, intendant de Rouen, sur les nouveaux statuts des maîtres de l'art de peinture et sculpture de la ville de Rouen.

C. 150. (Liasse.) — 203 pièces, papier (3 sur parchemin).

1739-1789. — Arts et métiers de Rouen. — Correspondance et états relatifs aux tabletiers, tourneurs, tailleurs-fripiers, tanneurs, tapissiers. — « Statuts et re« glements des marchands fripiers de la ville, faubourgs et « banlieue de Rouen accordés par le roi Louis XV, avec « plusieurs arrêts, tant du Conseil que du Parlement, et « sentence rendue en conséquence. » — Mention des statuts des fripiers de l'année 1419.

C. 151. (Liasse.) — 240 pièces, papier (1 sur parchemin).

1709-1789. — Arts et métiers de Rouen. — Correspondance relative aux teinturiers. — Découverte par le sieur Gonin de procédés de teinture sur le coton, au moyen desquels il donne à différentes couleurs un brillant et une solidité qu'ils n'avaient point eus jusqu'alors. M. de Boullongne le charge de se rendre à Rouen pour y former des élèves. — Procès-verbaux d'expériences. — Tracasseries que suscitent aux élèves de Gonin les maîtres teinturiers, elles se terminent par l'arrestation des quatre gardes de la communauté. — Secret de teinture rouge d'Andrinople

acheté du sieur Alterac par huit toiliers de Rouen. — Un sieur Duelos invente, vers la même époque, un procédé de teinture rouge d'Andrinople et reçoit des encouragements du gouvernement. — Établissement de teinture anglaise des sieurs Jacques Morin et Jacques Hope à Rouen.

C. 152. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1715-1789. — Arts et métiers de Rouen. — Correspondance et états relatifs aux marchands de toiles, toiliers, tondeurs, tonneliers-boisseliers. — Articles proposés par les députés au Conseil royal du commerce, pour servir d'addition au règlement concernant les toiles blancards fleurets dans la Généralité de Rouen.

C. 153. (Liasse.) — 212 pièces, papier.

1705-1789. — Arts et métiers de Rouen. — Correspondance et états relatifs aux vergetiers, vinaigriers, vitriers. — « Articles des statuts et règlements pour les « maîtres vinaigriers, aigriers, moutardiers, limonadiers, « distillateurs, faiseurs et vendeurs d'eau-de-vie, esprit « de vin et autres liqueurs composées d'eau-de-vie, esprit « de vin, grains et fruits, en la ville, faubourgs et banlieue « de Rouen, confirmez en 1707. » (Imprimé.) — Arts et métiers de Saint-Valery-en-Caux, de Vernon et d'Yvetot.

C. 154. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1664-1782. — Arts et métiers. — Juridiction des manufactures, correspondance et arrêt du Conseil relatifs à cette matière. — « Recueil des réglements concer- « nant les manufactures et qui maintiennent les maire et « échevins de la ville de Rouen dans l'exercice de la po- « lice d'icelles, à l'exclusion de tous les autres juges, et « qui leur attribuent la connoissance des procès et diffé- « rends qui peuvent naître entre les maîtres et les ouvriers « employés auxdites manufactures. » (Imprimé à Rouen, chez Viret. — Arrêt du Conseil d'État portant règlement pour ce qui concerne la compétence des manufactures entre Messieurs les conseillers, maire et échevins de la ville de Rouen, et Messieurs les officiers en la police générale du Bailliage de ladite ville. — Pièce produite par les maire et échevins de Rouen dans un procès engagé avec le lieutenant de police sur la juridiction de la ville concernant les manufactures.

C. 155. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1737-1787. — Manufactures. — Correspondance concernant les manufactures, la taxe d'industrie, l'émigration d'ouvriers, les règlements. — Arrêt du Conseil d'État du Roi qui permet aux fabricants étrangers de s'établir dans le royaume.

C. 156. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1750-1785. — Manufactures. — Correspondance et mémoires concernant la draperie, l'établissement d'une manufacture de draps fins déliés à l'usage des peuples d'Espagne, de Portugal et d'Italie, par privilége exclusif, avec le titre de manufacture royale dans la ville de Carcassonne (s. d.); — sur le commerce des laines d'Espagne. — Autre mémoire contre le projet de la fabrique des draps pour le Levant (s. d.).

C. 157. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1724-1789. — Manufactures. — Compagnie des Indes. — Correspondance concernant les toiles peintes et les mousselines. — Arrêt du Conseil d'État du Roi portant règlement pour empêcher l'entrée, l'usage et le port des étoffes des Indes, de la Chine et du Levant, et qui fixe les récompenses accordées aux employés des fermes sur les saisies qui seront faites desdites étoffes. — Correspondance au sujet de la marque nouvelle des mousselines et toiles de coton, en exécution d'un arrêt du Conseil.

C. 158. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1762-1772. — Manufactures dans la Généralité de Rouen. — États des manufactures de draperie. Dans un état sans date on signale comme étant complétement tombée la manufacture de Gisors (12 tableaux). — « État « du nombre de pièces d'étoffes de coton et autres mar- « chandises étrangères fabriquées dans les manufactures « royales et autres établies dans la Généralité, avec la « comparaison de l'année 1771. » On y voit indiquées la manufacture royale de velours de Saint-Sever de Rouen, trois autres manufactures à Rouen, celles de M. Adam, passementier, de M. Davoust et de la veuve Langlois; les manufactures royales de velours de Vernon et d'Évreux; la manufacture de velours de M. Pouchet à Dieppe. La manufacture de Saint-Sever entretenait 180 métiers battants et occupait 1,500 fileuses. — Ce mémoire est de M. Goy, inspecteur des manufactures.

C. 159. (Liasse.) — 207 pièces, papier.

1739-1786. — Manufactures dans la Généralité de Rouen. — Correspondance concernant le camelot, le coutil façon de Bruxelles, l'étamage à couche épaisse du

sieur Paute, les fils, les mousselines, les papeteries, la manufacture de plomb laminé à Déville, les poteries à Neufchâtel, et les verreries. — Arrêt du Conseil d'État du Roi en faveur des maîtres et gardes de la communauté des marchands et fabricants de papier de la ville et Généralité de Rouen, au sujet de l'arrosement des prairies situées le long des rivières du département et en conformité de l'ordonnance de M. l'intendant. — Projet de quelques gentilshommes verriers de la Généralité de Rouen d'aller s'établir à l'étranger; le gouvernement s'y oppose. — Privilége du sieur Mayer-Oppenheim et Compagnie pour la manufacture de cristal blanc. (Cette manufacture avait été établie à Quevilly en vertu d'un arrêt du Conseil du 4 mai 1784. Cet industriel était aussi propriétaire avec privilége exclusif de la verrerie de cristal anglais établie à Birmingham dans le Warwick.)

C. 160. (Liasse.) — 212 pièces, papier.

1586-1786. — Manufactures dans la Généralité de Rouen. — Correspondance, états, règlements relatifs aux toiles. — « Édit et règlement du Roi sur les abus qui se commettent ès manufactures de fil de lin, chanvre et estoupes, et droicts que Sa Majesté a ordonné estre payez par les achepteurs d'icelles. » — Six états des manufactures de toile de la Généralité de Rouen. — Mémoires des inspecteurs tendant à prescrire le petit teint dans les toiles et mouchoirs de coton et dans les toiles à fleurs brochées, contre la disposition des articles 20 et 23 du règlement et l'article 6 de l'arrêt du Conseil du 1er avril 1748. — « Mémoire général sur les différentes espèces de toileries, toiles fortes et blancards et d'étoffes de passementerie qui se fabriquent dans la Généralité de Rouen. »

C. 161. (Liasse.) — 103 pièces, papier; 2 sur parchemin.

1738-1788. — Manufactures à Rouen. — Correspondance relative : — aux blanchisseries; à la fabrique d'une étoffe nommée Bonbrestoff, pour le commerce de Guinée, d'espagnolettes, de jarretières, de molletons. — Manufacture royale de mousselines de Hellot et Massac établie à Rouen. — Raffinerie de sucre, entreprise Cottart et Deschamps. — Manufacture royale de velours établie à Rouen en 1756.

C. 162. (Liasse.) — 229 pièces, papier; 2 sur parchemin.

1738-1789. — Marque des étoffes. — Arrêts du Conseil d'État. — Lettres patentes et correspondance ministérielle au sujet de la marque des étoffes et de l'établissement des bureaux de marque et de visite. — Mémoire des syndics adjoints et députés des marchands merciers-drapiers de Rouen concernant l'inspection des étoffes. — Arrêt du Conseil qui ordonne que les gardes-jurés et autres préposés au service des bureaux de visite et de marque seront tenus de remettre leurs comptes aux intendants. — Mémoire pour l'établissement d'un bureau de marque à Ourville. — Autre arrêt du Conseil qui ordonne qu'il sera incessamment établi, au bourg de Cany, une halle aux toiles, ainsi qu'un bureau pour la visite et la marque desdites étoffes.

C. 163. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1724-1778. — Marque des étoffes. — États des pièces de toilerie, toiles fortes et blancards présentées et marquées au bureau général de visite de Rouen. — État des manufactures de toile de la Généralité de Rouen pour les six premiers mois de l'année 1727. — On y voit indiqués les lieux de fabrique, les noms des toiles, les matières employées, le prix de ces matières; le nombre des métiers battants, des métiers sans travail, des fabricants, des pièces de toile fabriquées, des personnes employées à la fabrication. — A Rouen, dans la ville et les faubourgs, on comptait alors 457 fabricants de toiles, 14,988 ouvriers pour les siamoises, 2,664 pour les toiles rayées fil et coton, 3,160 pour toiles tout coton, 400 pour futaines et basins, 344 pour mouchoirs fil et coton, 3,704 pour mouchoirs tout coton. Il avait été fabriqué dans la Généralité 28,427 pièces de toiles, et il s'y trouvait 2,809 métiers battants. Ce mémoire porte les signatures de MM. Le Cheron et Clément.

C. 164. (Liasse.) — 280 pièces, papier; 1 sur parchemin.

1781-1783. — Marque des étoffes. — Comptes de recettes et dépenses rendus à l'intendant par les receveurs du droit de marque des toiles et toileries. — État des frocs qui ont été marqués au bureau de la manufacture de Bolbec, depuis le 1er janvier 1778 jusqu'au 31 décembre de la même année, à raison d'un sou par pièce. — En 1778, 1,895 pièces. Il n'y en eut, en 1779, que 1,225, et que 1,026 en 1780. — « Tableau indicatif des étoffes fabriquées dans les manufactures royales et autres établies dans la Généralité de Rouen, qui y ont été visitées et marquées dans le cours des années 1753 à 1761, de la longueur ou aunage de chaque pièce, du prix de l'aune, etc... » Signé par M. Morel, inspecteur des manufactures.

C. 165. (Liasse.) — 300 pièces, papier.

1783-1786. — Marque des étoffes. — Comptes de recettes et dépenses rendus à l'intendant par les receveurs

du droit de marque des toiles et toileries. — Arrêts du Conseil d'État portant nouveau règlement pour les toiles peintes et imprimées dans le royaume ; — établissant pour la visite et la marque des toiles peintes des bureaux en différents lieux, notamment à Rouen et à Bolbec. — Compte des recettes et dépenses rendu à Monseigneur l'intendant de la Généralité de Rouen, par le sieur Le Carpentier-Soudière, receveur du droit de marque des toiles et toileries de ladite Généralité.

C. 166. (Liasse.) — 263 pièces, papier.

1787-1789. — Marque des étoffes. — Comptes de recettes et dépenses rendus à l'intendant par les receveurs du droit de marque des toiles et toileries. — Observations de M. Goy, inspecteur des manufactures de la Généralité de Rouen, sur un mémoire présenté à l'intendant par les principaux manufacturiers de toiles peintes à Rouen, les sieurs Roger fils, Torcal et Long, Le Lièvre, Heutte et Gabory, Lambert Vimeux. — Ils demandent qu'au lieu de les assujettir à porter leurs toiles au bureau d'inspection, on établisse une presse dans chacune de leurs manufactures et qu'il leur soit accordé un commis pour plomber leurs toiles. — Compte, présenté à Monseigneur l'intendant par les gardes des maîtres drapiers de Rouen, de la perception d'un sou six deniers par plomb apposé aux marchandises apportées à leur bureau.

C. 167. Liasse. — 134 pièces, papier.

1741-1756. — Contraventions aux règlements des manufactures, saisies de produits manufacturés défectueux ; requêtes adressées au contrôleur général des finances et renvoyées par lui à l'intendant. — Correspondance des inspecteurs des manufactures, Godinot et Morel, avec les intendants et le contrôleur général du commerce. — Mémoire d'observations touchant les toiles de Mortagne, Laigle, Vimoutiers, qui s'envoient dans les colonies françaises d'Amérique et y sont décriées à cause de leur mauvaise qualité. — M. de Trudaine recommande à MM. Morel et Godinot de donner toute leur attention pour empêcher, en tout ce qui dépendra d'eux, que les circonstances fâcheuses, et qui arrêtent les progrès du commerce, ne découragent les fabricants.

C. 168 (Liasse. — 142 pièces, papier.

1757-1759. — Contraventions aux règlements des manufactures, saisies de produits manufacturés défectueux ; requêtes adressées au contrôleur général des finances et renvoyées par lui à l'intendant. — M. de Montaran prie M. Godinot de lui envoyer tous les mois, si cela se peut, ou tous les trois mois au moins, un état distingué par nature de toutes les toiles et toileries qui se fabriquent dans l'Inspection de Rouen, avec les observations analogues au but qu'on se propose, qui est de connaître l'état actuel du commerce et des manufactures, et les moyens qu'on pourrait mettre en usage pour les perfectionner et les augmenter. — Il lui recommande beaucoup de sagesse et de circonspection : « Vous devez sentir, lui dit-il, combien il serait dange-« reux d'inquiéter par des perquisitions trop exactes des « fabriquants répandus dans la campagne, ou des manufac-« tures encore naissantes, que les moindres soupçons peu-« vent déranger et peut-être même dégoûter. »

C. 169. (Liasse. — 166 pièces, papier.

1760-1761. — Contraventions aux règlements des manufactures, saisies des produits manufacturés défectueux ; requêtes adressées au contrôleur général des finances par les contrevenants et renvoyées par lui à l'intendant. — M. de Trudaine accuse réception à MM. Morel et Godinot, inspecteurs des manufactures, de l'état qu'ils lui ont envoyé des mousselines fabriquées, pendant l'année 1759, dans les trois manufactures des sieurs Hellot et Massac, Tierson et La Nabe, Benezet et Danse. Il les exhorte à continuer leurs soins pour le bien des manufactures et à lui en donner des nouvelles de temps en temps. On voit, par une lettre de M. de Brou, que les fabriques avaient diminué pendant le cours de cette année.

C. 170 (Liasse. — 150 pièces, papier.

1762-1764. — Contraventions aux règlements des manufactures, saisies des produits manufacturés défectueux ; requêtes adressées à l'intendant de la Généralité par les contrevenants, ordonnances rendues sur ces requêtes. — Les maîtres drapiers-merciers d'Evreux exposent à l'intendant que c'est à tort que M. de Boisroger, inspecteur des manufactures, les accuse de lui refuser le payement de ses droits. Ils étaient autrefois quinze ou seize drapiers revêtus du titre de maîtrise ; maintenant vend qui vent, à leur préjudice, sans autre droit que le seul brut de la liberté du commerce. Ils ne sont plus que quatre maîtres ; leurs concurrents refusent de s'associer à leurs charges.

C. 171 (Liasse.) — 164 pièces, papier.

1765-1766. — Contraventions aux règlements des manufactures, saisies des produits manufacturés défectueux ; requêtes adressées au contrôleur général des

finances par les contrevenants et renvoyées par lui à l'intendant. — En marge des requêtes se trouvent écrites les ordonnances de l'intendant. — Copie d'une lettre de M. de Trudaine à M. de La Michodière. Le sieur Lefebvre, fabricant à Elbeuf, pourra apposer sur les draps de Silésie qu'il fait fabriquer un plomb semblable à celui qu'on met, à l'entrée du royaume, aux draps de Silésie venant de Hollande.

C. 172. (Liasse. — 116 pièces, papier.

1762-1769. — Contraventions aux règlements des manufactures, saisies des produits manufacturés défectueux; requêtes adressées au contrôleur général des finances par les contrevenants et renvoyées par lui à l'intendant. En marge des requêtes se trouvent écrites les ordonnances de l'intendant. — Échantillons joints aux dossiers. M. de L'Averdy écrit à M. de La Michodière de faire mainlevée d'une pièce de mouchoirs confisquée sur Guillaume Poyet fils, maître toilier de Rouen, qui avait remonté le bleu de sa pièce avec du bois d'Inde. — Cette contravention était une des plus punissables. — On usa d'indulgence envers le contrevenant parce qu'on trouva qu'il était en faute moins par mauvaise volonté que par confiance en un prétendu secret dont on lui avait conseillé de faire l'épreuve.

C. 173. (Liasse.) — 232 pièces, papier.

1769-1789. — Contraventions aux règlements des manufactures, saisies des produits manufacturés défectueux; requêtes adressées à l'intendant de la Généralité par les contrevenants. — Ordonnances de l'intendant rendues sur ces requêtes. — M. Terray écrit à l'intendant : « J'approuve fort qu'en continuant l'usage proposé « par M. de La Michodière et approuvé par M. Trudaine « père, vous prononciez sur les requêtes qui vous sont « présentées par les propriétaires des marchandises saisies « pour de légères défectuosités, et que vous les leur fas- « siez rendre, parce qu'en pareil cas il est très-suffisant « de couper les bandes et les chefs des pièces, ou de les « séparer en deux ou plusieurs parties, suivant le degré « de défectuosité. Cette police, qui me paroît bonne en « tout temps, devient même nécessaire dans les circon- « stances présentes, où il est important d'encourager et « de soulager les fabriquants, au lieu d'aggraver leur situa- « tion par des procès devant les juges des manufactures. »

C. 174. (Liasse.) — 310 pièces, papier.

1762-1772. — Contraventions aux règlements des manufactures, avis de l'inspecteur donnés sur la demande de l'intendant. — Procès-verbal dressé par Pierre Vilpoix et Jean Labitte, gardes en charge au bureau d'Aumale, contre Jean Boyenval, de la communauté des maîtres fabricants d'Aumale, demeurant à Montmarquet, pour mauvaise confection de serges. Dans ce procès-verbal les gardes constatent que chez nombre de fabricants les serges n'ont pas la qualité d'autrefois. — Les avis de 1770 à 1771 portent la signature de M. Godinot.

C. 175. (Liasse. — 164 pièces, papier.

1731-1787. — Commerce. — Correspondance relative aux marchandises prohibées et aux droits à l'entrée sur les objets suivants : — alquifoux, armes blanches, beurres, bois, bonneteries, cafés, chanvres et lins, chapeaux, charbons de terre, cires, coquilles de nacre, cotons, couperoses, coutils, couvertures, cuirs. — Arrêt du Conseil d'État du Roi qui déclare suspensifs les appels interjetés par l'adjudicataire général des fermes, des ordonnances ou jugements des sieurs intendants, portant mainlevée de la saisie en matière de prohibé.

C. 176. (Liasse. — 158 pièces, papier

1731-1789. — Commerce. — Correspondance relative aux marchandises prohibées et aux droits à l'entrée sur les objets suivants : — dentelles, étains, fers, fils blancs, ouvrages provenant des manufactures de Flandre, fromages, houblon, huiles d'Italie, lingots destinés à être convertis en traits d'argent, liqueurs, livres, morues, ornements d'église. — M. Necker, directeur général des finances, annonce à l'intendant la permission accordée par le Roi à tous les brasseurs du royaume de tirer du houblon d'Angleterre jusqu'au 15 octobre 1778.

C. 177. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1732-1785. — Commerce. — Correspondance relative aux marchandises prohibées et aux droits à l'entrée sur les objets suivants : — peaux, peignes de buis et d'ivoire, plomb, rhapontic, sels, serpillières, soies de Nankin, sucres, toiles de Nankin, toiles peintes ou imprimées, tourtes et tourteaux, tresses et rubans, varechs d'Angleterre, viandes salées, vitriol aigre. — Les maîtres de verreries s'étaient adressés au ministre pour faire supprimer le droit de 3 0/0 établi par l'arrêt du 30 août 1718 sur la cendre de varech venant d'Angleterre, parce que les côtes de Normandie n'en produisaient point assez. — Mémoire pour prouver que les côtes de Normandie fournissent une quantité suffisante de varech. Ce mémoire est accompagné d'un

état des paroisses de l'Amirauté de Cherbourg, dans lesquelles on récoltait des cendres de varech.

C. 178. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1732-1786. — Commerce. — Correspondance relative aux droits à la sortie sur diverses matières et produits manufacturés, notamment sur les bestiaux et laines nationales. — Projet d'arrêt du Conseil relatif à l'importation et à l'exportation des bestiaux, accompagné d'un projet de tarif. — D'après cet arrêt, les bestiaux auraient pu sortir librement à l'étranger en payant un droit de 3 0/0 de leur valeur, et entrer de l'étranger en France en payant un droit de 1 0/0, à toutes les entrées du royaume. — Lettre d'envoi de M. Bertin. — Avis des subdélégués de la Généralité. — Minute de la réponse de M. de Brou, intendant, au ministre. — « Je suis persuadé, écrit M. de « Brou, que rien ne peut encourager davantage le commerce « des bestiaux, que de faire cesser la prohibition qui subsiste aujourd'hui sur leur sortie; cette prohibition est absolument opposée au progrès de l'agriculture, et, si la « maladie épidémique, arrivée en 1740, a pu la rendre nécessaire, il eût été du moins à désirer qu'on n'eût laissé « subsister que pendant peu de temps une défense qui a « diminué sensiblement le commerce des bestiaux dans « plusieurs élections de ma Généralité. »

C. 179. (Liasse. — 172 pièces, papier.

1740-1789. — Commerce. — Prohibition. — Poursuites de l'adjudicataire général des fermes, chargé de la régie des traites pour introduction de matières prohibées; ordonnances de l'intendant. — Arrêt du Conseil d'État portant règlement, au sujet des contestations entre l'Amirauté de France et les fermiers généraux sur la compétence des matières de la contrebande et du commerce prohibé. — Réflexions sur l'introduction prétendue des étoffes anglaises à Rouen, au Havre et à Dieppe, annoncée par la lettre de M. de Trudaine à l'intendant de Rouen.

C. 180. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1731-1786. — Commerce. — Correspondance et mémoires relatifs au commerce. — Mémoire tendant à prouver la nécessité d'établir à Paris un bureau de commission (s. d.) — Lettre de M. Necker à l'intendant; il l'informe que le Roi, voulant donner au commerce toutes les facilités désirables pour l'approvisionnement des provinces du royaume, s'est déterminé à lui accorder, du 30 février au 31 juillet 1778, l'exemption du droit de fret, en cas de cabotage par les navires étrangers employés au transport des grains des différents ports du royaume dans ceux de Bordeaux, Blaye, Libourne, Bayonne, Port-Vendres, Cette et Toulon.

C. 181. (Liasse.) — 230 pièces, papier.

1723-1788. — Pêches et pêcheries. — Correspondance ministérielle au sujet de la démolition des pêcheries établies sans titre. — « État des pêcheries ou rangs d'étaliers de guideaux qui sont le long de la côte des Amirautés de Caudebec, le Havre, Honfleur, Touques et Dives, dont les propriétaires sont tenus, aux termes de l'ordonnance de 1681 et de l'arrêt du Conseil du 25 mai 1722, de justifier, par titres antérieurs à l'année 1344, la validité de leur possession pour y être maintenus. » — La dame veuve Marie, propriétaire de la terre et vicomté de Blosseville, demande qu'il lui soit permis de faire construire, sur les côtes de la paroisse de Saint-Nicolas de Veules, deux parcs de clayonnage pour y pêcher, à l'exception de tous autres, et ce pour lui tenir lieu d'un droit de mille harengs que les vicomtes de Blosseville exigeaient autrefois de chaque navire chargé de hareng débarquant au port de Veules, comme il paraissait par les aveux des 18 novembre 1449, 1er mars 1502, 6 février 1525. Cette permission lui fut accordée par arrêt du Conseil du 30 avril 1733. — Procès-verbal de la situation des parcs aux huîtres d'Étretat. — Mémoire sur la nature de l'huître, les procédés en usage pour sa pêche et les lieux où se trouvent les huîtrières, par MM. Chardon et l'abbé Dicquemare.

C. 182. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

Fin du XVIIe siècle à 1788. — Foires et marchés. — Correspondance ministérielle relative à des demandes d'établissement ou de rétablissement, de confirmation et de prolongation et à la police des foires et marchés. — Mémoire des maire et échevins de la ville de Rouen contre les prieur et consuls des marchands et les officiers du Bailliage, au sujet de la police des foires.

C. 183. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1746-1777. — États de la situation des finances des villes de la Généralité de Rouen. — En 1777, le produit annuel des revenus patrimoniaux de Rouen s'élevait à 114,000 livres, les charges annuelles de ces revenus à 111,294 livres; le produit annuel des revenus des octrois à 263,849 livres, les charges annuelles de ces revenus

293,536 livres. Total des revenus, 377,849 livres 11 sols. Total des charges et dépenses, 404,830 livres. — Le maire et les échevins de Harfleur joignirent à l'état qu'ils fournirent, en 1777, deux mémoires intitulés : « Mémoire sur la propriété des fossés de la ville d'Harfleur; — Anecdotes concernant la ville d'Harfleur. »

C. 184. (Liasse.) — 278 pièces, papier.

1737-1783. — États détaillés des revenus et charges des villes de la Généralité, dressés conformément à des instructions ministérielles. Quelques-uns sont de 1763, la plupart de 1782 et 1783. — Tableau de la recette et de la dépense de la ville de Rouen pendant neuf années, pour en faire une année commune, de 1729 à 1737. Revenus, 90,417 livres; charges ordinaires, 89,788 livres. — Les états particuliers adressés par les subdélégués donnent les résultats suivants pour 1782 : — Aumale, revenus, 689 livres; charges, 4,442 livres; — Dieppe, revenus, 33,783 livres; charges, 9,623 livres; — Elbeuf, revenus, 7,861 livres; charges, 9,324 livres; — Eu, revenus, 3,416 livres; charges, 3,217 livres; — Évreux, revenus, 1,664 livres; charges, 1,742; — Gisors, revenus, 3,369 livres; charges, 4,406 livres; — Gournay, revenus, 6,342 livres; charges, 7,259 livres; — Harfleur, revenus, 3,430 livres; charges, 3,490 livres; — Le Havre, revenus, 117,665 livres; charges, 99,576 livres; — Honfleur, revenus, 22,199 livres; charges, 23,229 livres; — Louviers, revenus, 1,905 livres; charges, 3,633 livres; — Lyons, revenus, 587 livres; charges, 1,019 livres; — Montivilliers, revenus, 1,172 livres; charges, 1,191 livres; — Neufchâtel, revenus, 3,297 livres; charges, 3,233 livres; — Nonancourt, revenus, 505 livres; charges, 524 livres; — Pont-Audemer, revenus, 3,439 livres; charges, 4,137 livres; — Pont-de-l'Arche, revenus, 876 livres; charges, 1,509 livres; — Tréport, revenus, 639 livres; charges 302 livres; — Vernon, revenus, 2,925 livres; charges, 3,484 livres. — Instruction pour la formation des états de situation à fournir par chaque ville (s. d., imprimé).

C. 185. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1628-1787. — Tableaux des élections de la Généralité de Rouen transmis à l'intendant par les subdélégués et indiquant, en regard des noms des communes, les noms et qualités des seigneurs, la population par approximation, le montant de la taille en principal, la nature de l'exploitation, les biens communaux et les manufactures. — Élections d'Andely, Aumale, Caudebec, Chaumont et Magny, Eu, Évreux, Gisors, Gournay, Lyons, Montivilliers, Neufchâtel, Nonancourt, Pont-Audemer, Pont-de-l'Arche, Saint-Valery-en-Caux, Vernon.

C. 186. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1726-1785. — Municipalités. — Correspondance relative à l'organisation municipale de la ville d'Andely. — État des officiers municipaux des Hôtels de Ville de la subdélégation d'Andely, transmis à l'intendant par M. Ouldart, subdélégué. Les habitants d'Andely, afin d'arriver au nombre nécessaire pour avoir un maire, avaient compté les enfants au berceau, les pensionnaires et les domestiques. L'intendant désigne à M. Bertin M. J.-B. Desfresche, pour la place de maire d'Andely. « Les précédents maires étaient l'un gentilhomme, l'autre le sieur Vandichon, officier de judicature; si la ville d'Andely avait le droit d'élire, elle choisirait aujourd'hui dans l'ordre des marchands, et il y a lieu de croire que le sieur Desfresche aurait les suffrages. » — M. de Vergennes nomme Simon-Charles-Martin Le Fevre, procureur au Bailliage d'Andely, premier échevin de ladite ville, en remplacement du sieur Lesage, décédé. — Aumale. — Pièces justificatives du compte de la ville d'Aumale.

C. 187. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1704-1706. — Aumale. — Pièces justificatives du compte de la ville d'Aumale. — Nicolas Seneschard, manufacturier, demeurant au hameau des Deffents, paroisse de Conteville, reconnaît avoir reçu de Pierre Bailleul, procureur syndic d'Aumale, 300 livres pour l'engagement qu'il avait fait de sa personne pour servir *nostre bon Roy en qualité de soldat pour ladite ville d'Aumale, pour tout le temps que S. M. aviscra bien.*

C. 188. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1765-1768. — Correspondance relative à l'administration de la ville d'Aumale. — Lettre de M. Beuvain, subdélégué, à l'intendant pour lui recommander la ville d'Aumale : « Pauvre petite ville..., son commerce, qui « autrefois excitoit l'envie de ses voisins, alloit depuis « longtemps en dépérissant, et l'arrêt du Conseil du 7 sep- « tembre 1762 lui a porté le dernier coup... Présentement « l'on ne voit plus ni vendeurs, ni acheteurs et la ville « n'est plus fréquentée. » — Listes des maires d'Aumale pour la composition du corps de ville. — Dépenses faites pour la ville d'Aumale. — Nominations de maires par le Roi à cause des mésintelligences des habitants, notamment du sieur Claude-André de Normanville de Roupiez.

C. 189. (Liasse. — 135 pièces, papier.

1779-1789. — Correspondance relative à l'administration de la ville d'Aumale. — Lettre de l'abbé Terray à M. de Crosne pour faire augmenter, s'il y a lieu, les gages des deux filles de la Providence pour l'instruction gratuite des jeunes filles. — Elles ne recevaient que 300 livres, allocation qui n'avait pas varié depuis 1687. — Difficultés entre la noblesse et le tiers-état d'Aumale pour les élections de membres du corps municipal. — Nouveau règlement fait par le Roi pour l'administration de la ville d'Aumale. — Arrêt du conseil de liquidation des biens et charges de la ville et communauté d'Aumale.

C. 190. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1765-1789. — Municipalités. — Correspondance relative à l'administration municipale de Bolbec et de Brionne. — Modération à 1,500 livres de la finance due par les habitants de Bolbec, pour la réunion à la ville des offices municipaux créés par édit du mois de novembre 1771.

C. 191. (Liasse.) — 245 pièces, papier.

1731-1781. — Municipalités. — Correspondance relative à l'administration municipale de Caudebec et de Chaumont. — Débat entre le maire et les échevins de Caudebec. — Plainte de ce que le maire, ne sachant pas lire, avait d'habitude recours à sa femme pour prendre connaissance des lettres administratives qui lui étaient adressées.

C. 192. (Liasse.) — 168 pièces, papier.

1695-1787. — Municipalités. — Correspondance relative à l'administration municipale de Dieppe. — « Tarif des droits appartenans à messieurs les archevêques de Rouen, comtes et seigneurs hauts-justiciers de Dieppe et qu'ils sont en actuelle possession de faire percevoir en ladite ville, dressé par nous, Antoine Le Fevre d'Ormesson, chevalier, conseiller du Roi en ses Conseils, maître des requêtes ordinaire de son Hôtel et commissaire départi pour l'exécution des ordres de S. M. en la province de Normandie, Généralité de Rouen, sur un ancien chartrier contenant lesdits droits et autres titres et pancartes, qui nous ont été présentez, de l'ordre de messire Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Rouen... »

C. 193. (Liasse.) — 204 pièces, papier

1461-1783. — Municipalités. — Correspondance relative à l'administration municipale d'Elbeuf, Eu, Évreux, Fécamp, Gisors, Gournay. — État du produit des denrées qui se consomment années communes dans la ville d'Eu. — Privilége réclamé par le chapitre d'Évreux de faire siéger le député du corps ecclésiastique immédiatement après les officiers municipaux et avant les autres notables. — Contrat d'échange du comté de Gournay contre la terre de Montrichard.

C. 194. (Liasse.) — 195 pièces, papier.

1492-1789. — Municipalités. — Correspondance relative à l'administration municipale de la ville d'Harfleur. — Vidimus de lettres patentes contenant plusieurs priviléges accordés ou confirmés par Charles VIII aux habitants d'Harfleur, en récompense de leur fidélité pendant l'occupation anglaise. — Mémoire des habitants d'Harfleur pour obtenir la confirmation de leurs priviléges. — Mémoires, suppliques desdits habitants pour obtenir que leur ville pût, comme par le passé, asseoir sa taille d'une manière réelle et proportionnelle. — Sentences, délibérations relatives aux fonctions de la police réclamées par l'Hôtel de Ville d'Harfleur à l'encontre du lieutenant général du Bailliage de Caux résidant à Montivilliers. — Extraits des registres plumitifs de la juridiction de l'Hôtel commun de la ville d'Harfleur. — Réunion à l'Hôtel de Ville d'Harfleur de l'office de lieutenant de police.

C. 195. (Liasse.) — 105 pièces, papier

1732-1789. — Municipalités. — Correspondance relative à l'administration municipale de la ville du Havre. — Connétablie. — Dettes. — Don gratuit. — Droits de sortie. — Éclairage. — Foires et marchés. — Garde bourgeoise. — « Mémoire sur le fait de la garde bourgeoise du Havre et sur les exemptions qu'on en prétend. » — La garde bourgeoise, composée de quatre-vingts hommes, présente à l'intendant le dessin de son drapeau et lui demande de l'autoriser

C. 196. (Liasse.) — 219 pièces, papier

1734-1786. — Municipalités. — Correspondance relative à l'administration municipale de la ville du Havre. — Garnison. — Génie militaire. — Impositions. — Juridictions consulaires. — Mairie. — Maisons (formes des). — Octrois. — Passage du Havre à Honfleur appartenant à l'Hôpital Général. — Police. — Sœurs de la Misé-

ricorde, destinées à l'instruction de la jeunesse, établies au Havre. — Lettre du maire et des échevins du Havre à l'intendant en faveur de ces religieuses.

C. 197. (Liasse.) — 300 pièces, papier; 1 en parchemin.

1231-1787. — Municipalités. — Correspondance relative à l'administration municipale de Honfleur, Lyons, Louviers, Maguy, Montivilliers, Neufchâtel, Nonancourt, Pont-de-l'Arche, Pont-l'Évêque, Saint-Valery, Vernon, Yvetot. — « Mémoire présenté par la noblesse, la robe et les gens vivant noblement de la ville de Neufchâtel, pour solliciter une lettre du ministre qui défendît de mettre dans les places de maire et échevins d'autres personnes que celles qui appartenaient à la noblesse ou qui vivaient noblement. » — Lettre de de MM. Quesney, maire, de La Herissaye, Pierre Coulon, Goubard, échevins de Honfleur, à M. de Crosne pour solliciter la faveur de ce magistrat au sujet des impositions de l'année 1766 et obtenir de lui d'être traités comme les habitants du Havre. — Ils lui rappellent que la guerre a amené la cessation complète du commerce et la perte de la plus grande partie des vaisseaux de Honfleur pris par l'ennemi, et que ses mariniers sont morts au service du Roi, ou dans les prisons des Anglais.— Lettre des officiers municipaux de Louviers à M. de Crosne, intendant, pour lui faire connaître la triste situation de leur ville par suite des maladies épidémiques, de la chute du commerce et de l'émigration des ouvriers.

C. 198. (Liasse.) — 235 pièces, papier.

1674-1789. — Municipalités. — Correspondance relative à l'administration municipale de Rouen. — Arquebusiers et cinquanteniers. — Bains sur la Seine. — Chantiers au bois. — Moulins de Rouen. — Maisons de jeu. — Major de Rouen. — Milice bourgeoise. — Projet d'établissement d'un mont-de-piété à Rouen, présenté à M. le comte de Vergennes, secrétaire d'État, par le sieur Jacques Chateigner. — Arrêt du Conseil d'État du Roi portant règlement pour l'Hôtel de Ville de Rouen. — Lettre de M. L. Dambourney à M. de Crosne, pour solliciter sa protection en faveur de M. Rondeaux de Sétry, conseiller maître en la Cour des Comptes de Normandie, que les suffrages publics avaient inscrit le second sur la liste des trois sujets présentés au Roi par la cité pour la place de maire.

C. 199. (Liasse.) — 132 pièces, papier; 1 sur parchemin.

1740-1788. — Municipalités. — Correspondance relative à l'administration municipale de Rouen. — Recettes et dépenses. — Rivière de Robec; dérivation de trois pouces d'eau pour le service du dépôt de mendicité. — Société philanthropique. — Spectacle. — Arrêt de la Cour de Parlement portant règlement pour les spectacles. — Vidanges. — Vieux Palais. — Voitures de place de la ville et faubourgs de Rouen. — Lettres patentes du Roi sur arrêt, des 4 juin et 19 novembre 1782, portant privilége exclusif d'établir des voitures et des carrosses de place dans la ville et faubourgs de Rouen, au profit du sieur Chateigner.

C. 200. (Liasse.) — 148 pièces, papier; 2 sur parchemin.

1742-1789. — Municipalités. — Édifices publics. — Correspondance relative aux Andelys. — Auditoire et prison du Bailliage. — Devis des ouvrages à faire au siége présidial, signé : Dubois, ingénieur du Roi pour les ponts et chaussées. — Pont situé hors la porte du Petit-Andely. — Ercteuil, prison. — Cany, auditoire et prison; arrêt du Conseil d'État qui confirme l'adjudication des réparations à y faire. — Lettre de M. Bradechal, lieutenant général au bailliage royal de Cany; il expose que les prisonniers des deux sexes sont confondus et que dans le mauvais temps le geôlier est forcé d'abandonner la geôle, pour éviter leurs menaces et le danger auquel les eaux qui séjournaient dans la prison exposaient sa santé. — Répartition de 44,000 livres imposées sur certaines paroisses pour la construction à neuf de l'auditoire et des prisons, sur un emplacement cédé par le marquis de Cany. — Caudebec, casernes, prison. Séparation pratiquée au bâtiment pour le logement des femmes. Dépôt des mendiants. — Plan de la carrière de Caudebec située sur le revers de la côte de la Justice. — Chaumont, curage de la rivière; réparation aux abreuvoirs.

C. 201. (Liasse.) — 176 pièces, papier; 3 sur parchemin.

1703-1789. — Municipalités. — Édifices publics. — Correspondance, devis. — Dieppe. Canal de Dieppe à l'Oise. — Fontaines. — Jardin de *Monsieur*. — Manufacture de tabac. — Prisons. — Lettre de M. Lemoyne, maire de Dieppe, nommé par la ville pour se rendre en Angleterre, à l'effet de se concerter avec les pêcheurs anglais et de faire des démarches auprès de la Cour de Londres, pour faire agréer un cartel relatif à la liberté de la pêche. Il annonce qu'il sera de retour pour le jour où se plaidera l'affaire du canal. — Pétition des notables de Dieppe pour qu'il soit sursis au changement des officiers municipaux jusqu'à ce que l'exécution des ouvrages du canal et des moulins projetés soit assurée. — Devis et marché en bloc

des ouvrages qu'il convient de faire faire pour la construction d'une manufacture de tabac à Dieppe, suivant les plans du sieur Aumont, architecte. — Rapport de M. Quiefdeville sur la prison de Dieppe, qu'il déclare à tous égards la plus mauvaise et la plus malsaine qu'on puisse imaginer.— Elbeuf, pavage. — Eu, maison de ville, corps de garde et pont; porte de Picardie. — Évreux, séminaire. La chambre ecclésiastique du diocèse d'Évreux demande qu'il soit fait une nouvelle imposition de 75,000 livres pour la construction du séminaire.

C. 202. (Liasse.) — 10 pièces, papier; 43 sur parchemin.

1632-1786. — Municipalités. — Édifices publics. — Hôtel de Ville d'Elbeuf. — Lettres patentes sur arrêt qui permettent à la ville d'Elbeuf de contracter un emprunt de 20,000 livres pour l'Hôtel de Ville.

C. 203. (Liasse.) — 151 pièces, papier; 5 sur parchemin.

1753-1787. — Municipalités. — Édifices publics. — Gisors, prisons. — Gournay, fontaines. — Honfleur, dépôt de sel. — Correspondance et délibérations concernant l'établissement des fontaines publiques de Gournay. — Lettres adressées à ce sujet à l'intendant par M. Bodin, procureur syndic de l'Hôtel de Ville, et M. Paterelle, subdélégué.

C. 204. (Liasse.) — 218 pièces, papier, 4 sur parchemin.

1719-1789. — Municipalités. — Édifices publics. — Le Havre, casernes, citadelle, fortifications, manufacture de tabac. — Lettre de Chauvelin à l'intendant; il lui demande des éclaircissements sur la possibilité de tirer de l'eau des sources trouvées par les échevins dans un terrain appelé *la Vallée de consolation* et de l'amener dans la ville, tant pour les besoins des habitants que pour les armements. — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne que l'enceinte de la ville du Havre sera augmentée et qu'il sera bâti deux forts sur la hauteur d'Ingouville. — Observations à la suite du mémoire présenté au sujet des forteresses projetées sur la côte d'Ingouville. — Observations faisant suite à celles présentées au Grand Conseil, en 1788, par M. Le Prevost, délégué de la ville du Havre. — Plan soumis au Grand Conseil par M. Le Prevost fils, pour faire annuler l'arrêt qui prescrivait la construction de deux forts sur la côte d'Ingouville, avec chiffres indiquant les pieds d'eau qui restent de basse mer.

C. 205. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1732-1787. — Municipalités. — Édifices publics. — Le Havre. — Correspondance et devis concernant le pavage de la ville et le prétoire. — Adjudications d'ouvrages aux juridictions royales, Bailliage et Amirauté.— Devis pour la reconstruction des bâtiments du prétoire, des halles et du poids-le-Roi de la ville du Havre. — Toisé général des ouvrages de maçonnerie, couvertures et autres, faits et fournis par Étienne Villetard, pour la construction du bâtiment du prétoire des juridictions royales du Havre, en conformité de l'adjudication du 19 mai 1738. — Prisons. — Lettre de M. de Rumare, lieutenant général du Bailliage du Havre, au sujet du mauvais état des prisons. — Lettres de M. Duchemin, assesseur, Pinel, procureur du Roi du bailliage du Havre, pour demander la permission de couper par un plancher la chapelle des prisons, afin de former une chambre pour les femmes détenues. — M. Debonnaire de Forges annonce à l'intendant l'envoi des plans, devis et détails estimatifs relatifs aux ouvrages à faire pour agrandir les prisons du Havre et leur procurer toute la sûreté et la salubrité nécessaires.

C. 206. (Liasse.) — 185 pièces, papier.

1720-1787. — Municipalités. — Édifices publics. — Magny, Montivilliers, Neufchâtel, Pont-Audemer, Pont-de-l'Arche, Saint-Valery, Yvetot (fontaines et prisons). — Logement de la maréchaussée à Roquemont. — « Devis « des ouvrages nécessaires pour reprendre en sous-œuvre « une pile de l'arche marinière du grand pont de la ville « du Pont-de-l'Arche, réparer trois autres petites voûtes « dans le fossé au passage dudit lieu et faire un petit « pont en charpente sur la grande route de Rouen à Paris « par Vernon. »

C. 207. (Liasse.) — 86 pièces, papier, 4 sur parchemin.

1738-1782. — Municipalités. — Édifices publics. — Rouen. — Abreuvoir du faubourg Saint-Sever. — Aqueducs. — Observations du sieur Saint-Germain sur les réparations à faire au ruisseau de la place Cauchoise à la Seine. — Bailliage. — Correspondance, arrêts du Conseil d'État et pièces de comptabilité relatives aux travaux à faire au Bailliage; devis de l'architecte Jarry, affiches d'adjudication.

C. 208. (Liasse.) — 97 pièces, papier, 1 sur parchemin.

1743-1790. — Municipalités. — Édifices publics. — Rouen. — Bailliage. — Prisons et bâtiments de la juridiction. — Barbacane. — Bureau des finances. — Correspondance, arrêts du Conseil d'État relatifs aux travaux à faire à ces bâtiments. — Jacques Le Roy, concierge des

prisons du bailliage, demande, pour empêcher les évasions, une garde sédentaire de trois hommes et un caporal qui seront logés sous les *degrés*.

C. 209. (Liasse.) — 78 pièces, papier (15 plans).

1720-1789. — Municipalités. — Édifices publics. — Rouen. — Casernes. — Correspondance, comptes et pièces de comptabilité concernant le casernement des troupes à Rouen et l'établissement des casernes. — Comptes des frais de casernement. — Minute d'une lettre de M. de Crosne à M. Necker, pour lui rendre compte des travaux pour le casernement et solliciter, à cet effet, une plus forte imposition sur la Généralité. — Devis de corps de casernes à construire entre la rue Saint-Hilaire et l'hôpital général; signé : Fontaine. — Plans dressés par cet ingénieur (le projet ne fut point exécuté). — Mémoire présenté au Roi par M. Durand, procureur et député de la ville, pour l'établissement d'une caserne à usage de trois brigades de maréchaussée, renvoyé à l'intendant par le duc de Choiseul. — État de ce qui est dû au sieur Coquerel pour les frais de casernement d'un détachement des dragons de La Rochefoucauld à Grandmont, près Rouen.

C. 210 (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1773-1782. — Municipalités. — Édifices publics. — Rouen. — Caserne Saint-Sever. — Minutes de lettres écrites de la main de M. de Crosne; — détails estimatifs, réceptions de travaux, notes, quittances. — Devis des ouvrages de maçonnerie et de charpente à faire pour la construction d'un escalier sur la rivière, en face de la caserne Saint-Sever; signé : de Cessart, ingénieur en chef des ponts et chaussées et ports maritimes de la Généralité.

C. 211. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1777-1788. — Municipalités. — Édifices publics. — Rouen. — Caserne Martainville ou du Pré-au-Loup. — Correspondance et pièces de comptabilité relatives à cette construction. — Règlement des ouvrages faits et à faire pour loger 760 soldats et 4 officiers; dépense évaluée à 424,890 livres. Signé : de Cessart.

C. 212. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1731-1789. — Municipalités. — Édifices publics. — Rouen. — Chambre des Comptes. — Chantiers de construction,— Petit Château du bout du pont. — Collége. — Cour des Aides. — Correspondance, mémoires, états estimatifs des travaux. — Adjudication à Louis Gaillard de deux halles à former dans les nouveaux chantiers de construction près le lieu de santé de Rouen, moyennant 13,300 livres. — M. Orcy demande à M. de La Bourdonnaye l'état des réparations à faire au petit Château de Rouen, pour mettre la fabrique d'Orcy en état de travailler. — Devis dressé conformément à cette demande; affiche imprimée pour l'adjudication des travaux. — « Devis des « ouvrages à faire pour la construction d'une aile de bâti- « ment, côté du nord, et d'un bâtiment en retour d'équerre « du côté du couchant, sur la face de la rue, qui forme- « ront ensemble la moitié de la cour des classes des RR. « PP. Jésuites. » Signé : Martinet.

C. 213. (Liasse.) — 164 pièces, papier (1 sur parchemin). 1 plan

1733-1787. — Municipalités. — Édifices publics. — Rouen. — Fourches patibulaires. — Halles. — Magasins à poudre de Grandmont. — Magasin à tabac. — Magasin à sel. — Maison de l'exécuteur des hautes œuvres. — Palais de justice. — Portes de la ville — Romaine. — Tournelle des galériens. — Vicomté de l'eau. — Adjudication au rabais des ouvrages à faire à l'église de Grandmont, près Rouen, pour y établir un magasin à poudre, au nommé François Thibault, moyennant 31,728 livres.

C. 214. (Liasse.) — 251 pièces, papier; 3 plans

1638-1786. — Municipalités. — Édifices publics. — Rouen. — Hôtel de l'Intendance. Jusqu'en 1781, l'intendant n'eut point de logement fixe; il recevait de la ville une indemnité de 3,000 livres, et se logeait où il voulait. M. de Crosne reconnut les inconvénients qui résultaient du changement des bureaux de l'Intendance. Il s'arrangea avec les PP. Dominicains de Rouen, qui construisirent sur leur terrain un hôtel et le lui baillèrent en emphytéose le 3 février 1781. C'est l'hôtel actuel de la Préfecture.) — 3 plans de l'hôtel de l'Intendance; vente par les Dominicains à MM. Taillet et Grenier de leur ancienne église.

C. 215. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1755-1764. — Municipalités. — Édifices publics. Rouen. — Hôtel de ville. — Arrêt du Conseil et lettres patentes sur icelui portant qu'il sera construit un hôtel de ville vis-à-vis la place du Vieux-Marché, et qui autorise les conseillers, maire et échevins à faire toutes les acquisi-

tions des fonds et héritages situés au lieu indiqué pour son emplacement, suivant le plan qui en a été dressé, et ce, aux clauses et conditions portées auxdits arrêts et lettres patentes enregistrés en la Cour du Parlement de Rouen (imprimé). — Comptes rendus par le receveur des deniers patrimoniaux et d'octrois de la ville de Rouen à Messieurs les commissaires de la bâtisse, pour être examinés par les commissaires et remis par eux à l'intendant.

C. 216. (Liasse.) — 54 pièces, papier (21 sur parchemin).

1567-1717. — Municipalités. — Édifices publics. — Rouen. — Hôtel des consuls. — Titres de propriété. — État de la cotisation faite sur les marchands de la ville de Rouen, pour rembourser le nommé Massias et faire l'acquisition d'une place pour assembler les marchands et tenir la juridiction consulaire suivant les lettres patentes du Roi du 6 novembre 1565. — Acquisition, par les prieur et juges consuls, de deux maisons situées rue de l'Estrade, vis-à-vis l'hôtel consulaire, où étaient jadis l'horloge et le greffe des assurances.

C. 217. (Liasse.) — 244 pièces, papier (48 sur parchemin).

1632-1748. — Municipalités. — Édifices publics. — Rouen. — Hôtel des consuls. — Acquisition d'emplacements. — Pièces de comptabilité relatives à la construction du bâtiment consulaire et aux contestations survenues entre Pillet, entrepreneur de la construction dudit bâtiment, et les prieur et juges consuls. — On voit que le bâtiment de l'hôtel des consuls, conservé de nos jours et avec sa destination primitive, fut construit sur les plans du sieur Blondel, architecte du Roi et membre de son académie. Vanloo fit le tableau de la chapelle, lequel lui fut payé 800 livres; un sculpteur nommé La Datte exécuta la statue du roi Louis XV pour 2,600 livres.

C. 218. (Liasse.) — 131 pièces, papier (6 sur parchemin).

1710-1790. — Municipalités. — Édifices publics. — Rouen. — Hôtel de la Monnaie. — Adjudication de réparations et de constructions nouvelles à faire à l'Hôtel de la Monnaie.

C. 219. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1712-1786. — Municipalités. — Octrois. — État général des octrois des villes et communautés de la Généralité de Rouen, avec énonciation des titres qui les établissent, de la forme de leur comptabilité et de la compétence sur les contestations qui y sont relatives.

C. 220. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1643-1786. — Municipalités. — Octrois. — Andely. — Aumale. — Caudebec. — Chaumont. — Dieppe. — Evreux. — Gisors. — Gournay. — Le Havre et Honfleur. — « Pancarte des droits qui se doivent lever pour la ferme « du quayage, suivant que S. M. l'a ordonné pour les « causes et raisons contenues en ses patentes et déclara- « tions vérifiées où besoin a été et en conséquence de « l'assemblée tenue en l'Hôtel de ville commun en la « ville de Dieppe par S. A. le duc de Longueville, « le vingt-neuvième jour de septembre 1654. » (Imprimé à Dieppe.) — Arrêt du Conseil d'État rendu sur le procès-verbal du sieur Voisin de La Noiraye, commissaire départi en la Généralité de Rouen, et sur le rapport du sieur Pussort, portant règlement pour le payement des dettes de la ville de Dieppe, pour l'acquittement des pensions, gages, appointements et charges ordinaires de la ville et pour la levée des droits d'octroi. (Imprimé.)

C. 221. (Liasse.) — 48 pièces, papier (3 sur parchemin).

1566-1786. — Municipalités. — Octrois de Louviers, Magny, Neufchâtel, Nonancourt, Pont-Audemer, Pont-de-l'Arche, Pont-l'Évêque. — Comptes des bourgeois et habitants de Nonancourt. — Mémoire des maire, manants et habitants de Nonancourt, contre M. le procureur général du Roi de la mairie et justice de Nonancourt, — au sujet « d'un hôpital auquel se retiroient tous « pauvres passants, mandians et pèlerins, qui y « étoient traités du peu de revenu qu'y avaient donné « les bourgeois de la ville ». Les bourgeois nommaient l'administrateur de cet établissement.

C. 222. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1703-1789. — Municipalités. — Octroi des marchands de la ville de Rouen. — Correspondance administrative. — Arrêts du Conseil, ordonnances de l'intendant et pièces de comptabilité relatives à cet octroi. — Arrêt du Conseil du Roi qui permet aux directeurs des octrois d'emprunter 20,000 livres pour acheter des blés pour l'approvisionnement de la ville; — d'affecter au même objet 300,000 livres; — d'emprunter 100,000 livres pour procurer, par le travail, des moyens de subsistance aux ouvriers sans travail. — Pensions et gratifications accordées sur l'octroi des marchands à MM. de Boisroger, Godinot et Goy, inspecteurs des manufactures, Marie Booth, veuve

Wild ; aux demoiselles Cousin de Neufchâtel ; Dambournay, secrétaire de la Société d'agriculture de Rouen ; Gonin, pour épreuves de teinture, en vertu d'arrêts du Conseil ; Lamandé, ingénieur chargé de l'inspection du pont de bateaux ; Mullay, ouvrier anglais, dans l'art de couper les cannelés en coton, façon d'Angleterre ; d'Osmont, commandant du Vieux Palais, et Roger, ancien premier secrétaire et subdélégué général de l'intendance de Rouen. — Pension de 400 livres à la demoiselle O'Flanegan, Irlandaise, chargée de former des élèves à la filature ; certificats en sa faveur des commissaires ordinaires des diocèses de Mende et Alby, où elle s'était rendue sur l'appel des États de Languedoc. — Compte de l'octroi des marchands.

C. 223. (Liasse.) — 151 pièces, papier (2 sur parchemin).

1694-1790. — Municipalités. — Octrois de la ville de Rouen. — Tarifs, arrêts du Conseil y relatifs. — Tarif des droits à lever sur les marchandises entrant à Rouen par terre et par eau. — Arrêt du Conseil d'État portant réduction des droits sur les beurres et fromages. — On rappelle que la ville de Rouen avait payé 105,000 livres pour la suppression des contrôleurs des octrois et péages et qu'elle s'était engagée à acheter des blés en pays étranger jusqu'à concurrence de 300,000 livres, pour le soulagement de ses pauvres. — État des revenus et dépenses de Rouen en 1762 Les revenus étaient de 377,849 livres; les dépenses de 404,830 livres. — Mémoire présenté à l'intendant par les négociants de Rouen, opposants à un nouveau règlement pour l'octroi, dans lequel ils se plaignent du dépérissement du commerce, qu'ils attribuent à la multiplicité des droits locaux et particuliers dont la ville est chargée.

C. 224. (Liasse.) — 9 cahiers, papier, 192 feuillets.

1731-1740. — Municipalités.—Octrois de la ville de Rouen et pompes publiques.—Comptes.—Recette en 1731, 422,402 livres ; dépense, 258,713 livres. — En 1740, recette, 734,458 livres, dépense, 602,164 livres. — En 1731 on paya au sieur de Lorme, entrepreneur des ouvrages à faire au pont, 17,000 livres et 1,500 livres à M. Martinet, ingénieur des ponts et chaussées chargé de l'inspection des travaux ; — au sieur de La Vigne, confiseur, 260 livres pour confitures envoyées par la ville au sieur Pasquier, député au Conseil de commerce.

C. 225. (Liasse.) — 19 cahiers, papier, 320 feuillets.

1741-1750. — Municipalités. — Octrois de la ville de Rouen et pompes publiques. — Comptes. — En 1749, recette, 308,949 livres. dépense, 167,444 livres. — On paya cette année-là 3,000 livres à M. d'Haristoy, entrepreneur de la manufacture royale établie à Darnétal, pour la teinture des cotons, façon d'Andrinople.

C. 226. (Liasse.)— 16 cahiers, papier, 254 feuillets.

1751-1763. — Municipalités. — Octrois de la ville de Rouen et pompes publiques. — Comptes que rendent devant M. de La Bourdonnaye, intendant, les conseillers, maire et échevins, de la dépense par eux faite des deniers destinés tant à la réparation et réédification des ponts et talus de la ville de Rouen, qu'aux autres dépenses occasionnées par l'inondation survenue vers la fin de l'année 1740, par celles arrivées en 1751, 1753 et 1754, par la débâcle des glaces, lesdits deniers provenant de l'augmentation de l'octroi sur les boissons.

C. 227. Liasse. — 8 cahiers, papier, 284 feuillets.

1771-1777. — Municipalités. — Octrois de la ville de Rouen. — Comptes. — En 1777, la recette monte à 777,549 livres; la dépense à 557,712 livres; — à M. de Cessart, ingénieur, pour la conduite des travaux du pont, 750 livres ;—au sieur Guillibaud, directeur de la manufacture de velours de coton établie à Saint-Sever, 400 livres ; à Mme Wood, faisant les fonctions de contre-maître à la manufacture des sangles à l'anglaise établie à Pont-de-l'Arche, 500 livres.

C. 228. (Liasse. — 13 pièces, papier.

1752-1786. — Municipalités. — Octrois des villes de Vernon et Saint-Valery. — Correspondance et comptes. — Octroi accordé par Charles VIII (13 mars 1454) sur la vente en détail des vins et boissons. — Octroi accordé par Louis XI (septembre 1474 sur les bateaux montant et descendant le pont de Vernon. — Octroi concédé par Louis XIII sur les boissons à l'entrée de la ville et faubourgs (novembre 1640). — État transmis à l'intendant par M. Doré, subdélégué.

C. 229. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1753-1788. — Municipalités. — Voirie urbaine. — Rouen. — Ordonnances d'alignement, rendues sur les rapports des ingénieurs pour les rues des Augustins, du Bat-toir, du Chemin-Neuf, de Coquereaumont, Crevier, Fleuriquet, des Jacobins, aux Juifs, de La Madeleine, des

Maîtresses, de Malpalu, Potard, etc. — Ouverture et direction des rues.

C. 230. (Liasse.) — 98 pièces, papier (8 sur parchemin).

1711-1715. — Tailles et autres impositions. — Extraits du brevet de la taille arrêté par le Roi. — Arrêts du Conseil portant diminution sur la taille. — États de répartition de la taille et de la diminution par Élections ; modèles des commissions adressées par le Roi à l'intendant, aux trésoriers du Bureau des finances de Rouen et aux élus dans chaque Élection, et de celles adressées par ceux-ci aux procureur-syndic et habitants de chaque paroisse. — On imposa sur les contribuables de la Généralité de Rouen pour les tailles, crues y jointes, taillon, solde des officiers des maréchaussées, étapes et autres, en 1711, 2,400,573 livres; en 1715, 2,453,649 livres. — Les diminutions sur la taille furent, en 1712, de 200,000 livres; en 1715, de 60,000 livres. — En 1713, 1714, 1715, on leva sur les trois Généralités de Normandie une somme de 30,000 livres pour ouvrages à faire aux ports de Honfleur, Fécamp, Saint-Valery et Tréport.

C. 231. (Liasse.) — 64 pièces, papier (12 sur parchemin).

1716-1720. — Tailles et autres impositions. — Extraits du brevet de la taille arrêté par le Roi. — Arrêts du Conseil, etc. — Imposition sur les contribuables de la Généralité de Rouen pour les tailles, crues y jointes, taillon, solde des officiers des maréchaussées, étapes des gens de guerre et autres : en 1716, 2,579,788 livres; — en 1719, 2,737,051 livres. — Les diminutions sur la taille furent : en 1716 et 1717, de 50,000 livres. — Point de diminution en 1718, attendu la suppression du 10e denier. — Pendant cette période 30,000 livres furent levées sur les trois Généralités pour ouvrages à faire aux ports de la Haute-Normandie.

C. 232. (Liasse.) — 88 pièces, papier (10 sur parchemin).

1720-1730. — Tailles et autres impositions. — Extraits du brevet de la taille arrêté par le Roi. — Arrêts du Conseil, etc. — On imposa sur les contribuables de la Généralité de Rouen pour les tailles, crues y jointes, taillon, solde des officiers de la maréchaussée, étapes et autres en 1721, 2,625,882 livres;—en 1725, 3,040,478 livres; en 1729 et en 1730, 2,830,780 livres. — Une somme de 120,000 livres, levée en 1726, sur les trois Généralités fut employée aux réparations extraordinaires du port de la ville de Dieppe. — État des paroisses de vignoble de la Généralité de Rouen qui ont eu le plus à se plaindre de la mauvaise récolte du vin. — État de la culture de la vigne dans la Haute-Normandie.

C. 233. (Liasse.) — 187 pièces, papier (4 sur parchemin).

1731-1738. — Tailles et autres impositions. — Extraits du brevet de la taille arrêté par le Roi, etc. — On imposa sur les contribuables dans la Généralité de Rouen, pour les tailles, crues y jointes, taillon, solde des officiers des maréchaussées, étapes et autres : en 1731, 2,833,568 livres; — en 1735, 2,720,231 livres; — en 1740, 2,795,211 livres.

C. 234. (Liasse.) — 178 pièces, papier.

1750-1755. — Tailles et autres impositions. — Extraits du brevet de la taille arrêté par le Roi, etc. — On imposa sur les contribuables de la Généralité de Rouen pour les tailles, crues y jointes, taillon, solde des officiers des maréchaussées, étapes et autres : en 1750, 2,833,052 livres; —en 1752 et 1753, 2,835,013 livres; — en 1755, 2,072,319 livres.

C. 235. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1756-1760. — Tailles et autres impositions. — Extraits du brevet de la taille arrêté par le Roi. — États des répartitions par Élections de la taille et des diverses impositions, fourrage, ustensile, capitation, modèles des commissions adressées par le Roi à l'intendant, etc. — On imposa sur les contribuables de la Généralité de Rouen pour les tailles, crues y jointes, taillon, solde des maréchaussées, étapes et autres : en 1756-1759, 2,835,013 livres; — en 1760, 2,847,944 livres.

C. 236. (Liasse.) — 178 pièces, papier.

1761-1765. — Tailles et autres impositions. — Extraits du brevet de la taille arrêté par le Roi. — États de répartition par Élections, etc. — On imposa sur les contribuables de la Généralité de Rouen pour les tailles, crues y jointes, taillon, solde des maréchaussées, étapes et autres : en 1761-1762, 2,847,944 livres; — en 1765, 2,926,571 livres.

C. 237. (Liasse.) — 217 pièces, papier (2 sur parchemin).

1766-1770. — Tailles et autres impositions. — Extraits du brevet de la taille arrêté par le Roi. — États de répartition par Élections de la taille et des diverses imposi-

tions, etc. — On imposa sur les contribuables de la Généralité de Rouen pour les tailles, crues y jointes, taillon, solde des maréchaussées, étapes et autres : en 1766, 2,983,408 livres ; — en 1767, 2,942,657 livres ; — en 1768-1769-1770, 2,631,468 livres.

C. 238. (Liasse.) — 253 pièces, papier (8 sur parchemin).

1771-1775. — Tailles et autres impositions. — Extraits du brevet de la taille arrêté par le Roi. — États de répartition par Élections, etc. — Itinéraire de l'intendant de Rouen. — On imposa sur les contribuables de la Généralité pour les tailles crues y jointes, taillon, solde des maréchaussées, étapes et 2 sous pour livre : en 1771-1775, 2,631,468 livres.

C. 239. (Liasse.) — 223 pièces, papier (18 sur parchemin).

1776-1780. — Tailles et autres impositions. — Extraits du brevet de la taille arrêté par le Roi. — États de répartition par Élections, etc. — Itinéraire de l'intendant. — On imposa sur les contribuables de la Généralité de Rouen pour les tailles, crues y jointes, taillon, solde des maréchaussées, étapes et 3 sous pour livre : en 1776-1778, 2,671,468 livres.

C. 240. (Liasse.) — 195 pièces, papier (15 sur parchemin).

1781-1785. — Tailles et autres impositions. — Extraits du brevet de la taille arrêté par le Roi. — États de répartition par Élections, etc. — Itinéraire de l'intendant de Rouen. — On imposa sur les contribuables de la Généralité pour les tailles, impositions accessoires et capitation : en 1781-1782, 6,343,986 livres, dont 2,671,939 livres pour la taille ; en 1783-1784, 6,344,307 livres, dont 2,671,939 livres pour la taille.

C. 241. (Liasse.) — 279 pièces, papier (10 sur parchemin).

1786-1788. — Tailles et autres impositions. — Extraits du brevet de la taille arrêté par le Roi. — États de répartition par Élections, etc. — On imposa sur les contribuables de la Généralité de Rouen pour la taille, les accessoires, la capitation et les 4 sous pour livre : en 1786-1788, 6,339,217 livres, dont 2,671,939 livres pour la taille.

C. 242. (Liasse.) — 202 pièces, papier (2 sur parchemin).

1731-1789. — Tailles et autres impositions. — Règlements et dispositions générales relatives à l'imposition de la taille. — Exemples et modèles pour la nouvelle forme de l'imposition de la taille.

C. 243. (Liasse.) — 259 pièces, papier (6 sur parchemin).

1735-1787. — Tailles et autres impositions. — Observations des subdélégués et de l'intendant sur un projet de déclaration du Roi concernant l'assiette de la taille dans la province de Normandie. L'intendant écrit à diverses personnes, notamment aux subdélégués, pour les informer du jour du département. — Chevauchées des élus. — États des dommages par eux constatés. — Unions et désunions de paroisses et de hameaux pour l'imposition de la taille. — Correspondance relative à l'imposition pour la milice garde-côtes. — Tarif pour la répartition de diverses impositions.

C. 244. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1760. — Tailles et autres impositions. — Tableaux de département par Élections et paroisses de la taille, des impositions du fourrage, de l'ustensile, de la capitation et de la milice garde-côtes. — Dans l'Élection de Rouen, la taille fut de 255,057 livres, la capitation de 117,400 livres, la milice garde-côtes de 6,820 livres.

C. 245. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1761-1762. — Tailles et autres impositions. — Tableaux de département par Élections et paroisses de la taille, des impositions du fourrage, de l'ustensile et de la capitation. — En 1761, dans l'Élection de Rouen, la taille fut de 254,067 livres, le fourrage de 65,050 livres, la capitation de 116,930 livres, la milice garde-côtes de 6,820 livres, l'ustensile de 45,030 livres.

C. 246. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1763-1765. — Tailles et autres impositions. — Tableaux de département par Élections et paroisses de la taille des impositions, de l'ustensile, de la capitation et de la milice garde-côtes en 1763 ; — de la taille, de la capitation, du fourrage et de l'imposition du Havre en 1764 ; — de la taille, de la capitation, du fourrage en 1765.

C. 247. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1766-1768. — Tailles et autres impositions. — Tableaux de département par Élections et paroisses de la taille, de la capitation, du fourrage et des frais de milice. — En 1768, Pont-Audemer payait 17,680 livres de taille.

9,948 livres de capitation, 8,033 livres pour le brevet militaire.

C. 248. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1769-1780. — Tailles et autres impositions. — Tableaux de département par Élections et paroisses de la taille, de la capitation et des frais de milice. — En 1777, Caudebec payait 4,330 livres de taille, 2,709 livres de capitation, 2,327 livres pour le second brevet.

C. 249. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1780-1783. — Tailles et autres impositions. — Tableaux de département par Élections et paroisses de la taille, accessoires et capitation. — En 1781, Neufchâtel payait 4,743 livres de taille, 2,836 livres d'accessoires, 3,343 livres de capitation.

C. 250. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1784. — Tailles et autres impositions. — Tableaux de département par Élections et paroisses de la taille, accessoires et capitation. — Pont-de-l'Arche payait 2,326 livres de taille, 1,380 livres d'accessoires, 1,489 livres de capitation.

C. 251. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1785-1787. — Tailles et autres impositions. — Tableaux de département par Élections et paroisses de la taille, accessoires et capitation. — En 1785, Andely payait 3,789 livres de taille, 2,267 livres d'accessoires, 2,431 livres de capitation.

C. 252. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1710-1711. — Tailles. — États et projets d'états de département de la taille par Élections et paroisses, noms des seigneurs et nombre de feux pour chaque paroisse; département fait par Charles-Bonaventure Quantin de Richebourg, intendant, et Georges Jubert de Bonnemare, trésorier de France.—1708-1711, Pont-Audemer fut imposé à 20,900 livres.

C. 253. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1712-1715. — Tailles. — États et projets d'états de département de la taille par Élections et paroisses. — En 1714, le département de la taille fut fait par Nicolas-Étienne Roujault, intendant, et par Georges Jubert de Bonnemare. — Le nombre de feux de Caudebec est porté à 500, d'Eu à 620, de Montivilliers à 300, de Pont-Audemer à 1,350.

C. 254. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1716-1719. — Tailles. — États et projets d'états de département de la taille par Élections et paroisses. — Département fait par Jean-Prosper Goujon, sieur de Gasville, intendant, et par Georges Jubert de Bonnemare, premier président au Bureau des finances de Rouen. — En 1719, le nombre de feux d'Arques est porté à 133, d'Auffray à 171, de Bacqueville à 238, d'Envermeu à 179, de Quillebeuf à 260.

C. 255. (Liasse. — 84 pièces, papier.

1720-1725. — Tailles. — États de département par Élections et paroisses des sommes imposées. — Département fait par M. Goujon de Gasville, intendant, et par Georges Jubert de Bonnemare, premier président au Bureau des finances. — Taille de l'Élection de Rouen en 1724, 276,459 livres. — Sur cette somme, 16,931 livres pour le rétablissement des chemins, tant de la Généralité de Rouen que des 19 autres Généralités du royaume, en exécution de l'arrêt du 5 juillet 1723.

C. 256. (Liasse. — 110 pièces, papier.

1726-1739. — Tailles. — États de département par Élections et paroisses des sommes imposées. — Projets d'états de département de la taille pour les Élections de la Généralité, moins celles de Rouen et Montivilliers en 1733; pour celles d'Arques, Eu, Montivilliers, Pont-de-l'Arche, Pont-l'Évêque, 1734; pour celle de Pont-de-l'Arche 1735-1736; d'Évreux et de Pont-de-l'Arche, 1737; de Pont-de-l'Arche, 1738; d'Andely, Arques, Caudebec, Chaumont, Eu, Gisors, Montivilliers, Neufchâtel, Pont-Audemer, Pont-de-l'Arche, Pont-l'Évêque, Rouen, 1739.

C. 257. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1740-1744. — Tailles. — États de département par Élections et paroisses des sommes imposées. — Département fait par M. de La Bourdonnaye, intendant, et par François Duvert, trésorier général de France au Bureau des finances de Rouen. — Taille de l'Élection de Rouen en 1740, 237,022 livres. — Sur cette somme 2,964 livres pour le nettoiement du Havre et de La Rochelle et l'enlèvement de la barre du port de Bayonne, suivant l'arrêt du 19 mai 1739, et 1,137 livres pour la construction d'ouvrages à faire aux

ports de Honfleur, Fécamp, Saint-Valery, Dieppe et Tréport, suivant l'arrêt du 19 mai 1739.

C. 258. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1745-1749. — Tailles. — États de département par Élections et paroisses des sommes imposées. — Taille de l'Élection de Rouen en 1749, 260,591 livres. — Sur cette somme, 168 livres pour les appointements de l'ingénieur des ponts et chaussées, et 48 livres pour les appointements et gratifications des inspecteurs des ponts et chaussées, suivant l'arrêt du 22 août 1716.

C. 259. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1750-1751. — Tailles. — États et projets d'états de département par Élections et paroisses des sommes imposées. — Dans les projets on indique le nombre de feux, les seigneurs et les impositions de plusieurs années précédentes. — Taille de l'Élection de Rouen en 1750, 261,041 livres; sur cette somme 330 livres pour les appointements de l'inspecteur des manufactures de la Généralité, suivant l'arrêt du 11 juillet 1718. — La ville de Pont-de-l'Arche, 450 feux; Caudebec-lez-Elbeuf, 420 feux; Pont-Audemer, 1,350; Quillebeuf, 260; Caudebec-en-Caux, 500; Montivilliers, 300; Harfleur, 566; Auffay, 171; Arques, 33; Saint-Valery-en-Caux, 792.

C. 260. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1752-1753. — Tailles. — États et projets d'états de département par Élections et paroisses des sommes imposées. Indication du nombre de feux, seigneurs et impositions des années précédentes. — Taille de l'Élection de Rouen en 1537, 253,590 livres. — Sur cette somme 10,171 livres pour les gages, appointements et solde des officiers et archers des maréchaussées créés par édit de mars 1720, et des trésoriers généraux desdites maréchaussées, créés par édit de février 1719, suivant les arrêts des 22 août 1719 et 29 novembre 1720.

C. 261. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1754-1755. — Tailles. — États et projets d'états de département par Élections et paroisses des sommes imposées. — Comparaison de la quantité et qualité des terres des paroisses de Criquebeuf, Daubeuf et Cesseville, y jointes les estimations par prix commun des notables des paroisses voisines de chacune d'icelles faites sur les estimations des experts par prix particuliers. — État au net et tableau de la quantité d'acres des bonnes, médiocres et mauvaises terres de 18 paroisses de l'Élection de Pont-de-l'Arche. — Tableau des augmentations et diminutions données à chaque paroisse de l'Élection de Pont-de-l'Arche depuis 1743 jusqu'en 1755 inclusivement, avec les motifs de chaque augmentation ou diminution.

C. 262. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1756-1757. — Tailles. — États et projets d'états de département par Élections et paroisses des sommes imposées. — État des paroisses de l'Élection d'Arques, des seigneurs d'icelles, du nombre de feux dont elles sont composées, des impositions des 3 dernières années et des changements qui tombent sur l'année 1757.

C. 263. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1758-1759. — Tailles. — États et projets d'états de département par Élections et paroisses des sommes imposées. — État des paroisses de l'Élection de Caudebec, des seigneurs d'icelles, du nombre des feux des impositions des 3 dernières années, et de celle de l'année 1758, avec une colonne d'observations. — « Caudebec: seigneurs, les religieux de Saint-Wandrille, 500 feux. Il n'y a point de ferme de labourage, mais quelques prairies où l'on blanchit des toiles et des cotons; cette ville est le débouché des grains de toute la campagne pour Rouen et pour l'étranger, et les bords y sont impraticables; le commerce de cette ville est réduit au détail et à quelques tanneries. Il n'est plus question de la manufacture de chapeaux anéantie par la désertion des ouvriers en 1684. Il en arrivera autant des ouvriers des cotonnades, si on ne protége le pays, qui est uniquement occupé de cette nouvelle manufacture. »

C. 264. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1759. — Tailles. — États des privilégiés, élus, prévôts de la connétablie, gardes-étalons, maîtres de poste assujettis à la taille aux termes de la déclaration du Roi du 17 avril 1759 (Élections de Caudebec et d'Eu, états signés par les collecteurs et les syndics. — Le sieur Pierre Vignerad, de la paroisse de Riville, exempté en qualité de « commensal de la maison du Roi piqueur au premier vol « pour corneille de la grande fauconnerie de France ».

C. 265. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1760-1763. — Tailles. — États de département par Élections et paroisses des sommes imposées par MM. Feydeau

Brou, intendant, et François Nicolas Ruellon, trésorier de France au Bureau des finances.— La taille de l'Élection de Rouen, fixée d'abord à 260,067 livres, avait été réduite à 255,067 livres pour l'année 1760, en vertu d'un arrêt du Conseil du 30 octobre 1759.

C. 266. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1764-1767. — Tailles. — États de département par Élections et paroisses des sommes imposées par MM. J.-B. François de La Michodière, intendant, et François-Nicolas Ruellon, trésorier de France au Bureau des finances.— La taille de l'Élection de Rouen était, en 1768, de 239,624 livres, à savoir, 187,740 livres pour la taille et crues, 3,970 livres pour le taillon de la gendarmerie, 10,170 livres pour les gages des maréchaussées, 15,960 livres pour les étapes, 21,784 livres pour le dixième, ou 2 sous pour livre du tout, etc.

C. 267. (Liasse.) — 184 pièces, papier.

1768-1769. — Tailles. — États de département par Élections et paroisses des sommes imposées. — Projet de la répartition de la remise accordée par le Roi pour ces deux années. — État des pertes de chaque paroisse, accidents particuliers, accidents généraux. — État des pertes causées par grêles et inondations aux paroisses de l'Élection de Pont-Audemer, ainsi que des incendies, pertes de bestiaux et maladies arrivés aux taillables pendant le cours de l'année 1768. — « La Ville de Pont-Audemer. — Tous les différents commerces de cette ville sont considérablement tombés; l'on estime la perte à plus de 20,000 livres par an, perte qui est commune aux marchands et artisans qui manquent de travail, lesquels ont beaucoup de peine à vivre, eu égard à la cherté des denrées. » — État des malheureux contribuables de Pont-Audemer.—Observations des officiers de l'Élection d'Arques assemblés pour l'examen des mémoires des pertes fournis par les paroisses de la dite Élection. « La perte du blé dans les 221 paroisses qui la composent évaluée à plus du quart. La perte sur les avoines, orges, vesces, lins et chanvres presque totale. »

C. 268. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1770. — Tailles. — États et projets d'états de département par Élections et paroisses des sommes imposées. — Projet de répartition de la remise accordée par le Roi pour cette même année. — État des pertes causées par grêles et inondations aux paroisses de l'Élection de Pont-l'Évêque, ainsi que des incendies, pertes de bestiaux et maladies arrivés aux taillables pendant l'année 1769, ledit état transmis à l'intendant par M. Brunel. — Projet de répartition de la somme de 1,890 livres, accordée par Sa Majesté sur la taille de 1770, aux taillables de l'Élection d'Andely qui ont fait des pertes sur la récolte de 1769.

C. 269. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1771. — Tailles. — États et projets de département par Élections et paroisses des sommes imposées.— Projets de répartition de la remise accordée par le Roi pour cette même année.—État des malades de maladies épidémiques de la paroisse de Grostheil, Élection de Pont-Audemer, depuis le mois d'octobre de l'année 1765 jusqu'au 15 octobre 1770, non compris les maladies de flux de sang.—Plus de 400 personnes ont été malades du flux de sang, 92 ont succombé à la maladie épidémique. — Lettre de Miromesnil à M. de Crosne en faveur du sieur Prunier, son fermier de la vallée de Saint-Aubin-sur-Scie. Lettre du même à son fermier et se terminant par ces mots : « Je suis, Prunier, tout à vous. »— Mémoire sur la perte occasionnée à Aumale par l'inondation du 26 mai 1770.

C. 270. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1772. — Tailles. — États et projets de département par Élections et paroisses des sommes imposées.— Projets de répartition de la remise accordée par le Roi pour cette même année.— Tableau général de l'Élection de Chaumont et Magny, suivi de détails sur la situation des paroisses, leur sol, leur production, l'industrie des habitants, indiquant en outre les noms des seigneurs, le nombre de feux, le montant des tailles et des pertes. — La notice sur Magny est détaillée. « A l'exception des gens de justice, qui sont en petit nombre et dont les gains sont des plus modiques, de deux ou trois militaires peu favorisés de la fortune, du receveur des tailles et de quelques bourgeois et officiers chez le Roi, vivant de leur médiocre revenu, Magny n'est peuplé que de petits marchands, de pauvres aubergistes, cabaretiers et artisans, dont la plupart se trouvent réduits à la mendicité, dès que l'âge ou les infirmités ne leur permettent plus de travailler. »

C. 271. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1773. — Tailles. — États et projets d'états de département par Élections et paroisses des sommes imposées. — Plumitif des taxés d'office. — Furent taxés d'office à Lyons la veuve de Jean Polet, mère de onze enfants, 44 livres; le sieur Fengneur, lieutenant de la maîtrise, 3 livres; le sieur Osmont, commis de la recette des tailles, 3 livres.

Projet de répartition de la remise accordée par le Roi cette même année. — États des paroisses qui ont éprouvé des pertes dans le cours de l'année 1772 par suite de grêle, inondations, pertes de bestiaux et maladies, suivant les procès-verbaux dressés et déposés aux greffes des Élections.

C. 272. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1774. — Tailles. — États et projets d'états de département par Élections et paroisses des sommes imposées. — Plumitif de département des tailles de l'Élection de Montivilliers ; renseignements sur l'agriculture, l'industrie particulière, le nombre de feux de chaque paroisse. — Notices sur Montivilliers et sur Fécamp, etc.

C. 273. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1775. — Tailles. — États et projets d'états de département par Élections et paroisses des sommes imposées. — Plumitif de la taille de l'Élection de Neufchâtel ; notice sur la ville de Neufchâtel, sur son commerce. « Il y avoit « une tannerie assez considérable; depuis le rétablissement « des droits, elle a été diminuée successivement ; elle n'est « plus rien. Il y avoit une fabrique de chapeaux assez con- « sidérable, elle fournissoit les troupes ; 10 ou 12 maîtres « employoient une quantité d'ouvriers ; ils ne sont plus que « trois ; ils n'emploient ensemble que 10 à 12 ouvriers. « Une manufacture de siamoise s'élève, elle emploie « 18 métiers, elle appartient et est dirigée par deux sœurs « mesdemoiselles Cousin, aidées de leur père, etc. » — Plumitif des taxés d'office par l'intendant. — Furent taxés d'office à Évreux : le directeur de la manufacture de velours, 6 livres; Henri Lion, médecin de l'hôpital, 6 livres; la dame Boullard, sage-femme, à cause des services qu'elle rendait aux pauvres, 4 livres ; la dame Malassis, imprimeur, à cause des services qu'elle rend gratuitement à la ville, 15 livres; Nicolas Roussel, jardinier, à cause de ses dix enfants vivants, 1 livre.

C. 274. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1776. — Tailles. — États et projets d'états de département par Élections et paroisses des sommes imposées. — Plumitif des taxés d'office. — Furent taxés d'office à Pont-de-l'Arche : MM. Thierry, chirurgien des pauvres; Le Routier, greffier de la subdélégation; Louis Langlois, concierge des prisons; Jean-François Cirot, pompier de la ville; Guill.-Rocq. Lemercier, syndic.

C. 275. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1777. — Tailles. — États et projets d'états de département par Élections et paroisses des sommes imposées. — Extrait du rôle de la taille de Saint-Valery-en-Caux pour constater le nombre des malheureux et chargés d'enfants, lesquels ne peuvent supporter qu'une ligne très-médiocre de l'imposition ; 33 personnes notées comme ayant eu plus de dix enfants. Nombre des malheureux et chargés d'enfants : 349.

C. 276. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1778. — Tailles. — États et projets d'états de département par Élections et paroisses des sommes imposées. — État des taxés d'office de l'Élection de Gisors. — 13 particuliers taxés d'office comme ayant plus de dix enfants vivants. — 11 particuliers taxés d'office dans l'Élection d'Andely pour le même motif.

C. 277. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1779. — Tailles. — États et projets d'états de département par Élections et paroisses des sommes imposées. — État des taxés d'office de l'Élection de Neufchâtel. — Le sieur Le Hure, médecin des hôpitaux, depuis 1776, est taxé d'office par l'intendant à 6 livres, comme rendant des soins gratuitement à l'hôpital militaire et à l'Hôtel-Dieu de Neufchâtel. Le sieur Eugène Le Borne est taxé d'office à 2 livres, parce qu'il était allé à Évreux suivre les cours d'accouchement de mademoiselle Du Coudray. « L'intérêt de l'humanité a déterminé cette taxe qui avoit été promise : le cours public d'accouchement a été fait à Neufchâtel dans le mois de mai ; 13 femmes l'ont suivi ; il se continuera chaque année; cette taxe doit subsister. »

C. 278. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1780. — Tailles. — États et projets d'états de département par Élections et paroisses des sommes imposées. — États des pertes et projets de répartition de la remise de la taille pour la même année. — État des diminutions accordées à tous les particuliers qui ont souffert des pertes en leur récolte de 1779 par la grêle en l'Élection de Rouen. « État des diminutions proposées accorder à titre de remise sur la taille de 1780 en faveur des particuliers qui ont supporté des pertes dans l'Élection de Rouen, arrêté en la Chambre du Conseil de l'Élection de Rouen, le 24 avril 1780. » Signé Delahaye, Deschamps, Barré, Lebissonnais de Maisonval

C. 279. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1781-1783. — Tailles. — États des pertes et projets de répartition de la remise de la taille. — Projets de la répartition de la taille par Élections et paroisses en 1783. — État de répartition des sommes à accorder à titre de remise, pour l'année 1781, aux paroisses qui ont le plus souffert dans l'Élection de Rouen; particuliers auxquels des remises ont été accordées. (On comptait cette année-là au service 50 matelots de la paroisse du Val-de-la-Haye.)

C. 280. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1784. — Tailles. — État des pertes et projets de répartition de la remise de la taille accordée par le Roi. — Projets de répartition de la taille, etc., par Élections et paroisses. — Plumitif des cotés d'office de l'Élection de Caudebec; 56 particuliers cotés d'office comme ayant plus de 10 enfants vivants; 30 comme garde-étalons ou garde-haras.

C. 281. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1785-1786. — Tailles. — États des pertes et projets de répartition de la remise de la taille accordée par le Roi. — Projets de répartition de la taille, etc., par Élections et paroisses. — Plumitif des cotés d'office de l'Élection d'Eu, année 1786. — 39 particuliers imposés d'office par l'intendant comme ayant plus de 10 enfants vivants.

C 282. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1787-1789. — Tailles. — États des pertes et projets de répartition de la remise de la taille accordée par le Roi. — Rôles et assiettes de la taille sur les habitants taillables et contribuables de quelques paroisses de la Généralité de Rouen. — Noms de tous les taillables avec indication du chiffre de leur taille.

C. 283. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1700-1763. — Tailles. — États de comparaison par Élections et paroisses de la taille aux années 1700, 1730, 1763. — Élection de Rouen : la taille de 1763 est de 247,321 livres; le 20e de 1762 était 84,184 (le 20e est à la taille comme 10 est à 29 livres 10 s.; la taille de 1730 était de 251,900 livres; la taille de 1700 était de 180,433 livres; la taille de 1700 est à celle de 1763 comme 10 livres est à 13 livres 15 sols.

C. 284. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1738-1772. — Tailles tarifées ou proportionnelles. — Mémoire pour la manutention de l'établissement des tailles tarifées. — Rôles des tailles des paroisses d'Annebault, Boscasselin, Boisgautier, Boseroger, Corbie, Criquebeuf-la-Campagne, Loconville, Martagny, Taillemontier. — Suppression du tarif en la ville d'Eu.

C. 285. (Liasse.) — 157 pièces, papier.

1710-1786. — Tailles tarifées ou proportionnelles. — Établissement de la taille proportionnelle à Andely, Aumale, Bolbec, Caudebec, Fécamp, Montivilliers, Saint-Valery, Vernon, etc. — Délibération des habitants d'Aumale pour l'établissement du tarif.

C. 286. (Liasse.) — 70 pièces, papier (1 sur parchemin).

1649-1764. — Tailles tarifées ou proportionnelles. — Établissement et réformation du tarif à Pont-Audemer. — Observations que fournissent les sieurs Canel, premier échevin; Talon, receveur de la ville de Pont-Audemer; Bosquier et Delaunay le jeune, prud'hommes de ladite ville pour eux et leurs joints, ayant accepté le projet de réformation de tarif tendant à établir que le tarif actuel qui se perçoit en ladite ville y affecte et détruit presque totalement le commerce; qu'il est injuste dans la nature des droits qu'il contient, et que le projet de réformation de ce même tarif formé sous l'autorité de l'intendant doit lui être préféré. — Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui permet aux maire, échevins et habitants de la ville de Pont-Audemer de continuer à lever pendant vingt années le droit du tarif (imprimé).

C. 287. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1758-1759. — Tailles d'office et proportionnelles. — Rôles des tailles d'office, tailles proportionnelles, etc., des paroisses d'Ailly, Les Authieux, Berville-en-Roumois, Boissy, Conteville, Les Damps, Fesques, Fleury, Forest, Fréauville, Hébécourt, Marques, Mont-Javoux, Mont-Herlent, Noyers, Pont-l'Évêque, Riberpré, Saint-Cyr-du-Vaudreuil, Saint-Marin-la-Corneille, Saint-Philbert-sur-Boissey, Smermémil, Totes, Tournedos.

C. 288. (Liasse.) — 220 pièces, papier.

1742-1788. — Tailles. — Privilèges et exemptions de tailles. — Correspondance ministérielle à ce sujet; dénonciations des habitants des paroisses. — Déclaration du Roi, portant suspension de divers privilèges d'exemption de tailles. — Procès de M. le comte de Trie avec le sieur Julien, député de la communauté de Sigy, au sujet d'un

rôle d'office fait en 1779, dans lequel le comte de Trie se trouva imposé sous le nom de: *les occupants 15 acres de bois*. Le comte prétendait avoir le droit d'exploiter ces 15 acres de bois, en exemption de tailles, en vertu des priviléges de la noblesse.

C. 289. (Liasse.) — 300 pièces, papier (3 sur parchemin).

1763-1789. — Tailles. — Rôles et taxes d'office des syndics, garde-étalons, etc., et de personnes qui se prétendaient lésées par les collecteurs. — Arrêt du Conseil qui ordonne l'exécution des règlements concernant les taxes d'office des garde-étalons, et fait défense aux collecteurs de les augmenter sans s'être pourvus devant MM. les intendants.

C. 290. (Liasse.) — 287 pièces, papier (6 sur parchemin).

1692-1789. — Tailles. — Contentieux. — Correspondance ministérielle au sujet de la compétence en matière de tailles. — Ordonnances de l'intendant. — Requête du sieur Jacques Ringot, soldat provincial, contre les habitants de la paroisse de Héricourt, à l'effet de jouir de l'exemption de la taille pour ses biens propres et ceux qui lui venaient du chef de sa femme, en raison de ce qu'il avait servi pendant six années. — Lettre de l'évêque d'Évreux à M de Crosne pour réclamer contre des autorisations données par celui-ci à des communautés de prendre dans les fabriques les fonds nécessaires pour réparer ou reconstruire les presbytères. « Un pareil emploi des deniers des fabriques serait tout à fait contraire à l'esprit des fondateurs. »

C. 291. (Liasse.) — 235 pièces, papier.

1731-1786. — Tailles. — Requêtes en faveur des habitants de certaines paroisses de la Généralité de Rouen, aux fins d'obtenir pour elles une modération de taille. — Arrêt du Conseil du 9 août 1723, accordant une diminution de 5,190 livres aux quatre paroisses de Léry, Les Damps, Notre-Dame et Saint-Cyr-du-Vaudreuil, en considération de ce qu'on avait détruit la plantation du tabac; elles en jouissaient encore en 1737 (pièces classées par ordre alphabétique de paroisses).

C. 292. (Liasse.) — 300 pièces, papier.

1710-1788. — Tailles. — Requêtes adressées à l'intendant pour obtenir décharge ou modération des tailles. — Certificats à l'appui. — Avis des propriétaires et habitants des paroisses. — Ordonnances de l'intendant. — Lettre de M. de Montaut, réclamant contre l'imposition à la taille d'un terrain qui lui appartenait à Baclair, paroisse de Nointot, se fondant sur ce qu'il se proposait de le faire valoir par ses mains (château de Baclair, près Bolbec). — Lettre de M. Patry, maire de Neufchâtel à l'intendant : les habitants de cette ville veulent maintenir l'imposition du sieur Lecouflet, fermier de l'Hôtel-Dieu, et s'opposer à l'exécution de l'ordonnance de l'intendant. « Ils se sont assemblés clandestinement et ont signé, au nombre de 86, une délibération contre Lecouflet. Il est à propos d'empêcher ces sortes d'assemblées mystérieuses, qui peuvent être de conséquence, et sont prohibées par différentes lois. »

C. 293. (Liasse.) — 164 pièces, papier.

1767-1771. — Tailles. — Rentes sur les tailles. — Arrêts du Conseil et instructions relatifs aux rentes sur les tailles. — États généraux des titres nouvels.

C. 294. (Liasse.) — 350 pièces, papier.

1768. — Tailles. — Rentes sur les tailles. — Certificats donnés par M. de Saint-Seine, subdélégué de l'Intendance de Rouen, commis à cet effet par l'intendant aux parties prenantes, de la représentation et de la remise des titres nouvels expédiés à leur profit.

C. 295. (Liasse.) — 283 pièces, papier (7 sur parchemin).

1761-1768. — Tailles. — Rentes sur les tailles. — Correspondance relative à la vérification des titres nouvels. — Lettres d'envoi à l'intendant de titres nouvels à être remis aux parties en échange des reconnaissances de M. Harvoin. — Lettres signées d'Amelot.

C. 296. (Liasse.) — 210 pièces, papier.

1769-1776. — Tailles. — Rentes sur les tailles. — Lettre de M. d'Ormesson à M. de Crosne, intendant à Rouen, pour faire publier, dans la Généralité de Rouen, que les propriétaires des parties assignées sur les États du Roi, qui ont obtenu titres nouvels, lesquels n'ont point encore été représentés, pourront, jusqu'au dernier décembre 1775, les adresser à M. d'Ormesson, avec les quittances des finances et les pièces justificatives de la propriété.

C. 297. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1708-1715. — Fourrage. — États de répartition arrêtés par les intendants de Lamoignon, de Richebourg et

Roujault, des sommes imposées pour le fourrage et autres dépenses militaires du quartier d'hiver. — La Généralité de Rouen imposée à 370,500 livres.

C. 298. Liasse. — 84 pièces, papier.

1733-1743. — Fourrage. — États de répartition par Elections et paroisses arrêtés par M. de La Bourdonnaye, intendant, des sommes imposées pour le fourrage et autres dépenses militaires du quartier d'hiver, pour l'entretènement, habillement et autres dépenses concernant la milice. — La Généralité de Rouen imposée à 458,596 livres.

C. 299. Liasse. — 98 pièces, papier.

1744-1750. — Fourrage. — États de répartition arrêtés par M. de La Bourdonnaye, intendant, des sommes imposées pour le fourrage et autres dépenses militaires du quartier d'hiver, pour l'entretènement, habillement et autres dépenses concernant la milice. — La Généralité de Rouen imposée à 492,321 livres.

C. 300. Liasse. — 71 pièces, papier

1751-1756. — Fourrage. — États de répartition arrêtés par les intendants MM. de La Bourdonnaye et Feydeau de Brou des sommes imposées pour le fourrage et autres dépenses militaires du quartier d'hiver, pour l'entretènement, habillement et autres dépenses concernant la milice. — La Généralité de Rouen imposée à 413,765 livres.

C. 301. Liasse. — 70 pièces, papier.

1758-1762. — Fourrage. — États de répartition arrêtés par l'intendant Feydeau de Brou des sommes imposées pour le fourrage et autres dépenses militaires du quartier d'hiver, pour l'entretènement, habillement et autres dépenses concernant la milice. — L'Élection de Rouen imposée à 65,029 livres.

C. 302. (Liasse. — 56 pièces, papier.

1763-1766. — Fourrage. — États de répartition arrêtés par M. de La Michodière, intendant, des sommes imposées pour le fourrage et autres dépenses militaires du quartier d'hiver, pour l'entretènement, habillement et autres dépenses concernant la milice. — La Généralité de Rouen imposée à 797,588 livres.

C. 303. (Liasse. — 70 pièces, papier.

1767-1779. — Fourrage. — États de répartition arrêtés par MM. de La Michodière et Thiroux de Crosne, intendants, des sommes imposées pour le fourrage et autres dépenses militaires du quartier d'hiver, pour l'entretènement, habillement et autres dépenses concernant la milice. — La Généralité de Rouen imposée à 708,690 livres.

C. 304. Liasse. — 56 pièces, papier.

1703-1709. — Ustensile. — États de répartition arrêtés par MM. Lambert d'Herbigny et de Lamoignon, intendants, des sommes imposées pour l'ustensile des troupes. — En 1704, la Généralité de Rouen imposée à 664,768 livres pour l'ustensile des troupes de cavalerie et dragons, non compris une somme de 4,500 livres, à laquelle Sa Majesté avait taxé la ville de Louviers pour l'ustensile des troupes d'infanterie, etc.

C. 305. Liasse. — 56 pièces, papier.

1710-1714. — Ustensile. — États de répartition arrêtés par MM. de Richebourg et Roujault, intendants, des sommes imposées pour l'ustensile des troupes. — La Généralité imposée à 934,340 livres pour l'ustensile, non compris d'autres sommes imposées sur certaines villes de la Généralité pour l'ustensile des troupes d'infanterie.

C. 306. Liasse. — 98 pièces, papier.

1734-1745. — Ustensile. — États de répartition arrêtés par M. de La Bourdonnaye, intendant, des sommes imposées pour l'ustensile des troupes. — La Généralité de Rouen imposée à 571,304 livres.

C. 307. Liasse. — 70 pièces, papier.

1746-1759. — Ustensile. — États de répartition arrêtés par MM. de La Bourdonnaye et Feydeau de Brou intendants, des sommes imposées pour l'ustensile des troupes. — La Généralité de Rouen imposée à 729,036 liv.

C. 308. Liasse. — 62 pièces, papier.

1701. — Capitation. — Rôles de capitation des officiers et employés du Roi en la Généralité de Rouen, dressés par M. J.-B. Desmarets de Vaubourg, intendant, en conséquence de la déclaration du Roi du 12 mars de l'année 1701. M. de Montholon, premier président au Parlement, taxé à 1,500 livres. — M. de Bonnetot, premier président à la Chambre des Comptes, à 620 livres. — M. de Hocqueville, premier président à la Cour des Aides, à 600 livres.

— Le rôle de la Chambre des Comptes mentionne les demeures des conseillers.

C. 309. Liasse. — 15 pièces, papier.

1702. — Capitation. — États arrêtés par M. d'Herbigny, intendant, des sommes auxquelles montent les rôles pour le recouvrement des taxes de la capitation dans les villes, bourgs et paroisses des Élections de la Généralité. — Les paroisses de l'Élection de Rouen taxées à 31,878 livres.

C. 310. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1703. — Capitation. — États arrêtés par M. d'Herbigny, intendant, des sommes auxquelles montent les rôles pour le recouvrement des taxes de la capitation dans les villes, bourgs et paroisses des Élections de la Généralité.— Rôles des officiers de la chancellerie, de la maréchaussée de la Haute-Normandie et des employés des cinq grosses Fermes.

C. 311. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1703. — Capitation. — États de répartition de la capitation des officiers de justice et de la noblesse en chaque Élection de la Généralité. — Rôles des officiers de justice arrêtés par M. d'Herbigny, intendant; ceux de la noblesse, par l'intendant et par une personne noble désignée par le Roi dans chaque Élection. — Charles de Marle, chevalier, seigneur de Lisores, Nicolas de La Montagne, chevalier, seigneur de La Chapelle, Jean de Belloy, chevalier, seigneur de Provemont et Fissencourt, Georges Feudrin, écuyer, sieur de La Fontelaie, lieutenant civil et criminel au Bailliage de Montivilliers, Charles de Moussure, écuyer, sieur de Mortemer, Nicolas Le Fort, écuyer, sieur de Bonnebos, Charles de Beaulieu, chevalier, marquis de Becthomas, François de Serand, chevalier, seigneur de Beuzeval, et le marquis de Mouchy.

C. 312. (Registre.) — 218 feuillets, papier.

1703. — Capitation. — Rôle arrêté par M. d'Herbigny, intendant, de la capitation du quartier Martainville de Rouen, comprenant, en tout ou partie, les paroisses Saint-Denys, Saint-Cande-le-Vieux, Saint-Martin-du-Pont et les 11 centaines de la paroisse Saint-Maclou, l'indication des rues et de la condition des personnes.

C. 313. (Liasse. — 12 cahiers, papier, de 76 feuillets.

1704. — Capitation. — États arrêtés par M. d'Herbigny, intendant, des sommes auxquelles montent les rôles pour le recouvrement des taxes dans les villes, bourgs et paroisses des Élections de la Généralité de Rouen.

C. 314. (Liasse.) — 49 cahiers, papier, de 688 feuillets.

1705. — Capitation. — États arrêtés par M. de Lamoignon, intendant, des sommes auxquelles montent les rôles pour le recouvrement des taxes, dans les villes, bourgs et paroisses des diverses Élections de la Généralité. — Capitation des villes d'Aumale, Caudebec, Gisors, Le Havre, Louviers, Montivilliers, Neufchâtel, Pont-Audemer, Pont-de-l'Arche, Vernon, Yvetot.

C. 315. (Liasse. — 61 pièces, papier.

1706-1709. — Capitation. — États arrêtés par M. de Lamoignon, intendant, des sommes auxquelles montent les rôles pour le recouvrement des taxes et des deux sols pour livre dans les villes, bourgs et paroisses des diverses Élections de la Généralité. — Capitation de la noblesse de l'Élection d'Andely, arrêtée par l'intendant et un gentilhomme nommé par le Roi. — États de la capitation de la maréchaussée du Bailliage d'Évreux.

C. 316. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1710-1712. — Capitation. — États arrêtés par M. de Richebourg, intendant, des sommes auxquelles montent les rôles pour le recouvrement des taxes et des deux sols pour livre dans les bourgs et paroisses des diverses Élections de la Généralité. — État de répartition de l'imposition de l'office d'inspecteur conservateur général des domaines aliénés de la Généralité de Rouen, sur les officiers de la chancellerie établie près le Parlement de Rouen. — Extrait de l'état de répartition de la capitation des officiers de justice de l'Élection d'Évreux, de la noblesse et de la maréchaussée de la même Élection. — Capitation de la noblesse des Élections d'Eu, Montivilliers, Pont-Audemer, Pont-de-l'Arche.

C. 317. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1713. — Capitation. — États arrêtés par M. Roujault, intendant, des sommes auxquelles montent les rôles pour le recouvrement des taxes des habitants des bourgs et paroisses des diverses Élections de la Généralité. — Projets et rôles de la répartition de la capitation, de la noblesse des officiers et employés du Roi des diverses Élections de la Généralité.

C. 318. (Liasse. — 16 cahiers, papier, de 234 feuillets.

1714. — Capitation. — États arrêtés par M. Roujault, intendant, des sommes auxquelles montent les rôles pour

le recouvrement des taxes des habitants des bourgs et paroisses des diverses Élections de la Généralité de Rouen.— Rôles de répartition sur la noblesse, les officiers et employés du Roi des diverses Élections de la Généralité.

C. 319. (Liasse.) — 27 cahiers, papier, de 182 feuillets.

1715. — Capitation. — États arrêtés par M. Roujault, intendant, des sommes auxquelles montent les rôles pour le recouvrement des taxes des habitants des bourgs et paroisses des diverses Élections de la Généralité de Rouen. — Rôles de répartition sur la noblesse, les officiers et employés du Roi des diverses Élections de la Généralité.

C. 320. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1716. — Capitation. — États arrêtés par M. de Gasville, intendant, des sommes auxquelles montent les rôles pour le recouvrement des taxes des habitants taillables des bourgs et paroisses des diverses Élections de la Généralité. — Rôles de répartition de la capitation de la noblesse, des officiers et employés du Roi.

C. 321. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1717. — Capitation. — États arrêtés par M. de Gasville, intendant, des sommes auxquelles montent les rôles pour le recouvrement des taxes des habitants taillables des bourgs et paroisses des diverses Élections de la Généralité. — Rôles de répartition de la capitation de la noblesse, des officiers et employés du Roi.

C. 322. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1718-1722. — Capitation. — États arrêtés par M. de Gasville, intendant, des sommes auxquelles montent les rôles pour le recouvrement des taxes de la capitation des habitants taillables des bourgs et paroisses des diverses Élections de la Généralité.— Rôles de répartition de la capitation de la noblesse, des officiers et employés du Roi (manquent les rôles pour les années 1720 et 1721).

C. 323. (Registre.) — 43 feuilles, papier.

1722. — Capitation. — État de répartition arrêté par M. de Gasville, intendant, de la capitation des bourgeois des faubourgs de Rouen et de leurs domestiques ; — paroisses Saint-Gervais, Saint-André, Saint-Sever, Saint-Hilaire, Saint-Paul. — Renseignements sur les maîtres de manufactures de faïence du faubourg Saint-Sever et les ouvriers qu'ils employaient.

C. 324. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1727-1728. — Capitation. — États de répartition arrêtés par M. de Gasville, intendant, des sommes auxquelles montent le principal de la capitation et les deux sols pour livre d'icelle, ordonnés être levés par ordre particulier de Sa Majesté et par arrêt de son Conseil sur les habitants taillables des villes, bourgs et paroisses des diverses Élections de la Généralité. — Rôles de la capitation des bourgeois de Rouen par paroisses et par centaines dans chaque paroisse : Saint-André, — Saint-Maclou, etc.

C. 325. (Liasse.) — 28 pièces.

1728. — Capitation. — Rôles des bourgeois de Rouen par paroisses et par centaines dans chaque paroisse : Sainte-Marie-la-Petite, — Saint-Vivien.

C. 326. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1729. — Capitation. — Rôles des bourgeois de Rouen par paroisses et par centaines dans chaque paroisse : Saint-André, — Saint-Maclou.

C. 327. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1729. — Capitation. — Rôles des bourgeois de Rouen par paroisses et par centaines dans chaque paroisse : Sainte-Marie-la-Petite, — Saint-Vivien.

C. 328. (Liasse.) — 22 cahiers, papier, de 452 feuillets.

1732-1735. — Capitation. — Rôles des habitants de Dieppe, Le Havre, Honfleur, Maguy, Vernon, Yvetot. — États de répartition arrêtés par M. de La Bourdonnaye, intendant, des sommes auxquelles montent le principal de la capitation et les deux sols pour livre d'icelle, ordonnés être levés par ordre particulier de Sa Majesté et par arrêt de son Conseil sur les habitants taillables des villes, bourgs et paroisses des diverses Élections de la Généralité.

C. 329. (Liasse.)— 21 cahiers, papier de 494 feuillets.

1736-1738. — Capitation. — Rôles des habitants du Havre et d'Yvetot. — Mention dans le rôle du Havre de MM. Bégon, intendant de marine, Gaulette, capitaine de port, Sicard, commissaire aux classes, etc.

C. 330. (Liasse.) — 17 cahiers, papier, de 390 feuillets.

1738-1739. — Capitation. — Rôles des habitants de Caudebec, Le Havre, Magny, Pont-Audemer, Rouen (paroisse), Saint-Sever, Yvetot. — Rôle particulier pour les apothicaires droguistes de la ville de Rouen.

C. 331. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1740-1741. — Capitation. — États de répartition arrêtés par M. de La Bourdonnaye, intendant, des sommes auxquelles montent le principal de la capitation et les deux sols pour livre d'icelle, ordonnés être levés par ordre particulier de Sa Majesté et par arrêt du Conseil sur les habitants taillables des villes, bourgs et paroisses des diverses Élections dela Généralité.

C. 332. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1742. — Capitation. — États de répartition arrêtés par M. de La Bourdonnaye, intendant, des sommes auxquelles montent le principal de la capitation et les deux sols pour livre d'icelle, ordonnés être levés par ordre particulier de Sa Majesté et par arrêt de son Conseil sur les habitants taillables des villes, bourgs et paroisses des diverses Élections de la Généralité. — Rôles des bourgeois de Rouen par paroisses et par centaines dans chaque paroisse : Saint-André-de-la-Ville, — Saint-Maclou.

C. 333. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1742. — Capitation. — Rôles des bourgeois de Rouen par paroisses et par centaines dans chaque paroisse : Sainte-Marie-la-Petite, — Saint-Vivien. — États des noms, surnoms, rues et enseignes des cabaretiers et aubergistes de la ville de Rouen.

C. 334. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1743-1745. — Capitation. — États de répartition arrêtés par M. de La Bourdonnaye, intendant, des sommes auxquelles montent le principal de la capitation et les deux sols pour livre d'icelle, ordonnés être levés par ordre particulier de Sa Majesté et par arrêt de son Conseil sur les habitants taillables des villes, bourgs et paroisses des diverses Élections de la Généralité.

C. 335. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1746-1748. — Capitation. — États de répartition arrêtés par M. de La Bourdonnaye, intendant, des sommes auxquelles montent le principal de la capitation et les deux sols pour livre d'icelle, ordonnés être levés par ordre de Sa Majesté et par arrêt de son Conseil sur les habitants taillables des diverses Élections de la Généralité.

C. 336. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1748-1749. — Capitation. — Rôle de la noblesse de l'Élection de Dieppe, avec des observations sur chaque article pour servir à l'avenir d'éclaircissement sur les décharges ou modérations qui seraient demandées. — États de répartition arrêtés par M. de La Bourdonnaye, intendant, des sommes auxquelles montent le principal de la capitation et les deux sols pour livre d'icelle, accordés être levés par ordre particulier de Sa Majesté et par arrêt de son Conseil sur les habitants taillables des villes, bourgs et paroisses des diverses Élections de la Généralité. — Rôles de la capitation des bourgeois de Rouen, demeurant en la paroisse de Saint-Denis, dans la seconde centaine de Saint-Nicaise et dans les 4e, 5e, 6e, 7e, 8e et 9e centaines de Saint-Vivien.

C. 337. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1750. — Capitation. — Rôles des habitants du Havre, Magny, Yvetot. — Rôles de la capitation des officiers de justice de l'Élection d'Évreux et de la noblesse des Élections de Pont-de-l'Arche et de Pont-l'Évêque.

C. 338.(Liasse.) — 32 pièces, papier (dont 8 cahiers, de 284 feuillets

1751. — Capitation. — Rôles des habitants du Havre, Magny et Yvetot. — Rôles et projets de rôles par Élections de la capitation de la noblesse et des employés du Roi dans la Généralité.

C. 339. (Liasse.) — 18 pièces, papier (dont 8 cahiers, de 298 feuillets

1752. — Capitation. — Rôles des habitants du Havre, Magny et Yvetot. — Rôles et projets de rôles par Élections de la capitation de la noblesse et des employés du Roi dans la Généralité.

C. 340. (Liasse.) — 9 cahiers, papier, de 283 feuillets.

1754. — Capitation. — Rôles des habitants du Havre et d'Yvetot. — États des non-valeurs, décharges et modérations de la capitation de la ville de Rouen.

C. 341. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1755. — Capitation. — Rôles des habitants du Havre,

Magny et Yvetot. — Rôles et projets de rôles par Élections de la capitation de la noblesse et des employés du Roi dans la Généralité.

C. 342. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1757. — Capitation. — Rôles et projets de rôles par Élections de la noblesse et des employés du Roi dans la Généralité. — Rôles de la capitation des maîtres et des veuves de la communauté des marchands merciers-drapiers unis de la ville de Rouen.

C. 343. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1758. — Capitation. — Rôles et projets de rôles par Élections de la noblesse et des employés du Roi dans la Généralité. — Rôles de la communauté des marchands merciers-drapiers unis de la ville de Rouen.

C. 344. (Liasse.) — 75 pièces, papier (dont 12 cahiers, de 264 feuillets).

1759. — Capitation. — Rôles de répartition des sommes imposées tant pour le principal de la capitation que pour les quatre sols pour livre sur les maîtres et les veuves des diverses communautés d'arts et métiers de la ville de Rouen (rangés suivant l'ordre alphabétique des communautés).

C. 345. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1758-1759. — Capitation. — Rôles de répartition sur les maîtres et les veuves de la communauté des marchands merciers-drapiers unis de la ville de Rouen, au marc la livre de leur capitation, en exécution de l'arrêt du Conseil pour le payement des dépenses faites à l'occasion de l'assemblée des milices gardes-côtes. — Rôles de la capitation des communautés d'arts et métiers de la ville de Rouen. — Rôles des habitants du Havre, de Magny et d'Yvetot.

C. 346. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1760-1761. — Capitation. — États de répartition arrêtés par M. Feydeau de Brou, intendant, des sommes auxquelles montent le principal de la capitation et les quatre sols pour livre ordonnés être levés par arrêt du Conseil sur les habitants taillables des villes, bourgs et paroisses des diverses Élections de la Généralité. — Rôles de répartition sur les maîtres et les veuves de la communauté des marchands merciers-drapiers unis de la ville de Rouen au marc la livre de leur capitation, en exécution de l'arrêt du Conseil du 28 juillet 1761, pour le paiement des dépenses faites à l'occasion de l'assemblée des milices gardes-côtes.

C. 347. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1762. — Capitation. — États de répartition arrêtés par M. Feydeau de Brou, intendant, des sommes auxquelles montent le principal de la capitation et les quatre sols pour livre d'icelle, ordonnés être levés par arrêt du Conseil sur les habitants taillables des villes, bourgs et paroisses des diverses Élections de la Généralité. — Rôle de répartition sur les maîtres et les veuves de la communauté des marchands merciers-drapiers unis de la ville de Rouen au marc la livre de leur capitation, en exécution de l'arrêt du Conseil pour le paiement des dépenses faites à l'occasion de l'assemblée des milices gardes-côtes.

C. 348. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1763. — Capitation. — États de répartition arrêtés par M. de La Michodière, intendant, des sommes auxquelles montent le principal de la capitation et les quatre sols pour livre d'icelle, ordonnés être levés par arrêt du Conseil sur les habitants taillables des villes, bourgs et paroisses des diverses Élections de la Généralité. — Rôles des communautés d'arts et métiers de la ville de Rouen.

C. 349. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1764. — Capitation. — États de répartition arrêtés par M. de La Michodière, intendant, des sommes auxquelles montent le principal de la capitation et les quatre sols pour livre d'icelle, ordonnés être levés par arrêt du Conseil sur les habitants taillables des villes, bourgs et paroisses des diverses Élections de la Généralité. — Rôles des communautés d'arts et métiers de la ville de Rouen.

C. 350. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1765. — Capitation. — États de répartition arrêtés par M. de La Michodière, intendant, des sommes auxquelles montent le principal de la capitation et les quatre sols pour livre d'icelles, ordonnés être levés par arrêt du Conseil sur les habitants taillables des villes, bourgs et paroisses des diverses Élections de la Généralité. — Rôles des communautés d'arts et métiers de la ville de Rouen.

C. 351. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1766. — Capitation. — États de répartition arrêtés par

M. de La Michodière, intendant, des sommes auxquelles montent le principal de la capitation et les quatre sols pour livre d'icelle, ordonnés être levés par arrêt du Conseil sur les habitants taillables des villes, bourgs et paroisses des diverses Élections de la Généralité. — Rôles des communautés d'arts et métiers de la ville de Rouen.

C. 352. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1767. — Capitation. — États de répartition arrêtés par M. de La Michodière, intendant, des sommes auxquelles montent le principal de la capitation et les quatre sols pour livre d'icelle, ordonnés être levés par arrêt du Conseil sur les habitants taillables des villes, bourgs et paroisses des diverses Élections de la Généralité. — Rôles des communautés d'arts et métiers de la ville de Rouen.

C. 353. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1768. — Capitation. — États de répartition arrêtés par M. de La Michodière, intendant, des sommes auxquelles montent le principal de la capitation et les quatre sols pour livre d'icelle, ordonnés être levés par arrêt du Conseil sur les habitants taillables des villes, bourgs et paroisses des diverses Élections de la Généralité. — Rôles des communautés d'arts et métiers de la ville de Rouen.

C. 354. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1769. — Capitation. — États de répartition arrêtés par M. de Crosne, intendant, des sommes auxquelles montent le principal de la capitation et les quatre sols pour livre d'icelle, ordonnés être levés par arrêt du Conseil sur les habitants taillables des villes, bourgs et paroisses des diverses Élections de la Généralité. — Rôles des communautés d'arts et métiers de la ville de Rouen.

C. 355. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1770. — Capitation. — Rôles des communautés d'arts et métiers de la ville de Rouen. — Noms des maîtres, indications des rues où ils faisaient leur résidence. — Les merciers-drapiers unis de Rouen et leurs domestiques étaient au nombre de 1,163.

C. 356. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1771-1772. — Capitation. — Rôles des habitants du Havre, des officiers du Parlement de Normandie, des communautés d'arts et métiers de la ville de Rouen, notamment de celle des marchands drapiers-merciers unis.

C. 357. (Liasse.) — 10 cahiers formant ensemble 374 feuillets, papier.

1773. — Capitation. — Rôles par Élections des employés des fermes, nobles et officiers de justice de la Généralité. — Rôles des habitants du Havre, d'Yvetot et des marchands drapiers-merciers unis de la ville de Rouen.

C. 358. (Liasse.) — 10 cahiers formant ensemble 349 feuillets, papier.

1774. — Capitation. — Rôles par Élections des employés des fermes, nobles, officiers de justice et privilégiés de la Généralité. — Rôles des habitants du Havre, de Magny, d'Yvetot et des marchands drapiers-merciers unis de la ville de Rouen.

C. 359. (Liasse.) — 12 cahiers, formant ensemble 351 feuillets, papier.

1775. — Capitation. — Rôles par Élections des employés des fermes, nobles, officiers de justice et privilégiés de la Généralité. — Rôles des habitants du Havre, d'Yvetot et des marchands drapiers-merciers unis de la ville de Rouen.

C. 360. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1775. — Capitation. — Rôles des communautés d'arts et métiers de la ville de Rouen. — Requête présentée à l'intendant par les boutonniers-faiseurs-de-chapeaux, aux fins d'obtenir une modération; — ils exposent que leur communauté est presque réduite à rien par l'usage qui s'était introduit des boutons de pinchebec et d'acier, et par la tolérance accordée aux boutons d'étoffe que les édits avaient autrefois prohibés.

C. 361. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1776. — Capitation. — Rôles par Élections des employés des fermes, nobles, officiers de justice et privilégiés de la Généralité. — Rôle des marchands merciers-drapiers unis de la ville de Rouen. — Bordereaux des comptes par Élections.

C. 362. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1776. — Capitation. — Rôles des communautés d'arts et métiers de la ville de Rouen. — Requête des boursiers-gantiers aux fins d'obtenir une modération; — ils remontrent que, depuis 15 ans, leur fabrique est tombée à un tel point, que, de 8 métiers qui existaient autrefois à Rouen, il n'en subsiste plus qu'un seul et encore le plus souvent inoccupé.

C. 363. Liasse.) — 12 pièces, papier.

1777. — Capitation. — Rôles par Élections des employés des fermes, nobles, officiers de justice et privilégiés de la Généralité. — Rôle des marchands merciers-drapiers unis de la ville, faubourgs et banlieue de Rouen.

C. 364. Liasse.) — 82 pièces, papier.

1777. — Capitation. — Rôles des communautés d'arts et métiers de la ville de Rouen. — Ordonnance de M. de Crosne : « ayant reconnu, par la multiplicité des requêtes des membres des communautés au sujet de leur capitation, l'inégalité que doit faire craindre une répartition arbitraire, et voyant en même temps avec peine l'incertitude des jugements qu'il est obligé de rendre, il prend le parti de remettre la répartition de cette imposition entre les mains des gardes, et règle la manière dont ils doivent la faire. »

C. 365. Liasse.) — 11 pièces, papier.

1778. — Capitation. — Rôles par Élections des employés des fermes, nobles, officiers de justice et privilégiés de la Généralité. — Rôle des marchands merciers-drapiers unis de la ville, faubourgs et banlieue de Rouen.

C. 366. Liasse.) — 111 pièces, papier.

1779. — Capitation. — Rôles par Élections des employés des fermes, nobles, officiers de justice et privilégiés de la Généralité. — Rôles des communautés d'arts et métiers et des marchands merciers-drapiers unis de la ville et banlieue de Rouen. — Bordereau des comptes par Élections.

C. 367. Registre. — 37 feuillets, papier.

1779. — Capitation. — Rôles du Parlement et de la Cour des Comptes de Normandie. — Rôles par Élections des employés des fermes, nobles, officiers de justice et privilégiés de la Généralité.

C. 368. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1780. — Capitation. — États de répartition arrêtés par M. de Crosne, intendant, des sommes auxquelles montent la capitation et les quatre sols pour livre d'icelle, ordonnés être levés par arrêt du Conseil sur les habitants taillables des villes, bourgs et paroisses des diverses Élections de la Généralité. — Rôles des communautés d'arts et métiers de la ville de Rouen. — Rôles par Élections des employés des fermes, nobles, officiers de justice et privilégiés de la Généralité.

C. 369. Registre.) — 57 feuillets, papier.

1780. — Capitation. — Rôles du Parlement et de la Cour des Comptes de Normandie. — Rôles par Élections des employés des fermes, nobles, officiers de justice et privilégiés de la Généralité.

C. 370. Liasse.) — 38 pièces, papier.

1781. — Capitation. — Rôles par Élections des employés des fermes, nobles, officiers de justice et privilégiés de la Généralité. — Rôle de la ville d'Yvetot.

C. 371. Registre.) — 39 feuillets, papier.

1781. — Capitation. — Rôles du Parlement de la Cour des Comptes de Normandie. — Rôles par Élections des employés des fermes, nobles, officiers de justice et privilégiés de la Généralité.

C. 372. Liasse.) — 74 pièces, papier.

1781. — Capitation. — Rôles des communautés d'arts et métiers de la ville de Rouen. — Ordonnance de M. de Crosne, intendant, par laquelle il commet le maire et les échevins de la ville de Rouen pour faire la répartition de la capitation sur les bourgeois qui ne sont attachés à aucune communauté.

C. 373. Liasse.) — 15 pièces, papier.

1782. — Capitation. — Rôles par Élections des employés des fermes, nobles, officiers de justice et privilégiés de la Généralité.

C. 374. Registre. — 39 feuillets, papier.

1782. — Capitation. — Rôles du Parlement et de la Cour des Comptes de Normandie. — Rôles par Élections des employés des fermes, nobles, officiers de justice et privilégiés de la Généralité.

C. 375. Liasse. — 55 pièces, papier.

1603-1782. — Capitation. — Rôles des com-

munautés d'arts et métiers de la ville de Rouen. — Copie des statuts du métier de brasseur de bières doubles, simples et cervoises de la ville de Rouen, de l'an 1485, renouvelés en 1603 (copie du XVIIIe siècle).

C. 376. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1783. — Capitation. — Rôles par Élections des employés des fermes, nobles, officiers de justice et privilégiés de la Généralité.

C. 377. (Registre.) — 38 feuillets, papier.

1783. — Capitation. — Rôles du Parlement et de la Cour des Comptes de Normandie. — Rôles par Élections des employés des fermes, nobles, officiers de justice et privilégiés de la Généralité.

C. 378. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1783. — Capitation. — Rôles des communautés d'arts et métiers de la ville de Rouen. — Rôle de la répartition de 330 livres sur les 36 maîtres composant la communauté des drapiers-fabricants.

C. 379. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1784. — Capitation. — Rôles par Élections des employés des fermes, nobles, officiers de justice et privilégiés de la Généralité.

C. 380. (Registre.) — 41 feuillets, papier.

1784. — Capitation. — Rôles du Parlement et de la Cour des Comptes de Normandie. — Rôles par Élections des employés des fermes, nobles, officiers de justice et privilégiés de la Généralité.

C. 381. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1784. — Capitation. — Rôles des communautés d'arts et métiers de la ville de Rouen. — Rôle de répartition de 4160 livres sur les 327 maîtres composant la communauté des fabricants de toile.

C. 382. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1785. — Capitation. — Rôles par Élections des employés des fermes, nobles, officiers de justice et privilégiés de la Généralité.

C. 383. (Registre.) — 47 feuillets, papier.

1785. — Capitation. — Rôles du Parlement et de la Cour des Comptes de Normandie. — Rôles par Élections des employés des fermes, nobles, officiers de justice et privilégiés de la Généralité.

C. 384. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1785. — Capitation. — Rôles des communautés d'arts et métiers de la ville de Rouen. — Rôle de répartition de 2,630 livres sur les 258 maîtres composant la communauté des vinaigriers-cafetiers-limonadiers.

C. 385. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1786. — Capitation. — Rôles par Élections des employés des fermes, nobles, officiers de justice et privilégiés de la Généralité.

C. 386. (Registre.) — 47 feuillets, papier.

1786. — Capitation. — Rôles du Parlement et de la Cour des Comptes de Normandie. — Rôles par Élections des employés des fermes, nobles et privilégiés de la Généralité.

C. 387. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1787. — Capitation. — Rôles par Élections des employés des fermes, nobles, officiers de justice et privilégiés de la Généralité. — Rôles de la capitation de la ville d'Yvetot.

C. 388. (Registre.) — 52 feuillets, papier.

1787. — Capitation. — Rôles du Parlement et de la Cour des Comptes de Normandie. — Rôles par Élections des employés des fermes, nobles et privilégiés de la Généralité.

C. 389. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1787. — Capitation. — Rôles des communautés d'arts et métiers de la ville de Rouen. — Rôle de la répartition de 630 livres sur les 33 maîtres composant la communauté des imprimeurs-libraires.

C. 390. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1788. — Capitation. — Rôles par Élections des employés des fermes, nobles, officiers de justice et privilégiés de la Généralité. — Rôle de la capitation de la ville de Dieppe.

C. 391. (Registre.) — 59 feuillets, papier.

1788. — Capitation. — Rôle du Parlement et de la

Cour des Comptes de Normandie. — Rôles par Élections des employés des fermes, nobles et privilégiés de la Généralité.

C. 392. Registre. — 138 feuillets, papier.

1788. — Capitation. — Rôle des bourgeois de la ville de Rouen (quartier Beauvoisine), comprenant les paroisses Saint-Godard, Saint-Laurent, Sainte-Croix-Saint-Ouen, Saint-Patrice, Saint-Martin-sur-Renelle, Saint-Jean.

C. 393. Registre. — 120 feuillets, papier.

1788. — Capitation. — Rôle des bourgeois de la ville de Rouen (quartier Cauchoise), comprenant les paroisses Saint-Vincent, Saint-Pierre-du-Châtel, Saint-Cande-le-Jeune, Saint-André-de-la-Ville, Saint-Éloi, Saint-Sauveur, Saint-Michel, Sainte-Marie-la-Petite, Sainte-Croix-des-Pelletiers.

C. 394. (Registre.) — 112 feuillets, papier.

1788. — Capitation. — Rôle des bourgeois de la ville de Rouen (quartier Martainville), comprenant les paroisses Saint-Maclou, Saint-Denys, Saint-Martin-du-Pont.

C. 395. Registre. — 127 feuillets, papier.

1788. — Capitation. — Rôle des bourgeois de la ville de Rouen (quartier Saint-Hilaire), comprenant les paroisses Saint-Vivien, Saint-Nicaise, Saint-Amand, Saint-Étienne-la-grand'-Église.

C. 396. Registre. — 183 feuillets, papier.

1788. — Capitation. — Rôle de la répartition des sommes imposées sur la ville de Rouen pour la conversion de la corvée en une prestation ou contribution en argent, fixée au tiers de la capitation par l'arrêt du Parlement du 14 août 1787, portant enregistrement de la déclaration du Roi du 27 juin précédent.

C. 397. Registre. — 89 feuillets, papier.

1789. — Capitation. — Rôles de répartition sur les bourgeois domiciliés à Rouen, paroisses Saint-Godard, Saint-Laurent, Sainte-Croix-Saint-Ouen, Saint-Patrice, Saint-Lo, Saint-Martin-sur-Renelle, Saint Jean et Saint-Herbland; sur leurs domestiques et sur ceux des ecclésiastiques, nobles, officiers de justice et privilégiés, conformément au mandement de MM. les députés composant le Bureau intermédiaire du département de Rouen, du 30 septembre 1789, signés par M. de Maussion, intendant.

C. 398. (Registre.) — 61 feuillets, papier.

1789. — Capitation. — Rôles de la répartition sur les bourgeois domiciliés à Rouen, paroisses Saint-Vincent, Saint-Pierre-du-Châtel, Saint-Cande-le-Jeune, Saint-André, Saint-Éloi, Saint-Sauveur, Saint-Michel, Saint-Pierre-l'Honoré, Sainte-Croix-des-Pelletiers, Saint-Vigor; sur leurs domestiques, sur ceux des ecclésiastiques, nobles, officiers de justice et privilégiés, conformément au mandement de MM. les députés composant le Bureau intermédiaire du département de Rouen, signés par M. Maussion, intendant.

C. 399. Registre. — 60 feuillets, papier.

1789. — Capitation. — Rôles de la répartition sur les bourgeois domiciliés à Rouen, paroisses Saint-Maclou, Saint-Denys, Saint-Martin-du-Pont; sur leurs domestiques et sur ceux des ecclésiastiques, nobles, officiers de justice et privilégiés, conformément au mandement des députés composant le Bureau intermédiaire du département de Rouen, signés par M. de Maussion, intendant.

C. 400. Registre. — 60 feuillets, papier.

1789. — Capitation. — Rôles de répartition sur les bourgeois domiciliés à Rouen, paroisses Saint-Vivien, Saint-Nicaise, Saint-Amand, Saint-Nicolas, Saint-Étienne-la-grand'-Église; sur leurs domestiques et sur ceux des ecclésiastiques, nobles, officiers de justice et privilégiés, conformément au mandement des députés composant le Bureau intermédiaire de Rouen, signés par M. de Maussion, intendant.

C. 401. Registre. — 85 feuillets, papier.

1789. — Capitation. — Rôle des officiers du Parlement et de la Cour des Comptes de Normandie. — Rôles par Élections des employés du Roi, nobles, officiers de justice et privilégiés de la Généralité.

C. 402. Liasse. — 29 pièces, papier.

1718-1777. — Capitation. — Rôles des cent quatre arquebusiers et de la cinquantaine de la ville de Rouen où y indique la profession et la demeure des individus. Rôles signés par les capitaines.

C. 403. (Liasse.) — 315 pièces, papier.

1713-1787. — Capitation. — États du montant de la capitation, non compris les deux sols pour livre. — États postérieurs du montant de la capitation et quatre sols pour livre, et des ordonnances expédiées sur cette imposition. — La fixation demandée par le contrôleur général fut, pour les années 1760-1763, de 1,602,000 livres; pour 1764, de 1,616,000 livres; pour 1765-1767, de 1,608,000 livres; pour 1768-1769, de 1,741,000 livres; pour 1771, de 1,767,600 livres; pour 1772, de 1,754,420 livres; pour 1773, de 1,754,600 livres; pour 1776, de 1,799,097 livres; pour 1787, de 1 million 861,817 livres. Dépenses : gratification de 1,000 livres continuée pendant plusieurs années au sieur Pavie, pour la filature de coton qu'il avait établie à Évreux; — 552 livres à M. d'Ireville, subdélégué de l'intendant, pour la perte qu'il avait éprouvée sur les blés expédiés par lui d'Évreux pendant la cherté de 1769.

C. 404. (Registre.) — 142 feuillets, papier.

1782. — Capitation. — Registre de recette indiquant, par ordre de dates, les versements faits par les contribuables.

C. 405. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1696-1716. — Capitation. — Comptes des receveurs, requêtes des contribuables, ordonnances de décharge et modération. — Le sieur Dumesnil, curé de Lintot, atteste que la demoiselle de Larrey est femme et légitime épouse de Pierre de Larrey, absent de sa paroisse depuis sept ans.

C. 406. (Liasse.) — 299 pièces, papier.

1721-1723. — Capitation. — Requêtes présentées par les contribuables à M. de Gasville, intendant; avis des subdélégués; déclarations de biens; ordonnances de décharge et de modération. — Élections d'Andely, Arques, Caudebec, Chaumont et Magny, Eu. — Requêtes de Isaac-Joseph Desmares, ancien brigadier des gardes du corps du Roi, demeurant à Mercey; Nicolas Lemoyne, vicomte de Vernon; Charles Letellier, sieur d'Orvilliers, lieutenant général d'épée au bailliage d'Andely; Gosselin de Martigny, seigneur du Caule, écuyer de main du Roi; François Martel, comte de Clères, mestre de camp de cavalerie; Victor de Manneville, conseiller du Roi au Châtelet de Paris, seigneur de Banthelu, près Magny; du président Hénault, sieur de Brunel, et Drocourt, etc.

C. 407. (Liasse.) — 222 pièces, papier.

1721-1724. — Capitation. — Requêtes présentées par les contribuables à M. de Gasville, intendant; avis des subdélégués; déclarations de biens; ordonnances de décharge et de modération. — Élections d'Évreux, Gisors, Gournay, Honfleur, Lyons, Montivilliers, Neufchâtel et Pont-Audemer. — Requêtes de Jacques-Paul Amfrye de Chaulieu, sous-lieutenant des gardes de Mgr le duc de Bourgogne, mestre de camp de cavalerie; — Thomas Froland, curé d'Amfreville au diocèse de Coutances, — Pierre Froland, prieur de Saint-Antoine; Louis Froland, ancien avocat au Parlement de Paris, héritiers du feu sieur Nicolas Froland, leur frère; — Thomas de Basincourt, lieutenant particulier ancien au siége du bailliage de Lyons et subdélégué de l'intendant; — de Trie-Pillavoine, 1er capitaine au régiment d'infanterie du Soissonnais; — Louis de Martainville, 1er capitaine au régiment du Maine; — Jacques Duval d'Esprémesnil, directeur de la Compagnie des Indes; — du sieur de La Boissière, lieutenant pour le Roi à Dieppe, ayant épousé demoiselle de Boulainvilliers, etc.

C. 408. (Liasse.) — 229 pièces, papier.

1721-1725. — Capitation. — Requêtes présentées par les contribuables à M. de Gasville, intendant; avis des subdélégués, déclarations de biens; ordonnances de décharge et de modération. — Élections de Pont-de-l'Arche, Pont-l'Évêque, Rouen. — Requêtes de Nicolas Alexandre de Boucourt, président au Bureau des finances, à Rouen; — Jeanne Dulys, veuve de Thomas Lenormand, écuyer, sieur Du Val, garde de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans; — François de Bonnechose, sieur Des Essars, lieutenant du vicomte d'Auge au siége de Cambremer; — Guillaume-Louis Haillet, lieutenant général criminel au siége présidial de Rouen, etc.

C. 409. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1721-1723. — Capitation. — États arrêtés par M. de Gasville, intendant, des décharges, modérations et non-valeurs par lui ordonnées sur les taxes de la capitation dans chaque Élection. — États particuliers pour les officiers de la chancellerie, la noblesse, la judicature et les employés des fermes du Roi. — Procès-verbaux des non-valeurs et nouveaux deniers. — États des invalides de la marine trouvés sur le rôle de la capitation des bourgeois de la ville du Havre.

C. 410. (Liasse. — 80 pièces, papier.

1725-1727. — Capitation. — Requêtes des contribuables : — Robert-Charles de Médine; — Le Pelletier

de Martainville, 1er capitaine dans le régiment du Maine-cavalerie ; — Guillaume Bardel, avocat au bailliage et vicomté d'Auge ; — Jacques et Jean-Baptiste Prémord, héritiers de Pierre Prémord, leur frère, vicomte d'Honfleur ; — Adrien de Pacaronny, seigneur de Berthenonville ; — Alexandre d'Orléans, marquis de Rothelin, et Charles d'Orléans, abbé de Sainte-Marie-de-Cormeilles. — Acte de décès de François-Marc-Antoine-Alexis d'Orléans, comte de Rothelin, cousin d'Alexandre et de Charles, décédé le 18 janvier à Neaufle et inhumé au même lieu le 30 janvier suivant. — Certificat de Jourdan, brigadier des gardes du corps du Roi, compagnie de Noailles, en faveur de François de Cauville, etc.

C. 411. Liasse. — 152 pièces, papier

1728. — Capitation. — États des décharges et modérations accordées par l'intendant. — États des doubles emplois et non-valeurs. — Requêtes des contribuables. — Catherine Davoult, veuve de M. Barthélemy d'Alleaume de Trefforest, 1er avocat général en la Cour des Comptes de Rouen ; — Louis-Emery de Rocquigny de Matonville ; — Louis de Lestendart, sieur de Litremont ; — Michel de Roncherolles, baron Du Pont-St-Pierre ; — François Hotteville de Semilly, lieutenant général de police à Rouen, etc. — Ordonnances de décharge et de modération.

C. 412. Liasse. — 253 pièces, papier

1729. — Capitation. — États des décharges et modérations accordées par l'intendant. — États des doubles emplois et non-valeurs. — Requêtes des contribuables : — Georges d'Hôtel, président de l'élection et procureur du Roi au bailliage de Gisors ; — Élisabeth de Mazy, veuve de messire François Le Couturier d'Armenouville, contrôleur général de la vénerie et fauconnerie de France ; — César-Antoine de La Luzerne, comte de Beuzeville, mestre de camp au régiment des cuirassiers du Roi ; — Marc-Anthome de Bertengles, président en l'Élection de Lyons ; — Louis de Malortie, chantre et chanoine en l'église collégiale de N.-D. d'Écouis, etc. — Ordonnances de décharge et de modération.

C. 413. Liasse. — 115 pièces, papier

1730-1732. — Capitation. — États des décharges et modérations accordées par l'intendant. — États des doubles emplois et non-valeurs. — Comptes des receveurs. — Requêtes des contribuables. — du sieur Le Febvre, président en l'Élection de Pont-Audemer ; — Tannegui Le Vavasseur et Charles Grandin, prêtres, l'un et l'autre assesseurs audit lieu ; — Abel Toussaint de Thiville, comte de Bapaume, — Jean-Charles-Thomas Des Taisnières, procureur fiscal en la haute justice de Gournay pour le duc de Luxembourg ; — Macé Potin, bailli de ladite haute justice ; — Jacques Mordant de Rouville, ancien colonel du régiment infanterie du Beaujolais ; — Louis de Mouchy de La Fosse, prévôt de marine du département de Haute et Basse-Normandie, etc. — Ordonnances de décharge et de modération.

C. 414. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1735-1743. — Capitation. — États des décharges et modérations accordées par l'intendant aux bourgeois de la ville de Rouen. — Comptes des receveurs des tailles des Élections et autres comptables chargés de la recette de la capitation. — Bordereaux des comptes.

C. 415. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

1744-1749. — Capitation. — Comptes rendus à l'intendant par les receveurs des tailles des diverses Élections de la Généralité de Rouen. — Taillables, officiers de la chancellerie, nobles et employés du Roi.

C. 416. (Liasse.) — 54 pièces, papier

1750-1760. — Capitation. — Bordereaux des comptes. — États des décharges et modérations accordées par l'intendant aux habitants de la ville, faubourgs et banlieue de Rouen. — État des non-valeurs dressé par Robert d'Érambots, huissier, archer de la prévôté générale des monnaies et maréchaussée de France, à la requête de Me Richard-André Mengin, chargé du recouvrement de la capitation de la ville de Rouen.

C. 417. (Liasse.) — 220 pièces, papier

1761-1767. — Capitation. — Lettres d'envoi des mandements de l'intendant aux officiers municipaux. — États des décharges ; — comptes des receveurs de la capitation rangés par Élections et accompagnés de pièces justificatives. — Requêtes des contribuables : — Pierre Le Sueur, procureur du Roi en l'Élection de Pont-l'Évêque ; — Guy de Bonnechose, de la paroisse de Banneville ; — Robert Lucas, conseiller au bailliage de Pont-Audemer ; — Pierre Le Grix, officier de l'Hôtel royal des Invalides ; — Louis-Alexandre Framboisier, président en l'Élection de Lyons ; — François-Bernard Folloppe, avocat au bailliage

de Gournay-en-Bray ; — Pierre-Bonté d'Apremont, ancien capitaine au régiment Dauphin-infanterie ; — Le Blanc, président au grenier à sel d'Évreux ; — Jacques Dodard, échevin d'Yvetot ; — Philippe-Louis Bréard, bailli de Cany-Caniel ; — Nicolas-Claude-Jacques Hauterre, élu en l'Élection d'Andely, médecin de l'hôpital St-Louis de Vernon ; — François-Louis Le Prévost, lieutenant général au siége des eaux et forêts de la vicomté de Rouen ; — Étienne Anfrye, garde du Roi en la prévôté de son hôtel, demeurant à Rouen, etc.

C. 418. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1768. — Capitation. — Comptes des receveurs rangés par Élections et accompagnés de pièces justificatives. — Requêtes des contribuables : — Nicolas Housard de la Poterie, président en l'Élection de Pont-de-l'Arche ; — Jacques de La Houssaye de la rue Bénard, major de Verdun ; — Claude-André de Normanville, sieur de Roupiez, maire d'Anmale ; — dame Étiennette de Bray, veuve de François Haize, lieutenant général, civil et criminel au bailliage du Havre-de-Grâce ; — Julien Alaterre, adjudicataire général des fermes unies de France ; — la veuve de M. Jean Darius, avocat élu en l'Élection d'Evreux ; — Mme Thérèse de Belleval, veuve de Pierre-Aimard de Fontaine, ancien chevau-léger de la garde ordinaire du Roi ; — Charles Barrois, capitaine aide-major du bataillon de milice de Vernon ; — Certificats de M. de Noue, major du régiment des dragons de Languedoc ; — Montgardé, brigadier des armées du Roi ; — Vernege, maréchal des camps ; — et du chevalier de Canclaux, major du régiment de cavalerie de Clermont, etc.

C. 419. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1770-1774. — Capitation. — Bordereau de comptes. — Avis des subdélégués. — Ordonnances de l'intendant. — États des modérations et décharges accordées par l'intendant sur la capitation des nobles, officiers de la chancellerie, officiers de justice, privilégiés et employés aux fermes du Roi. — (En regard des noms des personnes sont les articles du rôle, la date des ordonnances et le montant des modérations.)

C. 420. (Liasse.) — 185 pièces, papier.

1775-1776. — Capitation. — États des décharges et modérations accordées par l'intendant. — États des non-valeurs. — Pièces justificatives des comptes. — Requêtes d'Amable Guérard de La Quesnerie, avocat au Parlement ; — de François Lainé, dit Joli-Cœur, soldat invalide, tenant l'auberge du Palais-Royal, rue d'Elbeuf, à Rouen, etc.

C. 421. (Liasse.) — 165 pièces, papier.

1777. — Capitation. — États des décharges et modérations accordées par l'intendant. — États des non-valeurs. — Pièces justificatives de dépenses pour les Élections d'Andely, Arques, Chaumont et Magny, Eu, Evreux, Gisors. — Requêtes des contribuables : — Pierre-Charles Cébron, greffier en chef de la maîtrise de Pacy, Ezy et Nonancourt ; — François Soret, ancien procureur au bailliage d'Évreux ; — Adrien Le Doulx de La Masse, avocat du Roi au présidial d'Évreux ; — Henri-Alexandre de Cossey, ancien mousquetaire ; — François Delespine, receveur des droits de l'amiral au siége de l'amirauté d'Eu et Tréport ; — Philippe de Dampont, ancien officier de cavalerie ; — Nicolas Villetard, élu en l'Élection d'Andely, Vernon et Gournay ; — Pillorée, chirurgien de Rouen, père de douze enfants vivants. — Certificats du marquis de Villaines, officier-major des gardes du corps du Roi de la compagnie de Luxembourg ; — Levasseur, trésorier provincial du corps royal de l'artillerie et du génie au département du duché de Bourgogne ; — Pouloncau, trésorier principal de l'extraordinaire des guerres en la Généralité de Rouen ; — Louis de Bouchet, marquis de Sourches, prévôt de l'hôtel de Sa Majesté. — État des ordonnances expédiées sur la capitation pour dépenses diverses. — Dépenses pour les nouvelles casernes, 40,000 livres ; — pour les élèves envoyés aux écoles vétérinaires, 1,096 livres.

C. 422. (Liasse.) — 173 pièces, papier.

1777-1778. — Capitation. — États des décharges et modérations accordées par l'intendant. — États des non-valeurs. — Pièces de dépenses pour les Élections de Lyons, Montivilliers, Neufchâtel, Pont-Audemer, Pont-de-l'Arche, Pont-l'Evêque. — Requêtes des contribuables : — Charles Duperron, contrôleur des fermes du Roi à Honfleur ; — Pierre Le Sueur, procureur du Roi en l'Élection de Pont-l'Evêque ; — Nicolas de La Tour, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment d'Anjou ; — Henri-Léonor-Louis de Bellemare, officier au régiment de Saintonge : — Charles Eugren, vicomte du duché-pairie d'Anmale ; — Marie-Anne Compoint du Boslehard, veuve de messire Toussaint Hoquart, chef d'escadre des armées navales de Sa Majesté ; — État des ordonnances expédiées sur la capitation pour dépenses. — Gratifications aux chirurgiens qui ont fait des cours sur les accouchements, 2,200 livres. — Gratifications pour les frais de voyage et de séjour des chirurgiens qui sont venus à Rouen pour apprendre le

mécanisme de la machine servant aux démonstrations sur les accouchements.

C. 423. Liasse. — 122 pièces, papier

1779. — Capitation. — États des modérations et décharges accordées par l'intendant. — Comptes des receveurs des Élections. — Requêtes de MM. de Pelletot et de Geffosse, conseillers honoraires au Parlement de Rouen. — État des ordonnances expédiées pour dépenses sur la capitation : — frais de bureaux de l'intendant, 15,200 livres; — gratifications aux secrétaires retirés, 900 livres; — aux subdélégués, 3,000 livres; — aux pères de dix enfants vivants, 500 livres; — aux particuliers qui ont tué des loups, 2,136 livres.

C. 424. Liasse. — 150 pièces, papier.

1780-1781. — Capitation. — Comptes des receveurs. — États des décharges et modérations accordées par l'intendant. — États des non-valeurs. — Lettres de M. le Sens de Folleville en faveur de M. Helot de Bonnemare, lieutenant général de police à Pont-Audemer; — de M. de Belbeuf en faveur du sieur Louvet, conseiller du Roi en l'Élection d'Eu. — Requêtes du comte Dary, lieutenant-colonel d'infanterie, major du régiment de Foix; — de M. Renault, président au grenier à sel de Gisors; — et du marquis de Toustain, etc.

C. 425. Liasse. — 155 pièces, papier.

1782-1783. — Capitation. — Comptes des receveurs. — États des décharges et modérations accordées par l'intendant. — États des non-valeurs. — Requêtes de Marin Liendé de Sepmainville, secrétaire du Roi à la chancellerie près le parlement de Besançon, demeurant à Évreux; — Beuvain, subdélégué d'Annale; — Pierre-Paul Thibault, négociant à Rouen et secrétaire du Roi; — Jacques Dumont, négociant et administrateur de l'Hôtel-Dieu de Rouen, etc.

C. 426. Liasse. — 66 pièces, papier.

1783. — Capitation. — États des décharges et modérations accordées par l'intendant. — États des non-valeurs. — État d'observations sur celui des non-valeurs de la capitation bourgeoise de la ville de Rouen. — Requêtes des communautés des tanneurs-corroyeurs, des passementiers fabricants d'étoffes de soie, des marchands fabricants de toile en fil de coton, des marchands de cidre. — État des communautés rénnies de la ville de Rouen pour servir à la répartition de la capitation

C. 427. Liasse. — 175 pièces, papier.

1783. — Capitation. — Pièces justificatives des dépenses des comptes de la capitation rangées par Élections. — Extraits de rôles, certificats, ordonnances de décharge. — Requêtes des contribuables : — messire Louis de Grieult, prieur de Saint-Ymer; — Louis-Dorothée Héliot, conseiller du Roi au bailliage de Pont-l'Évêque; — Étienne Arvillon de Sozay, chanoine de Rouen; — Philippe Le Grix de Neuville, ancien capitaine au régiment de Beauvoisis; — Charles Aviat Du Parquy, receveur particulier des finances en l'Élection de Lyons; — Jean-François de Marengo, major de cavalerie; — Jean-Alexandre Castagny de Bergeron, receveur particulier des finances en l'Élection d'Évreux; — Nicolas Olivier, avocat en Parlement et assesseur en la maréchaussée d'Évreux; — Jean-Pierre Dumeilet, seigneur de Boutigny, capitaine de cavalerie au régiment de Royal-Roussillon; — Antoine-François Du Bosc, marquis de Vitermont, capitaine aux gardes françaises, etc.

C. 428. Liasse. — 65 pièces, papier

1784. — Capitation. — Comptes rendus à l'intendant par les receveurs. — Bordereaux des comptes. — États des décharges, modérations et non-valeurs : l'état des décharges accordées par M. de Maussion, intendant, sur la capitation, et les quatre sols pour livre des nobles, des officiers du Parlement, de la Cour des Comptes, du bailliage, des employés et des privilégiés de la ville faubourgs et banlieue de Rouen.

C. 429. Liasse. — 182 pièces, papier.

1784. — Capitation. — Pièces justificatives de dépenses du compte de la capitation rangées par Élections. — Requêtes, extraits de rôle, certificats, ordonnances. — Requêtes de Guillaume Poussin, sieur de Clermont, ancien capitaine de canonniers; — René-François Le Pelletier de La Pelletrie, procureur général domanial du duc d'Orléans, — Pierre-Étienne Patry, lieutenant honoraire en l'Élection de Neufchâtel; — Jean-Baptiste-François Guéroult, sieur de Tourville, lieutenant général du bailliage de Caux; — Anne Geoffroi de Bonnissent, lieutenant-colonel au corps royal et sous-directeur de l'artillerie des trois évêchés de Toul, Metz et Verdun; — Saillenfest de Fontenelle, sénéchal honoraire du Port-au-Prince, île et côte de Saint-Domingue, — Le Nourry de Mordalle, capitaine de cavalerie; — Jean-Paul Guesmer des Bordeaux, procureur du Roi ancien au Présidial d'Andely et président en l'Election d'Évreux, etc.

C. 430. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1785. — Capitation. — États des décharges et modérations accordées par l'intendant. — États des non-valeurs. — Comptes des receveurs. — Commission pour le département de la taille, accessoires et capitation imprimé. — Extrait du brevet général arrêté au Conseil, signé : Louis. — M. de Vergennes invite M. de Crosne à mettre le contrôleur général à portée de présenter au Roi le tableau de la situation de la province de Normandie, et de proposer à Sa Majesté les secours à accorder en moins imposé effectif et en travaux de charité.

C. 431. Liasse.) — 181 pièces, papier.

1785. — Capitation. — Pièces justificatives de dépenses du compte de la capitation pour la ville de Rouen. — Requêtes, extraits de rôles, certificats, ordonnances. — Requêtes de François Le Bissonnais de Maisonval, procureur du Roi en l'Élection de Rouen; — madame Chambray de Meuille; — Le Normand du Cernay, officier de Monsieur; — Jean Bicherel, conseiller auditeur en la Cour des Comptes.

C. 432. (Liasse.) — 233 pièces, papier.

1785. — Capitation. — Pièces justificatives des dépenses diverses du compte de la capitation pour les Élections de la Généralité de Rouen. — Requêtes, extraits de rôles, certificats, ordonnances. — Requêtes de Louis de Mordant, ancien lieutenant général au bailliage de Vernon; — Marie-Louis de Larchier de Courcelles, lieutenant au régiment de Royal-Lorraine; — dame Marie-Anne Faupoint, veuve de Charles-Robert Bournisien, sieur de Montmerel; — Isaac-Antoine Dumont de Bostaquet, sieur de La Fontelaye, ancien mousquetaire de la première compagnie de la garde du Roi; — Martin-Louis Carel, président en l'Élection de Caudebec; — Antoine-Nicolas de Saint-Ouen, capitaine de dragons; — Georges-Faucon Richard, ancien lieutenant-colonel de cavalerie; — Louis-Pierre Du Fay, d'Elbeuf, premier capitaine du bataillon provincial de la marine, etc.

C. 433. (Liasse.) — 168 pièces, papier.

1786. — Capitation. — Comptes, bordereaux, états des décharges et modérations accordées par l'intendant. — États des non-valeurs. — États des décharges pour la ville, faubourgs et banlieue de Rouen sur la capitation et quatre sols pour livre des nobles, des officiers du Parlement, de la Cour des Comptes, du bailliage, des employés et des privilégiés, pour servir de reprise dans le compte de la prochaine année.

C. 434. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1786. — Capitation. — Pièces justificatives des dépenses du compte de la capitation de la ville de Rouen, tant de la capitation bourgeoise que celle des nobles, officiers de justice et privilégiés. — Extraits de rôles, ordonnances de l'intendant. — Ordonnance de M. de Villedeuil qui décide que les sieurs Jean et Isaac Achard, citoyens de Genève, l'un consul impérial royal apostolique à Rouen, l'autre chancelier du consulat, demeureront, quoique faisant le commerce, exempts personnellement de toute imposition de capitation, guet, garde et milice.

C. 435. Liasse.) — 227 pièces, papier.

1786. — Capitation. — Pièces justificatives des dépenses du compte de la capitation pour les Élections de la Généralité de Rouen. — Requêtes, certificats, extraits de rôles, ordonnances. — Requêtes de Charles Auber, lieutenant des eaux et forêts de la vicomté d'Auge; — dame veuve Libaude, faisant valoir la verrerie royale de Romesnil; — Pierre Le Bon, lieutenant général de police honoraire au bailliage de Neufchâtel; — Nicolas Pinel, lieutenant criminel de l'Amirauté du Havre; — Jean-Charles Ducaurroy de La Croix, conseiller rapporteur du point d'honneur, demeurant à Eu; — Guillaume de Bertout, Palma Carillo, vicomte d'Ottignies, etc.

C. 436. Liasse.) — 66 pièces, papier.

1787. — Capitation. — Comptes, bordereaux, états des décharges et modérations accordées par l'intendant. — États des non-valeurs.

C. 437. (Liasse.) — 236 pièces, papier.

1787. — Capitation. — Pièces justificatives des dépenses du compte de la capitation de la ville de Rouen. — Requêtes, certificats, ordonnances. — Requêtes de Jean-Prosper Labbey de Saint-Vaast, procureur du Roi au bailliage de Pont-l'Évêque; — des quatre frères Coquerel, anciens officiers chevaliers de Saint-Louis; — Jean-Baptiste Hucher, manufacturier de couvertures, au bourg de Darnetal, etc.

C. 438. Liasse.) — 223 pièces, papier.

1787. — Capitation. — Pièces justificatives des dépenses du compte de la capitation pour les Élections

d'Andely, Arques, Caudebec, Chaumont, Magny, Eu. — Requêtes, certificats, extraits de rôles, ordonnances. — Requêtes de Marie-Louis Larchier de Courcelles, capitaine d'infanterie; — Nicolas-Laurent Villetard, avocat élu en l'Élection d'Andely ;—Jean Brière de Mouvault, procureur du Roi au bailliage de Magny, etc.

C. 439. (Liasse.) — 270 pièces, papier.

1782. — Capitation. — Pièces justificatives des dépenses du compte de la capitation pour les Élections d'Évreux, Gisors, Lyons, Montivilliers, Neufchâtel, Pont-Audemer, Pont-de-l'Arche, Pont-l'Évêque. — Requêtes, certificats, extraits des rôles, ordonnances. — Requêtes de Jean-Denis Regnault, lieutenant général criminel au bailliage et siége présidial d'Évreux; — Charlemagne-Adrien Buzot, greffier en chef en l'Élection d'Évreux : — Jean-Louis Buzot, conseiller du Roi au bailliage dudit lieu; de La Chaussée, capitaine au corps royal d'artillerie, régiment de Besançon ; — Joseph de Chalenge de La Liègue, etc.

C. 440. (Liasse.) — 325 pièces, papier.

1786-1789. — Capitation. — Requêtes en décharge et modération de capitation, avis des subdélégués, ordonnances de l'intendant. — Requêtes de messire Léon de Brévedent, ancien officier de cavalerie; — Alexandre Lefèvre, sieur Du Coulley, chef de bataillon au régiment de Vintimille; — Nicolas-François de Trousseauville, ancien major de dragons, procureur syndic pour le clergé et la noblesse du département de Pont-Audemer; — Michel-Pierre de Fréville, sieur de l'Orme, procureur du Roi en l'Amirauté de Quillebeuf; — Jean-Augustin Horcholle, lieutenant de police de Neufchâtel; — le chevalier de Boury, lieutenant des vaisseaux du Roi; — Jacques Quesnel, ancien lieutenant dans le régiment des cuirassiers, etc.

C. 441. Liasse. — 350 pièces, papier.

1760-1787. — Capitation. — Requêtes de manufacturiers et d'artisans de la ville de Rouen, aux fins d'obtenir décharge de la capitation et de la taxe d'industrie. — Avis des subdélégués, certificats, extraits de rôles. — Requête du sieur Mouchard, manufacturier de faïence; avis contre lui, signé : Vallet, oncle et neveu, Pavie, Macarel, Hengue l'aîné, Guillaume Hengue, de La Mettairie, Le Sas l'aîné, tous manufacturiers de faïence à Saint-Sever; — autre avis des manufacturiers de faïence établis au même lieu, contre le sieur Levavasseur, — signé : Michel Vallet, Mathieu Vallet, Dubois, Pierre Jourdain, Macarel, Dumont, Himbert, de La Mettairie.

C. 442. (Liasse.) — 270 pièces, papier.

1715-1775. — Capitation. — Requêtes aux fins d'obtenir décharge ou modération de capitation. — Ordonnances de l'intendant, avis de la ville de Rouen, lettres des subdélégués.—Lettres du chevalier de Meighau, de Wargemont, du marquis d'Estourmel, de Saint-Germain, commandant d'artillerie à Hesdin ; — du duc de Meurdrac,—d'Esneval,—Cousin, avocat du Roi au bailliage de Caux;—Savary, ancien grand maître des eaux et forêts ; — Le Sens de Folleville ; — Augo de Lezeau, sieur d'Écouché ; — l'abbé Terrisse, doyen de l'église de Rouen, — de Houdetot, etc.

C. 443. (Liasse.) — 235 pièces, papier

1776-1789. — Capitation. — Requêtes aux fins d'obtenir décharge ou modération de capitation. — Ordonnances de l'intendant. Lettres des subdélégués. — Requêtes du sieur de Boislabbé, pourvu depuis 40 années de l'office de lieutenant particulier assesseur criminel au bailliage de Pont-Audemer; — du comte de Moy; —Duchien, garde d'artillerie au château du Vieux-Palais de Rouen ; — Caumartin;—du chevalier de Médine, capitaine des vaisseaux du Roi; — de Belbeuf, procureur général au Parlement, etc. — Le sieur Delarue, clerc tonsuré, âgé de plus de 30 ans, s'étant imaginé d'enseigner l'art d'écrire à des enfants, pour se procurer quelque moyen de subsistance, fut forcé par les écrivains experts vérificateurs de lever une lettre de maîtrise et de se faire recevoir dans leur communauté. En conséquence, on l'impose à la capitation et aux droits de visite ; mais, l'intendant l'en décharge comme ecclésiastique.

C. 444. Liasse. — 219 pièces, papier

1718-1765. — Capitation. — Correspondance ministérielle relative à des requêtes en décharge et modération de capitation, ou de doublement de capitation.—« Mémoire « présenté à S. E. le cardinal de Fleury par Jacques-Joseph « de Nolent, contre le sieur Du Boscage, écuyer, conseiller « du Roi et receveur des tailles de l'Élection d'Arques ». Lettre de M. d'Ormesson à M. de La Michodière, intendant, en faveur du sieur Hautecloque, officier en chef du gobelet de la Reine, demeurant à Gournay. — Ordonnance du Roi qui exempte à perpétuité les invalides de la marine du payement de la capitation

C. 445. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1766-1775. — Capitation. — Correspondance ministérielle relative à des requêtes en décharge et modération de la capitation, ou du doublement de la capitation. — Règlements et décisions. — Requête de Sébastien Duclos, maître passementier à Rouen, autorisé par arrêt du Conseil à teindre du coton façon d'Andrinople. — Lettre de M. de Miromesnil à M. de Crosne en faveur de M. Vasse, procureur du Roi de la Vicomté de l'Eau et président de l'Élection de Rouen. — Lettre des maire, échevins et procureur du Roi de la ville de Rouen à l'intendant pour le prier de réduire à la somme de 31,326 livres celle de 33,820 livres, qu'il leur avait donnée à répartir pour la capitation bourgeoise, signé : Malfilastre, Le Bourgeois de Belleville, Lezurier, Durand.

C. 446. (Liasse.) — 178 pièces, papier.

1777-1786. — Capitation. — Correspondance ministérielle relative à des requêtes en décharge et modération de la capitation, ou du doublement de la capitation. — Règlements et décisions. — Requêtes de M. de Becthomas, ancien président à mortier au Parlement de Rouen; — du sieur de Beausse, capitaine postiche au régiment de la Roche-Lambert, grenadiers royaux; — Lemoine, courrier du cabinet du Roi et receveur des gabelles à Vernon; — Estancelin, lieutenant des eaux et forêts du comté d'Eu; — Henri, président au grenier à sel de Honfleur; — Gallois de Maquerville, premier avocat général de la Cour des Comptes; — du marquis de Lezeau, etc. — Déclaration du Roi concernant les priviléges des gens de mer.

C. 447. (Liasse.) — 290 pièces, papier.

1786-1789. — Capitation. — Correspondance de l'intendant avec les receveurs particuliers au sujet des comptes, avec les subdélégués et les particuliers au sujet des requêtes en modération et décharge de la capitation. — Lettres du baron de Pontécoulant, — du marquis de Champigny, — de Voussy, ancien lieutenant-colonel de cavalerie à Gisors; — du vicomte de Lespinasse, maréchal de camp; — de Simon, chirurgien à Eu, etc.

C. 448. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1713-1749. — Dixième. — Projet d'arrêt du Conseil transmis à M. Desmarets, contrôleur général des finances. — Sur les représentations des prieur et juges-consuls de Rouen, la ville de Rouen aurait été exemptée du dixième du commerce et de l'industrie, moyennant une somme de 150,000 livres. — Correspondance entre le contrôleur général et M. de La Bourdonnaye, intendant de Rouen, concernant le second et le troisième dixième établis l'un en 1733, l'autre en 1741, la perception de deux sols pour livre établie par l'édit du mois de décembre 1746 et la suppression du dixième par l'édit du mois de mai 1749, qui établit à la place le vingtième. — Difficultés qu'éprouva M. de La Bourdonnaye à faire accepter le dixième dans la Généralité. — Observations qu'il présenta contre le dixième de l'industrie. — Lettre de cet administrateur constatant n'avoir point conservé de rôles des premiers dixièmes.

C. 449. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1714. — Dixième. — Comptes rendus à l'intendant par les receveurs des tailles des diverses Élections de la Généralité de Rouen, des recettes et dépenses de l'imposition du dixième denier du revenu des biens, ordonné être payé par les propriétaires nobles ou roturiers taillables, en exécution de la déclaration du Roi du 14 octobre 1710; des arrêts du Conseil des 9 décembre 1710 et 31 janvier 1711, et des rôles arrêtés en conséquence. — Bordereaux des comptes. — États classés par Élections des décharges et modérations accordées par l'intendant pour rentes ecclésiastiques, titres clériceaux, réparations de moulins, doubles emplois ou autres causes, à diminuer sur le dixième des biens employés dans les rôles. — États classés par Élections. — États particuliers pour les villes de Pont-Audemer, Dieppe, Rouen. — État du montant du dixième denier de chaque paroisse de l'Élection de Pont-de-l'Arche où se trouvent indiqués le nom du syndic ou autre habitant chargé d'en faire la levée, ses occupations, ses biens en propre ou tenus à ferme, ses impositions des trois dernières années, les biens d'église et ceux que les privilégiés font valoir.

C. 450. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1715. — Dixième. — Comptes rendus à l'intendant par les receveurs des tailles des diverses Élections de la Généralité des recettes et dépenses de cette imposition du dixième. — Bordereaux de comptes. — États des décharges et modérations accordées par l'intendant sur cette imposition. — Requêtes des administrateurs, supérieure et sœurs de l'hôpital et écoles gratuites d'Ernemont; — de Guillaume Le Daim, maître ordinaire en la Cour des Comptes de Normandie; — Robert Leperon, lieutenant de la compagnie franche du Vieux-Palais de Rouen, etc

C. 451. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1716. — Dixième. — États des décharges et modérations accordées par l'intendant sur cette imposition. — Requêtes de Marc-François de Châlons, baron de Crétot, conseiller au Parlement de Rouen, — Nicolas d'Esquinemare, prieur, curé de Bully, — de Boisguillebert, président et lieutenant général civil au bailliage et siége présidial de Rouen, — Gilles Le Diacre, sieur de Martimbos, lieutenant général au Pont-l'Evêque, — Louis de Becdelièvre, marquis de Cany, conseiller au Parlement, — Nicolas Marlot, ancien conseiller échevin de Rouen, etc.

C. 452. Liasse. — 78 pièces, papier.

1717. — Dixième. — Comptes rendus à l'intendant, par les receveurs des tailles des diverses élections de la Généralité, des recettes et dépenses de cette imposition. — Bordereaux des comptes. — État de la somme de 162,232 livres, à laquelle monte le dixième du revenu des biens-fonds situés dans les villes, bourgs et paroisses de l'Élection de Rouen. — États des décharges et modérations accordées par l'intendant. — États particuliers pour les villes de Dieppe, Eu, Louviers, Pont-de-l'Arche et Rouen.

C. 453. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1717. — Dixième. — Rôles de l'imposition du dixième sur diverses paroisses de la Généralité de Rouen, — Angoville (Élection de Pont-l'Evêque, Bethencourt, La Boissière, Bourgault, La Chapelle-Hainfrai, Clermont, Criqueville-en-Auge, Deauville, Saint-Fromont-de-Fécamp, Saint-Jean-de-Folleville, Goutranville, Grand-Doget, Ganseville, Launay-sur-Calonne, Mesnil-sur-Blangy, Mers, Monceaux-en-Auge, Pontfol, La Roque-Baignard, Sainte-Paix-du-Mont, Vattetot-sur-mer; ces rôles sont signés par M. de Gasville, intendant.

C. 454. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1735-1748. — Dixième. — Rôles arrêtés par M. de La Bourdonnaye, intendant, en exécution des déclarations du Roi du 17 novembre 1733 et 29 août 1741 pour les paroisses d'Avremesnil, Blumesnil, Ambrumesnil, Bonnetot, Bruneville-sur-mer, La Chaussée, Dancourt, Etables, Limetot, Manéhouville, Saint-Marc-en-Caux, Tourville-sur-Arques et Flamanville. — Comptes rendus à l'intendant par les receveurs des tailles des diverses Élections de la Généralité de Rouen, des recettes et dépenses du dixième du revenu des biens-fonds, offices, droits et de l'industrie.

C. 455. (Liasse.) — 188 pièces, papier.

1741-1751. — Dixième. — Contentieux. — Décisions du Conseil pour surtaxes, doubles emplois, etc. — Lettres d'envoi d'ampliations du Conseil, signées : de Fulvy. — Avis donné à l'intendant que le Roi a accordé au duc d'Orléans un abonnement annuel pour le dixième du revenu de ses biens, signé : Orry.

C. 456. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1752-1773. — Vingtièmes. — Édits, arrêts du Conseil, règlements et dispositions générales y relatifs. — Correspondance concernant l'exécution de l'édit du mois de novembre 1771, qui porte prorogation des deux vingtièmes et de différents autres droits et l'établissement de deux nouveaux sols pour livre en sus des droits qui appartiennent aux villes, communautés et particuliers. — Malgré de nombreuses réclamations, M. Terray mande à M. de Crosne que le Roi entend que l'État ne soit pas privé plus longtemps d'un secours que les circonstances ont fait regarder comme indispensable. — Mémoire à l'occasion des huit sols pour livre sur les droits des hôpitaux de la ville de Rouen.

C. 457. (Liasse.) — 192 pièces, papier (1 sur parchemin).

1750-1788. — Vingtièmes. — Édits, arrêts du Conseil, décisions, règlements, instructions pour les directeurs et les contrôleurs des vingtièmes. — Correspondance entre le contrôleur général et l'intendant, concernant l'augmentation des vingtièmes, la fixation de la Généralité de Rouen, la forme des rôles, les principes à suivre pour l'imposition, les plaintes portées au Roi par le Parlement de Normandie. — Ordonnance de M. de La Michodière, intendant, qui prescrit les formalités à observer pour obtenir des décharges ou des modérations d'imposition. — Arrêt du Conseil d'État qui casse et annule l'arrêt rendu au Parlement de Rouen, toutes les chambres assemblées, le 16 juin 1777, touchant la perception des vingtièmes et fait défense audit Parlement d'en rendre de pareils à l'avenir.

C. 458. (Liasse.) — 171 pièces, papier.

1737-1783. — Vingtièmes. — Personnel. — Correspondance entre le contrôleur général, l'intendant des finances et l'intendant de la Généralité au sujet des appointements, gratifications, changements, congés, retraites et destitutions des directeurs Sevrey, Menessier, Le Peultre, contrôleurs et employés des dixièmes et vingtièmes (un directeur et douze contrôleurs). — États des gratifications

— notes sur le mérite et les services de chacun ; — plaintes contre un contrôleur.

C. 459. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1784-1789. — Vingtièmes. — Personnel. — Correspondance entre le contrôleur général, les intendants des finances et l'intendant de la Généralité au sujet des appointements, gratifications, congés, retraites des directeurs (Mabile et Moreau), contrôleurs et employés des vingtièmes ; — états des gratifications ; — notes sur le mérite et les services de chacun. — Correspondance avec les receveurs.

C. 460. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1756-1789. — Vingtièmes. — Personnel de l'administration. — Syndics préposés au recouvrement, leur nomination, leurs fonctions et leurs privilèges. — Ordonnance de M. de Brou, intendant, au sujet de la nomination des syndics : « Il ne sera plus nommé à l'avenir « de syndic, ni d'aide syndic que parmi ceux qui seront « mariés, ou qui, l'ayant été, auront au moins deux enfants. » — « Les syndics ne pourront être destitués par les paroisses « qu'après avoir présenté à l'intendant une requête à ce « sujet contenant des raisons essentielles. » — Modèles d'ordonnances des intendants au sujet des syndics. — Arrêt du Conseil qui commet les sieurs intendants pour arrêter les rôles du troisième vingtième et deux sols pour livre d'icelui.

C. 461. (Liasse.) — 213 pièces, papier.

1760-1789. — Vingtièmes. — Correspondance concernant les préposés au recouvrement insolvables. — M. de Maussion, intendant, refuse de confirmer la délibération des officiers municipaux du Havre, par laquelle la dame veuve Moulin de La Perelle avait été nommée pour faire la recette des vingtièmes, industrie et capitation de cette ville, attendu que le maniement des deniers royaux entraîne la contrainte par corps et que les femmes ne peuvent y être soumises. — Plaintes contre les syndics, poursuites des syndics contre des particuliers pour l'imposition des vingtièmes. — Correspondance de l'intendant avec le contrôleur général des finances, les directeurs et les receveurs des vingtièmes au sujet de ces difficultés. — Ordonnance de M. de Brou, intendant, qui prescrit les formalités à observer pour obtenir des décharges ou des modérations sur l'imposition des deux vingtièmes (imprimé).

C. 462. (Liasse.) — 271 pièces, papier.

1750-1780. — Vingtièmes. — Contentieux. — Décisions du Conseil. — Minutes d'ordonnances de l'intendant. — Plusieurs propriétaires de maisons, situées dans le bout de la rue de Crosne à Rouen, réclament pour elles l'exemption de vingtièmes, accordée par la décision du Conseil, du 30 août 1787, à celles qui étaient bâties dans le nouveau quartier de Cauchoise ; cette demande est rejetée. — Lettre de M. de Villedeuil à M. de Vergennes, contenant l'historique des grands travaux entrepris depuis 1757 dans le quartier Cauchoise.

C. 463. (Liasse.) — 169 pièces, papier.

1761-1780. — Vingtièmes. — Requêtes en décharge ou diminution de vingtièmes, correspondance ministérielle à ce sujet, réclamations de M. d'Aubusson, ancien commandant du bataillon de Rouen,—du prince de Rohan, pour sa terre de Néaufle, — de madame de Mazerolles, pour sa terre de Barneville,—du comte de Trie, pour les terres de Saint-Lucien et d'Argueil,—de la comtesse de Chastellux pour sa terre de Thil à Morgny. — Minute d'une lettre de M. de Crosne à M. d'Ormesson au sujet de deux parcs aux huîtres établis à Dieppe par le sieur Le Prince, négociant. — Le maréchal d'Harcourt prétend que le petit château de la ville de Rouen, attribué par lui à son aide de camp, le sieur de La Vallière ne doit pas être assujetti aux droits de vingtièmes.

C. 464. (Liasse.) — 171 pièces, papier.

1781-1787. — Vingtièmes. — Requêtes en décharge ou diminution des vingtièmes. — Correspondance ministérielle à ce sujet. — Réclamations de madame la marquise de Querhoënt, pour sa terre de Rouvray, — du duc de Penthièvre, pour la baronnie de Longroy et la seigneurie de Baqueville, —de Jean Le Fèvre, pour le moulin Beauvallet de Thibouville, près Pont-Audemer, — des habitants de Fleury, Élection de Chaumont, pour 33 arpents de marais;—de M. d'Esneval, en faveur de ses vassaux de Pavilly qui avaient affronté les plus grands dangers pour arrêter l'incendie de son château.—Supplique de Gabriel Renard, ancien receveur des vingtièmes de la paroisse du Bourg-d'Ault. — Indication des maisons emportées par la mer, incendiées ou en ruine dans ladite paroisse.

C. 465. (Liasse.) — 243 pièces, papier.

1750-1763. — Vingtièmes. — Lettres d'envoi d'ampliations de décisions du Conseil, rendues sur requêtes de particuliers en matière de vingtièmes, notamment de la comtesse de Champigny, pour sa terre de Normanville, —

de la marquise de Menilles, pour ses terres de Pinson et du Blanefossé, — de M. Viard, pour un moulin à moudre du bois de teinture à Maromme, — de M. Costard, écuyer tenant l'académie du Roi à Rouen. (Ces lettres portent la signature de MM. de Fulvy et de Courteille.)

C. 466. (Liasse.) — 302 pièces, papier.

1764-1774. — Vingtièmes. — Lettres d'envoi d'ampliations de décisions du Conseil, rendues sur requêtes de particuliers en matière de vingtièmes, concernant : MM. de Croismare, ancien commandant de la petite écurie du Roi;— de Dun d'Yreville, lieutenant général d'Évreux ; — Breuil, fermier et régisseur des biens des religionnaires fugitifs. (Ces lettres portent les signatures de MM. de Courteille et d'Ormesson.)

C. 467. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1757-1770. — Vingtièmes. — États des décharges et modérations des premier et second vingtièmes et deux sols pour livre du dixième des biens-fonds des diverses Élections de la Généralité. — Ces états sont revêtus de la signature du directeur des vingtièmes, M. Sevrey, et de celle des intendants, MM. de Brou et de Crosne.

C. 468. (Liasse. — 100 pièces, papier

1771-1780. — Vingtièmes. — États des décharges et modérations accordées par l'intendant sur les premier et second vingtièmes des biens-fonds, d'industrie des offices et des droits des diverses Élections de la Généralité. — Ces états sont revêtus de la signature des directeurs des vingtièmes, MM. Sevrey, et Moreau, et de celle de M. de Crosne, intendant.

C. 469. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1781-1784. — Vingtièmes. — États des décharges et modérations accordées par l'intendant sur les premier, second et troisième vingtièmes et quatre sols pour livre du premier vingtième des biens-fonds, offices et droits des diverses Élections de la Généralité. — Ces états portent la signature de M. Moreau, directeur des vingtièmes, et de MM. de Crosne et de Villedeuil, intendants. — États des personnes qui ont écrit à l'intendant pour lui demander la décision de leurs requêtes, tendantes à décharge ou modération de vingtièmes.

C. 470. (Liasse.) — 177 pièces, papier.

1785-1787. — Vingtièmes. — États des décharges et modérations accordées par l'intendant sur les premier, second et troisième vingtièmes et quatre sols pour livre du premier vingtième des biens-fonds, industrie, offices et droits des diverses Élections de la Généralité. — Ces états portent la signature de M. Moreau, directeur des vingtièmes, et de MM. de Villedeuil et de Maussion, intendants.—Bordereaux de comptes.

C. 471. (Liasse.) — 220 pièces, papier et 1 sur parchemin.

1761-1776. — Vingtièmes. — Requêtes en décharge ou modérations adressées à l'intendant ; minutes de réponses. — Lettres de MM. de Crétot, de Louviers, Poulletier de Lasalle, de Savary, de Gasville d'Iville, d'Epremesnil, sieur de Marefosse, du président de Saint-Hilaire, des barons de Caulaincourt et de Pontécoulant. — Lettres de M. de Pommery, où, à propos de vingtièmes, il fait part à M. de Crosne de nouvelles concernant la cour : « Le Roi « vient de suspendre le voyage de Compiègne, pour se « faire inoculer avec les princes ses frères et madame la « comtesse d'Artois. »

C. 472. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1777-1779. — Vingtièmes. — Requêtes en décharge ou modération des vingtièmes adressées à l'intendant; — minutes de réponses. — Lettres de MM. le vicomte de Talaru, Lescalopier, conseiller d'État ; — de Repainville, conseiller de la grand'chambre au Parlement de Paris;—de Vatimesnil, — de la comtesse de Lenoncourt, — du cardinal de La Rochefoucauld, — et de M. de Maupeou, chancelier de France. — Lettre autographe de M. de Crosne à M. Roger, secrétaire général de l'Intendance.

C. 473. (Liasse.) — 180 pièces, papier

1780-1789. — Vingtièmes. — Requêtes en décharge ou modération adressées à l'intendant ; — minutes de réponses. — Lettres de madame la présidente Dumoucel, de MM. d'Imbert, lieutenant-colonel du régiment des grenadiers royaux de Lyonnois ; — de Belliste, chancelier du duc d'Orléans ; — Pocholle, subdélégué de Dieppe ; — le comte de Maulde, brigadier des armées du Roi.

C. 474. (Liasse.) — 187 pièces, papier

1782-1789. — Vingtièmes. — Requêtes relatives aux biens-fonds de Caudebec. — Avis des contrôleurs, décisions des intendants.

C. 475. (Registre.) — 46 feuillets, papier.

1782-1790. — Vingtièmes de l'Élection d'Andely ; — requêtes des contribuables, avis du directeur des vingtièmes et ordonnances de l'intendant.

C. 476. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

1750-1788. — Vingtièmes. — Correspondance de l'intendant avec le contrôleur général, concernant l'imposition des biens-fonds du duc d'Harcourt et les abonnements faits avec le duc d'Orléans et le comte d'Eu. — Arrêt du Conseil d'État qui fixe à 4,400 livres l'abonnement des deux vingtièmes, et 4 sols pour livre du premier des biens-fonds possédés par le duc d'Orléans et le duc de Chartres. — Déclarations des biens possédés dans la Généralité de Rouen par le duc d'Orléans et le comte d'Eu. — Lettres concernant les plaintes des agents du clergé relativement à des impositions sur les fonds des communautés ecclésiastiques. — Lettre M. de Courteille annonçant à l'intendant l'envoi d'une décision du Conseil, qui ordonne l'assujettissement au vingtième des titres cléricaux.

C. 477. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1751-1789. — Vingtièmes. — Correspondance de l'intendant avec le contrôleur général au sujet des vingtièmes sur les revenus patrimoniaux des villes et sur les bois de haute futaie.— État des payements à faire sur le produit de l'octroi pour loyer de maisons, logement des officiers, fourniture de lits et autres dépenses concernant les troupes qui ont été en garnison à Rouen. — Déclarations des bois de haute futaie passées aux greffes des maîtrises. — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne que les futaies qui seront coupées à l'âge de 60 ans et au-dessus, dans les provinces et Généralités non abonnées, seront exemptes des impositions des vingtièmes.

C. 478. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1758-1787. — Vingtièmes du commerce et de l'industrie. — Décisions du Conseil; requêtes des communautés d'arts et métiers au sujet de cette imposition : —des marchands merciers-drapiers unis, — des apothicaires et épiciers, et des couturières de Rouen. — Exemption de vingtièmes pour les cotes de 3 livres et au-dessous en faveur des artisans non réunis en corps et communauté que les circonstances de la guerre privaient de leurs moyens de subsistance. — État général du montant des cotes d'industrie de 3 livres de chaque vingtième et au-dessous exemptées par S. M. de ladite imposition. — Décisions du Conseil rassemblées en forme d'instruction pour les opérations relatives aux vingtièmes d'industrie.

C. 479. (Registre.) — 69 feuillets, papier.

1757-1780. — Vingtièmes de l'industrie de la banlieue de Rouen. — Requêtes des contribuables avec l'avis du directeur et les ordonnances de l'intendant.

C. 480. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1755-1789. — Vingtièmes. — Correspondance relative aux comptes des vingtièmes et à leur vérification. — Instruction pour la confection des rôles des vingtièmes et quatre sols pour livre du premier vingtième, accompagnée d'une lettre de Turgot. — Lettre de M. de Courteille au sujet de la vérification des requêtes et des mutations de propriété par le ministère des contrôleurs. « M. le contrôleur « général a écrit à M. le premier président du Parlement de « Rouen, pour lui faire connaître la nécessité de ces vérifica- « teurs, et même il lui a marqué que jusqu'à ce que les cir- « constances eussent permis de diminuer les charges sur « les peuples, il ne serait fait usage d'aucunes des augmen- « tations produites par les opérations de ces employés. « etc. » Demandes de vérifications générale des biens-fonds d'Hebécourt, Haricourt et Boisjérome, adressées par les habitants de ces paroisses. — Requêtes des habitants de Montreuil et Copierre. — Vérification générale des biens-fonds de la paroisse de Saumont-la-Poterie.

C. 481. (Liasse.) — 180 pièces, papier.

1751-1774. — Vingtièmes. — Comptes rendus des recettes et dépenses des deniers provenant du recouvrement des vingtièmes et des biens-fonds, offices, droits et industrie, signés par l'intendant et présentés par les receveurs des tailles des diverses Élections de la Généralité : — Edouard Massu (Andely), Pierre-Joseph Fiquet Du Bocage (Arques), Jean Fiquet (Caudebec), Antoine Guyard (Chaumont et Magny), Louis-René Félix (Eu), Pierre Barbette (Évreux), Jacques Chassaigne (Gisors), David Osmont (Lyons), de Boissel (Montivilliers),Antoine-Nicolas Margue (Neufchâtel), Pierre Manchon (Pont-Audemer), Jean-Nicolas Le Cordier de Boisenval (Pont-de-l'Arche), Gaspard-Norbert Arvillon de Sozay (Pont-l'Evêque), Nicolas de Marchis (Rouen), Richard-André Mengin de Fondmarin (ville de Rouen).

C. 482. (Liasse.) — 180 pièces, papier

1775-1778. — Vingtièmes. — Comptes rendus à l'intendant par les receveurs des tailles des diverses Élections de la Généralité des recettes et dépenses des

deniers provenant du recouvrement des vingtièmes des biens-fonds, offices, droits et industrie; signés par l'intendant.

C. 483. (Liasse.) — 180 pièces, papier.

1779-1782. — Vingtièmes. — Comptes rendus à l'intendant par les receveurs des tailles des diverses Élections de la Généralité, des recettes et dépenses des deniers provenant du recouvrement des vingtièmes des biens-fonds, offices, droits et industrie; signés par l'intendant.

C. 484. (Liasse.) — 168 pièces, papier.

1783-1785. — Vingtièmes. — Comptes rendus à l'intendant par les receveurs des tailles des diverses Elections de la Généralité, des recettes et dépenses des deniers provenant du recouvrement des vingtièmes des biens-fonds, offices, droits et industrie; signés par l'intendant.

C. 485. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1786-1787. — Vingtièmes. — Comptes des recettes et dépenses des deniers provenant du recouvrement des biens fonds, offices, droits et industrie; signés par l'intendant et présentés à son approbation par les receveurs des tailles des Élections de la Généralité : — Louis Mengin Duval d'Ailly (Andely), Pierre-Romain Fiquet d'Ausseville (Arques), Athanase-Hippolyte Fiquet d'Ypreville (Caudebec), Louis-François Brière (Chaumont et Magny), Louis-Gaspard Félix (Eu), Jean-Alexandre Castagny de Bergeron (Évreux), Claude-Joseph Aviat de la Chapelle (Gisors), Charles-Nicolas Aviat Du Parquy (Lyons), Charles-Laurent Roland Savoës Montivilliers, Antoine-Nicolas Margue Du Mesnil (Neufchâtel), Pierre-Jean-François Boulard (Pont-Audemer), Anne-Henri Le Cordier de Boisenval (Pont-de-l'Arche), Louis Foin (Pont-l'Évêque), Adrien-Pierre Aviat (Élection de Rouen), Louis-Henri Mengin Duval d'Ailly (ville de Rouen).

C. 486. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1759-1784. — Vingtièmes. — Bordereaux des comptes rendus par les receveurs des vingtièmes de la Généralité. — États du montant des rôles.

C. 487. (Liasse.) — 356 pièces, papier.

1760. — Vingtièmes. — Pièces justificatives du compte du premier et du second vingtième des biens-fonds de la ville de Rouen. — Avis du directeur, ordonnances de l'intendant, reconnaissances des contribuables. — Requêtes de la compagnie des chevaliers de l'Arc de Rouen au sujet du clos affecté à leurs exercices; — de Jean-Eustache de Lys, — Marie-Armande de Lambert d'Herbigny, veuve de M. Le Sens de Folleville, procureur général de la Cour des Comptes de Normandie; — Marie Pavyot de La Hauteville, etc.

C. 488. (Liasse.) — 384 pièces, papier.

1760. — Vingtièmes. — Pièces justificatives du compte des trois vingtièmes des biens fonds et industrie de la ville de Rouen. — Ordonnances signées par MM. Alexandre et de Saint-Seine, subdélégués généraux de l'Intendance. — Election de Chaumont et Magny. — Ordonnances et requêtes. — Requête d'Alexandre duc de La Rochefoucauld et de La Roche-Guyon, — de Vivien Decamps de Fréfontaines, ancien porte-étendard des gendarmes de la garde ordinaire du Roi, etc.

C. 489. (Liasse.) — 317 pièces, papier.

1761. — Vingtièmes. — Pièces justificatives du compte des Élections d'Andely, Chaumont et Magny, Eu, Évreux, Gisors, Lyons et Neufchâtel. — Avis du directeur, ordonnances de l'intendant, reconnaissances des contribuables. — Requêtes de Pierre Crommelin de Villette, marquis de Muids, — Pierre Le Fuel, curé de Sainte-Geneviève de Vernon, — Bernard Aubert, docteur en théologie, archidiacre de Paris, — Pierre Lhomme, ancien échevin de la ville d'Eu, — Jean Léonard de Dun d'Ireville, lieutenant général du bailliage d'Évreux, etc.

C. 490. (Liasse.) — 363 pièces, papier.

1761. — Vingtièmes. — Pièces justificatives du compte de la ville de Rouen. — Avis du directeur, ordonnances de l'intendant, reconnaissances des contribuables. — Requêtes de Jean-Prosper Dandasne, président à mortier, — et de Charles Marin de Quintanadoine, conseiller au Parlement de Normandie; — de Louis de Beedelièvre, marquis de Cany, — Jean Galmy, apprêteur privilégié à Rouen; — des interprètes-courtiers-conducteurs des maîtres de navires germaniques pourvus par l'amiral de France; — des courtiers-conducteurs des maîtres de navires français, etc.

C. 491. (Liasse.) — 298 pièces, papier.

1765-1766. — Vingtièmes. — Pièces justificatives du compte des Élections d'Andely, Chaumont et Magny, Évreux, Gisors, Lyons, Neufchâtel et des faubourgs de Rouen. — Avis

directeur, ordonnances de l'intendant, reconnaissances des contribuables. — États de recouvrement. — Requêtes de Nicolas Jubert de Bouville, marquis de Clères, maréchal des camps et armées du Roi ; — François Taillet, Détancourt, négociants à Rouen ; — Jacques Le Sage, procureur du syndic du grand Andely; — du maire et des échevins de Rouen, etc.

C. 492. (Liasse.) — 319 pièces, papier.

1768. — Vingtièmes. — Pièces justificatives du compte des Élections d'Andely, Arques, Caudebec, Chaumont, Eu, Évreux, Gisors, Lyons, Montivilliers, Neufchâtel. — Avis du directeur, ordonnances de l'intendant, reconnaissances des contribuables. — Requêtes de Françoise-Catherine de Mauléon, veuve de messire Louis de Fontette, seigneur du Vaumain; — Planter et compagnie, fieffataires de la tour ou château de Vernonnet ; — Nicolas Hauterre, docteur en médecine, demeurant à Vernon; — Jean-Martin Cousin, avocat au Parlement de Paris, demeurant à Dieppe; — Boullenc, ancien maire de la même ville; — Pierre Collet de Cantelou, — François Deschamps, — Louis Aubé, syndics du Havre, Harfleur, Vernon, etc.

C. 493. (Liasse.) — 340 pièces, papier.

1768. — Vingtièmes. — Pièces justificatives du compte des Élections de Pont-Audemer, Pont-de-l'Arche, Pont-l'Évêque, Rouen (ville et faubourgs). — Avis du directeur, ordonnances de l'intendant, reconnaissances des contribuables. — Requêtes de madame de Planta, veuve de M. de Planta, lieutenant-général des armées du Roi et colonel du régiment suisse de son nom ; — Jean-Baptiste Cavalier de Launey, receveur des droits du prince de Condé à Harfleur; — François-Louis Le Seigneur de Reuville, conseiller au Parlement ; — François-Bruno Deshays de Colleville, peintre du Roi et membre de son Académie royale de peinture ; — Jean-Adrien Adam, syndic de Pont-l'Évêque ; — Jean-Baptiste Le Brument, architecte ; — Michel Le Canu, opticien, académicien titulaire de Rouen ; — Fauvel, sucrier au faubourg Saint-Gervais; — Pierre Hayet, fabricant de drap à Elbeuf, etc.

C. 494. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1771-1773. — Vingtièmes. — Pièces justificatives du compte des Élections d'Andely, Caudebec, Chaumont, Gisors, Neufchâtel, Pont-de-l'Arche. — Avis du directeur, ordonnances de l'intendant, reconnaissances des contribuables. — Requêtes de Françoise Le Tellier, ancienne receveuse des loteries au bureau de Vernon ; — Antoine de Monsures, capitaine au régiment d'Artois ; — Charles Ménard, sieur du Vieux-Rouen, conseiller au Parlement ; — Pierre Le Brun, sieur d'Heurgival, ancien avocat du Roi à l'hôtel de ville de Vernon, etc.

C. 495. (Liasse.) — 263 pièces, papier.

1773. — Vingtièmes. — Pièces justificatives du compte des Élections d'Andely, Arques, Caudebec, Chaumont, Évreux, Gisors, Montivilliers, Neufchâtel. — Avis du directeur, ordonnances de l'intendant, reconnaissances des contribuables. — Requêtes de Gabriel de Clieu, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; — Louis Le Cordier de Bigards, comte de La Heuse ; — Charles-Henri-Alexandre Dumoucel, ancien président à mortier au Parlement ; — Michel Leveau, jaugeur royal, réformateur des poids et mesures dans l'étendue du bailliage de Caudebec ; — Claude-Charles marquis de Guiry, grand bailli d'épée du bailliage royal de Magny, etc.

C. 496. (Liasse.) — 206 pièces, papier.

1773. — Vingtièmes. — Pièces justificatives du compte des Élections de Pont-Audemer, Pont-de-l'Arche, Pont-l'Évêque et Rouen. — Avis du directeur, ordonnances de l'intendant, reconnaissances des contribuables. — Requêtes du marquis de Boisdeneemets, maréchal des camps et armées du Roi, lieutenant des gardes du corps de Sa Majesté ; — Charles-Pierre de Bailleul, ancien président au Parlement ; — Pierre-Denis Le Tendre, sieur de Tourville, avocat du Roi au bureau des finances; — Jean-Claude Trugard, lieutenant général de police au bailliage de Rouen ; — Claude de Gasville d'Iville, ancien capitaine de cavalerie ; — de La Borde, capitaine au régiment de Navarre ; — Nicolas Thillaye, pompier privilégié du Roi à Rouen, etc.

C. 497. (Liasse.) — 337 pièces, papier.

1773. — Vingtièmes. — Pièces justificatives du compte des quartiers Beauvoisine et Cauchoise de la ville de Rouen. — Avis du directeur, ordonnances de l'intendant, reconnaissances des contribuables. — Requêtes de François Augier d'Angerville, correspondant de l'Académie des sciences de Paris ; — Charles-François Toustain de Limésy ; — Étienne-Vincent Machuel, — Pierre Seyer, — Abraham-François Viret, imprimeurs à Rouen ; — Pierre Fouquet, négociant au Havre, etc.

C. 498. (Liasse.) — 308 pièces, papier.

1773. — Vingtièmes. — Pièces justificatives du compte des quartiers Martainville, Saint-Hilaire et des faubourgs

de la ville de Rouen. — Avis du directeur, ordonnances de l'intendant, reconnaissances des contribuables. — Requêtes de Le Couteulx, ancien premier président de la Cour des Comptes; — Jean-Adrien Levavasseur, maître honoraire en la même Cour; — Jean-Louis Laisné, quartenier et administrateur de l'hôpital général des valides; — Jean-Gabriel Hellot, valet de chambre ordinaire du Roi; — Bertrand Le Cointe, mouleur en figures de plâtre; — François Heugne, manufacturier de faïence, etc.

C. 499. (Liasse.) — 184 pièces, papier.

1783. — Vingtièmes. — Pièces justificatives du compte des vingtièmes des Élections d'Andely, Arques, Caudebec, Chaumont et Magny. — Avis du directeur, ordonnances de l'intendant, reconnaissances des contribuables. — Requêtes de Jacques Réné Doulcet de Pontécoulant, brigadier des armées de Sa Majesté, baron de Baudemont; — Jean-Baptiste Lemoyne de Bellisle, secrétaire des commandements du duc d'Orléans; — Richard Bradechal, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Cany; — Maurice Paris, conseiller au Présidial de Caudebec; — Nicolas-Louis Le Porquier, lieutenant-général civil et criminel au bailliage et comté de Chaumont et subdélégué de l'intendant au département dudit lieu; — Riquier, propriétaire de la manufacture royale de Vernon, etc.

C. 500. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1783. — Vingtièmes. — Pièces justificatives du compte des Élections d'Eu, Évreux, Gisors, Montivilliers, Neufchâtel. — Avis du directeur, ordonnances de l'intendant, reconnaissances des contribuables. — Requêtes de Begouen, négociant au Havre; — de Saint-Mandé, faisant valoir la verrerie du Landel; — Antoine Le Gendre feudiste, propriétaire de la sergenterie noble de Saint-Saens; — Jean-Baptiste Oursel, subdélégué de l'intendant au département du Havre, etc.

C. 501. (Liasse.) — 222 pièces, papier.

1780. — Vingtièmes. — Pièces justificatives du compte des Élections de Pont-Audemer, Pont-de-l'Arche, Pont-l'Évêque et Rouen. — Avis du directeur, ordonnances de l'intendant, reconnaissances des contribuables. — Requêtes de François Ruellon, official métropolitain; — du marquis de Valençay, gouverneur de Honfleur; — Gilles-Gabriel de La Roque de Butanval, commissaire général des Suisses et Grisons; — Pierre-Marc de Languedor, président à mortier au Parlement, — Pierre-Denis Baucher, premier avocat du Roi au bailliage de Pont-Audemer; — Jacques Havet, procureur du Roi en la maîtrise des eaux et forêts de Lyons et subdélégué de l'intendant en l'Élection dudit lieu; — Nicolas Le Bercheux, syndic de Saint-Aubin-la-Campagne, etc.

C. 502. (Liasse.) — 215 pièces, papier.

1780. — Vingtièmes. — Pièces justificatives du compte de la ville et faubourgs de Rouen. — Avis du directeur, ordonnances de l'intendant, reconnaissances des contribuables. — Requêtes de Denis Davoult, grand chantre de la cathédrale; — Joseph Béhic, ancien député au Conseil de commerce; — François-Nicolas Pimont, imprimeur en indiennes à Darnetal; — François Heugne, manufacturier de faïence au faubourg Saint-Sever; — Guéda et Gosselin, marchands d'estampes sur le port, reçus maîtres merciers à Rouen, etc.

C. 503. (Liasse.) — 215 pièces, papier.

1783. — Vingtièmes. — Pièces justificatives du compte des Élections d'Andely et Arques. — Avis du directeur, ordonnances de l'intendant, reconnaissances des contribuables. — Requêtes de MM. du Bosguerard, maître en la Chambre des Comptes, — de Courteilles, conseiller au Parlement, acquéreurs de la seigneurie de Tosny; — du comte de Bouville, marquis de Pauilleuse; — de Jean Chanvin sieur d'Offranville, maréchal des camps et armées; — Louis de Hautecloque de Monthurel, porte-étendard des gendarmes de la porte du Roi; — Louis de Flavigny, propriétaire de la manufacture royale d'Andely; — Dulague, professeur d'hydrographie au collége royal de Rouen, etc.

C. 504. (Liasse.) — 180 pièces, papier.

1783. — Vingtièmes. — Pièces justificatives du compte des Élections de Caudebec et Chaumont. — Avis du directeur, ordonnances de l'intendant, reconnaissances des contribuables. — Requêtes de M. de Vieux-Maisons, conseiller de grand'chambre au Parlement de Paris réclamations en faveur des habitants de Jouy; — plaintes contre le contrôleur; — renseignements détaillés sur la situation de cette paroisse; — Adrien de Rouen de Bermonville, président de la Cour des Aides de Rouen; — Jean-Baptiste-Hector-Louis Lecarié, subdélégué de l'intendant, en la ville et au département de Magny; — Hyacinthe Courvoisier, inspecteur des haras du comte d'Artois, etc.

C. 505. (Liasse.) — 177 pièces, papier.

1783. — Vingtièmes. — Pièces justificatives du compte des Élections d'Eu, Évreux, Gisors. — Avis du directeur, ordonnances de l'intendant, reconnaissances des contri-

buables. — Requêtes de Louis-Charles de Lannoy, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur des ville et château d'Eu et Tréport; — messire de Lestandart, gentilhomme de la manche du Roi, et premier homme d'armes de France; — Louis-Jacques d'Arandel, ancien capitaine de milices, chevalier de La Haye, bailli de Vernon; — Seffrye, subdélégué de l'intendant au département d'Andely; — des habitants de la ville et communauté de Gisors, etc.

C. 506. (Liasse.) — 156 pièces, papier.

1783. — Vingtièmes. — Pièces justificatives du compte des Élections de Lyons, Montivilliers et Neufchâtel. — Avis du directeur, ordonnances de l'intendant, reconnaissances des contribuables. — Requêtes de François Beuvain de Beauséjour, lieutenant de l'Élection de Neufchâtel; — François Millot, habitant de l'île Saint-Domingue, ancien maire du Havre; — Louis Chaussé, inspecteur de la manufacture royale de tabac de ladite ville; — Louis Le Bas, — Alexandre Semichon, syndic de Vattetot-sur-Mer et du Vieux-Rouen; — Alexandre de Cairon, marquis d'Emalleville, etc.

C. 507. (Liasse.) — 274 pièces, papier.

1783. — Vingtièmes. — Pièces justificatives du compte des Élections de Pont-Audemer, Pont-de-l'Arche et Pont-l'Évêque. — Avis du directeur, ordonnances de l'intendant, reconnaissances des contribuables. — Requêtes de Grésil, doyen du chapitre de Rouen; — François de Busca, ancien lieutenant-colonel du régiment de cavalerie de Noailles; — Charles Galli, avocat au Parlement, trésorier du duc de Chartres; — Chefd'hostel, de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen; — Charles-François de Campion de Montpoignant; — du maire et des échevins d'Elbeuf, etc. — Requête des religieux de Beaumont en Auge. « Sans « cesse occupés du pénible et important ministère de « l'éducation et instruction de la jeune noblesse confiée à « leurs soins depuis plus de cinq ans, lors de la distribu- « tion de l'École royale et militaire de La Flèche en divers « colléges, par ordre de Sa Majesté, ils n'ont pu avoir le « loisir d'arrêter définitivement leurs comptes. »

C. 508. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1783. — Vingtièmes. — Pièces justificatives du compte de l'Élection de Rouen. — Avis du directeur, ordonnances de l'intendant, reconnaissances des contribuables. — Requêtes de Pierre-Emmanuel de Miollis, premier lieutenant au régiment de la Sarre; — Robert Durand, ancien prieur, consul, officier des milices bourgeoises et négociant à Rouen; — J.-B. Curmer, manufacturier au bourg de Darnetal; — Marie-Anne Gasquerel, veuve de Barthélemy de Bonnechose, sieur de La Francardière; — des habitants de Letteguive; — des propriétaires de Gouy, usagers dans les communes de Gouy, représentés par Dantan, leur syndic, etc.

C. 509. (Liasse.) — 295 pièces, papier.

1783. — Vingtièmes. — Pièces justificatives du compte de la ville de Rouen. — Avis du directeur, ordonnances de l'intendant, reconnaissances des contribuables. — Requêtes de Haillet de Couronne, au sujet de l'ancienne salle de spectacle qui lui appartenait il n'en retire que 400 ou 450 livres. Il y a même eu des années où il n'a rien perçu des comédiens : « la plupart de ces gens-là s'en allant après une ou deux représentations sans rien payer » ; — de madame Champossin, veuve Lecat, pour une maison rue de Crosne, dont la jouissance lui avait été accordée sa vie durant en reconnaissance de services distingués rendus à l'Hôtel-Dieu par son mari; — Pierre Fouquier, privilégié du Roi, pour la fabrication des toiles piquées à l'imitation de celles d'Angleterre; — Flavien-Marie Scanégatty, démonstrateur en physique; — Claude-Louis Vidoux Fontaine, architecte, ancien maître des ouvrages de la ville de Rouen; — François Heugue et Gabriel Saas, fabricants de faïence; — Sturgeon, Macnemara et autres, entrepreneurs associés de la manufacture royale de faïence établie rue d'Elbeuf; — Eudel, commissaire des poudres et salpêtres. Ce dernier se plaint de l'imposition aux vingtièmes de la fabrique de poudre de Maromme et de la raffinerie et nitrière établies à Rouen près le *Chemin-Neuf*, sur les terrains cédés par la ville en vertu de contrats des 20 janvier 1780 et 11 juin 1782.

C. 510. (Liasse.) — 160 pièces, papier.

1783. — Vingtièmes. — Pièces justificatives du compte de la banlieue de Rouen. — Avis du directeur, ordonnances de l'intendant, reconnaissances des contribuables. — Réclamations contre l'imposition aux vingtièmes de maisons de plaisance dans les paroisses des environs de Rouen, Canteleu, Boisguillaume et Bon-Secours. — Requêtes de Jean-Pierre-Prosper, marquis de Belbeuf; — Jean-Jacques Binet, sieur des Viviers, major du château du Vieux-Palais de Rouen; — Cabissol, avocat et procureur du Roi en la Vicomté de l'Eau; — Détancourt frères, propriétaires du Mont-Fortin depuis 1769, — Contrand Lallemand, maire de Rouen; — Paul-Auguste Le Chevalier, avocat au Parlement; — Pain Des Essarts, doyen de la

Ronde; — Pierre Seyer, imprimeur de Monseigneur le cardinal de La Rochefoucauld.

C. 511. (Liasse.) — 418 pièces, papier.

1784. — Ordonnances de l'intendant servant de pièces justificatives au compte des vingtièmes des Élections de la Généralité de Rouen.

C. 512. (Liasse.) — 375 pièces, papier.

1785. — Ordonnances de l'intendant servant de pièces justificatives au compte des vingtièmes des Élections d'Andely, Arques, Caudebec, Chaumont, Eu, Évreux, Gisors, Lyons, Neufchâtel, Pont-Audemer, Pont-de-l'Arche, Pont-L'Évêque.

C. 513. (Liasse.) — 347 pièces, papier.

1786. — Ordonnances de l'intendant servant de pièces justificatives au compte des vingtièmes de la ville de Rouen.

C. 514. (Liasse.) — 382 pièces, papier.

1786. — Ordonnances de l'intendant servant de pièces justificatives au compte des vingtièmes des Élections d'Andely, Arques, Caudebec, Chaumont, Eu, Évreux, Gisors, Lyons, Montivilliers, Pont-Audemer, Pont-de-l'Arche, Pont-L'Évêque.

C. 515. (Liasse.) — 397 pièces, papier.

1786. — Ordonnances de l'intendant servant de pièces justificatives au compte des vingtièmes de la ville et faubourgs de Rouen.

C. 516. (Liasse.) — 227 pièces papier.

1787. — Ordonnances de l'intendant servant de pièces justificatives au compte des vingtièmes des Élections d'Andely, Arques, Caudebec, Chaumont, Eu, Évreux, Gisors, Lyons, Montivilliers, Neufchâtel, Pont-Audemer, Pont-de-l'Arche, Pont-l'Évêque.

C. 517. (Liasse. — 278 pièces, papier

1787. — Ordonnances de l'intendant servant de pièces justificatives au compte des vingtièmes de l'Élection de la ville et des faubourgs de Rouen.

C. 518. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

1779. — Rôles d'office des vingtièmes de l'industrie et 4 sols pour livre du premier vingtième de la ville de Rouen. Ces rôles sont revêtus de la signature de l'intendant. — Rôle des négociants, 10 noms indiqués : Ferey, Antoine Le Couteulx, Louis Le Couteulx, Deschamps, Blondel, Grenier, Garvey, Durand, Mery, Lallemand.

C. 519. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1779-1780. — Rôles des vingtièmes sur les propriétaires ou pourvus d'offices, et sur les communautés laïques, chargées de rentes foncières, viagères ou hypothèques de la ville et de la banlieue de Rouen, en conformité des édits de mai 1749 et novembre 1771.

C. 520. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1780. — Rôles d'office des vingtièmes de l'industrie et 4 sols pour livre du premier vingtième de la ville de Rouen. — Rôle des marchands de faïence, 15 noms indiqués : François Heugue, Imbert, Jourdain, Michel Valette, Vavasseur, Guillaume Heugue, la veuve Framboisier, Dubois, De La Metterie Flandin, Macarel, François Heugue fils, Dumont, Mathieu Valette, Saas.

C. 521. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

1781. — Rôles d'office des vingtièmes de l'industrie et 4 sols pour livre du premier vingtième de la ville de Rouen. — Rôle des vergetiers, raqueliers, 14 noms indiqués, 4 seulement pour la rue des Vergeliers.

C. 522. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1782. — Rôle d'office des vingtièmes de l'industrie et 4 sols pour livre du premier vingtième de la ville de Rouen. — Rôle des marchands faisant le commerce des grains; 77 noms indiqués.

C. 523. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1783. — Rôle d'office des vingtièmes de l'industrie et 4 sols pour livre du premier vingtième de la ville de Rouen.—Rôle des cardiers, 22 noms indiqués; — des rubaniers, 70 noms; —des marchands et commissionnaires de vins en gros, 6 noms.

C. 524. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

1784. — Rôle d'office des vingtièmes de l'industrie et 4 sols pour livre du premier vingtième de la ville de Rouen. — Rôle des courtiers de change, 33 noms indiqués; — des boulangers des *franches-aires*, 6 noms.

C. 525. (Registre.) — In-folio, 68 feuillets, papier.

1785. — Rôle d'office des vingtièmes de l'industrie et 4 sols pour livre du premier vingtième de la ville de Rouen. — Rôle des loueurs de carrosses, 4 noms indiqués, — des loueurs de chevaux, 9 noms ; — des voituriers par eau, 8 noms.

C. 526. (Registre.) — In-folio, 64 feuillets, papier.

1786. — Rôle d'office des vingtièmes de l'industrie et 4 sols pour livre du premier vingtième de la ville de Rouen. — Rôle des débitants de boissons et maîtres de pension autres que ceux qui sont compris dans la communauté des cuisiniers-traiteurs, 84 noms indiqués.

C. 527. (Registre.) — In-folio, 66 feuillets, papier.

1787. — Rôle d'office des vingtièmes de l'industrie et 4 sols pour livre du premier vingtième de la ville de Rouen. — Rôle des négociants, 5 noms seulement y figurent, ceux de madame veuve Ferey, des sieurs Le Couteulx, Deschamps, Garvey et Méry.

C. 528. (Registre.) — In-folio, 66 feuillets, papier.

1788. — Rôle d'office des vingtièmes de l'industrie et 4 sols pour livre du premier vingtième de la ville de Rouen. — Rôle des manufacturiers de faïence, 14 noms indiqués : François Heugue, de La Houssiette, Jourdain, Valette, Vavasseur, Bérenger, Dubois, De La Metterie, Flandrin, Heugue, Dumont, Pottier, la veuve Guillaume Heugue.

C. 529. (Liasse.) — 30 cahiers, 1031 feuillets, papier.

1752-1788. — Rôles des vingtièmes des paroisses rangés par arrondissements et cantons. — Rôles des paroisses du canton de Baqueville (arrondissement de Dieppe). — Tarif et évaluation du produit de chaque nature de biens. — Observations générales fournissant des renseignements sur les principaux propriétaires, le syndic, les marchés, l'agriculture et l'industrie. — Rôle de Baqueville ; — tableau de tous les biens et revenus composant cette paroisse distingués par nature, qualité et quantité, et produits de chaque espèce. — Total général des revenus de Baqueville, porté, en 1755, à 49,620 livres.

C. 530. (Liasse.) — 25 cahiers, 510 feuillets, papier.

1749-1779. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses du canton de Belencombre (arrondissement de Dieppe). — État de la paroisse de Belencombre : 44 maisons, 24 acres, 1 vergée de masure, 137 acres, 2 vergées de terre labourable, 33 acres de prés et 37 de bois taillis, en 1779.

C. 531. (Liasse.) — 15 cahiers, 743 feuillets, papier.

1758-1771. — Rôles des 13 quartiers de la ville de Dieppe ; — des hameaux voisins, Janval, Épinay, Vaudruel et Caudecôte (canton de Dieppe). — Rôle de Neuville ; — indication des biens appartenant aux établissements religieux ; — hôpital de Dieppe ; — Dames de la Visitation ; — religieux de Longueville ; — fabriques de Saint-Jacques de Dieppe et de Neuville ; — confrérie de Saint-Remi.

C. 532. (Liasse.) — 32 cahiers, 1058 feuillets, papier.

1753-1780. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses du canton d'Envermeu (arrondissement de Dieppe) ; — seigneur de la paroisse (en 1755), le président de Courvaudon, dont le fief relevait directement du Roi ; — sur la rivière d'Eaulne, deux moulins à blé et un moulin à huile.

C. 533. (Liasse.) — 29 cahiers, 1156 feuillets, papier.

1753-1781. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses du canton d'Eu (arrondissement de Dieppe) ; — indication des biens appartenant au duc de Penthièvre, des revenus de la forêt d'Eu et des charges en déduction.

C. 534. (Liasse.) — 31 cahiers, 507 feuillets, papier.

1752-1788. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses du canton de Longueville (arrondissement de Dieppe) ; — Longueville : 52 feux, filature de lin. — Tarif des biens : en bonne qualité l'acre de terre labourable valait, en 1772, 30 livres, l'acre de la masure et de prairie 60 livres, l'acre de bois taillis 25 livres.

C. 535. (Liasse.) — 26 cahiers, 572 feuillets, papier.

1757-1789. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses du canton d'Offranville (arrondissement de Dieppe). — Ambrumesnil. — Grèges. — État de la paroisse d'Arques : 113 maisons, 46 acres de masures, 157 acres de terre labourable et 78 acres de prairie. — Tarif des biens : en bonne qualité, l'acre de terre labourable valait, en 1779, 30 livres, l'acre de masure 50 livres, l'acre de prairie 60 livres.

C. 536. (Liasse.) — 16 cahiers, 359 feuillets, papier.

1758-1781. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses

du canton d'Offranville (arrondissement de Dieppe). — Hotot — Varangueville. — Offranville. — Tarif des biens : en bonne qualité l'acre de terre labourable valait, en 1781, 36 livres, l'acre de masure et de prairie 75 livres.

C. 537. (Liasse.) — 33 cahiers, 684 feuillets, papier.

1749-1788. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses du canton de Tôtes (arrondissement de Dieppe). — Madame la duchesse de La Force possédait le fief de cette paroisse en 1755. — Tarif des biens : en bonne qualité l'acre de terre labourable valait de 12 à 14 livres, l'acre de masure et de clos planté 30 livres.

C. 538. (Liasse.) — 15 cahiers, 382 feuillets, papier.

1779-1785. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses du canton de Bolbec (arrondissement du Havre). — Rôle d'Alliquerville, industrie : fabrique de siamoise et filature de lin et de coton. — Tarif des biens : en bonne qualité l'acre de terre labourable valait 18 livres; l'acre de masure, 40 livres; l'acre de bois taillis, 13 livres.

C. 539. (Liasse.) — 25 cahiers, 524 feuillets, papier.

1776-1781. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses du canton de Criquetot (arrondissement du Havre). — Rôle de Criquetot, 209 feux, en 1775; — taille répartie à raison de 2 sous 9 deniers pour livre de l'occupation ou de l'évaluation; — bourg relevant directement de M. d'Astron ou de la vidamie de Pavilly. — Tarif des biens : en bonne qualité l'acre de terre labourable valait 22 livres, l'acre de masure 45 livres.

C. 540. (Liasse.) — 20 cahiers, 490 feuillets, papier.

1775-1781. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses du canton de Fécamp (arrondissement du Havre). — Rôle particulier pour chacune des neuf paroisses. — Tarif des biens : en bonne qualité l'acre de terre labourable valait, en 1775, 30 livres, l'acre de masure 40 livres, l'acre de prairie 50 livres. — L'obstacle au bien-être de la population est attribué à la défense faite par les officiers municipaux de Fécamp de couvrir en paille les maisons à reconstruire. Les propriétaires préfèrent les abandonner.

C. 541. (Liasse.) — 30 cahiers, 681 feuillets, papier.

1784-1785. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses du canton de Goderville (arrondissement du Havre). — Rôles de Goderville, 79 feux. — Tarif des biens : en bonne qualité, l'acre de terre labourable, valait en 1777 22 livres, l'acre de masure, 45 livres.

C. 542. (Liasse.) — 5 cahiers, 380 feuillets, papier.

1775. — Vingtièmes. — Rôles des quatre quartiers et des environs de la ville du Havre, dressé par Bouvallet, contrôleur. Le vingtième fut de 49,911 livres, ce qui faisait une différence de 9,566 livres sur celui de l'année précédente.

C. 543. (Liasse.) — 6 cahiers, 208 feuillets, papier.

1773-1776. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses du canton d'Ingouville (arrondissement du Havre). — Rôle de Saint-Michel-d'Ingouville relevant du Roi par l'acquisition qu'il a faite du marquisat de Graville de S. A. S. le prince de Conti, 240 feux. — Tarif des biens : en bonne qualité, l'acre de terre labourable valait en 1774 36 livres, l'acre de prairie 30 livres, l'acre de masure 45 livres.

C. 544. (Liasse.) — 20 cahiers, 374 feuillets, papier.

1759-1785. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses du canton de Lillebonne (arrondissement du Havre). — Tarif des biens de la paroisse Saint-Denis de Lillebonne : en bonne qualité, l'acre de terre labourable valait en 1772 20 livres, l'acre de masure et de prairie 30 livres.

C. 545. (Liasse.) — 33 cahiers, 394 feuillets, papier.

1775-1781. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses du canton de Montivilliers (arrondissement du Havre). — Rôle de la ville d'Harfleur, biens appartenant à l'hôtel de ville et charges à prélever sur ses revenus patrimoniaux. — Tarif des biens : en bonne qualité l'acre de terre labourable valait, en 1775, 30 livres, l'acre de masure 40 livres, l'acre de prairie 50 livres. — Rôles particuliers pour les hameaux de La Porte de L'Heure, de La Pêcherie et de Colleville dépendant de la paroisse Saint-Martin-d'Harfleur.

C. 546. (Liasse.) — 28 cahiers, 440 feuillets, papier.

1774-1782. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses du canton de Saint-Romain-Colbosc (arrondissement du Havre). — Rôle de Saint-Romain. — Tarif des biens : en bonne qualité, l'acre de terre labourable valait, en 1775, 25 livres, l'acre de masure 40 livres. — Dans la paroisse 84 acres de masure, et 1,032 acres de terre labourable. — Rôle de Beaucamp, 25 feux.

C. 547. (Liasse.) — 22 cahiers, 680 feuillets, papier.

1759-1780. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses du canton d'Argueil (arrondissement de Neufchâtel). — Rôle

d'Argueil. — Tarif des biens : en bonne qualité, l'acre de terre labourable valait, en 1779, 16 livres, l'acre de masure 50 livres, l'acre de prairie, 70 livres. — Rôle de Bois-gautier : — indication des fiefs, de l'industrie, de la situation de cette paroisse ; 12 feux, y compris la maison presbytérale.

C. 548. (Liasse.) — 18 cahiers, 518 feuillets, papier.

1754-1777. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses du canton d'Aumale (arrondissement de Neufchâtel). — Rôle de la ville et faubourgs d'Aumale : — indication des biens appartenant à Monseigneur le duc de Penthièvre. — Rôle d'Aubeguimont : — tarif des biens : en bonne qualité, l'acre de terre labourable valait, en 1753, 12 livres, l'acre de masure 30 livres.

C. 549. (Liasse.) — 29 cahiers, 910 feuillets, papier.

1752-1781. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses du canton de Blangy (arrondissement de Neufchâtel). — Rôle de Blangy, corps municipal, fiefs, nature du terrain, nombre des cotes et manière dont s'imposait la taille. — En bonne qualité, l'acre de terre labourable valait, en 1752, 22 livres, l'acre de masure et de prairie, 30 livres.

C. 550. (Liasse.) — 32 cahiers, 740 feuillets, papier.

1759-1781. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses du canton de Forges (arrondissement de Neufchâtel). — Rôle de La Rosière. — Tarif des biens : en bonne qualité, l'acre de terre labourable valait, en 1778, 46 livres, l'acre de masure, 54 livres, l'acre de prairie, 60 livres.

C. 551. (Liasse.) — 18 cahiers, 618 feuillets, papier.

1772-1782. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses du canton de Gournay (arrondissement de Neufchâtel). — Rôle de Boshyon, plein fief de haubert appartenant à M. de Bonissent et relevant du comté de Gournay. — Tarif des biens : en bonne qualité, l'acre de terre labourable valait, en 1782, 18 livres, l'acre de masure, 36 livres. — Rôle de Gournay. — Tarif des biens : en bonne qualité, l'acre de terre labourable valait, en 1774, 15 livres l'acre de masure, 60 livres, l'acre de prairie, 70 livres.

C. 552. (Liasse.) — 31 cahiers, 590 feuillets, papier.

1747-1781. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses du canton de Londinières (arrondissement de Neufchâtel). — Rôles des dixièmes qui ont servi pour la perception du vingtième. — État des vérifications des biens-fonds de la paroisse de Maintru, avec le prix commun des biens et denrées dressé par M. Amblard, contrôleur : 796 acres de terre, 8 de biens ecclésiastiques, 788 de biens laïques, représentant ensemble, en 1748, un revenu de 11,062 liv. 9 s. — 40 feux, 116 habitants.

C. 553. (Liasse.) — 30 cahiers, 784 feuillets, papier.

1749-1796. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses du canton de Neufchâtel (arrondissement de Neufchâtel). — État des vérifications des biens-fonds de la paroisse de Fresles, avec le prix commun des biens et denrées dressé par M. Amblard, contrôleur : 996 acres de biens, 10 de biens ecclésiastiques, 986 de biens laïques, représentant ensemble, en 1745, un revenu de 19,027 livres. — 72 feux 208 habitants.

C. 554. (Liasse.) — 20 cahiers, 580 feuillets, papier.

1759-1778. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses du canton de Saint-Saëns (arrondissement de Neufchâtel). — Rôle de Sommery. — Tarif des biens : en bonne qualité, l'acre de terre labourable valait, en 1773, 15 livres, l'acre de masure, 30 livres. — 170 feux.

C. 555. (Liasse.) — 21 cahiers, 612 feuillets, papier.

1753-1782. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses du canton de Boos (arrondissement de Rouen). — Rôle de Boos. — Tarif des biens : en bonne qualité, l'acre de terre labourable valait, en 1779, 24 livres, l'acre de masure, 48 livres ; 13 propriétaires possédant 28 acres de masure, 288 acres de terre, le tout évalué 6,900 livres, non compris les biens ecclésiastiques.

C. 556. (Liasse.) — 28 cahiers, 558 feuillets, papier.

1752-1784. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses du canton de Buchy (arrondissement de Rouen). — Dans le rôle de Buchy, on signale les habitants de cette paroisse comme étant d'un caractère peu docile. « Le contrôleur a « été obligé, pour former le présent rôle, de se servir d'un « procès-verbal qui a été fait par les principaux habitants « depuis quatre ans....., la plupart des fermiers et propriétaires s'étant absentés pour ne pas donner de renseignements. » Tarif des biens : en bonne qualité, l'acre de terre labourable valait, en 1778, 16 livres, l'acre de masure, 60 livres.

C. 557. (Liasse.) — 31 cahiers, 490 feuillets, papier.

1751-1782. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses du canton de Clères (arrondissement de Rouen). — Rôle de

Cailly. — Mme de Joveuse, dame et patronne; — fief Floquet, 90 feux; — le coton, principale branche de commerce du bourg. — Tarif des biens : en bonne qualité, l'acre de terre labourable valait, en 1782, 16 livres, l'acre de masure, 32 livres, l'acre de prairie, 64 livres.

C. 558. (Liasse.) — 26 cahiers, 588 feuillets, papier.

1752-1782. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses du canton de Darnetal (arrondissement de Rouen). — Rôle de Saint-Léger-du-Bourdeny. — Renseignements sur les seigneurs et le genre d'industrie du pays. — Tarif des biens : en bonne qualité, l'acre de terre labourable valait, en 1780, 18 livres, l'acre de masure, 50 livres, l'acre de prairie, 70 livres.

C. 559. (Liasse.) — 23 cahiers, 662 feuillets, papier.

1764-1781. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses du canton de Duclair (arrondissement de Rouen). — Rôle de Duclair. Les vingtièmes s'élevaient, en 1780, à 2,531 livres. — Tarif des biens : en bonne qualité, l'acre de terre labourable valait 24 livres, l'acre de masure, 40 livres.

C. 560. (Liasse.) — 10 cahiers, 718 feuillets, papier.

1759-1780. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses du canton d'Elbeuf (arrondissement de Rouen). — Rôle de Cléon. — Le duc d'Elbeuf, seigneur de cette paroisse; les chanoines de Cléry, patrons : la culture consistant en fèves, navets et sarrasin ; la plupart des habitants fileurs de laine pour la manufacture de draps d'Elbeuf; 90 feux, 273 habitants. — Tarif des biens : en bonne qualité, l'acre de terre labourable valait, en 1758, 24 livres, l'acre de masure et de prairie, 40 livres.

C. 561. (Liasse.) — 12 cahiers, 684 feuillets, papier.

1760-1782. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses du canton du Grand-Couronne (arrondissement de Rouen). — Rôle de Grand-Couronne; — fief de l'Épinette appartenant à M. Pommeraye ; — tarif des biens : en bonne qualité, l'acre de terre labourable valait, en 1781, 10 livres, l'acre de masure et de prairie 30 livres.

C. 562. (Liasse.) — 18 cahiers, 548 feuillets, papier.

1759-1780. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses du canton de Maromme (arrondissement de Rouen). — Rôle de Maromme : — nombreux moulins tant à blé qu'à papier. — Tarif des biens : en bonne qualité, l'acre de terre labourable valait, en 1780, 20 livres, l'acre de masure, 50 livres, l'acre de prairie, 60 livres. — Rôle de Canteleu. — manufactures d'indienne et de teinture en coton rouge; commerce de craie ou blanc d'Espagne, tiré de côtes avoisinant la rivière ; 45 caves creusées dans la roche contenant ensemble 37,480 muids de sel, et servant de dépôt général pour tous les sels de Rouen et de Paris.

C. 563. (Liasse.) — 22 cahiers, 480 feuillets, papier.

1757-1785. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses du canton de Pavilly (arrondissement de Rouen). — Rôle de Barentin. — Tarif des biens : en bonne qualité, l'acre de terre labourable valait de 15 à 20 livres, l'acre de masure, 30 livres, l'acre de prairie, de 50 à 60 livres. — Seigneurs : les religieux de Fécamp, MM. d'Esneval, de Bonnebos, de Mortemer et la commanderie de Sainte-Vaubourg (avec des extensions de fiefs).

C. 564. (Liasse.) — 19 cahiers, 536 feuillets, papier.

1773-1776. — Vingtièmes. — Rôles des biens patrimoniaux de l'hôtel de ville de Rouen. — Rôles des paroisses de la ville de Rouen. — Notre-Dame de la Ronde, — Saint-Amand, — Saint-Étienne-la-grande-Église. — Rôle des vingtièmes des biens patrimoniaux de la ville de Rouen.

C. 565. (Liasse.) — 13 cahiers, 640 feuillets, papier.

1773-1776. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses de la ville de Rouen, — Saint-Gervais, — Saint-Lô. — Échoppes appartenant à l'hôtel de ville dans la cour du palais, occupées par un huissier, un record, un graveur et cinq ou six libraires.

C. 566. (Liasse.) — 20 cahiers, 668 feuillets, papier.

1773-1774. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses de la ville de Rouen, — Saint-Maclou, — Saint-Nicolas. — Note indiquant que la douzième centaine de Saint-Maclou fut supprimée en 1788. Elle comprenait les berceaux situés le long du quai servant de magasins aux marchands de cidre. Ces berceaux furent démolis en 1786. On en construisit d'autres pour le même usage sur le boulevard du Mont-Riboudet, paroisse Saint-Gervais.

C. 567. (Liasse.) — 26 cahiers, 854 feuillets, papier.

1773-1781. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses de la ville de Rouen. — Saint-Ouen de Longpaon dans la banlieue. — Saint Vivien. — Rôle de Saint-Pierre de Carville. — Fabriques de ratines, d'espagnolettes et de couvertures. — Le marquis de Seigneulay, seigneur du bourg au droit de madame de Montmorency, sa femme. — Tarif des

biens : en bonne qualité, l'acre de terre labourable valait 25 livres ; l'acre de masure, 60 livres.

C. 568. (Liasse.) — 22 cahiers, papier. 434 feuillets.

1785. —Vingtièmes.— Rôle des paroisses du canton de Cany (arrondissement d'Yvetot.— Rôle de Cany. — Biens possédés par la confrérie du Rosaire, la chapelle Saint-Gilles et l'hôpital de Grainville-la-Teinturière.

C. 569. (Liasse.) — 17 cahiers, papier, 592 feuillets.

1759-1784. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses du canton de Caudebec (arrondissement d'Yvetot). — Rôle de Caudebec. — Biens possédés par le chevalier Picquet, par la fabrique, les religieuses, l'hôpital, la chapelle Saint-Léger, la chapelle Saint-Julien-le-Pauvre, la chapelle Saint-Clair, les capucins de Caudebec, et les moines de Saint-Wandrille. — Rôle de Guerbaville. — Tarif des biens: en bonne qualité, l'acre de terre labourable et de sablon valait, en 1781, 18 livres; l'acre de marais, 20 livres; l'acre de masure et de prairie, 50 livres.

C. 570. (Liasse.) — 19 cahiers, papier, 452 feuillets

1750-1788. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses du canton de Doudeville (arrondissement d'Yvetot). — Rôle de Doudeville. — Fiefs de Doudeville : Le Plessis, Boisremont, Le Fresné et Selletot. — « La taille est l'imposition la plus « arbitraire dans toutes les paroisses ; les habitants ne « savent jamais quels sont les principes sur lesquels ils en « ont fait la répartition. » — Tarif des biens : en bonne qualité, l'acre de terre labourable valait, en 1773, 20 livres; l'acre de masure, 40 livres.

C. 571. (Liasse.) — 19 cahiers, papier, 384 feuillets.

1773-1785. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses du canton de Fauville (arrondissement d'Yvetot). — Rôle de Tremauville. — Tarif des biens : en bonne qualité, l'acre de terre labourable valait, en 1761, 25 livres; l'acre de masure, 50 livres —M. de Géfosse, seigneur honoraire de la paroisse.

C. 572. (Liasse.) — 21 cahiers, papier 592 feuillets,.

1752-1785. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses du canton de Fontaine-le-Dun (arrondissement d'Yvetot).— Rôle d'Angiens : — les religieux de Fécamp, ceux de Saint-Georges, les Feuillants, la commanderie de Sainte-Vaubourg, les religieuses de Saint-Amand, MM. de Clercy, de La Heuse et de Bailleul, seigneurs en partie. « Les « habitants de cette paroisse, comme ceux de presque tout « le pays de Caux, se livrent pour la plus grande partie, « depuis le bon laboureur jusqu'au moindre locataire, au « travail de la siamoise. » — 115 feux, 360 personnes. — Tarif des biens : en bonne qualité, l'acre de terre labourable valait, en 1751, 16 livres; l'acre de masure, 40 livres. — Dans cette commune, 3 mesures de capacité différentes en usage. Le boisseau de grains des religieux de Fécamp contenait 16 pots et pesait 40 livres; celui des religieux de Saint-Georges contenait 12 pots et pesait 30 livres. Il en est de même dans les paroisses d'Autigny, La Gaillarde, Grainville-la Renard, Houdetot, Saint-Pierre-le-Petit, Saint-Pierre-le-Viger. Tous ces rôles ont été dressés par M. Amblard, contrôleur.

C. 573. (Liasse.) — 44 cahiers, papier, 410 feuillets.

1759-1788. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses du canton d'Ourville (arrondissement d'Yvetot). — Rôle de Cleuville. — Les femmes filent du lin. Les hommes s'occupent de la culture de la terre. La taille est inégalement répartie. Parmi les fermiers, les uns la payent à raison de 2 sous 6 deniers, les autres à raison de 2 sous 9 deniers du prix de leurs fermages. Le prince de Monaco, seigneur de la paroisse. — Tarif des biens : en bonne qualité, l'acre de terre labourable valait, en 1780, 20 livres; l'acre de masure, 50 livres.

C. 574. (Liasse.) — 15 cahiers, papier, 586 feuillets

1745-1788. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses du canton de Saint-Valery (arrondissement d'Yvetot). — État des vérifications des biens-fonds de la paroisse de Manneville-lez-Plains avec le prix commun des biens et denrées, par M. Amblard, contrôleur. 731 acres de terre, 123 de biens ecclésiastiques, 628 de biens laïques, représentant ensemble, en 1749, un revenu de 19,014 livres. — 79 maisons. — 137 feux. — 503 personnes. — État des vérifications des biens-fonds de la paroisse de Saint-Valery-en-Caux par le même contrôleur, fondu dans un rôle plus récent.

C. 575. (Liasse.) — 26 cahiers, papier. 485 feuillets

1759-1785. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses du canton de Valmont (arrondissement d'Yvetot). — Rôle de Colleville, dressé par M. Bonvallet, contrôleur.— Cette paroisse relève directement de mademoiselle de Colleville, dont le fief est mouvant du Roi; la taille s'y répartit à raison de 2 sous 8 deniers. — Tarif des biens : en bonne qualité, l'acre de terre labourable valait, en 1776, 30 livres; l'acre de masure, 40 livres.

C. 576. Liasse. — 23 cahiers, papier, 371 feuillets.

1773-1788. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses du canton d'Yerville (arrondissement d'Yvetot). — Rôle d'Yerville. — Fief de Pimont-Yerville, appartenant au comte de Lamire, quart de fief de haubert relevant du Roi. — Tarif des biens : en bonne qualité, l'acre de terre labourable valait, en 1775, de 15 à 18 livres ; l'acre de masure, 40 livres.

C. 577. (Liasse.) — 11 cahiers, papier, 330 feuillets.

1773-1785. — Vingtièmes. — Rôles des paroisses du canton d'Yvetot (arrondissement d'Yvetot). — Rôle d'Auzebosc. — Fief de la châtellenie d'Auzebosc appartenant à M. d'Espommare et relevant du Roi. — Fabrique de siamoise. — Tarif des biens : en bonne qualité, l'acre de terre labourable valait, en 1773, 25 livres ; l'acre de masure, 40 livres.

C. 578. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1710-1712. — Impositions extraordinaires. — États de répartition arrêtés par l'intendant des sommes imposées suivant l'arrêt du Conseil : — pour les frais de la voiture des grains pour l'armée de Flandre ; — pour les frais du bois et de la chandelle fournis aux 28 escadrons qui cantonnèrent, au mois de mars 1711, sur la rivière de Bresle.

C. 579. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1711-1741. — Impositions extraordinaires. — États de répartition :— pour l'ensemencement des terres de Picardie, — les logements des officiers de marine et autres, — le remboursement des offices d'inspecteurs et conservateurs des domaines aliénés, — de la finance des taxations attribuées aux offices de syndics et greffiers des rôles supprimés, — la réparation du port et jetée de Dieppe, — la suppression des offices de trésoriers des octrois.

C. 580. (Liasse.) — 113 pièces, papier ; 2 sur parchemin.

1773-1784. — Imposition territoriale. — Lettres patentes ordonnant, pour la formation des routes et le remboursement des offices liquidés des Cours supérieures, une imposition dite *territoriale*, portant sur tous les propriétaires possesseurs d'héritages, et dont la répartition devait se faire par des personnes élues dans des assemblées de paroisse. — Vive opposition de la part des princes ; — à Rouen, les assemblées n'eurent pas lieu, presque personne n'ayant tenu compte des convocations ; malgré tout, l'imposition fut levée aux années 1774, 1777 ; — lettre de Necker par laquelle il reproche à M. de Crosne, intendant, de n'avoir pas prévenu le gouvernement à temps pour aviser à la prorogation de cette imposition, qui inaugurait, suivant lui, un système plus équitable de contributions. — Réponse de M. de Crosne ; se justifiant, il fait connaître au ministre les réclamations sans nombre que l'imposition territoriale avait soulevées, la fâcheuse sensation qu'elle avait produite dans le Parlement, déjà fort irrité de l'établissement des vingtièmes. — Cette imposition territoriale fut abandonnée et on fit face aux dépenses qu'entraînait la confection des grandes routes au moyen d'une somme de 40,000 livres, comprise dans le second brevet, et d'une somme pareille prise sur le revenant-bon de l'imposition du casernement. — De 1776 à 1784, on faisait environ 7 lieues de chaussées par année, ce qui nécessitait l'expropriation de 280 arpens.

C. 581. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1774-1776. — Imposition territoriale. — Rôles de répartition de l'imposition territoriale dans les paroisses de la ville et de la banlieue de Rouen. — Indication des noms des propriétaires, des noms des locataires, des revenus et des impositions. — Quelques rôles font connaître les rues où demeuraient les contribuables.

C. 582. (Liasse.) — 160 pièces, papier.

1774-1776. — Imposition territoriale. — Rôles de répartition de l'imposition territoriale dans diverses paroisses, la plupart situées dans l'Élection de Rouen. — Indication des noms des propriétaires, des noms des locataires ou fermiers, des revenus et des impositions. — Rôle de la ville de Vernon. — Ordonnance de M. de Crosne, adressée aux syndics, trésoriers, propriétaires et habitants des paroisses, pour la levée de l'imposition territoriale.

C. 583. (Liasse.) — 242 pièces, papier.

1740-1790. — Impositions locales, pour réparations de ponts, de chemins, de puits à l'usage du public, et pour frais de procédure dans les affaires intéressant une communauté d'habitants. — Rôles de répartition des sommes à lever sur les habitants des paroisses rendus exécutoires par l'intendant. — Imposition sur les habitants de Dondeville pour les ouvrages à faire à la grande mare commune. — Imposition sur les habitants d'Etaimbus pour la pension d'un aliéné.

C. 584. (Liasse.) — 211 pièces, papier.

1708-1741. — Impositions sur les communautés

laïques. — États des sommes à imposer sur les communautés laïques de la Généralité de Rouen pour leurs droits d'usage, à raison d'un 20e du revenu d'iceux, sur le pied de la liquidation qui fut faite en exécution de la déclaration du Roi du 9 mars 1700, et pour leur droit de confirmation à cause de l'avénement de Louis XV à la couronne.

C 585. (Liasse.) — 91 pieces, papier.

1742-1782. — Impositions sur les communautés laïques. — États des sommes à imposer sur les communautés laïques de la Généralité de Rouen pour leurs droits d'usage. — Arrêt du Conseil d'État du Roi concernant la perception des nouveaux sols pour livre ordonnée par l'édit du mois d'août 1781, en sus du principal des droits d'usage dus par les communautés laïques.

C. 586. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1787. — Impositions diverses. — État des chefs de famille taillables de chaque paroisse divisés en 13 classes, suivant la taxe de la taille et de la capitation. — États des ecclésiastiques, nobles et privilégiés de chaque paroisse et des vingtièmes et capitation auxquels ils sont assujettis, soit pour eux, soit pour leurs domestiques, avec le nombre de domestiques dont leurs maisons sont composées. — États dressés par les receveurs des impositions chacun pour son Élection, en conformité d'une lettre de M. de Crosne.

C. 587. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1709-1778. — Impositions diverses. — Comptes rendus à l'intendant par les receveurs de la Généralité des recettes et dépenses faites à l'occasion du recouvrement des impositions ordinaires et extraordinaires, dixième, équipement de milice, indemnités de terrain pour les grandes routes, etc.

C. 588 (Liasse.) — 175 pièces, papier.

1779-1780. — Impositions diverses. — Comptes rendus à l'intendant par les receveurs de la Généralité des recettes et dépenses faites à l'occasion du recouvrement des sommes imposées pour l'équipement de la milice, le casernement et les indemnités de terrain pour les grandes routes, etc.

C. 589. (Liasse.) — 300 pièces, papier.

1762-1776. — Impositions diverses. — Avis des subdélégués, ordonnances de l'intendant sur des demandes en décharge ou modération d'impositions.

C. 590. (Liasse.) — 280 pieces, papier.

1777-1779. — Impositions diverses. — Ordonnances de l'intendant sur des demandes en décharge ou modération d'impositions.

C. 591. (Liasse.) — 330 pieces, papier

1756-1786. — Impositions diverses. — Requêtes et mémoires présentés à l'intendant de la Généralité, aux fins d'obtenir décharge ou modération d'impositions.

C. 592. (Liasse.) — 350 pieces, papier.

1754-1787. — Impositions diverses. — Requêtes et mémoires présentés à l'intendant de la Généralité, aux fins d'obtenir décharge ou modération d'impositions.

C. 593. (Liasse.) — 190 feuillets, papier.

1709-1788. — Impositions diverses. — Correspondance relative aux syndics, collecteurs et receveurs. — Plaintes contre ces fonctionnaires. — Collecteurs nommés d'office. — Demandes en décharge de collecte. — Procès contre les collecteurs de Caudebec-lez-Elbeuf accusés de concussion.

C. 594. (Liasse.) — 165 pièces, papier (3 sur parchemin).

1715-1789. — Aides. — Correspondance relative aux fermiers, sous-fermiers, employés des aides et de la régie. — Lettre du contrôleur général Orry à l'intendant, pour lui annoncer la prise de possession de Nicolas Desboves, comme adjudicataire général des fermes. — Envoi de l'arrêt du Conseil qui nomme Henri Clavel régisseur des droits, dans la régie générale.—Lettre de M. de Calonne à l'intendant, pour l'informer de la nomination de M.Colonia comme intendant au département des fermes générales. — Arrêt du Conseil d'État qui nomme Jean-François Kalandrin régisseur des droits compris dans la régie générale. — Arrêt du Conseil d'État pour la prise de possession du bail des fermes générales sous le nom de Jean-Baptiste Mager.

C. 595. (Liasse.) — 230 pièces, papier.

1764-1786. — Aides. — Inventaire des registres servant à la manutention et à la régie des aides dans les directions de Dieppe, Le Havre, Neufchâtel, Yvetot. — États des personnes employées pour l'exécution des ordres du contrôleur général. — Correspondance relative au traitement des employés.

C. 596. Liasse. — 95 pièces, papier.

1714-1763. — Aides. — Boissons. — Correspondance relative aux droits d'aides ou d'entrée désignés sous le nom d'anciens et nouveaux cinq sols. — Déclaration du Roi concernant les hameaux et écarts. — Mémoire de M. de La Bourdonnaye au sujet des hameaux et écarts en état d'être assujettis aux droits d'aides. — M. de Gaumont, intendant des finances, lui écrit à ce sujet : « Jamais travail « n'a mérité d'être tant applaudi ; vous avez mis dans le « plus grand jour une matière des plus ingrates, en la « faisant connaître dans son principe et dans ses progrès, « et en pénétrant avec tant de justesse le véritable esprit « de la déclaration de 1714, qui en fait la dernière loi. « M. le contrôleur général a regretté que vous ne soyez « pas entré dans l'Intendance de Rouen trois années plus- « tôt, parce qu'il aurait proposé ces observations pour « règle à tous ceux qui ont un pareil travail à faire. » — Les habitants de Baons-le-Comte demandent à être affranchis des droits d'entrée. — Réponse de l'intendant, consulté par M. Chauvelin. Baons-le-Comte n'est plus depuis très-longtemps qu'un simple village de 32 feux ; on n'y aperçoit plus rien qui puisse annoncer un bourg, et il en a perdu les marques, les avantages et les priviléges.

C. 597. (Liasse.) — 166 pièces, papier.

1734-1789. — Aides. — Boissons. — Arrêts, règlements et correspondance ministérielle relatifs à cet objet. — Lettre de M. de La Bourdonnaye à M. de Fulvy contre le projet de défendre l'exportation des cidres et poirés en dehors de la Généralité de Rouen. L'exportation n'avait lieu que des Élections de Pont-l'Évêque et de Neufchâtel. Les cidres de Pont-l'Évêque servaient principalement à la consommation de Rouen, et l'on en faisait beaucoup d'eau-de-vie. On avait planté beaucoup de pommiers en Picardie depuis trente ans; cette province, « qui autrefois tiroit « régulièrement une grande quantité de cidre de l'Élection « de Neufchâtel, n'en tiroit plus du tout dans les bonnes « années. » — Lettres faisant connaître qu'il y eut disette de pommes en 1742, 1750, 1753, 1754, 1786. — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne qu'à compter du jour de la publication d'icelui, l'entrée du poiré dans la ville et dans les faubourgs de Paris sera et demeurera prohibée (imprimé). — M. de Courteille consulte M. de La Michodière sur la demande des États du Languedoc formulée dans l'article 6 de leur cahier. Ils demandaient que les vins de cette province qui passeraient par Toulouse, Bordeaux et Rouen, pour arriver à Paris, fussent exempts de payer sur la route toute espèce de droits établis au profit des villes où ils ne feraient que passer. Un tonneau de vin envoyé à Paris, vendu sur le pied de 500 livres, payait 501 livres 7 sols de droits.

C. 598. (Liasse.) — 285 pièces, papier.

1743-1789. — Aides. — Boissons. — Eau-de-vie. — Poursuites du régisseur général des aides contre des provisionnaires d'eau-de-vie pour consommation abusive. — Mémoire pour servir de réponse à la demande formée par les régisseurs généraux de transporter à trois lieues de la ville du Havre des magasins d'eau-de-vie existant à Ingouville. — Arrêt du Conseil d'État relatif aux eaux-de-vie du royaume.

C. 599. (Liasse.) — 292 pièces, papier.

1731-1789. — Aides. — *Domaine d'Occident*, ou droits d'un pour cent sur les marchandises venant directement ou indirectement des îles et colonies françaises d'Amérique. — Comptes rendus à l'intendant par les receveurs du *domaine d'Occident* aux bureaux de Rouen, Honfleur, Le Havre, Fécamp et Dieppe. — Correspondance relative à ces droits.

C. 600. (Liasse.) — 346 pièces, papier ; 1 sur parchemin.

1741-1780. — Aides. — Droits des inspecteurs aux boucheries. — Contentieux. — Ordonnances de l'intendant sur les procès-verbaux dressés contre les contrevenants par les commis aux droits d'inspecteurs aux boucheries ; — suppliques des prévenus ; — avis des subdélégués. — Arrêt du Conseil d'État qui charge Dominique Compant, bourgeois de Paris, de faire pour le compte de Sa Majesté, pendant six années, à partir du 1er octobre 1777, la régie, recette et exploitation des droits des inspecteurs des boucheries.

C. 601. (Liasse.) — 183 pièces, papier.

1781-1786. — Aides. — Droits des inspecteurs aux boucheries. — Contentieux. — Ordonnances de l'intendant sur les procès-verbaux dressés contre les contrevenants par les commis aux droits d'inspecteurs aux boucheries ; — suppliques des prévenus ; — avis des subdélégués. — Arrêt du Conseil d'État du Roi concernant les droits d'inspecteurs aux boucheries (imprimé).

C. 602. Liasse. — 386 pièces, papier.

1787-1788. — Aides. — Droits des inspecteurs aux boucheries. — Contentieux. — Ordonnances de l'intendant sur les procès verbaux dressés contre les contrevenants

par les commis aux droits d'inspecteurs aux boucheries ; — suppliques des prévenus ; — avis des subdélégués. — Arrêt de la Cour qui fait défense à tous bouchers de tuer aucune génisse pendant le courant de l'année 1787, à peine de 50 livres d'amende.

C. 603. (Liasse.) — 272 pièces, papier.

1789-1790. — Aides. — Droits des inspecteurs aux boucheries. — Contentieux. — Ordonnances de l'intendant sur les procès-verbaux dressés contre les contrevenants par les commis aux droits d'inspecteurs aux boucheries ; — suppliques des prévenus ; — avis des subdélégués.

C. 604. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1701-1785. — Aides. — Cartes à jouer. — Édits, déclarations et correspondance ministérielle relatifs à cet objet. — Cachets, bandes de contrôle, feuilles et figures de cartes à jouer. — Cartes d'ancien moule d'Amy fils. — Copie du marché fait par la régie avec M. Lemarchant, entrepreneur de la manufacture du papier pot établie à Brouains. — État du papier filigrané fourni par la manufacture de Brouains.

C. 605. (Liasse.) — 317 pièces, papier.

1748-1790. — Aides. — Cartes à jouer. — Contentieux. — Ordonnances de l'intendant sur les procès-verbaux dressés contre les contrevenants par les employés de la régie ; — suppliques des prévenus. — Arrêt du Conseil d'État qui proroge pendant le temps d'une année, à commencer du 1er octobre 1711, la connaissance des contraventions qui arriveront touchant la ferme des cartes et tarots aux sieurs intendants et commissaires départis dans les provinces et Généralités du royaume.

C. 606. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1707-1759. — Aides. — Sel. — Correspondance entre le ministre et l'intendant. — En 1707, les faux-sauniers, réunis par bandes, se répandent dans le pays de Bray et dans le Vexin ; ils menacent de venir vendre du sel à Gisors en plein jour. — Lettres des subdélégués de Gisors et d'Andely et du receveur des tailles de Gisors à M. de Courson, intendant, relatives à l'importance de ce commerce de contrebande, et faisant voir combien l'administration était embarrassée pour s'y opposer ; — de Chamillard à M. de Courson ; il l'invite à faire passer incessamment à Gournay une des quatre compagnies du régiment de cavalerie de Marteville, afin de détruire entièrement l'attroupement des faux-sauniers ; — de M. Orry, annonçant l'envoi d'ordres du Roi pour faire arrêter quatorze particuliers des environs de Honfleur et de Touques qui avaient eu part au débarquement d'un brigantin anglais chargé de sel.

C. 607. (Liasse.) — 214 pièces, papier, 1 sur parchemin.

1760-1790. — Aides. — Sel. — Correspondance entre le ministre et l'intendant. — Arrêt du Conseil d'État qui maintient l'exécution de l'ordonnance du mois de mai 1680, concernant la délivrance de différents sels de privilège, et règle la perception de huit sols pour livre auxquels ils sont assujettis (imprimé). — M. de Crosne, consulté par M. Terray, élève quelques objections contre l'augmentation projetée de la quantité de sel d'impôt, la population de la Généralité n'étant pas plus considérable en 1772 qu'en 1697. — Réponse du contrôleur général : « L'impôt du sel était trop faible dans la Généralité de « Rouen, puisque, suivant les rôles de 1772, le nombre des « contribuables était de 148,097, qui devaient, à raison « d'un minot pour 14, consommer pour pot et salière « 220 muids ; cependant ils n'étaient imposés qu'à 191 « muids. » — Réclamations de la prieure de Saint-Aubin-lez-Gournay, des religieux de Foucarmont et du Valasse, contre la réduction de leur franc-salé. — Le contrôleur général demande un état de ces communautés. — Plaintes contre les mesures à sel. — Arrêt du Conseil d'État qui confirme les bouchers de Dieppe dans l'exemption des sous pour livre sur les sels d'Écoussin dont ils se servaient pour la conservation des peaux. — Sentence des officiers du grenier à sel de Honfleur qui déclare Marie Roch atteinte du crime de faux-saunage, et porte règlement pour la franchise de la ville de Honfleur.

C. 608. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1739-1763. — Aides. — Sel. — Département de l'impôt du sel sur les paroisses ressortissant des greniers à sel de Darnetal, Dieppe, Eu, Tréport, Fécamp, Harfleur, Honfleur, Le Havre, Saint-Valery-en-Caux.

C. 609. (Liasse.) — 185 pièces, papier.

1764-1777. — Aides. — Sel. — Département de l'impôt du sel sur les paroisses. — États généraux contenant le dénombrement des paroisses, des feux et des personnes composant les huit greniers à sel d'impôt de la Généralité de Rouen.

C. 610. (Liasse.) — 153 pièces, papier, 5 sur parchemin.

1785-1789. — Aides. — Sel. — Commission de

l'impôt du sel et département dudit impôt sur les paroisses qui dépendent des divers greniers à sel de la Généralité de Rouen.

C. 611. (Liasse.) — 305 pièces, papier.

1731-1789. — Aides. — Contraventions et contrebande. — Procès-verbaux et signalements. — Lettre de M. Orry à M. de La Bourdonnaye, au sujet de la demande des fermiers généraux, tendant à obtenir que toutes les communications de la ville de Rouen avec le rempart fussent bouchées. — Lettre-circulaire de Turgot relative aux associations de contrebandiers organisés dans le royaume, de manière à fournir les fonds nécessaires et à préparer les moyens d'exécuter les entreprises les plus criminelles contre l'autorité du Roi. — Lettres des subdélégués. — Réponse de l'intendant au contrôleur général : « Je sais que les directeurs et employés des fermes et « des aides se plaignent de bruits qu'ils disent être ré- « pandus dans les campagnes, et qui les rendent plus ti- « mides dans leurs exercices; mais j'ai fait faire à ce sujet « des informations par tous mes subdélégués, et il n'en « est pas un seul qui ne m'assure que les esprits sont tran- « quilles, qu'il n'est question ni d'association, ni de projets « de révolte. »

C. 612. (Liasse.) — 250 pièces, papier.

1770-1781. — Aides. — Contentieux. — Doubles des procès-verbaux dressés par les employés de la régie et déposés aux bureaux de l'Intendance; — un grand nombre sont signés par M. Royer, subdélégué général de l'intendant.

C. 613. (Liasse.) — 280 pièces, papier.

1782-1784. — Aides. — Contentieux. — Doubles des procès-verbaux dressés par les employés de la régie, déposés aux bureaux de l'Intendance. — Charges de provisionnaires d'eau-de-vie. — Tableau des charges, ventes et restes des papiers de dominoterie fabriqués par Jean Prével.

C. 614. (Liasse.) — 305 pièces, papier.

1785-1787. — Aides. — Contentieux. — Doubles des procès-verbaux dressés par les employés de la régie déposés aux bureaux de l'Intendance. — Confiscation de marchandises prohibées, saisies à bord du navire hollandais la *Dame-Jeanne*.

C. 615. (Liasse.) — 192 pièces, papier.

1788-1789. — Aides. — Contentieux. — Double des procès-verbaux dressés par les employés de la régie, déposés aux bureaux de l'Intendance, signés par M. Turgis, subdélégué général de l'intendant, et par M. Lefebvre, subdélégué général adjoint.

C. 616. (Liasse.) — 9 cahiers, papier, formant ensemble 98 feuillets.

1786-1789. — Aides. — Cahiers de perception des droits d'aides, droits de pied-fourché et d'inspecteurs des boucheries, d'entrées des eaux-de-vie et boissons. — Droits de courtiers-jaugeurs aux bureaux de Bois-Guillaume, Bose-le-Hard, Croisset, Franqueville et Quevilly.

C. 617. (Registre.) — In-folio, 235 feuillets, papier.

1788. — Aides. — Registre de perception des droits d'aides. — Déclaration de ventes de boissons. — « Direc- « tion de la banlieue de Rouen, département de Buchy; « — portatif tierce de mars 1788. — Régie générale de « Jean-François Kalandrin, 2e année. »

C. 618. (Registre.) — In-folio, 79 feuillets, papier.

1789. — Aides. — Registre de perception des droits d'aides portant pour titre : « Régie générale des aides et « droits y réunis, 3e année du bail de Kalandrin, de jan- « vier 1789. Ville de Rouen, bureau du quatrième, re- « gistre pour la recette des droits d'octroi, aide de solde « et 20 sous du pont pendant le temps de foire. »

C. 619. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1789. — Aides. — Registre de perception des droits d'aides, sous le nom de Kalandrin, 3e année de son bail. — Déclarations des brasseurs.

C. 620. (Registre.) — In-folio, 103 feuillets, papier.

1790. — Aides. — Registre de perception des droits d'aides, intitulé : « Direction de la banlieue de Rouen, « département de Darnetal; agenda de recensement pour « le cru; régie générale de Jean-François Kalandrin, « 4e année, de janvier 1790. »

C. 621. (Liasse.) — 211 pièces, papier.

1781-1788. — Postes et messageries. — Lettres patentes, arrêts du Conseil, etc., relatifs au service des postes. — Arrêt du Conseil d'État servant de règlement

pour les fonctions des fermiers des coches, carrosses et messageries des maîtres de poste et des loueurs de chevaux du royaume (imprimé.) — Ordonnance de Marc-Pierre de Voyer de Paulmy, comte d'Argenson, ministre et secrétaire d'État, surintendant général des courriers, postes et relais de France, portant renouvellement des défenses aux maîtres de poste de mener en traverse plus loin que deux postes (imprimé). — Permissions d'employer des chevaux de poste accordées par l'intendant. — Correspondance relative à la petite poste de Rouen.

C. 622. (Liasse.) — 289 pièces, papier.

1760-1788. — Postes et messageries. — Priviléges et exemptions d'impositions en faveur des maîtres de poste. — Gratifications aux maîtres de poste pour leur tenir lieu d'exemptions d'impositions. — Réponses fournies par les subdélégués aux questions posées dans la lettre de M. de Choiseul relativement au nombre de maîtres de poste établis dans la Généralité de Rouen. — Observations sur l'avantage, l'utilité ou l'inutilité de chaque poste, le nombre des postillons et des chevaux, le nombre d'arpents de terre que chaque maître fait valoir, ce qu'il payerait de taille et de toutes autres impositions. — Évaluations en argent de ce que peut valoir à chaque maître de poste son privilége.

C. 623. (Liasse.) — 185 pièces, papier.

1757-1789. — Postes et messageries. — Demandes d'établissements de postes. — Autorisations sollicitées par les maîtres de poste pour augmenter leur prix et le nombre de leurs chevaux. — Plaintes au sujet du mauvais état des routes. — Le duc de Choiseul appelle l'attention de M. de Brou sur l'état des chemins qui communiquent à la poste du Havre : « Ils sont devenus si mauvais, depuis 1756, qu'on « a cessé de les entretenir, qu'ils sont presque impraticables « et qu'on ne peut y conduire aucune simple chaise sans y « mettre trois chevaux. » — Le même charge M. de La Michodière de faire rétablir la route de Rouen à Lisieux : « Elle est si étroite en certains endroits que deux voitures « ne sauraient y passer, qu'elle est absolument impraticable « depuis Pontcau-de-Mer (*sic*) jusqu'à Lisieux. »

C. 624. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1743-1790. — Postes et messageries. — Personnel. — « État des postillons de la Généralité de Rouen qui pa- « raissent mériter la préférence de la pension, par l'an- « cienneté de leurs services et leurs infirmités. » Dressé conformément à la demande du duc de Polignac. — Brevets des maîtres de poste ; — gratifications. — Poste de Moulineaux donnée au sieur Duclos.

C. 625. (Liasse.) — 254 pièces, papier.

1761-1784. — Postes et messageries. — Indemnités accordées aux maîtres de poste pour pertes de chevaux au service de la diligence. — Lettres signées par M. Rigoley d'Ogny.

C. 626. (Liasse.) — 197 pièces, papier.

1756-1781. — Postes et messageries. — Affaires portées au Conseil des dépêches. — Plaintes contre les maîtres de poste et les malfaiteurs qui arrêtaient les courriers. — Lettres portant la signature du comte d'Argenson, du duc de Choiseul, de MM. Jannel et Rigoley d'Ogny. — Ordres du Roi. — Le duc de Choiseul invite M. de Brou à donner ordre aux brigades de maréchaussée de se mouvoir sur la route de Rouen à Dieppe et de ne rien négliger pour découvrir les brigands qui deux fois avaient volé le courrier. — Sentence de l'intendant rendue en conséquence des ordres à lui adressés par le comte d'Argenson, par laquelle deux particuliers sont condamnés à 50 livres d'amende au profit du postillon de la poste de Bourg-Achard. — Plaintes de MM. de Marillac, lieutenant-colonel du régiment d'infanterie de la Reine ; du président d'Esneval d'Acquigny ; Le Moyne, maire de Dieppe ; de Verneuil, président en la Cour des Aides de Montauban, le marquis de Seignelay ; Bertin, ministre d'État ; Baillet de Couronne, etc.

C. 627. (Liasse.) — 226 pièces, papier.

1782-1790. — Postes et messageries. — Affaires portées au Conseil des dépêches. — Plaintes portées contre les maîtres de poste, ou par ceux-ci contre des particuliers. — Lettres portant la signature de M. Rigoley d'Ogny et du duc de Polignac. — Ordre du Roi contre des postillons. — Plaintes du comte de Cammont, du vicomte de Belzunce, de l'abbé Lallemand, vicaire général d'Avranches, de la marquise de Mireville, de M. de Merleval, capitaine au régiment d'infanterie de la Sarre, etc.

C. 628. (Liasse.) — 223 pièces, papier

1670-1788. — Postes et messageries. — Copies de jugements. — Arrêts du Conseil du Roi, sentences de la prévôté de l'hôtel relatifs aux messageries. — Mémoires des fermiers des diligences et messageries adressés à l'intendant. — Ordonnance de M. de La Bourdonnaye, rendue

à la requête de Jean Fourmentin, fermier des messageries, carrosses et chaises roulantes de Normandie et de Bretagne, par laquelle sont déclarés dûment saisis la chaise et les chevaux d'un voiturier pour s'être permis de conduire de Dieppe à Rouen deux particuliers qui, sans lui, se seraient servis des voitures dudit fermier.

C. 629. (Liasse.) — 331 pièces, papier.

1766-1780. — Postes et messageries. — Contentieux. — Ordonnances rendues par l'intendant sur les plaintes formées par les fermiers des messageries; — suppliques des prévenus. — Pièces de procédure. — Supplique de Nicolas Chauvidon, Jean Chauvidon, Roger, Baillif et consorts, sous-fermiers des chevaux et chaises de messageries quittes de La Bouille (impôt à Rouen, Pont-Audemer, Bernay, Lisieux, contre les loueurs de chaises, qui ne cessaient d'entreprendre sur leurs privilèges.

C. 630. (Liasse.) — 388 pièces, papier.

1780-1790. — Postes et messageries. — Contentieux. — Ordonnances rendues par l'intendant sur les plaintes formées par les fermiers des messageries, suppliques des prévenus, pièces de procédure. — Supplique des sieurs Gonord et joints, sous-fermiers des diligences d'eau de Rouen à Paris par le prix de 27,000 livres par an. — Lettre du duc de Polignac à M. de Villedeuil. — Le maître de poste de Tilliers se plaint de ce qu'au mépris de l'ordonnance du Roi du 4 février 1786 un conducteur de marée ne s'est point rangé pour faire place à la poste, et a accroché la voiture de l'abbé Coquille de Longchamp, syndic général de l'Université de Caen.

C. 631. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1753-1788. — Poste aux lettres. — Correspondance relative à l'affranchissement des ports de lettres. — Lettres signées par le comte d'Argenson, le duc de Choiseul, Jannel, Rigoley d'Ogny, le comte de Brienne. — Arrêt du Conseil d'État concernant la franchise pour la correspondance militaire. — État de la correspondance à laquelle est assujetti M. le chevalier du Tertre, commissaire principal des guerres au département du Havre et seul commissaire du corps royal de l'artillerie de Normandie.

C. 632. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1774-1790. — Domaines. — Personnel. — Correspondance relative aux directeurs des Domaines et au logement des employés. — États des dossiers remis au secrétariat de l'Intendance par M. Hurtrelle, directeur des Domaines. — État du produit des domaines et droits domaniaux de la Généralité de Rouen pendant les six années du bail de Thomas Le Fort, fermier des Domaines.

C. 633. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1700-1788. — Domaines. — Amortissement et nouveaux acquêts. — Édits, arrêts du Conseil, états des droits d'amortissement. — Déclaration du Roi qui règle la manière de lever les droits de francs-fiefs et d'amortissement. — Édit du Roi concernant le recouvrement des droits d'amortissement, francs-fiefs et nouveaux acquêts, et création de receveurs généraux et de contrôleurs desdits droits. — États des droits d'amortissement, francs-fiefs et nouveaux acquêts payés dans la Généralité de Rouen. — Mémoire sur les droits de francs-fiefs et nouveaux acquêts demandés à des bourgeois de la ville de Rouen.

C. 634. (Liasse.) — 216 pièces, papier.

1762-1788. — Domaines. — Amortissement et nouveaux acquêts. — Poursuites de l'administration des Domaines contre des particuliers et des communautés pour le payement des droits d'amortissement et nouveaux acquêts. — Lettre d'envoi d'un arrêt du Conseil qui autorise les Grands-Augustins de Rouen à faire construire un corps de bâtiment à usage de magasin pour la régie des vivres. — Devis et plans dressés par le sieur Le Brument, architecte. — L'évêque d'Acqs écrit à l'intendant, de la part de Madame Louise et en qualité de visiteur général de l'ordre des Carmélites, relativement à une affaire que les Carmélites de Rouen avaient avec le Domaine pour un droit d'amortissement. — Deux lettres de l'abbé de Foy, datées de La Croix près Gaillon. — Réclamation du maire et des échevins de Vernon au sujet d'un droit d'amortissement. — Contrat par lequel le duc de Penthièvre cède, à titre de fief seigneurial, aux habitants de Vernon, les remparts et la tour dite du *Vieux Réné*, avec les portes et les fossés, pour en faire des promenades qui serviraient à la décoration de ladite ville.

C. 635. (Liasse.) — 206 pièces, papier.

1755-1790. — Domaines. — Centième denier. — Correspondance ministérielle. — Plaintes. — Réclamations. — Ordonnances de l'intendant sur les poursuites de l'administration des Domaines.

C. 636. (Liasse.) — 393 pièces, papier (2 sur parchemin).

1744-1789. — Domaines. — Contrôle des actes. — Arrêts du Conseil. — Correspondance ministérielle. — Ordonnance de l'intendant sur les poursuites de l'administration des domaines. — Lettre de Chauvelin, contrôleur général, au sujet de l'association très répréhensible faite par les habitants d'Avranches, pour porter au Parlement la connaissance des plaintes formées contre la régie et la perception du contrôle dont la connaissance était réservée aux intendants par la déclaration de 1710. — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne que les curés, vicaires ou desservants dans les paroisses et tous autres dépositaires des actes de sépulture, seront tenus d'en donner communication aux préposés de l'administration des domaines à leur première réquisition, soit que ces actes soient inscrits sur des registres particuliers, soit qu'ils le soient sur des registres communs aux actes de baptêmes et mariages (imprimé).

C. 637. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1712-1782. — Domaines. — Don gratuit. — États du produit des droits perçus dans les villes de la Généralité, sous le nom de *Don gratuit*, en exécution de l'édit du mois de septembre 1710. — Correspondance relative au don gratuit.

C. 638. (Liasse.) — 209 pièces, papier.

1712-1788. — Domaines. — Droits de francs-fiefs. — Correspondance ministérielle à ce sujet. — Ordonnances de l'intendant sur les poursuites de l'administration des domaines; — suppliques, réclamations des particuliers.

C. 639. (Liasse.) — 210 pièces, papier.

1732-1786. — Domaines. — Droits divers. — Correspondance relative aux droits sur les aciers, l'amidon, le beurre, le bois, les cuirs, les fûts et futailles. — Arrêt du Conseil d'État portant règlement pour la perception du droit sur l'amidon. — États du prix du bois à brûler et du charbon dans les différentes villes de la Généralité de Rouen.

C. 640. (Liasse.) — 141 pièces, papier (2 sur parchemin).

1710-1789. — Domaines. — Droits divers. — Correspondance relative aux droits sur les grains, les papiers, les cartons et les vins. — Ferme du tabac. — Droits de courtiers-jangeurs; — de marque d'or et d'argent; — de coutume en général. — Arrêts du Conseil d'État qui rétablissent la perception des droits de hallage sur les grains et farines à Lyons-la-Forêt; — des droits de hallage et de travers sur les grains à Gisors; — qui maintiennent à Aumale le droit de *palette* et ordonnent qu'il sera perçu à raison du 48me des grains.

C. 641. (Liasse.) — 270 pièces, papier (2 sur parchemin).

1731-1790. — Domaines. — Droits divers. — Correspondance relative aux droits aliénés, droits réservés, droits d'aubaine, de confirmation, de fouage et monnéage, de joyeux avénement, de petit scel, de poids-le-roi et du timbre. — Amendes au profit de l'État. — Mémoire présenté à Louis XVI par les habitants de Rouen, pour obtenir l'abolition du droit de poids-le-roi.

C. 642. (Liasse.) — 316 pièces, papier.

1760-1765. — Domaine du Roi. — Significations d'arrêts du Conseil, ordonnant la vente de certaine partie des domaines. — Publications d'affiches; — actes d'opposition. — Domaines engagés: — la prairie d'Andely, les Sept-Villes de Bleu; bois taillis de 11 acres assis en la garde du Bose, vicomté de Pont-de-l'Arche; bois de Saint-Ouen, de 200 arpents, en la même vicomté; 71 acres en prairies et communes à Grand-Couronne, 27 acres à Saint-Éloi-de-Fourques, 50 acres appelés le Parc-de-la-Feuillie, plusieurs pièces de terre dans les forêts de Bord, Longbouel, Lyons, Pont-de-l'Arche, Roumare, Rouvray, 16 acres de pâture à Gamaches, fief-ferme du manoir de Léry, buisson des Hattingues à Mortemer, murs et débris du château de Neufchâtel et pièce de terre nommée l'Éperon, servant autrefois aux exercices des gens de guerre, dans la même ville; fief de Portraiture et maîtrise de Maromme, communes de Parfondeval, 15 acres aux champs Pont-de-l'Arche, bac et passage de Portijoie, terrain inculte situé à Quevreville-la-Poterie, ferme du Madrillet, à Sotteville, près Rouen; prés, marais et tourbières de Saint-Sulpice et Toustainville, près Pont-Audemer.

C. 643. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1708-1771. — Domaines du Roi. — Aliénations. — Rôles des sommes que le Roi en son Conseil ordonne être payées par les propriétaires et possesseurs de biens domaniaux aliénés pour être eux, leurs successeurs et ayants cause, confirmés à perpétuité en la jouissance desdits biens, conformément à l'édit du mois d'août 1708. — Dé-

claration du Roi portant révocation de plusieurs aliénations et exemptions de différents droits. — Correspondance entre l'intendant et ses subdélégués au sujet de l'exécution de cette déclaration. — État des droits qui ont fait ou dû faire partie des revenus du Roi et qui, par leur nature, sont susceptibles de rentrer dans les mains de Sa Majesté, en exécution de l'article 9 de la déclaration du Roi du 1er juin 1771. — (Pour la ville de Rouen, les droits de vicomté appartenant au prince de Condé étaient évalués par approximation de 80 à 90,000 livres.)

C. 644. (Liasse.) — 231 pièces, papier (3 sur parchemin).

1781-1788. — Domaines du Roi. — Aliénations. — Arrêts du Conseil : — concernant les domaines engagés ; — ordonnant l'arrentement en détail des marais, landes et terrains vacants dépendant du domaine dans les Généralités de Rouen et d'Alençon ; — cassant l'arrêt du Parlement de Rouen par lequel les aliénations du domaine, en Normandie, avaient été déclarées nulles ; — relatif aux terrains vacants, landes, atterrissements, marais et bruyères situés dans l'étendue des domaine et vicomté de Pont-Audemer ; — prescrivant les formalités à observer par les seigneurs, les communautés d'habitants et les particuliers qui désireraient obtenir, à titre de fief ou d'arrentement, partie de terrains vains et vagues, grèves, relais de la mer ; — autorisant les engagements pour la durée du règne de Louis XVI, de ses domaines et fonds domaniaux. — Correspondance ministérielle au sujet de l'exécution de ces divers arrêts. — Lettres portant les signatures de Necker, Debonnaire de Forges, Barentin, Lambert. — Deux projets proposés par des particuliers pour subvenir aux besoins de l'État. — Lettre de M. de Vergennes à l'intendant : « Je vous prie de voir si le projet du sieur « Lamyrault peut mériter quelque attention ; il ne faut « rien négliger lorsqu'il s'agit d'un objet aussi intéressant. »

C. 645. (Liasse.) — 119 pièces, papier (6 sur parchemin).

1573-1779. — Domaines du Roi. — Échanges. — Arrêt du Conseil qui ordonne l'exécution du bail fait à Joseph Famin des terres d'Ivry et de Garennes, et de l'acte relatif au péage des bateaux de sel. — Ces terres venaient d'être cédées au Roi par le prince de Conti, pour les domaines de Beaumont-sur-Oise, Chambly, Pontoise, Mantes et Meulan. — Mémoires, titres et contrats des officiers royaux des domaines donnés en échange par le Roi à Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu, pour parvenir à la liquidation des indemnités qui pourraient leur être dues. Le comte d'Eu avait cédé au Roi la principauté de Dombes, en échange des vicomtés d'Argentan et d'Exmes, du comté de Dreux, du duché de Gisors, etc. — Lettre de M. Debonnaire de Forges à l'intendant pour le consulter sur la proposition faite au Roi par le comte d'Albon de lui céder la principauté d'Yvetot.

C. 646. (Liasse.) — 257 pièces, papier (1 sur parchemin).

1778-1790. — Domaines du Roi. — Marquisat de Graville. — Arrêts du Conseil, devis, rapports de l'ingénieur, correspondance relative à des constructions et à des réparations exécutées au château de Graville et aux moulins et fermes en dépendant, notamment au moulin de Touvais, paroisse de Ronelles.

C. 647. (Liasse.) — 128 pièces, papier (3 sur parchemin).

1781-1789. — Domaines du Roi. — Marquisat de Graville. — Arrêts du Conseil, devis, rapports de l'ingénieur. — Correspondance relative à des constructions et à des réparations exécutées aux fermes de Fontaine La Mallet, — aux fermes de Bellevue et du Catelet, sises en la paroisse des Grandes-Ventes.

C. 648. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1696-1786. — Domaines du Roi. — Correspondance relative aux châteaux, aux trésors, aux concessions, dons, arrentements ou accensements de marais et de landes. — Le contrôleur général Orry demande à être informé du nombre, de l'état et de l'utilité des châteaux existant dans la Généralité de Rouen. La réponse à cette lettre n'est point au dossier. — Note sur le château d'Arques : « Ce « château n'est plus qu'une ruine dont les démolitions ont « été enlevées en partie par ceux qui en ont eu besoin dans « le voisinage ; on ne peut faire aucun usage de ce château, « à moins de vendre ce qui reste de matériaux et ensuite « l'emplacement. Après la mort de M. de Rassent, qui en « était gouverneur, un gentilhomme avait levé ce gouver- « nement moyennant une somme de 10 à 12,000 fr. en « billets de banque. Ces charges ont été supprimées ; M. de « Manneville, gouverneur de Dieppe, en a demandé l'u- « nion. » — Mémoire du sieur Couet, à l'effet d'obtenir du Roi l'inféodation à perpétuité d'une grande quantité de biens vains et vagues de Normandie, pour les tenir de Sa Majesté, moyennant une rente de 12 fr., à charge de les rendre à la culture. — État alphabétique des landes, bruyères et marais, dont le sieur Couet demandait la concession. — Lettre de Pontchartrain à M. de La Bourdonnaye, intendant ; il le prie de se rendre à Rosay avec un nommé Louvre de Courbettes, lequel avait donné avis à

Sa Majesté d'un prétendu dépôt de 10 millions caché sous terre dans les forêts du château de Rosay, ancienne propriété de feu le sieur de Frémont.

C. 649 (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1713-1789. — Guerre. — Amnisties. — Armes. — Ordonnance du Roi portant amnistie générale en faveur des soldats qui ont déserté avant le 1er janvier 1787 (imprimé.) — Ordres du Roi et correspondance ministérielle relatives aux amnisties. — Correspondance au sujet de l'armement. — État des armes déposées dans les places de guerre de la Généralité, citadelle du Havre, châteaux de Rouen, de Dieppe, et de Pont-de-l'Arche, lesdits états transmis à M. Roujault, intendant, par MM. de Moy, de Ribouville, de Guiry, commissaires d'artillerie à Dieppe et au Havre, Langlois, commandant au château de Pont-de-l'Arche. — Lettres signées par le marquis de Paulmy, le maréchal duc de Belle-Isle, le duc de Choiseul, le marquis de Monteynard, le prince de Montbarey et le maréchal de Ségur. — Ordres du Roi portant la signature de Louis XV.

C. 650. (Liasse.) — 226 pièces, papier.

1713-1783. — Guerre. — Artillerie et génie. — Aumôniers militaires. — États des recettes et dépenses faites par les trésoriers généraux de l'artillerie et du génie, par les mains de la veuve Balme, trésorière provinciale au département de la Haute-Normandie, lesdits états arrêtés par l'intendant de la Généralité. — Extraits des États généraux des officiers et employés de l'artillerie ; — correspondance ministérielle au sujet de leurs appointements. — Lettres signées par de Boyne, le marquis de Monteynard, le maréchal de Ségur et le comte de Latour. — Deux lettres de M. Pocholle, subdélégué de l'intendant Dupin, relativement au nouveau magasin d'artillerie de Dieppe ; dans l'une il rend compte de ses impressions au sujet de la situation politique. — État du traitement des aumôniers militaires de la Généralité, 800 livres en 1716 : au religieux de la Madeleine de Rouen qui allait dire la messe au château du Vieux-Palais ; — 240 livres à l'aumônier de la citadelle du Havre ; — 38 livres 15 sols à celui du château de Pont-de-l'Arche.

C. 651. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1750-1787. — Guerre. — Capotes. — Correspondance et états relatifs à la fourniture de capotes. — Lettres signées par le comte d'Argenson, le marquis de Paulmy, le maréchal de Ségur. — Deux lettres du marquis de Mathan à M. de Crosne, où il lui fait part des nouvelles du jour. — « Instruction pour les commissaires des guerres à l'égard « de l'entretien des capotes des sentinelles. » Imprimé.

C. 652. (Liasse.) — 334 pièces, papier

1760-1789. — Guerre. — Casernement. — Comptabilité relative aux frais de casernement et à la fourniture de lits militaires dans les différentes villes de la Généralité, notamment à Dieppe, au Havre et à Rouen. — État du logement que renferment les casernes de la citadelle du Havre. — État des pertes occasionnées par le casernement des troupes dans les différentes villes, bourgs et paroisses de la Généralité. — Supplique des aubergistes de la ville d'Évreux à l'intendant, au sujet du casernement dans cette ville du régiment des hussards de Chamborant.

C. 653. (Liasse.) — 230 pièces, papier.

1748-1788. — Guerre. — Chauffage et éclairage. — Correspondance de l'intendant avec les secrétaires d'État, les subdélégués, les maires et échevins des villes au sujet de la fourniture de bois et de lumière due aux troupes de la Généralité. — États de fournitures. — Traités passés avec les fournisseurs. — Lettres signées par le marquis de Paulmy, le duc de Choiseul, le maréchal de Ségur, les comtes de Brienne et de La Tour Dupin. — Lettres du maréchal duc d'Harcourt, de Veimerange, intendant de l'armée, etc. — Mémoire du sieur Doré, subdélégué de Vernon, où il expose ses droits à une indemnité de 17,604 livres pour la perte du bâtiment la *Félix*, chargé de bois destiné au chauffage des troupes du Havre et de Dieppe.

C. 654. (Liasse.) — 413 pièces, papier.

1756-1761. — Guerre. — Chauffage et éclairage. — États des fournitures faites par Thomas Brémontier aux troupes de la Généralité. — Quittances à l'appui fournies par les officiers des détachements logés en Haute-Normandie, à cause de la guerre avec l'Angleterre. — « États « des postes établis par ordre du duc d'Harcourt pour la garde « des batteries le long de la côte du Havre, du nombre « d'hommes qui a occupé ces différents postes et de la « quantité de bois qui a été fournie chaque jour confor- « mément au règlement fait par M. de Brou, intendant. » Signé : de Montrozier, ordonnateur des guerres.

C. 655. (Liasse.) — 168 pièces, papier.

1779-1780. — Guerre. — Chauffage et éclairage. — États des fournitures faites aux troupes, notamment aux régiments de Lorraine, du Vexin et du Limousin. — Indication des places, des corps, des postes et des signaux. —

Bordereaux des dépenses. — Correspondance. — Règlement de M. de Brou, intitulé: « État des fournitures qui « doivent être faites aux troupes en garnison ou en quartier. » Imprimé.)

C. 656. (Liasse.) — 194 pièces, papier.

1781-1782. — Guerre. — Chauffage et éclairage. — États des fournitures faites aux troupes, notamment aux régiments de Picardie et de Lorraine. — Indication des places, des corps, des postes et des signaux. — Bordereaux de dépenses. — Correspondance. — Copie d'une lettre du marquis de Beuvron à M. de La Grave, commissaire principal des guerres. — Ordre de maintenir au Vieux-Palais un corps de garde jour et nuit et d'y entretenir un feu au compte du Roi, pour la surveillance d'un prisonnier.

C. 657. (Liasse.) — 206 pièces, papier.

1783-1784. — Guerre. — Chauffage et éclairage. — États des fournitures faites aux troupes, notamment aux régiments de Brest, Ségur-Dragons, Strasbourg-Artillerie. — Indication des places, des corps, des postes et des signaux. — Bordereaux de dépenses : — pièces signées par MM. de La Grave, le chevalier Du Tertre et de La Saussaye, commissaires des guerres. — Marchés passés avec les sieurs Louis-François Malleux et Louis Paon.

C. 658. (Liasse.) — 203 pièces, papier.

1785-1786. — Guerre. — Chauffage et éclairage. — États des fournitures faites aux troupes, notamment aux régiments de Maréchal de Turenne, de Lorraine et de Neustrie. — Indication des places, des corps, des postes et des signaux. — Bordereaux de dépenses: — pièces signées par MM. les chevaliers Du Tertre et de Plainville, commissaires des guerres. — Marchés avec les sieurs Louis Paon et Louis Doré.

C. 659. (Liasse.) — 210 pièces, papier.

1787-1788. — Guerre. — Chauffage et éclairage. — États des fournitures faites aux troupes, notamment aux régiments de Maréchal de Turenne, de Navarre et de Picardie. — Indication des places, des corps, des postes et des signaux. — Bordereaux de dépenses : — pièces signées par MM. de La Grave, le chevalier Du Tertre et de La Saussaye, commissaires des guerres. — Marchés avec les sieurs Louis Paon et Nicolas Joachim Mengin.

C. 660. (Liasse.) — 293 pièces, papier.

1789-1790. — Guerre. — Chauffage et éclairage. — États des fournitures faites aux troupes, notamment aux régiments de Béarn, Bourbon, Champagne-Cavalerie, Penthièvre-Dragons. — Indication des places, des corps, des postes et des signaux. — Bordereaux de dépenses : — pièces signées par MM. de La Grave, le chevalier Du Tertre, de La Saussaye et de La Barre, commissaires des guerres.

C. 661. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1758-1786. — Guerre. — Commissaires des guerres. — Correspondance ministérielle concernant ces fonctionnaires. — « Reddition de compte de la tournée faite par « Bonnier de Saint-Cosme, commissaire ordonnateur des « guerres au département de Normandie. » — Commissaires des guerres : à Rouen, M. Godde, — à Dieppe et au Havre, M. Rabiel de Coupiane, du corps royal de l'artillerie; — à Pont-Audemer, M. de Plainville, ancien capitaine de grenadiers, avec commission de lieutenant-colonel, aux appointements de 3,000 livres chacun. — État dressé par le même Bonnier de Saint-Cosme de tous les hôpitaux de charité de la Généralité de Rouen, où étaient reçus les soldats malades. — Lettre du maréchal de Ségur à M. de Villedeuil, où il se plaint de l'inexactitude que les commissaires des guerres apportaient dans l'exercice de leur charge. — Lettres signées par le duc de Choiseul, le marquis de Monteynard, le comte de Saint-Germain et le prince de Montbarey.

C. 662. (Liasse.) — 25 cahiers, in-folio, papier, formant 229 feuillets.

1721-1726. — Guerre. — Compte des recettes et dépenses faites par Jean-Baptiste Moufle, Louis-Charles Guilleux-Mallo, trésoriers généraux de l'extraordinaire des guerres, par les mains de leur commis en la Généralité, M. de Jort de Fribois, tant pour la subsistance, solde et entretènement des troupes qui ont été en quartier ou en garnison dans ladite Généralité, qu'autres dépenses concernant l'extraordinaire des guerres. — Ces états font connaître les noms des régiments, ceux des officiers réformés auxquels on payait une pension de retraite, les dépenses des garnisons en chauffage, bois et lumière, et celle des hôpitaux pour les soldats malades. — Un compte par mois, sauf lacunes; l'année 1726 seule est complète (tous les comptes sont revêtus de la signature de l'intendant) : — 50 livres payées au sieur Coqueterre de Chapelle, brigadier de la maréchaussée de la Haute-Normandie, pour courses faites avec ses cavaliers, suivant les ordres de l'intendant, pour le service de la milice. — Fusils et baïonnettes tirés des magasins du Vieux-Palais en décembre 1726, et transportés

par mer pour l'armement des milices de la Généralité de Caen.

C. 663. (Liasse.) — 24 cahiers, in-folio, papier, formant 326 feuillets.

1727-1728. — Guerre. — Comptes des recettes et dépenses faites par Joseph Durey de Sauroy, trésorier général des guerres, par les mains de son commis en la Généralité, M. de Jort de Fribois. Au sieur Longuemare, administrateur de l'hôpital du Havre, 1,011 livres pour 4,046 journées de soldats malades du bataillon d'invalides en garnison dans la citadelle du Havre, pendant l'espace de neuf mois entiers, à raison de cinq sous par jour.

C. 664. (Liasse.) — 22 cahiers, in-folio, papier, formant 259 feuillets.

1729-1730. — Guerre. — Comptes des recettes et dépenses faites par Jacques-René Cordier, sieur de Launay, et Joseph Durey de Sauroy, trésoriers de l'extraordinaire des guerres, par les mains de leurs commis en la Généralité, MM. de Jort de Fribois et de La Vergne. — 5 livres par mois à Charles Brasseur, dit Dumont, et à son camarade, pour avoir servi le canon de la citadelle du Havre; — 31,576 livres au sieur Nepveu, à titre de remboursement de ce qu'il avait avancé pour la solde des sergents et soldats composant les 5 bataillons de milice de la Généralité, à raison de 2 sous par jour à chaque sergent et d'un sou à chaque soldat.

C. 665. (Liasse.) — 23 cahiers, in folio, papier, formant 226 feuillets.

1731-1732. — Guerre. — Comptes des recettes et dépenses faites par Jacques René Cordier, sieur de Launay et Joseph Durey de Sauroy, trésoriers généraux de l'extraordinaire des guerres, par les mains de M. de La Vergne, leur commis en la Généralité, et de M. Robillard, pour M. Marchand, caution de M. de La Vergne; — au sieur Du Ruel, capitaine du bataillon de milices, 150 livres pour six mois d'appointements; — au sieur Bigot de Lescure, lieutenant, 75 livres pour le même temps.

C. 666. (Liasse.) — 24 cahiers, in-folio, papier, formant (avec les pièces annexées) 304 feuillets.

1733-1734. — Guerre. — Comptes des recettes et dépenses faites par Jacques René Cordier, sieur de Launay, et Joseph Durey de Sauroy, trésoriers généraux de l'extraordinaire des guerres, par les mains de M. Robillard, leur commis; lettres du secrétaire d'état de la guerre, d'Angervilliers; ordonnances du Roi Louis XV pour faire payer les payes de gratification aux capitaines des bataillons de milices qui ont été en garnison dans les places frontières pendant l'année, et à ceux des compagnies suisses d'Heuberger et de Paravicini. — Extraits de l'état général de l'extraordinaire des guerres. — États des appointements des officiers réformés, revêtus de la signature du secrétaire d'État.

C. 667. (Liasse.) — 24 cahiers, in-folio, papier, formant (avec les pièces annexées) 230 feuillets.

1735-1736. — Guerre. — Comptes des recettes et dépenses faites par Jacques René Cordier, sieur de Launay, et Jean-Baptiste Moufle, trésoriers généraux de l'extraordinaire des guerres, par les mains de M. Robillard, leur commis; — ordonnance du Roi Louis XV; — lettres du secrétaire d'État de la guerre, d'Angervilliers, à M. de Bourdonnaye, pour lui demander un relevé exact des noms des officiers réformés retirés dans la Généralité qui n'existeraient plus ou qui auraient changé d'état, et des renseignements sur le sort de chacun d'eux. — Extraits de l'état général de l'extraordinaire des guerres. — États des appointements des officiers réformés, revêtus de la signature du secrétaire d'État.

C. 668. (Liasse.) — 24 cahiers, in-folio, papier, formant (avec les pièces annexées) 232 feuillets.

1737-1738. — Guerre. — Comptes des recettes et dépenses faites par Joseph Durey de Sauroy et Jacques-René Cordier, sieur de Launay, trésoriers généraux de l'extraordinaire des guerres, par les mains de M. Robillard, leur commis; — ordonnances du roi Louis XV pour la fixation du prix et la disposition des fourrages aux capitaines de cavalerie et de dragons en la Généralité de Rouen; — pour la solde des soldats surnuméraires dans les compagnies détachées de l'hôtel royal des Invalides. — Extraits de l'état général de l'extraordinaire des guerres. — États des appointements des officiers réformés, revêtus de la signature du secrétaire d'État de la guerre, d'Angervilliers.

C. 669. (Liasse.) — 23 cahiers, in-folio, papier, formant 182 feuillets.

1739-1740. — Guerre. — Comptes des recettes et dépenses faites par Jean-Baptiste Moufle et Joseph Durey de Sauroy, trésoriers généraux de l'extraordinaire des guerres, par les mains de M. Robillard, leur commis. — Deux extraits de l'état général de l'extraordinaire, revêtus de la signature du secrétaire d'État de la guerre, d'Angervilliers. — 2,100 livres pour six mois d'appointements à M. d'Arthieulle, ordonnateur des guerres; — 1,800 livres pour le même temps à M. Héron, commissaire des guerres.

C. 670. Liasse. — 28 cahiers, in-folio, papier, formant 239 feuillets.

1741-1743. — Guerre. — Comptes des recettes et dépenses faites par Jacques-René Cordier, sieur de Launay, Jean-Baptiste Moufle, Jean-Baptiste de Pange, trésoriers généraux de l'extraordinaire des guerres, par les mains de M. Robillard, leur commis en la Généralité. — A la citadelle du Havre, 8 compagnies d'invalides ; — au château de Dieppe, 2 compagnies d'invalides ; — 1/2 compagnie de Suisses à Honfleur ;—5 bataillons de milices ; — bataillons de Rouen, de Neufchâtel, de Pont-Audemer, de Vernon et de Gisors ; — en Haute-Normandie, 5 compagnies de cavalerie : compagnies de Lignereux, de Trie, Houdetot-Belleval, Civille et Baussan.

C. 671. Liasse.) — 12 cahiers in-folio, papier, formant 306 feuillets.

1744-1746. — Guerre. — Comptes de recettes et dépenses faites par Jacques-René Cordier, sieur de Launay, Jean-Baptiste Moufle, Jean-Baptiste de Pange, trésoriers généraux de l'extraordinaire des guerres, par les mains de M. Robillard, leur commis en la Généralité. — Ordonnance du Roi Louis XV pour la fixation du prix et la distribution des fourrages aux troupes en la Généralité. — Appointements des officiers réformés, ingénieurs, Du Tron de Villétang, colonel du régiment de la marine ; des Roches, capitaine du régiment de Picardie ; Thieffry, capitaine du régiment de Champagne ; Ricard de Sacquepée, capitaine du même régiment ; Deyrignac, capitaine au régiment de Quercy ; Caviu de Marolles, lieutenant du régiment de Quercy ; le chevalier de Saint-Ouen, lieutenant du régiment de Royal-Vaisseaux.

C. 672. Liasse. — 12 cahiers, in-folio, papier, formant 337 feuillets.

1747-1749. — Guerre. — Compte des recettes et dépenses faites par Pierre-Charles de Villette et Jean-Baptiste de Pange, trésoriers généraux de l'extraordinaire des guerres, par les mains de M. Robillard, leur commis en la Généralité. — Appointements des officiers réformés ; — le comte de La Londe, Le Mercier de Vieuville, le chevalier de Montferrand, de Saint-Mare, de La Fresnaye, Beauvais de Vouty, Geoghegan, Boutreu, Guyard de Rinfreville, de Theuville, etc.

C. 673. Liasse.) — 6 cahiers, in-folio, papier, formant 164 feuillets.

1750-1752. — Guerre. — Compte des recettes et dépenses faites par Jean-Baptiste de Pange et Pierre-Charles de Villette, trésoriers généraux de l'extraordinaire des guerres, par les mains de M. Robillard, leur commis en la Généralité. — En garnison à Rouen, 10 compagnies d'invalides, demi-compagnie d'Heuberger, régiment de Dampierre, régiment d'Egmont, deux compagnies de Fitzjames, brigade de Bulkley.

C. 674. (Liasse.) — 119 pièces, papier (deux cahiers de 45 feuillets).

1753-1789. — Guerre. — Comptes des recettes et dépenses faites par Pierre-Charles de Villette, trésorier général de l'extraordinaire des guerres, par les mains de M. Blondel, son commis en la Généralité. — Ordonnances de payements, quittances relatives aux dépenses du service militaire, du temps de MM. de La Michodière, de Crosne, de Villedeuil et de Maussion, intendants. — « Instruction pour les trésoriers principaux de la guerre » (imprimé). — Lettre de M. Héron, commissaire des guerres, à l'intendant, au sujet des camps de Honfleur et de Dives.

C. 675. Liasse. — 173 pièces, papier.

1760-1789. — Guerre. — Congés. — Correspondance ministérielle : — signalements, sommations militaires. — Lettres du duc de Choiseul au sujet des soldats qui obtiennent des congés de semestre pour se rendre chez eux sous le faux prétexte de faire des recrues, empruntent aux particuliers et s'installent dans des auberges où ils font des dépenses qui sont ensuite réclamées sur les corps. — Lettres signées par les marquis de Crenilles, de Monteynard, le prince de Montbarey, le maréchal de Ségur et le comte de Puységur.

C. 676. Liasse. — 311 pièces, papier.

1772-1774. — Guerre. — Convois militaires. — Ordonnances de l'intendant. — Mandements des maires et échevins. — Soumissions, quittances, certificats, réclamations au sujet des convois, voitures, chevaux de selle fournis aux régiments par les paroisses. — Etat des sommes payées aux collecteurs des paroisses pour avances faites aux soldats du régiment provincial de Pont-Audemer lors des assemblées qui se tirent à Neufchâtel. — Lettre de M. Du Vignau à M. de Crosne ; il lui recommande la requête du sieur Lefebvre, entrepreneur des convois militaires à Rouen, et lui donne des nouvelles des opérations de l'armée navale, à propos de la guerre d'Amérique : « En arrivant au Havre le 18, je n'y ai plus trouvé M. de « Fourcroy ; il était parti la veille pour aller joindre M. le « comte de Vaux à Saint-Malo, où ce général est arrivé « mercredi dernier au soir. »

C. 677. (Liasse.) — 382 pièces, papier.

1774. — Guerre. — Convois. — Ordonnances de l'intendant ; — mandements des maires et échevins au sujet des convois, voitures, chevaux de selle fournis aux régiments par les paroisses. — Mémoire de payements faits pour le compte du Roi par Laurent Le Guay, syndic de Cailly, de voitures et de chevaux employés au transport des troupes; — quittances à l'appui signées des porteurs d'ordres, capitaines aides-majors et quartiers-maîtres.

C. 678. (Liasse.) — 367 pièces, papier.

1774-1775. — Guerre. — Convois. — Ordonnances de l'intendant ; — mandements des maires et échevins au sujet des convois, voitures et chevaux de selle fournis aux régiments par les paroisses. — Feuille de route délivrée par l'intendant à Pierre Courayer, soldat au régiment provincial de Pont-Audemer; il se rendra le 15 du mois de mai 1775 à Neufchâtel, où il restera jusqu'à ce qu'il lui soit ordonné de retourner dans sa paroisse ; il lui sera payé, dans le cas où il aurait plus de 4 lieues à faire, 2 sols par lieue par le collecteur de sa paroisse sur la réquisition des officiers municipaux ou du syndic; s'il y a plusieurs jours de marche, le syndic de chaque paroisse lui fournira un logement comme aux soldats des troupes de Sa Majesté.

C. 679. (Liasse.) — 342 pièces, papier.

1775-1776. — Guerre. — Convois militaires. — Ordonnances de l'intendant. — Mandements des maire set échevins au sujet des convois, voitures et chevaux de selle fournis aux régiments par les paroisses. — État des sommes payées par le receveur collecteur de la ville d'Évreux, pour différents passages de troupes en ladite ville, suivant l'ordonnance de l'intendant — État des avances faites au compte du Roi par le sieur Isabel, maire de Pont-l'Evêque, à l'occasion de chevaux qu'il a été obligé de commander pour le transport de plusieurs déserteurs de ladite ville à Honfleur.

C. 680. (Liasse.) — 582 pièces, papier.

1778. — Guerre. — Convois militaires. — Certificats délivrés par les officiers municipaux et les subdélégués de l'intendant aux entrepreneurs des voitures des troupes, pour fourniture de charrettes et de chevaux. (Imprimés.)

C. 681. (Liasse.) — 408 pièces, papier.

1778. — Guerre. — Convois militaires. — Certificats délivrés par les officiers municipaux et les subdélégués de l'intendant aux entrepreneurs des voitures des troupes, pour fourniture de charrettes et de chevaux. (Imprimés.)

C. 682. (Liasse.) — 254 pièces, papier.

1762-1789. — Guerre. — Convois militaires. — Certificats délivrés par les officiers municipaux et les subdélégués aux entrepreneurs des voitures des troupes, pour fourniture de charrettes et de chevaux. — Correspondance entre l'intendant, les subdélégués et les ministres, au sujet du service des convois. — Lettres signées par le duc de Choiseul, le marquis de Monteynard, de Sartines, le comte de Saint-Germain et le prince de Montbarey. — Ordonnances de l'intendant, rendues à la requête des syndics des paroisses, contre les laboureurs, pour refus d'obéir aux ordres de fournir des chevaux et des charrettes aux troupes. — Instructions données par M. le marquis d'Harcourt aux commandants des détachements d'infanterie chargés de l'escorte des convois destinés à l'approvisionnement de Paris et de Versailles, par terre et par eau.

C. 683. (Liasse.) — 341 pièces, papier.

1755-1789. — Guerre. — Corps de garde. — Correspondance entre l'intendant, les subdélégués, les ingénieurs, les capitaines des gardes-côtes et les ministres, au sujet de l'établissement et de l'entretien des corps de garde, et de la fourniture de guérites pour les capitaineries. — Devis, détails estimatifs, adjudications. — Lettres du comte d'Estrées, de Machault, du prince de Montbarey, du duc d'Harcourt, commandant en la province de Normandie, et du maréchal duc d'Harcourt; — de MM. Bauldry et Le Cloustier, ingénieurs du Roi à Dieppe; Magin, capitaine réformé, ingénieur ordinaire du Roi, chargé en chef des villes et ports de Fécamp, d'Yport, de Rouen et de Pont-de-l'Arche.—État des corps de garde construits ou à construire le long des côtes.

C. 684. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1749-1789. — Guerre. — Correspondance concernant les camps de Honfleur et de Sainte-Adresse, les cantonnements, les *cartouches*, la cavalerie et les chevaux de remonte. — Ordonnance de Louis XV concernant la cavalerie française. — Feuille contenant des nouvelles sur les préparatifs de l'Angleterre pour le siége du Havre, concernant les soldats provinciaux. — Ordonnances de

l'intendant pour les faire jouir, après leur congé, des priviléges qui leur étaient dus. — Congés jusqu'à la prochaine assemblée. — Certificats pour constater l'admission d'un soldat dans les troupes provinciales.—Lettre du comte de Brienne à l'intendant, pour lui demander des éclaircissements sur le nombre de chevaux qu'on pourrait acheter annuellement dans la Généralité. — Lettres signées par MM. Foulon, de Chastellard, par les commissaires des guerres, Héron, le chevalier Du Tertre, de Merleval et de La Saussaye; par le maréchal duc de Belle-Isle, le duc de Choiseul, le marquis de Monteynard, le maréchal Du Muy, le comte de Saint-Germain, le prince de Montbarey et le maréchal de Ségur.

C. 685. (Liasse.) — 302 pièces, papier.

1763-1789. — Guerre. — Correspondance concernant les soldats des colonies, — les avantages faits par les villes ou les provinces aux officiers généraux qui y commandaient. — Lettre de M. de Boyne à M. de Crosne, au sujet de la demande du sieur Penffier, chirurgien du Bourgtheroude : « L'intention du Roi n'est point qu'il soit « envoyé, ni retenu de mauvais sujets dans les colonies, « ni même dans les régiments qui y sont employés. » — Lettre du duc de Choiseul, pour inviter l'intendant à rendre public l'arrêt du Conseil qui interdit la négociation des papiers de Canada appartenant aux personnes condamnées par le jugement du Châtelet. ; — concernant l'établissement, dans la Guyane française, d'une compagnie de maréchaussée ; le sieur Lair, prévôt général, se rendra à Caen pour former cette compagnie et se procurer le nombre de juments et d'étalons nécessaires pour en multiplier l'espèce dans la colonie ; — du chevalier de Turgot, gouverneur de la Guyane. — Ordre à l'intendant, par le comte de La Tour Dupin, de faire fournir par la ville de Rouen au marquis d'Harcourt, maréchal de camp, commandant en Haute-Normandie, le logement dû à son grade pendant l'hiver de 1789-1790. — Lettres signées par le marquis d'Harcourt, le prince de Montbarey, de Sartines, les maréchaux de Castries et de Ségur, les comtes de Brienne et de La Tour Dupin.

C. 686. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1759-1789. — Guerre. — Débiteurs militaires. — Lettres adressées à l'intendant par le duc de Choiseul, le marquis de Crémilles, le marquis de Monteynard, le maréchal de Ségur et le comte de Puységur, au sujet des dettes contractées envers des particuliers, ou laissées à la caisse des corps par des officiers et des soldats ; — réponses et informations de l'intendant; — ordres adressés à cet administrateur pour forcer les militaires débiteurs à prendre les dispositions nécessaires pour satisfaire à leurs engagements; — mesures rigoureuses prescrites contre quelques-uns.

C. 687. (Liasse.) — 234 pièces, papier.

1758-1762. — Guerre. — Dépenses. — Correspondance et états concernant l'armement des côtes de Normandie et les envois de canons et de munitions d'artillerie à Dieppe, Tréport, Criel et Épouville. — Lettre du duc d'Harcourt : il demande à M. de Brou de lui envoyer 25 charrettes à munitions pour le service de l'artillerie, 100 haches et 200 serpes. — Lettres signées par Bertin, le maréchal duc de Belle-Isle, le marquis de Crémilles et le duc de Choiseul. — 50,808 livres dues pour transport et autres dépenses concernant l'artillerie dans la Généralité de Rouen. — Lettres du chevalier de Chastellard, de MM. de Lévignen et de Fontette, intendants à Alençon et à Caen; — Héron et de Montrozier, commissaires des guerres.

C. 688. (Liasse.) — 205 pièces, papier.

1763-1789.—Guerre.—Dépenses.—Correspondance ministérielle.—États divers.—« État pour servir au payement « des appointements des officiers qui composent l'état-major « du régiment provincial de Pont-Audemer. » Signé : Merleval. — État des ordonnances de l'intendant expédiées sur le trésorier de la guerre.—Lettre de Necker à M. de Maussion, au sujet de renseignements à obtenir des officiers municipaux de chaque ville sur les dépenses militaires qui étaient à sa charge; — réponses des municipalités. — Lettres signées par le duc de Choiseul, le marquis de Monteynard, le comte de Saint-Germain, le maréchal de Ségur, le comte de Puységur et Necker.

C. 689. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1709-1789. — Guerre. — Correspondance relative aux décorations, aux déserteurs, aux prisonniers militaires détenus dans les prisons du bailliage de Rouen. « Jugement que le conseil de guerre assemblé à l'hôtel « royal des Invalides a rendu le 1er octobre 1785 « contre le sieur Stanislas de Pierre de Viautaix, ci-de- « vant lieutenant au bataillon de milice de Lons-le-Saul- « nier. » (Imprimé.) — Envoi d'une ordonnance du Roi contre les embaucheurs et fauteurs de désertion. — Ordre à l'intendant d'adresser un exemplaire aux maires, syndics et officiers municipaux de toutes les villes, bourgs et communautés de son département, — Lettres signées par le duc de Choiseul, le duc d'Aiguillon, le comte de Saint-

Germain, de Miromesnil, le maréchal de Ségur et le comte de Puységur.

C. 690. (Liasse.) — 242 pièces, papier

1764-1789. — Guerre. — Écoles militaires. — Lettres de gentilhommes à l'intendant, à l'effet d'obtenir pour leurs fils l'admission aux écoles militaires et au collége de La Flèche. — Lettres de MM. Lambert de Beaulieu, de Saint-Vincent, de Pellegars-Malhortie, d'Arandel, Caqueray de Lorme, de Pommereu, Le Roux Du Feugueray, Le Forestier, major au fort, à Metz; de Morceng, lieutenant général criminel au bailliage de Pont-Audemer. — « Mémoire des questions auxquelles les parents des enfants « qui seront présentés pour les écoles royales militaires « doivent répondre exactement. » — « Mémoire des titres « qu'il est nécessaire de produire pour être reçu au nombre des élèves des écoles royales militaires et au collége « de La Flèche. » (Imprimés.) — Lettres signées par le duc d'Harcourt et par le duc de Choiseul, etc.

C. 691. (Liasse.) — 305 pièces, papier.

1786-1789. — Guerre. — Effets militaires. — Correspondance relative aux fournitures de lits, tentes, canons, fusils et marmites aux soldats et gardes-côtes. — États des dépenses de la garde-côte de La Roque de Risle. — Dépenses extraordinaires à l'occasion du camp des 6 bataillons de milices gardes-côtes de Notre-Dame de Grâce, près Honfleur, commandé par le comte de Beaujeu. — Lettre de A. Sanchez, consul d'Espagne, à l'intendant, pour se plaindre de la violence faite, à Rouen, au sieur Planter, vice-consul d'Espagne, par M. Héron, commissaire des guerres. — Lettres de MM. le chevalier de Coué, Du Portal, de Chastellard, de Montrozier, de Chenicourt, lieutenant-colonel du corps de l'artillerie et sous-directeur des places de la Normandie; de La Morlière, major du corps royal de l'artillerie. — Lettres signées par le duc d'Harcourt, le marquis de Paulmy, de Moras, le maréchal duc de Belle-Isle et le marquis de Crémilles.

C. 692. (Liasse.) — 317 pièces, papier.

1760-1789. — Guerre. — Effets militaires. — Correspondance relative aux fournitures de lits, tentes, canons, fusils, marmites aux soldats et gardes-côtes. — États des effets défectueux d'artillerie dont il faut débarrasser les magasins de la Haute-Normandie. — Prêt d'armes par le Roi pour équiper, à Blangy et à Eu, des compagnies de bourgeois qui s'étaient donné des uniformes et le nom de *Volontaires de Penthièvre*, et devaient servir d'escorte au duc de Penthièvre pendant son séjour dans le comté d'Eu, en l'année 1788. — Lettres de MM. Hesnard et Blangy, maires de Blangy et d'Eu, à M. de Maussion, relativement à cette affaire. — État du nombre d'hommes et garçons des dix-sept paroisses qui composent la capitainerie de l'ouïeur, depuis seize jusqu'à soixante ans. — Lettres de MM. d'Avremenil, Chambon de La Barthe, le chevalier Du Tertre. — Lettres signées par le duc d'Harcourt, par le maréchal de Belle-Isle, les marquis de Crémilles et de Vaulx, le duc de Choiseul, le marquis de Monteynard, le prince de Montbarey, le maréchal de Ségur et le comte de Puységur.

C. 693. (Liasse.) — 418 pièces, papier.

1714-1789. — Guerre. — Étapes. — Correspondance, comptabilité relatives à cet objet. — Feuilles intitulées : *Copie de la route de la Cour, chemin que tiendront les troupes.* — Arrêt du Conseil d'État ordonnant qu'il sera procédé par MM. les intendants des provinces et Généralités du royaume à l'adjudication de la fourniture de l'étape aux troupes de Sa Majesté, pour l'année 1736. — Ordonnance du Roi portant règlement sur les voitures qui doivent être fournies aux troupes pendant leur marche (imprimé). — État du prix des denrées composant les rations de bouche et de fourrage de l'étape en 1732 et 1735 dans les divers gîtes d'étapes de la Normandie. — Lettres signées par d'Ormesson, le comte de Saint-Germain, le prince de Montbarey, Necker, le maréchal de Ségur, le comte de Brienne, le comte de La Tour-Dupin et le marquis de La Fayette.

C. 694. (Liasse.) — 200 pièces, papier.

1759-1779. — Guerre. — Correspondance relative au bombardement du Havre. — État de la flotte anglaise. — Bulletins du duc d'Harcourt à l'intendant. — Lettres à M. de Silhouette sur les effets du bombardement. — Évaluation à 532,000 livres du désastre causé par les bombes le 4 juillet 1759. — Avis au maréchal de Belle-Isle des décisions adoptées par les marquis de Berville, de Rostaing, de Langeron et M. Du Portail, réunis en conseil de guerre pour aviser aux mesures à prendre en cas d'une descente des Anglais. — Lettres sur les manœuvres de la flotte anglaise en vue des côtes de Normandie. — Lettre de M. Oursel, subdélégué du Havre, à l'intendant, pour lui annoncer l'arrivée dans cette ville du petit-fils du docteur Franklin; il décrit l'épée qui doit être offerte de la part du congrès au marquis de La Fayette. — Lettre du même au même, au sujet du départ pour Saint-

Malo des comtes de Vaulx, de Puységur et du marquis de Jaucourt ; — conjectures sur leurs projets.

C. 695. Liasse. — 214 pièces, papier.

1753-1790. — Guerre. — Correspondance relative à l'emplacement des troupes et aux engagements de recrues. — Certificats. — Engagements pour 8 ans avec les préposés à l'enrôlement des recrues, suivis des déclarations et des signalements (30 livres pour l'engagement, généralement payées par tiers, et 10 ou 15 livres pour boire). — Réclamations contre des enrôlements. — Ordonnance de l'intendant, en forme de placard, intitulée : *Soldat provincial engagé dans les autres troupes, condamné à une prolongation de dix ans de service, après avoir reçu vingt-cinq coups de plat de sabre.* — Lettres du chevalier de Lubersac, capitaine au régiment de Royal-Cravate ; il réclame le prix de l'engagement d'un particulier qui avait été ensuite réclamé comme milicien. — Lettre du maire et des officiers municipaux de Dieppe à M. de Maussion, pour l'informer de l'insurrection des paysans, principalement depuis Saint-Laurent-en-Caux jusqu'à Dieppe. — Envois de troupes au Bourgdun, à Cany, Bacqueville et Doudeville, pour y maintenir la tranquillité. — Lettres signées par le comte d'Argenson, le marquis de Paulmy, le maréchal de Belle-Isle, le marquis de Crémilles, le duc de Choiseul, le duc d'Aiguillon, le prince de Montbarey, le maréchal de Ségur et le comte de La Luzerne.

C. 696. Liasse. — 212 pièces, papier.

1760-1789. — Guerre. — Correspondance relative à l'équipement, à l'état civil, aux exemptions et aux exercices d'équitation. — Adjudications par l'intendant de la fourniture du petit équipement aux hommes de milice (chemises, vestes de tricot doublées de serge, souliers, guêtres avec jarretières de cuir et boucles, chapeaux à bords de fil et havre-sacs). — État des chapeaux bordés d'argent fin à tirer du magasin de Rouen, où ils avaient été déposés par le régiment de Royal-Étranger-cavalerie. — Ordonnance de M. de Crosne, réglant la manière de procéder à la levée d'hommes en la Généralité de Rouen, afin d'entretenir les bataillons de garnison au complet de 710 hommes (imprimé). — Demande par le régiment des hussards de Chamborant, en garnison à Évreux, de la halle de cette ville pour les exercices d'équitation. — Lettre du duc de Choiseul concernant l'établissement des écoles d'équitation : quatre pour la cavalerie, à Douai, Metz, Besançon et La Flèche ; une pour les dragons, à Cambrai.

C. 697. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1696-1784. — Guerre. — Fortifications. — Correspondance relative aux châteaux de Dieppe et de Pont-de-l'Arche et au Vieux-Palais de Rouen. — Lettre de Ventabren, ingénieur, à l'intendant, pour se justifier des reproches qui lui étaient faits de retarder, par ses lenteurs et ses incertitudes, le rétablissement de la ville de Dieppe. Il se recommande de la confiance que lui témoignèrent toujours MM. Colbert, Seignelay et de Launoy. — Projet des ouvrages les plus indispensables à faire au château de Dieppe. — Devis des ouvrages à faire au château de Pont-de-l'Arche et au Vieux-Palais de Rouen, quelques-uns signés par le chevalier de Caligny, directeur des fortifications. — Adjudications desdits ouvrages à divers entrepreneurs, entre autres au sieur Millet Des Ruisseaux. — Extraits de l'état des ingénieurs que le Roi a choisis pour servir dans les places, et des appointements qui leur sont donnés. — État des ouvrages ordonnés pour la défense de la côte par M. le marquis de Berville, commandant dans la Haute-Normandie. — Lettres de MM. Bauldry, de Bonneval, Daudrieu, Demarest, Deyrignac, Duprat, Le Cloustier, Le Felle-Ricard, ingénieurs du Roi. — Lettres signées par le maréchal d'Asfeld, le maréchal de Belle-Isle, le marquis de Crémilles, le duc de Choiseul, les maréchaux Du Muy et de Ségur, les comtes de Puységur et de La Tour-Dupin.

C. 698. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1721-1755. — Guerre. — États des recettes et dépenses faites par M. Nicolas-François Le Bret, MM. Rondé, père et fils, Jean Lemaistre, trésoriers généraux des fortifications de France, par les mains de Pierre Hovret du Haut-Breuil, et de Jean-Marin Grégoire leurs commis au département de Haute-Normandie, pour les ouvrages des fortifications faites au Havre, aux châteaux de Rouen et de Pont-de-l'Arche, et pour les appointements des ingénieurs qui ont servi dans les places de la Haute-Normandie, lesdits états signés par l'intendant, MM. Martin, de L'Égouthait, le chevalier d'Osseville, de Bompare, Des Roches, Thiéffry, Du Tron de Villétang, de Champollion, Bauldry, de Quéleu, de Saint-Ouen, de Sarcus, Ricard, Le Cloustier Des Nouettes, Demarets, Filley, Le Veux, de La Chèze, Cavin de Marolles, Mazet Du Taisan, Deyrignac, Mesnil-Durand, de Caux de Blaquetot, de Bernières.

C. 699. (Liasse.) — 170 pièces, papier.

1766-1789. — Guerre. — Fortifications du Havre. — Correspondance relative aux travaux, notamment à la

construction de la nouvelle enceinte. — Adjudications, devis, bordereaux des fonds, minutes d'ordonnances relatives aux indemnités de terrains. — « Devis des ouvrages que le Roi ordonnera être faits au Havre à sa citadelle, à la Tour de François Ier, aux écluses et épis en dépendant. » — Marché avec le sieur Thibault, entrepreneur. — Lettres signées par le duc de Choiseul, le prince de Montbarey, le maréchal de Ségur, les comtes de Puységur et de La Tour-Dupin.

C. 700. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1708-1763. — Guerre. — Fourrage. — Correspondance. — États des fournitures faites aux brigades des gardes du corps en quartier à Gisors, Vernon et Gournay; — aux troupes ayant cantonné au mois d'août 1759 dans les environs du Havre, suivant les ordres de M. de Montrozier, commissaire ordonnateur des guerres. — Fixation du prix de la ration de fourrage dans les différentes villes de la Généralité. — Lettres signées par Desmarets, Cany, Voysin, le marquis de Paulmy, le maréchal de Belle-Isle, le marquis de Crémilles, le duc de Choiseul, le maréchal de Ségur, les comtes de Puységur et de La Tour-Dupin.

C. 701. (Liasse.) — 235 pièces, papier.

1775. — Guerre. — Fourrages. — Ordonnances signées par M. de Crosne pour le payement des fourrages. — États des rations fournies au compte du Roi. — Mémoire des dépenses extraordinaires de fourrages nécessitées par l'envoi de détachements sur divers points de la Généralité de Rouen, pour réprimer les émeutes causées par la cherté du blé. — Le maréchal duc d'Harcourt demande pour les détachements des régiments de Penthièvre et de Languedoc, laissés à Eu et à Neufchâtel à cause de la maladie des bestiaux, le même traitement qu'on leur a fait précédemment à l'occasion du service des blés, à savoir : 2 sols par jour de haute paye à chaque soldat. — Lettre de Turgot à l'intendant pour l'inviter à satisfaire à cette demande. — Lettres signées par le maréchal Du Muy et le comte de Saint-Germain.

C. 702. (Liasse.) — 255 pièces, papier.

1776-1788. — Guerre. — Fourrages. — Correspondance entre l'intendant et les directeurs généraux et adjoints des fourrages militaires. — États de consommation. — États du prix du quintal de foin, du quintal de paille et des douze boisseaux d'avoine, dans les diverses subdélégations de la Généralité. — Fournitures de fourrage aux chevaux de remonte de la légion royale assemblée à Elbeuf. — Règlement général sur la fourniture des fourrages aux troupes à cheval (imprimé). — Lettres signées par le comte de Saint-Germain, le prince de Montbarey et le maréchal de Ségur.

C. 703. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1718-1750. — Guerre. — Gardes-côtes. — Correspondance. — États des officiers de la garde-côte supprimés par édit du mois de janvier 1716; — des paroisses composant les cinq capitaineries gardes-côtes du gouvernement du Havre, vers la même époque. — Devis pour les entrepreneurs des corps de garde et magasins à établir le long de la côte. — Lettre de Bauffremont, prince de Listenois. — Certificats de M. Desroches, ingénieur. — Lettres signées par le comte de Maurepas et d'Angervilliers. — Maurepas mande à l'intendant que l'intention du Roi est qu'il ne soit mis à la tête des compagnies que des gentilshommes, ou des gens vivant noblement, qui aient servi.

C. 704. (Liasse.) — 190 pièces, papier.

1755-1756. — Guerre. — Gardes-côtes. — Correspondance. — Règlement pour le service qui se fera dans l'étendue des côtes de la province de Normandie. — Nouvelle répartition des capitaineries. — Instruction et solde des tambours. — Police et discipline. — Exemption en faveur des fermiers de l'hôpital général de Rouen. — Mauvais traitement fait à un soldat par des employés aux Aides. — punition des coupables. — Projet d'une compagnie salariée par M. de Beaunay. — Capitainerie volante à Fécamp. — Transport d'armes. — Fournitures de capotes, de guérites, de bois et de chandelle. — L'intendant est invité à s'entendre avec M. le comte de Raymond, au sujet d'une proposition faite au ministre par le duc d'Harcourt: celui-ci voulait qu'on fît renfermer dans le comble de l'église de chaque paroisse des capitaineries des munitions de poudre et de balles tirées des magasins du Havre, qu'on y pratiquât un retranchement et que le syndic de la paroisse fût chargé de veiller à la conservation de ces effets. — État des capitaineries, noms des capitaines et des lieutenants. — Lettres signées par le comte d'Estrées, Machault, le duc d'Harcourt, le duc de Montmorency et Pallu.

C. 705. (Liasse.) — 309 pièces, papier.

1756-1757. — Guerre. — Gardes-côtes. — Correspondance. — Levée des milices. — Contrôles des compagnies transmis à l'intendant par les capitaines. — Dispo-

bution d'armes. — États des armements, équipements et effets des milices déposés dans les corps de garde et magasins. — Fournitures de fusils, râteliers, faisceaux d'armes, capotes, tambours, etc. — Lettre de M. Durand d'Aubigny, ministre du Roi à Liége, à l'intendant, pour lui annoncer l'envoi à Rouen de 200 fusils sur 12,000 que le Roi avait commandés. — Comptes des dépenses de la garde-côte rendus à M. de Brou, par Marin Troussey. — Lettres signées par le maréchal de Belle-Isle, le duc d'Harcourt, le comte d'Estrées.

C. 706. (Liasse.) — 265 pièces, papier.

1758. — Guerre. — Gardes-côtes. — Correspondance et états de dépenses relatifs à ce service; — Établissement de deux camps : le camp de Grâce à Harfleur, et celui de N.-D. des Vertus, à Dieppe. — États des fournitures faites par le sieur Bremontier aux sept bataillons de milice garde-côte qui ont campé à N.-D. des Vertus au commencement de l'année; — des dépenses faites par le même en dehors de son marché, en conséquence d'ordres particuliers de l'intendant, pour le service des camps de la Généralité de Rouen. — Ordres généraux pour la dépense des camps et bordereaux de caisse. — Lettres de MM. Héron, Seigneur, commissaires des guerres; — duc d'Harcourt, de Moras, d'Ormesson, de Boullongue, Massiac; du maréchal de Belle-Isle, Berryer, le comte de Beaujeu.

C. 707. (Liasse.) — 151 pièces, papier.

1758. — Guerre. — Gardes-côtes. — Comptabilité. — Pain de munition. — Service d'artillerie. — Réparations de fusils et de bayonnettes, et autres frais d'armement. — Fourrages accordés aux officiers généraux. — Service de la maréchaussée aux camps. — Appointements. — MM. Desson, de Brévedent, de Beaunay, Le Neuf de Tourneville, d'Henqueville, de Thiboutot, de La Barre-Foucard, de Janville, d'Anbermesnil, d'Avremesnil, de Civille, de Belleville, de Saint-Léger, capitaines généraux; le comte de Beaujeu, inspecteur général des milices gardes-côtes. — Gratification aux subdélégués et autres personnes employées pour le service des camps, entre autres à MM. de Montrozier, Héron, commissaires des guerres; Desparts, employé au camp de Criel et d'Étretat; Seigneur, employé au camp de Honfleur. — Certificat de M. Chambon de La Berthe.

C. 708. (Registre. — 52 feuillets, in-folio, papier.

1758-1758. — Guerre. — Gardes-côtes. — Signalements de la capitainerie de Berneval; — état-major de Belleville, capitaine général; de Ménibus, major; de Sauchay, aide-major; — cinq compagnies : les compagnies d'Assigny, Auquemesnil, Saint-Martin, Graincourt, Saint-Nicolas, ayant pour capitaines : MM. d'Inerville, Darandel, Le Sénéchal, de Touvent, Le Fèvre.

C. 709. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1758-1760. — Guerre. — Gardes-côtes. — Correspondance. — Tirage de miliciens. — Contrôles des compagnies; — requêtes pour leur licenciement. — Lettre entièrement écrite de la main de M. de Moras, contrôleur général, à M. de Brou, au sujet d'un conflit entre ce magistrat et le duc d'Harcourt, à l'occasion de la levée, du licenciement et du remplacement de la garde-côte. — M. de Moras loue la conduite de M. de Brou et annonce qu'il aura une explication avec le maréchal de Belle-Isle. — Règlement concernant le service de la garde-côte de la province de Picardie, 1758. (Imprimé.) — Lettres signées par le maréchal de Belle-Isle, le marquis de Crémilles, de Moras, d'Ormesson, Massiac, Boullongue.

C. 710. (Liasse.) — 306 pièces, papier.

1760. — Guerre. — Gardes-côtes. — Comptes des recettes et dépenses (pain de munition, viande, ceintures et grenadières, sacs, marmites et bidons, réparations d'effets, bois et lumière, paille, entretien de corps de garde, appointements, gratifications, frais d'hôpitaux). — Extraits de revues faites par les commissaires ordinaires des guerres au camp du Butin, dans la capitainerie de La Roque de Risle; à celui de Pennedepie, dans la capitainerie de Honfleur, etc., etc. — Quittance donnée par le chevalier de Mirabeau, capitaine des vaisseaux du Roi, colonel d'infanterie, inspecteur général des milices gardes-côtes, d'une somme de 300 livres qui lui avait été payée pour indemnité de logement dans la Haute-Normandie. — Lettre signée par le maréchal de Belle-Isle.

C. 711. (Registre.) — In-folio, papier, 78 feuillets.

1759-1761. — Guerre. — Gardes-côtes. — Enregistrement des noms des soldats qui composent les compagnies détachées des milices gardes-côtes de la capitainerie de Berneval, de l'inspection de la Haute-Normandie, avec leurs signalements, noms propres, surnoms, noms de guerre, lieu de naissance, dates de l'enrôlement et de la mort; — signé et paraphé par M. d'Avremesnil, inspecteur des côtes de la Normandie.

C. 712. (Liasse.) — 215 pièces, papier.

1761-1778. — Guerre. — Gardes-côtes. — États des licenciements et contrôles des remplacements. — Contrôle des officiers des états-majors. — État des officiers réformés ou retirés avec la haute paye, ou par congé absolu, et des invalides existant dans chaque subdélégation. — Rôle alphabétique général, exact et détaillé de tous les habitants des 17 paroisses qui composent les compagnies du guet de la capitainerie de La Roque de Risle, dressé conformément à l'article 12 du règlement du 15 février 1758. — Lettre signée par le duc d'Harcourt.

C 713. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1775-1778. — Guerre. — Gardes-côtes. — Correspondance relative au dénombrement des habitants des paroisses gardes-côtes, depuis 16 ans jusqu'à 60 ans, dénombrement dont avait été chargé M. Le Chevalier, subdélégué de Honfleur. — Informations et poursuites contre des chirurgiens accusés de manœuvres frauduleuses pour faire exempter des garçons du tirage. — Ordonnance du Roi concernant la garde-côte. — Lettre signée par le prince de Montbarey.

C. 714. (Liasse.) — 158 pièces, papier.

1775-1779. — Guerre. — Gardes-côtes. — Correspondance entre l'intendant, ses subdélégués et le ministre de la guerre. — Ordre de faire procéder au dénombrement des hommes de 16 à 60 ans, dans les paroisses qui contribuent au service de la garde-côte. — Le comte de Mathan, nommé à l'inspection générale des canonniers gardes-côtes de la Picardie et d'une partie de la Normandie jusqu'au Havre. — Invitation à l'intendant de prévenir M. Mistral, commissaire général des ports et arsenaux de la marine, ordonnateur au Havre, des jours fixés pour le tirage du contingent de la Généralité de Rouen, dans la levée des 11,500 hommes à prendre parmi les habitants des paroisses assujetties à la garde-côte. — M. Godde, chargé de la levée des hommes qui doivent fournir à l'entretien et au service des classes. — Gratifications de 1,500 livres audit Godde. — Refus des habitants de Fécamp de faire assemblée pour le tirage au sort. — Réclamation des habitants de Saint-Valery-en-Caux. — État des magasins destinés à resserrer les effets d'armement des compagnies de canonniers gardes-côtes de la Généralité de Rouen. — Extrait de l'ordonnance du Roi concernant les gardes-côtes des provinces de Picardie, Normandie, Bretagne, etc. (imprimé.) — Lettres signées par de Sartine, le maréchal Du Muy, le prince de Montbarey, le duc d'Harcourt et le garde des sceaux de Miromesnil.

C. 715. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1779. — Guerre. — Gardes côtes. — Correspondance entre l'intendant, ses subdélégués et le ministre de la guerre. — Adoucissements apportés, en faveur de l'agriculture, à l'ordonnance du 3 janvier, relative aux matelots classés. — Le prince de Montbarey fait part à M. de Crosne de certaines dispositions qui concernent son département dans l'ordonnance du 13 décembre, au sujet des compagnies de canonniers gardes-côtes. — États de population des paroisses sujettes à la garde-côte dans la subdélégation du Havre, divisions de Montivilliers et d'Harfleur. — États des paroisses de la subdélégation de Fécamp qui, suivant le local et la population, paraissent devoir servir à la formation des compagnies de canonniers des divisions de Fécamp, Maniquerville et Criquetot. — États des effets d'équipement nécessaires pour les seize divisions de canonniers gardes-côtes du département de Rouen. — Requêtes adressées au prince de Montbarey, relativement au service de la garde-côte. — Lettres du marquis de Mathan, de Sartine et du prince de Montbarey.

C. 716. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1779. — Guerre. — Gardes-côtes. — Information faite au sujet des malversations commises dans le tirage des milices gardes-côtes à Fécamp, par les employés du sieur Godde, commissaire des guerres. — Minute de la lettre écrite par l'intendant au ministre à la suite de cette information. — Observations en faveur du sieur Godde. — Correspondance à ce sujet. — Abus du même genre à Saint-Valery-en-Caux. — Lettres signées par le prince de Montbarey.

C. 717. (Liasse.) — 220 pièces, papier.

1779. — Guerre. — Gardes-côtes. — Requêtes et recommandations présentées à l'appui pour obtenir exemption du service de la garde-côte. — Lettres de MM. d'Aubermesnil, de Belbeuf, de La Marche, maître des comptes; de Limon, ancien intendant des finances de Monsieur; Mme de Mailly, princesse de Montbarey; MM. Morcau, docteur de Sorbonne; Monceaux, chevalier de Saint-Louis; Nollent d'Agueseau, de Sartine et le prince de Montbarey.

C. 718. (Liasse.) — 175 pièces, papier.

1780-1783. — Guerre. — Gardes-côtes. — États de

la population, en garçons, dans les paroisses sujettes au tirage des canonniers gardes-côtes dans la Généralité de Rouen, dressés par le chevalier Du Tertre, commissaire principal des guerres et du corps royal de l'artillerie en Normandie. — Nombre des hommes jugés propres au service, exempts aux termes de l'ordonnance, trop petits ou trop vieux, infirmes ou cassés. — Extrait de l'état, adressé à MM. de Serilly et de Biré, des gardiens des batteries et signaux des côtes et des appointements qu'ils ont touchés. — Correspondance relative auxdits états. — Lettres signées par de Sartine, le prince de Montbarey, les maréchaux de Castries et de Ségur.

C. 719. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1785-1787. — Guerre. — Gardes-côtes. — État nominatif des paroisses de la Généralité de Rouen sujettes au service des canonniers gardes-côtes. — État des garçons non classés pour le service de la marine, domiciliés dans les trois cent quatre-vingt-treize paroisses signalées au service de la garde-côte, lesquels ont comparu au dernier tirage pour le remplacement de ceux qui avaient été levés en 1781 pour ce service, conformément aux ordres du maréchal de Castries, secrétaire d'État de la marine. — Mémoire sur le projet de lever des matelots dans les paroisses sujettes au service des canonniers gardes-côtes. — Notes du secrétaire de l'intendance, de laquelle il résulte que le nombre des canonniers gardes-côtes, imposés sur la Généralité de Rouen, était de 3,100 à fournir par 393 paroisses, et que le tirage annuel était de 620. — Itinéraire du chevalier Du Tertre pour le remplacement des canonniers. — Ordonnances de MM. de Crosne et de Villedeuil, intendants (imprimées). — Lettres signées par les maréchaux de Castries et de Ségur, par le comte de Montmorin, de Villedeuil et le duc d'Harcourt.

C. 720. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1788-1789. — Guerre. — Gardes-côtes. — État des paroisses à assujettir à la garde-côte et du nombre d'hommes qu'elles doivent fournir. — Mémoire concernant la garde-côte de M. Le Chevalier, subdélégué de Honfleur. — Ordonnance du Roi concernant les habitants des paroisses situées sur le bord de la mer, sujets au service de la garde-côte et des canonniers auxiliaires de la marine. — Ordonnance de M. Maussion, relative au même objet. — Copie sommaire des procès-verbaux dressés lors de la levée des canonniers auxiliaires de la marine, du remplacement et du licenciement des canonniers gardes-côtes des 393 paroisses de la Généralité, formant 15 divisions et une demi-division depuis Creil jusqu'à Dives, pour constater la difficulté d'exécuter les ordres du Roi dans cette partie des côtes de France. — Lettres du chevalier Du Tertre, comtes de Brienne, de La Luzerne et de Puységur.

C. 721. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1759-1789. — Guerre. — Galériens. — Garnisons. — Gendarmerie. — Génie. — Correspondance ministérielle relative aux soldats condamnés aux galères. — Lettres d'envoi d'ordres du Roi pour les faire attacher à la chaîne. — Sentences du conseil de guerre extraordinairement assemblé à Dieppe, par ordre du comte de Caumont, lieutenant pour le Roi, commandant en ladite ville. — États des dépenses occasionnées par les garnisons en la ville d'Eu. Établissement du Havre au 1er bataillon du régiment de Navarre. — M. de Maussion est invité par le comte de Puységur à prescrire au commissaire des guerres de former une *revue par extrait* et un contrôle nominatif des gendarmes qui ont obtenu des retraites lors de la réforme du corps de la gendarmerie. — Extraits de l'état des officiers du corps royal du génie, destinés à servir dans les places, et des appointements qui leur sont attribués. — Lettres signées par le duc d'Harcourt, le duc de Choiseul, le prince de Montbarey, le maréchal de Ségur, les comtes de Brienne et de Puységur.

C. 722. (Liasse.) — 311 pièces, papier.

1711-1789. — Guerre. — Gratifications. — Grenadiers royaux de France, supprimés en 1771 et grenadiers provinciaux. — Gratification de 600 livres au chevalier de Pascal pour sa bonne conduite, lors d'un mouvement à Rouen, le 29 août 1770. Cette émeute eut lieu à propos de l'exécution, sur le Vieux-Marché, en vertu d'un arrêt du Parlement, d'un bourgeois de Rouen, condamné à être pendu pour avoir tué un homme d'un coup de couteau, dans un café. Le cri d'un voiturier qui avait crié *gare!* et qu'on avait cru entendre crier *grâce!* avait donné lieu au désordre. — Quinze jours de solde de gratification au détachement du régiment du maréchal de Turenne, employé aux travaux du Tréport et de Dieppe, au régiment de Picardie employé aux travaux de Saint-Valery, à la compagnie du chevalier de Mainville, qui s'était rendue au Havre à l'occasion du voyage de Louis XVI, en Normandie. — État des hommes présents au Havre lors du passage de Sa Majesté. — Ordonnance du Roi concernant les colonels établis à la suite du régiment des grenadiers de France, signée : Louis ; — pour augmenter la masse des régiments de grenadiers royaux, régiments provinciaux et bataillons

de garnison. — État des bas officiers, grenadiers et tambours du corps supprimé des grenadiers de France incorporés auxdits régiments, avec indication de l'ancienneté de leurs services et de l'échéance de leur congé, etc. — Lettres signées par Voysin, le marquis de Crémilles, le marquis de Monteynard, le prince de Montbarey, le maréchal marquis de Ségur, le comte de Puységur

C. 723. (Liasse.) — 154 pièces, papier.

1759-1784. — Guerre, — Habillement. — Correspondance entre l'intendant, ses subdélégués et le ministre. — États des marchandises adressées par le régisseur de l'habillement au sieur Biétrix, chargé des transports militaires. — Inventaires des habillements en dépôt dans les magasins. — Le prince de Montbarey mande à M. de Crosne que, le Roi ayant résolu de faire pourvoir en nature à l'habillement des hommes retirés avec solde, pension, ou récompense militaire, au lieu de leur donner les 36 livres qu'ils recevaient précédemment pour leur entretien, ordre a été donné au sieur Carzenac, entrepreneur de l'habillement des Invalides, d'envoyer à Rouen huit habillements à l'uniforme de l'infanterie française. — Lettres signées par le marquis de Crémilles, le duc de Choiseul, le marquis de Monteynard, le duc d'Aiguillon, le prince de Montbarey, le maréchal de Ségur.

C. 724. (Liasse.) — 182 pièces, papier.

1719-1789. — Guerre. — Habillement. — États arrêtés par M. de Gasville, intendant, des sommes à payer par chaque bourg et paroisse pour l'habillement des milices, à raison de 25 livres pour chaque soldat; ces sommes devaient être remises par les syndics ou collecteurs des paroisses entre les mains des receveurs des tailles des Élections, le jour de l'assemblée des milices pour être formées en compagnie. — États des habillements militaires en dépôt dans diverses villes de la Généralité. — États de situation des effets du Roi et de ceux des troupes provinciales. Mémoires de fournitures et comptes. — Instruction sur la manutention des magasins du Roi (imprimée.) — Lettres signées par le marquis de Crémilles, le duc de Choiseul, le marquis de Monteynard, le prince de Montbarey, le maréchal de Ségur, le comte de Puységur.

C. 725. (Liasse.) — 307 pièces, papier.

1752-1785. — Guerre. — Habillement. — Correspondance entre l'intendant, ses subdélégués, les commissaires des guerres, les officiers de la garde-côte et le ministre. — Comptes. — États de situation. — Fusils avec baïonnettes, gibernes et habits uniformes fournis aux gardes-côtes. — Lettre du comte d'Estrées à ce sujet. — Lettre de M. de Moras fixant à 20 livres le prix de l'uniforme du soldat garde-côte, composé d'un justaucorps et d'un chapeau bordé de poil de chèvre. — Le duc de Choiseul demande à M. de Crosne des renseignements sur les manufactures établies dans l'étendue de la Généralité et pouvant fournir des marchandises pour l'habillement des troupes. — Lettres adressées à l'intendant par M. de Boisroger, inspecteur général des manufactures, MM. Lemonnier et Deschamps, gardes de la communauté des fabricants de draps de la ville de Louviers. — États de l'armement des canonniers gardes-côtes. — Licenciement des canonniers. — Procès-verbaux de dépôt de leurs effets dans les 16 magasins de la Généralité. — Le maréchal de Ségur mande à M. de Crosne d'ordonner aux commissaires des guerres de faire la visite desdits effets. — États particuliers. — Minute de l'état général adressé au ministre. — Ordre de faire vendre par les subdélégués les boiseries ayant servi au dépôt dans les magasins. — Lettres de MM. le comte de Puységur, Bauldry de Bellengreville, ingénieur en chef au Havre; de La Saussaye, Du Tertre, Héron, commissaires des guerres. — Lettres signées par le comte d'Estrées, de Moras, le duc de Choiseul, le maréchal de Ségur.

C. 726. (Liasse.) — 188 pièces, papier

1746-1786. — Guerre. — Hôpitaux. — Correspondance entre l'intendant et le ministre, contre certaines clauses insérées dans les marchés des hôpitaux militaires. — arrangements nouveaux ordonnés par le Roi; — précautions à prendre pour prévenir les abus qui se remarquent dans ces établissements et en assurer la comptabilité. — Lettre d'envoi d'un imprimé relatif aux expériences faites d'un topique pour arrêter l'hémorrhagie des artères sans ligature. — Les hôpitaux ont droit à 6 sols à la sortie de chaque soldat qui y aura été traité; ils ne peuvent exiger que 40 sols pour l'enterrement de ceux qui y meurent, à la charge de fournir un drap pour les ensevelir et de payer 10 sols à l'aumônier. — Rappeler aux commissaires des guerres qu'ils ont à envoyer à M. de Paulmy une expédition des procès-verbaux des délibérations prises dans les assemblées des officiers de l'hôpital, qu'ils doivent tenir le premier de chaque mois. — Règles diverses à observer dans la rédaction des états de dépenses. — Modèles. — M. Héron rend compte à l'intendant de sa visite à l'hôpital de Dieppe. — Ordre de faire renvoyer au régiment de Limosin, pour y achever son engagement, un soldat renfermé à l'hôpital général de Rouen pour cause de folie et qui avait recouvré la raison. — Annonce de fonds. — De-

mandes et réceptions d'états d'hôpitaux. — Lettres signées par MM. le comte d'Argenson, le marquis de Paulmy, le marquis de Crémilles, Foullon, le maréchal de Belle-Isle, le duc de Choiseul, le prince de Montbarey, les maréchaux de Castries et de Ségur.

C. 727. (Liasse.) — 180 pièces, papier.

1760-1761. — Guerre. — Hôpitaux. — États des journées des soldats malades aux hôpitaux des places du département de Rouen, lesdits états certifiés par M. de Montrozier, commissaire-ordonnateur des guerres, et vérifiés par l'intendant. — Certificats des supérieurs et directeurs d'hôpitaux.

C. 728. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1777-1780. — Guerre. — Hôpitaux. — États des journées des soldats malades aux hôpitaux des places du département de Rouen, certifiés par les administrateurs des hôpitaux, vus et vérifiés par les commissaires des guerres. — Modèles imprimés. — Billets d'entrée et de sortie.

C. 729. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1754-1787. — Guerre. — Hôpitaux. — Correspondance concernant les militaires traités à Blangy-Honfleur. — M. Périer, au nom du duc de Penthièvre, se plaint à M. de Crosne de l'insuffisance de l'allocation accordée aux hôpitaux de Blangy et de Criel pour la journée de soldat (10 sols à Blangy, 5 sols à Criel). — Maison à Bolbec affectée à loger les malades du régiment de Lorraine. — Mauvais état de l'hôpital de Caudebec, exposé par le sieur Leduc. — Seize sous proposés pour la journée du soldat et refusés par la ville de Dieppe : « même à 24 sols l'hôpital serait en perte ». — Fiévreux du 1er bataillon du régiment de Bavière, commandé par le baron de Pirch, à l'Hôtel-Dieu de la ville d'Eu. — Envoi à l'intendant du nouveau règlement de l'hôpital d'Évreux. — Effets fournis par M. de Brou à l'hôpital de Fécamp. — Demande d'augmentation de la journée du soldat, par M. Vigueron, prêtre, directeur de l'hôpital de Gisors : « Depuis 10 ans tout « a augmenté d'un tiers pour le moins ». — Effets donnés par le Roi à l'hôpital de Grainville-la-Teinturière, en récompense du zèle avec lequel ont été soignés les soldats malades. — Lettre de M. Colombier au sujet de l'hôpital du Havre ; — lettres des administrateurs ; — deux soldats portés à l'hôpital après avoir été passés par les verges, si cruellement punis qu'ils seront plus d'un mois sans marcher et qu'ils seraient morts si on n'en avait pris un soin extrême. — M. de Paulmy, à son passage par Honfleur, ayant reconnu les inconvénients de faire passer de là au Havre les soldats malades, recommande de les confier au sieur Le Blanc, chirurgien de Honfleur, qui avait proposé de s'en charger. — Lettres signées par le marquis de Paulmy, le maréchal de Belle-Isle, le marquis de Crémilles, le duc de Choiseul et le maréchal de Ségur.

C. 730. (Liasse.) — 165 pièces, papier.

1759-1787. — Guerre. — Hôpitaux. — Correspondance concernant les militaires traités à Louviers-Vernon. — Requête à l'intendant à ce qu'il lui plaise faire payer 14 sous par jour et par chaque soldat à l'Hôtel-Dieu de Montivilliers ; signé : de Bellefont, abbesse ; Pinard, official de l'exemption ; de Beaunay, Houssaye, d'Auberville, etc. — Deux lettres de Mme Le Veneur, abbesse de Neufchâtel. — Réclamation des administrateurs de l'hôpital de Nonancourt, contre l'allocation de 10 sous par journée de soldat malade. — Lettre de M. Sebin, prieur de l'Hôtel-Dieu de Pont-Audemer. — Lettres et mémoires concernant l'épidémie qui attaqua, en 1786, le régiment de maréchal de Turenne, en garnison à Rouen ; ce régiment avait été employé, à la campagne précédente, à des travaux de dessèchement des marais de Rochefort, — Rapports intéressants sur cette épidémie, rédigés par Lépecq de La Clôture. — Lettres signées par MM. Leschevin et Lanmonier. — Mémoire sans date ni signature sur l'hôpital général de Rouen : « Pour loger les folles il conviendrait construire « 12 ou 13 loges qui contiendraient ensemble environ « 15 toises de long ; leur place la plus naturelle et de « moins de dépense, est de les adosser contre le mur « rempart de la ville, adjacent à l'hôpital ; ces folles « auraient la vue du soleil ; leurs cris ne seroient plus si « aisément entendus. » — Partie du couvent des Pénitents de Saint-Valery, prise pour former un hôpital militaire. — Lettres de MM. Héron, de La Grave, etc., commissaires des guerres ; du vicomte de Lau, du duc d'Harcourt, Foullon, de Charrin, 1er commis de la guerre ; du prince de Montbarey, du maréchal de Ségur.

C. 731. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1750-1786. — Guerre. — Hôpitaux. — « Instruction « dressée par M. Richard, premier médecin inspecteur général des hôpitaux militaires du royaume, sur la nature, les « propriétés et l'administration des eaux minérales de Bourbonne, Digne, Bareges et Saint-Amand. » (Imprimée.) — Correspondance au sujet des extraits mortuaires, adressés par les majors des régiments aux intendants, et par ceux-ci à leurs subdélégués qui devaient les faire tenir aux fa-

milles. — Mémoire de M. Lepecq, aux fins d'obtenir du maréchal de Ségur une gratification pour les pénibles services rendus par lui aux malades. — Titre de médecin militaire en chef de l'hôpital de Neufchâtel conféré au sieur Le Hure. — États des armes laissées par les soldats décédés dans les hôpitaux; — des à-compte touchés par les soldats pour leur subsistance et autres besoins en sortant des hôpitaux. — Lettres signées par le comte d'Argenson, le marquis de Paulmy, le comte de Crémilles.

C. 732. (Liasse.) — 208 pièces, papier.

1758-1788. — Guerre. — Hôpitaux. — Dragées antivénériennes du docteur Keyser. — Bougies ou sondes antivénériennes, médicamenteuses et chirurgicales composées par le sieur André, chirurgien à Versailles. — Bougies du sieur Goulard, chirurgien-major de l'hôpital militaire de Montpellier. — Bandages herniaires; — lettres pour en accuser l'envoi ou la réception. — États de distribution de ces divers instruments et médicaments. — Recommandation du livre de M. Gardanne sur les maladies vénériennes. — Lettres signées par le comte d'Argenson, le comte de Créquilles, le duc de Choiseul, de Sartine, le maréchal Du Muy, le prince de Montbarey, le comte de Saint-Germain, le maréchal de Ségur, le comte de Brienne.

C. 733. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1711-1783. — Guerre. — Inspection des troupes. — Intendants d'armée. — Invalides; — leurs pensions, leur solde et leur habillement; — correspondance à ce sujet entre l'intendant, ses subdélégués et le ministre. — Inspection du corps royal de l'artillerie dans le département de Normandie par M. de Beauvoir, maréchal de camp, employé dans la province de Normandie, au Havre. — Le marquis de Crevolle, maréchal de camp, désigné pour l'inspection des troupes de la Généralité. — M. Senac de Meilhan nommé à la place d'intendant d'armée. — M. de Veimerange, commissaire ordonnateur des guerres, chargé de remplir les fonctions d'intendant dans le corps d'armée qui s'assemble sur les côtes de Normandie et de Bretagne, sous les ordres du comte de Vaux. — Règlement concernant le payement qui devra être fait aux bas officiers, soldats, cavaliers, hussards et dragons des troupes du Roi actuellement retirés avec la solde dans les paroisses de son royaume. — Lettres de M. Chambon de La Barthe, du marquis de Monteynard, du comte de Saint-Germain, du maréchal Du Muy, du prince de Montbarey, de Sartine, du maréchal de Ségur.

C. 734. (Liasse.) — 258 pièces, papier.

1784-1789. — Guerre. — Invalides; — leurs pensions, leur solde, leur habillement; — correspondance à ce sujet entre l'intendant, ses subdélégués, les régisseurs de l'habillement, les commissaires des guerres et le ministre. — États des invalides pensionnés. — États des fournitures. — Le Roi approuve l'admission de Pierre Michault, ancien soldat au régiment de Soissonnais, dans la compagnie de canonniers invalides de Barthélemy, en garnison à Dieppe. — Le comte de Guibert, brigadier des armées et mestre de camp, commandant du régiment de Neustrie, chargé de faire, à la place de son père, l'inspection des invalides détachés dans la Généralité. — Lettres signées par le maréchal de Ségur, les comtes de Brienne et de La Tour Du Pin.

C. 735. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1694-1768. — Guerre. — Logement des troupes. — Contrôles du logement des troupes envoyées en quartier dans les places et les paroisses de la Généralité de Rouen, aux Andelys (gendarmes de la Reine), à Bolbec, Breauté, Bouteville, Étrepagny, Fécamp, Gruchet, Lyons, etc. — Mémoire de ce qui est dû par les officiers aux bourgeois des villes pour leurs logements, fourrages, etc. — État du logement des troupes qui peuvent être emplacées dans la ville de Caudebec fait par les conseillers du Roi, échevins en exercice. — États analogues pour les paroisses de Critot, Roquemont, La Rue Saint-Pierre. — Requêtes à l'intendant : — suppliques de 12 notaires gardes-notes de Rouen, pour être exemptés du logement des gens de guerre.

C. 736. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1733-1755. — Guerre. — Logement des troupes. — Correspondance. — Lettres des officiers; — plaintes des administrations municipales et des particuliers pour cas de foule. — État des bourgeois de Pont-Audemer qui logent des officiers chez eux ou dans des appartements qu'ils louent à leurs frais. — Contrôle du logement de MM. les officiers de la garnison et ville de Pont-Audemer pendant les quartiers d'hiver. — M. Oursel, l'un des plus riches habitants du Havre, prétend s'exempter du logement des gens de guerre au moyen d'une charge de contrôleur des brasseurs de bière. — Extrait de l'ordonnance du Roi du 25 juin 1750, concernant le logement des troupes dans les villes. — Lettres de MM. Desparts, commissaire des guerres, de La Millardière, colonel, directeur en chef de l'artillerie du Havre, Bourgès, lieutenant au régiment de Beaufremont, Bonnier de Saint-Cosme, Du Plouy, de Courcy, de Butler. — Lettres signées par Orry, le marquis de Breteuil, le comte d'Argenson.

C. 737. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1756. — Guerre. — Logement des troupes. — Correspondance, etc. — Difficultés du maire de la ville d'Eu avec le comte de Brienne, colonel du régiment d'Artois, à l'occasion des réjouissances pour la prise de l'île de Minorque. — Représentations de MM. Le Carbonnier, maire de la ville d'Eu, Varin, L'Homme, échevins, Le Carbonnier, procureur syndic, au sujet des ordres de l'intendant relatifs au logement d'un bataillon entier du régiment d'Artois. — Nombre des maisons dont cette ville est composée : 630, distraction faite des maisons occupées par les privilégiés ; 200 seulement occupées par des personnes aisées, chez lesquelles on peut trouver des logements. — État du logement des officiers du régiment d'Artois qui arrivera à Eu. — Lettres signées par le duc d'Harcourt, le comte d'Argenson.

C. 738. (Liasse.) — 163 pièces, papier.

1757. — Guerre. — Logement des troupes. — Correspondance, etc. — La ville du Havre demande à M. de Paulmy à être déchargée du logement du corps nombreux d'officiers d'artillerie, eu égard à la petitesse du lieu, à la cessation totale du commerce maritime et à la misère des citoyens. — Lettres de MM. Quesney, maire de Honfleur, Caresme, Lemonnier, Houel, échevins : « La plus grande « partie des habitans de cette ville sont mariniers, prisonniers en Angleterre ou au service du Roi ; les autres de « profession pour la marine sont sans occupation par la « cessation totale du commerce. » — Correspondance et informations au sujet de l'insulte faite au sieur Le Roy, échevin de la ville de Dieppe, par M. le chevalier de Cotté, major du régiment de la Reine. — Lettres signées par le duc d'Harcourt, L.-J.-M. de Bourbon, le marquis de Paulmy.

C. 739. Liasse. — 250 pièces, papier.

1758-1760. — Guerre. — Logement des troupes. — Correspondance, etc. — Le sieur Le Prince, pourvoyeur de la marée pour les maisons de la Reine et de Madame la Dauphine, à Dieppe, maintenu dans l'exemption du logement des gens de guerre. — État-major du régiment de Flamarens, logé par cantonnement au bourg de Cany ; plainte à cette occasion de J.-B. Cherfils, notaire royal, procureur et chargeur pour le Roi, au bailliage de Cany. — Lettre de M. de Crémilles à M. de Brou : « Les « subdélégués, n'ayant aucune autorité par eux-mêmes, ne « peuvent que faire exécuter vos ordres, et vous êtes trop « ami de la règle pour leur en donner dans des cas relatifs « aux fonctions des commissaires des guerres, qui doivent « les recevoir de vous toutes les fois qu'ils sont à portée « de les remplir. » — Lettres de MM. Desparts, de Thianges, de Flamarens, de Montrozier, de Kersauson, du duc d'Harcourt, de L.-J.-M. de Bourbon, du marquis de Crémilles.

C. 740. (Liasse.) — 272 pièces, papier.

1761-1763. — Guerre. — Logement des troupes. — Correspondance, etc. — Le prince de Lorraine, abbé commendataire de Jumiéges, recommande à l'intendant la pétition des habitants de Jumiéges, tendant à obtenir exemption du logement des troupes pendant l'hiver de 1761, en considération de leur misère. — Frais de casernement au bourg de Cormeilles de la compagnie de Pontcharrost-dragons. — Minute d'ordonnance de l'intendant ; — confirmation de la nomination faite de la personne de François Patin comme syndic militaire du Bourgtheroulde, en remplacement du sieur Rabeaux ; — les habitants de la paroisse et les syndics des paroisses formant l'arrondissement dudit lieu se conformeront à ce que Rabeaux leur prescrira pour l'exécution des ordres qu'il recevra de l'intendant, relativement au service des troupes ; — le syndic assiéra le logement des troupes avec égalité, eu égard aux occupations et tenures des particuliers ; à chaque passage de troupes, il tiendra un contrôle exact des logements, un état des voitures et chevaux qu'il commandera. — M. Turgot recommande la paroisse d'Etrépagny, dont il est seigneur. — Observations de M. Rutel, subdélégué, sur la proposition du duc de Choiseul, de donner pour aide à la ville de Chaumont, lors du passage des troupes, certaines paroisses des environs. — Lettres signées par les ducs d'Harcourt et de Choiseul.

C. 741. (Liasse.) — 306 pièces, papier.

1764-1768. — Guerre. — Logement des troupes. — Correspondance, etc. — La ville du Havre demande à être exemptée du logement du comte de Rozen, colonel du régiment de Dauphiné, en payant à cet officier 60 livres par mois ; — il est logé chez la dame Papillon ; — en désaccord avec elle pour un salon qui était la seule pièce où il pût recevoir les officiers de son régiment. — Lettre du marquis de Fauloas, capitaine des grenadiers au régiment d'infanterie de la Reine, au sujet de la difficulté qui lui était faite par les consuls du Havre de lui payer le logement exigé par son grade de colonel. — Renseignement au sujet d'une plainte portée par le marquis de Fitzjames contre M. Dupin, maire de la ville de Pont-Audemer. — Requêtes des avocats

au Parlement de Normandie pour être maintenus en possession de leur exemption du logement des gens de guerre. — Lettres de MM. Coupiane, Cambon, de Merleval, du duc de Choiseul.

C. 742. (Liasse.) — 288 pièces, papier.

1769-1771. — Guerre. — Logement des troupes. — Correspondance, etc. — M. Le Porquier annonce à l'intendant qu'il a fait afficher le règlement de police militaire du duc d'Harcourt : « L'établissement d'une brigade de maré-« chaussée à Gisors permet d'espérer qu'il y aura deux « cavaliers résidant à Chaumont ; cet avantage purgerait « notre contrée d'une infinité de mendiants valides de tous « les pays, qui s'y réfugient et s'y amassent, lorsqu'ils sont « poursuivis dans les autres provinces; les vols et les for-« faits y deviendraient aussy moins communs : c'est le vœu « des seigneurs, des curés et de tous les particuliers. » — — Lettre de M. Oursel au sujet de l'établissement d'une autre brigade de maréchaussée à Ingouville, près le Havre : « Les archers de cette brigade arrêtent journellement des « mendiants valides et vagabonds, et les déposent dans les « prisons royales du Havre comme en prison empruntée, « pour, ensuite et lorsqu'ils auront une certaine quantité de « ces mendiants..., les transférer à Caudebec, où leurs pro-« cès doivent être instruits. » — Requête de Mme de La Rochefoucauld, abbesse de Saint-Sauveur d'Évreux, pour être dispensée du logement des gens de guerre ; titres à l'appui. — Plusieurs particuliers exemptés de ces mêmes charges par les échevins de Rouen pour services rendus à la ville. — Lettres signées par d'Ormesson, le duc de Choiseul, le marquis de Monteynard.

C. 743. (Liasse.) — 278 pièces, papier.

1772-1778. — Guerre. — Logement des troupes. — Correspondance, etc. — Le duc d'Harcourt prie l'intendant de lui faire payer sur les tailles le logement qui lui est dû par la Généralité, en sa qualité de commandant. — Requête des habitants de Dieppe afin que tous fussent astreints, sans distinction de qualité, ni de profession, à faire ou faire faire le guet et la garde de la ville. — Mémoire signé d'un grand nombre de négociants de la ville de Rouen, par lequel ils demandent qu'on leur accorde, ainsi qu'à tous les autres citoyens qui sont assujettis à faire le service de la milice bourgeoise, la faculté de se faire remplacer par telle personne qu'ils jugeront à propos. — État des logements des casernes de la ville de Rouen. — Mémoire pour servir à la distribution des logements des personnes qui ont droit de loger à la citadelle du Havre. — État des effets et ustensiles nécessaires dans chaque chambre occupée par les soldats, cavaliers et dragons (imprimé). — Lettres de MM. Mistral, Legier, chef de brigade, de Luzy, capitaine au corps royal du génie, Lebeuf, directeur des fortifications au Havre, et du chevalier de Campistron. — Lettres signées par le duc de La Vallière, le prince de Lambese, Tolozan, le duc d'Harcourt, l'abbé Terray, le marquis de Monteynard, le duc d'Aiguillon, le maréchal Du Muy, le comte de Saint-Germain, le prince de Montbarey.

C. 744. (Liasse.) — 284 pièces, papier.

1779-1781. — Guerre. — Logement des troupes. — Correspondance, etc. — Ordre de marquer à la craie, ainsi qu'il est d'usage dans les cas extraordinaires, les logements nécessaires tant pour les officiers généraux que pour les troupes qui composent le corps d'armée commandé par M. le comte de Vaux. — L'intendant jugera de l'utilité de contraindre certains particuliers de Pont-Levêque à la charge du logement, si le cas de foule est constaté. — L'intendant donnera des ordres pour faire loger à Rouen, en totalité, le 1er bataillon du régiment de Toul du corps royal de l'artillerie. — Apostille de Marie-Thérèse, comtesse d'Artois, à la pétition de Laurens, ancien inspecteur des postes, retiré à Gisors. — Traité de la fourniture générale des lits dans les pavillons et casernes des villes, citadelles, forts et châteaux du royaume et de la Corse. — Plaintes des officiers municipaux de Caudebec sur le refus des préposés des fermes de loger des troupes : « Caudebec « est composé d'environ 600 feux. En réduisant un quart « sur ce nombre à cause des pauvres, on voit qu'un batail-« lon, qui n'est jamais composé de plus de 500 hommes, ne « peut pas y faire foule. » — Contrôle du logement des officiers du régiment de Vexin en quartier à Pont-Audemer. — Lettres de MM. de Thieulin, directeur de l'artillerie de Basse-Normandie, de Regnier, lieutenant-colonel, de Souches, grand prévôt de France, du duc de Liancourt. — Lettres signées par le duc d'Harcourt, le prince de Montbarey, le comte de Vergennes.

C. 745. (Liasse.) — 224 pièces, papier.

1782-1789. — Guerre. — Logement des troupes. — Correspondance, etc. — État général de la ville de Chaumont-en-Vexin, de toutes les maisons qui la composent, tant exemptes de droit que prétendues exemptes par privilèges, occupées par des filles roturières, ruinées et dévastées. — État de ce qui est dû aux propriétaires des maisons prises pour le casernement de Dieppe. — Procès-verbal pour constater la foule qu'occasionne à Montivilliers le régiment de Poitou. — Projet de transférer les Oratoriens de Dieppe dans la maison des Minimes, et de destiner les bâti-

ments qu'ils laisseront vacants à l'établissement de deux bataillons. — Prétention du geôlier des prisons de Dieppe de toucher un sou par jour sur la solde de chaque soldat envoyé en prison, pour la paille qui lui est délivrée. — Lettres de MM. Lagouerte, colonel d'artillerie, de L'Espinasse, capitaine au corps royal du génie, Heuzé de Saint-Paul, directeur au corps royal de l'artillerie du département de la moyenne et basse Normandie.—Lettres signées par le maréchal de Ségur, le comte de Brienne et le baron de Breteuil.

C. 746. (Liasse.) — 321 pièces, papier.

1708-1790. — Guerre. — Licenciement. — Certificats de retraite délivrés à des soldats invalides par Jean-Joseph de Sahuchet d'Amarzit d'Espagnac, maréchal des camps et armées du Roi, chargé de l'inspection générale des compagnies détachées de l'Hôtel royal des Invalides réparties dans les provinces du royaume. — Visas des subdélégués. — Extrait des registres des actes de l'état civil. — États des officiers, bas officiers et soldats invalides retirés dans les diverses subdélégations de la Généralité, d'après les certificats du baron de Cazillac et du comte de La Serre. — Lits militaires. — Correspondance relative à leur fourniture. — États généraux des fournitures de lits servant à coucher les troupes dans les places du département de Rouen. — États des mêmes fournitures dressés par les commissaires des guerres lors de leurs visites. — Procès-verbaux de réception ; marchés avec les entrepreneurs.— Nombreux états signés par M. d'Arthieulle, commissaire des guerres. — Lettres de M. Viricu de Beauvoir, du comte d'Argenson, du marquis de Paulmy, du maréchal de Belle-Isle, du duc de Choiseul, du comte de La Tour Du Pin.

C. 747. (Registre.) — In-folio, papier; 152 feuillets.

1718-1740. — Guerre.— Maréchaussée. — Registre à l'usage d'un lieutenant de maréchaussée (M. Blandin), contenant copie d'ordonnances, de lettres ministérielles, de comptes et d'extraits de jugements du conseil de guerre.— Copie de la quittance donnée à Gabriel Blandin, écuyer, de la somme de 15,000 livres pour la finance de l'office de lieutenant du prévôt général d'une compagnie de maréchaussée établie au département de Rouen, créée héréditaire par édit du mois de mars 1720.

C. 748. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1730-1741. — Guerre. — Maréchaussée. — Correspondance ministérielle, signalements, gratifications, nominations, destitutions, etc.—Faire payer à deux gardes de la maréchaussée de Rouen ce qui leur est dû pour s'être employés à la saisie des livres du sieur Touchais. — Faire saisir un braconnier dénommé par la duchesse de La Rochefoucauld. — État demandé par le maréchal de Villars des noms et demeures des lieutenants des maréchaux de France. — Donner la chasse aux mendiants et vagabonds des environs de Gisors. — A l'avenir, les prévôts seront astreints à remettre, tous les trois mois, à l'intendant une liste des particuliers constitués prisonniers par les maréchaux, liste indiquant l'état de la procédure et les raisons qui font différer le jugement. — Les subdélégués informeront l'intendant tous les mois des tournées que la brigade de leur résidence et celles des environs auront faites, et s'en feront remettre des certificats par les curés ou les principaux habitants. — Le sieur de Jort, syndic des avocats du bailliage de Rouen, nommé procureur du Roi de la maréchaussée à la place du sieur Le Danois, décédé.—Ordres à transmettre au sieur Cambon, prévôt général, à l'occasion du voyage de madame la comtesse de Toulouse à Forges. On suivra ce qui a été fait à l'occasion du voyage au même lieu, en 1738, de madame la duchesse, seconde douairière.—Lettres signées par Chauvelin, le maréchal de Villars, d'Augerviliers, le marquis de Breteuil.

C. 749. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1742-1786. — Guerre. — Maréchaussée. Correspondance ministérielle, etc. — Le sieur de La Croix, brigadier des gardes du corps du Roi, demande le secours de la maréchaussée pour désarmer des braconniers qui détruisent le gibier de la terre de Bachivilliers, dont il est seigneur. — La plupart des curés font difficulté de communiquer les registres baptismaux des paroisses aux cavaliers de la maréchaussée chargés de la vérification des signalements des soldats de recrue; l'intendant est prié d'engager les curés de son département à satisfaire à la volonté du Roi, et même de réclamer là-dessus l'autorité de MMgrs les évêques, s'il est nécessaire. —Dispute entre le sieur Des Petits-Prés et le sieur Taiffaville pour le commandement de la maréchaussée de Rouen. — Le service des maréchaussées est important à tous égards, et particulièrement à l'escorte des deniers des impositions qui sont voiturés tous les mois des Élections au chef-lieu, et souvent du chef-lieu à Paris : réveiller sur ce service la vigilance du prévôt général. — Réforme de la maréchaussée. — Suppression de brigades. — Requêtes au duc d'Harcourt, lieutenant général commandant dans la province de Normandie. — Lettres signées par le marquis de Breteuil, le comte d'Argenson, le chancellier d'Aguesseau, le comte de Saint-Florentin, le duc de Choiseul, le prince de Montbarey, le maréchal de Ségur.

C. 750. (Liasse.) — 64 pièces, papier; 3 sur parchemin.

1706-1779. — Guerre. — Maréchaussée. — Plaintes dirigées contre Jean-Nicolas Cambon, prévôt général, par le sieur de Taiffaville, son lieutenant; mémoire justificatif; pièces à l'appui. — Rôles de montres et revues faites par MM. de Lamoignon et Roujault de la compagnie du grand prévôt général de la haute Normandie, ses lieutenants, officiers et archers, tant de ladite compagnie que de celles des bailliages de Rouen, Caux, Évreux et Gisors. — Grands prévôts avant M. Cambon, Jacques de La Fosse, seigneur de Saint-Gervais, Antoine Marion et Louis Pelet. — Revues du milieu du XVIII siècle, mentionnant les signalements et les services des officiers et cavaliers. — Revues faites aux brigades de la compagnie de maréchaussée de Rouen par M. Cambon; ses lieutenants Julien They Des Petits-Prés, Gabriel Blandin, Nicolas-Balthazar Baudry.

C. 751. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1739-1757. — Guerre. — Milices. — Correspondance ministérielle. — Prendre des arrangements nécessaires pour que les miliciens, étant en corps de bataillons, puissent être coiffés et chaussés. — Lettres au sujet de l'ordonnance du Roi, du 30 octobre 1742, portant augmentation de 30,000 hommes de milices, dont la levée doit être faite dans les villes capitales et autres qui en ont été exemptes par le passé. — Réclamation de M. de La Bourdonnaye en faveur du département de Rouen : « C'est trop que d'or- « donner la levée de 1270 hommes, indépendamment du « remplacement, eu égard au nombre prodigieux des ma- « nufactures du pays, à son grand commerce, qui fait une « des principales richesses de l'État, au peu de monde « qui reste pour la culture des terres, surtout depuis les « maladies. » — Lettre du même, à M. de Breteuil, relativement à l'opération de la levée de la milice à Rouen : « Elle a duré.... jours. Tout s'est passé avec la plus « grande tranquillité. Nulle plainte, nuls murmures, nulle « insolence de la part des garçons. Je n'en ai pas envoyé « un seul en prison. Il y en avoit pourtant environ 6,000 « sur la liste. Mais le déchet a été considérable, et d'au- « tant plus que je les ai trouvés en général vilains et mal « faits. J'en ai renvoyé plus de 3,000 parce qu'ils n'avaient « pas les cinq pieds. » — Bataillons de milice portés à 630 hommes, par augmentation de 40 hommes, réduits ensuite à 510. — Cinq bataillons pour la Généralité de Rouen, Pont-Audemer, Vernon, Neufchâtel, Gisors, Rouen. — Lettres de M. Cochin au sujet de l'exemption de milice dont jouissent, par la grâce du Roi et en faveur des arts, les élèves de l'Académie de peinture; — du duc de Saint-Aignan, en faveur des habitants du Havre. — Ordonnances du Roi concernant la milice. — Lettres signées par d'Angervilliers, les marquis de Breteuil, de Paulmy, le comte de Crémilles, de Boullongne.

C. 752. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1758-1762. — Guerre. — Milices. — Correspondance ministérielle. — Lettre d'envoi de l'ordonnance du Roi pour porter les bataillons de milice à 120 hommes : — « Mais Sa Majesté a voulu ménager les gens de la campagne, « et que le plus fort de la levée portât sur les villes. » — Ordonnance de M. de Brou, en conséquence de l'ordonnance du Roi (imprimé.) — Les commissaires des guerres feront la revue la plus exacte de tous les bataillons de milice et en remettront des états signés d'eux à l'intendant de la Généralité. — Prétention des maîtres chirurgiens de la ville de Rouen de faire la visite des hommes qui s'assemblent pour le tirage de la milice. — Amende de 600 l. imposée par le ministre aux religieux de Saint-Ouen de Rouen, pour s'être opposés à l'enlèvement d'un fuyard qui s'était retiré dans leur église. — Lettre de M. de Brou au maréchal de Belle-Isle à ce sujet : il lui remontre l'importance de réprimer de pareils abus dans un moment où une levée aussi considérable que celle d'alors, et dans une ville qui depuis plus de 10 ans n'y avait pas été assujettie, rendait le maintien de la règle absolument nécessaire; il ajoutait que d'autres maisons religieuses s'étaient permis de recéler des fuyards. — Lettres signées par le marquis de Paulmy, le marquis de Crémilles, de Vault, le maréchal de Belle-Isle, le duc de Choiseul.

C. 753. (Liasse.) — 205 pièces, papier.

1711-1786. — Guerres. — Milices. — Requêtes adressées à l'intendant à l'effet d'obtenir exemption de la milice. — État des requêtes présentées tant à M. de La Michodière qu'à M. de Crosne, intendants, par différents particuliers tombés au sort, ledit état portant indication des personnes qui s'intéressaient aux réclamations et les décisions adoptées. — Lettres du duc Du Châtelet, de MM. l'abbé de Breteuil, Portail, Sevin Des Fontenelles, les chanoines Papillauld et Terrisse. — Remerciements adressés à M. de Crosne, par les échevins de Bolbec, pour avoir bien voulu, à la sollicitation de leur illustre patron le duc de Charrost, exempter leur bourg du tirage de la milice, en se contentant de 3 miliciens fournis par ledit duc et payés à ses frais.

C. 754. (Liasse.) — 181 pièces, papier.

1758-1786. — Guerre. — Milices. — Requêtes

adressées à l'intendant par des jeunes gens tombés au sort, à l'effet d'obtenir permission de se faire substituer ou de se marier. — Lettres de MM. Grente de Grécourt, Papillauld, chanoine, Saunier, curé de Saint-Maurice d'Ételan, du duc de La Rochefoucauld, de Miromesnil. — Lettre signée par le maréchal de Ségur.

C. 755. (Liasse.) — 219 pièces, papier.

1701-1747. — Guerre. — Milices. — États des soldats fournis par la Généralité de Rouen pour les recrues de l'infanterie de l'armée d'Italie; — des lieux déterminés pour l'assemblée de ces soldats; — des déserteurs arrêtés ou qui se sont représentés. — Liste des prisonniers de milice de la conciergerie du bailliage de Rouen, arrêtés par ordre de M. l'intendant et de M. de Broust, son subdélégué, présentée à mondit sieur par Martin Regnault, concierge des prisons. — Rôles des garçons des différentes paroisses qui doivent tirer ou ont tiré au sort pour la milice. — Sur 19 garçons au Petit-Andely, 5 désignés comme ayant accepté des charges de syndic qu'ils faisaient valoir comme motifs d'exemption.—Lettres de syndics et de subdélégués au sujet de la levée. — Requêtes à M. de Richebourg, intendant, et à M. Aubert, trésorier de France, député pour entendre les plaintes au sujet de la levée de la milice. — Réclamations de particuliers et de paroisses (Longueil, Ry, Saint-Pierre-Azif, le Vieux-Bourg). — États des hommes de milices fournis par les paroisses des diverses Élections. — Rôles d'escouade.

C. 756. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1750-1754. — Guerre. — Milices. — États et contrôles des miliciens : noms des paroisses des miliciens, années de service. — États des hommes qui ont été renvoyés, pour infirmités, comme surnuméraires ou qui se sont trouvés absents au moment de l'assemblée. — Bataillons de Rouen et de Neufchâtel, compagnies de grenadiers, capitaines : Blondel de Bellebrune, Blondel de Pierreville; lieutenants : Lintot, d'Aussebourg.

C. 757. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1755-1758. — Guerre. — Milices. — États et contrôles des miliciens.— Routes fournies par l'intendant à des soldats du Vieux-Palais de Rouen, pour porter aux syndics et aux curés les mandements relatifs à la levée de la milice. — Permission au porteur de recevoir 5 sols dans chaque paroisse et non davantage. — Projet de levée pour la subdélégation de Dieppe, accompagné d'une lettre de M. de Belmesnil, subdélégué ; il prie l'intendant de se contenter de 175 miliciens au lieu de 200. Avec 200, il faudra prendre de 4, 2, de 7, 3, et à proportion du reste ; il paraît déjà bien dur de prendre de 5, 2, de 8,3, etc. ; s'il fallait absolument 200 hommes, mieux vaudrait tomber un peu plus fort sur les villes que de désoler les campagnes. — Lettre de M. Regnault de Rousseville, avocat, syndic de Pont-Levêque ; à défaut de maire et d'échevins, il lui faut, malgré sa mauvaise santé, pourvoir au logement des troupes, conduire les miliciens à Rouen, s'occuper du recouvrement du dixième : prière à l'intendant de commettre quelqu'un à sa place pour la conduite des huit miliciens de la ville à Rouen. — Lettre signée par de Moras.

C. 758. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1765-1779. — Guerre. — Milices. — États et contrôles des milices. — État des miliciens levés dans la Généralité de Rouen. — Indication des paroisses et centaines, des noms des miliciens, de leur vacation, de leur domicile au moment du tirage, de leur état et de leur résidence actuelle. — Liste des garçons et hommes veufs sans enfants, depuis l'âge de 18 jusqu'à 40 ans, sujets au sort de la milice, et en outre des hommes mariés de l'âge de 20 ans et au-dessous, existant dans les différentes paroisses de la Généralité de Rouen, qui seront aussi assujettis au sort à défaut de garçons. Dans ces états, on indique le nombre de feux de la paroisse et la taille des hommes (28 paroisses). —États des officiers réformés ou retirés, domiciliés dans la généralité de Rouen, qui désirent continuer leur service dans la milice ; — des sujets proposés pour y remplir les lieutenances et autres emplois. — Lettres signées par le duc de Choiseul, le marquis de Monteynard.

C. 759. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1766-1773. — Guerre. — Milices. — Contrôles des miliciens de l'Élection, faubourgs et banlieue de Rouen;— âge, domicile, profession, signalement des miliciens. — Comptes rendus à J.-B. François de La Michodière, intendant, par Gaspard-Norbert Arvillon de Sozay, commis à la recette générale des finances de cette Généralité, des recettes et dépenses faites à l'occasion du petit équipement de la milice. — Ordonnances de l'intendant en faveur des subdélégués, servant de pièces justificatives au compte du petit équipement.

C. 760. (Liasse.) — 160 pièces, papier.

1711-1787. — Guerre. — Milices.—Abonnements, chirurgiens, équipement, exemptions, fuyards. — Soumissions passées par quelques communautés de la ville de

Rouen de fournir certain nombre d'hommes pour la milice. — Engagements contractés par la communauté des drapiers. — État des communautés abonnées. — Lettre de M. de Miromesnil à l'intendant, pour le prier de charger le sieur Duquesne de l'examen des garçons que des infirmités empêchent de tirer à la milice. — Minutes d'ordonnances de l'intendant relatives à l'équipement de la milice. — État des exemptions particulières du tirage au sort pour les régiments provinciaux accordées par le Roi à la Généralité de Rouen, eu égard aux circonstances locales (imprimé.) — « Seront exempts les principaux ouvriers des manufactures « de faïence établis dans le faubourg de Saint-Sever de la « ville de Rouen. » — Autorisation accordée par l'intendant à des miliciens tombés au sort de poursuivre et faire arrêter des fuyards pour être substitués à leur place. — Demandes de grâce, etc. — Ordonnances de l'intendant. — Ordonnances de M. de Maussion qui condamnent deux particuliers à dix années de service comme fuyards. — Lettres signées par Voysin, le marquis de Monteynard, de Sartine.

C. 761. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1709-1785. — Guerre. — Milices. — Lieutenances, lieux du tirage, règlements, etc. — Lettres des syndics et des subdélégués au sujet des opérations du tirage. — Demandes de lieutenances; lettres du chevalier de Lèzeau, — du chevalier de Mirabeau, etc., — de Houard (l'auteur des *Coutumes anglo-normandes*), en faveur d'un nommé Jacques Doresmieulx, qui sollicitait une lieutenance à la milice. — État des officiers des bataillons de milices de Gisors, Neufchâtel, Pont-Audemer, Rouen, Vernon, avec mention de l'âge et des services. — Ordonnance de M. de Crosne, intendant: « Le centenier de la centaine de... avertira tous les garçons de sa centaine dont il a la liste, et les conduira à 7 heures du matin aux Récollets, hors Bouvreuil, pour tirer au sort. » — Ordonnance de Louis XIV pour faire fournir des recrues de milices par les paroisses aux troupes d'infanterie française de ses armées, si mieux n'aiment les particuliers qui seront obligés de tirer au sort donner 75 livres pour chacun homme que les paroisses auront à fournir. — M. Besogne, syndic de Sainte-Croix de Cormeilles, demande à être dispensé de conduire à Neufchâtel les 2 ou 3 miliciens de sa paroisse : « Je suis syndic, mais « en outre chirurgien très-affairé et accoucheur, et actuel- « lement plusieurs femmes à la veille d'accoucher, dont « j'ai la confiance (de ce nombre il y en a de condition), jet- « tent les hauts cris sur l'absence que ce voyage exigera de « moi. » — Lettres signées par Le Blanc et par le duc de Choiseul.

C. 762. (Liasse.) — 217 pièces, papier.

1714-1768. — Guerre. — Mouvement des troupes. — Routes de la cour signées par les rois Louis XIV et Louis XV, contresignées par leurs ministres Voysin et le duc de Choiseul. — Reconnaissances pour fournitures de logement et d'étapes délivrées par les officiers porteurs de la route. — Certificats des maires et échevins. — Départ de divers détachements pour la Généralité de Rouen. — Avis donnés à l'intendant par MM. Brehant, Brezé, Contades, d'Hérouville, La Serre, Monconseil, de Tourny, par les ducs de Broglie, d'Harcourt, et par L.-J.-M. de Bourbon. — M. de La Bourdonnaye, prévenu par M. de Balincourt du prochain passage par Vernon et Évreux du régiment de Médoc ; — prisonnier de guerre échangé de la garnison d'Egra, en route pour Caen. — Lettres signées par les marquis de Paulmy, de Crémilles et par le duc de Choiseul.

C. 763. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1769-1775. — Guerre. — Mouvement des troupes. — Routes de la cour signées par le roi Louis XV, contresignées par ses ministres le duc de Choiseul et le maréchal de Félix Du Muy, accompagnées des lettres d'envoi et des réponses de l'intendant. — Chemins assignés à divers détachements par le maréchal d'Harcourt. — Reconnaissances pour fournitures de logement, etc. — Marche des détachements destinés à la garde des côtes de Normandie aux ordres de M. le maréchal d'Harcourt. — Bataillon du régiment de la marine en route pour le Havre, où il doit s'embarquer pour les îles du Vent. — Bataillon du régiment Dauphin employé aux travaux des digues de Brévent. — Détachement du régiment de Penthièvre envoyé aux Andelys contre les émeutiers. — Lettres signées par le duc de Choiseul et le maréchal Du Muy.

C. 764. (Liasse.) — 266 pièces, papier.

1775-1780. — Guerre. — Mouvement des troupes. — Routes de la cour signées par le roi Louis XVI et contresignées par ses ministres, le comte de Saint-Germain et le prince de Montbarey. — États de routes à suivre par les troupes et portant la signature de M. d'Avrange. — Chemins assignés à divers détachements par le maréchal d'Harcourt. — Marche des troupes pour se rendre au camp, près Bayeux. — Compagnie Du Puget (artillerie) envoyée à Rennes. — Lettres signées par le maréchal d'Harcourt, par son fils le duc d'Harcourt, par Du Puget, commandant l'artillerie au Havre, le prince de Lambese, le maréchal de Broglie, le comte de Saint-Germain, le prince de Montbarey, le maréchal de Ségur.

C. 765. Liasse. — 181 pièces, papier.

1789-1789. — Guerre. — Mouvement des troupes. —Routes de la cour signées par Louis XVI et contresignées par ses ministres, le maréchal de Ségur et le comte de Puységur. — Etats signés par M. d'Avrange et indiquant les routes à suivre par les troupes. — Route à suivre par les détachements de troupes placés sous les ordres du marquis de Beuvron, destinés à passer en Amérique. — Bataillon de Waldener autorisé à lever une légion d'environ 600 hommes pour le service de la compagnie hollandaise des Indes orientales. — Dépôt accordé au Havre pour la réunion et l'embarquement de cette troupe. — Lettres du marquis de Beuvron, datées du château du Champ de la Bataille. — Lettres signées par de Veimerange, intendant de l'armée au Havre, par le maréchal duc d'Harcourt, le duc d'Harcourt, le prince de Montbarey, le maréchal de Ségur, le comte de Puységur.

C. 766. Liasse.) — 71 pièces, papier.

1756-1789. — Guerre. — Officiers. — Correspondance ministérielle relative à leur logement, à leur traitement. Extrait de l'état général des officiers et employés de l'artillerie servant dans les places et de leurs appointements. —Meubles et ustensiles fournis aux officiers du corps royal d'artillerie et du génie assemblé au Havre. — Le marquis de Rostaing, commandant en chef, de Mouy, commandant en second, Du Portal, colonel et directeur en chef, de La Geneste, capitaine aide-major. — Demande de renseignements sur la résidence actuelle des officiers réformés, ou retirés du service.—Lettre de M. de Vault à M. de Brou : « le Roi avait ordonné de ne plus admettre aux emplois d'officiers de ses troupes que des fils d'officiers, enfants de magistrats ou de la noblesse. Pour suivre invariablement ce principe, comme les indications des extraits baptistaires ne sont pas toujours assez explicites quant à l'extraction des sujets, le maréchal de Belle-Isle pense qu'il est nécessaire que les intendants s'informent particulièrement de ce point et en fassent mention dans leurs propositions. » — Lettres signées par Virien de Beauvoir, par le marquis de Crémilles, le maréchal de Ségur, le comte de Puységur.

C. 767. Liasse. — 330 pièces, papier.

1775-1782. — Guerre. — Officiers. — Demandes de places. — Lettres de recommandation. — États de service à l'appui. — Etats des officiers de milice établis dans le département de Rouen qui désirent continuer leur service dans les mêmes troupes. — Noms des bataillons, noms des officiers, leur âge, leur résidence, — détails de leurs services et des actions de guerre où ils se sont trouvés ; — Alexandre-Constant de Crény, chevalier de Saint-Louis, capitaine au bataillon de Rouen. — Pierre-Marc Lesur, capitaine au bataillon de Gisors.

C. 768. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1707-1761. — Guerre. — Police militaire. — États des soldats de milice qui ont déserté. — Ordres transmis à l'intendant par Chamillard et Voysin de faire arrêter et punir des déserteurs. — Plaintes contre des soldats.—Interrogatoires par ordre de l'intendant. — Assassinat d'un nommé Tricaud, sergent de milice, par deux soldats du sieur Dumesnil, capitaine au régiment de Conflans. — Violences et excès commis un jour de foire à Annebaut par des dragons de la compagnie de Brion, en quartier à Montfort. — Information à ce sujet par Guillaume-Nicolas Legras, lieutenant du bailli dudit lieu. — Information faite par M. Colleaux, lieutenant de police à Caudebec, au sujet d'un nommé Planchon, homicidé par deux soldats du régiment de Saint-Vallier. — Lettres signées par le marquis de Chamillard, Voysin, le marquis de Paulmy, le marquis de Crémilles.

C. 769. (Liasse.) — 227 pièces, papier.

1761-1789. — Guerre. — Police militaire. — Placet des soldats du régiment de Blois, en quartier à Saint-Valery, contre leur officier. — Etat des frais de poste du voyage de M. Des Ervolus, lieutenant de maréchaussée, de Rouen à Versailles, où il a été député pour y rendre compte du conseil de guerre tenu à Rouen. — M. de La Panne, maire de Neufchâtel, insulté par un officier au régiment d'infanterie de Berri ; le Roi veut que le coupable soit retenu deux mois en prison et que sa paye de ce temps soit envoyée à l'intendant pour être distribuée au plaignant. — Ordre d'informer des mauvais traitements faits par un lieutenant au régiment royal-étranger à des chaudronniers de Barqueville qu'il s'était permis de faire enfermer de son autorité pendant trois jours dans une chambre basse servant de prison aux cavaliers.—Ordonnances du duc d'Harcourt, gouverneur de la province de Normandie. — Plaintes, demande de renseignements. — Lettres signées par de Lamoignon, le maréchal de Belle-Isle, le duc d'Aiguillon, le maréchal de Ségur, le comte de Puységur.

C. 770. (Liasse.) — 180 pièces, papier.

1744-1787. — Guerre. — Poudres et salpêtres. — Ordonnances, arrêts du Conseil, instructions relativement à la fabrication des poudres et salpêtres. — Instruction sur

l'établissement des nitrières et sur la fabrication du salpêtre, publiée par ordre du Roi pour les régisseurs généraux des poudres et salpêtres ; à Paris, de l'imprimerie royale, 1777. — Ordres de délivrer de la poudre aux régiments. — Correspondance relative à la recherche du salpêtre, au prix des matières employées pour la fabrication et à la régie des poudres. — Lettres signées par Orry, Machault, d'Ormesson, le comte d'Argenson, de Moras, le duc de Choiseul, l'abbé Terray, Turgot, le prince de Montbarey, le maréchal de Ségur, Necker, le comte de Vergennes, de Villedeuil.

C. 771. (Liasse.) — 208 pièces, papier.

1714-1787. — Guerre. — Poudres et salpêtres. — Nitrières établies dans la Généralité. — Poudrière de Maromme, près Rouen, connue sous le nom de moulin à poudre de Sainte-Barbe ; — adjudication des réparations à y faire, 1714 ; sa reconstruction, 1771. — Police des eaux pour ledit moulin.—Poursuites contre les propriétaires de moulins à papier sis sur la rivière de Maromme. — Ordonnances rendues en conséquence par M. de La Bourdonnaye, intendant. — Vente par la ville de Rouen à l'adjudicataire de la ferme des poudres d'un terrain sur le Cours-Dauphin le long de la rivière de Seine, à l'effet d'y faire construire une raffinerie de salpêtre.—Réclamation des officiers municipaux de la ville de Rouen contre le dépôt des poudres existant au Vieux-Palais. — Détail estimatif d'ouvrages à faire au magasin à poudre de Grandmont, près Rouen. — Mémoire concernant l'établissement d'une nitrière royale au hameau de La Poterie, près Évreux, conformément au désir des arrêts du Conseil d'État des 8 août 1777 et 24 janvier 1778. Le sieur Pichault, entrepreneur. — Correspondance entre l'intendant et ses subdélégués à l'effet de constater le nombre de nitrières établies dans la Généralité. — Lettres signées par d'Ormesson, le comte d'Argenson, Trudaine, le marquis de Monteynard, Necker.

C. 772. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1746-1789. — Guerre. — Poudres et salpêtres. — Poursuites des adjudicataires et des régisseurs généraux des poudres et salpêtres du royaume contre des particuliers chez lesquels on avait saisi de la poudre de guerre.—Commissaires généraux des poudres : Louis-Édouard de Lantage, Vincent de La Pierre, Eudel.

C. 773. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1761-1789. — Guerre. — Pensions — Pionniers. — Places de guerre. — Prisonniers de guerre. — De-

mandes de pensions et d'augmentation de pensions. — Admission à l'hôtel des Invalides. — Lettre du maréchal de Ségur au sujet d'une pension du sieur de Bourdainville. « Le Roi a décidé de ne plus accorder d'augmentation de pension. » — Les sieurs Legier Duplan, capitaine, et Boucher de Rolcourt, lieutenant, envoyés au Havre pour y être employés sous les ordres de M. Legier, chargé de diriger les opérations relatives au nouveau projet sur cette place. —Lettre du duc de Choiseul, ministre de la guerre, relative à la dépense d'un détachement de 346 prisonniers anglais et de 145 femmes de la même nation qui étaient à leur suite.— Lettres signées par le duc de Choiseul, de Laverdy, le maréchal de Muy, le comte de Saint-Germain, le prince de Montbarey, le maréchal de Ségur, le comte de Puységur.

C. 774. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1710-1713. — Guerre. — Quartiers d'hiver. — Ordonnances du Roi, portant règlement pour le payement des troupes (imprimées).— États divers : — lieux désignés pour servir de quartier aux troupes de gendarmerie, de cavalerie ou de dragons et d'infanterie qui doivent hiverner dans la Généralité de Rouen ; — quartiers des régiments du Roi et des Cravates ; — semestre des officiers des régiments, jours de leur arrivée, noms de leurs commandants ; — liste des officiers de la gendarmerie, capitaines, lieutenants, les marquis de Nesle, de Trudaine, de Renty, de Tavannes, de Mérinville, de Crissy, de Buzanval, d'Illiers, de Mauny, Dauvet, — les comtes de Monthiers et d'Estain, les chevaliers de Flamarens, de Roye et de Montmain. — Fourrages fournis par M. Farges, entrepreneur pour les cantonnements des rivières de Bresle et d'Yères, aux 28 escadrons de gendarmerie, cavalerie et dragons, de la fin de mars au 24 avril 1711.

C. 775. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1756-1757. — Guerre. — Quartiers d'hiver. — Correspondance. — Dragons du régiment de Beaufremont envoyés dans la Généralité de Rouen. — Réclamations des maires et échevins, et des officiers. — Contestations entre M. Bouchet, maire de Caudebec, et M. Vernouillet, capitaine de dragons, en quartier dans cette ville. — Extrait de l'ordonnance du Roi pour régler le service dans les places et dans les quartiers (imprimé). — Lettres du comte d'Estrées et du marquis de Puységur. — Lettres signées par le duc d'Harcourt, le marquis de Paulmy.

C. 776. (Brochure.) — In-folio, 46 pages (imprimée).

1768. — Guerre. — Quartiers d'hiver. — Extrait de

l'ordonnance du Roi pour régler le service dans les places et dans les quartiers; publié à Rouen, chez Jacques Joseph Le Boullenger, imprimeur du Roi, rue du Grand-Maulevrier.

C. 777. (Liasse.) — 193 pièces, papier.

1702-1703. — Guerre. — Recrues pour l'armée d'Italie; — états des hommes non mariés, sujets à tirer au sort, des paroisses de Bonneville-la-Louvet, Bréauté, Condé-sur-Risle, Fécamp, Gonneville, les Loges, Le Marais-Vernier, La Poterie-Mathieu, Saint-Laurent-de-Brévedent, Saint-Martin, Saint-Firmin, Saint-Nicolas-de-la-Taille, Le Tilleul, Trois-Pierres; — hommes fournis au Roi par les métiers de la ville de Louviers; procès-verbal dressé à cette occasion par Nicolas Le Cheron, subdélégué de l'intendant, assisté des officiers de police; — engagements; — états des engagements des soldats de recrue; — états des soldats réformés, malades, déserteurs; — des hommes livrés à M. d'Estival, capitaine au régiment de Bretagne, pour les conduire au Milanais; — état des paroisses de la banlieue et Élection de Rouen qui doivent fournir les 77 hommes pour les recrues d'infanterie de l'armée d'Italie; — revue des 140 hommes assemblés à Evreux pour le second régiment de Blaisois; — correspondance entre l'intendant, les officiers et les subdélégués; renseignements sur les opérations de la levée; — milicien rebelle conduit à Rouen par un huissier et les gens de sa paroisse, contrefaisant si habilement le mort que les conducteurs se croient trop heureux de l'abandonner et de se sauver; — difficulté de procéder à un second tirage dans les paroisses où cela devenait nécessaire par suite de la désertion ou du refus des garçons tombés au sort; — cloches sonnées trois fois à Bures, sans qu'il vienne d'autres personnes que les pères de famille et les maîtres pour déclarer que tous les garçons se sont sauvés; — lettres de MM. le chevalier de Trèves et de Miremont; — lettre signée par Chamillard.

C. 778. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1762-1786. — Guerre. — Recrues. — Correspondance ministérielle. — État des officiers et bas officiers du régiment de recrues de Rouen destinés au travail des recrues; — état des sergents, caporaux appointés et tambours, dont le régiment de recrues de Rouen se trouvera composé après le départ du détachement destiné à joindre le régiment d'infanterie de Flandre; — réduction sur le prix des engagements, abaissés par le duc de Choiseul de 100 à 80 livres; — réclamations des préposés aux recrues; — officiers de semestre astreints à faire au moins deux hommes de recrues; ne pouvant obtenir la permission de faire battre la caisse et poser des affiches que du commandant ou de l'officier chargé de la police; — lettres signées par le duc de Choiseul, le marquis de Monteynard, le comte de Saint-Germain, le maréchal de Ségur.

C. 779. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1763-1766. — Guerre. — Recrues. — États mensuels des hommes de recrues au régiment de Rouen; — taille des hommes, jours des enrôlements; — extraits de revues; régiment de Rouen composé de 8 compagnies, ayant pour capitaines MM. de La Cocherie, de Rouch, Roudel, de La Fortelle, Ducheiron, d'Auteuil, Lemoine, de La Davière; pour commandant d'état-major M. Desfugerais, et pour capitaine aide-major M. de Mercey; — procès-verbaux de réforme et de désertion signés par M. Héron, commissaire des guerres; — hommes réformés, renvoyés à l'intendant pour avoir leur congé absolu.

C. 780. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1726-1786. — Guerre. — Remontes. — Correspondance ministérielle. — Dépôts de remontes à Elbeuf pour le régiment de dragons de Lorraine; à Evreux pour le 1er régiment de chevau-légers; à Brionne, puis à Tuit-Simer, pour le régiment des chasseurs des Cévennes; à la Mesangère, près le Bourgtheroude, pour le 3e régiment des chasseurs à cheval; à Bolbec, pour le régiment de cavalerie de Royal-Piémont; à Honfleur, pour le régiment de Commissaire-Général-Cavalerie; — M. Sevaistre, capitaine au régiment des chasseurs des Cévennes, commandant le dépôt de remontes de Tuit-Simer; — lettres signées par le marquis de Monteynard, le prince de Montbarey, le maréchal de Ségur.

C. 781. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1755-1756. — Guerre. — Revues. — Extraits des revues faites par MM. Héron et Desparts, commissaires des guerres, pour servir au payement des subsistances; — camp de Dieppe; — corps des grenadiers de France; — Royal-Roussillon-Cavalerie; — régiments d'Artois-Infanterie; — de Beauvoisis-Infanterie; — de la Reine-Dragons; — de Beaufremont-Dragons; — d'Harcourt-Dragons; — de Bentheim-Allemand; — de Dillon-Infanterie-Irlandaise, etc.; — liste de tous les officiers et maréchaux de logis des régiments.

C. 782. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1756. — Guerre. — Revues. — Extraits des revues faites par MM. Bonnier de Saint-Cosme, Héron, Desparts

et Vaudricourt, commissaires des guerres, pour servir au payement des subsistances (camps de Dieppe et du Havre); — régiments d'Enghien, de Lyonnais, de Touraine (infanterie française); — compagnies détachées de l'hôtel des Invalides, etc.

C. 783. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1758-1785. — Guerre. — Revues. — Correspondance ministérielle. — Instructions concernant les revues, les contrôles et les décomptes de la subsistance des troupes (imprimées); — ordre à l'intendant de surveiller les commissaires des guerres pour la tenue, la remise et l'envoi régulier de leurs recrues; — ne point comprendre dans les revues les chevaux des trois sous-lieutenants créés par ordre du Roi, du 2 mai 1781, dans les deux premières compagnies de chaque régiment, — revue faite au Havre par M. de Montrozier, commissaire du corps royal de l'artillerie; — officiers dudit corps réunis à l'équipage d'artillerie assemblé au Havre : le marquis de Rostaing, maréchal de camp; Desaleux, major; d'Hemery, capitaine d'ouvriers; — lettres signées par le maréchal de Ségur.

C. 784. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1765-1788. — Guerre. — Recherches et renseignements concernant certains individus. — Récompenses militaires. — Réformes. — Régiments provinciaux. — Remplacements. — Répétitions de fonds. — Retenues. — Correspondance ministérielle. — Invitation à l'intendant de cesser toutes recherches relativement à un jeune Anglais Guillaume Cowper, lequel, après avoir été détenu dans la citadelle de Besançon, avait été relâché sur la demande de sa famille, et voyageait en France; — grenadier du régiment de Poitou, réformé pour infirmités incurables, ne peut être admis, au compte du Roi, dans un hôpital de charité, cette faveur n'étant applicable qu'aux soldats qui par d'anciens services auraient été jugés dignes de récompenses militaires. Cependant on lui donnera asile dans l'hôpital de Charité de Lisieux, sa ville natale, pour y être soigné aux frais de cette maison. L'intendant de Rouen lui fera fournir de gîte en gîte une voiture attelée d'un cheval d'ordonnance pour se rendre à l'Intendance d'Alençon, au moyen de 3 sous par lieue pour sa subsistance; — lettres signées par les ducs d'Harcourt, de Choiseul, d'Aiguillon, le prince de Montbarey et le maréchal de Ségur.

C. 785. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1769-1775. — Guerre. — Subsistances. — États du pain fourni aux prisonniers militaires par Leriche, concierge des prisons de la Cour des Comptes, à raison d'une livre et demie par jour à chacun sur le compte du Roi; — états mensuels des soldats reçus dans les hôpitaux; — billets de subsistance délivrés aux soldats en route sur les congés, ou sur les ordres du Roi, ou sortant des hôpitaux (soldats des régiments de Guyenne, Languedoc, Lorraine). Ces billets devaient être acquittés par M. Polonceau, trésorier des troupes à Rouen. — État des hommes du régiment de Languedoc qui ont été réformés à la revue de M. le comte de Rochambeau, inspecteur général d'infanterie. (Autographe du comte de Rochambeau.

C. 786. (Liasse.) — 352 pièces, papier.

1778. — Guerre. — Subsistances. — Billets de subsistance délivrés aux soldats en route, etc. — Soldats des régiments de Bassigny, La Marche, Languedoc, Rohan-Soubise, Saintonge, Dillon-Irlandais, Monsieur-Dragons, Condé-Dragons. — Mandement des subdélégués aux trésoriers des troupes. — États des sommes payées par les subdélégués. — Feuilles de route délivrées par l'intendant aux soldats des régiments provinciaux. — Récépissés donnés par eux aux collecteurs des paroisses. — « État des sommes à rembourser aux collecteurs des tailles d'aucunes paroisses des subdélégations de Chaumont et Pont-de-l'Arche, qui les ont avancées aux soldats provinciaux pour aller en revue. »

C. 787. (Liasse.) — 365 pièces, papier.

1778. — Guerre. — Subsistances. — Billets de subsistance délivrés aux soldats en route, etc. — Soldats des régiments d'Aunis, Beauce, Bourgogne, Conty, La Couronne, Flandre, Forez, Penthièvre, de la Reine, du Roi, de Touraine, etc. — États mensuels de soldats admis dans les hôpitaux.

C. 788. (Liasse.) — 186 pièces, papier.

1779. — Guerre. — Subsistances. — Billets de subsistance délivrés aux soldats en route, etc. — Soldats des régiments provinciaux, des régiments de Flandre, Lorraine, Noailles, Paris, etc.

C. 789. (Liasse.) — 283 pièces, papier.

1780. — Guerre. — Subsistances. — Billets de subsistance délivrés aux soldats en route, etc. — Soldats des régiments de Commissaire-général, Berwick-Infanterie, Boulonnais, Savoie-Carignan, Conty-Infanterie, Royal des vaisseaux, Penthièvre, Roussillon, Vienuois, Maréchal-de-Turenne, Navarre-Infanterie, etc.

C. 790. (Liasse.) — 266 pièces, papier.

1780. — Guerre. — Subsistances. — Billets de subsistance délivrés aux soldats en route, etc. — Soldats des régiments de Paris, la Reine, Grenadiers royaux, La Fère, et Toul-Artillerie, 4e de Chasseurs à cheval, etc.

C. 791. (Liasse.) — 340 pièces, papier.

1780. — Guerre. — Subsistances. — Billets de subsistance délivrés aux soldats en route, etc. — Soldats des régiments des Carabiniers, de Mestre-de-Camp, Monsieur-Dragons, Beauce, Orléans-Cavalerie, Flandre, Royal-Comtois, Vexin-Infanterie, etc.

C. 792. (Liasse.) — 352 pièces, papier.

1781. — Guerre. — Subsistances. — Billets de subsistance délivrés aux soldats en route, etc. — Soldats des régiments d'Orléans-Cavalerie, Waldener-Suisse, Nassau-Siegen, Grenadiers royaux de la Champagne, Grenadiers Royaux de la Normandie, Aquitaine, du Roi, etc.

C. 793. (Liasse.) — 396 pièces, papier.

1781. — Guerre. — Subsistances. — Billets de subsistance délivrés aux soldats en route, etc. — Soldats des régiments de Navarre-Infanterie, Royal-Roussillon, Bourgogne-Infanterie, Flandre-Infanterie, la Reine-Infanterie, Colonel-Général-Infanterie, Guyenne-Infanterie, Luxembourg, Artois, etc.

C. 794. (Liasse.) — 310 pièces, papier.

1782. — Guerre. — Subsistances. — Billets de subsistance délivrés aux soldats en route, etc. — Soldats des régiments de Neustrie, Picardie, Saintonge, Armagnac, Bourbon-Dragons, Royal-Italien, Perche, etc.

C. 795. (Liasse.) — 325 pièces, papier.

1782. — Guerre. — Subsistances. — Billets de subsistance délivrés aux soldats en route, etc. — Soldats des régiments de Boulonnais-Infanterie, Bassigny-Infanterie, Rouergue, Bresse, Berry-Infanterie, Limosin, Auvergne, La Sarre, etc.

C. 796. (Liasse.) — 332 pièces, papier.

1783. — Guerre. — Subsistances. — Billets de subsistance délivrés aux soldats en route, etc.— Soldats des régiments de Bourbon, Brie, Poitou-Infanterie, Béarn-Infanterie, Foix, Vivarais, Royal-Hesse-Darmstadt, Berry, Royal-des-Cravates, Chartres-Dragons, Ségur-Dragons, Condé-Dragons, Royal-Corse, etc.

C. 797. (Liasse.) — 297 pièces papier.

1783-1784. — Guerre. — Subsistances. — Billets de subsistance délivrés aux soldats en route, etc.— Soldats des régiments de Barrois, Conty, Dauphin-Infanterie, Auxonne-Artillerie, Strasbourg-Artillerie, Lyonnais, du Roi-Dragons, des Chevau-légers, etc.

C. 798. (Liasse.) — 340 pièces, papier.

1785. — Guerre. — Subsistances. — Billets de subsistance délivrés aux soldats en route, etc — Soldats des régiments de Vivarais, Ile-de-France, Poitou, Quercy, Provence-Infanterie, La Martinique, etc.

C. 799. (Liasse.) — 398 pièces, papier.

1786. — Guerre. — Subsistances. — Billets de subsistance délivrés aux soldats en route, etc. — Soldats des régiments du duc d'Angoulême, du Dauphin-Infanterie, de La Marck, Maréchal-de-Turenne, Poitou, Soissonnais, des Chasseurs-des-Alpes, etc.

C. 800. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1744-1789. — Guerre. — Secours. — Semestres militaires. — Service des troupes. — Solde. — Demande de secours par M. Picquet de La Houssiette, ancien capitaine au régiment d'Aquitaine. — Ouvrier estropié dans les grands travaux du Havre, envoyé aux bones de Saint-Amand aux frais du Roi. — L'abbé Stuard demande une réponse au placet qu'il a fait présenter à Louis XVI le jour que S. M. dina à l'archevêché à son passage à Rouen. — Les soldats qui n'auront pas rejoint leur régiment à l'expiration des congés de semestre ne seront plus sommés, mais arrêtés et mis en prison. — Procès-verbaux de semestre. — Rappel de certaines dispositions de l'ordonnance du 1er mars 1768 concernant les filles débauchées. — Règlement des décomptes de la cavalerie française (imprimé). — Extraits des états remis au trésorier général de l'extraordinaire des guerres pour envoyer dans les places les fonds que le Roi a ordonné d'y envoyer. — États des appointements des officiers retirés dans la Généralité de Rouen.— Lettres de MM. Eude, marquis de Mireville; Oury, garde de l'artillerie du Mont-Saint-Michel; Legier, ingénieur en chef au Havre. — Ordonnances portant la signa-

ture de Louis XV. — Lettres signées par le comte d'Argenson, le marquis de Breteuil, le duc de Choiseul, le maréchal de Ségur, le comte de Puységur.

C. 801. (Liasse.) — 165 pièces, papier.

1709-1789. — Guerre. — Subsistances. — Substitutions. — Successions. — États des fonds ordonnés pour la subsistance des troupes; — des sommes dues aux divers régiments; — des grains, farines et sacs vides existant dans les différentes places de la Généralité. — Lettres du marquis de Bouthillier, colonel commandant du régiment de Picardie, et de l'abbé Papillauld. — Lettres et pièces signées par le duc Du Châtelet, lieutenant général des armées du Roi; le maréchal de Villars, le maréchal Du Muy, le comte de Saint-Germain, le maréchal de Ségur, le comte de Puységur.

C. 802. (Liasse.) — 223 pièces, papier.

1751-1774. — Guerre. — Transports. — Voitures au compte du Roi. — Fournitures par les syndics des paroisses de voitures et de chevaux de selle et de trait pour le service des troupes étant en marche; — mandements aux syndics de la part des officiers municipaux; — plaintes des paroisses; — réclamations des particuliers pour être payés de leurs avances. — Lettres des subdélégués; — ordonnances de l'intendant. — Ordonnance du Roi portant règlement sur les voitures qui doivent être fournies aux troupes pendant leur marche (imprimé). — Les voitures ne seront pas chargées de plus de 1,500 livres pesant. — Biétrix nommé commissaire général pour les transports de l'artillerie et des effets militaires. — Lettre du vicomte de Suzy, major des gardes du corps du Roi. — Lettres signées par le comte d'Argenson, le duc de Choiseul, le marquis de Monteynard, le duc d'Aiguillon, le maréchal Du Muy.

C. 803. (Liasse.) — 364 pièces, papier.

1775-1783. — Guerre. — Transports. — Voitures au compte du Roi. — Fournitures par les syndics des paroisses, etc. — M. Le Chevallier rend compte à M. de Crosne du passage du régiment du Roi : « La route de « Honfleur à Pont-l'Évêque étant impraticable, les voi- « tures, sur les ordres du duc de Choiseul, se sont rendues « à Caen par Pont-Audemer et Lisieux, ce qui a fait le « double du chemin ordinaire; la troupe s'est frayé un « chemin à travers les champs; elle était précédée d'un « détachement d'ouvriers qui abattaient les haies et com- « blaient les fossés. En arrivant à Pont-l'Évêque les soldats « étaient dans un état déplorable. Il n'y a pas eu de « plaintes de la part des particuliers. » — David Gloria, entrepreneur des convois militaires à Dieppe. — Biétrix de Sault chargé du service général des transports d'artillerie et autres effets militaires, sous le titre de commissaire général aux transports du département de la guerre à la place de son frère aîné. — Lettres signées par le maréchal de Ségur et le comte de Puységur.

C. 804. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1769-1789. — Guerre. — Troupes provinciales. — Congés, permissions de se marier, substitutions, exemptions. — États des ouvriers papetiers travaillant dans les diverses manufactures de la Généralité. — État des exemptions du service dans les régiments provinciaux particulières à la Généralité de Rouen; — en faveur des verreries, des papeteries, des 18 manufactures de faïence établies au faubourg de Saint-Sever, des manufactures d'huile de vitriol au même faubourg, de celles de rubans de soie à Ecouis, et d'alexandrines à Neufchâtel, des contre-maîtres de la manufacture de coutils, façon de Bruxelles à Évreux, et de chaque manufacture de draps d'Andely, Louviers, Elbeuf et Orival. — Ordonnance du Roi concernant les régiments provinciaux. — Lettres signées par le comte de Saint-Germain, le maréchal de Ségur, le comte de Puységur.

C. 805. (Liasse.) — 245 pièces, papier.

1773-1782. — Guerre. — Troupes provinciales. — Correspondance entre l'intendant et les syndics des paroisses chargés de faire parvenir à chaque homme l'ordre de se trouver à l'assemblée des soldats provinciaux. — États des soldats qui ne se sont pas rendus aux assemblées; motifs de leur absence. — Tirage au sort des grenadiers royaux.

C. 806. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1775. — Guerre. — Troupes provinciales. — Procès-verbaux de tirage au sort dans les paroisses des subdélégations d'Andely, Caudebec et Chaumont, dressés et signés par Jacques Ruellon, adjoint au subdélégué d'Andely, et par les subdélégués Louis-François-Romain Lemarchand et Nicolas-Louis-Alexandre Le Porquier. — Nombre des garçons et hommes veufs appelés au tirage; — des individus renvoyés pour exemption, infirmités ou défaut de taille, dans chaque paroisse; — signalement des individus tombés au sort. — État nominatif des garçons et hommes veufs sans enfants de la subdélégation de Caudebec qui ont été assujettis au tirage pour la levée des soldats provinciaux.

C. 807. Liasse. — 140 pièces, papier.

1793. — Guerre. — Troupes provinciales. — Procès-verbaux de tirage au sort dans les paroisses des subdélégations d'Eu, Gournay, Magny, Rouen, dressés et signés par les subdélégués Jérôme-François Marin, Charles-Pierre-François Paterelle, Jean-Baptiste-Hector-Louis Lemarié ; pour la subdélégation de Rouen, par M. Godde, commissaire principal des guerres. — Procès-verbal dressé en présence des officiers municipaux de la ville de Rouen de l'admission de 35 hommes présentés par les syndics et gardes en charge des communautés d'arts et métiers, pour servir dans les régiments provinciaux. — trois garçons présentés par les ouvriers domiciliés dans l'enceinte du Vieux-Palais.

C. 808. Liasse. — 250 pièces, papier.

1793. — Guerre. — Troupes provinciales. — Procès-verbaux de tirage au sort dans les paroisses de la subdélégation de Dieppe, dressés et signés par M. Charles-Adrien de Quiefdeville, seigneur de Belmesnil, subdélégué. — États nominatifs joints à chaque procès-verbal de tirage indiquant les causes d'exemption ou de réforme. — Paroisses de Dieppe, faubourg du Pollet, Ardouval, Bures et Burettes, La Fresnaye, Orival, Saint-Martin-sous-Bellencombre, Grandes-Ventes, Pommerval, La Heuze, Les Authieux, Muchedent, Saint-Honoré, Petites-Ventes, Mainières, Fresles, Douvrend, Osmoy, Saint-Valery-sous-Bures, Mesnil-Follemprise, Maintru, Saint-Vast-d'Equiqueville, Dampierre, Freuleville, Meulers, Saint-Aubin-le-Cauf, Equiqueville, Ricarville, Envermeu, Alihermont, Vanchy, Crodalle, Torcy-le-Petit, Torcy-le-Grand, Cressy, Saint-Hélier, Cropus, Aubmesnil-le-Bas, les Innocents, Louvetot, Saint-Ouen-sous-Bellencombre, Notre-Dame-du-Parc, La Crique, Royville, Sevis, Le Catelier, Angreville, Centacres, Auberville-sur-Saâne, Saint-Laurent-d'Envermeu, Pelletot, Longueville, Saint-Crespin, Saint-Ouen-sous-Bailly, Eavy, Crôville, Vaudreville.

C. 809. Liasse. — 240 pièces, papier.

1793. — Guerre. — Troupes provinciales. — Procès-verbaux de tirage au sort dans les paroisses de la subdélégation de Dieppe, Sainte-Foy, Lintot, Dénestanville, Boisbuhin, Saint-Ouen-Prend-en-Bourse, Arques, Bertreville, Archelles, Mesnil-Saint-Germain, Omerville, Crespeville, Etables, Le Bourgnay et La Chapelle, Criquetot, Lammerville, Bacqueville, Briqueville-la-Baignard, Bondeville, Beaunay, Herbouville, Hugleville, Cottleville, Mesnil-Rury, Auffay, Saint-Pierre-Bénouville, Gonneville, Tostes, Imbleville, Eurville, Saint-Denis-sur-Scie, Englesqueville-sur-Saâne, La Fontelaye, Belleville-en-Caux, Varvannes, Bonnetot, Gonnetot, Grainville-la-Renard, Angouville, Tocqueville, Saint-Just, Bourg-de-Saâne, Biville-la-Rivière, Rainfreville, Létanville, Saint-Ouen-sous-Brachy, Draqueville, Vibeuf, Breteville, Montebourg, Canville, Thibermesnil, Sassetot, Benesville, Saint-Vast-du-Val, Le Torp, Bosville, Saint-Laurent-en-Caux, Thiédeville, Brametot, Greuville, Étalleville, Saint-Mars, Reuville, Vénestanville, Lindebeuf, Viquemare, Belmesnil.

C. 810. Liasse. — 88 pièces, papier.

1793. — Guerre. — Troupes provinciales. — Procès-verbaux de tirage au sort dans les paroisses des subdélégations d'Andely, Caudebec, Chaumont. — État nominatif des garçons et hommes veufs sans enfants de la subdélégation de Caudebec qui ont été assujettis au tirage pour la levée des soldats provinciaux. — Trois garçons de la paroisse de Bolbec condamnés à la prison et déclarés par l'intendant soldats provinciaux de droit pour avoir excité du trouble pendant le tirage de la paroisse de Bolbec.

C. 811. (Liasse.) — 282 pièces, papier.

1793. — Guerre. — Troupes provinciales. — Procès-verbaux de tirage au sort des paroisses de la subdélégation de Dieppe. — États nominatifs par paroisses indiquant les causes d'exemption.

C. 812. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1793. — Guerre. — Troupes provinciales. — Procès-verbaux de tirage au sort dans les paroisses des subdélégations d'Eu, Évreux, Gisors, Gournay, le Havre et Lyons. — États nominatifs joints aux procès-verbaux de tirage des paroisses de la subdélégation du Havre, signés par M. de Coupiane, commissaire des guerres. — État, en forme de tableau, de la levée des soldats provinciaux de l'Élection de Lyons. — Total des garçons exempts, petits, infirmes. — Récapitulation totale des garçons 1802 : — des exempts 668 ; des infirmes 450 ; des petits 556 ; des garçons admis au sort 122. — Signé : Havet, subdélégué.

C. 813. Liasse. — 123 pièces, papier.

1793. — Guerre. — Troupes provinciales. — Procès-verbaux de tirage au sort dans les paroisses des subdélégations de Magny, Neufchâtel, Pont-Audemer, Pont-de-l'Arche, Pont-l'Évêque, Vernon.

C. 814. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1777. — Guerre. — Troupes provinciales. — Procès-verbal de tirage au sort dans les paroisses de la ville et de la subdélégation de Rouen. — Admission d'hommes comme soldats provinciaux pour servir à la décharge des communautés d'arts et métiers.

C. 815. (Liasse.) — 163 pièces, papier.

1778. — Guerre. — Troupes provinciales. — Procès-verbaux de tirage au sort dans les paroisses des subdélégations d'Andely, Caudebec, Chaumont, Dieppe, Eu, et Évreux. — États signalés des soldats provinciaux levés dans les subdélégations de Caudebec, Chaumont et Eu. — États nominatifs des garçons et hommes veufs sans enfants de la subdélégation de Caudebec qui ont été assujettis au tirage : hommes reconnus propres à tirer 607 ; hommes qui n'ont point été admis au tirage par exemption 1528 ; par infirmités 1566 ; par défaut de taille 1695 ; sort échu à 57.

C. 816. (Liasse.) — 156 pièces, papier.

1778. — Guerre. — Troupes provinciales. — Procès-verbaux de tirage au sort dans les paroisses des subdélégations de Gisors, Gournay, le Havre, Lyons, Magny, Neufchâtel, Pont-Audemer, Pont-de-l'Arche, Vernon. — États signalés des soldats provinciaux levés dans les subdélégations de Gisors, Gournay, Magny, Neufchâtel et Pont-Audemer. — États contenant le nombre de garçons qui ont comparu au tirage de la levée des soldats provinciaux des Élections de Pont-de-l'Arche et Vernon ; de ceux qui ont été renvoyés sans tirer par exemption, infirmités, défaut de taille ; de ceux qui ont été assujettis au tirage ; de ceux qui ont eu le sort.

C. 817. (Liasse.) — 262 pièces, papier.

1778-1781. — Guerre. — Troupes provinciales. — Procès-verbaux de tirage au sort dans les paroisses de la subdélégation de Rouen et dans celles des subdélégations d'Évreux, Gournay et Neufchâtel. — Hommes présentés par les communautés d'arts et métiers de la ville de Rouen pour être dispensés de tirer au sort. — 305 garçons tirent au sort pour toutes les paroisses de ladite ville. — A Bully, sur 77 garçons et hommes veufs sans enfants, 65 en état d'être renvoyés, à savoir : 28 par exemption, 7 par infirmités, 30 par défaut de taille.

C. 818. (Liasse.) — 215 feuillets, papier.

1778-1781. — Guerre. — Troupes provinciales. — États des garçons et hommes veufs sans enfants sujets au sort dans les subdélégations de Gisors, Gournay et le Havre. — Noms, prénoms, âge, taille, lieux de naissance, vacation, somme de la taille des pères ou maîtres, observations. — Listes pour la ville d'Harfleur, pour les paroisses Saint-Étienne et Saint-Jean d'Elbeuf. — États signalés par subdélégations des soldats provinciaux.

C. 819. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1760-1775. — Guerre. — Correspondance relative au tabac de cantine ; — aux troupes embarquées au Havre pour Dunkerque ; — aux troupes légères. — Ordonnance du Roi concernant la distribution du tabac aux troupes (imprimée). — Avis à l'intendant : le baron de Viomésnil pourra se porter à la tête d'un corps de troupes légères dans la Généralité de Rouen. — M. de Veimerange chargé de servir près de ce corps en qualité de commissaire des guerres. — Lettres signées par les marquis de Paulmy et de Cremilles, le duc de Choiseul et le maréchal Du Muy.

C. 820. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1756-1762. — Guerre. — Vivres. — Correspondance relative à l'établissement et aux réparations de fours pour le pain de munition à Andely, Caudebec, Dieppe, Évreux, Eu, Vernon. — Écrivant à M. Lemoyne, à propos d'un four construit pour le service du bataillon de Méhégan, l'intendant approuve le parti qu'il lui proposait d'astreindre les collecteurs à lui représenter leurs rôles avant qu'ils pussent se servir du ministère des huissiers pour leur recouvrement : « je dois même vous observer que la permis-« sion d'employer cette voie ne doit leur être accordée que « très-rarement et dans le cas où, celle des garnisons « ayant été employée plusieurs fois inutilement, elle de-« viendroit indispensable pour contraindre des redevables « de mauvaise volonté. » — Lettres de M. Bauldry, ingénieur. — Lettres signées par le comte d'Argenson, le marquis de Paulmy, le maréchal de Belle-Isle, le marquis de Cremilles, le duc de Choiseul.

C. 821. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1756-1763. — Guerre. — Vivres. — Correspondance relative aux magasins établis pour les farines et les subsistances à l'occasion de la guerre avec l'Angleterre, à Dieppe, chez les pères de l'Oratoire et les Carmélites ; à Eu, chez les pères Jésuites, les Capucins et les Chanoines ; à Fécamp, chez les Bénédictins ; à Harfleur, dans l'église paroissiale ; à Rouen, au Vieux-Palais, à la *Chèvre*, à la sucrerie et à l'*Écu-de-Verre*, etc. — Difficultés faites aux

gardes-magasins. — Réclamation du père Laffon, prieur de l'abbaye d'Eu, en faveur « de la salle capitulaire dont les enjolivements se trouveraient endommagés, si on y mettait les sacs de blés de munitions. » — Requête de Jean Poncel, recteur du collége d'Eu, et des PP. Jésuites, contre le garde-magasin qui les privait de leurs classes et de leur chapelle. — Le curé d'Harfleur demande un secours pour la réparation de son église « prise par le directeur des vivres et occupée depuis pendant plus de quinze mois à loger des farines. » — État des ustensiles appartenant au Roi sur les établissements des vivres vendus à l'expiration du service. — Plan d'arrangement sur le service des vivres proposé en cas de descente de l'ennemi dans la Généralité de Rouen. — Marchés conclus avec les munitionnaires. — Lettres des maires et échevins de Dieppe, du Havre, de Honfleur; de M. Delespine Du Planty, directeur des vivres; de M. Doré; des commissaires des guerres. — Lettres signées par le marquis de Paulmy, le duc de Choiseul, etc.

C. 822. (Liasse.) — 174 pièces, papier.

1756. — Guerre. — Vivres. — Correspondance avec le ministre de la guerre, le directeur des vivres, les commissaires des guerres, les munitionnaires et les officiers, relativement à la subsistance des camps formés dans la généralité de Rouen, notamment de ceux de Notre-Dame-des-Vertus, près Dieppe, du Havre et de Honfleur. — M. d'Argenson s'explique dans une longue lettre avec M. de Brou « sur les principes et les motifs qui devraient « amener une résolution et sur le parti qu'il y aurait à « prendre si, par l'effet du monopole, le prix de la viande « devenait trop cher dans les camps pour qu'il fût possible « au soldat de s'en procurer sur sa solde. » — Troubles à Honfleur à l'occasion de la fourniture du pain; « toute la « ville en feu, les boulangers n'ont pas eu de pain pour « fournir aux soldats. » — Plaintes de M. de Polignac, commandant le camp; Paris Duverney, consulté par le ministre sur la conduite de M. Seigneur, commissaire des guerres; copie de sa lettre à M. de Polignac, communiquée par lui à son neveu, M. de Brou;—le comte d'Estrées à Honfleur; « tout ce mouvement de troupes est apaisé; un mot de M. le comte d'Estrées a fait ce miracle. » — Lettres de MM. Millin, de Bourgade, d'Hugues, Bonnier de Saint-Cosme, de Polignac, Paris Duverney.—Lettres signées par le comte d'Argenson, le marquis de Cremilles.

C. 823. (Liasse.) — 192 pièces, papier.

1757-1760. — Guerre. — Vivres. — Correspondance avec le ministre, les directeurs des vivres, les munitionnaires et les commissaires des guerres. — Pain de munition aux pionniers employés aux travaux qui ont été jugés nécessaires à Dives et à Honfleur. — Ration de pain de munition pour les troupes augmentée de quatre onces par le Roi. — Lettre de M. Bezuel, subdélégué de Neufchâtel à l'intendant : « Il me paraît que Messieurs de « Dieppe craignent; nous avons déjà des femmes ici, et « on demande des voitures dans le pays pour transporter « les meubles et effets. Je me souviens du bombardement « de 1694 par le bruit du canon que j'entendois d'ici « (Neufchâtel). Je ne crois pas que les Anglois tente (*sic*) « rien à Dieppe, la mer estant beaucoup plus éloignée « qu'elle n'estoit dans ce temps-là, du moins c'est ma « réflection. » — Lettres de Mgr. de Saulx-Tavannes, archevêque de Rouen, en faveur des Bernardines de Neufchâtel. — Lettre du marquis de Brancas, maréchal des camps et armées du Roi, et commandant pour S. M. en Moyenne-Normandie.— Lettres signées par le maréchal de Belle-Isle, le marquis de Cremilles, Boullongne de Moras.

C. 824. (Liasse.) — 259 pièces, papier.

1761-1786. — Guerre. — Vivres. — Correspondance avec le ministre de la guerre, les directeurs des vivres, les gardes-magasins, les officiers de l'armée et les officiers municipaux. — États mensuels du prix du pain dans les endroits de la Généralité où il y a des troupes en garnison ou en quartier. — Prix du bois à Gournay. — Ventes, au compte du Roi, de vivres, bonchoirs, chaudières et autres ustensiles. — État de l'effectif du régiment de Maréchal-de-Turenne pour la fourniture de la viande. — Ordre adressé par le duc de Choiseul à l'intendant de faire reverser sur Calais et Dunkerque la totalité des grains et des farines emplacés en la Généralité de Rouen. — Émeute à Fécamp à l'occasion de la cherté de 1768. — Lettres à ce sujet du duc d'Harcourt et de Miroménil : « le prieur de Fécamp donne l'aumône à tous ceux qui se présentent avec un billet de leur curé; quant aux autres pauvres honteux, il a pris d'autres voies pour les soulager. » — Presque partout, le pain bis le plus commun au prix de 3 sous la livre, la viande au prix de 5 sous et demi.—Arrêt du Conseil d'État relatif aux droits patrimoniaux de Honfleur (imprimé). — Plainte du P. Pelletier, prieur de l'hôpital de Grainville-la-Teinturière, contre M. Barthélemy, garde-magasin de Fécamp.— Lettres de M. Delespine Du Planty, directeur des vivres; du marquis de Caraman, capitaine de dragons; de M. Lefebvre, lieutenant-colonel du régiment Colonel-Général-Dragons. — Lettres signées par le duc de Choiseul, le marquis de Monteynard, le comte de Saint-Germain, le prince de Montbarey, le maréchal Du Muy.

C. 825. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1759-1785. — Guerre. — Vivres. — Le maréchal de Belle-Isle écrit à M. de Brou : « Les circonstances obli-« geant à établir le service des vivres en régie, il est né-« cessaire de dresser des inventaires exacts des blés, fa-« rines et autres effets appartenant au Roi, déposés dans « les divers magasins de la Généralité de Rouen. » — États et inventaires dressés en conséquence de cet ordre. — Derniers états dressés par MM. Celery et de Segonzac, préposés du munitionnaire général, le premier à la place du Havre, le second à la place de Rouen. — Lettres signées par les maréchaux de Belle-Isle et de Ségur.

C. 826. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1710-1759. — Guerre. — Vivres. — État de la fourniture faite par le sieur Nupied, suivant l'ordre de M. de Richebourg, intendant de la Généralité de Rouen, au sieur Préaux, de blés destinés aux armées du roi Louis XIV, en Flandre. — États généraux de la fourniture du pain de munition faite aux troupes qui ont formé des camps en la Généralité (camps du Havre, de Dieppe, de Honfleur), ou qui y ont été en garnison ; lesdits états présentés par Nicolas Follet, munitionnaire des vivres de Flandre et d'Allemagne et des côtes de l'Océan, et signés par l'intendant.

C. 827. (Liasse.) — 235 pièces, papier.

1760-1761. — Guerre. — Vivres. — États généraux de la fourniture du pain de munition faite aux troupes en garnison dans la Généralité, lesdits états présentés par Blaise Bruneau, munitionnaire général, et signés par l'intendant. — États des détachements fournis par les régiments pour divers services des soldats malades et de certaines dépenses faites au compte du Roi. — Détachements du régiment de Penthièvre à La Rocheguyon, au Grand-Andely, à Bacqueville, etc.

C. 828. (Liasse.) — 192 pièces, papier.

1762-1785. — Guerre. — Vivres. — États généraux de la fourniture de pain faite aux troupes de la Généralité par Blaise Bruneau et Jacques Christophe Naudet, successivement munitionnaires généraux, et signés par l'intendant. — Extrait du marché passé pour la fourniture du pain de munition aux troupes dans toutes les provinces du royaume (imprimé), ledit extrait accompagné d'une lettre d'envoi signée par le maréchal de Ségur.

C. 829. (Liasse.) — 183 pièces, papier.

1786-1787. — Guerre. — Vivres. — États généraux de la fourniture de pain faite aux troupes de la Généralité, accompagnés de pièces de correspondance. — États du prix du sac de froment et du sac de seigle, au poids de 200 livres chacun, poids de marc dans les différentes subdélégations, dressés conformément à des ordres du gouvernement et pour servir lors du renouvellement des traités à conclure avec les munitionnaires. — Projet de construction d'un magasin pour le service des vivres sur l'emplacement de l'ancien gouvernement de la citadelle du Havre ; — lettre à ce sujet de M. Legier, directeur des fortifications. — Lettre de M. l'abbé Tessier à l'intendant pour lui accuser réception de 200 exemplaires des *Moyens pour préserver les froments de la carie*. Il le remercie, en même temps, d'avoir envoyé un élève vétérinaire à Limets pour s'opposer aux progrès de la contagion. — Lettres signées par le maréchal de Ségur, le comte de Brienne, etc.

C. 830. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1788-1790. — Guerre. — Vivres. — États généraux de la fourniture de pain faite aux troupes de la Généralité. — Inventaires des matières et effets existant dans les places. — Règlement arrêté par le Roi, concernant la composition et les fonctions du directoire des subsistances militaires (imprimé). — Lettres signées par le comte de Brienne.

C. 831. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

1715-1788. — Marine. — Correspondance concernant : les amirautés, artillerie, bois de marine, canonniers, chaloupes canonnières, classes, colonies, compagnies franches, course, déserteurs, fortifications, gardes et invalides de la marine. — Lettre de M. Pallu à l'intendant, au sujet d'une demande de M. Glier : Doit-on l'autoriser à remonter la Seine à 5 lieues de Rouen, et à prendre pour compléter les levées des pêcheurs dans les paroisses de Port-Saint-Ouen, Poses, etc. ? — M. Tonstain de Limésy recommande à l'intendant une souscription ouverte pour l'armement d'une frégate de 26 canons commandée par le capitaine Favre, devenu célèbre par ses malheurs et par sa belle défense contre une armée de corsaires anglais. — Mémoire sur les avantages du commerce de l'Amérique, sur l'état de ce commerce avant la guerre, et sur l'utilité de la Louisiane, par rapport à nos manufactures. — Examen des moyens et du temps nécessaires pour mettre la colonie de la Louisiane en état de fournir à la consomma-

tion du tabac de France. — Lettres signées par les comtes de Maurepas et de Saint-Florentin, de Moras, le duc de Choiseul, de Laverdy, de Sartine, de Calonne, le maréchal de Castries, le comte de La Luzerne.

C. 832. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1726-1786. — Marine. — Correspondance concernant : les maître de quai à Honfleur, officiers de l'amirauté, leurs priviléges, pavillons et batteries le long des côtes, les prises. — Mémoire du maire et des échevins de Honfleur, adressé à Mgr L.-A. de Bourbon, amiral de France, pour lui exposer l'impossibilité où se trouvait leur ville de payer au sieur Goubard, maître de quai, les 450 livres de gages attribués à sa commission. — Mission confiée à M. Chardon, maître des requêtes, relativement aux abus qui s'étaient introduits dans les règlements des parts de prises. — Mémoire du Roi pour lui servir d'instruction (copie). — Lettres de M. Chardon à M. de Crosne ; — de MM. de Vernon, lieutenant-colonel, et de La Ferrière, major du régiment de Bresse, à Brest. — Lettres signées par L.-A. de Bourbon, le comte de Maurepas, Orry, le maréchal de Ségur, les comtes de Montmorin et de La Luzerne.

C. 833. (Liasse.) — 171 pièces, papier.

1782-1783. — Marine. — Correspondance concernant les soldats provinciaux détachés pour le service de la marine. — États et signalements des soldats. — États de répartition des soldats provinciaux que les différentes subdélégations paraissent dans le cas de fournir pour le service de la marine, en proportion du nombre d'hommes que la Généralité de Rouen doit fournir. — Lettre du marquis de Ségur à M. de Crosne, au sujet de l'ordonnance de Louis XVI, pour détacher de chaque bataillon des troupes provinciales 32 hommes de bonne volonté destinés au service de la marine. L'intendant ordonnera à ses subdélégués de faire rendre chez eux, un jour de dimanche ou de fête, les garçons de leur subdélégation, de leur donner lecture de cette ordonnance, et de leur faire sentir les avantages attachés à l'état qu'on leur propose, afin d'en déterminer le plus qu'il sera possible à l'embrasser. — Texte imprimé de ladite ordonnance. — Lettres des subdélégués témoignant de la répugnance des soldats provinciaux pour le service de la marine. — Lettres signées par les maréchaux de Ségur et de Castries.

C. 834. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1703-1786. — Correspondance ministérielle relative à la marine. — Voysin, ministre de Louis XIV, écrit à M. de Courson, intendant, qu'il peut faire diminuer le nombre d'hommes dont est composée la garde chargée de veiller aux passages de la Seine depuis Andely jusqu'à La Rocheguyon ; « mais il ne convient pas au service de S. M. « d'abandonner entièrement cette garde. » — Contestation entre le prévôt de la marine du Havre et les officiers du bailliage de Rouen à l'occasion des scellés apposés chez feu le sieur Pelletier, commis principal des classes. — Communication d'une lettre du sieur Laugier, commissaire de la marine, au sujet du vaisseau hollandais *Capitaine-Ruyter*, qu'une affiche, mise à la Bourse de Rouen, annonçait être entré à Amsterdam à son retour de Smyrne sans avoir fait quarantaine. — Ordre au sieur Frigery, consul de la nation suédoise à Rouen, de remettre sa patente, parce que S. M. suédoise a ordonné de ne plus le reconnaître en cette qualité. — Le P. Cailleau, Cordelier, revenu de Pétersbourg à Rouen, enfermé au château. — Lettres signées par Voysin, le comte de Maurepas, Machault, les ducs de Praslin et de Choiseul, les maréchaux de Castries et de Ségur.

C. 835. (Liasse.) — 89 pièces, papier; 4 sur parchemin.

1712-1790. — Ponts et chaussées. — Personnel. — Correspondance et états relatifs au traitement, à la nomination des ingénieurs, sous-ingénieurs, élèves, conducteurs, piqueurs et cantonniers. — Instructions déterminant les fonctions et appointements des employés subalternes ; — pour le premier ingénieur et les quatre inspecteurs de la Généralité. — Ingénieurs : Bruan, depuis architecte à Paris, Dubois, Rolland ; — inspecteurs : Bayeux, Legendre, Magot ; — sous-ingénieurs : Marmillod, Ruelle, Duchesne, Pitot, Portier, Gaillon, Des Fontaines, Cadet de Limay, Cleroy, Ulriot de Montfeu, Bourgeois, Gallot, Gauthier, Gaigneur, Lamblardie, Quevanne, Barbot, Pioche de La Vatte. — Monge, envoyé comme élève en la Généralité, aux appointements de 80 livres par mois, en 1775. — Lettre de M. de Cessart, relative aux travaux faits au port de Cherbourg et à la visite qu'y fit le baron de Breteuil. — Lettres de Lamandé. — Lettres signées par de Bercy, Machault, Trudaine, d'Invau, de Cotte.

C. 836. (Liasse.) — 248 pièces, papier.

1730-1755. — Ponts et chaussées. — Comptabilité. — Annonce de fonds transmis à MM. de Jort de Fribois, de Jort Du Parc, Boussenot, trésoriers des ponts et chaussées de la Généralité. — Lettres signées par MM. Racine de Jonquay, Delarue de Beaumont, de Saint-Rémy, de Gresillemon, d'Echeverry, de Sui, Trudaine, Prevost, Borda.

— M. Prevost donne avis à l'intendant qu'il a traité avec M. de Sii pour la charge de trésorier général des ponts et chaussées, et en a obtenu les lettres de provision.

C. 837. (Liasse.) — 242 pièces, papier.

1756-1784. — Ponts et chaussées. — Comptabilité. — Annonce de fonds transmis à MM. de Jort Du Parc, Brulley, trésoriers des ponts et chaussées en la Généralité. — Lettres signées par MM. Trudaine, Prevost, Borda, Thoynet.

C. 838. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1736-1790. — Ponts et chaussées. — États de situation; — extraits de l'État du Roi pour les ouvrages à faire aux ponts, chemins et chaussées en ce qui concerne la Généralité de Rouen. — Orry réduit la recette et la dépense de la Généralité à 37,800 livres; — d'Ormesson mande à M. de La Bourdonnaye que 15 ou 20,000 livres lui paraissent devoir suffire pour occuper les pauvres de la ville de Rouen à quelque ouvrage qui leur procure la subsistance et les empêche de mendier. — Trudaine félicite M. de Brou du succès du travail de l'année sur les routes de la Généralité de Rouen. « Il me fournit une nouvelle preuve de ce que j'ai toujours pensé, que les corvées conduites avec modération et avec intelligence pouvoient, sans surcharge, opérer de grands avantages pour le commerce et pour l'utilité des habitants. » — Arrêts du Conseil et déclarations du Roi concernant la comptabilité des trésoriers généraux des ponts et chaussées. — Observations de M. Lamandé sur les travaux d'art. — Lettres signées par Orry, d'Ormesson, Trudaine, La Millière.

C. 839. (Liasse.) — 236 pièces, papier.

1749-1790. — Ponts et chaussées. — Comptabilité. — États de distribution des fonds des ponts et chaussées et des ports maritimes de la Généralité, signés par MM. Baudouin et Dubois; — des ordonnances délivrées sur les fonds donnés par le Roi pour réparer les dégradations causées par l'hiver de 1784; — des ateliers établis et des travaux exécutés. — Lettres signées par de Calonne.

C. 840. (Liasse.) — 202 pièces, papier; 1 sur parchemin.

1741-1788. — Ponts et chaussées. — Ponts et ponceaux dans la partie de l'ancienne Généralité de Rouen, comprise actuellement dans le département de la Seine-Inférieure. — Devis et adjudications de travaux. — Reconstruction du pont de Picardie à Eu, sur la Bresle. — Mémoire sur les deux portes de Picardie et de Normandie, à Eu. — Lettres signées par Orry, Trudaine, La Millière.

C. 841. (Liasse.) — 86 pièces, papier

1741-1778. — Ponts et chaussées. — Pont de bateaux de Rouen. — Devis et adjudications de travaux à y faire. — Mémoire adressé au marquis de La Vrillière, ministre secrétaire d'État, par le sieur de Caux de Fierville, ingénieur militaire, au sujet dudit pont construit sur les dessins de frère Nicolas, religieux Augustin qui « s'est intrus dans Rouen en qualité d'architecte. » — Mémoire et détail des réparations à faire au pont, signé par Galnil, premier ingénieur des ponts et chaussées du royaume. — Plan général proposé par Necker, au nom de S. M., pour mettre la ville de Rouen en état d'acquitter ses charges et de subvenir au payement des ouvrages à faire à son pont de bateaux. — Lettre de Necker. — Lettres signées par Boullougne, Bertin.

C. 842. (Liasse.) — 111 pièces, papier; 1 sur parchemin.

1737-1787. — Ponts et chaussées. — Ponts et ponceaux dans la partie de la Généralité de Rouen non comprise dans le département de la Seine-Inférieure : — pont de Saint-Jean, au Grand-Andely; ponts à Aveny, sur la rivière d'Epte, Boisgirard, Bonneville, Bouquetot, Bouttonville, à la Croix-Rouge, au chemin de Beaulieu, à Dangu, Évreux, Fiquefleur, Fleury-sur-Andelle, au Jarrier, près Nonancourt, à Garenne, sur la rivière d'Eure, Gasny, Gisors. — Devis et adjudications. — Pièces signées par les ingénieurs MM. Martinet, Dubois, Lamandé, de Cessart.

C. 843. (Liasse.) — 92 pièces, papier

1704-1787. — Ponts et chaussées. — Ponts et ponceaux dans la partie de la Généralité de Rouen non comprise dans le département de la Seine-Inférieure : — ponts d'Incarville, Hainaut, sur la rivière de Fresne; à Magny, Manneville, sur la route de Honfleur à Alençon; Pacy, Pont-Saint-Pierre, Pont-de-l'Arche, Saint Clair-sur-Epte, Vernon et dans la vallée de Saint-Nicole. — Lettre d'envoi à M. de Courson, intendant, d'une proposition faite pour le rétablissement du pont de Vernon et d'un devis montant à 80,000 livres. — Lettres signées par d'Armenonville, de Bercy, La Millière, etc.

C. 844. (Liasse.) — 126 pièces, papier

1736-1790. — Ponts et chaussées. — Routes dans

la partie de la Généralité de Rouen comprise dans le département de la Seine-Inférieure. — Routes de Rouen à Beauvais, — à Caen, — à Dieppe. — Devis, adjudications, mémoires, lettres d'ingénieurs. — Correspondance au sujet d'une pétition des habitants de Saint-Sever : ils demandaient la continuation du pavé vers l'extrémité du faubourg, dans un passage qui formait la grande route de Rouen à Caen, et se trouvait impraticable pendant huit mois de l'année. — M. Dubois, ingénieur, rend compte de la visite par lui faite de la route de Rouen à Dieppe. « État déplo- « rable; toutes les chaussées, particulièrement entre Tôtes « et Rouen, impraticables ; les voitures passent sur les « terres ensemencées et causent ainsi aux paroisses limi- « trophes une perte des plus considérables. » — Lettre de M. Bayeux, inspecteur des ponts et chaussées, à M. de Brou ; — utilité d'une route partant de Rouen et aboutissant à Fécamp, en passant par Saint-Valery-en-Caux, Cany, et par Yvetot, bourg qui, par ses seules manufactures, mérite attention et dont on ferait un point de centre où se réuniraient les communications et le commerce. « Si les routes « de Rouen au Havre et du Havre à Dieppe en devenoient « un peu plus longues, ayant moins à monter et à descendre, « il y auroit encore à gagner pour les transports et pour « les voyageurs. » — Lettres signées par d'Ormesson, Trudaine, Thouret, procureur syndic des États provinciaux.

C. 845. (Liasse.) — 168 pièces, papier.

1740-1790. — Ponts et chaussées. — Routes dans la partie de la Généralité de Rouen comprise dans le département de la Seine-Inférieure. — Routes de Rouen au Havre, — à Mantes, — à Saint-Omer, — à Saint-Valery ; — de Rouen à Elbeuf; — de Caudebec à Yvetot. — Devis, adjudications, lettres d'ingénieurs. — Mémoire présenté à l'intendant par François Boutran, marchand à Rouen, contre les détenteurs des moulins situés au bout du canal de Bapanme (imprimé). — Devis des ouvrages qu'il convient de faire pour construire une pièce de pavé de grès à commencer à la sortie du village de La Mi-Voie jusqu'au pont du Becquet, ou de Saint-Adrien. — Lettres signées par le duc de Choiseul, Trudaine.

C. 846. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1745-1790. — Ponts et chaussées. — Routes dans la partie de la Généralité de Rouen comprise dans le département de la Seine-Inférieure. — Routes d'Eu au Tréport; — du Havre à Lille; — de Paris à Dieppe. — Mémoire sur la construction d'une route de communication et d'un canal entre la ville d'Eu et le bourg du Tréport. — Mémoire adressé à M. Joly de Fleury, contrôleur général, par les officiers municipaux et habitants de Fécamp, pour lui demander que la confection du chemin du Havre à Dieppe par leur ville ne soit pas suspendue, attendu l'utilité de ce chemin pour le commerce de tout le canton. — Devis des ouvrages à faire en pavé de grès dans le bourg de Forges-les-Eaux. « La traverse dudit bourg et les arrivées étoient « impraticables avant le voyage de madame la Dauphine ; « on y a travaillé en avril, may et juin 1749 : ce sont les « communautés qui ont fait ces ouvrages, mais elles se « sont bornées à couper les terres, à en régaler la super- « ficie et à sabler légèrement le bourg. » — Lettres de l'ingénieur Lamblardie. — Lettres signées par La Millière, Thouret.

C. 847. (Liasse.) — 177 pièces, papier.

1726-1789. — Ponts et chaussées. — Routes dans la partie de la Généralité de Rouen comprise dans le département de la Seine-Inférieure. — Route de Paris au Havre. — Traverse du bourg de Pavilly, faisant partie du chemin vicinal de Rouen à Saint-Valery. — Travaux de charité appliqués au chemin du château de Bully ; — correspondance y relative. — Lettres de M. de Tocqueville, au sujet de la route de Rouen au Havre dans la partie qui doit passer par le bourg de Bolbec ; — renseignements sur les affaires de cette ville. — Devis des ouvrages à faire pour former le nouveau chemin rampant de la montagne de Bon-Secours, proche Rouen, signé par M. Dubois. — Élargissement du chemin de la côte de Bon-Secours du temps de M. de Crosne. — Indemnité à M. Chauffer de Fleurigny pour perte de terrain. — Supplique des notables bourgeois, marchands, manufacturiers, fabricants, artistes, artisans du faubourg Saint-Sever, pour prier l'intendant d'aviser aux moyens de procurer l'écoulement d'un ruisseau de 300 pieds de longueur, de la rue Pavée à la Grande-Rue. — Minute de lettres de M. de Crosne à son secrétaire, M. Royer. — Lettres signées par de Beaumont, de Manpeou, de Vergennes.

C. 848. (Liasse.) — 219 pièces, papier.

1696-1790. — Ponts et chaussées. — Routes dans la partie de la Généralité de Rouen non comprise dans le département de la Seine-Inférieure. — Routes de Rouen à Paris, par Vernon; — de Beauvais à Vernon, par Gisors; — de Paris à Gisors, Gournay, Forges. — Travaux à Magny : nouvelle route, abreuvoir, devis, adjudications. — Lettre de M. Lemarié, avocat, plus tard subdélégué, et de M. Peltier, syndic, *ex voto urbis*, adressée à M. de Brou, en faveur de Magny. On a assujetti cette ville aux passages des troupes ; « l'on veut à présent la priver de l'unique

« avantage qui lui reste en faisant passer par Gisors la route « de Rouen, au centre de laquelle elle est placée. Quel « crime a-t-elle donc commis ? » — Lettre de M. Bayeux : au moment de prendre sa retraite et de perdre, comme il le dit, son état et sa petite fortune, il se félicite de ce que tout n'arrive que par le malheur des temps et non par plaintes ou reproches dans son service. — Lettres signées par Necker, Thouret.

C. 849. (Liasse.) — 228 pièces, papier.

1738-1790. — Ponts et chaussées. — Routes dans la partie de la Généralité de Rouen non comprise dans le département de la Seine-Inférieure. — Routes de Paris à Caen; — de Paris en Bretagne, par Nonancourt; — côte de Bisy, chaussées de Pont-l'Évêque et de Louviers; — travaux exécutés par M. Cochin, ingénieur, sur la route de Lisieux à Honfleur, que devait suivre le comte d'Artois à son voyage à Cherbourg, en 1786. — Devis, adjudications, lettres de MM. de Tourny, de Limon, surintendant des finances de Madame, et de Cessart.—Lettres signées par de Vergennes, le baron de Breteuil, La Millière, Thouret.

C. 850. (Liasse.)— 273 pièces, papier; 3 plans.

1777-1786. — Ponts et chaussées. — Boulevards de Rouen exécutés sous l'administration et par les soins de M. de Crosne. — Lettres et pièces de comptabilité relatives à leur plantation et aux ponts, arceaux et chaussées qui y furent établis;—divers ateliers; — un atelier d'enfants pour les travaux du boulevard. — Plan d'une partie de la ville, entre la rue de Crosne, le boulevard Cauchoise et la rue du Renard. — Autre plan de la partie du quai de Rouen occupée par les diligences d'eau près la porte du Bac. — Observations sur l'élagage des platanes. — Lettres de M. d'Ornay, de M. de Villedeuil, intendant, et des ingénieurs Pioche, Lamandé, de Cessart. — Lettres signées par Joly de Fleury, Necker, de Calonne, de Vergennes.

C. 851. (Liasse.) — 145 pièces, papier; 1 plan.

1737-1778. — Ponts et chaussées. — Indemnités de terrain. — Réclamations des propriétaires. — Rapports des ingénieurs. — États des indemnités. — Mémoire présenté à M. de Cotte, commissaire du Roi, ayant le département des ponts et chaussées, sur la nécessité et la facilité de finir la route de Pont-l'Évêque à Caen, signé : Le Sueur, secrétaire; le chevalier de Sus-la-Ville, échevin; Becquemont, conseiller de ville. — Plan d'une partie de Nonancourt (porte de Dreux, route de Paris en Bretagne). — Lettres signées par d'Ormesson, Trudaine.

C. 852. (Liasse.) — 163 pièces, papier.

1779-1790. — Ponts et chaussées. — Indemnités de terrain. — Réclamations des propriétaires. — Rapports des ingénieurs. — Observations sur le projet de route de Lisieux à Falaise. — États des indemnités à payer. — Total des indemnités : 90,308 livres en 1785.

C. 853. (Liasse.) — 120 pièces, papier; 3 sur parchemin.

1708-1789. — Ponts et chaussées. — Extraction de cailloux. — Plaintes des propriétaires. — Requêtes des adjudicataires des travaux. — Rapports des ingénieurs. — Ordonnances de l'intendant. — Arrêts du Conseil d'État portant règlement pour l'ouverture des carrières et chemins aux abords; — autorisant les entrepreneurs de la construction et entretien de la nouvelle route de Honfleur à Lisieux et de Lisieux à Caen à prendre les pierres et sables nécessaires sur les terres labourables, herbages, vignes, prés, bois et autres terrains équivalents, quoique fermés de clôtures de pierres sèches, de haies et de fossés, à l'exception, néanmoins, des cours, jardins et vergers entourés d'arbres, etc. — Lettres de madame de Fontenailles, abbesse de Bondeville; de M. de Montmorency-Tingry. — Lettres signées par de Cotte, La Millière, Trudaine, Blondel, Thouret.

C. 854. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1756-1789. — Ponts et chaussées. — Demandes d'alignements. — Rapport de l'ingénieur en chef, M. Lamandé. — Ordonnances de l'intendant (pièces classées par routes et par ordre alphabétique de paroisses).

C. 855. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1751-1789. — Ponts et chaussées. — Devis et adjudications de travaux à faire pour l'entretien des chaussées pavées. — Détail estimatif de l'entretien pendant deux années des chaussées en pavé de grès sur la grande route de Rouen au Havre, par Yvetot, et de Rouen au Havre, par Caudebec; — sur celle de Rouen à Dieppe et à la ville d'Eu; — sur celle de Rouen à Amiens, par Neufchâtel et Aumale;—de Paris à Dieppe, par Forges pour 28,526 t. 3.9. superficielles à commencer au 1er avril 1787. — Lettre de M. Lamandé.— Lettres signées par La Millière.

C. 856. (Liasse.) — 230 pièces, papier.

1740-1789. — Ponts et chaussées. — Devis pour

l'entretien, pendant six années, à commencer au 1er janvier 1762, des grandes routes de Rouen à Dieppe et à la ville d'Eu; — de Rouen à Caen; — de Rouen à Paris, par Magny; — de Rouen à Paris, par Vernon (pièces imprimées). — Devis et conditions imposées aux adjudicataires; — baux d'entretien des chaussées en cailloutis.

C. 857. (Liasse.) — 302 pièces, papier.

1738-1789. — Contraventions à la police du roulage, notamment à l'arrêt du Conseil du 28 décembre 1733, dont une des dispositions obligeait les propriétaires de voitures et charrettes à faire peindre en caractères gros et lisibles, sur une plaque de métal posée en avant des roues, leurs noms et surnoms; — suppliques des contrevenants. — Ordonnances des intendants. — Mémoire présenté à M. de Maussion par le sieur Bagneris de La Fond. Il propose un établissement pour la sûreté du roulage et celle des droits du Roi aux entrées de Paris. — État des personnes chargées de l'exécution du règlement pour la conservation des routes. — Orry, pour intéresser les soldats de la maréchaussée à la surveillance des contrevenants, annonce qu'il leur destinera une partie des amendes. — D'Ormesson demande à M. de La Bourdonnaye un modèle des romaines dont on se sert à Rouen, et à l'aide desquelles on peut peser les voitures chargées. — Lettres signées par Orry, d'Ormesson, Trudaine.

C. 858. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1733-1785. — Navigation sur la Seine. — Correspondance. — Adjudication d'ouvrages à faire pour la construction d'un bac au pont de Vernon, en vue de rétablir le passage interrompu par le barrage dudit pont. — Mémoire où l'on expose quelle est la situation des bancs de sable et de vase qu'on se propose de fixer ou de mettre en valeur dans le cours de la rivière de Seine, depuis la pointe d'Ételan jusqu'à Honfleur. — Réflexions préliminaires sur le plan présenté pour rendre la rivière de Seine navigable à tous vaisseaux, même à ceux de guerre. — Projet d'arrêt du Conseil d'État en faveur d'Antoine Mustel et compagnie, proposant de fixer à leurs dépens dans l'embouchure de la rivière de Seine, depuis Quillebeuf jusqu'à la pointe du Hode, sous la direction d'un ingénieur nommé par le Roi, tous les bancs de sable et de vase qui seront jugés les plus propres par leur situation à déterminer le cours des eaux et à faciliter la navigation. . . ., moyennant qu'on leur accordera à titre, d'inféodation, les atterrissements auxquels donneront lieu leurs travaux. — Port appelé le Quai-au-Coq, à l'embouchure de la rivière de Touques. — Soldats employés aux ouvrages du quai de Quillebeuf (60 toises avaient été emportées par la mer dans l'hiver de 1736-1737). — Pont de Poissy. — Voitures par eau; — galiote de Bonnières; — projet de messagerie de Rouen au Havre. — Paquebots d'Amérique. — Lettres signées par L.-A. de Bourbon, d'Asfeld, Orry, Maurepas, Machault, d'Ormesson, Trudaine, Berryer, de Courteille, de Calonne.

C. 859. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1749-1772. — Rivières navigables ou flottables, bacs et passages, moulins, pertuis, vannes, écluses et gords, sur les rivières de Gambon, d'Andelle, d'Eure et de Risle. — Correspondance. — Projet d'une voiture d'eau qui ira régulièrement une fois par semaine de Louviers à Rouen. — Copie d'un arrêt du Conseil portant règlement pour la rivière d'Andelle. — Lettres signées par de Beaumont, Bertin.

C. 860. (Liasse.) — 56 pièces, papier; 1 sur parchemin.

1747-1785. — Navigation. — Devis et adjudications de travaux pour les chemins de halage. — Arrêt du Conseil. — Mémoires, correspondance relative à l'office de plancager, courbager et voyer le long de la Seine. — Devis des ouvrages qu'il convient de faire au chemin du halage des bateaux qui montent et descendent la rivière de Seine pour aller de Rouen à Paris, signé : Martinet. — Arrêt du Conseil rendu sur le vu du procès-verbal de M. Varnier, vicomte de l'Eau, à Rouen, ordonnant qu'il soit procédé à l'adjudication desdits travaux. — Louis Baugrand, maintenu par arrêt du Conseil dans la jouissance des droits attribués à l'office de plancager, courbager. — Procès entre Louis Lemonnier, pourvu de l'office de maître des aides envergeurs aux pont et fossé de Pont-de-l'Arche, et le sieur Dumont, maître dudit pont. — Lettres signées par Bertin, Trudaine.

C. 861. (Liasse.) — 196 pièces, papier; 2 sur parchemin.

1309-1787. — Bacs et péages. — États des bacs situés sur les rivières, avec les noms des propriétaires et l'indication des droits que l'on perçoit sur les passagers. — Correspondance relative à l'exécution de l'arrêt du Conseil de 1771, portant règlement sur les péages et bacs du royaume. — Droits de péages et travers du Pollet, de Dieppe, Arques, Saint-Vast, la foire Saint-Barnabé d'Arques; adjudications. — Mémoire de l'origine et établissement du droit de 45 sous sur chaque muid de vin descendant par la rivière de Seine. — Déclaration du droit de travers de Magny, dépendant du domaine du comté de Chaumont, appartenant au comte de Charolais. On y lit

« Juifs : chacun Juif ou Juive qui passent par ledit travers « qui sont tenus et réputés pour bêtes se doivent acquitter « de deux deniers parisis » (imprimé). — Copie d'une charte de Philippe le Bel, relative aux privilèges des marchands de Rouen. — Lettres signées par Caumartin, de Séchelles, Terray, Turgot, Clugny, Necker, Debonnaire de Forges.

C. 862. (Liasse.) — 11 pièces, papier ; 4 sur parchemin.

1737-1771. — Péages. — Arrêt du Conseil portant confirmation de péages en la Généralité de Rouen en faveur de l'hôtel de ville de Gournay, à Gournay ; de l'évêque de Lisieux, au pont de Touques ; du prince de Lambesc, à Brionne, Pontautou, La Cambe, Saint-Martin-du-Parc ; du marquis de Rothelin, à Néauphe, Saint-Éloi et Saint-Denis-le-Ferrement ; de M. de Boisdennemetz, à la chaussée de Bordeaux-Saint-Clair ; du sieur de La Loude, à la porte marinière de Bigars à Louviers ; du sieur de Martinboz, au pont de Roncheville ; de MM. Martel et Convers, à Chambines-sur-l'Eure ; du sieur Langlois, engagiste, à Pont-de-l'Arche.

C. 863. (Liasse.) — 42 pièces, papier ; 14 sur parchemin.

1731-1772. — Péages. — Arrêts du Conseil d'État portant suppression de péages dans la Généralité de Rouen. — Lettre autographe de Mgr de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen. — Lettres signées par d'Invau, Terray.

C. 864. (Cahier.) — Petit in-folio, 58 feuillets, papier.

1694-1773. — « Mémoire du maréchal de Vauban pour fortifier la ville de Dieppe. » — « Projet de la ville de Dieppe » par le même ; — « Dieppe en 1700, d'après le plan du même. » Copié au Havre, le 31 mars 1773.

C. 865. (Liasse.) — 112 pièces papier ; 4 plans.

1733-1788. — Port de Dieppe. — Adjudication et devis de travaux. — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne qu'il sera exécuté incessamment une nouvelle ouverture au port de Dieppe, et que généralement tous les autres travaux ordonnés pour le renouvellement et la perfection de ce port seront continués et achevés, conformément aux plans adoptés et arrêtés au Conseil. — Pension accordée par le Roi à Bouzard, dit le *Brave homme*. — Bâtiment destiné à loger le garde-pavillon du port ; — plans et devis. — Plan de la nouvelle passe du côté de la mer. — Lettres signées par La Millière, de Villedeuil, Blondel, Lambert.

C. 866. (Liasse.) — 8 pièces, papier, formant 29 feuillets.

1778-1789. — Port de Dieppe. — Résumé des différentes observations faites le 4 mars 1779 par les capitaines de navires marchands, pilotes et marins sur le projet de la nouvelle entrée. — Observations sur les procédés qui ont été proposés pour fonder les nouvelles jetées. — Mémoires sur la nécessité de conserver Dieppe au rang des places de guerre ; — relatif aux articles du projet pour mettre Dieppe en état de défense, approuvés par le maréchal d'Harcourt ; — projet et estimation des ouvrages à faire dans ce but. — Remarques sur l'état présent du port. — Rapport de l'ingénieur des ponts et chaussées sur les expériences et essais de maçonnerie de pouzzolane faits au port.

C. 867. (Plan gravé.) — Hauteur : 0m,64 ; largeur : 0m,92 ; colorié, collé sur toile, avec rouleaux.

1786. — Port de Dieppe. — « Plan de Dieppe avec le projet des ouvrages pour l'amélioration du port et l'agrandissement de la ville. Ce projet a été approuvé en mars 1786. »

C. 868. (2 cahiers.) — In-folio, papier, formant 33 feuillets.

1676. — Port d'Harfleur. — Recherches consignées dans deux mémoires, intitulés, l'un : « Antiquités de la ville d'Harfleur, par le sieur de La Motte, eschevin en ladite ville » ; l'autre : « Siége de la ville d'Harfleur en 1415. »

C. 869. (Liasse.) — 163 pièces, papier ; 5 plans.

1733-1786. — Port du Havre. — Adjudication et devis des travaux, plans, etc. — Rétablissement des retranchements qui servent de digues contre les inondations de la mer sur la rive droite de la Seine, entre la citadelle du Havre et Le Hoc. — Observations sur l'état desdites digues et sur les moyens proposés à l'effet de réparer les désordres causés par la mer et d'obvier à la submersion de la grande et de la petite Heure ; — plan à l'appui. — Requête des habitants de l'Heure à l'occasion d'un nouveau débordement de la mer. — Demande de la destruction d'un épi et de l'établissement d'un atelier de charité par les officiers municipaux du Havre : les terres de Saint-Adresse avoisinant la mer s'étaient éboulées, un chemin fait tout récemment et l'aqueduc qui conduisait les eaux au Havre avaient été anéantis. — Devis d'ouvrages pour la réparation et l'entretien des quais, du chenal, écluses, etc. — Les officiers de l'amirauté attribuent au mauvais état du port le naufrage du *Denliefsten* et du *Concordia affinitatis*.

— Détournement au profit du Havre des eaux de la fontaine de Graville. — Mémoire concernant le projet d'un établissement et d'une rade fortifiée à faire en dedans du banc de l'Éclat. — Lettres des ingénieurs Legier, Du Portal, de Cessart. — Lettres signées par de Silhouette, Bertin, le marquis de Crémilles, le duc de Choiseul, Debonnaire de Forges.

C. 870. (Plan gravé.) — Hauteur : 0m,64; largeur : 0m,94; collé sur toile, avec rouleaux.

1787. — Port du Havre. — « Plan du Havre avec le « projet des ouvrages pour l'amélioration du port et « l'agrandissement de la ville proposé par les ingénieurs « des ponts et chaussées et approuvé le 2 février 1787. »

C. 871. (Plan manuscrit.) — Hauteur : 1m,07; largeur : 1m,62; colorié, collé sur toile, avec rouleaux.

1787. — Port du Havre. — « Plan de la ville « du Havre avec les projets relatifs à son agrandissement « et à l'amélioration de son port. » — Ce plan présente de grandes analogies avec le précédent; exécution soignée; titre orné des armoiries de la ville.

C. 872. (Liasse.) — 148 pièces, papier; 1 sur parchemin; 1 plan.

1777-1783. — Port de Rouen. — Adjudications et devis de travaux. — Mémoires sur l'incommodité des quais et sur la nécessité de leur élargissement; — sur le besoin de construire un mur de quai entre le pont de bateaux et les casernes de Saint-Sever. — A la date de ce mémoire (1781), l'ancienne *barbacane* n'existait plus. — Arrêt du Conseil d'État, par lequel le Roi cède à la ville de Rouen la propriété acquise à Sa Majesté, par son édit de février 1778, des baraques à cidre situées sur le quai depuis la porte Guillaume Lion jusqu'à la Porte-Borée, à charge de les détruire et d'employer le terrain qu'elles occupent à l'élargissement du quai. — Lettres signées par Bertin, Trudaine.

C. 873. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1768-1786. — Ports de Fécamp, Honfleur, Quillebeuf, Saint-Valery-en-Caux, Tréport, Yport. — Adjudication d'ouvrages à faire à Fécamp pour la reconstruction de la tête de la jetée de l'ouest emportée par le coup de mer du 31 mars 1782, moyennant 24,290 livres. — Lettre de M. Le Chevalier, subdélégué de Honfleur, destinée à la *Gazette de France* « Les habitants, animés d'un zèle patrio- « tique se sont offerts à ouvrir eux-mêmes un chenal droit « et profond au travers du banc de sable et de vase qui « rendait l'accès du port difficile aux grands navires... Mal- « gré les difficultés du terrain et la rigueur de la saison, tous « les habitants, sans distinction d'état, ni de qualité, sont allés « travailler comme de simples journaliers pendant 25 jours « dans l'eau et ayant la vase jusqu'au genou..... Ce pénible « ouvrage a été souvent garni de 800 à 900 travailleurs « qui ont été conduits et dirigés avec toute l'intelligence « possible par M. Rolland, inspecteur des ponts et chaus- « sées. » — Mémoire historique sur la construction des écluses de chasse. — Lettres signées par L.-A. de Bourbon, le maréchal de Castries.

C. 874. (Plan manuscrit.) — Hauteur : 0m,66; largeur : 0m,96; colorié, collé sur toile, avec rouleaux.

1786. — Port de Fécamp. — « Plan du port de Fécamp. » — Légende : jetée du nord, jetée du sud, chenal, épi, port, écluses de chasse, retenue, parc aux huîtres, abbaye.

C. 875. (Plan gravé.) — Hauteur : 0m,63; largeur : 0m,93; colorié, collé sur toile, avec rouleaux.

1786. — Port de Honfleur. — « Plan de Honfleur, avec le projet général des ouvrages pour l'amélioration du port et l'agrandissement de la ville. »

C. 876. (Plan manuscrit.) — Hauteur : 0m,60 largeur : 0m,88; colorié, collé sur toile, avec rouleaux.

1786. — Port de Saint-Valery-en-Caux. — « Plan « de Saint-Valery-en-Caux, avec le projet d'une écluse « de chasse et d'un bassin de désarmement. » — Légende : jetée de l'est, jetée de l'ouest, chenal, épi, écluse de chasse, bassin de désarmement, chapelle, port, retenue, la carrière, route de Saint-Valery à Dieppe, route de Saint-Valery à Caux.

C. 877. (Plan manuscrit. — Hauteur : 0m,60, largeur : 0m,88, colorié, collé sur toile avec rouleaux.

1786. — Port du Tréport. — « Plan du Tréport, avec le projet général pour son amélioration. » — Légende : jetée de l'ouest, jetée de l'est, cale pour calmer la mer, chenal, port, écluse de chasse, écluse de navigation, retenue, canal du Tréport à Eu, chemin du Tréport à Eu, chemin du Tréport à Mers, place, abbaye du Tréport, village de Mers.

C. 878. Volume. in folio, papier, 48 feuilles.

1749. — « Mémoire sur l'état présent des ports, des

côtes de la haute Normandie, avec l'état des ouvrages qu'il convient d'y faire pour la défense et la sûreté du commerce par M. Gourdon de L'Églisière, lieutenant général des armées du Roi, directeur des fortifications de Normandie. » L'auteur y passe en revue tous les ports depuis le Tréport jusqu'au Mont-Saint-Michel. — A la fin du volume : « Au Havre-de-Grâce, le 4 février 1773; » c'est la date de la copie de ce mémoire.

C. 879. (Volume.) — In-folio, papier, 63 feuillets.

1756-1762.—Mémoire général des côtes maritimes de la Normandie par M. le chevalier de Bonneval, ingénieur en chef à Granville. « Par la description de toute cette étendue de côtes on va tâcher de faire connaître ce que l'on y peut craindre de l'ennemi et ce que l'on pense qu'il conviendrait d'y faire pour s'y opposer. » Le mémoire est divisé en trois parties, la haute, la moyenne et la basse Normandie. Il est suivi : 1° d'un mémoire sur la presqu'île du Cotentin, composé par le même auteur en 1764; 2° d'un plan représentant le profil du terrain, depuis la laisse de basse mer, vis-à-vis de l'entrée du havre de Portbail.... jusqu'à la hauteur du Gorget; 3° d'un abrégé d'observations de M. Du Portal sur la situation d'une partie de la basse Normandie, portant la date du mois de juillet 1756. — Par quelques lignes ajoutées à la fin du premier mémoire, on voit qu'il fut approuvé par M. Du Portal et recommandé par lui à l'attention du ministre.

C. 880. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1733-1789. — Bornes militaires. — Canal de Crécy. — Carrières. — Chemins. — Phares. — Plantations des routes. — Rivières. — Travaux d'art. — Mémoire du sieur Des Taisnières, subdélégué de Lyons, tendant à prouver contre M. Bonnel que le chemin de Lyons à Gournay par Fleury est grand chemin d'ancien temps (imprimé). — Projet pour l'établissement de deux feux sur deux tours à élever à la pointe de Barfleur et au cap de la Hève. — Avis de l'intendant au contrôleur général sur le projet d'une déclaration relative à la plantation des arbres sur les grands chemins. — Retenue d'eau pour le flottage des bois sur la rivière d'Andelle. — Observations des officiers de la vicomté de L'Eau sur le flottage de la rivière d'Iton. — État général de ce que doivent payer toutes les communautés de la Généralité de Rouen, pendant l'année 1787, pour leur contribution aux travaux des routes. — Lettres signées par le comte de Maurepas, Orry, Trudaine, de L'Averdy.

C. 881. (Liasse. — 216 pièces, papier

1716-1778. — Minute d'une lettre adressée au maire, aux échevins et à la Chambre de commerce de Rouen pour les engager à accepter 8,000 livres tournois d'argent et 10,000 livres de coton à 28 sous la livre, que Pierre Hurard, marchand, proposait de leur prêter pendant cinq mois sans intérêt. Le coton devait être distribué aux pauvres femmes que l'on occuperait à filer. — Orry annonce à M. de La Bourdonnaye qu'il destine à son département 150,000 livres pour mettre les pauvres à portée de gagner leur vie en travaillant aux ouvrages publics. Il trace à l'intendant les règles à suivre pour faire de cette somme un emploi conforme à son objet. — Instruction pour l'établissement et la régie des ateliers de charité (imprimé). — Fonds de charité. — États des travaux. — Lettres signées par Orry, Terray, Trudaine, d'Ormesson, Turgot, Necker.

C. 882. (Liasse.) — 175 pièces, papier

1777-1780. — Ateliers de charité. — Correspondance, demandes, projets, états. — Ateliers à Auffay, Duclair, Ecouis, Évreux, Formoville, Louviers, Mesnières, Omerville, Pavilly (chemin de Pavilly à Barentin à la côte de la Valette, près Maromme, etc. — Lettre autographe de Miroménil, garde des sceaux, relative à un atelier à établir pour former une communication de la grande route à sa terre de Miroménil. — Minutes de lettres de M. de Crosne, l'une concernant la perfection de la porte de Gournay sur la route de Paris. — Lettres de François de Narbonne, évêque d'Évreux, du duc de Charrost, du président d'Esneval, de la duchesse de Mortemart, du marquis d'Heudreville, du comte d'Épinay-Saint-Luc, des ingénieurs Rolland, Pioche, Lamblardie, de Cessart. — Lettre signée par Necker.

C. 883. (Liasse.) — 217 pièces, papier.

1781-1784. — Ateliers de charité. — Correspondance, etc. — Ateliers à Blainville, Bourgtheroude, Conteville, Derchigny, Évreux, Fatouville, Gournay, Lilly, Magny, La Rivière-Prédauge, La Rocheguyon, Sauqueville, Sérans, etc. — Lettre de Joly de Fleury à M. de Crosne au sujet des ateliers de charité. Rien de plus satisfaisant que le compte qui en est rendu au Roi chaque année lors de la distribution du moins imposé; ne rien négliger pour maintenir et perfectionner cet établissement; en éloigner tout ce qui a l'air de la contrainte et de l'autorité; les faire servir à ouvrir ou perfectionner les communications vicinales, en faisant usage des ingénieurs des ponts et chaussées; faire en sorte que les communications aient la solidité nécessaire et que les paroisses s'occupent de leur entretien; correspondre pour cela avec M. La Millière, chargé du département des ponts et chaussées. — Lettres de MM. le

président d'Acquigny, de Bosmelet, de la duchesse Turgot de Saint-Aignan, des ingénieurs de Montfeu, Lamandé. — Lettres signées par Joly de Fleury, La Millière.

C. 884. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1785-1786. — Ateliers de charité — Correspondance, etc.— Ateliers à Aveny, Blangy, Chambors, Dangu, Maineville, Omerville, Sommery, au chemin d'Écos à Gisors. — État des demandes. — Mémoire sur l'objet et l'utilité des travaux ordonnés. — Gratifications aux ingénieurs. — Lettres de M. Hesnard, maire de Blangy : « Les rues intérieures de Blangy étoient dans un état affreux. L'eau croupissoit et séjournoit partout. Leur insalubrité y a mainte fois porté la contagion et on a vu chaque fois une dépopulation marquée et des plus affligeantes..... Nous avons eu dans le temps des corvées 18 paroisses en aide.... Grâce aux bontés de M. de Crosne nous commençons à respirer un air pur..... » — Félicitations à M. de Crosne de la part du président d'Acquigny sur sa nomination à la charge de lieutenant général de police. — Candidat recommandé par M. de Chambors pour remplacer M. Le Porquier, subdélégué de Chaumont.—Lettres des ingénieurs Barbot, Chaubry, Lescaille, Lamblardie, de MM. les marquis de Fayel et d'Estampes, du baron Du Feugueray, du vicomte de L'Espinasse. — Lettres signées par le comte de Vergennes, le baron de Breteuil, de Calonne, La Millière.

C. 885. (Liasse.) — 162 pièces, papier.

1785-1786. — Ateliers de charité. — Correspondance, etc.—Ateliers à Acquigny, Blainville, Cailly, Duclair, Elbeuf-sur-Andelle, Envermeu, Honfleur, Yville, Miroménil, Montaguy, Noyers, La Rocheguyon, Sainte-Geneviève-de-Gasny, Touques, Vaudreuil, Villetertre.— Projet de travaux pour former entre Évreux et Brosseville une communication également utile pour la ville et pour les paroisses du canton ; l'évêque y contribuera pour 1,200 livres. — Contribution offerte par l'abbé de Jumiéges pour rendre praticable l'entrée du bourg de Duclair. — Atelier pour former les tranchées d'une plantation projetée à l'entrée de Honfleur. Cette ville reçoit des accroissements continuels dans son commerce, mais en même temps le nombre des journaliers s'accroît et il est nécessaire d'aviser aux moyens de les soulager. Rapports de M. Lamandé. — Lettres de MM. Cachin, ingénieur, de Leveville, maître d'hôtel du Roi, des marquis de Mesnilglaise et de Seigneulay, de la comtesse de Léoncourt, de la duchesse d'Enville, de François de Narbonne, évêque d'Évreux, du prince de Lorraine, abbé de Jumiéges, de MM. Lacroix, Michel, G. Guillebert, Goubard, Liétout-Deslondes, officiers municipaux de Honfleur.

C. 886. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1786. — Ateliers de charité. — Correspondance, etc. — Ateliers à Évreux, Manneville, Morvilliers, Pavilly, à la côte de Saint-Vigor, à Tierceville. — Rigoult, maire de Saint-Valery-en-Caux, et Ch. Fauconnet sollicitent la construction d'une écluse de chasse et le curage de la retenue de leur port. — M. de Rallemont, à propos d'un atelier de charité, rend compte de ce qui a été fait à Fauville pour répondre aux vues du gouvernement quant à l'extinction de la mendicité. — Requête du père Cardon, prieur de Beaumont-en-Auge, du syndic et des habitants pour obtenir un embranchement pour leur bourg ; le pays manque absolument de débouchés; il y a pourtant tous les huit jours un des plus forts marchés de bestiaux du royaume, et le Roi y a établi, il y a quelques années, une école militaire qui compte plus de 200 élèves. — Plainte des habitants d'Elbeuf-sur-Andelle contre M. de Pommereu, au sujet de l'interruption des travaux commencés pour établir une communication entre Rouen et le château du Héron. — Lettres de la duchesse de Mortemart, des marquis d'Eudreville et de Vérac, de MM. de Girardin, lieutenant général du bailliage d'Évreux, Duperier de Boisfrant, gentilhomme du prince de Conti, etc. — Lettres signées par le comte de Vergennes, La Millière.

C. 887. (Liasse.)—128 pièces, papier (1 plan).

1786-1790. — Ateliers de charité. — Correspondance, etc. — État des ordonnances de l'intendant sur les travaux de charité. — Affiches d'adjudications. — Certificats d'affichages pour les syndics. — Atelier aux carrières de La Rocheguyon. — Mémoire sur l'entretien de la route de Paris à Rouen, entre Fleury et Rouen, rédigé et signé par l'ingénieur Pioche. — Réclamation des habitants des paroisses de Clarbec et Drubec, afin qu'il fût établi une communication du chemin de Corbon et de Beuvron à la grande route de Pont-l'Évêque à Caen. — Plan de l'embranchement proposé. — Lettres de MM. de Bellisle, de Limon, ancien intendant des finances de Monsieur, de la duchesse d'Enville. — Lettre de Calonne, lettres signées par le même et par La Millière.

C. 888. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1758-1764. — Corvées. — Correspondance, états de situation, de répartition des travaux imposés aux communautés des paroisses qui, pour avoir accompli leur tâche le plus tôt, dans les trois mois avant la récolte, ont droit à la récompense promise, conformément à l'ordonnance de M. de Brou. — Règlement pour servir d'instruction aux subdé-

légués. — Invitation à M. de La Bourdonnaye à ne point demander des corvées jusqu'à ce que les menus grains aient été entièrement semés. — Copie d'une lettre de M. Trudaine à M. de Brou : « MM. Bayeux et Dubois, in- « génieurs, attribuent le peu d'avancement des chemins « dans la Généralité de Rouen à la mollesse avec laquelle « les travaux des corvées ont été conduits ; » il lui rappelle que la règle adoptée par tous les contrôleurs généraux et approuvée par M. de Séchelles est d'exiger 12 corvées par an des contribuables. — L'intendant voit des difficultés à obtenir une telle contribution par suite du gouvernement fort doux auquel la province a été accoutumée. — Modération recommandée aux intendants en ce qui concerne la corvée, en vue du soulagement des peuples. — Lettres signées par Orry, de Silhouette, Boullongne.

C. 889. (Liasse.) — 61 pièces, papier (2 plans.)

1759-1760. — Corvées. — Plaintes portées contre le sieur Des Taisnières, conseiller du Roi, lieutenant général au bailliage et subdélégué en l'Élection de Lyons. — Lettres de justification et d'information. — Mémoire pour servir de défense. — État des titres servant à justifier l'exposé dudit mémoire (pièces imprimées). — 2 plans du chemin de Fleury.

C. 890. (Liasse.) — 183 pièces, papier.

1765-1770. — Corvées. — Correspondance, instructions, réclamations, ordonnances de l'intendant. — Arrêt du Conseil d'État contenant règlement pour les travaux publics en Languedoc; — état transmis à M. de La Michodière par L'Averdy pour servir d'exemple et de modèle dans les provinces.—Lettre de d'Invau : plainte de la négligence des subdélégués dans la suite des corvées employées aux travaux des routes; exiger des contribuables 12 journées, lorsqu'il s'agira de travaux nouveaux, 6 lorsqu'il s'agira de réparations simples; enjoindre à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées de faire une carte de la Généralité, un toisé et un inventaire circonstancié pour chaque route ou chemin. — Lettres de MM. de Montfeu, ingénieur, Nollent d'Agueseau, du comte de Trie, de Louis de Jarente, évêque d'Orléans. — Lettres signées par le duc de Choiseul, d'Invau, Terray.

C. 891. (Liasse.) — 300 pièces, papier.

1771. — Corvées. — Correspondance, réclamations, ordonnances de l'intendant. — Plaintes du comte de Virieu-Beauvoir, de M. Mathieu, curé du Havre, des marguilliers et propriétaires d'Ingouville, au sujet du chemin de la montagne d'Ingouville tracé par M. Le Bourgeois. « Per- « sonne n'ignore combien, depuis quelques années, le bourg « d'Ingouville s'est accru et embelli par un grand nombre « de maisons que des particuliers y ont fait construire à « grands frais, et combien de marchands et de manufac- « tures de toute sorte y sont établis. » - Lettres des ingénieurs Rolland, de Montfeu, du comte de Vargemont, de monseigneur de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen. — Lettre du duc d'Harcourt en faveur des habitants de la paroisse de Gravenchon dépendante du comté de Lillebonne, qu'on voulait assujettir aux corvées pour la grande route d'Yvetot à Caudebec.

C. 892. (Liasse.) — 199 pièces, papier.

1771. — Corvées. — Correspondance, réclamations, avis des subdélégués, états des défaillants, ordonnances de l'intendant.— Lettre de M. Camusat de Bernières en faveur des habitants de Tosny-Bernières et Villiers-sur-le-Roulle, pour obtenir qu'ils soient dispensés de la corvée du chemin de Gaillon au Roulle. « Ces pauvres misérables ont perdu « par le débordement de la rivière leurs labours, leurs « engrais.....; ils sont réduits à manger du pain d'orge..... « Si je ne les faisais pas travailler, j'aurais la douleur d'en « voir mourir de faim plus de la moitié..... » — Lettre de Charles Papavoine, maire de Louviers et de François Le Camus, échevin : « Quelle désolation, Monseigneur, de voir « les restes d'un pauvre peuple échappés à l'épidémie languir « faute de travail par la chute des manufactures et suc- « comber de faim et de misère!..... Notre ville, qui par sa « population était d'une très-grande considération, ne res- « semblera bientôt plus qu'à un bourg. »—Plaintes de M. le comte de Virieu-Beauvoir, gouverneur du Havre. « Depuis « 23 ans que je commande dans le gouvernement du Havre, « j'ay appris à connoître les habitants : une douzaine de- « mande ce que touts les autres rejettent, et souvent « cette douzaine, un peu plus orgueilleuse parce qu'elle est « plus riche, imagine devoir l'emporter sur les autres ; voilà « précisément l'histoire d'aujourd'hui. »—Lettre de M. Trugard de Maromme au sujet des fabricants de tuiles de la Haye-Malherbe. — Lettres du marquis de Matharel et du chevalier de Limoges, lieutenant des maréchaux de France.

C. 893. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1771. — Corvées. — Correspondance, réclamations, avis des subdélégués, ordonnances de l'intendant. — Estimation de la perte occasionnée à Tourny par l'orage du 16 mai. — Lettre de l'ingénieur Rolland à l'intendant au sujet de la route de Honfleur à Pont-l'Evêque. « Le public

« qui ordinairement n'est pas porté à dire du bien de la « corvée, ne cesse pourtant les éloges qu'il donne à « votre nouvelle méthode de faire travailler, elle prend on « ne peut mieux dans ces cantons; nous ne faisons plus « répandre de larmes aux pauvres des campagnes; au con- « traire, ils viennent gagner sur ces mêmes routes le pain « qu'elle leur enlevait jadis. » — Notes sur les corvées de Pavilly : « Suivant le dénombrement de la paroisse de Pa- « villy, il y a 96 manœuvres et 48 chevaux, la corvée est « fixée à 8 jours de travail par chaque journalier, elle est « occupée à fermer les terrassements de la montagne de « Barentin; les 96 manœuvres doivent faire 384 toises, ce « qui fait par chaque manœuvre 4 toises. » — Lettres du président de Crosville, du marquis de Belbeuf et de M. Le Sens de Folleville. — Lettre signée par Terray.

C. 894. (Liasse.) — 215 pièces, papier.

1772. — Corvées. — Correspondance, réclamations, avis des subdélégués, ordonnances de l'intendant. — Instruction de M. de Crosne pour les paroisses qui voudront faire faire leurs corvées à prix d'argent (imprimé.) — Réponse de l'intendant aux observations adressées au contrôleur général au sujet de ladite instruction (minute). — Plainte de M. de Pommery, propriétaire du château du Thil, au sujet de la conduite tenue dans l'exécution des ordres de l'intendant quant à la corvée. — Le duc d'Harcourt écrit à M. de Crosne en faveur de l'élargissement projeté de la communication entre Lillebonne et Bolbec. —Lettres : de l'ingénieur de Montfeu, de Chabannes, abbé de Bonport, de Moy, abbesse de Saint-Saëns, du duc d'Estissac, du marquis d'Estampes, du président Portail, l'aveugle, du président Turgot, de Mᵉ Dubocage de Bleville, de M. Guesnier Des Bordeaux, bailli d'Étrépagny.— Lettre signée par Terray.

C. 895. (Liasse.) — 217 pièces, papier (1 plan).

1772. — Corvées. — Correspondance, réclamations, avis des subdélégués, ordonnances de l'intendant. — Requêtes des propriétaires et habitants d'Hauville, Rontot, Le Lendin, au sujet de la route projetée entre la Mailleraye et la chapelle de Brestot; — de la ville de Caudebec : « Il ne se fait point de commerce à Caudebec, où il n'y a « aucune manufacture; la route ancienne de Rouen au « Havre étant abandonnée, les auberges de ladite ville sont « désertes, les marchés le sont également; » — d'Ingouville et de la ville du Havre, des paroisses de Rouelles, Saint-Aubin-sur-Gaillon, Saint-Julien-de-la-Liègue. — Signatures nombreuses au bas des requêtes. — Bottet, curé de Saint-Melaine, près Pont-de-l'Arche, demande des fonds pour obvier à la chute prochaine de son église ébranlée par suite de la démolition du mur du cimetière, lors de la confection de la nouvelle route. — Lettres de M. de Rumare, des ingénieurs Cleroy et Rolland. — Lettre signée par Trudaine.

C. 896. (Liasse.) — 235 pièces, papier.

1772. — Corvées. — Correspondance, réclamations, avis des subdélégués, ordonnances de l'intendant.— L'abbé Terray mande à l'intendant qu'il a été décidé que la nouvelle route de Forges à Dieppe serait dirigée vers les hauteurs en passant par le village de Martincamp. — Mémoire à consulter du propriétaire de La Houssoye, M. de La Motte, sur une contestation entre lui et le seigneur du Saussay, M. Vallier (imprimé). — Lettre de M. Renault, échevin de Gisors : « Depuis 21 ans que je suis officier de notre ville, « je vois dépérir annuellement son commerce et diminuer « le nombre de ses habitants, tant par le passage des « troupes que par l'acquit de toutes les charges extraordi- « naires dont les campagnes sont exemptes. » — Lettres des comtes de Brancas, Flamarens, Rohan de Brionne, de Nadaillac, maréchal des camps et armées. — Lettres signées par de Sauvigny, intendant de Paris, le duc d'Harcourt, Terray, de Maupeou.

C. 897. (Liasse.) — 263 pièces, papier.

1773. — Corvées. — Correspondance, réclamations, avis des subdélégués, ordonnances de l'intendant. — Devis pour les ouvrages de corvée. — Adjudications des tâches. — Délibérations des communautés des paroisses sur l'exécution des travaux à elles assignés par l'intendant. Nombreuses signatures au bas desdites délibérations. — Lettre du subdélégué de Neufchâtel : « J'ay connu par la « représentation qui m'a été faite qu'il y a en cette ville 60 « et tant de veuves, et de plus 40 sexagénaires, qui payent « depuis 3 livres jusqu'à 12 livres et au-dessus. » — État des habitants de Magny qui, bien qu'imposés à la taille, réclament l'exemption de la corvée.—Supplique des habitants du bourg de Gaillefontaine. — Lettres de dom de Courdemanche, prieur de Saint-Georges-de-Boscherville, de dom Huard, prieur de Jumiéges, de l'ingénieur Lamblardie, de la comtesse de Varneville, du marquis d'Estampes. — Lettre signée par le duc d'Harcourt.

C. 898. (Liasse.) — 182 pièces, papier.

1773.—Corvées.—Correspondance, réclamations, avis des subdélégués, ordonnances de l'intendant. — Rapport de M. Rolland, ingénieur, sur l'utilité que présenterait le

redressement et l'élargissement du canal de la rivière de Corby, du pont de Toutainville à la Risle. — Réclamation de secours en faveur du bourg d'Écos ravagé par l'incendie. — Lettre de MM. de Pontécoulant, Avrix de Bonnière, vicaire général d'Évreux, des ingénieurs Lamblardie, Rolland, de Montfeu, Le Bourgeois.

C. 899. (Liasse.) — 228 pièces, papier.

1773.—Corvées.— Correspondance, réclamations, avis des subdélégués, ordonnances de l'intendant. — Rôle de répartition par les haut cotisés de 882 livres sur les habitants de la paroisse des Loges, pour 49 toises de chaussée allouées au village de Toussaints;—adjudication des tâches;—devis. — Lettre de Lamblardie au sujet des travaux : « J'ay passé « à Forges, où le travail est en bon train; à Aumale, de « mesme; dans ce dernier endroit des ouvriers ont pris de « l'ouvrage à si bas prix qu'il y a de pauvres malheureux « qui ne gagnent pas 6 sols par jour, ce qui m'a fait beau- « coup de peine. C'est une suite de la tolérance des marchés « particuliers que font les paroisses. » — Requête des habitants de Jumiéges; les tempêtes ont grossi les eaux de la Seine et causé un débordement. — Lettres du chevalier d'Havrincourt, commandeur du Val-de-la-Haye, de l'abbé Papillauld, des ingénieurs Lamblardie, de Montfeu, Rolland.

C. 900. (Liasse.) — 300 pièces, papier.

1774. — Corvées. — Correspondance, réclamations, avis des subdélégués, ordonnances de l'intendant. — Adjudications, devis d'ouvrages. — Le comte d'Harcourt-Lillebonne réclame, en faveur de la Compagnie franche du Vieux-Palais, la continuation de l'exemption de corvée. — Requête de Mme Pilliers de Menou en faveur des habitants de Saint-Georges-sur-Eure. — Lettre du marquis de Fulvy, datée du château de Boullay, près Évreux : « Si j'eusse « suivy le chemin qui m'était tracé par mon père et mon « oncle, M. Orry, j'aurais peut-être, Monsieur, l'honneur « d'être un de vos confrères. J'ai préféré la retraite. » — Lettres de M. de Boismont, abbé de Grestain, du marquis d'Eudemare, Dubois, ingénieur — Lettres signées par Rigoley d'Ogny, Lenoir, Turgot.

C. 901. (Liasse.) — 157 pièces, papier.

1775-1776. — Corvées. — Correspondance, réclamations, avis des subdélégués, ordonnances de l'intendant. — Le gouvernement annonce l'intention de supprimer la corvée et d'y suppléer par une imposition sur tous les biens-fonds. — Projets de déclarations rédigés à cet effet par Turgot. — Objections de l'intendant. — Vive opposition que rencontre l'édit du mois de février 1776, portant suppression de la corvée. — Nouveaux avis demandés à l'intendant par les successeurs de Turgot. — Instruction générale pour les intendants sur la forme que le Roi veut être observée pour la construction et l'entretien des routes de son royaume.—Dans une longue lettre adressée à M. de Clugny, M. de Crosne donne d'importants renseignements sur son administration, « il s'était efforcé d'éviter les abus qui ré- « sultoient du service personnel de la corvée; » — il proposait aux habitants des campagnes, sans jamais les y contraindre, de faire faire leurs corvées à prix d'argent...; lorsqu'il a été donné des ordres pour la suppression des corvées, plus des deux tiers des paroisses de la Généralité avaient pris ce parti. Il explique à quoi tient l'opposition des Cours à l'édit. — Lettres signées par Trudaine, de Fourqueux, Turgot, de Clugny, Necker.

C. 902. (Liasse.) — 240 pièces, papier.

1777-1778. — Corvées. — Correspondance, réclamations, avis des subdélégués, rapports des ingénieurs, ordonnances de l'intendant. — Devis des ouvrages, adjudications des tâches, délibérations des habitants des paroisses.— Copie de la lettre écrite par Necker à l'intendant de Rouen, le 8 septembre 1777, et observations sur ladite lettre. — Longueur totale des routes ouvertes et indispensables dans la Généralité de Rouen 244 lieues, dont 115 3/4 en cailloutis, à l'entretien des communautés, 21 lieues 1/4 en pavé, à l'entretien des ponts et chaussées, et 107 lieues en partie commencées ou en terrain naturel non travaillé. — Entretien annuel des 115 lieues 3/4 en cailloutis estimé à 232,000 livres, à la charge des communautés; ouvrages à faire aux 107 lieues qui restent à perfectionner estimés à 320,000 livres; ces observations portent la signature de M. de Cessart.

C. 903. (Liasse.) — 300 pièces, papier.

1778. — Corvées. — Correspondance, réclamations, avis des subdélégués, rapports des ingénieurs, ordonnances de l'intendant. — Devis des ouvrages, adjudications des tâches, délibérations des habitants des paroisses. — Renseignements donnés au contrôleur général au sujet des griefs allégués par les habitants de Neufchâtel quant à l'imposition de la taille et aux corvées pour la route de Neufchâtel à Rouen. — Recommandation en faveur d'un corvéable adressée par M. Rumare à M. de Crosne; il le félicite, à cette occasion, de la récompense qu'il a obtenue « au brave Bouzard pour une action incroyable, qui, sans lui, auroit été longtemps inconnue. »— Lettres des ingénieurs de Cessart,

Hubert, Le Bourgeois, du président de Coqueromont. — Lettre signée par Necker.

C. 904. (Liasse.) — 300 pièces, papier.

1779-1780. — Corvées. — Correspondance, réclamations, avis des subdélégués, rapports des ingénieurs, ordonnances de l'intendant. — Devis des ouvrages, adjudications des tâches. — Éclaircissements transmis par l'intendant de Caen, M. Esmangart, sur le taux de la corvée de sa Généralité et sur le rapport existant entre elle et les brevets des tailles. — Rapport de M. Pioche, ingénieur du département de Caudebec, sur la nécessité d'exclure des adjudications les entrepreneurs reconnus incapables. — Lettre de M. Périer, secrétaire des commandements du duc de Penthièvre : « Toujours occupé du soulagement des mal- « heureux, le prince avoit offert le prix des arbres des « lisières de la forêt d'Eu qui se trouvent sur l'alignement « de la nouvelle route de Neufchâtel à Blangy, pour être « employé en faveur des corvéables. » — Lettres du président d'Esneval, de l'ingénieur de Cessart.—Lettres signées par le président de Cotte.

C. 905. (Liasse.) — 279 pièces, papier (1 plan).

1780. — Corvées. — Correspondance, réclamations, avis des subdélégués, rapports des ingénieurs, ordonnances de l'intendant. — Devis des ouvrages, adjudications des tâches. — Plan figuré de la grande route de Dieppe à Forges, aux abords de la paroisse des Grandes-Ventes. — Requête de Jacques-François Lecerf, fieffataire de la ferme des eaux minérales de Saint-Paul, à l'occasion du préjudice que lui avait causé le minage de la côte Sainte-Catherine.— Note sur l'état de la route entre Bourgdun et Cany : « chemins « creux et si étroits qu'on y passe difficilement avec une « voiture attelée de deux chevaux. »—Lettres de l'ingénieur Hubert. — Lettre signée par le duc de Montmorency.

C. 906. (Liasse.) — 250 pièces, papier.

1781-1786. — Corvées. — Correspondance, réclamations, avis des subdélégués, rapports des ingénieurs, ordonnances de l'intendant. — État des incendiés de Saint-Martin-de-Ventes, présenté par le collecteur. — Rapport de l'ingénieur sur ledit état. — Remercîments adressés à M. de Crosne par de Maupeou pour avoir fait remettre les fonds de l'atelier de Martincamp à Bully.—Mémoire présenté au nom de la ville de Dieppe, par Louis Niel, Cousin Despréaux et Abraham Vasse, sur la communication de Dieppe à Neufchâtel par Etran, Martinvégl se, Archelles. — Les officiers municipaux de Neufchâtel demandent une route par la vallée de Bray ; la route de Forges à Dieppe par les hauteurs, qui l'a emporté grâce à l'influence du chancelier, ne remplit pas le but ; avantages de la direction proposée. — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne l'essai pendant trois ans de la conversion de la corvée en une prestation en argent. — Mémoires et suppliques du marquis de Mornay, maréchal de camp, du comte de Blangy, de M. d'Ervillé, intendant des armées, des habitants de Lyons-la-Forêt, de Quillebeuf, des riverains de la grande route de Caen à Pont-l'Évêque, à Dozulé, Putot, Criqueville, etc.—Lettres signées par Delessart, La Millière, de Meaupeou, de Villedeuil.

C. 907. (Liasse.) — 158 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1787. — Corvées. — Correspondance, requêtes, rapports des ingénieurs, devis des travaux, arrêts du Conseil, instructions. — Conversion de la corvée en une prestation en argent. Enregistrement au Parlement de Normandie, le 14 août 1787, de la déclaration du Roi qui prescrit cette importante mesure. — Mode de payement. — Annonce de l'envoi fait au contrôleur général d'une carte itinéraire de la Généralité dressée par départements des ingénieurs. — Entretien annuel des parties de routes achevées, évalué à 252,361 livres. — Plus de 6 millions seraient nécessaires pour perfectionner les travaux aux routes ouvertes, commencées et projetées. — Lettres signées par La Millière, Lambert, de Calonne.

C. 908. (Liasse.) — 207 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1788-1790. — Corvées. — Correspondance, requêtes, rapports des ingénieurs, ordonnances de l'intendant. — Arrêt du Conseil ordonnant la levée des contributions représentatives de la corvée de la province de Normandie. — Lettre de M. Pocholle, subdélégué de Dieppe : « Le travail le plus minutieux, le plus désagréable, celui « qui occasionne la plus grande perte de temps, le plus « grand nombre d'importunités, le travail enfin le plus dur, le « plus accablant pour un subdélégué est le travail relatif à « la confection et à l'entretien des chemins royaux. » — Rôles et assiettes de la contribution en argent pour la corvée sur les paroisses de l'Élection de Lyons, et sur Colmesnil et Saint-Pierre-Azif. — Lettres signées par Thouret, procureur syndic provincial, La Millière, Blondel.

C. 909. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1770-1789. — Académies. — Lettre de M. Le Roy, de l'Académie des sciences, où sont posées quelques questions au sujet d'un globe de feu aperçu le 12 novembre 1770 sur le chemin de Pont-l'Évêque à

Benzeville. — Lettre d'envoi d'une lettre des commissaires de l'Académie des sciences, chargés d'examiner l'affaire des cidres. — Prix extraordinaire proposé par l'Académie royale des sciences. — L'abbé Deshoussayes, chanoine de Rouen, engage M. de Crosne à accepter la fonction de prince de l'Académie de l'Immaculée-Conception. — Subvention à l'Académie de Rouen, à charge d'entretenir, d'augmenter, et surtout de rendre publique sa bibliothèque. — Prix de l'Académie d'Amiens;—de celle d'Arras.—Extrait de deux séances publiques de l'Académie royale d'Arras (imprimé).— Mention de M. de Robespierre, avocat, directeur de ladite Académie. — Bibliothèque de législation, administration, histoire et droit public attachée à la Chancellerie de France.— Appel aux savants.—Refus d'autoriser l'établissement dans la ville de Rouen d'un lycée social projeté par M. Benard.— M. Costard Dumesnil demande la concession du terrain servant à l'Académie d'équitation.—Lettres de MM. Dubois de Fosseux, Milcent, Vrégeon. — Lettres signées par le duc de Charrost, le comte de Vergennes, de Lamoignon, de Villedeuil, Barentin.

C. 910. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1649-1789. — Aérostats. — Colléges. — Blanchard, s'apprêtant à passer en Angleterre, réclame la protection de l'intendant contre les employés de la douane, qui exigent des droits pour son ballon. — M. de Gaule, ingénieur de la marine du Havre, demande la permission de faire une seconde expérience d'un ballon enlevé par le procédé du feu. — 1860 livres tournois réclamées par un fabricant d'acide vitriolique de Déville pour fournitures faites au feu sieur Pilatre des Roziers, pour sa dernière expérience aérostatique. — Lettre relative à l'envoi, par Rouen, d'une caisse de manuscrits destinés à la bibliothèque du Roi, expédiés par M. d'Havrincourt, ambassadeur en Hollande. — Établissement projeté par l'évêque d'Évreux d'un collége de plein exercice, libre et gratuit, dans sa ville épiscopale. — Emplacement du noviciat des Jésuites à Rouen, réclamé par madame de Maulévrier, — Programme d'une comédie latine, *les Petits-Maîtres*, qui sera représentée par les écoliers de seconde du collége royal archiépiscopal de Bourbon, de Rouen, le 13 avril 1748 (imprimé). — Lettre du subdélégué Paterelle en faveur du collége de Saint-Germer. — Affiches des cours du collége de Verneuil, sous le principalat de Jacques de Quidebeuf (imprimé.) — Réponse de M...., résidant à Rouen, à un étranger de ses amis, au sujet de la pension du collége de Vernon (imprimé). — Mémoire pour le sieur Formant, chanoine principal dudit collége. — Lettres signées par Miroménil, Terray, Bertier, le comte de Vergennes, de Calonne, Barentin, de Lamoignon.

C. 911. Liasse. — 67 pièces, papier.

1740-1789. — Écoles à Ganzeville, Hauville, Pont-l'Évêque, fondées par la demoiselle Hertel, Ducastel, curé de Saint-Thurien, M. de Bailleul; autres à Épouville et Dissel. — Demandes d'autorisations. — Règlement de 1763 pour les maîtres préposés à l'instruction des enfants de l'Hôpital général de Rouen. — Arrêt du Parlement de Rouen relatif aux écoles gratuites pour les pauvres. — Mémoire adressé à Bertin par Descamps, peintre du Roi, directeur de l'école de dessin de Rouen.— Le ministre reconnaît que cette école a rendu les plus grands services, que Descamps a le mérite d'être, pour ainsi dire, le fondateur des écoles de dessin en France; il regrette qu'un homme de ce talent languisse dans une pénible médiocrité. — Cleron, professeur d'hydrographie au Havre, demande une augmentation de traitement. — Lettres de Levêque et de Monge à l'intendant pour lui rendre compte de l'inspection des écoles d'hydrographie de Dieppe et du Havre. — Les traitements sont insuffisants ; il serait désirable d'établir des écoles à Saint-Valery-en-Caux et à Fécamp. — Demande de M. Scanégatty, professeur de physique à Rouen.— M. La Blancherie recommande à M. de Crosne son établissement de correspondance générale sur les sciences et les arts. — Lettre relative à un tableau de M. Pierre destiné aux Chartreux de Rouen. — Eclaircissements topographiques demandés par M. de La Michodière pour l'état de la population que prépare le contrôleur général. — Lettres signées par le comte de Saint-Florentin, Bertin, Boullongne, le comte de Vergennes, Tolozan.

C. 912. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1739-1787. — Machines : de l'abbé Dumontier pour remonter les bateaux contre le courant; de Kay, artiste anglais, pour abréger la main-d'œuvre des cardes; de Fouquier, pour faire les rots; de Lebeau, pour fendre les cuirs dans le sens de leur épaisseur; de Wood et Hill, ayant cédé leurs droits à Decrétot et Pétou, de Louviers, pour carder et filer la laine et le coton. — Bleuze, de Valenciennes, prétend être arrivé à découvrir les gisements de charbon par la baguette divinatoire. — Apparences de charbon signalées dans la paroisse de Saint-Laurent-de-Fribois. — Projet proposé par le sieur Rozet, religieux de l'abbaye de Mortemer, pour faire parvenir promptement des ordres dans les pays éloignés.— Mémoire du sieur Cointeraux sur les moyens de prévenir et d'éviter les incendies dans les campagnes. — Invention par le sieur Scanégatty d'un nouveau four à cuire le plâtre dans lequel on peut substituer le charbon de terre au bois. — Comptes

rendus d'expériences; rapports de Dambourney. — Lettres signées par le duc d'Ayen, Orry, Trudaine, Terray, le maréchal de Ségur, Tolozan.

C. 913. (Liasse.) — 102 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1760-1788. — Société d'agriculture de Rouen. — Arrêts du conseil et correspondance concernant son établissement et la nomination de ses membres. — Comptes rendus de ses séances. — États de ses dépenses. — Mémoire contenant l'historique de ses travaux et de ses services, de Dambourney. — Subvention en sa faveur sur l'octroi des marchands. — Ses observations sur l'établissement des pépinières royales. — Lettres de Haillet de Couronne, Delépine, secrétaire perpétuel de l'Académie de Limoges. — Lettres signées par Bertin, de L'Averdy, Terray, Lambert, Trudaine, de Calonne, le comte de Vergennes.

C. 914. (Liasse.) — 158 pièces, papier.

1753-1785. — Bailliages d'Arques, Aumale, Beaumont-le-Roger, Cany, Caudebec, Chaumont, Eu, Évreux, Gisors, le Havre. — Correspondance de l'intendant, états concernant les nominations et les réunions d'offices. — Suppression de la vicomté d'Aumale proposée par le duc de Penthièvre; demande de renseignements. — Mémoire pour le sieur Rohard, juge ordinaire et prévôt châtelain de Chaumont. — États des criminels, vagabonds détenus dans les prisons du bailliage d'Évreux. — Composition du bailliage ancien de Gisors, séant à Andely. — Renseignements au sujet de l'affaire du sieur Marck, consul prussien au Havre. — État des affaires jugées au bailliage de cette ville dans le cours des années 1768-1770. — Lettres signées par Machault, le comte de Saint-Florentin, de Séchelles, de Maupeou, Necker, Miromènil.

C. 915. (Liasse.) — 188 pièces, papier.

1709-1785. — Bailliages de Lyons, Magny, Mantes, Montivilliers, Neufchâtel, Nonancourt, Pont-Audemer, Pont-de-l'Arche, Rouen, Vernon. — Correspondance de l'intendant, états concernant les nominations, les réunions d'offices ou de hautes justices. — Tableau et état des villes, bourgs, paroisses en leur totalité et des hameaux par extension qui composaient et formaient le ressort du bailliage royal de Lyons-la-Forêt à l'époque de sa suppression, en juin 1772. — État des affaires jugées au bailliage de Montivilliers. — État du bailliage royal de Neufchâtel. — Projet d'arrondissement pour la formation d'un Présidial à Vernon, au lieu du bailliage qui y existait. — Renseignements au sujet de réclamations de particuliers, du sieur Haillet de Couronne, à l'effet d'être maintenu en possession des honneurs et profits attachés à sa charge de président du Présidial de Rouen; — de la marquise de Sommery contre la réunion au bailliage de Neufchâtel de la haute justice de Canchy; — des maire et échevins de Nonancourt, pour la conservation de leur juridiction municipale. — Lettres signées par d'Agnesseau, de Courteille, d'Ormesson, de Maupeou, Terray, Amelot, Miromènil, Necker, Débonnaire de Forges.

C. 916. (Liasse.) — 108 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1709-1789. — Correspondance concernant la Cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie (compétence, enregistrement d'édits), sa suppression en 1772, l'enlèvement de ses archives à Paris, leur restitution à la suite du rétablissement de la Cour. — Projet proposé par la Chambre des Comptes de former une collection de tous les titres concernant le domaine du Roi. — Inventaires dressés par François-Nicole Royer, avocat en Parlement, subdélégué général de l'intendant, agissant pour son absence et en son nom. — M. Harel chargé de veiller au renvoi des papiers de Paris à Rouen. — Lettres signées par Louis XV, d'Ormesson, de L'Averdy, de Maupeou, Bertin, Terray, de Clugny, de Beaumont, Débonnaire de Forges, Tolozan, Miromènil, Barentin.

C. 917. (Liasse.) — 299 pièces, papier.

1741-1789. — Maîtrises des eaux et forêts : — d'Arques, Caudebec, Lyons, Pacy, Rouen, Vernon. — Correspondance concernant les plaintes, les provisions aux offices. — Mémoire touchant la consommation de bois des quatre verreries de la forêt de Lyons. — Lettres patentes qui augmentent les gages des gardes généraux et particuliers du département de Rouen (imprimé). — Déclarations des bois de futaies. — Lettres signées par l'archevêque de Bourges, le duc d'Harcourt, de Baudry, de Beaumont, de Courteilles, Débonnaire de Forges, de Vilevaut, le comte de Vergennes, Miromènil, Lambert.

C. 918. (Liasse.) — 96 pièces, papier, 2 pièces parchemin.

1731-1789. — Parlement de Normandie. — Correspondance concernant sa compétence, sa capitation, l'enregistrement des édits, sa suppression et son rétablissement. — Mémoire en réponse à une lettre de Lenoir où se trouvaient proposées les questions suivantes : qui a le droit de commander les armées à Rouen en l'absence du

gouverneur;—de convoquer la Noblesse, le ban et l'arrière-ban? — quels sont les droits et les prérogatives du major de la ville? (Ce qui donna lieu à ce mémoire fut une contestation survenue entre le premier président et le comte de Saint-Hilaire, lieutenant des maréchaux de France, au sujet de la convocation faite par le premier président des nobles et officiers militaires retirés du service pour élire des notables.) — États des magistrats composant le Parlement; — des anciens officiers de cette Cour qui ont reçu des ordres d'exil; — indication des lieux désignés pour leur demeure. — Lettres d'envoi d'arrêts du Conseil qui cassent et annulent des arrêts du Parlement. — Lettres signées par Chauvelin, Trudaine, le comte de Saint-Florentin, de Courteille, d'Ormesson, Bertin, le duc de La Vrillière, Miroménil, le baron de Bréteuil, le comte de Saint Priest.

C. 919. (Liasse.) — 207 pièces, papier; 3 sur parchemin.

1600-1781. — Vicomté de l'Eau de Rouen. — Sentences rendues au siége de cette juridiction; procès-verbaux des vicomtes de l'Eau; arrêts du Parlement. — Déclarations du Roi, mémoires servant à établir la compétence du vicomte de l'Eau, contre les prétentions des prieur et consuls, des échevins, du lieutenant de police et de l'amirauté de Rouen (imprimés). — Correspondance concernant les officiers de la vicomté de l'Eau, les logements du vicomte, des clercs-siégés, du peseur, le poids aux laines et les droits de coutume; — le prince de Condé engagiste desdits droits. — Règlement du vicomte de l'Eau concernant les bateliers et la police du quai. — Lettres signées par Orry, Trudaine, de Courteille, La Millière.

C. 920. (Liasse.) — 159 pièces, papier.

1740-1789. — Édits, déclarations, correspondance concernant les amirautés, le Bureau des finances, la Chambre souveraine des décimes, le Conseil supérieur créé en 1771, les Cours prévôtales, les Élections, les officialités, les siéges consulaires, les hautes justices, les justices aliénées; — suppression de siéges, réunions d'offices, nomination d'officiers, compétence, etc.—Règlement de Guillaume-Urbain de Lamoignon, intendant à Rouen, au sujet des amirautés, en exécution de l'arrêt du Conseil du 24 février 1700. — États des amirautés de la Généralité et des droits perçus; réformes proposées — « L'indécence avec laquelle se font les expéditions des « amirautés dans des maisons empruntées et souvent dans « des cabarets, la perte qui arrive des registres et des « papiers au deffaut de greffes, d'où il nait, quantité d'in- « convénient pour les familles qui ne trouvent plus les « preuves, qui devraient rester dans le dépôt public, du « départ et du retour de leurs parents feroit souhaiter « qu'on pût trouver des fonds pour bâtir des prétoires et « des greffes. » — Lettre de M. Alexandre, subdélégué de Rouen, au sujet des hautes justices du bailliage de Rouen, plus nombreuses que partout ailleurs et favorables à l'impunité; les commissaires de police de Rouen sans autorité dans les faubourgs, qui sont soumis aux justices particulières de Grammont, Emendreville et Saint-Gervais; les tapageurs et les filles de mauvaise vie y trouvent un asile. — Gratification de 1,000 livres accordée par Terray à M. Dubois, ingénieur en chef, pour sa carte des bailliages de la Généralité. — Lettres signées par d'Agnesseau, Chauvelin, Terray, d'Ormesson, Bertin, de Maupeou, Miroménil, le maréchal de Castries, de Lamoignon, Barentin.

C. 921. (Plan manuscrit.) — 1 pièce, h. 2 m., l. 2 m. 13 c., papier collé sur toile avec rouleaux.

1772. — Carte de la Généralité de Rouen où sont indiquées toutes les paroisses et un certain nombre de hâmeaux, avec des marques particulières servant à désigner les diverses juridictions, les traites foraines, les foires et marchés, le quart-bouillon, etc . . . Des lignes de points rayonnent de chaque siége de juridiction et indiquent jusqu'où s'étend le ressort. Cette carte pourrait être celle à laquelle il est fait allusion à l'article précédent.

C. 922. (Liasse.) — 100 pièces, papier; 38 sur parchemin.

1737-1789. — Galériens. — Correspondance, extraits des registres du greffe criminel de Rouen. — État des galériens détenus dans la *tournelle des galériens* de Rouen, autrement dite *les galiots;*— visite des malades par MM. Rouelle et Lepecq; — plaintes des prisonniers; — ordres du Roi pour envoyer les prisonniers à Alençon; — commutation de la peine des galères en une détention dans les maisons de force. — Le comte de La Luzerne reconnaît que les ordres relatifs à la translation des condamnés aux galères ont été et doivent être adressés au procureur général du Parlement, quand la condamnation a été prononcée par la Cour; que c'est à lui, dans ce cas, à les faire conduire à Alençon où ils sont pris par la chaîne de Paris; mais les ordres ont été constamment adressés à l'intendant, quand il s'est agi de personnes condamnées pour contrebande ou pour délits militaires. — Lettres signées par Louis XVI, le comte de Maurepas, de Lamoignon, le comte de La Luzerne.

C. 923. (Liasse.) — 283 pièces, papier.

1706-1788. — Police judiciaire. — Correspondance, extraits imprimés de la correspondance de la maréchaussée de la Généralité de Paris. — Renseignements sur l'affaire de Morin de La Boissaye, ancien garde de la porte du Roi et du sieur Ricquier ; — vente par Ricquier à Morin de la terre de Richebourg appartenant précédemment à Levaillant et Alline, marchands de coton à Lyons-la-Forêt. — Lettre de Miroménil à l'intendant, pour lui apprendre que le roi Louis XVI avait jugé à propos de défendre de désigner les exécuteurs des sentences criminelles sous la dénomination de bourreau. — Lettre de MM. Petigny, secrétaire du sceau, et Trugard de Maromme. — Lettres signées par d'Ormesson, Orry, Chauvelin, Bertin, de Lamoignon, de Maupeou, Miroménil, le baron de Breteuil, le comte de Vergennes.

C. 924. (Liasse.) — 180 pièces, papier.

1709-1788. — Police judiciaire. — Demandes de renseignements à l'intendant sur des dénonciations adressées aux ministres. — Envoi de signalements. — Signalement de trois criminels d'État du royaume de Suède, le comte de Hard, le baron Erié Wrangel, Thur de Gillenspetz. — Le seigneur de la paroisse de Toqueville fatigue le curé par toute sorte de mauvais procédés ; l'inviter à mieux se conduire et le mettre sous la surveillance du subdélégué. — Arrêter des quêteurs signalés aux environs de Gisors auxquels on suppose de faux passe-ports. — Prisonniers demandant à sortir de prison et à être jugés. — Lettres signées par Amelot, les comtes de Saint-Florentin et d'Argenson, de Sartine, le duc d'Aiguillon, le comte de Vergennes, Miroménil, de Lamoignon.

C. 925. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1730-1751. — Lettres de grâce et de rémission. — Correspondance au sujet de demandes en faveur de condamnés, renseignements, extraits de procédures. — Lettres de rémission sollicitées par un dragon, subordonnées à cette condition qu'il gardera prison pendant trois mois et servira dans le régiment de L'Hôpital pendant dix ans à compter de la date de l'entérinement desdites lettres. — Ordonner aux officiers du bailliage de Rouen de surseoir au jugement d'un prévenu jusqu'à ce qu'on ait rendu compte au garde des sceaux des circonstances du meurtre commis et qu'il ait pu leur faire savoir les intentions du Roi. — Lettres de rémission sollicitées par un soldat aux gardes prisonnier dans les prisons de Caudebec : « Tout ce qu'on pourra faire de plus favorable pour lui, écrit d'Agueseau à M. de La Bourdonnaye, sera d'adoucir la condamnation qui sera sans doute prononcée contre lui ; j'écris à M. le procureur général de m'informer de l'arrêt qui sera rendu contre cet accusé, afin qu'on ait le temps d'expédier les lettres de commutation de peine qu'il plaira au Roi de lui accorder. » — Deux particuliers condamnés aux galères pour avoir soulevé les ouvriers d'Elbeuf contre leurs patrons. — Avertir les juges d'Étouteville qu'ils aient à faire leur devoir avec plus de diligence. — Lettres signées par Chauvelin, d'Angervillier, d'Agueseau, Machault.

C. 926. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1771-1789. — Lettres de grâce et de rémission. — Correspondance au sujet de demandes en faveur de condamnés, renseignements, extraits de procédures. (Pièces rangées par ordre alphabétique.) Lettres A. - C. — Maupeou rappelle à M. de Crosne que personne n'ayant droit, excepté le Roi, de voir les procédures criminelles, il est nécessaire, lorsqu'on les demande de la part de Sa Majesté, qu'on fasse mention dans les lettres au greffe que la demande a lieu par les ordres du chancelier. — Le Roi veut bien faire éprouver les effets de sa clémence au sieur X. . . . ; ses parents sont hors d'état de pourvoir aux frais de sa détention ; un d'eux, sans s'engager dès maintenant, a demandé à connaître le montant de ces frais : 250 fr. à Bicêtre, et 100 à 150 fr. pour frais d'expédition de lettres de commutation ; lui communiquer ce renseignement et voir s'il n'y aurait pas dans la Généralité de Rouen une maison de force où la pension soit moins élevée. — Lettres signées par de Maupeou, Miroménil, de Lamoignon, Barentin, de Cicé, archevêque de Bordeaux.

C. 927. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1771-1789. — Lettres de grâce et de rémission. — Correspondance au sujet de demandes en faveur de condamnés, renseignements, extraits de procédures. (Lettre D.) — Demande de l'interrogatoire d'une prévenue qui s'était pourvue en grâce à l'occasion de la naissance du Dauphin. — Homicide du suisse de l'abbaye de Beaumont. — Lettres signées par de Maupeou, Miroménil, de Cicé, archevêque de Bordeaux, Barentin.

C. 928. (Liasse.) — 193 feuillets, papier.

1765-1790. — Lettres de grâce et de rémission. — Correspondance au sujet de demandes en faveur de condamnés, renseignements, extraits de procédures. (Lettres E. - Y.) — Attroupements et émeutes dans le pays de Caux en 1789, suivant le comte de Saint-Priest, les

circonstances actuelles exigent que les poursuites ne soient pas si rigoureuses. — Révolte à Forges-les-Eaux; femme foulée aux pieds par des cavaliers de la maréchaussée.—Le Roi ayant accordé à une femme la commutation de la peine de mort en celle d'une réclusion pendant deux ans, et ses parents n'étant pas en état de payer les frais de sa translation et de son entretien dans une maison de force, elle fera son temps aux prisons d'Andely, où elle est détenue. — Lettres signées de Maupeou, Miromenil, Debonnaire de Forges, le comte de Saint-Priest, de Lamoignon, de Cicé, archevêque de Bordeaux, Barentin.

C. 929. (Liasse.) — 5 cahiers in-4°, papier, 265 feuillets.

1773-1777. — Frais de justice. — États des exécutoires décernés et des ordonnances délivrées par l'intendant sur le domaine pour le payement des frais de justice; — impression de jugements; — fourniture de pain et de médicaments, — geôlage, — visite de médecins, — exécutions, payement de témoins, etc. — Assassin de madame de Brotonne rompu et brûlé vif. — Mention de huit exécuteurs de sentences criminelles pour la Généralité de Rouen. — 6,000 livres de traitement à l'exécuteur de la haute justice de Rouen. — Traitement de maladies épidémiques aux environs d'Aumale.

C. 930. (Liasse.) — 5 cahiers in-4°, papier, 332 feuillets.

1778-1782. — Frais de justice. — État des exécutoires décernés et des ordonnances délivrées par l'intendant. — Vols d'églises aux environs de Chaumont et de Beauvais. — Mention de 500 livres payées au brigadier de la maréchaussée d'Eu, pour frais de capture et conduite au Mont-Saint-Michel, en vertu d'ordres du Roi, du sieur Le Vaillant de Plémont (*sic*), soupçonné et depuis convaincu d'avoir formé le projet de passer à l'étranger avec plusieurs gentilshommes verriers et de débaucher des ouvriers qui devaient l'y rejoindre à l'effet d'y établir une manufacture de verrerie à l'instar de celle de France.

C. 931. (Liasse.) — 5 cahiers in-4°, papier, 360 feuillets.

1783-1787. — Frais de justice. — État des exécutoires décernés et des ordonnances délivrées par l'intendant. — Mention de frais pour la révision, en vertu de lettres patentes de 1784, du jugement de la fille Marie-Françoise-Victoire Salmon, injustement condamnée par le Parlement, pour crime de poison et de vol domestique, à faire amende honorable, à être brûlée vive, après avoir été appliquée à la question ordinaire et extraordinaire. — Frais d'analyse et de décomposition des cidres pendant la foire de novembre 1784, à Rouen, par MM. Le Chandelier, Le Carbonnier, Mesaize, apothicaires à Rouen.

C. 932. (Liasse.) — 3 cahiers in-4°, papier, 188 feuillets.

1787-1790. — Frais de justice. — État des exécutoires décernés et des ordonnances délivrées par l'intendant. — Mention d'arrêts du Parlement condamnant encore en 1789 à la question ordinaire et extraordinaire; — d'un procès d'office pendant en la cour de Parlement à l'occasion du refus fait par les Augustines de la ville d'Orbec de céder un terrain à elles appartenant, pour y faire un nouveau cimetière, conformément à la déclaration du Roi de 1776.

C. 933. (Liasse.) — 185 pièces, papier.

1773-1774. — Frais de justice. — Correspondance concernant les exécutoires donnés sur le domaine. — Demandes de payement, mémoires de fournitures — Circulaire aux subdélégués pour l'envoi des états des procès criminels qui doivent être adressés à la fin de chaque semestre à M. le chancelier. — Lettre du duc d'Harcourt à M. de Crosne : « Vous savez que de tout temps les prisons de la Cour des Aides ont servi de prisons militaires. Il est effectivement convenable à tous égards que les gens de guerre qui ont mérité la prison pour s'être écartés de la discipline et de la police de leur troupe ne se trouvent pas confondus avec des malfaiteurs. » — Certificat de l'usage, existant, depuis quarante ans au moins, de donner aux prisonniers d'Évreux deux livres de pain blanc par jour; — la même ration réclamée par Louis Langlois, concierge des prisons de Pont-de-l'Arche, pour ses prisonniers. Avec une livre et demie, ils ne pourraient pas vivre. On ne peut compter sur les aumônes. — L'intendant justifie auprès du chancelier M. de Dun d'Ireville, lieutenant général au bailliage et siége présidial d'Évreux, accusé par M. Perchel, procureur général du Conseil supérieur de Rouen. — Lettres signées par le duc d'Harcourt, de Sartine.

C. 934. (Liasse.) — 220 pièces, papier.

1775-1790. — Frais de justice. — Correspondance concernant les exécutoires décernés sur le domaine. — Demandes de payement, mémoires de fournitures, etc. — M. de Dun d'Ireville écrit à l'intendant : « Le concierge des prisons d'Évreux est sans gages, et les réductions qu'on a faites, depuis quelques années, le mettent tellement dans le cas de ne pouvoir subsister, que celui qui occupe cette place, homme honnête, désintéressé et supérieur à son état, cherche à se retirer, étant constamment en retour.

Je ne puis vous dissimuler, monsieur, que la police des prisons est de mes fonctions la plus pénible ; l'humanité est sans cesse révoltée du spectacle affligeant que présentent les nôtres, et à chaque visite on fait, malgré qu'on en ait, des vœux pour qu'on adopte en France les principes de la Chine. » — Autres lettres dans le même sens de M. de Dun et de M. Des Ervolus. — Petites filles toutes nues, de quatre et de dix ans, abandonnées par leur mère, trouvées par les cavaliers de la brigade de Lyons, mises aux prisons d'Évreux, et transférées au dépôt ; réclamations en leur faveur. — Lettres signées par Necker, Debonnaire de Forges.

C. 935. (Liasse.) — 153 pièces, papier, 1 sur parchemin.

1681-1784. — Frais de justice. — Correspondance, arrêts. — État concernant les traitements et les secours accordés aux exécuteurs des hautes œuvres. — Arrêt du Parlement de Rouen, concernant la perception du droit de *havage* (sur les grains). — Droits perçus par les exécuteurs sur les grains aux marchés supprimés par arrêt du Conseil du 3 juin 1775. Pour arriver à déterminer leurs salaires, Turgot écrit à l'intendant : « Ce n'est pas une indemnité des droits qu'ils percevoient sur les grains qui « leur est due, ce sont des salaires convenables pour des « fonctions nécessaires à la sûreté de la société ; peut-être « seroit-il même à désirer que cette classe d'hommes, « choisis parmi les criminels auxquels on auroit accordé la « vie, ne pût prétendre que le simple nécessaire. » — État des exécuteurs de la Généralité et de tous les profits qu'ils percevaient avant l'arrêt de 1775.—Les droits de l'exécuteur de Rouen s'élevaient à 17,650 livres. — Supplique adressée par lui à l'intendant. Il expose les disgrâces et les charges de l'état où il a eu le malheur de naître : « renfermé sans « cesse dans le cercle étroit de sa famille, un exécuteur « est un être isolé qui n'est regardé en France que comme « un animal sauvage.. ; il n'a rien qu'au poids de l'or . » — Lettres signées par Orry, Trudaine, de Courteille, Turgot, Bertin, de Cluguy, Debonnaire de Forges, Joly de Fleury, de Beaumont, Chardon.

C. 936. (Liasse.) — 168 pièces, papier.

1737-1789. — Frais de justice. — Correspondance concernant les gratifications demandées par les officiers de justice, le payement des déboursés, salaires et grosses des greffiers, les impressions, les frais de diverses procédures sur le fait des monnaies. — Indemnité réclamée par le bourreau pour ses domestiques qu'il avait chargés de dépendre huit cadavres exposés aux fourches patibulaires de Rouen, et que l'infection avait rendus malades. — Demande d'abroger l'usage qui refuse aux accusés innocents l'impression et l'affiche de leur arrêt d'absolution aux frais du domaine. — M. de Belbeuf écrit à M. de Crosne au sujet de la mauvaise tenue des actes de l'état civil par les curés, et de la nécessité de rectifier les actes vicieux. — Lettres signées par Orry, Machault, Trudaine, de Moras, Chauvelin, Bertin, de Courteille, de L'Averdy, d'Invau, Terray, Cochin, d'Ormesson, de Beaumont, Joly de Fleury, Debonnaire de Forges, de Calonne, Lambert.

C. 937 (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1777-1784. — Frais de justice. — Correspondance concernant la répétition sur les hauts justiciers et autres particuliers des frais de justice dont l'avance avait été faite par le domaine. — Copie du testament d'un criminel exécuté à Beauvais ; il dénonce tous les voleurs et empoisonneurs qui faisaient partie de sa bande. — Lettres signées par Necker, Miroménil, d'Ormesson, de Beaumont, de Calonne, Debonnaire de Forges.

C. 938. (Liasse.) — 232 pièces, papier.

1785-1790. — Frais de justice. — Correspondance de l'intendant concernant la répétition sur les hauts justiciers et autres particuliers des frais de justice dont l'avance avait été faite par le domaine. — Arrêt de la Cour qui décharge M. de Montigny, bailli de Laigle, de l'accusation contre lui formée, le renvoie dans l'exercice de ses fonctions et ordonne que le procureur général sera tenu de lui nommer ses dénonciateurs, et de lui remettre les mémoires contenant les faits dénoncés, aux fins par lui de poursuivre ses réparations, dommages et intérêts ; — refus de ce magistrat. — Plaintes du sieur de Montigny. — L'intendant émet l'avis qu'il faut ordonner que le domaine du Roi demeurera chargé des frais du procès, sauf à en poursuivre le recouvrement, si les dénonciateurs venaient à être connus. — Renseignements sur un long procès entre le curé de Trouville et quelques-uns de ses paroissiens, poursuivis par lui comme auteurs d'un libelle diffamatoire. — Lettres signées par de Beaumont, de Calonne, Debonnaire de Forges.

C. 939. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1735-1775. — Frais de justice. — Correspondance de l'intendant concernant le payement des courses extraordinaires de la maréchaussée. — Liste des brigands et assassins composant la bande de Pierre Brieu, dit Fleur d'Épine, constitués prisonniers au bailliage de Rouen. Six furent

rompus, neuf pendus, un grand nombre condamnés aux galères. — Gratification au sieur de Cambon, prévôt général de la maréchaussée du département de Rouen, et à ses officiers et cavaliers, pour l'activité qu'ils avaient déployée dans la poursuite des bandits, voleurs et assassins qui désolaient le pays de Caux. En un mois, trois cent cinquante individus avaient été capturés, entre autres Fleur d'Épine, leur procès fut fait et parfait avec la plus grande célérité par les officiers de la maréchaussée, concurremment avec ceux du bailliage. — Supplique de Bernard Bourdon, exempt de maréchaussée, pour frais par lui faits à l'occasion de la recherche des assassins de madame de Brotonne. — Lettres signées par Orry, Trudaine, Machault, de Courteille, de Lamoignon, de L'Averdy, Terray, Bertin, de Beaumont, le maréchal Du Muy.

C. 940. (Liasse.) — 250 pièces, papier.

1776-1783. — Frais de justice. — Correspondance de l'intendant concernant le payement des courses extraordinaires de la maréchaussée. — Frais et déboursés par les sieurs Des Ervolus et Darmancourt, lieutenants de maréchaussée, à l'occasion de la capture d'une troupe de braconniers qui désolaient le Vexin. — État des jours de vacation employés par la brigade d'Eu, tant pour notifier un ordre du Roi au sieur Le Vaillant de Plémont, gentilhomme verrier, demeurant à Réalcamp, à ses père et mère, au sieur de Caqueray, maître gentilhomme verrier, que pour informer des démarches dudit sieur de Plémont. — Necker recommande à l'intendant de lui transmettre les mémoires relatifs au service extraordinaire de la maréchaussée tous les trois mois au plus tard, ou bien à mesure qu'ils seront remis par les brigades. — Lettres signées par de Beaumont, Debonnaire de Forges, Necker, Taboureau, le maréchal de Ségur, d'Ormesson, le prince de Montbarrey.

C. 941. (Liasse.) — 191 pièces, papier.

1784-1786. — Frais de justice. — Correspondance concernant le payement des courses extraordinaires de la maréchaussée. — Jugement prévôtal en dernier ressort qui condamne Michel Martin, dit Lasne, et Limermont, voleurs de grand chemin, à être rompus vifs sur la place publique du Vieux-Marché de Rouen, et à 100 livres d'amende envers le Roi. — Brigades de maréchaussée assemblées à Rouen pour empêcher le peuple de piller le bois dans les chantiers. — Gratifications aux cavaliers qui avaient recherché et pris Marquet, voleur de grand chemin, en considération des peines qu'ils avaient eues et de l'importance de la capture. — Lettre du duc de La Rochefoucauld. — Lettres signées par Debonnaire de Forges, de Calonne.

C. 942. (Liasse.) — 179 pièces, papier.

1785-1790. — Frais de justice. — Correspondance concernant le payement des courses extraordinaires de la maréchaussée. — Ordre de Louis-François-Hélie Camus de Pontcarré, premier président au Parlement de Normandie. — Mémoire de vacations du greffier de la prévôté de Rouen au procès instruit, fait et parfait en ce siége, touchant nombre de vols à main armée, attroupements séditieux dans le pays de Caux. — Autre mémoire où se trouve mentionné le procès de Bordier et Jourdain. — Lettres signées par de Calonne, Debonnaire de Forges, Lambert.

C. 943. (Liasse.) — 247 pièces, papier.

1736-1790. — Frais de justice, prisonniers. — Correspondance concernant les accouchements dans les prisons, les gages des concierges, les dessertes des prisons, les enterrements de prisonniers, l'entretien des fers et des menottes. — Lettres des subdélégués constatant le déplorable état des prisons et la triste condition des geôliers. — « Il est constant que depuis longtemps les prisons du bailliage de Rouen sont dans un état de dépérissement qui ne permet pas de s'assurer d'un prisonnier, sans renoncer aux droits de l'humanité en le chargeant de fers, ou en l'enfermant dans les cachots. » — Difficulté de trouver un geôlier à Neufchâtel; un des derniers a été tué dans la prison par les prisonniers, et cet exemple effraie : la place est confiée à un maçon à 100 livres de gages; il parle de se retirer. — « L'état du concierge des prisons de la ville de Dieppe a de tout temps été un état misérable, et en conséquence un état de misérable le plus souvent. » — Prisonniers décédés au bailliage de Rouen enterrés par le bedeau de Saint-Patrice. — Les Augustins Déchaussés disent la messe à la tournelle des galériens. — Réparations aux fers et menottes de cette prison. — Extrait d'arrêts du Conseil et décisions qui se trouvent au chartrier de la ville de Rouen touchant les réédifications des bâtiments du Palais, de la conciergerie et de la prison des galériens. — Lettres signées par Trudaine, Cochin, Bertin, de Courteille, de Beaumont, d'Ormesson, de Calonne, Debonnaire de Forges.

C. 944. (Liasse.) — 193 pièces, papier.

1736-1790. — Frais de justice, prisonniers. — Correspondance concernant le pain, le gîte et geô-

lage, le traitement des malades, la translation et la conduite des prisonniers. — Mention de quêtes au profit des pauvres de la conciergerie les premiers dimanches de chaque mois; faible revenu desdites quêtes. — Le sieur Petit, négociant à Rouen, demande à être chargé, pendant dix-huit ans, des fournitures à faire aux prisonniers des quatre prisons de Rouen, moyennant un abonnement de 33,000 livres par an ;—lettre de M. de Belbeuf au sujet de cette proposition, qu'il combat. —Lettres signées par Orry, Trudaine, Bertin, de Courteille, le duc de Choiseul, Cochin, le maréchal de Castries, Debonnaire de Forges, Lambert.

C. 945. (Liasse.) — 203 pièces, papier.

1747-1789. — Frais de justice. — Correspondance concernant l'analyse des cidres frelatés à Dieppe faite par MM. Girard, médecin, Decroisille et Feret, apothicaires, chimistes; à Rouen, par MM. Le Chandelier et Mesaize; — les menues nécessités des bailliages; — la recherche des cadavres; — les salaires des vérificateurs d'écritures, etc. — Le contrôleur général demande à l'intendant à quoi tiennent les augmentations progressives et considérables qu'on observe dans l'état des frais de justice payés sur le domaine de 1754 à 1774.— Il faut en chercher la cause dans le grand nombre des procès criminels, et dans la cherté des grains qui a multiplié les vagabonds et les malfaiteurs. — Lettres signées par Trudaine, Terray, de Beaumont, de Vergennes.

C. 946. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1732-1785. — Frais de justice. — Correspondance concernant l'entretien et la fourniture des poteaux, sellettes, équipages servant aux exécutions; — observations sur l'état des frais de justice de la Généralité de Rouen ; — sur la quantité et le prix de la fourniture de pain aux prisonniers; — sur les auditoires et les prisons de la Généralité. — Orry, frappé de l'exagération des frais de justice dans un département, rappelle à M. de La Bourdonnaye que les huissiers et les greffiers doivent attendre pour être payés que les procès soient jugés, que l'exécutoire des frais ait été décerné et que l'intendant l'ait visé. — Nécessité du *visa* rappelée par Necker; — exceptions pour les salaires des témoins, les frais d'exécution, de conduite, de translation de prisonniers ou de condamnation aux galères. — Mémoires d'exécuteurs des hautes œuvres : « pour avoir saisi un criminel, 5 livres; pour l'avoir conduit et fait mettre à genoux pour entendre la lecture de sa sentence, 10 livres; pour l'avoir fait relever et reconduire dans ladite prison, 5 livres; pour l'avoir mis entre les mains du confesseur, 10 livres; pour l'avoir ressaisi dans la prison pour le conduire au marché pour y être pendu et étranglé, 30 livres; pour l'avoir dépendu, 20 livres; pour l'avoir porté aux fourches patibulaires, 20 livres; pour l'avoir rependu audit lieu patibulaire, 20 livres. » — Lettres signées par Orry, Trudaine, de Courteille, Necker, de Beaumont, Debonnaire de Forges.

C. 947. (Liasse.) — 214 pièces, papier.

1732-1789. — Frais de justice. — Correspondance concernant : — les droits de quittance; — les règlements pour la fixation des droits de justice; — les charges des seigneurs; — les salaires des témoins; — les transports des juges pour dresser des procès-verbaux. — Édits et déclarations. — La dépense qui se fait pour la nourriture des prisonniers dans les prisons d'Évreux doit être prise sur le domaine d'Évreux, dont le duc de Bouillon jouit à titre d'échange. — Les subdélégués ne sont pas en droit de prétendre des journées et vacations. — Tarif sur le pied duquel il faut faire payer les vacations ou journées des officiers des Cours supérieures et des autres Justices royales, suivant l'arrêt du Conseil du 23 octobre 1683. — Lettres signées par Orry, Trudaine, de Gaumont, de Breteuil, Machault, Bertin, de Courteille, Terray, de Beaumont, Debonnaire de Forges.

C. 948. (Liasse.) — 174 pièces, papier.

1748-1769. — Frais de justice. — Correspondance concernant la répétition des frais de justice. — Mémoire que présente Jean Darracq, chirurgien et apothicaire à Caudebec, pour avoir traité, pansé, médicamenté les prisonniers détenus dans les prisons de cette ville, et pour avoir assisté aux procès-verbaux de torture. — Lettre au sujet d'une plainte du marquis de Marivault, engagiste du domaine de Caudebec : « Depuis plus de cinq ans, les « officiers du bailliage retiennent dans les prisons une « femme condamnée à être renfermée dans une maison « de force ; cette femme y pullule; elle y a eu déjà trois « enfants; elle lui coûte plus de 350 livres par an; il se- « rait juste de l'envoyer dans une maison de force, ou dans « un hôpital général. » — Lettres signées par Trudaine, Cochin, de Courteille, de L'Averdy, d'Invau.

C. 949. (Liasse.) — 199 pièces, papier.

1570-1776. — Frais de justice. — Correspondance concernant la répétition des frais de justice. — Extrait des registres de la Cour de Parlement de Rouen, comprenant les lettres patentes du roi Henri III, qui con-

firment l'échange fait par Charles V, avec Pierre et Robert, comtes d'Alençon, en 1370, de leurs terres de Château-Josselin, en Bretagne, contre les châteaux et châtellenies d'Exmes et de Cany-Caniel, en Normandie. — Lettres signées par Cochin, Terray, de Beaumont, de Courteille, Turgot, Taboureau.

C. 950. (Liasse.) — 174 pièces, papier.

1733-1789. — Statistique criminelle. — Lettre du chancelier d'Aguesseau : « Il y a longtemps qu'il lui revient que la poursuite des crimes est plus négligée que « jamais dans la plupart des provinces du royaume. Pour « prévenir les inconvénients d'un état si contraire à la « sûreté et à la tranquillité publique, il a écrit au procureur général de lui adresser tous les six mois des mémoires exacts des crimes dignes de mort, ou de peines « afflictives, qui auraient été commis dans leur ressort, « ou des procédures qui les auraient suivis. Les intendants étant à portée d'en être ou plus promptement ou « plus exactement informés qu'un procureur général, il « leur demande de lui envoyer, de leur côté, un pareil « état. » — M. de Belbeuf, procureur général au Parlement de Normandie, s'étant opposé à ce que le juge de Neufchâtel transmît à M. de Crosne les renseignements nécessaires pour ces sortes d'états, sous prétexte que les procédures devaient être secrètes, M. de Miroménil, alors chancelier, mande à l'intendant qu'il ne souffrira point que la règle qui a toujours été suivie soit altérée, et l'invite à prendre les mesures nécessaires pour faire les envois à l'ordinaire. — États des criminels dignes de mort ou de peines afflictives dont les délits ont été commis dans le ressort des hautes justices de la Généralité de Rouen. — Avis de réception. — Observations sur la rédaction et les résultats de ces états. — Lettres signées par d'Aguesseau, de Lamoignon, de Maupeou, Miroménil, Barentin.

C. 951. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1671-1785. — Affaires de religion. — Églises et communautés religieuses. — Ailly — Bourgachard. — Demandes d'autorisation d'acquérir ou d'aliéner, etc... — Donner des ordres pour qu'il ne soit souffert aucune assemblée à l'instar de celle du cimetière de Saint-Médard, et pour que les prétendus convulsionnaires soient mis en prison sur-le-champ. — Faire exécuter la déclaration de 1686 ayant pour objet la répression des abus auxquels donnaient lieu les pèlerinages. — Demande de renseignements sur des libelles manuscrits contre la religion et le gouvernement répandus du côté de Neufchâtel. — L'intendant les attribue à Pierre Le Clerc, sous-diacre, natif de Buchy. — Le cardinal de Rohan annonce que le Roi, afin d'arriver à la diminution des communautés dont le nombre a considérablement augmenté depuis cent ans, s'est décidé à défendre à plusieurs maisons de recevoir des novices. — Liste de ces maisons. — Correspondance relative à ces défenses. — États des maisons religieuses de la Généralité. — Secours accordés par le Roi. — Les administrateurs de l'hôpital de Bourgachard demandent à démolir deux chapelles dépendant de maladreries réunies dès 1694 à leur hôpital, celles de Moulineaux et de Brestot, bonnes seulement à servir de retraite aux vagabonds. — Fondation de 200 livres de rente par Jean de Malortie, sieur de La Vallée, pour marier les pauvres filles et apprendre métier aux pauvres garçons des paroisses d'Emalleville, Carcouët, Verdun, etc. — Lettres signées par le cardinal de Rohan, Orry, Chauvelin, Bouillé, Bertin, de Vergennes.

C. 952. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1730-1789. — Églises et communautés religieuses. — Canchan. — Gueures. — Demandes d'autorisation d'acquérir ou d'aliéner. — Clerc du trésor de l'église Saint-Remy de Dieppe mis en prison, de l'autorité du major et malgré les plaintes du curé, pour avoir introduit deux personnes dans un banc où se trouvait la femme dudit major ; — demande de renseignements à ce sujet. — Le sieur Ribouleau, entrepreneur à Évreux, de la fabrique de ratine, façon de Hollande. — M. de Dun d'Ireville, qui a obtenu du prieur de Saint-Taurin la promesse d'emphytéoser de nouveau l'abbatiale à ce fabricant, prie l'intendant d'user de son influence pour que la congrégation ne nomme pas un autre prieur. — Réclamation des curé et habitants de Saint-Léger d'Évreux contre les filles dites de *Caer*, vouées à l'instruction de la jeunesse, qui prétendaient s'introduire dans la ville. — Les Ursulines suffisent aux besoins de la population. — L'abbé de Foy, le savant diplomatiste, demande la permission de supprimer plusieurs bâtiments de son abbaye, notamment la grande galerie qui servait autrefois de promenoir aux moines. — L'église de la Chartreuse de Gaillon ayant été détruite par un incendie le 9 août 1764, les Chartreux proposent de vendre trois fiefs pour se procurer l'argent nécessaire à sa reconstruction. — Appel comme d'abus, par le chapitre d'Écouis, d'une sentence de l'officialité de Lisieux ; — consultation à ce sujet de MM. Vimar, Thieullen, Du Castel, avocats de Rouen. — Lettres signées par Chauvelin, Amelot, Machault, le comte de Saint-Florentin, Bertin, de Lamoignon, Terray, de Vergennes, le baron de Breteuil.

C. 953. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1708-1784. — Églises et communautés religieuses. — Heudreville. — Villarceaux.—Demandes d'autorisations d'acquérir ou d'aliéner. — Chauvelin consulte M. de Gasville sur la proposition faite par l'abbé de Saint-Simon de convertir la distribution générale de pain qu'il était obligé de faire le 15 décembre de chaque année à la porte de son abbaye de Jumièges en un établissement de deux sœurs de la Providence pour instruire les enfants et soigner les malades. « Il est certain que ces sortes d'aumônes gé-« nérales sont un bien faible soulagement pour les pauvres. « Comme on donne un pain de deux livres à tous ceux qui « se présentent, sans refuser personne, ceux qui peuvent « s'en passer y vont également comme ceux qui ont be-« soin, ce qui attire une confusion très-grande et souvent « des désordres, de manière qu'on est obligé d'appeler des « archers de la maréchaussée pour pouvoir faire la distri-« bution. » — Lettre d'envoi à l'intendant d'un mémoire remis à La Vrillière par la princesse de Conti, douairière, à la sollicitation de madame de La Vallière, Carmélite, en faveur des Carmélites de Rouen. — Lettres signées par le cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, La Vrillière, Chauvelin, Orry, Amelot, le comte de Saint-Florentin, de Lamoignon, de Sartine, Bertin, de Maupeou, de Vergennes.

C. 954. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1729-1765. — Réparations et reconstructions d'églises et de presbytères; — correspondance à ce sujet. — Lettres d'envoi d'arrêts du Conseil, autorisant des impositions sur les paroisses, d'après les règles de la déclaration de 1684. — Projets d'arrêts. — Imposition de 1,000 livres sur les habitants de la paroisse de Saint-Godard de Rouen, pour réparations à faire à leur église. — Lettres signées par d'Ormesson.

C. 955. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1766-1769. — Réparations et reconstructions d'églises et de presbytères; — correspondance à ce sujet. — Lettres d'envoi d'arrêts du Conseil autorisant des impositions sur les paroisses. — Projets d'arrêts. — Reconstruction à neuf du clocher et de la nef de l'église d'Yvecrique, conformément au devis du sieur Michel de La Fosse. — Imposition de 25,450 livres pour les réparations et réédification nécessaires, tant à la nef qu'aux sous-ailes et chapelles de l'église paroissiale de Notre-Dame de Vernon. — Lettres signées par d'Ormesson.

C. 956. (Liasse.) — 85 pièces, papier; 60 sur parchemin.

1770-1774. — Réparations et reconstructions d'églises et de presbytères; — correspondance à ce sujet. — Arrêts du Conseil autorisant des impositions sur les paroisses;— lettres d'envoi desdits arrêts.—Projets d'arrêts. — Imposition de 2,480 livres sur les habitants de Surcy, pour réparations à la nef et au clocher de leur église; — de 6,000 livres sur ceux de Saint-Pierre d'Oudalle, pour la construction d'une nouvelle église paroissiale. — Certificats d'enregistrement au contrôle général des finances signés par Terray et Turgot. — Lettres signées par d'Ormesson.

C. 957. (Liasse.) — 50 pièces, papier; 10 sur parchemin.

1775-1780. — Réparations, reconstructions d'églises et de presbytères; — correspondance à ce sujet. — Arrêts du Conseil autorisant des impositions sur les paroisses. — Lettres d'envoi desdits arrêts. — Confirmation d'adjudication au rabais de la reconstruction du clocher, de la sacristie et des murs du cimetière de l'église de Bec-Hellouin, pour 25,800 livres; — de la reconstruction de la nef et du clocher de Saint-Michel de Préaux, pour 5,900 livres; — de réparations et reconstructions aux voûtes et au clocher de Londinières, pour 2,900 livres. — Certificats d'enregistrement au contrôle général des finances signés par Turgot et Taboureau. — Lettres signées par d'Ormesson et Necker.

C. 958. (Liasse.) — 137 pièces, papier; 18 sur parchemin.

1778-1790. — Réparations, reconstructions d'églises et de presbytères; — correspondance à ce sujet. — Arrêts du Conseil autorisant des impositions sur les paroisses. — Lettres d'envoi desdits arrêts.—Imposition de 3,450 livres sur les habitants de la paroisse de Sauqueville, pour la réparation du clocher de leur église. — Lettres signées par Thouret, procureur syndic provincial, Necker, Blondel, Lambert.

C. 959. (Liasse.) — 184 pièces, papier.

1713-1789. — Réparations, reconstructions d'églises et de presbytères. — Traitement des vicaires, des clercs des paroisses. — Requêtes présentées par les paroissiens ou les curés aux fins d'obtenir l'autorisation d'imposer la paroisse. — Rôles et assiettes d'impositions. — Affiches d'adjudications.—Paroisses aujourd'hui comprises dans l'arrondissement de Dieppe.—Anneville.—Ouville-la-Rivière. — 5,800 livres pour la réédification du chœur de l'église

d'Appeville. — Assiette de 3,454 livres sur les possédants fonds de la paroisse de Berneval pour les frais d'un procès qu'ils avaient soutenu contre leur curé pour le rétablissement de son presbytère. — Adjudication au rabais des ouvrages à faire à la nef et au clocher d'Heugleville ; — à l'église et au presbytère d'Ogeville. — Réparations à l'église, au presbytère, au pont de Martin-Église. — Lettres de M. de Ménibus à ce sujet. — Lettres signées par d'Ormesson, Bertin, de Vergennes.

C. 960. (Liasse.) — 142 pièces, papier; 1 sur parchemin.

1713-1790. — Réparations, reconstructions d'églises et de presbytères, etc. — Paroisses aujourd'hui comprises dans l'arrondissement de Dieppe. — Penly-Varvannes. — Réclamation de maître Jean-Joseph-Susanne-David Houard, avocat, et de Michel Mulot, contre un rôle d'imposition arrêté par M. Pocholle, subdélégué, pour la réparation de l'église de Rainfreville. — Requête des habitants de Saint-Denis-du-Val pour la reconstruction de leur église. — Lettres concernant la construction du clocher de Saint-Hellier, la réparation de celui de Sauqueville. — Affiche imprimée pour l'adjudication à faire devant M. Le Pellé de Longchamp, subdélégué de l'intendant, de plusieurs bâtiments à construire sur le lieu presbytéral du Grand-Torcy. — Minute d'une lettre de l'intendant en réponse à une dépêche de M. d'Ormesson sur la question de savoir si, conformément à la demande de M. Duval, conseiller du Roi à l'Hôtel-de-Ville de Paris, on pourrait réunir la paroisse du Tréport à l'abbaye, et charger les religieux des fonctions curiales. — L'intendant accuse la négligence des habitants du Tréport qui, depuis longtemps, ne voulaient réparer leur église que quand le dommage était devenu considérable ; il démontre l'impossibilité légale de l'union projetée. — Lettres signées par d'Ormesson.

C. 961. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1773-1783. — Réparations, reconstructions d'églises et de presbytères. — Paroisses aujourd'hui comprises dans l'arrondissement du Havre. — Bolbec. — Correspondance, délibérations, mémoires relatifs à la reconstruction de l'église dudit lieu ; — devis imprimés des ouvrages à faire pour la reconstruction de l'église du bourg de Bolbec, suivant les plans agréés par monseigneur le duc de Charost, seigneur de Bolbec, et par la communauté des habitants dudit bourg. Signé : Telles de La Poterie, curé de Bolbec, Gontrai, Bellet, Le Blond père, Leblond fils, Neveu, Gatinne, Joret. — Lettres du duc de Charost; note de ce personnage constatant que les frais de reconstruction de l'église de Bolbec se sont élevés à 128,000 livres. — Lettre de Mgr de La Rochefoucauld à M. de Crosne pour lui recommander l'église de Bolbec, plus importante dans cet endroit que dans tout autre, attendu le grand nombre de calvinistes.

C. 962. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1708-1789. — Réparations, reconstructions d'églises et de presbytères, etc. — Paroisses aujourd'hui comprises dans l'arrondissement du Havre. — Auberville-la-Renaut. — Turretot. — Adjudication de terrain pour former un cimetière à Fécamp. — Devis de réparations à faire à l'église de Buglise. — Adjudication au rabais des réparations à faire à la tour et à l'église de Fontaine-la-Mallet sous l'administration de M. de Richbourg. — Reconstruction de l'église de Saint-Sauveur de Montivilliers; le nommé Julien Bruneteau adjudicataire des travaux. — Rôle de répartition par les députés composant la municipalité de Saint-Jean-de-Neuville sur tous les propriétaires possédant biens-fonds, pour la réparation du clocher et la construction de la flèche de leur église. — Lettre de M. d'Éprémesnil, conseiller au Parlement de Paris : il joint ses instances à celles de madame d'Ectot, sa cousine, pour obtenir l'expédition d'un arrêt du Conseil concernant les réparations de l'église Saint-Michel du Haizel. — Lettres signées par Desmaretz, de Vergennes, Blondel.

C. 963. (Liasse.) — 263 pièces, papier.

1775-1790. — Réparations, reconstructions d'églises et de presbytères, etc. — Paroisses aujourd'hui comprises dans l'arrondissement de Neufchâtel. — Aubermesnil. — Fry. — Essai de mémoire pour les curés de la vallée de Bray contre l'arrêt du 25 mai 1784, qui, en les dépouillant des dîmes du trèfle et du foin, les privait de leur principale ressource : « Après un hiver affreux, où les curés de la « vallée de Bray avaient partagé leur nécessaire avec les « pauvres qui abondent dans ce canton, dans un temps où « plus que jamais le clergé est avili, dans un temps où, « pour parler comme un jurisconsulte très-moderne, règne « une liberté scandaleuse dans les propos, un air d'impiété « dont la contagion semble flétrir dans tous les cœurs la « racine de la foi, etc. » — Lettre d'envoi dudit mémoire par M. Labbey, curé de Serqueux. — Frais des ouvrages faits à l'église et au clocher de Bures. — Lettres de MM. d'Herbouville et Thouret, procureurs syndics provinciaux, etc.

C. 964. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1712-1789. — Réparations, reconstructions d'églises et de presbytères, etc. — Paroisses aujourd'hui comprises

dans l'arrondissement de Neufchâtel. — Gaillefontaine. — Monchaux. — Supplique à M. Roujault, intendant, par messire Jean Viguereux, curé de Hodanger pour les réparations de son presbytère. Lettre du même au père Ivard, procureur de Bellosanne, pour lui demander sa protection contre le sieur de Rabache. — Rôle de répartition des sommes imposées sur les possédants fonds de Graval et d'Aubermesnil pour la condition des maîtres d'écoles de ces paroisses, ledit rôle signé par les députés de la commission intermédiaire de Rouen et renvoyé à l'intendant par les procureurs syndics provinciaux.— Procès des propriétaires de Londinières contre ceux de Bailly-en-Campagne, au sujet des réparations de Londinières. — Bailly, hameau de 52 feux, désuni pour les impositions, en vertu d'un arrêt du 31 décembre 1641. Fait-il partie de Londinières? son église est-elle église paroissiale, ou simple chapelle? — Flechel, curé de Marques, se plaint de la mauvaise habitude où sont les syndics de son canton de sonner les cloches soit pour corvée, soit pour transport des équipages des soldats, sans prévenir le curé du sujet pour lequel ils sonnent. — — Lettres signées par d'Ormesson.

C. 965. (Liasse.) — 203 pièces, papier.

1764-1790. — Réparations, reconstructions d'églises et de presbytères, etc.—Paroisses aujourd'hui comprises dans l'arrondissement de Neufchâtel. — Nesle-Normandeuse. — Villers-sous-Foucarmont. — Rôle d'imposition sur tous les biens-fonds de Nesle-Normandeuse d'une somme de 896 livres pour la réparation de l'école de la paroisse, non compris la cotisation de 300 livres de monseigneur le duc de Penthièvre, celle de 100 livres de M. Le Valleur, curé ; — impositions pour la construction des murs du cimetière commun de Neufchâtel, pour une année de la condition du clerc laïque et maître d'école de Pierrecourt. — Lettre de M. Le Brument, président et maire de Neufchâtel, au sujet d'un incendie considérable arrivé en 1756 en la paroisse de Villers-sous-Foucarmont.

C. 966. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1710-1789. — Réparations, reconstructions d'églises et de presbytères, etc. — Paroisses aujourd'hui comprises dans l'arrondissement de Rouen. — Ambourville. — Duclair. — Affiches imprimées, adjudications au rabais d'ouvrages à faire à l'église des Autieux près Buchy, au chancel et manoir presbytéral de Bocasse-en-Caux, au presbytère de Blosseville-Bouscours, au porche et à la nef de l'église du Bose-Béranger, à la nef, au clocher, au porche de l'église du Bose-Guérard, à l'église de Celloville, aux presbytères de Collemare et de Croismare.— Devis des ouvrages à faire pour la réédification de certaines parties de la nef, clocher, porche et murs du cimetière de l'église du bourg de Blainville, dressé par le sieur Le Brument, architecte (imprimé). — Reconstruction de la nef, du clocher, du chœur, sanctuaire et sacristie de l'église paroissiale du Chef-de-l'Eau, sur les dessins de M. Gilbert, architecte (imprimé). — M. Quimbel, curé, et les habitants de Barentin remontrent à l'intendant, M. de Gasville, que leur église menace ruine.—Rôle et répartition faite par Armand Hurard, curé de Barentin, Nicolas Mancheron et Pierre Cousin, d'une somme de 3,418 livres sur la paroisse, pour réparer la nef de l'église. — Lettres signées par d'Ormesson.

C. 967. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1733-1786. — Réparations, reconstructions d'églises et de presbytères, etc. — Paroisses aujourd'hui comprises dans l'arrondissement de Rouen. — Ecalles-sous-Villers. — Isneauville. — Affiches d'adjudication au rabais de réparations à faire aux presbytères d'Elbeuf-sur-Andelle et d'Emanville, au clocher et porche d'Épinay, à la nef et au clocher d'Hénouville, au clocher des Ifs.— Devis imprimés des ouvrages à faire pour la construction des presbytères des paroisses de Franqueville et du Houlme. — Devis de la reconstruction d'une partie de la nef et des bas côtés à faire à l'église de Saint-Jean d'Elbeuf (imprimé). — Bertin annonce à l'intendant que le Roi contribuera pour 300 livres à la réparation du chœur et du chancel de Hautot-sur-Seine. — Lettres signées par de Courteille, Bertin, d'Ormesson.

C. 968. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1709-1790. — Réparations, reconstructions d'églises et de presbytères. — Paroisses aujourd'hui comprises dans l'arrondissement de Rouen. — Launay. — Préaux. Affiches imprimées d'adjudications au rabais d'ouvrages à faire aux presbytères de Launay, de Limésy, d'Oissel, de Panneville, au portail et clocher de Morgny, à la nef d'Ormesnil, à la nef, à la chapelle et au portail de Pavilly, au chancel et à la nef de La Pommeraye.—Supplique des habitants de Pavilly pour qu'il soit avisé à la réparation de leur église. Dans la nuit du 21 au 22 janvier 1757 une *avalasse* considérable était arrivée au bourg de Pavilly ; l'eau avait pénétré dans l'église, en avait ruiné le pavage et foulé les tombes. Procès-verbal des dégâts causés par les eaux dressé, conformément à la demande de l'intendant, par M. Thibault, architecte. — Devis imprimé des réparations à faire à la nef et de la reconstruction du clocher de l'église paroissiale de La Neuville-Champ-d'Oisel. — Lettres signées par d'Ormesson.

C. 969. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1710-1789. — Réparations, reconstructions d'églises et de presbytères, etc. — Paroisses aujourd'hui comprises dans l'arrondissement de Rouen. — Quevilly. — Sotteville. — Devis imprimés des ouvrages à faire pour la reconstruction des presbytères de Quincampoix, Saint-Aubin-la-Rivière, Saint-Léger-du-Bourdeny. — Affiches imprimées d'adjudication au rabais d'ouvrages à faire aux presbytères du Petit-Quevilly, de Quévreville-la-Poterie, de Saint-Jacques-sur-Darnétal, de Saint-Jean-du-Cardonnay, de Saint-Maurice, de Saint-Thomas-la-Chaussée, à la nef et au clocher de Ry. — Lettres signées par d'Ormesson.

C. 970. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1710-1789. — Réparations, reconstructions d'églises et de presbytères, etc. — Paroisses aujourd'hui comprises dans l'arrondissement de Rouen. — Tendos. — Yainville. — Affiches imprimées d'adjudications au rabais de travaux à faire aux presbytères de N.-D. de Varangeville, de La Vaupalière, du Trait, à la nef, au clocher et à la pyramide de l'église de Tendos, à l'église de Touffreville-sur-Cailly.

C. 971. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1721-1790. — Reconstructions, réparations d'églises et de presbytères, etc.—Ville de Rouen, affiches imprimées d'adjudication au rabais d'ouvrages à faire aux presbytères de Saint-Patrice, Saint-Vigor, Saint-Vincent et Sainte-Marie-la-Petite. — Procès-verbal de visite du clocher de Saint-Maclou par le sieur Jean-Baptiste-Robert Delorme, architecte à Rouen. Autre procès-verbal de visite du même clocher par le même architecte. — Sur la réquisition du doyen curé et des trésoriers, M. de La Bourdonnaye, ordonne que la partie du clocher, depuis la ligne courbe jusqu'au haut, sera immédiatement démolie, et qu'à cet effet il sera procédé par-devant lui à l'adjudication de ce qu'il pourra en coûter pour ladite démolition. — Mention des francs-maçons sur un rôle d'imposition de la paroisse Saint-André hors ville. — Lettres signées par Bertin et d'Ormesson.

C. 972. (Liasse.) — 268 pièces, papier.

1713-1789. — Réparations, reconstructions d'églises et de presbytères. — Paroisses aujourd'hui comprises dans l'arrondissement d'Yvetot. — Devis imprimés pour la reconstruction à neuf du presbytère de la paroisse d'Ectot-L'Auber — pour les réédifications à faire à l'église de Saint-Mellon ou Saint-Denis-d'Héricourt. — Affiches imprimées d'adjudications au rabais d'ouvrages à faire au presbytère d'Yerville, à la nef et au clocher d'Ecretteville-sur-les-Baons. — Construction de la nouvelle église d'Yvetot adjugée aux nommés Dumont et Broqueville, moyennant 112,000 livres. — Devis imprimé dressé par le sieur de France, architecte. — Mémoire instructif sur le procès pendant en Cour entre le général des trésoriers, propriétaires et habitants du bourg et principauté d'Yvetot, appelants de sentence rendue en la haute justice dudit Yvetot, le 22 avril 1772, etc., et M. Antoine Grégoire, curé dudit Yvetot, le sieur Robert Vasse et autres, ses joints intimés, etc. (imprimé.—Adjudication par Michel Lemaistre, lieutenant général de l'Élection de Caudebec, subdélégué de M. Roujault, intendant, des réparations à faire à l'église d'Ecretteville-sur-les-Baons. — Lettres signées par Bertin, d'Ormesson, Tolozan, Blondel.

C. 973. (Liasse.) — 229 pièces, papier.

1703-1790. — Réparations, reconstructions d'églises et de presbytères. — Paroisses en dehors du département. — Affiches imprimées d'adjudications au rabais d'ouvrages à faire au presbytère de Pitres, à l'église de Perruel, à la nef et au clocher de Vraiville. — Adjudication des réparations et réédifications à faire à l'église de Charleval. — Rôle et assiette de 150 livres de pension annuelle pour former la condition d'un clerc faisant fonctions de maître d'école dans la même paroisse. — Bourgelat recommande à M. de Saint-Seine, secrétaire de l'intendant, la demande de la marquise Du Menilglaise relative au presbytère de Boucourt. — Renseignements demandés par Turgot sur ce qui s'observe dans la Généralité de Rouen relativement à la réparation des presbytères. — Lettres signées par d'Ormesson, de Maupeou, Turgot, Blondel.

C. 974. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1682-1698. — Religionnaires. — Observations du marquis de Châteauneuf sur des demandes à lui adressées à l'effet d'obtenir distraction de biens compris dans l'adjudication des propriétés confisquées sur les Religionnaires absents de la Généralité de Rouen.— Renvoi de lettres et de placets pour dons faits par des parents réfugiés en faveur de leurs enfants demeurés en France.—Ordre d'examiner si les tuteurs se comportent bien, parce qu'au cas où Sa Majesté leur accorderait leurs demandes, il ne faudrait pas qu'ils eussent le soin de l'éducation de ces enfants, s'ils n'étaient pas eux-mêmes en état de leur donner le bon exemple. — Placet de François de Civille, seigneur de La Ferté. — Assemblées de protestants dans les carrières du Bois-

l'Abbesse, de Lillebonne et de Bolbec. — Arrestations. — Enquête dressée par M. Yves-Marie de La Bourdonnaye, intendant. — Lettres signées par le marquis de Châteauneuf.

C. 975. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1698-1781. — Religionnaires. — Actes de l'autorité souveraine, correspondance concernant les assemblées, les cimetières, les biens celés des Religionnaires. — Ordonnance qui défend aux nouveaux convertis de porter les armes. — Maximes d'après lesquelles le Roi décide les questions qui se présentent au sujet de la régie des biens des Religionnaires. — Mémoires des maîtres et des maîtresses d'écoles du diocèse de Rouen employés en 1699 pour les nouveaux catholiques à Rouen, à Dieppe, à Bolbec, à Turretot, à Luneray, à Baqueville, à Lintot. — Lettre de M. Goujon de Gasville à l'un de ses subdélégués, au sujet d'assemblées de protestants qui se faisaient dans des granges : il faut d'abord éviter les mesures rigoureuses et employer la douceur, « ce dernier party sera le meilleur et « tout à fait du goût de M. le duc d'Orléans, qui est rem- « pli de bonté pour les peuples. » — Lettres des subdélégués concernant les emplacements à destiner pour les cimetières des Religionnaires. — Des familles protestantes françaises sont parties des Cévennes, du Périgord et de la Normandie, pour se rendre dans les possessions anglaises sous la conduite de deux ministres, Gilbert et Boutiton, qui les ont débauchées : le duc de Choiseul mande à l'intendant de se concerter avec le duc d'Harcourt pour s'opposer à de pareilles émigrations. — Demandes de renseignements secrets et certains sur diverses personnes : Marie-Anne Bichot, veuve du sieur Lecloustier, ingénieur à Dieppe, Pierre Courtin de La Grange, l'abbé Descoteaux, Marie Lucas, de Lintot, Catherine-Elisabeth Selingue, de Bolbec, le sieur de La Trouche, Marie-Madeleine Vasseur, etc. — Lettres signées par d'Ormesson, les comtes de Maurepas et Du Muy, Louis, évêque d'Orléans, Bertin, de Marville, le duc de Choiseul.

C. 976. (Liasse.) — 163 pièces, papier.

1783-1789. — Religionnaires. — Correspondance au sujet de leurs assemblées, de leurs cimetières, de leur état civil. — Les négociants et fabricants luthériens, Suédois et Allemands établis au Havre, demandent à avoir un prêtre de leur religion pour les guider et instruire leurs enfants. — Le Roi leur ayant accordé cette grâce, l'intendant est invité à les avertir de n'en user qu'avec circonspection. — Requêtes des protestants des juridictions de Caudebec, de Montivilliers et du Havre; de Religionnaires de Bolbec, Foucard, Saint-Nicolas de La Taille, Luneray; leurs efforts pour ouvrir des écoles et des temples. Plaintes contre eux, notamment de la part du curé de Mélamare et de M. de Belbeuf. — Ordres à l'intendant de leur faire connaître que le Roi ne souffrira pas qu'ils tiennent des assemblées et des écoles, ni qu'ils donnent la moindre publicité à leur culte; mais ils peuvent rester dans le sein de leurs familles et dans l'intérieur de leurs maisons, et ils seront assurés de la protection de Sa Majesté. — « Je pense, écrit M. de Vergennes, qu'il serait « charitable de faire insinuer à ces gens-là de se tenir « tranquilles et de ne pas donner l'éveil par des requêtes « sur les empiétements qu'ils se permettent contre les ordon- « nances. » — Ordre de faire observer la conduite des ministres J.-B. Paumier et Mordant. — Édit du Roi de 1787. — Correspondance relative à l'exécution de cet édit en ce qui concerne les cimetières. — Lettres signées par de Vergennes, le baron de Breteuil, Lambert, de Villedeuil, Barentin.

C. 977. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1698-1700. — Religionnaires. — États des nouveaux convertis du diocèse de Rouen classés par doyennés; — de ceux du bourg de Bolbec, des villes de Dieppe et du Havre, de ceux de la ville de Rouen par paroisses et par rues, avec indication des professions. — A Rouen, nouveaux convertis : 847 chefs de famille, 631 enfants, 171 domestiques. — Correspondance au sujet des nouveaux convertis et des Religionnaires sortis du royaume entre l'intendant, les doyens et les subdélégués.

C. 978. (Liasse.) — 172 pièces papier.

1700-1787. — Religionnaires. — Correspondance relative aux ordres du Roi pour faire recevoir aux Nouvelles Catholiques de Rouen des jeunes filles de la religion prétendue réformée. Plusieurs admises sur leur demande. — Ordre de s'enquérir si elles ont quitté de leur plein gré la maison paternelle, et si c'est sincèrement qu'elles désirent se convertir. — Virien de Beauvoir, gouverneur du Havre, loue la fidélité des protestants de cette ville et regarde comme inopportun d'user contre eux de rigueur : « c'est leur enfoncer le poignard dans le sein que de leur « enlever leurs enfants. » — Les demoiselles Green, filles du chevalier Mathews et nièces d'un général anglais aux Nouvelles Catholiques; s'étant converties et se voyant pour cela seul destituées des secours de leur famille, elles demandent au Roi une pension; lettre en leur faveur du cardinal de La Rochefoucauld. — Mademoiselle Compigné refusée à ses parents conformément à ses désirs; M. Royer,

subdélégué de l'intendant l'interroge et s'assure de la sincérité de ses sentiments. Quatre ans après, ayant témoigné le désir d'être rendue à ses parents, ordre est donné de la faire sortir des Nouvelles Catholiques. « C'est sur sa demande « qu'elle y est entrée, il serait injuste de la retenir malgré « elle. » — Permission accordée à un père par le baron de Breteuil d'interroger sa fille sur les motifs de sa conversion en présence du secrétaire de l'intendant, et sans qu'il y ait aucune religieuse. — Minute d'une lettre de M. de Saint-Seine, secrétaire particulier de M. de La Michodière, au curé de Bolbec, en faveur de la fille Bonnetot; il insiste pour qu'il se montre tolérant et indulgent pour elle. — Règles établies par de Vergennes relativement aux pensionnaires des Nouvelles Catholiques. — Pièce intitulée : plan de la maison des Nouvelles Catholiques de Rouen.— Ancien état des pensionnaires. — Ordres signés par le roi Louis XV. — Lettres signées par La Vrillière, Amelot, le comte Du Muy, le comte de Saint-Florentin, Bertin, de Vergennes, le baron de Breteuil.

C. 979. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1700-1749. — Religionnaires.— États de distribution et de gratification à faire, suivant les ordres de Sa Majesté, du produit net des revenus de la régie des biens des Religionnaires de la Généralité de Rouen. Le *bon* est écrit de la main du Roi. — Ordonnance de M. de La Bourdonnaye, intendant, pour le payement des honoraires des sieurs Quimbel, Blactot et Bruzard, prêtres, qui ont tenu les écoles pour l'instruction des Religionnaires à Rouen et à Bolbec. — 400 livres dans les premières années à l'abbé Louis pour le loyer de la maison des Nouvelles Catholiques. — Fonds distribués : en 1708, 6,550 livres ; — en 1730, 4,492, à savoir : 750 livres pour pensions, 800 livres pour établissements, apprentissages de métiers, etc., 910 livres pour gratifications, 1,732 livres pour aumônes, 300 livres pour la maison des Nouvelles Catholiques ; — en 1740, 3,380 livres, à savoir : 740 livres pour gratifications, 400 livres pour établissements, 1,940 livres pour gratifications, 300 livres pour la maison des Nouvelles Catholiques. — Lettres signées par La Vrillière, le comte Du Muy.

C. 980. (Liasse.) — 151 pièces, papier.

1750-1785.—Religionnaires.—États des gratifications accordées par le Roi sur le produit du tiers net des biens en régie de la Généralité de Rouen. Le *bon* est écrit de la main du Roi.— Produit du tiers net : en 1750, 2,901 livres; en 1785, 1,750 livres. — Lettres signées par le comte Du Muy, Louis, évêque d'Orléans, le duc de La Vrillière, de Marville.

C. 981. (Liasse.) —158 pièces, papier.

1700-1781. — Religionnaires. — Régie et ferme de leurs biens situés en la Généralité de Rouen. — Arrêts du Conseil d'État, déclarations du Roi, ordonnances de l'intendant, comptes, devis, adjudications, mémoires des régisseurs et correspondance au sujet de cette régie. — Régisseurs Robert Grisel, Pierre Fourcroy, procureur de Charles Boucher, Charles Le Boulanger, Braïer de Maisonneuve, etc.— Lettres signées par le comte Du Muy, Bertin, le comte de Saint-Florentin, Amelot.

C. 982. (Liasse.) — 243 pièces, papier; 1 sur parchemin.

1747-1784. — Religionnaires. — Correspondance relative à des demandes en autorisation de vendre ou d'aliéner des biens situés en France. — Pièces classées par ordre alphabétique de paroisses. — Avremesnil. — Le Havre. — Mémoire tendant à démontrer l'injustice d'Esther Malandain, veuve Sortemboc, à solliciter la permission de vendre ou aliéner son bien pour repasser en Angleterre, son pays natal. — Révocation d'ordres du Roi en vertu desquels la demoiselle Brière de Lesmont était retenue au couvent de Caudebec; elle y avait été mise à l'âge de 3 ans, elle y était encore à 24 ans. — Lettre en sa faveur de l'abbé Crespin, prédicateur ordinaire du Roi. — Certificat des religieuses. — Lettres signées par le comte de Saint-Florentin, de Vergennes.

C. 983. (Liasse.) — 201 pièces, papier.

1755-1787. — Religionnaires. — Correspondance relative à des demandes en autorisation de vendre, ou aliéner des biens situés en France.—Pièces classées par ordre alphabétique de paroisses. — Lammerville. — La Trinité-du-Mont. — Les sieurs de Bostaquet, père et fils, ayant sollicité un arrêt de surséance avec la permission de vendre une partie de leurs biens pour se libérer, le baron de Breteuil leur fait dire qu'ils peuvent maintenant disposer librement de leurs biens, n'y ayant plus de défenses à cet égard. — Quant à l'arrêt de surséance, il demande à l'intendant des renseignements sur les causes de l'embarras et la nature des engagements des pétitionnaires. — Lettres signées par le comte de Saint-Florentin, Bertin, le baron de Breteuil.

C. 984. (Liasse.) — 191 pièces, papier; 2 sur parchemin.

1701-1781. — Religionnaires. — Location de leurs biens. — Affiches imprimées. — Procès-verbaux d'adjudications passées devant l'intendant, revêtus de sa signa-

ture. — Pièces classées par ordre alphabétique de paroisses. — Allouville. — Cuverville. — État que donne devant monseigneur Quentin de Richebourg, intendant, Jacques Benoist, fermier d'une ferme de la succession du sieur Jacques Gueutteville, de Dieppe, située à Brachy, et des payemens par lui faits audit défunt Gueutteville, à ses héritiers, à ses créanciers, des réparations et frais de justice.

C. 985. (Liasse.) — 156 pièces, papier ; 3 sur parchemin.

1652-1784. — Religionnaires. — Location de leurs biens. — Affiches imprimées. — Procès-verbaux d'adjudications, etc.—Pièces classées par ordre alphabétique de paroisses. — Darnétal. — Fresnoy. — Aveu rendu à M. de de Manneville pour biens situés à Offranville. — Déclaration de Pierre Acher, libraire et imprimeur, bourgeois de Dieppe, ayant épousé Madeleine Mansire.

C. 986. (Liasse.) — 178 pièces, papier.

1706-1782. — Religionnaires. — Location de leurs biens. — Affiches imprimées. — Procès-verbaux d'adjudication, etc.—Pièces classées par ordre alphabétique de paroisses. — La Gaillarde. — Mesnil-Rury. — État estimatif des réparations, améliorations à faire aux bâtiments et dépendances de deux fermes sises en la paroisse de Gruchet Saint-Siméon, ayant appartenu au sieur Le Page, Religionnaire fugitif.

C. 987. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1701-1781. — Religionnaires. — Location de leurs biens. — Affiches imprimées. — Procès-verbaux d'adjudications, etc.—Pièces classées par ordre alphabétique de paroisses. — Octeville. — Yvetot. — État estimatif des réparations, améliorations à faire aux bâtiments et dépendances d'une ferme sise en la paroisse Saint-Jean-d'Aptol, ayant appartenu à Marthe Lefèvre, Religionnaire fugitif.

C. 988. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1707-1764. — Religionnaires. — Location de leurs biens. — Affiches imprimées. — Procès-verbaux d'adjudication, etc. — Ville de Rouen.— Pièces classées par ordre alphabétique de rues. — Rue Ancrière. — Rue du Crucifix. — Supplique présentée à l'intendant par Pierre-François Roger Du Quesney, écuyer ; André-Pierre Roger Des Ifs, avocat au Parlement, et Louis-Marie Roger de La Boulaie, aussi avocat, tous trois fils et héritiers de maître Guillaume Roger, ancien syndic des avocats dudit Parlement, à l'effet d'être reçus opposants à l'adjudication d'une maison ayant appartenu à leur cousine Marie Lefèvre, Religionnaire fugitive.

C. 989. (Liasse.) — 99 pièces, papier; 3 sur parchemin.

1707-1786. — Religionnaires. — Location de leurs biens. — Affiches imprimées. — Procès-verbaux d'adjudication, etc. — Ville de Rouen. — Pièces classées par ordre alphabétique de rues. — Rue Dinanderie. — Rue de la Grosse-Horloge. — Supplique présentée à l'intendant par Charles-Louis Queval, ancien administrateur de l'Hôtel-Dieu de Rouen, à l'effet d'être maintenu en possession d'une maison qui lui a été fieffée rue de la Grosse-Horloge. — Procès-verbal de l'état d'une maison sise dans la même rue, provenant de Denis Le Plâtrier, Religionnaire fugitif, fieffée au sieur Goullé ; — signé par Jarry, architecte des biens des Religionnaires.

C. 990. (Liasse.) — 40 pièces, papier; 1 sur parchemin.

1706-1784. — Religionnaires. — Location de leurs biens. — Affiches imprimées. — Procès-verbaux d'adjudication, etc. — Ville de Rouen.—Pièces classées par ordre alphabétique de rues. — Rue des Iroquois. — Rue de la Prison. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant qu'à la requête des fermiers de la régie, il serait, par l'intendant de Rouen ou son subdélégué, procédé à la vente et adjudication, au plus offrant, d'une maison à Rouen, rue du Petit-Salut, provenant des nommés Ernant, fugitifs du royaume pour fait de religion. — Lettre d'envoi de cet arrêt signée par le comte de Saint-Florentin.

C. 991. (Liasse.) — 139 pièces, papier, 1 sur parchemin.

1706-1781. — Religionnaires. — Location de leurs biens. — Affiches imprimées. — Procès-verbaux d'adjudication, etc.—Ville de Rouen.—Pièces classées par ordre alphabétique de rues. — Rue du Ruissel. — Rue de la Vicomté. — Arrêt du Conseil qui ordonne que par le sieur Lambert, fermier général des biens des Religionnaires, il sera passé bail au sieur Hellot d'une maison sise à Rouen, rue Saint-Lô, ayant appartenu aux sieur et dame de Heucourt.

C. 992 (Liasse. — 77 pièces, papier.

1706-1710. — Religionnaires. — Location de leurs biens. — Procès-verbaux d'adjudications passées par-devant Guillaume-Urbain de Lamoignon, intendant, revêtus de sa signature. — Pièces classées par ordre alphabétique

de noms de personnes, à défaut d'indication de lieux. — Mention de l'hôtel de l'Intendance sis dans la rue de la Seille.

C. 993. (Liasse.) — 162 pièces, papier; 3 sur parchemin.

1705-1790. — Religionnaires. — Demandes d'envoi en possession de leurs biens. — Poursuites de la régie contre les adjudicataires. — Pièces classées par ordre alphabétique de noms de personnes. — Alleaume. — Gueutteville. — La Vrillière recommande à M. de Richebourg, intendant, la sœur du sieur Basnage, ministre établi en Hollande, en considération de l'attachement que ledit sieur Basnage a témoigné avoir pour les intérêts du Roi dans plusieurs occasions. — État de la succession de la dame Basnage. — La nommée Beuzelin ayant demandé le don de la moitié des biens de son père échue à sa sœur, fugitive pour fait de religion, et la mainlevée de l'autre moitié qui lui appartenait, il lui est répondu que le Roi ne donnait pas les biens des fugitifs à leurs parents collatéraux, qu'ainsi la fortune de la sœur réfugiée devra rester en régie; que, quant à l'autre moitié des biens, la mainlevée doit être accordée, si ladite Beuzelin se conduit bien dans la religion catholique. — Lettres signées par La Vrillière, de Torcy, Bert'n.

C. 994. (Liasse.) — 218 pièces, papier.

1687-1787. — Religionnaires. — Demandes d'envoi en possession de leurs biens. — Poursuites de la régie contre les adjudicataires. — Pièces classées par ordre alphabétique de noms de personnes. — Haize. — Viard. — Renvoi par le marquis de Châteauneuf à M. Feydeau de Brou, intendant, d'un placet de Marie Gosselin, veuve de Jean Marois. Elle demandait à avoir la jouissance du bien laissé en France par un fils du premier lit de son mari, Religionnaire fugitif;— ordre d'éclaircir si cette femme se conduit bien dans la religion catholique et si elle y élève ses enfants. — Secours accordés à titre de provision, en attendant la liquidation de leurs droits, à Marie Maréchal, veuve de Robert Néel, de Dieppe, et à Madeleine Néel, sa fille, convertie à la religion catholique, sur les biens du feu sieur Néel, saisis à cause de l'absence de Robert et de Jacques Néel, ses fils. — Lettres signées par le marquis de Châteauneuf, La Vrillière, le comte de Saint-Florentin, Bertin.

C. 995. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1774-1787. — Hôpitaux et établissements de charité. — État général des hôpitaux et établissements de charité de la Généralité de Rouen. — Mention de l'objet desdits établissements suivant les fondations, des titres des fondations, des revenus; observations. — États particuliers par subdélégations ayant servi à la rédaction de l'état général. — États des hôpitaux relativement à la population. — « Observations de M. de Crosne sur les hôpitaux et établissements de charité pour le soulagement des pauvres malades. » — Revenus portés pour la Généralité à la somme de 776,417 livres, et, en y comptant les aumônes réglées des couvents et des particuliers, à celle de 800,000 livres. — « Hospice de charité (de Paris), institution, règles et usage de cette maison. » Imprimerie royale, 1780. — Acte de l'établissement du Bureau de charité de Châteauroux transmis pour servir de modèle. — Arrêt de la Cour de Parlement de Rouen ordonnant que, par provision, tous parents jusqu'au septième degré des enfants mineurs au-dessous de sept ans, dont le père ou la mère seront décédés, et des vieillards grabataires dont la pauvreté sera suffisamment constatée, seront tenus de contribuer à leur garde, nourriture et entretien (imprimé). — Lettres signées par Turgot, Necker, de Vergennes.

C. 996. (Liasse.) — 179 pièces, papier.

1738-1789. — Hôpitaux actuellement compris dans le département de la Seine-Inférieure : — Aumale, Blangy, Bolbec, Caudebec, Dieppe, Elbeuf, Eu, Fécamp, Gournay, Grainville-la-Teinturière, Harfleur. — États et correspondance concernant ces établissements. — État des établissements de charité de la ville d'Aumale transmis par M. Beuvain. — Deux mémoires historiques sur l'origine et la situation actuelle du prieuré du Val-aux-Grès, près Bolbec, l'un sans nom d'auteur, l'autre signé par F. Michel. — Lettre de M. de Quiefdeville au sujet des droits maritimes de l'hôpital de Dieppe. — « Mémoire pour l'établissement « d'un hôpital général en la ville d'Elbeuf, siége d'une « manufacture considérable de draps. » (Imprimé.) — Renseignements sur les revenus de l'hôpital d'Eu et son mode d'administration envoyés à l'intendant par M. Charles. — Lettres signées par de Moras, Boullongne, Bontin, de L'Averdy, le duc de Praslin, de Villedeuil, La Millière, le prince de Lambese.

C. 997. (Liasse.) — 136 pièces, papier; 1 plan.

1709-1789. — Hôpitaux actuellement compris dans le département de la Seine-Inférieure : — le Havre, Lillebonne, Montivilliers, Neufchâtel. — États et correspondance concernant ces établissements. — Ancien mémoire de l'établissement de l'administration de l'hôpital général de la ville du Havre, de ses revenus et de ses charges.—

État général des biens-fonds et casuels du même établissement. — Autre état des personnes à sa charge. — Droits à son profit sur les barques passagères du Havre et de Honfleur. — Lettre de M. Colombier, médecin de Paris, inspecteur général des prisons, maisons de force et hôpitaux du royaume, en mission au Havre, écrite par lui à l'intendant, accompagnée d'un plan de l'hôpital. — État de l'établissement de charité subsistant au Havre sous le nom de la Miséricorde. — État des biens et revenus de toute nature et des charges de l'Hôtel-Dieu de Montivilliers. — Lettres signées par le duc d'Harcourt, le marquis de Paulmy, Trudaine, d'Ormesson, Bertin, La Millière.

C. 998 (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1681-1789. — Hôpitaux actuellement compris dans le département de la Seine-Inférieure : — Rouen. — Hospice général et Hôtel-Dieu. — États et correspondance concernant ces établissements. — Édit du Roi portant établissement de l'Hôpital général pour renfermer les pauvres mendiants de Rouen, donné à Versailles au mois de mai 1681 (imprimé). — Instruction et tableau, tant des revenus, produits, que des charges et dépenses de l'Hôpital général par les états qui en ont été dressés depuis 1685, avec un état des forces et charges en 1763 (imprimé). — Autres tableaux imprimés des charges et dépenses. — Droits de chauffage. — Droits sur le pied fourché. — Allocation de 100,000 livres sur le produit des droits réservés. — Parmentier, censeur royal aux Invalides, recommande M. Laumonier, chirurgien major de Metz, pour la place de chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, vacante par la mort de M. David, gendre de Lecat. — M. Laumonier, préféré à M. Pelletan, que recommandait l'Académie royale de chirurgie. — Emprunt de 60,000 livres pour ouvrages à faire à l'église de l'Hôtel-Dieu. — Projet du sieur Duquesnay, maître chaudronnier, pour l'établissement, à Rouen, d'un bureau des nourrices pareil à ceux de Paris, Versailles et Saint-Germain. — Copie d'un mémoire adressé à M. le directeur général par les maire et échevins de la ville de Saint-Valery-en-Caux et par les dames de la Charité dudit lieu à l'effet d'obtenir des secours. — Saint-Valery, petite ville ou bourg qui peut contenir environ 4,500 habitants. — Lettre du cardinal de La Rochefoucauld. — Lettres signées par Chauvelin, Boullongne, Bertin, La Millière.

C. 999. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1756-1789. — Hôpitaux en dehors du département de la Seine-Inférieure : — Andely, Bourgachard, Évreux, Gisors, Honfleur. — Établissement du Bureau d'administration des hôpitaux d'Évreux et ses règlements; Évreux, imprimerie de la veuve Malassis. — Priviléges des administrateurs et autres officiers servant pour l'administration, régie et gouvernement de l'Hôpital général de Honfleur; Rouen, imprimerie de Viret. — Lettre de M. Senac de Meilhan, intendant à Valenciennes, au sujet d'une maîtresse dentelière réclamée pour diriger l'établissement fait à l'hôpital d'Évreux. — Lettres signées par le marquis de Paulmy, La Millière.

C. 1000. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1736-1789. — Hôpitaux en dehors du département de la Seine-Inférieure : — Saint-Antoine de Laillery, près Chaumont, hôpital administré par des religieuses hospitalières de l'ordre de Saint-François; Louviers, Magny, Néaufle, fondé par un seigneur de Réveillon vers 1334; Pacy, Pont-Audemer, Pont-l'Évêque, Saint-Louis-de-Vernon. — États et correspondance concernant ces établissements. — Discussion entre les officiers municipaux de Pont-Audemer, en cette qualité directeurs de l'Hôtel-Dieu, et le sieur Sebin, prieur de cette maison. — Déclaration que donne à l'assemblée générale du clergé de France Jacques Savary, trésorier receveur en exercice de l'Hôtel-Dieu de Pont-Audemer, du bien et revenu de la léproserie de Saint-Jacques et Saint-Christophe du Chemin-Perreux, paroisse de Saint-Mard-sur-Risle. — Place de médecin civil et militaire de l'Hôtel-Dieu de Pont-l'Évêque demandée par le sieur Hamelin Des Essarts. — « Cette « nomination regarde les administrateurs de l'Hôtel-Dieu. » — Lettres signées par Orry, le comte de Saint-Florentin, Boullongne, le prince de Montbarrey, La Millière.

C. 1001. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1759-1790. — Enfants trouvés. — Correspondance administrative à leur sujet. — Les seigneurs haut justiciers, les engagistes, le Roi lui-même, dans les lieux où il a la justice, sont chargés de faire nourrir les enfants trouvés jusqu'à l'âge de sept ans. — Exemption de la milice pour les enfants propres des particuliers qui se chargeront d'élever des enfants trouvés. — Transport à l'Hôpital général de Paris des enfants trouvés des provinces; — charge excessive pour cet établissement; — mortalité effrayante sur les enfants transportés; — invitation à l'intendant de donner des ordres pour que cet abus n'ait plus lieu et d'enjoindre à la maréchaussée d'y tenir la main. — M. de Crosne rend compte au directeur général des finances des mesures qu'il a prises pour assurer l'exécution de l'arrêt du Conseil qui ordonne que les enfants trouvés seront reçus dans l'hôpital d'enfants trouvés le plus voisin. — Trois

hôpitaux destinés à les recevoir dans la Généralité, ceux de Rouen, Dieppe, le Havre; — ceux de la ville d'Eu, de Criel et de Blangy ne les admettent que du consentement du duc de Penthièvre, dont les bienfaits font subsister ces maisons. — Article 15 de la coutume de Normandie, qui charge les paroisses de la nourriture et de la garde des furieux et des insensés, en cas de pauvreté de leurs familles, applicable aux enfants trouvés, d'après le sentiment des plus anciens et premiers jurisconsultes de Rouen. — Inexécution de l'arrêt de 1779; — plainte de Necker: « Ce compte qu'on me rend me fait une véritable peine. » — Lettre du baron de Bréteuil à M. de Maussion, au sujet d'une demande du sieur Hervier, chirurgien à Pont-l'Évêque, tendant à ce qu'il fût désigné un endroit où les enfants que leurs mères ne sont pas en état de garder pussent être portés; il ajoute: « Vous ne pouvez mieux exercer vos « premières fonctions d'intendant qu'en venant au secours « de ces infortunés. » — Divers projets pour la nourriture et la conservation des enfants trouvés proposés par MM. de Brossard, Giselar, chirurgien à Magny, et par l'hôpital du Havre. — Dépenses de cet hôpital pour les enfants trouvés. — Lettres signées par le duc de Choiseul, l'abbé Terray, Bertin, Necker, de Vergennes, le baron de Bréteuil, La Millière.

C. 1002. (Liasse.) — 172 pièces, papier.

1764-1789. — Paupérisme. — Règlement pour les maîtresses de charité de la paroisse de Roquefort, suivi du procès-verbal des assemblées. — Souscription en faveur des pauvres de la ville et faubourgs de Rouen, proposée par une société de citoyens, 1789 (imprimé). — Correspondance relative à la détresse occasionnée dans les campagnes, notamment par les orages de 1776, par la grêle de 1779, par les inondations et l'hiver rigoureux de 1784. — Lettre des officiers municipaux de Louviers: MM. Le Camus, Du Buse, Pollet, Petou; ils expriment leurs alarmes en songeant à la quantité de neige qui tombe depuis près de deux mois. — Communications interrompues entre Rouen et le faubourg Saint-Sever. — Le pays de Caux parcouru la nuit par des bandes de mendiants qui forcent les paysans à leur donner ce qu'il leur plaît d'exiger. — Mention du zèle et de la bravoure de Jean Dagomet, soldat provincial, pendant le cours de trois inondations arrivées en la paroisse de Saint-Lubin. — Minute d'une lettre de M. de Crosne à M. Bertin: « Les actes multipliés de cha- « rité et de bienfaisance que M. le cardinal de La Roche- « foucauld vient de faire dans le cours des visites de son « diocèse sont trop intéressants et font une trop grande « sensation dans la province, pour que je n'aie pas l'hon- « neur de vous en instruire. » Il le prie d'en faire insérer le récit dans la *Gazette de France* pour le bon exemple et pour servir d'émulation à tous ceux qui ont des biens d'Église. — Minute d'une lettre écrite par M. de Crosne au contrôleur général, pour lui rendre compte de la situation actuelle de la province à la suite du cruel hiver de 1784, et des mesures qu'il a prises pour venir au secours des sujets du Roi. — Lettres signées par de Calonne.

C. 1003. (Liasse.) — 159 pièces, papier.

1760-1788. — Secours sur la capitation aux incendiés. — Incendies à Aucquemesnil, Andé, Buchy, Cailly, Criquebeuf-sur-Seine, Dénestanville, Duclair, Fourges, Grainville-la-Teinturière, Graville, près le Havre (maison conventuelle et partie de l'église du prieuré); Mesnil-Fiquet, Mondétour, Omerville, Pont-l'Évêque, Rouen (marché aux veaux), Sainte-Croix-la-Corneille, Valdavid. — Procès-verbal dressé par les officiers du bailliage de Caudebec de l'incendie arrivé au bourg de Bolbec le 14 juillet 1765, et des suites de cet incendie, signé: Cousin, sieur d'Osbose et de La Varenne, lieutenant général, civil et criminel au Présidial. — État des livraisons faites par Pierre-Jacques Le Marcis, négociant de Rouen, aux ouvriers incendiés de Bolbec, de rouets, de traits et de métiers. — Gratification à Amable Gaud, maître maçon, pour l'intrépidité dont il avait fait preuve pendant l'incendie de Bolbec. — Lettres signées par de L'Averdy, d'Ormesson, Bertin, Necker, Joly de Fleury, Miroménil, de Vergennes, le baron de Bréteuil.

C. 1004. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1725-1774. — Secours accordés pour cause de pertes par suite de grêles, d'inondations, d'épidémies, etc. — Demandes; — procès-verbaux de dommages; — états de répartition des secours. — Supplique des pauvres habitants de Roncherolles-en-Bray, ruinés par la grêle en 1725. — Mention de désastres causés à Pont-Audemer par un orage qui éclata pendant la nuit du 12 au 13 janvier 1756; — effets du même orage à Cailly: « En une heure de temps, « abondance d'eau si prodigieuse qu'elle a renversé plu- « sieurs maisons et entraîné bestiaux, récoltes et meubles, « tellement que la plus grande partie des habitants est ré- « duite à la mendicité. » — État des pertes causées au bourg de Cany par un orage qui a commencé le 2 juillet 1760, à midi, et n'a fini que le 3, à plus de 4 heures du matin; — supplique des syndics, propriétaires et habitants dudit bourg, revêtue de nombreuses signatures. — Lettre du duc d'Harcourt au sujet des ouragans des 21 et 22 février 1773, qui ont désolé la province. — Lettres signées par d'Ormesson.

C. 1005. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1775-1778. — Secours accordés pour cause de pertes par suite de grêles, d'inondations, d'épidémies, etc. — Demandes; — procès-verbaux de dommages; — états de répartition des secours. — Lettre de M. Bruno, curé du Pollet, en faveur des pauvres de la ville de Dieppe : — « Trois paroisses immenses qui gémissent dans la désola- « tion, et dont une grande partie des habitants sacrifient « leurs biens et leur vie pour la défense de l'État, méritent « assurément l'attention, les regards et les bienfaits du « gouvernement. Vous avez dû voir, Monseigneur, par les « états qui vous sont envoyés, que les baptêmes et les ma- « riages diminuent presque de moitié. » — Lettres signées par de Vergennes.

C. 1006. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1764-1786. — Secours sur les fonds libres de la capitation pour des familles chargées d'enfants. — Correspondance à ce sujet. — Rejet d'une demande d'exemption d'impositions sollicitée par un père chargé d'enfants : « Les « priviléges des pères de familles roturières (établis par « l'édit de 1666) ont été révoqués et ils n'ont de grâces à « espérer que celles que le Conseil, d'après les éclaircisse- « ments pris sur l'état de leurs familles, juge à propos de « leur accorder, en considération de la faveur que mérite « toujours la population » Ces mêmes priviléges, formellement révoqués par rapport aux roturiers par la déclaration de 1683, sont tombés en désuétude par rapport aux gentilshommes. Le Conseil n'admet plus les demandes qui ont pour objet de les faire revivre, mais son intention étant toujours de favoriser la population dans le royaume, l'usage est de consulter MM. les intendants sur les secours dont peuvent avoir besoin les pères chargés de nombreux enfants. — Demandes en faveur de MM. Guillaume-François Heugue, bourgeois de Saint-Sever de Rouen, Pillore, chirurgien distingué de Rouen, Varin de Bretteville, maître honoraire de la Chambre des Comptes. — M. Mistral recommande à M. de Crosne M. Laignel, avocat au Havre, qui demandait une pension en considération de ses onze enfants vivants. « Il le représente comme jouissant de l'estime « générale et de la plus haute considération par ses « connaissances supérieures dans le droit maritime. » — Lettres signées par d'Ormesson, Joly de Fleury, Necker, de Vergennes.

C. 1007. (Liasse.) — 224 pièces, papier.

1753-1789. — Secours demandés en faveur de familles pauvres. — Lettres du comte de Fourneaux sur certains points relatifs au bien public : « La grande âme de « M. Turgot avoit été pénétrée de mes tableaux et j'ai sçu « qu'il en avoit versé des larmes; mais la Providence, qui « ne veut pas que nous ayons longtemps de grands hommes « à notre teste, nous a ravy celuy-ci, comme vous avez vu « s'enfuir l'illustre Maupeou, et ce grand homme languit à « présent dans les bois, ignoré et chéry seulement d'un « petit nombre de sages. » — Copie d'un placet présenté au contrôleur général par la veuve de M. Lemarcis, qui avait signalé son zèle et sa générosité envers ses compatriotes du bourg de Bolbec, à l'occasion de l'incendie presque total de ce bourg. — Mémoire en faveur des pauvres familles acadiennes réfugiées au Havre à la suite de la conquête de leur pays par les Anglais, dont elles n'avaient point voulu accepter la domination. — 50 ou 60 Acadiens au Havre à chacun desquels le Roi fournissait six sous par jour; — ils demandent le payement de cette pension. — Le cardinal de La Rochefoucauld écrit à l'intendant pour lui recommander quelques personnes blessées par un loup furieux. — Lettres de MM. de Villiers du Terrage, premier commis des finances; Baroche, secrétaire de l'archevêché; de Saint-Ouen, curé de Saint-Maclou de Rouen; Bruno, curé du Pollet; Lefort, curé de Saint-Jacques de Dieppe; Clary, curé de Magny, en faveur des pauvres. — Lettres signées par le comte de Saint-Florentin, Bouillé, Saint-Contest, de Boullongne, Louis, évêque d'Orléans, Bertin, Cochin, Trudaine, Necker, Joly de Fleury, d'Ormesson, de Vergennes, le baron de Bréteuil, Tolozan.

C. 1008. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1681-1768. — Extinction de la mendicité, édits, règlements, correspondance ministérielle. — Ordonner aux maréchaussées d'arrêter les vagabonds mendiants valides et de les conduire dans les prisons les plus prochaines, où l'intendant leur fera fournir le pain du Roi. — Le sieur Cambon, prévôt général de la haute Normandie, propose de faire décréter la peine de mort contre les vagabonds récalcitrants; — leurs attroupements multipliés à un point alarmant pour la sûreté publique, notamment dans le pays de Caux; — au dire du subdélégué de Neufchâtel, la terreur était telle, vers 1761, que les paysans n'osaient plus sortir de chez eux. — État de la quantité de tours qui sont au château du Pont-de-l'Arche, où M. Cambon proposait d'enfermer les vagabonds; — faire louer dans les principales villes des granges ou autres lieux pour ceux qui seront arrêtés, les faire garder par la milice bourgeoise et les cavaliers de la maréchaussée. — Lettre de L'Averdy au sujet de la déclaration de 1764, concernant la mendicité. — Avis d'ordres adressés au prévôt général pour faire arrêter les mendiants qui s'écarteraient à plus d'une demi-lieue de leur domicile. — Instructions sur l'administration

des dépôts de mendicité; — pour les lieutenants de maréchaussée, sur la conduite qu'ils doivent tenir et la manière dont ils doivent remplir les états imprimés à eux adressés par le duc de Choiseul. — Dépôt général de mendicité de Rouen pour 350 personnes. — Dépôts provisoires à Caudebec et à Évreux pour 150 et 130 détenus. — Minute d'un mémoire de M. de Crosne contenant les éclaircissements demandés par la lettre du contrôleur général, du 12 janvier 1768, au sujet des dépôts établis dans la Généralité. — Lettre du cardinal de La Rochefoucauld. — Lettres signées par Louis XV, le comte de Saint-Florentin, Berryer, de L'Averdy, de Maupeou, le duc de Choiseul.

C. 1009. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1769-1788. — Extinction de la mendicité. — Correspondance ministérielle à ce sujet. — Enfants familiarisés dès l'âge le plus tendre avec la vie mendiante, cause principale de la perpétuité du fléau du vagabondage et de la mendicité; — inconvénient de les conserver avec leurs parents dans le dépôt; deux partis à prendre à leur égard : les placer chez des maîtres ouvriers, ou les mettre chez des gens de la campagne. — Usage de l'hôpital de la Charité de Lyon proposé pour exemple par l'abbé Terray. — Précautions à prendre par les intendants avant de prononcer l'élargissement des renfermés. — Éloges accordés au zèle avec lequel les intendants ont secondé les vues du Roi : « Tout le royaume en a senti les effets, et la tranquillité des « chemins débarrassés de cette foule de mendiants qui les « infestoit a prouvé toute l'utilité des mesures adoptées. » — La Généralité de Rouen paraissait faire exception; elle était plus que jamais infestée d'une multitude de mendiants. — Réveiller l'attention de tous ceux qui doivent concourir à l'extinction du vagabondage. — Secours dus par les paroisses aux pauvres invalides qui y sont nés; — difficulté de les exiger des paroisses. — Sous l'administration de Turgot, dépôts de mendicité réduits à un par Généralité; — ordre de se montrer plus indulgent par rapport aux vagabonds. — Engagements pour les ouvriers provinciaux. — Travaux publics en faveur des pauvres. — Renouvellement sous l'administration de Necker de la défense de mendier « si sou- « vent et presque toujours si inutilement publiée. » — Astreindre les paroisses au soulagement des malheureux; — réserver les secours publics pour les cantons les plus pauvres; — chercher à établir des bureaux d'aumônes dans les différentes paroisses de la Généralité. — Minute d'une longue lettre adressée à Turgot par M. de Crosne. — Lettres signées par de Boullongne, Terray, d'Invau, de Clugny, Turgot, Taboureau, Necker, de Calonne, le comte de La Luzerne.

C. 1010. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1741-1773. — Extinction de la mendicité. — Correspondance entre l'intendant, ses collègues et ses subdélégués. — Signalements, vérifications des déclarations, interrogatoires, envoi d'états, ordonnances de l'intendant. — État général contenant les extraits des procès-verbaux des captures opérées par les brigades de la lieutenance de Caudebec, en exécution de l'arrêt du Conseil du 21 octobre 1767. — Difficulté entre le subdélégué et le procureur du Roi de Caudebec au sujet d'une inscription attachée au dépôt des mendiants. — Lettre de M. de Belbeuf à ce sujet. — Jeunes gens enfermés au dépôt de mendicité par ordre de M. de Crosne, à la prière de leur père, jusqu'à ce qu'ils pussent être embarqués.

C. 1011. (Liasse.) — 157 pièces, papier.

1773-1774. — Extinction de la mendicité. — Correspondance entre l'intendant, ses collègues et ses subdélégués, etc. — Lettres de recommandation de MM. le président Du Portail, de La Garde, maître des requêtes à Paris; de mesdames de La Rochefoucauld et de Chambray, l'une abbesse de Saint-Sauveur d'Évreux, l'autre prieure de Bellefont à Rouen. — Lettre de M. de Dun d'Ireville : « Je suis peu surpris de la destruction des dépôts parti- « culiers; on n'en tiroit point parti et les frais d'adminis- « tration étoient en pure perte. Si j'avois eu un emplace- « ment plus commode, j'aurois mis celui d'Évreux sur un « autre ton; les enfants des mendians m'occupoient parti- « culièrement; la quantité en est énorme, et, aux frais « près de l'établissement d'une retraite pour eux, je les « aurois fait subsister sans qu'il en coûtât au Roy. Qu'en « fera-t-on? les laissera-t-on perpétuer une génération « qui déshonore l'humanité? »

C. 1012. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1773-1787. — Extinction de la mendicité. — Correspondance entre l'intendant, ses collègues et ses subdélégués, etc. — Lettre de M. de Dun d'Ireville : « J'ai fait « afficher l'ordonnance qui proscrit entièrement la men- « dicité; elle a jeté l'alarme partout, et une infinité de « malheureux viennent me demander la permission de ne « pas mourir de faim chez eux : il faudroit obliger chaque « communauté de nourrir ses pauvres..... Il est étonnant « qu'on ait oublié ce point essentiel; il devoit servir de « baze à l'ordonnance. » — Lettre de M. Royer, secrétaire de l'Intendance, à M. de Crosne, au sujet d'une lettre de M. Pillore, concernant les maladies du dépôt. — « Si- « gnalement de 36 particuliers détenus à la maison de

« force de Beaulieu, près Caen, qui s'en sont évadés le « 14 juillet 1783, sur les 10 heures du matin, et l'un des- « quels, après l'évasion, a tué un des guichetiers d'un coup « de fusil. »

C. 1013. (Liasse.) — 172 pièces papier.

1788-1789. — Extinction de la mendicité. — Correspondance entre l'intendant, ses collègues et ses subdélégués, etc. — Lettre de M. Lépecq, médecin de Rouen.

C. 1014. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1754-1788. — Extinction de la mendicité.—Lettres d'envoi d'ordres du Roi pour l'admission au dépôt de mendicité de Rouen d'individus condamnés par le Parlement à être renfermés, ou pour l'élargissement des détenus. — Le marquis de Spinola, ministre plénipotentiaire de la république de Gênes, réclame des matelots Génois arrêtés par la maréchaussée comme vagabonds. — A propos d'un mémoire d'un ancien soldat détenu au dépôt de Rouen avec sa femme et ses enfants, le baron de Breteuil écrit à l'intendant : « La manière dont on enferme quelquefois, « Monsieur, dans les dépôts de mendicité, demande une « grande surveillance, et la vôtre est plus faite qu'aucune « autre pour en bannir les abus. » — Lettres signées par le comte de Saint-Florentin, de L'Averdy, d'Invau, Turgot, Bertin, le maréchal de Ségur, de Vergennes, le baron de Breteuil.

C. 1015. (Liasse.) — 300 pièces, papier.

1773-1788. — Extinction de la mendicité. — Suppliques à l'intendant à l'effet d'obtenir la liberté de mendiants détenus; — recommandations, certificats en leur faveur; — mention de l'expédition des ordres pour leur élargissement. — Lettre du chevalier de Malherbe, major au régiment de Bourgogne-Cavalerie, en faveur d'un soldat arrêté.

C. 1016. (Liasse.) — 250 pièces, papier.

1768-1773. — Extinction de la mendicité. — Déclarations de mendiants; — soumissions souscrites par eux de ne plus mendier et par leurs parents de faire en sorte qu'ils ne mendient plus. — Extraits des greffes de la maréchaussée. — Lettres des intendants et des subdélégués, une notamment entièrement écrite de la main de Turgot, du temps qu'il était intendant de Limoges. — Lettres signées par de Sartine.

C. 1017. (Liasse.) — 185 pièces, papier.

1785-1789. — Extinction de la mendicité. — Déclarations de mendiants; — soumissions souscrites par eux de ne plus mendier et par leurs parents de faire en sorte qu'ils ne mendient plus. — Lettres des intendants et des subdélégués. — Prêtre Liégeois détenu au dépôt des mendiants de Rouen; — égards particuliers que l'on a pour lui; — employé à l'instruction de la jeunesse et au soin des malades; — d'un bon exemple dans la maison. — Lettres de M. Turgis sur la tenue de cet établissement. — M. de Crolbois, envoyé des Cours de Trèves et de Nassau, réclame les bontés de M. de Maussion en faveur d'un jeune homme de Strasbourg arrêté pour mendicité.

C. 1018. (Liasse.) — 278 pièces, papier.

1768-1789. — Extinction de la mendicité. — Correspondance relative aux transfèrements de mendiants à l'Hôtel-Dieu et d'un dépôt dans un autre. — États, déclarations, descriptions d'habillements. — Jeunes gens des dépôts engagés dans le corps des ouvriers provinciaux; — on leur accorde un secours d'un sou par lieue. — Neuf individus renfermés dans le dépôt de Rouen, auteurs et chefs d'une révolte, jugés au Parlement et condamnés seulement à être renfermés de nouveau dans le même dépôt; — la légèreté de la peine prononcée mécontente Turgot; — ordre donné par lui de les transférer au dépôt de Saint-Denis pour éviter le mauvais exemple. — Copie de la lettre écrite, le 24 avril 1788, par M. le comte de Brienne aux prévôts généraux de la maréchaussée, contre l'abus de laisser les mendiants plusieurs mois en prison avant de les transférer dans le dépôt. — Lettres signées par de L'Averdy, Necker, Turgot, La Millière.

C. 1019. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1768-1790. — Extinction de la mendicité. — Correspondance relative aux filles de mauvaise vie enfermées en vertu d'ordonnances militaires au dépôt de mendicité de Rouen; — elles y étaient reçues aux termes d'une convention arrêtée en 1768 entre le ministre de la guerre, le duc de Choiseul et le ministre des finances, d'Invau; — les commandants des places n'y peuvent envoyer que les filles non domiciliées; — sans compétence à l'égard des filles domiciliées. — Prix des journées répétés par la caisse de la mendicité sur celle de l'extraordinaire des guerres. — États des filles renfermées. — Lettres de MM. Cresté de La Neuville, d'Andrezel, major du régiment de Navarre. — Lettres signées par d'Invau, de L'Averdy,

le duc de Choiseul, Terray, de Cluguy, de Calonne, La Millière.

C. 1020. (Liasse. — 128 pièces, papier.

1761-1789. — Extinction de la mendicité. — États des mendiants détenus, d'après les procès-verbaux de capture. — Tableaux mensuels de la régie économique du dépôt de mendicité de Rouen. — Dépense pendant le mois de février 1789 pour pain et denrées, 2 333 livres. — En moyenne, 250 détenus. — Lettres signées par La Millière.

C. 1021. (Registre.) — In-folio, papier, 30 feuillets.

1789. — Mendicité. — Noms des détenus, le lieu de leur naissance, leur âge, leur taille, leur signalement, leur état de validité, la date de leur entrée au dépôt et les titres de leur détention.

C. 1022. (Liasse.) — 252 pièces, papier.

1767-1780. — Extinction de la mendicité. — Comptabilité. — Extraits de l'état des fonds faits pour l'opération de la mendicité transmis à l'intendant par le contrôleur général. — États des gratifications accordées à la maréchaussée. — Proposition par M. de Crosne de faire rendre par le Conseil un arrêt portant établissement pendant trois années d'une imposition annuelle de 25,000 livres sur la Généralité de Rouen pour l'extinction de la mendicité. — Terray annonce qu'il s'occupera de faire rendre cet arrêt.—Lettres signées par de Boullongne, de L'Averdy, d'Invau, Terray, Turgot, Tabourcau, de Cluguy, Bertier.

C. 1023. (Liasse.) — 196 pièces, papier.

1781-1783. — Extinction de la mendicité. — Comptabilité. — Extraits de l'état des fonds faits pour l'opération de la mendicité transmis par le contrôleur général. — États des gratifications accordées à la maréchaussée. — Lettres signées par Bertier.

C. 1024. (Liasse.) — 185 pièces, papier.

1784-1789. — Extinction de la mendicité. — Comptabilité. — Extraits de l'état des fonds faits pour l'opération de la mendicité transmis par le contrôleur général. — États des gratifications accordées à la maréchaussée. — Lettres signées par Bertier, de Villedeuil, La Millière.

C. 1025. (Liasse.) — 216 pièces, papier.

1768-1770. — Extinction de la mendicité. — Comptabilité. — Comptes et pièces justificatives des comptes. — État général, signé par Terray, des recettes et dépenses faites dans la Généralité de Rouen depuis le moment qu'on s'y est occupé de l'opération de l'extinction de la mendicité jusqu'au 1er janvier 1769. — Mention de l'ouverture des dépôts de mendicité de Rouen, de Caudebec et d'Évreux. — Recette, 62,039 livres; dépense, 51,643 livres. — Autre compte général rendu à l'intendant par le sieur Royer, caissier établi pour l'opération de la mendicité. — 1,500 livres accordées à l'intendant pour gratifications à faire à sa guise aux employés de ses bureaux et à ses subdélégués.—Lettres signées par d'Invau, Terray, Bertier.

C. 1026. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1770. — Extinction de la mendicité. — Comptabilité. — Compte général rendu à l'intendant par M. Royer. — Pièces justificatives. — Recette, 90,717 livres; dépense, 79,976 livres. — Lettres signées par Bertier.

C. 1027. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1771-1778. — Extinction de la mendicité — Comptabilité. — Comptes généraux rendus à l'intendant par M. Royer et son successeur, M. Barthélemy. — En 1771 : recette, 67,255 livres; dépense, 65,609 livres. — En 1778 : recette, 107,692 livres; dépense, 97,956 livres. —Lettres signées par Bertier.

C. 1028. (Liasse.) — 292 pièces, papier

1779-1784. — Extinction de la mendicité. — Comptabilité. — Comptes généraux rendus à l'intendant par M. Georges-Jean-François Ribout, secrétaire de l'Intendance, chargé de la caisse de la mendicité. — Ordonnances de l'intendant. — Pièces justificatives. — En 1784 : recette, 110,722 livres; dépense, 110,722 livres; — 300 livres de gratification au sieur Dupré, aumônier du dépôt de mendicité de Rouen.—Lettres signées par Bertier.

C. 1029. (Liasse.) — 214 pièces, papier.

1785. — Extinction de la mendicité. — Comptabilité. — Compte général rendu à l'intendant par M. de Sainte-Colombe, régisseur et caissier du dépôt de mendicité de Rouen, tant pour lui que pour les sieurs Ribout et l'etit-Jean. — Pièces justificatives des douze premiers chapitres. —Ordonnances de l'intendant. — Recette, 80,150 livres

dépense, 78,784 livres; — Heutte, entrepreneur de la subsistance. — Payements aux renfermés employés à la filature.

C. 1030. (Liasse.) — 230 pièces, papier.

1785-1787. — Extinction de la mendicité. — Comptabilité. — Pièces justificatives des chapitres 13e-23e du compte précédent. — Ordonnances de l'intendant. — Compte de M. de Sainte-Colombe. — Pièces justificatives. — En 1787 : recette, 64,947 livres; dépense, 79,307 livres.—Payement de vacations au sieur Quillebeuf, greffier de la subdélégation de Rouen. — Lettres signées par de Calonne, Bertier.

C. 1031. (Liasse.) — 210 pièces, papier.

1788. — Extinction de la mendicité. — Comptabilité. — Compte général rendu à l'intendant par M. Michel Rulion, régisseur-caissier du dépôt de mendicité de Rouen, tant pour lui que pour le sieur de Sainte-Colombe, son prédécesseur.— Pièces justificatives des chapitres de la recette et des six premiers chapitres de la dépense.— Ordonnances de l'intendant — Recette : 90,281 livres; dépense, 110,281 livres.

C. 1032. (Liasse.) — 230 pièces, papier.

1788. — Extinction de la mendicité. — Comptabilité. — Pièces justificatives des chapitres 7e-14e du compte de M. Rulion. — Etats par semaine du coton filé par les renfermés, et des payements faits aux hommes et aux femmes employés à la filature. — Ordonnances de l'intendant.

C. 1033. (Liasse.) — 270 pièces, papier.

1789. — Extinction de la mendicité. — Compte général rendu à l'intendant par M. Rulion. — Pièces justificatives de la recette et des sept premiers chapitres de la dépense. — Ordonnances de l'intendant. — Recette : 76,558 livres; dépense, 81,116 livres. — Lettres signées par La Millière.

C. 1034. (Liasse.) — 220 pièces, papier.

1789. — Extinction de la mendicité. — Pièces justificatives des 8e-14e chapitres du compte de M. Rulion. — Ordonnances de l'intendant. — 600 livres par an au sieur Marc, chirurgien du dépôt. — États par semaine du coton filé par les renfermés.

C. 1035. (Liasse.) — 156 pièces, papier.

1767-1784. — Extinction de la mendicité. — Correspondance concernant les entrepreneurs des dépôts de mendicité Chevremont, Heutte, etc.; — les pharmacies établies dans ces dépôts;—la subsistance et les travaux des détenus. — Marchés faits avec les entrepreneurs; — plaintes faites contre eux. — Matière médicale des dépôts de mendicité du royaume (imprimé).—L'Averdy trouve trop bon le pain des prisons : « On ne doit regarder, écrit-il à « l'intendant, que comme un abus que des criminels ou « des gens détenus pour correction ayent du pain meilleur « et plus beau qu'ils n'en auroient chez eux, et cet abus « est tel que je désirerois que vous vous occupassiez de « le réformer dans votre Généralité; ce qui est d'autant « plus important qu'il pourra en résulter une grande éco- « nomie pour le Roi. » — Lettre du même : « Il ne seroit « pas possible d'entreprendre cette opération (l'extinction « de la mendicité), si pour gages des employés il en coû- « toit 2,000 livres par dépôt, y en ayant environ 100 dans « le royaume. Il seroit dur d'avoir à payer 200,000 francs « par an avant de nourrir un seul pauvre. » — Approvisionnements de riz; manière de l'apprêter. — Ration par jour de chaque renfermé : une livre et demie de pain composé moitié de froment, moitié de seigle, et deux onces de riz cuit à l'eau. — Riz remplacé par de la soupe. — Proposition du sieur d'Audiffret, de Barcelonette, de se charger de 200 enfants des dépôts pour sa fabrique de moulinage à organiser la soie. — Étoffes de laine fournies au dépôt par la manufacture de Tours. — Lettres signées par de L'Averdy, d'Invau, Terray, de Clugny, Bertier.

C. 1036. (Liasse.) — 239 pièces, papier.

1659-1773. — Extinction de la mendicité. — Dépôt de Caudebec. — Correspondance relative à son établissement, à son administration et aux secours spirituels. — Mémoire pour faciliter l'établissement d'une maison de force dans laquelle on puisse renfermer les pauvres mendiants; — bail à loyer par le maire et les échevins d'une maison destinée à cet usage; — correspondance relative au service spirituel de ladite maison : « L'intention du Roi « est de faire administrer dans tous les dépôts les secours « spirituels dont les vagabonds ont besoin, sans que S. M. « soit obligée de faire aucune dépense pour cet objet; « c'est le moyen de faire cesser l'espèce de jalousie excl- « tée par l'espoir d'une récompense entre les religieux et « les prêtres séculiers. »—Lettre de l'abbé Terrisse, vicaire général, au sujet du refus que font les prêtres de Caudebec d'aller dire la messe au dépôt de mendicité. « Je ne leur « donne pas d'ordre, parce que je serois embarrassé de le

« leur faire exécuter. La juridiction ecclésiastique est « presque bornée aujourd'hui aux exhortations. Si ces « messieurs persistent dans leur refus, je n'en serai pas « édifié. En ce cas, nous nous adresserons aux Capucins « de la même ville, et j'espère trouver chez eux plus de « complaisance. » — Consentement donné par les trésoriers de l'église de Caudebec à la translation ordonnée par l'archevêque de la messe de Saint-Crépin au dépôt; — engagement par eux de fournir ce qui sera nécessaire pour la célébration de ladite messe. — Contrat de fondation de la messe de Saint-Crépin par Nicolas Le Carpentier, curé de Maulévrier.— Lettres signées par de L'Averdy, d'Invau, Terray, Bertier.

C. 1037. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1766-1783. — Extinction de la mendicité. — Dépôt d'Évreux. — Correspondance relative à son établissement, à son administration et aux secours spirituels. — Bail à loyer de la maison destinée aux mendiants. — État des dépenses journalières des mendiants renfermés au dépôt d'Évreux. — Lettre de M. Girard à l'intendant : « Les prisons d'Évreux sont pleines de mendiants; plusieurs « viennent de mourir; l'alarme se met dans la ville; il « est urgent de les transférer ailleurs. » — Difficultés pour le service spirituel du dépôt d'Évreux. — « Ce que l'on « peut faire de mieux, écrit l'évêque, est d'en charger les « Capucins ou tous autres religieux, parce que les prêtres « séculiers, surtout dans mon diocèse, sont très-rares. » — Lettres signées par de L'Averdy.

C. 1038. (Liasse.) — 136 pièces, papier; 2 sur parchemin.

1765-1787. — Extinction de la mendicité. — Dépôt de Rouen. — Correspondance relative à son établissement, en 1768, dans l'ancien noviciat des Jésuites, aux travaux qui y furent pratiqués, à son administration. — Turgot approuve les observations présentées par l'intendant sur le peu de nécessité qu'il y avait à conserver ce dépôt, et sa proposition d'en destiner les bâtiments à former un corps de caserne; il l'invite à en ordonner l'évacuation le plus tôt possible. — Nouveau projet, sous l'administration de M. de Villedeuil, de transférer le bailliage au dépôt, dont l'utilité était contestée; — M. de Belbeuf, partisan de ce projet : « On convient aujourd'hui, écrit-il à M. Colombier, « que la déclaration très-hostile faite à la mendicité a détruit l'ancienne race de mendiants de père en fils; on « ne voit déjà plus que des vieillards et des infirmes « connus dans leurs cantons; ainsy à peu de frais on peut « pourvoir à la punition du vagabondage et du renfermé, « par sentence ou par arrêt rendu en police. » — Mémoire en réponse à ce projet. — Mendiants entrés au dépôt : en 1768, 131; en 1769, 166; en 1770, 158; depuis l'établissement en 1768, jusqu'à la fin de l'année 1786, il en était entré 4,031; il y en avait, en 1787, 277; sur ce nombre, au plus 50 mendiants, autant de renfermés par ordre du Roi ou en vertu de jugements prévôtaux; 30 fous ou imbéciles; le reste se composant de vagabonds ou de repris de justice.—Loges de fous construites en pierres de taille et fermées de portes bien ferrées peu convenables pour y renfermer les mutins. — Moyens proposés pour les rendre à la fois plus sûres et plus saines. — Lettres signées par de L'Averdy, Terray, de Cluguy, Turgot, Necker.

C. 1039. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1767-1789. — Extinction de la mendicité. — Dépôt de Rouen. — Correspondance concernant le personnel, l'aumônier, le chirurgien, le concierge, le régisseur. — 500 livres demandées par l'archevêque de Rouen pour assurer le service spirituel aux détenus;—200 livres seulement proposées par M. de L'Averdy.—Lettre de Mgr de La Rochefoucauld à ce sujet : « Il me semble que M. le contrôleur « général n'est pas bien magnifique et qu'il est persuadé « qu'on peut vivre en Normandie avec très-peu de chose. « Je souhaite que les Capucins se contentent de 200 livres « qu'il veut bien leur accorder, et il ne tiendra assurément « pas à moi qu'ils ne s'en contentent. » — Refus par les prêtres de Saint-Vivien d'acquitter une messe de fondation de la paroisse dans la chapelle du dépôt, notifié à l'intendant par M. Gosselin, curé; — lettre de M. Marescot, vicaire général, à cette occasion. — M. Hamel, aumônier. — Turgot annonce à l'intendant qu'il le recommandera pour une cure à la bienveillance de l'archevêque. — Difficultés faites au sieur Marc, docteur en médecine, chirurgien du dépôt, par ses confrères du collége de Rouen, sous prétexte que, n'étant pas admis à la maîtrise, il ne pouvait exercer la chirurgie dans cette ville. — États signés par Lépecq et Marc.—Lettres signées par de L'Averdy, Terray, Turgot, d'Ormesson, de Calonne, Miromenil, Bertier, La Millière.

C. 1040. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1768-1789. — Extinction de la mendicité. — Dépôt de Rouen. — Correspondance relative à la police, aux évasions et incendies qui y arrivèrent, à une révolte qui y éclata en 1775. — Minute de la réponse de M. de Crosne à Turgot, à l'occasion de plaintes formées par le procureur général du Parlement pour le régime du dépôt de mendicité. — M. de Belbeuf demandait que cette maison fût

mise sous l'administration des magistrats du Parlement et des notables de la ville; — il croyait que le but de l'établissement était faussé, parce qu'au lieu d'un hôpital de pauvres, on avait une maison de correction sans forme judiciaire et sans tribunal. — Lettre de M. de Dun d'Ireville, au sujet des mémoires présentés par le comte de Fourneaux : « Ses réflexions sur les prisons, la mendicité, les « dépôts et l'ordonnance sur la mendicité, dénuées de « l'indécence des expressions, présentent quelques vérités « dignes de l'attention du ministre ; les prisons, surtout « à Evreux, sont un séjour d'horreur ; les longueurs « qu'entraînent les sages formalités prescrites pour l'ins« truction des procès criminels en font un supplice quel« quefois plus cruel que la mort même. » — Articles de règlements approuvés par M. de Crosne : « On suspendra « tout transférement pendant les mois de décembre, jan« vier et février, à raison de la rigueur de la saison.—Les « mendiants et vagabonds arrêtés pour la première fois « seront punis de six mois de renfermement. — Les ren« fermés qui auront travaillé avec assiduité, et dont la « conduite aura été irréprochable au dépôt, obtiendront « leur liberté avant le terme. — Le concierge ne pourra « infliger aux renfermés aucune punition que la privation « de pitance et le cachot. — On ne placera jamais que les « fous dans les loges. » — État constatant que, sur 521 personnes renfermées dans le dépôt pendant le cours de 1777, il y a eu 86 morts, c'est-à-dire près du 6e.— Lettres signées par le duc d'Harcourt, d'Invau, Terray, de Clugny, Taboureau, Bertin, Necker, Miroménil, Bertier, La Millière.

C. 1041. Liasse. — 211 pièces, papier.

1764-1765. — États par chaque journée des expéditions adressées des bureaux de l'Intendance à l'intendant; — analyse de la correspondance.

C. 1042. Liasse. — 200 pièces, papier.

1766-1770. — États par chaque journée des expéditions adressées des bureaux de l'Intendance à l'intendant; — analyse de la correspondance.

C. 1043. Liasse. — 188 pièces, papier.

1771-1787. — États par chaque journée des expéditions adressées des bureaux de l'Intendance à l'intendant; — analyse de la correspondance.

C. 1044. Liasse. — 219 pièces, papier.

1710-1786. — Lettre du duc de Choiseul, « L'intention du Roi, en réunissant la *Gazette de France* au « département des affaires étrangères, a été de lui assurer « une supériorité marquée sur toutes celles de l'Europe. » — Les intendants ont reçu l'ordre d'envoyer exactement des bulletins qui comprendront tout ce qui sera capable d'intéresser le public. — Invitation à celui de Rouen de charger particulièrement de ce soin un de ses secrétaires et de transmettre un bulletin, chaque mois, à MM. Arnault et Suard. — Bulletins adressés par les subdélégués pour la *Gazette de France* : exemples de longévité, tempêtes, tremblements de terre en 1772, etc. — Lettre concernant le voyage du prince électoral de Saxe en Normandie en 1715; — le passage à Rouen de l'alconte Moula, secrétaire de l'ambassadeur de Perse, et d'Alsabé, porte-étendard de Perse, même année ; — du comte de Falkenstein (l'Empereur Joseph II), en 1777; —de madame l'Archiduchesse gouvernante des Pays-Bas et du duc de Saxe, — de Teschen, 1786.—Francès, chargé des affaires de France à Londres, recommande à l'intendant le fils du comte d'Hertfort, grand chambellan de S. M. britannique, qui s'était rendu à Rouen pour y étudier la langue française, les lois et la jurisprudence de Normandie. — Renseignements sur les nourrices qui se présentent pour l'Enfant de France. — *Te Deum* pour la naissance de princes et pour succès militaires. — Bulletins de la santé du roi Louis XV. — Lettres signées par Louis XIV, Louis XVI, le duc d'Harcourt, le comte de Saint-Florentin, le duc de Choiseul, Rigoley d'Ogny, de Vergennes.

C. 1045. Liasse. — 252 pièces, papier.

1707-1790. — Loteries de S. A. R. le duc de Lorraine ; — de l'École militaire ; — de l'hôtel de ville de Paris ; — loterie royale de France. — Prospectus, édits, arrêts du Conseil (imprimés ; — correspondance à ce sujet entre l'intendant, les ministres, le prévôt des marchands de Paris, les administrateurs généraux de la loterie de Paris. — Défense de placer en France des billets de loteries étrangères. — Refus d'autoriser des loteries particulières. — Connaissance des affaires concernant la loterie de l'École militaire attribuée aux intendants. — Arrêt du Conseil d'État du Roi portant suppression, à compter des 1er et 6 août 1776, des loteries de l'École royale militaire, de l'Hôtel-de-Ville de Paris, établies en 1759 et 1760; de la Générale d'association et de celle des Communautés religieuses. — Création d'une nouvelle loterie sous le nom de Loterie royale de France, dont le premier tirage sera fait le 1er septembre 1776, et union à la régie de la Loterie royale, des loteries des Enfants trouvés et de piété, qui sont conservées imprimé. — Mémoire présenté à Mgr de Maussion par Marie-Madeleine-Bérénice Bachelé, veuve

de Claude-Henri Chatelain, détenue par lettre de cachet au couvent du Refuge, contre le sieur Braïer de Maison-Neuve, ancien directeur de la loterie de l'École militaire (imprimé). — Lettres signées par Pontcarré, Bignon, Caumartin, prévôts des marchands; — par Desmaretz, Machault, de Séchelle, le marquis de Paulmy, de Cremilles, le maréchal de Belle-Isle, Taboureau, Necker, Bertin, de Vergennes, d'Ormesson, Miroménil.

C. 1046. (Liasse.) — 168 pièces, papier.

1708-1712. — Monnaies. — Édits, déclarations du Roi, — arrêts du Conseil d'État concernant la fabrication des nouvelles monnaies. — Correspondance ministérielle à ce sujet. — Arrêt du Conseil d'État qui règle le prix pour lequel les louis d'or et écus de l'ancienne fabrication seront reçus dans les bureaux de recettes et dans les bureaux de monnaies jusqu'au 1er février 1710, comme aussi le prix des matières d'or et d'argent, et ordonne que toutes les espèces décriées seront portées aux Monnaies sous peine de confiscation et autres peines (imprimé). — « Mémoire concernant la monnoye. » — « Bordereau des espèces qui se sont trouvées dans les caisses des receveurs des tailles, des aides et des greniers à sel, le 21 mai 1709, à l'augmentation des espèces. » — « Moyen de rendre l'argent plus commun à Rouen où il est d'une rareté extraordinaire. » — Lettre de l'intendant au contrôleur général; le bruit s'était répandu à Rouen qu'il allait y avoir un établissement de billets de banque pour rembourser les billets de monnaie; depuis ce bruit, les bourses étaient si fermées qu'il n'était pas possible de trouver un sou, et que par suite toutes négociations avaient cessé. — Lettres signées par Desmaretz.

C. 1047. (Liasse.) — 198 pièces, papier.

1715-1789. — Monnaies. — Correspondance ministérielle concernant la fabrication et la refonte des monnaies, la prorogation des anciennes monnaies, la diminution sur les espèces de billon, le décri des monnaies nommées *Augustes*. — Mémoires présentés pour obtenir le payement en numéraire de billets de banque aux années 1720, 1721. — Mémoire pour les manufactures de M. Law : « Pour la manufacture de fer, acier, cuivre et pour la verrerie établie à Harfleur, il y a environ 300 personnes employées, tant François qu'Anglois, pour le payement desquels il faut par sepmaine 4,000 liv. — Pour la manufacture de laine établie à Charleval, il y a environ 130 personnes, tant François qu'Anglois, pour lesquels il faut par sepmaine au moins 2,000 liv. » — Mémoire pour Joseph Boutigny et compagnie qui venaient d'établir à Rouen, rue des Carmes, une manufacture de tabac qui employait près de 180 ouvriers. — États de distribution d'espèces en remboursement de billets de banque à faire aux manufactures et aux communautés religieuses. — A Saint-Sever, près Rouen, faïenceries de Bertin, Fouquay, de la dame de Saint-Étienne, de Canssy, Guilbaut, Heugue, Breard, Cauchois. — Plaintes au sujet de quantité de pièces de deux sous fausses fabriquées à Jersey, qui avaient cours principalement dans l'Élection d'Avranches. — États hebdomadaires de la Monnaie de Rouen. — Lettres de M. Thevenin de Tanlay, premier président à la Cour des Monnaies. — Lettres signées par Orry, de Séchelle, Chauvelin, Foullon, Terray, Turgot, Taboureau, Necker, Delessart, le maréchal de Ségur, de Calonne.

C. 1048. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1759-1763. — Monnaies. — Lettres patentes, — arrêts du Conseil concernant la conversion en monnaie de la vaisselle d'or et d'argent; — correspondance ministérielle à ce sujet. — Le Roi en ordonnant que sa vaisselle serait portée à l'Hôtel des Monnaies de Paris, pour y être convertie en espèces, fixe le prix de celle qui y sera portée volontairement par les particuliers. — Extrait de l'état de l'argenterie des églises adressé à Mgr l'archevêque de Rouen, contenant l'indication des pièces désignées comme pouvant être sacrifiées aux besoins de l'État, sans nuire à la décence du service divin, signé : Terrisse et Rose, vicaires généraux. — État de l'argenterie que l'église métropolitaine de Rouen a délibéré d'envoyer à l'Hôtel des Monnaies de ladite ville. — Relevés des registres tenus au change des monnaies. — Lettres signées par de Silhouette, Chauvelin, Bertin.

C. 1049. (Liasse.) — 165 pièces, papier.

1716-1786. — Monnaies. — Priviléges des changeurs; — provisions aux offices de change; — correspondance ministérielle à ce sujet. — État des changeurs établis dans la Généralité de Rouen reçus en l'Hôtel des Monnaies de ladite ville; — date de leur réception; — mention de leur titre. — Lettres signées par de Séchelle, Chauvelin, Foullon, Joly de Fleury, Delessart, de Calonne, Routin.

C. 1050. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1741-1787. — Monnaies. — Arrêts du Conseil relatifs aux priviléges des monnayeurs. — Provisions d'offices à la Monnaie de Rouen; — correspondance ministérielle à ce sujet. — « Mémoire sur les priviléges des officiers

« monnayeurs et ajusteurs des monnaies. » — « Arrêt du « Conseil et lettres patentes sur icelui portant règlement « pour le prévôt général des Monnaies, les officiers et ar- « chers de ladite prévôté, leurs droits, fonctions et juridic- « tions. » (Imprimé.) — Lettres signées par de Séchelle, Chauvelin, de Boullongne, Turgot, Delessart, d'Ormesson.

C. 1051. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1696-1788. — Noblesse. — Arrêts du Conseil. — Édits et déclarations concernant la noblesse (imprimés). — Les greffiers, notaires et tabellions délivreront des extraits de tous les actes dans lesquels les parties auront pris des qualifications nobiliaires. — Règlement général pour la procédure qui sera faite contre les usurpateurs de la noblesse par-devant les commissaires généraux, ou les intendants des provinces; — exacte recherche à faire de ceux qui continuent leur usurpation. — Noblesse accordée aux 130 commissaires extraordinaires des guerres. — Nouvelle recherche prescrite, laquelle sera terminée au plus tard en 1715. — Ordre de publier sans délai l'édit concernant les anoblis. — Le comte de Waroquier de Combles prie l'intendant de Rouen de lui adresser l'état des nobles et privilégiés de sa Généralité.

C. 1052. (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets, papier.

1678. — Noblesse. — « Mémoire de quelques anoblis- « sements. » — Relevé des actes relatifs aux anoblissements enregistrés à la Cour des Aides de Normandie de 1578 à 1678.

C. 1053. (Cahier.) — In-folio, 17 feuillets, papier.

1656. — Noblesse. — « Noms, surnoms et demeures « des personnes qui ont pris la qualité de nobles, escuiers, « chevaliers et le nom des tabellions qui ont passé et reçu « les contrats qui ensuite ont été apportez au controlle des « tiltres de la ville, vicomté et chatellenie de Gisors, « depuis et compris l'année 1645, jusques et compris le « 20 mars de l'année 1656. » — Ledit état rédigé par Nicolas Ogier, à la réquisition de Jean Du Port.

C. 1054. (Cahier.) — In-folio, 29 feuillets, papier.

1657. — Noblesse. — « État et noms de ceux « qu'il faut faire assigner en l'Élection de Gisors pour faire « preuve de noblesse. »

C. 1055. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1663-1670. — Noblesse. — Rôles d'amendes à percevoir sur les personnes condamnées par nos seigneurs les commissaires généraux pour la recherche des usurpateurs de titres de noblesse. — Listes des taxés.

C. 1056. (Liasse.) — 253 pièces, papier.

1546-1664. — Noblesse. — Requêtes et généalogies adressées aux commissaires généraux députés par Sa Majesté pour l'exécution des ordonnances des mois de mars 1655 et février 1661, concernant la noblesse. — Jean Du Port et après lui Thomas Boussault, chargés des poursuites. — Productions relatives aux familles résidant dans les vicomtés d'Arques et de Neufchâtel, classées par ordre alphabétique de noms de personnes.

C. 1057. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1666. — Noblesse. — « Estat des responces (du commis de la recherche de la noblesse) estant au pied des inventaires de ceux qui ont été renvoyez au Conseil par monseigneur de La Galissonnière, intendant en la Généralité de Rouen. » — Contredits aux prétentions de certaines familles; — et discussion des preuves par elles produites.

C. 1058. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

1666. — Noblesse. — « Estat des personnes qui sont « demourantes en l'Élection de Caudebecq et qui sont au « chapistre des exempts. »

C. 1059. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

1667. — Noblesse. — « Extraict des registres du « controlle des tiltres de la ville et vicomté de Caudebec, « touchant les personnes qui se sont qualifiées nobles ou « qui ont pris la qualité d'escuyer, de messire et de che- « valier, » certifié véritable par Le Mancel, commis à l'exercice du contrôle et délivré à M. de La Porte, receveur des taxes sur les usurpateurs.

C. 1060. (Registre.) — In-folio, papier, 83 feuillets.

1664. — Noblesse. — État de ceux qui ont été assignés, pour représenter leurs titres de noblesse, aux Élections d'Andely, Arques, Caudebec, Gisors, Pont-Audemer, Pont-de-l'Arche, Pont-l'Évêque.

C. 1061. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

1667. — Noblesse. — « État général de toutes les personnes

« qui ont pris la qualité de noble et d'escuyer dans l'estendue « des paroisses du ressort de la Généralité de Rouen, et « qui se prétendent tels, estant pour cet effet employez « et compris dans les rolles des tailles de leurs paroisses, « d'où leurs noms et qualitez ont esté extraits et tirez. »

C. 1062. (Liasse.) — 32 pièces, papier; 4 sur parchemin.

1596-1692. — Noblesse. — Inventaires et pièces produites à M. de La Galissonnière, intendant à Rouen, à l'occasion de la recherche de la noblesse; — par les sieurs Baudry de Semilly, de Neufvillette, de Boussaumont de Fontenay, de Boissel, Timoléon Dandel, sieur de Courcy, Dufour de Cotimont, maître de la garde-robe de la duchesse d'Orléans, Nicolas Marne, Louis de La Poterie, Pierre Le Gouez, sieur de Saint-Vast et de Gerroz, de Maze, Louis Du Vauchel, sieur de Berville, aide aux vols des oiseaux du cabinet du Roi. — Certificats de services militaires des membres de la famille Baudry. — Copie de lettres d'anoblissement accordées par Henri IV, étant à Rouen, à Jean Voisin, Jean Puchot, Vincent Dauten, Jean Paviot, Marc-Antoine Bigot, et Richard Baudry, conseillers échevins de ladite ville; à François de La Place, syndic, Isambert Fleury, receveur, Arnoult Gosselin, greffier, et Lucas Boullaye, maître des ouvrages. — Certificat du chevalier d'Hoquincourt, colonel du régiment de cavalerie étrangère. — Lettres signées par le roi Louis XIV.

C. 1063. (2 cahiers.) — In-folio, papier, 25 feuillets.

1668-1672. — Noblesse. — États des jugements rendus interlocutoirement par monseigneur l'intendant. — Fragment d'un registre contenant les conclusions du commis à la recherche de la noblesse contre les nobles et prétendus nobles.

C. 1064. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets.

1715-1719. — Noblesse. — Registre constatant les productions de pièces faites au greffe de l'intendant sur la poursuite de François Ferrand, chargé de la recherche de la noblesse et de la remise des pièces aux parties après vérification. — Signatures des parties, MM. J. de Billeheust, L. Lescolier de Sainte-Marie, Robert Corneille, etc.

C. 1065. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1712-1718. — Noblesse. — Procédures devant l'intendant en conséquence d'assignations données à des particuliers de la Généralité de Rouen, à la requête de François Ferrand, chargé du recouvrement des sommes à provenir de la recherche des usurpateurs de titres de noblesse. — Généalogies, écussons, inventaires de pièces produites par les parties; — conclusions du procureur du Roi, Baillard de Caumont; — condamnations, actes de désaveu de noblesse. — Renvoi devant les commissaires généraux du Conseil. — Ordonnances de décharge en faveur de Pierre et Jean Alorge, Jacques de Bellemare, Guy de Borel, veuve de Campulley, Charles de Cassagneau, Barthélemy de Cavelier, Michel Cheron, Paul de La Foye, Louis, Robert de La Haye, Louis de La Rue, sieur de Saint-Aubin.

C. 1066. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1706-1718. — Noblesse. — Procédures devant l'intendant, etc. — Ordonnances en faveur de J.-B. de La Touche, Ferdinand Du Hamel, sieur de Beaufort, Jacques-Léonard et Robert-Louis Du Héquet, Albert Du Quesnel de Coupigny, Adrien Duval, sieur d'Huest, Charles Fortin de Broquigny, Guillaume-Nicolas et Jacques Gallie, Jean-Paul Godescard, François Grandin, Louis-Philippe Grandin, sieur de La Gaillonnière, Pierre Guedier de Clerval, Antoine-François, Guillaume et Antoine Guerout, sieurs de La Conterie, de Saint-Aubin, Du Verdray et Du Mesnil, Pierre-François-Gilbert de Rouville.

C. 1067. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1699-1718. — Noblesse. — Procédures devant l'intendant, etc.—Ordonnances en faveur de Pierre Hanquelus, Claude Hébert, Louis-François, Nicolas-André Larchier, sieurs de Goudeville et de Courperon, Guillaume Le Barbier, sieur de Grainville, Nicolas Le Blanc, sieur de Malvoisine, Pierre-Alexandre Léonor, Marc-Antoine et Louis Le Bouchier frères, sieurs d'Hérouville, Pierre Le Cloustier, sieur de Mézières, Louis-François Le Goués, sieur de Gerros, Samuel Le Sueur, sieur de Colleville.

C. 1068. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1694-1717. — Noblesse. — Procédures devant l'intendant, etc. — Ordonnances en faveur de Michel Martel, sieur de Platemare, Charles Isambard de Médine, sieur de La Houssaye, Alexandre-Guillaume de Paix de Cœur de Grosfy, Ferdinand de Pilliers, Nicolas de Romé, sieur Du Tot et de Toqueville, Odet de Saint-Bosmer, sieur du Val-Comtal, Richard, Adrien, François-Louis et Jean-Louis Talbot — Renvoi devant le Conseil avec avis favorable de l'intendant de François Quintanadoine, sieur Du Bosguerard

issu d'une famille noble d'Espagne, en possession de noblesse en France dès 1517.

C. 1069. Liasse. — 85 pièces, papier.

1585-1784. (copie). — Noblesse. — Demandes de noblesse, de confirmation de noblesse, d'affranchissement de la taxe sur les anoblis; — correspondance ministérielle à ce sujet. — Lettres de Henri IV qui confirment la noblesse à Jean Gosselin, sieur de La Vacherie, maître en la Chambre des Comptes de Normandie, pendant vingt ans procureur des États de Normandie et greffier des manants et habitants de la ville de Rouen, fils de Nicolas Gosselin, pendant quarante ans procureur des mêmes États et procureur syndic de la ville de Rouen, lequel avait rendu de signalés services au pays, au danger et péril de sa vie, en plusieurs commissions, affaires et lointains voyages. — Factums pour Antoine de Grainville contre Élisabeth de Brethel, veuve de J.-B. Deschamps; — de madame de Brethel contre ledit de Grainville (imprimés). — Avis de M. de La Bourdonnaye, intendant de Rouen, sur la nécessité de l'enregistrement des lettres de noblesse accordées par le Roi aux échevins de Rouen, au Bureau des finances de la même ville et sur le droit que prétendent avoir les trésoriers de France de forcer les impétrants à l'enregistrement de leurs lettres. — Dénonciation contre un particulier par M. d'Hozier, juge de la noblesse de France. — Lettres signées par Canmartin, Chauvelin, le comte de Saint-Florentin, d'Ormesson, Terray, Tolozan.

C. 1070. (Liasse.) — 258 pièces, papier.

1330-1789. — Noblesse. — Demandes d'érection de terres en fiefs, baronnies, marquisats, d'union ou de désunion de fiefs; — de don de garde noble; — correspondance ministérielle à ce sujet. — Lettre de M. de Brilly, subdélégué de Pont-l'Évêque, au sujet de la tiellermie de Bonneville et Canappeville, inféodée à Fouque Rioult, en 1329, rétrocédée par celui-ci en 1394, aux habitants en général, propriétaires et possédants fonds en ces deux paroisses. — Madame de Cailly de Joyeuse prie l'intendant de lui envoyer deux cavaliers de maréchaussée à l'effet de faire danser, au nom de ladite dame, la première danse, ainsi que c'est l'usage de temps immémorial, à la fête de Collemare. — Lettres signées par Chauvelin, Amelot, le comte de Saint-Florentin, de Beaumont, de Maupeou, de Lamoignon, Barentin.

C. 1071. (Liasse. — 223 pièces, papier, 1 sur parchemin.

1696-1780. — Offices. — Édits, déclarations, arrêts du Conseil relatifs à la vente des offices dans les dernières années du règne de Louis XIV. — État par Élection des officiers de judicature et des hôtels de ville, et de leurs gages sous l'administration du duc d'Orléans. — Rôles des sommes à payer par les propriétaires des offices et droits domaniaux pour le cinquantième. — Adjudications, réunions, suppressions, liquidations d'offices. — Déclarations du Roi concernant le remboursement des quittances de finance provenant de la liquidation des offices du Parlement de Rouen, de la Cour des Comptes de Normandie et des siéges généraux de l'amirauté et des eaux et forêts établie près ledit Parlement et autres supprimés (imprimé). — Lettres signées par Desmaretz, de Bercy, le duc de Noailles, de Courteille, Terray, de Maupeou, Miroménil, Turgot, Necker, Joly de Fleury.

C. 1072. (Liasse.) — 225 pièces, papier; 1 sur parchemin.

1643-1789. — Offices. — Édits, déclarations, correspondance concernant les offices d'arpenteurs, officiers de la carue, collecteurs des tailles, commissaires aux scellés, contrôleurs des octrois, gardes des forêts, greffiers, huissiers-priseurs. — Édit du Roi portant création de greffiers, secrétaires, alternatifs et triennaux dans tous les hôtels de ville, et de sergents, archers, trompettes, tambours, portiers, gardes et autres offices qui sont exercés par commission ou nomination des maires et officiers municipaux (imprimé). — Chevaliers d'honneur créés dans les Cours supérieures du royaume. — Attribution à l'intendant de la connaissance de toutes les affaires qui pourront naître entre les maîtres de forges et leurs ouvriers. — Lettres signées par Chamillard, Desmaretz, Pontchartrain, d'Ormesson, de Maupeou, Miroménil, Amelot, Necker, Lambert, Tolozan, de Lamoignon.

C. 1073. (Liasse.) — 215 pièces, papier

1701-1788. — Offices. — Édits, déclarations, correspondance concernant les offices d'inspecteurs des domaines, jaugeurs des poids et mesures, maîtres des ports et passages, notaires, payeurs, officiers de police, receveurs des traites, secrétaires du Roi, subdélégués. — Permission aux notaires d'avoir un sceau aux armes du Roi. — Réclamation signée par un grand nombre d'habitants d'Harfleur contre la résidence à Montivilliers de leur notaire. — État concernant les officiers des Élections et des greniers à sel, et l'époque de la création de leurs offices. — État d'évaluation des offices de police alternatifs. — Charge de lieutenant de police à Rouen, mise à 70,000 livres et achetée par le sieur de Boisguilbert, lieutenant général du bailliage. — Les maire et échevins de Rouen demandent la réunion à

la communauté de cette ville des offices de police alternatifs créés par l'édit de 1709. — État pour servir à la liquidation des offices de subdélégués, supprimés par l'édit d'août 1715. — Subdélégués des Élections d'Andely, Arques, Caudebec, Chaumont et Magny, Eu, Évreux, Gisors, Montivilliers, Neufchâtel, Pont-Audemer, Pont-l'Évêque : Jean Ouldart, Robert Pottier de Butot, Michel Lemaître, Gaspard Roffet, Nicolas d'Auberville d'Étalonde, Pierre Clopet, Marc-Antoine de Villeneuve, Guillaume Guéroult, François-Adrien Bloquel, Ch. Thirel de Siglas, Louis-Gabriel Gaillot; — aux villes de Gournay, le Havre, Magny, Vernon : François-Laurent Le Petit, Louis-Adrien Plaimpel, Jean-Michel Hennin, Claude Le Cauchoix. — Subdélégations de Rouen et de Lyons exercées par commission. — Lettres signées par d'Armenouville, Caumartin, Chamillard, Desmaretz, d'Ormesson, de Maupeou, Amelot, Necker, Miroménil, Joly de Fleury, Barentin.

C. 1074. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1700-1785. — Offices. — Édits, déclarations, correspondance concernant les offices de syndics et greffiers des rôles des tailles, syndics des notaires dans les justices seigneuriales, syndics des officiers dépendant des hôtels de ville, trésoriers des fabriques, trésoriers de France, trésoriers provinciaux, trésoriers receveurs des deniers patrimoniaux, vendeurs d'huîtres. — États des noms, surnoms des syndics et greffiers des paroisses taillables par Élections; — des paroisses de la Généralité de Rouen où les offices de trésoriers des fabriques et confréries n'ont point été créés; — indication du nombre des feux des paroisses. — Édit du Roi portant création de syndics perpétuels et greffiers des rôles des tailles alternatifs et triennaux dans chaque paroisse des Généralités taillables (imprimé). — Lettres signées par d'Armenouville, Pontchartrain, Desmaretz, de Bercy, d'Agueseau, de Calonne.

C. 1075. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1707-1780. — Priviléges de la prévôté de l'Hôtel; — des fermiers de l'Ordre de Malte; — des militaires suisses. — correspondance à ce sujet. — Édit du Roi portant suppression et nouvelle création de la compagnie de l'Hôtel et grand prévôt de France (imprimé). — Priviléges de l'Ordre de MM. les grands maîtres de Malte, grands prieurs, chevaliers et commandeurs de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dont l'impression a été faite par les soins de M. Le Bailly d'Avernes, grand prieur de Champagne (imprimé). — Renouvellement d'alliance entre le roi de France, d'une part, et les cantons catholiques de la Suisse et la république du Valais, d'autre part, fait à Soleure (copie par extrait). — Examen de la prétention des militaires suisses à l'exemption du centième denier sur la vente de leurs immeubles. « On assure que les fermiers et autres qui sont chargés du « recouvrement des droits du Roy ont établi un si grand « nombre de commis dans chaque ville, bourg ou village, « que le mal qui vient de ce côté là est presque aussi con- « sidérable que celui qui venait du côté des privilégiés. » En conséquence, Chamillard demande à l'intendant un état de tous ceux qui sont établis dans son département pour travailler aux affaires du Roi. — Lettres signées par Chamillard, Desmaretz, Orry, d'Ormesson, Machault, Amelot.

C. 1076. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1786-1787. — Voyage de Louis XVI à Cherbourg et retour par Honfleur, Le Havre, Yvetot, Rouen, Pont-de-l'Arche, Gaillon; — correspondance à ce sujet. — Itinéraire de S. M. — État de ce qui compose sa suite. — Ordonnance du lieutenant de police de Rouen pour tendre en tapisserie de haute lisse les maisons sur le passage du Roi; — extrait du journal de Rouen, contenant le récit de l'entrée du Roi à Rouen. — Lettres de Noailles, prince de Poix, du duc de Villequier, du comte de Lévis-Mirepoix. — Lettres signées par les maréchaux de Castries et de Ségur, de Vergennes, La Millière.

C. 1077. (Liasse.) — 217 pièces, papier.

1786-1787. — Voyage de Louis XVI au Havre. — Correspondance relative au service des postes, aux travaux des ponts et chaussées, etc. — Précis des préparatifs faits à Rouen pour le passage du Roi à La Mailleraye dans le cas où S. M. y serait venue passer la Seine. — Distribution de 6,000 livres accordées par le Roi pour indemniser ceux qui ont fourni des chevaux de poste. — 50,124 livres employées pour mettre en état les routes de la Généralité lors du voyage du Roi; — La Millière se récrie sur l'énormité de cette dépense. — Lettres signées par le maréchal de Castries, le duc de Polignac, de Calonne, Blondel, La Millière.

C. 1078. (Liasse.) — 212 pièces, papier.

1730-1786. — Correspondance particulière des intendants et de leurs secrétaires. — Lettres de Bourgelat, Bréquigny, du duc de Broglie, de Calonne, Dupré de Saint-Maur, l'abbé d'Expilly, le cardinal de Fleury, l'abbé de Foy, Holker, Houard, Lecat, Lépecq, Le Pelletier de Saint-Fargeau, Le Roy, de l'Académie des sciences, Malesherbes, de Maupeou, Miroménil, de Montyon, Parmentier, le car-

dinal de La Rochefoucauld, l'abbé Terrisse, Thouret, Turgot. — Bréquigny écrit à M. de Villedeuil pour lui recommander son ami Du Theil (Laporte Du Theil), qui désirait savoir jusqu'à quel point il pouvait compter sur la retraite de M. Moreau, et espérer obtenir sa place ; — lettre de recommandation du même en faveur du même.

C. 1079. (Liasse.) — 220 pièces, papier.

1704 - 1789. — Correspondance particulière de MM. Goujon de Gasville, Roujault, de La Bourdonnaye, de Brou, de La Michodière, de Villedeuil et de Maussion, intendants, et de leurs secrétaires. — Lettre de M. de L'Ormel, bailli d'Aumale, au sujet du chevalier de La Mothe : trois messieurs, cadets de la maison de Gueauville, ci-devant officiers dans les troupes, et le sieur de La Mothe, lieutenant au régiment de Pont, chargés de *faire des hommes*, avaient fait engager par force ou par amitié six garçons. Le lendemain, ils donnèrent congé à cinq en leur faisant payer 3 livres qu'ils dépensèrent au cabaret. Le sixième, n'ayant de quoi payer les gentilshommes, reçut plusieurs coups d'épée. Plainte par lui au bailli ; réclamation par les gentilshommes ; refus du bailli ; proposition de duel ; insultes aux vêpres au milieu de l'église. « La noblesse et les officiers, écrivait le bailli, ne veulent plus reconnaître de justice; parce que je la soutiens je suis assiégé dans ma maison sans pouvoir sortir, jusqu'à ce qu'il me vienne du secours. » — Lettre de M. Le Carpentier à M. de Brou; ses impressions en visitant le château de Brou; projet de l'agrandir; — plainte contre la ville de Rouen, à laquelle il a consacré dix années d'étude : « Des étrangers m'auraient mieux traité que mes patriotes. »

C. 1080. (Liasse.) — 287 pièces, papier.

1769-1784. — Correspondance particulière de M. de Crosne avec ses secrétaires, MM. Royer, Basselin ; ses parents, mademoiselle Hue, MM. d'Arcouville-Thiroux, de Montregard, le baron de Corberon, ministre du Roi aux Deux-Ponts; avec le chevalier de Mathan, etc. — Fable allégorique du chevalier de Dourlent, au sujet de la naissance du Dauphin.—Lettres de faire part; — de félicitations pour le rétablissement de la santé de M. de La Michodière. — Avis d'expédition de fournitures, notamment de melons de Honfleur. — Lettres des cardinaux de La Rochefoucauld et de Rochechouart, de Maupeou, Taboureau, Miroménil.

C. 1081 (Liasse.) — 298 pièces, papier.

1770-1784. — Correspondance particulière de M. de Crosne ; remerciements de M. Bertin pour envoi de sable de mer et de coquillages. — Détails contenus dans une lettre de M. de Belbeuf, au sujet des réjouissances qui eurent lieu à Rouen, à l'occasion de la naissance du Roi, en 1779; grand souper dans la salle des États : « chaque convive en « avait un autre à nourrir derrière lui, les dames surtout « s'en faisaient un plaisir. » — Recommandation par le même du sieur Nicolas Bata, sculpteur établi au Vieux-Palais : « Ses ouvrages sont faits pour flatter les curieux; je « lui en ai vu de la plus grande beauté. » — Milord et milady Arundell invitent M. de Crosne à venir passer quelques jours au château d'Écouis. — M. de Crosne agrégé à la Société libre d'émulation de France. — Le curé d'Auteverne fait une description de sa paroisse et demande un aqueduc qui conduise les excellentes eaux du vivier au bassin commun. — Lettres des ducs de Charost et de Liancourt, du comte de Clermont-Tonnerre, de d'Aguesseau, Bertin, Miroménil.

C. 1082. (Liasse.) — 193 pièces, papier.

1774-1784. — Correspondance particulière de M. de Crosne. — Recommandations, demandes de places, de congés; remerciements. — Lettre de M. Chabert, directeur général des Écoles vétérinaires, en faveur de M. Desmarais; — de la marquise de Nagu, en faveur de M. de Fréville; — de M. de Dun d'Ireville, en faveur de M. Regnault, « excellent magistrat et habile criminaliste; » — de M. de Villepatour, en faveur de M. de Molinier; — des ducs de La Rochefoucauld et d'Estissac, du comte de Tilly, de M. Saint-Marc, secrétaire de M. de Malesherbes, ministre et secrétaire d'État. — Lettres signées par de Boullongne, Bertin, d'Ormesson.

C. 1083. (Liasse.) — 197 pièces, papier.

1769-1770. — Correspondance particulière de M. de Crosne. — Compliments de bonne année adressés ou reçus par lui. — Lettres des officiers municipaux, subdélégués et autres fonctionnaires, des supérieurs des communautés religieuses, etc. — Les officiers municipaux de Vernon, à l'occasion de la nouvelle année, adressent à l'intendant une corbeille de poires de bon-chrétien, des plus belles qu'ils aient pu trouver dans les jardins de leurs environs, en lui assurant que si, dans quelques-unes des années dernières, ils n'ont pu satisfaire leurs désirs à cet égard, c'était que la nature elle-même s'y était refusée. — M. Lemoyne, subdélégué de la même ville, envoie de son côté à l'intendant une centaine de poires de bon-chrétien de son jardin. Il fait appel à sa pitié en faveur des taillables de Vernon dont la

misère augmente de jour en jour, par suite du défaut de commerce.

C. 1084. (Liasse.) — 204 pièces, papier.

1771-1772. — Correspondance particulière de M. de Crosne. — Compliments de bonne année, etc. — M. de Champvieux, membre du Conseil supérieur de Lyon, applaudit à la nomination de M. de Crosne à la place de président du Conseil supérieur de Rouen. « Notre Conseil « supérieur de Lyon, ajoute-t-il, travaille immensément, et « nous voyons chaque jour la besogne s'accroître. Mais « nous avons bon courage... » — M. Sevestre, curé de Radepont, complimente M. de Crosne, en qualité d'ancien juge examinateur, délégué par nos seigneurs les académiciens du *Palinod* de Rouen. — Lettres de MM. Holker, de Chabannes, abbé de Bonport. — Lettres signées par le cardinal de La Roche-Aymon, Louis, évêque d'Orléans, les ducs de Choiseul, d'Harcourt, de Praslin, de La Vauguyon, de La Vrillière, par Bertin, de Lamoignon, Lenoir, Malesherbes, de Maupeou, de Sartine, Terray.

C. 1085. (Liasse.) — 248 pièces, papier.

1772. — Correspondance particulière de M. de Crosne. — Compliments de bonne année, etc. — M. Regnault remercie M. de Crosne d'avoir demandé pour lui la commission de procureur du Roi à l'Hôtel-de-Ville d'Évreux. Il s'excuse de n'avoir pu s'acquitter plus tôt de ce devoir, à cause de la mort de sa femme, qui, dans ses fonctions de supérieure des pauvres malades de cette ville et en leur distribuant des secours, avait été attaquée de la maladie qui régnait alors. — Compliments de Houard, correspondant de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres. — Lettres signées par le duc d'Aiguillon, Amelot, Bignon, de Boullongne, de Lamoignon, Delessart, Dupré de Saint-Maur, Foullon, d'Invau, Joly de Fleury, Maurepas, Miroménil, le marquis de Monteynard, de Montyon, de Saint-Priest, Taboureau.

C. 1086. (Liasse.) — 215 pièces, papier.

1773-1774. — Correspondance particulière de M. de Crosne. — Compliments de bonne année, etc. — M. Hamel, prêtre de Saint-Vivien, aumônier du dépôt de mendicité, expose la triste situation de cet établissement sous le rapport de la salubrité. — Lettres de MM. Lépecq, Houard, etc. — Lettres signées par les princes de Lambese et de Soubise, les ducs de Choiseul, d'Harcourt et de La Vrillière, Amelot, Bertin, de Boynes, de Calonne, de Cluguy, de Cotte, Foullon, d'Invau, Joly de Fleury, Lenoir, de Maupeou, Maurepas, Monteynard, d'Ormesson, de Sartine, Sainte-Palaye, Taboureau, Terray, Trudaine, Turgot.

C. 1087. (Liasse.) — 274 pièces, papier.

1773-1777. — Correspondance particulière de M. de Crosne. — Compliments de bonne année. — Lettre des syndics de la Chambre de commerce de la province de Normandie, relative à l'affaire des feux à établir le long des côtes de Normandie, pour la sûreté de la navigation. — Lettres signées par de Calonne, de Cotte, de Maupeou.

C. 1088. (Liasse.) — 173 pièces, papier.

1778-1781. — Correspondance particulière de M. de Crosne. — Compliments de bonne année, etc. — Ameilhon, en faisant ses compliments, demande des renseignements pour son journal et sa gazette. — Tierce, peintre établi à Rome, rend compte à l'intendant des travaux dont il a été chargé : « J'ai fait plusieurs tableaux pour des parti- « culiers qui m'ont fait honneur; Sa Sainteté, qui s'y con- « naît parfaitement bien, a voulu les voir, elle en a paru « contente. » — Félicitations à M. de Crosne, par M. Pétigny, sur sa nomination à l'Intendance de Lorraine.

C. 1089. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1753 - 1763. — Correspondance particulière de M. Brulley de Saint-Seine, avocat au Parlement de Paris et premier secrétaire de M. de La Michodière, intendant à Lyon avant de l'être à Rouen. — Lettres de M. de La Michodière; quelques-unes adressées à M. Dupin, secrétaire du Roi à Bordeaux. — Affaires des Jésuites; nouvelles de la Cour; — administration de la Généralité de Lyon; — détails sur Bourgelat, lettres de ce personnage. — « Il paraît « que le Gouvernement laissera aller les Parlements, ce « qui doit bien étonner les partisans des Jésuites..... Il pa- « roît à tout le monde que les Jésuites sont entièrement « perdus, et que l'exemple du Parlement de Rouen qui les « a sécularisés sera suivi. » « Le Parlement a enregistré hier « la déclaration du Roi sur les Jésuites, mais avec des mo- « difications qui assurent la perte des bons Pères. Le Roi « demandoit un délai d'un an; mais le Parlement n'accorde « que six mois. » « Nous sommes dans un temps où on « cherche à trouver prise sur les intendants. Quoique je « sois au-dessus des mauvais propos, il est cependant « prudent de les éviter..... S'il y avait beaucoup de femmes « comme madame X... dans l'Intendance de Lyon, elles « la feraient déserter. »

C. 1090. (Liasse. — 286 pièces, papier

1764-1771. — Correspondance particulière de M. de Saint-Seine. — Compliments de bonne année, remerciements, lettres d'affaires. — Turgot, intendant à Limoges, recommande à M. de Saint-Seine le sieur La Brousse, entrepreneur d'une manufacture de cotonnades, qui se rendait à Rouen pour s'instruire sur différents articles de la fabrication et de l'apprêt des étoffes.

C. 1091. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1787-1789. — Discours du Roi, de M. le garde des sceaux et de M. le directeur des Finances, à l'ouverture de l'Assemblée des notables (imprimé). — Correspondance relative à l'Assemblée provinciale de la haute Normandie ; envoi des procès-verbaux des Assemblées paroissiales. — Accusés de réception, par les supérieurs et les supérieures des maisons religieuses, du décret de l'Assemblée nationale qui défendait de faire des vœux. — Lettres de la sœur de Saint-Marcel, supérieure des Ursulines de Magny, de madame de Narbonne, abbesse d'Évreux : « Où est donc « cette liberté tant annoncée? Jusqu'à présent, chaque « individu a été le maître de faire le choix de l'état que « son cœur lui a dicté, et aujourd'hui ceux qui voudront se « consacrer au Roi du Ciel seront forcés de se faire les « victimes du monde? » — « Quelque répugnant que soit « ce décret, je m'y conformerai. Jamais ordre n'a été si « sensible à mon cœur. Puisse le ciel arrêter le coup de « notre destruction! J'ai quarante-trois religieuses at- « tachées à leur état. Leur dispersion... Ce mot seul me « fait frémir. »

C. 1092. (Cahier.) — 11 feuillets.

1786. — Observations préliminaires de la Chambre de commerce de Normandie sur le traité de commerce entre la France et l'Angleterre (sans date, ni signature).

C. 1093. (Liasse. — 53 pièces, papier ; 4 sur parchemin.

1700-1783. — Collecteurs des tailles. — Plaintes contre eux. — Réclamations pour être déchargés de la collecte ; — ordonnances de l'intendant ; — requête des habitants de la paroisse d'Omerville. (Élection de Chaumont) : « Le 9 juillet 1703, il seroit survenu une si « grosse gresle et un si grand orage de pluyes, que tout ce « qui estoit sur la terre, dans l'estendue de cette paroisse, « a esté presque entièrement perdu. »

C. 1094. (Liasse.) — 300 pièces, papier.

1710-1788. — Requêtes en modération de tailles classées par ordre alphabétique des noms des paroisses qu'elles concernent. — Départements, rôles, etc. — Mémoire pour l'imposition de 1710. — Observations faites à M. Roujault sur la répartition de la taille. — « Auzouville-sur-Foville imposée à 980 livres de capital de la taille, pour 300 à 350 acres de terre, misérable petite paroisse indéfendue et écrasée. » — Bourgtheroude, « à l'exception de deux ou trois laboureurs de cette paroisse, le reste est misérable et très-fatigué par les voitures des bagages des troupes. » — Pontautou, « ce petit endroit est d'autant plus malheureux que, les chemins étant devenus impraticables, il n'y passe presque plus personne. » — Richeville, « paroisse la plus pauvre et la plus affligée de la subdélégation, il n'y reste plus, pour ainsi dire, que des veuves et des orphelins. » — Louis de Bourbon réclame décharge de la taille en faveur du régisseur de son abbaye du Bec.

C. 1095. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1772-1773. — Requêtes en modération de capitation adressées à l'intendant par les anciens magistrats de la Cour de Parlement de Normandie ; — réclamations fondées sur la diminution de leur fortune, par suite de la suppression de leurs charges.

C. 1096. (Liasse.) — 202 pièces, papier.

1772-1773. — Requêtes en modération de capitation adressées à l'intendant par les anciens maîtres et autres officiers de la Chambre des Comptes de Normandie ; — réclamations fondées sur la diminution de leur fortune, par suite de la suppression de leurs charges.

C. 1097. (Liasse.) — 307 pièces, papier.

1696-1788. — Capitation. — Requêtes en modération de capitation classées par ordre alphabétique des noms des réclamants. — États, rôles, comptes de capitation, avis des subdélégués ; ordonnances de l'intendant. — Pierre Bizet, laboureur, syndic des Tôtes, fonde sa demande sur cette considération que les fonctions du syndicat, depuis la guerre, sont devenues extrêmement pénibles et lui causent un dérangement continuel : « Il faut que le syndic soit sur pied à toute heure du jour et de la nuit. » — M. Magin, ingénieur ordinaire du Roi, employé par S. M. dès l'année 1696 à travailler aux cartes des ports et des côtes de

Normandie, demande en réduction de sa taxe.—Ordre pour faciliter le travail de cet ingénieur adressé aux gouverneurs et commandants des places par Paul de Louvigny, intendant de justice, police et finances, de la marine et des fortifications des places maritimes de Normandie. — Lettres signées par d'Ormesson, Blondel, etc.

C. 1098. (Liasse.) — 302 pièces, papier.

1733-1788. — Vingtièmes. — Requêtes en modération de vingtièmes, classées par ordre alphabétique des noms des requérants; — bordereaux de comptes; — états. — Lettres de l'abbé de Boismont, propriétaire du Lendin; Desmaillis, maître d'hôtel de la reine; d'Epremenil, de Gournay, ancien maire de Vernon; Murat, aide-major au régiment de dragons de Monsieur; madame Pilliers de Menou; du prince de Tingry, de la duchesse de Saint-Aignan, des marquis de Champigny, d'Estourmel, d'Hériey, de La Vallière, de Vintimille, du comte d'O, capitaine au régiment de dragons de Monsieur. — A l'occasion d'une plainte contre le syndic de la Trinité-de-Touberville, l'intendant répond à M. Le Boullenger : « Ce n'est point moi qui l'ay nommé à la place de syndic, il a été choisi et nommé par les propriétaires et habitants; je n'ay fait que confirmer sa nomination. Je ne puis prononcer sa destitution que sur la demande des propriétaires et habitants de la paroisse..., après même lui en avoir donné communication et l'avoir entendu. S'il en étoit autrement, il pourroit être fondé, ainsi que les propriétaires et habitants, à réclamer contre l'ordonnance que j'aurois rendue, et il me seroit impossible de soutenir mon ordonnance. »

C. 1099. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets, papier.

1789. — Rôles des vingtièmes de la ville de Rouen, quartier Cauchoise, comprenant les municipalités de Saint-Vincent, Saint-Étienne-des-Tonneliers, Saint-Pierre-du-Châtel, Saint-Cande-le-Jeune, Saint-Éloi, Saint-Sauveur, Saint-Michel, Saint-Pierre-l'Honoré, Sainte-Croix-des-Pelletiers, Sainte-Marie-la-Petite, Saint-Vigor, Saint-Pierre-le-Portier.

C. 1100. (Liasse.) — 8 cahiers, in-folio, ensemble 54 feuillets, papier.

1710-1717. — Maréchaussée. — Rôle des montres et revues faites en armes par les intendants, MM. Quantin de Richebourg, Étienne Roujault, et par un membre du Bureau des finances de Rouen, de la compagnie du grand prévôt général de la Haute-Normandie.

C. 1101. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1692-1747. — Procès entre monseigneur de Saint-Simon, évêque de Metz, abbé de Jumiéges, en cette qualité baron de Quillebeuf, etc., d'une part, et les maîtres de navires et pilotes de ladite ville de Quillebeuf, ceux du Havre et de Dieppe, qui prétendaient assujettir ledit seigneur évêque à garnir et entretenir à perpétuité les rades de ladite baronnie d'un nombre de pieux bons et suffisants pour l'amarrage des vaisseaux et bâtiments. — Mémoires, suppliques, exploits, etc. — Comptes rendus aux généraux des vivres de la marine des recettes et dépenses en effets faites au port du Havre. — Traités pour les étapes.

C. 1102. (Liasse.) — 284 pièces, papier; 18 sur parchemin.

1750-1758. — Comptes que rend à MM. les gouverneurs, maire et échevins de la ville de Dieppe, le sieur Guillaume Vasse, en la qualité de dépositaire des deniers destinés à la construction de cent bateaux, dont le fret est autorisé par arrêt du Conseil du 7 juillet 1750. — Ces bateaux devaient être employés à la pêche du hareng et du maquereau. — Pièces justificatives. — Constitutions de rentes; — quittances, etc.

C. 1103. (Cahier et atlas.) — In-folio, 35 f uillets, papier.

1765. — Plans de la ville de Bolbec, dressés à l'occasion de la confection de la grande route de Rouen au Havre : Grande-Rue, rue Étoupée, rues aux Moules, du Carreau, Bourdon, de Derrière, des Fontaines, d'Orteuil, du Pont-Toqueville, Saint-Jean, sente de Gruchet. — Observations sur cette route; — liste des propriétaires sur le terrain desquels elle devait passer. — Lettres de M. de Saint-Seine, secrétaire général de l'Intendance.

C. 1104. (Liasse.) — 39 pièces, papier; 6 sur parchemin.

1705-1716. — Adjudication par l'intendant à Jean Biard de la mense abbatiale de Jumiéges. — Confirmation de ladite adjudication par arrêt du Conseil. — Compte que rend Jean Sanson, intéressé et chargé du recouvrement et de la dépense, par traité de société du 1er octobre 1701, du bail et économat de ladite mense. — Comptes des fruits et revenus de l'abbaye de Jumiéges affectés à la subsistance des nouveaux convertis. — Procédures devant l'intendant au sujet de différentes questions relatives à l'économat de la même abbaye. — Procès : contre les religieux de Silly pour les dîmes d'Ommoy; — contre Marie de Fayot, veuve de Grégoire de Glachant, pour la seigneurie d'Anneville; — contre la demoiselle Le Prevost de Cocherel, pour la pêche

dans la rivière d'Eure;—Frère Nicolas Bourgeois est chargé des plans à dresser pour cette dernière affaire. — Lettre de d'Aguesseau.

C. 1105. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1653-1784. — Correspondance relative : aux aveux à rendre au Roi, à de fausses lettres de change, aux nourrices, aux pourvoyeurs du Roi, aux pensions, aux mesures, aux rentes à distribuer pour subvenir aux besoins de l'État dans les dernières années du règne de Louis XIV, aux aides, aux bâtards et aux étrangers confirmés dans leurs lettres de légitimation et de naturalité, aux successions. — Demandes de recherches et de renseignements concernant certains particuliers. — Placet du sieur Carbon de Lery à l'effet d'obtenir une pension. — M. Esmangart, intendant de Caen, ayant reconnu que presque toutes les villes de son département étaient dépourvues d'instruments propres à arrêter les incendies, prie M. de Crosne de lui faire connaître le meilleur ouvrier de Rouen dans ce genre de fabrication. « Je sais qu'il s'y fabrique des pompes de toute espèce et à différents prix; qu'elles sont fort estimées et que vos fabricants en font un objet de commerce pour différentes provinces. » — Lettre de M. Feydeau, autre intendant de Caen, au sujet d'un jeune homme de 15 à 16 ans qu'il avait trouvé à l'Hôtel-Dieu de cette ville sur l'origine duquel on n'avait aucun renseignement et dont l'idiome était inconnu ; on suppose que c'est un Finlandais, oublié à Saint-Malo ; il serait bon de le faire interroger par des marins des navires suédois. — M. de Crosne répond qu'il n'en est pas venu à Rouen depuis longtemps et qu'on n'en attend pas. — Lettres signées par : Desmaretz, Orry, Maurepas, Chauvelin, Amelot, de Silhouette, de Sartine, le comte de Saint-Florentin, de L'Averdy, les ducs d'Aiguillon et de La Vrillière, le prince de Montbarrey, Taboureau, de Vergennes.

C. 1106 (Liasse.) — 241 pièces, papier ; 1 sur parchemin.

1709-1789. — Correspondance concernant l'administration municipale de Rouen, les aides, le commerce et les manufactures, la comédie à Dieppe et à Rouen, la corvée, des demandes de places, les domaines, les établissements religieux, les gabelles, les impositions, les travaux publics, les troupes. — M. Haillet de Couronne est prié de donner lecture à la prochaine séance de l'Académie de Rouen d'une inscription composée par M. de Burigny pour la nouvelle salle de comédie de Rouen. — Copie de lettres patentes et de délibérations relatives à la construction d'un nouvel Hôtel-de-Ville à Rouen, sur la place du Vieux-Marché. — Invitation à M. de Crosne de la part du Roi d'assister à l'assemblée qui se tiendra pour la nomination des officiers municipaux de Rouen. — État du produit des gabelles. — Instruction générale pour les intendants sur la forme que le Roi veut être observée pour la construction et entretien des routes du royaume envoyée par M. de Clugny, contrôleur général.—Lettres signées par Louis XVI, par Maurepas, le comte de Saint-Florentin, de Silhouette, Bertin, Necker, de Villedeuil.

C. 1107. (Liasse.) — 226 pièces, papier.

1702-1789. — Lettres adressées aux intendants, relatives à diverses affaires concernant leur administration, lesdites lettres classées par ordre alphabétique des noms des signataires. — Le maréchal de Balincourt se plaint des vexations que les habitants de La Bouille font éprouver à Antoine Guilbert, l'un des gardes de la connétablie.—Placet adressé à l'intendant afin d'obtenir la permission de se marier à l'étranger : Louis Chefd'hostel, avec Anne Wiss. — Le lieutenant des maréchaux de France invité à réconcilier M. Foville-Saint-Remy avec sa mère, contre laquelle il plaidait. — Exemption de milice accordée à deux enfants de Jean Galmy pendant tout le temps que durera l'établissement qu'il a entrepris pour la fabrication des presses et frises à l'anglaise. — Lettre signée par de Vergennes.

Subdélégation de Lyons.

C. 1108. (Cahier.) — In folio, 50 feuillets, papier.

1740-1749. — Plumitif des ordonnances de la subdélégation de Lyons tenu par Jean-Charles Thomas, sieur de Taisnières, commissaire subdélégué de l'Intendance en la ville et Élection de Lyons. — Adjudication au rabais des ouvrages de réédification à faire au bâtiment du presbytère de la paroisse de Mesnil-sous-Vienne, ladite adjudication passée en l'auditoire de Lyons.

C. 1109. (Cahier.) — In folio, 50 feuillets, papier.

1749-1755.—Plumitif de la subdélégation de Lyons. — Enregistrement d'ordres du Roi contre la nommée Picquelet, qui ne pourra approcher de la Généralité de Caen plus près que de dix lieues. — Adjudication au rabais des travaux à faire à l'église de Montroty.

C. 1110. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets écrits, papier.

1750-1757. — Noms, surnoms, qualités et demeures de ceux qui ont été condamnés à l'amende et frais de garnison à l'occasion des corvées ordonnées pour les répara-

tions des chemins ; ledit cahier tenu par Pierre Fournier, coté et paraphé par M. Thomas de Taisnières, subdélégué.

Subdélégation de Rouen.

C. 1111. (Liasse.) — 101 pièces, papier (feuilles imprimées).

1787. — Procès-verbaux des assemblées des paroisses de la subdélégation de Rouen (arrondissements de Pavilly, Pont-Saint-Pierre, Ry), pour la nomination d'un syndic et des autres membres qui doivent composer les assemblées municipales, en exécution du règlement de Sa Majesté des 15 et 17 juillet 1787.

C. 1112. (Liasse.) — 9 cahiers in-folio, papier, ensemble 173 feuillets.

1787. — Tableaux des membres composant les assemblées municipales, syndics, seigneurs, curés, greffiers et autres membres dans leur ordre d'élection ; leur âge, le montant de leurs impositions, tant de la taille que des vingtièmes, le nombre de feux. — Tableaux pour les faubourgs et banlieue de Rouen et pour les paroisses comprises dans les six arrondissements de la subdélégation de Rouen.

C. 1113. (Liasse.) — 93 pièces, papier (feuilles imprimées).

1787. — Procès-verbaux des assemblées des paroisses de la subdélégation de Rouen (arrondissements du Bosclehard, Cailly et Duclair), pour la nomination d'un syndic et des autres membres qui doivent composer les assemblées municipales, en exécution du règlement de Sa Majesté de 1787. — Signatures nombreuses. — Les procès-verbaux originaux de ces assemblées furent expédiés au subdélégué, après qu'on en eut tiré deux expéditions, l'une pour le syndic sortant, l'autre pour le syndic nommé.

Bureau des Finances de la Généralité de Rouen.

C. 1114. (Registre.) — In-folio, 188 feuillets, papier.

1582-1583. — Plumitif des ordonnances du Bureau, intitulé : « Registre des ordonnances et expéditions de « messieurs les trésoriers généraux de France à Rouen. » — Vu les lettres patentes du Roi, adressées aux Bureaux de Rouen et de Caen, pour leur mander de faire payer par les receveurs généraux à Michel de Bornes, trésorier des États de Normandie, la somme de 40,000 livres accordée auxdits États pour le remboursement des offices supprimés, le Bureau ordonne qu'il sera payé par le receveur général de Rouen audit de Bornes la somme de 26,666 livres. — Requête de Raymond de Byn, receveur du domaine de Caudebec ; il demande, attendu le manque de fonds, à être déchargé du payement de la somme de 110 écus sol, pour onze années (10 écus par année), due à Olivier de Lisle et Christophe Fleury, en récompense de la terre que François Ier avait prise pour y construire le château de Vatteville. — Ordonnance pour le payement des trois messagers qui étaient allés, d'après le commandement du procureur des États de Normandie, porter aux baillis et aux lieutenants de Normandie les lettres patentes du Roi pour la réformation de la coutume et les lettres de convocation des États pour le 10 octobre.

C. 1115. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets, papier.

1582-1583. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — Maître Claude de La Barre, greffier hérédital audit Bureau. — Le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, avait prié le Roi de lui accorder un jardin situé en la ville de Rouen, paroisse Saint-Vivien, près Sainte-Claire, pour l'employer à quelque œuvre de piété ; le Roi ayant demandé au Bureau si ce jardin était de son domaine et s'il en pouvait disposer, le Bureau prend des informations et reconnaît que ce terrain avait été acheté par les protestants pour y faire les exercices de leur religion et y ensevelir les morts, suivant l'ordonnance de feu M. le maréchal de Montmorency et conformément à l'édit de pacification.

C. 1116. (Registre.) — In-folio, 161 feuillets, papier.

1588. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — Requête des paroissiens d'Oissel à ce qu'il plaise au Bureau : « attendu la contagion, famine et autres incommodités qui « a régné en ladite paroisse, de laquelle ils sont presque « tous morts, et les réchappez ont tout abandonné, les te- « nir quittes et déchargez de trois années de toutes charges « et impositions. »

C. 1117. (Registre.) — In-folio, 216 feuillets, papier.

1595. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — Refus de tenir quitte le receveur des aides et tailles de Domfront d'une somme de 234 écus qu'il avait payée au capitaine Ailly, commandant d'une compagnie de gens de pied envoyée en garnison par le duc de Montpensier à Domfront, afin d'empêcher les désordres et pilleries que ceux de la ligue de Bretagne commettaient en basse Normandie. La garnison de Domfront étant assignée sur les finances de la Généralité de Caen, il est décidé que ce serait des deniers de cette Généralité qu'elle devrait être payée. — Un député

du Tiers État, Nicolas Le Barbier, lieutenant général civil et criminel au bailliage d'Alençon, ayant demandé que ce qui lui restait dû de sa taxe fût imposé sur ledit bailliage, il est décidé qu'il n'y avait point lieu à cette levée « attendu la pauvreté « du peuple et les grandes levées faites en la présente an- « née. »

C. 1118. Registre.) — In-folio, 159 feuillets, papier.

1596. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — Le baron de Médavy, capitaine de cinquante hommes d'armes pour le Roi au bailliage d'Évreux et de Verneuil, demande la vérification des lettres patentes données à Péronne, le 19 octobre 1595, par lesquelles le Roi, en conséquence de l'édit pour la réduction de Verneuil, lui avait accordé 1,000 livres de rente sur la recette des aides de l'Élection de Verneuil. — Les échevins de Rouen demandent communication de lettres patentes du Roi, présentées au Bureau par le sieur de Boniface, pour la levée de 12,000 livres affectées à la continuation des fortifications de Sainte-Catherine-lès-Rouen.

C. 1119. (Registre.) — In-folio, 325 feuillets, papier.

599. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — Sur la requête présentée par le procureur syndic des États de la province de Normandie, afin d'être reçu à la vérification de lettres patentes du Roi portant mandement de lever sur la Généralité de Rouen quelques sommes de deniers ordonnés au duc de Mayenne, le Bureau ordonne que ledit procureur se retirera vers le Roi pour faire ses remontrances et fera ensuite apparoir de la volonté de Sa Majesté ; — autre ordonnance relative à la même affaire. — Vérification de lettres patentes du Roi en faveur des marchands écossais. — Vérification des lettres patentes du Roi qui ordonnent qu'il sera levé sur les Généralités de Paris, de Rouen et d'Orléans la somme nécessaire pour la réparation du pont de Mantes. — La Généralité de Rouen y contribua pour 3,500 livres.

C. 1120. Registre.) — In-folio, 264 feuillets, papier.

1602. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — Expédier à David Doublet, trésorier des États de Normandie, des lettres d'État pour payer au sieur de Fervaques, maréchal de France, lieutenant général en Normandie, 200 écus pour avoir assisté pendant quinze jours à la séance des États de Normandie.

C. 1121. Registre.) — In-folio, 261 feuillets, papier.

1603. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — « Taxe « accordée à Martin Le Mégissier, imprimeur pour le Roi « à Rouen, pour l'impression de cent cahiers des *Articles* « *et remontrances faictes en la convention des Estats de* « *Normandie*, tenue à Rouen, le XXIV d'octobre dernier, « avec la responce et ordonnance sur ce faite par Sa Ma- « jesté. » — Les habitants de Pontoise demandent à ne plus faire partie de l'Élection de Gisors.

C. 1122. (Registre.) — In-folio, 243 feuillets, papier.

1608. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — Requête des habitants du Mesnil-sous-Jumiéges. Ils demandent à être déchargés d'une partie de la taille à cause des pertes qu'ils ont éprouvées les années précédentes, par suite du débordement de la rivière de Seine. — Ordonnances relatives à la démolition du pont de Rouen.

C. 1123. (Registre.) — In-folio, 253 feuillets, papier.

1610. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — Démolition du pont de Rouen. — Requête des habitants de Cesseville, Élection de Pont-de-L'Arche, aux fins d'être déchargés de la taille, « attendu la perte arrivée à leurs « grains par la fouldre des gresles, eaues et vents qui tom- « bèrent du ciel, le mardi XXII de juin dernier, sur plus « de 800 acres, de la valeur de plus de 6 à 7,000 livres. » — Les paroissiens de Champenard, Autheuil, Authouillet, Élection d'Évreux, se plaignaient des pertes qu'ils avaient éprouvées en leurs vignes et noyers depuis l'année du grand hiver; la plupart des habitants avaient succombé aux maladies contagieuses. — Les contribuables d'Étrépagny déclaraient que depuis quinze ans il ne s'était point passé deux années sans qu'il ne leur fût arrivé quelque malheur, feu, grêle, perte de grains ou stérilité de fruits. — Requêtes analogues des contribuables de Beauvoir-en-Lyons, Croisy-La-Haye, Breuil, Bardouville, Saint-Valery-en-Caux, Sainte-Opportune, Les Authieux, Port-Saint-Ouen, Mesnil-sur-Yère, Montmarcy, Nonant, La Roche-de-Nonant.

C. 1124. Registre.) — In-folio, 264 feuillets, papier.

1611. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — André Godard, contrôleur général des réparations et fortifications de Normandie, « demande à ce qu'il lui soit fait taxe de sa peine d'avoir eu l'œil et d'avoir été présent à toutes les démolitions faites, depuis le 1er janvier 1606 jusqu'alors, de quelques arches du pont de Rouen, et d'un vieux pont de bois, ci-devant construit sur icelui, ensemble de plusieurs vieux cintres qui se trouvaient sous les arches. » — Les habitants de Breuil-Pont demandent à être déchargés de la

taille à cause des pertes occasionnées par le débordement de la rivière d'Eure et par la maladie contagieuse. (Ce plumitif n'est qu'un registre de notes prises à l'audience par les greffiers.)

C. 1125. (Registre.) — In-folio, 193 feuillets, papier.

1612. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — Requête présentée par les paroissiens du village de Saint-Just, Élection d'Andely, afin d'obtenir vérification des lettres patentes du Roi du 23 avril 1611, par lesquelles Sa Majesté, conformément à l'arrêt de son Conseil dudit jour, leur avait permis de faire lever sur eux 1,310 livres en deux années, pour la réparation de la tour, nef et église dudit lieu. — Acte délivré aux États de Normandie de leur opposition à l'exécution des lettres patentes du Roi et arrêt du Conseil, qui ordonnaient que pour le curage des fossés de la ville du Havre il serait levé, sur la province de Normandie, une somme de 2,400 livres.

C. 1126. (Registre.) — In-folio, 104 feuillets, papier.

1613. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — Requête des habitants de La Folletière, Élection de Caudebec, afin d'obtenir vérification des lettres patentes du 25 septembre 1612, par lesquelles Sa Majesté leur avait permis de faire lever sur eux 1,099 livres, pour la réédification de l'église et réparation des cloches de ladite paroisse. — Vérification des lettres patentes données à Paris le 16 décembre 1612, ordonnant la levée sur les contribuables de la Généralité de Rouen de 12,000 livres pour leur part des 18,000 livres accordées par les États de la province à feu monseigneur le comte de Soissons, grand maître de France, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en Normandie.

C. 1127. (Registre.) — In-folio, 158 feuillets, papier.

1614. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — Vérification de lettres patentes ordonnant la levée sur les contribuables aux tailles de la Généralité de Rouen de 20,000 livres pour la démolition du château de Quillebeuf. — Ordonnance touchant l'établissement du bateau privilégié du Port-Saint-Ouen, à Rouen, concédé à Jean de Marchis par lettres patentes en date du 30 mars 1613.

C. 1128. (Registre.) — In-folio, 163 feuillets, papier.

1615. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — Vérification de taxes accordées à Cotentin Cousset, Julien Le Bret, vicomte de Gisors, Jacques Champion, laboureur, Isaye Petit-Gars, sieur de La Garenne, Pierre Bouillé, avocat du Roi au siége présidial d'Alençon, députés du Tiers État des bailliages de Caux, Gisors, Le Perche, Alençon, et au sieur de Flavacourt, chevalier, député de la Noblesse du bailliage de Gisors, pour avoir assisté aux États Généraux tenus à Paris en la présente année. — Ordonnances des 10 et 29 avril, 4, 5 et 19 mai. — Requête des habitants de la paroisse de Beuvilliers, Élection de Lisieux, afin d'être déchargés de la taille, « attendu que si peu d'héritages qui « sont dans ladite paroisse appartiennent aux gentilshommes « et bourgeois dudit Lisieux, n'en étant que quelques douze « acres aux pauvres contribuables dont ils font de rentes « seigneuriales sept vingt livres. »

C. 1129. (Registre.) — In-folio, 151 feuillets, papier.

1616. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — Vérification de lettres du Roi ordonnant une imposition pour la solde et entretenement des compagnies levées par le duc de Montbason, afin de tenir garnison à Quillebeuf pour la sûreté de cette province, et courir sus à la multitude excessive de gens de guerre qui se lèvent sans commission de Sa Majesté, à la ruine, foule et oppression du peuple.

C. 1130. (Registre.) — In-folio, 155 feuillets, papier.

1617. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — Travaux : au port de Saint-Valery-en-Caux; — à l'estrapade de Pont-de-L'Arche; — à la démolition du château de Neufchâtel; — à la réparation du grand chemin de Vacœuil, tendant de Rouen en Picardie, par lequel passent d'ordinaire les marchands et rouliers; — au pont de Pont-de-l'Arche; — au pont de Rouen. — Les receveurs de tailles de la Généralité de Rouen demandent de leur ordonner des escortes, « attendu le péril qu'il y a sur les « chemins, à cause des troubles et remuements qui ont « maintenant cours en ce royaume, et qu'ils ne sauroient « faire voiture des deniers en leur charge, sans danger de « leur vie et perte desdits deniers. »

C. 1131. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets, papier.

1618. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — Réparation des châteaux de Charleval, de Rouen, de Dieppe, d'Évreux, du Vieux-Palais de Rouen et de la citadelle du Havre.

C. 1132. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier.

1619. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — Sur la requête des habitants du Clos-la-Ferrière, ordre de remettre la somme provenant de la vente des pierres de la fontaine de Clos aux habitants, pour être affectée à la réparation d'une ancienne chapelle assise en la cour du château, ap-

partenant au Roi. — Ordonnances relatives : au canal du Havre, commencé par le sieur de Villars, marquis de Graville, gouverneur du Havre, pour conduire de l'eau douce dans cette ville; — à la démolition du château du pont de Rouen; — au pont de bois de Rouen; — au château et au pont de Saint-Valery-en-Caux.

C. 1133. (Registre.) — In-folio, 129 feuillets, papier.

1620. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — Requête en décharge de taille à cause des désastres occasionnés par l'orage du 3 juillet; — ordonnances faisant droit à ces requêtes. — Ordonnance pour enjoindre aux officiers d'Arques, retirés en la ville de Dieppe, de retourner à leur poste et d'exercer les fonctions de leurs charges, nonobstant les ordres contraires du duc de Longueville. — Le duc de Longueville saisit 6,062 livres dans les coffres de la recette des tailles d'Arques.

C. 1134. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, papier.

1621-1623. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — Requête des habitants de Cany demandant à être déchargés de la taille, « attendu la ruine et combustion ar- « rivée à Cany. » (Ce plumitif n'est qu'un registre de notes prises à l'audience.)

C. 1135. (Registre.) — In-folio, papier, 117 feuillets.

1622. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — Vérification de lettres patentes du Roi en forme d'édit, données au camp devant Saint-Jean, au mois de juin 1621, portant création en titre d'office de trois receveurs des deniers communs patrimoniaux et d'octroi en chacune des villes du royaume, un ancien, un alternatif et un triennal. — Durant les trois mois de septembre, octobre et novembre, le bureau est en vacance, « tant à cause de la va- « cation que de la contagion estant en ceste ville de « Rouen. »

C. 1136. (Registre.) — In-folio, 157 feuillets, papier.

1623. — Plumitif des ordonnances du Bureau.—Taxe accordée à Martin Le Mégissier, imprimeur ordinaire du Roi, pour l'impression du *Cahier des remontrances des Estats tenus à Rouen*, le 11 janvier 1623, avec les commissions pour la distribution des étapes. — Bail à ferme des vingt-quatre étaux du pont de Robec, à Rouen.

C. 1137. (Registre.) — In-folio, 163 feuillets, papier.

1624. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — Requête de René Brunet, secrétaire de la chambre du Roi et fermier de l'écu pour tonneau de mer qui se lève en la province de Normandie, rappelant que les registres et les mémoires de sa recette ont été volés et brûlés pendant la sédition naguères arrivée à Rouen (17 mai). — Mention : de réparations aux quatre ponts de la vicomté de Beaumont-le-Roger, et de l'élargissement du grand chemin royal tendant de la porte Bouvreuil au Mont-aux-Malades; — de l'épidémie qui régna à Caudebec, à Firfol, à Magny. Caudebec fut presque complétement abandonné; 80 personnes moururent à Firfol, plus de 600 à Magny.

C. 1138. (Registre.) — In-folio, 185 feuillets, papier.

1625. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — Les contribuables de la paroisse de Mesnil-aux-Moines, Élection d'Arques, remontrèrent « qu'il était arrivé audit vil- « lage un tel ravage et abondance d'eaue que la plupart « des bastimens... semences... avoient été enlevés et « perduz, outre plusieurs personnes..... qui avoient esté « noyéez, tellement que les supplians avoient reçeu si « grande perte et ruyne qu'ilz en estoient demeurez pau- « vres et misérables et contraintz de mendier leur vie. » Le Bureau rend une ordonnance en leur faveur. — Mention de travaux : à la chaussée de Moulineaux; — au grand chemin royal tendant de Rouen à Pont-Audemer, par la montagne de Moulineaux; — à l'église des Jésuites de Rouen; — au grand chemin royal de Gisors à Pontoise; — au pont de Saint-Vast-sur-Équiqueville; — à la nouvelle église de Saint-Remy à Dieppe. — Vu le placet présenté au Roi par François Lemetel, sieur de Bois-Robert, aux fins d'obtenir les offices de la maîtrise et conduite de deux bateaux voituriers par la rivière de Seine, pour aller de Rouen à La Bouille et de La Bouille à Rouen, le Bureau donne un avis favorable au sieur de Bois-Robert, sans préjudice toutefois aux droits que le baron de Mauny prétendait sur les bateaux voituriers.

C. 1139. (Registre.) — In-folio, 206 feuillets, papier.

1626. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — Vu la remontrance d'Eschard, procureur syndic des États de Normandie, le Bureau ordonne qu'il sera surseis à la levée de la crue de 6,000 livres accordée par le Roi au sieur Batignon, pour le récompenser de la perte d'un navire et que ledit Batignon se pourvoira comme il pourra. — Mention d'un furieux orage arrivé le 27 juin. — Maladies contagieuses à Dieppe et à Saint-Valery.

C. 1140. (Registre.) — In-folio, 176 feuillets, papier.

1627. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — Par

suite des remontrances faites au Roi en la convention des États tenus à Rouen le 7 décembre 1620, article 4, le Roi avait ordonné que les contribuables aux tailles qui se retireraient au village prochain hors de ladite province, pour s'en exempter, ne pourraient jouir de cette exemption; mais, malgré cette défense, nombre de contribuables obtenaient journellement au Conseil du Roi des décharges au préjudice de ce règlement, « ce qui est de telle consé-« quence, disait le procureur syndic des États de Norman-« die, que cette province se trouvera en quelque temps « destituée d'habitants qui puissent payer la taille et four-« nir aux charges de l'État, estant un vray moyen pour « affranchir tous les riches taillables et les faire nobles, du « moins leur donner un commencement de noblesse. » — Travaux aux grands chemins tendant de Rouen au pays de Caux par la vallée d'Yonville; — au Mont-aux-Malades et à Neufchâtel; — réparations au Vieux-Palais de Rouen, etc.

C. 1141. (Registre.) — In-folio, 139 feuillets, papier.

1627-1629. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — Chaussée à faire au grand chemin royal de Rouen à Caudebec par Duclair. (Ce plumitif n'est autre chose qu'un registre de notes très-peu lisibles et à peine compréhensibles prises à l'audience par les greffiers.)

C. 1142. (Registre.) — In-folio, 176 feuillets, papier.

1628. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — Requête des habitants de Saint-Clair-sur-Epte; ils remontrent que le pont situé à l'entrée du bourg était tombé en ruine par les grandes inondations survenues le 7 janvier. — Requête des habitants de Fontaine-le-Bourg, exposant qu'au mois de décembre 1627 le tonnerre était tombé sur leur église et qu'il n'en restait plus qu'un pan de muraille.

C. 1143. (Registre.) — In-folio, 180 feuillets, papier.

1629. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — Requête des habitants du Mesnil-sous-Jumiéges aux fins d'être déchargés de la taille, « attendu la ruine par eux « soufferte par l'impétuosité des vents et débordement de « la mer, qui a couvert une grande partie des terres de la-« dite paroisse et noyé les grains. » — Le Bureau consent l'entérinement des lettres du Roi du 18 décembre 1628, par lesquelles Sa Majesté donnait au cardinal de Richelieu, surintendant de la navigation, tous les deniers provenant des droits appartenant à Sa Majesté et réservés pour le fait de l'amirauté, « tant de ce qui se tire de la mer, soit spa-« ries, waresques, bris et naufrages, prises et confisca-« tions, choses de flot, soit de ce qui s'en seroit allé à « fond, ou qui par engins ou force se pourroit pescher. » — Diminution de 800 livres sur la taille durant dix ans aux habitants d'Aumale, attendu que le premier jour de juin 1629 il serait arrivé « une telle combustion et embra-« sement de feu audit lieu, qu'il y auroit eu jusques au « nombre de six vingts et tant de maisons brûlées, qui es-« toient les meilleures et principales dudit bourg; ce qui « a fait que la plupart desdits habitants sont réduits en une « extrême pauvreté et contraints de mandier. »

C 1144. (Registre.) — In-folio, 211 feuillets, papier

1630. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — Les sieurs Leseigneur, de Hanyvel, de Giverville et Eude, députés par le Bureau pour aller saluer monseigneur le duc de Longueville arrivé à Rouen. — Le procureur syndic des États demande acte de son opposition à l'exécution d'un arrêt du Conseil qui ordonnait de lever : 25,000 livres pour le remboursement des avances faites pour la nourriture de l'armée de Sa Majesté passant de La Rochelle en Piémont; 10,000 livres, pour le payement des munitionnaires de l'armée de La Rochelle; 23,333 livres, pour les turcies et levées de la rivière de Loire; 29,700 livres pour l'établissement de l'armée d'Italie. Il déclare que cet arrêt ne peut être exécuté sans causer la ruine complète de la province déjà accablée d'impositions, et requiert en conséquence que l'on attende pour prendre un parti la prochaine convention des États. — Le Bureau accorde au procureur des États un délai de deux mois pour se pourvoir auprès de Sa Majesté, et ordonne qu'en attendant on surseoira à l'exécution de l'arrêt.

C. 1145. (Registre.) — In-folio, 117 feuillets, papier.

1630-1631. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — Lettre du surintendant d'Effiat aux trésoriers de France, par laquelle il leur demande en termes assez vifs d'avoir à rétablir le sieur Leseigneur de Renville, qu'ils avaient interdit de ses fonctions. (Ce plumitif n'est qu'un registre de notes prises à l'audience par les greffiers.)

C. 1146. (Registre.) — In-folio, 186 feuillets, papier.

1631. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — Requête de Joseph de Boniface, chevalier, baron de Bose-Rohard, gouverneur de la ville et du château d'Arques. Il remontre que le château, depuis longtemps négligé, est tombé en ruine et devenu inhabitable et demande qu'on y fasse des réparations.

C. 1147. (Registre.) — In-folio, 265 feuillets, papier.

1632. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — Plainte

des habitants de Vitefleur contre le sieur de Bretigny, cornette de la compagnie de chevau-légers du sieur Dancourt, qui s'était permis de menacer lesdits habitants de loger sa compagnie au presbytère et de couper les oreilles au procureur fiscal de la haute justice de Vitefleur. — Députation nommée par le Bureau pour aller saluer le Roi.

C. 1148. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, papier.

1642. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — M. Leseigneur communique au Bureau une lettre de cachet du Roi qui lui avait été remise par le sieur Pascal, intendant (le père de Blaise Pascal). — Ordonnance relative au payement des gages du procureur des États de Normandie. (Ce plumitif n'est qu'un registre de notes prises à l'audience par les greffiers.)

C. 1149. (Registre.) — In-folio, 273 feuillets, papier.

1643. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — Mention de Charles Benserade, procureur du Roi à la Maîtrise des eaux et forêts de Lyons. — Ordonnance relative aux travaux faits au pont et au château de Pont-de-l'Arche. — Requête des habitants de Doudeville aux fins d'être déchargés de la taille, en considération de l'incendie arrivé audit bourg le 16 juin. Cet incendie consuma en moins d'une heure 70 maisons. — Vérification d'un arrêt du Conseil du 3 août, ordonnant que la dépense à faire pour les prisonniers de guerre espagnols, pris à Rocroy, serait supportée par chacune des Généralités où ils avaient été envoyés.

C. 1150. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier.

1645-1646. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — Députation pour aller saluer M. le marquis de Beuvron. — Ordonnance relative aux travaux à faire à Pont-de-l'Arche. (Ce plumitif n'est qu'un registre de notes prises à l'audience par les greffiers.)

C. 1151. (Registre.) — In-folio, 278 feuillets, papier.

1661. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — Requête présentée par le marquis de Beuvron, lieutenant pour le Roi au gouvernement de Normandie. Il remontre que le château du Vieux-Palais de Rouen, destiné à sa demeure, était en plusieurs endroits tellement ruiné qu'il allait devenir inaccessible; la plupart des édifices étaient découverts; la muraille qui soutenait le grand corps de logis aboutissant sur le rempart était tombée; de graves accidents étaient à craindre, si l'on n'avisait promptement aux réparations. — Ordonnance relative aux réparations de Pont-de-l'Arche.

C. 1152. (Registre.) — In-folio, 298 feuillets, papier.

1647. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — Travaux à faire aux pont, chaussée et château de Pont-de-l'Arche. — Vérification de lettres patentes du Roi du 16 décembre 1640, qui ordonnent de lever sur les Élections de la Généralité de Rouen 22,000 livres et portion de 52,000 livres accordées par les États de Normandie au duc de Longueville, au marquis de Beuvron et au sieur de Matignon. — Ordonnances relatives aux réparations à faire au château du Vieux-Palais. On avait logé dans les tours de ce château un certain nombre de prisonniers espagnols; ils étaient exposés à la pluie et à tant d'incommodités qu'ils s'abandonnaient au désespoir et cherchaient de toutes manières à s'évader.

C. 1153. (Registre.) — In-folio, 240 feuillets, papier.

1648. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — Mention de Jean Le Clerc, ci-devant entrepreneur des ouvrages du pont neuf de pierre qui devait être construit sur la rivière de Seine à Rouen. — Vérification d'une lettre de cachet du Roi du 22 juillet, et de la déclaration du 19 juillet précédent, portant révocation des commissions extraordinaires des intendants. — Ordonnances relatives au canal de Beuvron à Dives.

C. 1154. (Registre.) — In-folio, 179 feuillets, papier.

1648-1650. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — Députation nommée pour aller de la part du Bureau saluer monseigneur le duc de Longueville. — Rapport et ordonnance concernant l'assemblée des compagnies souveraines de la ville de Rouen. (Ce plumitif n'est qu'un registre de notes prises à l'audience par les greffiers.)

C. 1155. (Registre.) — In-folio, 235 feuillets, papier.

1650-1652. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — Lecture faite à Jacques Baudry des lettres de cachet du Roi, du dernier février 1651, qui le rétablissent dans la charge de procureur des États de Normandie (Pierre Corneille avait remplacé Baudry dans ses fonctions). (Ce plumitif n'est qu'un registre de notes prises à l'audience par les greffiers.)

C. 1156. (Registre.) — In-folio, 302 feuillets, papier.

1652. — Plumitif des ordonnances du Bureau. —

Mention de maître Jean de Benserade, maître particulier quatriennal héréditaire des eaux et forêts en la Maîtrise des quatre vicomtés de Gisors. — Adjudication de réparations à faire au pont de Pont-de-l'Arche. — Requête des habitants de Saint-Saëns, aux fins d'être déchargés de la taille, en considération de l'incendie arrivé le 18 mai: 150 maisons furent consumées; la plupart des habitants furent réduits à la mendicité ; la perte s'éleva à plus de 200,000 livres. — Requête des habitants du Bosc-le-Hard, ruinés par l'incendie de leur bourg.

C. 1157. (Registre.) — In-folio, 281 feuillets, papier.

1653. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — Mention des prisonniers espagnols pris à Rocroy, Fort-Louis et Bourbourg, et conduits au château de Pont-de-l'Arche. — Ordonnance relative aux réparations à faire à un pilier de l'arche du pont de Vernon sous laquelle passaient les bateaux. — Vérification d'un arrêt du Conseil du 20 août qui autorise la levée d'une imposition de près de 2,000 livres sur les habitants de la paroisse du Chêne, pour la réparation de leur église. — Ordonnance pour contraindre par corps le fermier de la ferme du gros des poissons et harengs de la ville de Rouen à délivrer à chacun des trésoriers de France au Bureau des finances de Rouen, la veille de Noël, un plat de viande, et aux greffiers et à un des huissiers un demi-plat.

C. 1158. (Registre.) — In-folio, 187 feuillets, papier.

1654. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — Ordonnance relative aux réparations à faire au pont de Vernon.—Requête des habitants de Beuvron, Beaufou, Druval, Saint-Aubin-le-Bizai, Saint-Jouin, Clermont, Putot-en-Auge, Gerrots, à ce qu'il plaise au Bureau ordonner l'enregistrement d'un arrêt du conseil par eux obtenu le 19 mai 1649 et leur accorder mandement pour l'adjudication de la confection d'un canal navigable de 12 à 13 pieds de largeur et de 4 pieds 1/2 à 5 pieds de profondeur, depuis Beuvron jusqu'à Dives.

C. 1159. (Registre.) — In-folio, 209 feuillets, papier.

1655. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — Sur l'avis que le duc de Longueville désirait voir MM. du Parlement et des autres compagnies députer pour saluer madame de Longueville, arrivée depuis peu de jours à Rouen, mais que le Parlement avait fait difficulté d'y consentir et avait accordé seulement que MM. de Faucon de Ris, premier président, de Franquetot, président, et Dambray, conseiller, iraient comme particuliers saluer ladite dame, le Bureau, d'après cet exemple, nomme MM. Leseigneur, Puchot et Hanyvel pour y aller, au même titre.

C. 1160. (Registre.) — In-folio, 225 feuillets, papier.

1656. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — Requête de Louis Le Porquier, trésorier du duc de Longueville, gouverneur de Normandie, aux fins d'obtenir exécutoire sur Guillaume Duhamel, trésorier des États de Normandie, pour le retrait de la somme accordée par la province audit seigneur de Longueville. — Enregistrement de lettres de naturalité accordées à des familles portugaises.

C. 1161. (Registre.) — In-folio, 190 feuillets, papier.

1657. — Plumitif des ordonnances du Bureau.— Vérification du plan présenté à M. Pierre de Becdelièvre, sieur d'Hocqueville, premier président en la Cour des Aides, aux fins d'obtenir par acensement l'ancien bâtiment servant ci-devant de prison au bailliage de Rouen; avis favorable du Bureau. — Ordonnance pour procéder à une enquête *de commodo et incommodo* au sujet de l'érection d'un plein-fief de haubert sous le nom de Saint-Martin de Harfleur, sollicité par le sieur Du Mesnil-Costé, conseiller au Parlement.

C. 1162. (Registre.) — In-folio, 169 feuillets, papier.

1658. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — Nombreuses mentions des dégâts causés par les inondations des 13, 15 mars, 12 avril, 24, 25 et dernier mai, 5 et 7 juin : la plupart des maisons d'Elbeuf étaient pleines d'eau et abandonnées, 13 mars ; une arcade et un parapet du pont de Pont-de-l'Arche proche la ville avaient été enlevés, 15 mars; le pont de Maromme avait été rompu, 12 avril.

C. 1163. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1659. — Plumitif des ordonnances du Bureau. — Claude de Girardin, seigneur de Vaudreuil, demande au Bureau qu'il lui plaise commettre un de ses membres pour informer de la commodité ou incommodité de la réfection des deux ponts et chaussées dudit Vaudreuil, qui avaient été ruinés par le débordement des eaux, et de la levée des droits de péage et passage jugés nécessaires pour le payement des travaux. Baudouin est chargé de cette information. — Nicolas Nepveu, commis à la recette des tailles de l'Élection d'Arques, aura à payer à Jean Le Noble, commis de Jean-Antoine Ranchin, receveur général, 3,970 livres pour la *crue* des États de la province de l'année 1658. Cette somme devra ensuite être versée entre les mains de Guillaume Duhamel, trésorier des États, pour

être affectée à l'usage auquel elle a été destinée. — Jean-Baptiste Poirier, bailli vicomtal de la haute justice de Pont-Saint-Pierre, remontre que, dans le grand chemin royal conduisant de Rouen à Ecouis, Andely, Vernon, Mantes, Magny, Paris, « il estoit arrivé de grands préci-« pices causés par l'inondation des grandes eaux et ra-« vines dernières, notamment entre l'église Saint-Nicolas « de Pont-Saint-Pierre et l'Hermitage, lesquels précipices « estoient remplis d'eau de plus de 50 pieds de profondeur « et d'environ 30 pieds de largeur. » Un commissaire est nommé pour procéder à une enquête.

C. 1164. Registre.) — In-folio, 236 feuillets, papier.

1661. — Plumitif des ordonnances. — Députation nommée pour aller saluer le duc de Longueville arrivé à Rouen le 11 janvier. — Réception d'une lettre de cachet du Roi du 20 décembre portant ordre à la Compagnie d'aller saluer et haranguer la Reine d'Angleterre, tante de S. M. à son passage à Rouen. — Mention de six-vingts Espagnols capitaines, officiers et autres, pris à la bataille de Rocroy, ayant logé à Pont-de-l'Arche. — Sur la requête de maître Nicolas Petit, commis à la recette générale des finances de la Généralité, il est ordonné que les échevins, procureur-syndic et habitants en général de la ville du Havre seront contraints solidairement, comme pour deniers royaux, au payement de la somme de 12,000 livres à laquelle ils avaient été taxés pour leur part de la subsistance et de l'ustensile du quartier d'hiver de l'année 1660.

C. 1165. Registre.) — In-folio, 236 feuillets, papier.

1663. — Plumitif des ordonnances. — Travaux à faire au pont de Pont-de-l'Arche et au canal d'Andely. — Le Seigneur, Puchot, de Béthencourt et Cavelier rapportent que, sur l'avis qui leur avait été donné du décès du duc de Longueville, ils sont allés saluer madame de Longueville, madame de Nemours, et les comtes de Dunois et de Saint-Paul, ses enfants. — Jacques Malherbe, écuyer, sieur Du Bouillon, conseiller du Roi au Parlement, et Charles Malherbe, écuyer seigneur d'O, conseiller du Roi au siége présidial de Caen, seront payés par de Courcelles, commis à la recette générale, de 450 livres pour la dernière moitié des gages attribués à l'office de président en la Cour des Aides, dont était pourvu feu maître Jacques Du Gripon, leur débiteur.

C. 1166. Registre.) — In-folio, 214 feuillets, papier.

1664. — Plumitif des ordonnances. — Travaux à faire au canal d'Andely pour le détournement des ravines. Mention de Jean-Baptiste Le Blanc, écuyer, sieur de Rosay, maître particulier des eaux et forêts du bailliage de Gisors, héritier de maître Charles de Benserade, procureur du Roi en l'Élection de Lyons. — Guillaume Duhamel, trésorier des États, représente la signification à lui faite d'un arrêt du Conseil qui lui ordonne de compter par état audit Conseil de la somme imposée en 1663 pour la *crue* du gouverneur. — Louis Le Forestier, adjudicataire des travaux à faire aux prétoire, halles, maisons, ponts et pavages dépendant du domaine du Roi en la vicomté d'Évreux. — Enregistrement des lettres de provision de Jean-Baptiste Caullier à l'office de conseiller au siége présidial de Rouen ; — de contrats d'acquisition d'héritages par Jean de La Fontaine, dit Wicard, et Simon Vrouling, nouvellement naturalisés. — Réception d'une lettre de Colbert annonçant au Bureau qu'il a rendu compte au Roi du zèle qu'a montré la Compagnie d'entrer au commerce des Indes Orientales et que Sa Majesté a témoigné en savoir gré à la Compagnie.

C. 1167. Registre.) — In-folio, 250 feuillets, papier.

1665. — Plumitif des ordonnances. — Lettres d'État délivrées à Guillaume Duhamel, trésorier des États, pour 14,916 livres affectées à l'usage de la province. — Postes payées sur ces fonds. — Envoi d'un arrêt du Conseil prescrivant au Bureau de s'informer soigneusement des ponts et chaussées et chemins que les seigneurs sont tenus de réparer et d'entretenir. — Plaintes au sujet du désordre que l'on observe dans le port des paquets du Roi et le départ des courriers. On remettra à Jean Berthet, directeur et contrôleur général des postes en Normandie, l'état général desdites postes dans la Généralité. — Quinze perches du grand chemin du Roi près Caudebec se sont éboulées et sont tombées dans la Seine. Comme c'est un chemin tout à fait nécessaire, n'y en ayant d'autre pour aller de Rouen au Havre, Michel Cavelier, vicomte de Caudebec, demande que l'on assujettisse les particuliers des paroisses riveraines à venir travailler à la réparation. Il en sera écrit à M. Marin, intendant des finances. — Continuation de travaux au canal d'Andely ; pont à faire devant la porte du Bélier, en ladite ville. — On signale les accidents qui arrivent fréquemment à Barentin, parce qu'on a négligé de rétablir le pont tombé, il y avait dix ans, et qu'on n'avait pas encore rétabli. — Députation pour aller saluer le duc de Montausier, lieutenant général de Normandie, arrivé à Rouen le 26 avril.

C. 1168. Registre.) — In-folio, 287 feuillets, papier.

1666. — Plumitif des ordonnances. — Continuation de travaux au canal d'Andely. — « Messieurs sont partis du « Bureau dans des carrosses et sont allés en la chapelle

« Saint-Pierre et Saint-Paul à la cathédrale pour assister aux « prières des vigiles qui se disent pour le repos de l'âme « de la feue Reine-mère. » — Réception d'une lettre de cachet du Roi touchant la commission de Barrin de La Gallissonière, commissaire départi par Sa Majesté en la Généralité. — Anne-Marie-Louise d'Orléans, fille aînée du feu duc d'Orléans, et Marie de Lorraine de Guise, en son nom et comme tutrice honoraire du prince de Joinville, héritiers par bénéfice d'inventaire du duc de Guise, demandent l'exécution de l'arrêt du Conseil portant mainlevée des saisies opérées sur sa succession. — Pierre Freslard nommé à l'office de lieutenant général au bailliage de Gisors en la châtellenie de Lyons.

C. 1169. (Registre.) — In-folio, 236 feuillets, papier.

1668. — Plumitif des ordonnances. — Continuation de travaux au canal d'Andely. — Pierre Le Prompt adjudicataire pour le prix de 2,200 livres d'un bateau neuf à faire pour servir au pont de bois de Rouen. — Jacques Moreau adjudicataire du pavé à placer à la grande place de Magny et à la chaussée allant de ladite place à l'hôtel seigneurial du duc de Villeroy. — Ordonnance pour l'enregistrement de la charte de fondation de Charles VII en faveur des Célestins de Rouen. — Ouvrages à faire pour l'amendement et l'élargissement du chemin royal de La Valette allant de Rouen au pays de Caux. — Rappel de l'arrêt du Conseil du 27 août pour la translation des bureaux des recettes générales des finances de la ville de Rouen à Pont-de-l'Arche, à cause de la maladie contagieuse; — défenses sous des peines rigoureuses faites, à cette occasion, aux bourgeois de Rouen d'approcher des quais et ports de Pont-de-l'Arche et de Caudebec. — Réédification d'un talus près le pont de Vernon servant à tirer les bateaux montant par la rivière de Seine à Paris.

C. 1170. (Registre.) — In-folio, 127 feuillets, papier.

1672. — Plumitif des ordonnances. — Continuation de travaux au canal d'Andely; — au chemin de Rouen à Dieppe. — Requête de Florent Hébert, banquier à Paris, ayant droit de dame Marie de Fiesque, tutrice honoraire de messire Jean-Louis-Mario, comte de Fiesque, légataire universel de dame Anne Le Veneur, pour recevoir 1,700 livres d'arrérages de 500 livres de rente sur la recette générale de Rouen dont le titre de constitution remontait à Scipion, comte de Fiesque, chevalier de la Reine en 1588. — De Cavelier et de La Place, députés pour aller saluer le marquis de Beuvron, lieutenant du Roi en Normandie, à son arrivée à Rouen au château du Vieux-Palais. — Le Seigneur et Baudouin présentent une lettre de cachet du Roi qui les commet pour assister au département de la taille de l'année 1673, avec de Creil, commissaire départi en la Généralité. — Adrien Duval nommé conseiller au bailliage et siége présidial d'Evreux, à la place de Robert Le Fevre. — Mention de Charles de La Niepce, sieur d'Anneville, gentilhomme de S. A. Mgr le Prince, fils aîné et héritier de Jean-Pierre de La Niepce, en son vivant élu en l'Election de Montivilliers.

C. 1171. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1674. — Plumitif des ordonnances. — Vérification des lettres patentes du Roi par lesquelles Sa Majesté fait don au second couvent de la Visitation de Rouen d'une ruelle située au haut de la rue Sainte-Geneviève, et de l'emplacement du rempart auquel elle aboutit. — Pierre Chrétien nommé par de Chamillard exempt général du grand prévôt de Normandie, à la place de Pierre Bonhomme. — Mention de Philippe Baudry, sieur de Monville, conseiller du Roi et vice-bailli de Rouen. — A l'avenir les trésoriers généraux de France qui se feront recevoir en ce Bureau payeront 1,000 livres chacun, outre les droits accoutumés pour aider à couvrir les frais des affaires que la compagnie doit poursuivre à Paris et ailleurs.

C. 1172. (Registre.) — In-folio, 79 feuillets, papier.

1675. — Plumitif des ordonnances. — Enregistrement d'un arrêt du Conseil obtenu par les échevins de Rouen qui leur accorde l'autorisation de lever 30,000 livres sur les trois Généralités de Normandie pour être employées au pont de Rouen. — Baudouin Du Basset représente que Duhamel, archidiacre, et Féret, intendant du cardinal de Bouillon, sont venus le trouver, comme l'ancien du Bureau, pour prier la compagnie d'assister au service qui sera célébré le 14 décembre en l'église de Saint-Ouen pour le repos de l'âme du vicomte de Turenne. — A l'avenir, les trésoriers de France entreront au Bureau et tiendront la séance avec les robes du Palais et le bonnet carré, ainsi qu'il se pratique à la Chambre des Comptes. — Joachim Pellerin nommé conseiller au bailliage et siége présidial de Rouen, à la place de Jacques Nicaise.

C. 1173. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets, papier.

1676. — Plumitif des ordonnances. — Sur la requête de Nicolas Le Pesant, sieur de Boisguilbert, ayant acheté l'office de conseiller du Roi au Parlement du sieur de Giverville-Glatigny, il est ordonné que le nouveau titulaire sera payé de ses gages à commencer du 1er janvier 1675. — Mention d'incendies aux bourgs de Bolbec et de Buchy

—Louis Asselin, sieur de Bailleul, nommé conseiller lay au Parlement, à la place de son père. — Invitation aux élus des Élections de recueillir les informations nécessaires sur les pertes souffertes par les taillables par suite de la grêle, et d'adresser leurs procès-verbaux au Bureau.

C. 1174. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, papier.

1677. — Plumitif des ordonnances. — Isambard Saver, sieur de La Houssaye, conseiller du Roi, trésorier général de France, désirant obtenir des lettres d'honneur de sa charge qu'il exerce depuis plus de vingt ans, demande un certificat favorable à sa compagnie ; — certificat constatant que, reçu à son office le 7 avril 1656, il a été député jusqu'à seize fois vers le chancelier de France, les ministres et les secrétaires d'État. — Louis de Romé, sieur de Vernouillet, pourvu en remplacement de Pierre Lemercier aux offices de lieutenant général, lieutenant civil et président au bailliage et siége présidial de Gisors. — Maître Vallée, notaire et secrétaire du Roi au Parlement de Normandie, vient annoncer que la Cour a reçu une lettre de cachet du Roi pour assister au *Te Deum* qui doit être chanté dans la cathédrale, à l'occasion de la prise de Fribourg.

C. 1175. Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

1678. — Plumitif des ordonnances. — Requêtes présentées par maître Robert Lepigeon, seigneur châtelain de Magneville et de Bellegarde, baron de Néhou, dans laquelle il expose qu'il a eu ci-devant l'honneur de servir le Roi en qualité de secrétaire d'ambassade au traité de Munster, sous les ordres du duc de Longueville et des comtes d'Avaux et de Servient, ministres d'État, ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires de Sa Majesté ; qu'au retour, le duc de Longueville le retint pour son secrétaire ordinaire, charge qu'il a remplie jusqu'au 11 mai 1663 ; qu'en l'année 1656, le Roi ayant envoyé au duc de Longueville l'ordre de lever en la province de 1,000 à 1,200 hommes d'infanterie en moins de six semaines, le sieur Lepigeon mit sur pied le contingent demandé et le conduisit lui-même aux Pays-Bas. Le Bureau accorde acte au suppliant de la vérité des faits énoncés dans sa requête. — Thomas Cholwich, d'origine anglaise, naturalisé Français. — Provisions de Jean de La Varde à l'office de conseiller général en la Cour des Aides ; — de Charles Baudry, sieur d'Imbleville, à celui de conseiller lay au Parlement. — Pierre Cousin, conseiller secrétaire du Roi, receveur général des finances de la Généralité, comme ayant acquis ledit office de Claude de Bourbonne.

C. 1176. (Registre.) — In-folio, 77 feuillets, papier.

1679. — Plumitif des ordonnances. — Le Bureau, invité à se faire représenter par quelques députés à l'assemblée qui devait se tenir chez le premier président pour aviser à la subsistance des pauvres valides, donne pouvoir à ses députés de déclarer : « Qu'il n'est point d'avis d'ac-« cepter aucune des propositions qui ont été ci-devant « faites, excepté celle d'avoir recours à la piété du Roi pour « aumôner à la commission des pauvres quelque bénéfice « ou pension considérable, qui est le seul et véritable pain « des pauvres, ou au moins d'obliger tous les bénéficiers « de son royaume à faire les aumônes requises, comme « dépositaires de toutes les charités des fondateurs, et que « tout autre revenu par des voies de contrainte détruiroit « plutôt cet établissement que de l'augmenter, n'ayant été « fondé, à l'exemple de l'Hôtel-Dieu de cette ville, que sur « la seule charité, laquelle doit être libre et ne veut point « être forcée. » — Les officiers des Élections et des greniers à sel astreints à faire vérifier leurs lettres de provision au Bureau et à y prêter serment. — François Le Cordier, avocat au Parlement, nommé président de l'Élection de Pont-l'Évêque en remplacement de Pierre Osmont. — Plainte par de Hanyvel, conseiller du Roi, trésorier général des finances et gouverneur pour le Roi de la ville de Pacy, contre certains particuliers qui s'étaient avisés de percer les murailles de ladite ville, chose préjudiciable à sa sûreté et aux intérêts de Sa Majesté.

C. 1177. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets, papier.

1688. — Plumitif des ordonnances. — Mention de l'incendie arrivé à l'abbaye de Saint-Léger-de-Préaux au mois d'août 1679, et « d'un grand livre escrit en parche-« min qui est le cartulaire du revenu de ladite abbaye, « couvert de bois et de cuir, estant au chartrier des Dames « du dit monastère, attaché d'une chaîne et daté de l'an « 1399. » — Les propriétaires et fermiers de maisons, masures et héritages aboutissant aux chemins royaux et de traverse en mauvais état seront tenus de les réparer ou de les faire réparer, en y employant la quantité de caillou nécessaire ; ils observeront de ménager une pente de deux pieds du milieu du chemin au bord de leurs terres. — Nomination de Marc-Antoine de Brévedent aux offices de conseiller président et lieutenant général au bailliage et siége présidial de Rouen, à la place de son père ; — de Jean Gaillot, avocat, à celui de conseiller du Roi au bailliage de Caudebec, à la place de Méry Langlois.

C. 1178. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

1681. — Plumitif des ordonnances. — Don par le Bureau de 20 livres pour aider au rétablissement de l'horloge de la paroisse Saint-Laurent. — Députation pour aller saluer M. de Matignon, lieutenant du Roi en basse Normandie, en l'absence du marquis de Beuvron, lieutenant pour Sa Majesté en la province. — Autre députation pour aller saluer M. de Beuvron à son retour à Rouen. — Jacques Du Héquet, avocat au Parlement, requiert mandement afin de faire venir au Bureau Pierre Cousin, receveur général des finances, et de l'obliger à payer des indemnités pour un terrain pris lors de la confection du canal de la rivière de Risle.

C. 1179. (Registre.) — In-folio, 43 feuillets, papier.

1683. — Plumitif des ordonnances. — Il sera pris sur les fonds des gages des présidents et trésoriers généraux de France une somme de 300 livres pour Simon Fournival, secrétaire de l'assemblée des Bureaux des finances à Paris, lequel avait composé et fait imprimer un livre touchant les priviléges des offices de trésoriers de France. — Invitation à un service qui doit être célébré en la chapelle de la Vierge à la cathédrale pour le repos de l'âme de la Reine. — Nicolas Guillot, docteur en médecine, nommé procureur du Roi en l'Élection de Chaumont, en remplacement de Gatien Guerbois.

C. 1180. (Registre.) — In-folio, 71 feuillets, papier.

1684. — Plumitif des ordonnances. — Réception d'une lettre de M. Le Pelletier de Souzy, intendant des finances de France, portant que, pour rendre plus exacte la liste des officiers dont les gages sont assignés sur l'état des finances de la Généralité, le commis de la recette du droit annuel devra laisser au Bureau une copie du registre de sa recette.—La compagnie est assemblée pour travailler à l'expédition des attaches du Bureau sur les commissions des tailles, M. de Marillac, intendant, en ayant un urgent besoin. — Nomination de Jessé Piédoue de Nerval à l'office de conseiller lay au Parlement, en remplacement de Nicolas-Charles de Gruchet ; — de Pierre Le Roux de Langrie, à celui d'avocat général à la même Cour, en remplacement de Pierre Le Guerchois.

C. 1181. (Registre.) — In-folio, 59 feuillets, papier.

1684-1686. — Plumitif des ordonnances. — L'arrêt de Conseil du 18 juillet 1670 sera mis à exécution; en conséquence, les procureurs du Roi des vicomtés et les voyers particuliers de la Généralité seront tenus d'envoyer incessamment au greffe du Bureau les procès-verbaux de la visite par eux faite des chemins royaux et de traverse — Ordonné que le grand chemin royal passant par Saint-Maur, allant de la porte Cauchoise au village du Mont-aux-Malades, aura 24 pieds de largeur depuis le bas jusqu'au haut, autant que la situation des lieux pourra le permettre. — Jean Le Cavelier reçu à l'office de trésorier général de France et de garde-scel, en remplacement de Rozée.

C. 1182. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

1686. — Plumitif des ordonnances. — Il est accordé aux religieux du Mont-aux-Malades 30 livres d'aumône, à charge de les employer à la réparation du chemin de Saint-Maur.—Les dames abbesse et religieuses de l'Hôtel-Dieu de Neufchatel réclament le payement des arrérages de leurs rentes sur le domaine. — Nomination de Nicolas de Chépy à l'office de président au grenier à sel d'Eu et du Tréport ; — de M. de Ris à la charge de premier président au Parlement, en remplacement de feu M. Pellot.

C. 1183. (Registre.) — In-folio, 143 feuillets, papier.

1687-1688. — Plumitif des ordonnances. — Nicolas Duval remet de la part de Feydeau de Brou, commissaire départi en la Généralité, treize lettres en forme de commissions expédiées par Sa Majesté pour l'imposition des tailles de l'année 1689, aux fins par le Bureau de faire expédier ses attaches sur icelles et de les renvoyer audit sieur de Brou. — Plainte par Nicolas de Hanyvel, sieur du Rouvray, contre M. de Boissay, qu'il accuse d'avoir détourné cinq chemins en la paroisse de Grainville-l'Alouette. — Le Seigneur est député pour assister à la montre et revue de la maréchaussée avec l'intendant de la Généralité. — La succession du chevalier de Longueville est déclarée appartenir au Roi à droit de bâtardise et de déshérence.

C. 1184. (Registre.) — In-folio, 64 feuillets, papier.

1689. — Plumitif des ordonnances. — A l'avenir, les chevauchées seront faites par deux commissaires à tour de rôle, un ancien des sieurs trésoriers et un nouveau en réception, lesquels seront nommés à la pluralité des voix. — Jean Heurtaut, avocat, nommé à l'office de conseiller au Parlement et commissaire aux requêtes en remplacement de son père. — Le seigneur dépose une lettre de cachet du Roi qui le commet pour travailler au département des tailles avec de Chamillard, intendant.

C. 1185. Registre. — In-folio, 177 feuillets, papier.

1690-1697. — Plumitif des ordonnances. — Nomination de François-Charles de Montholon, chevalier, sieur d'Aubervilliers, conseiller du Roi en ses Conseils, à l'office de premier président au Parlement de Normandie; — de Maignard de Bautot à celui de procureur général en la même Cour. — Enregistrement des lettres du Roi qui donnent à Pierre Duplessis, ancien garde du corps, les biens, meubles et immeubles ayant appartenu au nommé Scoq Fevre, étranger. — Ordre de ne plus s'adresser à la veuve Vaultier pour l'abonnement aux gazettes, attendu sa négligence. — Envoi par de La Berchère, commissaire départi en la Généralité, des commissions des tailles pour l'année 1693.—L'huissier est chargé de renouveler pour le compte de la compagnie le bail de l'hôtel de Saint-Wandrille.

C. 1186. Registre. — In-folio, 102 feuillets, papier.

1690-1691. — Plumitif des ordonnances. — Ordre d'assister au *Te Deum* qui doit être chanté dans la cathédrale pour la victoire remportée sur les flottes d'Angleterre et de Hollande. — Envoi par Larcher, commissaire départi en la Généralité, des commissions des tailles pour l'année 1691. — Les religieux pénitents du tiers ordre de Saint-François des couvents de Rouen, Louviers et Andely demandent la vérification des lettres du Roi qui leur accordent 18 cordes de bois par an pendant neuf ans. — Philippe Maigny, bachelier de Sorbonne, curé de Saint-Nicolas d'Évreux, pourvu des chapelles de Saint-Nicolas, Saint-Martin et Saint-Hilaire, fondées aux châteaux d'Évreux et de Conches, demande l'enregistrement de ses lettres de provision qui lui ont été expédiées par le duc de Bouillon. — Nomination de Jean-Baptiste Garsault à l'office de conseiller receveur payeur alternatif des gages des officiers du Parlement, en remplacement de Jean Brindeau.

C. 1187. Registre. — In-folio, 105 feuillets, papier.

1692-1693. — Plumitif des ordonnances. — Le sieur de La Calvière, donataire de l'abbaye commendataire de Notre-Dame de Lire, vacante par le décès du sieur de Gremonville, à charge de 6,500 livres de pension annuelle et viagère, requiert l'enregistrement de ses lettres de provision. — Nomination d'Étienne Théroulde, prêtre, avocat, à l'office de conseiller-clerc au Parlement, en remplacement de Claude de La Place. — Certificat adressé aux trésoriers de France de Bourges; il est d'usage à Rouen que les élus, quand ils sont mandés par le Bureau, obéissent à son appel pour tout ce qui concerne l'intérêt du Roi. — Vérification de lettres de naturalité accordées à François Rice, gentilhomme ordinaire de Limerick, en Irlande, à condition qu'il achète, dans un délai de six mois, pour 2,000 livres de rente en terres dans la vicomté de Rouen.

C. 1188. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1694-1695. — Plumitif des ordonnances. — Le trésorier de France qui fera la chevauchée de la vicomté d'Arques s'informera des entreprises que le sieur Martin, receveur des deniers seigneuriaux du feu duc de Longueville, s'est permises sur un bien communal vulgairement appelé la place d'Offranville, où viennent aboutir cinq grands chemins. — Nomination de Barthélemy Brice, prêtre, avocat en la Cour, à l'office de conseiller-clerc au Parlement. — Le duché de Longueville ayant été réuni à la couronne, il est enjoint au procureur fiscal de la haute justice dudit duché d'indiquer où sont déposés les papiers-terriers et autres titres qui concernent ce domaine.

C. 1189. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier.

1696-1697. — Plumitif des ordonnances. — Mention d'un sieur Henri Le Gendre, sieur de La Bretesque, conseiller honoraire au bailliage de Rouen, que le curé de Sainte-Croix-des-Pelletiers avait refusé d'enterrer, parce qu'il était mort sans avoir reçu les sacrements; le lieutenant général permit à la veuve de faire inhumer le corps de son mari en tel endroit qu'elle pourrait trouver; un certificat du sergent qui assistait à l'inhumation dut tenir lieu de l'extrait mortuaire. — Nomination de Jean-Baptiste Le Bas à l'office de conseiller procureur du Roi en l'Élection de Pont-l'Évêque, en remplacement de Jean-Baptiste Lesueur; — de Eustache de Beanne, prêtre, chanoine d'Évreux, à celui de conseiller au bailliage et siége présidial de ladite ville, en remplacement de son père; — de messire Charles-François-Frédéric de Montmorency-Luxembourg, gouverneur de la province de Normandie, à la charge de bailli de Rouen, pour en jouir pendant l'espace de trois ans.

C. 1190. Registre. — In-folio, 80 feuillets, papier.

1701-1702. — Plumitif des ordonnances. — Nomination de Jean de Clieu, sieur de Neuvillette, à l'office de conseiller lieutenant général au bailliage de Caux en la vicomté d'Arques, en remplacement de Nicolas de Radolles; — de Noel Turgis, enquêteur examinateur au bailliage et siége présidial de Rouen, à celui de commissaire de la police de Rouen, créé par édit du mois de

décembre 1699, aux gages effectifs de 125 livres par an.— Ordonnance pour le payement aux prêtres de l'Oratoire de Dieppe de la rente de 75 livres qui leur était due pour leur peine de célébrer la messe les dimanches et fêtes dans la chapelle des prisons de ladite ville.

C. 1191. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets, papier.

1703-1704. — Plumitif des ordonnances. — Enregistrement de contrats d'acquisition par Nicolas Bailly, chevalier, seigneur d'Étrépagny, de la haute, moyenne et basse justice sur les maisons relevant des fiefs de Lisieux, Saint-Germain et la commanderie du Temple situés audit Étrépagny ;—par Antoine-Nicolas Baillard de Caumont, conseiller du Roi au Présidial de Rouen, de la seigneurie et patronage honoraire de Belmesnil. — Foi et hommage des vassaux des fiefs d'Épinay et de Soquentot réservé au Roi. — Nomination de Macé Pottin, avocat à Gournay, à l'office de lieutenant du maire de Gournay.

C. 1192. (Registre.) — In-folio, 176 feuillets, papier.

1706-1710. — Plumitif des ordonnances. — Nomination de Louis de Lestentard, marquis de Bully, aux fonctions de gouverneur de la ville de Caudebec, en remplacement du sieur de Montfort. — Députés nommés pour aller faire le compliment à Mgr de Luxembourg sur la mort de son épouse : de Germont, Le Chevallier, Costé, Le Tellier, Penelle; ils se rendent au Vieux-Palais, sont reçus par les gentilshommes du sieur de Luxembourg, introduits par la salle des gardes, entre deux haies de soldats, reconduits jusqu'à la porte et traités comme les députés des Cours souveraines. — Le greffier de l'Hôtel-de-Ville ayant prié, de la part des échevins, Messieurs du Bureau d'assister au service qui se fera en la cathédrale pour madame de Luxembourg, le Bureau décide que lesdits échevins seront avertis de préparer aux députés de la compagnie une place en la chapelle de la Vierge, derrière le chœur, et d'envoyer pour les escorter un détachement de la cinquantaine. — Mention de madame de Laval, veuve de Louis Poterat, écuyer, sieur de Saint-Étienne, privilégié du Roi pour les porcelaines et faïences.

C. 1193. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, papier.

1706. — Plumitif des ordonnances. — Contestation entre le Bureau et le duc de Luxembourg, gouverneur de la province. Il avait refusé de recevoir les trésoriers qui avaient été députés vers lui, sous prétexte qu'ils n'étaient pas en nombre suffisant, que le président ne les avait pas accompagnés, et que d'ailleurs ils ne portaient pas le costume de cérémonie. Le Bureau dut céder. — Pierre Hue et Pierre Martin acquéreurs de titres de noblesse; vérification des quittances de finances par eux payées en conséquence de l'édit d'octobre 1704 (3,000 livres pour 150 livres de rente). — Pierre Clopet nommé à l'office de conseiller du Roi, subdélégué de l'intendant en la ville d'Évreux.

C. 1194. (Registre.) — In-folio, 85 feuillets, papier.

1707. — Plumitif des ordonnances. — Nicolas Langlois, conseiller du Roi, lieutenant général au bailliage de Pont-de-l'Arche, acquéreur d'un des titres de noblesse créés par l'édit de mars 1696; vérification de la quittance de la finance par lui payée (3,000 livres pour 150 livres de rente). — Conformément à l'arrêt du Conseil d'État, le Bureau tiendra à l'avenir ses séances dans l'hôtel ci-devant occupé par les officiers de la Cour des Aides. — Sur la requête de l'avocat du Roi, le Bureau déclare en régale l'archevêché de Rouen et l'abbaye du Bec-Hellouin, vacants par le décès de Jacques Colbert, et en adjuge les fruits à Sa Majesté.

C. 1195. (Registre.) — In-folio, 183 feuillets, papier.

1708-1709. — Plumitif des ordonnances. — Requêtes du syndic et des députés du clergé de Rouen, propriétaire des offices de greffier des insinuations ecclésiastiques, d'économe et de greffier des domaines des gens de mainmorte créés par édit de 1691, comme aussi des offices de contrôleurs créés par édit d'octobre 1703, à l'effet d'être payés de leurs gages. — Dispense d'un degré de service pour acquérir la noblesse en faveur d'Antoine Couture, écuyer, sieur de Chamacourt et de Sorquainville, trésorier général de France. — Députation nommée pour aller saluer Mgr d'Aubigné, nouvellement promu à l'archevêché de Rouen.

C. 1196. (Registre.) — In-folio, 97 feuillets, papier.

1710-1713. — Plumitif des ordonnances. — Claude de Guénégaud, chevalier, sieur des Brosses et chancelier de l'ordre de Saint-Lazare et de Notre-Dame du mont Carmel, commandeur de la commanderie de Saint-Antoine de Gratemont. — Le Bureau casse, comme d'attentat, la sentence prononcée par les officiers de la police de Rouen contre Jean Feurny, concierge dudit Bureau, chez lequel un commissaire dudit bailliage avait trouvé des personnes buvant pendant la messe; les trésoriers de France soutenaient que lesdits officiers n'avaient pas plus droit de visite

dans leur buvette que dans celle du Parlement. — Mathieu Lemoine nommé à la charge de troisième échevin d'Evreux. —Don de la garde noble de ses enfants à Louise-Maurice de Furstemberg, veuve de Colbert, marquis de Seignelay.

C. 1197. (Registre.) — In-folio, 168 feuillets, papier.

1714-1720. — Plumitif des ordonnances. — Sur la remontrance faite au Bureau par l'avocat du Roi qu'il se commettait un abus considérable dans les livraisons de bougies dues aux trésoriers de France, lesquelles étaient presque toujours de mauvaise qualité, les syndics et gardes de la communauté des apothicaires sont mandés ; ils reconnaissent l'abus signalé et prennent l'engagement de fournir à l'avenir de bonne cire, portant aux deux bouts du paquet le cachet de l'épicier, les noms du cirier et de celui qui fera la livraison. — Nicolas Vauquelin, sieur de Fauville et de Huquelen, nommé à l'office de conseiller de Sa Majesté, contrôleur général ancien des finances, domaines et bois de la Généralité, à la place de Jacques-Étienne Delaville. — Commissaires désignés pour faire avec M. de Gasville, intendant, la revue des officiers et archers de la maréchaussée ; — pour aller saluer l'archevêque à son arrivée a Rouen. — Gilles Dufour, conseiller-clerc au Parlement, remplacé par Claude-François Duval de Gravigny.

C. 1198. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier.

1720-1723. — Plumitif des ordonnances. — Boullays, doyen du Bureau, expose qu'il a été reçu à son office de trésorier de France il y a plus de 43 ans ; en conséquence, il demande à être admis à participer aux épices et autres droits, sans être astreint au service ; sa demande est favorablement accueillie. — Nomination d'Alexandre Bigot de Monville à l'office de président à mortier au Parlement, en remplacement de Gaston Marc de La Ferté ; — de Jean-Charles Le Sens de Folleville, à celui de conseiller lay en la même Cour, en remplacement de son père ; — de Gaspar Arvillon de Sozay, à celui de trésorier de France et général des finances, en remplacement de Jacques Pesnelle. —Jean-René de Longueil, marquis de Maisons et de Poissy, président au Parlement de Paris, représente le contrat d'acquisition de la seigneurie de Longueil à lui vendue par le comte de Belle-Isle.

C. 1199. Registre. — In-folio, 124 feuillets, papier.

1723-1728. — Plumitif des ordonnances. — Arrêt rendu par les commissaires généraux du Conseil députés par Sa Majesté pour juger les contestations concernant la noblesse en faveur de François de Quintanadome, sieur de Boisguérard, Antoine-Jean-Baptiste de Quintanadoine, sieur de Brétigny, et Marin-André de Quintanadoine, sieur de Betteville.—Requête de Françoise-Henriette de La Rochefoucauld, abbesse de Saint-Sauveur d'Évreux, contre Hubert Bourlet, receveur des deniers réservés dans le comté d'Evreux pour le duc de Bouillon. — Laurent-Robert Duval, nommé à l'office de contrôleur général alternatif des finances de la Généralité à la place de Robert Cabeuil. — Jean Castra chargé, par Jacques Caraman, sous-fermier des domaines, de faire l'inspection générale des droits réservés dans l'étendue de la Généralité, prête serment devant les trésoriers de France. — Provision du duc de Montmorency à l'office de bailli de Rouen, en remplacement du duc de Luxembourg, son fils, démissionnaire.

C. 1200. (Registre. — In-folio, 76 feuillets, papier.

1728-1732. — Plumitif des ordonnances. — Enregistrement du contrat d'acquisition par le sieur Danican des baronnies d'Annebault et d'Aubigny, du domaine de Pontautou et Pont-Audemer, du domaine et de la prévôté de Montfort, vendus par le sieur de Tavannes. — Pierre-Alexandre Le Page nommé conseiller lieutenant particulier au bailliage et siége présidial de Rouen. — Don de la garde noble de Françoise Martel à sa mère, dame Madeleine de Chamilly, veuve de François Martel, comte de Clères.

C. 1201. (Registre.) — In-folio, 28 feuillets, papier.

1732-1744. — Plumitif des ordonnances. — Enregistrement des lettres patentes du mois de mai 1741 par lesquelles S. M., en faveur de Pierre-Jacques Le Vicomte de Saint-Hilaire, unit les fiefs de Fréville et de Ruffault en un plein fief de chevalier, sous la dénomination de Saint-Hilaire-le-Vicomte. — Le Brun nommé conseiller et avocat du Roi en la ville et vicomté de Vernon. — Lettres de naturalité à Corneil de Macnemara, prêtre, natif de Killane en Irlande. — Don à Charles-Pierre Duhamel, sieur de Melmont, chef d'escadre des armées navales, de la garde noble des enfants mineurs de Charles-Étienne Duhamel de Melmont, conseiller au Parlement de Rouen. — Union à la vidamie d'Esneval du fief de Franquesnay et de rentes et tenures dépendant ci-devant de la seigneurie de Jainville.

C. 1202. Registre. — In-folio, 176 feuillets, papier.

1744-1750. — Plumitif des ordonnances. — Commission à Charles-Robert Gommé d'Angerval, trésorier de France, pour, en remplacement du sieur Du Vert, avoir

inspection sur les ouvrages des ponts et chaussées de la Généralité.—Lettres de naturalité accordées à Élisabeth Gosseler, native d'Arlon, dans le Luxembourg. — Bénigne-Étienne-François Porret de Boisemont, nommé procureur général en la Cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie. — Charles-Claude-Dominique Tourolle, pourvu aux offices de conseiller du Roi, receveur général ancien, mi-triennal et alternatif mi-triennal des domaines et bois de la Généralité, en remplacement de Charles Tourolle, son père.

C. 1203. (Registre.) — In-folio, papier, 290 feuillets.

1750-1760. — Plumitif des ordonnances. — Vérification de lettres patentes par lesquelles le Roi, en faveur du sieur Languedor de Bec-Thomas, érige la baronnie de Bec-Thomas en marquisat. — Nomination de Hildevert-Nicolas Thierry à l'office de président en l'Élection d'Andely; — de Jacques-Henri Roupnel de Chenilly à celui de conseiller du Roi au Parlement et commissaire aux requêtes, en remplacement de Marc-Félix-Prosper Le Tellier de Brotonne; — de dom Charles Sauzet à la charge de coadjuteur de l'abbaye de Beaubec pour aider à dom Girardin, abbé, pendant sa vie; — de Me Pierre-Jacques Teurtrie, sieur de Cerisiers, à la place de conseiller secrétaire du Roi près le Parlement, en remplacement de Jean-Jacques Martinet. — Enregistrement du contrat de revente à titre d'engagement du manoir du Roi, en la paroisse de Grand-Couronne, au sieur Caminade.

C. 1204. (Registre.) — In-folio, papier, 252 feuillets.

1760-1767. — Plumitif des ordonnances. — Vérification de lettres patentes du mois de décembre 1764, par lesquelles Sa Majesté, en faveur de Nicolas Dauvet, unit les fiefs de Manneville, Longchamp, Martigny, Les Landes, Bezu-la-Forêt, Montigny, Hébécourt, Fromentel, etc., pour ne composer à l'avenir qu'une seule et même terre sous le nom de marquisat de Dauvet-Manneville. — Chapelle du prieuré de Saint-Ouen-Saint-Maur, dite l'Hermitage, transférée en l'église paroissiale de Saint-Samson d'Étreville, ses biens réunis à la recette de la forêt de Brotonne, à charge de 400 livres de rente sur le domaine de la vicomté de Pont-Audemer. — Les officiers de l'Élection de Rouen refusent de venir donner au commissaire du Bureau pour la chevauchée des paroisses les éclaircissements dont celui-ci avait besoin pour le service du Roi; M. Vasse, président en l'Élection, assigné pour rendre compte de la conduite des magistrats de son siége. — Lettres de naturalité à Jean Holker père, à la dame Élisabeth Hilton, sa femme et à Jean Holker, son fils. — Antoine Despériers de Fresnes nommé conseiller du Roi, lieutenant général civil et criminel du bailli d'Évreux, en la vicomté d'Orbec.

C. 1205. (Registre.) — In-folio, papier, 229 feuillets.

1767-1775. — Plumitif des ordonnances. — Vérification de lettres patentes par lesquelles Sa Majesté, de grâce spéciale, déclare noble d'extraction Jean Holker, chevalier de l'Ordre royal de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment d'Ogilvy et inspecteur général des manufactures de France. — Anoblissement de Louis-Richard-Guillaume Le Lorier de Giverny, l'un des valets de robe ordinaire du Roi. — Don au marquis de Toustain, maréchal des camps et armées du Roi, de la garde noble de son fils mineur, pour trois fiefs nobles qui lui étaient échus de la succession du sieur Papavoine de Canappeville; — à Tuvache de Vertville de la garde noble de Marie-Madeleine-Jeanne Le Boucher. — Lettres d'honneur à Richard-Philippe-Nicolas Lallemant de Branville, procureur du Roi au Bureau des finances, nonobstant la résignation par lui faite de son office en faveur de Charles-Marin-François Rondeaux de Montbray. — Nomination de Louis-Augustin de Cairon à l'office de conseiller clerc au Parlement, en remplacement de Henri-Bruno Ango de Lezeau; — de Michel Mauduit à celui de secrétaire du Roi près la chancellerie du Parlement, en remplacement de Jean-Yves Coulon.

C. 1206. (Registre.) — In-folio, papier, 248 feuillets.

1775-1785. — Plumitif des ordonnances. — Vérification de lettres patentes par lesquelles Sa Majesté, « voulant exciter de plus en plus en sa ville de Rouen les « sentiments d'émulation qui y sont si naturels et y per- « pétuer le souvenir du service rendu par les ancêtres du « sieur Richard-Gontran Lallemant, écuyer, ancien premier « échevin de Rouen, par un établissement aussi important « que l'imprimerie, » ordonne que l'imprimerie qu'il possède et que ses ancêtres ont toujours possédée restera dans sa famille comme un monument honorable à titre de privilége héréditaire.—Anoblissement de Jacques-Philippe-Louis Bottereau, directeur et receveur général des domaines et terres de Sa Majesté aux îles du Vent, et de Jean-Alexandre Bottereau, son frère, commerçant à Amsterdam. — Don à dame Marie-Anne-Michel de Chambor, veuve de Guillaume Antoine de La Mezangère, chevalier, baronnet d'Angleterre, de la garde noble de son fils mineur. — Nomination de Michel-Georges Petou et de Jean-Baptiste de Crétot à la charge d'assesseurs en la ville et communauté de Louviers; — de Jean-Baptiste Tesnière de Brémesnil à l'office de secrétaire du Roi près la chancellerie du Parlement, en remplacement de César Gosset. — Il sera fait

fonds de 3,600 livres par an pour les appointements de François Masson de Morvilliers, successeur de Charles Bouillé dans la charge de secrétaire de la province de Normandie.

C. 1207. (Registre.) — In-folio, papier, 58 feuillets.

1685-1688. — Plumitif des ordonnances, pour les affaires de la juridiction de la Chambre du Domaine en exécution de l'arrêt du 9 juillet 1684. — Acte de dépôt des baux, arrière-baux, aveux et autres pièces constatant les revenus du Roi dans les différentes vicomtés de la Généralité. — M. Berrier engagiste du domaine de la vicomté de Pont-de-l'Arche. — Le duc de Gesvres engagiste de celui de la vicomté de Pont-Audemer. — Offices des visiteurs de poisson frais et salé, de vendeurs de fruits, et de compteurs d'oranges en la ville et banlieue de Rouen.

C. 1208. (Registre.) — In-folio, papier, 191 feuillets.

1695-1697. — Plumitif des ordonnances pour les affaires de la juridiction de la Chambre du Domaine. — Conflit entre le bailliage et siège présidial de Rouen d'une part et le Bureau de l'autre, au sujet de la juridiction contentieuse du domaine de la voirie. — Le marquis de Barbezieux, secrétaire d'État, stipulé par Charles Lamoureux, garde du Roi en la prévôté de son hôtel, demande la permission de saisir les biens de Jean-Jacques Le Tellier, ministre sorti du royaume, qui lui avaient été donnés par brevet du Roi. — Le sieur de Surville est maintenu dans les droits honorifiques des églises de Cour-d'Évêque et de Mezières, en vertu de l'aliénation qui lui avait été faite par le Domaine ; le sieur Ferault de Follandre devra biffer les titres et armes qu'il a fait apposer au devant et au dehors desdites églises, dont il ne peut se prétendre seigneur honoraire.

C. 1209. (Registre.) — In-folio, papier, 141 feuillets.

1698-1700. — Plumitif des ordonnances pour les affaires de la juridiction de la Chambre du Domaine du Roi. — Défense aux fermiers du Domaine de la vicomté de Vernon de procéder ailleurs qu'en ladite Chambre pour toutes questions relatives aux droits de coutume, minage, etc., sous les peines portées par les édits. — Anne-Hilarion de Costentin, comte de Tourville, maréchal, vice-amiral de France, donataire des biens de trois personnes condamnées à mort par le Parlement de Rouen, s'étant pourvu pour l'envoi en possession en la Chambre du Domaine de Paris, le Bureau voit là une atteinte à ses droits, et invite le procureur du Roi à défendre audit de Tourville de procéder dans cette juridiction. — Pénitents de Pont-de-l'Arche assignés à comparaître pour avoir voulu enfermer dans l'enclos de leur monastère une rue et une partie du rempart de la ville.

C. 1210. (Registre.) — In-folio, papier, 132 feuillets.

1700-1701. — Plumitif des ordonnances pour les affaires de la juridiction de la Chambre du Domaine. — Mandement accordé au procureur du Roi pour faire assigner le greffier de la prévôté de Bellencombre, lequel était saisi en cette qualité des cahiers des plaids tenus en sa prévôté, dépendant de l'ancien domaine de Longueville actuellement réuni à la couronne. — Défense à toutes personnes de vendre et acheter des grains dans les halles ou marchés qu'ils n'aient été mesurés par les mesureurs établis à cet effet, et dans le boisseau réglementaire, sous peine de confiscation. — Le passage de Bédane fait partie du Domaine. — Droits de travers de Neufchâtel.

C. 1211. (Registre.) — In-folio, papier, 128 feuillets.

1702-1705. — Plumitif des ordonnances pour les affaires de la juridiction de la Chambre du Domaine. — Jacques Ribard, reçu maître maçon pour le Roi en la ville, bailliage et vicomté de Rouen, en remplacement de Jean-Baptiste Tisserent. — Plainte par le procureur du Roi au sujet de la manière dont se délivrent les permissions concernant la voirie. — Règlement arrêté en conséquence : on tiendra un registre particulier pour la voirie ; les permissions seront accordées pendant le temps des séances du Bureau, mais sans le ministère du procureur du Roi, en présence du voyer. Les demandes seront signées par les parties requérantes, et paraphées par le conseiller commissaire. — Acte d'installation de Nicolas de Hanyvel, trésorier de France, doyen de la compagnie dans l'office de second président créé par un édit récent.

C. 1212. (Registre.) — In-folio, papier, 116 feuillets.

1704-1706. — Plumitif des ordonnances pour les affaires de la juridiction de la Chambre du Domaine. — L'exécuteur des sentences criminelles de Caudebec prétend le Domaine assujetti à lui fournir un logement, pour lui, sa famille et ses domestiques. — Défense aux juges de Gisors, à peine de nullité de procédures, de connaître d'une question concernant la voirie, la compétence en étant réservée exclusivement à la Chambre. — Enjoint aux marchands poulaillers de déclarer au bureau de Charles Ruby la quantité de paniers et fagots qu'ils exposent au marché.

C. 1213. (Registre.) — In-folio, papier, 136 feuillets.

1706-1710. — Plumitif des ordonnances pour les affaires de la juridiction de la Chambre du Domaine. — Défense de vendre des balais à la porte Saint-Hilaire; — d'étaler et de vendre du poisson au Coq-Pouchel et à la Croix-de-Pierre, le Vieux-Marché étant spécialement désigné pour cette vente. — L'avocat du Roi Colombel requiert que les rapporteurs soient tenus de procéder à la lecture des conclusions des gens du Roi avant d'ouvrir leur opinion. — Le fermier du Domaine d'Andely et ses arrière-fermiers sont maintenus dans le droit de voiturer les grains et autres denrées et marchandises qui seront transportés de Vernon à Andely et d'Andely à Vernon les jours de marché, à l'exclusion de tous autres.

C. 1214. (Registre.) — In-folio, papier, 143 feuillets.

1710-1716. — Plumitif des ordonnances pour les affaires de la juridiction de la Chambre du Domaine. — Le Bureau réclame la connaissance d'une instance pendante aux requêtes du Palais entre le couvent de Saint-Wandrille et la marquise de Benvron relativement à la propriété du bac et passage de Caudebec à La Mailleraye. — Le droit de voirie à Déville est contesté à l'archevêque de Rouen, comme étant un droit royal incommunicable, et par là même ne pouvant être regardé comme une dépendance de la haute justice. — Autorisation au procureur du Roi de faire informer, tant par témoins que par censures ecclésiastiques, contre certaines personnes qui avaient découvert un trésor d'or et d'argent à Heugleville et en demeuraient indûment saisies.

C. 1215. (Registre.) — In-folio, papier, 106 feuillets.

1716-1721. — Plumitif des ordonnances pour les affaires de la juridiction de la Chambre du Domaine. — Le Bureau réclame la connaissance d'une affaire entre la dame Carré et le sieur Piquet de Baignaupuis, correcteur en la Chambre des Comptes, relative au patronage et aux droits honorifiques de l'église d'Hardouville; — d'un autre procès entre le sieur Frontin du Tot et le curé et les trésoriers de Saint-Maclou de Rouen, au sujet d'un fief sis en ladite paroisse, dont les droits, l'extension et l'existence même étaient matière à contestation. — L'évêque de Montpellier, prieur de Longueville, communiquera au fermier du Domaine les titres justificatifs d'un fief qu'il prétend posséder dans la paroisse de Sainte-Foi, avec un état détaillé des tenures par lui réclamées.

C. 1216. (Registre.) — In-folio, papier, 153 feuillets.

1721-1728. — Plumitif des ordonnances pour les affaires de la juridiction de la Chambre du Domaine. — Don par le Roi au feu sieur Doullé de Bertreville de tous les biens ayant appartenu à maître Charles Saquet, en son vivant lieutenant général au siége de Lyons. — Le procureur du Roi requiert qu'il soit enjoint aux receveurs des domaines de ne louer aucunes maisons que par adjudication, en sa présence et en ladite Chambre, au plus offrant et dernier enchérisseur, et de les faire marquer d'une fleur de lis, ainsi que c'est l'usage. — Défense aux habitants de Pont-Audemer de procéder ailleurs qu'en cette même Chambre pour tout ce qui regarde la voirie et le Domaine.

C. 1217. (Registre.) — In-folio, papier, 77 feuillets.

1728-1732. — Plumitif des ordonnances pour les affaires de la juridiction de la Chambre du Domaine. — Dame Charlotte de Villepoix, épouse de Louis de Guiran, chevalier, sieur de Pierrepont, adjudicataire par bail judiciaire de la ferme de Melleville. — Les fiefs de Manéhouville, Catteville et Mesnildo sont déclarés relever de la baronnie de Manéhouville. — Sur la remontrance faite par le greffier en chef du Bureau qu'il lui aurait été signifié un extrait d'un arrêt du Parlement qui maintenait le sieur Le Cornier de Cideville dans la propriété du fief de Joiguy, il est ordonné que les pièces relatives à cette seigneurie seront remises audit de Cideville.

C. 1218. (Registre.) — In-folio, papier, 201 feuillets.

1732-1744. — Plumitif des ordonnances pour les affaires de la juridiction de la Chambre du Domaine. — 500 livres prises sur les biens d'un homicide, afin de faire prier Dieu pour la victime par les quatre religions mendiantes de la ville de Rouen. — Succession du sieur de Vattebosc réclamée par la dame de Marivault, héritière de l'abbé de Guénégaut, engagiste des domaines de Montivilliers et de Caudebec, par le prince de Conti, les sieurs d'Esnitot, d'Hermeville, de Saint-Thurien, etc. — Il est enjoint au receveur général de se mettre en possession des biens ayant appartenu à Mallet de Graville, patron de Cramesnil, depuis peu de temps décédé. — Les ouvriers de la manufacture de faïence du sieur Fouquay, décédé sans héritiers et dont les biens avaient été mis sous le scellé, réclament la remise de leurs outils et une indemnité pour le temps qu'on leur a fait perdre. — Les maîtres des manufactures de faïence de Saint-Sever, représentés par le

sieur Caussy, demandent la remise entre les mains de leur fondé de pouvoirs de tous les titres et papiers concernant lesdites manufactures.

C. 1219. (Registre.) — In-folio, papier, 203 feuillets.

1754-1762. — Plumitif des ordonnances pour les affaires concernant la juridiction de la Chambre du Domaine. — Louis-Charles, marquis de Goufïer, maréchal des camps et armées du Roi, réclame les papiers concernant les chapelles de Saint-Thomas d'Épinay à Saint-Julien près Pont-Audemer, de Saint-Julien à Saint-Denis-du-Val, trouvés dans la succession du sieur Le Chevalier, titulaire desdites chapelles. — Jean Compaing, maître en chirurgie à Rouen, légataire universel de feu sieur Jean de Moyencourt, lieutenant du premier chirurgien du Roi. — Succession de Jean-Jacques Godon, natif de Liége, lieutenant-colonel du régiment de Nassau-Cavalerie, décédé à Cany, adjugée au Roi à titre d'aubaine, sur la requête du receveur général. — A propos d'un droit d'ensaisinement, Michel-Ferdinand d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes, expose qu'il a acquis, par contrat du 13 février 1754, le marquisat de La Mailleraye de Claude-Constance-César d'Houdetot.

C. 1220. (Registre.) — In-folio, papier, 212 feuillets.

1762-1772. — Plumitif des ordonnances pour les affaires concernant la juridiction de la Chambre du Domaine. — Réclamation de la succession de Madeleine Filleul, femme Le Vaillant; établissement de filiation. — Défense au sieur Danican d'Annebault de poursuivre au bailliage de Pont-Audemer les contestations nées ou à naître au sujet de treizièmes par lui prétendus sur les biens mouvant du Roi à cause de la vicomté de Pont-Audemer, dont quelques-uns avaient été acquis en vertu de décrets par les sieurs Hurard et de La Marche. — Enregistrement d'édits du Roi qui révoquent les aliénations faites à titre d'engagement des droits de mutation des héritages situés dans la mouvance et directe des domaines engagés et règlent la manière dont ces droits doivent être perçus.

C. 1221 (Registre.) — In-folio, papier, 210 feuillets.

1772-1780. — Plumitif des ordonnances pour les affaires concernant la juridiction de la Chambre du Domaine. — Tous les vassaux qui ont fait leur foi et hommage seront tenus de représenter au Bureau les actes y relatifs, conformément à un arrêt du Conseil; ceux qui sont en retard se mettront en règle incessamment. — Jacques-Charles de Gruchet, sieur du Mesnil-Saint-Germain, ayant épousé Catherine de Boulainvilliers, et Jean-Louis Gosselin, sieur du Caule, ayant épousé Anne de Boulainvilliers, l'une et l'autre filles et héritières de Samuel de Boulainvilliers et de Marie-Anne de Sareus, demandent la liquidation à 957 livres du treizième par eux dû pour l'acquisition du fief de Toqueville-les-Murs. — A propos d'un droit de treizième, Jean-Pierre-Prosper Godard de Belbeuf, grand panetier héréditaire de Normandie, procureur général au Parlement de Rouen, expose qu'il a acquis, par contrat du 5 mai 1713, la châtellenie de Bellencombre du duc de Charost.

C. 1222. (Registre.) — In-folio, papier, 197 feuillets.

1780-1790. — Plumitif des ordonnances pour les affaires de la juridiction de la Chambre du Domaine. — Proclamations et adjudications de maisons à Octeville et au Havre provenant de la succession de Jean-Baptiste Chopin, avocat au Parlement. — Tous engagistes du Domaine dans l'étendue de la Généralité devront faire enregistrer dans les trois mois au Bureau leurs contrats d'engagement; les lettres de don, naturalité, légitimation, noblesse, amortissement, érection de terres en fiefs et de fiefs en baronnies ou marquisats, établissement de foires ou marchés devront y être enregistrées dans les trois mois. — Cinq ancres de navires trouvées au perré du Havre sont adjugées au Domaine à droit d'épaves.

C. 1223. (Registre.) — In-folio, papier. 98 feuillets.

1698-1752. — Plumitif des ordonnances pour les affaires de la Chambre du Domaine. — Tarif des droits à payer par les marchands forains aux foires du Pardon, du Pré, de Saint-Gervais de Rouen, et en la place de la Rougemare; — des droits de coutume dus au Vieux-Marché et autres places domaniales de la même ville; — aux foires et marchés de Lyons. — Communauté des tanneurs tenue à la réparation et à l'entretien de la couverture de la Renelle depuis les Trois-Images jusqu'à la fontaine du bailliage. — Quarante acres de terre nommées les Communes de Ricarville relevant de la prévôté de Bellencombre adjugées au sieur d'Iquelon. — Seigneurie de Muis, relevant de Sa Majesté à cause du Château-Gaillard, estimée à 40,000 livres. — Envoi du prince de Conti en possession des propres paternels faisant partie de la succession du sieur de Vattebosc, comme relevant du marquisat de Graville.

C 1224. (Registre.) — In-folio, papier, 74 feuillets.

1581. — « Registre commung commençant le dernier « jour de septembre et dedans lequel sont les estats « délivrez à M. Massard, receveur général pour le quartier « d'octobre. Delabarre, greffier. » — Dons par le Roi à Jacques

Brissart, l'un des fourriers ordinaires de ses logis, des matériaux d'une vieille maison enclose de murailles, vulgairement appelée le Vieux-Château « qui estoit anciennement « en la ville de Neufchâtel, laquelle estoit si caduque qu'elle « est tombée par terre depuis deux ans; » — à de Florette, l'un des gentilshommes de sa maison; — au capitaine Bellefosse; — à Pierre Le Normant, sieur de Beaumont, chevalier des Ordres du Roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre. — François Anzeray de Courvaudon nommé président au Parlement en remplacement et en considération des services de son beau-père Nicolas Damours. — Entérinement des lettres de provisions de Robert Bequet, Jean Bernard, Guillaume Cottard, Jean Duquesne, René Duval, Jean Godart, Louis Du Moucel, Alonce Du Quesnay, Jean Roussel, conseillers en la Chambre des Comptes; — — Charles de La Roque, conseiller clerc au Parlement; — Jacques Boullenc, conseiller en l'Amirauté de France à la Table de marbre du Palais; — Jacques Duhamel, avocat du Roi au siége présidial d'Alençon; — Joachim Langlois, conseiller clerc au Présidial d'Évreux; — Nicolas Robert, receveur et payeur au même siége. — Autorisation aux habitants de Criel de lever sur eux cent écus sol pour soutenir un procès contre Charles Le Creil, à l'occasion des frais faits pour la réparation du port et havre de ladite paroisse.

C. 1225. (Registre.) — In-folio, papier, 98 feuillets.

1597-1599. — Vérifications de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc. — Dons par le Roi à Claude Groulard, sieur de La Cour, premier président au Parlement (100 écus par forme de pension); — Jean Du Buisson, sommelier en chef de l'échansonnerie (droits de relief dus à cause de la vente du fief de Boischevreuil près Conches); — Dallincourt, chevalier des Ordres du Roi, capitaine de 100 hommes d'armes de ses ordonnances; — d'Espernon, pair et colonel de France (200 écus); — de La Commette, capitaine d'une compagnie de gens de pied sous le feu sieur de Saint-Remy (120 écus); — Pierre Le Doul, conseiller au Parlement, pour ses gages de lieutenant général ancien au siége présidial d'Évreux; — Étienne Regnault, trésorier général de l'extraordinaire des guerres; — de Mailly; — de La Grange, conseiller d'État; — Jean de La Barre, pour avoir entretenu une garnison au château d'Harcourt; — Benjamin Le Tanneur, receveur des finances; — madame la duchesse de Nemours; — de Bellegarde, premier gentilhomme de la chambre et grand écuyer de France; — Thomas Le Clerc « l'un des plus spéciaux « serviteurs du Roi; » — Villarts, gouverneur des villes de Grâce et de Pont-de-l'Arche; — de Gomonvilliers, homme d'armes de la compagnie du sieur Paloyseau; — — de Goustimesnil; — Jean Duval, receveur général des bois; — aux frères Mineurs d'Évreux pour la réparation de leur église; — aux frères de Saint-François de Séez; — aux sœurs de Sainte-Claire de Mortagne. — Vente au Roi par Pierre-Charles de Gruchet d'un terrain, maison et verger à Sotteville, près Rouen, « pour accommoder de demeure les « frères Capucins de Rouen, dont la maison d'abord bâtie « au pied de la montagne Sainte-Catherine avait été abattue « pendant les troubles. » — Octroi aux habitants de Gournay pour leurs fortifications; — à l'Université de Caen, pour la maintenir dans sa splendeur. — Fieffe à Charlotte de Mouchy, veuve de messire Nicolas de Mailloc, baron de Cailly, de la place où étaient les halles dudit Cailly brûlées avec une partie des maisons par ordre du Roi, lors du siége de Rouen. — Droit d'aubaine aboli par suite de convention entre la France et les provinces unies des Pays-Bas. — Priviléges des marchands écossais. — Bourgeois d'Yvetot assujettis, nonobstant leurs priviléges, aux nouvelles impositions. — Décharge de la taille en faveur des habitants de Fleury, en l'Élection d'Andely, dont le village avait été incendié durant les troubles. — Clément Surville, maître de la poste à Dieppe; — Daniel de Civille, maître des ports et passages en Normandie.

C. 1226. (Registre.) — In-folio, papier, 122 feuillets.

1584-1601. — Vérification de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc. — Dons par le Roi à Charles Maignart de Bernières; — Louis Bretel de Lanquetot, président au Parlement; — de La Tigeoire, conseiller en la même Cour; — de Marseilles, pour services rendus au duc de Montpensier, gouverneur de Normandie; — Nicolas Deschamps, avocat de Sa Majesté au siége de Montivilliers; — Mallassise, l'un des écuyers ordinaires de son écurie; — Marin Le Bourgeois, l'un de ses peintres et des valets de sa chambre; — Du Boiscoudren, son maître d'hôtel ordinaire; — Jean Lemercier, autre valet de sa chambre. — Jean Berruyer, secrétaire de la Reine douairière. — Concession de dix minots de sel aux religieuses de Sainte-Claire d'Alençon; — de deux minots à l'Hôtel-Dieu de Dieppe; — de 40 livres par an aux religieux de Saint-François de Rouen, pour leur chauffage. — Décharge de taille en faveur de Dieppe, en considération de sa fidélité; — de Quillebeuf ou Henriquarville; — de La Ferté Frênel, village réduit de 200 contribuables à 48; — de Rugles, « lieu ruyné, « démoly de fond en comble et inhabité à cause des misé- « rables troubles et logements tant des armées royales « estans en Picardie que des ennemis. » — Réparation à la Cour des Aides de Rouen. — Octrois concédés à Bellême

et à Pont-de-l'Arche pour réparer et achever leurs murailles, tours et ponts. — Fieffe à Maurice Allard, maître des grosses forges tant en la baronnie de Chambrais qu'à Vieux-Conches de l'emplacement de forges à fer et fourneaux près le parc de Conches, abandonnés depuis longtemps au préjudice du public; il offrait de les rétablir : « le païs délaissé se pourroit remettre par la multiplicité « des artisants. » — Confirmation des priviléges des « che- « valiers harquebuziers et arbalétriers de Magny. » — Levée de deniers pour la réparation des grands chemins de Paris à Rouen « rompuz et gastez. » — Légitimation de Simon et Marie de Chastes, enfants naturels d'Isabeau Sandret et d'Aymar de Chastes, vice-amiral de France. — Lettres patentes en forme de jussion pour le remboursement de Villarts, gouverneur du Havre. — Avis donné au Roi sur la fieffe du moulin de l'Étang, en la vicomté de Beaumont-le-Roger, requise par Jean de Folleville, sieur du Boisdavid.

C. 1227. (Registre.) — In-folio, papier, 163 feuillets.

1584-1601. — Vérification de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc. — Dons par le Roi à Jean L'homme, sieur du Roullin, commissaire ordinaire de l'artillerie; — Marie de Lorraine, duchesse d'Aumale (420 écus, somme à laquelle elle avait été taxée pour le ban et arrière-ban convoqués en 1597);— de La Pille; — de Riberpré;— la dame de Sepoix; — Nicolas Donnest; — Robert Dyel, conseiller au Parlement; — Jean Grollart, lieutenant du grand prévôt de l'hôtel; — Jean Bouchard, avocat à Neufchâtel; — Jean Largillière, valet de chambre et barbier du Roi; — Du Buisson Cornu; — René Bodin, valet de chambre ordinaire du Roi; — Jean et David Bertout, naguères greffiers au Bureau de Rouen;—Gentian Thomas, maître des comptes; — Jean de Flecelles, secrétaire ordinaire de la chambre du Roi; — de Montgla, premier maître d'hôtel ordinaire de sa maison; — Jean Louvel et Jean Du May, ses fourriers ordinaires; — Jean Lespaignol, chef de son échansonnerie; — Jacques de Neu, sieur de La Bretesche. — Attache pour le payement des gages du sieur de La Tour Morel, prévôt général en la maréchaussée de France et de ses lieutenants, greffier et archers. — Délivrance de sel aux religieuses de Sainte-Claire d'Alençon. — Don aux « capitaine et compagnons des harquebuziers « de Rouen de la place où souloit estre le chasteau de « Rouen de présent démoly et du tout inhabitable, à la « place du clos qu'ils avaient sur les remparts, abattu et « ruiné pour ouvrir un chemin. » — Adjudication au rabais de travaux à faire au bailliage et vicomté; — aux halles du Vieux-Marché; — à la vicomté de l'Eau; — au Vieux-Palais de Rouen; — au port et havre du Tréport, à la requête de la duchesse de Guise et d'après le devis du maire et des échevins d'Eu; — à la chaussée et aux halles de Pont-de-l'Arche;—au moulin du Roi à Rosay.—Octrois concédés à Gournay et à Évreux; — à Bernay pour réparer ses murailles et payer un précepteur qui instruise la jeunesse. — Fieffe d'une place servant autrefois de siége à un moulin à foulon à Bernay. — Continuation d'immunités en faveur des habitants de Gaillon. — Priviléges concédés à René Du Bellay, prince d'Yvetot, et à ses hommes et vassaux.

C. 1228. (Registre.) — In-folio, papier, 120 feuillets.

1584-1585. — Vérification de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc. — Dons par le Roi à Louis de Champagne, comte de La Suze; — Georges Chenu; — Jean Gandais, secrétaire des finances; — Marguerite Greque, femme de chambre de la Reine; — Jacques Godelin, secrétaire ordinaire de la chambre; — Eustache Huel, archer des gardes sous le sieur de Larchant; — Ludovic de Maniguet, grand maître des eaux et forêts en Languedoc; — Claude Pinart, sieur de Combleзy; — Nicolas Pioche, archer de la porte; — Nicolas de Thou, évêque de Chartres; — Jean Pouchon, Hugues Le Blanc, Charles de Rochebouel et Guillaume Vignon, clercs de l'argenterie; — Charles de Sauzay, Jean Le Coq, secrétaire ordinaire de la chambre, et François de Maran, archer des gardes de la Reine mère; — Pierre de Melun, prince d'Épinay, sénéchal de Hainaut (1,000 écus sur le duché d'Évreux, à charge d'entretenir le château);— Roch de Sorbières, sieur des Pruneaux, chambellan du duc d'Anjou (domaines de Pacy, Ezy et Nonancourt); — aux frères Mineurs de Saint-François d'Évreux. — Permission à ceux de Pont-Audemer de mendier du sel au déchargement des bateaux. — Remise sur la subvention des villes closes en faveur du Petit-Andely; — Argentan; — Dieppe; — Harfleur; — Lisieux. — Part réservée pour les fortifications d'Évreux; — Louviers; — Neufchâtel; — Pont-Audemer; — Vernon. — Exemption de taille en faveur de Charleval; — Eu; — Tréport; — Pont-de-l'Arche, ville fermée pendant plusieurs mois et peuplée uniquement de malades;—Étrépagny; — La Lacelle, localités dépeuplées par la contagion. — Nomination de Pierre Donnest, trésorier général des fortifications de Normandie; — Jacques Martel, sieur de Basqueville, capitaine de Conches; — Jean Le Vavasseur, sieur de Calleuges, capitaine d'Évreux;—Pierre Édeline, sieur de Marcouville, capitaine de la Tour-Grise de Verneuil. — Suppression d'offices conformément aux réclamations des États de Blois. — Remboursement des officiers supprimés de la province.

— Fief érigé à Périers en faveur de Jean-Jacques Romé. — Moulins du Château et de La Planche à Évreux engagés à Jean Ladvocat. — Indemnité à Jérôme Maynet, pour les maisons dites *les croissants* à Dieppe, brûlées par ordre du sieur de La Mailleraye pour réduire les gens de la religion prétendue réformée. — Octroi concédé à Bernay pour les fortifications et la construction d'un collége. — Imposition de 600 écus sur Vimoutier pour la réparation de la clôture dudit bourg « quasi ruyné et démoly à raison des guerres passées. »

C. 1229. (Registre.) — In-folio, papier, 132 feuillets.

1585-1586. — Vérification de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc. — Dons par le Roi au cardinal de Bourbon ; — Jean Frage, sommelier du gobelet de la Reine; — Thomas Guynet, son cordonnier; — Guillaume Le Roy, sieur de Bourdainville, archer des gardes; — Guillaume Vente, receveur du domaine de Verneuil; — Frédéric Pico Contin de La Mirande (maison du Roi à Conches et 2,000 écus). — Payements, gages, pensions à Claude Groulart, sieur de La Cour, premier président; — Laurent Godefray, Jean-Baptiste Le Chandelier, conseillers;—Jérôme Vauquelin, avocat général au Parlement; — Charles Duval, conseiller à la Cour des Aides ; — Nicolas Langlois, premier président ; — Nicolas La Vache, conseiller-maître à la Chambre des Comptes; — Tanneguy Bazire, avocat du Roi ;— Philippe Le Cousturier, conseiller au siége présidial de Rouen ;—Nicolas Bouvier, Alexandre Gastey, conseillers magistrats au siége présidial ; — Pierre Le Hayer, lieutenant particulier du vicomte d'Alençon; — Jean Du Pont-Saint-Pierre, conseiller au siége présidial d'Andely ; — Robert La Vache, lieutenant général du vicomte d'Arques ; — Jacques de Tascher, procureur du Roi au siége de Bellême; — Guillaume Baudot, lieutenant général à la vicomté de Breteuil; — Jacques de Néville, lieutenant général à Cany; — Jacques Le Monnier, conseiller ; — — Jacques Le Hérichon, second avocat au siége présidial d'Évreux ; — Nicolas Morin, procureur du Roi à Gisors; — Guillaume Beuriot, vicomte de Montivilliers ; — Christophe Bougler, lieutenant particulier en la vicomté de Neufchâtel ; — Jérôme Séguier, grand maître des eaux et forêts de Normandie; — Énemont Servient, receveur général des finances en la Généralité ; — Pierre Sécard, sieur de Saint-Arnoul, commissaire ordinaire en la marine du Ponant ; — Pierre Billiard, trésorier général de l'extraordinaire des guerres du côté du Piémont ; — François Collin, trésorier des mortes-payes de la province ; — Philippe Lemaire, sieur de Boscherville, contrôleur général des finances à Rouen ; — Jean Gaudon, sieur de La Gaudonnière, capitaine du château de Mainière au Perche ; — de Bréauté, capitaine du château de Vatteville. — Nomination de Pierre de Pagalde, trésorier de France. — Décharges de la subvention en faveur d'Argentan ; — Domfront ; — Montivilliers ; — Pont-de-l'Arche. — Impositions particulières sur Gournay ; — Bellou-le-Trichard. — Ouvrages au château de Dieppe par ordre d'Aymar de Chastes, terrasse et plate-forme sur le devant, fort et citadelle sur le derrière. — État de ce que Noël de Heere, traitant pour les fournitures des greniers à sel du royaume, aura à recevoir sur chaque minot de sel vendu aux greniers de la Généralité ; — des gages des officiers des greniers à sel ; —des deniers dus à Barthélemy Cenamy, gentilhomme lucquois, pour arrérages des sommes par lui prêtées au Roi. — Commission au bailli d'Évreux pour saisir les biens de ceux de la nouvelle religion qui ont pris les armes. — Vente à Nicolas Lochard de prés à Montisambert dépendant du domaine du Perche.

C. 1230. (Registre.) — In-folio, papier, 140 feuillets.

1587-1588. — Vérification de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc. — Dons par le Roi à la duchesse de Longueville ; — à Pierre de La Griffe ; — aux Minimes de Dieppe pour achever leur église ;—aux Jacobins d'Évreux ; — aux Emmurées; — aux Célestins de Rouen, dont la maison avait été endommagée « par la violence du canon « lors du siége. » — Payements, gages, pensions au duc d'Elbeuf; — de Bréauté, colonel; — Yves Clouet, maréchal général des logis de l'arrière-ban de Normandie; — Jean de La Vallée, l'un des cent gentilshommes de Sa Majesté, capitaine de Bellême; — Jacques Le Roi, sieur de La Grange, trésorier de l'Épargne ; — aux cent quatre arquebusiers ; — aux compagnons de la cinquantaine de Rouen, ces derniers chargés de la défense du fort Sainte-Catherine. — Avis du Bureau favorable à Marianne Bachelier, veuve de Robert Langlois, qui demandait à établir un service de transport de Rouen à la Bouille par la Seine, en considération de ce que son mari avait été tué et sa marchandise pillée, près La Rochelle, par les écumeurs de mer. — — Établissement du plein fief de Moy et union dudit fief à celui de La Mailleraye en faveur de Jean de Moy, sieur de La Mailleraye. — Décharge de la taille en faveur de Favières; — Saint-Hilaire sur Rile ; — Sérifontaine, paroisses ruinées par la contagion; — de la subvention en faveur de Caudebec; — Dieppe; — Louviers; — Montivilliers; — Nonancourt; — Verneuil. — Octrois concédés à Alençon ; — Harfleur; — Lisieux; — Neufchâtel. — Le Bureau est d'avis que les ouvriers de castelongne (couverture de lit) du bourg de Darnétal ne doivent pas être assujettis au subside de 12 deniers pour livre sur la draperie. — Rabais sur la

ferme de la draperie; on reconnaît que « le trafic et ma- « nufacture de draps a presque du tout cessé. »

C. 1231. Registre.) — In-folio, papier, 25 feuillets.

1588-1589. — Vérification de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc — Don à Hugues Atteuoux, sieur de Goujon, lieutenant de Villarts au gouvernement du Havre (vieille maison au quartier des Barres); — à Le Vavasseur, capitaine d'Evreux; — au capitaine Ceton et à Jean de Brasdefer, l'un exempt, l'autre archer des gardes écossaises.— Payements, gages, pensions au sieur de Colombe, capitaine du château d'Harcourt; — Antoine de Bigards de La Londe, procureur de Tiercelin, prieur de Saint-Lô; — Marc Miron, sieur de La Ferrière, grand maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de Normandie, etc. — Décharge d'imposition en faveur de Gournay. — Commission aux élus de Neufchâtel de lever sur les habitants de cette ville 500 livres pour leurs fortifications. — Mainlevée en faveur du duc de Montpensier des domaines de la vicomté d'Auge et du comté de Mortain. — Commission pour la vente du bois du *défends* en la forêt de Lyons.— Ouvrages au bailliage et siége présidial de Rouen.

C. 1232. Registre.) — In-folio, papier, 176 feuillets.

1593-1594. — Vérification de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc. — Dons par le Roi à Charles Le Cordier, sieur de La Pille, procureur général en la Chambre des Comptes; — Marin Le Pigny, grand vicaire du cardinal de Bourbon; — Jean Meslin; — aux capitaines des bourgeois de Rouen;—aux frères Mineurs de Saint-François d'Evreux, pour réparer leur église et leur couvent ruinés pendant les troubles; — à ceux de Rouen;— aux religieuses de Sainte-Claire de Mortagne. — Payements, gages, pensions au comte de Soissons; — au prince de Conti; — à la princesse de Condé;—à Jacques Le Veneur, sieur de Carrouges; — de Souvré, lieutenant général gouverneur en Touraine; — de Médavy, gouverneur de Verneuil, lieutenant du Roi au bailliage d'Evreux; — de Bellengreville, commandant du fort de Meulan;— de La Pimpie, commandant d'Arques frais par lui faits pour la *répurgation du château infecté de la contagion)*; — au capitaine Vaillant; — Fournier Laisné, enseigne de la compagnie du sieur de Montlouet;— de La Tour Morel, prévôt général; — Olympe Du Faur, veuve du sieur Du Fay; — de Pontcarré, conseiller de Sa Majesté; — Jean de La Motte, conseiller à la Cour des Aides, pris par les Ligueurs et mis à rançon; — Pierre Fermeluis, indemnité pour la perte d'un bateau qu'il avait conduit par ordre du grand maître de Vernon à Pont-de-l'Arche et qui avait été coulé à fond par l'ennemi à la prise de la ville; — Jean Le Roy, fermier du président d'Archivy, qui, au mois d'août 1592, avait eu à loger l'armée anglaise dans sa maison à Archelles.—700 livres données à Philippe Hurault, abbé de Royaumont, pour réparer le moulin de cette abbaye à Neufchâtel, brûlé par le duc de Parme, au siége de cette ville, complétement détruit par Fontaine Martel, ladite indemnité à prendre sur la vente des matériaux du château. — Imposition de 8 écus sur chaque muid de sel entrant en Seine, destinée au payement du sieur de Villarts, amiral de France. — Décharge de la taille en faveur d'Ivry, Ibouvilliers, Villeneuve-le-Roi; — Bailleul;— Saint-Pierre-la-Garenne; — Pormor; — Bures et Fresles; — la Croix-Saint-Leufroy; — Elbeuf-sur-Andelle, Saint-Arnoul, Blainville, Catenay; — Etrépagny; — Evreux; — Vernon; — Pavilly, ruiné par un incendie qui avait consumé les halles et l'église et n'avait laissé subsister que sept ou huit maisons; — Pont-de-l'Arche « réduit à une « extrême affliction par l'injure des présents troubles; »— Pontoise, qui avait eu à subir deux siéges. — Ouvrages au moulin de l'Étang, aux prétoire et halles de Beaumont-le-Roger; — à la Cour des Aides de Rouen. — Jeu de paume de Raoul Chesnel pris pour la commodité du château d'Alençon. — Octroi concédé à Neufchâtel. — Priviléges de la cinquantaine; — des 104 arquebusiers de Rouen. — Le Bureau des finances rétabli à Rouen. — Le fonds du quatrième du vin de cette ville employé pour mettre le canon en campagne pour le siége d'Honfleur.

C 1233. (Registre. — In-folio, papier. 136 feuillets.

1594-1595. — Vérification de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc. — Dons par le Roi au sieur de La Bouchetière; — de Feugueroltes et Mercey, gentilshommes ordinaires de la chambre; — Marin Le Pigny, chanoine de Rouen, aumônier et prédicateur du Roi; — Louis Marc, sieur de La Ferté. — Payements, gages, pensions aux cinquante archers mortes-payes du Havre; — à Nicolas Quentin, abbé de Notre-Dame de Champagne, évêque de Lisieux; — Charles Pascal, avocat général au Parlement; — Tannegny Bazire, avocat général en la Chambre des Comptes; — Pierre Le Charron, trésorier général des guerres; — Claude Bodin, contrôleur général des guerres; — Léonard Fleureteau, maître de la Chambre aux deniers; — de La Tour Morel, prévôt général;—Aymon de Mailloc, sieur de Saint Denis, commandant de Couches; — de Hédouville, gouverneur de Gisors;—Dallincourt, capitaine de Pontoise; — Atonce Le Seigneur, maître des ouvrages et fortifications de Rouen; — de Gerpouville, capitaine d'une compagnie de chevau-légers; — de La Moussaie,

capitaine d'une compagnie d'arquebusiers à cheval; — Octoviel Smith, Anglais réfugié à Dieppe, lequel avait prêté au Roi 9,715 écus; — Eustache Trevache, bourgeois de Rouen, autre prêteur de Sa Majesté; — Charles Duval de Coppeauville, qui avait été prisonnier des Ligueurs; — Du Petit-Bose. — Permission à Dominique Berthi, Lucquois, à Bénédict et Alexandre Massey, à Jacques et Daniel Robin, marchands de Paris, à Guillaume et Antoine Pingerel, marchands d'Amiens, de faire entrer en France des caisses de draps de soie qu'ils avaient en dépôt en Flandre, aux Pays-Bas et en Allemagne. — Priviléges d'Harfleur. — Affranchissement de la taille en faveur d'Alençon et de Vernon. — Décharge de la taille en faveur d'Allouville, de Blainville, de quelques paroisses de Fécamp, de Gournay, de Saint-Aubin près Henriquarville, de Le Tremblay, de l'Élection de Verneuil, de Valliquerville. — Décharge de la subvention en faveur de Caudebec, de Dieppe, de Lisieux, de Lyons, du Rugles et de Vernon. — Fieffe d'une maison rue du Sac à Rouen. — Ouvrages au Vieux-Palais, notamment à la tour Maussifrote. — Rétablissement sur le quai de Rouen du bureau de la foraine; on y emploiera les matériaux à provenir de la démolition d'un éperon de pierre devant la porte de la Harenguerie. — Octrois concédés à Gisors et à Vernon.

C. 1234. (Registre.)— In-folio, papier, 101 feuillets.

1594-1595. — Vérification de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc. — Dons par le Roi au capitaine Cusson, lieutenant du commandeur de Chastes au gouvernement de Dieppe; — à de Bellegarde, grand écuyer de France; — aux habitants de Rouen de la maison des Jésuites, à charge de lui conserver sa destination de collége. — Payements de gages et pensions à de Lisores, de Courvaudon, de Grémonville, présidents au Parlement; Abdenago de La Palme, Pierre Le Clerc, ci-devant receveur général des bois au département de Normandie; André Ligeard, greffier des États de la province; Jacques Bachelier, receveur des tailles de Pont-de-l'Arche, déchargé de 2,000 écus pour pertes par lui éprouvées après la surprise de cette place. — Permission à Bénédict Massey, marchand de Paris, de faire entrer en France des draps de soie en dépôt en Flandre. — Indemnité aux enfants Nepveu pour une maison au Havre qu'on leur avait prise pour la construction d'une citadelle. — Ouvrages à la Romaine (poids public) de Rouen entre la porte de la Vicomté et la porte des Aignelets. — Habitants de Dieppe exemptés des francs-fiefs et nouveaux acquêts. — Confirmation des priviléges de Rouen. — Octrois concédés à Montivilliers; — octrois de la ville d'Eu, « pour l'entretien et sûreté du port de Mesnilval-sur-la-Mer proche, « ville qui est en pays limitrophe, subject aux incursions « des Flamans, Anglois, etc.; » — octrois concédés à Neufchâtel, pour la réparation de ses murailles ruinées par les espagnols; — au Tréport, pour la réparation de son port, fort proche de l'Angleterre. — État de ce que M. l'amiral Villars a reçu pour avances par lui faites et qui lui ont été confirmées par le Roi. — Commission pour faire état des droits d'amirauté dus au Roi depuis la mort dudit amiral. — Ordres au Bureau pour faire acheter 100 muids de blé à Eu pour la nourriture de l'armée occupée au siége de La Fère; lettres de Saldaigne à ce sujet; vente au Roi par la ville d'Eu desdits 100 muids. — Transfèrement sur les droits de gabelles d'une rente de 3,000 écus sol sur la recette générale de Rouen, vendue par François d'O, lieutenant général pour Sa Majesté au gouvernement de Paris, à Florent d'Argouges, trésorier général des gabelles.

C. 1235. (Registre.) — In-folio, papier, 254 feuillets.

1591-1596. — Vérification de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc. — Dons par le Roi à sa sœur; — à René Du Bec, sieur de Vardes, gentilhomme ordinaire de la chambre; — à de Boisrozé, autre gentilhomme de la chambre; — à Pierre Costé; — à Damville, amiral de France; — à Claude Groulart; — à François Du Jardin, homme d'armes de la compagnie du sieur de Hertré; — à Pierre de La Haye, sieur de Lintot; — à l'Hôtel-Dieu de Dieppe. — Payements de gages et de pensions au duc de Mayenne; — à de Fervaques, lieutenant général en Normandie; — à Miron, conseiller d'État; — à Villarts; — à Marin Le Pigny; — à de Fontenay, grand prévôt de France; — à de La Rivière, premier médecin de Sa Majesté; — au comte de Choisy; — à Valency, capitaine de 50 hommes d'armes, tuteur des enfants du feu sieur de Cesseval, gouverneur de Beauvais; — à Louis de La Motte et à François Jaupitre, sieur de La Chapelle; — à Nicolas Bouvier, président au siége présidial d'Alençon. — Confirmation de noblesse en faveur de François Du Four. — Décharge sur la subvention en faveur d'Argentan; — — Dieppe; — Étrépagny; — Eu; — Fécamp; — Gournay; — Harfleur; — Honfleur; — Lisieux; — Le Neufbourg; — Neufchâtel; — Pont-Audemer; — Saint-Valery; — Veules; — Conches, dont les misères sont attribuées aux troupes du sieur de Falandre et à la contagion; — même décharge à Gisors, eu égard aux fournitures faites aux troupes du duc de Nemours et au régiment de Nérestan; — à Montivilliers, qui avait payé 1,000 écus à Biron et 1,000 autres écus pour la garnison du Havre; — à Pont-de-l'Arche, où la peste régnait depuis 1595; — à Vernon, qui avait successivement nourri la compagnie du connétable et celle des chevau-légers. — Décharge de la taille en faveur de la paroisse de Man-

tilly, de l'Élection de Domfront, dont les maisons avaient été incendiées par les ennemis venus de Bretagne sous la conduite du marquis de Belle-Isle. — Décharge à Benjamin Le Bienvenu, receveur des tailles, de 2,400 écus pris chez lui par l'ennemi lors de la trahison et surprise de Pont-Audemer, le 4 juillet 1592; — à Antoine Duverger, receveur des tailles à Pont-l'Évêque, de 900 livres payées à la compagnie du capitaine Chauvin quand on l'avait licenciée après la prise de Fécamp. — Ouvrages aux fortifications du Havre;—au château de Pont-de-l'Arche;—au bailliage; — au bureau de la Romaine de Rouen. — Ordonnance pour procéder à l'estimation de la grosse tour de Rugles démolie par ordre du duc de Montpensier. — Lettres patentes pour faire vendre au profit du Roi les matériaux du château de Neufchâtel. — Confirmation des priviléges d'Henriquarville. — Octrois concédés à Argentan; — Bernay; — Évreux; — Pont-Audemer. — Abolition de la levée sur le poisson salé reçu à Henriquarville à la demande de Calvart, ambassadeur des Provinces-Unies.— Fieffe de la place d'un moulin à foulon à Bernay; — d'un moulin à vent à Moulins-la-Marche. — Adjudication de terrains pour composer un plein-fief de haubert sous le nom de Diel. — Lettres de naturalité à Guillaume Fretherston de Birmingham.

C. 1236. (Registre.) — In-folio, papier, 181 feuillets.

1596-1597. — Vérification de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc. — Dons par le Roi à sa sœur; — à Jean de Gonnelieu; — à Guérinière, lieutenant des gardes du duc de Montpensier; — à de Lisores, président au Parlement; — à Jean Meslin; — à de Perdeillan; — à René Roussel, procureur substitut de Calais, ruiné à la prise de cette place par les Espagnols; — à de Vardes; — au baron de Villeray; — à la Madelaine d'Essay. — Payements, gages, pensions au duc de Mayenne; — à Charles de Matignon, lieutenant général en basse Normandie; — à Georges de Villarts, gouverneur du Havre; — à Du Rollet, gouverneur de Louviers; — à de La Pinpie, commandant au château d'Arques; — aux sieurs de Vieux-Rouen, d'Hendebouville, Levicomte, de Guierville, de Couppeauville; — à Sébastien Larchevesque, procureur du Roi à la table de marbre du Palais; — à Des Hameaux, premier président; — à Antoine Caradas, président; — à Louis Marc, conseiller; — à Gabriel Le Page, procureur du Roi à la Cour des Aides; — à Étienne Guérin, auditeur en la Chambre des Comptes; — à Jacques Bellet, naguères procureur au siége présidial de Rouen; — à Mathurin Nouvel, procureur du Roi à Couches; — à de La Tour Morel, prévôt général; — à Constantin Housset, exempt comme l'un des douze soldats des mines de France sous la charge d'Alain de Ramesay. — Ouvrages: à la geôle de Beaumont-le-Roger; — aux fortifications du Havre (vidange des fossés par corvées imposées aux habitants de l'Élection); — au bailliage; — à la geôle; — à la vicomté de l'eau de Rouen. — Décharges de la subvention en faveur d'Andely; — Breteuil; — Caudebec; — Dieppe; — Gisors; — Gournay; — L'Aigle; — Lyons; — Mortagne; — Orbec; — Séez. — Charleval exempté de la taille, à charge d'entretenir le pavé de la grande rue. — Étapes pour les soldats que doit lever le sieur de Boniface. — Lettres patentes prescrivant de prendre un sou pour livre en sus du prix des enchères des fermes pour la décoration des maisons royales. — Édit pour le règlement des tailles. — Commission à MM. du Parlement pour la recherche des faux-sauniers. — État des gages dus aux juges du Présidial d'Évreux. — La Rue-aux-Vieilles, près Saint-Vincent de Rouen, fieffée à Arthur Ygon. — Avis du Bureau sur la fieffe des anciennes forges de Vieux-Couches sollicitée par Maurice Allard.

C. 1237. (Registre.) — In-folio, papier, 147 feuillets.

1597-1598. — Vérification de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc. — Dons par le Roi à de Lomenie, secrétaire ordinaire; — à de Boniface, gentilhomme ordinaire de la chambre; — à Du Rollet, donataire de l'abbaye de Bonport; — à Jean Le Camus, sieur de Saint-Bonnet, général des chasses du bailliage de Rouen; — à Germain Cazaux, homme d'armes de la compagnie des ordonnances de Sa Majesté; — à de Boisrozé; — à Ferdinand de Palme-Carille, natif de Flandre, naturalisé Français; — à de Lisores; — à Philippe Desportes (remise des levées extraordinaires imposées sur les abbayes de Tiron, Josaphat, Bonport et Vaux-de-Cernay, bénéfices dont il avait été privé pour s'être retiré au Havre auprès de Villarts et que le Roi lui restitua pour les services qu'il lui avait rendus à la réduction du Havre et de Rouen).—Payements, gages, pensions au duc de Mayenne; — à Biron, maréchal de France; — à Villarts; — à Jérôme Séguier et Marc Miron; — à de La Tour Morel, prévôt général de la marine de France en Normandie; — à de Lormeron, secrétaire du duc de Montpensier; — à Odet de Saint-Denys, baron de Hertré. — Décharge de la subvention en faveur du Grand et du Petit-Andely; — Dieppe; — Évreux; — Louviers; — de la taille en faveur de Saint-Mars d'Égrenne, de l'Élection de Domfront, paroisse ravagée par le marquis de Belle-Isle. — Passe-port pour le sieur de La Haulle se rendant, pour le rétablissement de sa santé, aux bains de Spa, avec la demoiselle Halle, sa belle-sœur, Le Pigny, aumônier du Roi, hommes et serviteurs jusqu'au nombre de douze personnes. — Ouvrages à la Cour des Aides; — à l'échafaud de Rouen. — Levée sur les bailliages de Rouen,

Caen et Gisors des fonds avancés par le sieur Morel pour la démolition des forteresses du château de Neufchâtel.—Octrois concédés à Eu; — Honfleur. — Érection d'un plein-fief de haubert en la forêt de Lyons en faveur de Michel Sublet, sieur d'Heudricourt. — « Articles accordés par le Roi au « sieur baron de Mesdavid pour la réduction de la ville « de Verneuil. » — Lettres d'abolition en faveur dudit baron et de ses partisans. — Nomination de Lancelot de La Garenne, sieur de Merçay, gouverneur de Vernon, à la charge de capitaine de ladite ville, en remplacement de Marc-Antoine de Séglise.

C. 1238. (Registre.) — In-folio, papier, 101 feuillets.

1596-1603. — Vérification de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc. — Dons par le Roi à Isaac Bourseville, garçon de sa chambre; — à André Brunette, bourgeois de Rouen; — à de Loménie, secrétaire ordinaire du cabinet; — à de Beaumont, gentilhomme ordinaire de la vénerie; — à de Douon, contrôleur général des bâtiments, et à de Verton, l'un des secrétaires dudit Douon; — à Antoine Bret, secrétaire ordinaire de la chambre; — à Gilles Auzeray de Boisnormand, avocat général au Parlement de Rouen; — à Thouzé, maître d'hôtel du duc de Vendôme. — Don de sel à la Chartreuse de Bourbon-près-Gaillon.—Travaux de charpente à l'arche du Diguet au pont de Pont-de-l'Arche entrepris par Geoffroy Gigoult, maître charpentier à Rouen. — Octrois concédés à Neufchâtel et à Alençon. — Concession d'abonnement de taille à Harfleur (750 livres tournois par an); — à Honfleur (350 écus par an). « La dicte ville de Honnefleur « est frontière, ainsi qu'elle a esté jugée par le feu roi « Louis XI, estant sur le lieu où se font ordinairement « plusieurs embarquements pour le service du Roy; le « port et havre dudit Honnefleur est seul refuge en la coste « du midy pour tous vaisseaux qui ne peuvent entrer de « mauvais temps au Havre-de-Grâce et autres navigans en « la rivière de Seine, ainsi que Sa Majesté a peu voir pas- « sant naguères par ladicte ville. » — Déclaration du fief d'Orival à Saint-Aubin-le-Cauf érigé en faveur de Claude Groulart. — Aymon de Mailloc, gouverneur et capitaine des villes et châteaux de Lisieux et de Conches. — Les trésoriers de France sont d'avis de décharger les habitants du Havre et de la côte de Normandie de l'imposition de 60 sous par tonneau de mer : « pour tous moiens les « habitants de la ville Françoise-de-Grâce sont propriétaires « de 200 vaisseaux, ès-quelz il y en a six à sept vingtz qui « naviguent chacun an en Espagne, Flandre, Angleterre, « Écosse, Irlande, Péru, Brésil et autres païs estrangers, « et le surplus fait la peschc des morues aux terres neufves. » —Décharge à Alexandre de Vieupont, capitaine de 50 hommes d'armes, vice-amiral de Bretagne, pour 611 écus pris par lui en 1589 au Bureau des fermiers du quatrième du Neufbourg, afin de payer les gens de guerre qu'il entretenait audit lieu pour le service du Roi. On rappelle que le Neufbourg fut pris, forcé et brûlé par les ennemis.

C. 1239. (Registre.) — In-folio, papier, 164 feuillets.

1595-1604. — Vérification de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc.— Dons par le Roi aux sieurs de Loménie et de Guillaumont; — au comte de Soissons, grand maître de France;—au sieur de Sainte-Marie-du-Mont;—à Charles Martel, sieur de Bacqueville et à Marguerite Martel, sa sœur; —à Pierre Jaloux, sergent de la compagnie de Villarts, tenant garnison au Havre; — à Esme de Peverel Montéraullier, sieur de Bémécourt, — à de Boisrozé; — à de La Montaigne; — aux Jacobins d'Évreux. — Décharge de la taille en faveur de la paroisse de Chérences, de l'Élection de Chaumont et Magny, ruinée deux fois par les ravages des eaux, par la foudre et la grêle. — Ouvrages à faire aux halles et prétoire de Conches; — aux château, pont-levis et pont de Pont-de-l'Arche; — aux halles aux bouchers du Vieux-Marché de Rouen; — à la jetée du Tréport: — au pont de l'Étang, près Beaumont-le-Roger. — Le marquis de Rosny prescrit d'informer des excès et outrages commis sur la personne de Jacques Le Brasseur, maître serrurier, adjudicataire des travaux à faire au pont de Pont-de-l'Arche, et de s'opposer à l'enlèvement des matériaux provenant des démolitions dudit pont. — Avis des trésoriers généraux de Rouen pour rendre le port d'Honfleur accessible en y amenant les rivières de Fiquefleur et de Saint-Sauveur. — Permission aux officiers de Mortagne d'acheter une maison pour y faire une nouvelle prison; la prison qui servait alors n'était qu'une chambre « en laquelle les hommes, « femmes et filles détenus prisonniers estoient contraints « de loger ensemblement, mesmes ceux qui estoient tra- « vaillez de maladie, confusément et sans aulcune sépara- « tion, ce qui apportoit... déshonneur et scandalle, oultre « la corruption de l'air reserré et enfermé en lieu sy estroit « qui auroit engendré plusieurs malladies contagieuses. » — Octrois concédés à Argentan; — à Honfleur; — à Pont-Audemer; — à Pontoise (pour l'entretien des fontaines et payement des gages du chirurgien et du prêtre des pestiférés); — au Tréport. — Pierre Costé, maître en la Chambre des Comptes, et Charles Le Cordier, procureur général, commis pour procéder dans les Généralités de Rouen et de Caen à la recherche des abus et malversations commises au fait des gabelles et finances. — Lettres de naturalité à Jean Titelouze, natif de Saint-Omer, organiste de Notre-Dame de

Rouen. — Décharges sur le droit de 3 livres par tonneau de mer en faveur des villes de Dieppe et Françoise-de-Grâce. — Défense de trafiquer avec les Espagnols.

C. 1240. Registre.) — In-folio, papier, 187 feuillets.

1588-1605. — Vérification de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc. — Dons par le Roi à de Loménie; — à Charles de Goustimesnil, sieur de Boisrozé, lieutenant de l'artillerie de Normandie; — à Étienne de Conches, l'un des postes de Cour; — à de La Resnière, gouverneur de Bellême (pour le récompenser de la rançon de feu La Motte-Serran, pris en combattant et livré par ordre de Sa Majesté au Parlement séant alors à Caen, qui le condamna à être rompu vif et mis sur la roue); — à de Guillaumont; — à de Sainte-Marie-du-Mont, bailli gouverneur de Rouen. — Jacques Cavelier, lieutenant général au bailliage de la même ville; — de Civille; — de Pluvinel; — Pierre Arnault, trésorier général de France à Paris; — de Saint-Denis-Mailloc; — Pierre Pourcelet, secrétaire ordinaire de la chambre du Roi; — Jacques de Tremollière, secrétaire ordinaire de la couronne de Navarre; — Jean de Flécelles, secrétaire de Sa Majesté; — Michel Lasne, orfèvre de Caen; — de La Montaigne; — Isaac de Ribes, sieur de La Rivière, archer des gardes du corps; — Isaac Bourseville, garçon de la chambre du Roi; — de Bauquemare; — Nicolas Servient, receveur général des finances; — Du Rollet, grand prévôt de Normandie, Étienne Du Bois et Lancelot-Grouart, ses archers; — Pierre de Reneville; — Nicolas Le Roux de Saint-Aubin et Nicolas-Thomas de Verdun, présidents au Parlement; — de La Braquetière, commissaire ordinaire des guerres; — de Mercey, gouverneur de Vernon; — Arnault de Liberot, garçon de la chambre du Roi; — aux cordeliers d'Évreux; — aux religieuses de Sainte-Claire de Mortagne; — au collége des Jésuites de Rouen. — Continuation de l'octroi de dix deniers par minot de sel en faveur de l'Université de Caen. — Décharge de la taille en faveur du bourg de Clères, « à cause de l'accident de feu « advenu au mois de mai 1605. » — Ouvrages au moulin de l'Étang, près Beaumont-le-Roger; — au pont Perrin, à Évreux; — au château et pont de Pont-de-l'Arche (deux tourelles à la porte du château du pont couvertes en ardoise d'Angers); — à la cohue de la vicomté de Rouen; — aux prisons du bailliage; — au pont de Rouen; une arche du côté de la ville était tombée à l'eau depuis longtemps; trois autres qui menaçaient ruine avaient été détruites par ordre du marquis de Rosny, grand voyer de France; — à la jetée du Tréport. — Octrois concédés à Argentan; — à Gournay. — Légitimation d'Antoine et Paul Bessons, fils naturels de Perrin Bessons et de Simonne Arcel. — Le Roi accorde par continuation aux habitants de Fidelaire, Sebecourt, Sainte-Marguerite, Sainte-Marthe et Baubray la jouissance de 2,000 acres de terre encloses dans la forêt de Conches, moyennant 5 sous de rente par acre. — Wulf et Antoine Lambert, habitants de Rouen, pourront faire transporter par mer, dans l'espace de quatre ans, jusqu'à 200,000 livres pour achat de fil, cendres, savons, outils et autres ustensiles propres à l'établissement d'une manufacture de toile de Hollande; le Roi veut développer l'industrie, afin que le royaume ne soit plus tributaire de l'étranger. — État des officiers de la compagnie du prévôt général de Normandie, et des gages qui leur sont attribués.

C. 1241. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets, papier.

1598-1607. — Vérification de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc. — Dons par le Roi aux duchesses de Nemours et d'Aumale; — à Daubigny, maître d'hôtel de la Reine; — à Noël Le Broust et Jean Tulloue, secrétaires de la chambre; — à Jacques Duval, docteur en médecine; — à de Moléon, gentilhomme du duc de Montpensier; — à de Saint-Bonnet, capitaine général des chasses du bailliage de Rouen; — à de Limoges-Saint-Just, gentilhomme du Roi; — à Philippe Fontanyer, secrétaire de ses finances, grand audiencier de Navarre, maître des eaux et forêts de Pont-de-l'Arche; — à Gabriel Guybert, lieutenant criminel au bailliage de Rouen; — à de Guillaumont, gentilhomme de la suite du duc de Montpensier; — à Dumoustier, lieutenant de la vénerie; — à de Saint-Léger Boislevesque, greffier au Parlement; — à Robert Du Vicquet, avocat général en la même Cour; — à de Beringhen, premier valet de la chambre; — à Gachenot de Liberot et à Jean Tiphaigne, dit Danobis, garçons de la même chambre. — Anoblissement de Francisque Delcampo, gentilhomme de Naples, écuyer de la grande écurie, maître de l'académie instituée en Normandie. — Avis défavorable des trésoriers de France au sujet du don fait par le Roi à Jacques Hervyeu, dit le capitaine du Lion, d'un bateau privilégié de Rouen à Port-Saint-Ouen. — Décharges de la taille en faveur de Blangy; — de Forges; — de Vély, de l'Élection de Gisors, paroisses ruinées par l'incendie; pertes de Blangy évaluées à plus de 40,000 livres; église et quantité de maisons détruites à Forges par l'incendie qui y éclata le dimanche de Quasimodo. — Réparations au moulin de Rosay; — au bac portant une grue servant à la démolition du pont de Rouen. — Octrois concédés à Alençon; — à Caudebec; — à Louviers. — Quais et murailles de Caudebec endommagés « par les grands « flots et mers survenus depuis Pâques. » — Légitimation de Marie de Boissey, fille de François de Boissey et de Jeanne de Vignault.

C. 1242. (Registre.) — In-folio, 77 feuillets, papier.

1603-1609. — Vérification de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc, — Dons par le Roi à Raoul Bretel de Grémonville, conseiller au Parlement; — à Nicolas Langlois de Motteville, premier président en la Chambre des Comptes; — à Pierre Lefebvre, maître des comptes en la même Chambre; — à Louis Marc, sieur de La Ferté, général en la Cour des Aides; — à Boniface, baron de Bosclehard, gouverneur de la ville et du château d'Arques; — au capitaine Cristoffin; — à Alexandre Lorfebvre de Saint-Amand, au nombre des gentilshommes et capitaines estropiés, couchés sur l'état de la Charité Chrétienne; — à Toussaint Lemercier, chapelain ordinaire du commun de la Reine; — à Jacques de Tremollière, secrétaire ordinaire de la cour de Navarre; — à Jean de Verton, secrétaire des finances du Roi; — à Philippe Fontanyer et à Jacques Le Bas, secrétaires de sa chambre; — à Prétu, secrétaire du Roi, maison et couronne de France; — à Jacques Platon, l'un de ses valets de chambre; — à de Longeval-Crecy; — à Daniel Sorin. — Décharge de la taille en faveur de Freneuse, paroisse de l'Élection de Chaumont, pour perte soufferte par suite de l'impétuosité d'une grande grêle tombée le jour de la Pentecôte. — Travaux aux halles, auditoire et prisons de Verneuil; — au pont de pierre de Rouen. — Octrois concédés à Eu, ponr payer les emprunts contractés, afin de fournir au trésorier de l'épargne une rançon de 5,000 écus, pour se rédimer du pillage pendant les troubles; — à Gisors, pour réparer les murailles tombées tant à cause de la vieillesse que des grands vents et ravages des eaux; — à Saint-Valery-en-Caux, pour travailler au port, à présent bouché et en si mauvais état que les bateaux de quinze à vingt tonneaux n'y peuvent aborder sans péril, tandis qu'autrefois ceux de cent et de six-vingts tonneaux y entraient en sûreté; — à Pont-de-l'Arche, pour réparer les remparts. — Concession d'abonnement de taille au Tréport (400 livres par an). — Fieffe d'une place vide à Rouen ayant fait partie du château à présent démoli. — Priviléges des habitants de Subibouru, au bout du pont de Saint-Jean-de-Lux.

C. 1243. (Registre.) — In-folio, 212 feuillets, papier.

1579-1611. — Vérification de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc. — Dons par le Roi à Le Jumel de Lisores, procureur général au Parlement de Normandie; — à Jean de Flecelles, secrétaire des finances; — à de Souvré, capitaine de 200 hommes d'armes, premier gentilhomme de la chambre du Roi; — à de Saint-Jean de La Louverie, de Guillaumont, de Pradine, autres gentilshommes de ladite chambre; — à Jean Boucher, sieur de Crasnes, homme d'armes de la compagnie du comte de Soissons; — à de Beauregard, gentilhomme dudit comte; — à Robert Lecoq, archer des gardes du corps; — à dame de Thoury; — à Jean Brunette; — à Jean Postel; — à Jean Du Marchis (droit de bateau voiturier de Rouen à Port-Saint-Ouen); — à Nicolas Minart (passage de la traverse de Croisset nommé *la grande et petite barquette*); — aux couvents de Sainte-Claire d'Argentan; — à de Bellomer; — aux frères Mineurs d'Évreux; — aux frères Saint-François de Rouen. — Lettre d'affranchissement en faveur des habitants de Dieppe. — Continuation d'octroi à l'Université de Caen. — Ouvrages aux halles d'Arques; — aux fossés du Havre-de-Grâce; — à la geôle, aux prisons, au prétoire de Pont-de-l'Arche; — à la geôle et prisons du bailliage, à la Chambre des Comptes, à la vicomté de l'Eau de Rouen. — Octrois concédés à Alençon; — Argentan; — Bellême; — Évreux; — Gisors; — Gournay; — Lisieux; — Verneuil. — Fieffe du moulin du Roi à Mélicourt, sur la Charentonne. — Lettres du Roi sur le cahier des États de la province de Normandie, concernant les acquéreurs de terres du domaine de Sa Majesté. — Bail général des cinq grosses fermes de France à Urbain de La Motte, bourgeois de Paris.

C. 1244. (Registre.) — In-folio, 176 feuillets, papier.

1591-1612. — Vérification de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc. — Dons par le Roi au sieur de Boisnormand; — à Gilles Auzeray de Courvaudon, président au Parlement; — à Pierre de Marseilles, procureur du Roi au siége de Françoise-de-Grâce; — à de Guillaumont; — à de Flecelles, secrétaire des finances; — à de Loménie, secrétaire des commandements; — à Robert Lemperière, l'un des cent gentilshommes de la maison du Roi; — à de Boureil, gentilhomme de la chambre, conducteur des ambassadeurs; — à de La Forest, autre gentilhomme ordinaire de la chambre; — à Jean Berruyer de Bernesault et à Jacques Berruyer de Thiron, fils de Jean Berruyer, secrétaire du Roi; — à Jean Lemire et à Jean Renou, ses médecins ordinaires; — à François Renou, frère dudit Jean, poursuivant d'armes en l'écurie du Roi; — à Isaac Bourseville, fourrier de ses logis; — à Du Briquet, son porte-manteau; — à Roussel de La Rivière-Goderville; — aux couvents de La Chaise-Dieu; — de Saint-François de Rouen. — Décharge de la taille en faveur de Breuil (pont ravagé par le débordement de l'Eure); — de dix-sept paroisses de l'Élection d'Alençon (Sées notamment) ruinées par la grande tempête du 3 juillet 1611. — Modérations sur les rentes dues au Roi et sur les tailles en faveur des habitants d'Harfleur, pour l'entretien du havre de ladite ville nommé Le Hoc. — Établissement d'une foire à Dieppe. — Ouvrages aux halles et à l'horloge d'Arques; — aux

fossés du Havre ; — à la geôle et aux prisons du bailliage de Rouen. — Permission aux habitants d'Évreux d'acheter une maison pour servir d'hôtel commun de ville ; — à ceux de Gisors d'abattre une vieille halle dont les matériaux serviront à la construction de l'église des Récollets. — Octrois concédés à Alençon ; — Andely ; — Caudebec ; — Évreux ; — Mortagne ; — Pont-Audemer ; — Rouen ; — le Tréport ; — Dounfront, pour clore la ville, ouverte depuis la démolition du château par ordre de Henri IV. — Priviléges des habitants du Havre ; — des Minimes de Saint-François de Paule. — Lettres de naturalité à Georges Lecordier, interprète pour la langue anglaise à Rouen. — Vente de 1,560 pieds de terrain au Havre à Villarts, gouverneur de ladite ville. — Réunion de fiefs au domaine de Bellou, en faveur du sieur de Souvré. — Adjudication de la ferme des aides à Denis Feydeau.

C. 1245. (Registre.) — In-folio, 128 feuillets, papier.

1617-1619. — Vérification de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc. — Dons par le Roi à Isaac Bourseville ; — au sieur de Lanquetot, maître d'hôtel de la Reine et capitaine du château de Pont-de-Rouen ; — à de Guigny, l'un des gentilshommes servant le Roi. — Décharge de la taille en faveur de la paroisse d'Hérouville, ravagée par la grêle. — Ouvrages au port du Havre (canal d'eau douce construit par les soins de Villarts ;—à la geôle du bailliage ; — aux halles aux bouchers du Vieux-Marché ; — au pont de Rouen. — Lettres patentes par lesquelles le Roi permet aux habitants de cette ville de faire bâtir un pont de bois sur la rivière de Seine, en attendant la construction d'un nouveau pont de pierre ;—par lesquelles il leur donne le château du bout du Pont, qui nuisait à la navigation en laissant trop peu de place entre les rives, à charge d'en employer les matériaux au pont à construire et de payer 6,000 livres au sieur de Lanquetot. — Octrois concédés à Alençon ; — Bernay ; — Évreux. — Lettres de naturalité à Antoine Rodriguez Lamego, Portugais, Béatrix Auriques, sa femme, et Barthelomé, leur fils.—Levée sur les habitants de Champrond d'une amende de 93 livres, à laquelle ils avaient été condamnés par le Parlement de Paris, à payer à Jacques Guillemin et à Jean Collet, prieur et curé dudit Champrond. — Avis donné au Roi par le Bureau sur la requête du procureur des États de Normandie ; il y a lieu de différer leur session jusqu'au 7 janvier prochain, à cause de la contagion qui afflige la ville de Rouen ; la peste a gagné deux cent cinquante maisons, dont près de cinquante en quinze jours.

C. 1246. (Registre.) — In-folio, 143 feuillets, papier.

1618-1622. — Vérification de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc. — Dons par le Roi à Alphonse Jubert d'Arquency, président en la Cour des Aides ; — à Scipion Marc, lieutenant général au bailliage de Rouen ; — à d'Arcana, capitaine et gouverneur des ville et château de Vernon ; — à de Croisy ; — à la dame Catherine Barjot de La Pallu, veuve du baron de Bois-Geufroy ; — aux Capucins et aux Jacobins d'Évreux.—Sur la requête de Philippe Belis, geôlier et garde des prisons du bailliage et vicomté de Rouen, et de François Barré, son pleige, le Bureau émet l'avis qu'il y a lieu de leur accorder une remise de 350 livres ; la geôle a été sans profit, à cause des troubles et guerres du royaume, de la contagion qui a fait périr nombre de prisonniers, en a fait élargir plusieurs et a contraint de transporter ailleurs ceux qui restaient. — Ouvrages aux halles de Cailly ; — aux chaussées de Montivilliers ; — au pont-levis du château de Pont-de-l'Arche ; — à la geôle du bailliage et *maison de Pierre* de Rouen. — Octrois concédés à Alençon ; — Châteauneuf-en-Timerais ; — Harfleur ; — Chef-de-Caux ; — Neufchâtel ; — Le Tréport. — Lettres de naturalité à Mathieu-Fernande Carille et Élisabeth Delgade, sa femme, d'Anvers. — Permission aux officiers de l'Élection de Lisieux de faire une levée de deniers, pour le remboursement des avances faites afin d'équiper et de solder 40 pionniers envoyés à l'armée du Roi.

C. 1247. (Registre.) — In-folio, 227 feuillets, papier.

1550-1623. — Vérification de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc. — Dons par le Roi à Raoul Bretel de Grémonville, président au Parlement ; — à Guillaume de Morchesne, conseiller en la même Cour ; — à Du Fay, sieur du Bourgachard, bailli de Rouen ; — à de Grisolles, maître des comptes de la chambre du Roi ; — René d'Escageul, sieur du Bois-Gentil ; — aux couvents de Bellomer ; — de Saint-François d'Évreux. — Continuation d'octroi pour l'Université de Caen. — Décharge accordée à René de Guisancourt, receveur des bois de la forêt de Lyons, d'une somme de 5,250 livres qu'il avait été contraint, par emprisonnement de sa personne, de mettre aux mains du duc de Longueville durant les troubles. — Rabais à Pierre Petit-seigneur, sous-fermier de Saint-Valery-en-Caux, et décharge de la taille aux habitants, à cause de la contagion qui avait désolé ledit bourg, l'avait fait abandonner et en avait fait cesser le commerce ; plusieurs maisons brûlées quand on les a purgées et nettoyées du mauvais air. — Concession de sel aux habitants de Fécamp, à condition de contribuer pour moitié à la construction de la jetée de leur port. — Ouvrages au Présidial d'Évreux ; — à la Cour des Aides de Rouen ;—à la place du pont de Robec appelée *les vingt-quatre étaux à rendre poisson* ; — au port de Saint-

Valery-en-Caux. — Octrois concédés à Alençon ;—Andely ; — Bellême ; — Gournay ; — Honfleur ; — Mortagne ; — Neufchâtel ; — Pont-Audemer. — Lettres de naturalité à Diego Henriques Cardoso et Catherine Henriques, sa femme ; — à Philippe Henriques, veuve de Vasco Pegrezzidre ; — à Louis Dias de Lemes et Maria Francq, sa femme, Portugais ; —à Gracia Denis et Dominique Pereira, son fils ;—à Antoine Fonseca et Henriques, sa femme, de Galice ;— à Louis Desormeaux et à Marie Hennin, d'Artois. — Adjudication à Antoine Feydeau, de Bois-le-Vicomte, du fournissement général des greniers à sel et de la ferme des gabelles.

C. 1248. (Registre.) — In-folio, 170 feuillets, papier.

1621-1625. — Vérification de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc. — Dons par le Roi à Le Roux de Saint-Aubin, président au Parlement ; — à Jean de Boislevesque, greffier en la même Cour ;—à Tanneguy de Clinchamp, baron de Pommereul, capitaine et gouverneur des ville et château de Conches ;—à Louis de Limoges, sieur de Saint-Just, l'un des gentilshommes servants de Sa Majesté ;—à Pierre de Becdelièvre, sieur de Quevilly ;—à de Caudemont ;—à François Le Métel de Boisrobert (droit de bateaux voituriers par la Seine de Rouen à La Bouille et de La Bouille à Rouen) ; — aux Récollets de Paris ;—aux Jésuites de Rouen (15,000 livres pour la construction de leur église) ; — au couvent de Saint-François de la même ville. — Décharge de la taille en faveur des paroisses de Coudres, désolée par la grêle ;— du Mesnil-aux-Moines, ravagée par les eaux tombées du ciel (trente personnes noyées). — Ouvrages à la cohue, geôle, prisons et Chambre du Conseil de Cany, incendiés ; — au pont-levis de Pont-de-l'Arche ;—au Vieux-Palais de Rouen, dont était gouverneur de Bauquemare, sieur de Vitot. — Minimes et Carmélites de Dieppe dispensés de contribuer à la reconstruction de l'église Saint-Remy. — Octrois concédés à Alençon ; — Domfront ; — Fécamp ; — Françoise-de-Grâce ; — Louviers ; — Pont-de-l'Arche. — Lettres de naturalité à Jacques Offerman, de Harlem ; — à Fernande Leppe de Paz et Béatrix Pereira, de Bayonne, en Galice ;— à Barthélemy et Martin Rodrigues, de Bragance, en Portugal. — Fieffe d'une place vague près les halles à blé d'Évreux au gardien desdites halles ; — de maisons à Rouen, rues de Flandre et Saint-Hilaire.

C. 1249. (Registre.) — In-folio, 207 feuillets, papier.

1611-1626. — Vérification de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc. — Dons par le Roi au sieur de Grémonville, président au Parlement ; — à Charles Le Chevalier, vicomte de Montivilliers ; —à de La Berge et de La Rozière, maître ordinaire de l'hôtel du Roi ; — à Poulet, gentilhomme ordinaire de sa chambre ; — à Hugues Guichard, l'un de ses valets de robe ;—à de Lanquetot, maître d'hôtel de la Reine ; — au comte de Tillières ; — au chapitre de Notre-Dame de Cléry. — Ouvrages au chemin faisant séparation entre celui qui mène au pont de Bapaume et celui qui mène à Déville, au-dessus du mont Riboudet ; — au pont de la rivière de Beauvais, paroisse des Vieux, sur le grand chemin royal de Rouen à Caudebec ; — à ceux de Bures et de Neufchâtel ; — à la chambre, geôle et prison de Caudebec ; — à la geôle et aux prisons de Rouen ;—au Vieux-Palais de la même ville ; — aux halles et prétoires de Neufchâtel et de Mortemer. — Octroi concédé à Alençon. — Lettres de naturalité à Richard Limbrey, d'Exeter ; —à Jean Thotil d'Affinton, en Angleterre ; —à Simon Chapelier, de Tournay. — Priviléges de la ville d'Harfleur, confirmés afin que la postérité n'attribue pas à l'infidélité des habitants la destruction de ses murailles ; — priviléges de la cinquantaine ; — et de la compagnie des 104 arquebusiers de Rouen. — Érection du fief de Hertelay en la paroisse du même nom en faveur de Jean Cavelier. — Jean-Baptiste Scarron, conseiller et secrétaire du bail des gabelles, subrogé pour cinq ans dans ledit bail à Antoine Feydeau. — Baux des gabelles et des cinq grosses fermes.

C. 1250. (Registre.) — In-folio, 208 feuillets, papier.

1615-1627. — Vérification de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc. — Dons par le Roi à Charles de La Champagne, sieur de Breteville, conseiller au Parlement ; — à Pierre Guillebert, lieutenant criminel au bailliage de Caux ; —à François de Rochechouart, baron de Saint-Cyr ; — à de La Rivière-Bautot, commissaire de l'artillerie de France ;— à d'Auterive ;—aux religieux de La Chaise-Dieu.—Ouvrages au grand chemin de Rouen au Roumois, allant à Caumont par la forêt de Roumare et par la Rivière-Bourdet ; — à la geôle de Montivilliers ; — à la maison du concierge de la halle aux bouchers du Vieux-Marché ;—au Vieux-Palais de Rouen. — Octrois concédés à Andely ; — Bernay ; — Conches ; — Lyons ; — Neufchâtel, — Rouen ; — Vernon ; — à la ville d'Eu (une maladie contagieuse a ruiné la ville ; les principaux bouchers l'ont abandonnée ; il n'y reste que des pauvres et des mendiants).— Lettres de naturalité à Richard Bogan de Tutues, en Angleterre ; — à Piter Jeansen Van Ardanbare, d'Utrecht. — Fieffe d'une place vague à Moulineaux accordée à Jacques de Civille, sieur de Rombose. — Lettres de cachet du Roi invitant à faire fournir aux soldats qui ont à passer l'hiver au blocus de La Rochelle des habits de bure et des souliers. — Défense aux États de faire aucune levée de deniers sans l'attache du Bureau.

C. 1251. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier.

1625-1628. — Vérification de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc. — Dons par le Roi à Charles de Faucon, sieur de Frainville, premier président au Parlement; — à Pierre de La Boe, lieutenant particulier en l'Élection de Neufchâtel; — à de Bouchard, lieutenant d'une compagnie de chevau-légers; — à de La Guiolle, secrétaire ordinaire de la chambre du Roi; — à Du Buc, l'un de ses écuyers servants; — à Du Moustier, sous-lieutenant de sa vénerie; — à Queneault, secrétaire des commandements du duc d'Orléans; — aux Carmélites de Dieppe; — au couvent de Saint-Louis de Poissy; — aux Récollets de Rouen; — aux religieux de Saint-François de Séez. — Ouvrages à un pont de bois à Aulage; — aux halles de Pacy; — à la rue Poiteron à Rouen (nécessité de la paver; il s'y trouve quantité d'eaux croupissantes qui favorisent la contagion); — au port de Saint-Valery-en-Caux. — Les Jésuites du collége d'Alençon, au nombre de 22, n'avaient eu jusque là que 4 classes, 5e, 4e, 3e et 2e; sur les rentes qui leur avaient été affectées, on leur avait retranché 250 livres, pour les maîtres des petites écoles de ceux de la religion prétendue réformée; ils prendront 350 livres par an sur l'octroi de la ville pour une classe de rhétorique; 300 livres en plus leur sont accordées pour leur aider à bâtir une salle nouvelle. — Octrois concédés à Bellême; — Bressolles, dans le Perche; — Gournay; — Le Havre; — Honfleur; — Neufchâtel; — Le Tréport. — Le marquis de La Londe demande à percevoir un droit de péage de 3 boisseaux pour 20 muids sur le sel passant par la porte de sa seigneurie de La Saulle-du-Bois.

C. 1252. (Registre.) — In-folio, 107 feuillets, papier.

1621-1629. — Vérification de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc.—Dons par le Roi au cardinal de Richelieu (droits de varech, bris, naufrages, etc.); — à Jean Bigot de Sommesnil, général en la Cour des Aides; — à Georges Langlois, sieur de Plainbosc, trésorier de France; — à Jacques Rouxel de Médavy; — à François de Langle, chanoine d'Évreux; — à de Bonnissent; — aux frères Mineurs de Saint-François; — aux Jacobins d'Évreux; — à l'abbaye de Bellomer. — Décharge de la taille en faveur de la ville d'Aumale, incendiée le 1er juin 1629, par suite de la nonchalance d'un brasseur de bière; 120 à 140 maisons avaient été consumées; pertes évaluées en immeubles à 106,200 livres, en meubles à 27,689 livres. — Ouvrages à la halle au blé et à la conciergerie d'Évreux; — aux couvertures du logis du Roi et à la chapelle du château de Pont-de-l'Arche (sur la requête de François de Rotondy, sieur de Cahusac, lieutenant du cardinal de Richelieu au gouvernement de ladite ville, mestre de camp entretenu par Sa Majesté et gentilhomme ordinaire de la Reine mère); — à la rue du Grand-Maulévrier de Rouen, qui n'était pas encore pavée et dont la puanteur causait la contagion. — Octrois concédés à Caudebec; — à Évreux; — à Gisors; — à Pont-Audemer; — à Caen, pour son Université. — Lettres de naturalité à Jean de Lattre et Élisabeth Data, sa femme, de Valenciennes; — à Louis Moutier, du comté de Venise; — à Philippe et Jean-Baptiste Chapelier, d'Anvers; — à Domingo Alvarès et Bernade de Casières, sa femme. — Adjudication de la halle aux bouchers de Rouen. — Nomination de Jean Gaillot à la poste de Lillebonne par le duc de Longueville.

C. 1253. (Registre.) — In-folio, 176 feuillets, papier.

1618-1630. — Vérification de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc. — Dons par le Roi à Chevalier, président en la Cour des Aides à Paris; — à Georges Duhamel, sieur de Hastréaumont, maître ordinaire en la Chambre des Comptes à Rouen; — à Jacques Mericult, procureur du Roi à la Table de marbre du Palais de la même ville; — à Daniel Sorin, piqueur ordinaire de la fauconnerie; aux Capucins; — aux religieux de Saint-François d'Évreux. — Ouvrages à la grande chaussée de Moulineaux; — à la Chambre du Conseil des eaux et forêts d'Arques. — Octrois concédés à Châteauneuf-en Timerais; — à Évreux; — à Harfleur; — à L'Aigle; — à Louviers; — à Mortagne; — à Verneuil; — à Vernon. — Lettres de naturalité à Thomas Tindalle, d'Angleterre; — à Paul de Lens, docteur en médecine; — à Diego Fernandez Penso; — à Simon Loppes Mannuel, de Portugal. — Le sieur de Boyvin-Vaurouy député pour assister aux assemblées générales qui se tiendront à Paris pour établir l'accord entre les Bureaux du royaume.

C. 1354. (Registre.) — In-folio, 85 feuillets, papier.

1614-1632. — Vérification de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc. — Dons par le Roi à Pierre Le Guerchois, avocat général au Parlement; — à Du Ver, conseiller en la même Cour; — aux Carmes de Pont-Audemer. — Ouvrages au Vieux-Palais, sur la requête du sieur de La Mailleraye, lieutenant général en Normandie, capitaine et gouverneur dudit château. — Lettres de naturalité à Fernande de Castre; — à Manuel Dacosta Borgès et à Duarte Dacosta, de Portugal; — à Nicolas Hervieu, capitaine de navire, d'Angleterre; — à Julien Deric, charpentier de navires, d'Amsterdam, ces deux derniers domiciliés au Havre. — Gages de 3 sous par jour à Michel Domande, sieur de Bléville et de Condette, garde héréditat « du fouyer de guerre d'entre « le Chef-de-Caux et Bléville. » — Fieffe à Pierre Viger,

sieur de Montaure, conseiller au Parlement de Rouen, d'un buisson taillis où l'on peut ouvrir une carrière, près ledit Montaure. — État des gages attribués aux offices de conseillers et contrôleurs des charges et offices de receveurs et payeurs anciens alternatifs et triennaux, etc., créés par édit d'août 1628.

C. 1255. (Registre.) — In-folio, 127 feuillets, papier.

1632-1637. — Vérification de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc. — Don par le Roi à Pierre Costé, sieur du Mesnil, conseiller au Parlement, des fossé, rempart et contrescarpe d'Harfleur, dont les fortifications avaient été démolies depuis la porte de Montivilliers jusqu'au canal de la rivière à l'endroit de la cour de la chaîne; — aux religieuses de Gomerfontaine. — Confirmation aux religieux de la Rédemption des captifs de Notre-Dame de Liesse, près Gisors, d'un terrain nommé le Friche-Lallemand. — Décharge de la taille en faveur de Bully; — en faveur de Pavilly, dont presque tous les habitants étaient réduits à la mendicité; — de Saint-Victor-d'Épinay, paroisse affligée par 22 gens de guerre à loger et par la maladie contagieuse qui avait enlevé les deux tiers de la population. — Ouvrages au pont de la cavée de Canteleu; — aux ponts dits de l'Hôtel-Dieu et de Saint-Lubin; — à la geôle et au prétoire de Nonancourt, sur la requête du duc de Longueville, engagiste du domaine dudit Nonancourt. — Établissement d'un moulin en la terre de Fontaine ou dans le bourg du Sap dont la nécessité avait été exposée par Nicolas de Grieu, sieur de Paperottes. — Octrois concédés à Alençon; — Bellême; — Conches; — Dieppe; — Gournay; — Louviers; — Montivilliers; — Pont-Audemer. — Imposition pour la fourniture des poudres et salpêtres. — Révocation en faveur des villes maritimes et frontières de l'édit qui supprimait les priviléges des villes quant aux exemptions de tailles. — Lettres en faveur de Cherbourg, l'une des places les plus importantes de la province, pour les marques particulières de l'affection et de la fidélité de ses habitants à la couronne; — de Pont-Audemer, déclarée ville frontière et maritime, et dont les priviléges sont énumérés à partir du XVe siècle. — Lettres pour la levée sur les Élections de deniers devant servir à payer les avances faites par certaines paroisses qui avaient logé les gens de guerre; — compagnie de Boufflers en garnison à Saint-Nicolas d'Aliermont; — du baron de Viteaux, chevau-légers, à Lyons; — régiment du colonel Loyson, infanterie allemande, pendant 60 jours, au Pollet et à Envermeu. — Lettres de naturalité à Aliénor Pimentel, de Portugal.

C. 1256. (Registre.) — In-folio, 203 feuillets, papier.

1611-1638. — Vérification de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc. — Don par le Roi à Alexandre Bigot; — à Robert de Franquetot, sieur de Congny, présidents au Parlement; — à de La Barre, président en la Chambre des Comptes; — à Thomas Courtais, pourvoyeur des oiseaux du cabinet du Roi; — à Tanneguy de Clinchamp, baron de Pommereul; — à Pierre Le Prince; — au couvent de Saint-Louis de Poissy. — Décharge de la taille, en faveur de Monceaux, « pauvre bourg de l'Élection d'Arques affligé en « 1636 et 1637 des trois fléaux, peste, guerre, famine et du « feu qui en a consumé une partie; » — de Bouville, paroisse de l'Élection de Caudebec, ruinée par la grêle du 22 juillet; — de Crasville, Surtauville, Quatremares, Surville, Montaure, La Haye-Malherbe, dont un orage avait détruit les maisons; — de Pontoise, qui avait logé les 20 compagnies du régiment du marquis de Brézé, et dont la plus grande partie de la population avait succombé à la maladie contagieuse. — Ouvrages au château de Pont-de-l'Arche; — au grand chemin du Bourg-Achard. — Jean Talon, conseiller du Roi, député en la province pour le régalement de l'emprunt sur les villes; tarifs arrêtés par lui des impositions du Havre; — Honfleur; — Louviers; — Pont-Audemer; — Henriquarville ou Quillebeuf; — Rouen (tarif sur le petun et le sucre); — Saint-Valery-en-Caux. — Concession d'abonnement de taille à Harfleur, dont la population, composée d'armuriers, d'artisans pour les magasins des forteresses et de gens associés pour la pêche de la baleine, serait réduite à rien, si on les privait de leurs priviléges; — Honfleur, « constitué « comme un souverain recours et dernier azile aux vaisseaux « qui voguent le long des costes du plus utile fleuve du « royaume; » — Pont-Audemer, « clef de la France. » — Priviléges des monnayeurs. — Régiment irlandais du colonel Tirel, à Dieppe. — Fieffe d'échoppes devant la cathédrale de Rouen. — Lettres de naturalité à Léonor Rodriguez, veuve de Louis Antonio; — à Violan Vas et Marie Mendez, veuve de Antonio et François Acosta, de Portugal.

C. 1257. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets, papier.

1632-1639. — Vérification de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc. — Don par le Roi, aux Pénitents du Petit-Andely, d'une sente allant de la rue des Grands-Vérots à celle des Petits-Vérots. — Décharge de la taille en faveur de Pontoise, eu égard à sa pauvreté causée par le poids excessif des tailles depuis dix ou douze ans, les inondations, la chute d'un rocher qui avait écrasé une partie des maisons, la grêle et les tempêtes de 1637, la contagion qui en 1638 avait fait mourir 1,200 personnes. — Octrois concédés à Dieppe; — à Gisors, pour payer les dettes contractées, afin de payer les sommes auxquelles les villes avaient été imposées par M. Vallier, à l'occasion de l'emprunt pour la

subsistance des gens de guerre (30,000 livres sur Dieppe, 12,600 livres sur Gisors). — Saint-Nicolas et Saint-Martin de Veules seront à l'avenir imposées séparément. — Les habitants d'Eu seront taxés à la taille par les trésoriers de France pour leur abonnement de 1,500 livres, à l'exclusion des élus d'Arques. — Confirmation des priviléges des monnayeurs de Rouen; — des habitants de Darnétal. — François de Pelletot, sieur du Tronquay, « capitaine de la côte de « Caux pour les ports de mer d'Estrétat, Antifer et autres, » obtient l'enregistrement de l'arrêt qui ordonne que les paroisses de Normandie situées à demi-lieue de la mer et sujettes au guet payeront la taxe des gens de guerre pour cette année exceptionnellement et sans tirer à conséquence. — Régiment de Navarre envoyé en garnison à Neufchâtel par le maréchal de Châtillon, général pour Sa Majesté en Picardie. — Lettres de naturalité à Rodrigo de Morais et Marie Rodrigo de Morais, de Portugal.

C. 1258. Registre.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

1629-1640. — Vérification de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc. — Dons par le Roi à Ségnier, président du Parlement de Paris; — à Cinq-Mars, grand-écuyer de France; — à de Beaufiçel, lieutenant général des eaux et forêts à la Table de marbre du Palais à Rouen; — à Sanson Vaignon, greffier civil au Parlement de Normandie; — à François Le Cornu, sieur de Bimorel, lieutenant civil et criminel au bailliage et siége présidial d'Évreux; — à Nicolas Patrix, secrétaire ordinaire de la chambre du Roi; — à de La Marsillière, gentilhomme ordinaire de la même chambre; à Philippe de Cospéan, évêque, comte de Lisieux; — aux Capucins d'Évreux. — Décharge de la taille en faveur de la paroisse du Val, de l'Élection de Pont-Audemer, réduite à 3 habitants, le reste étant mort de la contagion ou s'étant retiré ailleurs à cause des guerres; — de Saint Pierre-de-Bosgnérard où il était mort plus de 150 habitants depuis 1638; où 100 acres de terre labourable restaient en friche par suite de la pauvreté des habitants, « emprisonnés et « exécutés par les huissiers et sergents qui leur font ven- « dre si peu de bien qu'il leur reste; » — du Tréport, abandonné par la meilleure partie des bourgeois maîtres de navire et mariniers et où il ne demeurait que de pauvres pêcheurs. — Octrois concédés à Beaumont-en-Auge; — à Eu. — Tarif des impositions levées en la ville de Rouen pour le payement de 1,085,000 livres. — Honfleur maintenu dans son privilége d'exemption de tailles nonobstant la révocation des abonnements. — Nom du fief de Bozermont, changé en celui de Varengéville-Bozermont, afin que Pierre Roque puisse conserver le titre de Varengéville, qui lui était contesté par les seigneurs de Varengéville.

C. 1259. Registre.) — In-folio, 37 feuillets, papier.

1633-1641. — Vérification de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc. — Dons par le Roi au marquis de La Ferté-Imbaut, baron de Mauny, maréchal des camps et armées, ambassadeur en Angleterre; — aux Frères-Mineurs de Saint-François de Rouen. — Anoblissement de Nicolas Le Paulmier, sieur des Châtelets; son père était bailli d'Harcourt, ses trois oncles morts aux siéges de Falaise et de Lisieux; son fils aîné s'était distingué par sa valeur en un grand nombre de siéges. — Plainte de ce que, par suite du mauvais état de la rue ou grand chemin royal de la paroisse de la Chaussée, allant de Dieppe au Bois-Hullin, les chasse-marée passent avec des chariots dans une sente réservée aux gens de pied, qu'ils endommagent notablement. — Érection en plein-fief de haubert du fief de Montigny, demi-fief de haubert auquel est uni le fief de Monts, en faveur de Nicolas Servient, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé. — Paroissiens de Saint-André-en-la-Marche déchargés de la taille, eu égard à leur pauvreté. — Bien que pour certaines considérations importantes, Sa Majesté n'ait pas jugé à propos de faire assembler les États de Normandie en 1640 et 1641, les deniers destinés aux affaires de la province n'en doivent pas moins être remis aux mains du trésorier, qui payera les commissaires comme s'ils avaient assisté aux États. — François Du Fossé, sieur de La Fosse, nommé procureur général au Parlement. — La ville de Pont-Audemer continuera à jouir de l'exemption des tailles, mais payera à l'avenir, à titre de subvention, 4,000 livres par an, au lieu de 1,500 livres qu'elle a payées à partir de 1599. — Lettres de naturalité à Françoise Tindalle, d'Angleterre, mariée à Jean-Baptiste Porrée, docteur en médecine de Rouen.

C. 1260. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

1601-1642. — Vérification de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc. — Dons par le Roi à Pierre Le Guerchois, avocat général au Parlement; — à Claude de La Barre; — à de Fumechon, président en la Chambre des Comptes; — à Marguerite Robert, remueuse du Dauphin et du duc d'Anjou. — Don de la garde noble des enfants mineurs de Nicolas Le Tellier, sieur de Tourneville, au sieur de Beaumont, lieutenant de la vénerie du Roi; — de ceux de Charles Bigot, sieur du Quesnay, à Cécile de Fréville, leur mère. — On imposera sur la Normandie 2,500 livres en plus, afin d'établir des postes de Rouen à Saint-Malo, pour la correspondance des provinces de Bretagne et de Normandie, et de Rouen au Havre. — Octrois concédés à Dieppe; — au Havre. — Tarif des impositions à lever en la ville d'Honfleur pour l'emprunt, ledit tarif arrêté par

Jacques Talon.— Confirmation des privilèges de Dieppe.— Lettres de naturalité de Jean Heuffe, de Liége ;—de Samuel Le Jeune, d'Anvers ; — de Laurent de Marc, de Gand ; — de Guillaume Lefebvre, du pays de Liége.

C. 1261. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

1630-1643. — Vérification de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc. — Don par le Roi aux religieux de Saint-François du grand couvent de Rouen. — Garde noble de Marie Du Moucel, fille mineure de feu Louis Du Moucel, sieur de Sassetot, et de Marguerite Le Seigneur, attribuée à Pierre Du Moucel, sieur de Criquemauville, son oncle. — Octroi concédé à Honfleur. — État des taxations à payer par chacun an aux commissaires députés par Sa Majesté pour la tenue des États de Normandie, encore que lesdits États n'aient pas été assemblés (28,650 livres), à savoir : au duc de Longueville, gouverneur, 1,200 livres ; au maréchal de Guiche, lieutenant général, 610 livres ; au sieur de La Vrillière, secrétaire des commandements de Sa Majesté ayant le département des affaires de la province, 600 livres ; au sieur Du Houssay, intendant et contrôleur général des finances ayant le département de la province, 300 livres ; au sieur de Ris, président en la Cour du Parlement, 500 livres. — Bail à Claude Bullot, bourgeois de Paris, des fermes des aides et du droit annuel des cabaretiers. — Priviléges des habitants de Dieppe étendu à ceux du Pollet, nonobstant la réclamation du procureur syndic des États de Normandie. — Édit qui rétablit les officiers du Parlement dans leurs fonctions et prérogatives, et décide que ladite Cour sera dorénavant tenue par deux séances semestres, et que la haute justice du comté d'Eu en ressortira, comme cela avait lieu antérieurement à la réformation de la coutume de Normandie.

C. 1262. (Registre.) — In-folio, 89 feuillets, papier.

1639-1648. — Vérification de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc. — Pension à Jean-Louis Faucon, sieur de Ris, premier président du Parlement. — Confirmation de priviléges en faveur des Chartreux de la Rose de Notre-Dame de Rouen ;—de l'abbaye de Lire, sur la demande de Mgr Du Perron, évêque d'Angoulême, grand-aumônier de la reine d'Angleterre. — Anoblissement de Charles Durant, lieutenant civil et criminel de la vicomté de Pont-Audemer ;—de Jacques Durant, lieutenant général des eaux et forêts de la même vicomté ; — de Nicolas Dericq ; — de Thomas d'Aussy, sieur de La Garenne. — Ouvrages du pont neuf de pierre à construire à Rouen.—Matériaux provenant de la démolition de l'ancien pont employés aux réparations du pont de Pont-de-l'Arche, dont étaient adjudicataires Fleury Perrot, maître maçon, et Adrien Petit, architecte du duc d'Orléans. — Arrêt du Conseil qui ordonne, sur la requête du sieur de Ris, qu'il sera dressé procès-verbal des réparations à faire au château de Charleval, « bâti en peu de « jours de cloisonnage et de mauvais matériaux, en attendant la construction du grand château qui n'était que « commencé et demeura imparfait par la mort de « Charles IX. » — Octrois concédés au Havre ; — à Montivilliers. — Les habitants d'Henriquarville ou Quillebeuf maintenus dans leur privilége d'exemption de la taille, en considération de ce qu'ils « montent et descendent à leurs « risques et dépens et sans salaires tous les vaisseaux « passant devant ladite ville chargés d'armes et de munitions de guerre pour le service du Roi. » — Liste des membres du Parlement. — Lettres de naturalité à Thomas Thar, d'Angleterre.

C. 1263. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

1604-1605.—Vérification de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc.—Don par le Roi au sieur Nalot, trésorier payeur de la gendarmerie du Roi ; — à l'abbesse de Saint-Saens, « abbaye d'ancienne fondation, beaucoup considérée pour « la dévotion du lieu et pour être dans un pays où des « filles de plusieurs familles nobles recherchent d'y être « admises » (huit minots de sel par an).— La province de Normandie, eu égard à la maladie contagieuse qui l'a désolée et à la disette générale, « Dieu ayant permis qu'il n'y ait esté « recueilli presque aucun blé », est exemptée pour un an du logement des troupes, moyennant payement de 300,000 livres. — Il sera levé sur la province 1,500 livres pour les appointements du sieur d'Ocqueville, président en la Cour des aides. — Le comte d'Harcourt nommé commandant en la province de Normandie, pendant la détention du duc de Longueville. — Le sieur de Montreuil, capitaine au régiment des gardes et maréchal des camps et armées du Roi, commis à la garde du Vieux-Palais. — Lettres de naturalité à Henrique Mendez de Quaros ;—à Jérome Mendez, à leurs femmes et à leurs enfants, de Portugal, domiciliés à Rouen ; — à Laurent Vauchek, interprète des langues flamande et écossaise, domicilié à Quillebeuf.

C. 1264. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1642-1651. — Vérification de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc. — Don par le Roi au sieur de Lougueil, gentilhomme ordinaire de la chambre de Sa Majesté, gouverneur des ville et fort de Fécamp. — Il sera imposé à l'avenir sur la province 3,000 livres par an de gratification pour le sieur de Motteville, président en la Chambre des Comptes. — Lettre de cachet du Roi prescrivant de

faire payer leurs gages du quartier d'hiver aux chefs et officiers commandant ses troupes qui doivent prochainement marcher au rendez-vous.—Le duc d'Elbeuf, ses hoirs et ayants cause jouiront pendant vingt années de ce qui revient à Sa Majesté des ventes et coupes ordinaires des forêts de La Londe, Pont-de-l'Arche, Andely, Vernon. — Échange de fiefs entre le Roi et Pierre Le Petit, sieur d'Eprétot, conseiller au Parlement.—Lettres de naturalité à Guillaume Adeline, maître chirurgien de Rouen, qui pendant quelques années était allé s'établir à Ulm, ainsi qu'à sa femme et à ses enfants.

C. 1265. (Registre.) — In-folio, 188 feuillets, papier.

1641-1656. — Vérification de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc. — Don par le Roi à Du Plessis-Praslin, gouverneur du frère unique du Roi ; — à Louis Courtin, conseiller au Parlement de Rouen;—à Martel de Chambines, lieutenant général au bailliage et siége présidial d'Évreux ; — à Léonard Aubery. — Franc-salé concédé à l'abbaye de Saint-Amand de Rouen, composée de plus de 70 religieuses; — à celle de Montivilliers ; — au monastère du Val-de-Grâce du faubourg Bouvreuil. — Décharge de la taille en faveur de Bose-le-Hard dont les halles et les maisons, à l'exception d'une seule, avaient été incendiées; — de La Ferté-Saint-Samson, Littetot, paroisses imposées plus que de raison par les élus ;— de Saint-Saëns, gros bourg dont un incendie avait consumé 150 maisons, causé une perte de 200,000 livres et ruiné entièrement le commerce. — Permission à la paroisse du Chêne d'imposer sur ses habitants 136 livres pour la réparation de l'église qui menaçait ruine. — Vérification ordonnée des dettes d'Harfleur; — une imposition sera faite des sommes dont elle demeure redevable ; depuis le tarif arrêté par Talon, en 1638, « les principaux et plus « riches habitans au nombre de près de 100 familles qui « possédoient deux fois plus de bien que tout le reste se « sont retirés à Dieppe, au Havre et à Rouen. » — Imposition de 600 livres sur la Généralité pour la construction d'une demi-lune au Vieux-Palais. — Autre imposition pour le percement d'un canal de dix-huit à vingt pieds de largeur du bourg de Beuvron à la rivière de Dives.

C. 1266. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets, papier.

1633-1663. — Vérification de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc. — Don par le Roi aux frères de Saint-François de Rouen ; — à l'hôpital de Gonesse.— Philippe de Montaut, duc de Navailles, nommé gouverneur et lieutenant général de la citadelle du Havre. — Décharge de la taille en faveur de Muys, paroisse ruinée par l'incendie et par les inondations ;— du Petit-Andely, qui avait subi une perte de plus de 60,000 livres, par suite du débordement de la Seine. — Hameaux de Bosetheroulde, Pimont, Boisvatier et Bout-de-la-Ville distraits de la paroisse de Saint-Georges-sur-Fontaine-le-Bourg, pour l'imposition de la taille. — Union du fief de Rouvray aux fiefs de Vaurouy, Dampont, Torcy, pour être possédés par le sieur de Vaurouy, sous le nom de fief de Vaurouy; les hameaux de Carouge, Bocage et Clanquemure sont distraits de la paroisse de Sainte-Marguerite-sur-Duclair et unis audit fief pour composer une nouvelle paroisse; le seigneur est assujetti à faire les frais de la construction de l'église, du presbytère et le traitement du curé.—Lettres patentes pour la confection d'un canal à Andely pour le détournement des eaux. Deux fois en 1658 cette ville fut ravagée par des inondations, en février et le 21 décembre; la perte fut évaluée la première fois à 150,000 livres; la seconde, « le déluge le « plus épouvantable qui puisse être imaginé » dévasta les vignes, ruina les fondements de l'église et rendit la ville inaccessible. — Aliénation des domaines de Caudebec ; — Montivilliers; — 860 arpents de bois en la forêt de Lyons; 126 en celle du Trait; — 200 en celle de Roumare. — Lettres de naturalité à François de Conink, du Brabant;— Marc Petersen,— André Ainsinq et Hermand Rottembourg, de Hambourg ; — Egbert Capré, du comté de Gueldres ; — Tobie Dierquenet, de Middlebourg ; — Humfroi Wilquins, d'Angleterre ; — Georges Hacquet, de Limerick.

C. 1267. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets, papier.

1376-1667. — Vérification de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc.— Don par le Roi à la duchesse de Savoie ; — à Pierre de La Tour, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Gisors et président au siége présidial d'Andely. — Pension à Pierre de Lenglade, lieutenant général au bailliage d'Évreux. — Nomination de François de Beauvillier, duc de Saint-Aignan, comme gouverneur du Havre ; — du duc de Montausier, lieutenant général en Angoumois et en Saintonge, comme lieutenant général en Normandie. — Anoblissement de Charles de La Farge. — Érection du fief du Basset à Clécn en faveur de Pierre Baudouin. — Dispense de résidence à Nicolas de Hanyvel, trésorier général, pour aller voir l'Italie, le Portugal et autres pays étrangers, afin d'ajouter à son expérience. — Charte du roi Charles V, par laquelle il mande au vicomte d'Arques d'appliquer au domaine du Roi une rente de 100 livres baillée en contre-plége par le prieuré de Saint-Saëns pour la fiefferme de Monville. — Accord entre les pères de l'Oratoire et les commissaires du Bureau des Valides de Rouen. Les Oratoriens abandonnent au Bureau la collation des

maisons de la rue de l'Aumône et sont déchargés du logement des pauvres, auquel ils étaient assujettis comme propriétaires de l'ancien Hôpital du Roi.

C. 1268. (Registre.) — In-folio, 43 feuillets, papier.

XIIe siècle-1673.—Vérification de lettres patentes, arrêts du Conseil, etc. — Confirmation des privilèges de Notre-Dame de Cléry ; — de Saint-Louis de Poissy ; — de l'Hôtel-Dieu de Rouen ; — du Mont-aux-Malades. — Copie de la charte du roi d'Angleterre Henri II qui donne aux lépreux de ce dernier établissement la foire de Saint-Gilles, etc.—Échange entre le Roi et Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, de la principauté de Rocourt et Sedan, contre le comté d'Évreux. — Lettres de naturalité à Antoine Mendez Dacosta, de Portugal ; —à Jacob Vermande, de Hollande ; — à Pierre et Claude Le Buffier (l'auteur du *Traité des premières vérités*), nés en Pologne, de Robert Le Buffier ; ledit Robert ayant suivi le roi Casimir à Varsovie y avait épousé Catherine Carré, nièce du médecin du Roi. Le malheur de la guerre les avait forcés à se retirer à Rouen.

C. 1269. (Registre.) — In-folio, 176 feuillets, papier.

1583. — Ordonnances et expéditions du Bureau. — Lettres du Roi ordonnant la levée d'impositions communiquées au procureur des États de la province. — Réparations aux murailles d'Andely ; — au pont dormant du château de Rouen, à la requête du sieur de Laure, gentilhomme de Sa Majesté, commandant audit château pour M. de Carrouges ; — aux halles aux bouchers du Vieux-Marché de ladite ville.— Bureau des finances établi depuis cinq ans dans la maison du chanoine Nicolas Mérille. —Fieffe du geôlage et garde des prisons de Neufchâtel, ainsi que de la vieille cohue sur la paroisse Saint-Jacques à François de Fry.—Contagion dans les Élections de Lisieux et de Mortagne ; —à Bernay ; —à Englesqueville, paroisse de l'Élection d'Arques, qui resta presque inhabitée. — Accident de feu à Bolbec le mardi de la Pentecôte ; le clocher et 800 maisons incendiés. — Alain de Boutencourt, capitaine du Château-Gaillard et du charroi de l'artillerie.

C. 1270. (Registre.) — In-folio, 289 feuillets, papier.

1594. — Ordonnances et expéditions du Bureau. — —Prorogation de délai au procureur des États pour obtenir la surséance d'une imposition sur la province. — David Doublet et Michel de Bornes se prétendent l'un et l'autre trésoriers des États. — Don par le Roi au sieur de Garde ; —à Jean Du Bec, abbé de Notre-Dame de Mortemer, qui avait éprouvé de grandes pertes pendant les troubles, avait été mis en prison et obligé à de grosses rançons. — Dégâts à Vernon, à l'occasion des guerres, grêle et foudre du ciel ; — dans la paroisse des Planches, par suite d'une grêle extraordinaire le jour du Saint-Sacrement 1593. — Geôle de Caudebec en ruine ; le geôlier n'y peut garder ses prisonniers. — Réédification à faire à la cohue et au bailliage de Rouen. — Payement à la compagnie de 100 chevau-légers et à deux compagnies de gens de pied envoyées à Bellencombre. — La recette des tailles de l'Élection de Bernay n'a pu se faire à cause de la révolte des gaultiers. — Levée d'une imposition de 7,488 écus sur les habitants de Gournay, La Ferté et paroisses en dépendant pour la naturalité obtenue du Roi et du duc de Mayenne. — Les sieurs de La Haulle et de Canouville, délégués pour accompagner l'amiral au siége d'Honfleur. — 300 boisseaux de blé, 100 boisseaux d'avoine, 20 bœufs gras, 60 muids de cidre à lever sur la châtellenie d'Andely, pour la nourriture de l'armée étant au siége d'Honfleur. — Payement pour les frais du siége et de la réduction d'Honfleur. — Boisrozé, commandant au bourg de Lillebonne. — Lyons pillé et saccagé par la garnison de Pont-de-l'Arche. — Bois de haute futaie abattu pour les fortifications de Pont-l'Évêque par ordre du sieur de Drubec, commandant pour le service de Sa Majesté en ladite place. — Papiers de l'élu de Caudebec perdus dans le navire du sieur de Theuville, amiral de la flotte mise par le Roi devant Rouen, qui fut coulé par les Espagnols. — De Boniface, lieutenant de l'amiral au fort de Sainte-Catherine ;—pont de guerre audit fort lors du siége qu'il eut à soutenir. — Levée pour la réduction de Tancarville. — Informer de la rébellion de messire Anne de Guiry Des Cars, évêque de Lisieux.

C. 1271. (Registre.) — In-folio, 176 feuillets, papier.

1596. — Ordonnances et expéditions du Bureau. — Taxe à Jean Assenac, Thomas Baron, Robert Truppey, pour s'être transportés par les bailliages et vicomtés de la province, afin de remettre aux délégués de chaque vicomté, de la part de François Thomas, procureur syndic, le cahier des demandes faites par le Roi en l'assemblée des États tenue à Rouen. — Taxe au sieur de Menucourt, président au Bureau des finances, de La Mothe de La Vastine, conseiller en la Cour des Aides, Maître Marin Le Pigny, grand vicaire de l'archevêque, ayant présidé la convention des États, pour s'être transportés à Verneuil, à l'effet d'informer des paroisses mixtes de la baronnie de Châteauneuf-en-Timerais.— Ouvrages à la grosse tour de Pont-de-l'Arche. — Assiette de 1,000 écus sur ladite ville pour fournir à l'indemnité due au propriétaire de deux maisons du fau-

bourg démolies par ordre de Du Rollet.—Payement pour le Roi à des marchands de chevaux d'Allemagne, de Danemark, de Flandre, de Frise et de Liége. — Contagion à Beaumont-le-Roger, bourg presque complétement abandonné; — à Londinières; —à Saint-Aubin du Tenney.

C. 1272. (Registre.) — In-folio, 119 feuillets, papier.

1582. — Départements, états de la valeur des finances, lettres d'État expédiées au Bureau. — Principal de la taille et crue. — Valeur des fermes, aides, quatrièmes et impositions. — Taille. — Crue. — Taillon. — Aides et subsides pour les 5 sous pour muid de vin. — 43,576 écus pour l'acquit des gages d'officiers et autres charges.—37,830 écus pour l'entretènement des compagnies des sieurs de Carrouges et de La Mailleraye, gouverneurs et lieutenants généraux pour le Roi. — 48,000 écus pour obvier aux desseins d'aucuns qui s'étaient élevés en armes et s'étaient saisis de certaines places fortes en Dauphiné.— 42,150 écus sur les villes et faubourgs par forme de subvention.—250 écus pour les réparations.—Deniers restant à recouvrer.—12,000 écus pour Abel de Bugnons, trésorier des lignes de Suisse. — 43,000 écus que Michel de Bornes, trésorier des États de la province, aura à prendre des revenus des tailles de la Généralité pour le payement des postes, frais, affaires communes, taxations des commissaires qui ont tenu la convention. — 666 écus au même pour frais et voyages relatifs aux États. — Deniers provenant des ventes de bois. — 250 écus sur les Élections de Gisors et Andely pour le payement des avances faites pour la nourriture de quatre compagnies de gens de pied du sieur de Cambue, mestre de camp. — 2,000 écus sol par an durant trois ans sur les habitants circonvoisins de Dieppe, pour le « revêtement de murailles « encommencé d'une grande terrasse et plate forme assise « devant le château et pour la défense d'icelui, pour mettre « en état de défense un fort et circuit de terre qui couvre « le château, et ce par les ordonnances du sieur de « Sigogne, gouverneur de la place. » — 3,000 écus pour la solde de 500 hommes de guerre entretenus dans les villes baillées pour apanage au frère du Roi. — 1,769 écus pour la solde des compagnies levées par les capitaines de Maucomble, d'Escrainville et d'Orival qui doivent être conduits au comte de Brissac. — Prix que payent les sujets du Roi pour chaque minot de sel vendu aux greniers de la Généralité. — Quantité de sel vendu auxdits greniers. — Outrepasses des forêts.—3,250 écus que Jean Ysoré, trésorier général des réparations et fortifications de Normandie, recevra pour être employés à l'exercice de sa charge, conformément aux ordonnances des gouverneurs.

C. 1273. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1575-1578. — Lettres d'attaches et ordonnances du Bureau sur les lettres patentes de provision d'offices, de concession d'octrois, etc. — Nomination d'Émeri Bigot, président; — Robert Bucquet, — Nicole de Croismare, conseillers;—Nicolas Thomas, avocat général au Parlement; — Gabriel Le Paige, procureur général en la Cour des Aides de Rouen, — Gilles de Ryant, sieur de Villeray, président en la Cour, Chambre du Conseil et siége présidial; — Philippe Dalleaume; — François Caget, conseillers à l'échiquier d'Alençon; — Maclou Tallebot, conseiller au siége présidial de Caudebec; — Michel de Choisy, maître des ports, ponts et passages; — Jean Ysoré, trésorier général des réparations, fortifications et avitaillements des villes, châteaux, places fortes, ports et havres; — Arnoult Gosselin, contrôleur général en la recette du taillon; — Robert Boyvin, sieur de Galleville, commis pour remplir provisoirement l'office de greffier des États de Normandie; — Pierre Le Feuzelier, contrôleur général provincial des greniers à sel de la Généralité. — Octrois concédés à Conches; — Gisors; — Gournay; — Neufchâtel; — Vernon. — Levée de 11,000 livres sur l'Élection d'Andely pour l'entretènement du sieur de Breauté, gouverneur de Vernon. — Décharge de la taille en faveur de la paroisse de Plasnes « en considération des pertes souffertes durant « les troubles et guerres, et à l'occasion du tonnerre et « orages advenus audit lieu au mois d'août 1575. »

C. 1274. (Registre.) — In-folio, 161 feuillets, papier.

1588-1594. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Jean-Maximilien de Limoges, président en la Cour des requêtes; — Charles Pascal, avocat général; — Nicolas Le Junel, sieur de Lisores, conseiller au Parlement; — Jacques Bouchart, lieutenant général à la Table de marbre du Palais; — Pierre L'Hermite, conseiller au siége présidial; —Jacques de Gaugy, lieutenant général des eaux et forêts de la vicomté de Rouen; — Martin de Pymont, conseiller magistrat au siége de Caudebec; — Pierre Lemoyne, lieutenant en l'amirauté de Dieppe; — Charles Guitrée, conseiller au siége présidial d'Évreux; — Nicolas Madeleine, avocat du Roi aux bailliage, vicomté, eaux et forêts de Verneuil; — Eléachin Fresnel, sieur des Jardins; — Tristan Boivin, sieur de Hardancourt, vice-bailli de Rouen et de Gisors; —Adrien de Médyne, maître des ports, ponts et passages; — Jacques Duval, visiteur général des droits de foraine; — Jean Asselin, trésorier des mortes-payes de Normandie; — Pierre Vauquelin, commis pour courir avec cinq archers à cheval et cinq à pied le long de

la côte de la mer au pays de Caux contre les faux-sauniers; — Pierre de Rouxel de Médavy, chevalier des Ordres du Roi, son lieutenant au bailliage d'Évreux et commandant pour son service à Verneuil, bailli d'Évreux; — Jean de Longchamp, sieur de Fumechon, capitaine de Lisieux; — Pierre Fourchault, garde visiteur des marchandises du bureau particulier de la romaine à Dieppe.—Augmentation de l'escorte de Pierre Duval, prévôt en la baronnie de Châteauneuf-en-Timerais.

C. 1275. (Registre.) — In-folio, 161 feuillets, papier.

1593-1595. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Gilles Auzeray, — Anne Du Buisson, — Robert Le Prévost, — Jacques Rassent, conseillers au Parlement; — Claude Febvrier, conseiller à la Table de marbre du Palais; — Jean Du Loyr, avocat général à la Chambre des Comptes; — Jean Hallé, sieur de La Haulle, président; — Abdenago de La Palme, — Georges Langlois, trésoriers généraux de France au Bureau des finances; — Jacques Baudry, — Jean Haye, conseillers au siége présidial; — Laurent Le Charetier, procureur en la vicomté; — Antoine de Caumont, vicomte de l'Eau de Rouen; — François Perdriel, conseiller au siége présidial d'Alençon; — Jacques Bouloche pourvu à la même charge à celui d'Andely; — Louis Petit, substitut du procureur du Roi à Bellême; — Charles Quieuro, président; — François de Saint-Amand, conseiller; — Guillaume Bouchard, lieutenant général ancien; — David d'Hérisson, lieutenant particulier au siége présidial d'Évreux; — Robert Le Bond, lieutenant général en la vicomté du Perche à Mortagne; — Georges Du Fay, vicomte de Pont-Autou et Pont-Audemer; — Gabriel de Moutiers, commissaire examinateur au siége de Pontoise; — Pierre Du Ryer, commissaire pour faire les montres du prévôt et des vice-baillis; — Pierre Foucault, lieutenant et vice-bailli de Gisors; — Daniel de Civille, maître des ports, havres, ponts et passages; — Claude Duval, lieutenant général de la maîtrise des ports; — Jean Duval, receveur général des bois de haute futaie; — Arthur Ygou, receveur général des droits des traites et impositions foraines; — Jacques Le Secq, contrôleur des traites domaniales et douanes; — Jacques Poguet, arpenteur et garde des bêtes fauves des forêts; — Michel de Bornes, trésorier des États de Normandie; — Antoine Le Souin, contrôleur général des finances en la Généralité de Rouen; — Nicolas Du Tot, capitaine du Château-Gaillard, du grand et du petit Andely, pourvu à cette charge par Alphonse d'Est, duc de Ferrare, comte de Gisors.

C. 1276. (Registre.) — In-folio, 153 feuillets, papier.

1593-1596. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Jean Le Cornu, conseiller aux requêtes; — Mathurin Cusson, notaire en la Cour du Parlement; — Philippe de Chelderue, conseiller au siége présidial; — Louis Pradon, procureur du Roi à la vicomté; — Jean Laudasse, vicomte de l'Eau de Rouen; — Pierre Le Bouteiller, conseiller au siége présidial de Caudebec; — Pierre Demeules, lieutenant particulier des eaux et forêts du Perche, nommé par la veuve de Jean de La Vallée, sieur Des Sablons et de Lespinay, l'un des cent gentilshommes de la maison du Roi, capitaine de Bellême, assassiné quand il se rendait à l'armée de Picardie et dont le corps avait été trouvé sous des feuilles; — Richard Le Gras, lieutenant particulier du bailli de Rouen en la vicomté de Pont-Autou et Pont-Audemer; — Jean Hennequin, contrôleur pour faire les montres du prévôt et des vice-baillis; — Robert Paulmier, sieur de La Painguière, — Pierre Vauquelin, capitaines pour la recherche des faux-sauniers; — Mathurin Le Pelletier, capitaine d'une patache équipée dans le même but; — Pierre de Fontenay, sieur de La Besnière, capitaine de Bellême; — Isaac Lepage, contrôleur provincial des guerres en Normandie au département des bailliages de Caen, Cotentin et Alençon; — Jacob Cavalier, peseur au bureau général de la romaine de Rouen; — Arthur Ygou, receveur général de la foraine en Normandie; — Antoine Boudor, — Jean Bury, — Jean Depommare, — Jean Favre, receveurs particuliers ou contrôleurs de la foraine au Havre, Dieppe, Rouen.

C. 1277. (Registre.) — In-folio, 103 feuillets, papier.

1588-1597. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de René Danfernet; — Charles de Lavache; — Pierre Du Moncel, conseillers au Parlement; — Jean Pradon, huissier aux requêtes du Palais; — Jean Guenet, lieutenant général à la Table de marbre; — Charles Boutren, conseiller; — Jean Ygou, greffier à la Cour des Aides; — Thibaut Des Portes, trésorier général au Bureau des finances; — Toussaint Guenet, conseiller au bailliage de Rouen; — Jacques de La Porte, procureur du Roi au bailliage de Gisors établi à Andely; — Thomas Foucault, lieutenant particulier au siége et vicomté de Bretenil; — Antoine Piedeleu, vicomte de Caudebec; — Jacques Le Charpentier, procureur du Roi au siége présidial d'Evreux; — Jacques de Fry, lieutenant général au bailliage de Caux, vicomté de Neufchâtel; — Nicolas Mericult, avocat du Roi en la vicomté d'Orbec; — Étienne Le Royer, lieutenant du maître des eaux et forêts du Perche; — Nicolas Servient, receveur général des finances; — François Jean, receveur général des droits et impositions foraines à Rouen; — Pierre Cavelet, receveur particulier des mêmes impost-

tions aux bureaux du Havre, Harfleur et Fécamp; — de Chauvigny, capitaine du château de Bonsmoulins, — Nicolas Cocquart, — Fabien Daulge, — Pierre Paulmier; — Abraham Le Tenneur, commis pour la recherche des faux-sauniers. — Patache du Roi pour garder les rivières depuis le Havre jusqu'à Rouen.

C. 1278. (Registre.) — In-folio, 189 feuillets, papier.

1590-1598. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination d'Étienne Beguignon, — Robert de Fer-de-Moulin, — Charles Hue, — Bourbonne Chuppin, — Antoine Badran, — Michel Canu, — Claude Mouet, — Jean de Bellesence, — Fleurant Boussart, aux offices nouvellement créés de receveurs triennaux des Aides des Élections de Lyons, Montivilliers, Rouen, Chaumont et Magny, Arques, Pont-Audemer, Caudebec, Mortagne, Conches; — de Jean Guillebert, — Jean Le Pigny, vicomtes d'Arques et de Montivilliers; — d'Aristarque Tardieu, — François Gervaise, l'un contrôleur général des finances, l'autre receveur général du taillon en la Généralité. — Henri IV nomme Jean Belis receveur du domaine à Rouen, à la place de feu son père qui avait rendu de grands services à l'État pendant 25 ans, avait été blessé à la journée de Saint-André-de-La-Marche, sous la charge de Le Blanc Du Rollet, gouverneur de Pont-de-l'Arche. — Pour empêcher le cours des faux-sauniers et faire valoir le revenu des greniers à sel que la longueur des guerres et des troubles avait diminué de plus de moitié, le Roi commet Laurent Paumier, dit La Rozière, en la province de Normandie « pour en « icelle commander quinze archers à cheval, afin de garder « principalement les passages depuis Domfront jusqu'au « Maine et Château-Gontier, rabattant le long des rivières « de Loyre, Mayne et empêcher le passage du faux-sel « venant de Bretagne au Mont-Saint-Michel et autres points « de la Basse-Normandie. »

C. 1279. Registre. — In-folio, 119 feuillets, papier.

1596-1599. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Robert Diel; — Claude Eude, sieur de Bérengerville, — Jean de La Faye, conseillers; — Georges Voisin, notaire et secrétaire en la chancellerie; — François Guerry, receveur du Parlement; — Gabriel Tessier, conseiller; — Jean de La Faye, lieutenant général à la Table de marbre du Palais; — Claude Febvrier, conseiller au siége présidial; — Pierre Corneille, maître particulier des eaux et forêts en la vicomté de Rouen; — René Fresnaye, substitut enjoint aux enquêtes, et autres actes de justice du bailliage, vicomté, Élection et eaux et forêts de Bellême; — Enoch Heultes, second avocat au bailliage, siége présidial, vicomté et ancien ressort de Caudebec; — Pierre Lemoyne, lieutenant commis à l'amirauté de Dieppe; — Claude Le Doux, lieutenant général au siége présidial; — Jacques Le Hérichon, lieutenant particulier du bailli d'Évreux; — Robert Freslard, lieutenant général criminel en la vicomté de Lyons; — Charles Le Chevallier, vicomte de Montivilliers; — Claude Chassegay, commissaire exécuteur aux bailliages et siéges royaux du grand Perche; — Claude Boullenger; — Jean Lemercier, avocats du Roi en la vicomté de Pont-de-l'Arche; — Jérôme Bellier, conseiller assesseur en la juridiction des maréchaux, vice-bailli d'Alençon; — Charles de Matignon, comte de Torigny, bailli en cette ville; — Claude Robert, contrôleur provincial des guerres en Normandie; — Jean Quesnon, capitaine ordinaire du charroi de l'artillerie; — David Danviray, receveur général provincial des gabelles; — Jean de Flecelles, receveur général des finances provenant des ventes de bois; — Robert Le Bis, receveur général des amendes et confiscations des faux monnayeurs; — Thomas Maynon, receveur général du taillon en la Généralité de Rouen.

C. 1280. (Registre.) — In-folio, 108 feuillets, papier.

1594-1690. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Mathurin de Blaye, — Jacques Fizet, — Jacques Le Seigneur, sieur de Viquemare, religionnaire, conseillers au Parlement; — Jacques Colombel, conseiller au bailliage de Rouen; — François Caget, procureur du Roi; — Nicolas Grimoult, sieur de La Motte, religionnaire, lieutenant général civil au siége présidial d'Alençon; — Pierre Du Crottay, procureur du Roi à celui de Caudebec; — Nicolas Christi, avocat du Roi à celui d'Évreux; — Guillaume Charlemagne, lieutenant de l'amirauté aux siéges d'Honfleur et Henriquarville; — Richard Fromentin, vicomte du Perche; — Jacques Du Pastis, assesseur criminel du Perche, à Mortagne; — Jacques Bouillé, contrôleur général des finances en la Généralité de Rouen; — Nicolas Desbarres, trésorier des mortes-payes de la province; — Abraham Duval, receveur du domaine en la vicomté de Pont-Audemer.

C. 1281. Registre. — In folio, 146 feuillets, papier.

1577-1603. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Maximilien Prin, conseiller à la Table de marbre du Palais; — Jean Bigot, lieutenant particulier assesseur criminel au siége présidial de Rouen; — Gilles Le Paumier, pourvu de la même charge à celui d'Alençon; — Jacques Hérembert, lieutenant général à la vicomté d'Argentan et Exmes; — Jean Toustain, pourvu à la même

charge au siége de Cany ; — Nicolas Christi, conseiller ; — Mathieu Du Vivier, avocat du Roi au siége présidial d'Évreux ; — Pierre Le Coq, procureur à l'amirauté d'Honfleur et de Quillebeuf ; — Nicolas Le Picard, lieutenant en celle de Saint-Valery-en-Caux et Veules ; — messire Robert Aux-Épaules, sieur de Sainte-Marie-du-Mont, gentilhomme ordinaire de la chambre, capitaine et gouverneur des villes et châteaux de Carentan et Valognes, pourvu à l'office de capitaine et bailli de Rouen, vacant par la mort de Jacques Leveneur, sieur de Tillières ; — Gabriel de Limoges, sieur de Saint-Just, nommé capitaine des gardes des forêts de Lyons, Longbouel et Bacqueville. — Jacques Hellot remplace Jean Poquet, premier valet de chambre du cardinal de Bourbon et ensuite au service du prince de Conti, dans la charge de grand arpenteur général et garde des bêtes fauves de Normandie. — Bernard de Louans, « l'un des plus spéciaux serviteurs du Roi, » et Louis Rousseau, sieur de La Revollière, chargés de faire les montres des vice-baillis de Rouen, Evreux, Alençon, Caux, Gisors, Le Perche. — Robert Le Jumel, vice-bailli de Gisors. — François de Montfort, sieur de Frementel, lieutenant de robe longue du prévôt général en Normandie. — Roger La Mare, maître serrurier, arquebusier, voyer au bailliage de Rouen, en remplacement de Jean Desmontiers.

C. 1282. (Registre.) — In-folio, 135 feuillets, papier.

1592-1604. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Pierre de Becdelièvre, — Pierre Roque, Thomas Duval, conseillers au Parlement ; — René d'Errard, lieutenant général, — Gatien Fouqueron, — Michel Hamelin, conseillers au siége présidial d'Alençon ; — Charles-Marc-Antoine de Saint-Martin, procureur du Roi en la vicomté d'Arques ; — Guillaume Baudot, lieutenant particulier en la vicomté de Breteuil ; — Pierre Cavelet, lieutenant particulier au siége présidial de Caudebec ; — Guillaume Legendre, — Charles Bayard, — Josias de Grieu, — Louis Tesson, pourvus d'offices de judicature aux siéges d'Evreux, Neufchâtel, Orbec, Pont-de-l'Arche ; — David Danviray, receveur général des finances en la Généralité de Rouen, en remplacement de Henri Dambray. — Lettres patentes par lesquelles le Roi érige en titre d'office-formé un prévôt général des maréchaux de France en Normandie, avec deux lieutenants, l'un de robe longue, l'autre de robe courte, deux exempts, un greffier, un payeur et cinquante archers ; — le sieur de Suresnes, pourvu à cet office. — Édit par lequel le Roi maintient, nonobstant l'opposition des États de la province, l'office de prévôt général dont était alors en possession Pierre Le Blanc Du Rollet, gouverneur de Louviers, créé en titre d'office-formé avec trois lieutenants de robe longue, trois de robe courte, un greffier général, deux greffiers particuliers, un commissaire, un contrôleur et vingt-sept archers.

C. 1283. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets, papier.

1597-1605. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Claude Groulard, — Admery Gueriboult, — Olivier Mallet, — Tanneguy de La Porte, — Pierre Tiremois, — Jean-Baptiste Le Brun, ce dernier en récompense des services rendus par son père « en ces derniers « remuements », conseillers au Parlement ; — Daniel de La Place, conseiller aux requêtes du Palais ; — Jacques Bazire, assesseur à la Table de marbre ; — Pierre Colombel, conseiller au siége présidial de Rouen ; — Marin Caget, — Henri Mahon, conseillers à celui d'Alençon ; — Pierre Cavelet, lieutenant particulier, assesseur criminel à celui de Caudebec ; — Léon Mallard, — Charles Cavey, — Adrien Houlley, lieutenants particuliers aux siéges royaux d'Essay, Exmes, Orbec. — Suzanne de Mouchy, veuve d'Adrien, sire de Bréauté, capitaine de Valleville, donne à Alexandre L'Orfebvre, sieur de Saint-Amand, ladite capitainerie, en considération des services rendus par lui à son mari et à son fils pour lors mestre de camp du régiment de Normandie. — Gabriel Ferrant, sieur de Launay Boursaudière, est nommé par le Roi, pour services rendus durant les guerres et journellement en plusieurs importantes occasions, à la capitainerie du château du Bout-du-Pont de Rouen, dont s'était démis le capitaine Marc, sur le commandement du Roi.

C. 1284. (Registre.) — In-folio, 135 feuillets, papier.

1594-1606. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Jacques de Baneville, — Jean Buvache, conseillers au Parlement, le second nommé en conséquence des articles de la réduction de Rouen, d'après lesquels le Roi devait maintenir un certain nombre d'officiers pourvus par le duc de Mayenne ; — Josias Béraut, conseiller ; — Thomas Lefebvre, lieutenant particulier ; — Isaac Poyer, avocat du Roi à la Table de marbre du Palais ; — Pierre Lecornier, général en la Cour des Aides. — Georges de Fosse, — Isaac Isnel. — Jacques Le Carpentier, conseillers, — Romain Boyvin, procureur du Roi au siége présidial de Rouen ; — Nicolas Le Hayer, lieutenant particulier à celui d'Alençon ; — Hubert Du Plessis, lieutenant particulier du bailli de Caux, en la vicomté d'Arques ; — Regnault Le Coutre, avocat du Roi au siége de Cany ; — Louis Du Chesne, — André Isnel, conseillers au siége

présidial de Caudebec ; — Pierre Le Gras, lieutenant particulier, assesseur criminel au siége royal de la vicomté de Pont-Autou et Pont-Audemer, nouvellement rétabli ; — Charles de Guyeuro, lieutenant de robe longue du prévôt général ; — Mathieu Brice, receveur général du taillon de la Généralité de Rouen.

C. 1285. (Registre.) — In-folio, 127 feuillets, papier.

1582-1607. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Christophe Le Doux, — Pierre Vigor, conseillers ; — Louis Du Mouchel, garde des sceaux au Parlement ; — David Onfray, conseiller à la Table de marbre du Palais ; — Guillaume Michel, conseiller général en la Cour des Aides ; — Gabriel Guibert, lieutenant général criminel, — Gilles Charles, — Nicolas Febvrier, conseillers au siége présidial de Rouen ; — Jean de Dessus-le-Pont, conseiller à celui d'Andely ; — François Bry, lieutenant particulier assesseur criminel et premier conseiller à celui de Bellême ; — Nicolas Baudot, lieutenant particulier assesseur criminel en la vicomté de Breteuil ; — Joachim Berthelot, procureur du Roi aux bailliage, vicomté, eaux et forêts, Élection et Chambre à sel de Conches ; — Jean Paon, conseiller au siége présidial de Caudebec ; — Nicolas d'Octelonde, lieutenant premier et principal en l'amirauté du Havre-de-Grâce ; — Robert Freslard, lieutenant général du bailli de Gisors en la châtellenie de Lyons ; — Alexandre Lerouge, avocat du Roi à Montivilliers ; — Azarias Lemeusnier, lieutenant particulier criminel en la vicomté de Verneuil ; — René Bordier, receveur général des forêts de Normandie ; — Jacques Rouillé, receveur général des finances ; — Esaïe Du Buse, receveur des traites foraines et domaniales de la Généralité ; — Jean Regnouard, voyeur et visiteur des chemins, ponts et chaussées de la vicomté d'Évreux ; — Georges Poussin, élu à Chaumont en remplacement d'Antoine, son frère.

C. 1286. (Registre.) — In-folio, 77 feuillets, papier.

1597-1609. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Gilles Auzeray de Courvandon, président ; — Louis Bretel, conseiller clerc au Parlement ; — Jean Lemoyne, — Charles Du Feugueray, conseillers à la Table de marbre du Palais ; — Alphonse Jubert, sieur d'Arqueucy, président en la Cour des Aides ; — Laurent Hallé, sieur du Mesnil, trésorier de France au Bureau des finances ; — Louis Le Georgelier, conseiller au siége présidial de Rouen ; — Gilles Dalleaume, — Pierre Clouet, pourvus à la même charge à ceux d'Alençon et de Caudebec ; — Claude Le Doux, président à celui d'Évreux ; — Vincent Cauchon, président en l'Élection de Neufchâtel ; — Étienne Lermite, bailli du Perche ; — Georges de Borbeaux, lieutenant général en la vicomté de Vernon ; — Abraham Le Tenneur, receveur général des finances provenant des ventes de bois de haute futaie, terres vaines et vagues de Normandie.

C. 1287. Registre.) — In-folio, 124 feuillets, papier.

1603-1611. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Tanneguy de La Porte, président aux requêtes du Palais ; — Le Roux de Tilly, président au Parlement ; — Jean Cavelier, lieutenant général ; — Pierre Le Blanc, avocat au siége présidial ; — Jean Baudri, président en l'Élection de Rouen ; — David Hérichon, conseiller ; — Jean Le Maréchal, avocat du Roi au siége présidial d'Évreux ; — Gilles Vippart, sieur de Silly, capitaine, bailli et gouverneur de cette ville ; — Louis Varin, maître des ports et passages de Normandie ; — Jean-Baptiste Langlois, sieur du Mesnil-Plichon, greffier des États de Normandie, aux gages de 500 livres par an et taxations du taillon, en remplacement d'André Liégeard, qui avait résigné cet office entre les mains du Roi. Langlois paya 1,000 livres au Roi, et, de plus, 108 livres pour le droit de marc-d'or.

C. 1288. Registre.) — In-folio, 199 feuillets, papier.

1602-1613. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Hector Le Guerchois, avocat général ; — Pierre Blondel, conseiller au Parlement ; — Guillaume Hallé, lieutenant général à la Table de marbre du Palais ; — Eustache Cavelier, — Georges Louvet, conseillers au bailliage ; — Jacques Poussin, élu en l'Élection ; — Jean Martel, avocat du Roi en l'Élection, grenier à sel et Romaine de Rouen ; — Mathieu de Lemperière, lieutenant particulier, civil et criminel au bailliage et siége présidial de Gisors, établi à Andely ; — David Calcueil, lieutenant particulier du bailliage de Rouen au siége de Pont-de-l'Arche ; — Claude Fontaine de La Pouldrière, assesseur du prévôt général de Normandie au bailliage d'Alençon ; — Robert Chaudebout, sieur de La Haye, pourvu de la même fonction au comté du Perche ; — Pierre Le Poulletier, voyer menuisier pour le Roi au bailliage de Rouen ; — poste de Rouen donnée à Raullin Gouché : « ordonné aux « postes de La Forge-Feret, Grand-Couronne et La Vaupa- « lière, de porter et courir tous les paquets de lettres du « Roi pour ses expresses affaires et mener tous les gentils- « hommes et couriers audit Gouché. »

C. 1289. (Registre.) — In-folio, 208 feuillets, papier.

1592-1614. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Pierre Damyens, — Pierre de Becdelievre, conseillers au Parlement; — René Corneille, conseiller au siége présidial de Rouen, en remplacement de Robert Corneille, son père; — Jacques Duhamel, lieutenant général criminel; — Thomas Du Val, lieutenant particulier, assesseur criminel au bailliage et siége présidial d'Alençon; — André Le Picard, procureur du Roi; — Pierre Lucas, conseiller à celui de Caudebec; — Gabriel de Ruppière, lieutenant particulier civil et criminel en la vicomté de Pont-Autou et Pont-Audemer; — Pierre Richard, avocat du Roi aux bailliage, eaux et forêts et ressort français de la Tour-Grise de Verneuil; — André Le Fournier, vice-bailli et prévôt des maréchaux de France au bailliage de Caux; — Pierre Blanchard, leur lieutenant général en l'Ile-de-France à Pontoise, Chaumont et Magny; — Jean de Longchamp, baron d'Ouillie, sieur de Fumechon, gentilhomme ordinaire de la chambre, est confirmé dans sa charge de capitaine et gouverneur de Lisieux, dont ses père et grand-père avaient joui dès le règne de Charles IX. — Pension à Pierre Guillebert, lieutenant criminel au bailliage de Caux. On loue le grand soin qu'il a montré à l'instruction des procès d'une infinité de voleurs qui se rencontrent dans l'étendue de cette juridiction.

C. 1290. (Registre.) — In-folio, 158 feuillets, papier.

1522-1616. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Jacques Turgot, sieur de Saint-Clair, — Pierre de Gallentine, conseillers au Parlement; — Jacques Mallon, conseiller à la Table de marbre du Palais; — Pierre de Moy, conseiller au siége présidial de Rouen; — Pierre Bouvier, président; — François Le Noir, conseiller à celui d'Alençon; — François Bry, lieutenant particulier, assesseur criminel au siége royal appelé le Grand-Perche, établi à Bellême, en remplacement de son père; — Jean Cavelier, lieutenant particulier, assesseur criminel de la vicomté de Pont-Autou et Pont-Audemer; — Jacques de Maleuvre, lieutenant particulier ancien, civil et criminel du bailliage d'Alençon, vicomté de Verneuil, au ressort de la *Tour-Grise*; — Établissement par François 1er d'un contrôleur en chaque recette du domaine. — Nicolas Jourdel, — Charles Du Meslier, — Michel Petigars, contrôleurs du domaine aux bailliages de Senlis et de Clermont en Beauvaisis, et au comté de Perche. — Jacques Du Fay, chevalier, sieur du Boscachard et Licurray, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, nommé bailli de Rouen, en remplacement de Jean Du Fay, sieur Du Taillis, son père. — Joseph de Boniface, sieur d'Ectot l'Auber, Yerville, Pimont, Saint-Martin-aux-Arbres, nommé capitaine et gouverneur du château d'Arques, en remplacement de son père, conseiller d'État, mestre de camp d'un régiment de gens de pied, décédé en l'armée du Roi, exploitant ledit régiment.

C. 1291. (Registre.) — In-folio, 225 feuillets, papier.

1582-1619. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Charles de Bauquemare, — Adrien Dandasne, — Adrien Lamy, — Jacques de Lamothe, — Louis Paulmier, conseillers au Parlement; — Jean Du Pré, — François Du Bosc, conseillers en la Cour des Aides; — Étienne Bérenger, — Guillaume Pauger, conseillers au siége présidial de Rouen; — Isaac Martel, président en l'Élection d'Arques; — Pierre Cavelet, président au siége présidial de Caudebec; — Pierre Du Vaucel, conseiller à celui d'Évreux; — Nicolas Le Sueur, conseiller à celui du bailliage de Gisors, établi à Andely; — Gaspard Morant, — Michel-Antoine Sonning, — Michel de Grosparmy, trésoriers et receveurs généraux des ponts, passages, chemins, quais, talus et autres ouvrages publics du royaume; — Isaac de Pylon, sieur du Boscregnoult, vice-bailli de Rouen, lieutenant du grand prévôt; — Charles de Saint-Léger, trésorier des mortes-payes en la province; — Pierre Siret, garde des bois et des bêtes noires et fauves des forêts d'Évreux et de Gravigny.

C. 1292. (Registre.) — In-folio, 239 feuillets, papier.

1614-1620. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination d'Alexandre Desmarets, — René Guerard, — Scipion Marc, — Jacques Marguerit, — Lanfranc de Moges, — Israël Peigné, conseillers au Parlement; — Michel Druel, — Guillaume Le Noble, conseillers à la Table de marbre du Palais; — Louis Du Croeq, vicomte de l'Eau de Rouen; — Jacques Du Four, lieutenant général civil et criminel du siége présidial d'Alençon; — David Gallie, procureur du Roi en la vicomté d'Arques; — Jacques Bernard, lieutenant général, civil et criminel en celle d'Exmes; — Nicolas Deschamps, lieutenant particulier, assesseur criminel en celle de Montivilliers; — Pierre Le Blanc Du Rollet, prévôt général des maréchaux de France en la province de Normandie; — Nicolas Blanchard, lieutenant de robe longue, — Pierre Alexandre, — Pierre Lambert, lieutenants de robe courte dudit prévôt; — Jean de Choisy, — François Chouayne, contrôleurs généraux des ponts et chaussées du royaume; — Jean La Housse, contrôleur général des épiceries, drogueries et aluns de

Rouen et Normandie; — Robert Bachelier, contrôleur général des finances de la Généralité; — Jean de Bornes, receveur et payeur des gages du siége présidial de Rouen; —Pierre Minedorge, maître vitrier pour le Roi au bailliage de Rouen, en remplacement de Guillaume Le Viel, décédé.

C. 1293. (Registre.) — In-folio, 194 feuillets, papier.

1601-1621. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Pierre Boisyvon, — Pierre de Bonissent — René Le Coigneux, — Charles de Mathan, conseillers; — Louis Cusson, notaire et secrétaire au Parlement; — Georges Dambray, lieutenant général à la Table de marbre du Palais; — Jacques Poerier, sieur du Theil, lieutenant général au siége présidial de Rouen; — François Cavé, président en l'Élection d'Argentan; — Pierre Damours, lieutenant particulier, assesseur criminel et premier conseiller en la vicomté de Beaumont-le-Roger; — Nicolas de La Croix, conseiller au siége présidial de Caudebec; — Charles-Marc-Antoine de Saint-Martin, lieutenant en l'amirauté de Dieppe; — François Damonville, — Michel Guibelet, conseillers au siége présidial d'Evreux; — Jean Costard, président en l'Élection de Lisieux; — Gabriel de Clinchamps, baron de Bellegarde, bailli d'Évreux; — Jean de Périers, lieutenant de robe longue du vice-bailli de la même ville.

C. 1294. (Registre.) — In-folio, 162 feuillets, papier.

1614-1622. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Raoul Bretel, — Charles Maignard de Bernières, présidents; — Jacques Le Noble, — Charles Puchot, — Pierre Ronssel, conseillers; — Jacques Le Hardeley, notaire et secrétaire du Parlement; — Jean-Baptiste Onfray, conseiller à la Table de marbre du Palais; — Adrien Leseigneur, trésorier de France au Bureau des finances; — Regnaud de Besbert, avocat du Roi; — Scipion Marc, lieutenant général au siége présidial; — François Briffault, procureur du Roi au bailliage, vicomté de l'Eau et Cour ecclésiastique de Rouen; — Antoine Dailly, conseiller au siége présidial d'Andely; — Pierre Le Seigneur, président en l'Election de Caudebec; — Gabriel de Corday, lieutenant général en la vicomté d'Exmes; — Tannegny Foucault, lieutenant de robe longue; — Nicolas Du Theil, lieutenant de robe courte du grand prévôt; — Nicolas de L'Estoille, contrôleur à faire les montres des maréchaussées; — Léonard Massé, trésorier alternatif des mortes-payes; — Simon Auger, arpenteur général des bêtes fauves de la province; — Jean Du Resnel, contrôleur général alternatif des finances à Rouen.

C. 1295. (Registre.) — In-folio, 398 feuillets, papier.

1617-1623. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Jacques Baillehache, — Charles de La Champaigne, — Henri Dambray, — Pierre Le Guerchois, conseillers au Parlement; — François Le Tellier, conseiller; — Guillaume Le Noble, lieutenant particulier; — Jacques Merieult, procureur du Roi à la Table de marbre du Palais; — Gaspard de Bernières, président; — Jessé Robert, conseiller; — Pierre Fermanel, lieutenant particulier, assesseur criminel au siége présidial; — Pierre de Lisle, vicomte de l'Eau de Rouen; — Nicolas Le Sauvage, conseiller; — Étienne Bréant, garde des sceaux au siége présidial d'Andely; — Robert Le Sénéschal, conseiller; — Pierre de Conty, garde des sceaux à celui de Caudebec; — Joseph Du Vaucel, conseiller à celui d'Evreux; — Guillaume Dufour, lieutenant particulier au siége d'Exmes; — Antoine Deschamps, pourvu à la même charge à celui de Montivilliers; — Louis Le Brument, lieutenant du bailli de Caux en la vicomté de Neufchâtel; — Adrien Merieult, avocat du Roi au bailliage et vicomté d'Orbec; — Charles Des Jardins, sieur de Saint-Remy; — Ambroise Lesecq, sieur de La Barre, lieutenants du grand prévôt, le second en remplacement de Léon Juliotte, résidant à Moulins, assassiné par les barons d'Echauffour père et fils; — Costentin Heudebert, trésorier des États de Normandie; — Jacques Le Comte Du Quesne, baron de Nonant, lieutenant au gouvernement des bailliages d'Évreux et Gisors, en remplacement du duc de Chaulnes, pair et maréchal de France; — Simon Cavelier, — Pierre Le Boucher, contrôleurs généraux des finances; — Thierry de Gueudeville, receveur ancien du taillon en la Généralité de Rouen.

C. 1296. (Registre.) — In-folio, 277 feuillets, papier.

1619-1624. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Robert de Boushoms, — Jacques Dyel, conseillers au Parlement; — René Ridel, trésorier général de France au Bureau des finances de Rouen; — Jean Lozier, premier avocat du Roi en la vicomté de Caudebec; — Jean Aveline, — Pierre Paresy, lieutenants particuliers à l'amirauté de Dieppe; — Jacques de Langle, conseiller clerc au siége présidial d'Evreux; — Nicolas Boulloche, garde des sceaux à celui d'Andely; — Romain Relut, lieutenant civil et criminel à l'amirauté d'Honfleur; — Jean Thirel, second avocat du Roi aux siéges de la vicomté de Pont Audou et Pont-Audemer; — Jacques Marguerit, sieur Du Bu, prévôt général, en remplacement de Pierre Le Blanc Du Rollet; — Guillaume Ballan, — Cyprien Pandol,

lieutenants de robe longue dudit prévôt; — Jacques de Flecelles, trésorier et receveur général des ponts, passages, chemins, voiries, etc., du royaume; — Jean Du Tremblay, contrôleur général des mêmes ouvrages; — Jacques d'Aigremont, contrôleur des mortes-payes; — Guillaume Aubourg, greffier des États de la province.

C. 1297. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1612-1625. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Louis de Croismare, — Georges Du Fay, — Charles Labbé, — Nicolas Turgot, conseillers au Parlement; — Martin Duhamel, conseiller à la Table de marbre du Palais; — Georges Des Hommets, trésorier de France au Bureau des finances; — Georges Lengeigneur, conseiller au siége présidial de Rouen; — Nicolas Le Hayer, lieutenant particulier à celui d'Alençon; — Louis Le Poulletier, — Denis Noel, conseillers; — Nicolas Du Monchel, avocat du Roi à celui de Caudebec; — Jean de L'Espinay, président en l'élection de Chaumont et Magny; — Jean Martel, lieutenant général du bailli d'Évreux en la vicomté de Conches et Breteuil; — Abraham Le Hayer, procureur du Roi au siége présidial d'Essay; — Charles La Vache, avocat du Roi aux juridictions royales de Pont-de-l'Arche; — Tanneguy de Clinchamp, sieur de Pommereuil, capitaine et gouverneur du château de Conches; — Louis Meusnier, maréchal des logis du duc d'Anjou, voyeur et visiteur des chemins, chaussées, ponts et passages de la vicomté d'Évreux; — Thomas Le Febvre, maître maçon et voyer en la vicomté de Rouen, en remplacement de Jean Laurais.

C. 1298. (Registre.) — In-folio, 267 feuillets, papier.

1603-1626. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Jean Buzelin, conseiller au Parlement; — François Le Hayer, lieutenant particulier à la Table de marbre du Palais; — Michel Boullays, — André Le Breton, conseillers au siége présidial; — Pierre Aubourg, président en l'Élection de Rouen; — Pierre Ladvenant, conseiller au siége présidial d'Andely; — Louis de Bois-la-Ville, président en l'Élection de Bernay; — Félix Heutte, avocat au siége présidial de Caudebec; — François Poignant, procureur du Roi à l'amirauté de Dieppe; — Pierre Troussel, lieutenant civil et criminel au siége de l'amirauté d'Honfleur et Quillebeuf; — Achille Frontin, lieutenant général au bailliage et châtellenie de Gisors; — Jean Honnoy, lieutenant particulier en la vicomté d'Orbec; — René Chaudebois, sieur de La Haye, Georges Desmoulins, — Louis de Guyeure, sieur Du Chastel, lieutenants du prévôt général; — Daniel Lefebvre, assesseur en la maréchaussée du Perche, à Nogent-le-Rotrou; — Gabriel de Guénégaud, conseiller et trésorier de l'épargne, avec la charge de premier commis; — Mathurin Mallebranche, trésorier receveur général des ponts, passages, chemins, voiries du royaume; — Charles Hoguel, commissaire à faire les montres des mortes-payes de Normandie.

C. 1299. (Registre.) — In-folio, 280 feuillets, papier.

1609-1627. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Henri Ardier, abbé de Saint-André, près Clermont; — Alexandre Bigot, — Martin Du Caudal, — Claude Sarrau, conseillers au Parlement; — Jean Hallé, conseiller et général en la Cour des Aides, — Nicolas Rassent, trésorier de France au Bureau des finances; — Gabriel Dupont, conseiller au siége présidial de Rouen; — René Fouqueron, conseiller à celui d'Alençon; — Simon Couppel, président en l'Élection de Domfront; — Jean Vaumelle, lieutenant particulier au siége d'Exmes; — Michel Cottard, président en l'Élection de Lisieux; — Jean Lemarchand, pourvu à la même charge en celle de Montivilliers; — François Damonville, lieutenant particulier ancien au bailliage de Vernon; — Pierre de La Varde, — Jean Thirel, lieutenants de robe courte du prévôt général; — Gaspard Morand, trésorier général des ponts et chaussées de France; — François Tassin, contrôleur général et provincial héréditaire des gabelles; — Nicolas Gassion, contrôleur général du taillon en la Généralité; — François Ferrand, chapelain de la chapelle royale de l'Incarnation, autrement dite Saint-Louis, au vieux château de Neufchâtel.

C. 1300. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets, papier.

1616-1628. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Charles de Faucon, premier président; — Jacques de Boivin, — Jacques Le Cornier, conseillers au Parlement; — François Ygou, trésorier de France au Bureau des finances; — Pierre Harenc, conseiller; — François Asselin, lieutenant général à la Table de marbre du Palais; — Étienne Le Blanc, conseiller au siége présidial de Rouen; — Charles de Gueteville, lieutenant général en la vicomté d'Arques; — Louis Du Chesne, conseiller examinateur au siége présidial de Caudebec; — François Le Prevost, lieutenant général à celui d'Évreux; — Pierre Foucques, — Philippe Mailloc, lieutenants au siége d'Orbec; — Daniel Cabeuil, lieutenant général en la vicomté de Pont-de-l'Arche; — Georges Madeline, procureur du Roi en la vicomté de Verneuil; — Georges Lengeigneur, sieur de La Moissonnière, vice-bailli de Rouen; — Jean Bordel, prévôt général au Perche; — Michel-Au-

toine Scarion, secrétaire ordinaire de la chambre du Roi, contrôleur général des ponts, passages, chaussées, voiries du royaume; — François Bence, lieutenant général de la maîtrise des ports de la province; — Denis Bachelier, maître des ouvrages et voyer pour le Roi en la vicomté de Caudebec; — Nicolas Guillebert, curé de Berville-en-Roumois, chapelain de la chapelle royale du Grand-Couronne, fondée en l'église de Saint-Godard, de Rouen.

C. 1301. (Registre.) — In-folio, 115 feuillets, papier.

1606-1629. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Jacques Poerier, sieur Du Theil, président; — Nicolas Baillard, — Lanfranc Bouchard, — Michel Marescot, — Jacque Roque, conseillers au Parlement; — Pierre Corneille, avocat ancien à la Table de marbre du Palais; — Adrien Le Seigneur, président; — Marc Aurèle de Giverville,—Gilles Eude, trésoriers de France au Bureau des finances de Rouen; — Louis d'Erard, lieutenant général ancien au siége présidial d'Alençon; — Pierre Boulloche, conseiller à celui d'Andely; — Mery Langlois, pourvu à la même charge à celui de Caudebec; — Jean Varquin, lieutenant au siége de la marine, à Fécamp; — Pierre de Bordeaux, lieutenant général en la vicomté de Vernon; — Louis Target, trésorier général des fermes de France; — Jean Favre, contrôleur général des traites domaniales et impositions foraines de la province; — Denis Deschesnes, voyer et visiteur des chemins et chaussées du bailliage d'Évreux.

C. 1302. (Registre.) — In-folio, 184 feuillets, papier.

1622-1630. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination d'Antoine de Franquetot, président; — Gallien de Béthencourt, — Claude Le Roux, — Jacques Le Roux, sieur de Néville, — Jacques Payen, — Adrien Sécart, — Jean Toustain, sieur d'Anglesqueville, — Nicolas Voisin, conseillers au Parlement; — Pierre Baudouin, Pierre Bigot, — François Louvel, sieur de Normare, trésoriers de France au Bureau des finances; — Pierre Delamare, conseiller au siége présidial de Rouen; — Antoine Dupont, avocat du Roi en la vicomté d'Arques; — Guy Fermanel, lieutenant général en celle de Beaumont-le-Roger; — Simon Brabain, commissaire examinateur en celle de Caudebec; — Antoine Gaillard, lieutenant criminel au siége de Couches; — Christophe de Rouen, procureur du Roi à l'amirauté de Fécamp; — Antoine Lefebvre, pourvu à la même charge aux siéges de Neufchâtel; — Christophe Fournier, pourvu de la même charge à ceux de Pontoise; — Robert Crestien, — Guillaume Le Prévost, lieutenants du prévôt général; — François Vauquelin, baron de Bazoches, bailli d'Alençon; — Joachim de Lespine, sieur de Montgombert, gentilhomme ordinaire de la chambre, bailli du Perche; — Pierre Chantereau, contrôleur général alternatif des bois au département de Normandie; — Guillaume Dupuy, trésorier provincial ancien des régiments et compagnies des gens de guerre au département de Rouen.

C. 1303. (Registre.) — In-folio, 161 feuillets, papier.

1625-1631. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Barthélemy Brice, — Henri Danviray, — Jean-Louis de Faucon, — Nicolas Du Houlley, — François Le Noble,—François de Vigneral, conseillers au Parlement; — Charles Boutran, — Charles Heultes, conseillers et généraux à la Cour des Aides; — René de Chantecler, — Richard Osmont, trésoriers de France au Bureau des finances; — Pierre Bachelet, lieutenant particulier à la Table de marbre du Palais; — Vincent Cocquerel, conseiller, — Antoine Le Febvre, ancien avocat du Roi au siége présidial de Rouen; — Gilles Dalleaume, lieutenant particulier au siége présidial d'Alençon;—Nicolas Le Charpentier, procureur du Roi au siége d'Évreux; — François Hatinguois, lieutenant principal en la marine au Havre-de-Grâce; — François de Bretignières, second avocat du Roi au bailliage de Verneuil; — Philippe Du Resnel, contrôleur général ancien des rentes constituées sur les greniers à sel de Normandie.

C. 1304. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, papier.

1627-1632. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Temeguy de Launoy, sieur de Criqueville, président au Parlement; — Laurent Marc, conseiller et général en la Cour des Aides; — Charles Gueuteville, trésorier de France au Bureau des finances; — Hector de Bérenger, — Étienne Trevet, conseillers au siége présidial de Rouen; — Mathieu Le Gendre, lieutenant particulier, assesseur criminel au siége présidial d'Évreux; — Jean Le Neuf, procureur du Roi au siége de la marine au Havre-de-Grâce; — Jean Le Dorey, avocat du Roi en la vicomté d'Orbec; — Jean Grossin, procureur du Roi au siége de la vicomté de Pont-Autou et Pont-Audemer.

C. 1305. (Registre.) — In-folio, 183 feuillets, papier.

1610-1633. — Vérification de provisions d'offices, lettres patentes et arrêts du Conseil. — Nomination de Pierre de Berdelièvre, — Guillaume Boyvin, abbé de Montmorel, — Antoine de Montenay, — Nicolas Turgot,

— Philippe Le Sueur, conseillers ; — Georges Sablet, procureur général au Parlement; — Jean de La Place, conseiller; — Philippe de Chennevières, avocat général à la Cour des Aides ; — Guillaume Alorge, trésorier de France au Bureau des finances ; — Arthur Godart, sieur Du Béquet, lieutenant général au siége présidial de Rouen; — Mathieu Du Vivier, second avocat à celui d'Évreux. — Don par le Roi au prince, à la princesse de Condé, aux duchesses d'Angoulême et de Ventadour, des biens de Henri, duc de Montmorency, confisqués en vertu de l'arrêt du Parlement de Toulouse (Ecouen et Préaux à la duchesse d'Angoulême ; Damville, à la duchesse de Ventadour, etc.); — A Marie de Clercy, de la garde noble de ses enfants mineurs, héritiers de Charles de Pelletot, sieur de Frétossé, capitaine de la côte d'Étretat, leur père ; — de pensions à Tanneguy de Lannoy, président au Parlement ; — Regnaud de Hesbert, avocat du Roi au siége présidial de Rouen. — Décharge de la taille en faveur de Freneuse et Méricourt, paroisses ravagées par la grêle et l'inondation. — Ouvrages au pont de Neufchâtel, près la porte de Bas ; — aux moulins de Nonancourt ; on réclamait la construction d'un moulin en dehors de la ville ; en temps d'épidémie, les habitants des paroisses circonvoisines n'osaient apporter leur blé à la ville, quand la maladie y régnait ; —octrois concédés à Bernay, — Eu, — Pont-de-l'Arche ; — confirmation des priviléges d'un franc parc et franche porcherie au village de Montigny en faveur de Jacques Pollin.

C. 1306. (Registre.) — In-folio, 111 feuillets, papier.

1624-1636. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Charles Auzeray, sieur de Courvaudon, — Guillaume de La Basoche, — Pierre Rocque, — Toustain, conseillers, — Samson Vaignon, greffier en chef au Parlement, — Gabriel Le Prevost, conseiller à la Table de marbre du Palais, — Laurent Le Cornu, trésorier de France au Bureau des finances, — Jacques Onffray, vicomte de l'Eau de Rouen ; — Charles Huet, conseiller au siége présidial d'Évreux ; — Louis Le Chevalier, vicomte de Montivillers ; — Jean Mocquereau, receveur général des bois de l'Ile-de-France au département de Paris et autres provinces ; — Pierre Thévenin, contrôleur provincial ancien, alternatif et triennal des ponts, chaussées, chemins, quais, talus de la Généralité ; — Jean Bachelier, maître des ouvrages et voyer pour le Roi en la vicomté de Pont-de-l'Arche ; — Laurent Le Doyen, capitaine des chasses, eaux et forêts de la forêt de Bort ; — Claude Le Sage, munitionnaire de la ville du Havre.

C. 1307. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets, papier.

1616-1637. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Pierre Damiens, — Gilles Fermanel, — Claude Le Roux, sieur de Cambremont, conseillers au Parlement ; — Jean Taupin, lieutenant général des eaux et forêts à la Table de marbre du Palais ; — Charles de La Place, — Pierre Mahault, — Pierre Mauduit, conseillers et généraux à la Cour des Aides ; — Louis Baillehastre, procureur du Roi en la vicomté de Rouen ; — François Le Cornu, lieutenant civil et criminel au siége présidial d'Évreux ; — Jean Donnet, lieutenant du chevalier du guet en la ville de Pont-Audemer, office nouvellement créé ; — Antoine de La Mare, lieutenant de robe longue en la maréchaussée ; — Jean Le Roy, contrôleur général des traites foraines en Normandie, au bureau de Rouen.

C. 1308. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets, papier.

1613-1638. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination d'Alexandre Bigot, président en la Grand-Chambre ; — Robert de Franquetot, président ; — Marc-Antoine de Brévedent, — Claude Groulard, — Guillaume Guerould, — Alexandre Michel, — Pierre de Montagu, — François Voisin, conseillers au Parlement ; — Jean Chouquet, notaire secrétaire en la Cour des Aides ; — Simon Grenier, — François Lemercier, conseillers au bailliage ; — Jacques Le Page, président en l'Élection de Rouen ; — Louis de Croisy, président, — Nicolas de Laigle, — Guillaume Le Doux, — Mathieu Le Gendre, conseillers au siége présidial d'Évreux ; — Jacques de Chambon, lieutenant criminel en la vicomté de Bretcuil ; — Gilles de Bry, lieutenant particulier, assesseur criminel au bailliage du Perche ; — Michel Haultement, — Pierre Olivier, archers du guet à Pont-de-l'Arche ; — Adrien de Reusse, lieutenant de robe longue du prévôt général ; — Antoine Le Redde, trésorier et contrôleur provincial des ponts, chaussées, chemins, quais, etc., du royaume ; — Jean Du Fay, comte de Maulevrier, mestre de camp d'un régiment d'infanterie, bailli de Rouen.

C. 1309. (Registre.) — In-folio, 77 feuillets, papier.

1626-1639. — Vérification de provisions d'offices. Nomination de François Auzeray, — Guy Du Val, conseillers au Parlement de Rouen ; — Mathurin Cousturier, lieutenant particulier, assesseur criminel au siége présidial d'Evreux ; — Alphonse Aubert, lieutenant civil et criminel au siége royal ; — Jacques Le Bourg, procureur du Roi à l'amirauté du Havre ; — François Du Houlley, lieutenant criminel du bailli d'Évreux en la vicomté d'Orbec ; — La-

zare Charlier, contrôleur à faire les montres du prévôt général de Normandie; — Adrien de Limoges, sieur de Saint-Saëns, bailli de Caux; — Adrien de La Faye, chapelain de la chapelle Saint-Eustache, en l'église de Rutel et Moulineaux, fondée au château, paroisse de Saint-Godard de Rouen.

C. 1310. (Registre.) — In-folio, 77 feuillets, papier.

1634-1640. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination du sieur de Grainville, procureur du Roi au Bureau des finances, pendant l'interdiction des magistrats de cette juridiction; — Pierre de Cherville, conseiller du Roi au siége présidial d'Évreux; — Pierre de Beausse, vicomte en la vicomté de Pacy, désunie de l'ancienne vicomté d'Évreux; — Marin Le Tellier, contrôleur triennal des mortes-payes de Normandie; — Marin Grouvel, maître charpentier voyeur et toiseur pour le Roi en la vicomté de Rouen. — MM. de Paris et de Coullanges, conseillers aux Conseils du Roi et maîtres ordinaires en la Chambre des Comptes de Paris, commissaires députés pour tenir le Bureau des finances en la Généralité de Rouen. — Quittance de 330 livres à Charles de Benserade, pour sa nomination de procureur du Roi en l'Élection de Lyons.

C. 1311. (Registre.) — In-folio, 28 feuillets, papier.

1634-1641. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de François Hayet, avocat du Roi à la Table de marbre du Palais; — Louis Du Perron, conseiller et général en la Cour des Aides; — Henri Boyvin, trésorier de France au Bureau des finances de Rouen; — Louis Le Vacher, conseiller-trésorier et receveur général alternatif des ponts, chemins, chaussées... du royaume; — Henri Quesnay, commis à la poste du Bosegouet (la nomination aux postes appartenait au duc de Longueville, gouverneur de la province. — Lettres d'anoblissement de Nicolas Paulmier.

C. 1312. (Registre.) — In-folio, 59 feuillets, papier.

1633-1642. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Charles de La Vache, conseiller au Parlement; — Antome Marette, avocat général à la Cour des Aides de Rouen; — Philippe de Cauquigny, lieutenant général, civil et criminel au siége présidial de Caudebec; — François Le Cornu, lieutenant général civil au bailliage d'Ezy et Nonancourt; — François Le Gras, lieutenant général, civil et criminel en la vicomté de Pont-Autou et Pont-Audemer; — Gabriel Testu, — Jean Vialart, sieur de Herse, grands maîtres enquêteurs et généraux réformateurs, — François Chapperon, contrôleur général réformateur des eaux et forêts de Normandie; — Georges Pyel, maître de la poste de Rouen.

C. 1313. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1638-1643. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Noël Favier, président à mortier, charge pour laquelle il eut à payer 112,500 livres; — Guillaume de Bautrou, — Claude de Briou, — Charles Duval, sieur de Mauneville; — Bernard de Fortia, — Jacques de Guillon, sieur de Richebourg, — Guillaume de Harcourt, — Jean Le Ragois, — Jacques Megrigny, — Claude Pellot, — Roque de Voyer, — Jean Sibour, conseillers au Parlement; — Jacques de Béthencourt, trésorier de France au Bureau des finances de Rouen; — François de Harcourt, marquis de Beuvron, lieutenant général en Normandie; — Robert Raoul, sieur de Caudemont et de La Fontaine, conducteur général des gens de guerre; — Charles Bucaille, trésorier triennal des mortes-payes en la même province; — Pierre Morin, maître de la poste de Saint-Romain de Colboseq.

C. 1314. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

1637-1647. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Jean-Louis de Faucon, premier président; — Jean Le Roux, président; — Guillaume Bigot, — Hervé du Bose, — Pierre Cavelet, — Étienne Chabenat, — René Coicaux, — François-Louis Coiffier, — Louis de Croisy, — Jacques Dambry, — Pierre Damiens, — Michel Le Cauchoix, — Nicolas Le Peigné, sieur d'Arques, — Bernardin de Louvencourt, — Paul Maseranny, — Octave de Périgny, — Jacques Turgot, — Jacques Voisin, conseillers au Parlement; — Claude Leuglée, trésorier de France au Bureau des finances; — Jacques Du Moustier, conseiller; — François Briffault, procureur du Roi au siége présidial de Rouen; — Claude Louis, procureur du Roi au siége de Vernon; — Charles Le Grix, vice-bailli de Rouen; — Jacques Charles, commissaire ordinaire des guerres, ayant la conduite générale des gens de guerre et résidents en Normandie; — Pierre Audon, maître de la poste de Magny.

C. 1315. (Registre.) — In-folio, papier, 81 feuillets.

1636-1647. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de François d'Agnesseau, — Claude d'Allesso, — Claude Bretel, — Jean Brodeau, — Pierre Cavelier, — Ferdinand de Chalon, — Honoré Courtin, —

Charles Dalleaume, — Robert Dandasne, — Louis Du Fay, — Denis Lauguet, — Jean-Baptiste Le Brun, — Pierre Mallo, — François Miron, — Charles Puchot, sieur du Plessis, — Charles Renouard, — Nicolas Theroude, conseillers; — Du Fossé, procureur général; — Jacques Hue, avocat général au Parlement; — François Agasse, conseiller à la Table de marbre du Palais, — Alphonse Jubert, — Pierre Lambert, conseillers; — Jacques Du Grippon, procureur du Roi à la Cour des Aides; — Martin Saver, trésorier de France au Bureau des finances; — Nicolas Caron, — Robert Tonstain, conseillers; — Pierre Roque, sieur de Varangéville, lieutenant général au siége présidial; — Jean Du Buse, procureur du Roi au même siége, à la Vicomté-de-l'eau et à la Cour ecclésiastique de Rouen; — Charles Duval, conseiller; — Jacques Du Val, lieutenant particulier au siége présidial d'Andely; — Pierre Le Cerf, — Jacques de Saint-Yon, conseillers en la Cour des Aides de Caen, créée par édit de juillet 1638; — Nicolas Dallet, procureur du Roi en l'amirauté de Caudebec; — Nicolas de Launay, pourvu à la même charge au siége d'Ézy et Nonancourt; — David Cabeuil, lieutenant général civil au bailliage de Pont-de-l'Arche; — François Damonville, lieutenant particulier à celui de Vernon; — Philippe Poiret, sieur de Vaux, lieutenant général du prévôt des maréchaux, à Pontoise; — Jean Raoul, sieur de Grande-Ile, premier archer héréditaire en la prévôté générale de Normandie pour le bailliage de Rouen; — Claude Pérou, grand maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de Normandie; — Robert Costil, — Pierre Morin fils, maîtres des postes de Bosegouet et de Saint-Romain de Colbosc.

C. 1316. (Registre.) — In-folio, papier. 144 feuillets.

1639-1651. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Robert de Bonshoms, sieur de Couronne, président à mortier; — Nicolas Asselin, — Louis Charles, — François Costé, sieur de Buglise, — Charles de La Porte, sieur de Montagny, — Philippe Rouillé, — Germain Texier, — Charles de Vasson, conseillers au Parlement; — Jacques Baudouin, sieur d'Yville, — Jean Du Jardy, — Jean-Baptiste Labbé, conseillers en la Cour des Aides; — Jacques de Paul, conseiller au siége présidial de Rouen; — Jean Guillebert, lieutenant-assesseur criminel au bailliage de Caux, au siége d'Arques; — Gabriel Le Doux, président au siége présidial d'Evreux; — Charles de Médine, conseiller, vicomte en la vicomté de Pont-Autou et en celles de Bourgachard et de Montfort désunies de l'ancienne vicomté de Pont-Audemer; — Robert Le Petit, commissaire à faire les montres du prévôt général de Normandie, de son greffier, de son lieutenant et de ses archers aux bailliages de Rouen, Évreux, Caux, Gisors, Alençon et Mortagne; — Jean-Antoine Ranchin, receveur général ancien des finances; — François de La Londe, receveur général ancien du taillon de la Généralité; — Clément Le Breton, charpentier-toiseur et voyer, pour le Roi, en la vicomté de Rouen.

C. 1317. (Registre.) — In-folio, papier, 140 feuillets.

1640-1653. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Philippe Maignard, sieur de Hauville, procureur général; — Nicolas Asselin, — Claude Aubery, — Charles Boullays, — Raoul Bretel, — Nicolas Charles, Jacques Costentin, — Alexandre Costé, — Jacques Déry, sieur de Haudreville, — Alexandre Giot, — René Le Chevalier, — Dominique de Montfort, — Claude de La Place Fumechon, — André de Tournebu, — Pierre de Tiremois, conseillers au Parlement; — Raoul Masselin, avocat du Roi à la Table de marbre du Palais; — Olivier Druel, — Claude de La Hogue, conseillers à la Cour des Aides; — Bernard de La Place, trésorier de France au Bureau des finances; — Jacques Baron, — Pierre Pouyer, lieutenants particuliers; — Jean Le Grand, avocat du Roi au siége présidial de Rouen; — André Druel, conseiller au siége présidial d'Andely; — Nicolas de Croismare, président de la Cour des Aides de Caen; — Pierre Drouet, lieutenant assesseur criminel à Cany; — Joseph Damonville, lieutenant criminel au siége présidial d'Évreux; — Mathieu Duval, lieutenant particulier, assesseur criminel au bailliage de Gisors; — Adrien Le Masson, sieur de Percy, lieutenant particulier à celui de Montivilliers; — Henri Groulard de La Cour, capitaine général des chasses et bêtes fauves en l'étendue du bailliage de Rouen; — René de Longueil, sieur de Maisons-Grisolles, capitaine des chasses, pour les forêts d'Evreux, Conches et Breteuil; — Pierre Le Boucher, contrôleur général triennal des finances en la Généralité; — Pierre Cartier, — Jean Fournel, maîtres des postes de Magny et Tôtes.

C. 1318. (Registre.) — In-folio, papier, 156 feuillets.

1634-1656. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Guy Duval, sieur de Lescaude, président à mortier; — Pierre Le Guerchois, avocat général; — Jean Ango, — Roland de Bernières, sieur de Louvigny, — Jean Beuzelin, — Robert Bigot, — Augustin Blouet, — François Clerel, sieur de Rampen, — Antoine Damiens, — Charles Des Hommets, — Jacques de Gronchet, sieur de Sauqueville, — François Juliennet, — François Le Brun

— Jean Le Cornier, — Robert Le Roux, — Michel Lucas d'Osseville, — François de Marguerit, — Alexandre de Moges, — Adrien Poirier, — Nicolas Puchot, — Jacques de Royers, — Jacques Scot, conseillers ; — François Toustain, garde des sceaux au Parlement ; — Pierre Chrestien, conseiller à la Table de marbre du Palais ; — Claude Bertout, — Richard Boissel, — François Charlemaigne, — François de La Place, — Germain Le Tellier, conseillers ; — Claude Aveline, notaire, secrétaire de la Cour des Aides ; — Marc-Antoine Eude, — François Mouret, — Isambart Saver, trésoriers de France au Bureau des finances ; — Jean Des Héberts, — Jean Meslin, — Daniel Racine, conseillers au siége présidial de Rouen ; — Pierre Lemercier, — Quentin Le Pelletier, conseillers au siége présidial d'Andely ; — Pierre Lucas, lieutenant général en la vicomté de Bolbec, désunie de l'ancienne vicomté de Caudebec ; — Sébastien Forey, pourvu à la même charge, à celle de Cany ; — François Guibelet, conseiller ; — Pierre Martel, lieutenant général au siége présidial d'Évreux ; — Julien Huet, lieutenant général ; — Jacques de Machy, lieutenant criminel au bailliage de Gisors ; — Guillaume Braquehais, lieutenant général en la vicomté de Montivilliers ; — Louis Mordant, pourvu à la même charge, à celui de Vernon ; — Nicolas de Fermelnis, vice-bailli de Gisors ; — Henri Le Prévost, lieutenant de robe longue ; — Charles Quesnel, sieur du Torp, lieutenant de robe courte en la prévôté de Normandie ; — Claude Le Mire, chevalier du guet à Pont-Audemer ; — Robert Pinchard, courrier ordinaire de la province de Normandie ; — Sébastien Perru, maître de la poste du bourg de Touques ; — Raphaël Auger, arpenteur général des bêtes fauves (*sic*) ès forêts de Normandie ; — Guillaume Duhamel, trésorier des États de la province.

C. 1319. (Registre.) — In-folio, papier, 135 feuillets.

1633-1659. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination d'Adrien Poërier, sieur de Fontenay, président à mortier ; — Jacques Turgot, président ; — Jacques Anfrie, sieur de Chaulieu, — Michel Barberie, sieur de Saint-Contest, — François Bertault, — Charles Blondel, — Henri Dambray, — Gilles Hallé, — Jean Hébert, — Le Blanc Du Rollet, sieur de La Croisette, — Georges Le Roux, sieur de La Bouteillerie, — Pierre Le Sueur, — Louis Marc, — Adrien de Novince, sieur d'Aubigny, — Nicolas Romé, — Jean Toustain, conseillers ; — Nicolas Thourou le, sieur d'Aptot, garde des sceaux ; — Thomas de Hardelay, notaire et secrétaire du Roi ; — Michel de La Broise, substitut du procureur général au Parlement ; — André Le Breton, — Léonor-Aguès de Parfontaines, lieutenants généraux à la Table de marbre du Palais ; — Guillaume Quesnel, — Simon Le Villain, avocats du Roi au siége présidial de Rouen ; — Charles Lemarchand, président ancien au siége présidial d'Andely ; — Pierre de Guillebert, sieur de Villette, lieutenant assesseur criminel d'Arques ; — Jacques Chevallot, président au siége présidial d'Évreux ; — Claude Mathé, lieutenant principal civil en la marine ; — Jean Leneuf, procureur du Roi en la vicomté du Havre ; — Louis Parchappe, lieutenant civil et criminel à Montivilliers ; — Jean Langlois, lieutenant général criminel à Pont-de-l'Arche ; — Jacques de Saint-Simon, sieur de Plainmaresecq, prévôt général de Normandie ; — Thomas Pigache, assesseur du vice-bailli de Rouen ; — Jacques Jourdain, — François Tiphaine, lieutenants de robe longue en la maréchaussée ; — le marquis d'Hectot, gouverneur du Vieux-Palais et lieutenant général en Normandie ; — Alexandre de Rasseut, capitaine-gouverneur du château d'Arques ; — Timoléon Le Roy, contrôleur général héréditaire des traites foraines ; — Nicolas Testu, contrôleur général ancien des grands maîtres des eaux et forêts en Normandie ; — Joseph Accard, chapelain de la maladrerie de N.-D. du Pin.

C. 1320. (Registre.) — In-folio, papier, 137 feuillets.

1629-1662. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination d'Alexandre Bouchart, — René Damphernet, — Gilles de Giverville, — Tenneguy Du Moucel, — Jacques Toustain, conseillers au Parlement ; — Robert Roquette, conseiller à la Table de marbre du Palais ; — Charles Boutren, — François Duhamel, — Jacques de La Porte, — Pierre de Varoc, conseillers à la Cour des Aides ; — Louis Toustain, conseiller au siége présidial de Rouen ; — Pierre Harel, substitut du procureur général à la Cour des Aides de Caen ; — Jacques de La Houssaye, sieur de Saint-Victor, juge civil et criminel à l'amirauté de Dieppe ; — Pierre de Beausse, — Pierre Duval, — François Fortin, — Jacques Le Batelier, lieutenants et conseillers du siége présidial d'Évreux ; — Jean-Baptiste Hubert, procureur du Roi au siége de la marine d'Honfleur et Quillebeuf ; — Louis Le Brument, lieutenant ; — Denis de Louranel, avocat du Roi en la vicomté de Neufchâtel ; — Jacques Du Houlley, lieutenant général et civil en la vicomté d'Orbec ; — Gabriel Chamillard, grand prévôt de la basse Normandie, démembrée de la prévôté générale de Normandie, sur la demande du sieur de Saint-Simon ; — Marin Castebled, premier assesseur du grand prévôt ; — Noël Duprey, — Jacques Estienne, sieur de La Guyonnière, — Guillaume Ozon, — Jacques Trosnel, — Jean de Vitecoq, sieur de La Bruyère, lieutenants procureurs du Roi de la prévôté ; — Denis Matharel, grand maître des eaux et forêts de Nor-

mandie; — Jean de Courcelles, commis pour faire la recette de la Généralité; — Jacques Aveline, procureur syndic des États de la province pour le cas où Baudry, son oncle, renoncerait à cette fonction qu'il avait dignement remplie, au jugement des délégués; — Pierre Viart, premier huissier de la même assemblée. — Le duc de Longueville nomme aux postes du Bordeau les sieurs: de Vigny, — de Francouville, — de Saint-Denys.

C. 1321. (Registre.) — In-folio, papier, 107 feuillets.

1615-1663. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Hervé de Crosville, — Pierre Hue, sieur de Bieuville, conseillers au Parlement; — Alexandre Le Boucher, conseiller à la Cour des Aides; — Robert Diel, trésorier de France au Bureau des finances de Rouen; — Pierre Lucas, lieutenant général en la vicomté de Bolbec; — Pierre Lozier, avocat du Roi; — Robert Thibault, lieutenant général; — Michel Cavelier, conseiller vicomte en la vicomté de Caudebec; — Claude Damouville, — René de Langle, conseillers; — Guillaume Le Doux, procureur du Roi au siége présidial d'Évreux; — Jacques Routier, assesseur criminel en la vicomté de Pont-de-l'Arche; — Philippe Baudry, sieur de La Fremondière, vice-bailli de Rouen; — Étienne Gruel, assesseur en la compagnie du lieutenant criminel de robe courte de Pontoise, Chaumont et Magny; — Nicolas de Lestoille, contrôleur à faire les montres du prévôt général de Normandie; — archers nommés par Jacques de Saint-Simon; — François Malherbe, sieur d'O, — Gabriel de Chamillard, — Robert de Vallois, sieur de Coville, prévôt général et grands prévôts de Normandie; — Nicolas Baudry, — Nicolas de Fermelnis, — Guillaume Ozou, — Alexandre Des Jardins, vice-baillis des bailliages de Rouen et Gisors. — Archers mortes-payes nommés par Alexandre de Rassent, vicomte d'Archelles, gouverneur de la ville et château d'Arques; — Georges de Brancas, sieur de Villarts, gouverneur du Havre; — Alphonse de Fourbin, — Louis de Moy, sieur de La Maillerayc, — François de La Haye, — Jean Du Pré, — Antoine de Villeneuve, gouverneur ou préposés au gouvernement d'Honfleur; — François de Rotondis, sieur de Cahusac, — Jean de Lonlay, sieur de Saint-Georges, — Lenormant, sieur de Beaumont, — Christophe Le Sesne, sieur de Menilles, — Eustache de Merellessart, commandants ou lieutenants du gouverneur à Pont-de-l'Arche. — Confirmation des privilèges des monnayeurs. — Lettres de naturalité à Rodriguez et Nunez Henriquez, d'Espagne. — Don à Anne de Bourbon, duchesse de Longueville, de la garde noble de ses enfants.

C. 1322. (Registre.) — In-folio, papier, 144 feuillets.

1626-1684. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de René d'Auber, — Jean Diel, — Pierre de Galentine, — Alexandre Guenet, — François de Mathan, — Louis Voisin, conseillers au Parlement; — Michel Coulon, conseiller; — Adrien Du Houllé, lieutenant général à la Table de marbre du Palais; — Pierre Briffault, — Léonor de Garaby, — Abraham Huet, conseillers à la Cour des Aides; — Charles Du Carron, sieur de Rantengère, — Jean-Baptiste Caullier, — Pierre Du Moustier, — Jossé Robert, conseillers du lieutenant au siége présidial de Rouen; — Étienne Duval, avocat du Roi; — Pierre Lemercier, lieutenant général à celui d'Andely; — Louis de La Houssaye, lieutenant général; — Guillaume Le Pellé, avocat du Roi en la vicomté d'Arques; — Jacques Tallebot, lieutenant particulier civil au siége de Cany; — Pierre-César Gumbert, président; — Charles Yvelin, conseiller au siége présidial de Caudebec; — Pierre Liguier, — Jacques de Dampierre, lieutenants particuliers; — Jean de Monchy, procureur du Roi à Chaumont en Vexin; — Philippe Rigoult, procureur du Roi en l'amirauté de Saint-Valery; — Henri de Saint-Pierre, sieur de Saint-Julien, lieutenant général du grand prévôt de Normandie; — René Le Roy, lieutenant du vice-bailli de Gisors; — Nicolas Petit, contrôleur général ancien des finances en la Généralité; — Jean Bachelier, sieur de Boridal, maître des courriers et commissaire général des postes de Normandie; — Archers nommés par les grands prévôts et les vice-baillis. — Lettres patentes en faveur des prêtres de l'Oratoire de Rouen, chapelains de l'hôpital du Roi.

C. 1323. (Registre.) — In-folio, papier, 171 feuillets.

1555-1668. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Louis Du Fay, sieur de La Haye-du-Puits, président; — Olivier Auzeray, — Jean-Baptiste Boyvin, — Guillaume Brice, — Michel de Farcy, — Pierre Ferrare, — Emery Mare de La Ferté, — Jean Heurtault, — Alphonse Du Houllé, — Jean L'Huillier, — Etienne Petit, conseillers; — Nicolas Suard, — Pierre Turgeon, notaires et secrétaires au Parlement; — Michel Blondel, conseiller; — Nicolas Dubuisson, procureur du Roi à la Table de marbre du Palais; — Charles Dupont, — Charles de Gueteville, — Nicolas de Hanyvel, sieur de Rouvray, — Jean d'Houdemare, — Philippe de La Place, — Nicolas Pichot, sieur de Saint-Pierre, trésoriers de France au Bureau des finances; — Jacques Guenet, — Charles Le Roux, conseillers au siége présidial de Rouen; — Pierre de La Tour, président; — Robert Grivelé, conseiller; — Jacques Du

Houllé, sieur de Firfol, lieutenant général au siége présidial d'Andely ; — David Galie, lieutenant général en la vicomté d'Arques ; — Augustin Le Haguais, avocat général ; — François Le Haguais, conseiller à la Cour des Aides de Caen ; — Jean Chrestien, lieutenant particulier ; — Pierre de Lenglade, lieutenant général ancien au siége présidial d'Évreux ; — Pierre Freslard, — Michel Freslard, lieutenants généraux en la châtellenie de Lyons ; — Thomas Cyrot, avocat du Roi aux juridictions de Pont-de-l'Arche ; — Nicolas Damonville, lieutenant particulier assesseur criminel au siége de Vernon ; — François Le Redde, sieur du Breuil, trésorier provincial ancien des ponts et chaussées de la Généralité ; — Augustin Sauvé, commissaire ordinaire des guerres en Normandie ; — Jacques Fleury, sieur de Rochebrune, exempt en la maréchaussée de Pontoise.

C. 1324. (Registre.) — In-folio, papier, 164 feuillets.

1629-1671. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Claude Pellot, premier président ; — Adam de La Basoge, — Pierre Baudouin, — Marc-Antoine de Brévedent, — Christophe Le Faë de Bosetheroude, — Michel Le Nouvel, — Antoine de Marest, — Abraham de Rouen, — Raoul de Vigneral, conseillers au Parlement ; — Nicolas Le Gay, lieutenant général à la Table de marbre du Palais ; — Nicolas Toustain, procureur général ; — Henri de Launoy, conseiller à la Cour des Aides ; — Charles Diel, — Roger Le Nouvel, — Claude Ridel, sieur de More, trésoriers de France au Bureau des finances ; — Noël Germain, avocat du Roi au siége présidial de Rouen ; — Nicolas de Couvain, sieur de Radiolle, lieutenant particulier en la vicomté d'Arques ; — Jacques de La Housse, sieur de Saint-Victor, — François Poignant, lieutenants particuliers ; — Jean de Primerose, procureur du Roi à l'amirauté de Dieppe ; — Nicolas Cochart, — Jean Lemaresehal, conseillers ; — Jacques Lemaréschal, premier avocat ; — Jean Patry, second avocat du Roi au siége présidial d'Évreux ; — Pierre Corlière, lieutenant à l'amirauté de Fécamp ; — Charles de Fouilleuse, marquis de Flavacourt, bailli au comté et bailliage de Gisors et capitaine du château de ladite ville ; — Robert Arnois, sieur de Blanques, lieutenant général à l'amirauté du Havre et d'Harfleur ; — Louis Le Royer, avocat du Roi à la vicomté de Nouancourt et Ézy, désunie de l'ancienne vicomté d'Évreux ; — Charles Legras, sieur du Réel, lieutenant général en la vicomté de Pont-Autou et Pont-Audemer ; — Philippe de La Farge, sieur de Vaudrimare, — Jean Le Navasseur, — François Pellerin, lieutenants en la prévôté de Normandie ; — Étienne de Courcelles, receveur général des finances en la Généralité ; — Pierre Duval, munitionnaire au Havre.

C. 1325. (Registre.) — In-folio, papier, 97 feuillets.

1638-1674. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Nicolas Romé, président aux requêtes ; — François de Boran, — René Brinon, — Henri Henrique de Reneville, — Claude Le Roux, — Henri-François Leseigneur, conseillers ; — Charles Le Noble, substitut du procureur général ; — Laurent Lecerf de La Viéville, garde des sceaux à la chancellerie du Parlement ; — François de Fresnel, conseiller à la Table de marbre du Palais ; — Pierre Asselin, — Philippe Bigot de Graveron, — Jean-Baptiste Le Bas, conseillers, — Nicolas Du Buc, sieur de Saint-Martin, avocat général, — Michel Druel, avocat du Roi à la Cour des Aides ; — François Rozée, trésorier de France au Bureau des finances, — Jacques Aveline, — Pierre Barjolle, conseillers ; — Pierre Du Montier, lieutenant général criminel au siége présidial de Rouen ; — Adrien Duval, conseiller à celui d'Évreux ; — Joseph Le Febvre, lieutenant civil au bailliage de Gisors ; — André Guenet, sieur de Saint-Just, lieutenant général en la vicomté d'Orbec ; — Yves Des Lyons, président au bailliage et à la prévôté de Pontoise ; — François-Paul Le Vavasseur, vice-bailli d'Évreux ; — David Mahiet, lieutenant de robe longue en la prévôté de Normandie ; — Claude de Bourbonne, receveur général ancien des finances de la Généralité ; — Étienne Le Febvre, maître maçon et voyer pour le Roi en la vicomté de Rouen ; — Nicolas Montfort, maître des œuvres de maçonnerie et charpenterie pour le Roi au bailliage de Caux. — Privilége accordé à Jean Viret et à son fils Eustache, qui s'était rendu capable ès lettres grecques et latines, imprimeurs à Rouen, pour l'impression, vente et distribution des ordonnances, lettres patentes, arrêts, etc. — Lettres du Roi en faveur des Filles de la Madeleine du Refuge de Rouen.

C. 1326. (Registre.) — In-folio, papier, 107 feuillets.

1659-1677. — Vérification de provisions d'offices — Nomination de Gille Hallé, sieur d'Orgeville, — Louis-Marc de La Ferté, présidents à mortier ; — Louis Asselin, sieur de Bailleul ; — François de Bailleul, — François de Beauvais, abbé de Montmorel, — Pierre de Brinon, — Charles de Caradas, — François de Caré, — Robert Costé, sieur du Mesnil, — Jacques Dumoncel, — Thomas Du Montier, — Jean-Baptiste Guéroult, — Guillaume Le Diacre, — André Le Georgelier, — Nicolas Le Pesant, — Claude Le Roux, sieur de Tilly, — Henri Louvel, — Louis Maignart de Ber-

nières,— Georges Du Not, abbé de Saint-Pierre-sur-Dives,— Thomas Paumier, sieur de Boschéranger, — Guillaume Scot, conseillers au Parlement; — Gédéon de Cléroude, — Formont, — Henri de Pas, sieur de Bois-l'Abbé, — Antoine Aubert, substitut du procureur général à la Cour des Aides; — Louis Baudonin, sieur de Talevenne, — Geoffroy Gayon, trésoriers de France au Bureau des finances; — François Hérambourg, — Joachim Pellerin, — Louis Roquette, conseillers; — Charles Le Cousturier, lieutenant général au siége présidial de Rouen; — Louis Romé, sieur de Vernouillet, lieutenant général à celui d'Andely; — Michel Du Vivier, lieutenant parrticulier à celui d'Évreux; — Jean Fouquet, lieutenant particulier en la vicomté d'Orbec; — Jean Le Grix, sieur d'Heurteauville, pourvu de la même charge à celui de Pont-Autou et Pont-Audemer; — Scipion Alain, sieur de Bombreville, — Claude Guerout, — Nicolas Haveron, — André de Létoille, contrôleurs à faire les montres du grand prévôt; — Charles Duval, — Guillaume Fillastre, — Nicolas de Tunes, lieutenants en la prévôté. — Décharge de la taille en faveur des incendiés de la paroisse de Londinières. — Lettres de naturalité à Marie Boulé, de Hesdin en Brabant; — Jean Cartier, du pays de Liége; — Jean de Grave, de Londres; — Hermen Vuetken, de Hambourg. — Confirmation de droits de chauffage en faveur de différents établissements religieux. — Don au second monastère de la Visitation de Rouen d'une ruelle conduisant de la rue Sainte-Geneviève au rempart.

C. 1327. (Registre.) — In-folio, papier, 102 feuillets.

1650-1689. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Charles de Faucon de Ris, premier président; — Marc-Antoine Hellouin, avocat général; — Henri de Brévedent, — François de Chalons, — Louis-François de Chalons, — Jean Heurtaut, — Nicolas de La Porte, sieur de La Ferté, — Pierre Lemarchand, sieur de Bardouville, — Jean Lesens, — Charles de Folleville, — Nicolas de Lespiney, — Jacques Paviot, sieur de La Villette, — Jean de Planterose, — Jean-Baptiste Scot, — Pierre Scot de Fumechon, — Jacques Du Tot, sieur de Varneville, conseillers au Parlement; — Nicolas du Buisson, — Louis Hays, sieur de La Motte, avocats du Roi à l'amirauté; — Pierre de Colardin, sieur de Boisolivier, président; — Jean de Beaumer, — Georges de Cavelande, — Louis Dufour, — Charles Le Ber, — Robert Le Cerf, — Claude Richomme, conseillers à la Cour des Aides; — Antoine Cousture, — Antoine Dupont, — Jean-Baptiste Goullas, — Jean Lechevalier, — Adrien Lucas, — Jacques Thorel, sieur d'Allo, trésoriers de France au Bureau des finances; — Jacques Brunel, — Gilles Frémont, — Adrien Le Plastrier, — Pierre Piquet, — Jacques de Sahurs, conseillers; — Siméon Cavelier, lieutenant particulier au siége présidial; — Pierre Perrier, vicomte de l'Eau de Rouen; — Jean Ouldard, procureur du Roi au siége présidial d'Andely; — Pierre Hellouin, lieutenant en l'amirauté; — Nicolas Du Noyer, lieutenant général en la vicomté de Caudebec; — Claude de Beausse, lieutenant particulier au siége présidial d'Évreux; — Claude Lefebvre de Neufmarché, lieutenant général au bailliage de Gisors; — Philippe Raisin, procureur du Roi en l'amirauté du Havre; — François de Bertangle, conseiller en la vicomté de Lyons; — Charles de Moy, lieutenant général au siége de Neufchâtel; — Louis Cousin, lieutenant particulier au bailliage de Pont-de-l'Arche; — Charles Duval, lieutenant criminel en la maréchaussée; — le duc de Saint-Aignan, lieutenant général au gouvernement du Havre; — David Gallye, sieur d'Ibonville, bailli de Caux; — Jean Lescuyer, voyer pour le Roi des œuvres de maçonnerie et charpenterie de la vicomté d'Arques; — Jean-Baptiste Le Tisserend, maître maçon voyer pour le Roi en celle de Rouen. — Anoblissement de Thomas Legendre, commerçant; — Louis Gréard, avocat au Parlement; — Nicolas Godescar, échevin de Rouen; — Laurent Tacquet, échevin de Dieppe. — Cession à René de Langle d'un ancien chemin pour lui tenir lieu de terrain pris pour l'élargissement de la côte Saint-Michel, près Évreux, conformément à une ordonnance de M. de Marillac, intendant.

C. 1328. (Registre.) — In-folio, papier, 69 feuillets.

1676-1690. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination d'Auguste Durand de Missy, — Thomas Hardy, — François de Heusté de Lamberville, — François Le Cornu de Bimorel, — Bruno-Emmanuel de Motteville, — François-Romé de Fresquiennes, — Nicolas Voysin, conseillers; — Georges Le Prévost, notaire et secrétaire au Parlement; — Pierre Puchot de Lespinay, trésorier de France au Bureau des finances; — François Dufour, maître particulier des eaux et forêts de Rouen; — Henri Bouté, conseiller honoraire au siége présidial d'Andely; — Robert Dupont, lieutenant général en la vicomté d'Arques; — Jean Foloppe, avocat du Roi au siége présidial de Caudebec; — François de Rouvray, vicomte de Gisors; — Nicolas de Courcole, lieutenant général en la vicomté de Lyons; — Jean Sulley, lieutenant en la vicomté de Montivilliers; — Pierre Favier, lieutenant général à Neufchâtel; — Louis de Vittecoq, lieutenant particulier civil et criminel à Pont-Audemer; — Nicolas Langlois, lieutenant général ancien a Pont-de-l'Arche; — Jean-Baptiste Garsault, receveur payeur alternatif du Parlement; — Nicolas Morant, voyer du

comté d'Évreux;—Joseph de Mayol, prieur de Beaulieu; — Philippe Maguy, chapelain d'une portion de la chapelle Saint-Nicolas au château d'Évreux. — Lettres de don en faveur des Pénitents de Rouen, Louviers, Andely. — Arrêt du conseil qui défend aux Minimes de Dieppe de continuer la levée des droits qu'ils ont perçu jusqu'alors sur les poissons entrant dans la ville, ordonne qu'il leur sera payé sur les deniers patrimoniaux une rente annuelle de 800 livres, à charge par eux de faire balayer la poissonnerie et de fournir les claies nécessaires.

C. 1329. (Registre.) — In-folio, papier, 236 feuillets.

1681-1693. — Vérification de provisions d'offices.— Nomination de Charles-François de Montholon, premier président; — Maignard de Bernières, procureur général; — Jean-Baptiste Scot de Fumechon, président à mortier; — François de Romé, président aux requêtes; — Jean-Baptiste Augo de Lezeau, — Nicolas Bouchard, sieur de Blosseville, — Robert-François Boulaye, — Jean-Henri Daubray, — Louis-Jérôme d'Érard, — Toussaint Guenet, — Nicolas Du Houley, — Jean-François Hubert,— François-Armand Le Cornier de Sainte-Hélène, — Pierre Le Guerchoix, — Hyacinthe Paviot de Bouillon, — Étienne Théroude, conseillers, — Louis-René Baillard, sieur Des Cours, — François Doisnel, — Charles Dupont Mouret, — André Hellot, — Charles Lambert, substituts; — François Sanson, notaire et secrétaire au Parlement; — Jacques-Robert Le Chevalier, — Adrien de Rouen, — Charles Théroulde, conseillers; — Louis Petit, sieur de Captot, avocat général; — Pierre-Antoine Le Ber, — Jacques Noel, substituts à la Cour des Aides; —Guillaume-Antoine Fleureau, — Nicolas Le Maistre, trésoriers de France au Bureau des finances; — Thomas Le Danois, conseiller; — Guillaume Haillet, conseiller honoraire; — Pierre Le Pesant de Boisguillebert, lieutenant général; — Daniel Coignard, chevalier d'honneur au siége présidial de Rouen; — Hector-Gilles Comptant, procureur du Roi aux eaux et forêts d'Andely; — Isaïe Coullast, sieur de Saint-Martin, avocat du Roi au bailliage;— Jacques Colleaux, vicomte, — Adrien d'Elbeuf, — François Gaultry, lieutenants en l'amirauté de Caudebec; — Mathieu de Quillel, sieur du Valratier, conseiller; — Philippe-Joseph Le Doux de La Musse, procureur du Roi; — François de Langle, vicomte d'Évreux; — Joseph Huet, lieutenant général; — Louis Gautrin, Louis Mordant, lieutenants particuliers à Gisors; — Adrien de Bailleul, procureur du Roi à la vicomté de Montivilliers; — Jacques Le Rouyer, pourvu de la même charge à Nouancourt; — Jacques Thierry, lieutenant en l'amirauté de Touques; — David-Joseph de Bordeaux, procureur du Roi alternatif au bailliage de Vernon; — François Mallet de Mailly, — Gabriel Mohier, — Nicolas Vasse, maires de Louviers, Nonancourt, Saint-Valery-en-Caux; — Pierre Le Vavasseur, maître des ports, ponts et passages de Normandie;—Charles Petit, contrôleur à faire les montres du prévôt et de ses lieutenants;—de Calvières, abbé de Lire; — Jacques Colbert, coadjuteur de Rouen, prieur de Notre-Dame de Sausseuse; — Balthasar de Fourcy, abbé de Saint-Wandrille. — Lettres de naturalité à Jacques et François Rice, gentilshommes de Limerick.— Changement de chemin autorisé à Touffreville. — Dons par le Roi à Duplessis, garde du corps; — Pernost, huissier de la chambre; — Mignon, commis du marquis de Croisy; — Dumas, — Mazen. — Don des biens du chevalier de Longueville aux princes de Condé et de Conti.

C. 1330. (Registre.) — In-folio, papier, 122 feuillets.

1658-1695. — Vérification de provisions d'offices.— Nomination de Bruno-Emmanuel de Motteville, président à mortier; — Jacques Asselin, — Claude de Beedelièvre de Quevilly, — Barthélemy Brice, — Pierre Costé, sieur du Mesnil, — Louis Gueroult, — Guillaume Le Gendre, sieur de Roumilly,—Hector-Joseph Pavyot, sieur de Saint-Aubin, conseillers; — François Le Rebours, notaire et secrétaire du Roi au Parlement; — Nicolas Ballandonne, conseiller à la Cour des Aides;—Antoine-Nicolas Baillard, conseiller honoraire; — David Toustain, conseiller au bailliage de Rouen; — Pierre Martin, avocat du Roi à la vicomté d'Arques; — Guillaume Romé de La Bertoudière, lieutenant criminel au siége royal de Conches;—Jean Lemercier, lieutenant au bailliage de Gisors; — Nicolas Desmarets, lieutenant général à l'amirauté du Havre et d'Harfleur; — Louis Lemaistre, lieutenant particulier au bailliage de Magny; — Charles Bodin, lieutenant civil à celui de Neufchâtel; — François Bréant, procureur du Roi à celui de Pont-de-l'Arche; — le marquis de Rasseut, brigadier de cavalerie, bailli de Caux; — Michel de Fouilleuse de Flavacourt, premier page de la petite écurie bailli de Gisors; — Nicolas Tallebot, contrôleur général ancien des finances; — Guillaume Cabeuil, contrôleur général alternatif des domaines et finances de la Généralité; — Jean-Baptiste Baudry, sieur de La Pescherie, vice-bailli à Rouen; — Antoine Des Roys de La Garelle, sieur du Rouve, — Nicolas Eustache, — Pierre Le Prevost, maires d'Andely, du Havre et de Pacy. — Dons par le Roi au marquis d'Harcourt; — à Blondeau, commis du marquis de Barbezieux;—à de Courcy, lieutenant de vaisseau;—à Guillaume Morel, bourgeois de Paris. — Commission au sieur de

Hanyvel, trésorier de France, pour faire la visite des ponts, chemins et chaussées de la Généralité.

C. 1331. (Registre.) — In-folio, papier, 140 feuillets.

1186-1697. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Pierre Scot de Fumechon, président à mortier; — Guillaume Le Chevalier, avocat général; — Claude Bertout, — Nicolas-Louis de Brinon, — Guy de Faoucq de Garnetot, — François Le Cordier de Bigards, — Jacques Papavoine, — François Du Resnel, conseillers au Parlement; — Remi Chaperon, lieutenant général à la Table de marbre du Palais; — Louis-François Bigot, — Guillaume-François Quentin, sieur de Morigny, conseillers; — Paul Le Jaune, substitut du procureur général à la Cour des Aides; — Claude Rozée, procureur du Roi; — Guillaume Collombel, avocat du Roi au Bureau des finances; — Antoine-Nicolas Baillard, conseiller, — Pierre Barjolle, lieutenant particulier; — Pierre Lemoine, conseiller honoraire au siége présidial de Rouen; — André-Louis de Romé de Vernouillet, lieutenant général au siége présidial d'Andely; — Charles Lemonnier, procureur du Roi; — Antoine Lehallier, docteur en théologie, conseiller honoraire à celui de Caudebec; — Eustache de Beausse, — Jacques Fontenay, conseillers à celui d'Évreux; — Jean-Baptiste Corbière, lieutenant à l'amirauté de Fécamp; — Pierre Le Prévost, sieur de Tournon, procureur du Roi à celle du Havre; — Nicolas Denise, avocat du Roi à la vicomté de Neufchâtel; — Louis Mordant, lieutenant particulier au siége royal de Vernon; — Pierre de Langlade, — Jean Bonté, — Charles-François Guedier, — Michel Advencl, — Louis Mordant, maires d'Évreux, Gisors, Gournay, Pont-Audemer, Vernon; — Jean-Paul de Selve, grand prévôt général de la haute Normandie; — Henri Osvald de La Tour-d'Auvergne, abbé de Conches (brevet du Roi et bulles); — Guillaume Le Brun, chapelain de la chapelle Saint-Étienne au château de Pont-de-l'Arche; — Pierre Le Franc, chapelain de la chapelle Saint-Romain au Vieux-Palais de Rouen. — Don par le Roi à Lamoureux, garde de la prévôté de l'hôtel. — Lettres de naturalité à Catherine Videbien, de Bruxelles; — à Joseph Chas, fils de Jouannez Sacerdotte, natif d'Alep en Arménie. — Bail du duché de Longueville. — Copie de la charte de Richard de Vernon, fondateur du chapitre de cette ville.

C. 1332. (Registre.) — In-folio, papier, 109 feuillets.

1645-1698. — Vérification de provisions d'offices, anoblissements, confirmations de noblesse. — Arrêt du Conseil d'État qui règle les civilités que doivent rendre les trésoriers de France tant au gouverneur qu'aux lieutenants généraux de la province à leur arrivée à Rouen. — Nomination de François-Frédéric de Montmorency-Luxembourg à l'office de bailli de Rouen; — de Thomas Corneille, sieur de Cotte Coste, reçu avocat au Parlement en 1681, à l'office de conseiller au bailliage et siége présidial de Rouen. — Lettres d'anoblissement ou de confirmation de noblesse de Richard de Bauquemare, — Robert Du Faguet, sieur de Montbert, — Pierre Hue, — Pierre Estièvre, — Jean Hescamps, sieur d'Épreville, — Louis Lemonnier, — François Grossin, — Nicolas Cottart, ancien chevau-léger, — Ézéchiel-Bernard Robin, — Jean Blin, sieur de Maupertuis (armoiries).

C. 1333. (Registre.) — In-folio, papier, 140 feuillets.

1692-1700. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Jean Chaufray, — Maximilien de Courvaudon, — Louis-Émeric Marc de La Ferté, — Barthélemy Lecordier de Bigars, — Jean Le Sens de Folleville, — Joseph de Marguerit, — Georges-Michel de Motteville, conseillers; — Louis de Ry, commissaire aux requêtes; — Gabriel-Pierre Le Bas, substitut; — Jean Lecerf de La Viéville, garde des sceaux au Parlement; — Adrien Du Houlley, lieutenant général à la Table de marbre du palais; — Barthélemy Dalleaume de Tréforest, — François Doynel, — Jacques de Lamoy, conseillers à la Cour des Aides; — Georges Jubert, sieur d'Oinville, premier président; — Nicolas de Germont, président; — Jacques Charron, — Joseph Terreau, trésoriers de France; — Henri Le Picquays, substitut au Bureau des finances; — Henri Le Gendre, conseiller honoraire au siége présidial; — Pierre Varin, procureur du Roi en la vicomté; — Jacques Brunel, procureur de police de Rouen; — Joseph Hyverneau, enquêteur et commissaire examinateur au bailliage d'Arques; — Nicolas Du Noyer, lieutenant particulier au bailliage de Caux; — Adrien Le Febvre, conseiller; — Robert Cresté, procureur du Roi; — Gaspard Le Sec, comte de Montault, chevalier d'honneur au siége présidial de Caudebec; — Jean Saint, conseiller honoraire; — Nicolas Le Doux de Baquepuis, procureur du Roi au bailliage d'Évreux; — Louis Gautrain, lieutenant général; — Nicolas Aubery, procureur du Roi de police à Gisors; — Georges Sausse, lieutenant général à Longueville; — Charles Mesanguel, lieutenant général en la vicomté de Montivilliers; — Charles Le Vavasseur de La Binelerie, procureur du Roi de police à Pont-Audemer; — Joseph de Bordeaux, pourvu de la même charge à Vernon; — Armand-Claude Hallé de Clerbourg, lieutenant de vol pour corneille du cabinet du Roi, gouverneur du grand et du petit Andely et

du Château-Gaillard ; — Charles-Nicolas, baron d'Anglure, gouverneur de Saint-Valery ;—Simon Collombel, secrétaire de la ville d'Évreux; — Nicolas Dufour, maire de Magny. — Lettres d'anoblissement ou de confirmation de noblesse d'Antoine de Gouy de Montgiron, — Guillaume de La Bunodière, — Simon Laisné, sieur d'Étintot, — Louis Langlois, sieur de Jainville, — Nicolas Le Chéron, — Charles Le Fournier, sieur d'Offrainville, — Thomas Le Fournier, sieur de Jenville,—Jacques Pattier.— Dons par le Roi aux trois filles du feu sieur de Calvimont, capitaine d'infanterie; — Du Challart, commis de Pontchartrain, secrétaire d'État.

C. 1334. (Registre.) — In-folio, papier, 96 feuillets.

1692-1702. — Vérification de provisions d'offices.— Nomination de Pierre Le Bas, président aux requêtes du Palais ; — Joseph de Croisy de Bougy, — Pierre Danviray, Jacques de Launoy,— Pierre Le Bas,— Charles Mouret Du Pont, — Guillaume de Vigneral, conseillers; — Pierre Le Noble, — Romphaire Rabel de Beaupré, substituts du procureur général du Parlement; — Jacques d'Houdemare, conseiller ; — Félix Dufour, secrétaire du Roi à la Cour des Aides ; — Adrien Lucas, sieur de Boucourt, président ; —Louis Costé, trésorier de France au Bureau des finances; — Barthélemy Buquet, sieur de La Neuville-Chant-d'Oisel, conseiller au siége présidial ; — François Planterose, substitut en la monnaie ;—Nicolas Laigle,— Christophe Millet, —Nicolas Paumier,—Laurent Tassin,—Noël Turgis, commissaires de police à Rouen ;—Jean Le Pelé, lieutenant général;—Pierre Le Pelé, avocat du Roi en la vicomté d'Arques;—Jean de Clieu, sieur de Neuvillette, lieutenant général au bailliage de Caux ;—Claude Le Doux, président ancien au siége présidial d'Evreux ; — Michel de La Grange, assesseur en l'Hôtel-de-Ville de Gisors ; — Guillaume Perdriel, lieutenant de police d'Harfleur;— Benoît de Fresnel, lieutenant civil et criminel en l'amirauté d'Honfleur ; — Jacques de Beausse, lieutenant général de police à Pacy ; — François Bréant, substitut du procureur du Roi; — Michel Le Forestier, lieutenant général de police à Pont-de-l'Arche ; — Pierre de Mesle, assesseur à l'Hôtel-de-Ville de Vernon ; — Jacques de La Fosse, grand prévôt de Normandie ;— Louis Siegeault, commandeur de Burgonet, — Jean-Baptiste Tisseran, maçon voyer en la vicomté de Rouen. — Octroi concédé à Evreux. — Don par le Roi au sieur Blondeau, commis de Chamillard, secrétaire d'État. — Lettres de noblesse en faveur de François Le Petit, lieutenant en l'Élection d'Andely ; — Jean-Baptiste-Adrien Mallet, sieur des Donaires, lieutenant général de police à Neufchâtel.

C. 1335. (Registre.) — In-folio, papier, 224 feuillets.

1695-1704. — Vérification de provisions d'offices.— Nomination de Nicolas-Pierre Camus de Pontcarré, premier président ; — Maximilien Constantin Auzeray de Courvaudon, — Claude de Berdelièvre de Quevilly, présidents à mortier ; — Jean-Nicolas de Bailleul, — Guillaume Bigot de Graveron, — Nicolas-Antoine Godefroy, — Jean-Louis Hérault, — Thomas Hue de Vertmanoir, — Nicolas Jubert de Bouville,— Jacques-Adrien Lucas,— Alexandre Paviot, conseillers ; — Pierre Chycolet de Corbigny, — Antoine Fleureau, — Robert Le Danois, — Barthélemy Moufle, secrétaire du Roi au Parlement ; — Siméon Cavelier, — Étienne Lequeux, — Charles-Yves Macé, — Louis de Sacy, secrétaires du Roi à la Cour des Aides ; — Romain Du Vrac, trésorier de France au Bureau des finances ; — Pierre Esnard, conseiller honoraire au siége présidial ; — Charles-Jean-Baptiste Robillard, changeur pour le Roi à la monnaie de Rouen;—Jacques Colleaux, lieutenant général de police à Caudebec ;—Robert Lucas, sieur de La Brosse, président au siége présidial d'Évreux ; — Jean Hescamp, sieur d'Épreville, procureur du Roi au bailliage et vicomté de Pont-Autou et Pont-Audemer ; — Sébastien Gigon de La Berterie, lieutenant général de robe longue en la prévôté générale de Normandie; — Jean Lesca, trésorier receveur des ponts et chaussées de la Généralité: — Sébastien-Jean-François de Montfort, gouverneur de Caudebec ; — Pierre de Langlade, subdélégué d'Évreux ;— Charles Gehu, — Louis Fonteyne, — Joseph Petitseigneur, — Mathieu Couttard, maires de Lyons, Pacy, Saint-Valery, Vernon.— Aliénation de droits de haute justice et de seigneuries, — de la halle aux bouchers de Rouen, — de pièces de terre à Aumenil-le-Bas, — Eprétot, — Fontenay, — Gainneville, — Pont-de-l'Arche, — Saint-Georges-de-Gravenchon (ferme nommée Le Platon),—des prévôtés de Bellencombre, d'Étretat.— Lettres de naturalité à Claude Janet, de la paroisse de Tarentaise ; — de noblesse, à Jean Caulier, — Antoine Heuzé, sieur de Trigny, — Pierre Martin, sieur de Bures.

C. 1336. (Registre. — In-folio, papier, 164 feuillets.

1698-1709. — Vérification de provisions d'offices. Nomination de Gilles Maignard de Bernières, — Louis de Romé de Vernouillet, présidents à mortier; — Adrien Boullays, — François de Brévedent, — Jean Dufour, — Jean d'Ernorbon, — Jean Germont, — Adrien Lambert, — Louis de La Motte-Ango, — Louis de Lamperiere, — Louis Le Fué, — Anne-Robert Le Roux d'Esneval, — Nicolas Pavyot de La Villette, — Jacques Pigou, conseillers;

François Bonnel, — François de Houppeville, — Michel Sauvalle, substituts au Parlement; — Daniel Pigou, lieutenant général à la Table de marbre du Palais; — Nicolas Lucas de Boucourt, président; — François Boutren de Mélamare, — Jacques Pesnelle, trésoriers de France au Bureau des finances; — Étienne Le Maryé, conseiller au siége présidial de Rouen; — Pierre de La Tour, président à celui d'Andely; — Joseph Guerard, procureur du Roi à Arques; — Jean-Baptiste Bosguerard, président; — Nicolas Cochart, conseiller au siége présidial d'Évreux; — Jean Bloquel, lieutenant criminel à Neufchâtel; — François Destunes, — Auguste Duquesnay, lieutenants de robe longue; — Bonaventure de Varangue, lieutenant de robe courte du prévôt général; — Louis de Lestandart de Bully, — Louis Le Blanc Du Rollet, gouverneurs de Caudebec et de Louviers; — Nicolas Lemonnier, — Jacques Foisnard, maires d'Andely et de Pont-l'Évêque; — François Guyot de Chenisot, receveur général des finances de la Généralité; — Bernard Beard, — François de Boutigny, — Renaud Brouard, — Jacques Gislain de Beauparc, — Jacques Gislain de Bellecourt, — Louis Gueroult, — Jean Le Page, — Georges Le Prévost, — Josias Le Serrurier, — Jean Robillard, directeur trésorier de la monnaie de Rouen, secrétaires du Roi; — Jean Le Cerf, — Laurent Le Cerf de La Vieville, gardes des sceaux près la chancellerie du Parlement. — Dispense de degré de service pour acquérir la noblesse en faveur d'Antoine Couture de Chamacourt, trésorier de France, — Thomas Daussy, greffier en chef au Bureau des finances. — Bail des domaines. — Aliénation du Clos du Roi à Saint-Michel du Haizel, — des droits du poids aux laines à la vicomté de l'Eau de Rouen. — Bureau des finances transféré dans l'ancien bâtiment de la Cour des Aides.

C. 1337. Registre. — In-folio, papier, 174 feuillets.

1679-1713. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de François Le Cordier de Bigards, procureur général; — Anne Le Roux d'Esneval, président; — Pierre Baudouin Du Basset, — Louis de Beedelièvre, — Jacques de Civille de Saint-Mars, — Louis Desmarets de Saint-Aubin, — Jean Des Fontaines, — Charles-Henrique de Reneville, — Claude Langlois de Colmoulins, — Marc-Antoine de Langnedor, — Charles Le Boullenger, — Gilles Le Diacre, — Jean-Baptiste Lesdo, — François-Louis Robert, sieur de Saint-Victor, — Jacques de Tiremois, — Richer d'Aube, conseillers au Parlement; — François Marguerit, — Adrien de Rouen, présidents; — Guillaume Boistard, conseiller à la Cour des Comptes; — Anne Aubert, Thomas Bourdon, — Jean Lemarchand, — Claude Ridel, trésoriers de France au Bureau des finances; — Michel Dufour, — Alexandre Le Page, conseillers au siége présidial de Rouen; — Pierre Cabut, — Louis de La Houssaye, lieutenants à l'amirauté de Caudebec et Quillebeuf et à celle de Dieppe; — François Grégoire, procureur du Roi au bailliage du Havre; — Guy Fleury, — Isembert d'Hostel, — Vincent Lamboy, — Jacques Le Coiffret, — André Le Pautnier, — Antoine Niel, — Jean Pesquet, secrétaires du Roi près la chancellerie du Parlement; — Pierre de Combes, — Claude Bretel, marquis de Lanquetot, gouverneurs de Gisors et de Montivilliers; — Pierre Le Roux de Langrye, lieutenant général d'épée au bailliage de Rouen; — Nicolas Lemonnier, — Nicolas de Grieu, majors pour le Roi à Louviers à et Pont-l'Évêque; — Charles Damaire, maire d'Harfleur; — Gaspard Abiel, secrétaire du gouverneur de la province. — Don par le Roi à Paul de La Marcandière, chantre de la chapelle de sa musique; — au marquis de Vitermont, — à Duchesnay, commis du comte de Pontchartrain. — Aliénation des domaines d'Ézy, Pacy et Nonancourt, — des droits sur les marchés de Lyons, — Neufchâtel, — Rouen, — Vernon. — État des péages de la Généralité. — Octrois du Havre. — Érection du fief de Saint-Crespin à Lorleau en faveur de Sublet. — Lettres de noblesse pour Nicolas Daubervilie, bailli d'Eu. — Dispense d'un degré pour acquérir la noblesse à Guillaume Colombel, avocat du Roi, — Michel Fournier, trésorier de France au Bureau des finances de Rouen.

C. 1338. Registre. — In-folio, papier, 173 feuillets.

1654-1716. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Louis Baudouin Du Basset, — Charles Baudry, — Scipion Bertout, — Alexandre Bigot, — Alexandre Costé, — François-Xavier Déry, — Pierre Godefroy, — Charles Guedier, — Jacques Jores, — Louis-Henri de Romé, — Jacques Du Tot, conseillers au Parlement; — Pierre de Bosguerard, auditeur en la Cour des Comptes; — Anne Aubert, second président; — Gabriel de Cavelande, — Charles de La Roche, — Thomas Ragon, — Jean Thierriat, trésoriers de France au Bureau des finances; — Nicolas Bloquel, — François Conture, conseillers; — Gabriel Le Pesant de Pinterville, procureur du Roi; — Guillaume Germain, avocat au siége présidial; — Auguste Le Bourgeois de Belleville, conseiller; — François Du Hamel, avocat du Roi à l'amirauté; — Pierre Varin, — François d'Houppeville, procureurs du Roi à la vicomté et à la vicomté de l'Eau; — Jean Le Pesant de Boisguilbert, lieutenant général de police à Rouen; — Philippe Faucomet, procureur du Roi au bailliage de Caux; — Paul de Romieu, conseiller au bailliage de Caudebec; — Jean Aubry, procureur du Roi à celui de Gisors; — Denis Glier,

lieutenant criminel à l'amirauté du Havre ;—Louis Feudrix, lieutenant civil et criminel au bailliage de Montivilliers ; — Pierre Le Massif, lieutenant ancien à celui de Pont-de-l'Arche; — Nicolas Baco, — Jean-Baptiste Cavelier, — Louis Langlois, — Gabriel Le Rouyer, — Jacques de Lescluse, secrétaires du Roi; — Jacques Le Bailli, référendaire près la chancellerie du Parlement; — Jean Le Prince, notaire secrétaire en la Chambre des Comptes; — Alexandre de La Rochefoucauld, prieur de Bonne-Nouvelle; — Louis Pelet, grand prévôt de la haute Normandie;—Gabriel de Jort de Fribois, trésorier des ponts et chaussées de la Généralité; — François de Fouilleuse, bailli de Gisors; — Ange de Garnier, — Alexandre Costé, — Anne Du Rollet, — Louis-Henri d'Harcourt, gouverneurs de Chaumont, Harfleur, Louviers, le Vieux-Palais de Rouen ; —Charles Le Tellier, lieutenant général d'épée au bailliage de Vernon. — Bail des domaines. — Lettres de confirmation de l'établissement du couvent de Saint-Joseph à Rouen. — Don par le Roi à Marie d'Espinay de Saint-Luc.

C. 1339. (Registre.) — In-folio, papier, 140 feuillets.

1690-1723. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Jean-Baptiste Le Chapelain, avocat général; — Alexandre Bigot, — Charles de Romé, présidents à mortier; — Robert Deslandes, — Charles Duprey de Pierville, — Marc-Antoine d'Hermerel d'Agy, — Laurent de La Bunodière, — Pierre Leber de Trouville, — Jean Lesens de Folleville, conseillers au Parlement ; — Loup Lavenier, — François Suert, conseillers ; —Claude Judde, lieutenant général à la Table de marbre du Palais; —Guillaume Helix, — Louis Le Tac, auditeurs ; — François Varin, — Paul de Villeneuve, maîtres à la Cour des Comptes ; — Gaspard Arvillon de Sozay,—François Du Vert, trésoriers de France au Bureau des finances; — Jean-Baptiste Baillard,—Louis Le Gros, — Jean Le Sueur, conseillers; — François Le Chandelier, assesseur criminel ; — Guillaume Le Baillif, procureur du Roi au bailliage ; — Jacques Néel, vicomte de l'Eau de Rouen; — Jacques Colleaux, lieutenant-général de police et vicomte; — Martin Du Noyer, conseiller au bailliage de Caudebec; — Laurent Croisé, procureur du Roi en l'amirauté de Dieppe; — Charles Le Couturier, lieutenant général au bailliage d'Évreux ; — François de Lombard, procureur du Roi au bailliage de Grainville-la-Teinturière ; — Jean Hescamps, procureur du Roi au bailliage de Pont-Audemer; — Charles Bréant, — Jean Davene, — Sébastien Larsonnier, — Jean de La Vallée, — Gabriel Lenoir, — Toussaint de Lespines, — François Magueux, — Louis Manduit, — Thomas Moulin, — Charles-Claude Poirier, — Bénigne Porret, — Robert Portier, sieur de Butot, secrétaires du Roi près la chancellerie du Parlement ; — Jean-François Hénault,—Nicolas Léger, gouverneurs de Caudebec et de Saint-Valery-en-Caux ; — Louis Ricouart, lieutenant de Roi au gouvernement du Havre (en récompense de ses services lors des bombardements du Havre et de Calais) ; — Jean Busquet, maire de Caudebec. — Érection du comté de Motteville. — Échange entre le Roi et le marquis de Belle-Isle. L'île de Belle-Isle cédée pour Beaucaire; Beaucaire remplacé par le comté de Gisors. — Vente de la seigneurie de Longueil à Charlotte Roque de Varangéville. — Lettres de naturalité à Jean de Mierbe, de Liége.

C. 1340. (Registre.) — In-folio, papier, 140 feuillets.

1693-1726. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Jacques Asselin de Villequier, — François Crespin de Pierreval, — Charles-Godefroy de Croissanville, — François Haillet, — Gabriel Le Bas de Bouttemont, — Claude Morlet, — Jean Vallier, — Raoul de Vigneral, conseillers ; — Roger Frault, — Louis de Gripière, substituts au Parlement ; — Jean Le Cheron, maître à la Cour des Comptes ; — Claude Marc, procureur du Roi au Bureau des finances ; — Louis Guenet, — Louis Lavoisé, conseillers au siége présidial de Rouen; — Pierre de La Tour, lieutenant criminel au siége présidial d'Andely ; — Charles de Hanoy, procureur du Roi en l'amirauté de Caudebec; — Charles Le Cousturier, conseiller au siége présidial d'Évreux; — Pierre Tricotté, procureur du Roi ; — Jean-Baptiste Godeheu, avocat du Roi au bailliage de Neufchâtel ; — Le Grix d'Heurteauville, lieutenant particulier au bailliage de Pont-Autou et Pont-Audemer ; — Claude Le Tellier, substitut à celui de Vernon ; — Robert Le Forestier, lieutenant général de police ancien à Pont-de-l'Arche ;—Pierre Duval,—Jean Frémont, — Jean de Jort, — Michel Gauvel, — Arnaud de La Porte, — Miles L'Hermitte de Chambertrand, — Georges Le Jaulne, — Victor de Maneville, — Nicolas Regnault, secrétaires du Roi près la chancellerie du Parlement; — Pierre Barbette, — Antoine Le Grix, maires d'Évreux et Pont-Audemer; — Charles-Adrien de Quesdeville, bailli et capitaine du château de Longueville ; — Louis de La Vergne de Tressan, archevêque de Rouen ; — Antoine Costard de Hotot, commandeur de Saint-Antoine de Villedieu en la Montagne ; — Henri de Raymond de Roquette, prieur de Saint-Ymer-en-Auge ; — Pierre Le Trecher de Rafoville, prieur de la Madeleine près Vernon. — Union à l'hôpital de Lisieux de la maladrerie du Pin. — Adjudication à Nicolas de Frémont d'Annenil du marquisat de Charleval. — Érection du marquisat de Varneville. — Maintenue des sœurs de Quintanadoine dans leur noblesse d'extraction imprimé. — Lettres de noblesse en faveur de

Jean-Baptiste Le Chapelain, avocat général au Parlement; — Étienne de Périer.

C. 1341. (Registre.) — In-folio, papier, 231 feuillets.

1762-1767. — Vérification de provisions d'offices. — Nomination de Jean de Belbeuf, procureur général; — François Le Cornu, — Armand de Pommereu, — Guy Duval de Bonneval, présidents à mortier; — Louis Grente, — Hector Pavyot, avocats généraux; — Claude Carrel, — — Pierre Costé, — Nicolas Divery, — Laurent Duval, — Auguste Gommé, — Barnabé Hays, — François Le Jeune, Thomas Le Tort, — Thomas de Paul, — Louis Planterose, — énigne Porret,—Jacques Ricquier,—Georges de Saint-Quentin, — Pierre de Ruallem, — Auguste de Sens, conseillers au Parlement; — Abdon Hely, président; — Philippe Abaquesné,—Jean-Baptiste Arnois,— Jean Bicherel, — Pierre Brochant,—Pierre Carpentier, — Alexis Durand, — Marin Gohou, — Pierre Hamel, — Charles-Nicolas de La Londe, — Michel de La Londe, — Jean-Baptiste de La Mare-Robert, — Jean Lecellier, — Guillaume Le Cavelier, —Félix Le Loup, — Athanase Le Petit, — Charles Lioult, de Saint-Martindon, — Thomas Lioult, — Louis Masselin, — Noël Menard, — Pierre Morin, — Pierre de Nully, — Simon Renard, — Étienne Taillet, — Jean de Turgis, — Jean Vaultier, conseillers à la Cour des Comptes; — François Prier, président; — Nicolas de Moneroix, — Jean-Baptiste Heultes, — Jacques de La Place, — Michel Le Courtois, — Charles Le Maistre de Claville, — Pierre de Paul, trésoriers de France au Bureau des finances; — Durand, procureur du Roi; — Jean-Jacques Le Roi, conseiller honoraire au bailliage de Rouen;—Jean Guesnier, — Pierre Bourdon, — Louis Lemarchand, procureurs du Roi à Andely, Arques, Caudebec; — Pierre Fenestre de Hotot, conseiller au siége présidial de Caudebec;—Michel Cousin, avocat du Roi au bailliage de Caux; —Dagoumer, lieutenant général à celui de Pont-de-l'Arche; — Louis Manoury, référendaire; — Claude Danse, — Pierre-Léon Duvergier, — Antoine Girauld, — César Gosset, — Joseph Laffoley, — Jean Lefèvre, — Michel Mabille, — Jacques Molle, — Louis Tilloys, — Thomas Thillaye, secrétaires du Roi près la chancellerie du Parlement; — dom d'Ortigue, abbé de Beaubec; — le duc d'Harcourt, gouverneur de Normandie; — le comte de Lillebonne, son fils, lieutenant général de la haute Normandie et gouverneur du vieux château de Rouen; — Louis de Mondrand, grand maître des eaux et forêts; — Jérôme Millin Du Perreux, receveur général en la Généralité.—Lettres de naturalité à Antoine Garvey,— Cyprien de Joncourt, — Marie Gislend de La Fontaine, — Jean Holker, — Jean-Baptiste Gérard, prêtre. — Érection du marquisat de Dauvet-Manneville, — du comté de La Rivière Prédauge. — Lettres de noblesse pour les sieurs Le Couteulx. — Gages de 3,600 livres à Charles Boulié, secrétaire de la province. — Aliénation de 288 acres de terre à Criquebeuf;—92 acres à Saint-Etienne du Rouvray. — Mouvance de terre cédée à Jean Rondeaux de Sétry. — 260 livres par an tiendront lieu à Anne Du Fay de redevance pour droits d'usage concédés aux habitants des communes riveraines des forêts du Trait et de Maulévrier. — Suppression du prieuré de Saint-Ouen-Saint-Maur, dit l'Hermitage.

C. 1342. (Registre.) — In-folio, papier, 105 feuillets.

1697-1698. — Plumitif des sentences de la voirie. — Ordre à tous les propriétaires de maisons de la ville de Rouen, et, à leur défaut, aux locataires de faire incessamment réparer, aux dépens des loyers, le pavé dégradé et en mauvais état en face de leurs héritages. — Approchements faits par Hubert, voyer. — La réparation nécessaire pour le chemin de Franqueville sera faite dans le mois aux dépens de tous les habitants de la paroisse. Ceux qui ont des harnais les fourniront pour apporter le caillou nécessaire pour amender ledit chemin, et les autres particuliers qui n'en ont point travailleront à ramasser le caillou, à peine de 60 sous d'amende contre les premiers, et de 30 sous contre les autres; —ordre au voyer de tenir la main à l'exécution de la présente sentence. — Jean Herment, bourgeois de Rouen, reçu à la commission de voyer dans l'étendue de l'Élection de Lyons pour veiller à la réparation des grands chemins royaux et de traverse, et pour empêcher qu'il ne s'y fît aucune entreprise ni usurpation.

C. 1343. (Registre.) — In-folio, papier, 273 feuillets.

1698-1700. —Plumitif des sentences de la voirie.— Sur la requête présentée par les habitants d'Auzouville-sur-Ry, la Chambre ordonne que les propriétaires riverains seront tenus de faire incessamment travailler à la réparation des chemins de cette paroisse, pour être icelle parfaite dans le mois, et, faute par eux d'y satisfaire, autorisation est donnée à M. de Germont, député-commissaire, d'y faire procéder à leurs frais. — Conflit de juridiction : le sieur Boullays est déchargé de l'amende à laquelle il avait été condamné à la police du bailliage de Rouen le 2 juillet dernier, et défenses lui sont faites de procéder ailleurs qu'en cette Chambre au sujet de la voirie. — Défense au vicomte de Gisors de prendre connaissance des faits relatifs à la voirie, et à Besnier de prendre la qualité de voyer.

C. 1344. (Registre.) — In-folio, papier, 111 feuillets.

1700-1713. — Plumitif des sentences de la voirie. — La Chambre, faisant droit sur le réquisitoire du procureur du Roi, ordonne de nouveau à tous propriétaires et locataires de maisons de la ville de Rouen et faubourgs de faire incessamment réparer chacun en droit soi le pavé en mauvais état le long d'icelles, à peine de 50 livres d'amende et d'y être mis des ouvriers à leurs frais. — Conflit de juridiction; la Chambre décharge le sieur Chardon de la condamnation portée contre lui par le juge de police et lui fait défense de procéder ailleurs qu'en ce siége ; il pourra conserver à la fenêtre de la chambre du sieur Cocheri l'enseigne de sa profession de maître d'escrime, consistant en un bras tenant un fleuret. — Permission à Louis-Robert Lecerf, seigneur patron de La Crique-Bellencombre, de faire informer, tant par semonce que par censures ecclésiastiques, pour avoir révélation de quidams malveillants qui ont démonté pendant la nuit les planches du pont de Bellencombre. — Mandement contre le sieur de Saudret pour avoir usurpé un chemin conduisant de Friche-Moisy à l'église de Saint-Benoit.

C. 1345. (Registre.) — In-folio, papier, 72 feuillets.

1713-1722. — Plumitif des sentences de la voirie entre particuliers. — Maître Charles Du Buse, conseiller du Roi, premier aumônier de l'artillerie de France, contre maître Jean Le Forestier, conseiller-secrétaire du Roi, en la présence du sieur de La Noë, conseiller-secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances. La Chambre faisant droit sur les requêtes du sieur Du Buse ordonne que procès-verbal sera dressé séparément par le sieur Costé, conseiller-commissaire, des entreprises faites par ledit Le Forestier sur le fond des grands chemins. — Adjudication au rabais des ouvrages à faire à la chaussée des prairies de Croisset et de Bapaume, proclamée à la requête des habitants de Canteleu ; — le sieur Jean Du Four, maître maçon, s'en rend adjudicataire pour 280 livres. — Asselin Du Manoir assigné à la requête de M. d'Albon, prince d'Yvetot, pour rendre praticable le grand chemin conduisant d'Yvetot au lieu patibulaire ; — défense au bailli de cette ville de prendre connaissance de l'affaire.

C. 1346. (Registre.) — In-folio, papier, 76 feuillets.

1722-1732. — Plumitif des sentences de la voirie entre particuliers. — Madame de Catteville est condamnée à ouvrir le chemin tendant de son avenue à la grange du personnat de l'église de Mireville, et les chemins tendant de Bréauté à Bolbec et de Bernières à l'église, passant par le pied du gros chêne situé près le pont de la maison de Mireville; — sentence relative à la même affaire. — Sentence par provision portant que, vu la proximité de la Fête-Dieu et des processions du Saint-Sacrement, le sieur Du Pas ouvrira son héritage du Petit-Quevilly, sauf le droit des parties au principal. — Plainte par le sieur de Civille de Saint-Mars, contre le sieur de Boishéroult, au sujet du chemin tendant de Boishéroult à Boschordel par la Croix-Vauquelin et le bois des Bullots.

C. 1347. (Registre.) — In-folio, papier, 185 feuillets.

1732-1762. — Plumitif des sentences de la voirie entre particuliers. — Requête de Marie-Madeleine-Jeanne-Suzanne de Planterose, veuve de François-Philippe de Brévedent, conseiller au Parlement, dame de Bardouville ; — autorisation accordée de supprimer un chemin passant entre la cour d'honneur dudit château de Bardouville et l'avant-cour, à charge par ladite dame d'en donner un autre sur son fonds, et de l'entretenir en bon état. — La Chambre ordonne qu'il sera dressé procès-verbal de la place destinée à usage de halles au bourg de Roumare ; de sa largeur et de celle des rues qui y aboutissent. — Requête présentée par le sieur Jacques-Adrien Dary, chevalier, sieur d'Ernemont, à ce qu'il plaise à la Chambre d'accorder mandement contre les sieurs Camus et Mauger pour se voir condamner, Camus, à restituer le chemin appelé des Chassemarées, dont il est riverain, et Mauger à remettre en bon état le chemin de la Crotte, qu'il avait dégradé à la saison des labours.

C. 1348. (Registre.) — In-folio, papier, 170 feuillets.

1714-1719. — Plumitif de la voirie générale. — La Chambre rend exécutoire un rôle de contribution pour la réparation d'une bétoire (égout) construite dans le jardin des Carmes Déchaussés de Rouen ;—fait itératives défenses à tous voituriers et rouliers de charger les charrettes ou chariots de plus de 2,500 pesant et d'y atteler plus de quatre chevaux, à peine de confiscation desdits chevaux et charrettes, même des marchandises, le tout conformément aux réglements concernant la voirie. — Adjudication au rabais des ouvrages à faire pour le pavage devant et autour du parvis de la cathédrale de Rouen.

C. 1349. (Registre.) — In-folio, papier, 216 feuillets.

1719-1723. — Plumitif de la voirie générale. — Procès-verbal de Jacques Letellier, conseiller du Roi, trésorier général de France et grand voyer en la Généralité de Rouen, au sujet de l'alignement donné à quatre maisons

que prétend construire le sieur Le Mire, dans une place vide vis-à-vis le mur des Emmurées au faubourg Saint-Sever.— Mandement accordé à l'avocat du Roi pour faire approcher les habitants d'une rue de Fécamp, la rue Arquaise, devenue impraticable. — Sur la requête présentée par Thomas Moulin, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, fermier des postes, carrosses et messageries de Normandie, Paris et Bretagne, la Chambre ordonne, conformément aux règlements de voirie, que tous les propriétaires d'héritages aboutissant aux grands chemins royaux publics et de traverse seront tenus de faire réparer lesdits chemins avec cailloux, gravier et fascines, et rehausser le milieu desdits chemins en diminuant vers les terres, et enjoint aux laboureurs d'ébrancher les arbres plantés le long des routes.

C. 1350. (Registre.) — In-folio, papier, 135 feuillets.

1731-1734. — Plumitif de la voirie générale. — Défense de procéder ailleurs qu'au Bureau au sujet d'un chemin tendant de l'église de Sévis à celle de Cressy, formant l'objet d'une contestation entre Anne Pottier, seigneur de Sévis, et Abraham Le François, laboureur. — Ordre aux propriétaires de biens aboutissant aux grands chemins royaux publics et de traverse, qui sont en mauvais état et dont se plaignent les négociants et les maîtres des voitures publiques, postes et rouliers, de satisfaire dans trois mois à les faire réparer avec cailloux, gravier et fascines, à peine de 50 livres d'amende ; les grands chemins royaux seront ouverts de 24 pieds, les chemins publics de 16, et ceux de traverse de 8 pieds. Signé : Gueroult de Saint-Aubin.

C. 1351. (Registre.) — In-folio, papier, 240 feuillets.

1734-1737. — Plumitif de la voirie générale. — Défenses à certains particuliers assignés pour la réparation du pont de Saint-Gilles, dans la banlieue de Rouen, de se pourvoir ailleurs sous peine de 500 livres d'amende. Les officiers de l'Hôtel-de-Ville de Rouen, prétendant connaître de leurs contestations, comme seigneurs de Robec, bien que cette rivière eût été soumise à la juridiction du Bureau par déclaration du Roi. — Approchement (assignation) contre le sieur Le Rat, marchand rubanier de la rue Ancrière, à Rouen, pour faire retirer de cette rue et du cul-de-sac Saint-Vincent quatre sapins (ou étemperches), où il mettait à sécher son ruban.

C. 1352. (Registre.) — In-folio, papier, 265 feuillets.

1737-1739. — Plumitif de la voirie générale. — M. de Saint-Paul, procureur, est interdit pendant un mois de son office, pour avoir manqué à la Chambre en présentant la défense de quelques particuliers. — Locataires de maisons rue du Diable, vis-à-vis le portail de Saint-Jean de Rouen, condamnés à faire retirer des planches attachées à des coffrets sur les étaux de leurs boutiques, parce qu'elles étaient de hauteurs différentes, contrairement aux règlements.

C. 1353. (Registre.) — In-folio, papier, 214 feuillets.

1739-1741. — Plumitif de la voirie générale. — Ordre au sieur Du Mesnil-Raboult de supprimer une pointe en forme de digue formée dans la rivière, au-dessus du pont qui conduisait au moulin de la dame de Villars, et quinzaine accordée pour assembler les habitants, afin de délibérer sur la réédification dudit pont.—Commission de voyer accordée à Denis Michault, entrepreneur et adjudicataire pour six années des pièces de pavé à faire aux grands chemins de Rouen à Vernon, Évreux et Dives.

C. 1354. (Registre.) — In-folio, papier, 213 feuillets.

1741-1743. — Plumitif de la voirie générale. — Itérative défense à tous entrepreneurs, maçons, plâtriers, charpentiers et d'autres de tailler leurs matériaux dans les rues et d'en apporter plus qu'ils ne pourront en employer dans trois mois.—Plaintes du procureur du Roi au sujet des chemins de Rouen au Havre, lesquels sont devenus tellement impraticables, que les carrosses et fourgons et ceux qui courent la poste soit à cheval soit en chaise ne peuvent y passer sans de sérieux dangers, à cause de la profondeur des ravines.

C. 1355. (Registre.) — In-folio, papier, 276 feuillets.

1743-1747. — Plumitif de la voirie générale. — La Chambre, ayant égard à la requête du maire et des échevins de Caudebec, fait défense à tous habitants de porter dans les chemins et le long du quai de cette ville, les immondices ou vidanges qui ne peuvent servir à leur amélioration; visite en sera faite par les échevins en exercice, qui auront à donner, par écrit, la permission nécessaire. — Ordre, sur la réquisition du procureur du Roi, aux habitants de Saint-Didier de s'assembler pour délibérer sur la réparation d'un chemin qui leur est demandé par le syndic de la paroisse, et ce à la première convocation qui en sera faite au prône par le curé, à la diligence dudit syndic.

C. 1356. (Registre.) — In-folio, papier, 290 feuillets.

1747-1750. — Plumitif de la voirie générale. — Approchement de plusieurs particuliers d'Angerville-la-Martel et de Sainte-Hélène, riverains du chemin de Fécamp, pour réparer chacun en droit soit avec cailloux, enlever les terres, rendre le chemin praticable et de la largeur portée par les règlements, et ouvrir des cavées qui n'ont environ que de 5 à 7 pieds de large. — Enjoint à des cabaretiers de la rue Saint-Vivien et de la rue des Champs de se retirer au greffe de la Chambre, pour y demander permission de placer leurs enseignes.

C. 1357. (Registre.) — In-folio, papier, 315 feuillets.

1750-1753. — Plumitif de la voirie générale. — Réception de la pièce de cailloutage faite par Nicolas Letellier, entrepreneur des ouvrages du Roi pour les ponts et chaussées, à Déville, sur le chemin tendant de Rouen au Havre, à partir de la rue du Moulin-à-Plomb-Laminé jusqu'au pont du Petit-Maromme, ledit ouvrage trouvé bien et dûment fait par M. Baudouin, ingénieur du Roi pour les ponts et chaussées. — Denis Maillot, cabaretier de la rue Martainville à Rouen, mis à l'amende pour avoir placé deux enseignes sans permission.

C. 1358. (Registre.) — In-folio, papier, 335 feuillets.

1753-1757. — Plumitif de la voirie générale. — Adjudication au rabais d'ouvrages à faire à deux ponts, l'un en bois, l'autre en pierre sur la rivière de Risle, à l'entrée du bourg de Montfort, à Jacques-François Lernault pour 3,360 livres. — Mention de la destruction d'une partie de la halle de Pacy, en prévision du passage du Roi à son voyage au Havre.

C. 1359. (Registre.) — In-folio, papier, 327 feuillets.

1757-1765. — Plumitif de la voirie générale. — Adjudication au rabais à Vincent Liégeard, pour 19 livres 5 sous le cent, de la fourniture du pavé d'échantillon en la ville et faubourgs de Rouen pour 3 ou 6 ans consécutifs, au choix de l'adjudicataire, à charge par lui de fournir le pavé de 7, 8 et 9 pouces, carré et cubé, bien échenillé, de pierre dure sans sabouret. — Le procureur général du Parlement ayant adressé au Bureau, pour être enregistré, un arrêt rendu le 18 janvier précédent, au sujet des plantations des chemins vicinaux et de traverse, confirmatif d'arrêts des 17 août 1751 et 3 mars 1762, le Bureau déclare qu'il y voit une suite des prétentions de la Cour contre sa compétence en fait de voirie, refuse d'enregistrer ledit arrêt et arrête qu'il en sera porté plainte au Roi. Signé: de Fourneaux, Duval d'Angerval, Lemaistre, Plantou de Villainville, Le Boucher d'Hougnemare, Dufour, Hély de Saint-Saëu.

C. 1360. Registre.) — In-folio, papier, 398 feuillets.

1765-1771. — Plumitif de la voirie générale. — Dépôt par M. d'Angerval, trésorier de France et commissaire des ponts et chaussées en la Généralité, du plan des alignements tant du nouveau boulevard entre les portes Beauvoisine et Bouvreuil, que de l'embranchement sur celui de la nouvelle route d'Amiens, et ensemble de la rue de l'Avalasse devant servir de communication de la porte Bouvreuil à ladite route, conformément au projet approuvé par le Conseil, comme il était certifié sur ledit plan par M. Dubois, ingénieur du Roi pour les ponts et chaussées de la Généralité.

C. 1361. (Registre.) — In-folio, papier, 373 feuillets.

1771-1778. — Plumitif de la voirie générale. — Lutumière, procureur du maire et des échevins d'Harfleur, représentant la communauté de cette ville, conclut à ce qu'il plaise à la Chambre accorder acte de ce qu'ils s'engagent à satisfaire à l'approchement du procureur du Roi, concernant le pont de Versailles, et, en ce qui touche le pont de Colleville, maintient que ce pont, ayant été construit par le sieur Fromentin, sieur de Colmoulins, pour sa commodité, la ville d'Harfleur n'a pu supporter les charges de sa réparation ; — sentence conforme à ses conclusions.

C. 1362. (Registre.) — In-folio, papier, 340 feuillets.

1778-1784. — Plumitif de la voirie générale. — Défense aux riverains de la rue Criquebeuf et du chemin de Saint-Pierre à Elbeuf, et à tous autres dans l'étendue du bailliage de Pont-de-l'Arche de reconnaître pour raison de la voirie d'autres juges que ceux du Bureau ; dans le cas où les officiers du bailliage persisteraient à vouloir connaître du droit de voirie, le Bureau entend évoquer au Conseil toutes contestations auxquelles leurs prétentions donneraient lieu. — La Chambre en direction de voirie, ayant égard au réquisitoire de M. Dornay, procureur du Roi, enjoint aux Dames Hospitalières de Saint-François d'abattre leur maison de la rue du Bec, qui menaçait ruine, ce qui était d'autant plus dangereux que les diligences de Rouen à Paris y passaient deux fois par jour.

C. 1363. (Registre.) — In-folio, papier, 329 feuillets.

1784-1787. — Plumitif de la voirie générale. — Discours du procureur du Roi au Bureau, au sujet du prochain passage du roi Louis XVI à Rouen, à son voyage de Cherbourg : « Quand même vous n'en auriez pas été instruits par lettre, l'allégresse publique que vous partagez, « Messieurs, avec tous les bons et fidèles sujets du Roi « justement adoré, vous en auroit suffisamment averty ; « l'heureux partage du François et son caractère distinctif est « l'attachement sans bornes et son amour pour la personne « sacrée de ses Rois, mais surtout pour le Roi qui se « refuse constamment aux délices d'une cour brillante et « agréable, pour ne s'occuper que du bien de ses peuples; « qui ne s'arrache à ses grands travaux paternels et patriotiques que pour aller animer par sa présence la plus « vaste, la plus étonnante et surtout la plus utile entreprise « qu'aucun peuple de la terre ait jamais tentée. » — Conformément aux conclusions de ce discours, le Bureau ordonne que la grande route de Rouen au Havre sera visitée attentivement par le voyer et les huissiers attachés à son service, à l'effet de la dégager de tous les obstacles qui pourraient s'y rencontrer.

C. 1364. (Registre.) — In-folio, papier, 96 feuillets.

1700-1705. — Plumitif de la petite voirie. — Permission à différents particuliers de placer à leurs maisons des enseignes ou des auvents. — Permission à Toussaint de La Rue, maître charpentier de Rouen, de faire élargir une porte rue Saint-Vincent.

C. 1365. (Registre.) — In-folio, papier, 183 feuillets.

1705-1714. — Plumitif de la petite voirie. — La Chambre, vu les déclarations passées par certains particuliers et signées par eux sur le plumitif du greffe, faisant droit sur le réquisitoire du procureur du Roi, leur fait défense de reconnaître la compétence du lieutenant général de police de Rouen pour fait de pavage. — Propriétaire et entrepreneur condamnés solidairement pour avoir fait construire sur le rempart de Martainville, sans avoir pris auparavant les alignements et permissions nécessaires en la Chambre.

C. 1366. (Registre.) — In-folio, papier, 185 feuillets.

1723-1727. — Plumitif de la petite voirie. — Injonction à tous les propriétaires, locataires, engagistes de réparer le pavé des environs des halles de Magny et des rues qui y conduisent, et d'y faire travailler incessamment, à peine d'y être contraints. — Plaintes des propriétaires du Petit-Bouvreuil à Rouen contre les religieux Carmes Déchaussés, pour avoir fait remplir des bétoires, de présent enclose dans leur jardin, où de temps immémorial allaient se perdre les eaux des collines voisines, lesquelles eaux, faute de cet écoulement, refluaient dans la rue et la rendaient impraticable pour les gens de pied et de cheval.

C. 1367. (Registre.) — In-folio, papier, 183 feuillets.

1727-1731. — Plumitif de la petite voirie. — Maître de Saint-Paul, procureur pour le sieur Simon, passe son obéissance de faire abattre la devanture d'un ténement de maisons inhabitées depuis 12 ans et inhabitables, qui surplombaient considérablement sur la rue du Chaperon. — La dame veuve Du Saussay, rue du Vert-Buisson, est condamnée à faire clore ou combler un puits pratiqué sur ladite rue, dont la margelle avait été démolie jusqu'au niveau de la chaussée.

C. 1368. (Registre.) — In-folio, papier, 250 feuillets.

1619. — Vérification par les commissaires généraux députés par le Roi, des finances, des greffes, des Élections de Normandie, et vidimus des contrats d'adjudication qui ont été délivrés suivant l'édit du mois de décembre 1619.

C. 1369. (Registre.) — In-folio, papier, 64 feuillets.

1646-1649. — Vérification de quittances de taxes payées par les receveurs des tailles pour être maintenus et conservés dans leurs privilèges et exemptions. — Les échevins de Rouen reconnaissent avoir créé au nom du Roi à Marie Miffant, veuve de feu Horace Bouchard, 275 livres de rente au denier 12 sur les 6 livres par tonneau de vin. Dans cette pièce, il est fait mention de messire Jacques Diel, chevalier, seigneur de Miromesnil, conseiller du Roi en ses conseils, intendant de justice, police et finances en la Généralité de Rouen, et d'Estienne Pascal, président en la Cour des Aides d'Auvergne, commissaires généraux députés par Sa Majesté pour l'exécution de la déclaration du mois de septembre 1645, par lettres patentes en forme de commission, du 11 décembre 1645.

C. 1370. (Registre.) — In-folio, papier, 120 feuillets.

1684-1698. — Contrôle général des finances. — Enregistrement de quittances des finances payées en vertu de différents édits, notamment en vertu de celui d'octobre 1683, pour les augmentations de gages créés héréditaires.

C. 1371. Registre.) — In-folio, papier, 122 feuillets.

1698-1707. — Contrôle général des finances. — Enregistrement de quittances de finances délivrées par Bertin et Millien, gardes du trésor royal.

C. 1372. Registre.) — In-folio, papier, 114 feuillets.

1707-1709. — Contrôle général des finances. — Enregistrement de quittances de finances délivrées par Bertin Millien, Claude Le Bas de Montargis, gardes du trésor général.

C. 1373. Registre. — In-folio, papier, 150 feuillets.

1709-1715. — Contrôle général des finances. — Enregistrement de quittances de finances délivrées par Claude Le Bas de Montargis, Pierre Gruyn et Jean de Turmenies de Nointel, gardes du trésor royal.

C. 1374. Registre.) — In-folio, papier, 167 feuillets.

1716-1723. — Contrôle général des finances. — Enregistrement de quittances de finances délivrées par Pierre Gruyn, Jean de Turmenies de Nointel, Claude Le Bas de Montargis, gardes du trésor royal.

C. 1375. Registre.) — In-folio, papier, 146 feuillets.

1723-1725. — Contrôle général des finances. — Enregistrement de quittances de finances délivrées par Jean de Tourmenies de Nointel, Antoine Paris, Pierre Gruyn, Jean Paris de Montmartel, gardes du trésor royal.

C. 1376. (Registre.) — In-folio, papier, 90 feuillets.

1725-1731. — Contrôle général des finances. — Enregistrement de quittances de finances délivrées par Rolland, Pierre Gruyn, Jean Paris de Montmartel, Jean de Tourmenies de Nointel, gardes du trésor royal.

C. 1377. Cahiers. — In-folio, papier, 297 feuillets.

1758-1766. — Contrôle des finances. — Quittances du receveur général des finances de la Généralité de Rouen, Étienne Le Texier de Menneton.

C. 1378. Cahiers. — In-folio, papier, 238 feuillets.

1767-1777. — Contrôle des finances. — Quittances de Louis Paris de Treffonds, Etienne Le Texier de Menneton, Jean-Louis Le Beuf, Millin Duperreux, receveurs généraux des finances de la Généralité de Rouen.

C. 1379. (Registre.) — In-folio, papier, 58 feuillets.

1612. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Paris, le 19 janvier, de la recette et dépense des deniers de la Généralité de Rouen pour ladite année, signé : Louis ; plus bas : Potier. — Somme de la dépense, 1,841,630 livres 13 sous 4 deniers. — Pour les postes de la Généralité qui seront entièrement payées de quartier en quartier sur les lieux, la somme de 1,916 livres 8 sous. — Au trésorier des États de Normandie pour les frais des commissaires, la somme de 14,330 livres.

C. 1380. (Registre.) — In-folio, papier, 171 feuillets.

1660. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Versailles, le 14 août, de la recette et dépense des deniers imposés sur la Généralité de Rouen pour ladite année, signé : Louis ; plus bas : Phelypeaux ; Jean de Courcelles, commis à la recette. — Somme de la dépense : 2,945,800 livres.

C. 1381. (Registre.) — In-folio, papier, 71 feuillets.

1662. — État arrêté au Conseil royal des finances de la recette et dépense des deniers imposés sur la Généralité de Rouen, suivi de l'édit du remboursement du casuel de quelques offices supprimés des Élections de ladite Généralité. — En tête de cet état et des suivants se trouve un mandement, sur parchemin, adressé aux trésoriers des finances pour en ordonner l'exécution.

C. 1382. (Registre.) — In-folio, papier, 187 feuillets.

1664. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Fontainebleau, le 25 juillet, de la recette et dépense des deniers imposés sur la Généralité de Rouen pour ladite année, signé : Louis ; plus bas : Phelypeaux ; Jean-Antoine Ranchin, receveur général des finances de ladite Généralité. — Somme de la dépense : 2,368,383 livres.

C. 1383. (Registre. — In-folio, papier, 116 feuillets.

1667. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté au camp devant Lille, le 24 août, de la recette et dépense des deniers imposés sur la Généralité de Rouen pour ladite année, signé : Louis ; plus bas : Phelypeaux ; Jean-Antoine Ranchin, receveur général. — Somme de la dépense : 2,401,000 livres.

C. 1384. (Registre.) — In-folio, papier, 90 feuillets.

1669. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Saint-Germain-en-Laye, le 27 août, de la recette et dépense des deniers imposés sur la Généralité de Rouen pour ladite année, signé : Louis; plus bas : Phelypeaux. — Me Étienne de Courcelles, receveur général. — Somme de la dépense, 2,250,400 livres.

C. 1385. (Registre.) — In-folio, papier, 59 feuillets.

1670. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Saint-Germain-en-Laye, le 12 août, de la recette et dépense à faire des deniers imposés sur la Généralité de Rouen pour ladite année, signé : Louis; plus bas : Phelypeaux. — Me Jean-Antoine Ranchin, receveur général. — Somme de la dépense, 2,258,894 livres.

C. 1386. (Registre.) — In-folio, papier, 49 feuillets.

1671. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Saint-Germain-en-Laye, le 17 juillet, de la recette et dépense à faire des deniers imposés sur la Généralité de Rouen pour ladite année, signé : Louis; plus bas : Phelypeaux. — René Aubry, receveur général. — Somme de la dépense, 2,239,040 livres.

C. 1387. (Registre.) — In-folio, papier, 59 feuillets.

1672. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Saint-Germain-en-Laye, le 30 août, de la recette et dépense à faire des deniers imposés sur la Généralité de Rouen pour ladite année, signé : Louis; plus bas : Phelypeaux. — Étienne de Courcelles, receveur général. — Somme de la dépense, 2,289,040 livres.

C. 1388. (Registre.) — In-folio, papier, 79 feuillets.

1673. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté au camp devant Maestricht, le 22 juin, de la recette et dépense des deniers imposés sur la Généralité de Rouen pour ladite année, signé : Louis; plus bas : Phelypeaux. — René Aubry, receveur général. — Somme de la dépense, 2,429,333 livres.

C. 1389. (Registre.) — In-folio, papier, 58 feuillets.

1675. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Versailles, le 4 mai, de la recette et dépense des deniers imposés sur la Généralité de Rouen pour ladite année, signé : Louis; plus bas : Phelypeaux. — René Aubry, receveur général. — Somme de la dépense, 2,577,800 livres.

C. 1390. (Registre.) — In-folio, papier, 62 feuillets.

1676. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Saint-Germain-en-Laye, le 11 juin, de la recette et dépense des deniers imposés sur la Généralité de Rouen pour ladite année, signé : Louis; plus bas : Phelypeaux. — Bellet, receveur général. — Somme de la dépense, 2,699,660 livres.

C. 1391. (Registre.) — In-folio, papier, 73 feuillets.

1677. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Versailles, le 12 juin, de la recette et dépense des deniers imposés sur la Généralité de Rouen pour ladite année, signé : Louis; plus bas : Phelypeaux. — René Aubry, receveur général. — Somme de la dépense, 2,702,994 livres.

C. 1392. (Registre.) — In-folio, papier, 68 feuillets.

1689. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Versailles, le 10 mai, de la recette et dépense des deniers imposés sur la Généralité de Rouen pour ladite année, signé : Louis; plus bas : Phelypeaux. — René Aubry, receveur général. — Somme de la dépense, 2,092,344 livres.

C. 1393. (Registre.) — In-folio, papier, 92 feuillets.

1690. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Versailles, le 4 avril, de la recette et dépense des deniers imposés sur la Généralité de Rouen pour ladite année, signé : Louis; plus bas : Phelypeaux. — Jacques Poulletier, receveur général. — Somme de la dépense, 2,254,105 livres.

C. 1394. (Registre.) — In-folio, papier, 92 feuillets.

1691. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Versailles, le 29 mai, de la recette et dépense des deniers imposés sur la Généralité de Rouen pour ladite année, signé : Louis; plus bas : Phelypeaux. — René Aubry, receveur général. — Somme de la dépense, 2,259,800 livres.

C. 1395. (Registre.) — In-folio, papier, 93 feuillets.

1692. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Versailles, le 15 avril, de la recette et

dépense des deniers imposés sur la Généralité de Rouen pour ladite année, signé : Louis; plus bas : Phelypeaux. — Jacques Poulletier, receveur général. — Somme de la dépense, 2,154,367 livres.

C. 1396. (Registre.) — In-folio, papier, 98 feuillets.

1693. — État arrêté par le Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Versailles, le 28 avril, de la recette et dépense des deniers imposés sur la Généralité de Rouen pour ladite année, signé : Louis; plus bas : Phelypeaux. — René Aubry, receveur général. —Somme de la dépense, 2,177,380 livres.

C. 1397. (Registre.) — In-folio, papier, 85 feuillets.

1694. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Versailles, le 27 avril, de la recette et dépense des deniers imposés sur la Généralité de Rouen pour ladite année, signé : Louis; plus bas : Phelypeaux. — Jacques Poulletier, receveur général. — Somme de la dépense, 2,179,885 livres.

C. 1398. (Registre.) — In-folio, papier, 151 feuillets.

1708. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Versailles, le 15 mai, de la recette et dépense des deniers imposés sur la Généralité de Rouen pour ladite année, signé : Louis; plus bas : Phelypeaux. — François Guyot de Chenizot, receveur général. — Somme de la dépense, 2,331,182 livres.

C. 1399. (Registre.) — In-folio, papier, 119 feuillets.

1710. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Versailles, le 20 mai, de la recette et dépense des deniers imposés sur la Généralité de Rouen pour l'année précédente, signé : Louis; plus bas : Phelypeaux. — Jean-Marie de Vougny, receveur général. — Somme de la dépense, 2,254,234 livres.

C. 1400. (Registre.) — In-folio, papier, 171 feuillets.

1711. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Versailles, le 27 octobre, de la recette et dépense des deniers imposés sur la Généralité de Rouen pour l'année précédente, signé : Louis; plus bas : Phelypeaux. — François Guyot de Chenizot, receveur général. — Somme de la dépense, 2,050,435 livres.

C. 1401. (Registre.) — In-folio, papier, 184 feuillets.

1712. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Versailles, le 15 octobre, de la recette et dépense des deniers imposés sur la Généralité de Rouen pour l'année précédente, signé : Louis; plus bas : Phelypeaux. — Jean-Marie de Vougny, receveur général. — Somme de la dépense, 2,305,138 livres.

C. 1402. — Registre. — In-folio, papier, 208 feuillets.

1716. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Paris, le 9 mai, de la recette et dépense des deniers imposés sur la Généralité de Rouen pour l'année 1713, signé : Louis; plus bas : Phelypeaux. — Jean-Marie de Vougny, receveur général. — Somme de la dépense, 2,351,922 livres.

C. 1403. (Registre.) — In-folio, papier, 181 feuillets.

1717. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Paris, le 17 avril, de la recette et dépense des deniers imposés sur la Généralité de Rouen pour l'année 1714, signé : Louis; plus bas : Phelypeaux. — François Guyot de Chenizot, receveur général. — Somme de la dépense, 2,329,305 livres.

C. 1404. (Registre.) — In-folio, papier, 340 feuillets.

1718. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Paris, le 3 avril, de la recette et dépense des deniers imposés sur la Généralité de Rouen pour l'année 1715, signé : Louis; plus bas : Phelypeaux. — Jean-Marie de Vougny, receveur général. — Somme de la dépense, 2,611,307 livres.

C. 1405. (Registre.) — In folio, papier, 249 feuillets.

1720. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Paris, le 22 décembre, pour la distribution des finances de la Généralité de Rouen pendant l'année 1716, signé : Louis; plus bas : Phelypeaux. — François Guyot de Chenizot, receveur général. — Somme de la dépense, 2,399,907 livres.

C. 1406. (Registre.) — In-folio, papier, 190 feuillets.

1721. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Paris, le 27 avril, pour la distribution des finances de la Généralité de Rouen pendant l'année 1717, signé : Louis; plus bas : Phelypeaux. — Jean-Marie de Vougny, receveur général. — Somme de la dépense, 2,646,041 livres.

C. 1407. (Registre.) — In-folio, papier, 194 feuillets.

1721. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu

par Sa Majesté à Paris, le 10 août, pour la distribution des finances de la Généralité de Rouen pendant l'année 1719, signé : Louis; plus bas : Phelypeaux.—Jean-Marie de Vougny, receveur général.—Somme de la dépense, 2,757,031 livres.

C. 1408. (Registre.) — In-folio, papier, 134 feuillets.

1728. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Meudon, le 19 juillet, pour la distribution des finances de la Généralité de Rouen pendant l'année 1722. — François Guyot de Chenizot, receveur général.—Somme de la dépense, 3,038,261 livres.

C. 1409. (Registre.) — In-folio, papier, 175 feuillets.

1728. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Versailles, le 10 août, pour la distribution des finances de la Généralité de Rouen pendant l'année 1726. — François Guyot de Chenizot, receveur général. — Somme de la dépense, 3,446,554 livres.

C. 1410. (Registre.) — In-folio, papier, 130 feuillets.

1729. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Versailles, le 30 août, pour la distribution des finances de la Généralité de Rouen pendant l'année 1728, signé : Louis ; plus bas : Chauvelin.—François Guyot de Chenizot, receveur général. — Somme de la dépense, 3,350,033 livres.

C. 1411. (Registre.) — In-folio, papier, 211 feuillets.

1731. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Versailles, le 25 septembre, pour la distribution des finances de la Généralité de Rouen pendant l'année 1730, signé : Louis ; plus bas : Chauvelin. — François Guyot de Chenizot, receveur général. — Somme de la dépense, 3,366,244 livres.

C. 1412. (Registre.) — In-folio, papier, 186 feuillets.

1732. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Versailles, le 8 juillet, pour la distribution des finances de la Généralité de Rouen pendant l'année 1731, signé : Louis ; plus bas : Chauvelin. — Barthélemy Moufle de La Thuillerie, receveur général. — Somme de la dépense, 3,352,328 livres.

C. 1413. (Registre.) — In-folio, papier, 212 feuillets.

1733. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Versailles, le 25 août, pour la distribution des finances de la Généralité de Rouen pendant l'année précédente, signé : Louis ; plus bas : Chauvelin. — Jean Guyot de Villers, receveur général. — Somme de la dépense, 3,415,660 livres.

C. 1414. (Registre.) — In-folio, papier, 137 feuillets.

1734. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Versailles, le 7 décembre, pour la distribution des finances de la Généralité de Rouen pendant l'année précédente, signé : Louis ; plus bas : Chauvelin. — Marie-Camille Fillion de Villemur, receveur général. — Somme de la dépense, 3,304,127 livres.

C. 1415. (Registre.) — In-folio, papier, 144 feuillets.

1736. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Versailles, le 4 décembre, pour la distribution des finances de la Généralité de Rouen pendant l'année précédente, signé : Louis ; plus bas : Chauvelin. — Marie-Camille Fillion de Villemur, receveur général. — Somme de la dépense, 3,304,127 livres.

C. 1416. (Registre.) — In-folio, papier, 145 feuillets.

1737. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Versailles, le 26 novembre, pour la distribution des finances de la Généralité de Rouen pendant l'année précédente, signé : Louis ; plus bas : Amelot. — Jean Guyot de Villers, receveur général.—Somme de la dépense, 3,874,438 livres.

C. 1417. (Registre.) — In-folio, papier, 144 feuillets.

1738. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Fontainebleau, le 30 septembre, pour la distribution des finances de la Généralité de Rouen pendant l'année précédente, signé : Louis; plus bas : Amelot. — Marie-Camille Fillion de Villemur, receveur général. — Somme de la dépense, 3,249,554 livres.

C. 1418. (Registre.) — In-folio, papier, 156 feuillets.

1739. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Fontainebleau, le 22 septembre, pour la distribution des finances de la Généralité de Rouen pendant l'année précédente, signé : Louis ; plus bas : Amelot. — Jean Guyot de Villers, receveur général. — Somme de la dépense, 3,228,412 livres.

C. 1419. (Registre.) — In-folio, papier, 139 feuillets.

1740.—État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Versailles, le 19 janvier, pour la distribution des finances de la Généralité de Rouen pendant l'année précédente, signé : Louis ; plus bas : Amelot. — Marie-Camille Fillion de Villemur, receveur général. — Somme de la dépense, 3,204,772 livres.

C. 1420. (Registre.) — In-folio, papier, 152 feuillets.

1740. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Versailles, le 6 décembre, pour la distribution des finances de la Généralité de Rouen pendant l'année, signé : Louis ; plus bas : Amelot. — Jean Guyot de Villers, receveur général. — Somme de la dépense, 3,083,502 livres.

C. 1421. (Registre.) — In-folio, papier, 150 feuillets.

1741. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Versailles, le 19 novembre, pour la distribution des finances de la Généralité de Rouen pendant l'année, signé : Louis ; plus bas : Amelot. — Marie-Claude Fillion de Villemur, receveur général. — Somme de la dépense, 3,023,190 livres.

C. 1422. (Registre.) — In-folio, papier, 162 feuillets.

1742.—État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Versailles, le 30 octobre, pour la distribution des finances de la Généralité de Rouen pendant l'année, signé : Louis ; plus bas : Amelot. — Jean Guyot de Villers, receveur général.—Somme de la dépense, 3,593,634 livres.

C. 1423. (Registre.) — In-folio, papier, 161 feuillets.

1747.—État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Versailles, le 11 août, pour la distribution des finances de la Généralité de Rouen pendant l'année précédente, signé : Louis ; plus bas : Phelypeaux. — Jean Guyot de Villers, receveur général. — Somme de la dépense 3,996,578 livres.

C. 1424. (Registre.) — In-folio, papier, 168 feuillets.

1748. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Versailles, le 14 mai, pour la distribution des finances de la Généralité de Rouen pendant l'année précédente, signé : Louis ; plus bas : Phelypeaux. — Claude Nugues de La Perratière, receveur général.—Somme de la dépense, 3,998,140 livres.

C. 1425. (Registre.) — In-folio, papier, 208 feuillets.

1749. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Versailles, le 18 mars, pour la distribution des finances de la Généralité de Rouen pendant l'année précédente, signé : Louis ; plus bas : Phelypeaux. — Guyot de Villers, receveur général. — Somme de la dépense, 4,069,848 livres.

C. 1426. (Registre.) — In-folio, papier, 205 feuillets.

1752. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Versailles, le 17 mars, pour la distribution des finances de la Généralité de Rouen pendant l'année précédente, signé : Louis ; plus bas : Phelypeaux. — Claude Nugues de La Perratière, receveur général.—Somme de la dépense, 3,200,015 livres.

C. 1427. (Registre.) — In-folio, papier, 198 feuillets.

1755. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Versailles, le 18 février, pour la distribution des finances de la Généralité de Rouen pendant l'année précédente, signé : Louis ; plus bas : Phelypeaux. — Jean Guyot de Villers, receveur général. — Somme de la dépense, 3,150,935 livres.

C. 1428. (Registre.) — In-folio, papier, 148 feuillets.

1763. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Versailles, le 12 février, pour la distribution des finances de la Généralité de Rouen pendant ladite année, signé : Louis ; plus bas : Bertin. — Louis Paris de Treffonds, receveur général. — Somme de la dépense, 4,051,452 livres.

C. 1429. (Registre.) — In folio, papier, 145 feuillets.

1766. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Versailles, le 16 décembre, pour la distribution des finances de la Généralité de Rouen pendant l'année précédente, signé : Louis ; plus bas : Bertin. — Louis-Paris de Treffonds, receveur général. — Somme de la dépense, 3,346,722 livres.

C. 1430. (Registre.) — In-folio, papier, 138 feuillets.

1768.—État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Versailles, le 12 janvier, pour la distribution des finances de la Généralité de Rouen pendant l'année 1766, signé : Louis ; plus bas : Bertin.—Étienne Le Texier

de Menneton, receveur général. — Somme de la dépense, 3,442,098 livres.

C. 1431. (Registre.) — In-folio, papier, 115 feuillets.

1769. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Compiègne, le 22 août, pour la distribution des finances de la Généralité de Rouen pendant l'année 1767, signé : Louis; plus bas : Bertin. — Louis-Paris de Treffonds, receveur général. — Somme de la dépense, 3,444,347 livres.

C. 1432. (Registre.) — In-folio, papier, 290 feuillets.

1770. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Versailles, le 10 août, pour la distribution des finances de la Généralité de Rouen pendant l'année 1768, signé : Louis; plus bas : Bertin. — Étienne Le Texier de Menneton, receveur général. — Somme de la dépense, 3,624,235 livres.

C. 1433. Registre.) — In-folio, papier, 153 feuillets.

1770. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Fontainebleau, le 30 octobre, pour la distribution des finances de la Généralité de Rouen pendant l'année précédente, signé : Louis; plus bas : Bertin. — Louis-Paris de Treffonds, receveur général. — Somme de la dépense, 3,599,374 livres.

C. 1434. (Registre.) — In-folio, papier, 213 feuillets.

1774. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Versailles, le 15 mars, pour la distribution des finances de la Généralité de Rouen pendant l'année 1772, signé : Louis; plus bas : Bertin. — Jérôme-Robert Millin-Duperreux, receveur général. — Somme de la dépense, 3,813,012 livres.

C. 1435. (Registre.) — In-folio, papier, 57 feuillets.

1775. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Versailles, le 4 juillet, pour la distribution des finances de la Généralité de Rouen pendant l'année 1773, signé : Louis; plus bas : Bertin. — Jean-Louis Lebeuf, commis à la place de M. Louis-Paris de Treffonds, receveur général. — Somme de la dépense, 3,913,345 livres.

C. 1436. (Registre.) — In-folio, papier, 80 feuillets.

1776. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Versailles, le 5 mars, pour la distribution des finances de la Généralité de Rouen pendant l'année 1774, signé : Louis; plus bas : Bertin. — Jérôme-Robert Millin-Duperreux, receveur général. — Somme de la dépense, 3,882,798 livres.

C. 1437. (Registre.) — In-folio, papier, 68 feuillets.

1781. — État arrêté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Versailles, le 20 décembre, pour la distribution des finances de la Généralité de Rouen pendant l'année précédente, signé : Louis; plus bas : Gravier de Vergennes. — Jérôme-Robert Millin-Duperreux, receveur général. — Somme de la dépense, 4,224,730 livres.

C. 1438. (Registre.) — In-folio, papier, 72 feuillets.

1623-1627. — Lettres d'État expédiées. — Mandement du Bureau aux officiers des finances de recevoir ou de payer telle ou telle somme pour tel ou tel usage. — État de la somme de 902,947 livres que M. Jacques Rouillé, conseiller du Roi et receveur général de Rouen, aura à recevoir des receveurs particuliers des tailles : 18,000 livres pour le canal des rivières de Loire et de Seine; 15,000 livres pour la réfection du pont de Rouen; 15,000 livres pour la réfection des ponts de Mantes et de Saint-Cloud; et 18,000 livres pour la réparation des ponts et chaussées de France, etc.

C. 1439. (Registre.) — In-folio, papier, 489 feuillets.

1698. — Étapes. — État de la dépense de Jacques Collet, entrepreneur général des étapes de la Généralité de Rouen, à cause de la fourniture par lui faite aux troupes qui ont séjourné dans ladite Généralité pendant les six premiers mois de l'année 1697. — Un arrêt du Conseil du 11 décembre 1696 avait fixé : à 6 sous 10 deniers la ration du fantassin, consistant en 24 onces de pain, une pinte de vin ou un pot de cidre ou de bière, mesure de Paris, une livre de chair de 6 sous 4 deniers; — celle du cheval d'officier de suite, de remonte et de bagage à 18 sous 4 deniers, consistant en 20 livres de foin et un boisseau d'avoine; — celle du cavalier à 36 onces de pain, une pinte et demie de vin ou un pot et demi de cidre ou de bière, 2 livres de chair, et pour son cheval, à 20 livres de foin, un boisseau d'avoine, etc. — La dépense de ce compte s'élève à 69,126 livres. — Il fut arrêté le 16 août.

C. 1440. (Registre.) — In-folio, papier, 47 feuillets.

1698. — État de la dépense du même Jacques Collet, à cause de la fourniture par lui faite aux troupes qui ont séjourné dans la Généralité de Rouen pendant les six derniers mois de l'année 1697. — La dépense s'élève à 28,024 livres. — Le compte fut arrêté le 3 octobre.

C. 1441. Registre.) — In-folio, papier, 25 feuillets.

1701. — État de la dépense de Jean Courageot, bourgeois de Paris, traitant général des étapes de la Généralité de Rouen, à cause de la fourniture par lui faite aux troupes qui ont logé et séjourné dans les lieux de passage de ladite Généralité pendant l'année précédente. — La dépense s'élève à 9,878 livres.

C. 1442. (Registre.) — In-folio, papier, 135 feuillets.

1704. — État de la dépense de Jean Petit, entrepreneur général des étapes de la Généralité de Rouen, à cause de la fourniture par lui faite aux troupes qui ont logé et séjourné dans ladite Généralité pendant l'année précédente. — Un arrêt du Conseil du 12 décembre 1702 avait fixé : à 8 sous la ration de fantassin, consistant en 24 onces de pain, une pinte de vin ou un pot de cidre ou de bière, mesure de Paris, une livre de chair, bœuf, veau ou mouton, au choix de l'étapier; — à 14 sous celle du cheval d'officier de remonte, de suite et de bagage, consistant en 20 livres de foin et un boisseau d'avoine;—à 27 sous 6 deniers celle du cavalier, consistant en 36 onces de pain, une pinte et demie de vin, un pot et demi de cidre ou bière, 2 livres de chair; — à 38 sous 6 deniers la ration du gendarme, garde du corps, mousquetaire, chevau-léger ou gentilhomme, consistant en 2 pains de 24 onces chacun, 2 pintes de vin ou 2 pots de cidre ou de bière, 2 livres et demie de chair.—La dépense s'élève à 86,357 livres. — Le compte fut arrêté le 28 juillet.

C. 1443. (Registre.) — In-folio, papier, 260 feuillets.

1705. — État de la dépense d'Augustin de Saint-Cyr, bourgeois de Paris, entrepreneur général des étapes de la Généralité de Rouen, à cause de la fourniture par lui faite aux troupes qui ont logé et séjourné dans les lieux de passage de ladite Généralité pendant l'année précédente.—La dépense s'élève à 47,622 livres. — Le compte fut arrêté le 14 août.

C. 1444. Registre.) — In folio, papier, 427 feuillets.

1706. — État de la dépense d'Edme Berthier, bourgeois de Paris, entrepreneur général des étapes de la Généralité de Rouen, à cause de la fourniture par lui faite aux troupes qui ont logé et séjourné dans les lieux de passage de ladite Généralité pendant l'année précédente. — La dépense s'élève à 64,001 livres. — Le compte fut arrêté le 12 juin.

C. 1445. (Registre.) — In-folio, papier, 530 feuillets.

1707. — État de la dépense de Charles Fleury, bourgeois de Paris, entrepreneur général des étapes de la Généralité de Rouen, à cause de la fourniture par lui faite aux troupes qui ont séjourné dans les lieux de passage de ladite Généralité pendant l'année précédente.—La dépense s'élève à 166,474 livres. — Le compte fut arrêté le 19 décembre.

C. 1446. (Registre.) — In-folio, papier, 244 feuillets.

1708. — État de la dépense de Charles de Lacour de Beaumont, bourgeois de Paris, adjudicataire général des étapes de France, en vertu d'un arrêt du Conseil d'État du 29 novembre précédent, de la fourniture des étapes faite aux troupes qui ont logé et séjourné dans les lieux de passage de la Généralité de Rouen pendant les trois premiers mois de ladite année. — Point d'indication du total ni de la date.

C. 1447. (Registre.) — In-folio, papier, 165 feuillets.

1709. — État de la dépense de Charles de Lacour, à cause de la fourniture par lui faite aux troupes qui ont logé et séjourné dans les lieux de passage de la Généralité de Rouen pendant les six derniers mois de l'année précédente. — La dépense du compte de toute l'année s'élève à 135,036 livres. — Le compte fut arrêté le 17 juillet.

C. 1448. (Registre.) — In-folio, papier, 97 feuillets.

1711. — État de la dépense de Denis Beguin, bourgeois de Paris, entrepreneur général des étapes de la Généralité de Rouen, à cause de la fourniture par lui faite aux troupes qui ont logé et séjourné dans les lieux de passage de ladite Généralité pendant les mois de janvier et de février de l'année 1709. — La dépense s'élève à 10,897 livres.— Le compte fut arrêté le 11 juillet.

C. 1449. (Registre.) — In-folio, papier, 85 feuillets.

1711. — État de la dépense du même Denis Beguin, à cause de la fourniture par lui faite aux troupes qui ont logé et séjourné dans les lieux de passage de la Généralité de Rouen du 15 septembre au 31 décembre 1709. — La dépense s'élève à 149,719 livres.— Le compte fut arrêté le 11 juillet.

C. 1450. (Registre.) — In-folio, papier, 635 feuillets

1712. — État de la dépense de Georges Petit, bour-

geois de Paris, entrepreneur général des étapes de la Généralité de Rouen, à cause de la fourniture par lui faite aux troupes qui ont logé et séjourné dans les lieux de passage de ladite Généralité pendant les six premiers mois de l'année 1710. — La dépense s'élève à 246,818 livres.—Le compte fut arrêté le 15 juillet.

C. 1431. (Registre.) — In-folio, papier, 20 feuillets.

1712. — État de la dépense de Georges Petit, à cause de la fourniture par lui faite aux gendarmes de Sa Majesté qui ont logé et séjourné dans les lieux de passage de la Généralité de Rouen pendant les six premiers mois de l'année 1710. — La dépense s'élève à 29,378 livres. — Le compte fut arrêté le 15 juillet.

C. 1432. (Registre) — In-folio, papier, 16 feuillets.

1712. — État de la dépense de Georges Petit, à cause de la fourniture par lui faite aux gendarmes de Sa Majesté qui ont logé et séjourné dans les lieux de passage de la Généralité pendant le mois de novembre 1710. — La dépense s'élève à 22,833 livres. — Le compte fut arrêté le 15 juillet.

C. 1433. (Registre.) — In-folio, papier, 817 feuillets.

1712.—État de la dépense d'Edme Berthier, bourgeois de Paris, entrepreneur général des étapes de la Généralité de Rouen, à cause de la fourniture par lui faite aux troupes qui ont logé et séjourné dans les lieux de passage de ladite Généralité pendant les six premiers mois de l'année 1711.— La dépense s'élève à 233,241 livres.— Le compte fut arrêté le 16 novembre 1712

C. 1434. (Registre.) — In-folio, papier, 82 feuillets.

1712. — État de la dépense d'Edme Berthier, à cause de la fourniture par lui faite aux troupes qui ont logé et séjourné dans les lieux de passage de la Généralité de Rouen pendant les six derniers mois de l'année précédente.

C. 1435. (Registre.) — In-folio, papier, 981 feuillets.

1713. — État de la dépense de Louis-Alexandre Ameline, bourgeois de Paris, entrepreneur général des étapes de la Généralité de Rouen, à cause de la fourniture par lui faite aux troupes qui ont logé et séjourné dans les lieux de passage de ladite Généralité pendant l'année précédente.— La dépense s'élève à 336,769 livres. — Le compte fut arrêté le 3 octobre.

C. 1436. (Registre.) — In-folio, papier, 239 feuillets.

1714.—État de la dépense d'Edme Berthier, bourgeois de Paris, entrepreneur des étapes de la Généralité de Rouen, à cause de la fourniture par lui faite aux troupes qui ont logé et séjourné dans les lieux de passage de ladite Généralité pendant les mois de janvier et de février et depuis le 15 septembre jusqu'au 31 décembre 1713.—La dépense s'élève à 31,552 livres. — Le compte fut arrêté le 12 octobre.

C. 1437. (Registre.) — In-folio, papier, 15 feuillets.

1714. — État de la dépense d'Edme Berthier, à cause de la fourniture par lui faite aux gendarmes de Sa Majesté qui ont logé et séjourné dans les lieux de passage de la Généralité de Rouen pendant les mois de mars, avril, mai, juin, juillet de l'année précédente.— La dépense s'élève à 30,330 livres. — Le compte fut arrêté le 12 octobre.

C. 1438. (Registre.) — In-folio, papier, 427 feuillets.

1715. — État de la dépense de Charles Millon, bourgeois de Paris, entrepreneur général des étapes de la Généralité de Rouen, à cause de la fourniture par lui faite aux troupes qui ont logé et séjourné dans les lieux de passage de ladite Généralité pendant l'année 1714. — La dépense s'élève à 126,587 livres. — Le compte fut arrêté le 6 septembre.

C. 1439. (Portefeuille.) — 31 pièces, papier; 6 pièces, parchemin.

1613-1633. — Édits, déclarations, arrêts du Conseil d'État concernant les finances. — « Articles accordez « entre Messieurs des États et Chambre des Comptes de Bretagne, omologuez par arrêt du Conseil du 5 « mars 1615. » — Commission pour le règlement des tailles. — Édits du Roi portant: établissement de la Chambre des Comptes de Dauphiné ; — création en chaque Élection de deux offices de conseillers et intendants particuliers des deniers communs et d'octroi et d'un conseiller et intendant général desdits deniers ; — suppression des Bureaux généraux des finances d'Angers, Chartres, Troyes, Alençon, Agen, etc.; — des charges de grand voyer, voyer particulier de Paris et capitaine des canaux. — Bail à maître Philippe Hamel, secrétaire ordinaire de la chambre du Roi, de la ferme générale des gabelles de France du 1er octobre 1632 au dernier septembre 1640 (imprimé). — (Les pièces comprises dans ce portefeuille et dans les quatorze articles suivants ont été recueillies par M. Lemaître, trésorier de France, qui fit don de sa collection au Bureau.)

C. 1460. (Portefeuille.) — 61 pièces, papier; 11 pièces, parchemin.

1633-1637. — Édits, déclarations, arrêts du Conseil d'État concernant les finances. — Édits du Roi confirmant l'édit de 1629 pour les préséances des officiers de la Chambre des Comptes; — portant création de quatre offices de présidents trésoriers généraux en toutes les Généralités du royaume, d'un avocat et d'un procureur de Sa Majesté avec attribution de la petite voirie, épices et droits à tous les officiers des Bureaux; — d'une Généralité et d'un Bureau des finances en la ville d'Alençon, avec pareil nombre d'officiers qu'aux autres Bureaux (imprimés).

C. 1461. (Portefeuille.) — 59 pièces, papier; 17 pièces, parchemin.

1638-1645. — Édits, déclarations, arrêts du Conseil d'État concernant les finances. — Édit du Roi portant création d'une Cour des Aides à Caen, à laquelle est uni et incorporé le Bureau des finances dudit lieu, pour n'être dorénavant qu'une seule et même compagnie.—Mandement pour la taille adressé aux manants et habitants de Rouen par Claude de Paris, conseiller du Roi en ses Conseils, intendant de justice, police et finances de la province de Normandie, et par Étienne Pascal, conseiller du Roi, président de la Cour des Aides d'Auvergne, commissaires généraux députés par Sa Majesté en la Généralité de Rouen pour le département et assiette des subsistances du présent quartier d'hiver et tailles de l'année 1643.—Procès-verbal de l'établissement du Bureau des finances par les commissaires de la Chambre des Comptes de Rouen; — du rétablissement de l'ancien Bureau des finances de Rouen (imprimés).

C. 1462. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1646-1659. — Édits, déclarations, arrêts du Conseil d'État concernant les finances. — Arrêt du Conseil d'État pour le soulagement des villes qui ont fait des avances pour la nourriture des prisonniers espagnols. — Déclaration du Roi donnée sur les mouvements arrivés en la province de Normandie, lue, publiée et enregistrée à Rouen en Parlement (imprimés). — Arrêt du Conseil d'État portant règlement entre les trésoriers de France généraux des finances de Bretagne et la Chambre des Comptes de la même province.

C. 1463. (Portefeuille.) — 62 pièces, papier; 7 pièces, parchemin.

1660-1677. — Édits, déclarations, arrêts du Conseil d'État concernant les finances. — Recueil des édits, déclarations et arrêts du Conseil du Roi concernant la Chambre des Comptes. — Déclaration du Roi servant de règlement pour la levée des droits de péage, tant par eau que par terre, dans l'étendue de la France, et pour arrêter les abus qui s'y sont commis jusqu'à présent (imprimés).

C. 1464. (Portefeuille.) — 61 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1678-1688. — Édits, déclarations, arrêts du Conseil d'État concernant les finances. — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne que les commissaires départis dans les provinces et Généralités du royaume se transporteront dans les greffes des Bureaux des finances et se feront représenter les registres et minutes des actes de cautionnement faits pour les recettes des tailles et du taillon, depuis 1640 jusques et y compris 1662. — Déclarations du Roi: pour le rétablissement des leçons de droit civil pour l'augmentation du droit civil et canon; — portant règlement pour les prisonniers.—Édit en forme de règlement pour la Chambre des Comptes de Bretagne (imprimés).

C. 1465. (Portefeuille.) — 69 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1689-1694. — Édits, déclarations, arrêts du Conseil d'État concernant les finances. — Édits: portant création des offices des receveurs des octrois en la province de Normandie; — décidant que les plus proches parents et légitimes héritiers des Religionnaires fugitifs entreront en possession des biens que ceux-ci ont laissés dans le royaume, sans néanmoins pouvoir les vendre ni aliéner qu'après cinq ans; — établissant une Élection, une recette des tailles en chef et un grenier à sel à Pontoise;—un Bureau des finances à Lille (imprimés).

C. 1466. (Portefeuille.) — 79 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1695-1699. — Édits, déclarations, arrêts du Conseil d'État concernant les finances. — Édits portant: création d'un siège d'Élection et bureau de recettes des tailles-en-chef à Eu et à La Charité-sur-Loire; — établissement d'un siège de bailliage à Longueville (imprimés).—Déclaration du Roi portant règlement général pour les fonctions, droits, rang, séance et privilèges attribués aux maires, échevins et autres officiers de ville. — Copie d'un certificat en forme de l'ordre de cérémonie qui se pratique aux États de Languedoc rédigé par les trésoriers de France au Bureau des finances de Toulouse.

C. 1467. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1700-1705. — Édits, déclarations, arrêts du Conseil d'État concernant les finances. — Arrêt du Conseil d'État du Roi et extrait de la déclaration donnée

en conséquence, concernant l'enregistrement des contrats et tous autres actes translatifs de propriété pour les amortissements et francs-fiefs (imprimé). — Édit portant attribution de nouveaux droits aux maîtres des ponts et pertuis sur la rivière de Seine, dans le ressort du Parlement de Rouen, avec confirmation de leurs privilèges et création de dix offices de gardes des portes pour la ville de Rouen, et d'un pareil nombre pour chacun des autres ports qui sont sur les rivières de la dépendance du Parlement de Rouen.

C. 1468. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1706-1709. — Édits, déclarations, arrêts du Conseil d'État concernant les finances. — Édit concernant les exempts et les privilégiés. — Déclarations du Roi portant que les billets de monnaie auront cours dans le royaume ; — que les droits de péages, pontages, canaux et pertuis seront levés par doublement et perçus, tant par eau que par terre, en argent, denrées ou espèces, au profit de Sa Majesté. — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne la perfection du quartier Saint-Germain des Prés, la construction du quai d'Orsay, de l'hôtel des Mousquetaires de la première compagnie de la garde.

C. 1469. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1710-1719. — Édits, déclarations, arrêts du Conseil d'État concernant les finances. — Déclaration du Roi portant que les contestations au sujet des droits de contrôle des actes des notaires, insinuations, etc., seront jugées par les intendants. — Ordonnances du Roi servant de règlement pour le Conseil du dedans du royaume et pour le Conseil des finances.

C. 1470. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1720-1738. — Édits, déclarations, arrêts du Conseil d'État concernant les finances. — Déclaration du Roi pour la levée du 50e du revenu des biens pendant douze années. — État de l'administration de l'Hôtel-Dieu de la Madeleine de Rouen. — Tarif des droits dus dans les places domaniales de Rouen.

C. 1471. (Portefeuille.) — 74 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1738-1747. — Édits, déclarations, arrêts du Conseil d'État concernant les finances. — Arrêts du Conseil du Roi et lettres patentes : portant règlement entre les président, conseillers, maîtres, correcteurs et auditeurs de la Cour des Comptes, aides et finances de Normandie, tant pour ce qui concerne leurs droits dans les présentations d'aveux que sur toutes leurs contestations dans les fonctions, rangs, préséances ; — ordonnant qu'il sera procédé à l'adjudication du bail de la totalité du péage du quartier de Dieppe dit le Pollet; — maintenant les officiers des Bureaux des finances dans leurs privilèges, notamment dans celui d'avoir le pain bénit, par morceaux de distribution, immédiatement après les seigneur et dame de paroisse. — Lettres patentes d'érection du comté de Coigny, février 1747 (imprimé).

C. 1472. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1747-1755. — Édits, déclarations, arrêts du Conseil d'État concernant les finances. — Déclaration du Roi concernant le marc d'or. — Arrêts du Conseil d'État : ordonnant que le maréchal duc de Belle-Isle percevra les droits de péage à lui dus à Gisors suivant un tarif déterminé ; — portant suppression des droits de péage et de travers dans la baronnie de Baudemont. — Arrêt de la Cour du Parlement de Normandie portant règlement sur les plantations.

C. 1473. (Portefeuille.) — 47 pièces, papier.

1755-1762. — Édits, déclarations, arrêts du Conseil d'État concernant les finances. — Ordonnance des présidents trésoriers généraux de France au Bureau des finances de Rouen, tenant la Chambre du domaine, concernant les fermiers et engagistes des domaines du Roi. — Mémoire pour justifier que la voirie n'appartient pas aux seigneurs hauts justiciers dans l'étendue de leur haute justice. — (Ce portefeuille et les deux suivants ne font point partie de la collection donnée au Bureau par M. Lemaître, mais ils y font suite.)

C. 1474. (Portefeuille.) — 41 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1762-1770. — Édits, déclarations, arrêts du Conseil d'État concernant les finances. — Lettres des ministres Bertin et de L'Averdy adressées au Bureau. — Arrêt du Conseil d'État du Roi qui ordonne que la direction des alignements des maisons, saillies, avances, constructions et réparations de pavés, et généralement tout ce qui concerne la voirie et en dépend, appartiendra aux trésoriers de France (imprimé). — Déclaration du Roi qui maintient et confirme les officiers des Bureaux des finances dans tous les privilèges qui leur ont été précédemment accordés.

C. 1475. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1771-1780. — Édits, déclarations, arrêts du Con-

seil d'État concernant les finances. — Ordonnance de l'intendant de la Généralité de Rouen concernant la police des routes. — Édit portant suppression de quarante-huit offices de receveurs généraux des finances et établissement d'un nouvel ordre à cet égard. — État des officiers du Bureau de Rouen, suivant l'ordre de leur création, transmis à M. Amelot, intendant des finances, conformément à la lettre de M. Turgot, contrôleur général.

C. 1476. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1650-1769. — Lettres patentes, arrêts du Conseil, ordonnances du Bureau des finances, relatifs aux fermes, aux octrois et à la voirie (le tout imprimé).—Arrêt du Conseil qui autorise les comptables à présenter leurs états en personne, sans être obligés de recourir au ministère des procureurs. — Correspondance avec M. d'Ormesson au sujet de difficultés faites aux payeurs et comptables pour la présentation de leurs états.

C. 1477. (Liasse.) — 14 pièces, papier; 16 pièces, parchemin.

1699-1788. — Lettres patentes et arrêts du Conseil d'État concernant la voirie, les domaines, les finances, adressés au Bureau des finances de Rouen. — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne que Joseph-Basile Poinsignon fera, pour le compte de Sa Majesté, pendant six ans, à commencer le 1er janvier 1786, la régie de tous les domaines étant dans les mains de Sa Majesté.—Lettres patentes sur décrets de l'Assemblée Nationale concernant: l'abolition du droit de triage et la propriété des bois, pâturages, marais vacants, terres vaines et vagues ;— l'abolition des droits féodaux.

C. 1478. (Liasse.) — 36 pièces, papier; 7 pièces, parchemin.

1678-1782. — Lettres patentes et arrêts du Conseil relatifs à l'échange conclu entre le maréchal de Belle-Isle et le Roi. — Contrat d'échange de la terre et seigneurie de Beaucaire entre le Roi et le comte de Belle-Isle; — lettres patentes y relatives. — Contrat d'échange des domaines, terres et seigneuries de Gisors, Andely, Vernon, Longueville, Auviller, Beaucaire, Montoire, etc., entre le Roi et le comte de Belle-Isle. — Lettres patentes qui confirment le contrat d'échange du marquisat de Belle-Isle contre quelques parties du domaine de Sa Majesté. — Aliénation par le Domaine de plusieurs larris ou terrains vagues dans les forêts d'Arques et d'Eavy, de quelques pièces de terre à Ricarville près Dieppe, à Infreville et à Mortemer, et du droit de pêche dans la rivière d'Hartleur.

C. 1479. (Registre.) — In-folio, papier, 368 feuillets.

1736-1784. — Enregistrement du dépôt des comptes et leur distribution, pour être examinés, aux membres du Bureau.

C. 1480. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

XVIIe siècle. — Requêtes adressées au Bureau, pièces produites à l'appui, ordonnances rendues en conséquence. — Charles de Bec-de-Lièvre de Brumare, chevalier, président à mortier au Parlement de Normandie, en remplacement de feu Jacques Turgot, — François-Charlemagne, sieur Du Boulley, conseiller en la Cour des aides de Normandie, requièrent l'enregistrement de leurs lettres de provision. — Étienne Godescar requiert la vérification des lettres de noblesse obtenues par Nicolas, son père, en 1650.—Requête de Nicolas Lefebvre, fermier des moulins du Roi en son domaine de Lyons, contre les meuniers étrangers qui venaient prendre en ladite ville les blés des bourgeois.

C. 1481. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

XVIIe siècle. — Requêtes adressées au Bureau, pièces produites à l'appui, ordonnances rendues en conséquence. — Étienne de Ponte, comte d'Albaret, ci-devant premier président et garde des sceaux au Conseil Souverain de Pignerol, président à mortier, — Jean Henri Dambray, chevalier, sieur de Montigny, conseiller du Roi au Parlement, — Pierre le Pesant de Boisguillebert, lieutenant général au bailliage, siége présidial de Rouen, en remplacement de Marc-Antoine de Brévedent, — Guillaume Le Brun, curé du Manoir-sur-Seine, pourvu à la chapelle de Saint-Étienne, au château de Pont-de-l'Arche, requièrent enregistrement de leurs lettres de provision.— Requête de Jean-Anne de Foville, chevalier, sieur d'Escrainville, commandant les galères du Roi à Saint-Malo, pour obtenir liquidation des droits attribués à l'office de procureur du Roi en l'Élection de Montivilliers, dont fut son père jouissait.

C. 1482. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1617-1691. — Requêtes adressées au Bureau, pièces produites à l'appui, ordonnances rendues en conséquence. — Signification, à la requête de François de la Place, procureur-syndic des habitants de Rouen, aux trésoriers de France, des protestations de nullité de cette ville contre l'ordonnance desdits trésoriers, relativement

à l'aménagement du pont et à l'adjudication des ouvrages, matières dont ils n'avaient droit de connaître, « suivant « l'arrêt du Conseil privé du 21 février et la réponse de Sa « Majesté au quatrième article du cahier des remontran- « ces de l'année 1616. » Signé : Fortin. — Copie des lettres de provision de Nicolas de Croismare, président en la Cour des aides de Rouen.

C. 1483. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1692-1697. — Requêtes adressées au Bureau, pièces produites à l'appui, ordonnances rendues en conséquence. — Édit pour l'affranchissement des cens et rentes, lods et ventes dus au Roi dans les villes et faubourgs et dans les bourgs fermés du royaume (imprimé). — Dame Claude Hallé d'Orgeville, veuve de monseigneur Dyel de Saint-Igny, en son vivant trésorier de France audit Bureau, réclame 526 livres pour le prorata des gages de son fils, dont elle était héritière. — Information sur l'utilité de la suppression de la sente Cavaillé, à Bourgdun, passant sur les terres de René de Bailleul, sieur de Haltemare.

C. 1484. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1698. — Requêtes adressées au Bureau, pièces produites à l'appui, ordonnances rendues en conséquence. — Requête d'Alexandre Stoppa, chevalier, seigneur d'Outremancourt, major des gardes suisses, pour obtenir enregistrement des lettres de donation à lui faite par le Roi des biens de Louis-Charles Stoppa.

C. 1485. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1698. — Requêtes adressées au Bureau (voirie), pièces produites à l'appui, ordonnances rendues en conséquence. — Conclusions de Léonor-Agnès Huimon en faveur du curé de Dondeville, de Jean Duval, Pierre Gilles et Pierre Collé, fermiers de M. Du Buisson, intendant des finances, qu'on voulait faire condamner à l'élargissement d'une rue passant à Dondeville, au hameau de Bosemaltère.

C. 1486. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1699. — Requêtes adressées au Bureau (domaines), pièces produites à l'appui, ordonnances rendues en conséquence. — Mandat de dépôt aux prisons royales de Rouen du commis voyer de l'Élection d'Andely, pour exaction et concussion, ledit mandat décerné sur les plaintes d'un habitant de Bacqueville. — Pierre Du Jardin, adjudicataire de la ferme du *croquet*, ou petit poids du Neuf-Marché de Rouen, requiert mandement pour faire assigner le fermier du Domaine à l'effet de se voir condamner à la résolution de son bail ; — Pierre Du Jardin, ne pouvant faire apparoir de pancarte et de tarif, avait été troublé dans la perception de ses droits.

C. 1487. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1699. — Requêtes adressées au Bureau (finances, pièces produites à l'appui, ordonnances rendues en conséquence. — Maximilien-Constantin Auzeray de Courvaudon, conseiller au Parlement de Rouen en remplacement du feu de Tilly, — Simon Colombel, greffier de la ville et communauté d'Évreux en remplacement de Jean Bosguérard, — Armand-Claude Hallé de Clerbourg, sieur de Courcelles et de Fourneaux, lieutenant de vol pour corneille du cabinet du Roi, et ci-devant capitaine de cavalerie au régiment Royal-Étranger, nommé gouverneur du Grand et du Petit-Andely et du Château-Gaillard, requièrent enregistrement de leurs lettres de provision.

C. 1488. (Liasse.) — 144 pièces, papier ; 2 plans.

1699. — Requêtes adressées au Bureau (voirie), pièces produites à l'appui, ordonnances rendues en conséquence. —Procès entre Louis Desmares, sieur d'Orcher, et Georges-Charles Quesnel, au sujet d'un chemin au hameau de Bontteville, paroisse de Saint-Pierre-en-Port ; — accession de terrain par Adrien Lucas, sieur de Boucourt, trésorier général de France; plans informes. — Les habitants de la paroisse de Neuville assignés par le commis voyer de l'Élection de Gisors à comparaître au Bureau, pour se voir condamner à l'amende, faute par eux d'avoir réédifié le grand chemin le long de leurs héritages.

C. 1489. (Liasse.) — 211 pièces, papier.

1700. — Requêtes adressées au Bureau (domaines et voirie), pièces produites à l'appui, ordonnances rendues en conséquence.— Barthélemy Le Cordier de Bigards de La Londe, docteur en théologie, chanoine de Rouen, conseiller clerc, — Louis-Émery-Marc de La Ferté, commissaire aux requêtes au Parlement, — Louis Petit de Captot, premier avocat général à la Cour des aides de Normandie,—Adrien Alexandre de Hanyvel,comte de Mannevillette, marquis de Crèvecœur, président à mortier au Parlement de Paris, pourvu à l'office du greffier de police de Rouen, — David Joseph de Bordeaux, procureur du Roi au bailliage de Vernon,—Antoine de Gouy, sieur de Montgiron, requièrent enregistrement de leurs lettres de provision et de maintenue de noblesse.— Antoine Couture, sieur de Chamacourt,

trésorier général, remontre que la question du rétablissement du pont de pierre sur la rivière de Scie à Auffay sort de la compétence de la gruerie de Longueville, qu'elle regarde les trésoriers de France, et que ledit pont doit être rétabli aux frais des seigneurs d'Auffay, lesquels doivent être assignés à cet effet.

C. 1490. (Liasse.) — 177 pièces, papier.

1701. — Requêtes adressées au Bureau (voirie et domaines), pièces produites à l'appui, ordonnances rendues en conséquence. — Procès-verbal d'accession par Jacques-Philippe de Cavelier, sieur de Maucomble, trésorier de France, d'un chemin à Collemare en litige entre les sieurs d'Auteuil et de Pissy. — Requête de Pierre Mesnil, fermier des moulins de la ville d'Harfleur, pour contraindre les riverains de la grande chaussée allant à Montivilliers à la réparer et à curer la rivière pour en empêcher le débordement. — Requête de Claude Le Nepveu, procureur en la Chambre des Comptes de Normandie, contre le sieur Cousin, secrétaire du Roi, qui l'accusait d'avoir bouché plusieurs chemins à Conteville. — Contestations entre Charles Regnoult, fermier des domaines de la Généralité de Rouen, demandeur, et Charles Bourrelier, maître de l'hôtellerie du *Soleil d'Or*, faubourg Cauchoise, défendeur, les religieux de Fécamp intervenant dans l'affaire à cause de leur haute justice de Saint-Gervais. Il s'agissait d'un paquet remis en garde à l'hôtelier par un inconnu, et composé d'une courte-pointe de damas à fleurs, de cinq serviettes de damas par figures, et de trois autres à grain d'orge ; l'hôtelier les avait fait crier par la ville de peur qu'on ne l'accusât de recel. Le domaine réclamait le paquet ; l'abbaye de Fécamp y prétendait comme à chose *gaive* (sans maître), en vertu de l'article 604 de la coutume ; elle obtint gain de cause, mais les dépens de l'hôtelier durent être payés par privilége.

C. 1491. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1702. — Requêtes adressées au Bureau (voirie), pièces produites à l'appui, ordonnances rendues en conséquence. — Information au sujet d'une sente à Gouy sur laquelle le sieur Baillard était accusé d'avoir empiété. — Mention de poiriers de *grosmesnil* plantés dans le jardin dudit Baillard, notamment d'un vieux poirier de *grosmesnil* ayant plus de soixante ans.

C. 1492. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1703. — Requêtes adressées au Bureau (voirie et domaines), pièces produites à l'appui, ordonnances rendues en conséquence. — Ordonnance et affiche pour l'adjudication du pavé de Rouen. — Louis Baillard, sieur du Parc, auditeur à la Chambre des Comptes, requiert mandement contre Thomas Du Moncel, sieur de Gouy, qui avait voulu s'arroger droit de passage et de chemin à travers sa propriété. On cite comme abornement le fossé de la vigne. — Accession par Louis Costé, trésorier de France, d'une rue publique à Letteguive, sur laquelle on accusait le curé Laurent Petit d'avoir empiété en faisant construire le mur de son presbytère. — Nicolas-Pierre Camus de Pontcarré, premier président, — Pierre Le Guerchois, procureur général au Parlement de Normandie, — Jean de Lesdo, sieur de La Rivière, procureur général, — Thomas Paulmier, président en la Cour des aides, — Bruno-Emmanuel de Motteville, premier président en la Chambre des Comptes, requièrent enregistrement de leurs lettres de provision.

C. 1493. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1703. — Requêtes adressées au Bureau (finances), pièces produites à l'appui, ordonnances rendues en conséquence. — François Perchel, procureur du Roi au bailliage de Rouen, — Jacques Colleaux, vicomte de Caudebec, — François Grégoire, substitut au bailliage et vicomté du Havre, — Dauphin Piot, ancien archer de la compagnie du prévôt général de la haute Normandie, — Nicolas Hay, archer, garde de la connétablie et maréchaussée de France au bailliage de Pont-Audemer, — Louis de Saey, avocat au Conseil du Roi, conseiller de Sa Majesté, maison et couronne de France à la Cour des aides, — Jean-Baptiste Robillard d'Avriguy, receveur au change en la Monnaie de Rouen, — Jacques de L'Hôpital, lieutenant de maire de Nonancourt, — Pierre Le Loup, contrôleur des quittances des receveurs des tailles de l'Election de Pont-l'Évêque, requièrent enregistrement de leurs lettres de provision.

C. 1494. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1704-1706. — Requêtes présentées au Bureau (finances et domaines), pièces produites à l'appui, ordonnances rendues en conséquence. — Procès contre les tanneurs de Rouen pour se voir condamner à remettre une pierre servant de couverture à la Renelle (ruisseau). — Procès entre Louis de Bihorel, conseiller en la Chambre des Comptes, et les nommés Le Roux et Valois, qu'il accusait d'avoir entrepris de fermer les chemins et routes étant sur les biens communaux d'Anneville. — Antoine de Saint-Ouen, visiteur, vendeur de poisson frais, sec et salé, à Rouen, requiert l'enregistrement de sa quittance de finances, montant à 2,000 livres. — Ordonnance de la Chambre contre certains particuliers qui s'étaient permis de changer le chemin du Bas-Caumont, chemin royal et de charroi

allant rendre dans tout le pays du Roumois, notamment au Bourgachard, pour le faire passer à 600 pieds de distance de sa direction primitive.

C. 1495. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1706. — Requêtes présentées au Bureau (finances), pièces produites à l'appui, ordonnances rendues en conséquence.— Michel Sublé, marquis d'Heudricourt, conseiller d'État, grand louvetier de France, adjudicataire de la haute justice de Bezu et de Saint-Éloi, — Étienne Moreau, président, —Pierre Crestien, lieutenant en l'Élection d'Évreux, — Robert Thierry, président au grenier à sel d'Honfleur, — François Bertengles, procureur du Roi en la Maîtrise de Lyons, — Nicolas d'Auberville, bailli du comté d'Eu, subdélégué ès villes d'Eu et Tréport en l'Intendance de la Généralité de Rouen, office créé par édit du mois d'avril 1704, requièrent enregistrement de leurs lettres de provision.

C. 1496. (Liasse.) — 157 pièces, papier.

1707-1709. — Requêtes adressées au Bureau (voirie et finances), pièces produites à l'appui, ordonnances rendues en conséquence.— Procès contre Jean Fossé, hôtelier à Luneray, pour prétendue usurpation sur la rue publique dans la construction d'un bâtiment. — Extrait d'actes de l'état civil de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Couture de Bernay, concernant Pierre Lemaître, sieur du Fieftiqué, officier de Son Altesse Royale feu Mademoiselle. — Avis imprimés pour prévenir certains bourgeois de Rouen de faire paver devant leurs maisons, signés : Ribart, voyer pour le Roi en la vicomté de Rouen. — Guillaume de Housseville, Germain L'Honoré, Jean Nicolle Des Fontaines, Balthazar Néel, François Lenoble et François Du Vivier, médecins du collége de Rouen, requièrent vérification de leurs quittances de finances pour le rachat de leur capitation. — Requête de Gabriel-Claude d'O, chevalier, sieur de Franconville, pour obtenir enregistrement des lettres de don de droits de reliefs et de treizième du fief de Villers.

C. 1497. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1710. — Requêtes adressées au Bureau (finances et voirie), pièces produites à l'appui, ordonnances rendues en conséquence. — Pierre de La Tour, président et lieutenant général au bailliage de Gisors, — Samuel Albo, contrôleur des registres d'état civil d'Évreux et Pont-de-l'Arche, — Jean Bonté, prévôt et maire de Gisors, — Jean Maille, lieutenant de maire à Louviers, — Nicolas Dufour, maire perpétuel ancien de Maguy, — Pierre Levavasseur, maître des ports de Rouen, — les six vendeurs de poisson frais, sec et salé de la même ville, requièrent enregistrement de leurs lettres de provision ou de leurs quittances de finances.

C 1498. Liasse.) — 105 pièces, papier.

1710. — Requêtes adressées au Bureau (finances et voirie), pièces produites à l'appui, ordonnances rendues en conséquence.—François Lorgeril, lieutenant criminel en l'Élection d'Arques, — Robert Cresté, procureur du Roi au bailliage de Caudebec, —Jean Legrix, sieur d'Heurteauville, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Pont-Audemer, — Gaspard Abeil, secrétaire de feu le maréchal de Luxembourg et de la province de Normandie, requièrent vérification de leurs lettres de provision ou de leurs quittances de finances.

C. 1499. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1710. — Requêtes adressées au Bureau (domaines), pièces produites à l'appui, ordonnances rendues en conséquence. — « Lots des anciens propres et des acquêts de « feu M. André de La Tour, archer de la maréchaussée du « bailliage de Gisors, présentés par sa veuve, Marguerite « Viel, à Louis Hérault, receveur général des domaines.» — Supplique d'Alexandre-François de Carrey, chevalier, sieur de Saint-Gervais, conseiller au Parlement de Normandie, ayant épousé Marie-Anne-Alexandre-Cécile de Martainville de Thionville, contre le domaine, qui prétendait que les biens de ladite dame étaient soumis à la garde noble.

C. 1500. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1712-1713. — Requêtes présentées au Bureau (finances, voirie, alignements), pièces produites à l'appui, ordonnances rendues en conséquence.—François Chauffer, fils d'Isaac Chauffer, en son vivant receveur des tailles de Pont-l'Évêque, requiert répétition de deniers sur le sieur Deslandes, pourvu dudit office.

C. 1501 (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1714. — Requêtes présentées au Bureau (finances et voirie), pièces produites à l'appui, ordonnances rendues en conséquence. — Pierre Le Duc, greffier de police de Caudebec, — Jacques Rotrou, conseiller du Roi, élu en l'Élection d'Évreux, — Denis Berée de Courpont, avocat au Grand-Conseil, président en celle de Gisors, —Jean-Baptiste Lemoine, président au grenier à sel de Vernon, — Jacques de Lécluse, secrétaire du Roi, maison et couronne de France,

—Ange de Garnier, gouverneur de Chaumont en Vexin, requièrent enregistrement de leurs lettres de provision ou de leurs quittances de finances. — Requête de Marie-Anne d'Espinay, demoiselle de Saint-Luc, pour obtenir enregistrement des lettres patentes données à Versailles, le 30 septembre 1706, qui lui confèrent les droits de lods et ventes dus à cause de la vente par elle faite au sieur Legendre de Collande de la châtellenie de Gaillefontaine et de la seigneurie de Beaussaut et Bezancourt.

C. 1502. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1714. — Requêtes adressées au Bureau (domaines), pièces produites à l'appui, ordonnances rendues en conséquence. — David Amoutons, curé de Fresnes-le-Plan, tuteur de l'enfant mineur de Guillaume Amoutons, de naude autorisation de faire saisir les biens meubles déposés dans une maison de la rue Haranguerie, dépendant de la succession de la dame Carré, qu'Adrien Gontier, fermier des domaines, réclamait à titre de déshérence. — Requête de Charles Lamoureux, doyen des gardes de la prévôté de l'Hôtel, donataire, en vertu de lettres patentes, des biens ayant appartenu aux filles de Daniel Mayet contre Jean Le Roux, tailleur de Paris, se prétendant créancier dudit Mayet.

C. 1503 Liasse.) — 69 pièces, papier.

1714. — Requêtes présentées au Bureau (voirie), pièces produites à l'appui, ordonnances rendues en conséquence. — Procès entre Georges Lesueur et Jean-Baptiste France, marchands à Rouen, au sujet des sentes ou forières de La Barguette et le Mont-aux-Prêtres, à Croisset; — enquête à ce sujet. — Adjudication des ouvrages à faire à la chaussée de Croisset et de Canteleu;—devis des ouvrages à faire pour réédifier cette chaussée. — Devis des travaux à exécuter au Petit-Bouvreuil, à Rouen, pour l'écoulement des eaux. — Enquête au sujet de chemins à Guenonville, partant l'un de La Mare-Patin pour aller à Barneville, l'autre de La Mare-Gourdan au hameau de La Mare-Guibard, pour aller d'Yville à l'église du Lendin. Il s'agissait de savoir si c'étaient des chemins publics, comme le prétendait Jean Le Forestier, sieur de Guenonville, secrétaire du Roi, contre Charles Du Buse, premier aumônier de l'artillerie de France et aumônier de Son Altesse Royale Madame.

C. 1504. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1715-1719. — Requêtes adressées au Bureau (domaines, finances, voirie), pièces produites à l'appui, ordonnances rendues en conséquence. — M. Chevalier, curé de Bosgouët, et six anciens paroissiens certifient que le chemin de l'église du Bosgouët à Pont-Autou et à la Bouille, interrompu depuis peu par la barrière de M. Morieult, avait toujours été ouvert jusqu'alors. — Guillaume Haillet, lieutenant criminel au bailliage et siége présidial de Rouen, greffier garde-minutes à la chancellerie du Parlement, — Ambroise Gaudin, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, requièrent enregistrement de leurs lettres de provision ou de leurs quittances de finances.

C. 1505. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1720. — Requêtes adressées au Bureau (finances), pièces produites à l'appui, ordonnances rendues en conséquence. — Pierre de Becdelièvre, marquis d'Hocqueville, premier président en la Cour des aides, — Louis Haillet, lieutenant général criminel au bailliage de Rouen,—Nicolas Bourdin, lieutenant particulier en l'amirauté de Dieppe, — Nicolas de Launay, greffier du bailliage de Pont-Audemer, — Pierre-Georges Le Febvre de Vatimesnil, secrétaire audiencier en la chancellerie près le Parlement de Rouen, — Alexandre Le Cerf de La Viéville, garde des sceaux en la même chancellerie, — Pierre Duval, sieur du Coudray, secrétaire du Roi, — la communauté des loueurs de chevaux en la ville de Rouen, requièrent enregistrement de leurs lettres de provision ou de leurs quittances de finances. — Supplique de Guillaume-François Boistard, sieur de Prémagny, correcteur en la Cour des Comptes, aides et finances, à l'effet d'obtenir enregistrement de ses lettres d'anoblissement.

C. 1506. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1721-1724. — Requêtes adressées au Bureau (finances et voirie), pièces produites à l'appui, ordonnances rendues en conséquence. — Plainte de Jean Hue, sieur de La Rocque, doyen de l'église de Rouen, titulaire de la chapelle de la Belle-Verrière, et de Louis du Jarier-Bresnard, curé de Saint-Sever, contre un nommé Dupas, curandier du Petit-Quevilly, pour avoir fait boucher le chemin nommé la chaussée du Bosc. — Procès-verbal des mutations, réunions, détériorations et améliorations de fiefs faites par le comte de Belle-Isle dans les domaines d'Andely, Gisors et Lyons, ledit procès-verbal dressé par Nicolas Lemaistre, sieur de Claville, Claude-Nicolas Marc, Jean-François de Paul, conformément à une ordonnance du Bureau.

C. 1507. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1724. — Requêtes adressées au Bureau (finances et domaines), pièces produites à l'appui, ordonnances ren-

dues en conséquence. — Inventaire de la succession du sieur de Courcelles, curé de la seconde portion de la paroisse de Pormor, adjugée au Roi à droit de déshérence. — Ordonnance pour l'enregistrement du don fait à Charles Doullé, sieur de Bertreville, des biens de Charles Saquet, lieutenant général au siége royal de Lyons ; Charles Doullé étant mort, l'enregistrement était requis par son frère Nicolas Doullé, curé de Boissey. — Requêtes au nom du domaine présentées par Robert Cabueil de Langrune, conseiller du Roi, contrôleur général des finances, domaines et bois de la Généralité de Rouen, — Armand de La Porte, — Christophe Linart Davelay, secrétaires du Roi près le Parlement de Rouen, — Pierre de La Tour, propriétaire de l'office de lieutenant général de police ancien d'Andely, — Joseph Fiquet Du Bocage, receveur des tailles de l'Élection d'Arques, — Antoine Costard de Hautot, commandeur de Villedieu-en-la-Montagne, près Gournay, requièrent vérification de leurs lettres de provision ou de leurs quittances de finances.

C. 1508. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1724. — Requêtes adressées au Bureau (domaines et finances), pièces produites à l'appui, ordonnances rendues en conséquence. — Jacques-Henri Du Tot, seigneur de Varneville, conseiller au Parlement, — Robert Blondel, avocat du Roi en l'Élection d'Arques, — Charles-Robert Le Cousturier de Pithienville, lieutenant général criminel au bailliage d'Évreux, — Claude Paris, procureur du Roi ancien de la Maîtrise des eaux et forêts de Pont-de-l'Arche, — Nicolas Morisset, lieutenant de maire ancien et mi-triennal de Caudebec, — Marin Marque, conseiller ancien mi-triennal alternatif de Neufchâtel, — Charles Le Comte, receveur des deniers patrimoniaux de Nonancourt, — Pierre Lengeigneur, ancien lieutenant de maire à Pont-Audemer, requièrent enregistrement de leurs lettres de provision.

C 1509. (Liasse.) — 181 pièces, papier.

1725. — Requêtes présentées au Bureau (domaines et voirie), pièces produites à l'appui, ordonnances rendues en conséquence. — Jean-Baptiste-Gabriel Caumont, sieur de Gauville, demande mandement pour faire assigner certains particuliers qui s'opposaient au changement d'un chemin dit le chemin du Bourg d'Ault à Paris. — Plainte de Marie-Thérèse Tiercet, maîtresse de la poste et fermière des carrosses et messageries de Rouen à Dieppe et retour, au sujet du mauvais état des routes : « Les voitures qui, « d'ordinaire, arrivent en un jour de Dieppe à Rouen, y « peuvent maintenant arriver à peine en deux, et encore « les chevaux crèvent-ils après être arrivés. » — Adjudication définitive et au rabais par Jean Lemarchand, sieur de La Clémentière, trésorier de France, à Nicolas Couture, charpentier, des réparations à faire aux bâtiments de l'Élection de Caudebec.

C. 1510. (Liasse.) — 179 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1725. — Requêtes adressées au Bureau (finances), pièces produites à l'appui, ordonnances rendues en conséquence. — Guillaume Le Baillif-Mesnager, avocat général au Parlement, — Charles Lemercier, avocat du Roi au siége présidial d'Andely, — Pierre de Larrey, seigneur de Haineville, ci-devant titulaire de l'office de lieutenant général au siége de Cany démembré de Caudebec, — Yvelin de Béville, ancien président en l'Élection, — Charles Hanoy, procureur du Roi à l'amirauté de ladite ville de Caudebec, — Georges d'Hostel, substitut au bailliage, prévôté et vicomté de Gisors, — Nicolas Delauney, assesseur au bailliage de Pont-Audemer, — Paul Mottet, facteur d'orgues à Évreux, requièrent enregistrement de leurs lettres de provision ou de leurs quittances de finances.

C. 1511. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1725. — Requêtes adressées au Bureau (voirie et finances), pièces produites à l'appui, ordonnances rendues en conséquence. — Enquête pour changement de chemin à Gauville. — Pierre-Jacques-Papavoine de Canapeville, conseiller clerc, — Pierre-Robert Dandasne, conseiller au Parlement de Normandie, — Michel Duval, conseiller du Roi, garde-marteau en la Maîtrise particulière des eaux et forêts d'Arques, — François Bonnet, sieur de Valleville, ancien major des côtes, — Nicolas-François de Cantel, sieur de Parfontaine, et Marie-Marguerite de Bonnechose, son épouse, requièrent enregistrement de leurs lettres de provision ou de leurs quittances de finances.

C. 1512. (Liasse.) — 144 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1726. — Requêtes adressées au Bureau (domaines), pièces produites à l'appui, ordonnances rendues en conséquence. — État dressé par M. Jean Lemarchand, sieur de La Clémentière, trésorier de France, de la succession du sieur Alexandre de Manneville, à Rouen, rue Bouvreuil, appartenant au Roi, à titre de déshérence. — Inventaire du procès commencé extraordinairement en la Chambre du Domaine de la Généralité de Rouen contre sept particuliers constitués prisonniers aux prisons de la Cour des aides, comme prisons empruntées pour crime de rébellion.

C. 1513. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1726. — Requêtes adressées au Bureau (finances, voirie, domaines), pièces produites à l'appui, ordonnances

rendues en conséquence.—Alexandre de Lattaignant, conseiller au Parlement de Paris, — Nicolas de Fremont d'Auneuil, marquis de Charleval, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du Roi, — Charles Doubleau, greffier en chef au bailliage d'Ézy, — Charles-Robert Papon, garde-marteau en la Maîtrise de Lyons, — Marthe Louvel, veuve de Louis Osmont, secrétaire du Roi, — Nicolas Rohard, prévôt forain de la châtellenie royale de Chaumont-en-Vexin, requièrent enregistrement de leurs lettres de provision ou de leurs quittances de finances. — Étienne Deperier, capitaine de vaisseau, — François de Quintanadoine, sieur de Boisguérard, — Antoine-Jean-Baptiste de Quintanadoine, sieur de Brétigny, et Marin-André de Quintanadoine, sieur de Bretteville, requièrent enregistrement de leurs lettres d'anoblissement et de maintenue de noblesse.

C. 1514. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1726-1728. — Requêtes adressées au Bureau (finances), pièces produites à l'appui, ordonnances rendues en conséquence. — Procès-verbal d'ouverture faite de la poche ou sac des papiers censés inutiles d'Alexandre de Manneville. — Charles-Antoine de Lux, sieur des Rousseaux, — Jacques Colleaux, vicomte de Caudebec, lieutenant général de police, — Brian Macdermot, lieutenant dans un régiment irlandais, donataire des biens de feu Robert Macdermot, son frère, mort à Rouen, requièrent enregistrement de leurs lettres de provision et de don.

C. 1515. (Liasse.) — 172 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1728. — Requêtes présentées au Bureau (finances et voirie), pièces produites à l'appui, ordonnances rendues en conséquence. — Denis Lormier, avocat en la vicomté d'Auge, — Michel-Alexandre Lemaistre, président au bailliage et siége présidial de Caudebec, — Guillaume Le Diacre, sieur du Mesnil des Essarts, lieutenant de MM. les maréchaux de France dans le bailliage de Rouen, — Georges Hébert de Saint-Maurice, trésorier, receveur et payeur ancien mi-triennal des gages des officiers de la chancellerie près le Parlement de Normandie, requièrent enregistrement de leurs lettres de provision ou de leurs quittances de finances. — Affiche du devis des réparations à faire au moulin à huile situé à Villy près Melleville, de la confiscation du sieur de Pierrepont, ci-devant occupé par Jean Lequien.

C. 1516. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1728. — Requêtes adressées au Bureau (domaines), pièces produites à l'appui, ordonnances rendues en conséquence. — Tarif des droits des marchés et places domaniales de Rouen, pour le sieur Philippe Pérard, bourgeois de Paris, qui s'en était rendu adjudicataire. — Pierre-Robert Le Cornier, chevalier, seigneur de Cideville, conseiller au Parlement de Rouen, requiert décharge d'une amende à laquelle son fermier de la paroisse de Sainte-Marguerite avait été condamné pour fait de voirie. — Inventaire dressé par François-Nicolas Maillet, sieur de Boullé-Morin, trésorier de France, chez Me Jean Lucas, receveur ancien des tailles de l'Élection d'Andely.

C. 1517. (Liasse.) — 87 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1729. — Requêtes présentées au Bureau (domaines, finances, voirie), pièces produites à l'appui, ordonnances rendues en conséquence. — Sentence portant que Charles Lefebvre, fermier de partie des terres dépendant des fiefs de Lardinière et Jauge d'Arques, appartenant aux représentants de feu Isaac Lemarié, sera tenu de payer à Claude Nérot, receveur général de la Généralité de Rouen, les droits de reliefs dus au Roi. — Avis de MM. Lemassif, Martin, Piedeloup, maire et échevins de la ville et bailliage de Pont-de-l'Arche, *de commodo et incommodo* de l'*avant-solier* d'une maison rue Sainte-Marie, appartenant à messire Jacques de Routier, chancelier et chanoine de l'église de Rouen.

C. 1518. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1729. — Requêtes présentées au Bureau (domaines), pièces produites à l'appui, ordonnances rendues en conséquence. — Inventaire et procès-verbal de la succession du nommé Alexandre Bosquier, rue du Petit-Muse, à Rouen. — Procès-verbal des ouvrages faits au moulin à huile de Villy.

C. 1519 (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1729. — Requêtes adressées au Bureau (domaines et finances), pièces produites à l'appui, ordonnances rendues en conséquence. — Procès-verbal de plantation de bornes entre les pâtures appartenant à Dom Louis-François Bertran, aumônier titulaire du prieuré de Sainte-Foy de Longueville, et les pâtures dites de Longueville, appartenant au Roi. — Jacques Duval, sieur d'Epremesnil, président au grenier à sel du Havre, — Louis Hermant, trésorier receveur et payeur alternatif et mi-triennal des gages des officiers de la chancellerie près le Parlement de Rouen, — Jean-François de Gaude, mestre de camp de cavalerie, — François Subtil, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, — Paul d'Albert, abbé de Saint-Victor-de-Cerisy, requièrent enregistrement de leurs lettres de provision ou de leurs quittances de finances.

C. 1520. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1731. — Requêtes adressées au Bureau (finances, domaines, voirie); pièces à l'appui; ordonnances rendues en conséquence. — Copie des lettres du Roi qui nomment Jean-Baptiste-François Le Cordier de Bigards, seigneur de La Heuze et de La Londe, président à mortier à la Cour de Parlement de Rouen. — Jacques Billard, procureur du Roi au bailliage de Rouen; — Joseph-Pierre-Guérard, sieur du Vaudreuil, procureur du Roi en la vicomté d'Arques; — François de Tunes, procureur du Roi au siége de Grainville-la-Teinturière; — Pierre Bridelle, docteur en Sorbonne, vicaire général et official de l'archevêque, et prieur commendataire du prieuré de Beaulieu; — Louis de Bonnechose, curé de Gamaches, requièrent enregistrement de leurs lettres de provision. — Enquête faite par André de Nepveu, sieur de Blangy, trésorier de France et grand voyer en la Généralité de Rouen, au sujet d'une sente à Boisbordel en litige entre François-Jean-Baptiste Bonissent, sieur d'Arlençon, et M. de Civille-Saint-Mars, conseiller au Parlement.

C. 1521. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1732. — Requêtes adressées au Bureau (finances, voirie, domaines); pièces produites à l'appui; ordonnances rendues en conséquence. — Gabriel-Nicolas Carrel, sieur de Maisonval, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Cany; — Gabriel Le Rouyer, sieur de Menuchon, élu en l'Élection d'Évreux; — Louis-Étienne Raisin Dumarets, grènetier au grenier à sel d'Harfleur; — Louis-Adrien Plaimpel, lieutenant civil et particulier au siége de l'amirauté du Havre; — Antoine Doubleau, maître chirurgien à Darnetal, requièrent enregistrement de leurs lettres de provision ou de quittances de finances. — Requête de Joseph d'Albon, prince d'Yvetot, pour la réparation de la rue d'Avallaville à Yvetot.

C. 1522. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1732. — Requêtes adressées au Bureau (voirie); pièces produites à l'appui; ordonnances rendues en conséquence. — Alignements donnés : à Louis Le Houas, maçon; — à Romain Lefortier, moulinier; — à Robert Dezaubris, marchand drapier, pour maisons à Darnetal; — à Pierre Baudouin, chevalier, seigneur de Gonseville, conseiller au Parlement de Normandie, pour une maison à Rouen, rue des Cordeliers, qu'il désire aumôner auxdits religieux; — à Jean-Charles Tardif, ancien officier des cinquante francs-archers de ladite ville, pour une maison rue du Ruissel.

C. 1523. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1733. — Requêtes adressées au Bureau (voirie, finances, domaines); pièces produites à l'appui; ordonnances rendues en conséquence. — Contestation à propos de voirie entre Jean Asse, curé de Veulettes, et Jean Eude, sieur d'Eudeville. — Les directeurs et maîtres de la poste courante et voiture publique de Rouen à Dieppe remontrent que les chemins sont totalement en ruine par la faute des riverains, de sorte que les voituriers, messagers et postillons ne peuvent faire leur route pour le service du Roi et du public sans être exposés à des pertes considérables, notamment depuis la côte de Mont-de-Caux de Dieppe jusqu'à plus d'une lieue en deçà. — Adrien Ledoulx de Bacquepuis, procureur du Roi au bailliage et siége présidial d'Évreux; — François-Philippe de Folleville, procureur du Roi en l'Élection de Lyons; — Romain Boutry, garde général de la maîtrise des eaux et forêts de Pont-de-l'Arche, requièrent enregistrement de leurs lettres de provision.

C. 1524. (Liasse.) — 85 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1734. — Requêtes présentées au Bureau (finances, domaines, voirie); pièces produites à l'appui; ordonnances rendues en conséquence. — Jacques Varnier, vicomte de la vicomté de l'Eau de Rouen; — Michel Hennin, procureur du Roi au bailliage de Magny; — Pierre Morin, procureur du Roi en l'Élection de Pont-de-l'Arche; — Charles Tonrolle, receveur général ancien et mi-triennal, et receveur général alternatif et mi-triennal des domaines et bois de la Généralité; — Bernard-Richard Bourdet, contrôleur à la marque des cuirs à Pont-Audemer, requièrent enregistrement de leurs lettres de provision. — Procès entre Abel Toussaint de Thiville, comte de Bapaume, seigneur de Manneville-la-Raoul, et François Harel, fossoyeur, prévenu d'avoir enterré plusieurs personnes dans le grand chemin qui passe devant la porte de l'église de ladite paroisse de Manneville.

C. 1525. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1735. — Requêtes présentées au Bureau (domaines, finances, voirie, alignements); pièces produites à l'appui; ordonnances rendues en conséquence. — Robert de Lorme, architecte de Rouen, demande alignement pour la réédification de sa maison le long de l'Eau-de-Robec, vis-à-vis de la Croix-Verte. — Jean-Baptiste de La Rue, docteur en Sorbonne, conseiller clerc au Parlement; — Jacques Ruault, élu en l'Élection d'Évreux; — François de Morgeot, sieur de Saint-Ouen, procureur du Roi au bailliage

d'Orbec ; — Louis Mordant, lieutenant général civil et criminel ancien, et lieutenant général civil de nouvelle création du bailli de Gisors en la vicomté de Vernon ; — François-Marie de Fouilleuse, marquis de Flavacourt, bailli de Gisors ; — Nicolas Gamare, maire ancien mi-triennal et alternatif d'Honfleur, requièrent enregistrement de leurs lettres de provision.

C. 1526. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1736. — Requêtes adressées au Bureau (domaines, alignements) ; pièces produites à l'appui ; ordonnances rendues en conséquence. — Louis de Becdelièvre, marquis de Cany, demande la permission de construire un éperon en pierre de taille du côté des grands degrés appelés communément les degrés du bailliage, à son hôtel de Rouen. — Demande par les PP. Jésuites d'alignement pour un bâtiment rue des Jésuites. — Pierre Gilles, lieutenant en l'Élection d'Andely ;—Jacques de L'Homme, élu en l'Élection d'Évreux ; — Pierre-Charles Aubron, conseiller en celle de Pont-Audemer ; — Jean d'Ivry, receveur ancien des tailles de ladite ville de Pont-Audemer ; — Frédéric-Jérôme de Roye de La Rochefoucauld, archevêque de Bourges et prieur commendataire de Bonnenouvelle, requièrent enregistrement de leurs lettres de provision.

C. 1527. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1737. — Requêtes adressées au Bureau (domaines, voirie) ; pièces produites à l'appui ; ordonnances rendues en conséquence. — Louis-François Baudry, sieur de Neuvillette, demande mandement pour assigner sa mère, tant en son nom que comme tutrice de Nicolas-Laurent-Jean Baudry, son frère, afin de défendre conjointement contre le prince de Conti, dans l'instance concernant la succession du sieur de Vattebosc. — Requête de François Du Buse, entrepreneur ordinaire de la réparation des grands chemins et chaussées de la Généralité, aux fins d'avoir exécutoire contre certains particuliers, pour travaux de réparation par lui faits au grand chemin de Rouen à Dieppe, depuis La Loge-aux-Pauvres jusqu'à Touvents, à raison de 20 sous par journée d'ouvrier et de 8 livres pour son banneau. — Procès-verbal de visite d'un chemin dit le chemin du Roi, à Saint-Pierre-de-Manneville, prétendu inutile, et dont le changement était demandé par Jean-Baptiste de Fergeol, sieur de Villers.

C. 1528. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1737. — Requêtes présentées au Bureau (domaines) ; pièces produites à l'appui ; ordonnances rendues en conséquence. — Procès-verbal de visite par Jean-François Lhomme, trésorier de France, d'une maison au Havre, rue Saint-Pierre, provenant de la déshérence de la femme Fromage. — Jeanne Le Page, fermière de la place domaniale de La Croix-de-Pierre, à Rouen, conjointement avec plusieurs autres femmes tenant des places par sous-branchement, demande qu'il soit fait défense aux bouchers et charcutiers de faire brûler leurs pores sur ladite place.

C. 1529. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1737. — Requêtes présentées au Bureau (alignements) ; pièces produites à l'appui ; ordonnances rendues en conséquence. — Les correcteur et religieux Minimes, — les intendants du chapitre de la cathédrale, — les commissaires administrateurs de l'hospice général des Valides, — Jean-Baptiste de Saint-Gervais, official métropolitain de Rouen, demandent alignement pour des maisons sises en ladite ville.

C. 1530. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1738. — Requêtes présentées au Bureau (alignements) ; pièces produites à l'appui ; ordonnances rendues en conséquence. — Requêtes présentées aux fins d'obtenir alignement pour des maisons à Rouen, par : Jacques Hesbert, maçon entrepreneur, au nom du sieur de La Tourelle, capitaine de cavalerie ; — Pierre Barjolle, entrepreneur, au nom de M. Prével, commissaire enquêteur et de police au bailliage, et de M. le marquis de Boselchard ; — Nicolas Loyer, architecte, au nom de Marin Le Houé, procureur au bailliage.

C. 1531. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1739. — Requêtes adressées au Bureau (finances, domaines) ; pièces produites à l'appui ; ordonnances rendues en conséquence. — Raoul Ruault de Beaulieu, conseiller au siége présidial d'Évreux ; — Jacques Prémord, grènetier au grenier à sel d'Honfleur ; — Pierre Ducreux, greffier en la gruerie de Rontot ; — François Rousset-Duprey, procureur du Roi en l'Élection de Pont-l'Évêque ; — Jacques d'Hostel, secrétaire de la province de Normandie ; — Marin Gruchet, maire perpétuel ancien mi-triennal de l'Hôtel-de-Ville de Fécamp, requièrent enregistrement de leurs lettres de provision ou de leurs quittances de finances. — Inventaire des biens de Joseph Brozet, mulâtre de la Guadeloupe, ouvrier de François Sénéchal, manufacturier en écaille, décédé sans héritiers.

C. 1532. (Liasse.) — 106 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1739. — Requêtes présentées au Bureau (domaines); pièces produites à l'appui; ordonnances rendues en conséquence. — Michel Du Buse, entrepreneur des ouvrages du Roi pour les ponts et chaussées, adjudicataire de l'entretien de la route de Rouen à Paris par Vernon, se plaint de ce que le fermier du péage de Pont-de-l'Arche prétend l'assujettir aux droits d'usage pour le passage sur le pont de Pont-de-l'Arche des bateaux destinés au transport du sable et du pavé. — Droits de treizième réclamés de Joseph-Louis Leprince, pour biens achetés dans l'Élection de Pont-Audemer. — Requête de Claude Nérot, receveur général des finances et bois de la Généralité, contre Nicolas Deshayes, garde des forêts du Roi, demeurant au hameau de Louraille, paroisse de Notre-Dame-de-La-Londe, pour le payement d'un droit de treizième.

C. 1533. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1739. — Requêtes présentées au Bureau (voirie); pièces produites à l'appui; ordonnances rendues en conséquence. — Délibération du syndic et des habitants de Bellencombre, assemblés au son de la cloche à l'issue de la messe paroissiale, en présence de Jean-Baptiste Le Sauvage, curé du bourg; on fera les réparations réclamées par le procureur du Roi; pouvoir est donné au syndic d'agir contre les refusants; — on rétablira au moyen de corvées, auxquelles tous seront assujettis suivant leur état et leur capacité, la ravine tendant de Saint-Ouen et des Innocents à Bellencombre, le chemin royal de Bellencombre à Eu que suivent les troupes allant de Saint-Victor à Eu; le bois nécessaire est promis par la comtesse de Clères; l'urgence desdites réparations est démontrée, personne ne pouvant apporter de denrées à Bellencombre sans péril; des personnes sont demeurées plus de deux jours embourbées et ont même failli périr.

C. 1534. (Liasse.) — 124 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1740. — Requêtes adressées au Bureau (domaines, finances); pièces produites à l'appui; ordonnances rendues en conséquence. — Pierre d'Épinay, substitut au bailliage d'Arques; — François-Romain Lemarchand, conseiller à celui de Caudebec; — Martin Boullenc, procureur du Roi au grenier à sel de Dieppe; — Balthazar de Verton, procureur du Roi au grenier à sel d'Eu et de Tréport; — Philippe Piquet, élu en l'Élection de Gisors, requièrent enregistrement de leurs lettres de provision. — Apposition de scellés et répertoire chez dame Cécile de Massolay, au faubourg d'Eauplet, paroisse de Bon-Secours, dont la succession a été adjugée par extraordinaire au domaine du Roi.

C. 1535. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1740. — Requêtes adressées au Bureau (domaines, voirie générale); pièces produites à l'appui; ordonnances rendues en conséquence. — Jean-Louis Lamy, sieur de Quibermont, capitaine garde-côte de la capitainerie de Saint-Aubin-sur-Mer, déclare ne posséder de son chef et de celui de demoiselle Marie-Marguerite Margue aucuns biens-fonds qui aient servi aux murs, remparts, fossés et fortifications de Neufchâtel. — Même déclaration de maître Adrien Bezuel, lieutenant criminel au bailliage de Neufchâtel; — de Casimir Godefroy, sieur d'Ugoville, docteur en médecine au même lieu. — Procès-verbal de l'état de la petite rue Saint-Jean, à Rouen, dressé par M. Gaspar Arvillon de Sosay, grand voyer au Bureau.

C. 1536. (Liasse.) — 73 pièces, papier; 1 plan.

1740. — Requêtes adressées au Bureau (alignements); pièces produites à l'appui; ordonnances rendues en conséquence. — Alignements donnés : à l'abbé de Boutigny pour une maison qu'il désire construire rue du Jardin-au-Blanc, sur le lieu dit le Jardin-au-Blanc; — à Bernardin-François Cadot, chevalier, marquis de Sébéville, châtelain de Montérolier, ci-devant mestre de camp de l'ancien régiment de dragons de Languedoc, pour une maison rue de Tirelinceul, à Rouen; — aux pénitents de Pont-de-l'Arche, pour la reconstruction de leur église (plan annexé au procès-verbal).

C. 1537. (Liasse.) — 169 pièces, papier.

1741. — Requêtes adressées au Bureau (domaines, voirie); pièces produites à l'appui; ordonnances rendues en conséquence. — Délibération des habitants de Torcy-le-Petit pour la réparation d'un pont de pierre en leur paroisse. — Apposition de scellés chez le sieur de La Motte, curé d'Allouville, décédé sans héritiers. — Procès-verbal de visite d'un puits mitoyen à Rouen, rue du Crucifix, à la maison où pend pour enseigne : *la Chèvre des Vignerons*. — Testament de François Brequehais, décédé à Martot sans héritiers. — Ordonnance qui condamne le sieur Chevalier, élu à Caudebec, à remettre en état le grand chemin royal le long de son héritage, à Saint-Pierre-en-Port.

C. 1538. (Liasse.) — 93 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1741. — Requêtes présentées au Bureau (finances,

domaines); pièces produites à l'appui; ordonnances rendues en conséquence. — Pierre-Jacques Le Vicomte, de Saint-Hilaire, demande l'enregistrement des lettres d'union des fiefs de Fréville et de Ruffault en un plein fief de chevalier, sous la dénomination de Saint-Hilaire-le-Vicomte.— Procès-verbal de visite du pont et du moulin de La Paunevert, paroisse de Saint-Gilles-de-Répainville. — Inventaire chez le sieur Henri-François Pinchon, chargé du recouvrement des droits domaniaux et seigeuriaux de la Généralité, et ancien trésorier de la paroisse de Saint-Nicaise de Rouen. — Succession du sieur Georges Gordon, adjugée au Roi par ordonnance de la Chambre du domaine.

C. 1539. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1741. — Requêtes adressées au Bureau (alignements); pièces produites à l'appui; ordonnances rendues en conséquence. — Alignements donnés : à la communauté des commissaires de police propriétaires de leur *étude* attenante au bailliage; —à Thomas-Toussaint Mouchel, doyen des capitaine de la compagnie des cent-quatre arquebusiers; —à Alexandre Bigot, chevalier, sieur de Monville, président à mortier au Parlement de Normandie, pour maisons sises à Rouen.

C. 1540. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1742. — Requêtes adressées au Bureau (domaines et finances); pièces produites à l'appui; ordonnances rendues en conséquence. — Requête d'Augustine Hélène Le Pelletier, veuve de Pierre Godard, marquis de Belbeuf, aux fins de la vérification des lettres de don à elle fait par le Roi de la garde noble de ses enfants mineurs.— Apposition des scellés chez Anne Toussaint, demeurant à Rouen, rue des Charrettes, décédée sans héritiers.

C. 1541. (Liasse.) — 58 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1742. — Requêtes présentées au Bureau (domaines, voirie); pièces produites à l'appui; ordonnances rendues en conséquence. — Procès-verbaux de scellés, inventaires, recensement des meubles, papiers, livres, faïences appartenant à la succession Nicolas Fouquay, maître de manufacture de faïence à Saint-Sever, né à Paris en 1686, acquéreur par contrat du 16 mars 1720 de la faïencerie de Poterat de Saint-Étienne, décédé sans héritiers connus. — Mention de documents concernant l'histoire de la faïence à Rouen, notamment des lettres patentes du 15 décembre 1647, accordées à Nicolas Poirel de Granval, et des arrêts du Parlement qui en ordonnèrent l'enregistrement. — Importance de la manufacture de Fouquay attestée par l'inventaire de ses marchandises.

C. 1542. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1742-1743.— Requêtes présentées au Bureau (alignements, domaines); pièces produites à l'appui; ordonnances rendues en conséquence.—Alignements donnés : à Claude-Emmanuel Langlois, sieur de Colmoulins, président à mortier au Parlement;—à Jean-François Le Febvre Du Plys, sieur de Franqueville, conseiller du Roi, juge en la Monnaie de Rouen, pour maisons sises en cette ville. — Ordonnance pour le sieur Louis-Jean-Jacques Delisle, marquis de Marivault, propriétaire à titre d'engagement des domaines de la vicomté de Caudebec, qui enjoint aux propriétaires de passer déclaration dans trois mois des héritages mouvants du Roi, à peine de réunion.

C. 1543. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1744. — Requêtes présentées au Bureau (domaines, alignements); pièces produites à l'appui; ordonnances rendues en conséquence.—Alignements donnés : à M. Pain, curé de Saint-Vigor, pour son presbytère;—à Pierre-Nicolas Andrieu, lieutenant des monnayeurs en garnison pour le Roi;— aux officiers de la cinquantaine, pour maisons sises à Rouen.

C. 1544. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1745. — Requêtes adressées au Bureau (finances, alignements); pièces produites à l'appui; ordonnances rendues en conséquence. — Jean Thieffray requiert enregistrement de la délibération des échevins de Dieppe qui le nomme receveur des octrois de cette ville. — Alignements donnés : aux sœurs d'Ernemont, —à Robert Le Viel, maître vitrier, pour maisons sises à Rouen.

C. 1545. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1746. — Requêtes présentées au Bureau (finances, domaines); pièces produites à l'appui; ordonnances rendues en conséquence. — Pierre Baillard Des Cours, conseiller-clerc au Parlement; — François Gueroult, sieur d'Étainhus, lieutenant général civil et criminel au siège présidial de Caudebec; — Charles-Antoine Varembault, conseiller élu en l'Élection d'Eu; — François-Pierre Haize, lieutenant général civil et criminel au bailliage du Havre; — Jean Fiquet, receveur des tailles de l'Élection de Caudebec, requièrent enregistrement de leurs lettres de provision.—Inventaires des biens : du sieur Lapert, mesu-

reur de sel à Rouen, rue du Figuier; — de la dame Childe, veuve Tourny.

C. 1546. (Liasse.) — 105 pièces, papier; 1 plan.

1746. — Requêtes présentées au Bureau (voirie, alignements); pièces produites à l'appui; ordonnances rendues en conséquence. — Enquête *de commodo et incommodo* pour le changement de la sente Prieur, à Clos-sur-Risle, réclamé par Jacques Grente de Sahurs, conseiller au Parlement de Rouen. — Procès-verbal de l'état des bétoires des Carmes Déchaussés au faubourg Bouvreuil, à Rouen. — Diligences concernant la réparation du chemin de la forêt des Caillettes, tendant de Rouen au Havre par Caudebec. — Requête d'alignement présentée par François Cornet, chanoine de Rouen, au nom de l'archevêque, pour le nouveau portail de l'archevêché; — plan y annexé.

C. 1547. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1747. — Requêtes présentées au Bureau (domaines, voirie, alignements); pièces produites à l'appui; ordonnances rendues en conséquence. — Apposition de scellés chez Mme Gruchet, veuve de Pierre Lemire, rue de l'Oratoire. —Procès-verbal d'accession de lieu, rue des Charrettes, pour le pavage. — Alignement demandé par Pierre de La Rue, abbé de Notre-Dame-de-Lilledieu, pour la maison où pend pour enseigne la *Grande Crosse*, à Rouen.

C. 1548. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1748. — Requêtes présentées au Bureau (domaines, finances, alignements); pièces produites à l'appui; ordonnances rendues en conséquence. — Louis Rozet, grènetier au grenier à sel de Fécamp; — Charles Thierry, président au grenier à sel d'Honfleur, requièrent enregistrement de leurs lettres de provision.— Alignements donnés : à Pierre-Paul Caussy, maître de manufacture de faïence; — à Pierre-Charles Duhamel, seigneur de Gremonville, chef d'escadre et chevalier de Saint-Louis, pour maisons à Saint-Sever et à Rouen.

C. 1549. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1749. — Requêtes présentées au Bureau (domaines, finances, alignements); pièces produites à l'appui; ordonnances rendues en conséquence. — Thomas Saffrey, élu en l'Élection d'Arques; — Jean Quesnel, président au grenier à sel de Darnetal; — Michel-Pierre Blondel, procureur du Roi en l'Élection de Pont-Audemer; — Pierre Manchon, receveur alternatif des tailles en l'Élection de Pont-Audemer, requièrent enregistrement de leurs lettres de provision.—Alignements donnés : à Charles Tinel, pour maison au bourg de Darnetal; — à Maximilien-Constantin Anzeray de Courvaudon, président à mortier au Parlement de Normandie; — à la compagnie des cent-quatre arquebusiers, stipulée par Jean-Nicolas Duquesné, capitaine en chef, pour maisons sises à Rouen.

C. 1550. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1750. — Requêtes présentées au Bureau (finances, domaines); pièces produites à l'appui; ordonnances rendues en conséquence. — Exécutoire par Me Alexandre Chambellan, huissier audiencier des trésoriers de France, sur la succession de demoiselle Catherine Brüen, Anglaise, adjugée au Roi. — Requête d'Adrien-Robert de Fremont de Charleval, marquis de Rosay, pour obtenir vérification du contrat d'engagement des domaines de Charleval et Noyon-sur-Andelle, fait en sa faveur. — Enregistrement de l'adjudication de la haute justice de Saint-Martin-du-Manoir au sieur Toustain de Richebourg.

C. 1551. (Liasse.) — 88 pièces, papier; 1 plan.

1750-1753. — Requêtes adressées au Bureau (voirie, domaines, finances); pièces produites à l'appui; ordonnances rendues en conséquence. — Information *de commodo et incommodo* d'une sente ou mort-chemin partant de la ferme de Montgautier appartenant au sieur Ézéchiel Pontrevé, négociant, paroisse de Hautot-Saint-Sulpice. — Plan de la ravine de Louviers. — Enregistrement du contrat d'engagement de la ferme de la marque des draps à Rouen, en faveur de Jacques Fossard, receveur des consignations.

C. 1552. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1754. — Requêtes adressées au Bureau (domaines, alignements); pièces produites à l'appui; ordonnances rendues en conséquence. — Réunion au domaine du fief de La Franche-Table de Dun, autrement dit La Graverie, huitième de fief, paroisse de Vireville. — Alignements donnés : à Michel Ricard, — Jean Lemire, marchands à Rouen, — Jacques-Henri Du Tot, marquis de Varneville, pour maisons sises à Rouen.

C. 1553. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1755. — Requêtes présentées au Bureau (domaines, finances); pièces produites à l'appui; ordonnances rendues en conséquence. — Antoine Lucas, procureur du Roi en l'Élection d'Arques; — André de La Houssaye de Saint-Victor, lieutenant civil et criminel au siége de l'amirauté

de Dieppe;—Louis-François de Paule Lefebvre d'Ormesson, brigadier des armées du Roi, pourvu de la commanderie de Villedieu-la-Montagne; — François-Christophe Terrisse, haut doyen de la cathédrale de Rouen, abbé de Saint-Victor-en-Caux, requièrent enregistrement de leurs lettres de provision.

C. 1354. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1755. — Requêtes adressées au Bureau (voirie); pièces produites à l'appui; ordonnances rendues en conséquence. — Alignements donnés : à Pierre-Robert Mustel, notaire, secrétaire du Roi près le Parlement; — au trésor de Saint-Maclou, stipulé par Pierre Bonté, trésorier en charge; —à Nicolas Foucher, substitut au Parlement, pour maisons sises à Rouen.

C. 1355. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1756. — Requêtes adressées au Bureau (domaines, finances, voirie); pièces produites à l'appui; ordonnances rendues en conséquence.—Pierre Hezou, procureur du Roi en l'Élection d'Évreux; — Robert Garvey, natif de Newry en Irlande, naturalisé français; — Jean-Joseph Laffiteau, évêque de Sisterou, abbé de Corneville; — dom François Vitasse, prieur titulaire de Saint-Philbert-sur-Risle, requièrent enregistrement de leurs lettres de provision. — Apposition de scellés chez la dame de Thuithébert, décédée à Rouen, rue du Coquet.

C. 1356. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1756.— Requêtes adressées au Bureau (voirie); pièces produites à l'appui; ordonnances rendues en conséquence. — Alignements donnés : à Charles-Nicolas-Guillaume Ribard, négociant;—à Baudouin, drapier;—à François-Marie Le Cornu de Bimorel, conseiller au Parlement, pour maisons sises à Rouen; — à François Lelong, syndic de Canteleu, pour maisons sises en ladite paroisse.

C. 1357. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1757. — Requêtes adressées au Bureau (finances, domaines, voirie); pièces produites à l'appui; ordonnances rendues en conséquence. — Thomas Hue, marquis de Miromesnil, premier président au Parlement de Normandie; — Nicolas de La Roque, sieur du Framboisier, président en l'Élection de Pont-Audemer; — Anne-Henri Le Cordier, sieur de Boisenval, receveur ancien et alternatif des tailles de Pont-de-l'Arche; — Étienne Halley, curé de Saint-Gatien, chapelain de la chapelle de Saint-Jean du château de Pont-Audemer, requièrent enregistrement de leurs lettres de provision. — Inventaire des biens du sieur Sansonney, d'Oinville, en la maison des Carmes de Rouen, où il était décédé.

C. 1358. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1757. — Requêtes adressées au Bureau (alignements); pièces produites à l'appui; ordonnances rendues en conséquence. — Alignements donnés : au sieur de Rouen, conseiller du Roi en l'Élection de Rouen; — au sieur de La Roche, médecin, président en la même juridiction; — au sieur Boulanger, conseiller au Parlement;—à Romain Rondel, sieur des Parfontaines, secrétaire du Roi, contrôleur en la chancellerie près la même Cour, pour maisons sises à Rouen.

C. 1359. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1758.— Requêtes adressées au Bureau (alignements); pièces produites à l'appui; ordonnances rendues en conséquence.—Alignements donnés : au curé de Saint-Nicaise de Rouen, pour un bâtiment rue Poisson, abandonné par lui pour l'instruction de ses pauvres; — à Jacques Lesueur de Fumechon, conseiller du Roi en l'Élection de Rouen, pour une maison rue Saint-Patrice.

C. 1360. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1759. — Requêtes présentées au Bureau (finances, domaines); pièces produites à l'appui; ordonnances rendues en conséquence. — Charles-François Le Diete Du Flos, président au grenier à sel de Gournay; — Nicolas Roussel, élu en l'Élection de Magny; — Guillaume-Antoine Scott, lieutenant de Roi à Pont-Audemer, requièrent enregistrement de leurs lettres de provision. — Ordonnance qui adjuge au Roi la succession paternelle de la dame veuve Lepage, décédée à Saint-Arnoult, près Blainville.

C. 1361. (Liasse.) — 151 pièces, papier.

1759-1760. — Requêtes présentées au Bureau (alignements); pièces produites à l'appui; ordonnances rendues en conséquence. — Alignements donnés : à Nicolas-Charles de Saint-Ouen, maître ordinaire en la Cour des Comptes, pour un jardin près le pré de La Bataille, à Rouen;—à Fortier, pour la manufacture des forces, à Saint-Gilles de Répainville; — à Jean-Baptiste-Joseph Chauffer, conseiller en la Cour des Comptes, pour une maison au hameau d'Emplet.

C. 1562. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1761. — Requêtes adressées au Bureau (finances, voirie, alignements); pièces produites à l'appui; ordonnances rendues en conséquence. — François-Paul Gallois, châtelain de Mercy, président en la Cour des Comptes de Normandie, gouverneur des ville et château de Caudebec, ministre et secrétaire d'État du Roi de Pologne; — François-Antoine de Courcy de Montmorin, grand bailli d'Évreux, requièrent enregistrement de leurs lettres de provision. — Alignement donné à Françoise-Marie-Barbe Néel, veuve de M. Petit de Belaunay, pour une maison, rue Orbe, à Rouen.

C. 1563. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1762. — Requêtes présentées au Bureau (domaines, finances, voirie, alignements); pièces produites à l'appui; ordonnances rendues en conséquence. — Mandement en faveur de M. Claude-César-Constance de Houdetot, maréchal des camps et armées du Roi, contre le duc de Chaulnes, pair de France, marquis de La Mailleraye, pour faire juger que le fief de Moy est un bien patrimonial, non un engagement du Domaine. — Inventaire de la caisse du sieur Boissel, receveur des tailles à Montivilliers, après son décès. — Ordonnances portant qu'il sera dressé procès-verbal *de commodo et incommodo* au sujet d'un chemin, paroisse de Paluel, hameau de Coudeville, dont le sieur Rigoult de Fennemare demandait le changement. — Claude-Nicolas Lecat, docteur en médecine, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen, requiert enregistrement de ses lettres de noblesse.

C. 1564. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1763. — Requêtes adressées au Bureau (domaines, finances, voirie, alignements); pièces produites à l'appui; ordonnances rendues en conséquence. — Ordonnance qui autorise le sieur d'Hugleville à changer deux chemins et à en supprimer un autre dans la paroisse d'Hugleville. — Information *de commodo et incommodo* à ce sujet. — Ordonnance qui adjuge au Roi la succession de Michel Langlois, horloger au Havre. — Les maire et échevins de Gisors demandent l'enregistrement de lettres patentes qui leur accordent des droits de travers.

C. 1565. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1763. — Requêtes présentées au Bureau (alignements; pièces produites à l'appui; ordonnances rendues en conséquence. — Alignements donnés : à Nicolas Buée, moulinier à Darnetal, pour une maison audit lieu; — à Nicolas Renault, ancien capitaine de la Cinquantaine; — à M. Routier, conseiller au Parlement, pour maisons sises à Rouen.

C. 1566. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1764. — Requêtes présentées au Bureau (domaines, finances, voirie); pièces produites à l'appui; ordonnances rendues en conséquence. — Ordonnance d'enregistrement d'arrêts du Conseil et de lettres patentes qui donnent au marquis de Marivault et à sa femme 2,400 livres de rente viagère, au moyen de la remise par lui faite au Roi des domaines de Caudebec et de Montivilliers que le Roi réunit à la couronne. — Inventaire des biens de Marie-Anne-Clotilde Levasseur, dite Le Boucher, décédée à Rouen, rue Percière, dont la succession a été adjugée au Roi. — François-Henri de Harcourt, comte de Lillebonne, requiert enregistrement de ses lettres de provision, à la charge de lieutenant général de la haute Normandie, vacante par la démission de son père.

C. 1567. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1764. — Requêtes présentées au Bureau (alignements); pièces produites à l'appui; ordonnances rendues en conséquence. — Alignements donnés : à M. Tissot, curé de Saint-Éloi, pour une maison sur le pavé de Déville; — à Mollien, maître passementier; — à Lambert, marchand teinturier; — à Holker, inspecteur général des manufactures, pour maisons sises à Rouen.

C. 1568. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1765. — Requêtes présentées au Bureau (domaines, finances, voirie); pièces produites à l'appui; ordonnances rendues en conséquence. — Ordonnance qui enjoint aux bouquetiers de se retirer sur la place Domaniale, vis-à-vis et sur les côtés du parvis de Notre-Dame, et ordonne l'exécution des règlements contre les encombrements de voie. — Inventaire des biens de l'abbé Fanin, chanoine de Rouen, dont la succession a été adjugée au Roi. — Procès-verbal d'accession de la rue de L'Aumône, et interrogatoire des voisins, afin de savoir quel préjudice peut causer une galerie que le sieur Fiquet de Normanville veut établir sur ladite rue. — Charles Boulié, avocat au Parlement de Paris, nommé secrétaire de la province de Normandie par M. le duc d'Harcourt, demande à jouir des émoluments attachés à sa charge.

C. 1569. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1765. — Requêtes présentées au Bureau (voirie; piè-

ces produites à l'appui ; ordonnances rendues en conséquence.—Alignements donnés : à François-Laurent Augier, d'Angerville, auditeur en la Cour des Comptes ; — à Parent, monnayeur pour le Roi ;—à Nicolas David ;—à Toustain de La Carbonnerie ; — à Jean-Baptiste Philippe, maître tondeur privilégié de Rouen ; — à Jean-Louis-Raphaël Blanbureau, imprimeur ; — à Romain Cabeuil, auditeur en la Cour des Comptes, pour maisons sises à Rouen.

C. 1570. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1766. — Requêtes présentées au bureau (domaines, finances) ; pièces produites à l'appui ; ordonnances rendues en conséquence. — Ordonnance qui déclare valable le testament de Jacques Le Brasseur de La Viéville, prêtre habitué de Saint-Godard, et accorde délivrance de ses meubles au sieur Isabel, comme exécuteur testamentaire. — Enregistrement d'arrêt du Conseil et de lettres patentes qui accordent à Charles-François Langlois, lieutenant général du bailliage de Gisors, séant à Andely, 300 livres de pension pendant trois ans ; — des lettres de provision de Pierre-Léon Duvergier, sieur de Belay, à un office de secrétaire audiencier en la chancellerie près le Parlement, et de lettres qui réunissent à perpétuité, en faveur de Philippe-Martin-Cousin d'Anzeboc, l'office de lieutenant général de Caudebec à celui de lieutenant général civil et criminel du bailliage et siége présidial de la même ville.

C. 1571. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1766.—Requêtes présentées au Bureau (alignements) ; pièces produites à l'appui ; ordonnances rendues en conséquence.—Alignements donnés : à Antoine Le Couteux ; — à Charles Delacroix, procureur en Parlement ; — à Pierre Chéruel, marchand à Rouen ; — à Robert Durand, maître plâtrier, adjudicataire de la construction du presbytère de Saint-Sever, pour maisons sises à Rouen. — Plan d'alignement donné à M. Piquenot, pour une maison dans la rue Derrière-les-Murs-Saint-Ouen.

C. 1572. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1767. — Requêtes présentées au Bureau (finances, alignements) ; pièces produites à l'appui ; ordonnances rendues en conséquence. — Enregistrement des lettres d'érection en comté des fiefs de Prédange et de L'Epée sous la dénomination de comté de La Rivière-Prédange, en faveur de François-Charles-Alexandre de La Rivière, mousquetaire de la seconde compagnie du Roi ; — des lettres de naturalité de Cyprien de Joncourt de Bandalh, en Irlande. — Alignement pour la place de la Calende, appartenant au chapitre de Notre-Dame de Rouen.

C. 1573. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1768. — Requêtes présentées au Bureau (domaines, finances, voirie) ; pièces produites à l'appui ; ordonnances rendues en conséquence. — Inventaire à Maromme et à Rouen de la succession du sieur Doré, contrôleur des poudres et salpêtres, adjugée au Roi ; — à Caudebec, près Elbeuf, de celle du sieur Du Mesnil Le Grand. — Enregistrement des lettres de provision de Pierre Parrin de Sémainville à l'office de conseiller-maître ordinaire en la Cour des Comptes, aides et finances de Normandie ; — de la prise de possession par le sieur Augustin de la Chapelle du château du Vieux-Palais.

C. 1574. (Liasse.) — 105 pièces, papier ; 1 plan.

1768.— Requêtes présentées au Bureau (alignements) ; pièces produites à l'appui ; ordonnances rendues en conséquence.— Alignements donnés : à Pierre-Jacques-Amable Levasseur, négociant, ancien juge-consul et conseiller-échevin ;—à Pierre Thibault, ajusteur en la Monnaie de Rouen ; — à Louis-Léonor Le Carpentier d'Anzouville, doyen de MM. les conseillers au Parlement, pour maisons sises à Rouen. — Plan d'alignement d'une maison sise au faubourg Cauchoise, sur la route de Rouen au Havre.

C. 1575. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1769. — Requêtes présentées au Bureau (domaines, finances, voirie) ; pièces produites à l'appui ; ordonnances rendues en conséquence. — Enregistrement des lettres de naturalité de Christophe Meighan, natif de Fargeim, en Irlande ; — des lettres de provision de Guillaume-François Boistard de Prémagny, sieur de Vauville, à un office de conseiller au Parlement. — Ordonnance qui permet à Marie-Louis-Bruno-Emmanuel de Motteville, président à mortier au Parlement de Normandie, l'usage d'une galerie sur la rue des Arsins, à Rouen.

C. 1576. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1769.—Requêtes présentées au Bureau (alignements) ; pièces produites à l'appui ; ordonnances rendues en conséquence. — Alignements donnés : à Gueroult de Villers, conseiller au Parlement ; —à Jacques Allard, commissaire aux saisies réelles et receveur des consignations ; — à Boulenger, imprimeur ; — à Louis-Étienne Du Bois, ancien avocat au Parlement, administrateur temporel de la Maison

de la province unie et associée à l'Hôpital général, pour maisons sises à Rouen.

C. 1577. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1770. — Requêtes présentées au Bureau (domaines, finances, voirie) ; pièces produites à l'appui ; ordonnances rendues en conséquence. — Denis-Robert-Joseph Prévost de La Croix, conseiller clerc au Parlement de Rouen ; — François-Noël Anquetin de Beaulieu, président en l'Élection de Lyons, requièrent enregistrement de leurs lettres de provision. — Alignements donnés : à Jean Darracq, maître en chirurgie à Caudebec, pour maisons sises sur le quai de cette ville ; — à François Hue, entrepreneur des ouvrages du Roi, pour un ancien bâtiment servant de dépôt pour les mendiants, rue du Paradis, paroisse Saint-Vivien, à Rouen.

C. 1578. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1771. — Requêtes présentées au Bureau (alignements, finances) ; pièces produites à l'appui ; ordonnances rendues en conséquence. — Alignements donnés : à Pouchet de Bellemare, marchand à Eauplet ; — à Godefroy, manufacturier de sucre ; — à Jean-Baptiste Le Brument, architecte ; — aux Capucins ; — aux Annonciades ; — à Jean-Samuel Hébert, trésorier de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pour des maisons sises à Rouen.

C. 1579. (Liasse.) — 126 pièces, papier ; 1 plan.

1772-1773. — Requêtes adressées au Bureau (domaines, finances, voirie) ; pièces produites à l'appui ; ordonnances rendues en conséquence. — Scellés sur les papiers trouvés au château d'Annebault, appartenant à la succession du sieur Danican, engagiste du domaine de Pont-Autou et Pont-Audemer. — Enregistrement de lettres de surannation sur lettres d'anoblissement en faveur du sieur Louvet Des Landes, sous-brigadier de la seconde compagnie des mousquetaires. — Répertoire après décès chez le sieur Scalogne, fabricant au Petit-Château, faubourg Saint-Sever. — Procès-verbal pour mettre Bertault et Nervet en possession des moulins du château et de la Planche, à Évreux ; du moulin du Moucel, paroisse d'Asnières. — Plan intitulé : Carte du terrain entre Wargemont, Graincourt, Derchigny, Berneval, et chaussée pour changer un chemin de traverse sur les terres et domaine de M. le comte de Wargemont.

C. 1580. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1774. — Requêtes, pièces à l'appui, ordonnances. — Étienne-Jacques Guéroult de La Chapelle, ancien vicomte de Lyons ; — Antoine Fournier, lieutenant de maire, — et Joseph Lanièce, premier échevin à Gisors, requièrent enregistrement de leurs lettres de provision. — Mandement en faveur de Jacques Cousin, directeur de la manufacture des toiles de Neufchâtel, pour la réparation du chemin de Brémontier à la commune du Quesnay. — Procès-verbal des réparations des ponts, halles, auditoire, prison, du domaine de Pont-Audemer, Beuzeville et Montfort.

C. 1581. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1775. — Requêtes, pièces à l'appui, ordonnances. — Inventaire après décès chez Marie-Thérèse de Loanga, de la Martinique, rue Orbe, à Rouen. — Alignements donnés : à François d'Aubigny, chirurgien ; — à Thomas-Antoine Cavelier, seigneur d'Esclavelles, lieutenant des maréchaux de France ; — à Michel Hareng, brasseur ; — à André Huet, sculpteur, pour des maisons sises à Rouen.

C. 1582. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1776. — Requêtes, pièces à l'appui, ordonnances. — Alignement donné à Jacques Legagneur pour l'hôtel Vatel, rue des Carmes. — Demande d'alignement au nom de Jean-Baptiste Bergault, régisseur des poudres et salpêtres du royaume, par Vincent de La Pierre, son commissaire en la province de Normandie, pour la reconstruction d'un mur servant à entourer une place sise près le pont de Maromme, où était un moulin servant à la fabrication des poudres et salpêtres nommé la *Batterie de Sainte-Barbe*.

C. 1583. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1777. — Requêtes, pièces à l'appui, ordonnances. — Louis-Pierre-François Godard de Belbeuf, avocat général en la Cour de Parlement ; — Léonor-Marie Baudouin de Doudeauville, conseiller lay en la même Cour ; — Esprit-François de Vimont de Camp-Franc ; — Charles-Henri-Jacques de La Motte, auditeurs en la Cour des Comptes ; — François-Nicolas Ruellon, trésorier de France au Bureau des finances ; — Jean-Jacques Bourdon, conseiller référendaire en la chancellerie ; — Michel Bonnet-Roussel ; — Louis-Alexandre Durand ; — Georges-Pierre Villette, secrétaires du Roi, maison et couronne de France ; — André-Nicolas de Sacquespée, avocat du Roi au bailliage de Rouen, demandent enregistrement de leurs lettres de provision —

Arpentage des terres du Grand-Quevilly, cédées à plusieurs particuliers par arrêt du Conseil.

C. 1584. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1778. — Requêtes, pièces à l'appui, ordonnances. — Procès-verbal de transport sur le fief et la prairie d'Andely, vendus par le Domaine aux sieurs Adrien La Caille et Jean-Jacques Gossey, et des oppositions à ce qu'ils en soient mis en possession. — Le marquis de Beuvron, pourvu, par lettres du 2 janvier 1776, de la charge de gouverneur du Vieux-Château de Rouen, requiert enregistrement desdites lettres.

C. 1585. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1778. — Requêtes, pièces à l'appui, ordonnances. — Alignements donnés : à Besson fils, maître sculpteur; — à Daubigny, Maury et Ruby, chirurgiens; — à Turgis frères, conseillers au bailliage de Rouen; — à Hurard, marchand et juge-consul; — à Deschamps, député de la Chambre de commerce; — à Joseph-Jean-Baptiste Boulenger, imprimeur du Roi; — à Charles Serevillot, peintre en faïence; — à Michel-Charles-Louis de Biencourt, marquis de Pontraincourt, pour des maisons sises à Rouen.

C. 1586. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1779. — Requêtes, pièces à l'appui, ordonnances. — Barthélemy Prevôt, envoyé en possession de l'ancien Prétoire de Grainville-la-Teinturière. — Ordonnance qui adjuge au Roi la succession de Louise-Adelaïde Schnabe, juive, décédée au monastère de Saint-Jean-d'Andely. — Requête des habitants de Léry, représentés par Jean-Baptiste Dehors, syndic, contre le sieur de Longmesnil, accusé d'avoir empiété sur le port servant à l'exercice des droits de bac. — Enregistrement des lettres de mainlevée de garde noble de Pierre-Henri Le Fèvre de Vatimesnil. — Procès-verbal de visite de la rue de La Pannevert, à Darnetal; — de la rue des Minimes, à Rouen; — de deux chemins supprimés et de deux autres qui leur avaient été substitués à Graincourt, au hameau de Wargemont; — des chemins de Rouen, en la paroisse de Montfort; — d'un autre dit de Carrouge, à Illeville.

C. 1587. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1780. — Requêtes, pièces à l'appui, ordonnances. — Ordonnance pour le sieur Ferment, marchand à Rouen, prescrivant l'enregistrement d'un contrat de vente de deux pièces de terre au hameau de Lessart, paroisse du Petit-Couronne, la mise en possession dudit terrain et le dépôt au greffe du procès-verbal d'arpentage. — Réception de René-Jules Pottin de La Mairie, avocat au Parlement, élu à Gisors. — Enregistrement des lettres portant érection du fief de Mesnil-Lieubray en baronnie, en faveur de Jean-Baptiste de Bonardi, maître de la Chambre des Comptes de Paris.

C. 1588. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1780. — Requêtes, pièces à l'appui, ordonnances. — Alignements donnés : à M. Noury de Bénouville, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; — à Menard, conseiller au Parlement; — à Henri Adam, négociant; — à veuve Jadoulle, — à Louis-Guillaume Besongne, imprimeur; — à Jean Ribard, avocat au Parlement; — à Jean-Robert Bigot, chevalier, président à mortier au Parlement, pour des maisons sises à Rouen. — Les Dominicains de Rouen demandent alignement pour le portail de leur église sur la rue des Jacobins.

C. 1589. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1780. — Requêtes, pièces à l'appui, ordonnances. — Ordonnances d'envoi en possession pour divers particuliers des biens appartenant à la succession du sieur Chopin, décédé au Havre. — Enregistrement des lettres de provision de Louis-Jacques Savary, avocat au Parlement, à l'office de second avocat du Roi au bailliage de Pont-Audemer. — Mandement par Guillaume Delafoy, avocat, au nom de Marie-Martine-Calixte Dupas, sa femme, contre certains individus qui avaient supprimé le chemin des Sorciers, à Saint-Sever.

C. 1590. (Liasse.) — 128 pièces, papier; 1 plan.

1781. — Requêtes, pièces à l'appui, ordonnances. — Alignements donnés : à Pierre Cantais, imprimeur; — à Vimard, avocat au Parlement; — à Pantin, directeur de la Monnaie; — à Flavien-Marie Scanegatty, physicien, membre titulaire de l'Académie des sciences de Rouen. — Plan de la place Cauchoise, conforme au plan général arrêté par M. l'intendant, signé : de Cessart.

C. 1591. (Liasse.) — 82 pièces, papier; 1 plan.

1782. — Requêtes, pièces à l'appui, ordonnances. — Procès-verbal dressé par Lamblardie, ingénieur des ponts et chaussées, d'un terrain vague connu sous le nom de commune de Sainte-Marguerite-de-Quevremont, près Dieppe; — plan y annexé, comprenant l'emplacement du phare d'Ailly. — Enregistrement des lettres d'érection

des seigneuries du Bourg-Théroude et de Montaure en marquisat, sous le titre de marquisat de La Londe, en faveur de Jean-Baptiste Le Cordier de Bigards, président au Parlement de Normandie. — Réception de Nicolas Beaujon à l'office de receveur général des finances de la Généralité des exercices impairs.

C. 1592. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1782. — Requêtes, pièces à l'appui, ordonnances. — Alignement pour le cimetière de Saint-Godard, de Rouen; — rapport sur l'alignement demandé par l'entrepreneur dudit cimetière à établir au-dessus du faubourg Beauvoisine, signé par Pioche et de Cessart, ingénieurs. — Autre demande d'alignement pour le cimetière du Mont-Gargan par le marquis de Belbeuf, procureur général au Parlement de Normandie.

C. 1593. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1783-1784. — Requêtes, pièces à l'appui, ordonnances. — Ordonnance pour le sieur Jean-Baptiste Buignet, qui déclare valable le testament fait en sa faveur par le sieur Alleaume. — Scellés apposés chez M. Lullin, directeur des Domaines, décédé à Rouen. — Fixation à 1,583 livres de la part qui revient au Roi dans la succession de Pierre-Charles Viard et de Marie-Françoise Carpentier, sa veuve. — Enregistrement des lettres de provision de François Boisselot de La Bigottière à l'office de secrétaire du Roi, maison et couronne de France.

C. 1594. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1784. — Requêtes, pièces à l'appui, ordonnances. — Alignements donnés : à Louis-Hippolyte Néel, avocat au Parlement; —à Pain Des Essarts, doyen et curé de Notre-Dame de La Ronde; — à Pierre Seyer, imprimeur de Son Éminence le cardinal de La Rochefoucauld; — à Laquerrière, président à la Monnaie, pour des maisons sises à Rouen.

C. 1595. (Liasse.) — 244 pièces, papier; 1 plan.

1785. — Requêtes, pièces à l'appui, ordonnances. — Plan d'une pièce de terre en côte au Triége-des-Rotis, paroisse de Montaure, concédée par le Roi à Augustin Delville. — Inventaire des biens appartenant à la succession de Jean Louise, autrement dit Jean Le Sain, rue du Renard, Déville. — Alignements donnés : à Gilles-Louis-Amable de Roué du Bec; — à Méry, chirurgien; — à Laurent Moulin, entrepreneur des ouvrages de la ville; — à Jean-Louis-Jacques Hécamp de Coltot, conseiller de grand'-chambre au Parlement, pour des maisons sises à Rouen.

C. 1596. (Liasse.) — 84 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1784-1789. — Requêtes, pièces à l'appui, ordonnances. — Quittances d'ordonnances délivrées. — Procès de messire Adrien-Robert de Frémont de Charleval contre les sieurs Le Coq et Barbé, pour faire rentrer dans sa propriété 64 pièces de terre usurpées sur le domaine de Charleval, qui lui avait été engagé par le Roi. — Alignement donné à M. Pottier, faïencier, pour une maison sise en la Grande-Rue de Saint-Sever.

C. 1597. (Liasse.) — 61 pièces, papier; 25 plans.

1773-1779. — Acensements de terrains aliénés par le Domaine et situés au Havre et aux environs, ordonnances de mise en possession, plans, arpentages. — Procès-verbal d'arpentage d'un terrain couvert de galet, dépendant du domaine de Graville, contenant 200 pieds de long sur 90 de large, borné par le terrain des Corderies. — Plans de terrains sur le perré du Havre à Ingouville, dressés par Hubert, inspecteur des ponts et chaussées. — Plan géométrique des fossés de la ville d'Harfleur, réunis au domaine du Roi par arrêt du Conseil du 3 septembre 1776, et accordés à titre d'acensement à MM. les officiers municipaux de ladite ville, accompagné du procès-verbal d'arpentage de Jérôme Siméon, arpenteur royal.

C. 1598. (Liasse.) — 13 pièces, papier; 6 plans.

1781-1785. — Acensements de terrains aliénés par le Domaine, et situés au Havre et aux environs. — Plans pour « indiquer un terrain d'excédence (excédant 15 pieds situé « sur le perré du Havre, paroisse d'Ingouville, entre les Cor- « deries et le chemin tendant du Havre à Sainte-Adresse, » dressé par Jérôme Siméon, arpenteur, accompagné du procès-verbal d'arpentage; — de nivellement de la rue de l'Hôpital au Havre, par M. Hubert, arpenteur des ponts et chaussées. — Autre plan intitulé : « Relevé de l'arpentage d'une « petite ferme sise en la paroisse de Saint-Michel- « d'Ingouville, contenant, tant en masure que prairie, « jardinage et labour, 5 acres 3 vergées 38 perches, ladite « ferme dépendant de Graville, et appartenant à Sa Ma- « jesté. »

C. 1599. (Liasse.) — 51 pièces, papier; 1 pièce, parchemin; 24 plans.

1786. — Acensements de terrains aliénés par le Domaine, et situés au Havre et aux environs. — Envoi en

possession des aliénataires de terrains acensés par le Roi, conformément aux arrêts du Conseil. — Plans d'une prairie à Saint-Sauveur-de-Montivilliers et à Sainte-Croix-de-Montivilliers; — d'un bois taillis à Épouville; — de divers terrains à Graville, à Fontaine-La-Mallet et sur le perré du Havre, dressés par Jérôme Siméon, arpenteur; — d'une corderie sur le perré du Havre, ayant 1,250 pieds de longueur sur 15 de largeur, accordée au sieur Marcadé par le Domaine, avec la position de ladite corderie par rapport aux briqueteries et autres bâtiments voisins.

C. 1600. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1775-1789. — Requêtes, pièces produites à l'appui, ordonnances. — Mémoire pour justifier des droits de voirie qui se perçoivent au Bureau des finances de Rouen. — Alignements donnés : à Guillaume Gaillard, maître de la poste de La Forge-Féret; — à M. Le Moine, maire à Dieppe; — à Pierre-Polycarpe Mahon, marchand de coton, pour des maisons situées à Boos, Bertreville, Yvetot. — Le maire et les échevins de Rouen requièrent vérification de l'arrêt du Conseil du 22 février 1780 qui leur concède, à titre d'acensement perpétuel, le terrain et fossés formant l'emplacement de l'ancien fort de Sainte-Catherine, à charge de payer au Domaine une redevance annuelle d'un setier de froment, mesure de Paris, du poids de 240 livres. — Inventaire fait chez le sieur de Neuville, chevalier de Saint-Louis, bâtard, décédé à Saint-Saens. — Envoi en possession de Marie-Catherine Préaux, veuve de Louis Brunel, de 100 acres de terre en friche sur les paroisses d'Hénouville et de Saint-Martin-de-Boscherville.

C. 1601. (Liasse.) — 52 pièces, papier; 24 pièces, parchemin.

1645-1788. — Enregistrement des droits de ventes et de treizièmes de la vicomté d'Andely. — Quittances des droits de nouveaux acquêts payés par les paroisses pour leurs communes. — Contrôle des quittances pour les domaines et bois de la Généralité;— bordereau des recettes et dépenses du compte des mêmes domaines, présenté par Henri-Abraham Béchuat. — Ordonnances de M. de La Bourdonnaye, intendant, qui maintient le duc de Luxembourg dans son droit de fouage dans l'étendue du domaine de Toucarville; — ordonne l'imposition du même droit au profit du marquis de Marivault dans les paroisses des vicomtés de Caudebec et de Montivilliers. — Compte présenté par le sieur Fauvel de la recette et dépense tant des deniers particuliers du Bureau que des fonds des menues nécessités, augmentation de gages, quatre parts gagnantes dans les épices, droits de chapelle et autres. — Observations du Bureau pour servir à la confection de l'état du Roi. — Lettre signée par Desmaretz, au sujet de l'édit du mois de mai 1708 qui attribue aux officiers des Bureaux des finances la liquidation des droits d'amortissement, francs-fiefs et nouveaux acquêts, et leur réunit le quart du produit desdits droits pour la finance qu'ils doivent payer.

C. 1602. (Liasse.) — 57 pièces, papier; 48 pièces, parchemin.

1598-1710. — Offices de receveur des tailles et taillon des Élections de Pont-Autou et Pont-Audemer, Chaumont et Magny. — Provisions, cautionnements, prestations de serment, réceptions. — Receveurs des tailles de Pont-Autou et Pont-Audemer : Michel Canu, Benoist Millon, Jean Beuzelin, sieur de Lière; Vincent Charlemagne, Richard de La Salle; — de Chaumont et Magny : André Patelé, Gatien Cormier, Jacques de Bart, Alexandre Chereau, Nicolas Chardin, Étienne Camus, Claude Coquille, etc.

C. 1603. (Liasse.) — 161 pièces, papier; 10 pièces, parchemin.

1695-1704. — Procédures relatives au règlement entre les Bureaux d'Alençon et de Rouen des frais d'une instance en cassation d'arrêt poursuivie contre le maire et les échevins de Rouen. — Mémoire des frais, productions, factum pour les présidents et trésoriers de France de la Généralité de Rouen, et Jean de Laporte, directeur des domaines de la même Généralité, contre Claude Rozée, procureur audit Bureau; Guillaume Colombel, avocat de Sa Majesté, partie intervenante. — « Mémoire pour les « officiers du Bureau des finances de Rouen, dont le sieur « Goulas est l'un d'iceux intimez, contre ceux d'Alençon, « appelants d'un jugement arbitral. » (Imprimés.)

C. 1604. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1705-1712. — Déclarations passées devant M. Allaire, tenant le greffe des gens de mainmorte établi à Lyons, en vertu de la déclaration du 21 décembre 1692. — Baux passés par les établissements religieux, monastères, fabriques, notamment par le receveur général de l'abbaye de Mortemer, l'hôpital de Gournay, l'abbé de Saint-Laurent, le prieur de Bézu.

C. 1605. (Registre.) — In-folio, 105 feuillets, papier.

1728-1751. — Déclarations passées devant MM. Allaire et Delavoipiere, tenant le greffe des gens de mainmorte

de Lyons. — Baux passés par les établissements religieux, notamment du prieuré de Villaine, de celui de Saint-Paul à Lorleau; — de la Basse-Cour, de la ferme de La Lande appartenant à l'abbaye de Mortemer. — Adjudication des octrois de Lyons.

C. 1606. (Liasse.) — 230 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1747-1750. — Terriers. — Titres généraux, contraintes, requêtes, blâmes de déclarations; — décisions des commissaires du Conseil, — du Bureau des finances. — Copie des lettres patentes et des règlements relatifs à la confection des terriers de Caudebec et de Montivilliers. — Lettres patentes qui ordonnent la confection d'un nouveau terrier des domaines de Caudebec et de Montivilliers, à laquelle fin il est enjoint à tous vassaux, possesseurs de justices, seigneuries, fiefs, fonds nobles ou roturiers, droits domaniaux et autres d'en fournir déclaration exacte et dûment justifiée.

C. 1607. (Registre.) — In-folio, 175 feuillets, papier.

1698-1703. — Sommier des droits domaniaux reçus dans les Bureaux d'Arques, Caudebec, Dieppe, Eu, Montivilliers, Neufchâtel.—Rentes de ville, rentes de campagne, fermages, amendes.—Rentes dues à Caudebec à cause des bois sujets à tiers et danger par les religieux de Saint-Wandrille, Adrien Deschamps, sieur des Landes, Marie Grandmare, M. Du Mesnil-Pernel; — passage de Caudebec à Vieux-Port affermé 60 livres. — Le camp au Roi, près Cany, affermé 10 livres. — Mention de l'abandon de la conciergerie de ce bourg.

C. 1608. (Registre.) — In-folio, 138 feuillets, papier.

1701-1713. — Sommier général des domaines de la Généralité de Rouen, suivant l'ordre des Élections.—Sous-fermes, droits en régie, contrôle d'exploits, amendes. —Halle du Vieux-Marché à Rouen affermée aux bouchers pour 1,100 livres par an. — Ferme du Croquet du Neuf-Marché et de la Calende, en la même ville, affermée à Pierre Dujardin pour 320 livres; — les menus droits du Vieux-Marché affermés pour 300 livres; — le barrage et la Rougemare pour 800 livres et quatre longes de veau.

C. 1609. (Liasse.) — 98 pièces, parchemin.

1680-1681. — Déclarations fournies à Pierre de La Cour, lieutenant général au bailliage de Gisors, et à Jacques Gallye, vicomte d'Andely, commissaire subdélégué de M. Le Blanc, intendant, pour la confection du papier terrier de la châtellenie et vicomté d'Andely, par: Marc-Antoine Le Pelletier, doyen de la collégiale; — Jean Ouldart, procureur du Roi; — Jacques Duval, — Marin Duval, lieutenants particuliers au siége présidial; — Guillaume Ouldart, bailli de la haute justice d'Écouis; — Jean Chandelier,— Jacques Dieupart, docteurs en médecine;— Louis de Campoyer, sieur de La Brosse;—Nicolas Le Tellier, sieur de La Boissière, etc.; — nombreuses mentions de vignobles.

C. 1610. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin.

1702. — Déclarations d'héritages relevant de Sa Majesté à cause de son domaine d'Andely, situés à Andely, Vezillon, etc., reçues par M. Lemaistre de Claville, trésorier de France, commissaire député par le Bureau pour tenir les plaids royaux aux fins de la confection du papier terrier dudit domaine.—Nombre de vignerons à Vezillon. —Marie de Noyon, veuve de Mathieu Duval, sieur de Maubuquet, lieutenant particulier criminel d'Andely, etc.

C. 1611. (Liasse.) — 114 pièces, parchemin.

1678-1680. — Déclarations passées par-devant Jean Bonté, Charles Delaune, Guillaume Duhamelet, notaires commis par M. Le Blanc, intendant, pour la confection du terrier du domaine d'Arques.—Arques, — Dieppe,—Bouteilles, — Auppegard, — Ectot-l'Auber, — Bully,—Saint-Pierre-le-Viger. — Déclarations: de Jacques Jolly, prêtre, pour la communauté des habitants d'Arques; — des habitants de Bouteilles, — Lestanville, — Quévremont-sur-la-mer; — de Guillaume Bigot, agent des affaires de l'Hôtel-Dieu de Paris; — de Georges Buyat, secrétaire de Louis-Antoine, comte palatin du Rhin, duc de Bavière, abbé de Fécamp; — de l'Hôtel-Dieu de Dieppe; — des religieuses de Sainte-Marie Du Pollet; — de Jean Renault, procureur général du chapitre de Charlemenil; — d'Antoine Verel, premier chapier de Saint-Rémi-de-Dieppe, pour les quatre charités de cette ville; — de Jean Lemercier, et de Charles Vaultier, docteurs-médecins; — de David Gallie; — de Daniel Miffant;—de Gabrielle d'Anglurre de Savigny, veuve de Joseph de Boniface, gouverneur d'Arques.

C. 1612. (Liasse.) — 156 pièces, parchemin.

1678-1680. — Déclarations passées par-devant Jean Bonté, Charles Delaune, Antoine Lemaresehal, notaires commis par M. Le Blanc, intendant, pour la confection du terrier du domaine d'Arques. — Terres dépendantes du fief Diel, situées à Ardouval, Bellencombre, Esclavelles,

Les Essarts, la Heuze, Maintru, Pommeréval, Ricarville, Rosay, Saint-Saëns.—Déclarations : des habitants de Saint-Saëns pour leur commune des Aulnets; — de Charles Du Bosc, sieur de Beaupré; — de Charles de Caqueray, — d'Eulde de Vallincourt, — de Charles Garin,— de Lestendard, sieur de Quénonville; — de Martel, veuve d'Anne Carnier, sieur de Muchedent; — de Jacques de Pardieu, marquis de Maucomble; — de Mathieu et Nicolas de Ricarville.

C. 1613. Liasse. — 58 pièces, parchemin.

1678-1680.—Déclarations passées par-devant Bonté, Charles Delaune, Guillaume Duhamelet, notaires commis par M. Le Blanc, intendant, pour la confection du papier terrier du domaine d'Arques. — Arques, — paroisses dépendantes de la sergenterie d'Envermeu, — biens dépendants du fief Robillard situés à Ancourt, Glicourt, Gouchanpré, Saint-Quentin, Sauchay-le-Haut, Tourville. — Déclarations : des habitants d'Angreville,—de Bellengreville, — de Canchan, — de Torqueville, hameau d'Envermeu;—de Catherine et Marie de Saint-Ouen; — d'Anne de La Houssaye, veuve d'Antoine Guéroult, lieutenant particulier de la vicomté d'Arques; — des maîtres et gardes du métier de maréchal en blanche et noire-œuvre (objets polis et non polis) au Pollet et de tous les maréchaux de la vicomté d'Arques; les maréchaux déclarent devoir 6 livres 8 sous pour la valeur de deux fers à cheval, 11 galons de vin et un gâteau, que le prévôt élu d'entre eux était obligé anciennement d'apporter au bourg d'Arques; pour cela ils avaient liberté de faire sortir de la ville de Dieppe, sans payer aucun droit aux portes, tous les fers nécessaires à leurs travaux.

C. 1614. Liasse. — 73 pièces, papier; 20 pièces, parchemin.

1503-1786. — Titres de propriété des domaines de Caudebec et de Montivilliers. — Pièces de procédure concernant une contestation entre le receveur général et les sous-fermiers du Domaine, d'une part, et madame de Mellemont, au sujet des treizièmes de Rogerville. — Four à chaux et carrières de Caudebec appartenant à l'engagiste du Domaine. — Fieffe d'une maison sise au Havre par le marquis de Marivault. — Adjudication par les commissaires généraux députés par le Roi, en exécution de l'édit de décembre 1654, du domaine de la vicomté de Montivilliers, — de celui de la vicomté de Caudebec à Claude de Guénégaud. — Copie du contrat d'acquisition par Diel de Miromesnil pour 11,000 livres des vicomtés de Caudebec, Montivilliers, Arques, Neufchâtel. — Extrait du registre des fiefs et arrière-fiefs du bailliage de Caux fait par ordre de Louis XII, suivant sa missive donnée à Mâcon le 30 août 1507, en ce qui concerne un fief situé en la paroisse d'Épouville, appartenant à Pierre Frétel (copie du XVIIIe siècle).

C. 1615. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1675-1686. — Déclarations données au Roi conformément aux lettres patentes et ordonnances de MM. de Creil et Le Blanc, intendants, pour la confection du papier terrier de la vicomté de Caudebec, par : —messire Charles de Biran pour la châtellenie d'Auzebose et de Saint-Clair-sur-les-Monts; — Abraham Dericq pour le fief de Saint-Aubin de Crétot; — Charles Le Ber pour celui de Compiègne, *alias* Tourville à Tourville. —Contrat de vente par Barthélemy de Milleville à Jean de Rémy, sieur de Montigny, de la terre de Vaucelle à Manlévrier.

C. 1616. (Liasse.) — 26 pièces, papier; 39 pièces, parchemin.

1748. — Déclarations fournies au commis du Bureau des finances pour la confection du papier terrier de Caudebec ordonné par lettres du 28 février 1747, par :—J.-B. Alexandre, pour le fief de La Martinière à Saint-Arnoult; — Pierre-Louis Costé pour un huitième de fief dit Grandcamp à Grandcamp; — Françoise Lesueur, veuve de Jean Dericq, pour le fief de Saint-Aubin de Crétot; — Nicolas-Michel Le Duc, sieur du Mesnil-sous-Lillebonne, pour 109 acres de terre à Gravenchon au Triége appelé le bois du Parc; — Charles de Montdion pour le fief de Montmirel à Valliquerville; — Michel-Louis Rioult, garde de la porte du Roi, pour la troisième branche de la sergenterie noble de Caudebec; — Jean-Michel Rouillard pour le prieuré de Cléville; — Charles Le Ber pour le fief de Compiègne; — les habitants de Carville sur La Folletière, — Crosville, — Gravenchon, — Saint-Gilles de Crétot,— Saint-Nicolas-de-La-Haye pour leurs communes.

C. 1617. (Liasse.) — 50 pièces, papier; 26 pièces, parchemin.

1749. — Déclarations fournies au commis du Bureau des finances pour la confection du papier terrier de Caudebec, par : — Jeanne Du Bourguel, veuve de M. Asselin, baron de Villequier, pour la seigneurie de Villequier-La-Guerche; — messire Alexandre, vicomte de Bertout et de Carillo, pour le fief de Quénonville; — François-Adrien de Biran pour la châtellenie d'Auzebose; — messire Philippe de Canivet pour le fief d'Ancretieville; — Jean-Baptiste-Marie Dandasne pour celui de Mentheville-sur-Durdent; — Claude-Robert-Vincent d'Emalleville pour le marquisat d'Emalleville; — Jean-Baptiste-Nicolas d'Eu pour la sergenterie de l'épée de Caux; — Timoléon de Gouel pour une

branche de la sergenterie noble de Bolbec ; — Charles Le Boucher, sieur d'Enneville, pour le fief d'Auzouville ; — Françoise-Élisabeth de Bailleul, veuve de M. Le Cornier de Sainte-Hélène, pour celui d'Écretteville ; — Jean-François-Louis Le Chartier, sieur de Beuzevillette, pour celui de Feugueray à Beuzevillette ; — messire Louis-François Le Parmentier pour ceux de Criquetot-le-Mauconduit et Butot ; — Anne-Claude Le Roux d'Esneval pour ceux d'Écalles, les Wifs et Savary ; — Pierre-Adrien de Rouen pour celui de Caillot-Hattingue ; — Louise-Adélaïde Salbigothon d'Espinay pour celui de Trubleville à Saint-Paër ; — Thomas de Thomson pour celui de Rohan à Bellefosse ; — les habitants de Sainte-Gertrude pour leurs communes. — Ordonnances du Roi concernant les communes pâtures de Beuzevillette, Saint-Silvestre, Saint-Wandrille.

C. 1618. (Liasse.) — 14 pièces, papier ; 16 pièces, parchemin.

1749. — Déclarations fournies au commis du Bureau des finances pour la confection du papier terrier de Caudebec, par : — Marie-Madeleine de Houdetot, veuve de Louis de Becdelièvre ; — le marquis de Cany pour la seigneurie de Houdetot ; — Nicolas-Alexandre Bigot de Sommesnil pour le fief de Cleuville ; — Jean-Charles Busquet pour une des trois branches de la sergenterie noble de Caudebec ; — Jacques Delaunoy pour le fief de Belintot à Bouville ; — Charles-Adrien Deschamps pour celui de Boishébert à Anvronville ; — Jean Fiquet pour celui d'Ausseville à Normanville ; — Nicolas de Grainville pour celui d'Ancretteville, nommé vulgairement Ancourteville ; — Louis-François, de Mâcon, pour celui de Lintot ; — Pierre-Adrien, de Rouen, pour les seigneuries d'Autretot et de Blanques ; — le curé de Saint-Pierre d'Amfreville pour les terres dépendantes de son bénéfice.

C. 1619. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 25 pièces, parchemin.

1750. — Déclarations fournies au commis du Bureau des finances pour la confection du papier terrier de Caudebec, par : — messire Pierre-Jacques-Louis de Becdelièvre, marquis de Quevilly, pour la seigneurie de Cany-Caniel et Canville ; — Catherine-Charlotte de Canouville pour le fief de Sifflet, autrement de Cailletot, ou du Roi à Raffetot ; — Abraham-Jean-Michel Cottart pour celui de Vauroux ; — Jacques Dallet, ancien échevin de Rouen, pour dix-sept acres à Maulévrier ; — Marc de Fauville pour la seigneurie de Lanquetot ; — messire Charles-Amable-Étienne-François Hébert pour la baronnie du Verbosc ; — Charles-Jean-François, président honoraire au Parlement de Paris, pour les fiefs d'Ételan, Norville, Grasquesne ; — Marie-Thérèse-Julie Guyot de Chenisot, veuve d'André-Jubert de Bouville, pour celui de Septmanville à Saint-Martin-aux-Buneaux ; — François Le Cornu de Bimorel pour celui de La Geôle à Baons-le-Comte ; — Charles-Joseph Le Petit, sieur du Catillon, pour celui du Toupin au Mesnil-sous-Lillebonne ; — Alexandre-Dominique Le Painturier de Guillerville pour celui de Solles à Ricarville ; — Françoise-Gabrielle Maignard de Bernières pour le marquisat de Bernières ; — messire Charles Martel, comte de Fontaine ; — Marie-Louis-Bruno-Emmanuel de Motteville pour celui d'Hautot-les-Belles ; — Michel-Alexandre Poërier, comte d'Amfreville, pour celui d'Auberville-la-Manuel ; — Jeanne-Angélique Roque de Varangéville, dame de Doudeville, veuve de monseigneur Louis-Hector de Villars, maréchal de France, pour ceux de Doudeville et du Fresnay ; — les habitants de Saint-Wandrille et de Veulettes pour leurs communes.

C. 1620. (Liasse.) — 9 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1751. — Déclarations fournies au commis du Bureau des finances pour la confection du papier terrier de Caudebec, par : — Thomas-Amable-Nicolas Lesdo pour les fiefs de Valliquerville, La Londe-Récusson, Allouville et Tournay ; — Charlotte-Françoise Auber, veuve de messire Charles-Louis, comte de Manneville, pour celui de Theuville ; — Antoine-Charles de Pertuis pour la baronnie de Baons-le-Comte ; — le chevalier de Vernouillet pour la sergenterie dudit Baons-le-Comte.

C. 1621. (Liasse.) — 33 pièces, papier ; 11 pièces, parchemin.

1756-1764. — Déclarations fournies au commis du Bureau des finances pour la confection du papier terrier de Caudebec, par : — Pierre-Jacques-Louis de Becdelièvre pour le fief du Perron à Hanouard ; — Adrien de Biran pour ceux d'Auzebose et de Touffreville-la-Corbeline ; — Pierre-Nicolas-Alexandre de La Blandinière pour la Franche-Vavassorie dite le Fief-aux-Choux ; — Louis-François-Claude Boutren et Marie-Charlotte Le Cornier de Sainte-Hélène pour la baronnie d'Angerville-la-Martel ; — Philippe-Charles, comte d'Hunolstein, seigneur du Château-Voué et noble dame Marie-Thérèse de Gaude de Martainville, sa femme, pour le fief de Beuzeville-la-Grenier.

C. 1622. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1547-1557. — Productions sur les déclarations fournies pour la confection du papier terrier du domaine de Caudebec. — Aveux de : Jean-Baptiste Alexandre pour le fief de La Martinière ; — Alexandre de La Champagne pour

celui d'Auberville-la-Manuel; — Henri Martel pour ceux de Fontaines et de Soreng à Bolbec ; — Françoise-Marie de Villequier pour une pièce de terre vaine et vague en la forêt de Maulévrier, garde de La Haye-des-Prés; — du chapitre de Saint-Jean-l'Évangéliste du château du Plessis-lès-Tours pour le fief de Dondeville.— Production des habitants d'Auberville et de Saint-Silvestre pour leurs communes.

C. 1623. Registre.) — In-folio, 99 feuillets, papier.

1688. — « Registre de recepte actuelle pour la per- « ception des droits du domaine du Roy de l'Élection de « Caudebecq, pour messieurs les intéressez, soubs le nom « de M. Jean Baudouin, adjudicataire dudit domaine. » — Rentes dues à cause des bois vendus, sujets à tiers et danger, par les religieux de Saint-Wandrille, par René de Macon, sieur de Monval; — à cause des sergenteries nobles, par : Nicolas Busquet, conseiller au Parlement ; — Nicolas de La Montagne , seigneur de La Chapelle ; — pour tieffe d'héritages par : Adrien Desehamps, sieur de Montaubert ; — Marie Grandmarre, etc.

C. 1624. (Registre.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

1694.— « Registre pour servir à la recepte du domaine « dans l'étendue de l'Élection de Caudebec pendant le cours « du bail de Me Pierre-Louis. » — Conciergerie de Cany affermée 25 livres ; — état des rentes dues à cause de fiefs aux reins et rives des forêts de Maulévrier et du Trail, par : Guillaume Quesnel, conseiller au siége présidial ; — Pierre de La Votte, procureur du Roi en l'Élection ; — François Perrain, sieur de Haut-Hostel, brigadier des mousquetaires ; — Adrien Le Tellier, sieur de Saint-Gilles de Crétot ; — Robert de La Haye, sieur de La Picottière.

C. 1625. (Registre.) — In-folio, 109 feuillets, papier.

1679-1759. — État des fonds et droits situés dans la censive et mouvance du domaine du Roi dans l'étendue de la vicomté de Caudebec, dont les déclarations sont à passer au terrier, en exécution des lettres patentes du 28 février 1767. — Relevé des déclarations , aveux , titres et autres actes concernant ledit domaine. — Sommier des cens et rentes domaniales. — État du sommier général des domaines du Roi d'après la copie délivrée par M. de La Bruyère, directeur général, au directeur particulier du domaine du bailliage de Caudebec.

C. 1626. (Registre.) — In-folio, 67 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Sommier du domaine de la vicomté de Caudebec : — « Ce sommier contient deux « chapitres, le premier portant détail entier des du- « chés, marquisats, comtez, baronnies, plains fiefs,..... « tenus et mouvant directement du Roi,..... leurs situa- « tions et extensions , les rentes , droits et devoirs doma- « niaux auxquels ils sont sujets envers le seigneur enga- « giste du domaine et les noms des seigneurs qui les pos- « sèdent. — Le second chapitre renferme aussi un détail « des sergenteries nobles de toute l'étendue de la vicomté « de Caudebec... Ce domaine appartient à titre d'engage- « ment du roi Louis XIV, de glorieuse mémoire, à haut et « puissant seigneur messire Louis-Jean-Jacques Delisle, « chevalier, marquis de Marivault.»

C. 1627. (Registre.) — In-folio, 189 feuillets, papier.

1749-1764. — Sommier du domaine de la vicomté de Caudebec : — « Ce sommier contient les cens et rentes « créés pour fieffes d'héritages en roture, bâtardise, in- « demnités, déshérences et autres droits de différentes « espèces, les locations de maisons, fours à chaux, car- « rières, sablonnières et argillières, places vagues, her- « bages, lisières et autres choses de pareille nature..... « appartenant à messire Jean-Jacques Delisle, marquis de « Marivault. » — Au commencement : « État des paroi- « ses sujettes au droit de fouage et de monnéage, avec « indication du nombre de feux. »

C. 1628. (Cahiers.) — In-folio, 136 feuillets, papier.

1748-1760. — États par ordre alphabétique des fiefs relevant du Roi dans l'ancienne vicomté de Caudebec, avec indication de la consistance du domaine non fieffé et du domaine fieffé; des noms des propriétaires, des dates des aveux et arrêts de mainlevée et des rentes dues au Domaine. — Tableau des 186 paroisses du domaine de Caudebec, indiquant les communes pâtures, terres vaines et vagues et marais. — Arrêt de la Chambre souveraine établie par le Roi pour le recouvrement des droits d'amortissement, qui modère la taxe due par les paroissiens du Trail et de Sainte-Marguerite pour leurs communes. — Déclaration des habitants d'Élétot, Saint-Nicolas de La Haye, Saint-Georges-de-Gravenchon, pour leurs communes. — « Journal de la réception des déclarations au « fur et à mesure qu'elles ont été passées par les tenants « du domaine de la vicomté de Caudebec, et actes de dépôt « de leurs pièces justificatives. » — Affirmations des décla-

rations, productions, instructions des procédures concernant le papier terrier de la subdélégation de Caudebec.

C. 1629. (Registre.) — In-folio, 344 feuillets, papier.

1748-1749. — Déclarations rendues au domaine de Caudebec (tome 1er) pour former le terrier ordonné par lettres patentes du 28 février 1747, lesdites lettres au commencement du registre. — Déclarations par : Alexis-Nicolas-Hellouin de Ménibus d'Alaincourt, ancien capitaine de cavalerie, pour biens à Saint-Gilles-de-Crétot; — Charles Le Ber, sieur de Tronville, pour le fief de Compiègne; — Michel-Louis Rioult, garde de la porte, pour la troisième branche de la sergenterie de Caudebec; — Jean-Michel Rouillard, pour le prieuré de Cléville.

C. 1630. (Registre.) — In-folio, 302 feuillets, papier.

1749-1751. — Déclarations rendues au domaine de Caudebec (tome 2e). — Déclarations par : Pierre-Alphonse de Civille, sieur de Rames, pour bois abroutis à Maulévrier; — Nicolas d'Eu, substitut du procureur général au Grand Conseil, pour la sergenterie du Pled de l'Épée de Cany; — Claude-Bernard-Antoine Du Fay, pour le comté de Maulévrier; — Charles-Joseph Le Petit, sieur Du Catillon, pour la seigneurie de Toupin au Mesnil-sous-Lillebonne; — Alexandre Poërier d'Amfreville, pour le fief d'Auberville; — les habitants de Saint-Wandrille, pour leurs communes.

C. 1631. (Registre.)— In-folio, 95 feuillets, papier.

1754-1759. — Domaine de Montivilliers; sommier des déclarations blâmées suivant les ordonnances du Conseil du 25 avril 1754. — Deux chapitres : « L'un portant « détail entier des duchés, marquisats..., fiefs tenus et « mouvant directement du Roy, leurs situations et extensions, les rentes, droits et devoirs domaniaux auxquels « ils sont sujets..., et les noms des seigneurs qui les possèdent; le second chapitre renfermant un détail des sergeanteries nobles de toute l'étendue de ladite vicomté « de Montivilliers, leurs qualifications et extensions... Ce « domaine appartient à titre d'engagement du Roi Louis XIV « à... messire Louis-Jean-Jacques Delisle..., marquis de « Marivault. »

C. 1632. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1621-1763. — Domaine de Montivilliers. « État des « deniers deubz au Roy par les tenantz et propriétaires des « héritages, terres, moullins et collombiers roturiers relevants neument de Sa Majesté, scis en la vicomté de « Montiviller, taxés, liquidés et arrêtés pour le droit « d'aides-chevets deubz à Sa Majesté à cause du mariage « de Madame, sœur aisnée du Roi (Louis XIII), avec le « prince d'Espagne, suivant la coutume de Normandie. » — État des rentes seigneuriales; — de la recette des droits dus au Roi. — Déclarations pour le terrier par : Anne d'Allençon, dame du fief de Mirville, à Tiergeville; — Charlotte-Françoise Auber, dame de Theuville-aux-Maillots; — Pierre-Jean-Alexandre Costé, châtelain de Saint-Supplix; — Pierre-Georges de Motteville, châtelain du Château-Soyer et franc-fief de La Tourelle, à Montivilliers; — Antoine-Charles de Pertuis, baron des Baons-le-Comte et seigneur du Mesnil-Taste, de La Marette, d'Ectot, de Vittanval et de Carclif; — Bénigne Porret, seigneur de Vattetot-sur-la-Mer; — Louis de Romé, baron du Bec-Crespin; — les trésoriers de la paroisse d'Octeville.

C. 1633. (Cahiers.) — In-folio, 430 feuillets, parchemin.

1678-1681. — Déclarations fournies à Philippe Godard, sieur de Glatigny, procureur du Roi à Lyons, capitaine des chasses dudit lieu, subdélégué de l'intendant, Nicolas Martin, notaire-garde-notes royal, commis de M. Le Blanc, intendant, pour la confection du papier terrier de la vicomté de Lyons. — Paroisses de Beaucicel, Bosquentin, Le Boulay, Le Coudray, Croisy, Doudeauville, La Grange, La Haye, Les Hogues. — Déclarations par : Louis Le Lieur, curé de Beaucicel; — Antoine Le Roux, curé de Bosquentin; — Pierre Saas, desservant de l'église des Hogues; — Charles de Pillavoine, sieur Du Coudray; — Claude Delesques, sieur de Fumechon; — Charlotte Dieupart, — Gilbert de Garro, — les habitants de Beaucicel, — de Doudeauville, pour leurs droits d'usage dans la forêt.

C. 1634. (Cahiers.) — In folio, 244 feuillets, parchemin.

1678-1680. — Déclarations fournies aux commis de M. Le Blanc, intendant, pour la confection du papier terrier de la vicomté de Lyons. — Paroisses de Lilly, Lisores, Longchamp, Lorleau. — Déclarations par : Charles-Amédée de Brossard, sieur de Saint-Martin-au-Bosc; — Charles de Clermont, sieur de Maupertuis; — Marguerite de Castillon, veuve de François de Nolleval.

C. 1635. (Cahiers.)— In-folio, 223 feuillets, parchemin; 24 feuillets, papier.

1678-1680. — Déclarations fournies aux commis

de M. Le Blanc, intendant, pour la confection du papier terrier de la vicomté de Lyons. — Paroisses de Mesnil-Lieubray, Montagny, Montroti, Neufmarché, Nolleval Noyon, Périers, Rosay, Saint-Martin-au-Bose, Touffreville-sur-Ecouis, Transières, Vascœuil. — Déclarations par : Nicolas d'Averhault, sieur de Montasiné; — Françoise Chevalier, veuve de messire Georges de La Porte, sieur de Montagny; — Antoine Du Boudrand, prieur de Neufmarché; — Jean Du Manant, curé de Maineville; — les trésoriers de l'église d'Argueil, — les religieux de Saint-Ouen, pour leur seigneurie de Périers, — les habitants de Montagny, du Roule et de Rosay, pour leurs droits de pâturage; — ceux de Neufmarché, pour 58 acres de pâtis et pour les coutumes de la Veuve et Crestien.

C. 1636. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1678-1679. — Déclarations fournies aux commis de M. Le Blanc, intendant, pour la confection du papier terrier de la vicomté de Lyons. — Paroisse de Besancourt. — Déclarations par : Anne de Monsure, veuve de David de Bongars; — Charlotte Godart, veuve de Nicolas de Bongars, propriétaire du four à verre du Landel; — François d'Espinay de Saint-Luc, capitaine-enseigne des gens d'armes de la garde ordinaire du Roi; — Émery Juberl de Bonnemare; — Marie de La Poterie, veuve de Gédéon de Caqueray; — les habitants de Besancourt, pour leurs droits d'usage.

C. 1637. (Registre.) — In-folio, 280 feuillets, parchemin.

1679-1680. — Déclarations fournies aux commis de M. Le Blanc, intendant, pour la confection du papier terrier de la vicomté de Lyons. — Paroisse de Bezu. — Déclarations : par Louis de Courcelles, sieur de Belleface; — Charlotte de Liévin, veuve de Pierre de La Varie, sieur de Bezu; — Henri Le Clerc, chirurgien à Morgny; — Georges Le Lac de Hautecourt, — Jean Le Vaillant, sieur de Plémont; — René Le Vert, sieur de Bernapré; — Jacques Lusse, curé de Longchamp; — les habitants du hameau des Landes.

C. 1638. (Registre.) — In-folio, 310 feuillets, parchemin.

1678-1679. — Déclarations fournies aux commis de M. Le Blanc, intendant, pour la confection du papier terrier de la vicomté de Lyons. — Paroisse de Fleury. — Déclarations par : des sabotiers; — un fuseur de fûts à miroirs; — des marchands domiciliés aux hameaux d'Ecorcheval et de Frémont; — Susanne de Bongards, veuve de Charles Le Vaillant, sieur du Valguerrier; — Jacques Caqueray, sieur de Montbrun; — Nicolas Pagnerre, bourgeois de Paris; — Jean Patriarche, prêtre de Rouen.

C. 1639. (Registre.) — In-folio, 248 feuillets, parchemin.

1678-1681. — Déclarations fournies aux commis de M. Le Blanc, intendant, pour la confection du papier terrier de la vicomté de Lyons. — Paroisse de Lyons. — Déclarations par : Julien Crosnier, conseiller assesseur; — Jean-Baptiste Le Blanc, sieur Du Rosay, maître particulier des eaux et forêts; — Charles Gehet, procureur aux juridictions royales; — Pierre Robillard, docteur en médecine; — Louis de Lavoipiere, chirurgien; — Antoine Freslard, sieur de Saint-Georges; — Jean Le Brun, cellerier-procureur de l'abbaye de Mortemer.

C. 1640. (Registre.) — In-folio, 272 feuillets, parchemin.

1678-1681. — Déclarations fournies aux commis de M. Le Blanc, intendant, pour la confection du papier terrier de la vicomté de Lyons. — Paroisse de Lyons. (Double de l'article précédent.)

C. 1641. (Registre.) — In-folio, 340 feuillets, parchemin.

1679-1680. — Déclarations fournies aux commis de M. Le Blanc, intendant, pour la confection du papier terrier de la vicomté de Lyons. — Paroisse de Morgny. — Déclarations par : des sabotiers, — Jacques Lusse, curé de Longchamp; — Charles Le Bis, sieur du Camp-Jean, receveur des aides; — Michel Couillebaut, chirurgien à Besancourt; — Alexis Lenfant, chirurgien à Morgny; — Antoine de Brossard, sieur de Brunval; — Louis de Couriol, sieur de Belleface; — Louis Le Chevalier, sieur de Beautil; — Louis de Sébouville.

C. 1642. (Registre.) — In-folio, 340 feuillets, papier.

1679-1680. — Déclarations fournies aux commis de M. Le Blanc, intendant, pour la confection du papier terrier de la vicomté de Lyons, paroisse de Morgny. (Double de l'article précédent.)

C. 1643. (Registre.) — In folio, 161 feuillets, parchemin.

1679-1680. — Déclarations fournies aux commis de M. Le Blanc, intendant, pour la confection du papier terrier de la vicomté de Lyons. — Paroisse de Puchay. — Déclarations par : des sabotiers, briquetiers, tisserands en toile; — Louis Néhou, curé d'Amécourt; — Claude Du Bose, sieur

de Martainville au Perche; — Blaise Lusse, commissaire des tailles en l'Élection de Gisors et Pontoise; — Antoine Du Perche, chirurgien à Puchay.

C. 1644. (Registre.) — In-folio, 246 feuillets, parchemin.

1678-1681. — Déclarations fournies aux commis de M. Le Blanc, intendant, pour la confection du papier terrier de la vicomté de Lyons. — Paroisse du Tronquay. —Déclarations par : des tisserands en toile, marchands au hameau de La Grandfrai; — Paul de Dampierre, sieur de La Bardouillière; — Jean de Limoges, sieur de Saint-Just; — Charles Regnard, sieur des Prés.

C. 1645. (Registre.) — In folio, 248 feuillets, papier.

1678-1681. — Déclarations fournies aux commis de M. Le Blanc, intendant, pour la confection du papier terrier de la vicomté de Lyons. — Paroisse du Tronquay. (Double de l'article précédent.)

C. 1646. (Liasse.) — 104 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1679-1681. — Déclarations fournies aux commis de M. Le Blanc, intendant, pour la confection du papier terrier de Montivilliers, par : les habitants de Baigneville, — Cauville,—Chef-de-Caux, — Contremoulins,— Gonneville, — Graville, — Hengleville, — La Poterie, — Octeville, — Saint-Jouin, — Saint-Laurent, — Saint-Martin-du-Manoir,—Sandouville,— Tourville, —les trésoriers et fabriques de Bénouville, — Étretat.

C. 1647. (Liasse.) — 96 pièces, parchemin.

1751. — Déclarations fournies pour la confection du papier terrier de Montivilliers, conformément aux lettres patentes du 28 février 1747, par : les habitants de Bacqueville, — Chef-de-Caux, — Daubeuf-le-Sec, — Eculletot, — Fécamp (paroisses de Saint-Fromond, Saint-Léonard, Saint-Nicolas, Saint-Valery), — Graville, — Hengleville, — L'Heure, — Oudalle, — Saint-Jouin (hameaux d'Écrépintot et de Quetteville), Saint-Silvestre, — Sandouville; — Jean-Baptiste Compoint Du Bosc-le-Hard, pour les fiefs de Saint-Gilles-de-La-Neuville, Saint-Léonard-sur-Fécamp, Vertot, Le Tronquay, Reuville, Turretot; — Pierre-Georges de Motteville de La Haye Du Puits, pour celui de Château-Soyer et franc-fief de La Tourelle.

C. 1648. (Liasse.) — 51 pièces, parchemin.

1751. — Déclarations fournies pour la confection du papier terrier de Montivilliers, par : les habitants de La Poterie; — les Frères de la Charité de Saint-Sébastien et Saint-Roch de Montivilliers; — Louis Romé, pour la baronnie du Bec-Crespin, dite *Mortemer*.

C. 1649. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1751. — Minutes des déclarations fournies pour la confection du papier terrier de Montivilliers, analysées sous les deux numéros précédents.

C. 1650. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1539-1751. — Productions sur les déclarations fournies pour la confection du papier terrier de Montivilliers.— Abandon par les habitants de Colleville à Pierre Lenud, sieur d'Anseville et de Colleville, de leurs droits de pâturage en la terre du Torp. — Vente par les enfants mineurs de Pierre Neveu, à la fabrique de Sainte-Croix-de-Montivilliers, de biens à Montivilliers. — Aveux par : Antoine Aude, pour la châtellenie d'Hermeville; — Jean d'Arcambourg, pour la fiefferme de Gaineville; — Pierre Conradin, pour le fief de Castillon, à Saint-Vigor; — Pierre de Foville, pour celui d'Écrainville; — David-François Grenier, pour celui de Cauville; — Jean Le Dentu, pour le fief Chépier ou du Tourillon, à Bornembuse; — Philémon Le Vannier, pour la vavassorie noble d'Hongerville, à Colleville; — Jacques de Maulde, pour la châtellenie de Bléville; — Charles de Rigoult, pour le fief d'Imauville, à Grainville-l'Allouette; — François de Roussel, — Charles de Clercy, pour la seigneurie de Clercy; — les habitants de La Poterie, pour leurs communes. — Productions au sujet de propriétés à Montivilliers et dans la prévôté de Saint-Eustache.

C. 1651. (Liasse.) — 113 pièces parchemin.

1752. — Déclarations fournies pour la confection du papier terrier de Montivilliers par différents particuliers, pour biens à Montivilliers, — à Saint-Jouin, — Saint-Jean-d'Aptot, — dans les prévôtés d'Étretat, — l'Heure, — Mélamare; — par : Nicolas de Beaunay, pour le fief de La Clinarderie; — Simon Belhomme, pour celui de Franqueville, à Contremoulins; — Anne-Alexandre de Bourgeoise, pour la baronnie de Manneville-la-Goupil; — Louis-Claude Boutreu, pour la seigneurie de Saint-Jouin; — Diel de Vaudroque, pour le fief de Mireville à Tiergeville; — Charles-David de Godefroy, pour celui de Daubeuf; — Charles Hebert, pour celui de Houquetot; — Jean-François Martel, pour la franche vavassorie de Sainte-Marguerite; — Nicolas Nepveu, pour le fief de Gruchet; — Jea

Baptiste Noury de Bénouville, pour celui du Caron, à Bénouville ; — Charles Le Boulenger, pour celui des Champs, à Grainville-l'Allouette ;— François Le Paulmier, pour celui d'Helan les, à Angerville-l'Orcher ; — les enfants mineurs de M. Le Roux, pour celui de Touffreville ; — Hector Pavyot, pour la vavassorie des Marets à Daubeuf ; — Louis de Saint-Aubin, pour la seigneurie de Sandouville ; — Thomas de Tompson, pour celle de Saint-Gilles ; — la fabrique de l'Heure ; — l'hôpital du Havre ; — les habitants de Saint-Étienne-de-Fécamp.

C. 1652. (Liasse.) — 67 pièces, parchemin.

1752. — Déclarations fournies pour la confection du papier terrier de Montivilliers par différents particuliers pour biens à Écrainville, — Saint-Jouin, — Montivilliers, — dans les prévôtés de Mélamare, — Saint-Eustache ; — par : Charles-Pierre de Bailleul, pour les fiefs du Donjon, Vilmesnil, Baigneville ; — Louise Chardon, pour la vavassorie noble d'Auxtot ; — Claude-Pierre Estienne, sieur de Geffose, pour les fiefs de Trémauville et Guierville ; — Hyacinthe d'Estourmel, pour celui de Tocqueville-les-Murs ; — Charles Langlois de Jainville, pour celui d'Herbouville, à Manéglise ; — Marie-Louise Le Parmentier, pour celui de Fauville ; — Élisabeth Le Roux d'Esneval, pour celui d'Épouville ; — Yolande-Hélène Pestel, pour celui de Blésimare et de La Greverie, à Saint-Sauveur-la-Campagne ; — les habitants de Benarville, Colleville, Fécamp paroisses de Saint-Léger et de Saint-Ouen, Gainneville, Isneauville, Limpiville, Toussaints, pour leurs communes.

C. 1653. Liasse. — 178 pièces, papier.

1752. — Minutes des déclarations fournies pour la confection du papier terrier de Montivilliers, analysées sous les deux numéros précédents. — Déclarations des habitants de Daubeuf-le-Sec, — Saint-Eustache-La-Forêt, — Tiergeville, pour leurs communes.

C. 1654. Liasse. — 130 pièces, papier.

1575-1752. — Productions sur les déclarations fournies pour la confection du papier terrier de Montivilliers par les communes de Bacqueville, — Gainneville, — Limpiville, — Tiergeville, — Toussaints. — Copie de l'aveu rendu au Roi par Thomas de Caumont, fils de Jean de Caumont, pour la sergenterie héréditale d'Harfleur, plein fief de haubert.

C. 1655. (Liasse.) — 144 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1753. — Déclarations fournies pour la confection du papier terrier de Montivilliers par différents particuliers, pour biens à Gomerville, — Saint-Nicolas-de-La-Taille, — Saint-Jouin, — Montivilliers, — dans le fief de Gueldes à Harfleur, — dans les prévôtés de Crétot, — Étretat, — Mélamare ; — par : Fabre de Bailleul, pour les fiefs de Fontenay et Vattetot ; — Jacob-François-Alexandre de Banastre, pour celui d'Yvetot à Saint-Romain-de-Colbosc ; — François de Baudot, pour celui de Senneville ; — Jacques de Boutren, pour celui de Franqueville à Mélamare ; — Pierre-Alphonse de Civille, pour la châtellenie de Rames ; — Costé de Saint-Supplix, pour celle de Saint-Supplix ; — François Le Roux, pour le fief de Drumare ; — François Maignard de Bernières, pour celui de Butermare ; — Pierre Papavoine de Canappeville, chanoine de Rouen, pour la seigneurie de Theuville-aux-Maillots ; — François de Planterose, pour la châtellenie d'Orcher ; — Nicolas de Roussel, pour la baronnie de Goderville ; — Claude-François de Sesmaisons, pour deux branches de la sergenterie royale de Goderville ; — les habitants d'Harfleur, Montivilliers, Fécamp (paroisse de Sainte-Croix), — Saint-Laurent de Brévedent, — Sorquainville ; — les trésoriers de Saint-Martin d'Harfleur.

C. 1656. (Liasse. — 141 pièces, papier.

1753. — Minutes des déclarations fournies pour la confection du papier terrier de Montivilliers analysées sous le numéro précédent.

C. 1657. Liasse. — 41 pièces, papier.

1579-1753. — Productions sur les déclarations fournies pour la confection du papier terrier de Montivilliers par : MM. Banastre de Parfondeval, sieur d'Yvetot ; — Beaunay de Boishymont, sieur de La Payennière et du Douet ; — Pierre-Alphonse de Civille, châtelain de Rames ; — Nicolas Le Clerc de Sandouville, possesseur de la sergenterie noble nommée le Franc-Chépage-du-Roi à Saint-Romain ; — Le Roux d'Imouville, sieur de Drumare et Recusson ; — Martel, sieur de Cramesnil ; — Claude-François de Sesmaisons, possesseur de la sergenterie de Godarville. — Érection de la terre de Thiboutot en marquisat en faveur de Louis-François de Thiboutot, avec union des fiefs d'Alvemont, Auberville-La-Renault, Glatigny, Manuquerville, Froberville.

C. 1658. (Liasse.) — 32 pièces, papier, 33 pièces, parchemin.

1754. — Déclarations et minutes de déclarations four-

nies pour la confection du papier terrier de Montivilliers par : messire Jacques d'Hériey, pour le fief des Mottes ; — Charles-François-Marie de Houdetot, pour le marquisat de Houdetot;—François Le Roux d'Imonville, pour la baronnie de Crétot; — Jean-Baptiste de Martonne, pour le fief d'Auxtot et Franche-Table de Dun; — Porrel de Boissemont, procureur général en la Chambre des Comptes, pour la seigneurie de Vattetot-sur-la-Mer;—Jean Béquet, pour une pièce dite le *cimetière aux Huguenots* en la paroisse de La Remuée;— les Annonciades de Fécamp,— les religieuses de Montivilliers.

C. 1659. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1755-1764. — Déclarations fournies pour la confection du papier terrier de Montivilliers par différents particuliers pour biens à Montivilliers, — dans les prévôtés de Caretot, — L'Heure,— Saint-Eustache-La-Forêt ; — par : Louis-Pierre de Beedelièvre, comte de Cany, pour les fiefs de Pretreval, Carville, Baigneville, Mentheville, Grainbosc; — Alexis-Madeleine-Paul de Boivin, marquis de Baequeville, pour la sergenterie de Saint-Romain-de-Colbosc ; — Claude de Boutren, pour le fief de Vitreville ;—Jacques de Boutren, pour la prévôté de Mélamare à lui engagée; — Catherine Grenier de Cauville, veuve de Jacques Cavelier, pour la haute, basse et moyenne justice de Cuverville; — François-Théodore Desmares, baron de Trébons, pour le fief d'Imauville; —Charles comte d'Hunolstein, pour le fief des Essarts;— Le Roux d'Imonville, pour la seigneurie de Longueil ; — François-Louis Leseigneur de Reuville, pour le fief du Hertelay ; — Guillaume Fréchon, curé de Saint-Sauveur de Montivilliers; — les trésoriers de la même paroisse ; — ceux de Sainte-Croix de la même ville ;— l'hospice général du Havre.

C. 1660. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1755-1764. — Minutes des déclarations fournies pour la confection du papier terrier de Montivilliers analysées sous le numéro précédent.

C. 1661 (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1613-1764. — Productions sur les déclarations fournies pour la confection du papier terrier de Montivilliers par : madame Cavelier de Cuverville ; — M. d'Hériey, sieur des Mottes; — Le Roux d'Imonville, baron de Crétot ; — Leseigneur de Reuville, sieur du Hertelay. — Copie d'une lettre des habitants et paroissiens du Hertelay par laquelle ils déclarent entendre contredire l'érection du fief prétendu par Jean Cavelet, conseiller au gouvernement du Havre-de-Grâce.

C. 1662. (Liasse.) — 44 pièces, papier, 1 pièce, parchemin.

1693-1759. — Déclaration fournie à Étienne Lemasson, notaire garde-notes au bailliage de Montivilliers, par les propriétaires de la prévôté royale du Parc-d'Anxtot, stipulée par Jean Bocage, prévôt d'icelle ; — minute de ladite déclaration, — production.

C. 1663. (Registre.) — In-folio, 197 feuillets, papier.

1743-1764. — Sommier du domaine engagé de la vicomté de Montivilliers, contenant les cens et rentes créés pour fieffe d'héritages en roture, bâtardise, indemnités, déshérence et autres droits de différentes espèces, les locations de maisons, fours à chaux, carrières, sablonnières, argilières, places vagues, herbages, lisières et autres choses de pareille nature, appartenant par engagement à messire Louis-Jean-Jacques Delisle, marquis de Marivault; au commencement, table du sommier, état des paroisses sujettes au droit de fouage, avec indication du nombre de feux.

C. 1664. (Registre.) — In-folio, 436 feuillets, papier.

1751-1752. — « Registre pour servir à porter les déclarations à rendre au terrier du domaine de Montivilliers ordonné par lettres patentes du 28 février 1747. »—Déclarations: des habitants d'Écrelot, Saint-Léger-de-Fécamp, Graville, Heugueville, L'Heure, Oudalle, Saint-Denis-Chef-de-Caux, Saint-Jean-d'Abtot, Saint-Martin-du-Manoir ; — de ceux des hameaux d'Écrépintot et Guetteville ; — des propriétaires de la prévôté royale du Parc-d'Anxtot ; — de Claude Belhomme, secrétaire du Roi, pour le fief de Franqueville à Contremoulins ; — de Jean-Baptiste Bobée, chirurgien juré royal à Gonneville, pour biens à Saint-Eustache-La-Forêt ; — de Pierre Conradin, enseigne des vaisseaux du Roi et de port au département du Havre, pour le fief du Castillon à Saint-Vigor-d'Imonville ; — de Catherine de Foville, veuve de messire Jacques-François Desportes des Colombiers, pour la seigneurie de La Mare-des-Champs à Saint-Jouin ; — de Marie-Geneviève Lambert de Formentin, veuve de Marc-Antoine de Languedor, pour le fief de Crétot-Boismilon à Sausseuzemare ; — de Pierre de Larrey, pour celui de Maupertus à Gerville ; — de François-Louis Leseigneur de Reuville, conseiller au Parlement, pour celui du Hertelay.

C. 1665. Registre. — In-folio, 39 feuillets, papier.

1751-1758. — Enregistrement des productions de pièces pour la confection du papier terrier. Dates du dépôt et de la restitution des pièces aux parties. — Mention des déclarations : de Jean Cardinot, changeur au Havre; — de Guillaume Frechon, curé de Saint-Sauveur de Montivilliers; — de François Germain, capitaine de navire ; — de Louise-Hélène-Thérèse Oursel ; — de Jean-Baptiste Plaimpel, lieutenant de l'amirauté du Havre ; — de Pierre-Alphonse de Civille de Rames.

C. 1666. (Liasse.) — 70 pièces, parchemin.

1679-1680. — Déclarations fournies à Charles Patry, subdélégué de Neufchâtel, commis de M. Le Blanc, intendant, pour la confection du papier terrier de Neufchâtel; — par : Marie et Élisabeth Bretel, pour la ferme des avoines des coutumes de la forêt de Lucy ; — Réné de Brinon, pour la prévôté de Rosay ; — Jean-Baptiste de Limoges, pour la prévôté de Saint-Saëns ; — Louis de Mailly, marquis de Nesle, pour la fiefferme de Predeville ; — Richard de Manneville, pour le bois de Caumont à Villy ; — Adrien de Monsure, gouverneur d'Aumale, pour la seigneurie d'Ormesnil; — Auguste de Riencourt, pour celle de Renouval ; — François de Rune, pour le fief de Resseroy à Bouafles ; — les paroissiens de Saint-Germain-sur-Bresle, — Vieux-Rouen; — l'Hôtel-Dieu de Neufchâtel, — les religieux de Beaubec, — de Royaumont. — Nombreuses déclarations pour biens situés à Neufchâtel.

C. 1667. (Liasse.) — 100 pièces, parchemin.

1678-1679. — Déclarations fournies à Martin Le Pelletier, Robert Suriré, notaires, et Aveline, subdélégué, commis de M. Le Blanc, intendant, pour la confection du papier terrier de la vicomté de Rouen ; — par : Nicolas Adlandone, procureur syndic de la ville de Rouen; — les habitants de Grand-Couronne, — Hénouville, — Hautot, — Yaromme, — Grand-Quevilly. — Saint-Étienne-du-Rouvray, — Saint-Martin-de-Boscherville (hameau du Génétay), — Vassonville, — Saint-André-hors-la-porte-Cauchoise; — Jacques Asselin et Pierre Delamare, pour la franche porcherie de la forêt de Rouvray; — Louis-David Dumontel, pour la seigneurie de Louraille, à Saint-Thomas-de-la-Chaussée; — Pierre Duquesne, sieur de Toqueville, pour le Clos des Galères, à Saint-Martin-du-Pont; — Charles d'Herbouville, capitaine pour le Roi aux côtes maritimes à Saint-Aubin, pour un boistaillis dit de La Valette, à Saint-Jean-du-Cardonnay; — Guy Lecomte, sieur de La Poterie, lieutenant pour le Roi au gouvernement de Béfort, pour le manoir du Roi à Grand-Couronne; — Nicolas Le Roux, sieur de Berville, pour le jardin de Richebourg-hors-le-Pont, borné par le fossé qui sépare l'ancienne mairie de la ville d'avec la nouvelle (mention d'un bâtiment détruit pendant les guerres de la Ligue); — Réné de Tiremois, sieur de Saey, pour l'île Surreau, en l'eau de Seine, paroisse de Saint-Paul; — Paul Autin, religieux de la commanderie de Saint-Antoine-de-Rouen ; — les Célestins, — la Chartreuse de Saint-Julien, — l'abbaye de Bondeville, — le prieuré des Deux-Amants.

C. 1668. (Liasse.) — 100 pièces, parchemin.

1678-1679. — Déclarations fournies aux commis de M. Le Blanc, intendant, pour la confection du papier terrier de la vicomté de Rouen. — Paroisses Notre-Dame-de-la-Ronde, — Saint-Laurent, — Saint-Maclou, — Saint-Nicaise, — Saint-Nicolas, — Saint-Pierre du Chatel, — Saint-Pierre-l'Honoré, — Saint-Vigor, — Saint-Vincent. — Déclarations : des religieux de Gouesse, — des Feuillants, — des Mathurins, — des Minimes, — du collége de Saint-Marc, — des trésoriers de Saint-Nicaise, — du chapitre de la cathédrale de Rouen, — du jeu de paume de la rue aux Ours, — du Corbeau, rue de l'École, — de La Cornière, rue Dinanderie. — Nombreuses indications d'enseignes.

C. 1669. (Liasse.) — 91 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1678-1679. — Déclarations fournies aux commis de M. Le Blanc, intendant, pour la confection du papier terrier de la vicomté de Rouen. — Ville de Rouen, paroisses de Saint-Candé-le-Jeune, — Saint-Candé-le-Vieux, — Saint-Denis, — Saint-Éloi, — Saint-Étienne-des-Tonneliers, — Saint-Herbland, — Saint-Godard, — Saint-Hilaire, — Saint-Jean, — Saint-Michel, — Saint-Patrice, — Saint-Vivien, — Sainte-Croix-des-Pelletiers. — Déclarations : des Jésuites, — de l'Hôpital-Général, — des trésoriers de Saint-Étienne-des-Tonneliers, — de Pierre de Beedelièvre, — François de Caradas, — Guy de Pertuis, pour partie de l'emplacement de l'ancien château, — Jean de Campion, sieur de Montpoignant, pour le jardin Le Roi, en la vallée d'Iouville, proche la fontaine Saint-Filleul et le manoir de La Motte.

C. 1670. (Liasse.) — 18 pièces papier, 59 pièces parchemin.

1501-1763. — Domaine du Roi, aveux, déclarations et autres documents relatifs aux rentes et droits domaniaux. — Décrets des héritages qui furent à Me Jean

Le Masurier, sieur de La Salle, à l'instance de Mr Pierre Bugard, vicomte de Blaqueville. — Déclaration que baille au Roi, à cause de sa châtellenie de Caudebec, Balthasar Le Marinier, seigneur de la baronnie de Cany, Caniel, Canville et Vauville. — Gage-devoir des rentes dues à l'abbaye de Saint-Wandrille. — Pièces produites par le procureur du duc d'Harcourt à celui du marquis de Marivault dans l'instance poursuivie au Bureau des finances contre M. d'Ennel, propriétaire du fief de Vasouy.

C. 1671. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1748. — Domaine de Montivilliers. — Rôle des propriétaires ou possesseurs des terres, fiefs, seigneuries, maisons, moulins, tant en fief qu'en roture, situés dans l'étendue du domaine de Montivilliers, et qui en ont été distraits. — État des fiefs du même domaine. — Relevé des rôles du dixième des fonds et revenus de Montivilliers, le Havre, Harfleur, Fécamp. — État des paroisses du bailliage de Montivilliers aux syndics desquels a été ou sera délivrée l'ordonnance du ministre pour la représentation des rôles de vingtième.

C. 1672. (Registre.) — Grand in-folio, 23 feuillets, papier.

1719-1734. — Enregistrement par M. Nérot, receveur général des domaines et bois de la Généralité, des actes translatifs de propriété d'héritages situés dans la mouvance du Roi. — Déclaration de Gabriel Hue de Montagu, sieur de Langevinière, pour moitié de la châtellenie de Radepont, qui lui avait été apportée en dot par sa femme, Anne-Marguerite de Gonnelieu. — Ventes par : Marguerite Bouchard de Blosseville à Louise Le Baillif, veuve de Nicolas Marye, de la vicomté et haute justice de Blosseville; — M. de Caradas à Pierre Le Marchand, sieur de Bardouville, de la châtellenie de Barentin; — Bon-Thomas Castel à Louis-Hyacinthe Castel, son frère, de la baronnie de Crèvecœur, sur la rivière d'Eure; — André Costé à Jean Law, sieur de Tancarville, de la châtellenie de Saint-Supplix; — Marie-Anne d'Espinay-Saint-Luc à Thomas Le Gendre, de celle de Gaillefontaine et des fiefs de Beaumont et Besancourt; — Jacques-Georges Du Fay, chevalier, sieur du Bourgachard, à Marc-François de Chalon, baron de Crétot, du comté de Maulévrier; — Nicolas-André Jubert à Charles-Louis Fouquet de Belle-Isle, comte de Gisors, du marquisat de Bizy; — le prince de Monaco à Henri-Joseph de Mauneville, de la baronnie de Manéhouville. — Érection du comté de Motteville, en faveur de Bruno-Emmanuel Langlois de Motteville. — Adjudication, pour 301,000 francs, à Jean de Vitry, de la châtellenie d'Orcher, ayant appartenu à Law.

C. 1673. (Registre. — Grand in-folio, 47 feuillets, papier.

1735-1739. — Enregistrement par M. Touroll[illegible], receveur général des domaines et bois de la Généralité, des actes translatifs de propriété d'héritages situés dans la mouvance du Roi. — Déclarations par : Louis de Berdelièvre pour le marquisat de Quevilly, la baronnie et châtellenie de Cany Caniel, etc.; — Marc de Chalon, pour la baronnie, franche bouteillerie et haute justice de Crétot; — Pierre Godard de Belbeuf, pour le marquisat de Belbeuf; — Jacques-François Grimaldi, duc de Valentinois, pour le duché d'Estouteville; — Madeleine de Jaucheboutou, comtesse de Graville, pour la demi-baronnie de Clerès; — Françoise-Madeleine Maignard de Bernières, pour le marquisat de Bernières à Rouville; — Anne-Marie de Beuzelin de Bosmelet, veuve de Henri-Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force, pour la châtellenie d'Orcher; — Geneviève Rolland de Valmont, pour la baronnie de Mauneville La Goupil, érigée par lettres patentes de mai 1663; — Suzanne de Rothelin, pour celle de Bellencombre. — Ventes par : Marie Rénée de Belforière de Soyecourt, veuve de Timoléon Gilbert de Seiglière, à Pierre-Christophe Tessier, de la châtellenie de Longueil; — Louis-Jacques de Malassise à Thomas del Pantaros, de la châtellenie d'Orcher; — François-Morin de Tourville à François-Robert Haillet, de la seigneurie d'Oissel. — Union de fiefs à celui de Houdetot et érection dudit fief en marquisat.

C. 1674. (Registre.) — Grand in-folio, 122 feuillets, papier.

1731-1750. — Enregistrement par M. Alexandre, directeur des domaines de la Généralité, des titres translatifs de propriété des fiefs, terres, seigneuries, hautes justices, héritages tant nobles que roturiers relevant du Roi. — Déclarations par : Marie-Sophie Colbert de Seignelay, duchesse de Luxembourg, pour le comté de Tancarville et baronnie d'Hallebose; — Anne-Madeleine Delpech de Cailly, pour la baronnie de Cailly; — Thomas-Richard Dumouael de Gouy, chanoine de Rouen, pour le fief de La Panneterie, à Gouy; — Pierre-Marc-Antoine Languedor, pour la baronnie de Berthomas et le fief de Crétot, dit Boismilon; — Pierre-Robert Le Cornier, pour les fiefs de Cideville, — et de Cornier, en la garenne de Cléon; — Suzanne-Thérèse de Lestendart, veuve de Michel-Charles, marquis de Roncherolles, maréchal des camps et armées du Roi, gouverneur de Landrecies, pour le marquisat de Bully. — Lots et

partage de la succession de Madeleine Le Roux de Tilly, épouse de Maximilien Anzeray de Courvaudon, entre Bernardin-François Cadot, marquis de Sibeville, MM. de Gonseville, de Blangy et de Lévaré.

C. 1675. (Registre.) — Grand in-folio, 41 feuillets, papier.

1750-1756. — Enregistrement par M. de La Bruyère, directeur des domaines de la Généralité, des titres translatifs de propriété des fiefs, terres, seigneuries, hautes justices, héritages tant nobles que roturiers relevant du Roi. — Ventes : par Robert Bigot, sieur de Sassetot, à Thomas Lemonnier, de la baronnie de Monville ; — par Mlle d'Estourmel à Samuel de Boulainvilliers, seigneur de Saint-Saire, de la sergenterie noble de Goderville ; — par André François-Gabriel Jubert de Bouville, baron de Dungu, à Jean-François-Marie de Boutren, sieur d'Hattenville, du fief d'Émonville, sis à Saint-Vast-de-Dieppedalle; — par le prince Emmanuel-Maurice de Lorraine, pair de France, à Louis-Charles de Lorraine, comte de Brionne, du duché d'Elbeuf, au prix de 650,000 livres, sous la réserve de l'usufruit en faveur du prince d'Elbeuf et de 9,000 livres de rente viagère, etc. ; — par Armand Nompar de Caumont, duc de La Force, à M. de Valroche, de la baronnie de La Boullaye, située entre Évreux et Gaillon. — Ouverture de successions : châtellenie de Formoville, échue à Charles-Pierre de Bailleul, héritier par sa femme de Nicolas-Louis de Brinon ; — baronnie de Manéhouville, échue à Charlotte-Natalie de Manneville, épouse du comte de Rochechouart ; — duché d'Estouteville, échu à Honoré-Camille-Léonor Grimaldi, prince de Monaco.

C. 1676. (Registre.) — Grand in-folio, 98 feuillets, papier.

1757-1763. — Enregistrement par M. Delamare, commis de M. Tourolle, receveur général des domaines et bois de la Généralité de Rouen, des titres translatifs de propriété des fiefs, terres, seigneuries, hautes justices, héritages tant nobles que roturiers relevant du Roi. — Ventes : par Jean Le Boucher à Étienne Marye, secrétaire du Roi, de la seigneurie de Merval, près Gournay ; — par Louis Le Neuf de Sourdeval, au nom du marquis d'Héricy, à Charles-Louis de Canouville, marquis de Raffetot, mestre de camp, du plain fief de Ribeuf. — Ouverture de successions : baronnie d'Angerville-La-Martel, échue à Claude Boutren, au droit de sa femme Françoise Le Cornier de Sainte-Hélène ; — baronnie de Pont-Saint-Pierre, échue à Michel de Roncherolles; — châtellenie de Lanquetot, échue à Mard de Fauville, au droit de sa femme Marie de Romé, héritière de Claude de Tretel, chef d'escadre des armées navales, commandant de la marine au Havre ; — châtellenie de Saint-Denys Le Thibout, échue à Charles Hénault, président honoraire au Parlement de Paris, neveu et héritier de Charles Ponthon; — châtellenie de Rouvray, échue à Marguerite de Lestendart, veuve de Claude de Remy, sieur de Courcelles ; — comté de Maulévrier, échu à Catherine-Julie de Motteville, femme de Louis-Charles comte de Moy ; — marquisat de Sommery, échu à Antoine-Nicolas Dumesniel, mestre de camp de dragons pour le Roi ; — marquisat de Panilleuse, près Vernon, échu à Nicolas-Louis Jubert, comte de Bouville, maréchal des camps et armées du Roi ; — marquisat de Bully, échu à René Ange et Charles-Victor de Maupeou, fils et héritier d'Anne-Marguerite-Thérèse de Roncherolles, épouse de René-Charles-Auguste de Maupeou, président au Parlement de Paris.

C. 1677. (Registre.) — Grand in-folio, 97 feuillets, papier.

1757-1763. — Enregistrement par M. Delamare, commis de M. Béchuat, contrôleur général des domaines et bois de la Généralité, des titres translatifs de propriété des fiefs, terres, seigneuries, hautes justices, héritages tant nobles que roturiers relevant du Roi. — Vente par Jean-Baptiste Heulles à François de Quillebeuf, sieur de Béthencourt, de la châtellenie de Croisset. — Ouverture de successions : fief de Bouville, échu à Gilles-Louis Hallé ; — fief de Pontrencart, échu à François Miffant ; — baronnie du Vertbosc, échue à Charles-Amable Hébert, sieur de Beauvoir; — baronnie de Pont-Saint-Pierre, échue à Michel de Roncherolles ; — châtellenie de Rouvray, échue aux enfants de Charles de Remy, sieur de Courcelles, et de Marguerite-Françoise de Lestendart. — Lots et partage entre Jean-Baptiste-Jacques Du Deffend marquis de la Lande, colonel de dragons, et son frère, colonel d'infanterie, de la succession de leur père le marquis de La Lande, lieutenant général des armées du Roi.

C. 1678. (Registre.) — Grand in-folio, 97 feuillets, papier.

1763-1769. — Enregistrement par le même des titres translatifs de propriété des fiefs, terres, seigneuries, hautes justices, héritages tant nobles que roturiers relevant du Roi. — Ventes : par Louis de Biran à Jean-Nicolas-André Despommare, de la châtellenie d'Auzebosc et Touffreville La Corbeline ; — par Jacques de Reneville à Alexis de Boivin, du fief du Tilleul, en la vicomté de Longueville. — Ouverture de successions : baronnie de Monville, échue à M. Racine, vicomte de Blaqueville, petit-fils et héritier de Thomas Le Monnier ; — comté de Brionne, échu aux enfants de Louise-Julie de Rohan et de Claude de Lorraine ; — duché de La Rochefoucauld, échu à Louise de La Rochefoucauld, duchesse

d'Euville. — Lots et partages de la succession de la duchesse de La Force, entre Auguste-Thomas Du Fossé, Armand-Thomas Hue de Miroménil, premier président au Parlement de Rouen, Bernardin, marquis de Mathan, lieutenant du Roi au gouvernement de la ville et château de Caen ; — de celle de Thomas de Lesdo, président en la Chambre des Comptes de Normandie, entre Antoine-Pierre Caillot de Coquerumont, Nicolas-Louis de Romé et les enfants d'Adrien de Rouen de Bermonville. — Accord entre certains créanciers et les syndics et directeurs des droits des autres créanciers de défunt Samuel-Jacques Bernard, comte de Coubert, conseiller d'État, grand doyen des maîtres des requêtes ordinaires de l'hôtel, surintendant des maisons, domaines et finances de la Reine.

C. 1679. (Registre.) — Grand in-folio, 147 feuillets, papier.

1763-1771. — Enregistrement par le même des titres translatifs de propriété des fiefs, terres, seigneuries, hautes justices, héritages tant nobles que roturiers relevant du Roi.—Ventes: par François Bouchard, comte de Jousac, héritier du président Hénault, à Jean-Charles Delavigne, négociant à Rouen, de la châtellenie de Saint-Denys-le-Thibout et de la seigneurie de Vacœuil ; — par Marie de Clermont-Tonnerre, veuve d'Hyacinthe Cayetan de Lannion, pair de Bretagne, à Thérèse de Mondray, de la terre de Chambray, sur la rivière d'Eure ; — par Prosper Duval, à Alexandre de La Vache, de la seigneurie de Mondétour;— par Jean-Baptiste Fauvel, à Jean-Jacques et à Louis Le Couteulx, de la châtellenie d'Haqueville et Richeville ; — par Michel de Roncherolles, marquis de Pont-Saint-Pierre, à Jean-Baptiste Gaillard de Beaumanoir, ancien capitaine de dragons, de la baronnie d'Écouis et Plessis ; — par la Chartreuse de Bourbon-lès-Gaillon, à Claude Daniel, marquis de Boisdenemets, du fief d'Auteverne. — Contrat de mariage entre le marquis de Tourny, mestre de camp, et Antoinette Bouhier de Lantenay. — Partages entre Marie-Marc de La Ferté, veuve d'Antoine de La Mire, Gabriel Melchior, comte de La Mire, baron d'Avenescourt, François-Jean de La Mire, comte de Mory, et Geneviève-Alexandrine de La Mire de La Motte.

C. 1680. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

1758-1771. — Bureau de Cailly. — Registre tenu par le sieur Vanier, préposé par le receveur général de la Généralité pour le contrôle des titres de propriété des héritages étant dans la censive du Roi. — Aveu par les religieuses de Fontaine-Guérard d'une ferme à elles appartenant, à Montgaille, en la paroisse de la Rue-Saint-Pierre. — Don à la fabrique de la même paroisse par Charles Michel, qui en était curé, de huit acres de terre et d'une maison à usage d'école. — Vente à Pierre-Joseph Duruel, sieur des Landes, lieutenant-colonel de cavalerie, d'une ferme à Collemare.

C. 1681. (Registre.)— In-folio, 10 feuillets, papier.

1758-1770. — Bureau de Caudebec. — Registre tenu par le sieur Fricot, préposé par le receveur général de la Généralité pour le contrôle des titres de propriété des héritages étant dans la censive du Roi. — Ventes : par M. Hellouin de Ménibus, à M. Charles de Brillon, de la ferme de Couesoit; — par M. de La Bunodière, à M. de Colleville, de la ferme de Saint-Guillaume.

C. 1682. (Registre.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1757-1771. — Bureau de Fécamp. — Registre tenu par le sieur Chaperon, préposé par le receveur général de la Généralité pour contrôler les titres de propriété des héritages étant dans la censive du Roi. —Ventes : par François-Théodore Desmares de Trébons, à Daniel de Vattemare, de la seigneurie de Clercy ; — par Philippe Yolande de Pestel, à Jean-Baptiste-François Gueroult Du Verderey, sieur de Touville, des fiefs de Blésimare et de La Gréverie.

C. 1683. (Registre.) — In-folio, 28 feuillets, papier.

1757-1772. — Bureau de Longueville.—Registre tenu par le sieur Alexandre, préposé par le receveur général de la Généralité pour le contrôle des titres de propriété des héritages étant dans la censive du Roi.—Cession par avancement d'hoirie à Isaac-Antoine Dumont, sieur Du Bostaquet, de la sergenterie noble de Baqueville. — Succession échue à demoiselle Miffant de Monville, par le décès de son frère.

C. 1684. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

1757-1769.—Bureau de Montivilliers.—Registre tenu par le sieur Boutreuil, préposé par le receveur général de la Généralité pour le contrôle des titres de propriété des héritages étant dans la censive du Roi. — Vente par Charles-Jacques Boutren, sieur de Franqueville, à Jean-Prosper Compoint, ancien capitaine d'infanterie, et à Noël Compoint de Plaval, son frère, d'une ferme à Henqueville. — Succession échue à Étienne-Auguste Adam de Valville, curé de Vergetot, par le décès de son frère Louis-Nicolas-Adam de Valville, écrivain principal de la marine de Brest. — Philippe-Charles, comte de Hunolstein, se déclare proprié-

taire, du chef de sa femme, d'un quart de fief de haubert, dit le fief des Essarts, à Saint-Gilles de La Neuville.

C. 1685. (Registre.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

1770-1771.—Bureau de Montivilliers.—Registre tenu par le sieur Boutreuil, préposé par le receveur général de la Généralité pour le contrôle des titres de propriété des biens relevant roturièrement du Roi. — Vente par Jean-Louis Fromont, hydrographe au port de Rouen, à Jean-Baptiste Le Prevost, négociant, d'un héritage sis à Octeville, hameau de Saint-Andrieu. — Succession échue à Jean-Josse-Raisin Duperron, bourgeois du Havre, par le décès de son père, ancien administrateur de l'hôpital de cette ville. — Déclaration de la confrérie dite la Charité du Saint-Sacrement et de Saint-Sébastien fondée en l'église de La Poterie pour biens à elle appartenant sis à Cuverville, hameau de La Porrerie.

C. 1686. Registre. — In-folio, 196 feuillets, papier.

1771-1789. — Sommier pour servir au contrôle des ensaisinements des contrats translatifs de propriété, ou des déclarations des biens mouvant du Roi et des quittances et recettes des droits seigneuriaux casuels dus au Roi à cause de son domaine de Graville. — Rentes dues au Roi: par M. de Marfauville, représentant demoiselle Hélène Houssaye, un plat de fraises couvert de roses la veille de la Saint-Jean-Baptiste ; — par M. Le Sueur fils, représentant les enfants mineurs de feu M. Plaimpel, subdélégué, sept chapons et demi et une aire de pigeons blancs, quand il y a des pigeons blancs dans sa volière ; — par Richard-Emmanuel Farcis, 2,000 de tuiles ;— par Jean-Baptiste Lemonnier, 2,000 de tuiles ; — par Louis-Nicolas Lagarre de Cavelier de Montgeon, l'un des chevau-légers de la garde du Roi, 29 boisseaux de blé froment, mesure de Montivilliers de 4 livres 10 sous le boisseau ; — par Jean Blacquisse, chirurgien en la citadelle du Havre, 4 boisseaux de blé froment, même mesure et même prix ; — par la communauté de la ville du Havre, propriétaire d'un terrain nommé la Mare-aux-Mâts, près d'Ingouville, 78 livres 15 sous;— par Robert-François Faguel, sieur de Montbert, major de la ville du Havre, propriétaire d'un terrain situé au marais du Corridor, 63 livres ; — par M. Fouquet, bailli de Graville, représentant de M. Toustain de La Marguerite, vicomte du Havre, 1 livre 7 sous 6 deniers; — par Pierre Andrieu, maître sculpteur, 9 livres 11 sous.

C. 1687. (Registre.) — In-folio, 55 feuillets, papier.

1788-1791. — Registre tenu par le sieur Desescalliers, receveur des domaines du Roi au Havre, pour l'enregistrement des droits d'ensaisinement des héritages mouvant du Roi, à cause de son domaine de Graville. — Contrat par lequel Augustin Le Neuf de Tourneville, ancien officier de cavalerie, fieffe à Jacques-Joseph Eyriès, chevalier de Saint-Louis et de l'ordre royal et distingué de Charles III, sous-directeur de port au Havre, un terrain situé à Graville. — Succession échue audit Augustin Le Neuf, demeurant au Château-Joli à Gomerville, par le décès de son frère.— Lots de la succession de Charles Le Prestre, briquetier au Havre; il y est fait mention d'un moulin pour faïencerie et d'un grand bâtiment à usage de faïencerie à Sanvic.

C. 1688. (Registre.) — In-folio, 320 feuillets, papier.

1758-1772.— Bureau du Havre.—Registre tenu par le receveur général de la Généralité pour le contrôle des titres de propriété des héritages étant dans la censive du Roi. — Déclarations de propriété : par la fabrique de Saint-Nicolas de L'Heure ; — par la communauté des habitants de la même paroisse. — Fiefferme de Gainneville échue aux enfants mineurs de Joseph-Michel Du Bocage de Bléville, par le décès de leur père.—Adrien-Thomas-Pierre Heilley, sieur de Jumièges, conseiller du Roi et du duc d'Orléans au siége d'Honfleur, se déclare propriétaire, du chef de sa femme, Marie Le Boulenger de Beauregard, d'une maison au Havre, par suite de l'absence de Jean-Baptiste et de Joseph-Nicolas Le Boulenger de Beauregard, ses beaux-frères, embarqués pour un voyage de long cours sur le *Prince d'Angolle*, dont on n'a point reçu de nouvelles.

C. 1689. Registre) — In-folio, 95 feuillets, papier.

1772-1777.— Bureau du Havre. – Registre tenu par le sieur Desescalliers, préposé par le receveur général pour le contrôle des titres de propriété des héritages étant dans la censive du Roi. — Ventes : par Michel-Archange Duval Du Manoir, à Robert-François de La Haye, procureur du Roi au dépôt des sels, d'une maison rue de la Halle ; — par Jacques Duval, sieur d'Esprémesnil, à Jacques Destraits, ancien capitaine d'infanterie au régiment étranger de Dunkerque, d'une ferme à Ingouville. — Succession de M. Martin de Boisville échue à ses fils, l'un avocat, l'autre maître ordinaire à la Cour des Comptes, un troisième officier au corps royal du génie, etc. — Succession de Jean Lourdet, curé d'Etainhus, échue à Jean-Baptiste Oursel et à ses frères.

C. 1690. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1778-1780. -Bureau du Havre. — Enregistrement par

le sieur Desescalliers des droits d'ensaisinement payés pour les héritages mouvant du Roi. — Vente par Louis-Charles Duchemin, assesseur au bailliage du Havre, à Charles-Guillaume-Hyacinthe Costé, capitaine de navire, d'une ferme à Saint-Nicolas-de-L'Heure. — Cession à titre d'avancement d'hoirie faite à ses enfants par Marie-Marthe de La Motte, veuve de Nicolas-Louis Plaimpel, écrivain principal de la marine. — Succession échue à Jean-Baptiste-Philippe Hay de Marfauville, chevau-léger de la garde du Roi, par le décès de Philippe-Nicolas de Marfauville.

C. 1691. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1680-1682. — Bureau du Havre. — Enregistrement par le sieur Desescalliers des droits d'ensaisinement payés pour héritages mouvant du Roi. — Ventes de maisons au Havre : par Pierre-Jacques Lestorey de Boulongne, à Étienne-Jacques Hardouin, négociant; — par les demoiselles Pelley, à Jacques Chauvel, héraut d'armes de France, consul de Suède. — Échange de terres à Ingouville entre Jacques-François Begouen, l'un des maires, échevins et lieutenants généraux du Havre, et Élisabeth Godin.

C. 1692. (Registre.) — In-folio, 51 feuillets, papier.

1781-1783. — Bureau du Havre. — Registre tenu par le sieur Desescalliers, où sont marqués régulièrement jour par jour toutes les sommes par lui reçues, provenant des cens, rentes et redevances de toute nature dus au Roi, tant en argent qu'en grains, volailles et denrées de toute espèce. — Rentes payées au domaine : par l'abbé Gautier, 47 sous; — par M. Charles-Daniel Ancel, 15 livres; — par M. de Bléville, 30 sous; — par M. Borel de Lisle, 25 sous; — par MM. Homberg frères, Vieillard et Germain, 121 livres; — par M. Jorel de Parmentier, 3 livres 10 sous; — par M. Laignel, avocat, 3 livres 10 sous; — par M. Legrain de Prémarais, 6 livres 12 sous; — par M. Le Prévost de Tournion, 10 livres; — par M. de Longuemare, 3 livres 10 sous; — par M. Martin de Boisville, 79 livres; — par M. de Rumare, 3 livres 7 sous 6 deniers.

C. 1693. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets, papier.

1682-1786. — Bureau du Havre. — Enregistrement par le sieur Desescalliers des droits d'ensaisinement payés pour héritages mouvant du Roi. — Ventes : par les administrateurs de l'hôpital général de Saint-Jean-Baptiste du Havre aux fabriques de Notre-Dame et de Saint-François du pré de Saint-Roch, avec la chapelle qui s'y trouvait; — par Louis-Michel Legrin de Fenneval à Louis-Michel Dessaux, commissaire de la marine au Havre, d'une ferme à Graville; — par Louis-Antoine Taveau, entrepreneur de bâtiments, à Jacques-Nicolas Reculard, rapporteur du point d'honneur au bailliage d'Arques, de *très-vieilles maisons*, rue des Remparts.

C. 1694. (Registre.) — In-folio, 135 feuillets, papier.

1786-1791. — Bureau du Havre. — Enregistrement par le sieur Desescalliers des droits d'ensaisinement payés pour héritages mouvant du Roi. — Succession : d'Anne Delamare, dame de Reboumare et de Marcfosse, veuve de Pierre de Moy, échue à Jacques-Duval d'Esprémesnil, conseiller au Parlement de Paris, et à son cousin germain, Michel-Archange Duval Du Manoir; — d'Élisabeth Fontaine, veuve de François Eustache, auditeur en la Cour des Comptes, échue à François-Antoine Eustache, colonel de la milice bourgeoise à Caudebec; — d'Étienne Tassin, échue à son fils Charles-François Tassin, conseiller du Roi en l'Élection de Montivilliers.

C. 1695. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1772-1790. — Bureau du Havre. — Table alphabétique des ensaisinements. — Noms de ceux qui ont fait ensaisiner ou ont payé des droits seigneuriaux; — nature et situation des biens; — numéros des registres d'ensaisinement et des casuels; — dates; — noms des rues.

C. 1696. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1654-1658. — Correspondance du Bureau des finances de Rouen avec les trésoriers généraux de France députés des différents Bureaux du royaume assemblés à la Chambre du Trésor, à Paris, au sujet de la confection du papier terrier, des tailles, etc. — Lettre, datée de Dieppe, de Henri d'Orléans, duc de Longueville, pour obtenir contrainte contre les receveurs qui refusaient de lui payer le don gratuit que lui accordaient chaque année les États de la province de Normandie. — Quatre lettres signées par le surintendant Fouquet au sujet des tailles.

C. 1697. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1700-1707. — Correspondance du Bureau des finances de Rouen avec les Bureaux des finances du royaume. — Lettre de M. de Charsigné, procureur du Roi du Bureau de Caen. — Le Bureau de Bourgogne demande à celui de Rouen quel rang il occupe par rapport à la Chambre des

Comptes. — Lettre de M. Poulletier au Bureau pour lui annoncer que Chamillard l'a nommé garde du Trésor royal, avec une commission d'inspecteur général des fonds qui doivent entrer tous les ans dans ses coffres.

C. 1698. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1708-1715. — Correspondance entre le Bureau des finances de Rouen et les divers Bureaux des finances du royaume.—Lettre de Cothenot de Mailly, trésorier de France à Dijon; il demande des éclaircissements au sujet du droit accordé en 1704 à ses confrères de Rouen de porter des robes pareilles à celles des maîtres des Comptes. — Avis réclamé par les Trésoriers de France de Lyon; peuvent-ils dans les cérémonies publiques prendre la manche de satin doublée d'hermine ? — Lettres de ceux d'Alençon : « Il se forme ici une question pour le pas et le rang des officiers des Bureaux et des gentilshommes de notre ville, et des femmes des uns et des autres dans les assemblées; cela ne laisse pas d'être de quelque conséquence pour nos charges et nous oblige de vous en écrire pour savoir votre pensée et votre usage. » — Lettre des mêmes : « Trouvez bon que nous vous proposions la question de savoir si, lorsque des opérateurs viennent dans une ville après avoir pris permission du juge de police pour vendre leurs drogues, ils ne doivent pas prendre une permission du Bureau pour mettre dans la rue un théâtre, car il semble que cela forme un encombrement sur la voie publique. » — Lettre de ceux de Caen : « Vous êtes sans doute informés comme nous des taxes dont nous sommes menacés par l'édit d'octobre 1713, sous prétexte de quelques légères attributions que l'on nous y donne, et nous ne doutons pas que vous ne soyez disposés à faire les efforts convenables pour détourner l'orage qui est près de nous accabler. » — Lettre de M. Roujault, intendant de Rouen, relative à la résidence, à Évreux, du grand prévôt de la maréchaussée et de ses officiers. — Lettre de M. Lacour Du Bois, procureur du Roi en l'Élection d'Eu, exposant que le duc du Maine est grand voyer dans son comté et que ses vassaux ne sont pas soumis à la juridiction du Bureau de Rouen.

C. 1699. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1716-1719. — Correspondance entre le Bureau des finances de Rouen et les divers Bureaux des finances du royaume.— Lettres de MM. Aubert, de Chamacourt, Duvrac, Fournier et de Valois à M. Costé, trésorier de France, relatives à l'envoi d'un imprimé contenant deux lettres de l'ambassadeur d'Espagne et faisant connaître sa conspiration contre le gouvernement français. « D'après les bruits qui courent, on tient pour certaine la suppression de toutes les charges créées depuis 1689, notamment celles de la Cour des Aides et du Bureau des finances dont les fonctions seraient attribuées à la Chambre des Comptes. » — « La mort de Mgr l'Archevêque de Rouen n'a point ici surpris personne; il a été peu regretté, et tout le monde assure qu'on ne perdra point au change, Mgr l'Archevêque de Bordeaux, qui va le remplacer, étant un très brave homme. »

C. 1700. (Liasse.) — 202 pièces, papier.

1720-1755. — Lettres des officiers des Bureaux des finances du royaume à ceux du Bureau de Rouen au sujet du don gratuit et du droit de joyeux avénement. — Mémoire du Bureau de Grenoble au sujet d'un règlement sur les épices. — Lettres : de M. Levasseur à M. Lefournier d'Offranville, au sujet d'un procès avec l'Hôtel-Dieu; — de M. Branville à M. Lemaître, au sujet de conflits avec la Chambre des Comptes.

C. 1701. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1756-1758. — Lettre du Bureau des finances de Montauban au sujet des compliments à faire à l'intendant lors de sa première arrivée. — M. Dumanoir, trésorier de France à Bordeaux, demande un certificat en forme de l'usage observé à Rouen pour les fêtes publiques; — la ville de Bordeaux n'avait pas invité les trésoriers de France aux fêtes qu'elle avait données à l'occasion de la prise de Port-Mahon, témoignant de la sorte son mécontentement de quelques arrêts du Conseil précédemment obtenus à son désavantage dans un conflit de juridiction. — Lettre des officiers du Bureau des finances de Bordeaux faisant connaître à quelles conditions ils donneront leur adhésion au choix d'un ou de deux députés chargés de représenter auprès du Conseil tous les Bureaux du royaume.

C. 1702. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1759. — Lettre des officiers du Bureau de Provence au sujet du projet d'une assemblée générale pour la nomination de deux députés généraux des divers Bureaux auprès des ministres. — Envoi des observations présentées par le Bureau d'Alençon au chancelier pour combattre le projet de la déclaration que le Parlement de Paris sollicite contre les Bureaux des finances. — Renseignements demandés par celui de Bourgogne sur le chevalier d'honneur créé en 1702.

C. 1703. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1760-1764. — Lettre de M. Mars, avocat du Roi au Conseil, député des Bureaux des finances, au sujet d'un procès contre le procureur général de Normandie. — Extrait d'une lettre de M. Duvert, sur l'affaire du Bureau des finances de Paris, à propos de la voirie et au sujet de l'interdiction de M. Devaux, premier président ; — de M. Mouet, trésorier de France et du procureur du Roi. — Lettre de MM. de Sachy, de Belliveux, Varennes et Tranchère, commissaires des Bureaux des finances de France : « Les assemblées des députés des Bureaux ne se tiendront plus dans une des chambres du Bureau des finances de Paris, à la vue du public et dans l'enclos du Palais, mais chez un des députés, M. de Villantrois, comme cela se pratique pour les intendants des finances. »

C. 1704. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1765-1786. — Lettres signées par les contrôleurs généraux Turgot et Necker, et par les intendants des finances, au sujet des attributions et de la capitation des Bureaux. — Lettre de M. Débonnaire de Forges au sujet d'un nouveau règlement à faire pour les réceptions des foi et hommages.

C. 1705. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1786-1787. — Correspondance entre le Bureau des finances de Rouen et les divers Bureaux du royaume au sujet de la conduite de leur député général M. Mars, procureur du Roi, à celui de Moulins. — Les trésoriers de France ayant échoué au Conseil dans l'affaire du centième denier, quelques Bureaux s'en prennent à ce député et l'accusent d'avoir sacrifié leurs intérêts ; les autres, et parmi eux ceux de Caen, Lyon, Metz, lui conservent leur confiance. Les Bureaux mécontents obtiennent la permission de choisir un second député général qui sera adjoint à M. Mars. Leur choix se porte sur M. Bellanger, trésorier général à Tours.

C. 1706. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets, papier.

1779-1786. — Copie de lettres adressées au Bureau des finances de Rouen et des réponses qui y furent faites. — M. Thorel de Champigneulles demande la souscription du Bureau à un ouvrage qu'il prépare en réponse au traité de M. Jousse, conseiller au Présidial d'Orléans : *Etat véritable des trésoriers de France*. — La Compagnie remercie et félicite M. Thorel ; elle souscrit à vingt exemplaires de son livre. — Lettre de Necker, annonçant qu'il ne peut exempter du centième denier les officiers des Bureaux des finances. — Dans leur réponse, les trésoriers de France exposent leurs droits et essayent d'intéresser le ministre à leur position : usurpations continuelles entreprises sur leur compétence ; élévation du prix de leurs charges, plus chères que celles du Parlement et de la Cour des Comptes, moins sûres et moins considérées ; avilissement et anéantissement de leurs offices ; leurs plus beaux jours employés à rendre une justice gratuite et sans aucune sorte de récompense. — Lettre des trésoriers de Montauban au sujet de leur affaire contre les élus, et d'un arrêt du Conseil donnant gain de cause à ces derniers. — Réponse à cette communication par M. Dornay, au nom du Bureau de Rouen.

C. 1707. (Liasse.) — 200 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1705-1778. — Capitation des officiers du Bureau des finances. — États de répartition ; — comptes des recettes et dépenses de la capitation. — Lettres de MM. Desmaretz, Villeroy, d'Ormesson, Orry, Le Pelletier des Forts, de La Houssaye, Dodun, pour annoncer l'envoi d'arrêts du Conseil relatifs à la capitation, et pour presser le Bureau de procéder au plus vite à la répartition de cette imposition entre ses membres et d'en adresser une expédition en forme. — Édit du Roi Louis XIV portant création de 500,000 livres de rente au profit de ceux qui voudront s'affranchir du payement de la capitation. — M. Desmaretz, contrôleur général, écrit à ce sujet aux trésoriers de France à Rouen : « Sa Majesté m'a chargé de vous mander que vous feriez chose qui luy sera très-agréable de rachepter vostre capitation et de luy donner en cette occasion un nouveau témoignage de votre soumission pour ses ordres et de vostre zèle pour le bien de son service. »

C. 1708. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1659-1746. — Mémoire et procédure concernant la compétence des Bureaux des finances en matière de voirie, notamment dans le comté de Gisors et la Haute-Justice de Préaux. — Mémoire présenté au Parlement par Nicolas Lallemant, sieur de Branville, procureur du Roi au Bureau de Rouen, contre les juges de la Haute-Justice de Préaux, prétendant que la voirie leur appartient dans les limites de ladite justice. — Procès au sujet de l'alignement du bâtiment des consuls ; — de celui d'une maison sise en la rue Beauvoisine et appartenant à l'Hôtel-Dieu de Rouen.

C. 1709. (Liasse.) — 182 pièces, papier.

1693-1736. — Procès du Bureau des finances de

Rouen portés au Conseil d'État : — entre le Bureau de Paris et ceux de Rouen, Caen, Alençon, Soissons, Metz, au sujet de la juridiction domaniale que le premier s'attribuait comme ayant succédé à la Chambre du Trésor supprimée en 1693; — pour les charges de premier et de second président et la robe du Palais ; — avec la Cour des Comptes de Rouen, qui contestait aux trésoriers de France le droit de vérifier les états des comptables ; — avec les juges de Gournay, au sujet de la voirie ; — avec le sous-fermier des domaines, pour les francs-fiefs. — Taxe et liquidation des dépens pour procès au profit de MM. Colombel et Goulas.

C. 1710. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1751-1775. — Contestation entre les échevins anoblis par Louis XV à son passage à Rouen et le Bureau des finances, au sujet de l'enregistrement des lettres de noblesse. — Mémoire pour établir que toutes les lettres de noblesse doivent être enregistrées au Bureau des finances. — Observations des officiers du Bureau de Rouen, pour joindre à leur mémoire contre les échevins anoblis. — Minutes de lettres adressées à cette occasion au comte de Saint-Florentin et au chancelier.

C. 1711. (Liasse.) — 50 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1610-1747. — Extraits des registres du Conseil d'État concernant le Bureau des finances, les tailles et les étapes. — « Édit du roi Louis XIV portant attribution de la juridiction de son domaine à chaque Bureau des présidents et trésoriers généraux de France, érection d'iceux en deux services continuels et création de deux présidents, quatre trésoriers de France, un avocat et procureur du Roi, dix procureurs postulants, trois huissiers, deux greffiers et un maître clerc de greffe. » — Autre édit du même prince portant création d'une Généralité et Bureau des finances en la ville d'Alençon, avec un nombre d'officiers égal à celui des autres Bureaux du royaume. — « Règlement que le roi Louis XIV, par l'avis de la Reine régente, sa mère, veut être observé pour la fourniture et la distribution des étapes et pour le logement et la police de ses troupes marchant à la campagne. » — Mémoire concernant l'exemption des droits d'aides et de subvention.

C. 1712. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1580-1736. — Emprunt de 66,000 livres pour l'acquisition de la charge de premier président. — Observations sur un projet de déclaration envoyé par le chancelier. — Instruction pour l'office de trésorier de France. — Mémoire présenté au Roi par Philippe-Nicolas Lallemant, sieur de Branville, procureur du Roi au Bureau de Rouen, au sujet de la seigneurie de Longueil en la vicomté de Montivilliers. — Nominations d'officiers des finances. — Mémoire sur la grande et petite ferme de la vicomté de l'Eau. — Arrêt du Conseil en faveur du Bureau pour la chaussée de Saint-Sever, près Rouen. — Ordonnance prescrivant la vente d'un tènement de trois maisons au Havre, rue Saint-Jacques, provenant de la succession de Jean-François Hue de Montcallot, chef de la ligne Delaunay, vacante. — Copie de lettres du roi Henri III et mandement du Bureau pour la levée des impositions. — Lettre du même Roi pour faire lever 2,816 écus sur la Généralité de Rouen, pour la solde de quatorze compagnies ordonnées pour l'armée navale conduite par le commandeur de Chastes. — Don par Louis XIII à Jacques de Civille, sieur de Rombose, d'un arpent de terre à Moulineaux.

C. 1713. (Liasse.) — 154 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1589-1780. — Aveux de la châtellenie de Bellencombre. — Ordonnance rendue entre M. de Belbeuf, procureur général au Parlement de Normandie, et l'administrateur des domaines, confirmant la ventilation d'une partie du contrat d'acquisition de la châtellenie de Bellencombre. — Compte des menues nécessités du Bureau. — Construction du siége présidial de Rouen et des halles de Cailly. — Devis des ouvrages à faire à la vicomté de l'Eau. — Requêtes adressées à M. d'Angerval, commissaire des ponts et chaussées en la Généralité. — Exemption des charges des paroisses en faveur des officiers des Bureaux. — Fragments de registres plumitifs. — Réjouissances pour le rétablissement de Louis XV. — Pièces de comptabilité. — Requêtes à expédier.

C. 1714. (Registre. — In-4°. 64 feuillets, papier.

1706-1725. — Droits et épices dus à MM. les procureur et avocat du Roi au Bureau des finances, par les officiers du Roi, à l'occasion de leurs provisions et de leurs quittances de finances (écrit par M. Cossart de Sainte-Marie, commis au greffe) : — pour l'enregistrement des contrats d'aliénation en faveur du maréchal d'Estrées, 1 livre ; — pour la réception de M. Cahouet, 26 livres 13 sous ; — pour la provision du sieur Du Saussey, procureur du Roi à la Maîtrise de Rouen, 1 livre 8 sous 8 deniers ; — pour celle de M. le président de La Ferté, gratis ; — pour celle du sieur de Fleury, maître des eaux et forêts de Vernon, 13 livres 4 sous ; — pour la quittance de finance du président de Bonnetot, gratis, etc.

C. 1715. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1714-1729. — Comptes rendus à MM. d'Aussy et Fiquet, greffiers en chef, par M. Cossart de Sainte-Marie : — des droits de chapelle perçus à l'occasion de la réception des officiers; — des droits d'expédition et de ceux attribués à l'office de trésorier de France, conservateur des offices du Bureau : « pour la provision du sieur Germain, avocat du Roi au bailliage de Rouen, gratis; — pour celle de M. Lebas, conseiller au Parlement, gratis; — pour la réception du sieur Gervais, receveur des tailles de Lyons, 12 livres; — pour celle du sieur Dupoinchel, receveur des tailles d'En aux deux charges, pour double droit, 24 livres, etc. »

C. 1716. (Volume.)— In-folio, 83 pages, imprimé.

1753. — « Mémoire pour les officiers des Bureaux des finances de Rouen, Caen et Alençon, contre les officiers du Parlement, les juges royaux et les seigneurs hauts justiciers de la province de Normandie, au sujet de la voirie. » Imprimerie de Viret, près Saint-Martin.

C. 1717. (Volume.) — In-8°, 120 pages, imprimé.

1789. — « Mémoire sur l'institution du Bureau des finances et l'utilité de leurs fonctions. » Sans nom d'imprimeur ni d'auteur. — A la fin, on lit : Signé par MM. les officiers des Bureaux des finances d'Aix, Alençon, Bordeaux, Bourges, Caen, Dijon, La Rochelle, Limoges, Montpellier, Poitiers, Riom, Rouen, Soissons, Toulouse et Tours.

Élection d'Arques.

C. 1718. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1695-1788. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse d'Ambrumesnil. — Mention des particuliers imposés, des mendiants et fugitifs, des exempts, prêtres, nobles, etc. —Nombre de feux : en 1695, 66 ; en 1697, 70 ; en 1712, 70; — en 1788, 1,315 livres de taille, 762 d'accessoires, 822 de capitation. — Exempts : Pierre Lemarinier, sieur d'Anneval ; — Jacques du Parc, sieur de Brémare ; — François Lemarinier; — Parent de Launoy.

C. 1719. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1695-1788. — Rôles d'assiette de la paroisse d'Ancourt.—Nombre de feux : en 1695, 73 ; en 1708, 89 ; — en 1788, 2,699 livres de taille, 1,568 d'accessoires, 1,688 de capitation. — Exempts : M. de Fonteny, chevalier, seigneur de la paroisse, faisant valoir son château du Pontrencart (1 charrue, 6 chevaux, 8 vaches et 150 bêtes à laine) ; — madame d'Ancourt, M. d'Ancourt.

C. 1720. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1697-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse d'Angiens.—Nombre de feux : en 1697, 137 ; en 1708, 159 ; — en 1789, 3,703 livres de taille, 2,133 d'accessoires, 2,299 de capitation. — Exempts : M. Jacques de Rocquigny, messire Jean de Clercy, chevalier, occupant de son propre 100 acres de terre avec son logis et masure (2 charrues, 10 chevaux, 6 vaches et un troupeau ; — Adrien Langlois, sieur de Breteuil, occupant de son propre environ 250 acres de terre, avec son logis et masure (12 chevaux, 6 vaches et un troupeau ; — Antoine de Roquigny, sieur de Roquefort ; — Charles de Clercy, sieur de Gonneville ; — Charles Maret, chapelain du sieur de Clercy ; — Pierre Hacquet, clerc de la paroisse ;— le marquis de Limésy ;— madame de Bailleul ; — maître Pierre Vion, clerc, ayant une maison de la fabrique.

C. 1721. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse d'Angreville.—Nombre de feux : en 1695, 19; en 1708, 24; — en 1789, 514 livres de taille, 298 d'accessoires, 321 de capitation. — Exempts : demoiselle Marguerite de Creny, veuve de Charles Duboc, sieur de Beaupré, occupant une maison, 60 acres de terre en labour et 1 acre de pré (1 charrue, 4 chevaux, 3 vaches et 40 bêtes à laine) ; — demoiselle Jeanne de Saint-Ouën, veuve de Pierre de La Lande, sieur de Puchenval, occupant une maison, 60 acres de terre et 1 acre de pré (4 chevaux, 2 vaches, 20 bêtes à laine) ; — M. Le François, faisant valoir son logement, son jardin, 1 acre 1/2 de terre labourable et autant en pré.

C. 1722. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse d'Anneville.—Nombre de feux : en 1695, 59 (13 veuves) ; en 1708, 68 ; — en 1789, 1,796 livres de taille, 1,025 d'accessoires, 1,105 de capitation. — Exempts : la dame de Marsillac, occupant une ferme de 30 acres de terre ; — MM. de Dampierre, prêtre trésorier; Fichet, Dujardin, Perrée, Guillot, Deprés, Raullin, prêtres chanoines de Charlemesnil, faisant valoir leurs prébendes, qui consistent en une maison et un jardin potager ; — M. de Louville, faisant valoir sa maison d'honneur; — Nicolas Le

François, Nicolas Le Roux, chanoines de Charlemesnil, faisant valoir leurs bénéfices.

C. 1723. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse d'Appeville.—Nombre de feux : en 1695, 43; en 1707, 50; — en 1789, 1,175 livres de taille, 670 d'accessoires, 723 de capitation. — Exempts : Jacques Mel, sieur d'Alingnan, occupant son pavillon et 6 acres de terre en labour, plus de 20 acres en pâturages et deux masures, le tout valant 300 livres; — maître Claude Mollard, avocat au Parlement, occupant sa maison, une masure et deux acres de terre valant environ 100 livres; — pas d'autre exempt que le curé en 1789.

C. 1724. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse d'Archelles.—Nombre de feux : en 1695 et 1708, 14; — en 1789, 402 livres de taille, 232 d'accessoires, 250 de capitation. — Exempts : Jean-François-Paul de Rassent, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, seigneur d'Archelles, baron de Laulne, Lattelle, Yerville et autres lieux, colonel d'un régiment de cavalerie, brigadier des armées de Sa Majesté et grand bailli de Caux, occupant son château d'Archelles, cour, jardin et prairies adjacentes; — M. de Rassent, faisant valoir son manoir seigneurial, sa grande ferme, ses bois taillis et sa pêcherie; mademoiselle de Rassent faisant valoir sa maison.

C. 1725. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse d'Ardouval.—Nombre de feux : en 1695, 50; en 1708, 53; — en 1789, 1,130 livres de taille, 662 d'accessoires et 714 de capitation. — Exempts : Mathieu de Ricarville, sieur de Mondemaine, faisant valoir en propre le couvert; mademoiselle de Ricarville faisant valoir sa demeure; — en 1789, pas d'autre exempt que M. Deloche, religieux de Bonport, curé de la paroisse.

C. 1726. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse d'Arques.—Nombre de feux : en 1695, 117; en 1708, 139; — en 1789, 6,247 livres de taille, accessoires et capitation.—Exempts : François Du Crottay, sieur de Lépinay, propriétaire d'une ferme de 200 livres, ayant un serviteur, une servante et deux vaches; — Jean de Saint-Ouen, occupant, avec sa femme et une servante, une demeure de 20 livres de revenu; — le sieur de Lambercourt et son fils occupant à louage une maison de l'abbesse d'Arques, avec une servante et une vache, le sieur de Vatierval et la dame de Bray; — le chevalier de Blainville, Varouval de Saint-Vincent, M. de Creny, mesdames de La Blandinière et de Blainville, le sieur Quesnel, clerc de la paroisse.

C. 1727. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse d'Assigny. — Nombre de feux : en 1695, 98; en 1708, 113; — en 1789, 2,648 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : maître Robert-François, curé; Levasseur, Guillaume de Hornoy, prêtres; — le curé faisant valoir son bénéfice et deux portions de dîmes; le vicaire occupant sa demeure.

C. 1728. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse d'Aubermesnil.—Nombre de feux : en 1695, 25; en 1712, 20; — en 1789, 1,892 livres de taille, accessoires et capitation.—Exempts : Jacques Lemoyne, seigneur et patron d'Aubermesnil, faisant valoir son manoir seigneurial; — Henri Lemoyne, seigneur de la paroisse, faisant valoir son logis.

C. 1729. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse d'Auberville-sur-Eaune.—Nombre de feux : en 1695, 34; en 1708, 43; — en 1789, 815 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : madame d'Auberville, demeurant avec ses enfants, seigneurs dudit lieu, faisant valoir son bien, consistant en un manoir, 105 acres, avec 8 chevaux de charrue; — M. de Milleville, faisant valoir son manoir seigneurial.

C. 1730. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse d'Auffay.—Nombre de feux : en 1695, 177; en 1708, 180; — en 1789, 2,790 livres de taille, 635 d'accessoires, 1,762 de capitation. — Exempts : demoiselle Anne Nepveu, veuve de Jean Linant, en son vivant officier chez le Roi, occupant un tiers des héritages de son mari, et ses enfants les deux autres tiers; — le sieur Guillaume, sous-archer du vice-bailli;—Jean-Simon, clerc de la paroisse; — M. Lavandier, contrôleur des actes; — Jean Saint-Aubin, invalide.

C. 1731. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la pa-

roisse d'Aumoy ou Osmoy. — Nombre de feux en 1695, 38; en 1708, 45. — En 1789, 2,691 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : la veuve du sieur Dufort, faisant valoir sa ferme de la valeur de 800 livres (une charrue et 50 bêtes à laine); — Pierre-Jean de Trevet, sieur d'Osmoy, faisant valoir partie de sa ferme.

C. 1732. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse d'Aumesnil-le-Bas, *alias* Mesnil-le-Bas et Basomesnil. — Nombre de feux en 1695, 25; en 1708, 24. — En 1789, 930 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Madeleine Du Croq, veuve d'Adrien Le Villain, en son vivant officier de la vénerie du Roi, occupant dans la paroisse une ferme de six-vingts livres par an. — En 1789, pas d'autre exempt que le curé.

C. 1733. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse d'Auppegard. — Nombre de feux en 1695, 120; en 1708, 125. — En 1789, 6,439 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Henri Lemarinier, seigneur d'Auppegard, occupant son manoir seigneurial, qui consiste en 80 acres de terre (une charrue, 6 chevaux, 6 vaches et 100 bêtes à laine); François-Bonaventure Lemarinier, sieur d'Alençon, occupant une ferme de 60 acres (une charrue, 4 chevaux, 3 vaches et 100 bêtes à laine); Daniel Duchemin, sieur de La Fontaine, reçu à l'Hôtel des Invalides, occupant une maison et masure et 3 acres de terre; Nicolas Malherbe, chapelain; Jean Barry, clerc de la paroisse; madame de Bellemare, occupant son pavillon et un jardin de 30 livres; Pierre-Philippe Aveline, sacristain et maître des écoles; la sœur Hyacinthe du Sacré-Cœur, dame d'Ernemont, maîtresse des écoles de filles.

C. 1734. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1696-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse d'Auquemesnil. — Nombre de feux en 1696, 81; en 1708, 92. — En 1789, 4,302 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Antoine de Morant, sieur de Bourieart, faisant valoir 40 acres de terre (une charrue, 4 chevaux et 4 vaches); Nicolas de Morant, sieur d'Auquemesnil, faisant valoir 20 acres de terre (une charrue, 4 chevaux, 4 vaches, 20 bêtes à laine); Charles de Morant, sieur de Brachy, faisant valoir 20 acres de terre (2 chevaux, 2 vaches, 10 bêtes à laine); demoiselle Jacqueline de Morant, faisant valoir une maison et masure avec 2 vaches. — En 1789 pas d'autres exempts que le curé et le vicaire.

C. 1735. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille des paroisses des Authieux et La Heuze. — Le même rôle pour les deux paroisses pour plusieurs années. — Nombre de feux en 1695, 22, à La Heuze et aux Authieux en 1708, 52. — En 1789, aux Authieux, 601 livres de taille, accessoires et capitation; à La Heuze, 771 livres. — Exempts : maître Barthélemy du Becquet, curé de La Heuze; Jean Viguereux, curé des Authieux, faisant valoir la dime; M. Auvray, curé des Authieux; M. Sanson, curé de La Heuze, faisant valoir son bénéfice; M. le vicomte de Saint-Ouen, seigneur de La Heuze.

C. 1736. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1697-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse d'Autigny. — Nombre de feux en 1697, 57; en 1708, 55. — En 1789, 1,058 livres de taille, 602 d'accessoires, 650 de capitation. — Exempts : demoiselle Jeanne d'Outreleau, veuve de feu de La Mote Graindor, occupant une portion de son logis; Laurent Levert, sieur de Redoval, ancien garde du corps, faisant valoir 50 acres de terre (une charrue et 4 vaches; Robert Amyot, sieur des Marets, garde du corps de Son Altesse le duc d'Orléans, faisant valoir une ferme de 20 acres (2 chevaux et une vache). — En 1789 pas d'autre exempt que le curé.

C. 1737. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse d'Auzouville-sur-Saane. — Nombre de feux en 1695, 34; en 1708, 48. — En 1789, 741 livres de taille, 429 d'accessoires, 462 de capitation. — Exempts : maître Claude Chavet, curé, faisant valoir une petite maison et masure d'environ 4 acres en labour, louées du trésor de Saint-Denis-d'Auzouville, imposé à 7 livres comme dérogeant; Jacques Goupil, clerc de la paroisse; Laurent Rolet, garde-chasse de monseigneur de Baillard.

C. 1738. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse d'Avremesnil. — Nombre de feux en 1695, 170; en 1708, 201. — En 1789, 7,852 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Pierre Le Ber, Pierre Le Testu, Jean Le Sauteur, curés des trois portions de la cure; madame d'Avremesnil, occupant son manoir et 60 acres de terre (2 charrues, 6 chevaux, 8 vaches); André de Pardieu, Charles de Barrois, Jacques de Rocquigny, dit Saint-Gilles,

messire Louis-François de Pardieu, mademoiselle de La Fontelaye.

C. 1739. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1695-1749. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Bacqueville. — Nombre de feux en 1695, 253 ; en 1708, 318. — En 1749, 6,273 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Bonaventure d'Angennes, curé ; Jean Licquet, vicaire ; Michel Bonvalet, Charles Simon, Charles Levasseur, Guillaume Mottin, Antoine Goubert, prêtres; François-Henri Martel, sieur de Frion, occupant en propre, à Ablemont, une ferme avec 2 charrues, 6 chevaux et 100 bêtes à laine; M. François Pillon, officier chez le Roi; Jacques de La Porte, docteur en Sorbonne, curé; François Allard, vicaire; Nicolas Ragot, Michel Auzou, Nicolas Fontaine, prêtres ; Nicolas Lemonnier, maître d'école; M. de Frion, faisant valoir 100 acres de terre; M. de Varanville, faisant valoir son logis et sa ferme de 140 acres de terre; M. d'Imbleval faisant valoir 12 acres de terre; la veuve du sieur de Querville faisant valoir 12 acres de terre; M. Blondel, conseiller du Roi en l'Élection d'Arques, faisant valoir 80 acres de terre; M. Blondel, capitaine de milice, occupant son logement.

C. 1740. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1750-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Bacqueville. — En 1789, 6,476 livres de taille, accessoires et capitation. Quelques rôles en double. — Exempts : messire Louis Leféron de La Heuze, curé; Pierre-Adrien-Bonaventure Caudron, vicaire; Jacques-Philippe Guerillon, Jean-Baptiste Bonyard, prêtres; le marquis de Bacqueville; MM. Martel d'Alençon; Martel d'Ablemont; madame veuve d'Imbleval de La Fresnaye; M. Beatte d'Ausseville, lieutenant en l'Élection d'Arques; Jean-Jacques Le Dieu, huissier en la connétablie de France; Jean-Simon Saffran, huissier au Châtelet de Paris; Philippe Pesquet, maître des petites écoles publiques pour les garçons.

C. 1741. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Beaumets. — Nombre de feux en 1695, 34 ; en 1712, 44. — En 1789, 1,393 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : maître Pierre Perdrix, curé; dame Anne d'Estrépagny, veuve du sieur d'Angicus, faisant valoir une ferme de 30 acres de terre (une charrue, 3 chevaux, 2 serviteurs et 2 servantes); Jean d'Epinay, curé; Augustin Colignon, magister, faisant valoir la maison du cimetière.

C. 1742. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Beaunay. — Nombre de feux en 1695, 85 ; en 1708, 97. — En 1789, 5,839 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : noble et discrète personne maître Pierre, de Rouen, curé ; Jean Jourdain, vicaire; Pierre Luce, huissier en la Cour de Parlement de Normandie, faisant valoir sa ferme de 60 acres de terre (une charrue, 3 chevaux, 4 vaches et quelques porcs) ; maître Féret, curé; M. Cochon, vicaire.

C. 1743. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Bellencombre. — Nombre de feux en 1695, 34 ; en 1708, 44. — En 1789, 660 livres de taille, 662 d'accessoires et capitation. — Alexandre Levesque, propriétaire de la charge de greffier des rôles anciens de la paroisse, créée par édit du mois d'août 1690, procureur de la régie des deniers seigneuriaux de la châtellenie de Bellencombre. — Exempts : M. Charles-Auguste Coullard, curé ; Jacques Langlois, vicaire.

C. 1744. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Bellengreville. — Nombre de feux en 1695, 24 ; en 1708, 38. — En 1789, 1,269 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Maître Nicolas Boulenc, curé ; M. de Marsillac, seigneur du lieu ; M. d'Acheux, occupant sa ferme d'environ 600 livres ; M. Paon, curé; M. de Bellengreville, faisant valoir son château et une basse-cour.

C. 1745. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1655-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Bellengreville-en-Caux. — Nombre de feux en 1795, 50 ; en 1708, 52. — En 1789, 2,492 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Charles Le Bourgeois, curé ; Jean Lemaître, vicaire ; Françoise Marye, veuve de M. Alonce Du Crottay, sieur du Traversain, occupant 100 acres de terre (3 vaches et 3 chevaux) ; madame l'abbesse de Bondeville, patronne de la paroisse ; M. Bouillye, curé, et madame Vauquier et son fils, occupant leur manoir seigneurial.

C. 1746. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Belleville-sur-Mer. — Nombre de feux en 1695, 36 ;

en 1708, 54. — En 1789, 2,173 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Louis Le Febvre, curé ; messire David de Belleville, seigneur de la paroisse, occupant son logis et 112 acres de terre (une charrue, 4 chevaux, 6 vaches et 80 bêtes à laine) ; Pierre de Belleville, sieur de Gueuteville, occupant son logis et 50 acres de terre (une charrue, 2 chevaux, 3 vaches et 40 bêtes à laine) ; Adrien de Belleville, occupant sa maison et 20 acres de terre (une charrue, 2 chevaux, 2 vaches) ; — M. de Belleville, chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

C. 1747. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1695-1787. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Belmesnil. — Nombre de feux en 1695, 45 ; en 1708, 51. — En 1787, 2,500 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Me Martin Vautier, curé ; François de Sedeville, sieur de Belmesnil, faisant valoir 200 acres de terre (une charrue, 4 chevaux, 3 vaches, 60 bêtes à laine) ; la veuve de François Nepveu, officier du Roi ; Jean Verdier, archer du vice-bailli ; Joseph Bonnechose, curé.

C. 1748. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1698-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Benesville. — Nombre de feux en 1698, 74 ; en 1708, 84. — En 1789, 4,550 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Jean Hervieu, curé ; Jacques Lucas, prêtre ; dame Jeanne Drouen, veuve de Louis Paon, occupant 10 acres au hameau du Mesnil-Tostes (une charrue et 2 vaches) ; M. Leclerc, curé ; Nion, vicaire.

C. 1749. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Berneval-le-Grand. — Nombre de feux en 1695, 150 ; en 1708, 165. — En 1789, 5,478 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Nicolas Boulanger, curé ; Jean Clapelain, vicaire ; madame de Gueuteville, occupant son logement ; les quatre employés dans les fermes du Roi.

C. 1750. (Liasse.) — 87 pièces, papier

1696-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Bertreville. — Nombre de feux en 1795, 62 ; en 1706, 61. — En 1789, 934 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Jean Filye, curé ; Nicolas Le Boulenger, vicaire ; Adrien Du Héron, garde du corps de Monsieur, occupant une ferme de 40 acres de terre (3 chevaux et 4 vaches) ; Dauphin Piot, archer du vice-bailli, occupant une ferme de 20 acres (3 chevaux et 2 vaches) ; Jean-Pierre Pujot, curé ; M. Lemoyne, conseiller au bailliage d'Arques ; Jean-Baptiste Mallet, clerc de la paroisse ; Nicolas Saunier, directeur de la poste aux lettres.

C. 1751. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Biville-la-Baignarde. — Nombre de feux en 1695, 99 ; en 1708, 125. — En 1789, 4,701 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : François Lequesne, curé ; Lucas, vicaire ; Jean Blin, chapelain ; le comte de Mathan, patron de la paroisse ; Lorcher, curé ; Brunet, vicaire ; Jean Sacanville, clerc de la paroisse.

C. 1752. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Biville-la-Rivière. — Nombre de feux en 1695, 27 ; en 1708, 35. — En 1789, 864 livres de tailles, 500 d'accessoires, 540 de capitation. — Exempts : Jean Allain, curé ; M. de Béquigny, occupant sa ferme de 100 acres de terre ; Antoine Colsol, curé ; le sieur Baulaville, clerc de la paroisse.

C. 1753. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1695-1786. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Biville-sur-Mer, au comté d'Eu. — Nombre de feux en 1695, 100 ; en 1708, 118. — En 1789, 4,246 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Marin Morin, curé ; Charles Denis, Nicolas Benoît, prêtres ; François Ducastel, sieur de Neuvillette, faisant valoir 50 acres de terre (4 chevaux, 4 vaches, 1 valet et une servante) ; François Du Castel, sieur de Bertrimont, faisant valoir 30 acres de terre (2 chevaux, 2 vaches, 1 valet et une servante) ; Louis Ducastel, sieur du Rosay, faisant valoir 40 acres de terre (2 chevaux, un valet et une servante : mademoiselle de Neuvillette, faisant valoir 60 acres de terre labourable.

C. 1754. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1696-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Blosseville. — Nombre de feux en 1696, 134 ; en 1708, 140. — En 1789, 3,179 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Henri Soulas, curé ; Pierre Grenier, vicaire ; Pierre Levillain, Nicolas Pellevillain, chapelains de M. de Blosseville ; Adrien Sangrain, clerc de la

paroisse; Nicolas Joutel, curé; Jean Du Tot, Jacques Née, chapelains; le vicomte de Blosseville, M. de Captot, conseiller au Parlement.

C. 1755. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1695-1789. – Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Blumesnil. — Nombre de feux en 1695, 33; en 1708, 31. — En 1789, 891 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Charles Auzou, curé; Paquin, curé.

C. 1756. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Boishulin. — Nombre de feux en 1695, 30; en 1708, 28. — En 1789, 1,495 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Yvelin, curé; M. de Torchy, seigneur de la paroisse; Nicolas Beaurain, curé; messire Aymar-Claude de Torchy, seigneur de la paroisse, faisant valoir son logis, un jardin, 80 acres de bois taillis et 80 acres de pâtis et jones-marins.

C. 1757. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Bois-Robert. — Nombre de feux en 1795, 58; en 1708, 66. — En 1789, 3,238 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Jean Yve, curé; Nicolas Laurent, vicaire; messire Robert de Ricarville, chevalier, seigneur et patron de la paroisse, occupant son logis seigneurial; M. Gingois, curé; Nicolas Mercier, magister faisant valoir la maison vicariale; M. de Médine, seigneur, patron de la paroisse, faisant valoir son château.

C. 1758. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Bonnetot. — Nombre de feux en 1695, 8; en 1712, 7. — En 1789, 1,246 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Me Robert Langlois, curé; Guillaume Ratel, curé.

C. 1759. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Bosville. — Nombre de feux en 1695, 11; en 1708, 17. — En 1789, 381 livres de taille, 215 d'accessoires, 234 de capitation. — Exempts : Silvestre Le Baron, curé; Godefroy, curé; Pierre Laurent, clerc de la paroisse.

C. 1760. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Boudeville. — Nombre de feux en 1695, 49; en 1708, 53. — En 1789, 2,514 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Robert Heuzé, curé; M. Damar, curé; Nicolas Lecordier, clerc; Jean Grandsire, garde-chasse du comte d'Hunolstein et résidant au château de la paroisse.

C. 1761. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Bourg-de-Saane. — Nombre de feux en 1695, 15; en 1711, 13. — En 1789, 545 livres de taille, 316 d'accessoires, 340 de capitation. — Exempts : Antoine Née, curé; Philippe d'Ouville sieur de Borne; pas d'autre exempt que le curé en 1789.

C. 1762. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1699-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Bourgdun. — Nombre de feux en 1695, 115; en 1711, 130. — En 1789, 5,072 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Pierre Le Roy, Jean Caillouë, curés; Pierre Lainé, Jacques Vincent, chapelains; Jean Rion, clerc de la paroisse; René de Bailleul, sieur d'Altemare, occupant sa ferme de 80 acres de terre (2 charrues, 6 chevaux, 4 vaches et un troupeau); Anne Alleaume, veuve de Jean de La Roche, officier de la grande fauconnerie du Roi, occupant une maison et masure avec 10 acres de terre (2 chevaux, 2 vaches); — Simon-Gaspard Martinet, Pierre Levasseur, curés; Le Tellier, clerc; madame d'Ectot et son fils, M. Du Carron et MM. du chapitre de Saint-Quentin, seigneurs de la paroisse.

C. 1763. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1697-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Bouteville. — Nombre de feux en 1697, 88; en 1708, 93. — En 1789, 2,000 livres de taille, 1,172 d'accessoires, 1,263 de capitation. — Exempts : Charles Coruble, curé; Adrien Deschamps, vicaire; Guillaume de Tournecroche, sieur de Bourval, occupant sa ferme de 140 acres de terre (2 charrues, 8 chevaux, 2 vaches, un troupeau); Duval, curé; Delâtre, vicaire.

C. 1764. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la

paroisse de Bouteilles. — Nombre de feux en 1695, 36; en 1712, 54. — En 1789, 2,489 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Jean Cauvelle, curé; Gosselin, curé.

C. 1765. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Brachy. — Nombre de feux en 1695, 56; en 1789, 60. — En 1784, 1,529 livres de taille, 873 d'accessoires, 940 de capitation. — Exempts : Étienne Blondel, curé; Antoine Louis, curé; Adrien Dumois, clerc de la paroisse.

C. 1766. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Brametot, *alias* Brennetot ou Brannetot; quelques rôles communs pour Brametot et Grainville-la-Renard. — Nombre de feux en 1695, 41; en 1708 (pour Brametot et Grainville-la-Renard réunis), 76. — En 1789, pour Brametot, 873 livres de taille, 497 d'acessoires, 537 de capitation. — Exempts : Charles Durieu, curé; Martin Troude, vicaire; Le Fèvre, curé; Nicolas Goupil, faisant valoir la maison cléricale.

C. 1767. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Braquemont. — Nombre de feux en 1695, 144; en 1708, 145. — En 1789, 1,898 livres de taille, 1,084 d'accessoires, 1,168 de capitation. — Exempts : François de Hornay, vicaire; Pierre Féret, sieur de Braquemont; — M. Du Tot, chevalier de Saint-Louis, faisant cultiver son jardin et quelques pièces de terre.

C. 1768. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Bretteville. — Nombre de feux en 1695, 39; en 1708, 55. — En 1789, 2,671 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Gabriel Ferrand, curé; Louise Valland, femme de messire Charles Gohier, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, patronne de Bretteville, Jacques Miffant, faisant valoir une ferme de 20 acres de terre (une charrue, 3 chevaux, 2 vaches); Charles Dumont occupant 20 acres de terre; Thomas Lenormand, curé; Joseph Romain, vicaire; Pierre Cavelier, garde-chasse chez M. de Bret; M. le comte de Bret, patron de la paroisse, greffier en chef au Parlement de Paris.

C. 1769. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Brunville-sur-Mer. — Nombre de feux en 1695, 52; en 1708, 80. — En 1789, 2,500 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : François Le Gras, curé; Jean-Baptiste Vincent, officier de Son Altesse Royale; M. Du Mazy, garde du corps de Sa Majesté.

C. 1770. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Bures et Burettes. — Nombre de feux en 1695, 83; en 1710, 106. — En 1789, 6,723 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Pierre Regnoult, Antoine de La Roche, curés des deux portions de la cure; Jacques Tuillier, vicaire; Charles Garin, le sieur Dillois, le sieur de Feuqueray; Jean-François Langlois, Augustin Belamy, curés des deux portions; Romain Havet, maître d'école.

C. 1771. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1697-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Cailleville. — Nombre de feux en 1697, 97; en 1708, 113. — En 1789, 2,247 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Samson Burel, curé; Gabriel Heude, vicaire; Claude de Bréauté, patron de la paroisse, demeurant à Valognes en basse Normandie, Marguerite de Pardieu, veuve de Jean Diel, sieur d'Enneval et de Clermont, occupant une ferme de 150 acres de terre (2 charrues, 6 chevaux, 4 vaches, un troupeau de bêtes à laine); Guillaume Diel, Jean-Baptiste Arnois, sieur de Reutteville, élu en l'Election de Caudebec, occupant de son propre une ferme de 80 acres de terre (une charrue, 4 chevaux, 3 vaches, un troupeau de bêtes à laine); M. de Reutteville, maître de la Chambre des Comptes, patron de la paroisse, faisant valoir 12 acres de terre et 20 acres de bois taillis; M. de Breteuil, conseiller au Parlement, occupant une maison, 3 acres de masure et 20 acres de terre; M. Diel de Graville; Pierre Lacaille, clerc de la paroisse.

C. 1772. (Liasse.) 87 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Calleville-les-Deux-Églises. — Nombre de feux en 1695, 83; en 1712, 77. — En 1789, 4,120 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Antoine de Cartier, curé du Grand-Moutier; Pierre Maynet, curé du Petit-

Moutier; Claude Le Jeune, curé du Grand-Moutier; Mallet, curé du Petit-Moutier; Pierre Nicolet, maître des écoles, faisant valoir la maison cléricale.

C. 1773. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Canehau. — Nombre de feux en 1695, 59; en 1708, 76. — En 1789, 1,192 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Louis de La Vallée, curé; Antoine de Torcy, occupant sa maison et 20 acres de terre; Florent Du Bos, sieur Du Til, faisant valoir 100 acres de terre (8 chevaux, 8 vaches et 80 bêtes à laine); Ferchon, vicaire de la paroisse.

C. 1771. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Canteleu. — Nombre de feux en 1695, 28; en 1708, 23. — En 1789, 620 livres de taille, 363 d'accessoires, 392 de capitation. — Exempts : Jean Guéroult, curé; Michel Fleury, curé; M. de Canteleu, seigneur de la paroisse, occupant son château et 10 acres de terre.

C. 1775. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1697-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Canville. — Nombre de feux en 1697, 125; en 1708, 147. — En 1789, 5,477 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Antoine Basselin, curé; Pierre Rausoville, vicaire; Pierre Duhamel, clerc de la paroisse; Ezéchiel Dieullois, curé; Madame Prier d'Hattenville, dame de Benesville, faisant valoir son manoir seigneurial, le jardin en dépendant et 20 acres de terre; M. Paris, conseiller au Présidial de Caudebec; Ransonnette, avocat; Jean-Baptiste Quesnel, clerc, faisant valoir la maison cléricale.

C. 1776. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse du Castelier. — Nombre de feux en 1695, 30; en 1708, 27. — En 1789, 703 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Pierre Le Canchois, curé; Jacques de Lépine, curé; Nicolas Sannier, directeur de la poste aux lettres.

C. 1777. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Cent-Acres. — Nombre de feux en 1695, 21; en 1708, 16. — En 1789, 1,660 livres de taille, 393 d'accessoires, 423 de capitation. — Exempts : Jean Dubreuil, curé; Pierre Le Goupil, vicaire; — en 1789, pas d'autre exempt que le curé.

C. 1778. Liasse. — 88 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de La Chapelle-Benouville. — Nombre de feux en 1695, 33; en 1708, 35. — En 1789, 670 livres de taille, 392 d'accessoires, 423 de capitation. — Exempts : Jean-Baptiste Gallois, curé; en 1789, pas d'autre exempt que le curé.

C. 1779. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de La Chapelle-du-Bourguay. — Nombre de feux en 1695, 33; en 1712, 27. — En 1789, 1,078 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Abraham Le Villain, François Pinchon, curés; Louis Susenne, seigneur de La Chapelle; Judith Chauvel, veuve de Charles Langlois, seigneur du Bourguay; Louis-Honoré-Toussaint Morizet et Antoine David, curés.

C. 1780. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de La Chapelle-sur-Dun. — Nombre de feux en 1695, 48; en 1708, 46. — En 1789, 1,407 livres de taille, 803 d'accessoires, 865 de capitation. — Exempts : Julien Choplin, curé; Vincent Blosseville, vicaire; Nicolas de La Montaigne, sieur de La Chapelle, occupant une ferme de 120 acres de terre (2 charrues, 6 chevaux, 3 vaches et un troupeau); Jacques Du Mesnil, faisant valoir 60 acres de terre (une charrue, 4 chevaux, 2 vaches et un troupeau); René Le Seigneur de Mellemont, et dame Charlotte-Marie Quesnel, veuve de M. de Cavelier; M. Vallade, curé; M. Boequet, vicaire; Jean-Baptiste d'Eu et M. d'Imbleval, son gendre; Nicolas Colle, clerc, faisant valoir la maison cléricale.

C. 1781. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de La Chaussée — Nombre de feux en 1695, 46; en 1708, 55. — En 1789, 2,529 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Michel Guillotin, curé; Thomas de Grouchy, sieur de Greny, occupant une maison de 50 acres de terre (une charrue, 4 chevaux, 7 vaches et 100 bêtes à laine); messire Jacques de Grouchy, sieur de Grouchy, occupant une ferme de 50 acres de terre (3 chevaux, 4 vaches et 100 bêtes à laine); M. Franquelin, curé; Bou-

dry, vicaire; madame Blondel, faisant valoir son logis et son jardin.

C. 1782. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Colmesnil. — Nombre de feux en 1695, 21; en 1708, 25. — En 1789, 1,789 livres de taille, accessoires et capitation.—Exempts: Alexandre Chefdeville, curé; Nicolas Robert, prêtre; haut et puissant seigneur messire Étienne-Joseph de Manneville, chevalier, comte du lieu, marquis de Charlemesnil, gouverneur des ville et château de Dieppe; Guillaume-Romain Potier, curé; Jean Fouet, clerc de la paroisse; madame la duchesse de Mortemart; M. de Boislaville et M. Blondel, chevaliers de Saint-Louis.

C. 1783. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1691-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse du Craville-la-Roquefort. — Nombre de feux en 1695, 77; en 1707, 118. — En 1789, 4,635 livres de taille, accessoires et capitation.—Exempts : Charlemagne de Rocquigny, curé; Marcecourt, vicaire; messire Émery de Rocquigny, chevalier, patron du lieu, occupant son logis avec 24 acres de terre (une charrue, 4 chevaux, 3 vaches); Piot-Sainte-Catherine, lieutenant de cavalerie, occupant une maison et masure et 20 acres de terre (une charrue, 3 chevaux, 2 vaches); Nicolas Barbe, curé; Jean-Baptiste Langlois, vicaire; messire Giot, seigneur de la paroisse; Pierre Gouel, clerc, occupant la maison cléricale.

C. 1784. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Crespeville. — Nombre de feux en 1695, 24; en 1710, 24. — En 1789, 468 livres de taille, 266 d'accessoires, 287 de capitation.—Exempts: Antoine Durand, curé, ayant un valet et un cheval, et faisant valoir la dîme par ses mains avec 7 acres de terre appartenant à son lieu presbytérial; M. Cocatrix, curé, faisant valoir son bénéfice.

C. 1785. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Cressy. — Nombre de feux en 1696, 47; en 1708, 61. — En 1789, 2,330 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : dom Germain Paulmier, prieur; dom Pierre Richomme, sous-prieur; Nicolas Le Barbier, prieur; Louis Petit, clerc de la paroisse.

C. 1786. Liasse. — 94 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de La Crique. — Nombre de feux en 1695, 22; en 1708, 36. — En 1789, 1,768 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : M. Le Cerf, seigneur d'Icquelon, conseiller du Roi en sa Cour des Aides de Normandie: pas d'autres exempts que le curé et le vicaire en 1789.

C. 1787. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1696-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Criquetot. — Nombre de feux en 1696, 26; en 1708, 30. — En 1789, 860 livres de taille, 1,047 d'accessoires et capitation. — Exempts : Étienne Février, curé; François Leclerc, vicaire; pas d'autres exempts que les ecclésiastiques en 1789.

C. 1788. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Crodalle. — Nombre de feux en 1695, 87; en 1708, 86. — En 1789, 1,473 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Jean Becou, curé, occupant son presbytère avec 4 acres de terre et la grosse dîme de la paroisse; Jacques Creton, curé; messire Aymar-Nicolas de Mercastel, seigneur de la paroisse, faisant valoir son corps de logis avec une portion d'herbage estimée à 50 livres; M. le chevalier de Mercastel, faisant valoir son bien en propre estimé à 160 livres.

C. 1789. (Liasse. — 87 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Cropus. — Nombre de feux en 1695, 49; en 1710, 57. — En 1789, 2,718 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Jacques Fichet, curé; Dupuis, vicaire; Louis de Paillard, occupant une maison et 12 acres de terre (1 cheval et 2 vaches); Gaillard, curé; Vieubled, vicaire; M. de Belleville, avocat au Parlement, faisant valoir un jardin et une masure.

C. 1790. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Crosville. — Nombre de feux en 1695, 42; en 1707, 40. — En 1789, 2,727 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Michel Fauvel, curé; Christophe Le Tanneur, vicaire; demoiselle Marie de Veules, veuve du sieur de La Bouverache, occupant en propre une maison

et masure, 15 acres de terre en labour et 2 acres de prairie; François-Bonaventure Bertrand, curé; Jean Dupuis, clerc de la paroisse.

C. 1791. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Dampierre. — Nombre de feux en 1695, 57; en 1708, 67. — En 1789, 2,536 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Jean-Baptiste Auvray, curé; son frère, vicaire; Eustache de Guéran, patron de Dampierre et Riquebourg, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, occupant son château avec un droit de champart; Pierre Le Tellier, curé; Joly, vicaire, occupant une petite maison donnée par M. de Dampierre, pour tenir les écoles.

C. 1792. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Denestanville, *alias* Nétanville. —Nombre de feux en 1695, 30; en 1708, 33.—En 1789, 929 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Jean Blondel, vicaire de la paroisse; M. Tanneur, curé; Charles Biville, clerc laïque.

C. 1793. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Derchigny, *alias* Dersigny. — Nombre de feux en 1695, 23; en 1708, 28. — En 1789, 952 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Nicolas Losmer, curé; Jacques Crespin, prêtre; M. le comte de Caumont, seigneur et patron de la paroisse, faisant valoir son château avec bois et ferme.

C. 1794. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Douvrend. — Nombre de feux en 1695, 126; en 1708, 128. — En 1789, 5,568 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Nicolas Alachandée, curé; Charles Vitan, chapelain; Nicolas Philippe, prêtre, occupant son école; Louis de Saint-Ouen, sieur d'Agranville, occupant sa maison en propre, avec 28 acres de terre à la solle (1 charrue, 8 chevaux, 4 vaches, 24 bêtes à laine; demoiselle Charlotte de Creny, veuve de Jean Sénéchal, sieur de Rocquigny, occupant une maison et 8 acres de terre à la solle (1 charrue, 4 chevaux, 3 vaches); Louis de Malleville, sieur de La Fosse, faisant valoir sa maison et 50 acres de terre à la solle (2 charrues, 8 chevaux, 4 vaches); Louis de Creny, faisant valoir sa terre de Pucheux et 40 acres de terre à la solle (2 charrues, 8 chevaux, 12 vaches); François Diel, sieur du Saussay, occupant une maison d'Adrien Godard et 6 acres de terre en propre (1 cheval); Me d'Agranville, Guillaume de Tollemer, Catherine de Creny, Anne Le Sénéchal, veuve de Nicolas de La Mare; Catherine Le Sénéchal, Jacques de Saint-Ouen et le sieur d'Aussy, Louis Le Sénéchal, sieur d'Agranville; Madeleine d'Imbleval; MM. Le Sénéchal, de La Fosse, Douvrendel, de Folleville, de Gueran, d'Imbleval.

C. 1795. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Draqueville. — Nombre de feux en 1695, 35; en 1708, 35. — En 1789, 2,195 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Richard Lucas, curé; Charles Dumesnil, sieur de Belleville, occupant 25 acres de terre (2 chevaux); Hector Levreur, premier archer du vice-bailli de Caux, occupant 25 acres de terre (2 chevaux, 2 vaches); Mme de Vimont; Pierre Brument, clerc de la paroisse.

C. 1796. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1697-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse d'Éavis ou des Ifs. — Nombre de feux en 1697, 36; en 1715, 32. — En 1789, 611 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Jacques de Hauquelen, curé, M. Des Éavis et sa mère, occupant une maison, un jardin et 60 acres de terre (une charrue et 5 chevaux); M. de La Mauduite et sa mère; M. de Cantel, faisant valoir sa terre seigneuriale.

C. 1797. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1697-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse d'Englesqueville-la-Braslong. — Nombre de feux en 1697, 52; en 1708, 69. — En 1789, 2,582 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Louis Foncout, vicaire; Gédéon Langlois, sieur d'Estaintot; François Lecoutre, avocat, officier de Monsieur; Pierre Gille, curé; Laurent Picard, vicaire; Pierre Meré, clerc, occupant la maison cléricale.

C. 1798. (Liasse.) — 94 pièces, papier

1691-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse d'Esglesqueville-sur-Saane. — Nombre de feux en 1695, 32; en 1712, 39. — En 1789, 2,006 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Michel Hamelin, curé; François Dumesnil, sieur de Regnéville, faisant ve

loir sa ferme de 50 acres de terre environ (1 charrue, 3 chevaux, 2 vaches et quelques cochons) ; — Duval, curé ; M. d'Englesqueville, seigneur du lieu, occupant son logement et faisant valoir sa coutume.

C. 1799. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1696-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse d'Épineville. — Nombre de feux en 1696, 4 ; en 1699, 6. — En 1789, 567 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : M. Le Picard, curé ; Mlle Lejeune, veuve de M. Lejeune, conseiller au Présidial de Caudebec ; Tesson, curé ; Chaudeur, Dubeu, Picart, employés dans les fermes du Roi.

C. 1800. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse d'Équiqueville. — Nombre de feux en 1695, 37 ; en 1708, 36. — En 1789, 1,007 livres de taille, 574 d'accessoires, 619 de capitation. — Exempts : Claude Houssaye, curé ; l'abbé de Sommery, occupant deux fermes à trois charrues, tant pour lui que pour sa mère ; Le Fort, curé.

C. 1801. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse d'Étables. — Nombre de feux en 1696, 19 ; en 1710, 24. — En 1789, 1,654 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Jean de Lombart, curé ; Manoury, curé.

C. 1802. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1700-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse d'Étalleville. — Nombre de feux en 1700, 50 ; en 1709, 76. — En 1789, 2,728 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Jean David, curé ; Robert Heuzé, chapelain ; Louis Paon, occupant sa ferme d'environ 15 acres de terre ; Longuet, curé ; M. Guiot, chevalier, seigneur patron d'Étalleville, faisant valoir son manoir seigneurial ; M. Paon, faisant valoir sa maison de plaisance et 2 acres de terre en masure.

C. 1803. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1695-1788. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse d'Étran. — Nombre de feux en 1695, 29 ; en 1708, 46. — En 1788, 2,422 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Robert Blondel, curé ; Nicolas Gallie, sieur de Saint-Denis, occupant sa ferme d'environ 60 acres de terre (1 charrue, 4 chevaux, 6 vaches ; Antoine de La Rivière, occupant le couvert seulement ; M. de Marsigny, occupant sa ferme de 40 acres de terre ; M. Deraux ; Mme veuve de Lincourt.

C. 1804. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse d'Eurville. — Nombre de feux en 1695, 44 ; en 1708, 46. — En 1789, 1,304 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Pierre de Frémont, curé ; M. Le Houx, curé ; 8 mendiants.

C. 1805. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1696-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Fontaine-le-Dun. — Nombre de feux en 1696, 88 ; en 1708, 76. — En 1789, 2,467 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Pierre Le Roux, Laurent Toustain, curés des deux portions ; Guerillon, clerc de la paroisse ; messire Charles de Tourneroche, chevalier, seigneur patron du lieu, occupant en propre environ 100 acres de terre, avec son logis et sa masure (2 charrues, 6 chevaux, 2 vaches et un troupeau ; Louis de Roequigny, sieur de Linemare, occupant de son propre environ 40 acres de terre, avec sa maison et masure (1 charrue, 3 chevaux, 2 vaches ; M. Delatre, curé ; M. Gille, vicaire.

C. 1806. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de La Fontelaye. — Nombre de feux en 1695, 30 ; en 1714, 39. — En 1789, 990 livres de taille, 589 d'accessoires, 636 de capitation. — Exempts : Nicolas Caudebec, curé ; Isaac Dumont, seigneur patron de la paroisse, occupant une ferme d'environ 80 acres de terre (1 charrue, 3 chevaux, 2 vaches, 80 bêtes à laine) ; M. Lefèvre, curé ; Isaac-Antoine Dumont de Bostaquet, seigneur patron de la paroisse, occupant son manoir seigneurial.

C. 1807. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Fresles. — Nombre de feux en 1695, 78 ; en 1708, 99. — En 1789, 5,320 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Le Brandonnier, curé ; Guérard, vicaire ; François Lesueur, faisant valoir une maison et masure (1 charrue, 12 vaches, 80 bêtes à laine) ; André Lesueur, sieur Du Hautbois, occupant une maison et masure (6 vaches) ; pas d'autre exempt que le curé en 1789.

C. 1808. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de La Fresnaye. — Nombre de feux en 1695, 8 ; en 1708, 11. — En 1789, 310 livres de taille, 193 d'accessoires, 179 de capitation. — Exempts : Jean Fontaine, curé ; le sieur d'Ardouval ; le sieur de Ricarville ; pas d'autre exempt que le curé en 1789.

C. 1809. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Freuleville. — Nombre de feux en 1695, 82 ; en 1708, 106. — En 1789, 4,834 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Jean Caltot, curé ; Jean Corné, vicaire ; Le Sueur d'Acqueville ; la veuve du sieur Le Saunier ; Charles Dohin de Vienne, curé.

C. 1810. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de La Gaillarde. — Nombre de feux en 1695, 115 ; en 1708, 140. — En 1789, 2,310 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Alexandre Guerout, curé ; Vivien Du Jardin, vicaire ; Jacques-Gabriel Houel Feugueur, curé ; Gamelin, vicaire ; Alexandre, seigneur de Montgrime ; Daniel Guerout, seigneur du Métillon, conseiller au Parlement de Rouen ; Mallet, élu en l'Élection d'Arques, taxé d'office à 70 livres.

C. 1811. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Glicourt. — Nombre de feux en 1695, 62 ; en 1708, 75. — En 1789, 3,034 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Jacques Soulas, curé ; M. de Fourcy, abbé de Saint-Wandrille, seigneur patron de la paroisse ; pas d'autres exempts que le curé et le vicaire en 1789.

C. 1812. (Liasse) — 90 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Gonnetot. — Nombre de feux en 1695, 62 ; en 1708, 58. — En 1789, 2,955 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Jacques Pontif, curé ; Marc-Antoine Lorgeril, garde du corps de Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Orléans, faisant valoir une ferme de 60 acres de terre ; Jean-Baptiste Duval, curé ; Charles de La Croix, clerc de la paroisse, occupant la maison cléricale.

C. 1813. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Gonneville. — Nombre de feux en 1695, 138 ; en 1708, 156. — En 1789, 6,994 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Michel de Beaumont, François Le Gras, curés des deux portions de la cure ; Pierre Le Carpentier, vicaire ; François Le Picard, chapelain ; Nicolas Quevillon, archer au service du Roi ; MM. de Raimbonville ; Quevillon de La Vatine ; Jean Beatte, clerc de la paroisse.

C. 1814. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1696-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Gouchaupré. — Nombre de feux en 1698, 45 ; en 1708, 53. — En 1789, 2,514 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Étienne Ferment, sieur de Saint-Jean, officier de la maison du Roi ; pas d'autre exempt que le curé en 1789.

C. 1815. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Gourel. — Nombre de feux en 1695, 31 ; en 1708, 29. — En 1789, 2,945 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Jean de La Fontaine, prêtre desservant ; François Eschard, maître ordinaire de la Chambre des Comptes de Normandie, seigneur patron de la paroisse, occupant une ferme de 40 acres de terre (1 charrue, 4 chevaux, 5 vaches et un petit troupeau) ; Jacques Duval, curé ; Pierre Paon, clerc de la paroisse.

C. 1816. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Graincourt. — Nombre de feux en 1695, 37 ; en 1708, 49. — En 1789, 2,423 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Pierre Dumesnil, sieur de La Goulée, curé ; Jacques Caron, vicaire ; M. le comte de Vargemont, seigneur patron de la paroisse, maréchal des camps et armées du Roi, faisant valoir son château.

C. 1817. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Grainville-la-Renard. — Nombre de feux en 1695, 20 ; en 1710, 23. — En 1789, 1,209 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : François Le Clerc, curé, occupant 2 acres de terre de bénéfice ; Jean Vasse, curé.

C. 1818. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Grèges. — Nombre de feux en 1695, 40; en 1708, 39. — En 1789, 2,761 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Thomas Delamare, curé; Louis Horné, vicaire; Adrien de Blanchaston, seigneur de Grèges, occupant sa ferme de 130 acres de terre (1 charrue, 9 vaches et 2 servantes); Jacob de Bruchaux, sieur de Plainville, occupant sa ferme de 130 acres de terre (1 charrue); Nicolas Daudasne, sieur de Lincourt; MM. de Fouquesol et de Creny; madame veuve Coterel.

C. 1819. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Greny. — Nombre de feux en 1695, 54; en 1710, 56. — En 1789, 2,332 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Guillaume Bourdon, curé; François Maurisse, chapelain de la Charité de la paroisse; Mathieu de Gruchy, faisant valoir 40 acres de terre (4 chevaux, 4 vaches); M. de Verton, faisant valoir sa terre d'environ 660 livres.

C. 1820. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Greuville. — Nombre de feux en 1696, 92; en 1708, 107. — En 1789, 4,483 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Le Roi, vicaire; Grostête, curé; Laurent Duré, clerc de la paroisse, occupant la maison cléricale avec un jardin.

C. 1821. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1696-1788. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Gruchet-Saint-Siméon. — Nombre de feux en 1696, 44; en 1708, 46. — En 1789, 2,304 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Laurent Desjardins, curé; Martin, curé; Michel Boullet, clerc de la paroisse, occupant la maison cléricale avec un jardin.

C. 1822. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Gueures. — Nombre de feux en 1695, 103; en 1710, 100. — En 1789, 4,912 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Robert Legendre, curé; François de La Berquerie, occupant 20 acres de terre (2 vaches); Jean d'Outreleau, officier de feu mademoiselle d'Orléans, occupant une maison de 30 acres de terre (1 charrue, 3 chevaux, 2 vaches); le sieur de Lorgeril, conseiller du Roi, lieutenant criminel de l'Élection d'Arques, faisant valoir 50 acres de terre (4 chevaux, 3 vaches, 80 bêtes à laine); Antoine Maillard, curé; Néel, vicaire; Étienne Castel, clerc de la paroisse, occupant la maison cléricale; M. de Canouville, seigneur du lieu; Jean-Baptiste Paon, receveur du château.

C. 1823. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1697-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Gueuteville. — Nombre de feux en 1697, 109; en 1708, 122. — En 1789, 2,462 livres de taille, 1,406 d'accessoires, 1,616 de capitation. — Exempts : Jean-Baptiste Sanson, curé; Pierre Brejolle, vicaire; Adrien Marets, chapelain; Pierre Lepaulard, clerc de la paroisse; Jean Le Picard, sieur de Sainte-Marie; Jean-Baptiste Le Picard, sieur Du Broullet; Burel, curé; Pigné, vicaire; Michel Duport, clerc; Le Picard, chevalier de Saint-Louis.

C. 1824. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1696-1788. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Guilmécourt. — Nombre de feux en 1696, 107; en 1708, 109. — En 1789, 3,027 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Louis Fils, curé de Saint-Vast; Remi Le Doux, curé de Saint-Amand; pas d'autres exempts que le curé et le vicaire de la paroisse en 1789.

C. 1825. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse d'Herbouville. — Nombre de feux en 1695, 24; en 1708, 20. — En 1789, 526 livres de taille, 303 d'accessoires, 327 de capitation. — Exempts : Abraham Massonnet, curé; Nicolas Massif, curé; Jacques Coruble, clerc de la paroisse, faisant valoir la maison cléricale; messire Signard, seigneur de la paroisse, occupant son manoir seigneurial et 15 acres de terre.

C. 1826. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse d'Hermanville. — Nombre de feux en 1695, 50; en 1708, 59. — En 1789, 1,150 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Laurent Langlois, curé; M. Du Quesnay, sieur d'Hermanville, au droit de sa femme; Claude Dehais, curé; François Lemarchand, vicaire *pensionné* chez le curé; François Anger, clerc de la paroisse, occupant la maison cléricale.

C. 1827. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Hotot. — Nombre de feux en 1695, 82; en 1708, 90. — En 1789, 2,386 livres de taille, 1,362 d'accessoires, 1,468 de capitation. — Exempts : Romain Massé, curé; Antoine Mel, ingénieur du Roi, faisant valoir sa ferme d'environ 30 acres de terre; Philippe Le Canu, sieur de La Jonquière, faisant valoir sa ferme d'environ 80 acres de terre (1 charrue, 4 chevaux et 100 bêtes à laine); M. Du Bos-le-Comte, faisant valoir sa ferme d'environ 70 acres de terre (1 charrue, 4 chevaux et un troupeau); M. l'abbé Aumont, curé; l'abbé Auvray, vicaire; M. Le Canu de La Jonquière, faisant valoir sa ferme et 60 acres de terre.

C. 1828. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1696-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Houdetot. — Nombre de feux en 1697, 69; en 1708, 88. — En 1789, 1,582 livres de taille, 873 d'accessoires, 941 de capitation. — Exempts : Jacques Verdier, curé; Le Roi, vicaire; Henri de Rocquigny, sieur d'Halescourt, occupant 40 acres de terre; demoiselles Élisabeth et Madeleine de Montblarn; Jean-Charles Lemazier, sieur Du Verger; Joseph Bénard, curé; Jean Le Blond, vicaire.

C. 1829. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse d'Hugleville-sur-Scie. — Nombre de feux en 1695, 114; en 1710, 123. — En 1789, 3,427 livres de taille, 1,963 d'accessoires, 2,117 de capitation. — Exempts : David Gloria, curé; Philippe Lucas, vicaire; Raoul de Bourbel, sieur de Montpinson, occupant son manoir seigneurial et 30 acres de terre en propre; Jacques Giboury, curé; Jacques Calais, vicaire; M. de Bourbel de Montpinson; M. Le Filleul.

C. 1830. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse d'Imbleville. — Nombre de feux en 1695, 76; en 1708, 84. — En 1789, 3,510 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : François Deoga, curé; Anthiaume, vicaire; messire Charles Baudry, chevalier, seigneur et patron de la paroisse, conseiller du Roi au Parlement de Normandie, occupant son château et 60 acres de terre (4 cavales, 10 vaches, 100 bêtes à laine); M. de Dampierre, conseiller au Parlement de Normandie, occupant son manoir seigneurial.

C. 1831. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse des Innocents. — Nombre de feux en 1695, 43; en 1708, 48. — En 1789, 678 livres de taille, 386 d'accessoires, 417 de capitation. — Exempts : Guillaume Iluré, curé; Pierre-André Boquet, vicaire; pas d'autre exempt que le curé en 1789.

C. 1832. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1685-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse d'Intraville. — Nombre de feux en 1695, 66; en 1708, 74. — En 1789, 1,611 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Jean Vasselin, curé; Jean Dillard et Nicolas Cailleux, vicaires; messire de Mercastel, occupant sa demeure et un jardin; mademoiselle Nollent, occupant sa maison et 5 acres de terre sur son domaine de Mahommet.

C. 1833. (Liasse.) — 90 pièces, papier

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille des hameaux de Janval, Épinay, Cotte-Cotte, La Barre, de Saint-Rémy de Dieppe. — Nombre de feux en 1695, 92, 22 fugitifs ou mendiants; en 1708, 128, 2 fugitifs ou mendiants. — En 1789, 2,136 livres de taille. — Fermiers des Hospitalières de Dieppe imposés à 105 livres, faisant valoir 50 acres de terre avec 2 charrues, 6 chevaux, 4 vaches et 30 bêtes à laine.

C. 1834. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Lamberville. — Nombre de feux en 1695, 56; en 1708, 72. — En 1789, 1,945 livres de taille, 1,128 d'accessoires, 1,212 de capitation. — Exempts : Charles de Saulx, vicaire; Le Jeune, archer du vice-bailli; M. de Bostaquet, seigneur de la paroisse, faisant valoir son logis; Jacques Gossier, clerc de la paroisse, occupant la maison cléricale.

C. 1835. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Lammerville. — Nombre de feux en 1695, 155; en 1708, 149. — En 1789, 4,283 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Charles Vallet, curé; Jean Vignon, curé; Pierre Marie, vicaire; Augustin Farin, clerc de la paroisse; le comte de Lammerville, faisant valoir son logis et ses bois taillis; M. du Taron, faisant valoir son pavillon.

C. 1836. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Lestanville. — Nombre de feux en 1695, 32; en 1708, 39. — En 1789, 550 livres de taille, 322 d'accessoires, 347 de capitation. — Exempts: Guillaume Ansel, curé; Jacques de Crény, sans profession; Dujardin, curé; Jean-Baptiste Éliot, clerc de la paroisse, occupant la maison cléricale.

C. 1837. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Lindebeuf. — Nombre de feux en 1695, 77; en 1708, 77. — En 1789, 2,966 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Jean de Clercy, curé; le marquis de Torcy, seigneur et patron du lieu, faisant valoir une terre de 150 acres de terre (2 charrues, 4 vaches et 120 bêtes à laine); Charles Le Feu, sieur Du Métillon, faisant valoir 30 acres de terre (2 chevaux, 1 vache); Antoine Quesnel, curé; Pierre Vautier, garde des chasses de la comtesse de La Mire.

C 1838. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Linnetot (plus tard Lintot). — Nombre de feux en 1695, 42; en 1708, 42. — En 1789, 1,349 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Louis de Prelle, curé; Robert Maurouard, chapelain; Louis de Clercy, occupant une maison et une masure d'environ 30 acres de terre 3 chevaux et 1 vache); Nicolas de Lintot; Isaac Susanne, sieur de Clariel, conseiller du Roi en l'Élection d'Arques, faisant valoir sa ferme de 60 acres de terre en labour (4 chevaux, 4 vaches et 100 bêtes à laine); Antoine Langlois, sieur de La Forrière, officier chez le Roi; Ango, curé; Nicolas Boudet, clerc de la paroisse; madame Du Clariel; Jacques Vivet, maître de la poste royale.

C. 1839. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Longueil. — Nombre de feux en 1695, 159; en 1708, 191. — En 1789, 10,941 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Adrien Terrier, curé; Étienne Duchesne, vicaire; Louis Gaston de Guillaumé, sieur de Saint-Germain, faisant valoir 60 acres de terre (1 charrue, 4 chevaux, 100 bêtes à laine); Louis Richer, archer du grand prévôt, faisant valoir 60 acres de terre (1 charrue et 4 chevaux); pas d'autres exempts que les deux curés en 1789.

C. 1840. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Longueville. — Nombre de feux en 1695, 62; en 1708, 60. — En 1789, 1,953 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Jacques Langlois, curé; Matonville, vicaire; François Pillon, diacre; Pierre Morel, clerc tonsuré; Pierre Susenne, lieutenant général au bailliage de Longueville, faisant valoir sa grande ferme d'Épinay de 50 acres de terre (1 charrue, 3 chevaux, 100 bêtes à laine); Michel de Sébouville; le sieur Nevren, commis au bureau des entrées et contrôleur des exploits.

C. 1841. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Louvetot. — Nombre de feux en 1695, 34; en 1709, 33. — En 1789, 894 livres de taille, 518 d'accessoires, 549 de capitation. — Exempts : Taine, curé; le marquis de Belbeuf, seigneur de la paroisse.

C. 1842. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Luneray. — Nombre de feux en 1695, 136; en 1708, 160. — En 1789, 6,075 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Toussaint Duval, curé; Michel de La Mare, chapelain de la chapelle Saint-Nicolas de Rocquigné; Anne Le Seigneur, veuve du sieur d'Iberville, occupant une chambre chez Jean Gruel; Augustin Vatement, curé; Jean Flamant, vicaire; Gloria, maître d'école; la veuve de M. Guérin de Tourville, occupant son manoir et 6 acres de terre.

C. 1843. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Mainières. — Nombre de feux en 1695, 127; en 1708, 157. — En 1789, 9,110 livres de taille, 2,407 d'accessoires, 2,596 de capitation. — Exempts : François Le Chandelier, curé; Jean Lambert, vicaire, et Jacques Martin, prêtre, occupant l'école; la marquise de Mainières, occupant son château; Queval, maître d'école.

C. 1844. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Maintru. — Nombre de feux en 1695, 49; en 1708, 54. — En 1789, 1,314 livres de taille, 760 d'accessoires, 821 de capitation. — Exempts : Guillaume Le Fèvre, curé; Jean Simon, vicaire; Michel Croutelle, sieur Du Monduel.

faisant valoir 100 acres de terre; les héritiers du sieur de Bonneval; les demoiselles de Bonneval; le sieur Du Mesnil Bosequemare, occupant 150 acres de terre.

C. 1845. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Manéhouville. — Nombre de feux en 1695, 35; en 1708, 33. — En 1789, 1,083 livres de taille, 628 d'accessoires, 677 de capitation. — Exempts : Louis Bérard, curé; Jacques Euldes, sieur de Catteville, faisant valoir sa ferme de Catteville de 100 acres de terre en labour (2 charrues, 8 chevaux, 5 vaches, 150 bêtes à laine); Jean-Baptiste Talbot, clerc laïque, occupant une maison du trésor de la paroisse.

C. 1846. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1697-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Manneville-ès-Plains. — Nombre de feux en 1697, 107; en 1708, 128. — En 1789, 2,677 livres de taille, 1,528 d'accessoires, 1,648 de capitation. — Exempts : Étienne Eudes, curé; Adrien Lecomte, vicaire; Sulpice Du Mesnil, clerc; Pierre Alexandre et son fils, gardes du Roi, actuellement au service, faisant valoir une ferme de 60 acres de terre (1 charrue, 4 chevaux, 2 vaches et 50 bêtes à laine); demoiselle Jeanne Lemaistre, veuve d'Adrien Le Piot, garde du Roi, occupant une maison avec 5 acres de terre (1 vache); Jean Billard, curé, faisant valoir son bénéfice et 5 acres d'aumône; Augustin de La Porte, vicaire, logé par le trésor; Piot de Touvent, faisant valoir sa maison et 8 acres de terre; Dominique Colle, clerc de la paroisse, logé par le trésor.

C. 1847. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Martigny. — Nombre de feux en 1695, 67; en 1708, 68. — En 1789, 2,921 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Nicolas Du Caron, curé; Jacques Du Montpellé, seigneur de Martigny, capitaine de cavalerie, occupant le logis seigneurial et 60 acres de terre (1 charrue, 3 chevaux); Louis d'Étrépagny, sieur Du Mesnil-Rabout, occupant 60 acres de terre (2 charrues, 6 chevaux); — Thomas de Launé, curé; M. de Martigny, seigneur de la paroisse, faisant valoir 7 acres de terre.

C. 1848. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Martin-Église. — Nombre de feux en 1695, 50; en 1710, 70. — En 1789, 2,762 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Charles Féray, curé (1 valet, 1 cheval, 1 vache); le chevalier de Catteville, occupant sa ferme de 20 acres de terre et 12 acres de pré estimées 800 livres (2 valets, une servante, 4 chevaux, 4 vaches); le curé, faisant valoir son bénéfice et les grosses dîmes; le vicaire, occupant sa demeure et 5 acres de terre; M. de Ménibus, occupant sa grande ferme et son pavillon.

C. 1849. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1697-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse du Mesnil-Durdant. — Nombre de feux en 1697, 24; en 1712, 23. — En 1789, 423 livres de taille, 240 livres d'accessoires, 259 livres de capitation. — Exempts : Charles Du Vaupan, curé; Pierre Le Comte, vicaire; Gédéon de Raullin, sieur de Gueuteville; Jean de Raullin, occupant 60 acres de terre; Jean Blanquet, curé; Richard, vicaire; Le Picard de Veules, seigneur de la paroisse; madame Langlois de Veules, veuve du sieur Le Picard, faisant valoir sa maison avec masure et 12 acres de terre.

C. 1850. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Mesnil-Folemprise. — Nombre de feux en 1695, 64; en 1708, 67. — En 1789, 1,191 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Pierre Jollye, curé; Jean Belanger, desservant de la paroisse et titulaire de la chapelle de Folemprise, faisant valoir 2 acres de terre de ladite chapelle avec sa demeure; Antoine Couailler, clerc laïque.

C. 1851. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Mesnil-Rury. — Nombre de feux en 1695, 35; en 1708, 53. — En 1789, 1,654 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : François Horlaville, curé; Arsen, curé; Antheaume, clerc, occupant la maison cléricale.

C. 1852. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse du Mesnil-Saint-Germain. — Nombre de feux en 1695, 14; en 1708, 18. — En 1789, 1,948 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Jean-Jacques Hurault, curé; Pierre Lemoine, sieur de Biville, occupant son

manoir de 1,000 livres de rente (1 charrue, 4 chevaux, 4 vaches); Jacques Vaucourt, curé; Furel, vicaire.

C. 1853. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1695-1788. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Meulers. — Nombre de feux en 1695, 103; en 1708, 112. — En 1788, 4,910 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Réné Le Chartier, curé; Michel Néel, clerc; le président de Meulers, seigneur patron de la paroisse, n'y faisant aucune résidence, demeurant habituellement à Rouen; Jean Horcholle, curé; Vallée, vicaire; Joseph Millet, clerc laïque, faisant valoir la maison d'école des garçons; la sœur de la Providence, faisant valoir celle des filles.

C. 1854. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Montebourg. — Nombre de feux en 1695, 18; en 1710, 24. — En 1789, 1,405 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Charles Le Breton, curé, occupant son presbytère et 6 acres de terre d'aumône; le comte d'Hunolstein, seigneur patron de la paroisse; Lubin Motet, clerc.

C. 1855. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Muchedent. — Nombre de feux en 1695, 33; en 1710, 35. — En 1789, 1,856 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Louis Barrois, curé; Gabriel Carruyer, sieur de Muchedent, occupant une maison et masure, 60 acres de terre et 4 acres de pré; Moinet, curé; Benchiquet, prieur de Pubel; M. de Muchedent, faisant valoir sa ferme de 50 acres de terre en labour, 6 acres en herbages, 4 acres de bois taillis, le tout valant 900 livres.

C. 1856. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1695-1788. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Neuville-et-Puits. — Nombre de feux en 1695, 11; en 1710, 113. — En 1789, 1,841 livres de taille, 1,650 d'accessoires, 1,778 de capitation. — Exempts : Robert Chapelle, curé; Chapelle Marc de Fauville, Claude Cavée, Louis Deligne, Cagnart, prêtres; Capron, vicaire; M. Labbé, chevalier de Saint-Louis, occupant son logis.

C. 1857. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Notre-Dame-d'Alihermont. — Nombre de feux en 1695, 116; en 1708, 106. — En 1789, 5,886 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Robert Godeby, curé; Guillaume Hornoy, chapelain; François Forget, prêtre habitué; Alexandre Le Caruier, sieur de Bruquedalle (2 chevaux, 1 valet); Louis Lecaruier, sieur de Bonneval, faisant valoir 100 acres de terre (1 charrue, 4 chevaux, 4 vaches, 60 bêtes à laine, 2 valets, 2 servantes); Robert de Caqueray, faisant valoir 100 acres de terre (1 charrue, 4 chevaux, 4 vaches, 60 bêtes à laine, 1 valet, 1 servante); Joachim Le Prévost, sieur de La Ferté, faisant valoir 20 acres de terre (2 chevaux, 2 vaches, 1 valet); M. de Caqueray, curé, faisant valoir son bénéfice, d'un revenu de 1,400 livres; Abraham, vicaire; Balavoine, clerc; M. de La Ferté, faisant valoir son bien, d'un revenu de 650 livres; M. Le Prévost; mesdemoiselles Du Mesnil et de Crétot.

C. 1858. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse Notre-Dame-d'Envermeu. — Nombre de feux 1695, 178; en 1708, 209. — En 1789, 3,078 livres de taille, 1,787 d'accessoires, 1,926 de capitation. — Exempts : Jean Gervais, curé; François Duval, vicaire; David de Dieppe, Charles Le Borgne, Michel Vaccandare, David de Bures, prêtres; Antoine Gallie, sieur de Brais, faisant valoir 50 acres de terre; David Gallie, faisant valoir 30 acres de terre; Marthe Hareng, veuve de M. de Petiteville, et madame de Rouville; Gondré, vicaire; Vieuville, chapelain de Brais; le maître d'école d'Envermeu et deux sœurs pour l'instruction des filles; madame Bourdon, occupant le pavillon de madame Allard; deux commis aux aides et le contrôleur des actes.

C. 1859. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1696-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Notre-Dame-du-Parc. — Nombre de feux en 1696, 39; en 1709, 41. — En 1789, 514 livres de taille, 297 d'accessoires, 321 de capitation. — Exempts : Jean Aupaix, curé; François Thieffray, vicaire; Louis Rebours, curé; Augustin Bienaimé, clerc, faisant valoir une petite maison du trésor.

C. 1860. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1695-1750. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse d'Offranville. — Nombre de feux en 1695, 251 (18 mendiants); en 1708, 299. — La même année, 5 prêtres au chapitre des exempts. — En 1750, 7,913 livres de

taille. — Exempts : Pierre Talbot, curé; Jean Boudet, Nicolas Laignel, Guillaume Dupuis, Jacques Duhamel, Pierre Bourgeaut, prêtres; Guillaume Duval, sieur de La Croix, faisant valoir 30 acres de terre (1 charrue, 3 chevaux, 4 vaches); Thomas Fournier, faisant valoir sept-vingts acres de terre (2 charrues, 8 chevaux, 8 vaches, 140 bêtes à laine); Jean Taquet, sieur de Breteuil, faisant valoir 100 acres de terre (1 charrue, 4 chevaux, 6 vaches, 140 bêtes à laine); Pierre Cauvin, sieur d'Offranville, faisant valoir 120 acres de terre (2 charrues, 8 chevaux, 4 vaches, 140 bêtes à laine); mademoiselle de Penly, faisant valoir 25 acres de terre (1 charrue, 3 chevaux, 4 vaches); la veuve du sieur d'Etrimont, faisant valoir 70 acres de terre (1 charrue, 4 chevaux, 4 vaches; Gille Peintil, curé; Jacques Garin, François Bras-de-Fer, Nicolas Boullard, prêtres; la sœur de la Providence pour l'instruction des filles; Duval de La Croix; Chauvin d'Offranville; Fournier d'Offranville; Parent d'Alençon; Duchatel; Baudry de Samaunon; Thomas Papillon, invalide.

C. 1861. Liasse. — 38 pièces, papier.

1751-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse d'Offranville. — En 1780, 16 mendiants. — En 1789, 18 mendiants, 9,121 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Romain Benard, curé; Duval, vicaire; Duval, prêtre habitué; le clerc et la sœur de la Providence; Chauvin d'Offranville, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du Roi, faisant valoir son manoir seigneurial, un herbage et 38 acres de terre; M. de Launoy d'Offranville, occupant sa maison d'honneur et 12 acres de terre; M. Duval, occupant sa maison d'honneur et 57 acres de terre; madame Duval; M. Parent d'Alençon; madame Duchatel; M. Masier, chevalier de Saint-Louis, et madame Baudry.

C. 1862. Liasse. — 90 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse d'Omonville. — Nombre de feux en 1695, 41; en 1708, 50. — En 1789, 1,734 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : François Renault, curé; Pierre Poisson, vicaire; Jacob Bontemps, seigneur de la paroisse, faisant valoir sa ferme de 80 acres de terre (2 charrues, 8 chevaux, 3 vaches, 80 bêtes à laine; Joseph Nasse, curé; Pierre Verdure, vicaire; Jean-Baptiste Batailler, seigneur patron de la paroisse, occupant son château.

C. 1863. Liasse. — 91 pièces, papier.

1691-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse d'Orival. — Nombre de feux en 1695, 22; en 1710, 25. — En 1789, 658 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Robert Pottier, curé; pas d'autre exempt que le curé en 1789.

C. 1864. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse d'Ouville-la-Rivière. — Nombre de feux en 1695, 71; en 1710, 78. — En 1789, 4,254 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Jean Bulletel, curé; Cadot, vicaire; madame de Tessy, faisant valoir sa ferme de 120 acres de terre; la dame d'Esneval; Guillaume Ferand, curé; le marquis de Thiboutot; M. d'Anglaiville; M. de Milleville de Bétencourt.

C. 1865. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1691-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Pelletot. — Nombre de feux en 1695, 19; en 1708, 22. — En 1789, 470 livres de taille, 275 d'accessoires, 297 de capitation. — Exempts : Vincent Sauson, curé; pas d'autre exempt que le curé en 1789.

C. 1866. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Penly. — Nombre de feux en 1695, 95; en 1708, 100. — En 1789, 2,218 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Nicolas Lesage, curé; Antoine Lesage, prêtre, frère du curé et demeurant au presbytère; Gabriel Frechon, garde de la porte du Roi, occupant une maison et 30 acres de terre (1 charrue, 3 chevaux); M. de Montot, chevalier, garde du corps du Roi, faisant valoir son logis et 24 acres de terre; M. de La Houssaye, faisant valoir son logis et 16 acres de terre; les quatre employés dans les fermes du Roi.

C. 1867. Liasse. — 85 pièces, papier.

1697-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Plaine-Sève. — Nombre de feux en 1697, 51; en 1708, 58. — En 1789, 1,427 livres de taille, 727 d'accessoires, 892 de capitation. — Exempts : Ango, curé; Adrien Jourel, vicaire; MM. Quesnel, seigneurs de Plaine-Sève, occupant 160 acres de terre (2 charrues, 1 vache, 150 bêtes à laine); Claude Ridel, sieur de Plaine-Sevette, trésorier de France, occupant 100 acres de terre (2 charrues, 3 vaches, 100 bêtes à laine; Pierre Niel, curé; Honoré, clerc.

C. 1868. Liasse.) — 89 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la

paroisse de Pommeréval. Nombre de feux en 1695, 43 ; en 1708, 105. — En 1789, 1,304 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Antoine Collombel, curé ; André Canchois, vicaire ; Jean-Jacques Bourgoise, chevalier, seigneur patron de la paroisse, occupant son manoir seigneurial ; Jean Chatel, curé ; Vincent Le Bourgois, vicaire ; M. le comte de Sedaige, patron de la paroisse, faisant valoir son château ; Nicolas de La Lande, soldat invalide.

C. 1869. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Pourville. — Nombre de feux en 1695, 16 ; en 1710, 31. — En 1789, 135 livres de taille. — Exempts : François Le Pelletier, curé ; Dieulois, curé.

C. 1870. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Quevremont (Sainte-Marguerite). — Nombre de feux en 1695, 49 ; en 1707, 51. — En 1789, 1,473 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Jacques Bonnet, curé ; Pierre Lessé, chapelain ; David Auzou ; un huissier en l'Élection d'Arques, propriétaire d'une maison et de 30 acres de terre (une charrue, 2 chevaux, 2 vaches et 40 bêtes à laine) ; Moy, curé ; M. et madame de Bourval, occupant leur château avec 75 acres de terre (2 charrues, 6 chevaux, 4 vaches, 150 bêtes à laine, 5 domestiques).

C. 1871. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Quiberville. — Nombre de feux en 1695, 64 ; en 1708, 70. — En 1789, 1,027 livres de taille, 591 d'accessoires, 638 de capitation. — Exempts : Charles Delandre, curé ; François Delamare et le sieur Miffant, occupant une ferme de 50 acres de terre ; demoiselle de La Barre, occupant 4 acres de terre ; Le Gendre, prêtre desservant.

C. 1872. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Raimfreville. — Nombre de feux en 1695, 28 ; en 1710, 32. — En 1789, 966 livres de taille. — Exempts : Richard Roussel, curé ; Élisabeth Chauvel, veuve de Daniel de Miffant, sieur de Crèvecœur, faisant valoir sa ferme de 60 acres de terre (une charrue, 4 chevaux, 6 vaches) ; Jean Millot, curé ; M. d'Ericq, seigneur du Grand-Écaquelon, occupant son manoir seigneurial (3 domestiques).

C. 1873. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Reuville. — Nombre de feux en 1695, 53 ; en 1708, 77. — En 1789, 3,193 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Nicolas Commère, curé ; Cornillot, vicaire ; Adrien Simon, conseiller du Roi, vice-bailli de Caux, faisant valoir environ 80 acres de terre (3 chevaux, 2 vaches, 80 bêtes à laine) ; Jacques Bougard, curé ; Jean-Baptiste Potier, M. François-Louis Le Seigneur, chevalier, seigneur patron de la paroisse, faisant valoir son château, cour d'honneur et jardin.

C. 1874. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Ribeuf. — Nombre de feux en 1695, 9 ; en 1708, 12. — En 1789, 543 livres de taille, 311 d'accessoires, 325 de capitation. — Exempts : Gilbert Mounerot, curé ; — Louis Vieillot, curé ; Étienne Catel, clerc de la paroisse.

C. 1875. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Ricarville. — Nombre de feux en 1695, 54 ; en 1708, 63. — En 1789, 756 livres de taille, 430 d'accessoires et 464 de capitation. — Exempts : Jean Gelé, curé ; messire François de Romé, seigneur patron de Ricarville, occupant son manoir seigneurial ; Vincent, curé, et le magister, faisant valoir une maison de l'église.

C. 1876. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1696-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Rouxmesnil. — Nombre de feux en 1696, 9 ; en 1708, 13. — En 1789, 952 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Jean Nepveu, curé ; Jean-Baptiste Pan, curé ; Gaillard, clerc de la paroisse.

C. 1877. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Royville. — Nombre de feux en 1695, 74 ; en 1708, 96 ; — En 1789, 1,700 livres de taille, 996 d'accessoires, 1,074 de capitation. — Exempts : Jean Mullot, curé ; Philippe Vinet, vicaire ; la veuve d'Antoine-Jean de Clermont, maréchal des logis des gardes de Monsieur, occupant sa ferme de 50 acres de terre (une charrue, 3 chevaux, 3 vaches) ; Henri Le François, archer du vice-bailli de Caux, occupant une ferme de 50 acres de terre (une charrue, 3 chevaux, 3 vaches, 80 bêtes à laine) ; Hochel, curé ; Henri Paine, vicaire ; Charles Allais, clerc ; M. de Toque-

ville, seigneur patron de la paroisse, faisant valoir son logis et son jardin.

C. 1878. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Saint-Aubin-le-Cauf. — Nombre de feux en 1695, 103; en 1708, 122. — En 1789, 6,472 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Guillaume d'Orival, curé; Jean Boucourt, vicaire; M. de Martigny, ayant épousé la marquise de Torcy, faisant valoir son château de Saint-Aubin (4 valets et 2 servantes); la veuve du sieur Fatouville, faisant valoir une ferme de 300 livres (1 valet, 2 chevaux); les religieuses de Sainte-Marie-du-Pollet, faisant valoir la ferme du Grand-Aunay d'un revenu de 800 livres (2 valets, une servante et quelques chevaux); — Robert Métais, curé; Jean Planquois, vicaire; la présidente de Torcy, faisant valoir son manoir seigneurial par son garde.

C. 1879. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Saint-Aubin-sur-Mer. — Nombre de feux en 1695, 77; en 1708, 95. — En 1789, 1,485 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Barthélemy Ives, curé; Jean Dumonstier, chapelain de M. d'Auber; M. Alphonse d'Auber, chevalier, seigneur patron de la paroisse; M. d'Auber de Vertot, occupant sa maison et son jardin; l'abbé de Monchy, curé; Nicolas-Antoine Rouen, vicaire; Santais, maître d'école; le comte de Choiseul-Gouffier, seigneur de la paroisse, occupant son château, où réside M. Le Sieur, receveur de la seigneurie.

C. 1880. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Saint-Aubin-sur-Scie. — Nombre de feux en 1695, 69; en 1708, 90. — En 1789, 5,047 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Pierre de L'Oraille, curé; Guillaume Lemonnier, vicaire; Jean-Marie Boutevillain, curé; Louis Laisné, clerc de la paroisse.

C. 1881. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Saint-Crespin. — Nombre de feux en 1695, 37; en 1710, 34. — En 1789, 2,987 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Nicolas-François Deschamps, curé; Jean-Henri Jourdain, vicaire; Susanne Roussel, veuve de Jacques Elye, sieur de La Lande, occupant à moitié sa ferme de 100 acres de terre; Talmy, curé; Joseph Battement, clerc de la paroisse.

C. 1882. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Saint-Denis-d'Aclon. — Nombre de feux en 1695, 31; en 1708, 29. — En 1789, 434 livres de taille, 246 d'accessoires, 265 de capitation. — Exempts : Antoine de La Houssaye, curé; Pierre Villard, vicaire; André Ricard, curé; François Lavenu, vicaire.

C. 1883. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Saint-Denis-du-Val. — Nombre de feux en 1695, 23; en 1712, 26. — En 1789, 1,692 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Pierre Fulletot, curé; François de Pardieu, seigneur patron de la paroisse; Roussillon, curé; Lantais, clerc de la paroisse.

C. 1884. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Saint-Denis-sur-Scie. — Nombre de feux en 1695, 74; en 1708, 102. — En 1789, 4,391 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Thomas Bocquet, curé, occupant son presbytère et 8 acres de terre; Simon Vallée, vicaire; la veuve de Charles Baudouin, sieur de Berville; pas d'autres exempts que le curé et le vicaire en 1789.

C. 1885. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1691-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Saint-Hélier. — Nombre de feux en 1695, 38; en 1708, 31. — En 1789, 2,220 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Nicolas Lapostre, Jean-Baptiste Racine de Sainte-Marguerite, curés; Jean Le Parmentier et Guillaume Soudé, archers du grand-prévôt; pas d'autres exempts que le curé et le clerc en 1789.

C. 1886. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Saint-Honoré. — Nombre de feux en 1695, 40; en 1708, 38. — En 1789, 905 livres de taille, 556 d'accessoires, 597 de capitation. — Exempts : Charles Fredry, curé; Guérard, vicaire; la veuve de Louis de Miffant, sieur de Monville, faisant valoir sa ferme de 200 acres de terre (2 charrues, 10 chevaux, 10 vaches, 120 bêtes à laine); le sieur Fauville, faisant valoir sa ferme de 40 acres de terre (3 chevaux); M. Dambray, conseiller au Parlement de

Rouen, faisant valoir sa ferme de 25 acres de terre; Noël-Nicolas Fécamp, curé; Nicolas Cotard, vicaire.

C. 1887. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Saint-Jacques-d'Alihermont. — Nombre de feux en 1695, 68; en 1708, 70. — En 1789, 3,225 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : François Le Bouteiller, curé; Jean de Foville, occupant 60 acres de terre (6 chevaux, 6 vaches); Guillaume d'Avesne, occupant une maison et 30 acres de terre (1 cheval et 2 vaches); Charles d'Avesne, occupant 10 acres de terre (2 vaches); Routier, curé; Floquel, vicaire; M. d'Avanne, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, faisant valoir sa ferme de 50 acres de terre d'un revenu de 700 livres; madame de Guiran, veuve de messire d'Avanne; madame d'Avanne, veuve de messire d'Avanne; madame d'Acheux, veuve de messire de Foville, faisant valoir une ferme et 15 acres de terre d'un revenu de 400 livres.

C. 1888. (Liasse.) — 89 pièces, papier

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Saint-Just. — Nombre de feux en 1697, 19; en 1710, 34. — En 1789, 607 livres de taille, 350 d'accessoires, 373 de capitation. — Exempts : Adrien Quesnel, curé, faisant valoir son presbytère et 5 acres de terre; Aimar Quesnel, chevalier, seigneur patron d'Yquelon et de Saint-Just, faisant valoir sa ferme d'environ 200 acres de terre en labour (2 charrues, 6 chevaux, 3 vaches, 100 bêtes à laine); Jean-Baptiste Becheray, curé.

C. 1889. (Liasse.) — 83 pièces, papier

1695-1788. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Saint-Laurent-d'Envermeu. — Nombre de feux en 1695, 9; en 1708, 11. — En 1789, 61 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempt : Duval, curé; pas d'autre exempt que le curé en 1789.

C. 1890. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Saint-Laurent-en-Caux. — Nombre de feux en 1695, 125; en 1708, 121. — En 1789, 4,459 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Robert de Pestel, curé; Pierre Dupuis, vicaire; Jacques Pellevillain, chapelain; messire Jacques-François de Pestel, chevalier, marquis de Normanville, seigneur patron de la paroisse; Jacques de Vipart, François Paon, faisant valoir une ferme de 50 acres de terre (3 chevaux, 2 vaches); Isaac Haran, sieur des Marettes, garde de Monsieur, faisant valoir une ferme de 50 acres de terre (1 charrue, 3 chevaux, 2 vaches, 100 bêtes à laine); Jean Faucon, archer du grand prévôt, faisant valoir une ferme de 60 acres (1 charrue, 3 chevaux, 2 vaches, 100 bêtes à laine); Jean-Baptiste-Balthasar Masselin, curé; Hue, vicaire; Jean de Laporte, clerc; M. Molard Tihermont, officier dans les gardes-côtes; messire Pierre-Alexandre Malherbe, seigneur de la paroisse, faisant valoir sa coutume.

C. 1891. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Saint-Mars. — Nombre de feux en 1695, 120; en 1708, 114. — En 1789, 1,900 livres de taille, 1,113 d'accessoires, 1,200 de capitation. — Exempts : Nicolas de Heugleville, curé, occupant son presbytère et 5 acres de terre d'aumône; Jean Jean, vicaire; la veuve d'Adrien Leclerc, faisant valoir 20 acres de terre (1 cheval et 2 vaches); Adrien d'Imbleval, faisant valoir 30 acres (1 charrue, 3 chevaux, 2 vaches et 80 bêtes à laine); François Nepveu, officier chez le Roi; MM. Leclerc, Suzanne d'Épinay, Vousland.

C. 1892. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Saint-Martin-de-Veules. — Nombre de feux en 1695, 235; en 1708, 262. — En 1789, 2,152 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Nicolas Le Febvre et Jacques Le Febvre, curés des deux portions de la cure; François Lesauvage, Jacques de Vattemare, Martin Le Picard, Nicolas Richer, prêtres; Guillaume Le Picard, occupant sa ferme d'environ 50 acres de terre (1 charrue, 3 chevaux, 1 vache, 100 bêtes à laine); Nicolas Le Picard, sieur de Saint-Philbert, occupant sa ferme d'environ 80 acres de terre (2 charrues, 6 chevaux, 4 vaches, 400 bêtes à laine); madame de Parfonval.

C. 1893. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Saint-Martin-en-Campagne. — Nombre de feux en 1695, 140; en 1798, 175. — En 1789, 3,543 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Claude Lejeune, curé; Robert Lomer, Jean Fromentin, Jean Chapelain, prêtres; madame de Tourville, occupant une ferme de 150 acres de terre (8 chevaux, 10 vaches, 300 bêtes à laine); Louise Dandasne; les employés des Gabelles.

C. 1894. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Saint-Martin-sous-Bellencombre. — Nombre de

feux en 1695, 17 ; en 1708, 21. — En 1789, 340 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Louis Chauvet, curé ; mademoiselle de Vallière, occupant sa maison, faute de fermier ; pas d'autre exempt que le curé en 1789.

C. 1895. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1695-1750. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Saint-Nicolas-d'Alihermont. — Nombre de feux en 1695, 237 ; en 1708, 250. — En 1750, 4,683 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Pierre Frémont, curé ; Jacques Alix ; Pierre Sauvage, François Ridel, prêtres ; Guillaume Gallye, sieur de Saint-Sauveur, Jacques Delamare, Antoine de Saint-Ouen, sieur de Crodalle, faisant valoir sa ferme d'environ 100 acres de terre (6 chevaux et 4 vaches) ; le sieur de Braquemont, faisant valoir sa ferme et 20 acres de terre (4 chevaux, 3 vaches) ; Charles Inel, sieur de Marouville ; Joseph Le Corbeiller, curé ; Jean Denis, vicaire ; Jacques Burel, chapelain ; — madame de Vieuroq, faisant valoir 15 acres de terre ; le sieur Lamy, faisant valoir 50 acres ; le sieur Du Clariel, faisant valoir 10 acres.

C. 1896. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1751-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Saint-Nicolas-d'Alihermont. — En 1789, 9,740 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : David, curé ; Maillard, vicaire ; Pavie, second vicaire ; Cellier, clerc, maître des écoles ; Fouchet, procureur du Roi aux eaux et forêts de la Maîtrise d'Arques.

C. 1897. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Saint-Nicolas-de-Veules. — Nombre de feux en 1695, 94 ; en 1708, 88. — En 1789, 840 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Jean Le Marchand, curé ; Jacques Boivin, vicaire ; — Jean Le Blanc, curé à portion congrue.

C. 1898. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Saint-Ouen-le-Mauger. — Nombre de feux en 1695, 67 ; en 1708, 61. — En 1789, 1,468 livres de taille, 856 d'accessoires, 922 de capitation. — Exempts : Pierre Henry, curé, labourant 2 acres de terre que lui baille le Trésor et faisant valoir la grosse dîme, moyennant 350 livres qu'il paye à madame l'abbesse de Saint-Amand-de-Rouen, dame Marie de Paviot, veuve de M. Heurlaux, officier de la Chambre des comptes ; M. Hérambourg, curé, faisant valoir son bénéfice d'une valeur de 800 livres et les grosses dîmes de l'abbesse de Saint-Amand, d'une valeur de 600 livres ; Adrien Berthelot, clerc de la paroisse.

C. 1899 (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Saint-Ouen-Prend-en-Bourse. — Nombre de feux en 1695, 50 ; en 1710, 61. — En 1789, 3,374 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Guillaume Louvet, curé ; Antoine-Philippe, vicaire ; madame de Calleville, faisant valoir une ferme de 40 acres de terre (2 charrues, 6 chevaux, 100 bêtes à laine) ; M. de Boismont, président au magasin à sel de Dieppe, faisant valoir une ferme de 50 acres (1 charrue, 3 chevaux).

C. 1900. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Saint-Ouen-sous-Brachy. — Nombre de feux en 1695, 20 ; en 1708, 34. — En 1789, 520 livres de taille, 625 d'accessoires et capitation. — Exempts : Vincent Le Tellier, curé ; Jean Capron, curé, faisant valoir le manoir presbytéral, 6 acres de terre et les grosses dîmes ; Pierre Roynel, clerc, occupant la maison cléricale ; M. Parent de Saint-Ouen, faisant valoir son manoir seigneurial avec 6 acres de prairie et 15 acres de terre en labour ; madame de Crény de Saint-Ouen, faisant valoir 8 acres de bois taillis et 8 acres de *côtière*.

C. 1901. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Saint-Ouen-sous-Bellencombre. — Nombre de feux en 1695, 29 ; en 1708, 30. — En 1789, 709 livres de taille, 404 d'accessoires, 436 de capitation. — Exempt : Jean Duval, curé ; pas d'autre exempt que le curé en 1789.

C. 1902. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Saint-Ouen-sous-Bailly. — Nombre de feux en 1695, 56 ; en 1708, 60. — En 1789, 1,517 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Jean Bourdon, curé ; M. de Milleville, faisant valoir 100 acres de bois taillis.

C. 1903. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1696-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Saint-Pierre-de-Bénouville. — Nombre de feux en 1696, 38 ; en 1710, 33. — En 1789, 800 livres de taille,

469 d'accessoires, 505 de capitation. — Exempts : Marin Martin, curé, occupant les terres de la cure et les grosses dîmes des religieux de Saint-George-de-Bocherville; Millet, curé, faisant valoir son bénéfice d'une valeur de 800 livres et les grosses dîmes d'une valeur de 500 livres.

C. 1904. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Saint-Pierre-le-Petit. — Nombre de feux en 1695, 33; en 1708, 33. — En 1789, 633 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Louis Benoist, curé; Nicolas Le Roux, sieur de Berville, domicilié à Rouen et n'ayant dans la paroisse que son manoir seigneurial; Gourdon, curé; Bachelet, clerc, occupant la maison cléricale et un petit jardin.

C. 1905. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Saint-Pierre-le-Viger. — Nombre de feux en 1695, 100; en 1708, 105. — En 1789, 4,811 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Vivien Gouyer, curé; Michel Godebout, vicaire; les Pères Feuillants de Blérencourt, faisant valoir une ferme de 90 acres de terre (2 charrues, 6 chevaux, 4 vaches, un troupeau); Nicolas de Fieret, sieur de Baudribose, occupant une maison avec masure et 50 acres de terre; Jacques Larchevêque, curé, logeant au presbytère le vicaire; Pierre Hamel, maître d'école, occupant la maison cléricale.

C. 1906. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Saint-Pierre-le-Vieux. — Nombre de feux en 1695, 160; en 1708, 162. — En 1789, 7,990 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Pierre Legendre, curé; Pierre Duval, vicaire; Pierre Benoist, chapelain de Notre-Dame-de-Pitié; Pierre Auvray, clerc de la paroisse; messire Adrien d'Herbouville; Filleul, curé; Forestier, vicaire; Romain, chapelain; Vincent Auzou, clerc, occupant la maison cléricale; le marquis d'Herbouville, faisant valoir sa maison seigneuriale.

C. 1907. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Saint-Quentin. — Nombre de feux en 1795, 35; en 1708, 38. — En 1789, 812 livres de taille, 463 d'accessoires, 499 de capitation. — Exempts : François Maquerel, curé, faisant valoir son bénéfice, les grosses dîmes évaluées à 500 livres, 1 acre de terre (2 vaches); Nicolas Pioline, chapelain; le sieur Du Pollet, faisant valoir 25 acres de terre à la *solle* (4 chevaux, 4 vaches, 1 valet et une servante); Paris, curé; M. de Saint-Quentin, faisant valoir son manoir seigneurial et 30 acres de terre d'un revenu de 500 livres.

C. 1908. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1700-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Saint-Sylvain. — Nombre de feux en 1700, 72, en 1708, 76. — En 1789, 539 livres de taille, 870 d'accessoires, 947 de capitation. — Exempts : Charles Mellotte, curé; Augustin Ducroq, vicaire; Charles Miffant, seigneur patron de la paroisse; Jacques Louvel, sieur d'Esteimbue, occupant sa ferme de 30 acres de terre (1 charrue, 2 vaches et 40 bêtes à laine); de La Breque, curé, faisant valoir son bénéfice (3 domestiques et 3 chevaux); Carité, clerc de la paroisse; Cantrel, agent d'affaires de M. de Campulay, logeant au château.

C. 1909. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1695-1788. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Saint-Sulpice-de-Bellengreville. — Nombre de feux en 1695, 34; en 1708, 32. — En 1788, 700 livres de taille, 405 d'accessoires, 436 de capitation. — Exempts : Jean de Corneille d'Andrieu, curé, faisant valoir la dîme (un serviteur et 2 chevaux); M. de Valalis, faisant valoir son bien.

C. 1910. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1697-1715. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Saint-Valery-en-Caux. — En 1797, 775 feux; 84 invalides; M. de Farcy, curé et 17 ecclésiastiques. — Exempts : l'abbé de Fécamp, seigneur de Saint-Valery; le bailli de Vitefleur, en même temps receveur du grenier à sel de Saint-Valery; MM. Vasse, conseiller du Roi et maire perpétuel de Saint-Valery; Dary, receveur de la consommation; Pierre Le Corbeiller, greffier au magasin à sel; Meaulme, brigadier; Carpentier, Dufour, Bonemare, Charlet, gardes. — En 1715, 747 feux, 47 invalides. — Exempts : MM. Fauconnet, receveur au grenier à sel; Dary, receveur de la romaine; François Fauconnet, procureur du Roi; Le Corbeiller, grènetier; François Vasse, contrôleur ordinaire des guerres; la veuve de Joseph Petit, seigneur, maire.

C. 1911. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1716-1736. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Saint-Valery-en-Caux. — En 1716, 13,294

livres; en 1736, 13,080 livres de taille. Philippe Cottelle, syndic, taxé à 252 livres par monseigneur l'intendant; Jean Douville, occupant le moulin à vent de M. de Néville, taxé à 63 livres. On distingue 3 quartiers, la ville, l'amont et l'aval.

C. 1912. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Saint-Valery-sous-Bures. — Nombre de feux en 1695, 22; en 1708, 25. — En 1789, 2,084 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempt : Guillaume Bourdel, curé; pas d'autre exempt que le curé en 1789.

C. 1913. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Saint-Vast-d'Équiqueville. — Nombre de feux en 1695, 62; en 1708, 74. — En 1789, 3,159 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Jean Du Catelier, curé; Gédéon Gosselin, sieur Du Mesnil-Martigny, faisant valoir sa ferme (2 charrues, 6 vaches, un troupeau); M. le chevalier de Torcy, faisant valoir une ferme à moitié (2 chevaux et 1 vache); Gabriel Le Charetier, sieur de Sainte-Marie, occupant sa ferme (4 chevaux, 6 vaches et un troupeau); pas d'autre exempt que le curé en 1789.

C. 1914. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Saint-Vast-du-Val. — Nombre de feux en 1695, 50; en 1710, 70. — En 1789, 2,774 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Adrien Louvel, vicaire; Jean Le François de Montfort, chevalier des ville et château de Caudebec, faisant valoir une ferme de 70 acres (3 chevaux, 3 vaches, 100 bêtes à laine et 10 porcs); François Faucon, avocat, archer du vice-bailli de Caux, faisant valoir une ferme de 50 acres (3 chevaux, 2 vaches, 50 bêtes à laine et 10 porcs); Lendormy, curé; Grémare, vicaire, occupant son vicariat.

C. 1915. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Sainte-Agathe-d'Alihermont. — Nombre de feux en 1695, 78; en 1708, 79. — En 1789, 3,441 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Jacques Le François, curé, occupant le presbytère et le tiers de la dîme; François Le Picard, vicaire, occupant la maison d'école; la veuve de Charles de Saint-Ouen, occupant une maison et 24 acres de terre (3 chevaux, 3 vaches); Pierre de Saint-Ouen, sieur de Beauval, occupant la ferme de Beauval (8 chevaux, 6 vaches et 100 bêtes à laine); les demoiselles de Selincourt, occupant une maison et 4 acres de terre; M. de Saint-Ouen de Beauval, faisant valoir son bien, un corps de logis, une maison et 80 acres de terre d'un revenu de 1,500 livres; M. de Montot, faisant valoir son logis et 16 acres de terre d'un revenu de 100 livres.

C. 1916. (Liasse.) — 92 pièces, papier

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Sainte-Foy. — Nombre de feux en 1695, 80; en 1700, 93. — En 1789, 2,021 livres de taille, 2,438 d'accessoires et capitation. — Exempts : Pierre de La Chaussée, curé; Jacques Compiégne, vicaire; Jacques Lemoine, sieur du Hamelet, occupant 60 acres de terre; Claude Lemoine, sieur de La Houssaye, occupant environ 30 acres de terre; Robert, curé; Blondel de Noyer, chevalier de Saint-Louis, faisant valoir une maison et 10 acres de terre d'un revenu de 300 livres; M. Du Polet, faisant valoir une maison, 10 acres de terre et 6 acres de bois taillis d'un revenu de 500 livres; M. de Pol de Flamanoir, chevalier de Saint-Louis, faisant valoir sa maison et 18 acres de terre d'un revenu de 500 livres; mademoiselle de Puismartin et M. de Meighan, officier.

C. 1917. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Sainte-Geneviève. — Nombre de feux en 1696, 76; en 1709, 78. — En 1789, 2,160 livres de taille, 2,629 d'accessoires et capitation. — Exempts : Jean Saint-Blimont, curé; Pierre Petit, vicaire; le comte de Mathan, seigneur de la paroisse, gentilhomme d'honneur ordinaire de la chambre du Roi; Nicolas Barbe, curé.

C. 1918. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Sassetot-le-Malgardé. — Nombre de feux en 1697, 49; en 1708, 48. — En 1789, 2,492 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Guillaume Dieppedalle, curé; Jean Le Marchand, curé; Guillaume Chevalier, clerc de la paroisse, faisant valoir la maison cléricale.

C. 1919. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1696-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Sauqueville. — Nombre de feux en 1696, 67; en 1710, 70. — En 1789, 3,075 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Guillaume Goudré, curé-doyen; Jean Bertran, chantre; Michel Rouen, Jacques Fauville, Jacques Roberge, Nicolas Le Breton, chanoines

de la Collégiale; Pierre Bertran, clerc de la paroisse; — Nicolas Prouin, curé-doyen, faisant valoir son bénéfice de 1,000 livres; Charles Stalin, chantre; Claude Genty, Étienne Guerout, chanoines de la Collégiale; Jean-Étienne Martin, sacristain et maître des écoles.

C. 1920. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Septmeules. — Nombre de feux en 1695 et en 1708, 42. — En 1789, 2,119 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : François Ferrand, curé; Le Picard, clerc, occupant un logement de l'église.

C. 1921. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Sévis. — Nombre de feux en 1696, 40; en 1710, 56. — En 1789, 2,084 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempt: Pellevilain, curé; pas d'autre exempt que le curé en 1789.

C. 1922. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1695-1750. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Sotteville-sur-Mer. — Nombre de feux en 1695, 251; en 1708, 285. — En 1750, 4,413 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Henri Lami, curé; Jean Poisson, vicaire; Nicolas Du Jardin, chapelain; Jean Hersent, prêtre; Nicolas Goussot, clerc de la paroisse; Antoine Daniel, sieur Du Mesnil-Gaillard, faisant valoir sa ferme de 30 acres de terre (3 chevaux, 1 vache); demoiselle Marie Le Picard, veuve d'Adrien Doullé, sieur de Bellicourt, faisant valoir sa ferme de 12 acres de terre (2 chevaux, 1 vache).

C. 1923. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1751-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Sotteville-sur-Mer. — En 1789, 7,988 livres de taille, accessoires et capitation. — 9 mendiants. — Exempts : François Mannoux, curé; Adrien Picquet, vicaire; Gentil, diacre; Jean Anthaume, clerc de la paroisse, occupant son couvert; Antoine-Thomas Amiot, seigneur du Mesnil-Gaillard, trésorier de France en la Généralité de Rouen, faisant valoir sa ferme de 40 acres de terre; 2 employés dans les fermes du Roi.

C. 1924. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Thibermesnil. — Nombre de feux en 1695, 20; en 1708, 24. — En 1789, 1,733 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Jean Séguin, curé, occupant son presbytère et 2 acres de terre; Hébert, curé; la comtesse de La Mire, ayant la garde noble de ses enfants mineurs.

C. 1925. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Thiédeville. — Nombre de feux en 1695, 29; en 1708, 38. — En 1789, 1,884 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempt : Jacques Gueroult, curé; Flahault, clerc de la paroisse, occupant son logement; Nicolas Bergère, garde des chasses de M. de Belleville.

C. 1926. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse du Thil. — Nombre de feux en 1695, 116; en 1708, 129; — En 1789, 3,159 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Louis Boullier, curé; Nicolas Cavelier, prêtre; François-Bonaventure d'Outreleau, sieur de La Carbonnière, garde du Roi; Louis Gy, curé, faisant valoir son bénéfice de 1,200 livres; Félix-Laurent Nion, vicaire, occupant son logement de 30 livres; M. Le Bourgeois, bourgeois de Dieppe, faisant valoir son pavillon et son jardin de 30 livres; M. Des Essarts, faisant valoir son pavillon et son jardin de 30 livres.

C. 1927. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1697-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Tonneville. — Nombre de feux en 1697, 43; en 1708, 56. — En 1789, 1,028 livres de taille, 586 d'accessoires, 632 de capitation. — Exempts : Adrien Deschamps, curé; Adrien Quesnel, curé; Jacques Hamel, clerc de la paroisse, faisant valoir la maison cléricale.

C. 1928. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Toqueville-en-Caux. — Nombre de feux en 1695, 38; en 1708, 54. — En 1789, 1,102 livres de taille, 697 d'accessoires, 751 de capitation. — Exempts : Michel Caron, curé; Philippe Le Vasseur, seigneur patron de la paroisse, occupant sa maison seigneuriale et une ferme de 50 acres de terre (1 charrue, 6 chevaux, 4 vaches); — Le Franc, curé; M. Bricotté, procureur du Roi au Bureau des finances de Rouen, faisant valoir son manoir seigneurial et une masure avec 1 cheval et 2 domestiques; Jean Boullen, clerc et maître d'école de la paroisse, occupant la maison cléricale.

C. 1929. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Torcy-le-Grand. — Nombre de feux en 1695, 83; en 1708, 96. — En 1789, 2,454 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Raoul Guerard, sieur de Ribeuf, curé ; Jean Flest, vicaire ; le comte de Longaunay ; le chevalier de Torcy ; messire de Calonne, curé ; Thomas Toutain, clerc de la paroisse.

C. 1930. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Torcy-le-Petit. — Nombre de feux en 1695, 83 ; en 1708, 99. — En 1789, 3,237 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Vincent Crespin, curé ; François Le Forgeur, vicaire ; Pierre Cœuret, curé.

C. 1931. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1695-1689. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Tostes. — Nombre de feux en 1695, 55 ; en 1708, 55. — En 1789, 2,311 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Augustin Clerisse, curé ; Nicolas Beuriot, chapelain ; Arrachat, curé ; Devaux, clerc de la paroisse, occupant la maison cléricale.

C. 1932. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1695-1788. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Tostes. — Nombre de feux en 1695, 81 ; en 1708, 88. — En 1789, 1,778 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Thomas Lemanicier, sieur du Perron, curé ; le vicaire, occupant une petite maison appartenant à l'église ; Attinaux, clerc de la paroisse, occupant l'école et une chambre de la maison de la fabrique ; Jean Fiquet, maître de la poste de Tostes, occupant une maison et 50 acres de terre qu'il tient du président de Bosmelet et 30 acres de terre en propre (9 chevaux, 3 vaches, 80 moutons ; le sieur Liégeard, maître de la poste, tenant l'hôtellerie du *Cygne* et 50 acres de terre.

C. 1933. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Tourville-la-Chapelle. — Nombre de feux en 1695, 115 ; en 1708, 113. — En 1789, 5,974 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Louis Breton, curé ; Jean Dillard, prêtre ; Guillaume de Malederrée, seigneur de Catteville, faisant valoir 100 acres de terre (1 charrue, 4 chevaux, 4 vaches ; le curé, faisant valoir, indépendamment de son bénéfice, la grosse dîme des religieux de Fécamp ; le comte de Malederrée, de Catteville.

C. 1934. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1695-1780. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Tourville-sur-Arques. — Nombre de feux en 1695, 100 ; en 1708, 105. — En 1789, 2,795 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : François Basselin, curé ; Damien Court, curé ; Catel, vicaire ; Fontaine, receveur ; Pierre Marc, jardinier ; Jean Frimin, garde-chasse du marquis de Miroménil.

C. 1935. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1697-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Vanchy. — Nombre de feux en 1696, 99 ; en 1708, 109. — En 1789, 5,477 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Gondré, curé ; monseigneur le cardinal de Bouillon, seigneur de Vanchy, abbé de Saint-Ouen, faisant valoir par son receveur les rentes seigneuriales et les dîmes du lieu ; Nicolas Le Blanc, sieur de Malvoisine, propriétaire de 10 acres de pourpris et de 65 acres de terre labourable (6 chevaux, 6 vaches et 30 bêtes à laine) ; Pierre de Hoquelu, sieur de Fumechon, occupant une maison, un jardin et 6 acres de bois taillis (2 chevaux, 1 vache) ; Adrien d'Imbleval, sieur de Douvrendel, occupant la ferme de Bretel de 6 acres de pourpris, 6 acres de pré et 80 acres de terre labourable (5 chevaux, 10 vaches et 40 bêtes à laine) ; François de Guiran, sieur de Beaumont, occupant sa maison et 4 acres de terre labourable (1 cheval) ; Adrien de Pardieu, occupant sa maison et 5 acres de pourpris ; François d'Imbleval, occupant le tiers d'une ferme dudit sieur de Malvoisine au droit de sa femme (2 chevaux et 2 vaches). MM. de Biville, d'Imbleval de Bretel occupant son logis, 3 acres de masure et 4 acres de terre labourable d'un revenu de 350 livres ; de Folleville, faisant valoir son logis avec une masure et 24 acres de bois taillis et 15 acres de terre labourables d'un revenu de 500 livres.

C. 1936. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Varangeville. — Nombre de feux en 1695, 168 ; en 1708, 212. — Exempts : Jean Roussel, curé ; Pierre Jouemarin, prêtre ; Louis Clinèche, chapelain ; — Germain Landrin, curé ; Adrien Foucaut, vicaire ; de La Houssaye, seigneur de la paroisse, faisant valoir son château avec une ferme d'environ 110 acres de terre (2 charrues, 8 chevaux, 6 vaches et 200 bêtes à laine ; Laurent Hébert, capitaine

de côtes et messire Louis Tourneroche, sieur de Bourienne, occupant leurs pavillons.

C. 1937. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1750-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Varengeville-sur-la-Mer. — En 1750, 3,343 livres de taille; en 1789, 3,479 livres de taille, 2,019 d'accessoires, 2,177 de capitation; — 18 mendiants et fugitifs. — Exempts: Nion, curé, occupant son presbytère, un jardin, 2 acres de terre, un petit herbage et le tiers de la dîme estimée à 1,600 livres; Havart, vicaire, occupant son vicariat; M. Dotte, gentilhomme, occupant en propre une petite maison, masure et jardin, estimés 30 livres; de La Barre, clerc de la paroisse.

C. 1938. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Varvannes. — Nombre de feux en 1695, 75; en 1708, 70. — En 1789, 2,842 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts: MM. de Verdun, faisant valoir à moitié sa ferme de 60 acres de terre; de Bréauté, occupant sa ferme de 60 acres de terre; les sieurs de Varvannes, occupant aussi la leur de 50 acres de terre; Manger, curé; M. de Varvannes, occupant son manoir seigneurial et une ferme de 80 acres d'un revenu de 1,500 livres; M. de Bobasset, occupant une ferme de 40 acres d'un revenu de 600 livres et de plus 9 acres et demie d'une valeur de 145 livres, qui lui sont échues au droit de la demoiselle de La Barre, sa femme.

C. 1939. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1695-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Vaudreville. — Nombre de feux en 1695, 8; en 1710, 9. — En 1789, 862 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts: Nicole Rolland, laboureur, occupant une ferme du président de Brumare, contenant 40 acres de terre et une autre au même seigneur, sise à Saint-Ouen-le-Manger, de 150 acres (2 charrues, 6 vaches, 100 bêtes à laine), imposé à 210 livres; M. Du Bec, curé, faisant valoir, à défaut de presbytère, une maison et jardin du sieur Gosselin.

C. 1940. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Vénestanville. — Nombre de feux en 1695, 50; en 1710, 67. — En 1789, 1,048 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts: Jean Bordel, curé; M. de Cuverville, faisant valoir une ferme de 60 acres de terre (1 charrue, 3 chevaux); Cliquot, curé, faisant valoir son presbytère, un jardin et 6 acres de terre; Charles de Cuverville, seigneur de la paroisse, occupant son logis seigneurial et 50 acres de terre; Michel Thomassin, clerc de la paroisse, occupant la maison cléricale.

C. 1941. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1696-1730. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse des Ventes d'Éavis. — Nombre de feux en 1696, 320; en 1708 et 1715, 362. — Exempts: Antoine de La Lande, curé; Louis L'Hostelier, vicaire; Jacques Lambert, Jean Le Clerc, prêtres; Philippe Aprix, sieur de Strossy, occupant sa ferme de 50 acres de terre (1 charrue, 2 chevaux, 1 vache); Philippe Aprix, sieur de Saint-Paul, occupant une maison et 50 acres de terre (1 charrue, 2 chevaux); Louis Aprix, sieur de Morienne, occupant sa ferme (1 charrue, 4 chevaux, 2 vaches); la veuve de François Bequet, sieur de La Roque, occupant sa ferme (1 charrue, 4 chevaux, 6 vaches et 50 bêtes à laine).

C. 1942. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1731-1764. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse des Ventes d'Éavis et Saint-Rémy. — En 1764, 10,259 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts: André de Conihoult, curé; Nicolle, prêtre; MM. de Morienne, de Lannoy, de Monval.

C. 1943. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1765-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse des Ventes d'Éavis (quelques rôles communs pour les Ventes d'Éavis et Saint-Rémy). — En 1789, pour les Ventes d'Éavis, 11,043 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts: Pierre-André-Robert Roussel, curé; Thibaut, vicaire, faisant valoir son vicariat; Thomas-Jacques Le Cordier de Bigards, chevalier, comte de La Heuze, seigneur haut justicier de la paroisse.

C. 1944. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1768-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse des Petites-Ventes-Saint-Rémy. — En 1768, 1,539 livres de taille, capitation et ustensiles. — En 1789, 1,806 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts: le curé, faisant valoir son presbytère et la dîme; M. de Monval, faisant valoir son logis.

C. 1945. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1694-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la pa-

roisse de Vibeuf.—Nombre de feux en 1695, 93; en 1709, 109. — En 1789, 6,202 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Jacques Duchemin, curé; Nicolas Héliot, vicaire; messire Pierre Le Pigné, seigneur de Doux-Mesnil et patron de Vibeuf, conseiller du Roi, occupant en propre 100 acres de terre (1 charrue, 3 vaches, 100 bêtes à laine); Raoul de Baudry, sieur de Camprose, occupant 50 acres de terre en propre (1 charrue, 2 vaches); Jacques Le Seigneur, sieur de Pimont, occupant en propre 100 acres de terre (1 charrue, 4 vaches); Nicolas de Héry, sieur Du Mesnil, occupant en propre 16 acres de terre (1 cheval, 1 vache); les demoiselles de Bostaquet, occupant en propre 30 acres de terre (2 cavales, 2 vaches); Jean-Augustin de Rune, curé, faisant valoir son presbytère, la dîme et 6 acres de terre d'une valeur de 6,000 livres; Pierre Rogé, vicaire, et Pierre Havé, clerc de la paroisse, occupant leur logement.

C. 1946. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1697-1789. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse de Viquemare. — Nombre de feux en 1697, 32; en 1708, 43. — En 1789, 1,631 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Charles Hache, curé; Jacques Des Étables, curé; Pierre Homo, clerc, faisant valoir la maison cléricale.

C. 1947. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1694-1788. — Rôles d'assiette de la taille de la paroisse d'Yquelon.—Nombre de feux en 1696, 40; en 1708, 44. — En 1789, 1,677 livres de taille, accessoires et capitation. — Exempts : Nicolas Caudebec, curé; Georges Saillot, vicaire; Bloquet, curé; Pileur, chapelain; M. de Guichainville, seigneur, patron du lieu, faisant valoir son manoir seigneurial et 16 acres de terre.

C. 1948. (Cahiers.) — In-folio, 335 feuillets, papier.

1706-1790. — Enregistrement de déclarations de translation de domicile. — Les fermiers déclarent leurs impositions, pour qui ils occupent, pour qui ils vont occuper et les conditions de leur bail. Les déclarations de 1706 et 1707 sont signées. — François Nicole, fermier de la terre des religieux de Bonport à Ardouval, par 2,600 livres de fermage par an; Pierre Le Roux, fermier d'une maison, de prairies et de deux moulins à Longueil, appartenant à M. de Gouffier, par 3,000 livres de fermage par an; — ferme de 80 acres de terre, à Saint-Aubin-le-Cauf, appartenant à M. d'Héricy, occupée par Adrien Pasquet, moyennant 1,360 livres par an; — ferme de M. le président Du Moncel, au Mesnil-aux-Moines, occupée par Charles-Antoine Du Vivier, moyennant 1,200 livres par an.

C. 1949. (Cahiers.) — 158 feuillets, papier.

1694-1719. — Enregistrement des actes de nomination des collecteurs des tailles.— Principaux collecteurs de La Chapelle-du-Bourguay, Crodalle, Cuverville, Longueil, Monchy, Saint-Léger, Saint-Martin-le-Gaillard : Étienne Gastebois, Pierre Vespière, Jacques Flahault, Jean Poulain, Michel Bouin, Antoine Martin, Jean Carpentier.

C. 1950. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets, papier.

1694-1706. — Enregistrement de lettres patentes, arrêts du Conseil et de la Cour des Aides de Normandie, de provisions, quittances de finances et autres contrats. — Georges de Lestre, sieur de Hodenger, est maintenu dans ses priviléges de noblesse, contrairement aux prétentions des collecteurs de la paroisse de Saint-Quentin. — François Pillon, sieur de Varenville; Charles de Fri, sieur du Val-Boet, sont confirmés et maintenus nobles. — Lettres d'anoblissement en faveur de Jean Cavelier, de Dieppe. — Louis Du Castel, nommé par le duc d'Orléans l'un de ses gardes du corps. — Nicolas Langlois, porté sur l'état des officiers de la grande vénerie de France, en qualité de *valet de chien par quartier*. — Commission de capitaine au régiment de Piémont pour le sieur Du Parquet. — Office héréditaire de maire de Saint-Valery-en-Caux, octroyé à Joseph Petit, syndic. — Quittances de finances pour les offices de syndics perpétuels de paroisse. — Baux de vaches à cheptel par des bourgeois de Dieppe; une vache de 2 ans estimée 38 livres est baillée à un paysan du Grand-Torcy pour le prix de 100 sous par an.

C. 1951 (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1746-1756. — Enregistrement de lettres patentes, arrêts du Conseil, provisions, quittances de finances, baux des aides, etc. — Édit du roi Louis XV portant création d'une noblesse militaire. — Arrêt de la Cour des Comptes de Normandie, qui ordonne qu'à l'avenir la provision alimentaire des prisonniers détenus à la requête des parties civiles sera de 2 livres de pain par jour, et en essence et qualité requises, que le geôlier sera tenu de délivrer sur la simple demande du prisonnier. — Lettres de noblesse en faveur de Charles-Nicolas Freschon de Montot. — Provisions : de René Dumont à la place de garde-magasin d'artillerie de Dieppe; — d'Antoine Lucas à l'office de procu-

reur du Roi en l'Élection d'Arques; — de Benoît Du Mazy à celui de contrôleur général des finances en la Généralité de Rouen.

C. 1952. (Cahiers.) — 3 in-4°, 1 in-folio, 230 feuillets, papier.

1730-1749. — Enregistrement des déclarations faites en exécution de la déclaration du Roi du 16 novembre 1723: — par Pierre Beatte, pour une ferme et un moulin à Hermanville qu'il loue pour 2,000 livres et 400 livres de taille; — par Nicolas Delaporte, pour une ferme et un moulin à Saint-Ouen-sous-Brachy, loués pour le même prix; — l'un et l'autre ont pris à bail les dîmes de Brachy pour 300 livres chacun; ils entendent en payer la taille non à Brachy, mais dans les paroisses où ils sont domiciliés.

C. 1953. (Cahiers.) — In-4°, 217 feuillets, papier.

1758-1766. — Enregistrement des déclarations faites en exécution de la déclaration du Roi du 16 novembre 1723: — par Michel Mathurin Bruno, curé de Neuville-le-Pollet; — Joseph-Constance Bonnechose, curé de Belmesnil; — Charles Sellier, syndic d'Intraville; — Lelong, fermier de 5 vergées de terre à Étran, appartenant à la confrérie de l'Assomption, fondée en l'église Saint-Jacques de Dieppe.

C. 1954. (Cahiers.) — In-4°, 115 feuillets, papier.

1775-1790. — Enregistrement de déclarations faites par les taillables, quant aux lieux où ils entendent être imposés; — par les privilégiés, à l'effet de jouir des privilèges de noblesse pour les terres par eux occupées; — et de déclarations de défrichements pour obtenir les exemptions accordées par le Roi, le 13 août 1766. — Déclarations de: David Houard, avocat au Parlement, occupant, par défaut de fermier, une ferme à Graincourt; — dom Ravaise, procureur du prieuré de Longueville; — Vieillot, conseiller du Roi, contrôleur au grenier à sel de Dieppe et président à celui de Saint-Valery-en-Caux; — Bigot et François Poullet, élus en l'Élection d'Arques; — Pierre de Saint-Ouen, chevalier, sieur de Beauval; — Charles Parfait de Caqueray, sieur de Mouval; — Pierre Dupont de Tous-les-Mesnils.

C. 1955. (Liasse.) — 173 pièces, papier.

1701-1733. — Requêtes adressées à l'Élection d'Arques, pour: l'enregistrement de lettres de provision à des offices; — nominations de collecteurs par les habitants des paroisses; — commissions de courtiers-jaugeurs. — Thomas Falaize, piqueur au vol pour héron de la grande fauconnerie de France; — Jacques Le Tellier, tisserand, nommé à l'office de syndic perpétuel et de greffier des rôles d'Offranville, nouvellement rétabli par édit du mois d'août 1722; — Pierre Morel, demeurant à Dieppe, pourvu de l'état et charge de l'un des gardes et valets des levrettes de la chambre du Roi; — Michel Martel, garde du Roi en la prévôté de son hôtel et grand prévôt de France.

C. 1956. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1733-1754. — Requêtes à l'effet d'obtenir l'enregistrement de lettres de provision à des offices, adressées par le sieur Alexandre, contrôleur des actes des notaires au bureau de Longueville, reçu à l'exercice d'ensaisiner, enregistrer et contrôler les titres translatifs et rétrocessifs des biens nobles et roturiers situés dans la vicomté de Longueville; — Antoine Boullard le jeune, Pierre Pocholle, Adrien-Pierre Le François et Jean-Jacques Le Marchant, acquéreurs de la charge de maître Thomas Poullet, tous procureurs de l'ancien bailliage de Longueville, à la suppression de la juridiction dudit bailliage, par édit de septembre 1744, deviennent procureurs du bailliage d'Arques, sans être tenus de prendre de nouvelles provisions. — Opposition des procureurs d'Arques à l'exercice de leurs fonctions.

C. 1957. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1754-1787. — Requêtes pour obtenir l'enregistrement de lettres de provision à des offices, adressées: par Claude-Guillaume Vallois, receveur en la romaine de Dieppe; — par Nicolas-Robert Aubert, procureur aux juridictions royales d'Arques; — par le sieur Lemeunier, receveur du Bureau principal des fermes; — par René Dumont, garde-magasin d'artillerie; — par Louis Demareeaux, commis aux expéditions du Bureau général du tabac; — par Jean Desprez, receveur du contrôle et parisis des poids-le-roi, à Dieppe, etc.

C. 1958. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1677-1697. — Informations: sur Guillaume Dubuc, notaire à Dieppe, ayant traité de la charge de greffier de l'écritoire de l'Élection d'Arques; — au sujet des voies de fait commises sur les collecteurs du Tréport, par Jean Canchie, maître de bateau; — au sujet des menaces proférées par un taillable de Gueures contre Alexandre de Lorgery, lieutenant criminel, vérificateur des rôles au siège de l'Élection d'Arques, etc

C. 1959. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1698-1701. — Information sur Jean Renaut, tenant l'hôtellerie des *Quatre Fils Aymon*, à Dieppe, dans la Grande-Rue. — Jean Beaudouin, fermier des aides du pays de Caux, demande à être maintenu, ainsi que son prédécesseur, en possession de percevoir un sou pour livre sur le poisson frais, sec et salé, introduit en la ville de Dieppe. — Contestation entre François Vasse, contrôleur des guerres, bourgeois, marchand de Saint-Valery-en-Caux, et les fermiers des aides, au sujet de la vente du hareng; ligue des bourgeois de ladite ville pour empêcher les matelots qui veulent vendre leur pêche au sou pour livre de faire ladite vente; injures et voies de fait.

C. 1960. (Liasse.) — 107 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1702-1710. — Information sur le contrôleur de Saint-Nicolas-d'Alihermont, pour malversations et concussions. — Quittances de 1,500 livres pour la finance de l'office de juré-vendeur-visiteur des ports de l'Élection d'Arques, en vertu d'un édit. — Arrêt du Conseil d'État, portant que tous les particuliers, cabaretiers ou autres qui façonneront des eaux-de-vie de boissons provenant de leur héritage ou d'achat seront tenus de payer le droit annuel en gros, et de faire leurs déclarations avant de mettre le feu aux chaudières (imprimé).

C. 1961. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1708-1712. — Copie d'une lettre de M. Desmaretz, contrôleur général, à M. Roujault, intendant, relative à des voies de fait commises par un gentilhomme de Criel envers des employés des aides; — copie de la lettre de M. Roujault à ce sujet. — Information contre Néel et Chenevières, commis au bureau des grandes entrées à la porte de la Barre de Dieppe, accusés d'avoir insulté Joseph-Pierre Guérard Du Vaudreil, procureur du Roi à la vicomté et à l'Élection d'Arques.

C. 1962. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1713-1753. — Louis Guillebert Des Essarts demande l'enregistrement de ses lettres de provision à la charge de valet de limiers de la louveterie du Roi. — Copie d'une lettre de M. Roujault à M. de Butot, relative à la nomination du sieur Regnault à la place de concierge des prisons de Dieppe. — Empreintes de la marque de papiers et de parchemins timbrés du bail de Me Charles Boyer. — État des pertes faites par Guillaume Asselipe, commis aux aides, dans l'incendie de Bacqueville, le 8 juin 1719. — Produit des entrées du bourg de Bacqueville, depuis le 1er octobre 1717 jusqu'au dernier septembre 1718. — Copie des lettres de provision de Jean Thévenin, conseiller secrétaire du Roi, à l'office de greffier de l'Élection d'Arques.

C. 1963. (Cahiers.) — In-4°, 109 feuillets, papier.

1770-1790. — Déclarations par Jacques Évrard, Jacques Martin et Jacques Pillon, mesureurs de grains à la halle de Bacqueville, du prix des grains de ladite halle. — En 1770, le blé froment, le meilleur de la halle, de 31 livres 10 sous à 32 livres; le blé méteil, de 26 à 27 livres; le blé bis, de 21 à 22 livres le sac. — En 1780, le blé froment, 24 livres; le blé méteil, 19; le blé bis, 15; le seigle, 15; l'orge, 16; l'avoine, 10. — En 1790, le blé froment, 38 livres; le blé méteil, 32; le blé bis, 28.

C. 1964. (Cahiers.) — In-folio, 272 feuillets, papier.

1773-1774. — Procès-verbaux de chevauchée des fiefs des paroisses par les élus. — Déclarations des syndics: noms du seigneur et du patron de chaque paroisse. — Fiefs et arrière-fiefs; leurs noms, dignités et mouvances; noms, qualités et demeures de leurs propriétaires; — mutations qui y sont arrivées depuis la dernière chevauchée; s'il y en a qui soient tombés en garde noble, et depuis quel temps. — S'il y a des forges, des verreries ou autres manufactures, et leurs noms. — S'il y a des biens appartenant à gens de mainmorte; leur nature, la désignation des propriétaires, les noms des détenteurs. — (Presque toujours les syndics ignorent les noms des fiefs, leur dignité et leur mouvance) ; 15 fiefs à Offranville; — 4 fiefs à Varangeville, à M. de Varangeville et au prince de Monaco; — fief de Rambure, au sieur de La Blandinière, à Rouxmesnil; — fiefs de Caudecoste et du Plessis, à MM. de Varenne et de La Blandinière, au Petit-Appeville; — 8 acres de terre, appartenant à la chapelle de Caudecote, baronnie du Jardin, fiefs du Hamelet, de Saint-Aubin et du Mesnil, à Saint-Aubin-sur-Scie.

C. 1965. (Cahiers.) — In-folio, 198 feuillets, papier.

1775. — Procès-verbaux de chevauchée des fiefs des paroisses par les élus. — A Bertreville, 4 acres de terre à l'hôpital de Grainville; — à Gonneville, neuf fiefs à MM. l'abbé de Saint-Wandrille, de Belmesnil, les marquis de Bacqueville, de Cany, de Mathan, le chevalier de Raimbouville, de Montpinçon, de Bostaquet, et aux chanoines de Sauqueville.

C. 1966. (Cahiers.) — In-folio, 184 feuillets, papier.

1776. — Procès-verbaux de chevauchée des fiefs des paroisses par les élus. — A Tourville-sur-Arques, un fief à la commanderie de Saint-Vaubourg; les autres à monseigneur de Miroménil, garde des sceaux de France; — 10 acres de terre et 3 acres de bois au chapitre de Charlemesnil, 1 acre de terre à l'abbaye d'Arques, 2 acres à la commanderie de Sainte-Vaubourg.

C. 1967. (Cahiers.) — In-folio, 188 feuillets, papier.

1777. — Procès-verbaux de chevauchée des fiefs des paroisses par les élus. — A Saint-Ouen-sous-Bellencombre, M. d'Yquelon, seigneur; l'abbé Terrisse, patron; fief à M. de La Roque; trait de dîmes à l'abbé Terrisse; ferme au prieur de Saint-Martin. — A Notre-Dame-d'Envermeu, trois fiefs à Mme de Bernouville; ferme au prieuré de Saint-Laurent. — A Étran, 3 acres de terre à l'Hôpital général de Dieppe.

C. 1968. (Cahiers.) — In-folio, 170 feuillets, papier.

1778. — Procès-verbaux de chevauchée des fiefs des paroisses par les élus. — A Bacqueville, plusieurs fiefs possédés par le marquis de Bacqueville, maréchal des camps et armées du Roi, demeurant en ladite paroisse. — A Belmesnil, deux fiefs : Flainville et Épinay, à M. de Belmesnil, ancien lieutenant général du bailliage d'Arques, demeurant à Dieppe. — A Beaunay, le fief du Grand-Beaunay, plein fief de haubert, au marquis de Mathan, maréchal de camp, demeurant à Paris.

C. 1969. (Cahiers.) — In-folio, 202 feuillets, papier.

1779-1780. — Procès-verbaux de chevauchée des fiefs des paroisses par les élus. — A Lamberville, trois fiefs : l'un à l'abbesse de Saint-Amand; l'autre à M. de Bostaquet, résidant ordinairement à La Fontelaye; le troisième, le fief d'Ausseville, à M. Béatte, lieutenant en l'Élection d'Arques. — A Saint-Ouen-Prend-en-Bourse, deux fiefs : Ausouville et Vigor, au marquis de Bacqueville. — huit fiefs au Bourgdun, à MM. d'Herbouville, d'Anglesqueville, de La Ferrière, aux religieux de Saint-Ouen et à l'hôpital de Rouen.

C. 1970. (Cahiers.) — In-folio, 320 feuillets, papier.

1781-1782. — Procès-verbaux de chevauchée des fiefs des paroisses par les élus. — A Varvannes, les fiefs du Montmirel, de Lire, de La Courquesnel, de Beaubasset, de Bellemare, à MM. de Varvannes, de La Londe, de Beaubasset et de La Mare. — Le comte de Choiseul-Gouffier, capitaine de cavalerie, seigneur honoraire de Gonnetot; l'archevêque de Rouen, seigneur patron de cette paroisse.

C. 1971. (Cahiers.) — In-folio, 164 feuillets, papier.

1783. — Procès-verbaux de chevauchée des fiefs des paroisses par les élus. — A Angreville, moulin à blé appartenant à l'archevêque de Rouen, M. l'abbé Rondel, seigneur et patron de cette paroisse. — A Septmeules, fief au duc de Penthièvre, seigneur patron de la paroisse. — A Saint-Vast-d'Équiqueville, fief de Bruncotte, au marquis de Sommery, demeurant à Paris.

C. 1972. (Cahiers.) — In-folio, 232 feuillets, papier.

1784-1785. — Procès-verbaux de chevauchée des fiefs des paroisses par les élus. — A Lestanville, trois fiefs : Talbot, Lestanville, Fréville à M. Beaucoursel, demeurant à Rouen. — A Belleville-en-Caux, fief du Traversain, l'abbesse de Boudeville, dame patronne. — A Saint-Pierre-le-Petit, fief de Crosville, et la noble et franche vavassorie de Clères, dont est propriétaire mademoiselle de Gonzeville, demeurant à Paris.

C. 1973. (Cahiers.) — In-folio, 202 feuillets, papier

1786-1787. — Procès-verbaux de chevauchée des fiefs des paroisses par les élus. — A Offranville, douze fiefs, dont le syndic déclare ignorer les noms; il ne connaît que MM. Chauvin d'Offranville et Fournier, auxquels quelques-uns desdits fiefs appartiennent. — Cinq fiefs à Longueuil : Mousseaux, Bretteville, Soquentot, L'Enfant, Griserue, à MM. de Choiseul, d'Avremesnil, de Civille-Saint-Mars, d'Anglesqueville, de Néville. — A Appeville, deux fiefs : Candecoste et Le Plessis, appartenant à MM. de Varenne et de La Blandinière.

C. 1974. (Cahiers.) — In-folio, 142 feuillets, papier.

1788-1789. — Procès-verbaux de chevauchée des fiefs des paroisses par les élus. — A Reuville, deux fiefs : Saboutot et Amontot. — A Calleville, trois fiefs : Calleville, Bosrenout et Beaunay. — Madame la comtesse de La Mire, dame patronne de Vibeuf.

C. 1975. (Liasse.) — 63 pièces, parchemin.

1699-1788. — Mandements du Roi aux président, lieutenant et élus en l'Élection d'Arques, fixant les sommes à lever sur les contribuables aux tailles de ladite Élection

signés par les rois Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, contre-signés par le secrétaire d'État; certificats, par le contrôleur général des finances, de l'enregistrement desdites lettres au contrôle général; ordonnances des trésoriers de France au Bureau des finances de Rouen pour leur exécution. (Dans ces mandements, le Roi entre dans quelques explications au sujet de l'état de ses affaires et de la situation du pays.)

C. 1976. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1694-1748. — États de répartition par les intendants MM. Lefèvre d'Ormesson, de La Bourdonnaye, de Vaubourg, d'Herbigny, de Lamoignon, de Richebourg, Roujault et de Gasville des sommes à imposer pour la taille sur les paroisses de l'Élection d'Arques, arrêtés au bureau de ladite Élection. Le rôle pour l'année 1705, arrêté par Nicolas-Joseph Foucault, marquis de Magny, intendant de la Généralité de Caen. (Tableaux imprimés.) — En 1695, 269,648 livres à imposer sur l'Élection d'Arques. — En 1741, 333,893 livres.

C. 1977. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1751-1769. — États de répartition par les intendants MM. de La Bourdonnaye, de Brou, de La Michodière, Thiroux de Crosne, des sommes à imposer pour la taille sur les paroisses de l'Élection d'Arques. — Mandement de l'intendant et de François-Nicolas Ruellon, trésorier de France au Bureau des finances de Rouen, pour la Généralité de Rouen, pour la taille de 1757. (Tableaux imprimés.) — En 1759, 335,969 livres à imposer sur l'Élection d'Arques. — En 1769, 531,793 livres.

C. 1978. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1778-1789. — États de répartition par les intendants MM. Thiroux de Crosne, de Villedeuil, de Maussion, des sommes à imposer pour la taille sur les paroisses de l'Élection d'Arques. (Tableaux imprimés.) — Somme à imposer en 1789, 746,936 livres.

C. 1979. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1700-1789. — Tableaux des paroisses, contenant la liste des habitants taillables des paroisses d'Ambrumesnil et Ancourt, pour la nomination des grands et petits collecteurs, principaux collecteurs ou consorts. — Certificats de nomination. — Indication des exempts. — Parmi les exempts d'Ambrumesnil, le comte de Choiseul-Gouffier. — Parmi ceux d'Ancourt, M. Daumont, François Le Clerc, garde-étalon. — Déclarations de : Broussaut, Gaillard, curés; Jacques Ancelot, Jacques Nepveu, Jean Hottot, Le Grix, syndics d'Ambrumesnil; — Gilles, Houssaye, Monteuil, curés; Vildor et Jean Peltier, syndics d'Ancourt.

C. 1980. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1700-1789. — Tableaux des paroisses d'Angicus et Angreville, pour la nomination des collecteurs. — Déclarations de : Le Grand, Auvray, Saint-Requier, Le Gros, curés; Adrien Boury, Canu, syndics d'Angicus; — Lemonnier, Viconque, Hardy, curés; Louis Voisin, Gremon, François Debonne, syndics d'Angreville.

C. 1981. (Liasse.) — 173 pièces, papier.

1694-1789. — Tableaux des paroisses d'Anneville et Appeville. — Déclarations de : Poisblanc, Marcotte, Lemasle, Lamy, Pannevel, curés; Louis Fizet, Nicolas Le François, Jacques Deschamps, syndics d'Appeville, — Lemercier, Yvart, Blondel, Petit, curés; Nicolas Doré, Charles Guilbert-Catteville, Nicolas Le Fèvre, syndics d'Anneville.

C. 1982. (Liasse.) — 196 pièces, papier.

1698-1789. — Tableaux des paroisses d'Archelles, Ardouval, Arques. — Déclarations de : Mollard, Lamy, Lormier, curés; Hotot, Louis Tasson, Merlier, syndics d'Archelles; — Lorenchet, Loyauté, de Loche, prieurs-curés; Flamant, Delaunay, syndics d'Ardouval; — Le Febvre, Richer de Saint-Pierre, Brossard, Jacques Ouin de La Croix, curés; Guillaume Ouin, Larchevesque, syndics d'Arques. — Convention entre les habitants d'Arques : « pour éviter l'indignation et vexation que le collecteur « nommé pourrait faire à ses électeurs, les paroissiens vien- « dront, les uns après les autres, donner leur voix au curé « d'Arques, ce qui a esté exécuté, et la pluralité des voix « s'est portée sur la personne d'Adrien Bunel. »

C. 1983. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

1698-1789. — Tableau des paroisses d'Assigny et Aubermesnil. — Déclarations des sieurs : Chéron, Duquet, Lequien, curés; Mallet, syndic d'Assigny; — Lemoyne de La Houssaye, Lemoyne d'Aubermesnil, Lemoyne de Marencourt, Édeline, curés; François Forestier, syndic d'Aubermesnil.

C. 1984. (Liasse.) — 286 pièces, papier.

1698-1789. — Tableau des paroisses d'Auberville et Auffay. — Déclarations des sieurs : Beaurain, Gaillard,

curés; Bignon, Plessard, Tubeuf, syndics d'Auffay; — Lemonnier, Jean Pichon, curés; Crespin, syndic d'Auberville.

C. 1985. (Liasse.) — 184 pièces, papier.

1695-1789. — Tableaux des paroisses d'Auppegard et Auquemesnil. — Déclarations de : Bouteilles, Auvray, Binet, Fleury, Castel, Gautier, curés; Diel, Lamotte, Ancelot, Estancelin, syndics d'Auppegard; — Le Febvre, Sorin, Baudouin, Richer, curés; Morcamp, Stalin, syndics d'Auquemesnil. — Maître d'école à Auppegard, en même temps sacristain.

C. 1986. (Liasse.) — 158 pièces, papier.

1698-1789. — Tableaux des paroisses d'Aumoy (Osmoy), les Authieux, Autigny. — Déclarations de : Nicolas Feuillye, Delauné, curés; Pierre Vigne, Grebauval, Nicolas Cartier, La Motte, syndics d'Osmoy; — Capron, Doumergue, curés; Bouffard et Dillard, syndics des Authieux; — Thomas Fatras, Delacourt, curés; Blondel, syndic d'Autigny.

C. 1987. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1698-1789. — Tableaux des paroisses d'Auzouville-sur-Saâne et Avremesnil. — Déclarations : de Jourdain, Bellefontaine, Bellet, Gogibu, curés; La Caille, Martin Gosselin, syndics d'Auzouville-sur-Saâne; — Le Fauteur, Le Ber, Bourgeaux, Hamel, Urban, Milleville, Lecomte, curés; Adrien Bance, Berville, syndics d'Avremesnil.

C. 1988. (Liasse.) — 192 pièces, papier.

1698-1789. — Tableaux des paroisses de Bacqueville, Basomesnil et Bauville. — Déclarations de : Gondrée, Dangennes, Lemarchand, Le Féron de La Heuze, curés; Massé, Bizet, Rouland, syndics de Bacqueville; — Le Bouvier, Le Refait, Gabriel Deslandes, Carmont, curés; Merlin, Dillard, syndics de Basomesnil; — Le Baron, Chevreuil, Cadot, Godefroy, curés; Guillaume Caperon, Antoine de La Barre, Jean Larchevêque, syndics de Bauville. — En 1716, à Bacqueville, 117 chefs de famille insolvables ou fugitifs et 7 septuagénaires.

C. 1989. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

1700-1789. — Tableaux des paroisses de Beaumets et Beaunay. — Déclarations de : Perdrix, Soingnart, Mouchet, Dépinay, curés; François Delauné, Cauchois, syndics de Beaumets; — de Rouen, docteur en théologie; Barbe, Ango, curés; Neveu, Larchevesque, Poullet, syndics de Beaunay.

C. 1990. (Liasse.) — 160 pièces, papier.

1701-1789. — Tableaux des paroisses de Bellencombre, Bellengreville et Saint-Sulpice-de-Bellengreville. — Déclarations de : Laire, Mouquet, Soury, Papin, curés; Lemaire, Merlin, Baudouin, syndics de Bellengreville; — Boulen, Le Long, Delamare, Radou de Saint-Laurent, Lépaulart, Marchand, Paon, curés; François Remi, François Gaudon, Antoine Cauchois, Antoine Compiègne, Lefèvre, syndics de Bellengreville et de Saint-Sulpice-de-Bellengreville.

C. 1991. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1694-1789. — Tableaux des paroisses de Belleville-en-Caux et Belleville-sur-Mer. — Déclarations de : Le Bourgeois, Minet, licencié ès lois au Parlement de Paris; Noé, P. Le Bouillyé, curés; Le Nouvel, Simon, Gabriel Requier, syndics de Belleville-en-Caux; — Le Fèvre, Huet, La Caille, Roussel, Du Bucq, Langlois, curés; Pierre Clémence, Nicolas Poyer, syndics de Belleville-sur-Mer.

C. 1992. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1698-1789. — Tableaux des paroisses de Belmesnil et Beneville. — Déclarations de : Bonté, Dedun, Mullot, Bonnechose, curés; Pierre Douillet, Sanson, syndics de Belmesnil; — Hervieu, Lucas, Leclerc, curés; Coignard, syndic de Beneville.

C. 1993. (Liasse.) — 178 pièces, papier.

1694-1789. — Tableaux des paroisses de Berneval-le-Grand et Bertreville. — Déclarations de : Le Boullenger, Lomer, Trochet, Deschamps, curés; Jacques Langlois, Pierre Seré, Croisel, syndics de Berneval-le-Grand; — Bossard, Dacheux, Pujot, curés; Adrien Paon, Delamare, syndics de Bertreville.

C. 1994. (Liasse.) — 156 pièces, papier.

1700-1789. — Tableaux des paroisses de Biville-la-Baignard et Biville, comté d'Eu, ou Biville-sur-la-Mer. — Déclarations de : Lemarchant, Gervais, curés; Jacques Dubos, syndic de Biville-la-Baignard; — Morin, Rieucourt, Lorcans, Le Sénéchal, curés; Pierre de France, Godry, syndics de Biville-sur-la-Mer.

C. 1995. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1698-1789. — Tableaux des paroisses de Biville-la-Rivière et Blosseville. — Déclarations de : Allain, Bezuquet, Lengané, Patin, Bodin, curés; Pierre Hannetier, Joseph Faucon, syndics de Biville-la-Rivière; — Pimont, Quinel, Joutel, curés; Jacques Mignot, syndic de Blosseville.

C. 1996. (Liasse.) — 159 pièces, papier.

1698-1789. — Tableaux des paroisses de Blumesnil ou Blanemesnil et Bois-Hullin. — Déclarations de : Charles Auzou de Colleville, Affagard, Levesque, curés; Guerout, Héleine, syndics de Blumesnil; — Heuveline, Grandin du Haut-Manoir, Beaurain, curés; Gabriel Lainé, Auguste Nepveu, syndics de Bois-Hullin.

C. 1997. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1698-1789. — Tableaux des paroisses de Bois-Robert et Bonnetot. — Déclarations de : Ive, Plessy, Dambry, Gingois, curés; Jacques Mallet, Gogibu, syndics de Bois-Robert; — Auger, Godefroy, Pain-Thibault, curés; François, Deschamps, syndics de Bonnetot.

C. 1998. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1698-1789. — Tableaux des paroisses de Boudeville et Bourville. — Déclarations de : Heuzé, Nicolas, Pierre, de Saulty, Damart, curés; Pierre Bauche, syndic de Boudeville; — Coruble, Barjolle, Duval, prêtre de l'Oratoire, Jeanne, curés; Nicolas Angot, Antheaume, syndics de Bourville.

C. 1999. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1702-1789. — Tableaux des paroisses de Bouteilles et du Bourg-de-Saâne. — Déclarations de: Couvet, Resset, Lescieur, Lainé, Gosselin, curés; Jean Lemommier, Renoux, syndics de Bouteilles; — de Grandcourt, Fouré, David, Le Clerc, curés; Le Vacher, syndic du Bourg-de-Saâne.

C. 2000. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1700-1789. — Tableaux des paroisses du Bourgdun et de Brachy. — Déclarations de : René Dehors, Nicolas Lemasle, Le Roy, Crespin, Duval, Martinet, Le Vasseur, curés de la première ou de la seconde portion; Thomas Auger, Saffray, syndics du Bourgdun; — Blondel, Louis, Linard, curés; Daniel Lefebvre, Thieury, Vincent, Le Roux, syndics de Brachy.

C. 2001. (Liasse.) — 144 pièces, papier

1700-1789. — Tableaux des paroisses de Brametot et Braquemont. — Déclarations de : Charles Durieu, Prévost, Montier, Le Fevre, curés; Pierre Richer, Antoine Hamel, syndics de Brametot; — Fréchon, Le Tenneur, Pichon, Picard, curés; Jean-Nicolas Quien, Joseph Nicolle, syndics de Braquemont. — Présentation par les paroissiens de Brametot du sieur Coruble comme collecteur, en remplacement du sieur Bréant, qui s'était vanté de décharger et de surcharger les taillables à volonté.

C. 2002. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1699-1789. — Tableaux des paroisses de Bretteville et Brunville. — Déclarations de : Ferrand, Mabire de Longuemare, Carpentier, Montier, Le Normand, curés; Caprou, Le Roy, Vapail, syndics de Bretteville; — Le Gras de Vaubercey, Denis, Signard, curés; Colas Gondrée, Troude, syndics de Brunville.

C. 2003. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1698-1789. — Tableaux des paroisses de Bures et Burettes et Cailleville. — Déclarations de : Antoine de La Roche, Guerie, Marcotte, Eudes, curés; Louis Delaunay, Le Talleur, Le Gendre, Le Dru, syndics de Bures et Burettes; — Bréant, Heurtematte, Ruette, curés; Jean Angot, Bourienne, syndics de Cailleville.

C. 2004 (Liasse.) — 156 pièces, papier.

1700-1789. — Tableaux des paroisses de Calleville-les-Deux-Églises et Canehan. — Déclarations de : Menival, Vallot, Lorcher, Petit, Capplain, Bourdon, curés; Briquois, Lemaitre, syndics de Calleville-les-Deux-Églises; — Vallée, La Boulais, Paré, curés; Jacques Laboulais, Albert Courtin, syndics de Canehan.

C. 2005. (Liasse.) — 127 pièces, papier

1698-1789. — Tableaux des paroisses de Canteleu et Canville. — Déclarations de : J. Gueroult, Bertault, François Grenier, Delaune, Fleury, curés; — Jean Lardant, Vincent Le Roux, Gabriel Tallevast, syndics de Canteleu; — Durieu, Isaac Nion, Germain, Dieullois, curés; Larcheveque, La Barbe, syndics de Canville.

C. 2006. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1707-1789. — Tableaux des paroisses du Castelier et de Centueres. — Déclarations de : Cauchois, Dardenne,

Chambellan, de Lépine, curés; Guillaume Dumont, Jean Hue, syndics du Catelier; — Courtin, Le Roy, Fécamp, Thérin, curés; Nicolas Auger, syndic de Centaeres.

C. 2007. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1698-1789. — Tableaux des paroisses de La Chapelle-du-Bourguay et La Chapelle-Benouville. — Déclarations de H. Le Parmentier, de Visme, Morizet, curés; Guillaume Ferment, Jean Piollet, Jacques Poullard, syndics de La Chapelle-du-Bourguay; — Le Gallois, Dupré, Bocquet, Bâtel, Haquet, curés; Pierre Sevestre, Jean Duclos, Mallet, syndics de La Chapelle-Benouville.

C. 2008. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1700-1789. — Tableaux des paroisses de La Chapelle-sur-Dun et La Chaussée. — Déclarations de Choplin, Noullard, Valade de Homps, curés; Tiercin, syndic de La Chapelle-sur-Dun; — Guillotin, Le Courtois, Hébert, Franquelin, curés; François Féret, Jacques Nepveu, syndics de La Chaussée.

C. 2009. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1700-1789. — Tableaux des paroisses de Colmesnil et Craville-La-Roquefort. — Déclarations de Chefdeville, Omont, Vauquelin, Binet, Pottier, curés; Jacques Tellier, Pierre Mauger, Louis Lucien, syndics de Colmesnil; — Roquigny, Alain de Boval, N. Barbe, curés; Nicolas Capperon, Pierre Capperon et François Féré, syndics de Craville-la-Roquefort.

C. 2010. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1700-1789. — Tableaux des paroisses de Crespeville et Cressy. — Déclarations de Durand, Bonté, Nion, Cocatrix, curés; Morisse, syndic de Crespeville; — Paulmier, Romier, Le Barbier, prieurs-curés; Marle et Duval, vicaires; Vauquelin, Baudouin, Tiquehan, Le Barbier, Vincent Allain, syndics de Cressy. Certificat donné par Bonté, curé de Crespeville, au sieur Planage, trésorier de ladite paroisse. « Les habitants n'ont osé signer le tableau indiquant le « rang de ceux qui n'ont pas encore fait la charge de « grand collecteur, quoiqu'on en ait fait lecture au buffet « de l'église pendant trois dimanches consécutifs et qu'ils « soient obligés de convenir qu'il est dans les règles, par- « ce que le nommé Antoine Nepveu, qui s'est rendu formidable parmi eux, les en a détournés, leur disant qu'il « veut être grand collecteur des tailles pour cette année et « en faire la répartition à sa fantaisie. »

C. 2011. Liasse. — 120 pièces, papier.

1698-1789. — Tableaux des paroisses de La Crique et Criquetot. — Déclarations de Fosset, de Sonning de Lignon, Frère, Osmont, curés; Vadcart, Le Plé, syndics de La Crique; — Febvrier, Cabot, Delaune, Le Saunier, curés; Jacques Talbot, syndic de Criquetot.

C. 2012. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1694-1789. — Tableaux des paroisses de Crodalle et Cropus. — Déclarations de Beeu, Yvart, Caron, Turpin, Creton, curés; Clément, Roland, vicaires; Antoine Grehoval, Pierre Selle, syndics de Crodalle; — Fichet, de Gelleville, Ellyes de La Laude, Guillard, Lequeu, de Sonning, de Lignon, curés; Jacques Langlois, syndic de Cropus.

C. 2013. (Liasse.) — 164 pièces, papier.

1701-1789. — Tableaux des paroisses de Crosville et Dampierre. — Déclarations de Fauvel, Huard, Pilon, Godefroy, Bertren, curés; Defieret de Baudribosc, chanoine desservant; Lemoyne, Delahaye, syndics de Crosville; — Auvré, Horlaville, Lemoyne d'Aubermesnil, Delacroix, Le Tellier, curés; Mauger, vicaire; Bullé, Roussel, Rousseaux, syndics de Dampierre.

C. 2014. (Liasse.) — 164 pièces, papier.

1700-1789. — Tableaux des paroisses de Dénestanville et Derchigny. — Déclarations de Prelles, Le Boucher, Sampic, Gilles, curés; Blondel, Caule, vicaires; Augustin Jones, religieux du couvent de Veules, desservant; Boissel, Larchevesque, Le Roux, syndics de Dénestanville; — Losmer, Dufou, Nicolas Heux, curés; Jean Moré, Lagnel, syndics de Derchigny.

C. 2015. (Liasse.) — 163 pièces, papier.

1700-1789. — Tableaux des hameaux de Janval, Lépinay, Caudecote, La Barre (faubourgs de Dieppe) et de la paroisse de Douvrend. — Déclarations de Chaperon, Coignard, curés de Saint-Remy de Dieppe; Bulé, Pierre Aubrée, Bressin, Delavieuville, Herment, syndics desdits hameaux; — Alexandre, Jolly, Regnault, Doyen de Villeneuve, curés; Louis Le Roy, Jean Vain, Tréhet, syndics de Douvrend.

C. 2016. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1698-1789. — Tableaux des paroisses de Draqueville.

Éavis ou Les Ifs. — Déclarations de Tourny, Dumesnil, Delly, Frérot, curés; Jean Boullen, Jacques de Prelle, Duglay, syndics de Draqueville; — de Hocquelus, Havard, Duhamel, Piquet, curés; Charles Duhamel, Michel Gondré, Jean Pinchon, syndics d'Éavis.

C. 2017. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1698-1789. — Tableaux des paroisses d'Englesqueville-sur-Saane et Englesqueville-la-Bras-Long. — Déclarations de Jean Feuillie, Petit, Hamel, Laire, Nivard, curés; Robert Marical, Requier, Pierre Bertrand, syndics d'Englesqueville-sur-Saane; — Laudasse, Hamelin, Delaistre, Demahiel, Lorin, Lemaréchal, Naze, curés; Charles Paumier, syndic d'Englesqueville-la-Bras-Long.

C. 2018. (Liasse.) — 162 pièces, papier.

1700-1789. — Tableaux des paroisses d'Équiqueville et Étables. — Déclarations de Sujet, Plichon, Baillet, Le Fort, curés; François Petit, Jean Folain, syndics d'Équiqueville; — Caillot, Duval, Maquinehan, Manoury, curés; Claude Viout, Nicolas Sellier, syndics d'Étables; — François Motte, charron, adjoint à Laurent Grandin, principal collecteur, parce que celui-ci, ne sachant ni lire ni écrire, ne pouvait faire les rôles. — Nomination de collecteurs signée par le curé seulement, les autres paroissiens qui avaient pris part à l'élection n'ayant voulu souscrire par crainte.

C. 2019. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1701-1789. — Tableaux des paroisses d'Étalleville et Étran. — Déclarations de David, Longuet, curés; Deshayes, vicaire; Joseph Desvé, N. Mignot, syndics d'Étalleville; — Robert Blondel, Le Court, curés; Séquence, Grandsire, vicaires; Nicolas Breton, Jean Thomas, syndics d'Étran.

C. 2020. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1701-1789. — Tableaux des paroisses d'Eurville et Fontaine-Le-Dun. — Déclarations de de Fremont, G. Pigny, Du Crottey, Haquelon, Candebec, Lehoux, curés; Pierre L'Endormy, Nicolas Simon, Jean Blondel, syndics d'Eurville; — Le Duc, Fréchon, Guerard, de Paul, Benoist, Forestier, curés; Dedanne, Guillaume L'Heureux, syndics de Fontaine-Le-Dun.

C. 2021. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1698-1789. — Tableaux des paroisses de La Fontelaye et La Fresnaye. — Déclarations de Maugendre, de La Londe, Le Prévost, curés; Boulen, syndic de La Fontelaye; — Jean Fontaine, Duval, Corniquet, Arachequesne, curés; Le Febvre, Jean Delahaye, syndics de La Fresnaye.

C. 2022. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1694-1789. — Tableaux des paroisses de Fresles et Freulleville. — Déclarations de Le Brandonnier, Perrenou, Ternisien, de Querson Riou (autrement Riou de Querson ou de Kerson), curés; François Le Taleur, Boutrolle, Nicolas Tranchepain, syndics de Fresles; — de Rune, Barbe, curés; Papin et Bienaymé, syndics de Freulleville.

C. 2023. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1700-1789. — Tableaux des paroisses de La Gaillarde et Glicourt. — Déclarations de Guerout, Le Breton, Dumonstier, Fauqueur, curés; Cartier, vicaire; Charles Thieury, Mallet, Vasse, syndics de La Gaillarde; — Soulas, Lemoyne, Ruault, Castel, curés; Jacques Ferment, Antoine Bourgois, syndics de Glicourt.

C. 2024. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1698-1789. — Tableaux des paroisses de Gonnetot et Gonneville. — Déclarations de Ponty, Vinot, Le Chesne, Le noyne d'Aubermesnil, Godefroy, Duval, curés; Cocatrix, Antoine Houdeville, Pierre Boust, syndics de Gonnetot; — Michel de Beaumont, Beraye, Peyron, L'Hurier, curés; Adrien Mauventre, Pierre Roger, Philippe Petit, syndics de Gonneville.

C. 2025. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1704-1789. — Tableaux des paroisses de Gouchaupré et Gourrel. — Déclarations de Peltier, curé; Creton, Grebanval, Andrieux, vicaires; Pierre Innemer, Louis Lefort, Jean-Jacques Ferment, syndics de Gouchaupré; — Mauger, Hardy, Petit, Le Febure, Godescar, Duval, curés; Étienne Petit, syndic de Gourrel.

C. 2026. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1702-1789. — Tableaux des paroisses de Graincourt et Grainville-La-Renard. — Déclarations de Delasalle, Le Febure, curés; Allain, Vasselin, Bruneau, Charles Lequien, Fromentin, syndics de Graincourt; — Glinel, Jourdain, Chevreuil, Cadot, Bouchard, Harang, Vasse, curés; Nien, Viguerard, Rouland, syndics de Grainville-La-Renard.

C. 2027. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1698-1789. — Tableaux des paroisses de Grèges et

Grény. — Déclarations de Thomas Delamare, de Buggenoms, Roussel, curés; Louis Seury, Billoquet, Vincent Fromentin, Jacques Grebauval, syndics de Grèges ; — Des Authieux, Gaston Lebeuf, de Richebraque, Simon, curés; Innemer, vicaire; Michel Malo, syndic de Grény.

C. 2028. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1694-1789. — Tableaux de la paroisse de Grenville. — Déclarations de Picquet, Gosselin, Bouvoult, de La Pilatrie, Le Bas, Grosteste, prieurs-curés; Fortier, Jacques Roger, Buquet, Caron, syndics de Grenville.

C. 2029. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1700-1789. — Tableaux des paroisses de Gruchet-Saint-Siméon et Gueures. — Déclarations de Desjardins, de Pardé, Grenier, Martin, curés; Burel, Marin, Cappon, syndics de Gruchet-Saint-Siméon; — Deschamps, Lemachois, Élie Laisnel, Néel de Gouberville, Mitiffen, curés; Étienne de La Porte, syndic de Gueures.

C. 2030. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1700-1789. — Tableaux des paroisses de Gueutteville et Guillemécourt. — Déclarations de J.-B. Samson, Regnauld, curés; Roulland, Bertin, syndics de Gueutteville; — L. Filz, Levasseur, Merlin, curés; Le Febvre, J. Filz, Noury, Jacques Fréchon, Nicolas Delavoye, syndics de Guillemécourt.

C. 2031. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1706-1789. — Tableaux des paroisses d'Herbouville et Hermanville. — Déclarations de J. Courtois, Lécaudé, Teinturier, curés; D. Lemasson, Antoine Nion, Nicolas Parmentier, syndics d'Herbouville; — Langlois, Thoué, Deshayes, curés ; Jean Felle, Nicolas Autin, syndics d'Hermanville.

C. 2032. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1694-1789. — Tableaux des paroisses d'Heugleville-sur-Scie et La Heuze. — Déclarations de D. Gloria, Loyer, Chevalier, Gibory, curés; Baudoin, Le Long, syndics d'Heugleville-sur-Scie ; — Du Becquet, G. Ygou, Gavand, Flé, Sanson, curés; Bouffart, syndic de La Heuze.

C. 2033. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1694-1789. — Tableaux des paroisses de Hotot-sur-Dieppe et Houdetot. — Déclarations de Gérard, Macé, Caruel, Lemonnier, Hoüard, Aumont, curés; Delamare, Pannevel, vicaires; Nicolas Breton, syndic de Hotot-sur-Dieppe ; — Leverdier, Cheval, Bénard, curés; Le Roy, Boullard, syndics de Houdetot.

C. 2034. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1712-1789. — Tableaux des paroisses d'Imbleville et Les Innocents. — Déclarations de Deauga, Auvray, Le Clerc, Lelouey, curés; Delaunay, vicaire; L'Endormy, Quesnel, syndics d'Imbleville ; — Morel, Gosselin, Poupinet, curés; Durand, Le Vacher, Acheray, Pollard, Mouquet, syndics des Innocents.

C. 2035. (Liasse.) — 180 pièces, papier.

1709-1789. — Tableaux des paroisses d'Intraville et Lamberville. — Déclarations de Cailleu, Longer, Aubery, Loyer, Filleul, Ratiéville, curés; Charles Laurent, Charles Sellier, Jean Trochet, syndics d'Intraville ; — Guillebert, Dorée, Fleury, curés; Michel Martel, Antoine Vallot, Fécamp, Lesade, Boitard, Viard, syndics de Lamberville.

C. 2036. (Liasse.) — 156 pièces, papier.

1695-1789. — Tableaux des paroisses de Lammerville et Lestanville. — Déclarations de Vallet, Joustel, Meillibue, Vignon, prieurs-curés; Antoine Desmarais, Duclos, Gourné, syndics de Lammerville ; — Ancel, Pain, Jacques Dumontier, Dieullois, Dujardin, curés ; Rolland, Alexandre, syndics de Lestanville.

C. 2037. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1698-1789. — Tableaux des paroisses de Lindebeuf et de Lintot. — Déclarations de Clerissy, Crevel, Quesnel, curés; Néel, Havé, Le Bourg, syndics de Lindebeuf; — Prelles, Jeanne, Caron, Ango, curés; Le Boucher, Pain-Thibaut, vicaires et desservants; Jean Paris, Michel Bouillon, syndics de Lintot.

C. 2038. (Liasse.) — 165 pièces, papier.

1694-1787. — Tableaux des paroisses de Longueil et Longueville. — Déclarations de A. Terrien, Quatresols, Guian, Hernault, Delabarre, Bauldry, curés; Ridel, François Caron, Pierre Forget, syndics de Longueil ; — Langlois, Ballue, Faucourt, Duchatard, Gentil, curés; Mahieu, Le François, Poullet, Le Boullenger, Jean-Jacques Hue, syndics de Longueville.

C. 2039. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1694-1789. — Tableaux des paroisses de Louvetot et Luneray. — Déclarations de Taine, Blacquetot, Cecille, Leproux, curés; Pierre Mauger, Charles Mauger, Bandouin, syndics de Louvetot; — Duval, Trochu, Le Harivel, Bouillie, Lanfray, Vattement, Romain, curés; Nicolas Langlois, syndic de Luneray.

C. 2040. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1694-1789. — Tableaux des paroisses de Mainières et Maintru. — Déclarations de Le Chandelier, Boissay, Guenean, Bodin, curés; Jean Delahaye, Levavasseur, Legendre, Ruhaux, Thuillier, syndics de Mainières; — Le Febvre, Delamare, Allain, curés; Guillaume Le Febvre, Pierre Simon, Pierre-Jacques Delaunay, syndics de Maintru.

C. 2041. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1698-1789. — Tableaux des paroisses de Manéhouville et Manneville-ès-Plains. — Déclarations de Scaurion, Cauchard, Hamel, curés; François Lemarchand, Mathieu Bertaux, syndics de Manéhouville;—Eude, Banteleu, Lecerf, de Conquedo, Billard, curés; Desmarets, Joseph Blin, syndics de Manneville-ès-Plains. — Vulfran Michel, nommé principal collecteur de Manneville, ne sachant ni lire ni écrire, les habitants, assemblés en état de *commun*, lui a joignent son fils pour faire les rôles.

C. 2042. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1700-1789. — Tableaux des paroisses de Martigny et Martin-Église. — Déclarations de Leclerc, Delaunay, Philippe, curés; Gosselin, Charles Le Febvre, syndics de Martigny; — Musnier, Groüard, Lemarchand, Bessin, curés; Thirel, Billoquet, Hérichér, vicaires; Bénard, syndic de Martin-Église.

C. 2043. (Liasse). — 133 pièces, papier.

1702-1789. — Tableaux des paroisses de Mesnil-Follemprise et Mesnil-Saint-Germain. — Déclarations de Jolly, Marcotte, Bellanger, vicaires, faisant l'office curial; Vitrebert, Boufard, Noël Croquelois, syndics de Mesnil-Follemprise; — Hureau, Bonté, Vasseur, Langlois de La Cour de Mautheville, curés; Jacques Touzé, J. Bourguignon, Louis Bimont, Marc Gamelin, syndics de Mesnil-Saint-Germain.

C. 2044. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1698-1789. — Tableaux des paroisses de Mesnil-Durdan et Mesnil-Rury. — Déclarations de Grouchy, Vaultier, Lemareschal, Blanquet, curés; Jean Le Sieu, syndic de Mesnil-Durdan; — Prevost, Soudain, curés; Merlin, Delamare, Savoye, Jean Le Febvre, syndics de Mesnil-Rury. — Protestation des habitants de Mesnil-Durdan contre Jacques Stalin, collecteur sortant de charge, lequel, de concert avec quelques paroissiens non taillables, s'était nommé lui-même collecteur sans que les principaux contribuables en eussent connaissance.

C. 2045. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1698-1789. — Tableaux des paroisses de Meullers et Montebourg. — Déclarations de Chartier, Delacroix, Horcholle, curés; Piquet, vicaire; Pierre Paquet, Jean-Baptiste Honssaye, syndics de Meullers; — Le Breton, de Mongrymme, Barc, Grandsire, Desvaux, David, curés; Léonard Néel, Lepron, Jean Grimdel, syndics de Montebourg.

C. 2046. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1698-1789. — Tableaux des paroisses de Muchedent et Neuville-le-Pollet.—Déclarations de de Barrois, Dacheux, Dardenne, Moinet, curés; Noel Plaisant, syndic de Muchedent; — Chapelle, Pierre Heusey, Bruno, curés; Broussin, vicaire; Antoine Caignard et Jacques Le Doulx, syndics de Neuville-le-Pollet.

C. 2047. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1700-1789. — Tableaux des paroisses de Notre-Dame-d'Alihermont et Notre-Dame-d'Envermeu. — Déclarations de Cotterel, Christophe Euricult, Caqueray de Folleville, curés; Antoine Duclos, Gabriel Hinfray, Gabriel Dardenne, Pinchon, syndics de Notre-Dame-d'Alihermont; — Dumonstier, Pavée, Gervais, curés; Pierre Quenouille, Tuillier, Antoine de Grège, syndics de Notre-Dame-d'Envermeu.

C. 2048. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

1700-1789. — Tableaux des paroisses de Notre-Dame-du-Parc et Offranville. — Déclarations de Eude, Dardenne, Nicolas Yvelin, Pichon, Caron, Rebours, curés; Osmont, syndic de Notre-Dame-du-Parc; — Tallebot, Legendre, Pintel, Bénard, curés; Louis Chiroye, Pierre Maurouard, Jacques Brunet, syndics d'Offranville.

C. 2049. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1694-1789. — Tableaux des paroisses d'Omonville et Orival. — Déclarations de Regnault, J. Hochard, Masse, curés; Verdure, vicaire; Jean Toutain, Manconduit, François Lourette, Antoine Lagnel, syndics d'Omonville; — Potier, Bénard, Paul Lecanu, Levesque, Guilbert, curés; Jean-Baptiste Delamare, Jean Delahaye, Pierre Morin, syndics d'Orival.

C. 2050. (Liasse.) — 162 pièces, papier.

1698-1789. — Tableaux des paroisses d'Ouville-la-Rivière et Pelletot. — Déclarations de Bultel, Picard, Guillaume Ferrand, curés; Roussel, Houllevigne, Nicolas Voisin, Caron, syndics d'Ouville-la-Rivière; — Samson, Bouillon, Caron, Bulé, curés; Claude Varneville, Delamare, Guillaume Durand, syndics de Pelletot.

C. 2051. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1698-1789. — Tableaux des paroisses de Penly et Plaine-Sève. — Déclarations de Lesage, Langlet, Blondin, Delavoye, curés; Baillet, vicaire; Charles Carpentier, François Vattier, Declais, syndics de Penly; — Angot, Capelle, Douville, Niel, curés; Boullard, syndic de Plaine-Sève.

C. 2052. (Liasse.) — 168 pièces, papier.

1698-1789. — Tableaux des paroisses de Pommeréval et Pourville. — Déclarations de Collombel, Bruhier, Duthil, de Vauroger, Soury, curés; Pierre Mayeu, Vincent Panet, Guillaume Garin, Pierre Viel, Vitrebert, syndics de Pommeréval; — Le Tellier, Fréret, Ferrant, Barbe, Thuillier, Le Hulle, Grieu, Dieulois, curés; Jean-Baptiste Hénault, syndic de Pourville.

C. 2053. (Liasse.) — 159 pièces, papier.

1698-1789. — Tableaux des paroisses de Quévremont-Sainte-Marguerite et Quiberville. — Déclarations de Vanet, Colbry, Levasseur, de Vauroger, Le Clerc, Pallier, Moy, curés; Lhomo, Santais, Affagard, syndics de Quévremont-Sainte-Marguerite; — De Landres, Riouall, Harnault, Retel, Lemonnier, curés; Guilbert, syndic de Quiberville.

C. 2054. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1706-1789. — Tableaux des paroisses de Raimfreville et Reuville. — Déclarations de Roussel, Cadot, Fréville, Mullot, Le Boullier, docteur en théologie, curés; Jean Ouvry, Restout, syndics de Raimfreville; — Commère, Gaugain, Bouffé de Montcornet, Bougeard, curés; Nicolas Blard, syndic de Reuville.

C. 2055. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1695-1789. — Tableaux des paroisses de Ribeuf et Ricarville. — Déclarations de Antheaume, Auger, Vieillot, curés; Guillaume Manneville, Jean Planchon, Boitout, syndics de Ribeuf; — Gelée, Fleury, Houel, Ango, Vincent, curés; Jacques Hanneveu, Jacques Simon, Guillaume et Jean-Baptiste Bienaymé, syndics de Ricarville.

C. 2056. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1701-1789. — Tableaux des paroisses de Roumesnil et Royville. — Déclarations de Gaillard, Senault, Charles-François Angers, curés; Jacques Lemarchand, Dubost, syndics de Roumesnil; — Mullot, Yon, Lecanu d'Aubermare, Hochet, curés; Lengané, vicaire; Le Roux, Auvray, Prévost, Rolland, syndics de Royville. — Certificat donné par le curé Yon au sieur Pierre Cantrel, collecteur de Royville, du refus fait par les habitants de ladite paroisse de nommer un nouveau syndic, conformément aux ordres de l'intendant.

C. 2057. (Liasse.) — 169 pièces, papier.

1694-1789. — Tableaux des paroisses de Saint-Aubin-le-Cauf et Saint-Aubin-sur-Mer. — Déclarations de d'Orival, Legras, Fossey, Métais, curés; Boucourt, vicaire; Le Febvre, Boulais, syndics de Saint-Aubin-le-Cauf; — Yves, Lemarchand, Dupuis, Lemoigne, curés; Vincent d'Orange, Nicolas Gallier, Guillaume Petit, syndics de Saint-Aubin-sur-Mer.

C. 2058. (Liasse.) — 170 pièces, papier.

1693-1789. — Tableaux des paroisses de Saint-Aubin-sur-Scie et Saint-Crespin. — Déclarations de Deloraille, Lequesne, Genu, Rolland, curés; Louis Tarteron, Jacques Fournier, Jacques Brunet, syndics de Saint-Aubin-sur-Scie; — Deschamps, Jourdain, Dardenne, Talmy, curés; Laisné, desservant; Alexandre Boucout, Jourdain, syndics de Saint-Crespin.

C. 2059. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1694-1789. — Tableaux des paroisses de Saint-Denis-d'Aclon et Saint-Denis-du-Val. — Déclarations de Le Villain, Boullard, André Ricard, curés; Saffray, syn-

dic de Saint-Denis-d'Ailon ; — Fultot, Dorange, Nepveu, Canis, Rousselin, curés; Pierre Rivière, François Neveu, syndics de Saint-Denis- du-Val.

C. 2060. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1700-1789. — Tableaux des paroisses de Saint-Denis-sur-Scie et Saint-Hellier. — Déclarations de Thomas Bocquet, Lemarchant, Joseph Des Rotours, Lemoyne, Guerillon, curés; Cailloué, Furon, Garet, desservants; Jean-Baptiste Jullien, Jean Le Clerc, Robert Planquais, syndics de Saint-Denis-sur-Scie; — Racine, Maubert, Baudouin, curés; Maillard et Poullard, syndics de Saint-Hellier.

C. 2061. (Liasse.) — 180 pièces, papier.

1698-1789. — Tableaux des paroisses de Saint-Honoré et de Saint-Jacques-d'Alihermont. — Déclarations de Feudrix, Lespron, Leliepvre, Blaise, Fécamp, curés; Nicolas Dumest, Jean Hue, Dominique Philippe, syndics de Saint-Honoré; — Bouteiller, Servin, Routier, curés; Denis Montoire, Pierre Allain, Guilbert, syndics de Saint-Jacques-d'Alihermont.

C. 2062. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1695-1789. — Tableaux des paroisses de Saint-Just et Saint-Laurent-en-Caux. — Déclarations de Delaune, Le Gallois, Bourdon, Durieux, Bécheray, curés; David Capperon, Thieury, François Bourard, syndics de Saint-Just; — Antoine de Rallemont de Lespine, Croutel de Haudecour, Masselin, curés; Pellevilain, René Biard, syndics de Saint-Laurent-en-Caux.

C. 2063. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1698-1789. — Tableaux des paroisses de Saint-Laurent-d'Envermeu et Saint-Mars. — Déclarations de Gervais, François Corneille, Radou, Diflain, Stalin, curés; Jean David et Nicolas Dubos, syndics de Saint-Laurent-d'Envermeu; — de Hugleville, Maromme, Gaultier, Féret, Le Bouteiller, curés; Jacques Poullet, Pierre Le Forestier, Simon Hébert, syndics de Saint-Mars.

C. 2064. (Liasse.) — 168 pièces, papier.

1700-1789. — Tableaux des paroisses de Saint-Martin-de-Veules et Saint-Martin-en-Campagne. — Déclarations de Le Dru, Petit, Berville, Hanot, Saint-Saëns, curés; Gautier, Jacques Capperon, Lange, Riboulet, syndics de Saint-Martin-de-Veules; — Sorin, Jean Vasselin, Roussel, Jolly, syndics de Saint-Martin-en-Campagne.

C. 2065. (Liasse.) — 162 pièces, papier.

1695-1789. — Tableaux des paroisses de Saint-Martin-sous-Bellencombre et Saint-Nicolas-d'Alihermont. — Déclarations de Chauvet, Haute, Le Bouteiller, Lemoyne, Philippe, curés; Marin Brument, Philippe, syndics de Saint-Martin-sous-Bellencombre; — Le Sauvage, Maugeard, Le Corbeiller, David, curés; Louis Fortin, Jean Fournier, Pinchon, syndics de Saint-Nicolas-d'Alihermont.

C. 2066. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1691-1789. — Tableaux des paroisses de Saint-Nicolas-de-Veules et Saint-Ouen-le-Mauger. — Déclarations de Lemarchand, Godard, Picot, curés; Guillaume Vattement, Jacques Née, Louis Le Roy, syndics de Saint-Nicolas-de-Veules; — François Grébauval, Vassel, Hérambourg, curés; Nicolas Rollant, Delamare, Jean-Baptiste Blondel, Pierre Borel, syndics de Saint-Ouen-le-Mauger.

C. 2067. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1698-1789. — Tableaux des paroisses de Saint-Ouen-prend-en-Bourse et Saint-Ouen-sous-Bailly-en-Rivière. — Déclarations de Philippe, Marette, Fleury, Feret, Deschamps, curés; Duval, Denis Feret, syndics de Saint-Ouen-prend-en-Bourse; — Bourdon, Lequesne, Eudes, Marie, Thetelin, curés; Beaurain, Jouin, syndics de Saint-Ouen-sous-Bailly-en-Rivière.

C. 2068. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1700-1789. — Tableaux des paroisses de Saint-Ouen-sous-Bellencombre et Saint-Ouen-sous-Brachy. — Déclarations de Duval, Compiègne, Joutel, curés; Douillet, Testelin, Pierre Calais, syndics de Saint-Ouen-sous-Bellencombre; — Le Tellier, Dufeu, Capperon, curés; Pierre Néel, Nicolas Labbé, Vivien Rivière, Nicolas Le Fevre, Hérambourg, syndics de Saint-Ouen-sous-Brachy.

C. 2069. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1698-1789. — Tableaux des paroisses de Saint-Pierre-Benouville et Saint-Pierre-le-Petit. — Déclarations de Tiphaigne, Godefroy, Millet, curés; Martin, Rolland, Jacques Mallet, Jacques Blondel, syndics de Saint-Pierre-

Benouville ; — Benoist Rabaut, Le Cordier, curés ; Boullard, François Bazire, syndics de Saint-Pierre-le-Petit.

C. 2070. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1700-1789. — Tableaux des paroisses de Saint-Pierre-le-Vieux et Saint-Pierre-le-Viger. — Déclarations de Legendre, Rimbert, Delaporte, Delavigne, curés ; Dujardin, Pierre Leviel, vicaires ; Jacques Mutel, Martin Sannier, Tillau, syndics de Saint-Pierre-le-Vieux ; — Godebout, Chrestien, Larchevesque, curés ; Joseph Desvé, Coignard, Cappon, Nicolas Caudron, syndics de Saint-Pierre-le-Viger.

C. 2071. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1694-1789. — Tableaux des paroisses de Saint-Quentin et Saint-Sylvin. — Déclarations de François Masquerel, Le François, Pain, curés ; Carpentier, Grandsire, Jacques Brunet, Mallet, Pierre Castelot, syndics de Saint-Quentin ; — Melotte, Jean de La Rouvraye, Recher, Lucas, Baillard Des Cours, Toustain, Delabrecque, curés ; Adrien, Jean Goupil, Bunel, syndics de Saint-Sylvin.

C. 2072 (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1700-1789. — Tableaux des paroisses de Saint-Sulpice-de-Bellengreville et Saint-Valery-sous-Bures. — Déclarations de Devilliers, Radou, Le Grand, Girard, curés ; Robert Langlois, Pierre Throude, syndics de Saint-Sulpice-de-Bellengreville ; — Bourdet, Le Febvre, Heurtault, Lecerf, Delalande, curés ; Nicolas Gosse, Jean Planchon, Neveu, syndics de Saint-Valery-sous-Bures.

C. 2073. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1695-1789. — Tableaux des paroisses de Saint-Valery-en-Caux et Saint-Vast (ou Saint-Vast-du-Val). — Déclarations de Le Febvre, Rouelle, de Saint-Pierre, curés ; Ango, Brasdefer, Cotelle, Fauconnet, syndics de Saint-Valery-en-Caux ; — Duperron, Lafeteur, Lemercier, Boutrolle, Lendormy, curés ; Jean Fouquet, Marin Michaux, Prevel, syndics de Saint-Vast-du-Val.

C. 2074. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1698-1789. — Tableaux des paroisses de Saint-Vast-d'Equiqueville et Sainte-Agathe-d'Alihermont. — Déclarations de Jean Du Castelier, Gringore, de Loris, Maillet, curés ; Crevier, Pellevillain, Le Machon, Nicolas et Jacques Barbe, syndics de Saint-Vast-d'Equiqueville ; — d'Imbleval, Yvart, Bigot, Douillon, Carpentier, curés ; Deschamps, Nicolas Coquet, Antoine Davesne, syndics de Sainte-Agathe-d'Alihermont. — Syndic à Saint-Vast-d'Equiqueville ne sachant ni lire ni écrire.

C. 2075. (Liasse.) — 185 pièces, papier.

1698-1789. — Tableaux des paroisses de Sainte-Foy et Sainte-Geneviève. — Déclarations de Leclerc, Coquet, Curé, curés ; Cottard, vicaire ; Le Marchand, Poyé, Le Boulenger, Louis Dubos, syndics de Sainte-Foy ; — Guerard, Ursin, Barbe, curés ; Jean Damaine, François Gueuret, Simon, syndics de Sainte-Geneviève.

C. 2076. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1700-1789. — Tableaux des paroisses de Sassetot-le-Malgardé et Sauqueville. — Déclarations de Deppedalle, Marchand, Le Roux, Cousture, curés ; François Deschamps, Jean Glatigny, Nicolas Savoye, Nicolas Caudron, Pierre Langlois, syndics de Sassetot ; — Gondrée, Hiéricher, Foubert, Grandsire, Prouin, curés ; Jean Batel, Drouin, Quesnel, Pierre Deschamps, syndics de Sauqueville.

C. 2077. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1698-1789. — Tableaux des paroisses de Sévis et Septmeules. — Déclarations de Pellevillain, Herigoyen, Tranchard, Ouf, curés ; Jacques Morel, Michel Terrien, Peaudeloup, syndics de Sévis ; — Desbiens, Mython, Saint-Ouen-Sainte-Beuve, Le Bon, Du Buc, curés ; François Turpin, Adrien Delamare, François Sellier, syndics de Septmeules.

C. 2078. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1698-1789. — Tableaux des paroisses de Sotteville et Thibermesnil. — Déclarations de Lamy, Guyart, Le Pasteur de Grandchamp, Tharel, Marmiaux, curés ; Renée, Fremont, syndics de Sotteville ; — Séguin, Ruault, G. Mare, Pottier, curés ; Lemason, Pierre Quemin, Joseph Guerillon, syndics de Thibermesnil.

C. 2079. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1699-1789. — Tableaux des paroisses de Thiédeville et du Thil. — Déclarations de Auvray, Millet, Tainturier, curés ; Romain Dollé, Lesade, Pierre Delamare, syndics de Thiédeville ; — de Villerval, Jorron, Masson, Gy, curés ; Fosse, Cadot, Louis Gedon, André Le Blond, syndics du Thil.

C. 2080. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1700-1789. — Tableaux des paroisses de Toqueville-en-Caux et Tonneville. — Déclarations de Caron, de Monchy, Le Vasseur, de Toqueville, Blasne, Fanet, Lefranc, curés; Nicolas Morel, Neveu, syndics de Toqueville-en-Caux; — Deschamps, Soudry, Hain, Delastre, Quesnel, Vigan, curés; François Vatel, François Delaporte, syndics de Tonneville.

C. 2081. (Liasse.) — 179 pièces, papier.

1698-1789. — Tableaux des paroisses de Torcy-le-Grand et Torcy-le-Petit. — Déclarations de R. Guerard, Du Pastis, de Calonne, curés; L. Albitte, Nicolas Le François, Mauventre, Michel Le Tellier, syndics de Torcy-le-Grand; — Vincent Crespin, Le Chevalier, de Cherie, Cœuret, curés; Pierre Guerrier, Helluy, Jacques Buré, syndics de Torcy-le-Petit.

C. 2082. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1694-1789. — Tableaux des paroisses du Torp et de Tostes. — Déclarations de Le Vasseur, Quesnel, Arrachart, curés; Delamare, Faucon, syndics du Torp; — Thomas Duperron, Auger, Lemoyne d'Aubermesnil, curés; Marin Regnard, Jean Jobart, Patenostre, Jacques Buquet, Pierre Bizet, syndics de Tostes.

C. 2083 (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1698-1789. — Tableaux des paroisses de Tourville-sur-Arques et Tourville-La-Chapelle. — Déclarations de Torcy, Vesier, Tretteville, Delamare, curés; Guillaume Prevost, Romain Dollé, Adrien Jourdain, Pierre Blondel, syndics de Tourville-sur-Arques; — Le Breton, Ferey, Savary, Lemeray, curés; Nicolas Ferrant, Jean Crepin, Joseph Breton, Adrien Fronchard, syndics de Tourville-La-Chapelle.

C. 2084. (Liasse.) — 178 pièces, papier.

1694-1789. — Tableaux des paroisses de Vanchy et Varangeville-sur-Mer. — Déclarations de Gondrée, Demare, Le Duc, Damiens, curés; Marc Bulé, François Flahault, Saunier, syndics de Vanchy; — Roussel, Landrin, Thierry, Hedin, Nion, curés; Le Carpentier, Maupas, vicaires; Michel Houllevique, Louis Sanson, syndics de Varangeville.

C. 2085. (Liasse.) — 156 pièces, papier.

1700-1789. — Tableaux des paroisses de Varvannes et Vaudreville. — Déclarations de Besnier, bachelier en théologie, Le Pasquier, Haguelon, curés; Le Mazurier, Briquois, Picot, Lamperière, vicaires et desservants; Jean-Baptiste Buron, François Sanson, syndics de Varvannes; — Pierre Avril, Clemence, Robin, Le Picard, Feray, curés; Charles Greny, Morisse, Jean Dupré, syndics de Vaudreville.

C. 2086. (Liasse.) — 160 pièces, papier.

1694-1789. — Tableaux des paroisses de Vénestanville et Ventes d'Éavis. — Déclarations de Gremont, Laubreau, Marsollet, Getz, Prevost, Le Boucher, Jollivet, Cliquot, prieurs-curés; Vincent Le Roux, syndic de Vénestanville; — Delalande, de Conihoult, Dallet, Roussel, curés; Mauger, Langlois, Landa, syndics des Ventes d'Éavis. — En 1786, 22 septuagénaires en cette paroisse. Le tableau de ladite année indique quels doivent être les collecteurs jusqu'en 1836. Il mentionne dans la colonne des exempts et privilégiés: Louis-Paul Le Cordier de Bigards, marquis de La Heuze, conseiller au Parlement; le curé Roussel, Pannevelle, vicaire; Masson, officier d'invalides; Lamy, notaire; Jérôme Hanin, huissier au Châtelet de Paris; Nicolas Le Fécz et Gueurel, gardes pour le Roi; Landa, syndic; Charles Noël, aide-syndic; François Gosse, aveugle.

C. 2087. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1700-1789. — Tableaux des paroisses des Ventes Saint-Rémy et Vibeuf. — Déclarations de Maret, Piolaine, Painchon, curés; Jean Helluy, Du Fossé, syndics des Ventes Saint-Rémy; — Duchemin, Delacroix, Le Roux, de Monstrot, De Rune, curés; Charles Boutciller, Martin Éliot, Nicolas Ferrand, syndics de Vibeuf.

C. 2088. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1699-1789. — Tableaux des paroisses de Viquemare et Yelon. — Déclarations de Charles Hache, Dévé, de Vaudichon, Thieury, Duhamel, Bouffé de Montcornet, curés; Jean Le Peltier, Louis Deladreue, syndics de Viquemare; — Caudebec, Maret, de Hanoy, curés; Martin Calbry, Michel Gille, Pierre Mignot, syndics d'Yelon.

C. 2089. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1771-1786. — Tableaux des paroisses classées par sergenteries, intitulés: *Département pour la taille.* — Indication, sous les noms des paroisses, des nouveaux occupants qui y sont survenus et des particuliers qui ont été renvoyés ailleurs pour leurs impositions.

C. 2090. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1772-1773. — Ordonnances de M. Thiroux de Crosne, intendant de la Généralité de Rouen. — Remises sur la taille aux paroisses et aux contribuables de l'Élection d'Arques, en considération de pertes d'animaux et de récoltes. — Certificats d'émargement délivrés par les subdélégués (MM. Lamy et de Quiefdeville). — Quittances des collecteurs. — 50 livres à Saint-Pierre-le-Petit, pour l'inondation dont a eu à souffrir Jean Ouvrif; — 260 livres à Saint-Aubin-sur-Scie, à cause des pertes éprouvées par Pierre Prunier.

C. 2091. (Liasse.) — 22 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1656-1778. — Rôles de taille du hameau de Noyers, dépendant d'Andely, d'Életot, Fultot, Theuville, La Trinité-du-Mont, Omerville, Boscroger, Étouteville, Lyons, Saint-Siméon, Les Authieux-sur-Calonne, Saint-Vast, Triqueville. — Michel Freslard, curé; Laurent Beauquesne, vicaire, plus sept prêtres et un diacre à Lyons, en 1669. — « Estat des nobles exempts officiers commensaux des maisons royales, et privilégiés, employés dans les rôles des tailles de la ville et chastellenie de Gournay, Élection d'Andely, en 1675, » à Gournay : Nicolas Larchier, écuyer, sieur des Authieux, et André Larchier, écuyer, son fils, à présent cornette de la noblesse du bailliage de Caux, dans l'arrière-ban, et ci-devant capitaine de chevau-légers dans le régiment de Negent; le sieur de Saint-Germaer, la veuve de François Davy, sieur de Piccagny; Louis de Lestre, la veuve de Louis de Hautecloque, l'un des chevau-légers de la garde du Roi; la veuve de Me Antoine Héroult, élu; Anne de Saint-Ouen, veuve; Nicolas Malheue, conseiller assesseur en l'Élection d'Andely; Pierre Le Caulle, licencié ès lois, élu en la même Élection; Anselme Clou, commis au grenier à sel; Robert-le-Petit, sieur de La Ramée, commissaire à faire les montres du prévôt général; Charles de Hautecloque, fourrier des logis de la Reine; Georges, Jean, André-Jean de Lestre, sieurs de Hodenger; le sieur de Biévredent.

Élection de Caudebec.

C. 2092. (Registre.) — In-folio, 85 feuillets, papier.

1789-1790. — Enregistrement des décrets de l'Assemblée nationale, des lettres patentes, édits et déclarations du Roi et des brevets de maître de poste. — Justin, maître de poste du Havre. — Lettres patentes concernant : les municipalités; — les délits qui se commettent dans les forêts et les bois; — la conservation des biens ecclésiastiques et celle des archives et bibliothèques des monastères et chapitres; — la confiscation des grains et farines en contravention.

C. 2093. (Registre.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1767-1789. — Enregistrement des déclarations de défrichement de landes ou terres incultes, conformément à la déclaration du Roi du 13 août 1766. — Défrichement des grandes et petites Caillettes, — des grands et petits Planîtres, à Sainte-Marguerite-sur-Duclair, — de la commune de Veauville-le-Cabot, à Saint-Denis-d'Héricourt.

C. 2094. (Registre.) — In-4°, 36 feuillets, papier.

1711-1789. — Délibérations de messieurs les officiers de l'Élection de Caudebec. — Ordre des visites des paroisses pour le département des tailles entre MM. Cyron, de La Brière, Maraist, His, de Béville, Paris, Arnois, Lemaistre, de Maisonval, Le Gros. — Présidents de l'Élection : Yvelin de Béville, Le Marchand, Pécuchet, Carel.

Élection d'Eu.

C. 2095. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1695-1696. — Rôles de taille des paroisses d'Aubéguimont, Avesnes, Baromesnil, Basinval, La Belloye, Blangy, Bosrocourt, Boscgeffroy, Boissay, Le Caule, Campneuseville, Criel, Cuverville, Déville, Étalonde, Eu, Fallencourt, Floques, Folny, Frémentel, Gousseauville, Guerville, Hemie, La Lande, La Leuqueue, Lignemare, Longroy, Mesnil-Reaume, Millebose, Monchaux, Monchy, Nullemont, Pierrepont, Pont-et-Herancourt, Puiseval, Réalcamp, Richemont, Rieux, Saint-Aignan, Saint-Léger, Saint-Martin-au-Bose, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Pierre-en-Val, Sauchay-au-Bosc, Sauchay-en-Rivière, Toqueville, Toufreville, Tréport, Varinpré. — A Blangy, 236 feux; ecclésiastiques exempts : Mre Toussaint Theroude, curé, faisant valoir la dîme avec un cheval et une vache; — Louis Després, vicaire; — Mre Gouge, chapelain de la Charité. — Nobles : François de Bommy, sieur de Fontaine; Nicolas de Bommy, sieur de Maricourt. — A Eu, non compris les faubourgs, 530 feux, 22 privilégiés et exempts. — A Tréport, en 1695, 298 feux. — Nicolas Bret, curé de la paroisse; Jacques Mallehende, vicaire. — Aucun des collecteurs ne sait écrire.

C. 2096. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1751-1786. — Tableaux des paroisses de Sauchay-le-Bas, ou Sauchay-en-Rivière, et de Sauchay-le-Haut, ou le Haut-Bosc, ou au Bosc. — Déclarations de Délespine, Le Tellier, curés; Rimbert, Jean Le Lieur, syndics de Sauchay-le-Bas; — Monnoye, Le Villain, curés; Pierre Houllet, syndics de Sauchay-le-Haut.

C. 2097. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

1702-1714. — Mandements pour la levée des tailles, revêtus de la signature de Louis XIV. — A la dernière année, 93,821 livres, savoir : pour le principal de la taille, 73,673 livres; pour le dixième, ou 2 sous pour livre, 9,401 livres. — Ouvrages à faire aux ports de Honfleur, Fécamp, Saint-Valery et Tréport.

Élection de Montivilliers.

C. 2098. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1660-1788. — Rôles de taille des paroisses d'Angerville-l'Orcher, Bruneval, Cauville, La Cerlangue, Écuquetot, Sainte-Croix-de-Fécamp, Folleville (Saint-Jean), Fontaine-la-Mallet, Froberville, Gaineville, Ganseville, Godarville, Gommerville, Gonfreville-l'Orcher, Graimbouville, Grainville-l'Alouette, Harfleur, Hermeville, Ingouville, Les Loges, Manéglise, Manneville, Montivilliers, Porte-Assiquet, en la paroisse Saint-Sauveur de Montivilliers, Porte-Chef de Caux, La Poterie, Raimbertot, La Remuée, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Saint-Romain, Saint-Aubin, Saint-Supplix, Saint-Vigor, Sanvic, Tiergeville, Tiétreville, Trois-Pierres, Vireville. — Mandement imprimé de Jean Bochart, intendant en la province de Normandie, et des président, lieutenants et élus de l'Élection de Montivilliers aux paroissiens de Froberville pour la levée de la taille. — Soixante-douze pauvres dans le rôle d'Harfleur de 1788; quinze prêtres dans celui de Montivilliers de 1661.

Élection de Neufchatel.

C. 2099. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1649-1768. — Rôles de taille des paroisses d'Aulage, Aumale, Auvilliers, Baillemont, Baillolet, Bailly-en-Campagne, Bailly-en-Rivière, Bare, Beaubec, Beaucamp-le-Jeune, Beaufresne, Beaussaut, La Bellière, Bonafles, Bouesles, Bourbel, Brémontier, Bully. — Mention dans le rôle d'Aumale de 1685 de M. Antoine Le Comte, bailli; — dans celui de la même ville de 1710 de deux régents du collége, les sieurs Miton et Louis Rose, prêtres.

C. 2100. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1685-1768. — Rôles de taille des paroisses de Clais, Compainville, Conteville, Conpigny, Criquiers, Dancourt, Ellecourt, Éclavelles, Excles, Épinay, Flamets, Fontaine-en-Bray, Forges-les-Eaux, Le Fossé, Fouilloy, Fourcigny, Fréauville, La Frenoye, Fretencourt, Les Frétils.

C. 2101. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1685-1768. — Rôles de taille des paroisses de Gaillefontaine, Gauville, Gourchelles, Graval, Guémicourt, Guimerville, Haucourt, Haudricourt, Hodenc-au-Bosc, Hodeng-en-Bray, Illois, Launoy, Longmesnil, Londinières, Louvicamp, Lucy, Marques, Massy, Maucomble, Mauquenchy, Melleville, Mesnil-David, Mesnil-Manger, Mesnouval, Montmarquets, Mortemer, Morville, Morvilliers, Monchy-le-Preux. — 221 cotes dans le rôle de Gaillefontaine de 1702.

C. 2102. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1685-1768. — Rôles de taille des paroisses de Nesle-en-Bray, Nesle-Normandeuse, Neufchâtel, Neuville-Ferrière, Neuville-sur-Éaune, Nogent, Omonville, Orival, Ormesnil, Parfondeval, Pierrecourt, Pierrement, Preuseville, Quiévrecourt, Retonval, Riberpré, Ronchois, Rozay. — 538 cotes, nombre de mendiants, 22 prêtres dans le rôle de Neufchâtel de 1714; 11 prêtres et 41 personnes nobles dans celui de 1768.

C. 2103. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1676-1768. — Rôles de taille des paroisses de Saint-Germain-sur-Bresle, Saint-Germain-sur-Éaune, Saint-Martin-le-Blanc, Saint-Martin-l'Ortier, Saint-Rémy-en-Campagne, Saint-Rémy-en-Rivière, Saint-Riquier, Saint-Saens, Saint-Saire, Saint-Valery, Saint-Vincent, Sainte-Beuve-aux-Champs, Sainte-Beuve-en-Rivière, Sainte-Geneviève-en-Bray, Sainte-Marguerite près Aumale, Sausenzemare, Serqueux, Smermesnil, Tailly, Thil-en-Bray, Tréforêt, la Trinité-des-Jonquières, Val-de-la-Haye, Val-du-Roi, Vatierville, Ventes-Mare-Mesengère, Vieux-Rouen, Villedieu, Villers-sur-Aumale, Villers-sur-Foncarmont, Villy. — 7 prêtres dans le rôle de Saint-Saens de 1705, 9 dans celui de 1706, 4 dans celui de 1720; — mention dans le rôle de Saint-Saire de 1697 de messire Henri

de Boulainvilliers, seigneur de Saint-Saire, demeurant dans son château.

Élection de Rouen.

C. 2104. (Registre.) — In-folio, 304 feuillets, papier.

1698-1699. — Plumitif de sentences. — Défenses à Tisserand, ci-devant fermier de la marque des chapeaux, d'en marquer aucun dans la ville et l'Élection de Rouen. — Louis Guigues, fermier actuel, est autorisé à les marquer de sa marque, tant en blanc qu'en noir, dans les ouvroirs, étuves et magasins.

C. 2105. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1780-1781. — Plumitif des sentences. — Réforme du rôle de taille de la paroisse de Bourdainville ; — sentences signées de La Roche, de La Haye, Deschamps, Le Bissonnais de Maisonval.

C. 2106. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1775-1777. — Plumitif des sentences d'audience. — Acte accordé au procureur du Roi de la présentation d'un vidimus de lettres patentes du Roi qui accordent aux vassaux de Sa Majesté jusqu'au 1er janvier 1777 pour rendre les foi et hommages dus à cause de son heureux avénement.

C. 2107. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1787-1789. — Plumitif des sentences d'audience. — Sentence par laquelle acte est accordé à cinquante-neuf syndics de leur obéissance de convoquer, le premier dimanche suivant, les habitants de leurs paroisses, aux fins de procéder à la confection des tableaux et nomination des collecteurs à taille et, à leur refus, d'en dresser certificat. — Sept syndics condamnés à 20 livres d'amende comme défaillants.

C. 2108. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1615-1788. — Rôles de taille de la paroisse d'Auzouville-l'Esneval, Barentin, Blainville, Boisdennebourg, Boos, Boscherville, Bourdainville, Duclair, Fontaine-le-Bourg, Le Héron, Heugleville, La Houssaie-Bérenger, Imare, Iquebeuf, Isneauville, Jumiéges (hameau des Sablons), Malaunay, Martainville, Matouville, Mesnil-Durécu, Montérolier, Monteauvaire, Montreuil, Monville, Morgny, Neuville-Chant-d'Oisel, Parc-d'Anxtot, Pavilly, Périers-sur-Andelle, Pitres, Pont-Saint-Pierre (Saint-Nicolas), La Prée, Quévillon, Quincampoix, Romilly, Roncherolles-en-Bray, Roumare, Sahurs, Saint-André-sur-Cailly, Saint-Arnoult, Saint-Denis-de-Bondeville, Saint-Denis-le-Thibout, Saint-Étienne-le-Vieux, Saint-Georges-sur-Fontaine, Saint-Germain-des-Essours, Saint-Germain-sur-Cailly, Saint-Jean-du-Cardonnay, Saint-Jean-sur-Cailly, Saint-Maclou de Folleville, Saint-Martin-du-Plessis, Saint-Maurice, Saint-Pierre-deManneville, Saint-Sulpice-de-Fontaine, Saint-Sulpice-de-la-Pierre, Saint-Thomas-la-Chaussée, Saint-Victor-en-Caux, Saint-Victor-la-Campagne, Sainte-Austreberte, Salmonville-l'Éage, Salmonville-la-Sauvage, Saussay, Servaville, Sierville, Tendos, Touffreville, Vacueil, Vandrimare, Varangeville, Varneville-aux-Grès, Vassouville, Villers-Chambellan, Yainville, Yerville, Ymare. — Assiette faite sur tous les habitants contribuables à taille des paroisses de l'Élection de Rouen, au marc la livre de leur assis à taille de l'année 1615, de la somme de 718 livres, à laquelle ladite Élection « a esté taxée pour sa part de 12,000 livres faisant les deux tiers de la somme de 18,000 livres dont les délégués des estats de Normandie, à la dernière convocation d'iceux, ont fait présent à la Royne, lieutenante et gouvernante pour le Roy en la dite province. »

Commission intermédiaire de la Haute-Normandie.

C. 2109. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

1788. — « Observations sur les États Généraux du royaume et les États particuliers de la Normandie, et ce qui a eu lieu à cet égard en l'Hôtel-de-Ville de Rouen pour l'élection des députés. » — Ce mémoire a été rédigé exclusivement à l'aide des documents conservés aux archives de la ville de Rouen ; la plupart des actes y sont rapportés en entier : le plus ancien qui y soit mentionné est de 1497, le plus récent est de 1654.

C. 2110. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1787. — Règlement pour l'assemblée provinciale et les assemblées de département, pour la formation et la composition des assemblées qui auront lieu dans la Généralité de Rouen. — Procès-verbal des séances de l'assemblée provinciale de la même Généralité tenue au mois d'août dans une des salles du palais archiépiscopal, sous la présidence du cardinal de La Rochefoucauld. — Observations de la Commission intermédiaire provinciale de Rouen sur la tenue des premières assemblées de département, fixées au 21 septembre. — Discours prononcé, le 20 novembre,

dans l'église des Cordeliers, devant l'assemblée provinciale de Rouen, par M. l'abbé Arthur Dillon, vicaire général de Langres, député du clergé (imprimé). — Discours adressés à l'assemblée provinciale par le maire et les échevins de Rouen, — par les délégués du Parlement, de l'administration de l'Hôtel-Dieu et de la Chambre du commerce (copies).

C. 2111. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

1787. — Procès-verbal des séances de l'assemblée provinciale de la Généralité de Rouen, tenue aux Cordeliers de cette ville, aux mois de novembre et de décembre, sous la présidence du cardinal de La Rochefoucauld. — Rapports sur : les travaux publics ; — l'état du commerce et les effets du traité avec l'Angleterre ; — la mendicité ; — les impositions ; — les travaux de la Commission ; — les poids et mesures ; — la nécessité d'établir des cours publics d'accouchement ; — la fixation du prix du pain ; — le *Dictionnaire topographique* de la Généralité, de l'abbé Le Coq ; — l'amélioration de la race ovine ; — les ateliers de charité ; — les biens communaux ; — la carie des blés ; — la culture des garances. — Plan d'une histoire des représentations provinciales de France, exposé par M. Bayeux ; sur la proposition de Thouret, la dédicace en est acceptée par l'assemblée. — Fabrication des toiles et toileries de coton dans la Généralité, estimée, année commune, à 500,000 pièces, valant de 45 à 50 millions ; — fabrication à Rouen et dans les campagnes environnantes de 36,000 douzaines de bonnets ou de paires de bas, représentant une valeur de 1,800,000 livres. — « Le premier pas à faire, pour détruire la mendicité, serait d'obliger tous les mendiants à retourner dans leurs paroisses et à s'y fixer : c'est là qu'ils doivent être secourus, suivant les ordonnances et les conciles, et c'est par là seulement qu'on pourra distinguer les vrais pauvres de ceux qui mendient par goût et par métier. Le travail, accepté ou refusé, sera la pierre de touche... »

C. 2112. (Volume.) — In-4°, 416 feuillets, papier.

1787. — Procès-verbal des séances de l'assemblée provinciale de la Généralité de Rouen, tenue aux Cordeliers de cette ville, aux mois de novembre et décembre, imprimé à Rouen, chez Pierre Seyer, imprimeur de Son Éminence monseigneur le cardinal, rue du Petit-Puits.

C. 2113. (Registre.) — Grand in-folio, 166 feuillets, papier.

1787-1790. — Procès-verbal des séances de la Commission intermédiaire de la Haute-Normandie. — Première délibération, signée par MM. le cardinal de La Rochefoucauld, Le Conteulx de Canteleu, de Goyon, abbé de Saint-Victor ; Thouret, d'Herbouville, Gueudry, Bayeux. — Assemblées fixées au jeudi de chaque semaine, à quatre heures de relevée. — Pour expédier et simplifier la correspondance, le cardinal-président enverra à la Commission les lettres qu'il recevra, avec les observations dont elles lui paraîtront susceptibles. — Mention de la lecture d'un mémoire où on expose le tort que les manufactures de faïence de Rouen éprouvent par suite de la préférence donnée aux marchandises anglaises. — Les laboureurs du département d'Arques demandent qu'il leur soit permis de lessiver à l'eau de mer les blés cariés.

C. 2114. (Volume.) — In-4°, 202 feuillets, papier.

1787-1790. — Rapport sur les travaux de la Commission intermédiaire de la Haute-Normandie, Rouen, de l'imprimerie de Louis Oursel, imprimeur du Roi, rue de la Vicomté.

C. 2115. (Registre.) — Petit in-folio, 38 feuillets, papier.

1788-1789. — Arrêtés pris par la Commission intermédiaire de la Haute-Normandie sur les renvois faits par les Bureaux intermédiaires de Rouen, Andely, Arques, Caudebec, Évreux, Gisors, Montivilliers, Neufchâtel, Pont-Audemer, Pont-l'Évêque. — Mandats en faveur de M. de La Pleignière, — des Acadiens du Havre, — de l'École d'Alfort — et de l'Académie de Rouen, pour l'entretien de sa bibliothèque.

C. 2116. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1788-1789. — Minutes d'arrêtés de la Commission intermédiaire de la Haute-Normandie, concernant les ateliers de charité, le casernement, la destruction des loups, les secours, etc. — Titre et droits de la place de secrétaire provincial conservés à M. Bayeux. — Mandement au sieur Dufresne, receveur général des finances de la Généralité de Rouen, de payer à M. Rouland, syndic du bourg de Bacqueville, 1,042 livres pour le casernement de différents détachements de troupes envoyés audit lieu. — Ordre au sieur Prévost, artiste vétérinaire de Rouen, de se transporter en la paroisse de Ferrière-Haut-Clocher, pour y visiter les moutons atteints d'une maladie contagieuse.

C. 2117. (Registre.) — In-folio, 211 feuillets, papier.

1787-1789. — Copies de lettres écrites par la Com-

mission intermédiaire de la Haute-Normandie, ou par les procureurs en son nom. — Importance de faire venir des béliers et des brebis d'Angleterre, malgré la rigueur des lois anglaises. — Montivilliers préféré au Havre comme siége de l'assemblée de département. — Envoi au contrôleur général de l'arrêté de l'assemblée générale du 7 décembre 1787, pour faire contribuer la noblesse et le clergé au rachat des corvées. — Il n'y avait d'exception que pour ceux qui, parmi ces deux corps privilégiés, avaient moins de 1,200 livres de revenu, exception justifiée par cette considération : « qu'il n'y a de sujet à l'impôt dans les facultés du citoyen que ce qui excède ses besoins de première nécessité. L'assemblée provinciale n'a pas désespéré de parvenir, par ses efforts et par le secours du gouvernement, à la possibilité de réaliser pour toutes les classes de contribuables cette doctrine consolante, qui honorera et fera bénir à jamais l'administration assez heureuse pour la mettre en pratique. » — Questions sur les nullités radicales ou les simples défectuosités à rectifier que présentent un grand nombre de municipalités paroissiales. — Règlements pour les cantonniers. — Questions posées aux Bureaux intermédiaires, au sujet de la formation des États-Généraux. — Circulaire aux départements, pour qu'ils aient à maintenir la perception de l'impôt : « Redoublons d'autorité, resserrons la chaîne de l'administration, que trop d'intérêts séparent; préparons nos concitoyens à recevoir la constitution qui va leur être donnée, et surtout, jusqu'à ce qu'il survienne un autre ordre de choses, maintenons la tranquillité publique. »

C. 2118 .(Registre.) — In-folio, 123 feuillets, papier.

1789-1790. — Copie de lettres écrites par la Commission intermédiaire de la Haute-Normandie, ou par les procureurs-syndics en son nom. — Lettres à Necker, premier ministre des finances, sur la nécessité d'établir des magasins de blé à Caudebec et à Saint-Valery-en-Caux; — sur l'état de fermentation du pays de Caux où le peuple attroupé avait forcé les officiers municipaux de presque toutes les paroisses à lui fournir le blé au prix qui lui convenait : « La crise est terrible, la fermentation s'accroît, les esprits s'échauffent, les maires de la campagne tremblent tous, la plupart donnent leur démission; on les menace, enfin, de les pendre aux arbres s'ils ne fournissent du blé à 4 livres, à 3 livres le boisseau. » — Demande de secours en faveur de madame de Mayel pour une école d'instruction de sourds et muets formée depuis plusieurs années à Rouen par l'abbé Huby, chapelain de l'hospice général, élève de l'abbé de L'Épée.

C. 2119. (Cahier.) — Grand in-folio, 42 feuillets, papier.

1789-1790. — Table des deux registres de transcription de la correspondance, analysés sous les deux numéros précédents; — indication des noms d'hommes et de lieux.

C. 2120. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1741-1789. — Instructions, mémoires, observations sur l'agriculture, à savoir : les causes du blé noir ou charbonné, et les moyens de guérir et de prévenir cette maladie; — les maladies des animaux domestiques; — le commerce des bestiaux; — l'amélioration de la race ovine; — le parcage des bêtes à laine; — les dégâts causés par les corneilles; — la culture de la garance introduite en France par M. Hoffmann, statmaistre d'Haguenau; — les marais et les communes; — le droit de vaine pâture; — les changements à apporter dans l'administration des forêts du royaume; — la destruction des plantations. — Sur le commerce et l'industrie, à savoir : — les effets du traité avec l'Angleterre; — la fabrication des toiles peintes; — le dépérissement des manufactures de faïence; — les moyens de perfectionner les arts mécaniques; — de propager les machines à carder et à filer le coton; — la fabrique de cristal de Quevilly; — celle de coutils, façon de Bruxelles, d'Évreux; — les tanneries de Caudebec; — l'exploitation des terres de Saint-Aubin, propres aux manufactures; — l'opportunité de laisser aux boulangers la liberté de vendre le pain au prix auquel ils croient devoir l'établir, en ne le soumettant à la police que pour le poids et la qualité; — un droit local préjudiciable aux fabriques et au commerce de Normandie contre lequel réclament diverses corporations d'arts et métiers de Rouen; — l'unité des poids et mesures. — Mémoire et consultations pour les fabricants de toiles peintes dans l'intérieur du royaume, en réponse au mémoire des fabricants de toiles peintes d'Alsace (imprimé). — Arrêt du Parlement de Normandie concernant le glanage (imprimé).

C. 2121. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1786-1789. — Mémoires sur l'administration et la mendicité, — les translations de domicile, — les octrois municipaux, — le don gratuit, — les impôts et la forme des rôles, — la répartition de la capitation, — l'entretien des routes commerciales, — la voirie vicinale, — « la restitution et le recouvrement d'un impôt royal qu'une multitude de particuliers s'est approprié au grand préjudice du Roi, en le percevant sans titre ni droit que celui d'un usage abusif. » — Réflexions sur la mendicité. -

Projet de charité de bienfaisance présenté par MM. les curés de Saint-Maclou, Saint-Vivien, Saint-Nicaise. — Projet pour abolir la mendicité dans la ville et les faubourgs de Rouen. — De la mendicité et des moyens de rendre utiles les ateliers de charité. — Ordre d'administration pour le soulagement des pauvres de la ville de Bourges (imprimé). — Compte rendu aux citoyens de la ville du Mans par les administrateurs du bureau de charité (imprimé). — Lettre autographe de Necker, pour faire donner à la ville d'Elbeuf les secours nécessaires; — lettres signées par le même annonçant qu'il fait mettre 3,000 livres à la disposition de la Commission intermédiaire pour procurer des secours aux indigents de la ville de Louviers.

C. 2122 (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1785-1789. — Déclaration du Roi qui ordonne que l'assemblée des États-Généraux aura lieu dans le courant de janvier 1789. — Arrêts du Conseil d'État qui modèrent les droits à percevoir sur les salins; — sur les soudes et les potasses à l'entrée en Normandie. — Extraits des procès-verbaux des assemblées des départements relatifs aux réglements, aux impositions, aux travaux publics et au bien public. — Instructions pour les assemblées municipales; — pour la réformation des municipalités paroissiales, signées par le cardinal de La Rochefoucauld, de Saint-Gervais, son vicaire général, Gueudry, Dambournay, Thouret, de Fontenay, d'Herbouville; la convocation des assemblées municipales sera faite par le seigneur, lequel en sera membre de droit ainsi que le curé; l'un et l'autre pourtant ne pourront assister aux séances qui auront pour objet la répartition des impositions. Le seigneur présidera, et, en son absence, le syndic, auquel on reconnaît le droit de préséance sur le curé, ce qui donne lieu à des réclamations unanimes de la part des Bureaux. — Autres instructions concernant les dépenses communes des paroisses. — Plaintes de M. de Grandouët, chevalier de Saint-Louis, syndic de Servaville, contre un paysan factieux. — Lettres de MM. Chabert et Le Fèvre et pièces de comptabilité relatives à la pension de Duchemin, Duréeu, Aubry et Brunelle, entretenus à l'école d'Alfort aux frais de la Généralité. — Lettres de vétérinaires au sujet d'épizooties. — Lettres relatives à la question de savoir si c'est à l'intendant ou au juge de police qu'il appartient d'ordonner la destruction des chiens soupçonnés de rage.

C. 2123. (Liasse.) — 64 pièces, papier, 1 pièce, parc

1785-1789. — Du cérémonial et autres formes que Sa Majesté entend être observés, tant par la Commission intermédiaire provinciale et Bureaux intermédiaires de département que par les trésoriers de France et officiers des Élections, lors des opérations du département de 1790. — Minutes de lettres de la Commission intermédiaire aux procureurs-syndics des départements et au directeur général des finances, au sujet de l'opposition faite par la Cour des Aides et les Élections à la répartition des impositions par les Bureaux de département et les municipalités : « Les troubles commencés dans quelques Élections par des sentences qui proscrivent les opérations faites et qui rappellent les syndics et les collecteurs à l'ancien régime, sous peine d'amendes, alarment vivement les particuliers, réduisent les municipalités à ne plus savoir quelle autorité elles doivent reconnaître, découragent et dégoûtent les Bureaux intermédiaires et nous exposent à des complaintes et à des représentations aussi pressantes que bien fondées, auxquelles il est fâcheux et humiliant pour nous de n'avoir rien à répondre. » — Arrêt du Conseil d'État portant création d'une loterie de 12 millions en faveur des provinces ravagées par la grêle : « Un grand nombre de villages ruinés, plusieurs dégradés au point de ne pouvoir servir d'asyle à la misère, les pauvres ne rencontrent que des pauvres dans une étendue de plus de 40 lieues; partout la consternation et le désespoir. » — États, par départements, des paroisses qui ont éprouvé des pertes par les orages extraordinaires des 12 et 13 juillet 1788. — Requêtes à l'effet d'obtenir des diminutions sur la taille. — Lettres de Necker, Blondel, Lambert, au sujet de la distribution du *moins imposé*. — Arrêt du Conseil d'État portant règlement pour les assemblées provinciales de département et municipalités sur les formes de la répartition et assiette des impositions; — arrêt du même Conseil qui règle à la somme de 27,000 livres la diminution en *moins imposé* accordée à la Généralité de Rouen. — Édit du Roi portant prorogation du second vingtième pour les années 1791-1792.

C. 2124 (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1788-1789. — Comptabilité générale. — Correspondance avec le ministre et l'intendant. — Lettres relatives à la gratification accordée par le gouvernement à Bouzard, de Dieppe, dit le *brave homme*. — Extrait de l'état général, approuvé par le Roi, de la composition et de la dépense des bureaux de l'Intendance. — Comptes, journaux tenus par Laurent Héronard, chef du bureau de la comptabilité. — Lettres signées par Blondel, Lambert, Necker.

C. 2125. (Liasse.) — 99 pièces, papier

1788-1789. — États des frais de premier établissement des Bureaux intermédiaires d'Andely, Arques, Cau-

debec, Évreux, Gisors, Montivilliers. — Quittances de Lévisse de Montigny, curé de Quatremares, et Esnard, procureurs-syndics; de Le Fèvre, secrétaire du département d'Andely; — de Bruno, curé de Neuville-Le-Pollet, et Louis Niel, procureurs-syndics; d'Ozenne, secrétaire du département d'Arques; — de Siresme et Fenestre, procureurs-syndics; de Licquet, secrétaire du département de Caudebec; — de Dinomme et Graveron, procureurs-syndics; de Vallée, secrétaire du département d'Évreux; — d'Eude, curé d'Angerville-l'Orcher, et Lemasson, procureurs-syndics; de Soury, secrétaire du département de Montivilliers.

C. 2126. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1788-1789. — États des frais de premier établissement des Bureaux intermédiaires de Neufchâtel, Pont-Audemer, Pont-l'Évêque, Rouen. — Quittances de Létentard de Benne, de Gallye et Delacoudre, procureurs-syndics; de Mitton, secrétaire du département de Neufchâtel; — de Trousseauville et Eude, procureurs-syndics; de Tallon, secrétaire du département de Pont-Audemer; — de Du Bouillonney et Quesnel, procureurs-syndics; de Becquemont, secrétaire du département de Pont-l'Évêque; — de Rondel, chanoine, Thieullen et Massé, procureurs-syndics; de Viard et Milcent, secrétaires du département de Rouen.

C. 2127. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1788-1789. — États des frais de la Commission, correspondance, mémoires, quittances et autres pièces de comptabilité. — Quittances du Père Dury, prieur du monastère des Cordeliers, servant de siége à la Commission; — de Bayeux, Thouret et Niel, procureurs-syndics. Les frais de bureau et les traitements de la Commission et des Bureaux intermédiaires s'élèvent, en 1788, à 97,650 livres, à savoir : 34,250 livres pour la Commission intermédiaire; 8,050 livres pour le Bureau intermédiaire de Rouen, etc. — Lettres signées par Necker.

C. 2128. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1789. — Correspondance relative à la contribution patriotique. — Déclaration du Roi portant sanction du décret de l'Assemblée nationale du 6 octobre, concernant la contribution patriotique. — Lettres patentes sur le décret du 26 décembre 1789, portant qu'il sera accordé un délai de deux mois pour faire les déclarations prescrites par le décret du 6 octobre, et que la liste des noms des contribuables patriotes et des sommes qu'ils se seront soumis à payer sera imprimée. — Contribution volontaire pour l'augmentation du numéraire. — Proclamation du Roi qui autorise les municipalités à recevoir les bijoux et vaisselles d'or et d'argent pour les transmettre aux directeurs des Monnaies. — Lettres signées par Lambert et Necker.

C. 2129. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1789. — Rôles de la capitation des nobles, — des privilégiés, — des officiers de justice, — des officiers honoraires et officiers sans gages du Parlement, — de ceux de la Chambre des Comptes, Aides et Finances, — des employés. — Rôles de supplément. — Demande en décharge ou modération de capitation. — Avis des députés des Bureaux intermédiaires. — Dans le rôle des privilégiés : M. Barbier, directeur des postes, à 1,200 livres d'appointements; Lamandé, ingénieur en chef, et Havas l'aîné, inspecteur de la librairie, à 1,800 livres; — Tardif, greffier des assurances; Goy, inspecteur des manufactures; Eudel, commissaire des poudres et salpêtres; Saffray, secrétaire de la Chambre de commerce; Hure, directeur des convois militaires et des étapes; Polonceau, commis de l'extraordinaire des guerres.

C. 2130. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

1788. — État général de l'imposition en rachat de corvée qui doit être payée par la Généralité de Rouen, conformément à la déclaration du Roi du 27 juin 1787 et à l'arrêt d'enregistrement du département du 14 août suivant, à raison du quart du principal de la taille des paroisses et biens taillables, et à raison du quart de la capitation roturière des villes et communautés franches et abonnées. — Montant de la contribution : 667,984 livres. — Copie signée de M. Bayeux.

C. 2131. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

1789. — État général de l'imposition en rachat de corvée qui doit être payée par la Généralité de Rouen. — Montant de la contribution : 667,984 livres. — État signé par M. de Maussion, intendant; Saint-Gervais, vicaire général; Gueudry et d'Herbouville.

C. 2132. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1788-1789. — Prestations en rachat de corvées. — Correspondance, arrêts du Conseil d'État, ordonnance de la Commission intermédiaire relativement à cette matière. — Le Roi ordonne que, tant qu'il paraîtra convenable à la Généralité de Rouen, les fonds connus sous le nom de *rachat de corvée* seront versés dans les caisses des receveurs particuliers pour être employés au payement des ouvrages

faits aux grandes routes sur les mandats de l'assemblée; que les receveurs particuliers feront cette recette en vertu de commissions particulières. — Comptes des fonds de rachat de corvée tenus par Laurent Hérouard. — Lettre de Necker sur le parti que la Commission intermédiaire a cru pouvoir prendre d'assujettir les officiers de justice, les privilégiés et les employés au payement du quart de la capitation pour leur contribution à la prestation de la corvée. Il blâme ce parti comme contraire aux principes subsistants, bien que conforme à la justice : « Il ne faut pas ajouter sans nécessité aux embarras que les circonstances font naître, lorsque tout fait présumer qu'un nouvel ordre de choses ne tardera pas à faire disparaître ce que celui qui existe aujourd'hui peut avoir de contraire aux principes de la justice distributive. »

C. 2133. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1785-1789. — Correspondance, rapports concernant les ateliers de charité. — États des travaux ; — des cantonniers. — Règlement provisoire pour les cantonniers de la Généralité, arrêté au Bureau de la Commission intermédiaire. — Mandats pour leur payement. — Mémoire sur le régime des ateliers de charité. — Réclamations présentées par la municipalité de Duclair à l'Assemblée du département; nécessité d'établir un chemin pour accéder à ce bourg, qui ne communique avec le pays de Caux que par des *cavées* et des ravines : « Son marché était autrefois beaucoup plus considérable qu'il ne l'est aujourd'hui; on y a compté jusqu'à 80 et 90 charriots chargés de blé ; à peine s'y en trouve-t-il présentement 25 ou 30. » — Lettres signées par Blondel et Necker.

C. 2134. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1788-1789. — Tableaux récapitulatifs des adjudications des ouvrages des routes, entretien et travaux neufs approuvés par les députés des Bureaux intermédiaires des divers départements. — Lettres d'envoi des procureurs-syndics. — Travaux neufs dans le département d'Andely : 55,000 livres ; — dans celui d'Arques : 61,020 livres ; — dans celui de Neufchâtel et d'Eu : 61,485 livres ; — dans celui de Rouen : 26,860 livres. — Difficulté dans celui de Dieppe de trouver des enchérisseurs; les intrigues des syndics signalées comme cause du peu de rabais obtenu.

C. 2135. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1789. — États du Roi pour les ouvrages proposés à continuer ou achever dans la Généralité de Rouen pour les ponts et chaussées en conséquence des adjudications. — États comparatifs et généraux des adjudications, — — des ouvrages exécutés, — des indemnités. — Tableaux des routes de la Généralité par classes, avec indication de la longueur du pavé à la charge du Roi et des villes et du montant de la dépense. — Mandats pour le payement des indemnités. — Lettres signées par La Millière, Blondel, Lambert, Necker.

C. 2136. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1788-1789. — Correspondance avec les Bureaux intermédiaires, relative : à des demandes d'indemnité de terrains présentées par M. de Malherbe, commissaire des guerres, et René Gilles, propriétaire à Beauregard ; — à des demandes en décharge d'impositions présentées par M. Brière de Montvault, procureur du Roi à Magny, — par M. Villiers, greffier en chef au bailliage de Magny, — par M. Lemarié, lieutenant général du même lieu ; — aux ateliers de charité de la côte d'Étrées et Maudétour ; — à la formation de la municipalité de Morvilliers ; — à des contestations entre le curé et la municipalité de Bethencourt, au sujet des gages du clerc.

C. 2137. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1788-1789. — Procès-verbal de l'Assemblée du département d'Andely et Pont-de-l'Arche en octobre 1788; président : M. l'abbé Le Rat, doyen du chapitre d'Andely; — pour l'ordre du Clergé : l'abbé Coquillot, sieur du Mesnil-Jourdain; Turquet, curé de Tournedos; Lemeilleur, curé de Saint-Marcel ; — pour la Noblesse : de Chalenge l'aîné, le comte de Bouville, marquis de Pauilleuse; le marquis Dury d'Ernemont, de Campion, sieur de Montpoignant ; — pour le Tiers État : de Seffrie, sieur de Molincourt ; Lecamus de Limare, Tuvache, maire de ville à Vernon, bailli du duché de Gisors; Bodin, maire de ville à Gournay ; Joseph Duruflé, Dubuse, Houzard de la Potterie, Duval de Martot, Mignot, Lévisse de Montigny, curé de Quatremares ; Esnard et Le Fèvre. — Correspondance avec la Commission intermédiaire concernant les impositions, les ponts et chaussées et les demandes de secours. — États des remises. — Mémoires sur les pertes éprouvées par les contribuables par suite des orages et grêles des 17 et 18 juin 1788 et de la débâcle des glaces du mois de janvier 1789.

C. 2138. (Registre.) — In folio, 72 feuillets, papier.

1788. — Procès-verbal des séances de l'Assemblée du département d'Évreux; président : l'évêque d'Évreux ; —

pour le clergé : l'abbé Ruault, archidiacre d'Ouche; Adrien Lainé, l'un des huit barons d'Angerville, promoteur du diocèse; Bourdon, Duhail, curés d'Avrilly et de Chambray; — pour la noblesse: le marquis de Champigny, capitaine au régiment des gardes françaises, seigneur de Normanville; Odoard, seigneur de Boismilon; le marquis de Graveron, seigneur d'Heudreville; Demonthiers, seigneur du Boscroger; — pour le Tiers État : Regnault, lieutenant général criminel au bailliage d'Évreux, ancien maire de la ville; Aubertin, Le Prévôt, Le Clerc, Hochon, Ledier, Chiefdeville, de L'Hopital, Duval, Quinsac; — procureur-syndic du Tiers État : de Lhomme; — secrétaire : Vallée. — Renseignements sur la manufacture de coutils établie en 1757 par le sieur Passot, le seul en France qui eût le secret des apprêts à l'instar de ceux de Bruxelles (elle occupa successivement 102, 8, 60 et 120 métiers); — sur celle de ratines, façon de Hollande, et draps en cinq quarts fins établie à la maison abbatiale de Saint-Taurin, à la place de la manufacture de velours sur coton. — Objections contre la multiplication des machines : « Il serait mieux de multiplier les métiers. » — Boulard', chirurgien, proposé à l'Assemblée provinciale comme démonstrateur du cours d'accouchement à rétablir à Évreux. — On constate qu'il n'y a pas de non-catholiques dans les municipalités du département d'Évreux.

C. 2139. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1788-1789. — Correspondance concernant les ateliers de charité et les impositions du département d'Évreux. — 300 livres accordées par le vicomte de Lespinasse pour un atelier de charité à Orgeville; — 3,000 livres accordées par messieurs du chapitre d'Évreux pour une pareille œuvre. — Lettre du Bureau intermédiaire d'Évreux pour demander à la Commission intermédiaire provinciale l'envoi des fonds déposés par l'évêque d'Évreux et par le duc de Bouillon pour les ateliers établis à Saint-Germain et à Évreux, « attendu que la rigueur du froid et la dureté des temps ont amené auxdits ateliers un concours plus considérable que de coutume d'ouvriers et de gens à qui il faut du pain. » — Certificats délivrés par M. Isnard, ingénieur des ponts et chaussées, relatifs aux travaux commencés.

C. 2140. (Registre.) — Petit in-folio, 102 feuillets, papier.

1788. — Procès-verbal des séances de l'assemblée du département de Gisors. Président, M. le baron de Pontécoulant, maréchal des camps et armées du Roi; — pour le clergé : MM. de La Katonnerie, doyen du chapitre de Gournay; Fréret, de Lamblardie, Trochet, curés d'Heudricourt, La Rocheguyon et Sommery; — pour la noblesse : le marquis de Mornay, maréchal des camps et armées du Roi; le comte de Marle, le marquis de Boury, capitaine de grenadiers au régiment des gardes françaises; le marquis de Belloy, ancien officier d'infanterie; — pour le Tiers État : de Lamonque-d'Inquerville, procureur fiscal au bailliage de Lyons; Renault, ancien maire et avocat à Gisors; Guillot, notaire royal à Chaumont; Le Febvre, Le Long, Vinot de Préfontaine, Beaufils, Guesnier, de Gonfreville; — procureurs-syndics du clergé et de la noblesse : Mignot, curé de Gisors; — du Tiers État : de Nayville, lieutenant du bailliage et ancien échevin en ladite ville; — secrétaire, Framboisier, avocat et échevin à Gisors. — Plaintes unanimes contre le rang donné au syndic dans les assemblées municipales : « Quelle idée un paroissien se formera-t-il de son curé quand, dans une assemblée publique, il le verra siéger après son bourrelier, son charretier, son batteur en grange?... Tous les curés réclament les uns par le fait, les autres par leur silence, et la plupart par leur non-comparance et leur non-signature aux assemblées. » — Désastres occasionnés dans le département par la grêle du 12 juillet, évalués à 288,131 livres. — Reprise des cours d'accouchement autrefois établis à Gisors par M. de Crosne; M. Fournier, lieutenant du premier chirurgien du Roi, en est chargé. — Réclamations contre les haras, les pigeons, l'abus du droit de chasse. — Diminution des moutons et, par suite, augmentation du prix de la viande, des cuirs et du beurre, attribuées en partie à la réunion considérable de biens en un même corps de ferme. — Rapport sur le commerce; Gisors était autrefois le foyer d'une importante fabrique de toiles communes; la fabrique de dentelles de fil, ou mignonnettes, qui lui a succédé, est en décadence; les verreries languissent; les deux raffineries de sucre établies dans le voisinage de Lyons n'occupent plus qu'un petit nombre d'ouvriers.

C. 2141. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1787-1789. — Correspondance concernant les délibérations de l'assemblée du département de Gisors, — les règlements qu'elle a à suivre, — les impositions, — la formation des municipalités, — les impositions et les travaux communaux. — Procès-verbal des assemblées des 24, 25 et 26 septembre 1787. — Projet de la forme à donner aux convocations d'arrondissement pour la nomination d'un représentant à l'assemblée de département. — Tableau des arrondissements du département de Gisors arrêté en l'assemblée tenue le 25 septembre 1787. —

Mémoire sur l'ordre que doivent garder entre eux les députés du clergé aux assemblées de département. — États des membres de l'assemblée du département de Gisors, composé des Élections de Lyons, Gisors, Chaumont et Magny; noms et qualités. — Objections contre la distraction projetée de l'Élection de Lyons, du département de Gisors, pour la réunir à celui d'Andely. — Démission de M. Bocquet de Saumont, député pour l'ordre de la noblesse de l'arrondissement de La Ferté-en-Bray. — Lettre de M. le baron de Pontécoulant à monseigneur de La Rochefoucauld où il lui rend compte de la seconde assemblée de Gisors des 24 et 25 octobre 1787 : « On s'est trouvé à peu près réduit aux gentilshommes verriers. » — Proposition d'établir les assemblées du département dans le réfectoire des Cordeliers : « Pendant quelque temps, les assemblées se sont tenues chez M. Mignot, curé de Gisors. » — Observations auxquelles donne lieu le dépouillement des assemblées paroissiales, au sujet de la formation des municipalités; nombreux abus signalés. — Plaintes contre le syndic de Buchy. — État des paroisses divisées en plusieurs communautés. — Devis des ouvrages à faire pour la reconstruction du presbytère de Perduville.

C. 2142. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1788-1789. — Correspondance relative aux pertes éprouvées par les contribuables du département de Gisors, principalement à celles qu'occasionna la grêle du 12 juillet 1788. — Liste des paroisses ravagées. — Précis des réponses faites par les municipalités de l'Élection de Gisors à la lettre du Bureau intermédiaire du département de Gisors au sujet des effets de la grêle. — Renseignements sur la récolte de 1789. — Tableau comparatif de la récolte de 1788 et de celle de 1789. — États des récoltes par paroisses. — La Commission intermédiaire provinciale accorde à titre de secours aux incendiés de Bazincourt le 10e du prix de reconstruction, à charge aux particuliers de couvrir en tuile. — Sentence de Étienne-Jacques Groult de La Chapelle, seigneur de Cuy-Saint-Fiacre, etc., et de Jacques-Martin Guesnier des Bordeaux, officiers du bailliage de Lyons, qui enjoint aux laboureurs, fermiers, décimateurs et autres, faisant valoir dans toutes les paroisses et hameaux du ressort dudit bailliage de Lyons, de porter ou faire porter toutes les semaines aux halles et marchés de la ville de Lyons au moins un sac de grain en blé froment, méteil, seigle et orge, à raison de chaque charrue : « Il est peu d'exemples d'une disette pareille à celle que l'on vient d'éprouver; elle a beaucoup plus fait souffrir qu'en 1709; mais ce qui doit consoler est que Dieu a voulu répandre sa bénédiction sur ses sujets par une récolte des plus abondantes que l'on ait vues depuis plusieurs années. » — Lettres de M. Lemasurier, docteur-médecin; de Jean Colmare, curé de Reilly; de Langlois, curé de Richeville, au sujet d'une fièvre épidémique qui sévit dans ces deux paroisses; — de Deschamps, artiste vétérinaire, au sujet d'épizooties et de cas de morve.

C. 2143. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1788-1789. — Correspondance et rapports des ingénieurs. — États d'adjudications. — Devis d'ouvrages, conditions, adjudications, procès-verbaux d'examen, journaux de conducteurs relatifs aux ponts et chaussées dans le département de Gisors et d'Andely. — État du montant des adjudications comparé à celui des devis estimatifs. — Bénéfice provenant des rabais évalué à 43,208 livres. — Adjudication par l'assemblée du Bureau intermédiaire du département de Gisors, réunie en la salle du presbytère dudit lieu, des ouvrages à faire sur les routes des trois classes du département. Signé : Framboisier.

C. 2144. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1789. — Répartition sur les contribuables à la taille des municipalités de l'Élection de Neufchâtel du montant des sommes imposées pour les contributions aux travaux des routes. — Principal de la taille : — noms des contribuables avec leurs cotes, rapports des contributions, signatures des députés composant la Commission intermédiaire de l'assemblée provinciale de la Haute-Normandie. — Sur le rôle d'Aumale : MM. Beuvain, grènetier au grenier à sel; Engren de La Motte, procureur fiscal; de Ponthieu, organiste; Mauger, notaire. — Sur celui de Neufchâtel : MM. Lemonnier-Dumesnil, syndic et receveur de la ville; Letout, greffier de la subdélégation; Pierre Godefroy, avocat; Le Hure, médecin; Le Borne, chirurgien; François-Alexis Coquet, vétérinaire; la veuve de Charles Le Cat, gabelière.

C. 2145. (Liasse.) — 97 pièces, papier

1787-1789. — Correspondance entre le Bureau de Neufchâtel et la Commission intermédiaire au sujet des impositions, vingtièmes, taille, capitation, rachat de corvée; transmission de requêtes; envoi de rôles à l'effet de les rendre exécutoires. — Demandes de renseignements sur cette double question : où les syndics doivent-ils déposer les tableaux de nomination de collecteurs, maintenant que les Élections sont supprimées, et comment avoir communication des rôles de taille, actuellement sous les scellés, en

attendant leur transport au greffe des grands bailliages ou Présidiaux dont ressortit la recette particulière des finances, transport qui doit être effectué en vertu d'un arrêt du 28 juin 1788? — Mémoire transmis à M. le comte de Caumont, où l'on examine si les maires et leurs adjoints peuvent diminuer leurs cotes et celles de leurs parents. — Difficulté d'obtenir des renseignements sur les revenus du duc de Penthièvre, parce que les membres du département qui sont en état de les fournir sont tous dévoués à ce prince. — Plainte au sujet de la conduite de l'assemblée municipale de Forges, qui prétendait s'opposer à ce qu'il fût fait aucune répartition en rachat de corvée avant que les travaux de 1788 eussent été achevés et reçus : « Son arrêté est insensé, et vous reconnaîtrez à ce nouveau trait les habitants de Forges, les plus déraisonnables et les plus turbulents qu'il y ait dans la province. » — Réclamations du vicomte de Villeneuve au sujet de la capitation ; de Jérôme Simon, greffier de M. le premier chirurgien du Roi en la communauté des maîtres et chirurgiens de la ville d'Eu, au sujet de l'imposition en rachat de corvée. — État des maîtres de poste ; évaluation de ce qu'ils font valoir et des cent arpents de fermage composant leur privilége.

C. 2146. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1788-1789. — Correspondance entre le Bureau de Neufchâtel et la Commission intermédiaire au sujet des impositions (impositions locales, *moins-imposé*, contribution patriotique, imposition des six derniers mois de 1789) et du département de 1790. — Envoi de rôles à l'effet de les rendre exécutoires pour la condition des maîtres d'école d'Aubermesnil, Barques, Conteville, Graval, Pierrecourt, Vieux-Rouen; — des vicaires de Bosc-Geffroy, Fallencourt, Foucarmont, Maucomble, Réalcamp, Saint-Martin-au-Bosc ; — pour l'agrandissement du cimetière de Campneuseville ; — pour la réparation du clocher et de la chapelle de Sainte-Catherine de Monchaux; — des presbytères de Barques, Le Caule, Criquiers; — des ponts de Canche et de Quesnel à Neufville-Ferrière ; — d'un pont sur la rivière d'Epte à Serqueux.

C. 2147. (Cahier.) — In-folio, 15 feuillets, papier.

1788. — Procès-verbal des séances de l'assemblée du département de Pont-Audemer, tenue au manoir presbytéral de la paroisse Notre-Dame-du-Pré. Président, le marquis de Marguerit de Versainville, chevalier de Saint-Louis; — pour l'ordre du clergé : dom Dupont, prieur du Bec-Hellouin, Montfort, Hesdin, Nicod, curés de Saint-Germain de Pont-Audemer, d'Ecaquelon et de Vattetot; — pour l'ordre de la noblesse : Deshommets, marquis de Martainville, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp de cavalerie; Goujon, marquis de Gasville, seigneur d'Yville, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp, lieutenant de la compagnie des Cent-Suisses de la garde ordinaire du Roi ; de Pillon de La Thillaye, seigneur du Tanney; et M. de Brévedent, comte d'Albon ; — pour le Tiers État : MM. Grandin d'Argence, médecin du Roi, ancien maire de Pont-Audemer; Bunel, avocat et ancien échevin; Pouliot, Le Comte, Charles Quidel, Aussy, Balicorne, Jean Pierre Assire, Le Refait, Pottier; — procureurs-syndics, MM. de Trousseauville, chevalier de Saint-Louis, ancien major de dragons ; Eude, avocat, ancien échevin de Pont-Audemer, en l'absence de M. Piel, curé du Torp, indisposé. — Rapports concernant les municipalités et leurs réformes, les travaux publics, la corvée, divers objets d'encouragement et de bien public, l'extinction de la mendicité, les cimetières des non-catholiques, les maîtres de poste, la convocation des États-Généraux, les tailles, les communes ; — avis favorable au partage des communes. — Unanimité pour solliciter la suppression des gardes-étalons et une loi qui laisse à chaque particulier la liberté de faire saillir ses juments par tels chevaux qu'il voudra. — Mention d'un mémoire du sieur Louet pour sa manufacture de toile à voile ; — d'un autre du sieur Gavelle, chirurgien, chargé de faire à Pont-Audemer le cours d'accouchement.

C. 2148. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1788. — États des pertes occasionnées dans les diverses municipalités du département de Pont-Audemer par les pluies et les orages, lesdits états dressés par les assemblées municipales, quelques-uns vérifiés par les délégués de l'assemblée du département. Pièces classées par ordre alphabétique de communes : A—S (Ableville—Selles). — Pertes évaluées : pour Le Bec-Hellouin à 10,600 livres, pour Beuzeville à 17,056 livres, pour Blacarville à 2,600 livres, pour Bosc-Benard-Commin à 1,257 livres, pour Bouleville à 2,200 livres, pour Condé-sur-Risle à 5,116 livres, pour Formoville à 17,909 livres, pour Le Marais-Vernier à 6,200 livres. — Requêtes des assemblées municipales. — A Bonneville-la-Louvet, « la rivière s'est répandue dans les prés qui l'avoisinent et le foin, qui d'ailleurs eût été d'une assez bonne qualité, n'est pas propre maintenant à servir de litière aux bestiaux. Les meilleurs blés sont entièrement versés, l'herbe les surmonte et l'œil le plus attentif a bien de la peine à distinguer les épis ; des coups de vent affreux ont endommagé les arbres, les uns ont été renversés, les autres ont des branches cassées, et presque tous ont été dépouillés

d'une très-grande partie de leurs fruits; enfin les terres, que le cultivateur avait préparées pour les ensemencer à l'arrière-saison, n'offrent plus que les traces d'une eau prodigieusement abondante. Ce ne sont de toute part que ravines plus profondes les unes que les autres. »— Impossible de communiquer à cheval ou en voiture de l'église de Caumont au hameau du Bas-Caumont; l'administration des sacrements aux habitants de ce hameau ne peut avoir lieu. — Supplique des habitants de Cormeilles où ils exposent les pertes que leur ont fait éprouver les orages du 25 au 30 juin et celui du 12 juillet.

C. 2149. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1788-1789. — États des pertes occasionnées dans les diverses municipalités du département de Pont-Audemer par les pluies et les orages, lesdits états dressés par les assemblées municipales. Pièces classées par ordre alphabétique de communes T—Y (Theillement — Yville-sur-Seine). — Procès-verbaux dressés par MM. Grandin, sieur d'Argence; Pouliot, Montfort, curé de Saint-Germain-de Pont-Audemer; Jean-Baptiste Brevedent, d'Ablon. — Pertes évaluées : pour Trouville à 2,902 livres, pour Toutainville à 14,738 livres, pour Triqueville à 10,034 livres, pour Vanescrot à 2350 livres.

C. 2150. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

1788. — Procès-verbal des séances du département de Pont-l'Évêque. Président, le marquis de Vielzmaison; — pour l'ordre du clergé : MM. Dupin, Morin, Fortier, Le Comte, de La Vallerie, curés de Sainte-Catherine d'Honfleur, Pont-l'Évêque, Bonnebosc, Grengues, Saint-Vigor-de-Crèvecœur; — pour l'ordre de la noblesse : MM. le comte d'Angerville, de La Roque, de L'Écaude, le comte de La Rivière-Prédauge; — pour le Tiers État : MM. Lesueur, avocat, Isabelle, avocat, de La Bruyère-Montfier, Fleury père, Fleury fils, Duhamel, Pesquet, Godard, Lion de Saint-Thibault, Piquefeu de Bermont; — procureurs-syndics des deux premiers ordres : de Saint-Pierre Du Bouillonney; —du Tiers État : Quesnel.—Rapport sur les impositions, l'extinction de la mendicité et les travaux publics : « Vous avez employé dans ce pays 110,000 livres de fonds de corvées et plus avancé en cette année les travaux qu'on n'avoit fait depuis dix ans; c'est le premier bien public qu'a produit votre administration... La malheureuse ville de Pont-l'Évêque, que les impôts écrasent, que la difficulté des communications a laissée sans commerce, et où le germe de l'industrie reste languissant, sans force, sans vigueur, malgré sa situation heureuse, la bonté de son sol, l'excellence de ses productions, n'a pas un denier de fonds patrimoniaux. » — Rapport sur le nouveau régime administratif: « Les dames de paroisse, que la pudeur du sexe et nos mœurs écartent de toutes fonctions publiques, présideront les assemblées municipales représentées par leur fils ou leur gendre quand elles n'auront que des filles; ainsi la justice est rendue à tous les états, à toutes les personnes que leur titre porte aux honneurs. »—Cairon, démonstrateur pour le cours d'accouchement : « Depuis longtemps l'homme qui semble sur cette terre disputer son existence contre tout ce qui l'entoure, que la nature ne produit qu'avec efforts, et qui naît au milieu des crises de la mort, l'homme, depuis longtemps, désirait qu'un établissement utile approfondit l'art de lui faciliter l'entrée à la vie. » — « Les eaux ont couvert nos prairies; leur limon fangeux a détruit l'espoir de nos récoltes; la grêle a ravagé nos campagnes; l'image de la désolation s'est présentée en divers endroits, dans les mois les plus beaux et ordinairement les plus doux de l'année, et le cœur de l'administration s'est attendri sur les suites de ce malheur; des moyens pour en adoucir les effets ont été répandus partout. »

C. 2151. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1788. — Minutes de lettres adressées par les procureurs-syndics provinciaux au Bureau du département de Pont-l'Évêque au sujet des travaux publics. — La construction des ponts étant à la charge de la caisse des ponts et chaussées, l'état actuel de cette caisse, relativement aux besoins de toute la Généralité, ne permet pas en ce moment de la grever de la dépense de la reconstruction à neuf du pont Brebant. — Les fonds économisés sur le logement de l'assemblée du département de Pont-l'Évêque employés à l'établissement de quelques réverbères pour la ville. — Les assemblées d'arrondissement n'entreront en activité qu'en 1791, époque où la première régénération des assemblées aura lieu par quart; jusque-là, les assemblées de département remplaceront elles-mêmes ceux de leurs membres décédés ou démissionnaires. — Difficultés de M. Cachin, sous-ingénieur, avec le Bureau de Pont-l'Évêque : « Il faut ployer les sous-ingénieurs à la subordination et au respect qu'ils doivent aux assemblées de département et aux Bureaux intermédiaires. » — La hausse du prix des adjudications de la route de Manneville emporte à peu près le rabais obtenu précédemment. — La fondation d'une école de frères Saint-Yon, pour l'instruction de la jeunesse, est un objet sur lequel l'Hôtel-de-Ville et le Bureau intermédiaire peuvent réunir et concerter leurs efforts; quant à l'établissement des manufactures, l'administration peut aider et encourager ceux qui s'y livrent, mais elle ne peut pas en créer par elle-même. — Avance de 300,000 livres

proposée par M. le duc d'Orléans pour accélérer la route de Caen.

C. 2152. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1789. — Minutes de lettres adressées par les procureurs-syndics provinciaux au Bureau de Pont-l'Évêque, au sujet des travaux publics et des impositions. — Mention d'un rôle de répartition des frais de reconstruction de l'église de Saint-Thomas-de-Touques ; — d'un atelier de charité à établir à Drubec pour l'ouverture d'un chemin de Beaumont-en-Auge à la mer au moyen de la contribution qu'offrent M. de Limon et les religieux dudit Beaumont ; — d'une adjudication, pour 27,000 livres, d'un pont à construire sur la rivière de Saint-Sauveur : « Nous voyons, ainsi que vous, avec la douleur la plus vive que les débats des cours de judicature contre l'autorité royale nuisent au bien qu'il seroit possible de faire. La Commission intermédiaire a soin d'instruire le gouvernement de tous les obstacles qu'on oppose à ses vues de bienfaisance... Espérons qu'un nouvel ordre de choses fera cesser tous les conflits dont vous vous plaignez à si juste titre; qu'il viendra un jour où, pour faire le bien, il suffira de le vouloir faire. »

C. 2153. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1787-1789. — Arrêts du Conseil d'État concernant les abonnements de vingtièmes pour l'année 1788 ; — les assemblées provinciales de département et municipales ;— les contestations relatives à la collecte et les règles générales de la perception ; — les opérations du département des tailles pour 1789 ; — les primes pour la fabrication et l'expédition à l'étranger des toiles appelées rouens-fleurets, ou blancarts ; — pour l'importation des blés des ports d'Europe ; — des blés d'Amérique. — Règlement fait par le Roi sur la composition des assemblées qui auront lieu dans la Généralité de Rouen.—Édit portant création d'assemblées provinciales. — Séance tenue par le Roi aux États-Généraux. — Proclamation du Roi pour la confection des rôles de supplément sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789 ; — pour la répartition des impositions ordinaires de 1790 ; — déclaration du Roi portant sanction du décret de l'Assemblée nationale concernant la contribution patriotique. — Lettres patentes du Roi sur divers décrets de l'Assemblée nationale, concernant la nomination des suppléants ; — la conservation des biens ecclésiastiques et celle des archives et bibliothèques des monastères et des chapitres ; — portant que tous titulaires de bénéfices feront dans deux mois la déclaration des biens qui en dépendent ; — les municipalités ; — l'admission des non-catholiques aux emplois civils et militaires. — Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. — Ordonnance de l'intendant concernant les assemblées paroissiales qui se tiendront pour la nomination des membres qui doivent composer les assemblées municipales. — Liste de MM. les députés composant l'assemblée provinciale de la Haute-Normandie. — Instructions de la Commission intermédiaire provinciale de la Haute-Normandie aux assemblées municipales de la Généralité. — Arrêté de la Commission intermédiaire de l'assemblée provinciale de la Haute-Normandie. — Décret de l'assemblée municipale et électorale de la commune de Rouen, qui ordonne qu'il sera dressé un rôle des hommes sans aveu et qui pourvoit aux abus de la mendicité. — Procès-verbal de la conférence tenue au comité de subsistances de la commune de Rouen.

DÉPARTEMENT D'ARQUES.

C. 2154. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1788-1789. — Procès-verbal de l'assemblée du département d'Arques en octobre 1788. Président, M. Bolot, prieur de Longueville, en l'absence du marquis de Cany ; — pour l'ordre du clergé : Prouïn, doyen de Sauqueville ; Bougeard, Selgères, Besnard, Gaillard, Le Michel, curés de Reuville, Arques, Houdetot, Cropus, Douvrend ; — pour la noblesse : Quiefdeville, Bourbel de Montpinçon, Davannes, de Torcy de Boishulin, Guyot d'Étalleville ; — pour le Tiers État : Langlois, échevin de Dieppe; Hebert, Cavelier, Alix, Guérard, Le Vacher, Fournier, Delaune, Lavandier, Leseigneur, maire de ville à Saint-Valery ; Langlois, Troussel ; — procureurs-syndics, Bruno, curé de Neuville ; Louis Niel ; — secrétaire, Ozenne. — Exposé des fâcheux résultats auxquels donne lieu la présidence attribuée aux syndics dans les assemblées municipales; le clergé et la noblesse n'y veulent pas paraître, tout se règle par le syndic et par le Tiers État. — Rapport sur deux mémoires relatifs aux moyens d'améliorer les races porcine et bovine; — aux préjudices causés à l'agriculture par les lapins et le tac. — Correspondance concernant les ponts et chaussées ; on signale le peu de succès des adjudications : « Bien loin qu'on puisse obtenir des rabais, elles ont lieu au-dessus des estimations, par suite du concert clandestin qui s'établit entre les laboureurs et les entrepreneurs de profession. »

C. 2155. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1788-1789. — Correspondance au sujet de la taille, de la capitation, des impositions en rachat des corvées. — Rejet des demandes de MM. de Fermanel, ancien colonel des colonies de France; Le Corbeiller, président au grenier à sel de la ville de Dieppe; Elye, conseiller du Roi, garde-marteau de la Maîtrise des Eaux et Forêts d'Arques. — Avis du Bureau d'Arques en faveur de MM. Nicolas-

Guillaume Delaune, lieutenant général au bailliage de Caux, siége d'Arques, et Silvain Thoreau de Bouilly, gentilhomme retiré du service militaire, qui réclamaient modération de leur capitation. — Lettres de Leseigneur, maire; Doré, Ango, Rigoult, officiers municipaux, en faveur des victimes d'un incendie à Saint-Valery-en-Caux. — Sentence de l'Élection d'Arques qui enjoint aux syndics d'apporter les tableaux de nomination des collecteurs de 1789 au greffe de l'Élection, à peine de 20 livres d'amende (imprimé). — Lettre du Bureau intermédiaire d'Arques au sujet des oppositions que lui font les officiers de l'Élection; — autre lettre pour se plaindre de ce qu'on retire les rôles des vingtièmes des mains des syndics municipaux après les leur avoir confiés : « Les municipalités se persuaderont que, lorsqu'on les a formées, l'on n'a eu uniquement en vue que de les tromper en leur présentant l'espoir de participer à l'administration et d'opérer par elles la juste égalité dans la répartition des impôts. »

Département de Caudebec.

C. 2156. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

1787-1789. — Procès-verbal des séances des assemblées du département de Caudebec. — Offre de 150 livres par an à M. de La Brière, pour louage d'un appartement pour la tenue des assemblées et le dépôt des archives. — Formation des arrondissements du département de Caudebec; siége de ces arrondissements établis à Caudebec, Bolbec, Cany, Yvetot, Doudeville, Fauville. — Dépérissement du commerce des cuirs et des chapeaux attribué au droit de marque : « En 1690, on comptoit sur les rôles des tailles à Caudebec plus de 200 lignes de chapeliers; aujourd'hui il n'y en a pas une seule, si ce n'est quelque revendant. » — Demande de révocation de l'arrêt du Conseil qui oblige les propriétaires sur les rives de la Seine depuis Villequier et Vieuxport à faire porter leurs bois à Rouen. — Rapports du bureau des travaux publics sur les travaux et la mendicité. — Importance qu'il y a à favoriser la culture du lin, parce que la filature de coton n'offre plus les mêmes ressources et n'en offrira même plus du tout, si on introduit les machines anglaises, qui suppléent au grand nombre de bras et les rendent inutiles.

C. 2157. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1788-1789. — Procès-verbal des séances de l'assemblée du département de Caudebec. Président, le comte de Manlevrier; — pour le clergé : dom Ruault, prieur de Saint-Wandrille; Dorange, Ébran, Folie, Mouquet, Petit, curés d'Ocqueville, Touffreville-La-Cable, Anquetierville, Normanville et Amfreville; — pour la noblesse : de Boishébert, seigneur de Raffetot; de Cabeuil, seigneur de Vaurouy; le marquis de Beauvoir, de Boishébert de Cliponville, de Clercy;—pour le Tiers État : Gueret l'aîné, avocat; Manouri de (Bolbec), Loriot (d'Yvetot), Le Picard de (Bretteville), Lasnon (d'Étouteville), Vauquelin, propriétaire à La Mailleraye; David (de Guillerville), Marin Manoury (de Fauville), Frébourg, notaire à Valmont; Crevet Desmottes, Vieillot (de Doudeville); — procureurs-syndics : de Siresme et Fenestre. — Le peu de succès de l'élève des chevaux dans le pays de Caux attribué au règlement des haras de 1718; la liberté indéfinie d'avoir des étalons serait plus favorable. — Plaintes au sujet des biens communaux dont les riches profitent seuls. — Réclamation relative à la formation d'un atelier de charité entre le Lendin et Bourgachard, pour la réparation de la route par où le coton filé appelé *chaîne*, fabriqué aux environs de Falaise, est apporté chaque semaine à Yvetot. — Correspondance concernant les domaines nationaux, — les ponts et chaussées, — les travaux communaux. — Lettre d'envoi de devis des ouvrages à faire pour la réédification du clocher de Fauville. — Observations de M. Pioche, ingénieur, sur les réparations à faire au presbytère d'Yainville. — Rôles de vingtièmes; — tableau des propriétaires et habitants; — délibérations de la municipalité de Yeauville-Lesquelles. — Notification à Jean Prével, syndic de cette paroisse, de l'ordonnance rendue par Jacques-Philippe de Boismillon, lieutenant général au bailliage de Cany, conformément aux lettres patentes du Roi pour l'assemblée générale des trois Ordres à tenir par le bailli de Caux en la ville de Caudebec, le 16 mars 1789. — Cahier de doléances de ladite paroisse; on y réclame la proscription des mécaniques de filature, des jeux de billard, cafés, lieux de débauche; l'augmentation d'impôt sur les objets de frivolité inutiles à la vie, café, tabac, thé, etc.; la répression du luxe, en astreignant les particuliers à se servir des étoffes fabriquées dans le pays; l'établissement dans chaque paroisse d'un bureau de charité.

Département de Montivilliers.

C. 2158. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1787-1789. — Procès-verbal des séances de l'assemblée du département de Montivilliers. Nomination de M. Eude, curé d'Angerville-l'Orcher, procureur-syndic du clergé et de la noblesse; de M. Lemasson, avocat, syndic du Tiers État. — Formation des arrondissements dont les chefs-lieux sont établis au Havre, Montivilliers, Goderville, Saint-Romain, Fécamp. — Règlement fait par le Roi pour la composition des assemblées de dé-

partement. — Instruction pour l'assemblée préliminaire du département. — Premières idées sur la forme des convocations d'arrondissement pour la nomination d'un représentant à l'assemblée de département. — Extrait des instructions envoyées par Sa Majesté à l'assemblée provinciale de la Haute-Normandie, en ce qui est relatif aux départements. — Instruction de la Commission intermédiaire provinciale aux Bureaux intermédiaires de département, relativement à la réformation des municipalités paroissiales, — aux dépenses communes des paroisses. — Copies de lettres de Lambert, contrôleur général des finances, au sujet des départements, de leurs attributions, etc : « Le logement des députés regarde les officiers municipaux, et j'écris à M. l'intendant pour qu'il leur fasse connaître que, s'agissant d'un service public, qui ne doit souffrir ni obstacle, ni retard, il est nécessaire qu'ils s'occupent de procurer des logements aux membres de l'assemblée et qu'ils en prennent même d'autorité, sauf à régler les indemnités qui seront dues aux propriétaires. » — Ordre de faire remettre aux Pénitents d'Ingouville les logements qui leur ont été pris pour le casernement de la garnison du Havre. — Copie de la lettre écrite par de La Barre, commissaire des guerres au Havre, au sujet de l'utilité qu'il y avait selon lui à conserver les logements pour les troupes. — États des frais d'établissement de l'assemblée du département de Montivilliers.

C. 2159. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1787. — Délibérations du Bureau intermédiaire du département de Montivilliers, relatives aux travaux à faire à Épouville, Gommerville, Saint-Gilles-de-La-Neuville, Saint-Jean-de-La-Neuville, pour la reconstruction de clochers; — pour l'établissement d'un atelier à Goderville; — d'une maison de clerc aux dépens du curé dans le cimetière de Crétot; — aux écoles de Saint-Romain et de Virville; — à une imposition de 316 livres sur les habitants de Saint-Germain-de-Montivilliers pour la pension d'un aliéné de la paroisse détenu dans la prison.

C. 2160. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

1788. — Procès-verbal des séances du département de Montivilliers tenues pendant le mois d'octobre. Président, le marquis Eude de Mirville, maréchal des camps et armées du Roi; — pour le clergé : dom Lemaire, prieur de Fécamp et vicaire général du cardinal de La Rochefoucauld, Cotelle, Godefroy, Pimare, Rozé, curés d'Octeville, Sainte-Croix-de-Montivilliers, Saint-Vincent et Émaleville; — pour la noblesse : MM. de Rallemont, seigneur d'Écrainville, Hay, de Marfauville, Cavelier, de Montgeon; — pour le Tiers État : Duval, maire et juge de police d'Harfleur, Mellon, de Caen, de Bévilliers, Heulte, Faure, Desportes, de Gaudetot, Dubois, notaire à Saint-Romain, Richard et Godefroy. — Plaintes contre l'impôt du sel : « Les paroisses sont cotisées à raison du nombre de feux et d'individus, l'assiette s'en fait comme celle de la taille par des collecteurs, plus arbitrairement encore. La diminution de la population dans une paroisse ne fait pas diminuer la quantité de sel qu'elle est obligée de lever. » — Plaintes contre la milice de mer, *milice abhorrée*, qui amène la dépopulation des paroisses riveraines de la mer. — Décadence des tanneries de Montivilliers, florissantes il y avait un demi-siècle, attribuée en partie à l'établissement de MM. Legendre et Martin à Pont-Audemer. — Notions générales sur les communes du département. — Rapports sur la mendicité, — sur l'agriculture : « La terre est divisée par tiers, un en blé, le second en avoine et le dernier en trèfle, orge, lin et terre en repos; on fait peu d'orge et la culture du lin est bornée à la douzième partie des terres des fermiers. Le blé rend environ 150 gerbes à l'acre, et la gerbe donne un 7e ou 8e de boisseau dans les bonnes années : un des obstacles les plus grands à la prospérité de l'agriculture est la brièveté des baux à ferme. Elle provient des lois qui ne permettent pas aux propriétaires de les fixer à un terme plus long que celui de neuf ans, sans être exposés à des droits d'aliénation. » — Réclamation contre le règlement relatif à la composition des équipages : « Les Anglais n'ont aucun règlement, et pourtant leur navigation prospère. »

C. 2161. (Liasse.) — 33 pièces, papier,

1787-1789. — Lettres des députés de la Commission intermédiaire relatives au partage des communes, — de M. Cléry, maire de Fécamp, concernant les pêches maritimes, le commerce et le port de cette ville; — de l'abbé Tessier, de l'Académie des sciences, pour demander des renseignements sur les effets de l'orage du 13 juillet 1788. — Mémoire sur l'agriculture, le commerce et les manufactures. — Autres mémoires sur l'agriculture, le commerce et le bien public; — sur la distribution du sel. — État des pêches dans le département. — Gratifications pour la destruction des loups. — Cause de la diminution des tanneries de Montivilliers et encouragements dont elles sont susceptibles. — Rapport de M. de Fréminville, ingénieur, sur la requête présentée par les habitants de la vallée d'Étretat tendant à obtenir des fonds pour prévenir les inondations qui ont lieu chaque année. — Observations relatives au port de Fécamp. — Dumuis, chirurgien à Criquetot, nommé par la Commission intermédiaire pour faire un cours gratuit d'accouchement à douze femmes.

C. 2162. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1787-1789. — Lettres adressées au Bureau intermédiaire et au procureur-syndic de Montivilliers par les députés de la Commission intermédiaire provinciale au sujet de la manutention, des impositions, de la comptabilité, de la vaisselle d'or et d'argent ; — par M. Bérigny, trésorier de France, pour donner sa démission de député à l'assemblée du département. — Avis de l'homologation par arrêt du Conseil d'une délibération prise par les habitants possédant fonds dans la paroisse de Gommerville pour la reconstruction du beffroi et refonte des cloches de cette paroisse. — Remboursement réclamé par la municipalité des frais faits pour la guérison d'un petit Auvergnat trouvé les pieds et mains gelés ; — M. Tréhet, curé de Sanvic, se plaint des procédés du syndic et proteste contre une délibération prise au sujet du cimetière des non-catholiques. — Avis de l'approbation donnée par le Roi à la délibération de l'assemblée provinciale qui autorise les communautés d'habitants à tenir dans les nefs des églises leurs assemblées paroissiales relatives aux objets d'administration. — Envoi d'un mandat de 720 livres au nom du révérend frère Harel, gardien des Pénitents d'Ingouville, pour le loyer des bâtiments affectés au logement des troupes. — Félicitations adressées par Necker au Bureau de Montivilliers sur l'esprit de paix, d'ordre et de patriotisme qui l'anime.

C. 2163. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1788-1789. — Minutes des lettres adressées au nom du Bureau de Montivilliers à la Commission intermédiaire ; — aux officiers municipaux relativement à la manutention, aux impositions, à la comptabilité, à la vaisselle d'or et d'argent, aux municipalités. — Minute d'une lettre adressée par le Bureau à la Commission intermédiaire : « Pour la dépense annuelle du Bureau, il suffira d'une somme de 1,700 livres et de 2,000 livres pour frais d'installation. Le logement aurait été excessivement cher au Havre, au lieu que le prix à Montivilliers n'excédera pas 450 livres. Le logement que nous avons en vue est lambrissé en la meilleure partie, avantage que nous n'aurions probablement pas trouvé au Havre. Nous comptons installer M. le président dans la maison où se tiendra l'assemblée. A l'égard des autres, comme plusieurs sont voisins de Montivilliers, qu'il en est d'autres qui y ont des amis et des connaissances, ne serait-il pas à propos d'attendre qu'on nous en demande? (*sic.*) » — Objections contre l'exemption de la collecte en faveur des syndics et membres de la municipalité : « Si on les exempte, il ne restera personne dans bien des paroisses pour faire cette charge, et dans d'autres on ne pourra trouver que des gens à petites cotes, dont la solvabilité est peu sûre et à qui les paroissiens ne se soucient pas de confier leurs impositions. »

C. 2164. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1788-1789. — Lettres adressées au Bureau intermédiaire et aux procureurs-syndics du département de Montivilliers par la Commission intermédiaire au sujet des travaux publics, prestations de chemins, salaires des cantonniers. — Prière d'avertir la municipalité de Leure de veiller à la conservation de sa digue et d'empêcher qu'on en enlève les grosses pierres qui la soutiennent. — Lettres des députés composant la Commission intermédiaire au sujet des adjudications : exhortation à veiller sur l'exécution des travaux : « L'opération des adjudications a couvert de gloire tous les Bureaux intermédiaires par l'important rabais qu'ils ont obtenu. Le seul moyen qui reste pour ternir l'honneur qu'ils ont acquis, est de répandre le bruit que l'avantage des adjudications n'est qu'illusoire, parce que les ouvrages sont et continueront d'être mal faits. » — Mention dans une lettre de M. d'Herbouville de l'usage de faire payer par les entrepreneurs aux cantonniers 6 livres pour le chapeau et une livre pour la fleur de lis. — Copie d'une lettre de Necker : on attribue la destruction d'une grande partie des ponts, lors des crues des eaux de 1784, aux atterrissements qui s'étaient formés et aux plantations qu'on avait faites. En conséquence, l'ingénieur du département est invité à faire sans délai la visite des canaux et cours d'eau sur lesquels il y a des ponts établis, de dresser procès-verbal tant des atterrissements naturels que des atterrissements factices et des plantations qui gênent le libre cours des eaux, tant dans leur état ordinaire que dans le temps des crues.

C. 2165. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1788-1789. — Lettres adressées par les procureurs-syndics et les députés du Bureau intermédiaire de Montivilliers à la Commission intermédiaire provinciale, aux ingénieurs et aux particuliers au sujet des travaux publics, prestations des chemins, salaires des cantonniers. — Minute d'une lettre de la Commission intermédiaire : « La rigueur d'un hiver extraordinaire a dû nécessairement déranger le calcul de spéculation de l'ingénieur, et, dans le fait, les besoins des routes sont par cette circonstance plus considérables qu'on ne pouvait le prévoir. » — Lettre au sujet d'une requête présentée par la municipalité de Graville : « Le pont construit sur le canal à l'endroit où il traverse la vallée de Graville est dans un état de dépérissement et de vétusté qui exige une réédification entière. Ce

canal est un ouvrage du gouvernement exécuté par le maréchal de Vauban. » — Plaintes au sujet de l'état d'une partie de l'ancienne route du Havre à Rouen près la chapelle de Sainte-Honorine : « Les voitures sont forcées de prendre par-dessus les terres des laboureurs voisins qui se plaignent avec amertume de ce que cette partie de route est depuis deux ans dans le plus mauvais état et que l'on n'a aucun égard à leurs représentations. » — Le Bureau intermédiaire appuie la demande de congé formée par M. de Fréminville : « Cet ingénieur sait allier au zèle et à l'exactitude la déférence la plus honnête pour toutes les observations et réclamations qu'on croit devoir lui faire. » — Retards dans le payement des cantonniers : « Ils s'en plaignent, et il faut excuser leur mécontentement; c'est le cri de l'impérieux besoin. »

C. 2166. (Liasse.) — 192 pièces, papier.

1788-1789. — États de situation des routes, avec indication des noms des entrepreneurs, des ouvrages à faire en cailloutis, des ouvrages faits et des certificats d'à-comptes délivrés. — Itinéraires des routes de Rouen à Fécamp, — du Havre à Dieppe, — de Rouen au Havre, par Duclair, Caudebec, Lillebonne et La Botte. — Devis des entretiens. — Adjudications. — Conditions. — Plaintes au sujet des chemins, par les officiers municipaux de Bretteville, Goderville, Harfleur, Mélamare, Étretat : « Il « y a à Étretat un parc d'huîtres; on en envoie à Paris par « des voitures sur lesquelles on est obligé de mettre de 10 à 12 chevaux; » — par les habitants de la Mare-Carrel, à Saint-Eustache; — rapport de l'ingénieur sur les différents ponts situés sur le canal d'Harfleur. — État des cantons et des cantonniers.

C. 2167. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1788-1789. — Lettres de M. Lamandé, ingénieur en chef de la Généralité, au sujet des travaux publics. — Détails estimatifs desdits travaux; — devis; — procès-verbaux d'adjudication; — modèle de borne milliaire : « au-dessus du numéro du mille, en chiffres arabes incrustés, un médaillon ovale, dans lequel sera sculptée une fleur de lys en relief, sur 8 pouces 9 lignes de hauteur. » — Toisé estimatif des terrains pris pour la construction du pont d'Harfleur sur la Lézarde. — Devis des travaux. — Plans de la coupe et de l'élévation, signés par Lamandé. — Adjudication desdits travaux faite par les députés du Bureau intermédiaire de Montivilliers à Henri Picart, pour 44,400 livres. — Noms et stations des cantonniers. — Requêtes de Bachelay et Barray, entrepreneurs des travaux des routes.

C. 2168. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1788-1789. — État des paroisses où il n'y a point de non-catholiques et de celles où il y en a, avec l'indication du nombre des familles et des individus qui les composent, et de la dépense estimée nécessaire pour l'établissement des cimetières à fournir aux non-catholiques, en exécution de l'édit du mois de novembre 1787 : 70 familles de non-catholiques, formant un total de 203 individus; dépense pour l'établissement des cimetières évaluée à 14,973 livres. — Mémoire pour la destruction de la mendicité. — Nomination par l'assemblée de ville de Fécamp de dom Lemaire, prieur de Fécamp, de Massif, curé de Saint-Étienne, de Claville, chevalier de Saint-Louis, de Cléry, maire de Fécamp, pour rédiger une réponse en forme de mémoire à la demande du Bureau de Montivilliers, au sujet de la mendicité. — Mémoire sur les pauvres du Havre et d'Ingouville. — États des pertes occasionnées par l'orage du 12 juillet 1788. — Avis sur des demandes en modération d'impositions. — Correspondance relative aux pêches maritimes; — aux impositions. — Demande faite par les habitants d'Auberville-sur-Mer, à l'effet d'être autorisés à lever sur eux, par forme d'imposition, les frais d'un procès au sujet de leur bruyère commune; — par ceux de Saint-Jean-d'Aptot, pour le désarmement des perturbateurs du repos public; — par ceux de Saint-Vigor, pour organiser une milice paroissiale. — Délibérations et devis relatifs à la construction d'une maison cléricale à Saint-Laurent de Brévedent; — d'un clocher à Saint-Jean-de-La-Neuville.

C. 2169. (Registre.) — In-folio, 185 feuillets, papier.

1789. — Registre de recette du droit d'un et demi pour cent, autrement dit *domaine d'Occident*, perçu à la douane du Havre sur les denrées coloniales, sucres, cotons, cafés, cacao, indigo, etc. Total de la recette de l'année : 145,121 livres.

Département de Neufchatel et Eu.

C. 2170. (Cahiers.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

1788. — Procès-verbal des séances de l'assemblée du département de Neufchâtel et Eu tenue au mois d'octobre. Président, M. le comte de Caumont; — pour l'ordre du clergé : MM. d'Ortigue, abbé de Beaubec, Guignant, Le Roux, Simon, Potier de La Glos, curés de Notre-Dame de Neufchâtel, Morvilliers, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-

Pierre des Jonquières; — pour l'ordre de la noblesse : le marquis de Sarcus, seigneur en partie d'Ilois ; Croutelle des Valours, seigneur de Ligumare ; de Gallye, chevalier de Saint-Louis, ancien échevin de Neufchâtel; Dumesniel, comte de Sommery, seigneur d'Hémies; — pour le Tiers État : Blangy, ancien maire de la ville d'Eu; Engren de La Motte, procureur fiscal du bailliage d'Aumale ; de Vadicourt, président de l'Élection d'Eu ; Le Varlet, Bourdon, Doublet, Hesnard, maire de Blangy ; Claré, Feron, Sageot; — procureurs-syndics : Letendart de Benne, pour la noblesse et le clergé; Delacoudre, avocat, pour le Tiers État; — secrétaire, Mitton des Croisettes. — Rapports sur les impositions, les incendies, la levée des matelots, les travaux publics, la chirurgie, l'abonnement des droits de cuirs, les communes, le parcage des bêtes à laine, la réunion des communautés. — « Le Parlement de Normandie a ordonné que dans les villes et bourgs de son ressort les maisons et bâtiments seroient couverts en tuile ou en ardoise; son arrêt est strictement exécuté, mais tout le département n'en ressent pas les avantages. Les arrondissements d'Eu et Blangy sont dans le ressort du département de Paris qui n'a point encore porté son attention sur cet objet... Excepté la ville d'Eu, les autres villes et bourgs du comté d'Eu ont la majeure partie de leurs habitations couvertes en paille. » — Plainte au sujet de la levée des canonniers gardes-côtes : « Il s'agit de soustraire des campagnes à une émigration d'habitants qui infailliblement va être la cause que le territoire de ces campagnes demeurera inculte. » — « Il existe dans quelques endroits de la campagne des chirurgiens qui n'en ont que le nom... Il leur suffit de savoir faire une saignée pour se croire capables d'exercer la chirurgie. » — Les biens communaux du département évalués à 600 acres environ ; le Bureau est favorable à leur partage. — Renseignements sur les manufactures de serge à Aumale, — de toiles de coton à Neufchâtel, — sur la chute de la manufacture de rubans à Forges, et des poteries de Martincamp.

C. 2171. Registre. — In folio, 87 cts, papier.

1787-1790. — Registre pour servir à inscrire les délibérations, observations et arrêtés de la Commission intermédiaire du département des Élections de Neufchâtel et Eu. — Choix fait de la maison des Pénitents pour l'assemblée du département et le Bureau intermédiaire. — Arrêtés relatifs : à la réformation des municipalités ; — à l'établissement d'un atelier de charité à Saint-Saëns ; — à des travaux de réparation et de construction à faire au pont de Criel ; — aux presbytères de Dergny, de Fontaines, de Quincampoix et des Ventes ; — aux églises de Criquiers, Monchaux, Nouvelles-Landes, Rosay, Thil-en-Bray ; — aux écoles de Beaussaut et de Londinières ; — aux incendies de Beaumont-le-Jeune et du hameau de Beaurepaire à Fourcigny ; — aux dégâts faits par l'orage à Frettencourt et à Montmarquet ; — à l'établissement d'un cours d'accouchement dont est chargé le sieur Le Borne, chirurgien à Neufchâtel.

C. 2172. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1787-1789. — Correspondance avec la Commission intermédiaire concernant les États Généraux, les assemblées provinciales et de département, la formation des municipalités, l'établissement de cimetières pour les non-catholiques. — Extrait des instructions envoyées par Sa Majesté à l'assemblée provinciale de la Haute-Normandie, convoquée au 19 novembre 1787, en ce qui est relatif au département. — Instruction pour l'assemblée préliminaire du département de l'Élection d'Eu et de Neufchâtel... Instruction de la Commission intermédiaire provinciale aux Bureaux intermédiaires des départements pour la réformation des municipalités ; — relativement aux dépenses communales. — Envoi d'une lettre de M. Lambert, directeur général des finances, sur la manière dont se doivent tenir les assemblées municipales. — Communautés d'habitants autorisées à tenir dans les nefs des églises les assemblées paroissiales relatives aux objets d'administration. — Vœux exprimés par les municipalités. — Sainte-Geneviève-en-Bray se plaint des haras, des colombiers et de la grande quantité de corneilles. — Hodeng veut que les religieux mendiants soient mis à la charge des religieux rentés. — La paroisse du Haut-Frementel est désignée par l'abbé de Foucarmont pour les assemblées des municipalités de La Belloye et de Varimpré. — Lettre de la Commission intermédiaire au Bureau de Neufchâtel, à propos d'une délibération de la municipalité de Forges : « Cet acte, tout extraordinaire qu'il est, ne nous a pas surpris, parce que dans un temps d'anarchie il n'y a pas de prétention ridicule qu'on ne puisse essayer ; nous avouons cependant que celle-ci est la plus forte dont la connaissance soit parvenue jusqu'à nous : une très-petite municipalité s'imaginant que tous les liens de l'administration sont rompus, veut se changer en république et ne reconnaît aucune autorité supérieure. » — Lettre du comte de Caumont : « il a reçu les lettres du directeur général des finances ; elles sont sans doute consolantes pour les assemblées provinciales, mais on ne doit pas moins s'affliger de cette variation si contraire à la confiance des peuples et au bonheur des citoyens. »

C. 2173. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1788-1789. — Correspondance concernant le commerce, les secours à distribuer aux nécessiteux, les indemnités, les épizooties, les chevaux morveux, l'agriculture en général et le bien public. — Exposé du plan pour la destruction de la mendicité. — Lettre de M. Blangy, officier municipal d'Eu, pour annoncer l'envoi des états des pauvres et des secours de différentes municipalités; il fait remarquer qu'ils sont mal dirigés, qu'on n'a pas voulu comprendre ce qu'on demandait. — Plainte du curé de Bethencourt-sur-Mer contre les Bénédictins de Saint-Valery, gros décimateurs de la paroisse, et qui ne faisaient rien pour elle. — Avis de la municipalité du Vieux-Rouen au sujet du plan pour la destruction de la mendicité : signé Colombel, curé; Borel de Bretizel, Semichon, Le Tellier. — Incendie à Beaucamp-le-Jeune, le 25 avril; grêle à Montmarquet, le 12 juillet 1788. — Dégâts causés par les loups dans les paroisses qui avoisinent la forêt de Gaillefontaine. — Lettre de la Commission intermédiaire, au sujet de l'institution du Bureau d'encouragement que le cardinal de La Rochefoucauld vient d'installer, à la disposition duquel le Roi a mis une somme de 300,000 livres, « pour l'établissement de machines anglaises, l'acquisition et la propagation de nouvelles races de moutons qui pourront perfectionner les laines nationales, l'encouragement de la culture du lin et surtout de la filature que la nécessité impérieuse des choses oblige à substituer à celle du coton. » — A Éclavelles, la maison d'école des garçons est abandonnée depuis vingt ans environ; le maître d'école montre aux enfants des deux sexes dans l'ancienne école des filles. — M. Le Varlet, ancien syndic de Pierrecourt, expose le danger qu'il y a à permettre de tirer des coups de fusil à l'occasion des baptêmes et des mariages auprès de l'église de Pierrecourt qui est couverte en chaume; il signale l'existence du même usage à Campneuseville.

C. 2174. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1789. — États par paroisses des biens et revenus appartenant aux curés, aux fabriques et aux établissements religieux. — Lettre d'envoi par la Commission intermédiaire provinciale des lettres patentes sur un décret de l'Assemblée nationale portant que les titulaires des bénéfices seront tenus de faire dans deux mois une déclaration de tous les biens qui en dépendent. — État du revenu de l'église de Forges porté à 814 livres; 60 livres au vicaire, 18 livres à la maîtresse d'école, 118 livres au maître d'école. — État des biens-fonds des fabriques de Dergny, Éclavelles, Londinières et Rouvray.

C. 2175. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1787. — Procès-verbaux des assemblées de paroisses pour la nomination d'un syndic et des autres membres qui doivent composer les assemblées municipales, en exécution du règlement du 15 juillet 1787. Arrondissements d'Aumale et de Blangy. — Aumale, chef-lieu du troisième arrondissement, comprenant 39 paroisses : Thuillier, maire; Cardon, de La Bouglise, échevins; Lefèvre, vicaire d'Aumale; Larcher, Lecointe, Thiébaux, le chevalier de Monsures, Quatresous, Boufflers, Larcher fils, Le Tellier, Félix Thiébaux, Lecointe, avocat, procureur-syndic, Le Roux, notables. — Blangy, chef-lieu du cinquième arrondissement, comprenant 41 paroisses : Hesnard, notaire, maire; Duhamel, Carton, échevins.

C. 2176. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1787. — Procès-verbaux des assemblées de paroisses pour la nomination d'un syndic et des autres membres qui doivent composer les assemblées municipales, en exécution du règlement de Sa Majesté, du 15 juillet 1787. Arrondissements d'Eu, de Gaillefontaine et de Neufchâtel. — Eu, chef-lieu du quatrième arrondissement, comprenant 42 paroisses : Guignon du Cambard, maire; de La Huppe, notaire, Anseaume, avocat, échevins; Dubose, apothicaire, Heurtault, prêtre, Varambault, avocat et procureur du Roi de l'amirauté d'Eu et de Tréport, Caron, marchand drapier, conseillers; Aubert, prêtre, de Monceaux, chevalier de Saint-Louis, Varembault, élu en l'Élection, Limosin, seigneur d'Avesnes, Heurtault, procureur au bailliage, Rabion, négociant, Joron, Bignon, de La Huppe et Gourdain, notables. — Gaillefontaine, chef-lieu du second arrondissement, comprenant 36 paroisses : Philippe Psalmon, syndic. — Neufchâtel, chef-lieu du premier arrondissement, comprenant 36 paroisses : Le Hure, maire; Martin, de Gallye, échevins; Godefroy, procureur du Roi, l'abbé Couvain de Valdolle, Le Varlet, Antoine-Nicolas Delacoudre, conseillers; Guignant, curé de Notre-Dame; de Boisgriselle, Le Brument de la Panne, Vimar, David Godefroy, Rose, Pourcelot, Jacques Delacoudre, Harier, notables; Lemonnier Du Mesnil, syndic.

C. 2177. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1788-1789. — Correspondance entre le Bureau de Neufchâtel et Eu, la Commission provinciale et les officiers municipaux au sujet de l'organisation des municipalités. État des réformes qui ont été effectuées. — Réclamations relatives aux municipalités de Beaucamp-le-Jeune, Flamets, Folny, La Fresnoye, La Motte, Monchy, Retonval,

Richemont, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Sulpice-sur-Yère. — Protestation d'Antoine Videbout, notaire à Grandcourt, contre le sieur Levaillant du Douët, qui s'était fait nommer syndic de cette municipalité. — Lettre des officiers municipaux de La Motte-Croix-au-Bailli aux membres du Bureau intermédiaire de Neufchâtel ; ils demandent que l'impôt levé sur eux et consacré aux grandes routes, qui ne leur sont d'aucune utilité, soit employé aux chemins vicinaux. Ils se sont appliqués à surveiller les insurrections malignes qui étaient annoncées : « au moyen de nos veilles, guet et garde, le calme s'est rapproché de nos foyers. »

C. 2178. (Liasse.) — 162 pièces, papier.

1788-1789. — Instruction sur les formes qui doivent être observées pour l'examen et la décision des différentes demandes en décharge ou modération présentées sur les impositions, dont la connaissance est attribuée aux assemblées provinciales. — Tableaux des habitants et propriétaires des municipalités et de leurs impositions : Blangy, Pierrecourt, Guerville, Bourbel, Quiberville, Bazinval, Nesle-Normandeuse, Auvilliers, Mare-Mesangère, Vatierville, Hodeng-au-Bosc, Foucarmont, Rieux, Monchaux, Réalcamp, Richemont, Sainte-Beuve-aux-Champs, La Lande, Le Caule, Aubermesnil, Varimpré, Ménonval, Retonval, Les Essarts, La Belloye, Frementel, Osmonville, Saint-Saëns. — État de la capitation des nobles de l'Élection de Neufchâtel ; — des officiers de justice et des privilégiés de la même Élection. — Extrait des rôles. — Département de la taille, accessoires et capitation fait par les députés composant le Bureau intermédiaire de Neufchâtel et Eu. — Enregistrement à la municipalité de Neufchâtel des bijoux d'or et d'argent des églises. — État des maîtres de poste. — Évaluation de ce qu'ils font valoir, des cent arpents de fermage composant leur privilége.

C. 2179. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1788-1789. — États par paroisses des pertes subies par les contribuables, adressés par les assemblées municipales. — États généraux des pertes extraordinaires faites par les taillables des Élections d'Eu et de Neufchâtel, constatés par procès-verbaux et certificats remis au Bureau intermédiaire. — Procès-verbal des pertes occasionnées dans la paroisse de Criel, le 21 juin 1788, par les grandes pluies qui ont ensablé les jardins, inondé les maisons et emporté à la mer les meubles et les arbres. — Pertes évaluées par Maquet, syndic, et autres membres de l'assemblée municipale, à 6,120 livres. — A Saint-Pierre-des-Jonquières on signale des maladies sur les bestiaux : « Récolte en blé moitié moindre que dans les années « communes ; les pois gris pour les chevaux et les pois « verts absolument manqués ; la vesce, deux tiers moins que « dans les années communes. » — Procès-verbaux en forme de tableaux des pertes de Beaufresne, Haudricourt, Villers-sur-Aumale, Saint-Valery, Val-de-la-Haye, Gourchelles, Rothois, Lannois.

C. 2180. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1788-1789. — Plans, devis, adjudications de travaux communaux, requêtes, délibérations des assemblées paroissiales, arrêtés du Bureau intermédiaire dudit département. — Lettres d'envoi par la Commission intermédiaire d'arrêts du Conseil relatifs aux impositions locales à lever en vue de cet objet et pour la condition des vicaires et des maîtres d'école. — Construction d'une école à Beaussaut. — 128 livres pour la condition du vicaire à Bose-Geffroy. — Réparation du presbytère de Barques. — Construction à Campneuseville d'une maison vicariale, en remplacement de l'ancienne, sur un terrain donné par M. de Fantereau. — Réparations de l'église du Caule ; — du presbytère et du clocher du Criquiers. — Imposition de 8 livres 9 sous sur chaque maison d'Eu, pour l'inscription des noms de rues et le numérotage des maisons de cette ville ; — de 200 livres pour les honoraires du vicaire de Fallencourt. — Reconstruction du presbytère de Fontaines-en-Bray. — Rôles de répartition de 70 livres pour une demi-année des honoraires du vicaire de la paroisse de Foucarmont. — Construction des maisons du vicaire et du maître d'école de Londinières. — Plan et détail estimatif des travaux. — Réparations du puits de Melleville, des ponts de Canch[illegible] et de Quesnel à Neuville-Ferrière. — Condition des vicaires de Pierrecourt et de Réalcamp. — Réparation de l'église, du portail et du pont de Rosay. — Plan de l'église et du portail et détails estimatifs des travaux. — Pension d'une fill[illegible] épileptique de Saint-Saëns. — Construction du manoir presbytéral de la chapelle des Ventes-Mare-Mésangère, succursale de la paroisse de Frementel ; lettres à ce sujet de Watremez, religieux de l'ordre de Cîteaux, desservant de ladite chapelle. — 142 livres 9 sous 6 deniers pour la condition du maître d'école du Vieux-Rouen.

C. 2181. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1788. — Lettres des procureurs-syndics provinciaux et des députés de la Commission intermédiaire au Bureau intermédiaire de Neufchâtel et Eu au sujet des travaux publics. — Instruction provisoire pour le service des ingénieurs des ponts et chaussées. — Tableau des cantonniers du département de Neufchâtel et Eu et des adjudicataires par qui ils seront payés. — Recommandation au Bureau d'exercer une grand[illegible] surveillance sur les cantonniers : « l'inutilité absolue

des cantonniers fut vivement soutenue dans les séances de l'assemblée provinciale, car, disait-on, puisque l'adjudicataire est obligé de tenir et de rendre la route en bon état, quel besoin a-t-on des cantonniers ?... Il est encore problématique si, en conservant les cantonniers, il est préférable de les maintenir comme appartenant directement à l'administration ou de les laisser à la disposition de l'adjudicataire qui les choisiroit, les occuperoit et les payeroit à son gré. » — Arrêt de la Commission intermédiaire au sujet de la contribution en rachat de la corvée. — Invitation à donner les ordres les plus précis à l'ingénieur pour qu'il fasse sans délai la visite des canaux et cours d'eau sur lesquels il y a des ponts établis. — Extrait du procès-verbal de l'assemblée provinciale de Picardie concernant les chemins vicinaux. — Parapet du pont de Criel renversé par des gens qui sortaient du cabaret.

C. 2182. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1789. — Lettres des procureurs-syndics provinciaux et des députés de la Commission intermédiaire au Bureau intermédiaire de Neufchâtel et Eu, au sujet des travaux publics. — Arrêt du Conseil d'État du Roi qui, sans s'arrêter aux modifications insérées par le Parlement de Rouen dans son arrêt d'enregistrement des lettres-patentes du 24 janvier 1789, concernant les travaux des routes dans la province, ordonne que lesdites lettres patentes seront exécutées selon leur forme et teneur. — Autre arrêt du Conseil d'État du Roi qui casse et annule les modifications insérées par la Cour des Comptes de Rouen dans son arrêt d'enregistrement des mêmes lettres patentes. — D'Ortigue, abbé de Beaubec, écrit aux membres du Bureau de Neufchâtel qu'il s'est empressé depuis son arrivée dans sa solitude de contribuer à tout ce qui peut être utile et intéresser le bien public; que les réparations qu'il a fait faire sur les chemins ont procuré du pain à l'indigent et que les adjudicataires de l'administration pourront prendre des pierres partout où ils voudront sur le domaine de l'abbaye. — Plaintes au sujet du peu d'assiduité et de l'insubordination des cantonniers : « Il faut mieux les encourager à bien faire par une gratification, que de les destituer, dans un temps aussi calamiteux. » — Congé accordé à M. Havet, ingénieur, à l'occasion de la mort de sa mère. — Copie du rôle de la capitation des nobles demandée par quelques personnes de la Généralité de Caen, sous le prétexte d'y puiser les moyens de faire un ouvrage particulier à la noblesse de Normandie ; refus en considération des circonstances particulières dans lesquelles la province se trouve et de l'opposition des intérêts de Généralité à Généralité, sur plusieurs objets des affaires publiques.

C. 2183. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1788. — Adjudications pour la confection des routes et l'entretien des pavés en grès. — Devis, détails estimatifs, conditions, états des adjudications, de situation des routes. — Tableau des cantonniers et des adjudicataires par qui ils seront payés. — État du prix des ouvrages adjugés pour la réparation et entretien des chaussées. — Carrière de grès indiquée entre Marseille et Songeons. — Requête adressée par Antoine Le Vaillant de La Salle, en son nom et en celui des religieuses de l'abbaye de Saint-Saëns. Il combat le projet d'établir un chemin de communication entre Saint-Saëns et l'église Saint-Martin-le-Blanc, par les hameaux de La Salle et du Pont-du-Thil.

C. 2184. (Liasse.) — 165 pièces, papier.

1789. — Adjudications pour la confection des routes et l'entretien des pavés en grès. — Devis, détails estimatifs, conditions. — Ouvrages neufs, route de Paris à Dieppe, par Gisors et Gournay, de la Croix de l'Épinay aux abords du pont de Sommery ; — détail estimatif de ces ouvrages établi par M. Lamandé, ingénieur en chef de la Généralité : « Pierre à tirer dans le bois de M. de Montmorency. On estime, d'après l'expérience, qu'il faut 10 jours d'ouvrier, payé 20 sous par jour, pour extraire une toise cube dans sa journée. » — Toisé des terrains à prendre et leur estimation : — à Beaubec, acre de terre labourable, loyer 6 et 15 livres, valeur intrinsèque 120 et 375 livres ; — à Mauquency, acre de terre labourable, loyer 6 livres, valeur intrinsèque 120 livres ; — à Neufchâtel, acre de terre labourable, mêmes prix ;—à Roncherolles, acre de masure, loyer 40 et 30 livres, valeur intrinsèque 1,400 et 900 livres, acre de prairie, loyer 25 livres, valeur intrinsèque 750 livres, acre de terre labourable, loyer 20 livres, valeur intrinsèque 600 livres ; — à Sommery, acre de terre labourable, loyer 15 livres, valeur intrinsèque 375 livres ; — aux Grandes-Ventes, acre de masure, loyer 30 livres, valeur intrinsèque 900 livres, acre de prairie, loyer 25 livres, valeur intrinsèque 750 livres, acre de terre labourable, loyer 10 livres, valeur intrinsèque 250 livres.

Département de Rouen.

C. 2185. (Registre.) — In-folio, 61 feuillets, papier.

1788. — Procès-verbal des séances de l'assemblée du département de Rouen tenue au mois d'octobre. Président, le comte de Germiny ; — pour l'ordre du clergé, sur des siéges disposés à droite du président : MM. Le Baillif-Mes-

nager, de Boisville, Le Ber, chanoines de Rouen, Aroux, Voisin, Maurouard, curés de Sainte-Croix-des-Pelletiers, Boisguillaume et Hardouville ; — pour l'ordre de la noblesse, sur des siéges à gauche du président : le marquis de Giffard, chevalier de Saint-Louis, le marquis de Soquence, M. d'Houdemare de Vaudrimare, maître des comptes et le marquis d'Estouteville ; — pour le Tiers État, en face du président : MM. Le Bourgeois de Belleville, Levieux, Debonne, Élye Le Febvre l'aîné, anciens échevins, Curmer, secrétaire du Roi, Blondel, maître des postes, Corvée, Dépinay, Dumontier, Le Courtois, Charles Nicole, Jacques Le Metais, ces trois derniers qualifiés de laboureurs ; — absents : l'abbé de L'Orme, prieur de La Madeleine, et Cavelier ; — procureur-syndic pour les deux premiers ordres : l'abbé Rondel, placé devant un bureau au milieu de l'enceinte ; — procureur-syndic pour le Tiers État : Massé ; — secrétaire, Milcent. — Lecture d'un mémoire sur diverses manipulations utiles de la pomme de terre et notamment sur sa propriété d'être convertie en amidon. — Compte général rendu par le Bureau intermédiaire. — Rapports sur les routes ; — sur les communes, avis défavorable au partage ; — sur les municipalités ; — sur les États-Généraux : « il est bon et même indispensable de conserver la division des États-Généraux en trois ordres, division consacrée par l'usage depuis plusieurs siècles ; mais, en la conservant, il paraît être de justice naturelle que les opinions soient prises et comptées de manière que le clergé et la noblesse ayent en commun une voix et le Tiers État, devenu plus nombreux et plus riche, deux voix dans les matières au moins où les intérêts des deux premiers ordres se confondent, et chaque ordre seulement une voix dans celles où leurs intérêts se séparent et cessent d'être analogues. » — Premières idées sur la forme des convocations d'arrondissement pour la nomination d'un représentant à l'assemblée du département, avec les observations du Bureau. — Observations relatives à la taille.

C. 2186. (Registre.) — In-folio, 180 feuillets, papier.

1787-1790. — Procès-verbal des séances de la Commission du département de Rouen tenue aux Cordeliers. — Démission de M. le marquis Toustain de Limésy, président ; — de M. Thieullen, procureur-syndic. — Nomination, par le Roi, de M. de Germiny, pour remplacer M. de Limésy. — Élection de M. Milcent pour secrétaire. — Délibérations relatives : à la réparation de la nef et du clocher de Frênes-le-Plan ; — aux troupes mises en garnison à Carville et à Long-Paon ; — à la demande formée par les municipalités de Fontaines et de Salmonville-la-Sauvage, de ne former qu'une communauté ; — aux représentations faites par M. Massé, procureur-syndic, sur l'impossibilité de faire le département d'après les principes indiqués par la Commission provinciale.

C. 2187. (Registre.) — In-folio, 311 feuillets, papier.

1789-1790. — Transcription de lettres patentes et d'arrêtés de la commission intermédiaire provinciale. — Lettres patentes sur le décret de l'Assemblée nationale concernant l'envoi et la transcription des décrets sur les registres des cours, tribunaux, corps administratifs et municipalités. — Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. — Constitution des assemblées administratives. — Prohibition des vœux monastiques. — Les faubourgs et la ville de Rouen réunis pour ne former qu'une seule et même municipalité. — Division de la France en 83 départements. — Ordonnances du Bureau intermédiaire pour la transcription desdites lettres patentes.

C. 2188. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets, papier.

1787-1790. — Transcription de lettres adressées à la Commission provinciale, à l'intendant, aux syndics relativement à diverses matières administratives. — Regrets à l'occasion de la démission de MM. de Limésy et Thieullen. — Demandes d'ateliers de charité pour le rétablissement des rues de Darnetal, conformément à la décision de M. de Villedeuil, ancien intendant ; la dépense est évaluée à 7,200 livres ; — pour la réparation du chemin de Saint-Aubin-la-Campagne au Becquet, nécessaire pour le transport des terres employées dans l'industrie (vente de terres évaluées à 14,000 livres pour la fabrication des tuiles et privés, à 12,000 livres pour la faïence, à 15,000 livres pour le raffinage des sucres). — Contestation entre le curé de Cideville et ses paroissiens, au sujet de son presbytère. — Agrandissement du cimetière et reconstruction de la maison vicariale de Frichemesnil. — Avis en faveur du Val-de-la-Haye, paroisse de 140 feux, composée pour la plus grande partie de marins, qui réclamaient la continuation de la modération qui lui avait été accordée sur l'impôt de la corvée. — Félicitations à M. Élye Le Febvre, sur la distinction honorable que le Roi lui a décernée. — Réclamation des paroissiens de Saint-André et de Saint-Gervais de Rouen, pour qu'on ne laisse pas à leur charge, sous prétexte qu'elle est vicinale, l'ancienne chaussée dite *pavé de Déville* qui a cessé d'être royale depuis la construction de la chaussée du mont Riboudet. — Plaintes de la municipalité de Beaumont-le-Hareng, au sujet de la multiplication des corneilles. — Requête présentée par celle de Colmare, à l'effet de conserver son ancien syndic, à cause de la dif-

culté où on se trouve de le remplacer, aucun de ceux qui pourraient être choisis ne sachant ni lire ni écrire.— Rejet des demandes formées par les municipalités de Croisy-la-Haye, Saint-Denis-le-Thibout, Saint-Jacques-sur-Darnetal, Yquebeuf, etc., à l'effet d'être autorisées à faire des dépenses pour leurs assemblées : « Il faut faire comme les autres municipalités, dont les séances se tiennent tantôt chez le curé, tantôt dans la salle du seigneur et tantôt chez un des officiers municipaux. » — Évaluation à 10,000 livres de la perte occasionnée aux habitants de Saint-Maclou-de-Folleville par l'ouragan du 21 juin 1788. — Roue à larges jantes, inventée par M. le comte de Germiny. — Nécessité d'arrêter l'effervescence qui semble échauffer les esprits... : « il est douloureux que les circonstances soient telles que de simples habitants de la campagne se croient permis de nous présenter la question bien singulière s'ils doivent obéir au Roi ou aux élus. » — Circulaire aux municipalités contre les perturbateurs de la tranquillité publique.

C. 2189. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1788-1789. — États arrêtés par les syndics et les habitants des municipalités assemblées au son de la cloche des personnes en état de remplir les fonctions de collecteurs, portebourse et consorts. — Municipalités A — M. Syndic des Authieux près Buchy : Bornand ;—des Authieux-sur-Clères : Charles Bailleul ; — de Cailly : Le Gay ; — de Clères : Cauvigny :— de Duclair : Neufville ;—de Fontaine-le-Bourg : François Pain ; — de Frettemeule : Pierre Caudebec ; — du Houlme : Charles Quilbeuf ; — de Montcauvaire : Fossard ; — de Moulineaux : Demarest. — Exempts à Butot : M. de Coltot, seigneur de Grosfy, M. de Médine et madame veuve Le Turquier.

C. 2190. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1788-1789. — États arrêtés par les syndics et les habitants des municipalités assemblées au son de la cloche des personnes en état de remplir les fonctions de collecteurs, portebourse et consorts. — Municipalités N—Y. Syndic d'Orival : Godré ; — de Pavilly : Jean Quiel ; — de Perruel : Gaillard ; — de La Prée : Louis Catel ; — de Roumare : Rivière ; — de Saint-Jean-du-Cardonnay : Thuillier ; — de Saint-Nicolas-du-Pont-Saint-Pierre : Boissel ; — de Servaville : De Booz ; — de Tendos : Jean Quesnel. — Délibération de l'assemblée municipale de Salmonville-la-Rivière ou Léage : elle demande à n'avoir qu'un collecteur, à cause du petit nombre de ses habitants. — Delaroque, curé, maire du Vieux-Manoir.

C. 2191. (Registre.) — Petit in-folio, 188 feuillets, papier.

1788-1789. — Correspondance du Bureau du département de Rouen avec la Commission intermédiaire relativement aux impositions. — Bureau des impositions établi au cloître des Cordeliers.—« A présent, quels désagréments pourroit-on tenter de nous faire éprouver qui ne fussent effacés et anéantis par le seul souvenir que c'est par le ministre chéri de la nation (Necker) que sa Majesté a daigné nous faire assurer qu'elle approuvoit notre conduite et étoit satisfaite de notre travail ? » — Lettres concernant les rôles de répartition pour la fonte des cloches d'Yainville ; — pour la réparation de la nef et du clocher de Frênes-le-Plan ; — des presbytères d'Ambourville, Bourg-Baudouin, Mesnil-Rault, Montreuil, Saint-Sulpice-de-la-Pierre. — Demande de diminution de la capitation en faveur des ouvriers de Long-Paon qui sont sans ouvrage.

C. 2192. (Registre.) — In-folio, 135 feuillets, papier.

1789-1790. — Correspondance du Bureau intermédiaire de Rouen avec la Commission intermédiaire, les municipalités, les communautés d'arts et métiers et les particuliers relativement aux impositions. — Lettres circulaires adressées aux syndics municipaux concernant les impositions des six derniers mois de 1789 sur les ci-devant privilégiés et la contribution patriotique : « Nous sommes persuadés que vous vous livrerez au travail qui vous est confié par Sa Majesté d'une manière satisfaisante, et qu'à votre exemple tous les bons citoyens s'empresseront de faire leur offrande à la patrie. »—Observations présentées à la Commission au sujet du département de 852,172 livres à faire sur l'Élection de Rouen ; — renseignements sur l'ancien mode de lever les impositions ; celui qu'on propose est inexécutable. — Autres observations sur le même sujet : « Opérer le département, comme le propose le ministre, ce seroit grever nos concitoyens, et nulle considération au monde ne nous fera commettre une injustice. Une surcharge de peut-être plus de 100,000 livres seroit-elle donc la récompense destinée à une ville dont la conduite sage a été applaudie par les représentants de la nation, par le Souverain et ses ministres? »

C. 2193. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1788-1789. — Correspondance relative aux impositions : — lettre d'envoi au Bureau de Rouen de la Commission par laquelle Sa Majesté a fixé le montant des impositions pour l'Élection de Rouen à 850,300 livres. — Copie de la lettre écrite à M. Lambert, contrôleur général

des finances, par la Commission intermédiaire au sujet de cette fixation; on y fait remarquer qu'il y a une différence en plus de 309,832 livres, et que le Bureau de Rouen trouve des difficultés insurmontables au département de cette imposition. — Procès-verbal de chevauchée dans la paroisse d'Esteville, par Pierre Guilbert des Parquets, doyen en l'Élection de Rouen: « il y a 8 charrues, 32 chevaux, 40 vaches et bœufs, 220 moutons, 300 acres de terre labourable, 1 acre de bois, 40 acres en masure. Exempts : M. le curé, M. de Sainte-Honorine, seigneur de la paroisse, 5 acres et demie au Trésor de Saint-Jacques. » — « Du cérémonial et autres formes que Sa Majesté veut « être observées, tant par la Commission provinciale « intermédiaire et Bureaux intermédiaires de département « que par MM. les trésoriers de France et officiers des « Élections lors du département de 1790. » — États formés pour déterminer la fixation de chaque paroisse. — Réclamations de municipalités, de particuliers et de la communauté des marchands de cidre de Rouen. — Copie des rôles à taille de la paroisse d'Ambourville. — Département de l'imposition de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen.

C. 2194. (Registre.) — Grand in-folio, 116 feuillets, papier.

1789-1790. — État des pertes et profits que chaque municipalité est dans le cas d'éprouver par suite du nouveau mode de répartition des impositions ordinaires pour 1790. — Noms des paroisses où les biens sont reportés; — nature et qualité des biens distraits; — valeur; — imposition principale de ces objets; — observations.

C. 2195. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1788-1789. — Lettres de la Commission intermédiaire provinciale au sujet de demandes en décharge et modération de capitation. — Requêtes de la communauté des écrivains de Rouen, composée dans les derniers temps de 45 membres; — de Gilles-Toussaint Hocquart, capitaine de dragons au régiment de Monsieur et chevalier non-profès de l'ordre de Saint Jean-de-Jérusalem; — de Louise-Françoise Le Hucher, veuve de Joseph-Claude-Bernard Le Roy, chevalier de Livet, lieutenant de cavalerie à la suite des troupes du roi de Pologne, et capitaine d'une compagnie détachée d'infanterie dite de Trouville, domicilié à Saint-Martin-de-Bocherville, au sujet de leur capitation.

C. 2196. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1788-1789. — Extraits des rôles de la capitation. — États des non-valeurs de celle du Parlement; — plusieurs avocats pauvres hors d'état de payer, ou ayant quitté le pays et perdu leur état : « De La Londe, très en état de payer, a hérité de son oncle, ancien conseiller, garde en la Monnaie. » — États des non-valeurs de la Cour des Comptes, du bailliage, de l'amirauté, de l'Élection, du grenier à sel, de la Maîtrise des eaux et forêts, de la vicomté de l'Eau, de la juridiction consulaire, des privilégiés (Fontenay, sous-inspecteur des manufactures); — des nobles (la dame de Brézé, demeurant avec M. Pigeon, avocat, son frère, rue de la Pie, ne voulant payer comme étant chanoinesse de la cathédrale).

C. 2197. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1788-1789. — Correspondance avec la Commission intermédiaire provinciale au sujet des tailles, des vingtièmes, du rachat de la corvée, de la contribution patriotique et des impositions locales. — Arrêt du Conseil d'État concernant les greffes et les tribunaux d'exception; — portant règlement pour les assemblées provinciales, de département et municipalités, sur les formes de la répartition et assiette des impositions, et celles de la nomination à la collecte. — Instructions sur les formes qui doivent être observées pour l'examen et la décision des différentes demandes en décharge ou modération présentées sur les impositions dont la connaissance est attribuée aux assemblées provinciales. — Délibération de la Commission intermédiaire au sujet de la contribution pécuniaire représentative de la corvée (le quart du principal de la taille pour les paroisses et communautés taillables, le quart de la capitation roturière pour les villes et communautés franches). — États des maîtres de poste du département; évaluation de ce qu'ils font valoir, des 100 arpents de fermage composant leur privilége. — Postes à Barentin, aux Cambres, à Vaœuil, au Vert-Galant, à Saint-André-sur-Cailly, à Moulineaux, à Bourg-Baudouin, à Boos, à Port-Saint-Ouen.

C. 2198. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1788. — Détails estimatifs des réparations et entretien de routes, signés par M. Lamandé. — Prix de l'ouvrier, 24 sous par jour : « un ouvrier peut, d'après l'expérience, extraire une toise cube de cailloux et l'entoiser en 4 jours 1/2, ce qui la fait revenir à 5 livres 12 sous 6 deniers; cassage, 4 livres 10 sous; charge, 1 livre 5 sous. » — Devis, conditions, adjudications. — Détail estimatif pour la fourniture et l'emploi du caillou nécessaire pour rendre la route de Moulineaux praticable jusqu'à ce qu'on s'occupe de la construction de cette partie de route.

C. 2199. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1788. — Devis, adjudications, conditions des travaux d'entretien ou d'ouvrages neufs sur les routes. — États de l'entretien des routes du département de Rouen ; — des réparations pour mettre les routes à l'entretien simple ; — des ouvrages neufs. — Entretien, montant des devis : 53,102 livres ; montant des adjudications : 40,350 livres. — Réparations, montant des devis : 103,460 livres ; montant des adjudications : 61,960 livres. — Ouvrages neufs, montant des devis : 600 livres ; montant des adjudications : 480 livres.

C. 2200. (Liasse.) — 85 pièces, papier ; 1 plan.

1789. — Lettres de la Commission provinciale, mémoires, rapports, requêtes concernant les travaux des routes. — État des entrepreneurs du département de Rouen chargés du payement des cantonniers et tenus de leur fournir des chapeaux et des fleurs de lis. — Règlement de l'indemnité à accorder aux créanciers du sieur Oursel, pour terrain à prendre sur la route de Rouen à Beauvais, près Martainville-sur-Ry. — Plan d'une partie de la route à Déville.

C. 2201. (Liasse.) — 193 pièces, papier.

1788-1789. — Détails estimatifs des travaux en cailloutis d'entretien à faire sur les routes. — Devis, conditions, adjudications. — On prévoit la détérioration rapide que doit occasionner, sur la route de Dieppe à Paris par Totes, Rouen et Maguy, la fréquentation étonnante des voitures de marées et des rouliers. — Rapports de M. Pioche, ingénieur.

C. 2202. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1789. — Détails estimatifs, devis, conditions, adjudications des ouvrages neufs à faire sur les routes et pour l'entretien des chaussées en pavés de grès : — pont de Saint-Adrien, arceau de la Mi-Voie, arceau du Petit-Maromme, pont de Maromme, grand pont de Fleury, pont du Raviu, murs de la mare du Bourg-Baudouin, arceau de Bondeville, pont de Malaunay, arceau de Sierville, arceau de Routes, arceau de la Loge-aux-Pauvres et d'Isneauville ; — aqueduc dans la levée de Bapaume, arche de Bapaume, pont de bois du calvaire de Duclair. — Rapports de M. Pioche, ingénieur.

C. 2203. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1788. — Lettres de la Commission provinciale, mémoires, rapports concernant les travaux des routes. — Requêtes des adjudicataires des travaux. — Procès-verbaux d'examen. — Conducteurs et cantonniers sous les ordres et la surveillance des départements ; — destitués et institués par la Commission provinciale, mais sur l'avis desdits départements. — Observations de M. de Germiny sur le devis présenté par M. Pioche au département de Rouen, sur le travail à faire aux accotements de la montagne et mont Riboudet. — Rapport du même au sujet d'un projet présenté au département par le marquis de Bolhard sur une route d'embranchement. — Mémoire de M. de Soquence concernant les grandes routes. — Mémoire de M. Pioche concernant les cantonniers. — Instruction provisoire pour le service des ingénieurs des ponts et chaussées.

C. 2201. (Liasse.) — 70 pièces, papier ; 1 plan.

1787-1789. — Lettres de la Commission intermédiaire provinciale. — Rapports de l'ingénieur, — devis, — détails estimatifs concernant les bornes milliaires, — états des cantonniers employés sur les routes du département dressés par M. Pioche, ingénieur. — États de situation des ouvrages à faire et de ce qui a été fait par les entrepreneurs, arrêtés par M. Delassaux l'aîné, conducteur des ponts et chaussées. — Tableaux de l'imposition des travaux des routes. — Toisé des terrains, bâtiments, etc., à indemniser, étant supprimés pour la confection des routes. — Correspondance relative aux indemnités. — Plan géométrique du chemin tendant de Rouen à Elbeuf, régnant entre les terres de M. Guérard et celles des frères Saint-Yon, à L'Essart.

C. 2205. (Liasse.) — 50 pièces, papier ; 1 plan.

1788-1789. — Correspondance et rapports concernant les travaux publics, ponts, routes, églises, presbytères, écoles. — Mémoires et observations de M. de Germiny sur les travaux des routes pour le département de Rouen et sur les moyens les plus avantageux à employer pour leur perfection. — Observations de M. Aroux, curé de Sainte-Croix-des-Pelletiers, contre la multiplicité des routes : « Ne perdez pas en chemins inutiles un terrain précieux à la culture ; faites réparer les chemins de communication. » — Rapport sur les routes du département de Rouen. — Ordre de faire sans délai la visite des canaux et cours d'eau sur lesquels il y a des ponts établis dans le district, et de dresser procès-verbal tant des atterrissements naturels que des rétrécissements factices et des plantations qui gênent le libre cours des eaux, tant dans leur état ordinaire que dans le temps des crues. — Mention d'un arrêt du Conseil qui ordonne l'imposition d'une somme de 12,000 livres sur les possédants fonds de la

paroisse d'Auberville pour la reconstruction de l'église et du presbytère ; — d'un autre qui autorise les habitants de la paroisse du Mesnil-Rault à emprunter 1,770 livres pour les réparations à faire à la maison du curé. — Estimation par M. Pioche, ingénieur, à 2,248 livres des reconstructions et réparations à faire à l'église paroissiale du Bois-levêque. — Devis et plan de la construction d'un bâtiment à usage d'école, à Boisguillaume.

C. 2205. — (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1789. — États désignatifs et estimatifs des biens et revenus possédés, dans le territoire des diverses municipalités, par les curés, vicaires, chapelains et autres bénéficiers. — Mesure locale pour les terres et les bois, nombre des paroissiens, étendue de la cure, renseignements sur le patronage, sur l'âge du titulaire. — Arrondissement du Bolbard : Angerville, 101 paroissiens; Bantot, 232; Beaumont-le-Hareng, 231; Beuzeville-la-Giffard, 160; Biennais, 160; Bolbard, 666; Braquetuit, 654; Cottévrard, 400; Critot, 340; Étaimpuis, 180; Fresnay-le-Long, 360; Grigneuseville, 1,639; Montreuil, 846; Renfeugère, 202; Saint-Maclou-de-Folleville, 520; Touffreville, 146; Varneville-aux-Grès, 450; Vassonville, 360. — M. Vautier, curé de Leuilly, revenu annuel, 1,965 livres; — M. Le Tellier, curé de Saint-Sulpice-la-Pierre, revenu annuel, 1,450 livres; — à Saint-Victor-en-Caux, revenu de l'abbaye de Saint-Victor, 10,675 livres. — Arrondissement de Cailly : Authieux-sur-Buchy, 200 paroissiens; Beaumont-sur-Buchy, 160; Bosc-Bérenger, 200; Ecalles-sur-Cailly, 100; Ernemont, 263; Longuerue, 330; Matonville, 230; Montérolier, 680; La Prée, 200; Saint-Aubin-sur-Cailly, 50; Saint-Martin-du-Plessis, 110; Vieux-Manoir, 350. — M. Léger, curé de Pierreval, revenu annuel, 1,200 livres; — à Roquemont, 1,970 livres de revenu au curé; 600 livres aux Pénitents; 3,600 livres à l'abbaye de Fontaine-Guérard; 146 à la fabrique.

C. 2207. — (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1789. — États désignatifs et estimatifs des biens possédés par les curés, vicaires, etc. — Arrondissement de Duclair : Duclair, 1,500 paroissiens, 18,657 livres aux religieux de Jumièges; — Jumièges, 3,000 paroissiens, 18 religieux; à l'abbaye, 14,918 livres; à l'abbé, 7,740 livres; au curé, 800 livres; — Mesnil-sous-Jumièges, 483 paroissiens, 3,525 livres à l'abbaye de Jumièges, 821 livres au curé, 65 livres à la fabrique; — Notre-Dame-de-Varangéville, Barette, curé, revenu annuel, 465 livres; — Saint-Pierre-de-Varangéville, 600 paroissiens. — Le syndic de cette localité, ayant à donner des renseignements sur les usines de la paroisse, répond : « Nous ignorons ce « terme d'usine, le dictionnaire de l'Académie n'en parle « point; mais il y a celliers, petites écuries, fours et « poulaillers; » Yainville, 180 paroissiens. — Arrondissement de Pavilly : Anceretiéville, 215 paroissiens; Auzouville-l'Esneval, 405; Barentin, 1,400; 3,000 livres aux religieux de Fécamp, au hameau de Campeaux; 186 livres à la commanderie de Sainte-Vaubourg; 369 livres à la chapelle de Saint-André-de-Catillon; Bertrimont, 249 paroissiens; Bourdainville, 360; Bretteville, 230; Butot, 350; Ciletot, 100; Cideville, 390; Ectot-l'Auber, 495; Émanville, 700; Fresquiennes, 1,250; Frettemeule, 80; Goupillières, 165; Gueutteville, 249; Hardouville, 100; Heugleville, 520; Limésy, 843; Mesnil-Durécu; 130; Pavilly, 1,300; Saint-Ouen-du-Breuil, 500; Saint-Étienne-le-Vieux, 80; Saint-Martin-aux-Arbres, 485; Saint-Victor-la-Campagne, 166; Sainte-Austreberte, 325; Le Saussay, 300; Sierville, 1,200; — au Val-Martin, Dubose, curé, revenu annuel, 1,717 livres; — à Villers-Écalles, Langlois, curé, revenu annuel, 1,200 livres; — à Yerville, Le Bret, curé, revenu annuel, 1,255 livres, 1,600 paroissiens.

C. 2208. — (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1789. — États désignatifs et estimatifs des biens possédés par les curés, vicaires, etc. — Arrondissement de Pont-Saint-Pierre : à Amfreville-sous-les-Monts, prieuré composé d'un prieur et de deux chanoines, dont un seulement prêtre; — Bois-d'Ennebourg, 353 paroissiens; Bourg-Baudouin, 739; Canteleu-le-Bocage, 100; Ernainville, 180; Fleury-sur-Andelle, 35 hommes; Gournets, 260 paroissiens; Letteguive, 65 feux et environ 220 âmes; Périers-sur-Andelle, 1,200 paroissiens, 8,880 livres aux religieux de Saint-Ouen; Perruel, 400 paroissiens; Pitres, M. Godel, curé, revenu annuel, 450 livres; Radepont, 500 paroissiens; Saint-Nicolas-de-Pont-Saint-Pierre, 250; Saint-Pierre-de-Pont-Saint-Pierre, 230; Romilly, 500; Senneville, 118; Vaudrimare, 150. — Banlieue de Rouen : Roncherolles, 450 paroissiens; Saint-Étienne-du-Rouvray, 1,360; Saint-Jacques-sur-Darnetal, 1,000; Saint-Léger-du-Bourdeny, 928. — Arrondissement de Ry : Auzouville-sur-Ry, 700 paroissiens; Bierville, 180; Blainville, 600; Bois-l'Évêque, 330; Boissay, 320; Le Boulay, 153; Catenay, 392; Chef-de-l'Eau, 75; Crevon, 150; Croisy-la-Haye, 1,200; Elbeuf-sur-Andelle, 330; Épreville, 160; Grainville-sur-Ry, 350; Le Héron, 270; Héronchel, 99; Martainville-sur-Ry, 200; Morville, 270; Préaux, 900; Quévreville-la-Milon, 240; Rebets, 352,

Roncherolles-en-Bray, 700; Ry, 280; Saint-Aignan-sur-Ry, 350; — à Saint-Arnoult-sur-Ry, M. Brésil, curé, revenu annuel, 744 livres; — à Saint-Denis-le-Thiboult, 550 paroissiens; Saint-Germain-des-Essours, 200; Saint-Sulpice-de-Fontaine-Châtel, 92; Salmonville-la-Sauvage, 78; Salmonville-Léage ou la Rivière, 58; Servaville, 489; Vieux-Rue, 320; Vascœuil, 480.

C. 2209. (Liasse.) — 170 pièces, papier.

1788. — Réponses des assemblées municipales aux questions posées par le Bureau de Rouen, en exécution de l'édit du mois de novembre 1787, concernant les sujets du Roi non catholiques. — Y-a-t-il dans la paroisse des habitants non catholiques? La paroisse possède-t-elle en commun quelque terrain qu'elle puisse fournir pour l'inhumation des non catholiques? Dans le cas où il faudrait acheter le terrain, à combien peut-on évaluer cette acquisition? — Réponse négative sur le premier point dans presque toutes les paroisses. — A Canteleu, 15 non catholiques; à Carville, 3 ou 4; à Long-Paon, 2; à Maromme, 2 maisons; à Mesnil-Esnard, 1 famille; à Saint-Léger-du-Bourdeny, les frères Desseaux; au Petit-Quevilly, une famille juive qui se trouve à la tête de la manufacture de cristaux et une famille protestante; à Saint-Gervais-de-Rouen, 30 non catholiques; à Saint-Hilaire, un ménage; à Saint-Paul, 20 personnes: « Les non catholiques de Rouen possèdent, au Champ des Oiseaux, un cimetière d'une étendue proportionnée au nombre de ceux qui sont de leur secte. » — Protestation de la municipalité de Salmonville Léage contre l'obligation à laquelle on veut astreindre les catholiques en général de subvenir aux frais d'établissement de cimetières de protestants.

C. 2210. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1788. — Lettre de la Commission intermédiaire sur la mendicité: « Un des grands objets dont une administration patriotique ait à s'occuper est celui d'acquérir tous les éclaircissements nécessaires pour soulager efficacement la pauvreté involontaire et pour faire cesser la mendicité criminelle, qui est la honte et le fléau des nations policées... Les vues de l'assemblée provinciale tendent à fonder un plan en grand sur cette matière qui devienne le régime commun de tout le royaume. » — États des pauvres et des secours par paroisses. — Arrondissements du Bosthard et de Cailly: misère par suite de la chute de la filature du coton à Beaumont-le-Hareng, à Beuzeville-la-Giffard, Bosthard, Cordelleville, Cottévrard, Critot, Frichemesnil, Grugny, Renfeugère; — aux Authieux-sur-Buchy, à Beaumont près Buchy, Bostheroulde, Bose-Guérard, Cailly, Écalles-sur-Cailly, Gouville, Montérolier, Pierreval, La Prée, Roquemont, Saint-Aubin et Saint-Germain-sur-Cailly, Vieux-Manoir. — « Clères, dont est seigneur et patron le duc de Charost, est un petit bourg sujet au droit des Aides, situé dans une vallée environnée de toutes parts de bois et de coteaux et dont les terres labourables ne sont que marne ou caillou, sujette aux écoulements des eaux, très-exposée aux lapins des bois, ce qui les rend très-peu fertiles, difficiles et beaucoup dispendieuses. Il s'y trouve 300 ménages taillables, desquels un tiers est dans la dernière misère, le second tiers prêt à subir le même sort, à cause de la filature de coton qui est entièrement tombée et qui fait le seul travail et la seule ressource de ces deux tiers. »

C. 2211. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1788. — États des pauvres et des secours par paroisses. — Arrondissements de Duclair et de Pavilly: misère par suite de la chute de la filature du coton à Hautot, Houppeville, Petit-Couronne, Saint-Jean-du-Cardonnay, Saint-Thomas-la-Chaussée, Val-de-la-Haye, Notre-Dame et Saint-Pierre-de-Varengéville. — Barentin, Bertrimont, Bretteville, Butot, Cideville, Ectot, l'Auber, Emanville, Goupillières, Gueutteville, Heugleville, Saint-Victor-la-Campagne, Sainte-Austreberte, Sierville. — A Butot, les pauvres s'attroupent, ils vont par les fermes la nuit. — A Gueutteville, les hommes gagnent de 12 à 14 sous à filer une livre de coton. — A Yainville, carrière exploitée par le sieur Rollin, pour la fourniture des travaux du Havre. — Suppression des cafés réclamée par plusieurs assemblées municipales. — Plaintes contre les mécaniques. — « La mendicité est inconnue dans le bourg de Pavilly..., les pauvres qu'il renferme ne vont pas mendier ailleurs, si on en excepte un seul individu dont la tête est faible. » — Les syndics des trois hameaux de Jumièges proposent quelques objections contre l'établissement d'une caisse provinciale de secours: « Vous ne pouvez disconvenir, avec nosseigneurs du Parlement dans leurs remontrances sur les vingtièmes, que les peuples ne se soient fait une habitude de la défiance. Ils soupçonnent partout des piéges secrets, ils se refusent à la formation de leurs municipalités, dans la crainte que ce nouveau bienfait ne devienne un moyen d'oppression: ils ne sont certainement pas plus rassurés par le projet d'une caisse commune à tout le département tenue par un citoyen zélé et intéressé dans laquelle on verserait tous les mois le produit des caisses paroissiales...; le projet ne contribue pas peu à resserrer les bourses, malgré le zèle avec lequel vous en représentez les avantages. »

C. 2212. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1788. — Arrondissements de Pont-Saint-Pierre, Ry et banlieue de Rouen. — États des pauvres et des secours, par paroisses. — Misère par suite de la chute de la filature du coton à Amfreville-sous-les-Monts, Bourg-Baudouin, Frênes-le-Plan, Mesnil-Rault, Neuville-Chant-d'Oisel, Oissel, Orival, Périers, Perruel, Pitres, Romilly, Saint-Nicolas et Saint-Pierre-de-Pont-Saint-Pierre, Vandrimare; — à Anzouville-sur-Ry, Bierville, Blainville, Boishérout, Bois-l'Évêque, Crevon, Croisy-la-Haye, Fontaine-le-Chatel, Grainville, Roncherolles-en-Bray, Ry, Salmonville-la-Rivière, Vascœuil, Vieux-Rue. — Plaintes contre l'introduction des mécaniques. — A Boos, la misère et la débauche sont venues depuis qu'on a abondonné l'agriculture pour les toileries : « il y a 20 ans, il n'y avait qu'un cabaret à Boos; il y a maintenant 3 auberges et 12 cabarets; » — à Celloville, 63 feux et 180 communautés; — à Fleury-sur-Andelle, fabrique d'indienne abandonnée par la faillite de l'occupant. — « La paroisse de Sotteville-lès-Rouen, chargée d'une population d'environ 4,000 personnes, présente des besoins aussi étendus que ses ressources pour y faire face sont faibles et insuffisantes; au moins 3,000 de ses habitants sont absolument sans propriété et sans fortune et n'ont d'autre moyen de subsister que leur travail. » — Roussel, syndic de Catenay, attribue la misère aux moines et aux prêtres, et propose de convertir la dime ecclésiastique en dîme royale. « Qu'est-ce qu'un mendiant, un braconnier, un voleur? C'est un conquérant gêné par la police des lois; si son activité vous gêne, mettez-le en lieu où son génie puisse s'exercer sans vous nuire. Sacrifiez le dixième de ce qu'il en coûte au gouvernement pour instruire le procès de tant d'accusés innocents ou coupables, armez vos vaisseaux et cinglez vers les régions australes où tant d'îles, tant de continents se couvrent d'une végétation inutile aux hommes! »

C. 2213. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1788-1789. — Correspondance concernant l'agriculture, l'industrie, le bien public, les secours à accorder aux nécessiteux. — Rapport du Bureau du bien public sur les communes, lu à l'assemblée générale du département. — « On peut tirer du marais de Barteauville de la tourbe qui devient un secours pour le pauvre dans un temps où le bois est fort rare et fort cher. » — Destruction des chevaux morveux, des loups, des lapins, des corneilles. — Lettre de M. Bréant des Sorreaux, au nom de l'assemblée municipale de Beaumont-le-Hareng, sur les dégâts causés par la multitude extraordinaire de corneilles qui viennent des futaies de Braquetuit, Mesnil-Bénard, Bailly et Grosménil. — Observations sur une mécanique ou moulin propre à scier du bois, et sur un pressoir cylindrique économique inventé par le sieur Bonamy, menuisier de Varneville. — Mémoire que présentent les membres de l'assemblée municipale de Duclair à MM. de l'assemblée du département de Rouen, sur l'utilité et les moyens d'établir quelque manufacture dans ce bourg. — Note sur la pêche du hareng. — Remerciements de M. Lemaire de Ternant, pour l'envoi que le département lui a fait de l'ouvrage de M. Portal, sur la *conservation des hommes*. — Lettre de MM. Moulin, Quesnel, Prevel, officiers municipaux de Rouen, pour demander au département de venir au secours des ouvriers de cette ville, « plongés dans la plus profonde misère, par les commencements d'un hiver aussi rigoureux que prématuré, par l'interruption de la rivière et l'entière cessation de tous les travaux de la navigation. »

C. 2214. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1787-1788. — Correspondance avec la Commission intermédiaire concernant les États Généraux, les assemblées provinciales, les assemblées de département, la formation des municipalités. — Questions au sujet de la convocation des États Généraux et de leur composition. — Réponses. — La convocation des assemblées provinciales, qui devait se faire dans le cours du mois de novembre 1788, n'aura pas lieu, parce que Sa Majesté s'est déterminée à convoquer ce même mois à Versailles une seconde assemblée de notables. — L'assemblée du département de Rouen, tenue le 28 février 1788, bien qu'autorisée par la Commission intermédiaire, est déclarée par le Conseil nulle et irrégulière, parce que la volonté de Sa Majesté est que ces sortes d'assemblées ne soient réunies qu'une fois par an. Contrairement à la décision de cette assemblée, Sa Majesté tient à ce qu'aucun Bureau intermédiaire dans le royaume ne soit composé de plus de quatre membres. — Extrait des instructions envoyées par Sa Majesté à l'assemblée provinciale de la Haute-Normandie convoquée au 19 novembre 1787, en ce qui est relatif aux départements. — Instructions pour l'assemblée préliminaire du département de l'Élection de Rouen. — Instructions de la Commission intermédiaire aux Bureaux intermédiaires de département, pour la formation et la réformation des municipalités. — Instruction de ladite commission aux assemblées municipales de la Généralité. — Communautés d'habitants autorisées à tenir dans les nefs des églises les assemblées paroissiales relatives aux objets d'administration.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE D.

(Instruction publique, Sciences et arts. — Universités, Facultés, Collèges, Sociétés académiques.)

Collége de Dieppe, tenu par les Oratoriens.

D. 1. (Liasse.) — 36 pièces, papier; 20 pièces, parchemin.

1591-1614. — Fondation de l'Oratoire de Dieppe par le cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen. — Titres de propriété de la maison de l'Oratoire : « Considérant que la « ville de Dieppe, dont il est seigneur spirituel et temporel, « est une des plus populeuses de son diocèse, une des « moins secourues et qui pourtant mérite le plus de l'être, « pour le grand abord des étrangers et la contagion de « l'hérésie dont elle est infectée, » le cardinal de Joyeuse donne au R. P. Pierre de Bérulle, supérieur de la congrégation de l'Oratoire de Jésus, 30,600 livres, que celui-ci promet d'employer ainsi qu'il suit : 9,600 livres à l'acquisition d'une maison à Dieppe ayant appartenu au Commandeur, rue des Quais, et 21,000 livres à l'acquisition de 1,500 livres de rente pour la fondation de ladite congrégation. — Jacquette de Braban, veuve du capitaine Jean Giroult, sœur et héritière de défunt Nicolas de Brabau, abbé de Valmont, aumônier de la Reine-mère, vend pour 2,333 écus sol à noble homme Simon de Favet, sergent-major en la ville de Dieppe, une maison anciennement nommée *la grande maison du feu sieur capitaine Jean Ango et la Pensée*, située en la paroisse Saint-Jacques, près les quais, entre la Vicomté et la rue du Petit-Monde. — Acte par lequel Simon de Favet, sergent-major de la ville de Dieppe, déclare que l'achat par lui fait de la maison de Jean Ango était pour le compte du commandeur Aymar de Chastes, vice-amiral de France. — Aymar de Chastes vend pour 4,500 écus à Anne de Cusson, écuyer, son lieutenant, la maison de Jean Ango. — Arrêt du Parlement rendu à la requête du cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen et abbé de Fécamp, qui permet de procéder au décret des biens de feu M. le commandeur de Chastes, lequel était resté redevable de 50,000 livres envers ladite abbaye de Fécamp.

D. 2. (Liasse.) — 16 pièces, papier; 7 pièces, parchemin.

1614-1661. — Fondation du collége de l'Oratoire de Dieppe. — Contrat par lequel Étienne Brice, de l'Oratoire de Jésus, donne à la maison de Dieppe, stipulant par Paul Metezeau, supérieur, une somme de 12,500 livres, à la charge par les Oratoriens de faire au collége, dans le cas où la conduite leur en serait confiée, deux leçons de philosophie et de théologie morale et de fournir un homme pour apprendre gratis aux enfants pauvres, à lire, écrire et calculer. — Conventions pour l'établissement du collége entre François Bourgoing, supérieur de l'Oratoire, les échevins et Nicolas d'Ablon, lieutenant général au bailliage

de Dieppe; les Oratoriens auront l'entière direction du collége; la ville leur promet 600 livres de rente annuelle pour l'entretien de trois régents, de trois classes *des lettres humaines*, première, troisième et cinquième, et 40 livres pour les gages du portier; elle s'engage à faire construire le collége, qui consistera en six classes, à payer les frais d'éclairage et les cierges de la chapelle. — Seconde donation par Étienne Brice. — Fondation, par le même, d'un prêtre confesseur pour les pauvres malades de Dieppe. — Donation, par messire François de Monceaux, sieur des Villers-Houdan, baron de Bésiguy, vice-amiral en Normandie et gouverneur de Dieppe, de 150 livres de rente à charge de faire dire chaque jour aux écoliers une messe basse pour le repos de l'âme de Henri le Grand et pour la prospérité de Louis XIII, d'Anne d'Autriche et de Marie de Médicis. — Donation par Jean Véron, sieur d'Offranville, conseiller au Parlement de Rouen, à l'hôtel commun de Dieppe de 400 livres de rente, à savoir : 300 pour le régent de la première classe d'humanités, outre les trois déjà fondées, 100 pour une autre classe d'humanités ou de mathématiques. — Ordonnance d'Henri d'Orléans, duc de Longueville, gouverneur de Dieppe, pour le payement des arrérages de la rente de 100 livres; signature de ce prince. — Délibérations du *Bureau de l'aumône du feu sieur Véron* qui affectent provisoirement à l'entretien d'une seconde classe, pour laquelle il n'y avait point encore de fondation au collége, 200 livres de rente données par ledit Véron dans le but d'entretenir des enfants pauvres aux écoles.

D. 3. (Liasse.) — 40 pièces, papier; 12 pièces, parchemin.

1614-1640. — Procès porté successivement au Parlement de Normandie, aux requêtes du Palais à Paris et au Grand-Conseil, entre monseigneur de Harlay, archevêque de Rouen, et les Oratoriens de Dieppe, au sujet des *vieilles prisons* données dès 1615 auxdits Oratoriens par le cardinal de Joyeuse, en vertu d'un bref apostolique, indûment retenues par son successeur, d'accord sur ce point avec les chanoines de la cathédrale, quoiqu'il eût accepté et touché une indemnité de 3,000 livres. — Constatation par le bailli de Dieppe, en présence de Jacques Gouye, maître des ouvrages de cette ville, de la caducité des vieilles prisons et de leur non-valeur. — Indult apostolique portant démembrement et concession des prisons à l'Oratoire; ledit indult vérifié par Jean Duprey, chanoine d'Évreux, en vertu d'une commission de l'évêque François Péricard. — Procès verbal de *commodo* dressé par Jean Le Doyen, official de l'exemption de Saint-Vast, en vertu d'une commission du même prélat. — Sentence de l'évêque d'Évreux ordonnant la mise à exécution de l'indult. — Contrat passé entre Charles de Condren, supérieur de la congrégation de l'Oratoire, et l'archevêque de Rouen, par lequel ce dernier cède à la maison de Dieppe les vieilles prisons et la vieille salle ruinée au bout de la halle aux draps. — Suppliques adressées par Jean Morin, supérieur de l'Oratoire de Rouen, par Jean le Jeusne au nom du général, au chapitre de Rouen, pour obtenir son consentement à la réunion des vieilles prisons à la maison de Dieppe. — Procès intenté devant le Parlement de Normandie, par le chapitre, à l'archevêque, pour avoir vendu aux prêtres de l'Oratoire plusieurs maisons faisant partie du temporel de l'archevêché, contre les constitutions canoniques et au préjudice de leurs intérêts, comme ayant droit au dixième des revenus de Dieppe. — Accord entre l'archevêque et le chapitre pour poursuivre la cassation dudit contrat. — Adjonction demandée à la ville de Dieppe par les prêtres de l'Oratoire et refusée. — Acte revêtu des signatures de Charles de Condren, Jean Morin, François Bourgoing. — Certificat d'Achille de Harlay, évêque de Saint-Malo, constatant qu'une somme avait été payée à l'archevêque de Rouen pour l'indemniser de la perte du bâtiment des vieilles prisons. — Arrêt du Conseil d'État, rendu entre François de Harlay et le chapitre de Rouen, appelant comme d'abus du bref de la cour de Rome pour être restitués contre le contrat du 11 octobre 1631, donnant gain de cause aux Oratoriens. — Autre arrêt ordonnant saisie du temporel de l'archevêché pour la somme de 3,000 livres destinées à la construction de nouvelles prisons.

D. 4. (Liasse.) — 22 pièces, papier; 12 pièces, parchemin.

1642-1695. — Procès entre les pères de l'Oratoire et l'Hôtel-de-Ville de Dieppe, au sujet de la construction du collége, à laquelle ledit Hôtel-de-Ville s'était obligé par le contrat de 1616. — Réponse des conseillers, échevins et syndic de la ville de Dieppe, aux demandes à eux faites par les révérends pères de l'Oratoire, pour la construction et bâtiment de 6 classes et 6 chambres, et 6 études pour les régents : « disent lesdits échevins qu'il est « fort aisé aux personnes de bastir, quand le bastiment et le « const d'iceux dépend de leur bouche et non de leur bourse... « si tant est que le désordre et la nécessité du temps nous ré- « duisent à telles extrémités, quelle apparence aux pères de « l'Oratoire de demander à une communauté nécessiteuse « des bâtiments de 10,000 escus, laquelle aimeroit mieux se « priver des biens imaginaires que lui apporte le collége, qui « est plus avantageux pour les *horsains* que non pas pour les « enfants de la ville, estant très-véritable que pour un enfant « de la ville qui va au collége, il y en a trente de la cam- « pagne, qui est un témoignage que ledit collége est plus

« onéreux que profitable à la dite communauté. » — Réponse donnée par les prêtres de l'Oratoire de la ville de Dieppe aux raisons et oppositions qu'apportent MM. les conseillers échevins... à la construction de leur collége. « Il y a 5 à « 600 escoliers, la pluspart enfans de la ville, en espé- « rance d'en avoir davantage, quand l'hérésie et les temps « calamiteux cesseront. Ils feront réflexion que leurs égli- « ses paroissiales, les cures de la campagne, les com- « munautés religieuses, leurs juridictions, les meilleures « chaires de France sont remplies de personnes sorties « de leur collége. Enfin, messieurs les conseillers, éche- « vins et syndic se sentiront obligés à faire cette dépense « bien volontiers, quand ils voudront faire réflexion que « les prêtres de l'Oratoire ont plus contribué à fonder « les classes que le corps de ville même ; ce qui ne s'est « jamais vu ailleurs... Puis donc qu'ils ont un collége « qui ne leur coûte rien à fonder, au moins doivent-ils « bien volontiers faire la dépense des bâtiments. » — Estimation des corps de logis de l'Oratoire. — Supplique au duc de Longueville pour réclamer sa protection contre MM. de la ville et le sieur d'Ablon. — Arrêts du Conseil d'État, l'un qui condamne la ville de Dieppe à payer 19,000 livres en 10 ans pour la construction du collége ; l'autre, qui ordonne que, sans avoir égard aux modifications de l'arrêt de la Chambre des Comptes de Rouen, ladite somme sera payée purement et simplement aux prêtres de l'Oratoire sur les deniers d'octroi. — Acquisition de la maison de Digard.

D. 5. (Liasse.) — 20 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1649-1667. — Vente par noble homme maître Étienne Lecourt, prieur de Bar-sur-Seine et du Pont-Sainte-Maxence, au nom et comme procureur de l'archevêque de Rouen, aux pères de l'Oratoire de Dieppe, moyennant 10 livres de rente, de l'ancienne halle aux draps, pour, sur son emplacement, construire une chapelle, « grandement désirée et nécessaire en ce quartier. » — Procès-verbaux dressés par les officiers du bailliage pour l'alignement de ladite chapelle. — Permission d'y appuyer deux arcs-boutants. — Certificat délivré par le bailli de Dieppe constatant que cet édifice ne porte aucun préjudice au domaine de l'archevêque. — Accord entre les prêtres de l'Oratoire et monseigneur de Harlay, au sujet d'une petite rue située entre la chapelle et la juridiction, pièce revêtue du sceau et de la signature de ce prélat.

D. 6. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 9 pièces, parchemin.

1616-1699. — Contrats de fondation de messes et autres œuvres pies à la maison de l'Oratoire : par Michel Fournier, conseiller assesseur au bailliage de Caux ; — par Nicolas Billard, bourgeois de Dieppe ; il donne 100 sous tournois de rente pour dire à son intention 7 messes chaque année en la chapelle de la prison de la juridiction royale de la vicomté de Dieppe étant dans la *Tour couronnée*, proche la porte de la Barre, chapelle bâtie depuis peu de temps et dont était chargé le père Étienne Brice; — par Mathieu de Clieu dit Forilon, bourgeois de Dieppe, « ayant « reçu de plusieurs honnêtes bourgeois des aumosnes en fa- « veur des chapelles des prisons de la *Tour couronnée* ; » — par Jeanne Le Boucher, veuve de Nicolas Godart, capitaine de navire; — par Gédéon Le Pigné, ecclésiastique, natif de Dieppe; — par Jeanne Pinel, veuve de Nicolas Sanson, charpentier de navire; — par Nicolas Dartois, exécuteur des volontés de feu maître Charles Desmarests, de l'Oratoire, curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen ; — par Catherine Le Peigné ; — par Jeanne Ferrant, veuve de David Formentin ; — par Marie Anne Le Roy, marchande de toiles à Paris.

D. 7. (Liasse.) — 19 pièces, papier; 15 pièces, parchemin.

1567-1702. — Titres originaux des rentes données par le père Étienne Brice à la maison de l'Oratoire de Dieppe. — Contrat de vente par les membres du Conseil privé de Navarre, au nom du Roi, de la terre de Dercy et des redevances de Voyenne dépendant du comté de Marle, à Marie Ligier, veuve de noble homme maître Étienne Brice, conseiller auditeur en la Chambre des Comptes, et à ses beaux-frères Charles Bisart, Pierre Catinal, conseillers du Roi au Parlement de Paris, et Mathurin de Lapuenières, sieur de Linières, ladite Ligier et ses sœurs filles de Jacques Ligier, sieur de Graville, trésorier du cardinal de Bourbon et de dame Marie Buhot. — Donation d'une rente de 11 setiers et demi de froment et de 10 setiers de grain, deux parts blé, un tiers avoine, par Étienne Brice, ecclésiastique, demeurant à Paris rue des Noyers, paroisse Saint-Séverin, aux pères Minimes de Saint-Pierre de Faiblaines-lès-Mouceaux, à charge de dire chaque année 52 services pour Jacques Ligier et Marie Buhot, ses grands parents, et de faire le catéchisme, de Pâques à la Saint-Rémi, à Tanaru ou à Ussy, ou dans un autre village du diocèse de Meaux. — Monseigneur de Colbert, archevêque de Rouen, cède pour 100 livres tournois de rente une place appelée *la Vicomté* entre l'église et la maison de l'Oratoire, au père François Toisonnier, supérieur de ladite maison et seul prêtre de la congrégation qui fût resté en la ville de Dieppe, à cause de l'incendie arrivé par suite du bombardement de 1694. L'église et la maison de l'Oratoire avaient été entièrement détruites.

D. 8. (Liasse.) — 15 pièces, papier; 8 pièces, parchemin.

1617-1659. — Lettres patentes, arrêts du Conseil d'État, de la Chambre des Comptes de Normandie, extraits de comptes du Domaine concernant la rente de 75 livres tournois à prendre sur les deniers des ventes de bois ordinaires des forêts de la vicomté d'Arques, au profit d'un chapelain chargé de dire la messe, de faire les exhortations et le catéchisme aux prisonniers de la *Tour couronnée* de Dieppe. — Administration de la chapelle confiée par les trésoriers généraux de France au supérieur de l'Oratoire de Dieppe, par la Chambre des Comptes aux conseillers de la ville. — Supplique adressée au Roi et au Conseil d'État par les prisonniers; ils se plaignent de ce que par suite de cette division ils restent privés de la libéralité royale et du salut des âmes, et demandent que André Tod, curé de Saint-Jacques de Dieppe et supérieur de l'Oratoire et ses successeurs, les supérieurs de l'Oratoire, aient l'administration de la chapelle de la prison pour y commettre un prêtre qui dira la messe et leur fera le catéchisme et autres instructions. — Arrêt du Conseil d'État rendu conformément à cette requête. — Procès-verbal de visite de ladite chapelle dressé par Daniel de Guenteville, lieutenant général au bailliage de Caux, vicomte d'Arques, en présence de David Gallie, conseiller et procureur du Roi, de Nicolas Fauconnet, chapelain, et de Jean Le Gendre, maître maçon; — la chapelle est couverte de chaume et en si mauvais état de réparation que l'eau traverse la couverture en plusieurs endroits. — Lettres patentes revêtues de la signature de Louis XIII. — Arrêt du Conseil d'État muni d'un sceau de cire jaune sur simple queue.

D. 9. (Liasse.) — 31 pièces, papier; 21 pièces, parchemin.

1616-1729. — Constitution de rentes au profit de l'Oratoire de Dieppe. — Pour parvenir à l'établissement d'un collège et en vertu de lettres patentes du mois de décembre 1614, et de délibérations de l'Hôtel commun des 22 novembre 1614, 21 septembre 1615, Jean Sore, Guillaume Terrien, Charles Masse, conseillers échevins, et Pierre Duchesne, procureur syndic, vendent à Pierre de Bérulle, stipulant par le père Maignard, au nom de la congrégation de l'Oratoire, 600 livres de rente sur les deniers communs et octrois pour le prix de 8,400 livres. — Acte par lequel Pierre de Bérulle reconnaît que la constitution précédente, bien que faite sous le nom de la Congrégation, doit être considérée comme n'ayant eu lieu qu'en faveur de la maison de Dieppe. — Déclaration dans le même sens des pères Charles de Condren, supérieur général, François Bourgoing et Charles Dorron, prêtres de la Congrégation assistants en la charge de général. — Testaments : de Françoise Le Doux, veuve du sieur Delavigne; — de Claire Hardy, supérieure des filles de la communauté de Chevreuse, — de Jacques Gaignon, prêtre de l'Oratoire de Caen; disposition faite par ce dernier de ses ouvrages manuscrits. — Vente par David Maynet, conseiller du Roi, vicomte de Rouen, à l'Oratoire de Dieppe, de 592 livres de rente. — Titres de propriété, baux, contrats de vente relatifs à quelques pièces de terre à Vibeuf et à Appeville. — Vente par Étienne Renoult, supérieur de l'Oratoire de Dieppe, à Nicolas Le Masle, curé d'Appeville, du fief Guyon, sis en ladite paroisse, acquis en 1626 de Jean-Baptiste Le Roux, conseiller échevin de Dieppe. — Décret des biens qui furent à Robert et à Richard Trosnel, situés à Bertrimont, Imbleville, Roquemont, Varvannes et Vibeuf.

D. 10. (Liasse.) — 12 pièces, papier; 18 pièces, parchemin.

1654-1754. — Titres de propriété d'une ferme à Varvannes au hameau de Froiderue; — de biens à Bertreville, Bertrimont, Crosville, Roequemont; — d'une maison à Dieppe, paroisse Saint-Rémy, rue du Moulin-à-Eau. — Aveux : à Nicolas de Varvannes, sieur du lieu et de Bellemare; — à messire Philippe de Fouilleuse, marquis de Bazincourt, sieur de Houdancourt, Bertrimont, conseiller du Roi en ses Conseils et capitaine de ses gardes; — à Charles de Fouilleuse, sieur de Flavacourt, baron de Sévis; — à messire Jacques Du Tot, conseiller du Roi au Parlement de Normandie; — aux religieux de Saint-Ouen, seigneurs de Crosville; — à Gabriel de Mailloc, châtelain de Cailly. — Vente par Jean Regnault, prêtre, demeurant à Bertreville, à Pierre Roussel de La Coquerie, supérieur de l'Oratoire de Dieppe, achetant au nom dudit Oratoire, de 20 acres de terre à Crosville, près la chapelle du Bosc-l'Abbé. — Adjudication par décret aux prêtres de l'Oratoire pour 7,800 livres de terres à Bertrimont et Varvannes. — Fiefte par les mêmes, à Jean Rouland, d'une maison et masure à Roequemont; — à Pierre Bizet, d'une masure à Varvannes.

D. 11. (Liasse.) — 87 pièces, papier; 8 pièces, parchemin.

1643-1789. — Baux des fermes de l'Oratoire, procédures contre les fermiers. — Robert Daussel, laboureur, confesse devoir aux Oratoriens de Dieppe, stipulant par François Sallet, supérieur, 160 livres 12 sous tournois, pour demeurer quitte de ce qu'il leur doit pour son fermage, — il leur donne en payement 3 acres qu'il reprend d'eux à loyer pour un an, moyennant 16 livres tournois et un veau. — Bail, à Jacques Lemonne, du jardin et de la maison du Plessis à Appeville, moyennant 130 livres par an. « Le fer-

« mier fournira un plat de crème toutes les fois que la « communauté viendra à la campagne, un cheval pour « venir prendre le dîner et le souper et pour rapporter à la « ville les vaisselles et ustensiles; il aura de plus à payer « les frais de la rivière.» —Bail de la maison dite la *Pierre-Carrée*, à Dieppe. — Marché pour la construction d'une grange. — Sentence des conseillers échevins de la ville de Dieppe; ils autorisent le procureur du Roi à citer devant eux le supérieur de l'Oratoire, pour avoir accordé un congé aux élèves sur la demande des juges consuls, contrairement à l'autorité de la ville, à laquelle seule ce droit appartient.

D. 12. (Liasse.) — 11 pièces, papier; 6 pièces, parchemin.

1683-1750. — Déclarations du temporel de la maison de l'Oratoire de Dieppe fournies par les pères Ramey et Étienne Renon. — Arrêt de mainlevée de la Chambre des Comptes de Normandie. « Les Oratoriens possèdent une « grande place seise en la paroisse Saint-Jacques, acquise « de leurs deniers, sur laquelle sont construits leur maison « rétablie en partie, les murs de leur église brûlée par les « ennemys de l'État et leur collége, ladite place bornée du « côté du midy le pavé de la rue du Quay, du côté du « septentrion le pavé de la rue de Prison, d'un bout, « vers l'orient, l'archevêché, et d'autre bout, vers le « couchant, la rue du Petit-Monde. » — Sceau de l'Oratoire appliqué à la déclaration de 1723.—Quittance des droits d'amortissement. — État des revenus et des charges de l'Oratoire de Dieppe, vers le milieu du XVIIIe siècle : 12 prêtres ou régents, un frère, quatre domestiques; revenus annuels s'élevant à 4,118 livres, en y comprenant 640 livres d'honoraires fournies par la ville, 249 livres 15 sous pour entrée des écoliers, 400 livres de gratifications accordées par le Roi; charges s'élevant à 4,949 livres, dont 4,000 livres pour les prêtres régents et frères.

D. 13. (Registre.) — In-folio, 41 feuillets, papier.

1616-1723. — Copie authentique de la déclaration du temporel de la maison des prêtres de l'Oratoire de Dieppe et de l'arrêt de mainlevée de la Chambre des Comptes de Normandie; — du contrat de fondation du cardinal de Joyeuse enregistré en ladite Chambre, — et des conditions arrêtées entre les habitants de Dieppe et les prêtres de l'Oratoire pour l'établissement du collége de ladite ville.

D. 14. (Liasse.) — 42 pièces, papier; 23 pièces, parchemin.

1617-1746. — « Inventaire de toutes les lettres et « escriptures de l'Oratoire de Dieppe rédigé vers le milieu « du XVIIe siècle, fait et approuvé par les pères Sallet et « Bizet. » On y voit mentionné au chapitre intitulé *Spirituel* : « une procuration du R. P. général, pour traiter de la cure « de Saint-Jacques, avec les pères Chartreux de Gaillon, du « 20 juin 1635, signée : de Condren. » — Acte de réduction des fondations de l'Oratoire de Dieppe, par les chanoines de N.-D. de Rouen, vicaires généraux du diocèse, le siége archiépiscopal vacant : « L'inexécution des fondations après « l'année 1694 n'est arrivée que parce que le collége fut « réduit en cendres cette mesme année par le feu des An- « glois et des Hollandois, qui bombardèrent la ville de « Dieppe, en sorte qu'il ne resta, après cet incendie, « qu'un seul prêtre de l'Oratoire dans ledit collége. Si- « gné : Cuquemelle. » — Aveux rendus pour biens sis à Vibeuf, à Nicolas Le Seigneur, sieur de Bautot; — à Isaac Dumont, chevalier, seigneur de La Fontelaye et du Bostaquet; — à messire Pierre Le Peigné, sieur de Doumesnil. — Contrats d'emprunt au nom de la communauté de l'Oratoire, par le père Jean-Baptiste-Ferdinand Lamyrault, Jean-Baptiste Le Cordier, Nicolas de Fumechon, supérieurs. — Constitutions, amortissement de rentes, titres de propriété. — Estimation des meubles de Pierre Morel, à la requête de Marie Boullene, sa veuve. En 1687, la balle de coton sans filer pesant 100 livres estimée à 45 livres tournois; — la balle de coton sans filer pesant 162 livres estimée à 73 livres tournois. — Consultation de médecins (MM. Dumesnil et Prevost), 15 sous.

Collége d'Eu.

C. 15. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Inventaire des titres du collége d'Eu, précédé d'une table alphabétique des noms des localités mentionnées. — Sous les noms suivants on rappelle ceux des personnes auxquelles les titres sont relatifs et la page de l'inventaire où les titres sont analysés : Aoute, Bouvincourt, Chapelle-du-Tot, Cour-du-Bois, Criel, Frettemeule, Haincheville, fief du Luath, Mesnil-Réaume, Millebose et Guerville, Monchy, Morival, Réalcamp, Richemont, prieuré de Saint-Martin, Saint-Pierre-en-Val.

D. 16. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 3 pièces, parchemin; 1 plan.

1581-1764. — Inventaire des titres et papiers concernant les revenus du collége d'Eu, plus sommaire et moins soigné que le précédent. — Acte par lequel Anne de Roncherolles, conformément aux volontés de son mari, feu messire André de Bourbon, seigneur de Rubempré demeurant

à Rieu en Normandie, accorde 50 écus de rente au collége de la Compagnie de Jésus fondé à Eu, par monseigneur Henri de Lorraine, duc de Guise, grand-maître de France. On mentionne la présence de ce prince au contrat. — Anne de Roncherolles baille à Henri Samère, prêtre de la Compagnie de Jésus, ayant la *super-intendance* et direction du collége d'Eu, les lettres d'assiette de la rente énoncée dans le précédent contrat. — Lettres patentes de Louis XV portant confirmation et règlement pour le collége d'Eu après la suppression des Jésuites ; — en faveur de Louis-Charles de Bourbon, le Roi assure la conservation dudit collége et y maintient non-seulement le cours d'humanités et de philosophie, mais encore la chaire de théologie qui y avait été fondée par Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, en 1729. — Plan colorié du collége d'Eu, au XVIIe siècle. Légende : « entrée de la maison, première cour, seconde « cour, jardin de 130 pieds en quarré, salle des déclama- « tions de 50 pieds de longueur, 1re classe, 2e classe, « 3e classe, 4e classe, entrée de l'église et des classes, « église de 80 pieds de longueur et 50 pieds de largeur, « cour des classes, vieux logis, verger, porte charretière, « basse-cour, petits jardins tous nôtres, fors deux petits « qui sont en bas, maison nôtre. »

D. 17. (Liasse.) — 16 pièces, papier; 8 pièces, parchemin.

1106-1269. — Prieuré de Saint-Martin-au-Bosc, membre dépendant de l'abbaye du Bec-Hellouin, réuni au collége d'Eu.— Chartes : de Henri, comte d'Eu, qui donne audit prieuré, en Angleterre, le manoir de Hou ; en Normandie au Tréport, un pêcheur logé et 4 masures ; à Eu, le revenu de La Parmenterie, sa dime du *tonlieu* du pont, etc., et lui confirme à Haincheville (Incheville), la dime et le patronage de l'église (copie) ; — de Jean, comte d'Eu, (copie) ;—de Henri, comte d'Eu (original et copies), portant confirmation de donation au même établissement. — Donation audit prieuré : par Robert, sénéchal d'Eu, et Emma, sa femme, de la dime des cens de Saint-Pierre-en-Val (original et copies) ; — par Jean de *Salceio*, de la dime du blé, de l'avoine et des gerbes du fief qu'il tenait du comte d'Eu, à *Fanecort* ; — par Michel de Septmeules, de deux masures à Eu. — Confirmation devant le maire de la commune d'Eu de la susdite donation. — Charte de Henri, sénéchal d'Eu, qui donne au même prieuré toute la dime des accroissements du revenu de Saint-Pierre-en-Val. — Lettres de Richard, abbé du Bec, contenant un accord entre lui et le prieur de Saint-Martin, d'une part, et Jean, abbé d'Eu, d'autre part, au sujet des droits de dime et d'usage prétendus par ledit prieur dans le bois de l'abbaye d'Eu. — Vente par Étienne Vavasseur de *villa in medio bosco* (Millebosc), à l'église de Saint-Martin, d'un champ entre le fief d'Enguerran de Vilers, chevalier, et la terre du prieuré, ladite vente confirmée par Thomas de *Goscovilla* (Gousseauville), chevalier, seigneur du fief.

D. 18. (Liasse.) — 10 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1245-1341. — Confirmation au prieuré de Saint-Martin-au-Bosc, par le roi Philippe le Hardi, des donations et aumônes d'églises, dîmes, terres et revenus faits à cet établissement (copie) ;—par Robert et Eustache de Frettemeule des donations faites par leurs ancêtres, notamment de celle d'un jardin entre le prieuré et le *Grand-Piré* (copie). — Vidimus, par l'official de Rouen, de lettres de l'archevêque Eudes Rigaud, ordonnant au doyen d'Eu de mettre Guillaume de Brinsemate, clerc présenté par l'abbé du Bec-Hellouin, en possession de l'église de *Gousonvilla* (Gousseauville), — et de l'acte du serment prêté par ledit clerc au prélat au moment de son installation. — Accord entre Robert, sénéchal d'Eu, et le prieur de Saint-Martin, au sujet de la dîme des cens de Saint-Pierre-en-Val. Le prieur percevra chaque année, à la Saint-Rémi, 27 sous 6 deniers et 7 mines d'avoine à la mesure d'Eu. — Vente par Enguerran dit Bequet, seigneur de Ploiiz (Plouy), au prieuré de Saint-Martin-au-Bosc, de sa part des dîmes à Morival, et au Luast, moyennant 138 livres parisis. — Sentence du bailli d'Eu, sur une contestation entre les religieux du Bec-Hellouin et maître Guielfroy de Brienchun, pour le payement d'une rente.

D. 19. (Liasse.)— 18 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1179-1587. — Extraits de cartulaires, copies de chartes de Henri, comte d'Eu, de Raoul d'Issoudun, son successeur, en faveur des abbayes de Foucarmont et du Tréport. — Sentence des abbés du Bec-Hellouin, de Beaupré, d'Eu et du doyen de Rouen, sur une contestation entre les abbés de Foucarmont et du Tréport, au sujet du patronage de l'église de Albignimont (Aubégnimont). — Lettres de Jacques de Fréville, garde du sceau des obligations des vicomtés de Pont-Autou et Pont-Audemer, contenant vidimus d'une bulle qui donne aux religieux du Bec, dans les paroisses dont tout ou partie de la dîme leur appartient, une part des novales en proportion avec les dîmes à eux appartenant. — Actes de prise de possession, par Nicole de Pont, du prieuré de Saint-Martin-du-Bosc ; — de nomination par le cardinal de Guise, abbé du Bec, de Jean Du Buisson audit prieuré ; — de résignation du même prieuré par Benoît Chastaignon en faveur du collége d'Eu. — Union par Grégoire XIII dudit prieuré au collége d'Eu. — Homologation de ladite union par l'official de Rouen. —

Collation à Étienne Samson de la chapelle Saint-Eustache-du-Val à Saint-Martin-le-Gaillard, sur la présentation de François de Bourbon, marquis de Mesières, seigneur de Saint-Martin-le-Gaillard. — Vente par les commissaires subdélégués pour les diocèses de Normandie pour procéder, en vertu de l'autorisation du Pape, à l'aliénation de 50,000 écus de rente du temporel des églises, d'un journal et demi de terre à Haincheville, dépendant du prieuré de Saint-Martin.

D. 20. (Registre.) — In-folio, 69 feuillets, parchemin.

1106-1478. — Cartulaire du prieuré de Saint-Martin-au-Bosc, rédigé dans la seconde moitié du XVe siècle. Table au commencement. — On y trouve les pièces suivantes : « Carta Henrici, comitis Augi, de quodam manerio quod dedit « in Anglia quod dicitur Hou. — Confirmatio Henrici, comitis Augi, filii Johannis, de donis antecessorum et hominum suorum. — Carta Henrici, comitis Augi, de Hou et « de consuetudinibus foreste. — Magna carta Johannis, comitis Augi, de pluribus donis que fecit monachis Sancti-Martini-in-Bosco. — Carta Alfoncis, comitis Augi, de confirmatione libertatum concessarum ecclesie Sancti-Martini-in-Bosco a predecessoribus suis. — Carta Alfoncis, comitis Augi, quomodo assignavit nobis XL solidos in vicecomitatu de Ulterioriportu. — Carta protectionis Aelis comitisse, filie Regis Francie, de tota domo Sancti-Martini et appendiciis ejus. — Confirmatio Aelis, comitisse Augi, de elemosinis quas antecessores sui fecerunt. — Carta Aelis, nobilis comitisse Augi, de costuma de Parmentaria. — Carta Aelis comitisse, de C. solidis. — Confirmatio Mathildis, comitisse Augi, de terra et de redditu Radulfi Droelin. — Carta Radulfi de Exonduno, comitis Augi, de centum solidis in ministerio de Grancourt. — Carta domini Hugonis de Hainsevilla de ecclesia de Hainsevilla cum pertinenciis ejus. — Prima carta de Luath et de aliis pluribus rebus concessis monachis Sancti-Martini-in-Bosco. — Carta Guidonis de Bouvaincourt de decima traversi de ponte et de duabus aeris prati juxta molendinum de Hainsevilla. — Carta Willelmi de Rambures de decima Sancti-Hylarii de Bouvaincourt. — Carta Domini Thome de Gozovilla, militis, de sex aeris terre sitis ad Serpentinam vallem et de ecclesia de Gozovilla. »

D. 21. (Cahiers.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

XVIe siècle-1624. — « Coppyes aprouvées des « chartres et lettres tirées et extraites du trésor des « tiltres et enseignements de l'abbaye du Bechellouin « concernantes le prieuré de Saint-Martin-au-Bosc, membre « dépendant de la diete abbaye et de présent appartenant « aux pères Jésuites par don et osmone à eulx faicts « par feu de bonne et heureuse mémoire messire Claude « de Lorraine, vivant abbé commendataire d'icelle abbaye « et chevalier de l'ordre de S. Jean-de-Jérusalem en l'isle « de Malte. » — « Cartulare in quo continentur littere « prioratus Sancti-Martini-in-Bosco, membrum a monas- « terio de Becco dependens. — Transcriptum continens « sub brevitate, redditus, terras, decimas, franchisias « libertates, etc. ; » à la suite se trouve la copie d'un assez bon nombre de chartes. — « Cartulare in quo « continentur littere prioratus Sancti-Martini-in-Bosco. » C'est un extrait de l'inventaire du cartulaire du Bec. — — « Tractatus informationis alienationis cujusdam prio- « ratus Sancti-Martini ad collegium Augense pertinentis. »

D. 22. (Liasse.) — 39 pièces, papier; 10 pièces, parchemin.

1545-1739. — Sentences et transactions pour les dîmes de Réalcamp dépendant autrefois du prieuré de Saint-Martin-au-Bosc ; baux desdites dîmes. — État informe des essarts de la forêt d'Eu fieffées au lieu dit Le Grand-Marché. — Sentence de Richard Mithon, sieur de Froideville, lieutenant général au bailliage vicomtal du comté d'Eu, qui maintient, contrairement aux prétentions de Vincent Métas, curé de Saint-Jacques et Saint-Christophe de Réalcamp, Jacques de Manarre, recteur, et les autres pères Jésuites du collége d'Eu en possession de recevoir les dîmes à la *Mare-à-l'autour*, ladite sentence confirmée par sentence des gens tenant les Grands-Jours du comté d'Eu et par arrêt du Parlement de Normandie. — Nouvelle contestation soulevée au sujet de ces dîmes par Pierre de Fry, curé de Réalcamp ; — sentence de Philippe de La Roque, prévôt enquêteur en la prévôté royale de Vimeu, en faveur des Jésuites. — Bail par Catherine Du Chassin, gouvernante de mademoiselle de Guise, à Louis Hémye de la ferme de la Mare-à-l'autour, qu'elle avait acquise récemment de la duchesse de Guise. — Sentences de François Le Beuf, lieutenant général civil et criminel au bailliage d'Eu ; — d'Honoré d'Albert, duc de Chaulnes, maréchal de France, lieutenant général pour le Roi en Picardie, vidame-bailli d'Amiens, qui maintiennent les Jésuites d'Eu en possession de percevoir la dîme au lieu dit Le Grand-Marché, contrairement à la prétention du curé François Wacoussin. — Arrêt du Grand-Conseil contre François de Virgille, au sujet de la dîme des essarts. — Baux desdites dîmes par les Jésuites.

D. 23. (Liasse.) — 30 pièces, papier ; 17 pièces, parchemin.

1357-1731. — Baux et déclarations des dîmes de

Morival, Frettemeule, Luath et Maigneville, appartenant autrefois au prieuré de Saint-Martin-au-Bosc.— « Sentence « donnée pour le prieur de Saint-Martin-du-Bosc, de mes- « sieurs les généraux réformateurs au bailliage d'Amiens à « l'encontre du prieur et couvent de Saint-Pierre d'Abbe- « ville, touchant la dîme de Fretemeule dont ils appelèrent « en Parlement, 21 juillet 1357. » — Baux par Servois Centurion, — Nicole de Pont, — Benoît de Chastaignon, prieurs de Saint-Martin-au-Bosc, des dîmes de Frettemeule et de Morival. — Déclaration devant Jacques Bernard, juge présidial au Comté et Sénéchaussée de Ponthieu, par Jean Lescuier, au nom des habitants de Villaineville, qu'ils n'ont aucun intérêt à ce que la chapelle du Louard soit rebâtie, parce que leur église paroissiale leur suffit et que d'ailleurs le fief du Louard est en dehors du terroir de leur village. — Sentence des requêtes du Palais à Paris qui maintient les Jésuites d'Eu dans la jouissance des dîmes de Morival, Frettemeule et Menneville, qui leur étaient contestées par François de Préaux, par frère René de Rivery, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur d'Oisemont, et par Simon Mugnier, chanoine de Longpré. — « Déclaration des grosses et menues dîmes de Morival, « des dîmes et cens du fief de Louard, des dîmes de Frette- « meule et Magneville, toutes lesquelles dîmes se lèvent et « perçoivent à raison et proportion de sept et demi pour « cent. »

D. 24. (Liasse.) — 32 pièces, papier; 24 pièces, parchemin.

1476-1750. — Aveux, baux, fieffes et autres titres de propriété d'héritages situés en la Cour-du-Bois, appartenant autrefois au prieuré de Saint-Martin-au-Bosc. — Lettre d'Islardin Le Varlet, écuyer, garde du scel aux obligations de la baillie d'Eu : Pierrequin Le Prevost prend à rente de Damp Denis Blantou, prieur de Saint-Martin-au-Bosc, religieux du Bec-Hellouin, 40 journaux de terre en une pièce auprès de Millebosc, au prix de 4 sous tournois l'acre avec un chapon de rente à Noël. — Fieffe par les religieux du Bec-Hellouin à Jean Le Pesqueur, demeurant à Platemare, d'une masure et de 50 acres de terre labourable à Millebosc, moyennant une rente de 12 livres tournois, 2 chapons, 1 geline et 60 œufs; cette fieffe faite, par suite de l'annulation de celle qui avait eu lieu en 1474 au prix de 4 sous l'acre, reconnue faite en fraude et préjudice de l'abbaye. — Autre fieffe faite par Jean Delisle, prieur de Saint-Martin-au-Bosc, à Pierre Le Prevost de 25 acres de terre près La Haye-Mabile, à raison de 4 sous tournois de rente par acre, d'un chapon, une geline et 20 œufs chaque année.— Vente d'un manoir à La Cour-du-Bois par Jean Pesqueur à Joachim de Bellengreville, premier capitaine au régiment des gardes de S. M. à Cambrai. — Ventes aux Jésuites par Michel Denis, — par Joachim de Maillefeu, sieur Des Alleux. — Echange entre eux et Jean Piquet. — Accord entre eux et Jean Le Blond, sieur de Platemare, au sujet de 12 acres de terre par lui acquises de Pierre Duhamel, sieur de Draqueville. — Aveux d'Isabeau de Bellengreville, de Jean de Cressy, président au grenier à sel d'Eu, — de Guillaume Garnier, ancien majeur de la ville d'Eu, — d'Antoine Dunet, maître chirurgien au Pollet.

D. 25. (Liasse.) — 32 pièces, papier; 18 pièces, parchemin.

1561-1781. — Aveux de biens tenus au terroir de Bouvaincourt et relevant du fief de Louard, appartenant aux Jésuites d'Eu, comme ayant succédé au prieuré de Saint-Martin-au-Bosc.—Baux et déclarations des dîmes de Milebosc et de Guerville. — « Déclaration des terres du dîmage « de Guerville et Millebosc appartenant à la prieuré de « St-Martin-au-Bosc, dont appartient au prieur les deux parts « et la tierce gerbe aux curés de Guerville et Millebosc. » — Bail des dîmes appartenant au prieuré de Saint-Martin, sur le terroir de La Bouillarderie, par Jean de Bellengreville, écuyer, sieur de La Cour-du-Bois, prieur de la prieuré de Saint-Martin. — Baux de la dîme du travers de la porte de la haute chaussée d'Eu. — Aveux rendus au collége d'Eu pour 2 acres de terre dépendant de la chapelle du Tot par Louis Riencourt, sieur de Haussart, Michel-Laurent-Toussaint Le Vaillant, sieur de Cottencourt. — Bail par les administrateurs et principal du collége d'Eu, à Charles Gaudry, de la ferme du prieuré de Saint-Martin-au-Bosc, moyennant 600 livres tournois par an; obligation imposée au fermier de payer chaque année au curé d'Incheville 9 livres tournois pour l'administration des sacrements.

Collége de Rouen, tenu par les Jésuites.

D. 26. (Registre.) — In-folio, 231 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Inventaire général des titres du collége de la Compagnie de Jésus établi à Rouen, précédé d'une histoire abrégée de cet établissement, rédigée par le père Antoine Maillard, procureur du collége. — Table des chapitres : « Etablissement du collége, « rétablissement du collége après notre retour en France, « et le blé que nous donne la ville.—Maisons dans la ville « autres que celles du prieuré de Grandmont; emplacement « du collége et de l'église, maison de la retraite au-dessus « de notre jardin, première maison au haut de notre rue « acquise du sieur Neveu, maisons acquises du sieur Gode- « froy de l'Essart, maison rue Sainte-Croix-des-Pelletiers. « — Grandmont-lès-Rouen, fondation et union, procès

et différends avec les sieurs Bernage; partage et différends avec les prieur et religieux, domaine non fieffé en général, échange avec la ville pour le cours et différends avec les plancagers pour le halage des bateaux et barquettes, le jeu du mail, avec la maison, jardin et pré y joignant, deux maisons et jardins derrière le mail, maisons de l'hôtel de Grandmont, aliénation et retrait de deux maisons et jardins au faubourg Saint-Sever, grand fossé devant les Emmurées, îles dans la rivière de Seine, haute, moyenne et basse justice, domaine fieffé ou rentes seigneuriales; — la Vacherie à Moulineaux; — le Petit-Grandmont-lès-Gaillon..., ferme à Saint-Just, proche Vernon; — le prieuré de Bacqueville, fondation et union, domaine non fieffé, différends avec les seigneurs, différends avec les curés, pension du chapelain de Saint-Eutrope de Pierreville, droit de patronage de la seconde portion de la cure. — Montfortin, Grandpré; — l'écu d'office; — franc-salé et exemption d'impôts; — blé de la maison de ville. — La curanderie hors le pont; — le prieuré de Saint-Ouen-de-Gisors.

D. 27. (Liasse.) — 13 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1583-1624. — Titres de fondation du collége de Rouen. — Charles, cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, abbé de Saint-Ouen, « pour la singulière dévotion qu'il a d'augmenter la piété et religion catholique, considérant qu'un des plus grands moyens de ce faire est de pourveoir que la jeunesse soit instruite en la crainte de Dieu, aux bonnes mœurs et lettres, donne à la compagnie du nom de Jhésus le manoir du Grand-Maulévrier pour y bastir et meubler pour trente personnes de ladite compagnie, desquels six, selon leur institut, vaqueront à l'institution de la jeunesse en six classes, et enseigneront tant ceux du séminaire qui doit estre estably que tous autres escoliers; » pour l'institution de ce collége, il donne en son nom et en celui de ses successeurs, abbés de Saint-Ouen, 4,000 livres de rente sur le revenu de la Verte-Forêt. — Ratification dudit contrat par les religieux de l'abbaye de Saint-Ouen. — Acte informe d'un emprunt contracté par le cardinal pour subvenir à la dotation du collége dont il espérait que l'exercice commencerait le 1er janvier 1589, l'injure des temps et l'extrême cherté n'ayant permis jusque-là de satisfaire au payement des 4,000 livres. — Arrêt de la Cour des aides pour la mise à exécution de lettres patentes du duc de Mayenne qui accordent aux Jésuites de Rouen un sou sur chaque minot de sel distribué aux greniers de la Généralité pendant l'année 1594. — Requête des régents au Parlement pour que les échevins aient à leur fournir du blé et de l'argent pour la première année de leur installation, en attendant que plus amplement leur ait été pourvu. — Copies d'un arrêt du Parlement qui ordonne qu'il sera fait une assemblée générale pour délibérer sur les moyens proposés pour le rétablissement d'un collége; — de la délibération de ladite assemblée tenue le 16 juin 1604; — d'un autre arrêt de la Cour qui en ordonne l'enregistrement; — des articles arrêtés entre les échevins et le père Ignace Armand, provincial; — d'une ordonnance du duc de Montpensier et autres commissaires députés pour tenir les États de Normandie le 26 octobre 1607, contenant que, sous le bon plaisir du Roi, ils sont d'avis qu'il soit imposé en faveur du collége de Rouen une taxe de 6 deniers sur chaque minot de sel distribué en Normandie; — d'une requête présentée à la Cour pour contraindre les échevins à l'exécution des articles du 18 juin 1604.

D. 28. (Liasse.) — 27 pièces, papier; 11 pièces, parchemin.

1583-1680. — Vente par noble homme Jean de Quiévremont, sieur du Bosctillant et de Calletot, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, au cardinal de Bourbon, d'un manoir et jardin sis en la paroisse de Saint-Godard de Rouen, vulgairement appelé le Grand-Maulévrier, pour 4,000 écus d'or sol. — Le sieur de Carrouges prend à louage pour le temps qu'il plaira au cardinal de Bourbon et aux pères de l'association du nom de Jésus une écurie et le grenier de dessus, d'une maison assise rue Maulévrier, qui fut au sieur de *Boutillant;* signature de Carrouges. — Aveux au Roi pour le manoir du Maulévrier ayant appartenu à messire Louis de Brezé, comte de Maulévrier. — Helaine d'Illiers, veuve de messire Jean d'O, chevalier des Ordres du Roi, capitaine des gardes écossaises du corps de Sa Majesté, baille à rente à Marin Mignot, prêtre, un hôtel proche les Jésuites; — vente du même hôtel par ledit Mignot à Isaac de Boivin, sieur de Tourville, trésorier général de France au Bureau des finances; — par ledit Isaac de Boivin aux Jésuites de Rouen, stipulant par le père Jean de Machault, recteur. — Amortissement de la rente due à l'héritière de Helaine d'Illiers, dame d'O (Loyse d'O, épouse de Gabriel Duquesnay, marquis d'Allègre), pour la fieffe faite par ladite dame de l'hôtel d'O à Marin Mignot.

D. 29. (Liasse.) — 20 pièces, papier; 8 pièces, parchemin.

1624-1786. — Vente aux Jésuites du collége de Rouen par Nicolas Martel, procureur au bailliage de la même ville, d'une maison et jardin, rue du Bourg-l'Abbé, qui servirent d'emplacement au grand escalier et au bas de la nef de l'église du collége. — Fieffe par Marie Ortye, veuve de Denis Laffecteur, bourgeois de Rouen, aux Jé-

suites d'une portion de terre comprise plus tard dans le jardin du collége. — Quittances de rentes et d'arrérages.

D. 30. (Liasse.) — 68 pièces, papier ; 17 pièces, parchemin.

1608-1683. — Titres de propriété de maisons sises rue du Grand et du Petit-Maulévrier, enclavées dans le jardin du collége de Rouen. — Donation à charge d'obits par Jean Le Ture, curé de Saint-Cande-le-Jeune, à la fabrique de ladite église d'une maison et jardin ; — tieffe de cette maison au sieur Guillaume Le Febvre, moyennant 60 livres tournois de rente, par Antoine Bichot et par les trésoriers de Saint-Cande-le-Jeune. — Ventes successives de la même maison à Nicolas Nepveu, avocat, à Jacques Gaillard, maître écrivain, aux Jésuites. — Jean-Jacques Tanquerel, précepteur à Rouen, confesse avoir reçu du père Lesec, procureur du collége, 230 livres pour être employées en faveur de Jeanne Saunier au retrait qu'elle prétend faire d'une maison près le collége. — Vente au séminaire de Joyeuse de deux maisons par Gilles Le Carpentier, conseiller au Parlement. — Déclaration du temporel du collége royal et archiépiscopal de Rouen fournie par Julien Baudran, recteur, et Nicolas de La Planche, procureur. — La Cour de Parlement, en autorisant l'expédition réclamée par les Jésuites de l'arrêt du 3 octobre 1592, concernant la fondation du collége, ordonne que les termes de *feu Roy Charles dixième*, archevêque de Rouen, seront remplacés par ceux de *feu Charles, cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen.*

B. 31. (Liasse.) — 72 pièces, papier; 17 pièces, parchemin.

1594-1767. — *Écu d'office* et *franc-salé* en faveur du collége de Rouen. — Copie de lettres patentes de Henri IV : « désirant donner moyen aux peuples que Dieu avait soumis à son obéissance de se rendre de plus en plus capables de servir sa majesté sainte, et le public par la cognoissance des bonnes lettres et, à l'exemple louable de ses progéniteurs, dresser telle pépinière d'hommes doctes en ses royaulmes que non-seulement ils puissent servir au bien d'iceulx, mais remplir et peupler, comme autrefois ils ont fait, le reste des royaulmes de la terre, » le Roi ordonne que tous officiers de judicature des Parlement, Chambre des Comptes, Cour des aides et Bureau des finances de Normandie, payeront à leur réception un écu sol destiné à être employé par les ordonnances des échevins de Rouen à la construction d'un collége, entretien des régents ou au collége dit des Bons-Enfants. — Copies d'arrêts d'enregistrement desdites lettres patentes. — Arrêt de la Cour qui ordonne le payement des deniers provenant de l'écu d'office aux Jésuites de Rouen, à leur retour en 1604. — Arrêt de la Cour des Comptes rendu après l'expulsion des Jésuites et sur la requête de M. Pierre-Bonaventure Grenier, principal, qui maintient le collége de Rouen dans la possession de recevoir ladite aumône. — Confirmation par Louis XIV et Louis XV du droit de franc-salé en faveur des Jésuites de Rouen; signatures de ces rois.

D. 32. (Liasse.) — 25 pièces, papier; 8 pièces, parchemin.

1585-1762. — Lettres patentes de Louis XIII qui exemptent les Jésuites de toutes contributions pour les gens de guerre. — Lettres de sauvegarde du même accordées aux mêmes pour le prieuré de Bacqueville et Hamean-aux-Moines ;— pour les lieux de Montfortin, Moulineaux ; — pour les prieurés de Grandmont, Bacqueville et les Deux-Amants, réunis au collége de Rouen (originaux revêtus de la signature de Louis XIII et copies imprimées). — Arrêts du Conseil en faveur des Jésuites à l'occasion de la taxe faite sur les bénéfices suivant le contrat de Mantes entre le Roi et le clergé ; — à l'occasion de l'imposition mise sur ledit collége pour pension attribuée à Claude Merle, dit Lorange, soldat estropié au service du Roi, pourvu de la place de religieux lai au prieuré des Deux-Amants. — Lettre du père Galtier, procureur du collége de Rouen, au père Jordain Forestierie, au sujet de contestations avec la Chambre ecclésiastique : « Votre Révérence pourra dire que ce collége luy donne autant et peut-être plus d'employ que tous les autres de la province. Pour moy, je peux asseurer que jamais je n'ay rien rencontré de semblable ; les affaires naissent en ce collége dru et menu comme les poutirons en automne. » — Emprunt de 132,000 livres contracté par le collége à messire Abraham de Bariville. — Arrêt du Parlement pour la police des classes à l'occasion d'une rébellion occasionnée par les châtiments infligés à des écoliers. — Sentence du bailliage qui fait défense de jouer aux cartes sur les marches du grand escalier de l'église du collége. — Permission au recteur pour l'impression des auteurs classiques. — Arrêt du Parlement rendu, toutes les Chambres assemblées, portant règlement d'études dans le collége royal de Rouen, après la suppression des Jésuites.

D. 33. (Liasse.) — 95 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1648-1739. — Contrats de fondation d'œuvres pies. — Fondation d'une mission par Pierre Beuzelin, confrère de la congrégation de l'Oratoire de Paris, en exécution des volontés de son frère, Georges Beuzelin ;—d'une autre mission par Marie Puchot, veuve de Gille Beuzelin,

qui donne à cette intention 150 livres de rente, à charge aux Jésuites d'envoyer chaque année, dans un village qui leur sera indiqué par elle et par ses héritiers, deux pères qui y séjourneront six semaines et y feront les exercices de la mission.—Donation au collége de Rouen par François de La Place, sieur Brennetot, général en la Cour des aides, de 9,000 livres pour participer aux bonnes œuvres qui se font en cette maison et contribuer au service que les Jésuites de la province de France rendent à Dieu dans les missions étrangères ; — par Claude de La Place, sieur de Grainville, conseiller au Parlement, de 8,000 livres pour l'établissement d'une maison de retraite de femmes. — Procès entre les Jésuites et MM. Louis et Marie-Charles Duhamel, sieurs de Bretteville et de Brennetot.—Lettres à ce sujet du père de Klasten. — Bail, par Pierre Dozenne, recteur du collége, d'une maison au père Gabriel Daniel, principal du séminaire de Joyeuse ; signature de ce dernier. — Lettre du père de Lamberville au procureur des Jésuites de Rouen, où il donne quelques nouvelles des maisons du Canada : « Le père de Fontenay partira après-demain sans faute pour s'aller embarquer avec son Chinois et dix ou douze de nos pères à Port-Louis, comblé de grâces qu'il a reçues du Roi qui a dit en plaisantant : ce n'est pas pour idolâtrer que je vous donne de quoi bâtir quatre églises et tous leurs ornements. Dieu bénit le grand zèle de ce monarque pour la religion. »

9. 34. (Liasse.)— 26 pièces, papier ; 10 pièces, parchemin.

1632-1741. — Arrêt du Conseil portant injonction au Parlement de Rouen d'avoir à enregistrer sans délai les lettres patentes du 9 mai 1632. Ces lettres portaient que les conseillers du Parlement qui faisaient partie de la congrégation établie chez les Jésuites ne pourraient, sous ce prétexte, être récusés comme juges ou rapporteurs dans les procès où les Jésuites seraient intéressés. — Requêtes afin d'obtenir l'enregistrement desdites lettres. — Contestations entre les Jésuites et le sieur de La Quesnerie, avocat, soi-disant fondé de pouvoir des congréganistes, au sujet de la propriété de l'aile droite du collége où se trouvaient la chapelle, le vestibule, la sacristie et la chambre d'assemblée des congréganistes. — Patente délivrée par le père Thyrsus Gonsalès, général de la Société des Jésuites, au sieur Clément Fiset et aux demoiselles Fiset, ses sœurs, pour les admettre à la participation des prières et bonnes œuvres de la Société.

D. 35. (Registre.) — In-folio, papier, 152 feuillets.

1651-1762. — Compte de la recette et dépense de la congrégation de la glorieuse Vierge Marie, érigée au collége de la congrégation de Jésus, à Rouen. — « Payé à Guillaume Laleman l, libraire, la somme de 8 livres pour 3 mains de papier où sont imprimées les images des saints, avec les *sentences* qui se distribuent tous les samedis de chaque mois en ladite congrégation, durant l'année 1651. »

D. 36. (Registre.) — In-folio, papier, 49 feuillets.

1698-1762. — *Sodalitas Beatæ Mariæ Virginis Assumptæ.*— Réceptions des confrères de la congrégation de Notre-Dame, fondée au collége des Jésuites de Rouen, et élections d'officiers. — Mention de Robert Corneille, admis le 12 février 1696, venant de la congrégation des écoliers ; — de l'évêque de Limerick, en Irlande ; — de François Perchel, procureur au bailliage de Rouen, admis le 25 mars de la même année,— et de M. Nicolas Camus, sieur de Pontcarré, premier président du Parlement de Normandie, admis en 1703.

D. 37. (Registre.) — In-folio, papier, 171 feuillets.

1753-1762. — Distribution des aumônes accordées par la congrégation de Notre-Dame établie chez les pères Jésuites de Rouen aux familles pauvres de la ville, ledit registre donné par M. Langlois de Louvres, avocat distingué du Parlement. — Noms des membres chargés de la distribution, des familles secourues, avec indication de l'âge, du métier et du nombre d'enfants, des secours en argent et en nature. — Assemblées présidées par les pères Caulers et Le Loroux.

D. 38. (Registre.) — In-folio, papier, 31 feuillets.

1712-1762. — Comptes de recettes et dépenses de la deuxième congrégation de Notre-Dame, établie aux Jésuites de Rouen, en faveur des marchands. — Comptes approuvés et signés par les pères L. Froger, Herry, de Bréviande, de Paris, Du Tronchet, Jacques de Cavillon, de Marchaumont, Roger, J.-B. Benoist, Feydeau, J. Duparc, L.-A. Goujon, Du Désert, de Mallemaint, J.-A. Duché, de Kersaint-Gilly, Joseph de Pontigny, N. de Captot, F. Gantier, Serel et d'Apremont. — Institution du pèlerinage à Notre-Dame-de-Bon-Secours, par le P. Roger, à l'occasion de la naissance du Dauphin, en 1729. — Copie des lettres patentes du général Michel-Ange Tamburinus, par lesquelles il autorise l'érection d'une congrégation au collége de Rouen ; des règlements et statuts de ladite congrégation.

D. 39. (Registre.) — In-folio, 47 feuillets et 11 pièces, papier.

1711-1735. — « Liste alphabétique des membres de « la seconde congrégation, avec l'indication des années « qu'ils ont payé. » — Quittances d'honoraires de messes. — Billet imprimé pour inviter les congréganistes à assister au service pour le repos de l'âme des confrères décédés : « C'est un devoir de piété et charité duquel, si vous « vous acquittez, vous pourrez vous en promettre un sem- « blable. » — Modèle imprimé de certificat à délivrer en faveur des congréganistes qui quitteraient la ville et désireraient entrer dans la congrégation de leur nouvelle résidence.

D. 40. (Registre.) — In-folio, papier, 152 feuillets.

1698-1762. — Comptes des recettes et dépenses de la seconde congrégation pour les artisans. — On y indique la profession de chacun, son domicile, et, quand il y a lieu, la date de son décès. — Sommes reçues pour quêtes, vente de livres de prières et de cantiques.

D. 41. (Registre.) — In-4°, papier, 93 feuillets.

1698-1721. — Comptes des recettes et dépenses de la seconde congrégation pour les artisans. — Approbation des comptes. — La recette du 12 mars 1713 au 4 mars 1714 se monte à 181 livres 2 sous, tant pour la quête que pour les cierges, ce qui, joint à 106 livres 17 sous 3 deniers, restant du dernier compte, donne un total de 285 livres ; — la dépense s'élève à 153 livres 19 sous 3 deniers. — Achat de cantiques et de *sentences*, 10 livres. — Un *carteron de cantiques*, 6 sous. — Pour l'office de la Nativité, qu'on a fait imprimer, 4 livres. — Un ciboire, 132 livres. — Un bénitier de cuivre, 3 livres 10 sous. — Deux messes, 1 livre 4 sous.

D. 42. (Registre.) — In-4°, papier, 93 feuillets.

1726-1750. — Comptes des recettes provenant des réceptions, quêtes et donations, et des dépenses de la seconde congrégation pour les artisans. — Messe des dimanches et fêtes, 1 livre. — Collation des prédicateurs, 3 livres 13 sous. — Pour la messe du service et la *semonce* de M. Pierre Philippe, 2 livres 10 sous. — A M. Brière, pour la *semonce* de M. Flaman, 1 livre 10 sous. — *Semonce* du Saint-Sacrement.

D. 43. (Registre.) — In-4°, papier, 21 feuillets.

1750-1762. — Comptes des recettes provenant des réceptions, quêtes et donations, et des dépenses de la seconde congrégation pour les artisans. — Alexandre Odelin et Duforestel secrétaires. — Pour les cantiques de Saint-Joseph, 4 livres. — Le 21 septembre, payé au tapissier pour la tente de notre chapelle au jour de la fête, 18 livres. — Pour l'honoraire de trois basses messes dites le jour de la fête, 3 livres. — Pour l'honoraire de la messe de Bon-Secours et pour la sacristie, 1 livre 16 sous. — Pour les *sentences*, 12 livres.

D. 44. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 195 feuillets.

1725-1762. — Alphabet des noms des frères de la seconde confrérie pour servir à enregistrer le payement des cierges. — A la suite des noms, indication des années où le payement a été effectué, et de la date du décès des confrères. — Arrêté par le Conseil, en présence du frère recteur, des anciens préfets et officiers, que tout congréganiste qui manquera pendant trois années au payement de 8 sous pour le cierge de la Purification sera privé de toute participation aux suffrages de la congrégation.

D. 45. (Cahiers.) — Petit in-folio, 398 feuillets, papier.

1762. — Grosse de la saisie faite au collége de Rouen et dans les maisons qui en dépendaient des effets ayant appartenu aux soi-disant Jésuites. — Procès-verbal dressé par l'abbé René Pierre Le Frère des Maisons, conseiller clerc du Parlement, et par Bréant Desorreaux, substitut en ladite Cour, de la saisie faite au collége le vendredi 26 février 1762 et jours suivants. — On rappelle l'arrêt rendu le 12 février, toutes les chambres assemblées, qui ordonnait incontinent la mise sous le scellé des biens des Jésuites de Rouen et déléguait des commissaires à cet effet : « La Cour, après s'être mise en état de connoistre par elle mesme l'institut, les constitutions, la doctrine et la conduite constante des prêtres, écoliers et autres de la Société se disant de Jésus, sans cesse animée du zèle le plus ardent pour la sûreté de la personne du Roi et pour le salut de l'État, justement saisie d'horreur et d'indignation, et considérant l'enseignement constant et non interrompu de la doctrine meurtrière et régicide de ladite société, ainsi que l'inutilité de toutes déclarations, désaveux et rétractations faites à ce sujet, etc..... » — Le père Canters déclare aux commissaires introduits dans la *chambre du provincial* qu'il « a lieu d'être surpris du procès-verbal auquel ils se disposent, et de tout ce qui a été fait et décidé au sujet du collége, n'ayant été ni entendu ni appelé, et cependant que, par respect et par soumission pour l'autorité de la Cour dont il ne s'écartera jamais, il est disposé à obéir à tout ce que M. le conseiller commissaire demandera, à ses réserves néanmoins de se pourvoir

contre tout ce qui a été et sera fait par les voies de fait. » — Maison alors composée de 12 prêtres, de 5 coadjuteurs temporels, dits frères lais. — Saisie de la bibliothèque du noviciat; — le père Gautier, recteur; — deux voisins, interpellés par l'huissier, refusent d'assister à la saisie; — Charles-David Ferrand, libraire, choisi pour l'arrangement et la description des livres.— Produit de la vente pour tout le mobilier, 63,260 livres.

D. 46. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 660 feuillets.

1762. — Grosse de la vente faite en présence de M. Grente de Grécourt, conseiller au Parlement, et Bréant Desorreaux, du mobilier des Jésuites, en la cour dudit collége. — Un grand tableau sur toile, encadré, représentant Louis XIV dans sa jeunesse, 3 livres 4 sous. — Un grand tableau sur toile, encadré, représentant saint François-Xavier, 8 livres. — Autre tableau représentant un Jésuite mourant et une apparition de la Sainte-Vierge, 4 livres 10 sous. — Nombreux objets d'église mis en vente : une chasuble complète à fleurs et galons d'or, étole et manipule, 70 livres. — Bannière de saint François Régis, sans enchérisseur.

D. 47. (Registre.) — In-4°, papier, 330 feuillets.

1762. — Grosse de la vente au comptant, faite par Alexandre Houllebreque, huissier au Parlement de Normandie, du mobilier des Jésuites de Rouen : — écuelles, treize salières, quatre moutardiers, deux petits plats et trois palettes à saigner; le tout d'étain fin, pesant 6 livres 34 onces, adjugé à 20 livres 12 sous, à la femme Dazeville, rue de la Vigne.

D 48. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1761-1789. — Collége de Rouen sous l'administration d'un Bureau séculier. — Demandes de places et d'éméritats, etc., adressées par MM. l'abbé Auger, Berthelot, Busnel, Canard, doctrinaire; l'abbé Jean-Baptiste Cotton Deshoussayes, Delaunay, Faucon, Formage, Hennequet, Le Cauchois, Le Sueur. — Lettres du cardinal de La Rochefoucauld; de Montholon, conseiller d'État; Camus de Pontcarré, premier président; de Belbeuf, procureur général en la même Cour, relatives au personnel du collége. — Éméritat fixé à 400 livres; — les professeurs exposent que ce chiffre est insuffisant, ainsi que leurs traitements. — Le sieur Hamel, professeur de rhétorique, demande que le Bureau d'administration du collége se charge des frais de la représentation de la tragédie qui précède la distribution des prix, parce que les acteurs, qui d'ordinaire les payaient, s'y refusent depuis quelques années.— « Projet et facilités pour l'établissement au collége royal de Rouen d'un cours de physique expérimentale. » — Mémoire intitulé : Vue générale sur un plan d'études. — Mémoire sur l'utilité de l'établissement d'une chaire d'hydrographie. — Délibération de l'Hôtel-de-Ville de Rouen, portant établissement, aux frais dudit Hôtel-de-Ville, d'une distribution de prix chaque année en faveur des écoliers de mathématiques et d'hydrographie. — Demande de secours en faveur des paroisses de Andé, Gisors, à la suite de l'incendie de 1784, Limets, Sotteville et des Frères de Saint-Yon.

D. 49. (Liasse.) — 90 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1765-1789. — Quittances des créanciers des Jésuites payés par M. Le Breton, économe-séquestre des biens de ces religieux après leur expulsion; — arrêt de la Cour de Parlement qui autorise M. Thomas Du Fossé à prendre sur les biens des Jésuites de Rouen une somme de 6,100 livres à charge de l'employer à l'établissement d'écoles de charité dans ses paroisses ou dans les bourgs voisins, et de justifier, dans un an, de l'emploi de ladite somme; ces fonds avaient été donnés par ses prédécesseurs, MM. Beuzelin, aux Jésuites, pour faire des missions dans les paroisses de campagne. — Acte du décès de messire Antoine-Thomas Du Fossé, baron, haut justicier d'Auffay, conseiller en la grande chambre du Parlement.— Supplique adressée au Conseil supérieur de Rouen, par M. Grenier, docteur de Sorbonne, principal du collége, à l'effet d'obtenir, pour l'administration du collége, le remboursement de 16,937 livres payées aux Jésuites, du 25 juin au 21 juillet 1762; l'arrêt du Parlement avait fixé à 400 livres le vestiaire des régents et professeurs, à 200 livres celui des frères coadjuteurs, et à 20 sous par lieue, de leur résidence au lieu de leur naissance, les frais de leur itinéraire.

D. 50. (Registre.) — Grand in-folio, papier, 244 feuillets.

1763-1789. — Délibérations pour l'administration et le gouvernement du collége royal de Rouen.— Arrêt de la Cour qui établit un Bureau d'administration. — Translation du corps de Gille Du Fay de la chapelle du noviciat en l'église du collége; remplacement des épitaphes et inscriptions. — Ligot, nommé professeur de mathématiques. — Dulague, choisi pour professeur d'hydrographie à 1,200 livres de gages et son logement. — Édit du Roi portant règlement pour les collèges qui ne sont pas des universités. — Installation de M. Grenier, second supérieur du séminaire des Trente-trois, à Paris, comme principal du collége de Rouen.—Orgue de la chapelle vendu à l'église

de Pont-l'Évêque, 2,200 livres.—Vente de l'autel des congrégations;— du tableau de Jouvenet;— de divers objets servant au culte, notamment du *Christ* de Girardon, en cuivre bronzé. — Contestations entre le principal et les professeurs à l'occasion de la dispense accordée par le principal aux écoliers du séminaire Joyeuse de ne point assister à la messe du collége. — Déclaration du Roi concernant la subsistance des Jésuites. — Ordre pour la sortie des classes matin et soir. — Lettres patentes portant confirmation du collége de Rouen. — Places assignées aux maire, échevins et administrateurs du collége dans la salle des actes. — Noviciat des Jésuites transformé en dépôt de mendiants, pour lequel le Roi payera un loyer de 1,000 livres.—Liste des livres réservés pour faire fonds de bibliothèque. — Échange entre le collége et le marquis de Bacqueville. — Règlement pour la démission et nomination des régents. — Réduction de la fondation des auteurs de mademoiselle Du Fay Du Taillis. — Godefroy, nommé professeur de logique. — Instruments de mathématiques et d'hydrographie donnés par la ville au collége.— Vente du Montfortin à MM. Détancourt, pour 13,750 livres. — Règlement pour la bibliothèque. — Rente de 500 livres sur l'Hôtel-de-Ville achetée des deniers provenant de la vente de la bibliothèque des Jésuites. — Baux des fermes du collége. Ce registre a été parafé par Hue de Miroménil. — Délibérations signées par lui, par le cardinal de La Rochefoucauld, Esmangard, Bordier, de Belbeuf, Langlois de Louvres, etc.

D. 51. (Registre. — In-folio, papier, 199 feuillets.

1625-1639. — « C'est le livre du revenu tant ordinaire qu'extraordinaire du collége de la compagnie de Jesus estably à Rouen, suivant la 3e règle des règles du procureur, par lequel on peut cognoistre ce qu'il reçoit actuellement tant d'aumônes et parties casuelles que de revenu stable et permanent. »—Reste du viatique du révérend père recteur retournant de Paris, 16 livres; vieilles violes vendues 3 livres. — Des héritiers de Mme la présidente de Lanquetot, 100 livres.—Montre vendue 54 livres. — Louage de la boutique que tiennent les *faiseresses d'Agnus Dei*, 3 livres. — De l'argent du Canada, 324 livres. — De M. Le maistre, au denier 16, sa vie durant, et après en faire 300 livres de rente pour la mission de Constantinople, 8,000 livres. — Du bois qu'on a fourni pour la teinture des étoffes de *Canadas*, 5 livres. — De M. Brice, auditeur des Comptes, exécuteur du testament de M. Girard, pour l'ornement de la chapelle Saint-Joseph, 1,200 livres. — Du père Corneille, pour la dîme de Frenonville, 71 livres.— Montfortin, dit le mont Saint-Ignace, loué 140 livres. — Aumône de la comtesse de Soissons, consistant en 1,500 livres de rente sur l'abbaye de Saint-Ouen, dont 150 livres pour la maison professe de Paris, 1,350 livres pour le collége de Rouen, et, de plus, 25 écus au noviciat. — Boutiques louées à Lalemand et Mausel, libraires. — Don au collége de 180 livres de rente par M. de Mauvoisine, prêtre de Gisors, en allant au noviciat en Flandre; — par M. et Mme Couronne, mademoiselle de Blosseville et Mme Asselin, d'un devant d'autel de satin blanc enrichi de broderies d'or et d'argent, fait par Mme de Tourny et ses filles en neuf mois de temps; — de divers objets en nature (blé, vin, cidre, drap, toiles de Hollande, chemises, pommes, pots de beurre, pains de sucre, coqs d'Inde), par la ville de Rouen, Behotte, grand archidiacre; de Saint-Vincent, pensionnaire au collége; Tanquerel, etc....., « le 10 février 1626, de M. Corneille, 2 charretées de gros bois. » — « Du petit Moysant, de la 4e, un gros pot de beurre. »

D. 52. (Registre.) — In-folio, papier, 248 feuillets.

1640-1671. — « Registre du collége royal de la compagnie de Jésus estably à Rouen par la libéralité et piété de notre Roy très chrestien, lequel a réuni au dit collége les prieurés de Baqueville, Grandmont et les Deux-Amants, et commencé par l'illustrissime cardinal Charles de Bourbon. » — On rappelle que le Parlement « fit pour l'établissement de ce collége tout ce que de puissants co-fondateurs et protecteurs eussent pu faire. Ils ont résisté puissamment à ceux qui, sous prétexte de la ruine du trafic, s'opposaient à la réception des Jésuites, au refus de ceux qui n'ont rien voulu contribuer à leur entrée. Messieurs les présidents se sont cotisés à 20 escus chacun, et les conseillers à dix escus pour commencer. Ils ont moyenné la promesse de MM. de ville par leurs sollicitations. » — État de l'argent donné au collége ou emprunté pour subvenir à diverses acquisitions : « Emprunté des missions du Levant, 8,800 livres; — de celles d'Écosse, 13,200 livres;—de celles du Canada, 8,100 livres. »

D. 53. (Registre.) — In-folio, papier, 112 feuillets.

1669-1685. — Livre de recette et dépense du collége signé par les recteurs Jourdan, de La Faluère, Dudoy, Louis Voysin, Baudran. — Octobre 1669, le viatique du père Bourdaloue allant à Saint-Louis..., 20 livres. — Janvier 1685, au père d'Orléans, qui a prêché l'avent à la cathédrale, pour son viatique, 66 livres. — Juillet 1670, aumôné à l'évêque d'Arménie, 5 livres. — Septembre 1672, pour les frais de la canonisation de saint François-de-Borgia, indépendamment de ce qui a été payé par les éco-

liers et par la préfecture, 119 livres 17 sous; reste dû aux libraires pour les vies de saint François qui ont été distribuées, 101 livres 14 sous. — Étrennes : pour les régents, *sentences* venues de Paris, 48 livres; — acheté à Rouen 300 images enluminées, 21 livres; — aux 17 violons qui jouent en la musique, à chacun un livre, 15 livres; — 4 pains de sucre qui pèsent ensemble 16 livres 1/2, à 13 sous la livre, avec six bouteilles de vin d'Espagne au médecin. — Gages du jardinier, 40 livres; du chirurgien, 33 livres; du médecin, 36 livres; de l'organiste, 60 livres; du maître de musique, 40 livres; du maître de plain-chant, 20 livres. — Provisions de drap et de serges faites à Caen.

D. 54. (Registre.) — In-folio, papier, 155 feuillets.

1682-1704. — Rentes, hypothèques, foncières et seigneuriales, et charges que le collége a à supporter. — Rentes dues à MM. de Grainville, Cousinet, Amelot de Chailloux, Guenet, Brice, aux dames Ferment et Buquet, à la demoiselle Fleury, à Robert Vielbled. — « Le collége devoit ci-devant à la mission du Canada 22,000 livres, qui, au denier 22, faisoient 1,000 livres de rente; mais, pour éviter le remboursement prêt à faire, le père Vaultier en souffrit la réduction au denier 24, et pour ce adjouta, le 19 décembre 1687, 2,000 livres. »

D. 55. (Registre.) — In-4°, papier, 196 feuillets.

1682-1704. — Livre de recette et dépense du collége. — Le 21 novembre 1664, reçu de Me Scot Fumechon, pour faire dire 9 messes à N.-D. de la Délivrande, 9 livres. — Le père André prié de les faire dire; — le même est habituellement chargé de faire à Caen les emplètes de drap pour ses confrères de Rouen. — Le 24 novembre 1685, le père Bourdaloue remet au père Maignan 3 livres 15 sous qui avaient été donnés pour lui à Rouen. — La même année, *viatiques* payés au père Dubois se rendant à la mission de Pavilly; — au père d'Avril, *venant à Rouen pour les Huguenots*. — Pensions payées pour des écoliers pensionnaires aux colléges de La Flèche et de Paris. — 50 livres reçues pour la tragédie du père Ducerceau.

D. 56. (Registre.) — In-folio, papier, 117 feuillets.

1701-1718. — Livre de recette et dépense du collége. — Janvier 1701, pension du père Voysin, 300 livres; — pension du père recteur, 243 livres 18 sous 9 deniers. — Aumônes en blé fournies par la ville. — Août 1702, viatique au père de Tournemine, 20 livres.

D. 57. (Registre.) — In-folio, papier, 166 feuillets.

1741-1762. — Livre des recettes du collége provenant des prieurés de Grandmont, les Deux-Amants, Bacqueville et Gâny, des loyers de maisons, du blé de la ville, de l'*Écu de réception*, des fermes du Montfortin et de Grandpré, des rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris. — « Rente de 75 livres par an créée par M. Chalons de Mes-« gremont, pour distribuer deux fois l'an des prix dans « toutes les classes et pour soutenir de pauvres écoliers à « la fin de l'année en logique et en physique. On donne « une pistole à chaque philosophe, 100 sous pour chaque « composition en rhétorique. »

D. 58. (Registre.) — In-folio, papier, 91 feuillets; 50 pièces, papier, annexées.

1748-1762. — Livre des charges du collége. — Au chapelain du Petit-Grandmont, 2 messes par semaine et par an 50 livres. — Au chapelain de Bacqueville, 3 messes par semaine et par an 80 livres; — au chapelain de Gâny, 3 messes par semaine et par an 90 livres; — au chapelain de Gisors, 3 messes par semaine et par an 100 livres; — à la bibliothèque est dû par an, 200 livres. — Quittances de D. de Sacy, procureur général des missions de la Compagnie de Jésus dans l'Amérique méridionale.

D. 59. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1748-1762. — Compte de recettes et dépenses rendu à messieurs du Bureau de l'administration du collége royal de Rouen par Michel Le Breton, notaire en ladite ville, comme ayant, en qualité d'économe-séquestre, établi par arrêt de la Cour du 26 juin 1762, géré et régi les biens des ci-devant soi-disant Jésuites. — Personnel du collége au moment de l'expulsion des Jésuites : Canlers, recteur; Dubois, directeur; Hervé, préfet; Le Roux, professeur de théologie; Boyer, professeur de logique; Talhouet, professeur de rhétorique; Corollere, professeur de seconde. — Pièces justificatives des 1er et 2e chapitres de dépenses : — Ordonnance de MM. Grente, de Grécourt et de Barthélemy-Thomas Lecouteulx, commissaires de la Cour, pour régler les frais de vestiaire et d'itinéraire des ci-devant Jésuites. — Bon pour 4,000 livres au sieur Robert Canlers, prêtre du collége, avec sa quittance.

D. 60. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1762-1765. — Pièces justificatives des 3e et 4e chapitres de dépenses du compte précédent. — Mémoire des

livres fournis au collége par M. Duval, supérieur du séminaire Saint-Nicaise : 1 graduel, 26 livres; 1 antiphonier, 19 livres; 1 missel des morts, 3 livres 10 sous. — Mémoire et toisé général des ouvrages de maçonnerie et plâtrage faits au collége sous la direction de M. de Grécourt, en exécution des projets de M. Gilbert, architecte de Rouen, par Jacques Fortier, entrepreneur. — Quittances de M. Gilbert.

D. 61. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1762-1763. — Pièces justificatives des 5e, 6e et 7e chapitres du même compte. — Mémoire d'un voyage en poste fait par M. Le Breton, de Rouen à Dieppe, par Les Chambres, Tôtes et Venise. — M. de Grécourt donne quittance à M. Le Breton de 705 livres trouvées en la congrégation des Messieurs et destinées au soulagement des pauvres honteux. — Allocation par M. Lecouteulx à M. Millin de Mézières de 120 livres; — à M. Cobert, de 144 livres pour avoir travaillé au catalogue de la bibliothèque du noviciat. — Quittances.

D. 62. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1762-1764. — Compte de recettes et dépenses rendu à messieurs de l'administration du collége royal par Michel Le Breton, comme ayant régi les biens des ci-devant Jésuites. — Pièces justificatives du premier chapitre de dépenses. — Quittances de Grenier, principal; Le Cauchois, sous-principal; Cotton Deshoussayes, docteur de la maison de Sorbonne, professeur de théologie; l'abbé Bourlier, autre professeur de théologie; Desnos, professeur de physique; Perrin, professeur de logique; Ligot, professeur de mathématiques; Auger, professeur de rhétorique; Aubril, professeur de seconde; Busnel, professeur de troisième; Dulague, professeur d'hydrographie.

D. 63. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1762-1764. — Pièces justificatives du 2e chapitre de dépenses du compte précédent. — Quittances des décimes et des rentes perpétuelles et seigneuriales. — Quittances de MM. Invel, trésorier en charge de l'église de Saint-Cande-le-Jeune; — La Heuse, représentant l'abbé de La Londe, doyen du chapitre de l'église métropolitaine de Rouen; — Langlois, chanoine régulier, fondé de procuration de M. l'abbé d'Andlau, prieur commendataire du Mont-aux-Malades.

D. 64. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1762-1764. — Pièces justificatives des 3e et 4e chapitres de dépenses du même compte. — Affiche pour la location de la maison de plaisance dite le Montfortin. — Mémoire du toisé de l'ouvrage de charpente que Louis Mallet, maître charpentier, a fait au collége, par ordre de M. Gilbert, architecte. — Quittance de M. Levasseur, pour sculptures faites par lui à la salle d'administration du collége.

D. 65. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1762-1764. — Pièces justificatives des 5e, 6e et 7e chapitres de dépenses du même compte. — Quittances de sommes payées pour acquit de fondations; — de M. Le Boullenger, imprimeur, pour avoir imprimé 100 affiches pour le cours de mathématiques, etc.; — du perruquier, pour l'*accommodage des cheveux* des 4 boursiers, MM. d'Éclan, d'Étanville, Brière et Thomas. — Mémoire du transport du corps de M. Du Fay, du noviciat en l'église du collége, par le clergé de Saint-Godard, en exécution d'un arrêt du Parlement. — Affiches pour la location des maisons.

D. 66. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1763. — Compte de recettes et dépenses rendu à messieurs de l'administration du collége royal par Michel Le Breton, comme ayant régi les biens des ci-devant Jésuites. — Le comptable se charge de 900 livres qu'il a reçues d'un Anglais pour le prix de la vente qui avait été faite, le 24 mai 1763, d'un tableau de Jouvenet : *la Présentation au temple*. — Pièces justificatives du premier chapitre de dépenses. Quittances des honoraires des professeurs du collége, du portier, du garçon de cour, etc.

D. 67. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1763. — Pièces justificatives des 2e, 3e, 4e et 5e chapitres de dépenses du compte précédent. — Quittances de M. Chellé, avocat au Parlement, secrétaire de l'administration du collége aux gages de 1,000 livres par an. — Inventaire des pièces concernant le prieuré des Deux-Amants. — État des travaux en charpente faits par Antoine Moya, maître charpentier à Gisors, aux différents bâtiments dépendant de la ferme du prieuré de Gisors et spécialement au four à ban.

D. 68. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1764. — Compte de recettes et dépenses rendu à messieurs de l'administration du collége royal par Michel Le Breton, comme ayant régi les biens des ci-devant Jésuites.

—Pièces justificatives des 1er et 3e chapitres de dépenses. — Délibération de l'assemblée du Bureau d'Alençon, présidée par Louis Néel de Cristot, évêque de Séez, qui nomme Michel Gérard receveur du collége. — Quittance par ledit receveur d'une somme de 1,000 livres pour les six derniers mois de l'année de la rente de 2,000 livres accordée au collége d'Alençon sur celui de Rouen, par lettres patentes du 20 juin 1765.

D. 69. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1766. — Pièces justificatives des 4e et 5e chapitres de dépenses du compte précédent. — Répartition au marc la livre des réparations du chœur de Bacqueville entre le curé et les décimateurs. — Travaux faits au noviciat pour démonter les épitaphes de l'église, — les lambris de la congrégation au collége, — les bibliothèques. — État des fossés existant aux prairies de Grandmont. — Fournitures au prieuré des Deux-Amants.

D. 70. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1766. — Compte de recettes et dépenses rendu à messieurs de l'administration du collége royal par Michel Le Breton, comme ayant régi les biens des ci-devant Jésuites. — Pièces justificatives des 1er et 2e chapitres de dépenses. — Quittances de MM. le marquis de Bacqueville, Lestrade, propriétaire du fief de la Prévosté, relevant du prieuré de Saint-Ouen-de-Gâny; de Sevrey et Regnauldin, prieurs de Grandmont; Vignon, prieur-curé de Lammerville.

D. 71. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1767.—Pièces justificatives du 3e chapitre de dépenses du compte précédent. — Quittances de réparations et de réédifications faites au chœur de l'église de Gisors; — à celui de Bacqueville et à la grange dîmeresse dudit lieu; — aux maisons du noviciat; — à la ferme du Montfortin, etc. — Mémoire du toisé du lambris et des enrichissements de cheminée sfaits dans les chambres de MM. les professeurs.

D. 72. (Liasse.) — 94 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1767. — Pièces justificatives des 4e et 5e chapitres de dépenses du même compte. — Mémoire des fournitures faites aux quatre boursiers du collége; quittances de l'apothicaire et du médecin, M. Boisduval : « 13 livres pour 2 saignées, 17 visites et 1 bandage. » — Compte que rend M. Grenier, principal, des sommes qu'il a reçues pour l'entretien des 4 boursiers du collége, en exécution de l'arrêt de la Cour du 5 février 1763. — État des frais d'un procès criminel pour tentative d'assassinat, instruit en la haute justice de Grandmont.

D. 73. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1770. — Compte de recettes et dépenses rendu à messieurs de l'administration du collége royal par Michel Le Breton, comme ayant régi les biens des ci-devant Jésuites. — « Du nombre des livres qui composoient la bibliothèque des Jésuites étoit un livre ayant pour titre : *Acta Sanctorum*, vulgairement appelé les *Bollandistes*, en 45 volumes in-folio. Il a été arrêté par le premier chef de la délibération du 2 mai 1768 que ce livre ne seroit pas exposé en vente et qu'il seroit accordé pour la bibliothèque publique de la cathédrale de Rouen, au prix offert de 1,250 livres. » — Pièces justificatives du 2e chapitre de dépenses. —Quittances des honoraires du principal, du sous-principal et des professeurs : l'abbé Gaudefroy, professeur de logique; Mulot, professeur de physique, aux appointements de 1,200 livres; Berthelot, professeur de seconde, aux appointements de 1,100 livres.

D. 74. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1770. — Suite des pièces justificatives du 2e chapitre de dépenses du compte précédent. — Quittances de Grenier, principal; Ligot, professeur de mathématiques; Dulague, professeur d'hydrographie; Hennequet, professeur de quatrième; Delaunay, professeur de cinquième; Guillermet, professeur de sixième.

D. 75. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1770. — Pièces justificatives du 3e chapitre de dépenses du même compte. — Quittances de décimes, portions congrues, rentes foncières et seigneuriales, signées par Broutin, procureur de l'abbaye de Marmoutier; Ravaise, procureur du prieuré de Longueville; Prévost, curé de Gisors; Le Dru, curé de Frenouville. — Extraits du registre du greffe des appréciations de grains du bailliage de Gisors en 1769.

D. 76. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1770. — Pièces justificatives du 4e chapitre de dépenses du même compte. — Quittances des réparations et réédifications à faire aux bâtiments et maisons du collége, au Montfortin, etc. — Mémoire d'ouvrages de menuiserie

que Mouard a faits pour le collége, par ordre du principal. — Pièces signées par MM. Gilbert, architecte; Aroux, curé de Sainte-Croix-des-Pelletiers; Bérard, curé de Saint-Étienne-des-Tonneliers.

D. 77. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1770. — Pièces justificatives des 5e, 6e, 7e et 8e chapitres de dépenses du même compte. — Quittances des frais faits pour la réparation de la couverture et charpente de l'église du collége; — des frais de vente de la ferme du Montfortin et de la bibliothèque. — Mémoire de la veuve Besongne, pour impression d'un mémoire contre mademoiselle Du Fay : « 5 feuilles in-fo, grand papier, à 150 exemplaires, 60 livres; passé une nuit et demie de 5 ouvriers, 6 livres; — 4 timbres, 4 livres. » — Honoraires payés à M. Boucherot Dufëy, avocat au Parlement et secrétaire de l'administration établie pour les affaires du collége.

D. 78. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1771. — Compte de recettes et dépenses rendu à messieurs de l'administration du collége royal par Michel Le Breton, comme ayant régi les biens des ci-devant Jésuites. — « Du temps des Jésuites, l'Hôtel-de-Ville aumônoit tous les ans une certaine quantité de blé; depuis la Société dissoute, MM. les maire et échevins avaient discontinué de faire cette aumône : mais ces Messieurs, déterminés par leur amour pour le bien public et dans la vue de former des sujets utiles à l'État et à la patrie, en excitant l'émulation dans le cœur des jeunes gens qui suivent les leçons de mathématiques et d'hydrographie, ont converti leur aumône en blé en une distribution annuelle de prix pour ceux des élèves qui se seront distingués par leur attention et leurs progrès, au dire des professeurs et au jugement de l'académie de Rouen. » — Quittances d'honoraires des professeurs.

D. 79. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1772. — Pièces justificatives des 4e et 5e chapitres de dépenses du compte précédent. — Total du traitement des professeurs, 18,325 livres. — Extrait du rôle de la seconde et dernière année de contribution des réparations faites à l'église de Chambors : signé de Nouville. — Mémoire de travaux faits aux fermes du Plessis et des Deux-Amants. — Quittance de frère Célestin Noirot, gardien des Récollets de Gisors.

D. 80. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1772. — Compte de recettes et dépenses rendu à messieurs de l'administration du collége royal par Michel Le Breton, comme ayant régi les biens des ci-devant Jésuites. — L'administration a accordé au principal du collége la franchise d'entrée et la livraison annuelle de 6 minots de sel, autrefois octroyées aux Jésuites, en considération de la réduction qu'il a éprouvée sur ses honoraires. — Total du traitement des professeurs, 18,875 livres. — Pièces justificatives des 2e et 3e chapitres de dépenses.

D. 81. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1772. — Pièces justificatives des 4e, 5e, 6e et 7e chapitres de dépenses du compte précédent. — Travaux de menuiserie au collége. — Mémoire pour fourniture d'un réverbère à 3 faces garnies de verre de Bohême, placé dans la cour du collége, acheté 54 francs.

D. 82. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1773. — Compte de recettes et dépenses rendu à messieurs de l'administration du collége royal par Michel Le Breton, comme ayant régi les biens des ci-devant Jésuites. — Ferme à Gâny-l'Ile, dite aussi *le Manoir seigneurial*, louée pour 9 ans à Simon et à Nicolas-Denis Lefebvre, moyennant 1,750 livres de ferme par an. — Quittances d'honoraires des professeurs.

D. 83. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1773. — Pièces justificatives des 4e, 5e, 6e et 7e chapitres de dépenses du compte précédent. — Travaux aux prieurés de Gisors et des Deux-Amants. — Quittances de M. Lesueur, secrétaire du Bureau de l'administration du collége, aux appointements de 200 livres par an.

D. 84. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1775. — Compte de recettes et dépenses rendu à messieurs de l'administration du collége royal par Michel Le Breton, comme ayant régi les biens des ci-devant Jésuites. — Pièces justificatives du 2e chapitre de dépenses. — Quittances de MM. Cotton Deshoussayes et Bourlier, professeurs émérites, de leurs successeurs, MM. Baston et Tuvache, professeurs de théologie, et de M. Faucon, professeur de philosophie.

D. 85. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1775. — Pièces justificatives du 3e chapitre de dépenses du compte précédent. — Quittances de MM. Boullé, trésorier de Saint-Candé-le-Jeune; Lemarié, trésorier de

Saint-Nicaise ; — Brossard de Grosmesnil, sieur de Cottévrard.

D. 86. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1775. — Pièces justificatives du 4e chapitre de dépenses du même compte. — Travaux à la chapelle du prieuré de Gâny ;— au chancel de l'église d'Auteverne ;— — « Mémoire des journées et fournitures de charpente que « Louis Mallet, maître charpentier, a faites à trois maisons « dépendantes du collége. »

D. 87. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1775. — Pièces justificatives des 5e, 6e, 7e et dernier chapitres de dépenses du même compte. — Quittances de M. Le Riche, curé de Limets, pour 24 livres accordées aux pauvres de sa paroisse; —de frère Tite Delemonté, gardien des Récollets de Gisors, pour 110 livres 5 sous, comme s'étant acquitté de la desserte du prieuré de Gisors.

D. 88. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1776. — Compte de recettes et dépenses rendu à messieurs de l'administration du collége royal par Michel Le Breton, comme ayant régi les biens des ci-devant Jésuites. — Pièces justificatives des 1er et 2e chapitres de dépenses. — Quittances de MM. Cotton Deshoussayes, Auger, émérites; Hamel, professeur de rhétorique. — Adjudication à un bourgeois de Rouen du déport (droit de l'archevêque aux revenus d'un bénéfice pendant l'année qui suivait la vacance) de la cure de Gisors pour 925 livres, par Pierre-Charles-Honoré Bridelle, vicaire général de l'archevêque de Rouen et official du diocèse.

D. 89. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1776. — Pièces justificatives des 3e, 4e, 5e, 6e et dernier chapitres de dépenses du compte précédent. — Quittance de M. Détancourt, commissaire administrateur de l'hospice général ; on lui avait remis 300 livres pour un quartier de l'aumône que les administrateurs du collége avaient accordée pour contribuer à l'entretien des écoles gratuites des enfants pauvres de Rouen.

D. 90. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1777. — Compte de recettes et dépenses rendu à messieurs de l'administration du collége royal par Michel Le Breton, pour la régie des biens des ci-devant Jésuites. — Au sieur Le Riche, curé de Limets, 120 livres pour ses pauvres; au sieur Duchesne, trésorier-administrateur de l'Hôpital général, 1,200 livres pour contribuer à l'entretien des écoles gratuites des enfants pauvres de Rouen; 900 livres au sieur Lécuyer, feudiste, pour la confection du terrier des seigneuries des Deux-Amants. — Pièces justificatives des 1er et 2e chapitres de dépenses. — Quittances d'honoraires des professeurs.

D. 91. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1777. — Pièces justificatives des 3e, 4e, 5e et 6e chapitres de dépenses du compte précédent. — Marché pour la réparation de la couverture de l'église du collége. — Ouvrages à la chapelle du prieuré de Gisors, — à l'église de Lammerville. — M. Maillard, administrateur-trésorier de l'Hôtel-Dieu, reconnaît avoir reçu de M. Le Breton la somme de 12,000 livres pour être constituée en rente au denier quatre et demi au profit du collége sur tous les biens de l'Hôtel-Dieu.

D. 92. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1778. — Compte de recettes et dépenses rendu à messieurs de l'administration du collége royal par Michel Le Breton, pour la régie des biens des ci-devant Jésuites. — Total des recettes, 82,060 livres; — de la dépense, 64,404 livres 10 sous 11 deniers — Continuation de secours au curé de Limets pour ses pauvres, — à l'Hôpital général pour l'entretien des écoles gratuites. — Pièces justificatives des 1er et 2e chapitres de dépenses. — Quittances des professeurs.

D. 93. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1778. — Pièces justificatives des 3e, 4e et 5e chapitres de dépenses du compte précédent. — Quittance de François-Georges Jui, gardien des Récollets de Gisors; — de M. Le Chartier, curé de Saint-Martin-la-Garenne, chapelain du prieuré de Gâny. — Mémoire d'une chasuble à fleurs d'or vendue 230 livres.

D. 94. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1779-1780. — Compte de recettes et dépenses rendu à messieurs de l'administration du collége royal par Michel Le Breton, pour la régie des biens des ci-devant Jésuites. — Total des recettes, 108,887 livres, — des dépenses, 109,132 livres. — Pièces justificatives du 1er chapitre de dépenses. — Quittances de MM. Busnel, professeur émérite, Formage, qui fut choisi pour le remplacer.

D. 95. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1779-1780. — Pièces justificatives du 2e chapitre de dépenses du compte précédent.—Quittances de MM. Bourdon, procureur de Saint-Ouen de Rouen; François Ango, Moulin, trésoriers de Saint-Cande-le-Jeune; Le Prévost, trésorier de Saint-Nicaise; Gourné, trésorier de Lammerville; Brossard de Grosmesnil, seigneur de Cottévrard.

D. 96. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1779-1780.—Pièces justificatives des 3e, 4e et 5e chapitres de dépenses du même compte. — Quittances de MM. Périer, curé d'Ambleville; Vignon, curé de Lammerville. — Ils reconnaissent avoir reçu de l'administration du collége, le premier 100 livres pour les pauvres de sa paroisse, le second 120 livres pour les ouvrages à faire au berceau du chœur de son église.

D. 97. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1781. — Compte de recettes et dépenses rendu à messieurs de l'administration du collége royal par Michel Le Breton, pour la régie des biens des ci-devant Jésuites. — Traitement des professeurs : l'abbé Baston, professeur de théologie, 1,700 livres; Tuvache, théologie, 1,700 livres; Mulot, physique, 1,400 livres; Faucon, logique, 1,400 livres; Hamel, rhétorique, 1,400 livres; Ligot, mathématiques, 1,300 livres; Dulague, hydrographie, 1,300 livres; Berthelot, seconde, 1,300 livres; Formage, troisième, 1,300 livres; Hennequet, quatrième, 1,200 livres; Delaunay, cinquième, 1,200 livres; Guillermet, sixième, 1,200 livres; — professeurs émérites : Cotton Des Houssayes, 1,000 livres; Auger, 800 livres; honoraires du principal, 2,000 livres; du sous-principal, 1,400 livres. — Total des recettes, 58,562 livres; — des dépenses, 42,313 livres. — Pièces justificatives des 2e et 3e chapitres de dépenses.

D. 98. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1781.— Pièces justificatives des 4e, 5e et 6e chapitres de dépenses du compte précédent.—Mémoires des travaux faits à l'église et au colombier de Gâny, aux couvertures et aux charpentes des bâtiments du collége endommagées par la tempête du mardi 27 février 1781. — Vente par adjudication d'arbres à Gâny et au prieuré des Deux-Amants.

D. 99. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1782. — Comptes de recettes et dépenses rendu à messieurs de l'administration du collége royal par Michel Le Breton, pour la régie des biens des ci-devant Jésuites. — Continuation de secours aux pauvres de Limets, — aux écoles gratuites des pauvres de Rouen.—200 livres à M. Parent, avocat, secrétaire de l'administration; 150 livres à M. Grenier, principal, pour la distribution des prix fondés par M. de Mesgremont. — Quittance de M. Boudier, successeur de M. Cauchois dans la charge de sous-principal.

D. 100. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1782. — Pièces justificatives des 3e, 4e et 5e chapitres de dépenses du compte précédent. — Ouvrages de charpente au prieuré de Gisors; — fournitures à la sacristie de l'église du collége. — Mémoire d'impressions faites par Me Machuel, par ordre de M. Le Breton.

D. 101. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1783. — Compte de recettes et dépenses rendu à messieurs de l'administration du collége royal par Michel Le Breton, pour la régie des biens des ci-devant Jésuites. —Continuation d'un secours de 1,200 livres en faveur des écoles gratuites des pauvres enfants. — Total des recettes, 88,898 livres;— des dépenses, 57,561 livres — Pièces justificatives des 1er et 2e chapitres de dépenses. — Quittances de MM. Hennequet et Delaunay, émérites, remplacés comme professeurs par MM. Dusaussay et Hébert.

D. 102. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1783. — Pièces justificatives des 3e, 4e et 5e chapitres de dépenses du compte précédent. — Quittances de Herlemont, vicaire à Gâny; — Georges Jui, gardien des Récollets de Gisors. — Réparations au pressoir du prieuré des Deux-Amants.

D. 103. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1784. — Compte de recettes et dépenses rendu à messieurs de l'administration du collége royal par Michel Le Breton, pour la régie des biens des ci-devant Jésuites. — Aumônes faites par le collége aux pauvres d'Ambleville, Auteverne, Gisors, Lammerville, Sotteville-lès-Rouen. — Payement de 7 livres 4 sous à une chandelière pour 24 godets de suif pour l'illumination publique à l'occasion de la publication de la paix. — Total des recettes, 109,330 livres; — des dépenses, 98,137 livres.

D. 104. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1762-1784. — Pièces justificatives des 3e, 4e et 5e chapitres de dépenses du compte précédent. — Réparations à la grange dîmeresse de Bacqueville. — Payements au principal de 75 livres pour la distribution des prix fondés par M. de Mesgremont, de 360 livres, pour les frais de l'*exercice* qui a précédé la distribution générale des prix du mois d'août. — Mémoire des ouvrages de maçonnerie faits aux bâtiments du collége, notamment à la salle de spectacle, par Le Febvre, maître menuisier. — Instruction sur l'état des biens du collége au moment de la suppression des Jésuites. — Divers états de biens du collége; du noviciat, de la résidence de Dieppe, de celle d'Argentan, et des rentes ayant appartenu aux missions de la Grèce, de la Perse et du Levant.

D. 105. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

XIIe siècle-1454. — Prieurés unis au collége de Rouen. — Prieuré de la Madeleine des Deux-Amants. — Bulle d'Innocent IV qui prend cet établissement sous la protection du Saint-Siége. — Fragment d'une charte de Gautier, archevêque de Rouen, portant confirmation de ses biens, à savoir : « Montem qui dicitur Duorum-Amantium....., feodum Asci del Hamel..., ecclesias Sancti-Petri de Juncheio..., S. Martini de Fornouvilla..., de Criquetot... decimam ecclesie S. Jovini..., capellam de Escraketuit..., 30 arpennos apud Auteiam..., unum ortum apud Romeleium. »—« Version des lettres de confirmation de Gautier, archevêque de Rouen, des chartes et donations faictes au monastère des Deux-Amants. » — Copie d'une autre charte du même prélat, où sont énumérées toutes les donations faites à ladite maison. — Lettres de Guillaume, cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen, par lesquelles, afin d'aider à la réparation de l'église du prieuré, ruinée pendant la longue guerre qui venait de finir, il accorde des indulgences à ceux qui, pénitents et confessés, la visiteraient à certains jours de l'année et y déposeraient quelque aumône.— « Bulle du pape Nicolas V, autorisant le cardinal d'Estouteville, pour le récompenser des services qu'il avait rendus à l'Église romaine, à concéder jusqu'à un an d'indulgences à ceux qui contribueraient à la restauration des églises de France; — à la construction et réparation des ponts et passages. »

D. 106. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 9 pièces, parchemin.

XIIe siècle-1381. — Prieuré des Deux-Amants. — Confirmation par Roger de Berville de la donation faite audit prieuré des églises : « *Beate Marie de Rupierre, Beati Petri de Juncheio, S. Marie de Wimont, S. Martini de Fornevilla, S. Germani de Crichetot, S. Jovini, S. Wandregisili de Bervilla, Beate Marie de Loermevilla.* » — Donations par Guillaume de Baudribosc de la dîme du moulin de *Berre*, à Berville; — par un seigneur, à son retour de Jérusalem, d'un millier d'anguilles de rente annuelle au commencement du carême, à Rupierre; — par Roger de Roncherolles, chevalier, à Robert, clerc choisi pour chapelain, et à ceux qui lui succéderont dans cette charge, et dont la présentation est réservée au prieur du mont des Deux-Amants, de 7 acres près la couture du *Rossel*, de 2 acres et demie en Branlecrote, de l'arrière-dîme de tout son domaine de Veuquesin, et d'un muid de blé aux moulins de Petiville-en-Caux. — Confirmation par Geoffroy de Roncherolles, chevalier, frère et héritier de Girard de Roncherolles, *armiger*, de la donation faite par celui-ci de 60 sous de rente aux religieux du mont des Deux-Amants. — Ratification du même contrat devant l'official de Rouen. — Charte de Louis le Hutin qui autorise Ide de Meulan, comtesse d'Aumale, à donner 31 livres parisis de rente pour la création de quatre chapelles à l'abbaye du Trésor et aux prieurés du Val-Guyon, des Deux-Amants et de La Haye-le-Comte.— Sentence des requêtes de l'hôtel, qui accorde congé de cour aux religieux opposants à l'exécution d'un brevet par lequel le roi Charles VI avait, à son joyeux avénement, donné une place dans ledit prieuré à Guillaume Du Hourmet. — Extrait de Grégoire de Tours *de Gloria confessorum, cap.* 32, relatif aux Deux-Amants.

D. 107. (Liasse.) — 1 pièce, papier; 25 pièces, parchemin.

1122-1450. — Donations aux religieux des Deux-Amants : par Raoul de Vaux, d'une terre et de deux gerbes de dîmes le long du chemin allant *à monte Duorum Amantium ad Plexeium*; — par Robert, archevêque de Rouen, de l'église *S. Michaelis de Anfreivilla subtus Monte* (Amfreville-sous-les-Monts), que lesdits religieux feront desservir par un d'eux; — par Pierre Minguet *de Plessiaco*, de 5 sous tournois de rente sur une acre de terre *apud Pleseium juxta ortum Domini Regis*; — par Mathilde, dame et *hera* de Cailli et de Vaudemont, de terres en la forêt de Bacqueville « ante dominium suum de Escriquetun « inter culturam ipsorum et Bonam-Maram; »—par Nicolas de Gauville, bourgeois de Caen, d'un masage en la rue Saint-Jean de ladite ville; — par Guillaume de Quatremares, de la dîme de son tief à Crasville; — par Hamond Baudouin de Manneville, de 4 setiers de blé à Criquetot.—

Accord entre Jean, curé de Cuverville en Vexin, et Robert, chapelain de la chapelle Saint-Laurent, de la fondation des seigneurs de Roncherolles; — les droits paroissiaux y sont spécifiés. — Ventes et donations faites à ladite chapelle. — Vente par Jean de Clère, chevalier, et Gilles de Gamaches, sa femme, à Pierre Rondel, écuyer, de tout le fief qui leur est venu de la succession de messire Robert de Gamaches à Amfreville-sous-les-Monts et à Seuneville, pour huit-vingts et sept moutons de bon or. — Lettres d'amortissement accordées par le Roi Charles V aux religieux des Deux-Amants pour leur fief du Plessis-Nicole, moyennant la somme de 200 francs d'or.

D. 108. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

XIIe siècle-1330. — Donations aux religieux des Deux-Amants : par Renaud de La Mare *de Fago-Typi* Foutipou, plus tard Flippou) d'une demi-acre à Lestokei; — par Guy de La Rochette, chevalier; — par G. de Poissy, chevalier, seigneur de Noyon-sur-Andelle; — par Simon de Mansigny, chevalier, seigneur de *Puceio* (Puchay), de biens à Houville; — par Guillaume de *Gaillartbosc*, du droit de présenter à sa chapelle et du champ de Hocheril, ladite donation faite par ce seigneur le jour de la dédicace de cette chapelle et en présence de Jean, doyen de l'église de Rouen; — par Gaultier, archevêque de Rouen, de l'église de Gaillartbosc, qui lui avait été remise par Guillaume de Gaillartbosc; — par dame Eufémie de Fluri, de 3 acres de terre à *Gaillartbosc*, deux *de super vallem*, une au champ *Ermentru*, pour l'entretien d'une lampe qui brûlera jour et nuit devant l'autel de la bienheureuse Marie-Madeleine, patronne des religieux des Deux-Amants, et d'une rente en blé sur le moulin de *Flori* pour faire un anniversaire à la donatrice; — par Mabile de Bosenormant, de 3 acres de terre au Champ-Bouet; — par Ouldevert de Venables, Renaud de Muids, chevalier, Roger Malesmeins, chevalier, Jeanne, veuve de Guillaume de Mesy, chevalier, Jacques Le Prevot, de biens à Muids (in Modiis, apud Modias, in Modiis, in territorio de Meisieres, à Muyes); — par Ricard Cardon, fils d'Hosbert *Auriga*; — Jean, dit *de Crues de Alisio*; — Pétronille, veuve d'André, de biens à Pont-Saint-Pierre; — par Robert de Sartiax, de rentes à Romilly; — par Ide de Meulan, pour une chapelle aux Deux-Amants, de son moulin à Romilly-sur-Andelle, dit Estorsel; — par Heluis, fille de Barthélemi Du Plessis; — par Mathilde La Mercière, de biens à Haute-Rive; — par Guillaume de Roncherolles, chevalier; — par Guillaume de Roncherolles, *armiger*, de rentes sur le moulin de Haute-Rive.

D. 109. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin.

1175-1312. — Donations aux religieux des Deux-Amants : par le roi Louis le Gros, de 50 arpents de terre à Autie (apud Auteiam) et du droit d'usage en la bruyère du Val-Renier; — par Hugues de Fay, fils d'Odon de Triel, de son bois d'Autie, dit La Vacherie; — par Gui Le Loup, chevalier, de toute sa moisson d'Autie et de 5 sous parisis de rente sur la chapelle Saint-Thomas, dépendant du prieuré des Deux-Amants; — par Pierre et Guillaume de Monamer; — par Simon, dit Roussel, chevalier; — par Guillaume de Bosemont, écuyer; — par Jean de Bullis, archidiacre du Grand-Caux; — par Jean de Ons, chapelain de la chapelle Saint-Jean-Baptiste en la cathédrale de Rouen, de droits et de biens à Triel; — par Roger de Roncherolles, du droit de patronage de la moitié de l'église de Vénestanville. — Ratification par Michel *de Lana*, bourgeois de Rouen, des donations faites par son oncle Bertin *de Lana*. — Accords entre les religieux des Deux-Amants et Agnès Du Montier, fille de Richard Le Roux, au sujet du patronage de Vimont; — entre eux et Pierre de Saineville, écuyer, au sujet d'une rente. — Fieffe aux mêmes par Jean, sieur de La Roche, chevalier, de sa terre du Val-Renier. — Vente aux mêmes par Guillaume Buetot de Toqueville de ce qui lui appartenait à Saint-Martin-au-Bois et à Cuverville dans le Vexin normand. — Lettres de l'official de Rouen : vente par Osbert de Fécamp et *Plesencia*, sa femme, à Gautier Des Fonts, pour 60 sous tournois, d'un tènement à Saint-Maclou de Rouen, *in ponte Honfredi juxta portam*. Ils retiennent sur ce tènement une rente annuelle d'une once de cumin.

D. 110. (Liasse.) — 23 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1364-1679. — Copies de chartes royales et de sentences du bailliage de Rouen, relatives à l'amortissement des biens du prieuré des Deux-Amants; — au privilège dont il jouissait de ne bailler aveu ni serment de fidélité. — Lettres patentes du roi Henri IV par lesquelles, à la requête de son aumônier ordinaire, Nicolas Tierceliu, abbé du Val-Richer et prieur des Deux-Amants, il confirme ledit prieuré dans ses possessions, franchises et libertés. — Enquête faite par Pierre Alorge, sieur d'Ardanville, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Gisors et président au siége présidial dudit bailliage, au sujet de la perte, brûlement et soustraction des lettres et écritures concernant les biens et revenus du prieuré des Deux-Amants. Un témoin dépose qu'un capitaine nommé Beauregard et deux autres dont il ne peut dire le nom, tenant du parti de la Ligue, avaient tenu garnison dans la-

dite maison avec leurs compagnies, incommodant tout le pays, à raison de quoi les garnisons de Louviers, Vernon et Andely, tenant le parti du Roi, avaient entrepris sur eux et s'étaient rendus maîtres de la place après avoir mis le feu à la grande porte de la maison. — Copie d'une bulle de Paul V et sentence d'excommunication de François Guernyer, licencié en l'un et l'autre droit, chanoine et official de Rouen, contre les usurpateurs des biens du prieuré des Deux-Amants. — Procès-verbal de la semonce faite aux ecclésiastiques de la sergenterie de Pont-Saint-Pierre, notamment au prieur des Deux-Amants, de se trouver à Rouen à l'hôtel commun le 29 juillet, à 1 heure du soir, pour procéder à la nomination de députés du bailliage aux États-Généraux de 1614.

D. 111. (Liasse.) — 26 pièces, papier; 9 pièces, parchemin.

1530-1632. — Procès-verbal de la mise à exécution par Nicolas de Ganay, conseiller du Roi en son Grand-Conseil, d'un arrêt du même Conseil rendu en faveur de Nicolas Chauvin, protonotaire du Saint-Siége, prieur des Deux-Amants, contre Geoffroy Le Roy, prétendant au même titre en vertu de provisions apostoliques. — Certificat de la mort de messire Charles Tiercelin, abbé commendataire de Fontaines-les-Blanches et prieur des Deux-Amants et de l'église de Saint-Rémy de Marines, inhumé en l'église dudit Marines, le 28 juillet 1587. — Pouvoir donné par Jacques Le Coq, clerc de Paris, prieur des Deux-Amants, à Antoine de Bigars, sieur de La Londe, chevalier de l'ordre, capitaine de 50 hommes d'armes, commandant en l'absence de M. de Villars, pour transiger avec les religieux au sujet de leurs vivres et de leur vestiaire. — Concordat entre Nicolas Tiercelin Du Bosquet, conseiller, aumônier ordinaire du Roi, prieur des Deux-Amants, et les religieux frère Charles Lequeux, sous-prieur, frères Pierre de Fresnes, grand vicaire, Robert Le Febvre, Claude Le Febvre, curé d'Amfreville, Thierry Brametot, curé de Berville, Charles de Lyon et Jacques de Houetteville. — Procès entre messire Jacques de La Ferté, conseiller, aumônier ordinaire du Roi, abbé de Sainte-Madeleine de Châteaudun, chanoine de la Sainte Chapelle de Paris et prieur du prieuré des Deux-Amants, et les frères Charles de Lyon et Jacques de Houetteville, religieux de ladite maison, au sujet des pensions à leur payer et de la réception des novices. Le prieur signale les désordres existants dans le prieuré : manque absolu de discipline et d'esprit religieux; violences commises contre ceux qu'on avait tenté d'introduire pour donner le bon exemple; le prieur se défend de l'accusation portée contre lui de s'être saisi de tous les titres du prieuré, « lesquels ils savent bien avoir esté bruslez, desrobez et emportés lors de la prise, pillage et incendie dudit prieuré, et que, sy peu qu'il en a, ce ne sont (que) quelques vieils contracts en latin, du tout inutils, restez dudit pillage et incendie, les ungs à moitié bruslez et les autres à moitié pourriz. »

D. 112. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1632-1649. — Mémoire de M. de La Ferté, prieur, contre le frère Charles de Lon, dont il signale la vie licencieuse : « Ne luy fault demander aultre œuvre que de « boire, manger, dormir, quereller, menacer et estre vaga- « bond. » — Notes, requêtes, mémoires relatifs aux différends survenus entre les Jésuites et les religieux du prieuré des Deux-Amants, à cause de la réforme que les chanoines de la congrégation de France prétendaient y introduire et au sujet de l'exécution des concordats faits avec les réformés. — Opposition des Jésuites à l'introduction desdits chanoines ;— mémoire de ceux-ci contre les Jésuites, présenté à la marquise de Senecey, accompagné de notes marginales servant de réponse aux plaintes des chanoines. — Règlement pour le prieuré des Deux-Amants, conforme à celui qui y fut établi l'an 1638 et aux visites des dernières années 1648 et 1649, par l'ordre de monseigneur. — Imprimé portant pour titre : « Partage et l'arrêt du Conseil avec les religieux de la Couronne de 1630. » — Mémoire des ornements de l'église du prieuré des Deux-Amants. — Accord entre les Jésuites et les chanoines des Deux-Amants, au sujet de la reconstruction de l'église. — Approbation par M. l'abbé Terrisse, vicaire général de l'archevêque de Rouen, d'une chapelle nouvellement construite sous l'invocation de saint Michel, au hameau du Plessis, paroisse d'Amfreville-sous-les-Monts, au manoir des Jésuites. — Acte de la bénédiction de ladite chapelle par M. Michel Fatin, curé de Villerets.

D. 113. (Liasse.) — 77 pièces, papier; 21 pièces, parchemin.

1620-1651. — Difficultés entre les Jésuites et M. de La Ferté, au sujet du retard qu'il mettait à les envoyer en possession du prieuré des Deux-Amants, qu'il avait résigné en leur faveur; — de la pension de 5,600 livres qu'ils s'étaient engagés à lui payer sa vie durant. — Lettres dudit prieur, des pères Jordain Foresterie, Galtier, Simon de La Hogue ;—les Jésuites craignent que M. de La Ferté ne change de disposition à leur égard; — ils trouvent que la pension qu'ils ont à payer dépasse les bénéfices qu'ils retirent de sa donation. — Accords entre lui et les pères Louis Cellot, François Puigeollet, recteurs du collége. — Extraits de comptes ; — quittances, états du revenu. —

Testament de M. de La Ferté, autrement dit M. de La Madeleine. — Procès avec François Barbier, sieur de Beaupré, son exécuteur testamentaire. — Lettre d'Étienne Binet au R. P. Jean Barthélemy, recteur du collége de Rouen : « Tout est icy fort calme, Dieu mercy. Mr de Soissons « estant à Angiers avec toutes ses gens et son argent, « il sera malaisé d'avoir les 500 escus, et sera néces- « saire de voir la fin de tout ce tintamarre. »— Lettre de M. de La Mesnardière : il recommande au père Phelipeaux, recteur, un pauvre écolier, Fourquemin, qui, désirant continuer ses études pour être prêtre, voudrait être employé comme balayeur au collége; il demande des renseignements « sur la grande nouvelle qui court à Paris et ici (à « Courbespine) de la réduction de Montauban et de La Ro- « chelle, si les écoliers sont rentrés au collége, et comme il « va de la santé de la ville de Rouen. » — État des fermiers du prieuré des Deux-Amants, réduits au pain d'avoine à cause de la nielle arrivée sur les blés en 1649.

D. 114. Liasse. — 77 pièces, papier; 21 pièces, parchemin.

1507-1665. — Factums imprimés, mémoires, extraits, etc., concernant des procès survenus au sujet de la côte des Deux-Amants et de la pâture de Romilly, en premier lieu, entre le prieur Charles Tiercelin et le procureur du Roi, sur le fait des friches et aliénation des terres vaines et vagues; — postérieurement, entre M. de La Ferté et les Jésuites, d'une part, et les paroissiens et habitants de Pitres, Romilly, Pont-Saint-Pierre et le marquis de Roncherolles, d'autre part, lesdits paroissiens fondant leur droit sur une donation qui leur avait été faite par « feu, de bonne mémoire, Biétrix de Nevers, comtesse de « Pavye, dame de la vallée d'Andelle. » — Sentence de Christophe de Thou, sieur de Saint-Germain et de La Grandmaison, grand maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts en Normandie, commissaire du Roi sur le fait des fieffes et aliénations des terres vaines et vagues, bois, abroutis, etc..., par laquelle il déclare que les 2 pièces de terre en question n'étaient pas de nature à être fieffées d'après les commissions, qu'elles seraient distraites des affiches comme non fieffables, qu'elles devaient être considérées comme appartenant au prieuré et dépendant de sa propre dotation et fondation.

D. 115. (Liasse.) — 66 pièces, papier, 3 pièces, parchemin.

1665-1781. — Nouveau procès au sujet de la pâture des Deux-Amants entre les Jésuites et, après leur suppression, l'administration du collége, d'une part, et les habitants de Pont-Saint-Pierre, Romilly et Pitres. — Long mémoire en faveur de ces derniers. — Consultation pour le collége, de M. Langlois de Louvres, avocat au Parlement de Normandie. — Mémoire à consulter, où se trouve rapportée une charte de Robert, comte de Leicester, d'environ l'an 1180, par laquelle ce seigneur donne au couvent des Deux-Amants « pasturam... inter montem Duorum-Amantium et Andellam. » — Terrier intitulé : Réunion générale pour le prieuré des Deux-Amants. — Ordonnance de Barrin, marquis de La Galissonière, commissaire départi en la Généralité de Rouen, enjoignant qu'à la requête d'Antoine de Pégulhan, avocat au Parlement, tous possesseurs de domaines, usages, communs et communaux auront à représenter leurs titres. — Baux de la pâture des Deux-Amants.

D. 116. (Liasse.) — 40 pièces, papier; 67 pièces, parchemin.

1427-1736. — Titres de propriété, baux, appréciation d'un moulin à blé situé sur l'Andelle, au hameau de Haute-Rive, en la paroisse de Romilly, donné au prieuré des Deux-Amants par la comtesse d'Annale. — Reconnaissance passée à la requête de Robert le Grand, prieur, devant le lieutenant du vicomte de Gisors en *la Vicomté du Veuguessin d'Andely*, par les habitants de la paroisse de Foutipou (Flippou): ils se déclarent astreints à fournir les mesures du moulin de Torsay. — Contestation entre Michel Langlois, autre prieur, d'une part, et les religieux de Lire et Pierre de Roncherolles, baron de Heugueville et de Pont-Saint-Pierre, au sujet du moulin de Haute-Rive, démoli pendant les guerres des Anglais, et demeuré pendant longtemps en ruine; il avait été reconstruit vers 1479, à quelque distance en amont de son primitif emplacement, au grand préjudice, prétendait-on, du pré du Besle et du moulin à foulon du seigneur de Pont-Saint-Pierre, au préjudice aussi du moulin de Lire, et en général de tous les riverains. — Procès à la Table de marbre du Palais de Rouen; — accords et transactions entre les Jésuites et Charles Guérout, sieur Du Manoir, au sujet d'un long fossé creusé par les premiers à Romilly.

D. 117. Liasse. — 59 pièces, papier; 18 pièces, parchemin.

1496-1759. — Acquisitions, baux de biens aux environs du prieuré des Deux-Amants. — Vente par messire Robert Ancel, prêtre, aux religieux des Deux-Amants, d'une demi-acre de terre au triége du Melleret, en la paroisse d'Amfreville-sous-les-Monts; — décret des héritages qui furent à Pierre Belissent; transaction par laquelle les enfants dudit Belissent se désistent de leurs prétentions sur la part de leurs biens, dont les religieux des Deux-

Amants s'étaient rendus adjudicataires. — Bail à Jean Le Roux, marchand, demeurant à Rouen, le premier qui ait fait flotter sur la rivière d'Andelle, en 1490, « du port et « arrivage du boucque d'Andelle, depuis Andelle jusqu'à la « pointe de l'isle du Châtel, réservé le passage des bateaulx « de Poses jusqu'à deux ans. »—Bail de l'île du Castel, dépendante des Deux-Amants, pour 30 livres tournois par an, à Jean et Nicolas Duval. Le bail est fait devant Jean de Lux, écuyer, sénéchal du prieuré des Deux-Amants, par Jean Coiffier, domestique du prieur Nicolas Tiercelin, et stipulant au nom d'Antoine de Bigars de La Londe, chevalier, capitaine de 50 hommes d'armes, etc. — Sentence contre des particuliers qui avaient usurpé sur les terres dépendantes du prieuré.

D. 118. (Liasse.) — 74 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1601-1750.—États et arpentages des terres dépendantes du prieuré des Deux-Amants, occupées par des fermiers. — « Mémoire des terres que tient Tristan Barbey « desquelles il a jouy depuis l'année 1594. » On y signale, comme existant sur la paroisse de Pitres, les triéges de La Varenne, des Marests, du Pollet, de la rue du Taillis, du Port, de la Sente-au-Trouant, d'Entre-deux-rues, des Burauls, des Fosses-Corbeil, des Petites-Fosses, du Val-Renou, des Barrières-du-Manoir, des Haies, des Courtils, des Bois de Monsieur, de Lolly, de La Haute-Voie, de Fossouin; ledit mémoire signé par Tiercelin, abbé du Val-Richer, prieur des Deux-Amants. — « Ensuit par mémoire la plus « grande partye des héritages, scitués en la paroisse de « Pistres, sur lesquels plusieurs particuliers habittans de la « paroisse du Manoir-sur-Seine prétendent droit de che- « min ou sente. » — « Mesure des masures et terres la- « bourables, dépendantes du domaine non fieffé de la sei- « gneurie de Foutipou. »—On y signale le clos du Hamel, le jardin de la Fontaine, les triéges de la Voie-des-Loges, du Bois-le-Ray, des Cavées, de Thileron, de l'Homme-Mort, de La Pierre, des Broches, du Val-Bellaiche, du Mont-d'Orgeville, de Pissemare, du Valmorin, du Quesne-au-Porc et des Vallots. — Procès entre M. Duval, prêtre, et les Jésuites, au sujet de la terre du Plessis, dont son frère avait été fermier.

D. 119. (Liasse.) — 51 pièces, papier ; 11 pièces, parchemin.

1499-1763. — Baux de terres à Pitres; poursuites contre un nommé François Le Hec, pour avoir payement de fermages arriérés. — Modération de l'imposition faite sur les Jésuites pour leur contribution aux réparations du presbytère de Romilly. — Quittances de payement de ladite imposition. — Permission accordée à plusieurs particuliers par les religieux du prieuré de faire tirer de la pierre de la carrière des Deux-Amants.—Baux d'une vergée de terre à Pitres, au terroir du Val-Regnout, pour 10 sous tournois ; — d'une vergée au même lieu, entre deux rues, pour 18 sous tournois par an, en 1499. Cette seconde pièce avait été achetée cette même année au prix de 9 livres et 5 sous pour vin. — En 1515 une demi-acre à Pitres, baillée pour 40 sous tournois par an.

D. 120. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1626-1666. — Procès-verbaux de délits commis dans les bois du prieuré des Deux-Amants ; assignations données en conséquence aux délinquants pour se voir condamner à l'amende. — Rôles des amendes prononcées aux plaids des seigneuries des Deux-Amants, par les sénéchaux desdites seigneuries, Alexandre Planterose, Jean Bétille, Pierre Bétille, Charles Bétille, avocats en la Cour.

D. 121. (Liasse.) — 97 pièces, papier; 19 pièces, parchemin.

1599-1691. — Baux des bois des Deux-Amants ; — procès-verbaux des délits commis dans lesdits bois ; exploits des sergents ; rôles des amendes prononcées aux plaids par les sénéchaux. — Arrêt du Conseil d'État, portant qu'il sera informé des abus commis par les ecclésiastiques et gens de mainmorte en la vente de leurs bois, avec défenses de couper aucun arbre de futaie, sur les peines portées par les ordonnances ; au bas de cette pièce : ordonnance de Jean Le Féron, écuyer, conseiller du Roi, commissaire général nommé par Sa Majesté pour la réformation des eaux et forêts de France et à la charge de grand-maître au département de Normandie, pour l'exécution dudit arrêt (imprimé). — Bail par Nicolas Tiercelin, prieur, demeurant en l'hôtel des Deux-Amants, paroisse Saint-Maelou, à Rouen, à Denis Bourdet, des bois du prieuré, consistant en plusieurs ventes de bois taillis appelées Letreval, la Genetée, Simonnet, la Vente-du-Puits, Secrétain, le Câble, le Tiers-et-Danger, la Vente-Pouchet, le Quesne-aux-Dames, le Château-Sarrasin, Lestoqué et la Mare-Luçon ou Luchon.

D. 122. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1624-1677. — Procédures, mémoires, comptes, correspondance et autres pièces informes concernant la vente des bois du prieuré des Deux-Amants et le droit de tiers et danger prétendu sur lesdits bois. — « Factum pour les recteur et religieux du collége royal des pères Jésuites de Rouen, chargés du fait de messire Jacques de La Ferté,

ci-devant prieur des Deux-Amants, et de celui de Louis Blyer, receveur dudit prieuré, appelant de sentence donnée en la juridiction des eaux et forêts du siége général de la Table de marbre du Palais de Rouen, contre Élisabeth Beguy, veuve de maître François Raffart, vivant receveur du domaine et travers d'Andely et Vernon engagé au duc de Nemours, tutrice des enfants mineurs dudit défunct et d'elle, en la présence de maître Jean Rouen, procureur au siége présidial d'Andely, et maître Pierre Ouldart, greffier en la juridiction des eaux et forêts dudit lieu. » — Lettres du père César Pallu au père Petit, procureur du collége de Rouen, au sujet des bois du prieuré des Deux-Amants.

D. 123. (Liasse.) — 26 pièces, papier; 13 pièces, parchemin.

1363-1616. — Procès entre M. de La Ferté, prieur des Deux-Amants, et M. George Alorge, sieur de Saineville, au sujet des arbres plantés entre les bois dudit seigneur et la Vente-du-Puits. — Vidimus par Charles V de lettres qu'il avait données, comme duc de Normandie et dauphin de Viennois, par lesquelles, en considération des bons et agréables services que lui avait rendus, au fait de la guerre, Jacques Des Essarts, son huissier d'armes, il lui avait octroyé la permission de vendre 100 livrées de terre ou de rente que celui-ci tenait du Roi, au fief de Pont-Saint-Pierre et de Cottevrart. — Lettres de Philippe de Magneville, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen : « sire Jean Filleul, citoyen de Rouen, vend à Ro- « billard de Gaillartbosc, pour 50 francs d'or, les bois appelés « communément *les bois qui furent à ceux de S. Liénard.* »

D. 124. (Liasse.) — 63 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1609-1693. — Baux et arpentages des bois des Deux-Amants. — « État des frais et dépenses pour l'usance des « bois en l'année 1650, consistant en 2 ventes, sçavoir : la « vente de la Mare-Luchon et la Vente-du-Puits. »—Visite des ruines du prieuré des Deux-Amants, par Guillaume Péricard, conseiller au Parlement, commis à ce par arrêt de ladite Cour, en conséquence d'une requête adressée par le prieur Nicolas Tiercelin, pour qu'il lui fût permis de faire couper des bois de haute futaie : « A esté remonstré par le dit Tiercelin qu'en l'année 1593, pendant les derniers troubles, les ruynes et démolitions des bastiments du dit prieuré seroient advenus par le feu mys par les gens de guerre, comme il est notoire au pays. » — Consentement au projet de vente des deux triéges de bois de la Mare-Luçon et de Lestoquay, par les religieux composant la communauté des Deux-Amants, Lequeu, de Fresnes, Le Feburc, Bremetot, de Houetteville, de Lion.

D. 125. (Liasse.) — 115 pièces, papier; 8 pièces, parchemin.

1693-1783. — Nominations de garde-chasse et de messier. — Procès-verbaux de ces officiers ; — adjudications de bois ;— reconnaissances fournies par les adjudicataires des bois taillis des Deux-Amants, du nombre de baliveaux anciens et modernes trouvés et marqués dans chaque coupe. — Procès-verbal du devis et de l'adjudication de la démolition et reconstruction de l'église des Deux-Amants à Jacques Cécille, pour le prix de 9,400 livres tournois. — Arrêt du Conseil d'État pour l'approvisionnement de bois de la ville de Paris : « En 1714, la difficulté de voiturer des bois à brusler dans la ville de Paris, causée par le peu d'eau qu'il y a eu dans la rivière et dans les autres rivières y affluentes, empêche d'en conduire suffisamment pendant l'été ; les chantiers n'ont pu être remplis, quelque diligence qui ait esté employée à faire voiturer une grande quantité de bois. »

D. 126. (Liasse.) — 60 pièces, papier; 20 pièces, parchemin.

1473-1761. — Baux par les prieurs des Deux-Amants, Michel Langlois, Étienne de Longuemare, messire Nicolas de Neufville, conseiller du Roi en sa Cour de Parlement de Paris ; Jacques de La Ferté, de 18 acres de terre à Houville. — Par le bail de 1473, le fermier est assujetti à payer 40 mines de blé de ferme par an, bon blé, loyal et marchand, 12 deniers moins que le choix, mesure de Pont-Saint-Pierre, et à marner les terres qui en auraient besoin, sans rabais. — Mention dans le bail de 1490 de la culture du *secourgeon*. — Projet de vente de terre à Houville à noble homme Marc-Antoine Seglise, sieur de Bouges, écuyer tranchant de la Reine-Mère, capitaine de Vernon. — « État, situation, bouts et côtés des terres de « Houville. » — Bail de rentes seigneuriales à Mesnil, Tournedos, Vaudreuil et Léry, de la maîtrise du passage des bateaux montants à Poses, du pellage et bremennage, depuis l'île des Pommiers jusqu'à Vateport.

D. 127. (Liasse.) — 63 pièces, papier; 31 pièces, parchemin

1438-1763. — Droits de chauffage du prieuré des Deux-Amants, au buisson de Bacqueville.—« Inventaire des écritures dont s'aide le recteur des Jésuites de Rouen pour justifier le droit qu'ils ont de prendre 20 cordes de bois à bâtir et autres droits dans ledit buisson : 1° de la donation en latin faite par Gouel de Vaudemont, seigneur

de Bacqueville, aux religieux des Deux-Amants, de la terre et chapelle d'Escriquetuit, avec tout son plain et entier usage de bois en la forêt de Bacqueville, de l'année 1177..... » — Confirmation de ce droit par le roi Henri IV. — Arrêt de la Table de marbre du Palais de Rouen en faveur du prieuré. — Mandements pour la délivrance du droit de chauffage, de la part des souverains maîtres, des enquêteurs et généraux réformateurs et des officiers des eaux et forêts : Jean de Rohessart,—Pierre Le Cordier, lieutenant général de Jean de Montauban, amiral de France, etc.; — Guillaume de Harcourt; — Louis de Bonenc, dit de La Rochete, maître d'hôtel du Roi; — Jean Le Sec, sieur de Gaillarbois, lieutenant général de Guillaume Casenove, dit Coulomb, vice-amiral de France; — Jean Alorge, verdier de la forêt de Longbouel; — Pierre Le Cordier, sieur de Rainfreville, lieutenant général de Jacques de Silly, sieur de Lourray, chambellan du Roi; — Robert Alorge, lieutenant général de Dupuis, verdier de la forêt de Longbouel; — Jean d'Orglandes, sieur de Prétot, de Gaillartbosc et de Noyon-sur-Andelle; — Thomas des Essarts; — Romain Sauguin; — Henri Clausse de Fleury; — Nicolas Clausse de Fleury; — Claude Fatin; — Pierre de Benserade, sieur de La Motte, Angoulles et Aron; — Jean Vialar. — Procès-verbal dressé par Tristan et Jean Le Roy, maîtres charpentiers, des réparations à faire au prieuré des Deux-Amants; lettre de M. Nicolas Clausse de Fleury à ce sujet.

D. 128. (Liasse.) — 69 pièces, papier; 11 pièces, parchemin.

1607-1782. — Baux de terres à Gaillardbois, à Vatteville, par le prieuré des Deux-Amants et par le collége. — Aveu à Nicolas de Fremont, marquis de Rosay, grand audiencier de France, par le père César Pallu, recteur du collége. — Arpentage des terres de Gaillardbois; indication de triéges : l'Épinette, le Mont-Saint, la Garenne, la Porte-des-Champs, la Marion, le Bosequet, le Fossé-aux-Buteux, etc. — Baux de dîmes à Frenouville, Lammerville, Orgeville, Rye. — État général des terres de la paroisse de Frenouville, sur laquelle le collége de Rouen perçoit les grosses dîmes au droit du prieuré des Deux-Amants.

D. 129. (Liasse.) — 26 pièces, papier; 10 pièces, parchemin.

1493-1662. — Titres de propriété des fiefs de Havars et de Gamaches à Saineville, vendus par les religieux du prieuré des Deux-Amants à Martin Alorge, en 1564, et que plus tard ils voulurent *retraire*. — Déclaration des parties du temporel du prieuré, présentée au vicaire général de l'archevêque et aux députés du clergé du diocèse. — Cession de biens par Martin Alorge, à cause de la débilité et impuissance de sa personne, en faveur de Georges Alorge, sieur de La Muette, son fils unique; — le père se réserve à Senneville ce qu'il faudra pour meubler deux chambres et garde-robes du grand bâtiment de brique, ses coffres, son fil, filasse et toiles, avec les meubles d'une cuisine, une écurie pour sa haquenée..., une tourelle à *faire poullier*, une part du colombier, la jouissance de 12 acres de terre à faire blés et de 12 autres acres à faire trémois; le fils s'engage à pourvoir par mariage demoiselle Renée Alorge, sa sœur, par l'avis et consentement de son père; il ne pourra lui donner moins de 1,000 écus. — Lots et partages des fiefs, terres et seigneuries appartenant à Georges Alorge, écuyer, sieur de Senneville, Gamaches et Les Havards, entre Charles Alorge, écuyer, Georges Alorge, curé de Bernières, et Tranquille Alorge, aussi écuyer.—Procédures au sujet d'une rente de 54 mines de blé et de 10 livres en argent sur les biens appartenant à Jean Boissel; elle faisait partie de 80 livres de rente que le collége était obligé de fournir aux religieux des Deux-Amants, pour être déchargé de l'entretien de l'église du prieuré.

D. 130. (Liasse.) — 24 pièces, papier; 20 pièces, parchemin.

1498-1645. — Titres de propriété de la ferme d'Escriquetuit à Bacqueville en Vexin. — Baux de ladite ferme par : les prieurs Étienne Bouelles, Nicole Chauvin, protonotaire du Saint-Siége apostolique, abbé commendataire de Fontaines-les-Blanches, prieur de Marines, Argenteuil, demeurant audit lieu de Marines; — Nicolas Tiercelin, licencié en droits civil et canon, abbé du Val-Richer;—messire Nicolas de Neufville, abbé de Saint-Wandrille, conseiller du Roi en son Parlement de Paris; — Jacques de La Ferté, dernier prieur commendataire. — Conditions du bail de 1499 : le fermier tiendra la terre pendant vingt ans, pour 71 mines de blé froment; il essartera 10 acres de terre *escreues en bois et buissons*; il plantera deux acres de jardinage d'*entes franches*, etc.— Communauté des Deux-Amants, alors composée du prieur, du sous-prieur et de cinq prêtres. — Obligation au fermier de planter 200 entes en deux ans, dans le bail de 1544.— Procédures entre Jacques Fontaine, curé de Radepont, et les religieux des Deux-Amants, au sujet d'une pension perpétuelle de 2 mines d'orge par an sur le manoir d'Escriquetuit. — Transaction entre Jacques de La Ferté, prieur des Deux-Amants, et Jeanne Le Roi, dame de Bacqueville en Vexin, veuve de Girault Du Chaussis, écuyer, au sujet d'un droit de monte sur 5 acres de terre à Bacqueville.

D. 131 (Liasse.) — 44 pièces, papier; 19 pièces, parchemin.

1422-1674.—Titres de propriété de bois et de vignes à Triel, et du fief de Léchenet au même lieu. — Information par Pierre Regnault, licencié ès lois, prévôt et sous-bailli de Poissy, Triel, Saint-Germain-en-Laye, à la requête des religieux des Deux-Amants, suivant certaine commission envoyée par les députés du clergé du diocèse de Rouen, du 26 novembre 1588, de la situation, nature, quantité et valeur du bois d'Aultye, avec les landes et pâtures qui sont à Triel, et de la commodité et incommodité de la vente de ces biens. — Baux du bois d'Autie. — Lettres de Roger de Baudemont, garde des sceaux de la châtellenie de Meulan; — prise à ferme pour 9 ans, par Jean Blanchet, demeurant à Triel, des religieux des Deux-Amants, d'une pièce de vignes au terroir de Poissy.

D. 132. (Liasse.) — 86 pièces, papier; 9 pièces, parchemin.

1595-1775. — Titres de propriété de bois et de vignes à Triel. — Sentence du Bureau des finances de Paris, qui accorde mainlevée de la saisie des revenus du temporel du prieuré des Deux-Amants, qui avait été opérée faute d'avoir baillé dénombrement au Roi. — Saisies féodales; — assignation à divers particuliers pour se voir contraindre à fournir déclaration de leurs héritages au fief de Léchenet, dans la mouvance duquel ils étaient placés.

D. 133. (Liasse.) — 84 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1594-1744. — Procès en la prévôté de Triel, entre Charles Bruslard, doyen des conseillers du Roi au Conseil d'État; son fils, Charles Bruslard, aumônier du Roi, abbé de Genlis, seigneurs de Triel, par engagement, d'une part, et le prieuré des Deux-Amants, et les Jésuites, d'autre part, au sujet de la mouvance de plusieurs héritages du fief de Triel.— Titres d'une rente de 60 sous tournois affectée sur une terre au même lieu.

D. 134. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1594-1600. — Déclarations, aveux d'héritages tenus en la censive du fief des Deux-Amants ou de Léchenet, à Triel, par Pierre Bellemere, Jacques Dupuis, Denis Duvau, Mathurin Le Bailly, Roger Lenoir, Louis Meriel, Gaston Michel, François Pion, Pierre Preudhomme, Jean Ricqueur, Nicole Robin, Barthélemy Vautier, Jean Visman, etc.

D. 135. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1601-1743. — Déclarations, aveux d'héritages tenus en la censive du fief des Deux-Amants ou de Léchenet, à Triel. — « Papier censier et de recepte du fief de Léchenet, appartenant à M. Guillaume Lepère, scindicq général des monnoies du royaume de France. » — « Mémoire des héritages situés sur le fief de Léchenet, appartenant aux religieux pères Jésuites de Rouen, et les noms des détempteurs des dits héritages, pour servir à Michel Marchand, demeurant à Triel, leur économe. » — Autres terriers. — Inventaire des titres du même fief, rédigé par le père Maillard, procureur du collége.

D. 136. (Registre.) — Petit in-folio, 106 feuillets, papier.

1758. — Déclaration du fief de Léchenet ou des Deux-Amants, à Triel; expédition délivrée par Sourdeau, notaire royal audit lieu. — Table alphabétique des vassaux. — Déclarations : de Charles Pipereau de Valdory, écuyer, capitaine de cavalerie, demeurant à Puissefontaine; — d'Anne-Louise Lapie, veuve de François de Pion, receveur des entrées de Versailles; — de François Vallin, maître de la poste de Triel; — de Marie-Angélique-Anne Parnajon, veuve de Jean Delepée, écuyer, pensionnaire de S. M.; — de Pierre Terrasse, officier des duchesses de Berry et d'Orléans.

D. 137. (Liasse.) — 98 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1495-1622. — Contestations entre Jacques Hallé, seigneur de Cantelou, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, et Jacques de La Ferté, abbé de Sainte-Colombe, près Sens, prieur des Deux-Amants, au sujet d'un chemin rendant à l'ancien moulin et à l'ancienne pêcherie du prieuré et à la chapelle Sainte-Marguerite, actuellement démolie; ledit chemin depuis vingt-cinq ans enclavé dans la cour du manoir de Cantelou; mémoires, réponses, contredits, répliques, inventaires. — « Escrit et propos que fournit et baille messire Jacques de La Ferté, contre Jacques Hallé : » — « Entre les droits, revenus et domayne de son dit prieuré luy appartient le lieu et place où souloit estre anciennement une chapelle de Sainte-Marguerite assise dans une prairie derrière le manoir de Cantelou, près la rivière de Seine...., une place où de tout temps souloit estre ung moulin dont les vestiges restent encore sur le lieu avec la pescherie. » — Mémoire de M. Hallé; mention d'un plant de noyers formé dans le val de Cantelou, par les sieurs de Quitry, d'une vigne au haut de la montagne du Val-Pitan; — d'un gros chêne nommé le *Chêne Riqueult*, ci-devant planté pour séparer les terres du prieuré de celles de Flipou; — des

armoiries de Baudouin d'Assy, peintes en une ceinture autour d'une chapelle, derrière le grand autel du prieuré. — M. Philippe de Chaumont, sieur de Quitry, appelé par M. Hallé en garantie contre le prieuré des Deux-Amants. — Information faite au sujet des plantations du Val-de-Cantelou, par Pierre Rocque et Jean-Baptiste Le Brun, conseillers au Parlement. — Aveu de Baudouin d'Assy, sieur de Cantelou, à Guillaume de Manviel, sieur de Puchay, pour le fief de Cantelou, plein fief de haubert à pleines armes. — Accord entre le prieur et ledit Baudouin d'Assy, au sujet de la chapelle Sainte-Marguerite.

D. 138. (Liasse.) — 109 pièces, papier; 10 pièces, parchemin.

1512-1652.—Contestations entre les mêmes au sujet : de la dîme et redîme sur une tasse de menu bois; — du droit que M. Hallé s'attribuait de décharger de la pierre pour la construction de son grand logis sur le pré de la Rive-Allain, près la Seine, de l'embouchure d'Andelle à la pointe de l'île du Castel; — des droits honorifiques auxquels il prétendait en l'église d'Orgeville, ayant fait refondre la cloche pour avoir l'occasion d'y faire graver son nom et ses armes, ayant enlevé les vitres blanches du chœur « pour s'y faire mettre en peinture avec sa femme et ses enfants. » — Mémoires, inventaires et autres pièces de procédures à ce sujet. — Procès-verbal d'accession de la pièce de pré en question par Guillaume de Morchesne, sieur de Martigny, conseiller au Parlement : « Pour montrer comme le port de Poses est public, l'on a droict d'y faire tirer des chevaux qui montent et descendent les bateaux de Rouen à Paris. » — A Orgeville, les trois fiefs des Deux-Amants, de Saint-Ouen et de Heugueville. — « Manoir du prieur au même lieu, sur lequel on a rétabli une croix de fer pour marque de fief d'église. » — Aveux au Roi par Robert de Manviel, pour le quart de la baronnie de Cailly qui se consiste au fief de Puchay, au bailliage de Gisors, etc..., « droit de présenter à la clergie et escollaige dudit lieu de Puchay. » — Information sur ledit aveu pour la mainlevée. — Autres aveux au Roi par Adrien Tiercelin, chevalier, sieur de Brosse, gentilhomme de la chambre du Roi, pour le fief de Calleville; — à Anne de Champront, veuve de M. Jacques de Chaumont, lieutenant général pour S. M. en Savoie, sieur de Quitry, Cantelou, La Mivoie, Vateport, par Robert Nicod, procureur de l'Élection de Rouen, pour héritages à Pont-Saint-Pierre. — Lots et partages de la succession de Louis d'Assy, sieur de Cantelou. — Extrait du rôle de l'arrière-ban de 1575 : « Jacques Tiercelin pour son fief de Calleville, d'une valeur de 200 livres. » — Extrait du département d'une imposition sur les tenants fiefs : allocation à M. de Flavacourt pour avoir assisté aux États Généraux à Paris, en 1615, comme député de la noblesse du bailliage de Gisors.— Certificat de service délivré par le duc de Montpensier au sieur de Heugueville.

D. 139. (Liasse.) — 17 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1726-1789. — Contestations entre les Jésuites et les religieux des Deux-Amants au sujet des messes à acquitter en la chapelle seigneuriale dudit fief; — entre les religieux des Deux-Amants et M. Bizet, marchand à Rouen, seigneur de Saint-Denis-des-Monts, Blacarville et propriétaire du fief de Cantelou.—« Sommaire pour les chanoines réguliers du prieuré des Deux-Amants contre les PP. Jésuites du collége de Rouen. » — « Mémoire pour les Jésuites du collége de Rouen, auquel est unie la mense et dignité priorale du prieuré des Deux-Amants, intimez et défendeurs contre le prieur claustral et chanoines réguliers des Deux-Amants, appellans et demandeurs en lettres de rescision. » (Imprimés.) — Mémoire des chanoines contre le sieur Bizet : « Du prieuré des Deux-Amants, non moins célèbre par la singularité de sa fondation que par l'escarpement de la côte sur laquelle il est bâti, on découvre dans une espèce de lointain, à cause de la profondeur, un petit château qui faisoit la résidence des seigneurs de Cantelou. » — Débat entre Louis-François-Félix Le Febvre, vicaire de Rosay, pourvu à la cure d'Orgeville, sur la présentation des administrateurs du collége de Rouen, et Pierre Guillaume Le Febvre, vicaire de Corny, se prétendant pourvu à la même cure, comme gradué de l'université de Caen sur le prieuré des Deux-Amants.

D. 140. (Cahier.) — In-folio, 11 feuillets, parchemin.

XIIIe siècle. — Fragment d'un terrier où se trouvent indiquées les rentes dues au prieuré des Deux-Amants à Romilly, Pitres, Le Plessis. — Mention à Romilly de la rue Belingue, du manoir du Requet, du buisson Sauvechet, de la halle du Roi, des terres des Mesliers et des Minières, des moulins du Roi, Jumel et de la ville, du champ aux Taniaux, du Val-Basquil; — à Pitres, du bois dit de Hangest, du pré de Quenevières, du Talleis (taillis) Saint-Ouen; — au Plessis, d'Anbevoie (Albavia), de La Bergerie du Plessis, des Cados, de Tahomme, de la chapelle de Cantelou, de la Cherisoie du Roi, de Crespehomme, près l'eau de Seine; du champ de la Croix, de Croustemolle, du fief aux Sygars, de Freneuse, des Gords (Gordia) Siout et Sygars, de la Goulée, de la Haie-du-Bourg, des Hagues, de la grande et petite Ile, des Leus-Pendus, des Mallières, du Marese-Buistaire, du Maseril, des Monceaux (*unum moncellum ad Albam-Viam... tres moncelli siti subtus Ro-*

quas apud Aufrevillam), du mont Torel, de Motelles (*item, due motelle juxta Sequanam... motella adboutat ad Crespehome juxta aquam Sequane*), de Noes (*in Noa magne insule*), de Painhemmeri, de Pommiers, de Ronde-Mote, du Rouge-Fossé, de la terre du seigneur de Senneville, des Monts-sous-Sarracuchon, du port de Sihomme, du Tertre (*collis*), du Tort-Quesnot, des Tournailles, du Val-d'Anfreville, de La Valette, du port du Val-Pistene, de La Vastine, de La Vigne-sur-les-Monts, de Wateport.

D. 141. (Liasse.) — 99 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1610-1696. — Plaids et gage-pléges du prieuré des Deux-Amants et des seigneuries qui en dépendaient : Amfreville-sous-les-Monts, les Crottes, Hauterive, Le Plessis, tenus par les sénéchaux Jean Drieu, Alexandre Planterose, Jean Vitecoq, Jean Bétille, Pierre Bétille, Charles Bétille, Pierre Perier, avocats au Parlement de Rouen. — Appel des vassaux. — Reconnaissance des rentes. — Réunion au Domaine des seigneuries pour cause de devoir snon faits.

D. 142. (Liasse.) — 31 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1704-1745. — Plaids et gage-pléges du prieuré des Deux-Amants et des seigneuries qui en dépendaient : Amfreville-sous-les-Monts, Les Crottes, Hauterive, Le Plessis, tenus au manoir du Plessis par Pierre Perier, François Suert, Denis-François Le Cœur, Philippe de Tocqueville, avocats au Parlement de Rouen. — Appel des vassaux. — Reconnaissance des rentes.

D. 143. (Liasse.) — 93 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1580-1741. — Procédures et criées aux plaids des Deux-Amants pour obliger les vassaux à donner leurs aveux, à payer les rentes seigneuriales par eux dues. — Rôles d'amendes prononcées auxdits plaids; significations de réunions ; mémoires de rentes; blâmes d'aveux. — « Table où sont les noms et surnoms des relevants du « prieuré des Deux-Amants qui doivent des rentes seigneu- « riales et foncières et autres submissions. » — Extrait du plumitif du greffe de la vicomté de Rouen : plaids d'héritages tenus par Raoul Le Prevost, lieutenant particulier du vicomte de Rouen, le lundi 17 octobre 1590. — Appel des sergents.

D. 144. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1506-1700. — Plaids, réunions, adjudications, exploits, mémoires de rentes, blâmes d'aveux et autres pièces de la même nature. — Mémoire en abrégé des terres que tient Jean Ponchet, bourgeois de Rouen, de la seigneurie des Deux-Amants. — Table des aveux. — Inventaire des titres relatifs aux rentes seigneuriales dues au couvent des Deux-Amants, à cause du fief de Haute-Rive.

D. 145. (Liasse.) — 96 pièces, papier; 11 pièces, parchemin.

1597-1773. — Procédures au sujet du droit de chasse, entre les Jésuites, d'une part, et les religieux des Deux-Amants et l'abbé de Bonport, d'autre part. — Supplique adressée à messieurs les grands maîtres enquêteurs et généraux réformateurs au Siége général pour la Table de marbre du Palais, à Rouen, par les chanoines réguliers des Deux-Amants, appelants de sentence rendue en la Maîtrise particulière de Pont-de-l'Arche, les 14 et 26 novembre 1732, demandeurs en requête d'opposition contre les Jésuites de Rouen (imprimé). — Règlements de fermages; — compte que rendent honorables hommes Marin et Charles Le Carpentier père et fils, ledit Charles ayant à présent le droit dudit Marin, de la recette du revenu temporel du prieuré des Deux-Amants, à noble homme Nicole Tiercelin, sieur Du Bosquet, prieur dudit prieuré, de 6 années du nombre de 9 de son bail. — Pension payée à un religieux lai; — 12 écus sol de gages au chirurgien du prieuré. — Poursuites par le prieur contre le sieur Le Carpentier. — Reconnaissance donnée par M. Bisson de La Roque, qu'il n'a aucun droit à prétendre sur une portion de la côte des Deux-Amants, dont on lui a permis l'usage pour faciliter le flottage des bois de la forêt de Lyons sur la rivière d'Andelle. — Pièces de procédure servant à établir le droit appartenant au collége de Rouen, en sa qualité de seigneur d'Amfreville, de fixer l'ouverture de la vendange et de vendanger le premier.

D. 146. (Liasse.) — 99 pièces, papier; 16 pièces, parchemin.

1247-1789. — Arrêts, actes de présentation et autres titres constatant le droit, au profit du prieuré des Deux-Amants et ultérieurement du collége de Rouen, de présenter à l'église de Criquetot, d'Amfreville-sous-les-Monts et à la chapelle de Roucherolles. — Lettre adressée par Charles de Brosse, abbé de Fontaines (Tiercelin), à M. de Berville, chanoine de Rouen (Jacques Fabri, curé de Berville), au sujet du prieuré-cure de Saint-Germain-de-Criequetot : « Je vous baille bénéfice en garde pour le mettre entre les mains de celuy que je vous nommeray, m'asseurant bien que n'y vouldrez faire faulte, sur quoy feray fin ; me recommandant de bien bon cœur à vous, priray Dieu de vous donner sa sainte grâce. De Marynes, ce x^e^ apvril 1578. » — Lettre de l'abbé de Chabanes, abbé de Bonport. « J'ay esté amy des Jésuites dès

mon enfance; le temps m'ayant fait perdre ces premiers amis, j'en ai retrouvé d'autres du mesme corps... J'ay reçeu l'abbaye de Bonport en 1745 dans un dépérissement de santé qui depuis ce temps là m'a toujours fait languir, en sorte qu'obligé de m'en rapporter au prieur et religieux de mon abbaye, je n'ay été que le spectateur de leurs procès dans lesquels nous n'avons pas été heureux; le Seigneur a permis mesme que je n'en eusse jamais aucune bonne idée. » — Procès en l'Officialité de Rouen, entre Jean Perroy, prieur des Deux-Amants, et Guillaume Bertellot, curé d'Amfreville, au sujet des dîmes et de la réparation du chancel : dîme du Bosc-du-Cable, de La Vigne de La Valette, de la seconde herbe ou *regain*; en 1513, les troupeaux de bêtes à laine rapportent au décimateur 30 agneaux et 60 livres de laine. — Procès au sujet des réparations du chœur de l'église d'Amfreville. — Monitoire d'Étienne de Fieux, vicaire général de l'archevêque, contre les *quidams* qui retiennent les titres de la chapelle Saint-Laurent-de-Roncherolles. — Extinction et suppression du titre de la chapelle Saint-Laurent-de-Roncherolles unie à celle de Saint-Hubert, par Nicolas de Saulx-Tavannes, archevêque de Rouen; les Jésuites présenteront deux fois, le seigneur une, alternativement. — Lettres de M. de Maupeou au P. Perchehaye, au sujet des chapelains de Roncherolles.

D. 147. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier.

1232-1777. — Inventaire des aveux et déclarations de la seigneurie des Deux-Amants et autres fiefs appartenant au collége royal de Rouen, mis par ordre de dates.

D. 148. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin.

1312-1398. — Aveux, déclarations, contrats de vente, de fief et d'échange, relatifs à des biens situés à Amfreville, Romilly, lesdits contrats passés devant Guillaume Bianfrère, Guillaume de Cormeilles, prêtre-prieur de la maison d'Andely; Guillaume Imbert, Guillaume de La Rivière, prêtre; Étienne Mancel, prêtre; tous gardes du scel des obligations de la châtellenie d'Andely; — Hue de Néaufle, prêtre, maître de l'Hôtel-Dieu de Pont-de-l'Arche et garde du scel de la vicomté dudit lieu; — Robert Le Fèvre, vicomte de Rouen; — Richard Du Croq, lieutenant général du vicomte de Rouen; — Pierre Le Cras, vicomte de noble et puissant seigneur monseigneur Aubert de Hangest; — Pierre de Manseigny, écuyer, gage à tenir, du prieuré des Deux-Amants, certains héritages à Amfreville; mention dans son aveu d'une pièce de vignes en ladite paroisse, de l'île de la Motelle, du hameau de Val-Pitan; — du chemin « qui va amont les monts qui départ le bailliage de Rouen « et d'Andely. » — Vente de deux *carreaux* de terre à Romilly. — Fieffe d'une masure entre le chemin du Roi et l'eau du Becquet, en la même paroisse. — Pierre Gougeul, dit Moradas, chevalier, sire de Rouville, donne à l'église de Sainte-Madeleine-du-Mont des Deux-Amants, spécialement pour le salut de l'âme de ses père et mère, et pour faire leur obit, une rente de 10 sous tournois au hameau de Haute-Rive.

D. 149. (Liasse.) — 83 pièces, parchemin.

1407-1470. — Aveux, déclarations, contrats de fieffe, de vente et d'échange relatifs à des biens situés à Amfreville, Romilly, Flipou, Orgeville, Pont-Saint-Pierre, Saineville. — Déclarations de Angellet et Martin, dits Lemercier *alias* Guellain, demeurant à Pont-de-l'Arche, pour 100 perches de terre au lieu dit Marcon, au Val-Berte et à Inglemare; — de Jacquette Dehors, pour biens au camp du Teurtre, à Inglemare, à La Bonastre. — Aveu baillé par Jean Le Cauchois, pour biens aux Marettes et à La Vastine, dans le fief du Plessis; — au camp de Mortemer, à La Maillère, au camp du Teurtre et aux Feugues, dans le fief des Havars; — au camp Saint-Maclou, au chemin du Londe, dans le fief de Gamaches. — Fieffe par les religieux des Deux-Amants, à Roger Barate de Romilly, d'une pièce de terre nommée Le Perruquay, à Romilly; — par Robert Le Grant, prieur des Deux-Amants, d'un clos *en escroissance de bois*, à Haute-Rive. — Échange conclu avec les religieux par monseigneur Moradas, sieur de Rouville, chevalier, conseiller, chambellan du Roi, maître et réformateur des eaux et forêts du pays de Languedoc.

D. 150. (Liasse.) — 89 pièces, parchemin.

1471-1499. — Aveux, déclarations, contrats de vente et de fieffe relatifs à des biens situés à Amfreville, Romilly, Flipou, Orgeville, Pont-Saint-Pierre, Saineville. — Aveux par Jehannin Ridel pour biens à La Bonne-Atre, à Crottemouille, au chemin de L'Érable, à La Goulée, aux Maillères, au Melleret, au Treseron, aux Vallettes; — par Guillaume Acart, au Châtelet, à la vigne de la côte de La Traversaine; — par Guillemin Le Prévost, à La Cavée-Ricard, à La Couture-de-l'Orme, aux Freseches ou Fresques, aux Heaumes; — par Michault Riqueult, à La Barre, au bois du Cable, au Bosc-Samson, au Camp-du-Saux, au Camp-Pasquet, au Clauset, à La Croix-de-Saineville, à Cyhomme, près le Brachet, aux Fourquemins, à Lestoquay, au port du Mesnil, au Quesnay, à La Roque, au Valosmer; — par Henri Robillard, au Bosc-le-Roy, au triége des Deux-

Épines. — Contrats passés devant les tabellions commis au siége de Léry, par Pierre Martel, garde du scel des obligations de la vicomté de Pont-de-l'Arche : fieffe de 3 vergées de terre pour 3 sous de rente; — de la pièce dite le Perruquey, pour 40 sous tournois et un chapon;— d'une vergée et demie au triége des *Pommiers-de-Bosc*, à Romilly, pour 35 sous tournois; — de 5 vergées de terre pour 25 sous tournois, 1 oie, 1 chapon, 10 œufs et une corvée d'homme à la mi-août; — du Clos-Boucherot *en escroissance de bois* à Romilly, pour 100 sous; —de demi-acre au Vauchel, pour 15 deniers tournois. — Vente, à Guillaume de La Rue, de 2 *carreaux* de terre à Romilly, rue Bellingue, près le *ruisseau de coustume*. — Plaids de la seigneurie du Plessis, tenus en 1475 par Robert Alorge. — Adjudication faite aux plaids de Haute-Rive par Jacques Le Febvre, sous-sénéchal, de 3 acres de terre en masure, en côte, de *présent escrues en bois, nommée La Cheriseraye*, à Romilly, pour 40 sous tournois, etc. L'adjudicataire se soumet à essarter et mettre en labour les 3 acres en 6 ans, « et à faire sur le lieu édifice de maison « d'une valeur de 10 livres tournois. »

D. 151. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 60 pièces, parchemin.

1500-1509. — Aveux, déclarations, contrats de vente et de fieffe, relatifs à des biens situés à Amfreville, Romilly, Flipou, Orgeville, Pont-Saint-Pierre, Saineville. — Aveu par Pernot Dehors, pour biens dépendant de la seigneurie du Plessis, au Camp-Madame, au Coudray, au Fondrel, aux Fosses-de-Leus-Pendus, au Grand-Camp, aux Haies-de-Cantelou, au Camp-du-Templier, au Val-Perileux, à Philipou (*sic*). — Vente par Guillemin Levesque, aux religieux des Deux-Amants, pour 15 livres tournois, d'une vergée de terre, qu'il prend immédiatement par un autre contrat, en fief et perpétuel héritage pour 30 sous tournois de rente. — Fieffes, à Jean Lequeu, d'une vigne à Amfreville, au Val-Osmer; — à Jean Acart, de plusieurs pièces de terre, à Vateport, en la paroisse de Saineville, au Val-Berte, au Montfonques et au Val-du-Mesnil. — Accord entre les religieux des Deux-Amants et Guillaume et Denis, dits Caretier, et entre les mêmes et Billotte, veuve de Perrin Ozenne, au sujet de l'île de la Guéroulde, et de l'île ou Motte nommée La Motte-Piton.

D. 152. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1510-1531. — Aveux, déclarations, contrats de fieffe, relatifs à des biens situés à Amfreville, Romilly, Flipou, Orgeville, Pont-Saint-Pierre, Saineville. — Aveux de Marin Angot, pour une pièce de vignes en la côte de La Traversaine; — de Jean Rondel, fils de feu Thomas Rondel, pour 3 vergées tenues du fief du Plessis, par 1 denier parisis à la Saint-Remi, 1 *teurtis* (cierge) de cire du prix de 4 deniers, qu'il était tenu d'offrir le jour du Vendredi-Saint devant l'image de saint Maclou, en l'église de Saineville. — Fieffe par Jean Perroy, par la permission divine, humble prieur de la Madeleine des Deux-Amants, à Jean Le Tellier, conseiller en Cour laïe, d'une maison, masure et jardin en la paroisse de Saint-Nicolas du Pont-Saint-Pierre, près la rivière ou *l'esseau de Coustume*. — Fieffe à Baudouin Hesber, d'une vergée de *côte en mont à planter vigne*, en la paroisse d'Amfreville, au triége du Val-Aumer; — à Jacques Hesber, d'une vergée à planter vignes, au Val-Pitan, au triége de La Valette; — à Gautier Godouet d'un *carrel de terre* d'une vergée, à Romilly, en la rue Bellingue, au triége du Gord; — à Miquelot Quesnaye, d'un *carrel de terre* au même lieu, au triége des Groisilliez; — au même, d'une vergée de terre en la même paroisse, en La Planquette, au hameau de La Maladerie;—à Jean Planterose, d'une vergée aux Hasais.—Vente par Colin Duval, demeurant au Val-Pitan, au couvent des Deux-Amants, d'une vergée de vignes, sise audit triége. La plupart de ces contrats sont passés devant les tabellions commis à Pont-Saint-Pierre par André Le Maistre, vicomte d'Henguenville et de Pont-Saint-Pierre, et garde du scel des obligations desdites vicomtés, pour haut et puissant seigneur M. Louis de Roncherolles.

D. 153. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 93 pièces, parchemin.

1531-1559. — Aveux, déclarations, contrats de fieffe, relatifs à des biens situés à Amfreville, Romilly, Flipou, Saineville. — Partages des successions de Jacques Grain, — de Regnault Auboin, — de Jean Bellissent, devant Pierre Ygou, lieutenant en la châtellenie d'Andely du vicomte de Gisors. — Fieffes par frère Jean Hervieu, vicaire général, Nicolas Gosset, sous-prieur, François Le Forestier, curé de Gaillardbois, Nicole Bras-d'Or, Nicole Le Grand, Thierry Durand, Jean Aubery, prêtres, et Christophe Le Carpentier, religieux profès, composant la communauté des Deux-Amants, à noble homme François de Rieux (ou Drieux), demeurant à Rouen, comparant par de La Tour, sieur d'Espineville, de 2 acres de terre à Romilly, au hameau de Haute-Rive, pour 15 sous tournois par an; — par noble homme Charles Tiercelin, abbé de Fontaines et prieur de Marie-Madeleine des Deux-Amants, à maître Guillaume Le Guerchois, avocat, demeurant à Romilly, d'un petit *escachon* de terre planté en bois et buissons, pour 5 sous de rente annuelle par acre. — Aveu de Robert Ridel, pour biens situés à La Crotte-Mouille, au Camp-Testet, à la coutume de Cantelou, à Bonastre, au chemin de l'Érable, aux Condos.

D. 134. (Liasse.) — 12 pièces, papier; 76 pièces, parchemin.

1562-1579. — Aveux, déclarations, contrats de fieffe, relatifs à des biens situés à Amfreville, Romilly, Flipou, Léry, Tournedos. — Aveux par Allonce de Baquelles, écuyer, demeurant à Rouen, pour une moitié de masure édifiée d'une maison manante à 2 étages avec une *croupe* ou cellier, à Amfreville, près Le Brachet; — par Jean Rousselin, fils de Robert Rousselin, pour certains héritages tenus des fiefs des Havards et Gamaches, au Camp-Laurent, au Grand-Isle, au Petit-Isle, au Jardin-Nicquet, à L'Escalier, près Les Hayes de Cantelou, au Longmont, à La Motelle, à Syhomme, aux Valettes. — Lots de la succession de Jean Lequeu. — Fieffe par Pierre Havart, sous-prieur, Henri Durant, Charles Lequeu, Guillaume Beuziquel, Pierre Desfresnes et Robert Le Febvre, prêtres, religieux profès au prieuré des Deux-Amants, à Ambroise Desraine, d'une portion d'héritage en friche à Amfreville, au bout de la vente nommée L'Estroit-Val, au triége de la Fosse-Nezot. — Cession par voie d'échange, par Jacques Boissel, à Jacques Le Febvre, chanoine de Rouen, curé de Berville, de 20 perches de terre en masure, à Amfreville.

D. 135. (Liasse.) — 15 pièces, papier; 55 pièces, parchemin.

1580-1599. — Aveux, déclarations, contrats de vente et de fieffe, relatifs à des biens situés à Amfreville, Romilly, Flipou, Poses. — Ventes par Jacques Guérard, à Benitou Germaine, receveur, de 7 perches de pré, en l'île du Gravier, paroisse de Poses, pour 7 livres tournois valant 2 écus un tiers; — par François Barard, fils de Colas Barard, à Henri Roussel, hôtelier, demeurant au Val-de-Reuil, d'une vergée de terre au triége du Bordaige, pour 24 livres tournois valant 8 écus sol; — par Guillaume Jobin, à Charles Routier, grènetier au grenier à sel de la vicomté de Pont-de-l'Arche, d'une vergée de vignes, au Val-au-Queu, à Amfreville, pour 60 écus d'or. — Quittance à Robert Nicot, procureur commun de l'Élection de Rouen, d'une somme de 9 écus, pour amortissement d'une rente de 35 sous tournois, due sur une maison à Pont-Saint-Pierre. — Sentence de Jean de La Faye, écuyer, sieur de Levart, licencié ès lois, bailli vicomtal de Pont-Saint-Pierre, rendue à la requête de Pierre Havard, sous-prieur des Deux-Amants et curé de Gaillardbois, qui condamne Pierre Le Guerchois au payement d'arrérages de rente. — Lots de la succession de Michel La Boucque.

D. 136. (Liasse.) — 5 pièces, papier; 42 pièces, parchemin.

1600-1609. — Aveux, déclarations, contrats de fieffe et de vente, relatifs à des biens situés à Amfreville, Romilly, Flipou, Poses. — Aveu de Jean Golefray, avocat en la Cour de Parlement de Rouen, et receveur-payeur des gages des officiers de la Cour des aides, pour une portion de masure à Amfreville. — Vente par Jean Duval, tailleur d'habits, demeurant au hameau du Plessis, à Nicolas Barberye, bourgeois de Rouen, d'une maison, masure et jardin, contenant une vergée, passage pour accéder à la mare commune, 30 perches de vigne au Val-Osmer, etc... — Lots de la succession de Pierre Grimouin. — Fieffe par maître Pierre Le Guerchois, bourgeois de Pont-de-l'Arche, à Guillaume Cheron, de 7 acres de terre à Amfreville et à Orgeville.

D. 137. (Liasse.) — 14 pièces, papier; 68 pièces, parchemin.

1610-1615. — Aveux, déclarations, contrats de fieffe, relatifs à des biens situés à Amfreville et à Romilly. — « C'est la déclaration que baille le thrésor de l'esglise d'Amfreville-soubz-les-Montz, fondée à l'honneur de Dieu et de monsieur saint Michel, à nobles personnes messieurs les religieulx, prieur et couvent des Deux-Amants, à cause de leur noble fief du Plessis,.. des héritages cy-après bournés,.. qui ont esté aumônés par cy-devant... par maistre Georges Ricqueult, presbtre, en son vivant curé du Manoir-sur-Saynne,.. maistre Benoist Rousselin, en son vivant prebstre,.. Jehanne Ricqueult, veufve de Jehan Rousselin,.. Jehan Duval. » — Aveu de Thomas Grandin, marchand, demeurant au bourg d'Elbeuf, pour une acre de terre au triége de Haute-Rive, à Romilly. — Fieffe par noble homme Tranquille de La Ferté, secrétaire de messire Nicolas de Neufville, abbé de Saint-Vandrille, prieur des Deux-Amants, à Nicolas Grain, d'une pièce de terre au triége du Val-Aumer; — par Olivier Chenevière, receveur des Deux-Amants, à Quentin Riqueur, bourgeois de Rouen, d'une maison et masure au hameau du Plessis.

D. 138. (Liasse.) — 37 pièces, papier; 61 pièces, parchemin.

1616-1623. — Aveux, déclarations, contrats de fieffe et révalidations de rentes, relatifs à des biens situés à Amfreville et à Romilly. — Aveux de Georges Alorge, écuyer, sieur de Senneville, pour une masure à Amfreville, — d'Ézéchias de Foulleuse, écuyer, sieur de Saint-Aubin-en-Bray et de Flavacourt, pour une terre à Poses; — de Jacques Hallé, sieur de Cantelou, pour une masure à Romilly; — d'André Langlois, curé de Flipou, pour une

vigne au triége de La Roque-Bardin; — de Charles Duval, conseiller au Pont-de-l'Arche, pour 100 perches en l'Ile-Dehors; — de Pierre Périer, avocat au Parlement et lieutenant général en la vicomté dudit Pont-de-l'Arche, pour une île appelée les Ayts-Auberée. — Sentence rendue aux plaids de la seigneurie des Deux-Amants : adjudication *jusques aux hoirs venants* à Claude Duval, receveur de ladite seigneurie, d'héritages qui furent à Guillebert Marsollet, sergent royal, vendeur en la ville de Rouen.

D. 159. (Liasse.) — 10 pièces, papier; 38 pièces, parchemin.

1624-1629. — Aveux, déclarations, contrats de fieffe, relatifs à des biens sitnés à Amfreville, Romilly et Poses. — Aveux : de Guillaume Rigaut, l'un des anciens procureurs de la Cour des aides de Normandie, pour une pièce de terre en l'île du Descend; — de Jacques Le Prévost, grènetier au magasin à sel de Louviers, pour une vergée de terre en l'île de La Motelle; — de Jean Duval, pour quelques pièces de terre au triége du Radier, appelé l'île de Tahomme, à La Blanche-Voie et au Courtil-Niquet, en la paroisse d'Amfreville.

D. 160. (Liasse.) — 16 pièces, papier; 47 pièces, parchemin.

1631-1638. — Aveux, déclarations, contrats de fieffe, relatifs à des biens situés à Amfreville et Romilly. —Aveux : de Tobie Barberie, sieur de Saint-Comte, conseiller du Roi, trésorier de l'Extraordinaire des guerres, demeurant à Caen, pour une maison et masure au hameau du Plessis; — de Philippe Dumonstier, conseiller et référendaire en la chancellerie du Roi à Rouen, pour biens au triége du Malhomme, à Romilly; — d'Antoinette Hayet, veuve de noble homme Pierre Périer, lieutenant général en la vicomté de Pont-de-l'Arche, pour l'île appelée les Ayts-Auberée; — d'Abraham Landigeois, écuyer, pour biens aux triéges de Trésoron, du Closet, de La Blanche-Voie, du Val-Osmer et du Val-Piten; — de demoiselle Claude Le Mareschal, veuve de noble homme Jean Godefray, avocat au Parlement, pour terres près Le Brachet; — de Jacques Sonning, écuyer, pour un pré à Romilly.

D. 161. (Liasse.) — 14 pièces, papier; 43 pièces, parchemin.

1640-1649. — Aveux, déclarations, contrats de fieffe, relatifs à des biens sitnés à Amfreville et à Romilly. —Aveux : de Guillaume Lasne, bourgeois, marchand de Rouen, capitaine-enseigne des 10⅓ arquebusiers de ladite ville, pour quelques pièces de terre aux triéges du Grand-Ile et de La Perelle; — de Mathurin Savary, ou Savarya, maître opérateur de la même ville, pour une vigne au triége de La Valette; — de Jean de Sonning, écuyer, conseiller au Parlement, pour une pièce de terre à Haute-Rive; — de Pierre Dumontier, meunier à draps, demeurant à Saint-Georges de Romilly, pour une masure et moulin à draps au même lieu.

D. 162. (Liasse.) — 8 pièces, papier; 45 pièces, parchemin.

1650-1659. — Aveux, déclarations, contrats de fieffe, relatifs à des biens situés à Amfreville et Romilly. — Aveux : de Jean Raye, écuyer, seigneur du Manoir-Segouin, pour terres acquises de Guillebert Marsollet; — de Madeleine Hys, veuve de Thomas Lucas, écuyer, receveur, payeur des gages de messieurs de la Cour de Parlement de Rouen, pour terres au triége du Mullou; — de demoiselle Anne Behotte, veuve du sieur Lebé, écuyer, conseiller et secrétaire du duc de Longueville, pour un clos en labour près la rivière d'Andelle; — de Nicolas de La Croix, conseiller du Roi, lieutenant criminel en la vicomté de Pont-de-l'Arche, pour un pré au triége de La Motte-Chevette.

D. 163. (Liasse.) — 7 pièces, papier; 44 pièces, parchemin.

1664-1669. — Aveux, déclarations, contrats de fieffe, relatifs à des biens situés à Amfreville et Romilly. —Aveux : de Nicolas Roger, mesureur de sel à Rouen, pour une maison et masure au hameau de Haute-Rive; — de Pierre Leger, bourgeois de Rouen, pour un pré au triége de l'île de Freneuse; — de Nicolas Le Roi, avocat au Parlement, pour une maison au hameau du Plessis.

D. 164. (Liasse.) — 3 pièces, papier; 16 pièces, parchemin.

1670-1678. — Aveux, déclarations, contrats de fieffe, pour biens situés à Amfreville et Romilly. Aveux : de Louis Pouchet, ci-devant receveur de la ville de Rouen, pour une maison avec volière à pied à Haute-Rive; — de Clément Auber, avocat au Parlement, pour une masure bâtie de plusieurs corps de maison près Le Brachet; — de Jacques Gérard, écuyer, sieur de Répainville, pour une île en la rivière d'Andelle. — Vente par Michel Le Sage, à Noël de Quemneville, dit Gallas, d'une demi-acre de terre en l'île d'Amfreville pour 135 livres tournois.

D. 165. (Liasse.) — 20 pièces, papier, 45 pièces, parchemin.

1681-1684. — Aveux, déclarations, contrats de fieffe, relatifs à des biens sitnés à Amfreville et Romilly. — Aveux : de François Langlois, fermier de la seigneurie de Cantelou, pour un pré en l'île des Deux-Amants; — de Jean Baillon, bourgeois de Rouen, pour une vigne au Val-

au-Queu ; — de Catherine Follet, veuve de Claude Gouchet, notaire à Rouen, pour terres, vignes, etc., aux triéges du Bocquet et de Dessus-les-Jardins.

D. 166. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 45 pièces, parchemin.

1684-1698. — Aveux, déclarations, contrats de fieffe, relatifs à des biens situés à Amfreville, Romilly et Flipou. — Décret des héritages qui furent à maître Jean Le Noble, commis à la recette générale des finances de la Généralité de Rouen. — Aveu de noble et discrète personne Claude Sonning, curé de Grémonville, en son nom et en celui de Raoul de Sonning, chevalier, gouverneur de la ville et province de Coni pour S. A. R. monseigneur le duc de Savoie, et de messire Nicolas de Sonning, écuyer, premier capitaine du régiment de Saint-Aignan, ses frères, pour biens au hameau de Haute-Rive.— Déclarations : de Nicolas Du Tac, trésorier de l'église de Saint-Michel d'Amfreville, pour biens appartenant à ladite église ; — de Jacques Moquot, prieur-curé dudit lieu, pour certains héritages dépendant de sa cure : « Icelle cure et bénéfice ne doit être « exercée par autre que l'un des religieux. »

D. 167. (Liasse.) — 14 pièces, papier ; 62 pièces, parchemin.

1703-1736. — Aveux, déclarations, contrats de fieffe, relatifs à des biens à Amfreville, Romilly et Flipou. —Aveux : d'Étienne Duval, fils d'Achille Duval, pour terres à Amfreville ; — de Martin Laudigeois, écuyer, pour une masure au Plessis. — Décret des héritages qui furent à Louis Pouchet, en son vivant ancien receveur de l'hôtel commun de Rouen, assis à Saint-Ouen de Longpaon, Pont-Saint-Pierre, Pitres et Romilly. — Fieffe par François Aubert, président en l'Élection de Pont-de-l'Arche, au sieur Quesneville, laboureur, d'héritages à La Cerisaye.

D. 168. (Liasse.) — 18 pièces, papier ; 66 pièces, parchemin.

1736. — Aveux, déclarations, relatifs à des biens situés à Amfreville et Romilly.— Aveux : d'Angélique Laudigois, fille unique de feu M. Laudigois, femme de M. Louis François Cotton, écuyer, sieur Des Houssayes, capitaine au régiment de Kermoysan, demeurant au hameau du Plessis, pour maison, masure et vignes aux triéges du Tréseron, du Val-Aumet, etc. ; — de Philippe Cavelier, marchand, demeurant à Amfreville, pour une portion de masure au triége du Radier, etc.

D. 169. (Liasse.) — 69 pièces, papier ; 26 pièces, parchemin.

1736-1748. — Aveux, déclarations, relatifs à des biens situés à Amfreville et Romilly.— Aveux : de Catherine Barbe Durufley, veuve de François Auber, sieur de Chanvalon, en son vivant conseiller du Roi, président de l'Élection du Pont-de-l'Arche, pour 20 perches de terre au triége du Petit-Ile ; — de Jacques Le Tourneur, contrôleur des grandes entrées du bourg de Pont-Saint-Pierre, pour une lisière de bois bornée par *l'écachon* de bois d'André Le Tourneur, son frère ; — de Jean Duval, comme homme vivant, mourant et confiscant de la fabrique d'Amfreville. — Délibération de ladite fabrique qui lui confère cette qualité, certifiée par le prieur-curé Fr. Viquesnel.

D. 170. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin.

1753-1768. — Aveux, déclarations, relatifs à des biens situés à Amfreville et Romilly.— Aveux : de Jean-Louis et Toussaint Accard, — Jean Brunet, — Claude et Pierre Cadiou, — Michel Cavelier, — Nicolas Dehors, — Étienne et Pierre Delarue, — Guillaume Diacre, — Jean-Michel et Pierre-Claude Dubois, — François Hilaire, — Jean-Pierre Duval, — Antoine Fiquet, — Antoine-François, Denis et Guillaume Hébert, — Clément-François et Pierre Heurtematte, — Hilaire, Jacques et Noël Jobin, — Jean-Jacques et Pierre La Châtre, — Louis-Jacques et Nicolas Laurent, — Jean-Baptiste Le François, — Louis et Pierre-Paul Lemercier, — Jean et Nicolas Lequeu, — Jean Mesnil, — Louis et Philippe Quenneville, — Jean-François et Pierre-Claude Riqueur, — François, Jean, Michel et Nicolas Rousselin.

D. 171. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 69 pièces, parchemin.

1770-1776. — Aveux, déclarations, relatifs à des biens situés à Amfreville et Romilly.—Aveux : de Nicolas-François Housard de La Potterie, conseiller du Roi, président en l'Élection de Pont-de-l'Arche, comme ayant épousé Marie-Charlotte-Agathe Auber, fille et héritière en partie de François Auber, président en la même Élection ; — de Jean Accard, — Georges Barbey, — Georges Blondel, — Claude Cadiou, — Clément Cartier, — Étienne Cavelier, — Nicolas et Samson Delarue,— Nicolas Dutac,— Hilaire, Pierre et Marie Duval, — Catherine Hayet, — Antoine, François et Guillaume Hébert, — Guillaume-Jacques, Michel, Noël, Romain Jobin, — Claude, Jean, Michel et Nicolas Laurent, — Jean-Baptiste Le François, — Marie-Anne Lemercier, — Nicolas Lequeu, — Jacques, Jean et Michel Quenneville, — Jean et Pierre Riqueur, — Jean-Jacques Sanson, — Jean Talon, — Jacques Thuillier.

D. 172. (Liasse.) — 72 pièces, parchemin.

1776-1779. — Aveux, déclarations, relatifs à des

biens situés à Amfreville et Romilly.—Aveux : de Pierre-Henri Le Daim, avocat à Pont-de-l'Arche, pour lui et pour maître Charles Le Daim, curé d'Alisey, son frère, l'un et l'autre héritiers de leur père Louis Le Daim, procureur fiscal de la haute justice du Vaudreuil ; — de Jean-Michel-Claude Midy, écuyer, conseiller du Roi, substitut en la Cour des aides de Normandie, fils et héritier de M. Jean-Baptiste Midy, représentant par acquisition Jacques de Bauquemare, chevalier de Saint-Louis ; — de Louis-Jean-Baptiste Lancelevée, procureur du Roi en la maîtrise de Pont-de-l'Arche ; — de la fabrique de l'église d'Amfreville.

D. 173. (Liasse.) — 77 pièces, papier; 25 pièces, parchemin.

1515-1787. — Aveux, modèles d'aveux, extraits d'aveux, tables des rentes et des vassaux et autres pièces constatant les revenus du prieuré des Deux-Amants et du collége de Rouen. — Aveu rendu par Michel Le Breton, économe du collége de Rouen, à Pierre-Thomas-Louis Caillot de Coquerumont, baron et haut justicier de Pont-Saint-Pierre, pour biens à Pitres (triéges du Camp-Mahier, Cavelier, d'Entre-deux-Rues, des Fossés-Corbel, du Fossé-Ouin, des Frotteaux, du Merisier-Retté, du Pollet et Ruelle-aux-Loups, de La Sente-aux-Truands, du Val-Restout et de La Vauchelle) ; — à Romilly (triéges du Beille, des Groseillers, de La Maladrerie, du Marais, du Perruquay ou de La Ruelle, de Perpignan et de La Sente-Cabot). — Bail par Claude Duval, receveur du prieuré des Deux-Amants, pour 3 ans, moyennant 30 livres tournois par an, à partir de la Saint-Michel 1627, à Nicole Halle-Halle, du droit nommé la maîtrise du trou et pertuis de Poses, circonstances et dépendances, à prendre et avoir sur les bateaux passant par Poses, qui est de 20 deniers pour chacun bateau, ledit droit appartenant au prieuré par suite d'un échange avec M. de Mesgremont. — Plaids et gage-pléges des fiefs, terres et seigneuries des Deux-Amants, Le Plessis, Haute-Rive et Les Crottes, tenues par Charles-René Follain, avocat au Parlement de Normandie, sénéchal desdits fiefs.

D. 174. (Registre.) — Petit in-folio, 88 feuillets, papier.

XVe siècle. — Terrier des terres du Plessis, du fief aux Havars et de Gamaches, dépendant du prieuré des Deux-Amants. — « Jehannin, Regnault, Marion et Jehannecte, enfants soubzage de feu Jehan de La Garenne, l'aînsné, en leur dit fief, tiennent la moitié d'une masure nommée l'Ostel des Beaulmes. — Perrin Lenfant tient en lieu de Gamaches demie acre de terre assise en l'Isle de Vateport,.... demie acre aux Fosses-Fondues; Jehan Le Prevost tient une pièce d'isle nommée Guibren. »

D. 175. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

XVIe siècle. — Fragment d'un terrier de la seigneurie du Plessis, dépendant du prieuré des Deux-Amants ; — déclarations de Baudouin et Michel Duval, — Guillaume Gruel, — Jean-Guillaume et Pierre Jobin, — Pierre Le Boucque, etc., constatant l'importance de la culture de la vigne en la paroisse d'Amfreville.

D. 176. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — Terrier « où sont indiquées les « terres dépendantes du prieuré des Deux-Amants par « bouts et côtés, triéges et paroisses, avec le nom des fer- « miers. »—Déclarations : de Jacques Lehec, Pierre Goullain, Gervais Duchesne, pour biens situés à Pitres ; — de Roger Planterose, pour biens situés à Romilly ; — de Besnard Le Maistre, pour biens situés à Houville ; — de Jacques Jobin, dit Frappe-d'Abord, pour biens situés à Amfreville ; — de Barbe Dulac et Nicolas Cavelier, pour biens situés à Amfreville ; — de Louis Grougnet, pour biens situés à Poses.

D. 177. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets, papier.

1681. — Papier des rentes seigneuriales, foncières et hypothèques, dues au prieuré des Deux-Amants, rédigé par le père Maillard, procureur du collége de Rouen. — « Philippe Guernier de Poses ou ses représentants pour un gord (pêcherie) sis en la rivière de Seine, nommé le gord des Deux-Amants, situé le long de l'isle de Tahomme, borné d'un costé ladite isle, d'autre costé les Aiz-Auberez, appartenant aux représentants Le Sieur, lieutenant (M. Périer), doit 7 livres et un plat de poisson. » — « Maison, masure et moulin à draps situés à Haute-Rive, appartenant au sieur Sonning. » — Mention d'un lieu dit Le Beile, près les terres de l'abbaye de Lire, à Haute-Rive ; — d'un autre dit La Haguette, à Romilly ; — du triége de la Longue-Guérite ; — du chemin de La Roulière d'Amfreville. — « Les représentants feu Me Jean Godefroy, advocat, et damoiselle Claude Le Marechal, sa femme, pour une maison et masure à Amfreville, près Le Braschet,...30 perches de vignes sous La Roque à l'Hermite. » — « Les représentants M. Le Guerchois, advocat général, pour une vergée de terre assise à Romilly, en la rue Bellingue, au triége du Gord, 10 sous » — « Les représentants Robert Le Sueur, bourgeois d'Andely, pour une maison assise au Grand-Andely, devant celle où pendoit l'enseigne du *Coq*,.... la-

quelle maison fut à M. Vincent Fouët, docteur en médecine, à cause de Marie Drieux, sa femme, fille de Jacques Drieux, prévôt d'Andely, auparavant à Jean Drieux, aussi prévôt d'Andely, et à M. Rolland Roussel, enquêteur. »

D. 178. (Registre.) — Grand in-folio, 120 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — Copies d'aveux rendus au prieuré des Deux-Amants. — Répertoire des titres des rentes où sont indiqués, suivant l'ordre chronologique, sous le nom de chaque propriété, les aveux qui y sont relatifs. — Table des aveux suivant l'ordre chronologique, indiquant en regard des noms des *avouants* les terres pour lesquelles on rend aveu et les rentes dues aux seigneurs, le tout rédigé par le père Maillard, procureur du collége de Rouen. — Maison du sieur Pouchet, à Haute-Rive, 3 acres et demie de terre à 5 sous l'acre; 6 acres et demie à 12 sous et une poule l'acre. — Maison rue Saint-Georges. Terres à la Planquette, terres au Perruquay, Courtil-Niquet, Vau-Berte, Ile Tahomme, Ile des Pommiers, Pré à Bouque-d'Andelle.

D. 179. (Cahiers.) — In-folio, 170 feuillets, papier.

XVIIe-XVIIIe siècle. — Papier terrier du prieuré des Deux-Amants, avec indication des triéges, rédigé et écrit par le P. Maillard, procureur des Jésuites de Rouen. — Dessus-la-Pâture, Ile des Pommiers, le Petit-Marais, le Radier, le Mont-Locart, les Vaupitan, les Plantes, les Petites-Vignes, Dessous-la-Roque à l'Hermite, le Val-au-Queu, la Grande-Côte, la Valette, le Cornouillet, la Ribarel, l'île des Deux-Amants, autrement dite l'île de Tahou, l'île Frenouse. — Rentes seigneuriales et foncières des Deux-Amants. — « Aveux retirez de M. Lucas. » — « Mémoire des rentes seigneuriales dues au prieuré des « Deux-Amants à prendre sur les maisons, terres et autres « héritages à Romilly et Haulterive. » — Mention, dans un contrat du 1er octobre 1458, du chemin du Roi et du chemin Arquois à Léry; dans un autre, du 6 février 1492, du triége de Guiefosse, au même lieu. — Table alphabétique des noms des vassaux des fiefs du Plessis, Haute-Rive et les Crottes, situés dans la paroisse d'Amfreville-sous-les-Monts, Romilly, Pont-Saint-Pierre, etc....., dépendant du prieuré des Deux-Amants,..... avec les époques des aveux par eux rendus auxdites seigneuries. — Table chronologique des aveux rendus aux mêmes fiefs. — État des rentes seigneuriales dues au prieuré des Deux-Amants. — Relevé par ordre alphabétique des vassaux de la seigneurie des Deux-Amants, de ce que chacun doit de rentes seigneuriales par an, etc..... Ces derniers cahiers sont de l'écriture et de la composition de M. Le Breton, économe du collége de Rouen.

D. 180. (Registre.) — In-folio, 74 feuillets, papier.

1768. — Livre où sont inscrits les noms des vassaux de la mense priorale du prieuré des Deux-Amants, leurs tenures et leurs redevances, ledit livre rédigé par M. Le Breton, économe du collége de Rouen.

D. 181. (Registre.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1772. — « Tableau des rentes seigneuriales dues chaque année au collége de Rouen à cause de la mense priorale des Deux-Amants qui lui est unie, de laquelle mense dépendent les fiefs des Deux-Amants, des Crottes, du Plessis et de Hauterive, » ledit tableau rédigé par M. Le Breton, économe du collége.

D. 182. (Registre.) — In-folio, 161 feuillets, papier.

1773-1785. — « Registre de recette et cueilloir des rentes seigneuriales et foncières consistantes en argent, œufs, chapons, poules, gelines, oiseaux, grains et autres rentes, ainsi qu'il est mentionné dans les aveux et cy-après dans le présent registre des fiefs, terres et seigneurie des Deux-Amants, les Hautes-Rives et les Crottes, à Amfreville-sous-les-Monts, Pont-Saint-Pierre et Romilly, appartenantes au collége royal de Rouen, qui est au lieu et place des ci-devant soi-disant Jésuites, lesquelles rentes sont couchées fort exactement sur le présent, aux articles de chaque vassal, qui fera le payement de la rente dans l'instant même qu'on lui donnera quittance. »

D. 183. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1566. — « Papier de recette des Deux-Amants » à la Neuville-Chant-d'Oisel, Vernon, Grand-Andely, Daubeuf, Vatteville, Houville, Amfreville-les-Champs, Orgeville, Flipou, etc. » — « A Gaillard-Boys, messire Jehan Marc, prebstre, doit de rente 20 sous. — A Heugneville, les hoirs noble homme François Lambert, sieur Du Loude, doivent 44 sous tournois. — Au Plessis, noble homme François Adeston, représentant Symonnet Hesbert, doit de rente seigneuriale pour une vergée de vigne, au terme Saint-Remi, 2 sous tournois. »

D. 184. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1629-1638. — « Papier des rentes seigneuriales des

fiefs dépendant du prieuré des Deux-Amants, le Plessis, Haute-Rive et les Crottes, faict par moy, Claude Duval, receveur sous réverent père en Dieu messire Jacques de La Fertey, conseiller, aumônier ordinaire du Roi, abbé de Sainte-Colombe-lès-Sens, Sainte-Marie-Madeleine du Châtiau-Dun, prieur... des Deux-Amandz et chanoine à la Sainte-Chapelle du Palais de Paris. » — Dépenses faites par le même. En 1631, 2 boisseaux et demi de blé, 107 sous 6 deniers; 2 boisseaux de méteil, 4 livres 3 sous; 1 boisseau d'orge, 25 sous. — Gages d'un domestique vers le même temps, 27 livres par an et une paire de souliers. — Accord avec Babin pour la façon de la vigne de La Roquette.

D. 185. (Registre.) — Petit in-folio, 76 feuillets, papier.

1652-1662. — Recettes de rentes foncières dues au prieuré des Deux-Amants, payées par Jacques Barbey, Henri Manger, Charles Duval, Jean Langlois, etc.

D. 186. (Registre.) — Petit in-folio, 79 feuillets, papier.

1704-1743. — Recette des rentes dues au prieuré des Deux-Amants par Charles Lapostre, le sieur Desfresches, d'Andely, Jeanne Beaumartel, Catherine Halle-Halle, etc.; quittances du père Judde, procureur du collége des Jésuites de Rouen.

D. 187. (Registre.) — Petit in-folio, 119 feuillets, papier.

1515-1589. — Décrets des héritages de feu Me Guillaume Le Guerchoys, en son vivant lieutenant du vicomte de Rouen, à l'instance de Jean-Jacques de Magence, bourgeois de Paris; — de ceux de Claude Duperroy, en son vivant demeurant à Saint-Maclou de Rouen, et de Claude Duperroy, son fils; — de Jean Vaucquelin, en son vivant conseiller en Cour laie, et de maître Jacques Vaucquelin, son fils; — de défunt Godin Hubert, à Romilly. — Recette des chapons et des poules dus au prieuré des Deux-Amants, à cause de leurs fiefs de Haute-Rive et La Crotte, à Romilly.

D. 188. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1768-1772. — « Recette et dépense de la régie et perception et revenus des prieurés des Deux-Amants, Grandmont, Gasny et dépendances, faites par le sieur Lescuyer, chargé de la procuration générale de messieurs les adjudicataires généraux, qui ont par bail iceux revenus. » — Fermages, dîmes et grosses rentes foncières; — petites rentes foncières et seigneuriales; treizièmes.

D. 189. (Registre.) — In-folio, 461 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — « Papier terrier et description de la paroisse d'Amfreville-sous-les-Monts, dans laquelle se trouve le noble fief, terre et seigneurie du Plessis, comme le fief noble de la Haute-Rive et des Crottes, assis ès paroisses d'Amfreville, Romilly et Pont-Saint-Pierre, et s'extend dans celle d'Orgeville, Senneville et autres circonvoisines, appartenant au collége royal de Rouen, avec le dénombrement de toutes les pièces de terre de quelque nature qu'elles peuvent estre... » Table alphabétique des noms des propriétaires portés au terrier, avec indication des numéros possédés par chacun.

D. 190. (Plan.) — 1 pièce, papier, collée sur toile.

XVIIIe siècle. — Plan géométrique des bois taillis et reservés assis en la paroisse d'Amfreville-sous-les-Monts, appartenant au collége royal de Rouen, à cause du prieuré des Deux-Amants qui lui est uni, copié sur celui fait en 1726 par Michel Hue, arpenteur des eaux et forêts, pour la maîtrise de Pont-de-l'Arche.

D. 191. (Plan.) — 1 pièce, papier, collée sur toile.

XVIIIe siècle. — Même plan que le précédent sur une plus petite échelle.

D. 192. (Liasse.) — 14 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

XVIe siècle-1732. — Copies : d'une ordonnance de l'archevêque de Rouen concernant l'établissement de la Congrégation de France au prieuré des Deux-Amants; — d'arrêts du Parlement réglant les droits de visite des évêques dans les monastères unis à ladite Congrégation; — des articles accordés par les chanoines réguliers aux évêques; — d'une transaction par laquelle les religieux du Mont-Saint-Michel accordent à l'évêque d'Avranches la juridiction ordinaire dans leur communauté; — de la bulle d'Urbain VIII en faveur de l'érection de la Congrégation des chanoines réguliers; — de la correspondance de l'archevêque de Rouen, François de Harlay, avec le cardinal de Richelieu, au sujet des difficultés dudit archevêque avec les religieux, notamment avec ceux de Saint-Wandrille. Le cardinal témoigne à l'archevêque sa satisfaction « d'avoir appris qu'il avait sursis certaines « ordonnances dont la nouveauté avait donné lieu à beaucoup « de gens de parler. » — Lettre de frère Charles Faure à l'archevêque de Rouen pour lui proposer de travailler au rétablissement de l'observance au prieuré des Deux-Amants;

consentement du prélat. — Accord entre Pierre Lescalopier, prieur de Saint-Lô de Rouen, et Jean Macé, prieur des Deux-Amants, au sujet des concordats faits avec les anciens religieux de ce dernier prieuré. — Extrait des registres du Conseil privé du Roi : Défense aux religieux des Deux-Amants d'admettre des novices à la vêture dans leur prieuré ou ailleurs, excepté dans les maisons destinées à cet effet par le cardinal de La Rochefoucaud (imprimé). — Observations sur la requête présentée au Parlement de Rouen, le 14 juillet 1648, par le R. P. François Pigeolet, recteur du collége de Rouen : les religieux s'opposent à l'union de la mense priorale au collége : « Pauvres chanoines réguliers, pourrez-vous bien cy-après entendre la voix de ce pasteur étranger qui a un habit et une profession toute distincte et opposée à la vôtre ? Il porte le noir, et vous le blanc ; il professe de régenter, et vous de chanter ; il a des constitutions et un esprit proportionné aux emplois de sa profession, pendant que vous avez des lois régulières, diamétralement opposées aux siennes : c'est le P. Pigeolet, jésuite, qui demande à estre vostre prieur dans la grande et douce inclination qu'il a de s'unir avec vous, espérant qu'en bref il teindra bien votre blanc en noir, pendant qu'il est asseuré que vous ne ferez changer son noir en blanc. » — Déclarations des héritages dépendants du fief du Plessis. — Aveu de Jean Hallé, sieur de Cantelou. — Mémoires des religieux des Deux-Amants contre les Jésuites, au sujet du droit de chasse.

D. 193. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — Précis historique sur l'origine du prieuré de Bacqueville et son union au collége de Rouen, suivi de l'inventaire des titres relatifs à cette maison, divisé en 10 articles. Fondation et union ; — domaine non fieffé ; — aliénations et retraits des domaines et rentes seigneuriales ; — droits de dîmes et différends pour la quotité ; — différends avec messieurs de Bacqueville ; — avec les curés de la première et seconde portion pour leurs pensions et menues dîmes ; — pension du chapelain de Saint-Eutrope ; — droit de patronage de la seconde portion de la cure de Bacqueville ; — domaine fieffé et droits seigneuriaux de la prévôté de Saint-Ouen ; — acquisition des nommés Ferment et Anne Thiembronne. — « L'origine et la fondation du prieuré de Saint-Blaise de Basqueville est inconnue. Tout ce qu'on en peut apprendre de plus ancien par les titres que nous en avons eu des archives de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Tiron est qu'avant l'an 1130 ce prieuré dépendait de l'abbaye du Pin, et en ladite année il fut donné à l'abbaye de Tiron par Guillaume Martel, ce qui fut confirmé en l'an 1133 par Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen ; il est à remarquer qu'en ce temps-là le titre du prieuré de Basqueville était Notre-Dame, et aujourd'hui c'est de Saint-Blaise. On ne sait ni la raison ni le temps de ce changement... Encore que les auteurs de sa fondation soient incertains aussi bien que le temps auquel elle a été faite, il est pourtant asseuré que les seigneurs de Basqueville de la maison de Martel y ont faict plusieurs donations, et il est même bien probable qu'ils en ont commencé la première fondation... Le revenu de ce prieuré ne consiste plus présentement qu'en 60 acres ou environ,... presque toutes les dîmes de la paroisse et quelques rentes seigneuriales. » — Cet inventaire paraît avoir été rédigé par le Père Maillard, procureur du collége de Rouen.

D. 194. (Liasse). — 1 pièce, parchemin.

1133. — Charte de Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, adressée à Guillaume, vénérable abbé de Tiron, et à ses successeurs : Il prend sous la protection de la sainte mère Église les dons qui ont été faits à l'abbaye de Tiron, à savoir : l'église de N.-D. de Bacqueville (Bascheville), nonobstant que les moines du Pin en aient joui quelque temps, parce qu'ils l'avaient rendue en sa présence à Guillaume Martel et lui avaient permis d'en faire ce qu'il voudrait ; l'église de Saint-Pierre de Bacqueville, sauf la part des moines de Saint-Wandrille ; l'église de Imbleville (Winbelevilla) ; — les biens que Guillaume Martel, ses frères, sa mère, sa femme et ses fils avaient donnés pour l'usage des moines de Bacqueville, consistant en 20 acres de terre, franche mouture au moulin dudit seigneur, dîme de ses revenus en Normandie et en Angleterre, dîme des choses employées pour sa nourriture, à Bacqueville, deux muids de vin à Rouen, droit de pâturage pour leurs bœufs sur son domaine, etc. ; — indication à la date du règne de Louis, roi de France, et de Henri, roi d'Angleterre, prince en Normandie.—Souscriptions de Hugues, archevêque de Rouen, *Walterus*, abbé de Saint-Wandrille, Geoffroy, Roger et Fulbert, archidiacres.

D. 195. (Liasse.) — 8 pièces, papier ; 1 pièces, parchemin

1133-1638. — « Fondation du prieuré de Basque-« ville.» Cahier collationné par Marion, tabellion juré de la châtellenie de Tiron, contenant la copie d'après l'ancien cartulaire de l'abbaye de Tiron de la charte de Hugues d'Amiens, analysée sous le numéro précédent ; de celles de Guillaume Martel, seigneurs de Bacqueville, d'Alain Martel, de Rotrou, archevêque de Rouen, et de Guillaume de Saint-Ouen en faveur de l'abbaye de Tiron et du prieuré

de Bacqueville ; — don de l'église de N.-D. de Bacqueville de 32 acres de terre *apud Augusti villam*, à la coutume des vavasseurs et de 36 acres à gerbe, de 75 acres à *Raselonde*, — de la chapelle de Saint-Léonard ; — fondation pour l'entretien d'un cierge qui brûlera chaque jour devant l'autel de Notre-Dame, sur le pied de l'autel, aux deux messes qui seront dites pour la famille Martel ; — mention de la sépulture des Martel en l'église du prieuré de Bacqueville ; — de la prise de la croix par Guillaume Martel à la fin du XIIe siècle. — Copie du précédent cahier collationné par M. Guérard, secrétaire du Roi, maison et couronne de France. — Traduction du même cahier. — Copies des chartes de Guillaume Martel et de Hugues d'Amiens ; — de Silvestre, évêque de Séez, et d'Aelips de Roquefort, au sujet de l'église de Saint-Martin de Crasville. — Note sur trois inscriptions tumulaires de la famille Martel des premières années du XIVe siècle.

D. 196. (Liasse.) — 110 pièces, papier; 31 pièces parchemin.

1556-1605. — Provision au prieuré de Bacqueville de Pierre Chaucheau par la démission de Louis d'Angennes. — Procuration donnée par Fabien de Serigny à messire Charles Martel, châtelain de Rames, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et à Jean Touraille, pour prendre possession en son nom dudit prieuré et le faire desservir. — Provision de Michel Jouen, aumônier de la duchesse de Montpensier. — Procès au Parlement de Rouen et au Grand-Conseil entre plusieurs prétendants audit prieuré,... mémoires, inventaires de pièces produites, arrêts. — « Un cadet de la maison de Basqueville nommé M. de Rames s'empara du prieuré en 1575, quoiqu'il fût homme marié et officier dans les armées, et il le posséda près de trente ans soubs des noms supposés de quelques confidentiaires. Il se servit de leur nom pour aliéner les domaines de ce prieuré,... et les achetoit en son nom pour le prix qu'il vouloit, car il estoit le vendeur et l'acheteur en même temps, en sorte que, lorsqu'il fut contraint de le quitter, il n'en quitta que le tiltre et les dixmes, car il n'en restoit pas un seul poulce de terre, hors l'enclos du prieuré; encore y en avoit-il une grande partie de fieffée... Michel Jouen ne s'en put mettre en possession, et enfin après en avoir gardé inutilement le tiltre pendant 2 ans il le résigna à Pierre de Reveilles, abbé d'Aurillac, à la charge de 200 escus de pension... Le sieur de Rames voyant que M. de Reveilles avoit assez de crédit pour l'obliger à quitter ce benefice,.. fabrique une prétendue résignation soubs le nom imaginaire de laquelle il retenoit ce bénéfice en faveur d'un nommé Chaperon, précepteur de ses enfants, et en même temps deux autres personnes s'en firent aussi pourvoir, et comme en même temps Michel Jouen avoit revoqué sa résignation ils se trouvèrent cinq prétendants au tiltre dudit bénéfice. » — Arrêt du Conseil qui maintient M. de Reveilles en possession du prieuré.

D. 197. (Liasse.) — 33 pièces, papier; 8 pièces, parchemin.

1607-1616. — Union du prieuré de Bacqueville au collége de Rouen. — Accord passé entre Alexandre Georges, supérieur de la maison professe de Saint-Louis de Paris, se portant fort pour les pères de la Compagnie de Jésus de la ville de Rouen, et noble homme Pierre de Reveilles, sous-diacre de Montpellier, prieur de Saint-Blaise de Bacqueville ; ce dernier résigne ledit prieuré en faveur des Jésuites de Rouen moyennant une pension annuelle de 900 livres tournois qu'ils s'engagent à lui payer. — Copie d'une lettre de cachet du Roi portant approbation de ladite résignation, « en considération de ce que le collége de Rouen était utile à toute la province, tant pour instruire la jeunesse aux lettres humaines que pour la former aux bonnes mœurs et à la piété. » — Bulle du pape Paul V qui unit le prieuré au collége de Rouen. — Fulmination de cette bulle par l'official de Rouen François Guernier. — Consentement donné par les religieux de l'abbaye de Tiron. — Acte de désistement par Michel Jouen de ses droits au prieuré de Bacqueville. — Quittance de la pension payée par lesdits Jésuites de Rouen à Pierre de Reveilles, qualifié tantôt d'abbé d'Aurillac, tantôt d'abbé de N.-D. de la Victoire de Senlis.

D. 198. (Liasse.) — 54 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1583-1738. — Procédures pour l'enregistrement des bulles d'union du prieuré de Bacqueville au collége de Rouen. — Enquête *de commodo et incommodo* concernant ladite union, par Gabriel Dupont, écuyer, conseiller du Roi au bailliage de Rouen ; — dépositions relatives à cette mesure ; les revenus du prieuré sont de 17 à 1,800 livres ; aucun des déposants n'a vu de religieux au prieuré ; les Jésuites y entretiennent un chapelain qui célèbre la messe trois fois la semaine et instruit les enfants ; eux-mêmes y viennent prêcher et *catéchismer* ; le pays leur doit des indulgences ; MM. Martel passent pour les fondateurs ; on voit dans l'église la tombe de dom Jeuffrey Martel, dont la *figure* est logée sous une arcade, dans une niche pratiquée dans la muraille ; ils font profession de la religion prétendue réformée ; autrefois un prêche fut établi dans la chapelle. — Arrêt du Grand-Conseil ordonnant l'enregistrement des lettres d'union. — Ratification par Henri de Bourbon, abbé de Tiron, du consentement donné à l'union du prieuré de Bacqueville par les religieux de cette abbaye.

— Procès avec le sieur Salomon Esmery, se prétendant pourvu audit prieuré par la résignation d'un nommé Pierre de Furnes. — Quittances du chapelain de Bacqueville pour les honoraires qui lui étaient payés par les Jésuites. — Extraits de lettres du père général de la Compagnie de Jésus aux pères Claude Mathieu, Odo Pigenat, Claude Dupuis, Laurent Magius, Ignace Armand, provinciaux ou visiteurs, au sujet de la fondation du collége de Rouen et de son rétablissement, en 1604. — Arrêt du Conseil qui décide que les droits d'anciens et nouveaux 5 sous et subvention à l'entrée dus par le fermier du prieuré de Bacqueville pour les cidres et poirés seront modérés à la moitié, en considération de la distribution par forme d'aumône dont il était chargé par son bail du 18 mars 1738. — De temps immémorial on donnait aux pauvres, deux jours chaque semaine, le couvert et de la petite boisson : il y avait quelquefois plus de 60 mendiants ; le fermier déclarait qu'il ne pourrait se soustraire à cette charge sans s'exposer aux plus grands dangers.

D. 199. (Registre.) — In-folio, 21 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — « Papier terrier du fief, terre et seigneurie de Bacqueville-en-Caux, dont sont possesseurs les RR. PP. Jésuites du collége de Rouen, auquel collége le dit prieuré est uny par bulles de Sa Sainteté ratifiées et approuvées par S. M. le roi Louis treizième, à présent heureusement régnant, qui en a attribué la juridiction à son Grand Conseil à Paris... ; ledit prieuré est scitué et assis en la paroisse de Baqueville en un bout devers la paroisse de Lammerville au Hamel-aux-Moynes et se borne d'un costé la rivière et le seigneur de Bacqueville, d'autre costé et d'un bout plusieurs maisons relevant du fief du dit prieuré et d'autre bout par devant la rue ; la maison et lieu seigneurial du dit prieuré est bastye et construite au dit lieu qui conciste en un grand corps de logis où il y a plusieurs chambres hautes et basses, la chapelle d'une médiocre grandeur, columbier à pied entouré d'un vivier. » — Parmi les vassaux : Jean Ferment, avocat, sieur de Bellemare ; Michel Peigné, écuyer, sieur de Grosmesnil, au droit de Marie Ferment, sa femme ; Jean de La Porte, conseiller du Roi et lieutenant en la vicomté de Rouen. — « Aux pères Jésuites un trait de dixme appelé vulgairement la grande dixme de Bacqueville ; la dixme se paye à raison de 10 du cent ou à raison de l'onzième mise en gerbe ou treizeau qu'on dit ailleurs dizeau. » — Mention de la Croix Mangea-là.

D. 200. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier ; 1 plan.

XVIIe siècle. — Papier terrier du fief, terre et seigneurie du prieuré de Bacqueville-en-Caux, etc.... (Copie du registre précédent. On y a annexé un plan du dimage de Montcandon.)

D. 201. (Registre.) — In-folio, 33 feuillets, papier.

1756. — « Papier terrier nouveau du fief, terre, seigneurie et apartenances du prieuré de Saint-Blaise de Bacqueville-en-Caux uny au collége de la Compagnie de Jésus de la ville de Rouen, fait et dressé par l'ordre du R. P. Perchehaye, procureur dudit collége, s'y estant fait autoriser par une requête présentée à M. le lieutenant général du bailliage d'Arques... par Pierre Dumont, toiseur arpenteur juré reçeu au bailliage de Rouen, demeurant en la paroisse de Sotteville-lès-Rouen. » — Déclaration de ce que tiennent de ladite seigneurie : M. Vignon, prieur-curé de Lammerville ; Henri-Claude-François Lemoyne d'Aubermesine, comme ayant épousé demoiselle Marie-Madeleine Martel ; messire François-Alexandre Banastre, chevalier, seigneur patron de Parfondeval ; M. de Touberville, comme ayant épousé demoiselle de Fourneaux ; Laurent-Isaac Nion, curé de Saint-Martin de Canville ; Jean-Baptiste-Marie Fleury, curé de Saint-Ouen-prend-en-Bourse ; Louis Parent, écuyer.

D. 202. (Plan.) — 1 pièce, papier, collée sur toile.

1756. — Plan géométrique du dimage des paroisses de Bacqueville et de Lammerville-en-Caux et du domaine fieffé et non fieffé du prieuré dudit Bacqueville, dressé par Pierre Dumont, toiseur et arpenteur royal au bailliage de Rouen. — On y indique les dimages de Harmenville, Lamberville, Lammerville, Royville, les Andains et Bellonne, les traits de Ablemont, Baqueville et Montcandon ; — le bois de Barqueville, Obilonde, Pierreville, les hameaux de Bautot, Faguilonde, Les Mesnils, Le Tilleul, la ravine anciennement dite la rue Brebion, les sentes Caillot, du Hamel-aux-Moines, de Soquentot à Saint-Eutrope et la Sente-Verte.

D. 203. (Liasse.) — 71 pièces, papier ; 7 pièces, parchemin.

1458-1611. — Baux des dîmes du prieuré de Bacqueville ; procédures au sujet de celles du Trait de Faguilonde entre les Jésuites du collége de Rouen et Jacques de Livet, fermier des dîmes des religieux du Bec-Hellouin. — « Extrait d'un livre en papier sur lequel est escript en grosses « lettres les rentes de la priouré N.-D. de Bacqueville. » — Plaids tenus en 1458 par Jean Lemarinier, sénéchal dudit lieu, en présence de dom Louis de La Panse, prieur de

Bacqueville, et de Michel Taequet, curé de la paroisse; adjudication des dîmes du trait d'Ablemont ; à 30 livres en 1472, elles s'élèvent en 1491 à 42 livres. — Bail des dîmes du prieuré de Bacqueville en 1571; le bail se fait en présence de Pierre Davy, maître d'hôtel de madame de Bacqueville, au profit de laquelle elles se baillaient, sans pourtant qu'elle osât l'avouer.

D. 204. (Liasse.) — 44 pièces, papier; 9 pièces, parchemin.

XVIe siècle-1664. — Baux des dîmes et de la seigneurie de Bacqueville. — Déclarations, états des terres, des dîmes, des revenus et des charges du prieuré. — Procès avec Jean Clérel, chirurgien, ci-devant receveur du prieuré de Bacqueville, qu'on prétendait obliger à bailler déclaration par nouveaux bouts et côtés de tous les tenants du prieuré et à compter des deniers de fermage; — avec Philippe Dehors, curé de la seconde portion de la cure, au sujet de la dîme des rabettes; — avec le même, sur le point de savoir à quelle quotité il devait percevoir la dîme; — avec le sieur de Bacqueville, au sujet du droit de patronage. — Par le bail de 1640, fait pour 9 ans, à Guillaume Biart, des dîmes et de tout le revenu de Bacqueville, le fermier est assujetti à entretenir la chapelle, le colombier, la grange dimeresse de Pierreville, à cultiver les terres par solles et saisons, à faire dire les messes de fondation, à payer les gages du chapelain, ceux du sénéchal et du greffier, à fournir à ces derniers à dîner quand ils viendraient tenir les plaids et gage-pléges, à payer 15 livres pour la visite de l'archevêque, à héberger et défrayer les bailleurs et ceux qui viendraient en leur nom au prieuré, à fournir chaque année une demi-douzaine de belles entes, à cherfouir et à amender les arbres d'engrais ; prix : 3,000 livres par an. — Copie tirée du chartrier de l'abbaye de Tiron pour le prieuré de Bacqueville, dont était pour lors prieur dom Philippe de Thère, secrétain de ladite abbaye : « Le prieur a droit de présenter à la petite portion de la cure de Saint-Pierre de Bacqueville quant elle eschet... dont est à présent curé Me Robert Parent, doïen dudit Bacqueville. — Ledit prieur a droit de commettre, toutefois qu'il lui plaira, un maître aux escolles... et d'envoier et faire tenir auxdites escolles 3 enfants qui seront exemps et francs de ne paier aucun droit d'escollage. — Et si est tenu le maître desdites escolles bailler et livrer audit prieur ou à ses receveurs, le jour de Pasques fleury, un plat de poisson et un pot de vin à disner. »

D. 205. (Liasse). — 50 pièces, papier; 8 pièces, parchemin.

1668-1723. — Baux des dîmes; déclarations des terres, des dîmes, des revenus et des charges du prieuré de Bacqueville. — Procès en la Cour des aides, entre le père Jean Du Doy, recteur du collége, et les collecteurs de la paroisse, Jean Bureaux et consorts, au sujet de l'imposition au rôle de la taille de Michel Mauconduit, receveur du prieuré. — Procès au bailliage de Caux, vicomté d'Arques, entre Philippe Dehors, curé de Bacqueville, et Nicolas Davannes, sieur de Grouchy, au sujet de la manière de payer la dîme; information faite par David Maynet, commissaire-examinateur audit siége. — Déclaration du temporel du prieuré de Saint-Blaise de Bacqueville-en-Caux, que baillent au Roi notre sire les pères Jésuites du collége royal de la ville de Rouen, pour satisfaire à l'arrêt du Conseil du 12 décembre 1673, et arrêts de la Chambre des Comptes de Normandie des 11 janvier 1674, 19 décembre 1680 : « Il appartient au dit prieuré un fief assis en ladite paroisse appelé le fief du Prieuré... qui s'estend sur les paroisses de Bacqueville, Lammerville, Lamberville, Saint-Ouen-prend-en-Bourse, Auzouville,... ledit fief relevant du Roi en franche aumône. » — Autre déclaration des terres « qui doivent dixmes au prieuré de Bacqueville, sur le terroir de Monteandon. »

D. 206. (Liasse.) — 93 pièces, papier; 11 pièces, parchemin.

1610-1678. — Contestations entre la dame de Bacqueville et les Jésuites au sujet du patronage de l'église de Bacqueville; — entre les mêmes et les curés Michel Delamotte, — Jean Bernard, — Michel Grésil, — Philippe Dehors, au sujet des dîmes, de leur pension et de la réparation de la grange dîmeresse de Pierreville. — Lettres relatives au débat pour la cure, adressées au recteur J. Phélypeaux et au P. Jean de Brebœuf, procureur du collége, par André Bence, que les Jésuites avaient présenté comme curé de Bacqueville : « Le curé (Michel Delamotte) me dit dernièrement, après desjeuner, ce que je crois qu'il ne m'eût pas dit à cœur jeun : qu'il savoit bien que vous estiés curés et que c'estoit au prieur à dire la messe paroissiale aux festes solemnelles..., que ce qu'il en a fait c'a esté pour obéir à Mesdames, qui lui firent bailler 6 escus pour cette affaire. » — Bence se plaint d'avoir perdu la moitié de ses pensionnaires qui étaient allés à la ville d'Eu. — « Madame de Bacqueville me dit que elle avoit le moien de faire paistre nostre prieuré aux alouettes et qu'il n'y avoit si hardy qui l'osast entreprendre contre son gré et volonté. » — Lettre de J. Phelypeaux à mademoiselle de Bacqueville : « On menace celuy que nous avons nommé... sans qu'il soit en apparence de faute, pour avoir eu cela de nostre franche volonté devant aucune sienne demande, et on nous menace de rendre notre prieuré désert dans deux ans, menaces qui sont bien aliénes de

vous et que très mal à propos quelques uns publient comme venantes de vous... » — Réponse de Marguerite Martel : « Si le P. Gontery estoit vivant, il me serviroit de caution pour vous asseurer que, sy j'eusse voulu entreprendre de vous inquietter, que j'en ay eu les moyens en ma main, mais n'ayant taché qu'à vous honorer et obliger, vous me permettrez de vous dire que vous devez grandement considérer cette affaire premier que de l'entreprendre, et à Rouen, à Paris et au Conseil nous avons de quoy la bien deffendre. » — Mémoire pour consulter touchant le procès de la seconde cure de Bacqueville. — Extraits d'anciens pouillés. — Arrêt du Conseil qui déclare le curé Philippe Dehors non fondé à prétendre droit aux dîmes de Bacqueville, et le réduit à 200 livres de pension congrue que lui payeront les Jésuites. — Quittances de ladite pension. — « C'est le rolle des personnes qu'il convient coutiser pour la nourriture des pauvres de Bacqueville pour l'année 1626, suivant l'arrêt de la Cour, le tout fait au buffet de l'église de Bacqueville, le dimanche dixième jour de may. »

D. 207. (Liasse.) — 96 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1565-1789. — Procès au bailliage de Caux, siége d'Arques, entre les Jésuites du collége de Rouen et Jacques Le Maitre de La Porte, docteur en Sorbonne, curé de Bacqueville, au sujet des dîmes des rabettes, au trait de Montcandon, ledit procès terminé par une transaction. — Procès entre M. Le Féron de La Heuse, curé de Bacqueville, et le collége de Rouen, au sujet de la dîme des fagots d'un bois taillis nouvellement planté. — Consultation d'avocats, notamment de MM. Duval et Moulin. — Extraits des registres du secrétariat de l'archevêché, concernant les nominations aux chapelles de Saint-Eutrope, de Pierreville et de Saint-Léonard de Bacqueville. — Provisions à la chapelle de Saint-Eutrope, de Nicolas de l'Abbaye, à la place de Denis Huet; — de François Masse, de Nicolas de Civille, de Robert Parent, de Nicolas de Dampierre. — Nomination de procureur par Jean Simon, demeurant à Ambourville, chapelain de Saint-Eutrope de Pierreville. — Accord entre David Thierry, curé de Saint-Éloi de Rouen, chapelain de la même chapelle, et messire Pierre de Réveilles, abbé d'Aurillac, prieur de Bacqueville, au sujet des arrérages de la pension de 10 mines de froment, 10 mines d'orge et 10 mines d'avoine à prendre par ledit chapelain sur le prieuré. — Procès au sujet de cette pension entre les Jésuites et un autre chapelain, Guillaume de Caux, chanoine de N.-D. de Rouen.

D. 208. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets, papier.

1779. — État que Jean Varin, marchand de vin, demeurant au bourg et paroisse de Bacqueville, donne des pièces de terre sur lesquelles il perçoit la grosse dîme de Bacqueville, divisée en sept traits qu'il tient de messieurs les administrateurs du collége de la ville de Rouen : — le grand trait de Bacqueville, Ablemont, Montcandon, Faguillonde, Bautot, etc.

D. 209. (Liasse.) — 35 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1681-1781. — Baux par le collége de Rouen des dîmes de Bacqueville, le dernier bail fait à Jean Varin par Henri-Charles Hébert, ancien syndic des avocats, et Pierre Bonaventure Grenier, administrateur du collége, moyennant 3,200 livres par an. — Supplique adressée à l'archevêque de Rouen par Charles-Étienne Du Fay-Martel, marquis de Bacqueville, stipulé par Marie de Mascarel, son épouse, pour que les Jésuites soient obligés, conformément à l'acte de donation de 1133, de faire célébrer deux messes tous les jours avec un cierge ardent sur la seconde marche de l'autel. — Ordonnance de l'archevêque : le titre de la chapelle fondée dans la ferme du prieuré de Bacqueville, cédée à messire Alexis-Madeleine-Paul de Boyvin, marquis de Bacqueville, maréchal des camps et armées du Roi, sera transféré en la chapelle Saint-Nicolas de l'église de Bacqueville, pour être à l'autel de ladite chapelle acquittées les messes au nombre de trois par semaine, portées au titre de fondation ; l'antique chapelle tombant en ruine sera démolie, et les matériaux en provenant pourront être appliqués à des usages profanes; le marquis est autorisé à faire transférer, après une fouille convenable, les ossements et cercueils de MM. Martel dans le caveau de la chapelle de son château, en observant la décence et les cérémonies religieuses au cas requises. — Aveux rendus au prieuré de Bacqueville. — Extraits de plaids et gage-pléges. — Lettres adressées aux Jésuites par M. Le Maître de La Porte, curé de Bacqueville, au sujet de sa pension; — des dîmes de Pierreville; — du mauvais état du chœur de son église; — d'une difficulté avec M. de Belmesnil pour la chapelle du Tilleul. — Mention de la perte des titres de la fabrique dans un incendie arrivé au presbytère en l'année 1719. — Arrêt du Grand-Conseil du Roi qui juge que tous les prieurés dépendants de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Thiron sont sujets à des redevances de table abbatiale *in signum superioritatis et directi domini*. (Imprimé.)

D. 210. (Liasse.) — 8 pièces, papier; 10 pièces, parchemin.

1583-1668. — Prieuré de Gasny uni au collége de Rouen. — Contrat de fondation du collége par le cardinal

de Bourbon; il assigne, tant en son nom qu'en celui de ses successeurs, abbés de Saint-Ouen, pour la dotation du collége des Jésuites, 4,000 livres tournois de rente sur le revenu de la Verte-Forêt, en attendant union de prieurés ou de bénéfices d'une égale valeur ou constitution de 4,000 livres de rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Rouen.— Minute de procuration donnée par le même à Renaud Le Chandelier et Dominique Haton pour assurer l'exécution du précédent contrat.—Difficultés entre les Jésuites et monseigneur Dupont-Courlay de Richelieu et Emmanuel-Joseph de Vignerod, abbés de Saint-Ouen, au sujet de la susdite rente. — Transaction entre monseigneur Emmanuel-Théodose de La Tour-d'Auvergne, duc d'Albret, abbé de Saint-Philbert de Tournus et de Saint-Ouen de Rouen, et Pierre Boyer, de la Compagnie de Jésus, procureur de la province de Lyon, fondé de procuration d'Adrian Jourdan, recteur du collége de Rouen. — « Porté par esprit de paix et de concorde et aussi pour l'estime qu'il fait des pères du collége, l'abbé leur donne, pour leur tenir lieu des 4,000 livres de rente sur la Verte-Forêt, quelques-uns des biens de l'abbaye de Saint-Ouen, un moulin à blé sous une des arches de Pont-de-l'Arche, la ferme des prés de Tourville, celle de la Métairie et du Bosc à Sotteville-sous-le-Val, les dîmes d'Imare, Saint-Aubin-la-Campagne et Bouquelon, jusqu'à ce qu'il ait procuré l'union audit collége d'un prieuré de 1,500 livres de revenu. On conservera à S. A. le titre de fondateur avec les cérémonies, prières et oraisons; le collége portera les noms de Bourbon et d'Auvergne, et à cette fin il en sera fait mention et donné des marques dans les endroits les plus convenables, ainsi qu'il est accoutumé d'en user pour les fondateurs; sur la principale porte à droite des armes du cardinal de Bourbon, on mettra celles de S. A., et à gauche celles de l'abbaye de Saint-Ouen. » — Protestation sous seing privé d'Adrian Jourdan et de Claude Petit, recteur et procureur du collége de Rouen, contre cette transaction qui faisait perdre au collége plus de la moitié de la rente qui lui était due; ils ne s'y sont prêtés que contraints et forcés « et pour s'exempter des suites d'un grand procès et du dommage qui auroit pu arriver par l'événement d'icelui à cause du grand crédit et autorité que ledit sieur abbé a à présent, ainsi qu'il est notoire à un chacun. »

D. 211. (Liasse.) — 65 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1678-1724. — Acte de démission par dom Jean Bertet, religieux profès de l'ordre de Saint-Benoît, titulaire du prieuré de Saint-Nicaise de Gasny; il remet son prieuré entre les mains de l'archevêque de Rouen, pour être uni, avec le revenu et émoluments en dépendant, au collége des Jésuites, aux conditions portées dans le contrat passé le 27 octobre 1668 entre monseigneur de La Tour-d'Auvergne, cardinal de Bouillon, et les religieux. — Articles convenus pour parvenir à l'union projetée entre Antoine Vaillant, avocat au Parlement de Paris, procureur du cardinal, et César Pallu, recteur du collége; les Jésuites remettront au cardinal les fonds et droits dépendant de l'abbaye de Saint-Ouen, dont la jouissance leur a été cédée; celui-ci prend à sa charge la pension de 600 livres affectée sur le prieuré au profit du père François Fenwich, religieux bénédictin anglais. — Enquête *de commodo et incommodo* par Étienne Théroulde, bachelier en théologie, chanoine de Rouen, commissaire député par monseigneur Rouxel de Médavy, archevêque de Rouen, assisté de Jean Vitecoq, curé de Déville, greffier de l'Officialité; dépositions favorables à l'union; le prieuré était à l'abandon; depuis 10 ans on ne faisait aucunes fonctions en la chapelle; on n'y disait plus qu'une messe par semaine; parfois on ne l'ouvrait même pas le jour de la fête de saint Nicaise, patron de ce prieuré, où il avait souffert le martyre; par la négligence du prieur, la chaussée de Saint-Nicaise à La Rocheguyon était tout à fait en ruine; on espérait que les Jésuites établiraient un chapelain qui s'occuperait de l'instruction de la jeunesse. — Concordat entre Antoine Vaillant, au nom du cardinal de Bouillon, et Isaac Magnan, de la Compagnie de Jésus, procureur général de la province de France, au nom du collége de Rouen. — Ratification dudit concordat, devant Astolphe Galloppi, chancelier de la Chambre apostolique, par le cardinal de Bouillon et dom Jean Bertet, qui signent aux actes. — Consentement des religieux de l'abbaye de Saint-Ouen. — Ordonnance de Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Rouen, qui éteint et supprime à perpétuité le titre du prieuré de Gasny et unit les fruits et revenus qui en dépendent au collége de Rouen. — Lettres patentes de confirmation de l'union par Louis XIV. — Certificat de Moreau, prieur du collége de Cluny, constatant que M. Bertet, prieur de Gasny, mourut à l'hôtel du cardinal de Bouillon le 29 juin 1691 et fut inhumé le lendemain audit collége.

D. 212. (Liasse. — 51 pièces, papier; 13 pièces, parchemin.

1480-1789. — Projet de transaction entre François de La Rochefoucauld, duc de La Rocheguyon, comte de Durétal, et le père Maillard, procureur du collége de Rouen, au sujet du droit de chasse et de haute justice. — Ordonnances de Claude Le Boucher, bailli de la haute justice de Gasny-l'Isle, au sujet de la police de la foire. — Correspondance relative au droit de pêche; ex-

traits d'anciens baux et terriers constatant les limites de la pêcherie. — Baux du manoir du prieuré par Étienne Bernard, prieur, seigneur spirituel et temporel du prieuré de Gasny; — par Louis Tanneguy-Aymeret; — Jean-Jacques Hazon; — Louis Judde; — Bernardin Perchehaye; — François La Valette, procureurs des Jésuites; — par les administrateurs du collége. — Dans le dernier bail de 1789, prix porté à 2,700 livres.

D. 213. (Liasse.) — 92 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1712-1756. — Procès à la Table de marbre du Palais, à Paris, entre le collége de Rouen, d'une part, et les syndics et habitants de Gasny et de Beauregard, au sujet des droits d'usage prétendus par eux dans les marais de Ricouval. — Lettres de M. Hébert et de M. Legrand, bailli de Gasny, au sujet des travaux projetés à la ravine de Ricouval; plaintes contre le syndic et contre M. Le Cauchoix, subdélégué de l'intendant à Vernon.— Extrait de la réponse faite par MM. de Fréville, Hédouin, Dupuis, etc..., habitants de Gasny, à la requête présentée à l'intendant, tendant à assujettir les gens de ladite paroisse à travailler par corvées à la réparation de ladite ravine.

D. 214. (Liasse.) — 60 pièces, papier; 14 pièces, parchemin.

1561-1780. — Titres de propriété de biens dépendant du prieuré de Gasny à Limets et à Villez, notamment du fief de La Prévôté et du pressoir banal à vin de Villez. — Baux des terres. — Baux des dîmes. — Aveux rendus à noble et scientifique personne Pierre Sabastery, docteur ès droits, prieur, seigneur de Gasny-l'Ile, par Guillaume Maignart, doyen et chanoine de Notre-Dame de Vernon et curé de Sainte-Geneviève dudit lieu, fils de Charles Maignart et de Marguerite Loret;— par ses frères et héritiers Charles et Nicolas Maignart, écuyers, pour le fief de La Prévôté et sergenterie de Villez, en la justice du prieuré de Gasny; énonciation des droits, profits et émoluments qui en dépendent : « Item, se aulcunes bestes ou gens sont amenéz en prison en notre hostel audit lieu de Villers, nous les pouvons garder un jour et une nuit, et, ce faict, les devons mener à la geolle du dit lieu de Gasny-l'Isle, pour là estre pugnis selon leur meffect. » — Messire Guillaume Thouroude, conseiller, notaire et secrétaire du Roi, procureur de Me Dominique Thouroude, son fils, étudiant en l'Université de Paris, seigneur et prieur de Saint-Nicaise de Gasny-l'Isle, baille à Jean Le Boucher, avocat au Parlement de Paris, quelques terres en échange d'un pressoir à vin banal sis à Villez.

D. 215. (Liasse.) — 68 pièces, papier; 10 pièces, parchemin.

1671-1738. — Bail pour 9 ans par noble et scientifique personne messire Jacques Lalloyer, bachelier en l'Université de Paris, seigneur-prieur spirituel et temporel du prieuré, terre et seigneurie de Gasny-l'Ile, à Gilles et Charles Bellé, ses receveurs, du manoir dudit Gasny, colombier, grange, pressoir et dîmes, pour 2,200 livres et 6 douzaines de pigeons par an. — Autre bail pour le même terme, par dom Joseph Shirburne, supérieur général de la congrégation d'Angleterre, de l'ordre de Saint-Benoît, demeurant au monastère des Bénédictins anglais établi à Paris, au faubourg Saint-Jacques, seigneur spirituel et temporel du prieuré et seigneurie de Gasny-l'Ile, à Jean Le Prestre, dudit prieuré, terres et dîmes en dépendant, pour 2,000 livres par an. — Déclaration baillée au Roi, en sa Chambre des Comptes de Normandie, par Étienne Bernard, chevalier de Notre-Dame du Mont-Carmel, prieur commendataire de Gasny-l'Ile, du temporel dudit prieuré. — Procès porté par évocation au Grand-Conseil entre les Jésuites de Rouen, prieurs de Gasny-l'Ile, et maître George Pélage Duhamel, curé d'Ambleville, au sujet de la dîme de trois pièces de terre en ladite paroisse.

D. 216. (Liasse.) — 90 pièces, papier; 3 pièces, parchemin

1740-1743. — Suite du procès entre les Jésuites de Rouen, prieurs de Gasny-l'Ile, et maître George Pélage Duhamel, curé d'Ambleville. Requêtes, mémoires, exploits, etc. — Mémoire pour George Pélage Duhamel contre les Jésuites et les nommés Le Prêtre, leurs fermiers. (Imprimé.)

D. 217. (Liasse.) — 60 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1711-1782. — Suite du procès entre les Jésuites de Rouen, prieurs de Gasny-l'Ile, et maître George Pélage Duhamel, curé d'Ambleville. – Addition de mémoire servant de réponse pour maître George Pélage Duhamel. — Mémoire pour les Jésuites. (Imprimés.) — Arrêt qui maintient ces religieux dans la possession de percevoir les deux tiers des dîmes sur les trois pièces de terre en litige, fait défense au curé de les y troubler, et lui ordonne de restituer aux fermiers les deux tiers des dîmes qu'il a perçues à compter de la récolte de 1735. — Baux des dîmes d'Ambleville.—Prix porté dans le bail de 1782 à 965 livres par an.

D. 218. (Liasse.) — 38 pièces, papier; 6 pièces, parchemin.

1634-1782. — Baux des dîmes d'Auteverne et de

Lommoy. — Transaction entre Gilles Thouroude, prieur de Saint-Nicaise de Gasny, et Isaac Billette, capitaine du charroi de l'artillerie de France, demeurant à Mantes; Avoie Le Beuf, sa femme; Pierre Santerre, receveur du domaine de Mantes et de Meulan; Marie Le Beuf, sa femme, etc., au sujet d'une rente de 50 livres sur le fief de Gaillonnet. — Exemption du ban et arrière-ban ; — extrait du rôle des gentilshommes et autres possédant fiefs dans le bailliage de Maguy en Vexin, inhabiles au service personnel du ban et arrière-ban dont le Roi a ordonné la convocation en l'Ile-de-France, par ses lettres patentes du 30 mars 1697 ;—Jésuites taxés à 400 livres pour leur prieuré de Gasny-l'Ile. — Note indicative des titres relatifs à Gasny, déposés au chartrier de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen. — État général des biens-fonds composant la ferme du prieuré. — État des terres, bois et vignes situés dans le domaine de Gasny-l'Ile : triéges Sur-Clerville, du Font-Braut, des Biannes, de Megremont, du Prieuré, des Bosquets, des Garennes, du Pré-Clos, de La Haie-au-Peuple, de l'Ile-Baudé, des Planches, de La Vozonnière.— Déclaration des terres novales d'Auteverne réclamées pour la dîme par M. Laire, curé.

D. 219. (Liasse.) — 75 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1689-1789. — Correspondance, quittances, devis, notes diverses concernant le prieuré de Gasny-l'Ile. — État des vignes. — « Mémoire du revenu du prieuré : sa- « voir, de ce qu'il vaut étant affermé et de ce qu'il vaudroit « à un prieur qui le feroit valoir par ses mains. » — Mémoire de tous les labours faits par Jean Le Prestre, receveur du prieuré de Gasny-l'Ile. — Supplique adressée à l'administration du collége par Pierre-Nicolas Boucherot, curé de Gasny ; il demande que l'église du prieuré soit réparée ou supprimée, par respect pour le culte divin : « Elle est exactement devenue une espèce de colombier « d'où les pigeons ne bougent ni jour ni nuit, en sorte que « le pavé, jusqu'à l'autel, est jonché de la fiente de ces « oiseaux. »

D. 220. (Liasse.) — 21 pièces, papier; 13 pièces, parchemin.

1143-1641. — Prieuré de Saint-Ouen de-Gisors, membre dépendant de l'abbaye de Marmoutier, uni au collége de Rouen. — Copies de bulles et de la charte de Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen. — Extraits de chartes de Hugues de Gisors, d'Auscoul de l'Ile, etc., en faveur dudit prieuré. — Extraits de collations à la cure de Gisors ; nomination d'Olivier Cocherel en remplacement de Louis Hubert, — de Nicolas Delamare, — de Jean Corne. — d'Antoine Lemercier. — de Gilles Baudoin, — de Claude Gauthier. — Bail de la cure par François Le Picart, et par Raoul Nepveu, bachelier en théologie de Paris, curés ; — du déport de la même cure par Marin Le Pigny, trésorier de l'archevêque. — Vente à la confrérie de Notre-Dame la Mi-Août de 10 sous parisis de rente sur une vigne au Vignon de Gisors, en la Haute-Rue, près la voie du Gai-aux-Malades, pour 4 livres 10 sous parisis. — Procès entre Pierre Viole, chanoine de Chartres, et Claude Gautier, curé de Gisors, au sujet des dîmes. — Transaction devant Pierre Le Lanternier, lieutenant du bailli, entre frère Jacques Actault, prieur, et les habitants de la ville, au sujet de la dîme des mouches à miel, à la suite d'une délibération prise de *plusieurs sages, tant légistes, décrétistes que coustumiers*.— Autre transaction devant Pierre Berthault, lieutenant du bailli, entre Nicolas Robillart, conseiller en la Cour de Parlement de Normandie, prieur commendataire, et les habitants de la ville : on avait profité de l'absence du prieur pour enlever deux des trois cloches du prieuré, dont le métal avait été employé à la fonte de nouvelles cloches pour l'église paroissiale, faites par des fondeurs de Beauvais, en remplacement des anciennes, qui ne rendaient qu'un son mauvais et sans harmonie. On remettra en l'église du prieuré deux autres cloches de la valeur de celles qui ont été prises.— Approbation par le cardinal de Richelieu, duc de Fronsac, abbé de Marmoutier, d'un échange conclu par Me Philbert Robillart, autre prieur commendataire. — « Cy ensuit par déclaration les maisons et jardins de « Héronval qui paient dismes au prieur de S. Ouen de « Gisors. »

D. 221. (Liasse. — 46 pièces, papier; 7 pièces, parchemin.

1407-1777. — Bail par Nicolas Robillart des terres et biens du prieuré de Gisors ; obligation au fermier de fournir au bailleur deux oisons le jour de Saint-Gervais, et un coq d'Inde la veille de la Saint-Barthélémy.—Quittances dudit prieur. — États des ornements servant à la chapelle du prieuré. — Inventaire des titres concernant la dîme et le patronage de Porcheux. On y mentionne, d'après un titre de 1446, que pendant 50 ans le village de Porcheux était resté désert et tout en friche par suite des guerres.— Procès au Grand-Conseil entre maître Thomas Huet, curé de Porcheux, et maître Jean Chardin, prétendant au même bénéfice, en vertu d'une nomination faite par le cardinal de Richelieu, en qualité d'abbé de Marmoutier ; — désistement de Jean Chardin, le patronage de Porcheux est reconnu appartenir au prieur de Gisors. — Lettres d'un nommé Porcheux au sujet de la nomination à cette cure. — Baux de la dîme de Villerets et

d'une redevance de 14 mines de grain à prendre sur la terre de Brémule, le tout appartenant au collége de Rouen, à cause du prieuré de Gisors.

D. 222. (Liasse.) — 34 pièces, papier; 10 pièces, parchemin.

1592-1600. — Prieuré de Notre-Dame-du-Pare, ou de Notre-Dame-de-Grâce, ou de Grandmont, uni au collége de Rouen. — Bulle du pape Clément VIII qui unit au collége ledit prieuré et son annexe le Petit-Grandmont à Aubevoie, sur la résignation faite en faveur des Jésuites par Jacques Du Tillet, conseiller au Parlement de Paris, entré dans l'ordre des Chartreux, à Grenoble. — Approbation de cette résignation par le duc de Mayenne, lieutenant général de l'État et couronne de France. — Information par Nicolas Baron, docteur ès droits, banquier à Rouen, notaire apostolique, immatriculé en l'archive de Rome touchant l'état du prieuré; communauté composée de quatre prêtres, deux novices et un moine lai, faisant provisoirement le service à l'Hôpital-du-Roi de Rouen, et recevant des pensions de 1,800 livres. — Prise de possession par le vice-recteur, Innocent Piequet, du prieuré qui ne présentait plus que des ruines, ayant été démoli pendant le siége. — Lettre du duc de Mayenne à M. de La Porte, procureur général au Parlement, pour l'inviter à faire vérifier la bulle d'Union. — Brevet et lettres patentes du même prince dans le même but; — arrêt du Parlement qui en ordonne l'enregistrement ainsi que de la bulle, en astreignant toutefois les Jésuites à faire célébrer le service divin à Grandmont par les religieux, à les nourrir et à les entretenir. — D'autre part, mandement d'Henri IV au bailli de Rouen pour l'inviter à mettre sous sa main le prieuré vacant par la démission de Du Tillet. — Brevet du même Roi, daté de Dieppe, par lequel il donne Grandmont au sieur de Bernage, son aumônier ordinaire, pour le récompenser des services assidus et continuels qu'il lui rend depuis le commencement des troubles. — Lettres patentes en forme d'édit sur la réduction des villes de Rouen, le Havre, Honfleur, etc., en l'obéissance du Roi (copie). — Nonobstant cet édit, défense faite par le Roi de comprendre Grandmont dans les biens qui peuvent être employés à *œuvres pitoyables*. — Bulle d'Alexandre, cardinal de Plaisance et légat, en faveur de Jacques de Bernage, pourvu au prieuré de Grandmont. — Permission par le Roi à de Bernage de résigner toutes fois et quantes qu'il voudra ledit bénéfice (copie). — Procès-verbal de visite de Grandmont par Barthélemy Hallé, conseiller du Roi au Grand-Conseil, en présence de Jacques Barjolle et Jacques Dassier, maîtres maçons, Thomas Le Bourcier et Jean Treheut, charpentiers. (Pièces signées par le duc de Mayenne et par le roi Henri IV.)

D. 223. (Liasse.) — 66 pièces, papier; 15 pièces, parchemin.

1604-1645. — Lettres patentes du roi Henri IV par lesquelles il remet les Jésuites en possession du collége de Rouen, ainsi que des biens qui en dépendaient dont il n'avait pas disposé, et les autorise à établir dans cette ville une maison de *probation*, ou noviciat, et à accepter la fondation de la dame d'Aubigny (copie). — Brevet du même prince accordant aux Jésuites la réserve du prieuré de Grandmont, en considération du grand profit que leur collége apporte à son service et au bien du public. — Signification du brevet à Jacques de Bernage, afin qu'il n'eût à se démettre du prieuré en faveur de qui que ce fût. — Don aux Jésuites de Rouen, par monseigneur Louis de Lorraine, archevêque de Reims, premier pair de France, légat du Saint-Siége, d'un bénéfice de la valeur de 3,000 livres dès qu'il viendra à vaquer, pour leur donner moyen d'assurer l'établissement de leur collége et de retirer Grandmont des mains de de Bernage. — Approbation par Louis XII de la résignation faite par Jacques de Bernage, son aumônier ordinaire, alors chanoine de la cathédrale de Paris, en faveur de son neveu Louis de Bernage. — Procès-verbal de l'inhumation, dans une chapelle de la cathédrale de Paris, du corps de Jacques de Bernage, décédé le 13 mai 1627. — Reprise de possession du prieuré de Grandmont par Honorat Niquet, recteur, à la nouvelle du décès de Jacques de Bernage. — Procès au Parlement de Normandie et au Conseil privé, entre les Jésuites et Louis de Bernage, les premiers se fondant sur la bulle d'Union et le brevet de Henri IV, le second sur la résignation de son oncle, approuvée par lettres patentes du Roi et par bulle du Pape. — Concordats passés à Lyon entre Jean Canaye, procureur du provincial de la province de France, et de Jean Bertrie, recteur du collége de Rouen, et frère Rigal de Lavaur, chef général de l'ordre de Grandmont. Les Jésuites jouiront du prieuré; ils assureront aux religieux Grandmontais 2,300 livres de rente annuelle pour leur tiers, et leur laisseront l'église et la chapelle de Sainte-Catherine; — entre le même Jean Canaye, au même nom, et Louis de Bernage, aumônier du Roi : ce dernier renonce à ses droits moyennant une pension viagère de 3,000 livres. — Procès avec Louis de Bernage au sujet des taxes payées pour son compte par les Jésuites, en conséquence du contrat de l'assemblée du clergé tenue à Mantes en 1641. — Brevets signés par Henri IV et par Louis de Lorraine.

D. 224. (Liasse.) — 7 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1719. — Arrêt du Conseil qui ordonne qu'un brevet obtenu du Roi le 13 février 1719 sera rapporté comme

subreptice et demeurera nul et non avenu ; — ce brevet avait attribué à un sieur Guynot le prieuré de Grandmont, sur l'exposé fait par ce particulier que les Jésuites n'en jouissaient qu'en vertu d'une simple concession à eux accordée dans le temps de la Ligue par le duc de Mayenne, sans aucun titre canonique, ni lettres patentes du Roi ; que ce bénéfice ne produisait que 1,500 livres de revenus, quoiqu'il rapportât annuellement 7,000 livres qui faisaient la principale partie de la fondation du collége et le seul bien qui lui restât, ses dettes acquittées (original portant la signature de Louis XV).— Copies imprimées et manuscrites de la même pièce.

D. 225. (Liasse.) — 79 pièces, papier; 20 pièces, parchemin.

1577-1632. — Procès des religieux de Grandmont avec les prieurs Jacques Du Tillet et Jacques de Bernage, et avec les Jésuites, au sujet de la part des uns et des autres dans les revenus du prieuré; procès portés au Parlement et au Conseil; mémoires, arrêts, transactions. — Arrêt du Parlement de Normandie qui condamne Du Tillet à faire nourrir les religieux de Grandmont et à les entretenir de toutes choses à eux nécessaires pour vivre régulièrement et en commun, et en conséquence à leur fournir une somme de 1,200 livres tournois par an. — Opposition des religieux à la possession que s'efforce de prendre Innocent Picquet, vice-recteur; ils prétendent ne reconnaître pour prieur que frère Charles Le Roux, qu'ils ont nommé. — Quittances des sommes payées aux religieux par les Jésuites. — Arrêt de la Cour qui, sans avoir égard à la requête présentée par Jacques de Bernage, adjuge aux religieux de Grandmont 1,040 livres de rente, 30 mines de blé sur les moulins de Rouen, et en outre 20 écus pour la pension du sous-prieur. — Concordats entre les Jésuites et Louis de Bernage ;—entre les mêmes et Rigal de Lavaur, chef général de l'ordre de Grandmont.

D. 226. (Liasse. — 30 pièces, papier; 6 pièces, parchemin.

1633-1766. — Nouveaux procès entre les religieux de Grandmont et les Jésuites, au sujet de la part à attribuer aux uns et aux autres dans les biens et revenus dudit prieuré, lesdits procès portés au Parlement de Normandie et au Conseil. — Concordat devant le prévôt de Paris entre frère François de Tantal, abbé, chef général de l'ordre de Grandmont, fondé de procuration du chapitre général, Antoine de Chavaroche, syndic général du même ordre, et frère Jacques Gallard, sous-prieur de Notre-Dame-du-Parc-lès-Rouen, d'une part ; Charles Lallemant, recteur du collége, et Louis Armand, procureur de la Compagnie de Jésus de la province de France, d'autre part. — Les religieux abandonnent aux Jésuites le Petit-Grandmont, autrement dit Gaillon, et se réservent le pourpris et enceinte du prieuré, les bâtiments y étant, la *clausoye* et pâturage qui s'y trouvent compris, les redevances de blé à prendre sur le moulin de l'Hôtel-de-Ville de Rouen, le droit de chauffage et usage dans la forêt de Rouvray ; — l'abbé fera deux lots du reste, le recteur prendra celui qu'il voudra.— Lots faits en conséquence de cet accord. — Procès entre les Jésuites et les religieux de Grandmont, au sujet de la taxe sur les bénéfices ; — de la part afférente à chacun dans les réparations.—Accords au sujet de questions de propriété.

D. 227. (3 Cahiers) 64 feuillets, in-folio, papier.

XIIe siècle-1610. — Copies collationnées des lettres patentes de Henri IV et de Louis XIII confirmatives des immunités de l'ordre de Grandmont, de prétendues chartes de Richard Cœur de Lion, en faveur des Bons-Hommes de La Sarmaise et de Notre-Dame-du-Parc-lès-Rouen, vidimées par Edouard III, roi d'Angleterre, et par plusieurs rois de France ; — traduction en français des mêmes chartes vidimées par les gardes et commis à garder le scel authentique de la bonne-lieue de Limoges. (Ces chartes sont d'une fausseté parfaitement constatée.)

D. 228. (Liasse.) — 1 pièce, papier; 3 pièces, parchemin.

1235-1557.— Charte de saint Louis à l'occasion d'un procès qui s'était engagé entre Raoul Amiot, maire de la commune de Rouen, et les frères du Parc. — Les deux hommes donnés à ce prieuré par Henri II, roi d'Angleterre, continueront de lui appartenir avec les immunités de taille, coutumes, péage et tonlieu; les religieux auront sur eux plein droit et pleine justice. — Charte de Philippe de Valois contenant vidimus d'une autre de Philippe le Bel confirmative des biens concédés à Notre-Dame-du-Parc, à savoir : le parc « totum parchum et totum nemus cum « fundo terre in quo habitant, liberum et quietum, sicut ex- « teriorum fossatorum clausura que est juxta regiam semi- « tam circumquaque demonstrat per circuitum, » 200 livres d'angevins sur la vicomté de Rouen, toute la terre de la Vacherie « subtus le Molinel juxta Secanam, » droits d'usage en la forêt de Rouvray. — Extrait des registres du Parlement de Normandie au sujet d'un procès entre le cardinal de Luxembourg, prieur commendataire de Grandmont, et Michel Hellard, prétendant droit au même prieuré, 300 livres seront affectées chaque année aux réparations de cet établissement; le service divin y sera fait par les religieux qui composent actuellement la communauté, à

chacun desquels le cardinal sera tenu de fournir une copie de la règle; il sera tenu en outre de recouvrer le contrat de fondation. — Copie d'une bulle du pape Paul IV qui nomme René Barin, clerc du diocèse du Mans, au prieuré de Grandmont, sur la résignation faite dudit bénéfice par le cardinal de Vendôme.

D. 229. Registre.)— In-folio, 21 feuillets, papier.

1247-1502.— Règle de l'ordre de Grandmont confirmée par le pape Innocent IV;— statuts des réformateurs de Grandmont (pièces incomplètes) : « Volumus et precipimus quod universa premissa et singula scribantur de grossa littera et legibili in quaterno et jungantur statutis aliorum predictorum reformatorum in eodem volumine ad eternam rei memoriam, tam in Grandimonte monasterio quam in aliis. » — Acte de nomination par les religieux de Notre-Dame-de-Grandmont, près Gaillon, et de Notre-Dame-du-Parc, près Rouen, de Jean Bourdet, comme prieur, en remplacement de François Picart, protonotaire du Saint-Siége apostolique, administrateur perpétuel et commendataire dudit prieuré de Notre-Dame-du-Parc, ledit Picart nouvellement décédé; Jean Bourdet eut pour compétiteur François Guillen de Clermont, évêque de Saint-Pons-de-Tommières, depuis archevêque d'Auch et de Narbonne, et cardinal. — Sur une feuille de garde se trouve une note relative à une inondation de la Seine, qui exerça ses ravages à Rouen, du VIII des ides de février au XVI des calendes de mars 1342.

D. 230. (Liasse.) — 67 pièces, papier; 12 pièces, parchemin.

1219-1755. — Lettres patentes, arrêts du Conseil et du Parlement, sentences et mémoires relatifs aux priviléges et exemptions accordés à l'ordre de Grandmont.— « Extrait du cartulaire écrit en parchemin, contenant toutes les fondations, dotations, donations, achapts, reconnaissances, remembrances et autres titres du temporel du prieuré de La Haye-aux-Bons-Hommes. » — Sentence de l'archevêque de Rouen sur un procès entre les moines de Beaumont-le-Roger et les frères de Grandmont, demeurant en la forêt dudit Beaumont, au sujet de la dîme d'une vente de bois. — Arrêt du Parlement qui condamne les religieux de Grandmont à payer à Joachim Loutrel, curé de Sotteville, la dîme des terres de leur parc; on reconnaît que ces terres sont novales, ayant été *réduites en agriculture* depuis quarante ans, c'est-à-dire dans les premières années du XVIe siècle. — Sentence des Requêtes du palais de Rouen, qui donne gain de cause à Martin Le Pelletier, curé de la même paroisse, et déclare l'évêque de Lisieux mal fondé dans ses prétentions sur la même dîme, à raison de son *exemption de Saint-Cande-le-Vieux*. — Copie d'un brevet du roi Louis XIII, qui, pour donner moyen de vivre à Émery, dit l'Espérance, soldat estropié, lui accorde la place de moine lai à Grandmont; — procès au Conseil au sujet de la pension qu'eurent à lui payer les Jésuites. — Arrêt du Conseil d'État concernant les moines lais (imprimé).— Lettre de Le Tellier aux chefs et officiers commandant les troupes du Roi, pour les inviter à faire respecter par ceux qui sont sous leurs ordres la sauvegarde accordée aux Jésuites. — « Contract faict et passé « entre le Roi et le clergé de France, assemblé à Mantes le « 14 août 1641. » — « Les quatre contracts faicts et passez « en l'assemblée générale du clergé de France, tenue à Pa- « ris au couvent des Augustins, ès années 1645 et 1646 im- « primés). » — Ordonnances de Larcher, marquis de Baye, et de Le Goux de La Berchère, intendants de la Généralité de Rouen, en faveur des Jésuites, en matière d'impositions.

D. 231. Liasse.) — 32 pièces, papier; 5 pièces, parchemin

1586-1682. — Lettres patentes, arrêt du Conseil et du Parlement, relatives aux exemptions prétendues par le prieuré de Grandmont-lès-Gaillon. — Ordonnances de Jacques Dyel, sieur de Miromesnil, conseiller du Roi en ses Conseils, intendant de justice, police et finances en la province de Normandie, Généralité de Rouen, et Étienne Pascal, aussi conseiller du Roi et président en la Cour des aides d'Auvergne, commissaires généraux députés par S. M. pour le fait des tailles et subsistances de ladite Généralité; modération d'impositions des fermiers des Jésuites pour le prieuré de Grandmont-lès-Gaillon; les habitants appelaient d'une sentence rendue par le subdélégué de l'Élection d'Andely. — Lettres patentes du roi Louis XIV portant confirmation des priviléges de l'abbaye de Grandmont, chef général de l'ordre de Grandmont et de ses annexes (imprimé). — Déclaration faite par les religieux de Notre-Dame-du-Parc-lès-Rouen de leurs priviléges, concessions et libertés pour satisfaire à l'ordonnance de MM. les commissaires députés pour la réformation de la « coustume de Normandye, ad ce qu'ilz ont, entre aultres « choses, ordonné que les coustumes locales seroient redigez « par escript. »

D 232. (Registre.) — In-folio, 32 feuillets, papier

1471-1472. — Fragment d'un compte du prieuré de Grandmont. — Mention à la recette des *penteurs* du clos Saint-Marc et de Saint-Maclou; — de l'auberge du Fardel, de maisons à l'enseigne des *Balances*, de la *Couronne*, de

Notre-Dame, des *Trois-Moutons*, d'une maison qui fut à messire Jeau Braque, chevalier, sur la paroisse Saint-Étienne-des-Tonneliers. — Louage des prés de La Maintelle, du Grand et du Petit-Angle, de La Noe de La Forge, de La Noe-Erunette et de La Tuilerie, à Sotteville. — Dépenses pour les provisions de l'hôtel, pour le labourage des terres, pour les vendanges à Saint-Just, pour la construction de la chapelle réédifiée au monastère. — « A un huchyer pour avoir faict deux anges et deux oiseaux.— Pour dix livres de plomb achaté pour recevoir les armes de Monseigneur. — Pour saize livres de râture de parchemin à faire colleures pour blanchir la chapelle.—A maistre Pierre Le Cinerre (architecte alors en réputation), dix escus d'or pour ses paines, vaccacions et journées d'avoir vacqué à la construction de la chapelle de Grantmont, lequel a affermé, après son estat veu, (que) il peult bien avoir vacqué par l'espace d'ung an pour chascune sepmaine ung jour, et gaigne ledit maistre Pierre chascun jour 14 blans, pourquoy, ces choses considérées, il peult bien avoir la dicte somme de 10 escus d'or, pour ce 13 liv. 1 s. 3 d. » — Somme des mises de la chapelle, 754 l. 4 s. 6 d. — « A ung Carme et ung Jacobin licenciés en théologie pour 2 sermons fais par eulx eudit prieuré l'an de ce compte, l'un le mardi derrain de mars 1472 et l'autre le mardi ensuivant, pour ce payé 27 s. 9 d. » — Oblations reçues les deux jours en la chapelle, 69 s. 7 d. — « Le mardi 25e de juing au charetier pour aller faire « les offrandes aux chevaulx à Saint-Eloy, 7 d. »

D. 233. (Registre.) — In-folio, papier, 61 feuillets.

1643. — « Pappier terrier de la seigneurie et haute-justice du prieuré Nostre-Dame-du-Parc-de-Grandmont-lez-Rouen et de ses appartenances, tant en domaine fieffé que non fieffé, selon les lotz qui en ont esté faictz entre le R. P. Jean-Baptiste de Machault, recteur du collége de la Compagnie de Jésus de Rouen, auquel collége le dict prieuré est uny, d'une part, et les soubz-prieur et religieux du dict prieuré, tant de leur chef que comme fondez de procuration de leur révérendissime père François de Tantal, abbé chef-général de tout l'ordre de Grammont, d'autre part. » — Auberge de l'*Ecu d'Alençon*, occupée par Jean Lucet; — biens occupés par Nicolas Guéroult, Jean de La Barre, chirurgien de Rouen; Pierre de Boisyvon, conseiller en la Cour de Parlement; Le Tellier, sieur de Tourneville, etc.

D. 234. (Liasse.) — 15 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1636-1643. — Copies du registre analysé sous le numéro précédent. — Autre terrier du prieuré de Grandmont. — « Liste des tenanciers qui possèdent des héritages à fieffe ou à emphytéose sur le lot des religieux de Grandmont : » « Messieurs les conseillers eschevins de l'hôtel commun de la ville de Rouen pour le cours, le pont de bateaux, le quai du Bac, le grand chemin, chaussée et pavé qui va à la chaussée des Emmurées et à l'ancien chemin du Pont de Pierre. » — Sentences de réunions d'héritages faute de devoirs rendus.

D. 235. (Liasse.) — 21 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1675-1766. — Déclaration des terres, seigneuries, rentes et autres revenus du prieuré de Notre-Dame-du-Parc, ordre de Grandmont-lès-Rouen, « estant de fondation royale, que baille et présente au Roi nostre sire et à vous, messeigneurs des comptes en Normandie, le R. P. recteur du collége royal de la Compagnie de Jésus, à Rouen, prieur titulaire dudit prieuré. » — « Le parc dudit prieuré auquel est compris l'esglise, cloistre, dortoir; le tout contenant traize vingts acres limité, à commencer au premier pillier du pont de pierre devers la ville, à retourner à l'autre premier pillier dudit pont, chasteau et porte d'icelluy, le dit pont exclud, et du dit pont au pavé du Roy et chaussée de devant les Emmurées et d'illec au chemin du long des murs du dit parc tendant à Sotteville, et à une sente tendante aux derniers fossés dudit parc aboutissant à ladite rivière compris une ille et toute la dicte rivière. » « Terre du gibet à Sotteville; » 200 livres de rente sur le poids de la vicomté, droits en la forêt de Rouvray, franc bateau et pêcherie. — Acte du serment prêté au Roi par le recteur André Le Camus. — Plaids de gage-pléges de la terre, baronnie et haute justice de Grandmont.

D. 236. Liasse.) — 10 pièces, papier; 21 pièces, parchemin.

1564-1691. — Aveux rendus au prieuré de Grandmont et au collége de Rouen, pour biens situés à Saint-Étienne-du-Rouvray et à Sotteville, par Jeanne Vastel; — Nicolas du Quesnay, écuyer, sieur de Bezu, conseiller référendaire du Roi en sa chancellerie du Parlement; — André Druel, fourrier du corps du Roi; — Etienne Bigot, écuyer; Jacques Bigot, son fils; — Michel Dumets, chirurgien à Sotteville; — les gouverneurs et administrateurs de La Madeleine de Rouen; — les conseillers échevins de l'hôtel commun de Rouen, pour « plusieurs héritages appliqués à l'usage du public, possédés par eux dans le fief, seigneurie et haute justice de Grandmont, à savoir un héritage appliqué dès le temps de la ruine du Pont de Pierre et l'établissement du pont de bateaux et des baes,

à l'usage d'une chaussée et grand chemin conduisant du pont de bateaux à la chaussée des Emmurées. » — Contrats d'acquisitions faites par la ville, de Richard Portier, « de certains lieux et héritages hors le pont au faubourg Saint-Sever à la descente des bacs; » — des sieurs Gaumont « d'une vide place paroisse N.-D. de Sotteville appliquée de présent au chemin pour passer chevaux et charrettes sortissant des bacs. »

D. 237. (Liasse.) — 48 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1593-1694. — Haute justice de Grandmont. — Plumitifs et extraits de plumitifs, sentences. — Procès au Parlement pour conflit de juridiction. — Information contre certains *garnements*, voleurs de manteaux, pour vol et mauvais traitements commis sur le pont de bois entre les deux croix; on note : que les malfaiteurs s'éclairaient au moyen de torches de paille. — Nomination par Innocent Picquet, vice-recteur, de Marin Le Blanc, à l'état et office du seel et greffe du bailliage de Grandmont, « pour le récompenser du bon soing qu'il a eu durant ces présents troubles à conserver les droits de la seigneurie, lequels droits eussent peu estre perduz ou consolez, à raison des guerres, troubles et démolitions faites des maisons qui appartenoient aux sujets de la haute justice. » — Nomination de baillis : Jacques Du Bosc, Robert Marc, Louis Duparc, Nicolas de Godefroy Charles Hotot. — Prétention de Nicolas de Godefroy de conserver sa charge de bailli, après avoir traité d'une charge d'avocat au Conseil du Roi et bien qu'il résidât à Paris; affaire portée au Parlement à qui il appartenait de ratifier les nominations faites par le recteur du collége en qualité de prieur de Grandmont.

D. 238. (Liasse.) — 86 pièces, papier; 10 pièces, parchemin.

1664-1747. — Haute justice de Grandmont. — Procès-verbaux de délits, informations, conflits de juridiction. — Procès entre un nommé Canu et les gardes du métier de maréchal de la ville de Rouen, au sujet de la sentence rendue par le bailli de Grandmont, contenant réception dudit Canu pour travailler au métier de maréchal sur le territoire de ladite haute justice. — Monitoire pour vol commis dans la maison d'une pauvre femme grabataire (imprimé). — Sentence de Philippe de Tocqueville, bailli de Grandmont, qui fait défense d'entrer dans les prairies et de tirer avec armes à feu sur le pont et autres lieux à peine de 100 livres d'amende (imprimé). — Procès contre des particuliers pour pêche de brochets et autres poissons sur la seigneurie de Grandmont; — contre un marchand périgourdin qui tirait sa loterie sur le quai. — Extraits de jugements rendus en la Chambre du bailliage criminel de Rouen. — L'aubergiste de la *Rose*, au bout du pont, condamné, pour homicide commis sur le pont, à avoir les bras, jambes, cuisses et reins rompus vifs sur un échafaud, au bout du pont, à être mis sur une roue la face tournée vers le ciel pour y finir ses jours, et, après 24 heures, son corps mort être porté au lieu patibulaire. Sur ses biens confisqués au profit du Roi, 100 livres seront prises en privilége pour faire prier Dieu pour la victime. — Nomination de Jean Prévost comme lieutenant de la haute justice, en remplacement de Charles d'Angerville-Angier; — de Denis-François Le Queur, comme bailli; — d'Adrien Pépin, comme procureur fiscal; — de Robert Pinchon et de Noël Regnault, comme greffiers.

D. 239. (Liasse.) — 46 pièces, papier; 6 pièces, parchemin.

1444-1633. — Titres de propriété de maisons sise à Rouen, rue Saint-Éloi, anciennement désignées sous le nom de l'hôtel de Grandmont. — Contrat par lequel Pasquier de Vaulx, évêque et comte de Lisieux, transporte aux religieux de Grandmont une part de son hôtel épiscopal de Saint-Cande-le-Vieux, en compensation de l'hôtel de la rue Saint-Éloi dont ils avaient promis de le laisser jouir sa vie durant; raisons de la cession faite par les religieux exposées dans le contrat : « en considération des grosses sommes de deniers que nous avons mises pour le fait de l'église et prieuré de N.-D.-du-Parc-lès-Rouen, pour le temps que en estions administrateur, tant pour racheter et remettre en nom du dit prieuré aucuns de leurs héritages vendus ou estrangez et plusieurs de leurs biens, livres et joyaulx qui estoient engaigez, que pour plusieurs grans et somptueux édifices et repparations que avons fait faire en et sur l'éritage du dit prieuré et en espécial à édiffier et remettre sus comme de neuf ung hostel appartenant au dit prieuré, qui est auprès de la Monnoie de Rouen et mesmes sur l'ostel, église et emparement des fossez du dit prieuré. » — Bail dudit hôtel par René Burin, curé de Saint-Pierre de Gênes, prieur commendataire, à Arnaud de Cassemator, marchand de Rouen. — Autre bail d'une partie du même hôtel, à Jacques Deshommets, maître des postes, ponts et passages en Normandie. — Appréciation des bâtiments par Martin Cousture, maître charpentier voyeur pour le Roi; Nicolas Geloys, maître maçon; Robert Liebry, plâtrier; signatures et marques de ces ouvriers. — Emphytéose par le prieuré, afin de trouver le moyen de payer sa part dans les impôts levés sur le clergé, à Jacques Bréant, courtier et allotisseur de cuirs secs et salés, de l'hôtel de Grandmont. — Décret des biens du-

dit Bréant. — Nouvelle emphytéose à Jean Bourgoing. — Contrat de mariage de Françoise Bourgoing, avec noble homme Jacques Platon, valet ordinaire de la chambre et secrétaire du duc d'Alençon.

D. 240. (Liasse.) — 75 pièces, papier; 11 pièces, parchemin.

1634-1679. — Procès au Grand-Conseil entre Jean Bourgoing, d'une part, les Jésuites et les religieux de Grandmont, d'autre part, au sujet de l'hôtel de la rue Saint-Éloi. On revenait sur l'aliénation, en vertu de lettres patentes du Roi qui accordaient aux ecclésiastiques du royaume la faculté de réunir au domaine de leurs bénéfices, pendant cinq ans, les biens, cens, rentes et héritages aliénés d'iceux en remboursant les possesseurs du sort principal, loyaux coûts et améliorations. — Mémoires, sentences, arrêts. — Supplique adressée au Roi par Louis Armand, procureur des Jésuites en France; il remontre que l'hôtel a été aliéné pour 1,400 livres, quoiqu'il se loue actuellement plus de 800 livres — Gain de cause aux Jésuites. — Lots et partages de l'hôtel de Grandmont, entre frère Jean Dubois, prieur claustral du prieuré de Grandmont, et frère Étienne Testu, religieux audit prieuré, d'une part, et Louis Cellot, recteur du collége de Rouen, d'autre part. — Baux de l'hôtel de Grandmont à François de La Cessoye; à Frédéric Clément, etc.

D. 241. (Liasse.) — 89 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1633-1760. — Mémoires et autres pièces de procédure concernant le procès pour le retrait de l'hôtel de Grandmont. — Devis de travaux, quittances d'ouvriers, notamment de Guillaume Nyon, maître maçon; — de Guillaume Le Vieil, maître peintre, marques et signatures; — signature de Le Vieil, surmontée d'une rose. — Payement, au sculpteur Jacques Perdri, de 14 livres pour avoir fait l'*enrichissement* en une cheminée de la grand'chambre occupée par Loppes Manuel. — Baux à Mme de Paul Du Catelier; — à M. Dieppedalle, élu en l'Élection de Rouen; — à Mme Louise Le Baillif, veuve de M. Marye; — à MM. Christophe et Jean Garvey; — à Étienne-Laurent Fortié, receveur des fermes du Roi au Bureau de la Romaine.

D. 242. (Liasse.) — 80 pièces, papier; 15 pièces, parchemin.

1602-1717. — Titres de propriété du mail ou palle-mail, de la maison et des prés en dépendant, à Sotteville, échus au lot des religieux du prieuré de Grandmont, et donnés par eux au collége. — Baux, procès avec les fermiers. — Arrêt du Parlement de Normandie sur un procès entre les religieux profès au prieuré de Grandmont et le prieur Jacques de Bernage; — permission à ce dernier de faire par provision parachever le jeu de palle-mail; — défense aux religieux de troubler ceux qui y travaillent, de sortir de leur monastère sans congé du sous-prieur et pour cause raisonnable, sous peine d'être punis comme vagabonds et irréguliers. — Extrait des registres du Conseil d'État : permission octroyée par le Roi à Marguerite Fleury, veuve de Michel Le Boullenger, cornet dessus et hautbois du Roi, de faire construire des jeux de palle-mail public, privativement à tous autres, pour elle, ses enfants, successeurs ou ayants cause, en dedans et dehors des villes de Rouen et Caen, en prenant de chaque personne 4 sous pour jour, sans avoir à fournir autre chose que place dressée et accommodée comme il appartient; ce privilége accordé afin d'acquitter le Roi de 480 écus dus pour les gages de Le Boullenger, des années 1599-1601, et de 550 écus pour ses accoutrements. Le Roi fait une réserve en faveur de de Bernage, en égard aux services qu'il lui a rendus; il pourra achever le palle-mail et en toucher les profits sa vie durant. — Bail du mail ou palle-mail par les religieux à Enguebard : « il laissera jouer au dit jeu, toutes fois et quantes qu'il leur plaira, le prieur de Grandmont et ses frères, les sieurs bailly, procureur fiscal, greffier et receveur de la haute justice, sans qu'il puisse rien leur faire payer. » — Vente des meubles, mailles, cassettes et boules d'un fermier. — Supplique des Jésuites en faveur de leur fermier qu'on voulait assujettir aux droits d'aides comme cabaretier, parce que à l'occasion il donnait à boire à ceux qui jouaient : « Le jeu de mail est pour la décoration et embellissement de la ville, les fermiers ont eu toujours la liberté de distribuer à la jeunesse qui joue au mail un coup à boire, pour les rafraîchir pendant la fatigue du jeu. »

D. 243. (Liasse.) — 22 pièces, papier; 12 pièces, parchemin.

1417-1751. — Fieffe aux plaids de la haute justice de Grandmont, du temps de Guillaume Le Bas, prieur, à Raoul Le Machon, d'une place proche les murs de Grandmont, devant la porte des Emmurées, jadis vide, place non close, ni habitée sur laquelle ledit Le Machon, confiant dans la promesse du prieur Jean La Bouche, avait fait construire une *maison sur fourques*, couverte de chaume, et fait un jardin, planté d'arbres et de vignes. Cette fieffe, faite sous la domination anglaise au prix de 20 deniers et 2 chapons par an, est vidimée par Jacques de Croismare, lieutenant général de Guillaume Picart, sieur d'Etelan, bailli de Rouen. — Aveux au prieuré de Grandmont pour ledit hé-

ritage où est mentionnée l'hôtellerie de l'*Ecu d'Aleuçon* dès 1553, et auquel était attachée la servitude « de parc et prisons convenables, tant pour les personnes que pour les bestes ayant esté trouvez en dommage sur les terres des religieux. »

D. 244. (Liasse.) — 23 pièces, papier; 44 pièces, parchemin.

1600-1772. — Fieffes, emphytéoses de biens sis à Sotteville, rue Pavée. — Aveux pour les mêmes biens. — Fieffe à Jean Séquart, chanoine en la cathédrale de Rouen, par Jacques de Bernage, conseiller aumônier du Roi et prieur de Grandmont, d'une place dans le parc de Grandmont, près le jeu de palle-mail; — emphytéose par les Jésuites à Me Pierre Du Perroy, sieur de Marchaumont, chanoine de la cathédrale, de plusieurs maisons et jardins rue Pavée. — Procès en la haute justice de Grandmont, relativement à cette emphytéose; lettres à ce sujet de M. Le Brun, de Coutances, au droit de madame Desnoyers, sa femme.

D. 245. (Liasse.) — 27 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1435-1584. — Contrats, procès-verbaux de visite, extraits de comptes relatifs à la grande chaussée de Saint-Sever et aux fossés qui la bordaient et la traversaient, au pont Saint-Yves, sous une arche en face des Emmurées, et à la hauteur de l'hôtellerie d'*Aleuçon*. — Extrait des délibérations de la ville de Rouen : bail par les conseillers, du temps de l'occupation anglaise, à Pierre Richer, bourgeois, « de certaine voyerie ou chemin estant au fossé de la cauchée des aleiges des ravines d'eaues du Pont-de-Sayne tout au long du mur des prés de Grant-Mont, pour y besongner de son meslier de faire cordes, laquelle place il ne pourra hauchier de terres qui puissent empeschier les eaux et aleiges, ne édifïier, se ce n'est d'une petite loge pour y mettre son rouet. » — Fieffe par la ville, à Jean Dupont, « d'un pont qu'il doit faire de bois à ses dépens, traversant « le fossé de la cauchée du pont, par lequel fossé sont les « aleiges des grosses eaux, quant ravines sont, pour suppor- « ter le pont de Sayne. » — Sentence rendue par Jacques de Croismare, lieutenant général du bailli de Rouen, à la suite d'une visite de lieux, contre ceux qui avaient entrepris sur les fossés de la ville hors le pont. — Procès-verbaux dressés par Jean de Brévedent, lieutenant général au bailliage de Rouen, de l'état desdits fossés qu'il s'agissait « de remettre de laize et profondeur compétente pour donner ayde à évacuer les eaues de la Seine, afin d'éviter à l'inconvénient, dommage et péril qu'ilz pourroient porter au grand pont de la ville, mesmes pour plus aisément et commodément besongnier à la réédification des deux piles qu'il convient faire en iceluy pont. » — Renseignements sur les abornements de l'ancien *clos aux galées* dont l'emplacement était alors possédé par Robert Le Roux, sieur de Tilly, conseiller au Parlement, par Étienne de La Garde, capitaine de navire, par Guillaume Robelot et par Guillaume Puchot, vicomte de Rouen. — Extraits de comptes de la ville relatifs à la corderie; — de comptes du prieuré, du temps du cardinal d'Estouteville, prieur commendataire, constatant le droit des religieux à l'herbe au long du fossé qui menait à *l'huisset de la corderie*. — Requête au grand maître des eaux et forêts pour obtenir, en vertu des privilèges accordés anciennement au prieuré, le bois nécessaire pour la réparation des murs des prairies de Grandmont, endommagés par les inondations de l'année 1583.

D. 246. (Liasse.) — 56 pièces, papier; 6 pièces, parchemin.

1601-1677. — Procès des religieux de Grandmont avec les conseillers de la ville, pour une place vide appelée la corderie, assise devant la chaussée des Emmurées. — Arrêt du Conseil d'État qui maintient les religieux de Grandmont et les Jésuites en possession « d'une grande « place le long de la chaussée des Emmurées et de la prairie « de Grandmont. » — Procès au bailliage et au Parlement, avec le sieur Robert Fermanel, pour avoir pratiqué une ouverture au mur de ladite prairie. — Procès entre Jean de Souvré, premier gentilhomme de la chambre du Roi, les échevins de la ville de Rouen, les Carmes Déchaussés, les religieux de Grandmont et les Jésuites, au sujet d'un brevet du Roi par lequel don était fait à Jean de Souvré de la place nommée le Vieil-Chasteau du bout du Pont, des fossés du tour dudit château, des matériaux provenant ou à provenir du château et du pont, et d'une place vague et inutile située au faubourg le long de la chaussée des Emmurées; les Carmes Déchaussés s'opposaient à l'exécution de ce don parce que les matériaux leur avaient été antérieurement donnés, les Jésuites et les religieux de Grandmont parce que la vide place leur appartenait, les échevins parce qu'ils ne voulaient pas renoncer à l'espoir de voir rétablir le pont de pierre sur ses anciennes piles, et que dans ce cas le château continuerait d'être l'entrée de la ville. — Révocation dudit don par arrêt du Conseil d'État; mention d'un plan produit au procès dressé par l'architecte Nicolas Génevois. — Sentences de la haute justice de Grandmont contre plusieurs particuliers pour entreprises commises sur les propriétés des religieux le long de la chaussée.

D. 247. (Liasse.) — 18 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1440-1756. — Procès entre Denis Yard, curé de

Sotteville, les religieux de Grandmont et les Jésuites, d'une part, et Dujarier-Bresnard, curé de Saint-Sever, d'autre part, sur le point de savoir à quelle paroisse appartenaient certaines maisons situées le long de la chaussée des Emmurées. — Sentence arbitrale de Guillaume Le Duc, président de la Chambre du Grand-Conseil du roi Henri VI à Rouen, contenant accord entre le cardinal de Luxembourg, archevêque de Rouen, et Pierre Cauchon, évêque de Lisieux, au sujet de l'exemption de Saint-Cande. — Mémoire pour le curé de Sotteville. — « Plan des mai- « sons qui étoient en débat le long des fossés... adjugées par « arrêt de la Cour au curé de Saint-Sever. » — Autre procès entre la ville de Rouen, d'une part, les Jésuites, les religieux de Grandmont et autres propriétaires, d'autre part, au sujet du pavage de la chaussée des Emmurées, de la réparation des ponts et des égouts. — Arrêt du Conseil d'État : « Ordonné que les maire et échevins de la ville de Rouen seront tenus, outre l'entretien et pavage du pont Saint-Yves, de faire reconstruire les 5 arcades de la chaussée des Emmurées et de réparer à neuf le milieu de ladite chaussée, que les propriétaires riverains tant de la chaussée que des fossés ou courants d'eau commençant auxdites arcades seront tenus, chacun en droit soi, de faire curer, élargir et réparer les fossés et les voûtes étant sur lesdits fossés, comme aussi les revers du pavé depuis l'extrémité de la chaussée jusqu'à leurs maisons. » — Sentence de Jacques Adrien Varnier, vicomte de l'eau, qui oblige les propriétaires riverains à la réparation d'un pont construit en bois pour le chemin de halage sur le fossé de la petite chaussée.

D. 248. (Liasse.) — 70 pièces, papier; 13 pièces, parchemin.

1561-1655. — Vente à fin d'héritage par René Burin, chanoine de Séez, prieur commendataire de Grandmont, et par les religieux profès dudit prieuré, à Étienne Bigot, écuyer, de 100 livres tournois de rente moyennant 1,000 livres, qui seront employées au payement de semblable somme à laquelle ils ont été cotisés par les délégués du clergé de Rouen, pour subvenir au rachat des biens temporels des églises ci-devant aliénés suivant le vouloir du Roi. — Mandement de par MM. les vicaires du cardinal de Bourbon en son archevêché de Rouen, subdélégués de N. S. P. le Pape et commissaires du Roi pour le fait de l'aliénation du temporel de l'église. — Procès au Conseil d'État avec MM. Mulot, Meillibuc, Nicolas Le Tellier, sieur de Tourneville, au sujet du rachat que prétendaient faire les religieux de Grandmont et les Jésuites de deux maisons et de 5 acres de terre à Sotteville, aliénées pour subvenir à acquitter les taxes imposées sur le prieuré. — Estimation de maisons par Pierre Dumoutier, maître charpentier à Rouen. — Délai accordé à Meillibuc pour faire établir par ouvriers le prix des améliorations faites à une maison réclamée, « attendu que les pièces justificatives des frais y sont restées déposées, que le serviteur du maître de l'hôtellerie où pend pour enseigne le *Gaillardbois* y est décédé depuis peu (1637) de la maladie contagieuse, et qu'on ne trouveroit pas d'ouvriers qui voulussent y entrer. »

D. 249. (Liasse.) — 66 pièces, papier; 37 pièces, parchemin.

1615-1775. — Emphytéoses d'héritages situés à Sotteville et à Saint-Sever, à Jacob Borchers, consul du Roi de Suède, négociant à Rouen, — à dame Susanne Delacour, veuve de Paul Agasse, — à Barthélemy Huré, — à Jeanne Huré, veuve de Pierre Louis Mahieu, — à Jacques Lemire, — à Charles Levreux, — à Marguerite Villain, femme civilement séparée d'Hector Duval. — Fieffe, pour 99 ans, de terres près Grandmont par Jacques de Bernage, prieur, à Claude Du Rozel, conseiller du Roi au Parlement de Normandie, archidiacre en la cathédrale de Rouen et prieur du Rocher. — Cession par échange desdites terres par Claude Du Rozel, alors qualifié d'abbé et baron de Saint-Sever et seigneur de Vaudry, demeurant à Saint-Nicolas de Rouen, à Henri Cavelier, garde et juge royal en la Monnaie de Rouen; — délais des mêmes terres par Claude Cavelier à Pierre de Boisyvon, chevalier, châtelain et patron de Boisyvon, Saint-Martin, Fontenermont, conseiller au Parlement de Normandie, cousin de Claude Du Rozel, décédé; — vente, par Pierre de Boisyvon, des mêmes terres au père Claude Petit, achetant au nom du collége de Rouen. — Aveux relatifs aux maisons et terrains emphytéosés.

D. 250. (Liasse.) — 31 pièces, papier; 19 pièces, parchemin; 1 plan.

1610-1785. — Emphytéoses de biens à Sotteville, par le collége de Rouen, à Jean Dagounet, Michel-Joseph Delafosse, entrepreneur de bâtiments; Pierre-Jacques Morlet. — Aveux pour biens relevant de la mense priorale de Grandmont baillés par Jacques-Jean Bigot, écuyer; Christophe Cécile, de Saint-Étienne du Rouvray, Jean Durié, Charles Mesange, Jean et Simon Mullot, Laurent, Isaac et Denis Pigerre, Guillaume Pottier (maison près le puits de la Montée), Madeleine Guéroult, veuve de messire Louis-André de Romé, président au Parlement de Normandie. — Plan de l'héritage qui fut à Pierre Mésange alors appartenant à la présidente de Romé; on y marque la situation de l'église des Capucins qui donnait son nom à un triége. — Blâmes d'aveux; — proclamations de plaids et gage-pléges. — Copies de contrats de vente recueillis

dans le but de constater la mouvance des biens; — d'aveux rendus à François de Harcourt, — à Louis Poterat, sieur de Saint-Étienne, pour la seigneurie de Laigle, à Sotteville.

D. 251. (Liasse.) — 35 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1549-1765. — Déclarations des terres, seigneuries, rentes appartenant au prieuré de Grandmont; — états du revenu; — baux généraux par les prieurs René Burin, Jacques Du Tillet, Jacques de Bernage; par les recteurs Charles Lallemant, Jean Ragon. — Procédures en la haute justice de Grandmont, entre les sieurs Le Roy, Duris et Roque, adjudicataires des bénéfices unis au collége de Rouen, et les sieurs Le Febvre et Arnoult, sous-fermiers. — Dans la déclaration d'Étienne Porcher, évêque de Bayonne, prieur de Grandmont, le revenu dudit prieuré est évalué à 1,300 livres, communes années; celui du petit prieuré de Grandmont-sur-Gaillon, à 250 livres. — Dans sa déclaration de 1564, René Burin mentionne la perte des anciens papiers par le temps des guerres.

D. 252. (Liasse.) —61 pièces, papier; 15 pièces, parchemin; 2 plans.

1653-1784. — Baux par le collége de Rouen de prairies situées à Sotteville: la Grande et la Petite-Angle; La Fresnaye, Les Noes, La Noe-Brunette, La Noe-des-Champs, La Noe-du-Vivier, Les Plâtreaux, le Pré à la Mule, les Quatre-Acres. — Plan d'une pièce de terre occupée par les sieurs Coquerel et Hérisson. — Arpentages de prairies par Nicolas Lhuillier-Dupont, professeur ès sciences de mathématiques, arpenteur royal et jaugeur ordinaire de la marine, bourgeois de Rouen, y demeurant, rue Noble, et par Thomas Petit, arpenteur royal, mesureur priseur des terres, bois, eaux et forêts des vicomtés d'Arques et de Rouen. — Plan dressé par ce dernier des prairies de Grandmont bordées par le Cours.

D. 253. (Liasse.) — 31 pièces, papier; 6 pièces, parchemin.

1655-1780. — Baux, par le collége de Rouen, d'un pré au bout du Cours ayant appartenu à l'Hôtel-de-Ville; — de terres et maisons aux triéges de la rue du Bosc, du Bout-de-la-Ville, des Marais; — près la Croix-de-Grandmont; — près la Chaussée-des-Emmurées; — du Petit-Parc, de la terre du Gibet, à Sotteville. — Vente de biens aux Jésuites par Louis Regnoult. — Procès avec les fermiers. — Consultation de la Société de l'agriculture sur la question de savoir si la luzerne détériorait la terre; — la Société émet l'opinion que la culture de cette plante fourragère rend le sol plus énergique à la production successive du froment, du seigle et de l'avoine. Délibération revêtue de la signature de Dambourney.

D. 254. (Liasse.) — 34 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1671-1773. — Procès en la haute justice de Grandmont, entre Pierre Bonaventure Grenier, principal du collége de Rouen, et les fermiers, au sujet du droit d'aller et venir avec leurs bestiaux, par le Grand-Cours et la prairie de la Grande et de la Petite-Angle; — bail de cette prairie. — Échange conclu entre la ville de Rouen et le collége stipulant par François de La Falluere, recteur: « Pour leur donner moyen d'agrandir et augmenter le Cours pour l'ornement de la ville et la commodité du public, les Jésuites baillent aux échevins 3 acres faisant partie de la susdite prairie et acceptent à la place les deux maisons de la *Terrière*, rue Saint-Vivien, et deux autres maisons, rue Saint-Éloi.

D. 255. (Liasse.) — 39 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1635-1778. — Procès au bailliage de Rouen, au sujet de la succession de Madeleine Mindorge, veuve Bourrienne. Cette succession, consistant en une rente foncière, est adjugée par déshérence au collége de Rouen et au séminaire de Lisieux, comme ayant succédé au prieuré de Grandmont, ces deux établissements étant coseigneurs de la haute justice de Grandmont. — Contrat de mariage, actes de l'état civil concernant Madeleine Mindorge et son mari. — Relevé des contrats de vente et des mutations qui ont pu donner ouverture à des droits de treizième au profit du collége de Rouen.

D. 256. (Liasse.) — 25 pièces, papier; 7 pièces, parchemin; 1 plan.

1669-1784. — Contrat d'échange entre Jacques Duhamel, François de Lampérière, sieur de Montigny, Étienne Godescar, Jacques Fermanel, sieur de Lespinay, Robert Dufour et Henri de Saint-Ouen, conseillers échevins de Rouen, au nom de la ville, et le père Pierre Verthamon, recteur, au nom du collége. — Les Jésuites cèdent à la ville une portion de la Grande et Petite-Angle, pour la continuation du Cours, en échange de 4 acres et demie au bout dudit Cours et d'un jardin légumier, avec le pré adjacent, dit le Pré de la Bataille, sis sur la paroisse Saint-Éloi, joignant les fossés du Vieux-Palais. — Baux, fieffes, emphytéoses, par les Jésuites, du Pré de la Bataille. — Plan du nouveau et de l'ancien Cours, dressé par Nicolas Lhuillier Dupont, arpenteur royal.

D. 257. (Liasse.) — 81 pièces, papier; 9 pièces, parchemin.

1569-1676. — Adjudication par les commissaires subdélégués pour les diocèses de Normandie, afin de procéder à la vente de 50,000 écus d'or de rente du revenu temporel du bien des ecclésiastiques, du fief de La Vacherie et de 10 acres de pré à Moulineaux; l'adjudicataire, maître Jean Gosselin, greffier de l'Hôtel commun de Rouen, pour 1,510 livres; — ratification de ladite adjudication par les cardinaux Charles de Lorraine, Charles de Bourbon, Nicolas de Pellevé; signatures de ces prélats; — par le Roi; — procès au Grand-Conseil au sujet du retrait de ce fief réclamé par les Jésuites, en vertu de l'édit qui permettait le rachat des biens ecclésiastiques aliénés; — Robert Gosselin, qui le possédait pour lors, prétendait que, dans l'adjudication de 1569, on avait exagéré le revenu du fief et la contenance des prairies aliénées. — Cession par les religieux de Grandmont, aux Jésuites, des droits qu'ils pouvaient prétendre au tiers du fief de La Vacherie.

D. 258. (Liasse.) — 93 pièces, papier; 7 pièces, parchemin.

1564-1744. — Procès entre les Jésuites, seigneurs du fief de La Vacherie, et Eustache Le Plastrier, sieur de Flancourt, garde du corps de M. le duc d'Orléans, au sujet de tenures d'héritages et d'un droit de passage prétendu par lui à travers la prairie de La Vacherie pour l'exploitation de ses foins et le pâturage de ses bestiaux. — Mémoires pour les Jésuites : « Jean Gosselin étant devenu seigneur de son village en 1569 et voyant que le fief de La Vacherie n'avoit point de manoir seigneurial, il prit le dessein d'ériger la maison seigneuriale dudit fief; mais pour cela il fallut l'agrandir, ce qu'il ne put faire qu'en acheptant toutes les maisons qui estoient proches de la sienne pour les abattre; — il ruina si bien ce hameau qu'il n'y resta que lui avec 5 ou 6 petites chaumières de pêcheurs... sur le bord de la Seine. » — Sentence de Jacques de Brévedent, lieutenant général au bailliage de Rouen, ordonnant la réparation « d'un grand chemin public de Moulinieaux au hamel de La Vacherie, vulgairement appelé le Large-Chemin, pour lors en totalle ruine et décadence. » — Vente par Pierre Gosselin, sieur de Moulineaux, et par Robert Gosselin, sieur de La Vacherie, son frère, à Jacques de Civille, sieur de Rombose, conseiller au Parlement, de certains héritages à Moulineaux.

D. 259. (Liasse.) — 21 pièces, papier, 17 pièces, parchemin; 1 plan.

1457-1778. — Aveux de Jean-François Cornet, chanoine de Rouen, et autres, pour biens relevant des Jésuites de Rouen, à cause de leur fief de La Vacherie. — Baux dudit fief et des prairies en dépendant. — Vente par Auber Cottelle, aux Jésuites, d'une masure à Moulineaux. — Échange entre les administrateurs du collége et Guy-Claude-Nicolas Duval de Bonneval, président à mortier au Parlement de Normandie; ils cèdent le fief de La Vacherie, produisant 250 livres de rente, pour des fonds de terre d'une valeur de 600 livres de revenu. — Lettres patentes autorisant ledit échange. — Information. — Arpentage de 9 acres de pré cédées par M. de Bonneval. — Plan desdites 9 acres.

D. 260. (Liasse.) — 93 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1440-1749. — Mémoires, notes, copies informes au sujet d'un procès relatif à la question de savoir si les îles Amette, La Mouque et Surreau, situées en la rivière de Seine, entre le pont et le fossé au bout du Cours, relevaient ou non du prieuré de Grandmont, et pouvaient, en conséquence, être réunies au domaine de ce prieuré, faute d'aveux et de devoirs; ledit procès survenu à propos d'une sentence du bailli de Grandmont, évoquée au Grand-Conseil, retenu par le Parlement de Normandie sous prétexte qu'il s'agissait d'une affaire domaniale et partant non susceptible d'évocation, conformément à la disposition d'une ordonnance récente. — Mémoire de l'inspecteur général du Domaine contre les Jésuites; renseignements sur les différents propriétaires de l'île Amette, ainsi nommée du nom d'un de ses acquéreurs, ayant appartenu autrefois au sieur Aubry, plus anciennement aux chanoines de Charlemesnil qui, dès 1472, l'avaient vendue à Jean de Saintigny. — Mémoire des Jésuites contre un arrêt du Parlement de Normandie; ils le représentent comme offensant pour Sa Majesté et pour le procureur général; ils l'attribuent à l'envie de servir un collègue intéressé dans l'affaire, M. de Louraille, et à un secret dépit contre la grâce dont le Roi les avait favorisés en leur accordant tout récemment l'évocation de leur procès au Conseil. — Lettres du père de Houppeville au père Despares, au sujet de cet arrêt : « dans l'assemblée tenue chez le premier président au sujet de cette affaire, M. le procureur général fut très-maltraité; on parla même de le suspendre. » — Consultation de l'avocat Routier. — Plan informe de l'île en litige qui est devenue l'Ile Lacroix. — Prise à fieffe par Jean Guillart et Yvon de Saintegny, de Regnault de Villeneuve, d'une île assise en la rivière de Seine, devant la porte Jean Lequeu, bornée par un bras d'eau nommé le bras Saint-Candre.

D. 261. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1568-1714. — Procès entre les religieux de Grand-

mont et les Jésuites, d'une part, et les officiers préposés par le Roi au courbage et plancage le long de la Seine, d'autre part, au sujet du halage des bateaux par les prairies de Grandmont et de la construction de ponts pour ledit halage sur les fossés de Sotteville. Sentences de la Vicomté de l'Eau. — Dans une supplique de 1649, les Jésuites déclarent qu'autrefois les voitures et bateaux sortant du quai allaient à rames ou avirons jusqu'au fossé ; qu'ils avaient fait jeter récemment sur ce fossé un pont de pierre pour les carrosses et les promeneurs, et que depuis lors leurs prairies étaient endommagées par l'affluence de personnes et de voitures qui passaient par là. — Pièces de procédure constatant que le chemin de halage existant autrefois sur les deux rives avait été ruiné par suite des guerres et que c'était aux mêmes circonstances qu'il fallait attribuer la destruction des ponts.

D. 262. (Plan.) — Hauteur, 1 m. 31 c ; longueur, 1 m. 18 c.

1753. — Plan du prieuré royal de N.-D. du Parc de Grandmont-lès-Rouen, fait et arpenté par Pierre Dumont. —On y indique la chapelle Saint-Yves, Les Emmurées, La Tuilerie, La Maintelle, le Pré-aux-Bœufs.

D. 263. (Liasse.) — 35 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1639-1778. — Baux de la ferme de Saint-Just et de celle du Petit-Grandmont-lès-Gaillon ; — procès pour fermages et pour mouvance d'héritages. — Accord entre Mgr François de Harlay, archevêque de Rouen, et Louis Cellot, recteur du collége, sur un procès pendant en la Cour de Parlement de Paris pour la redevance de 5 sous par semaine, 20 sous, 5 muids de froment, 1 muid de vin et 2 milliers de harengs par an due par les archevêques de Rouen, sur leur seigneurie de Gaillon, au prieuré du Petit-Grandmont uni au collége des Jésuites : François de Harlay, « désirant tesmoigner ausdictz père l'affection qu'il porte à son collége archiépiscopal et à leur Compagnie, laquelle il a toujours eue en particulière recommandation, » consent à leur payer une rente annuelle de 800 livres et 3,500 livres pour arrérages ; ledit accord conclu par les soins de deux conseillers du Parlement de Normandie, Jean-Baptiste Godart, sieur de Braquetuit, et Pierre Damiens, sieur de Gansseville.

D. 264. (Liasse.) — 66 pièces, papier ; 14 pièces, parchemin.

1665-1729. — Procès entre les religieux de Grandmont et le sieur Payet, cocher du corps de S. M., auquel le Roi avait donné les biens du sieur Daubin, condamné à mort pour homicide commis en la personne du sieur de Rosting ; — entre les mêmes et le frère dudit Daubin ; les religieux réclamaient ces biens comme étant compris dans leur haute justice. — Actes de constitution et de remboursement de rente ; — 250 livres de rente à Nicolas de Bihorel, conseiller en la Chambre des Comptes de Normandie, pour 5,000 livres payées par lui aux religieux et qu'ils employèrent à la reconstruction d'un bâtiment situé sur le chemin du Cours hors le pont, ruiné par l'incendie ; quittances d'ouvriers et de fournisseurs relatives à cette reconstruction ; 89 milliers de tuiles de la Haye-Malherbe pour 630 livres ; —200 livres de rente à Jean-Nicolas de Lespinay, seigneur patron de Montigny, pour 4,000 livres.

D. 265. (Liasse.) — 69 pièces, papier ; 11 pièces, parchemin.

1616-1785. — Déclaration des biens appartenant aux religieux de Grandmont, après l'union de la mense prioriale au collége des Jésuites. — Procès au sujet des droits d'amortissement et de nouveaux acquêts ; ordonnances des intendants MM. de Creil et Roujault. — Dans une requête à M. de Lamoignon, autre intendant, les religieux rappellent qu'ils étaient autrefois « propriétaires des prairies qui sont le long et au bord de la Seine... ; qu'il arriva que, dans l'année 1648, madame la duchesse de Longueville ayant voulu faire ouvrir les barrières qui les fermaient pour prendre le divertissement de la promenade, les échevins de Rouen, tant pour déférence aux volontés de la duchesse que pour faire un Cours réglé qui servit d'ornement à la ville, obtinrent la permission de la Cour d'y faire travailler et de prendre pour cet effet la portion nécessaire des prairies en dédommageant les religieux. » — Contrat de fieffe de la prairie dite la Tuilerie. — Titres de propriété concernant des biens situés à Sotteville.

D. 266. (Liasse.) — 48 pièces, papier ; 15 pièces, parchemin.

1722-1789. — Titres de propriété d'héritages à Saint-Jean-d'Aptot, d'une ferme à Saint-Michel-du-Haizel ; — de la ferme dite Le Montfortin, à Bois-Guillaume, près Rouen, maison de plaisance pour les écoliers vendue par l'administration du collége à MM. Pain-Détancourt frères, en 1769, pour la somme de 13,750 livres tournois. — Plan des édifices étant sur ladite ferme. —Arrêt du Conseil d'État autorisant la vente des bois du Montfortin pour faire face aux besoins du collége : « Depuis 1762, privé du revenu des bénéfices qui en faisaient le principal fonds, il a eu beaucoup plus de charges annuelles à acquitter que de fonds pour y subvenir ; — le produit de la vente des meu-

bles des ci-devant Jésuites a été épuisé pour acquitter les dettes considérables qu'ils avaient contractées et pour faire, dans l'intérieur du collége, les changements convenables pour y loger les maîtres et les professeurs ; avec toute l'économie possible, il a fallu avoir recours à des emprunts, en sorte que ledit collége doit plus de 15,000 livres. » — Titres de rente sur l'Hôtel-de-Ville du Havre ; — sur celui de Rouen. — Arrêt du Conseil d'État et lettres patentes pour la construction d'un nouvel Hôtel-de-Ville à Rouen sur la place du Vieux-Marché.

D. 267. (Liasse.) — 66 pièces, papier ; 20 pièces, parchemin.

1551-1757. — Inventaire des titres concernant la ferme de Grandpré, à Sainte-Croix-sur-Buchy, donnée aux Jésuites de Rouen par Jean Dennemarche en 1631, « pour contribuer au service qu'ils rendent à Dieu et au public, et aussi pour être participant lui et les siens vivants et les trespassés aux saints sacrifices qui se font en la Compagnie, » ledit inventaire composé par le père Antoine Maillard. — Baux de la ferme. — Aveux rendus pour ladite ferme : par Thomas Braequet, — Jean Dennemarche, — par les recteurs François de Pingeollet, — Jean-Baptiste de Machault, — Joseph-Benjamin Brassin, à Jean de Boyvin, Antoine Du Biez ou Du Biaiz, Philippe de Mailly, Nicolas Le Pesant, sieur de Boisguilbert, conseiller du Roi en la Grand'Chambre du Parlement de Normandie, successivement propriétaires de la seigneurie de Grandpré. — Procès entre Claude Fraguier, recteur, et Antoine de Mailly, chevalier, marquis de Haucourt, au sujet d'un droit d'indemnité. — Sentence rendue aux plaids du bailliage de la haute justice de Grandpré.

D. 268. (Liasse.) — 37 pièces, papier ; 20 pièces, parchemin.

1631-1785. — Donation aux Jésuites d'une maison en la paroisse de Sainte-Croix-des-Pelletiers par M. Gilles Charles, sieur de La Blondinière, conseiller du Roi au bailliage de Rouen, en considération de son fils Charles de La Blondinière, religieux de la Compagnie de Jésus, et sous la réserve que la maison retournerait à sa famille, si ladite Compagnie était dépossédée. — Remise de la maison à M. Pierre-Simon Charles à la suite de la suppression des Jésuites. — Baux de maisons rue du Grand-Maulévrier à MM. Jean-François Lesueur, sculpteur ; — Gilles-René de Mauduit, sieur de La Rosière et du Pontif ; — Marie-Anne de La Bunodière de Bourville ; — de maisons rue du Petit-Maulévrier à Jean-François Lévesque, maître de pension ; — de maisons rue Saint-Éloi à MM. Robert et Antoine Garvey et à Louis-Gilles-Martin Desportes, négociants.

D. 269. (Liasse.) — 29 pièces, papier ; 16 plans.

1761-1784. — Arrêts de la Cour de Parlement de Rouen rendus, toutes les Chambres assemblées, sur le remplacement des ci-devant soi-disant Jésuites dans le collége de Rouen : — ordonnant que les écoles du collége de cette ville seront ouvertes jeudi 1er juillet 1762, auquel jour il est enjoint aux pères, mères, curateurs, maîtres de pension, supérieurs de séminaires et autres ayant charge de l'éducation de la jeunesse, d'envoyer exactement, sous les peines au cas appartenant, ledit jour, leurs enfants ou autres confiés à leurs soins aux écoles publiques du collége de cette ville ; — portant règlement d'études dans le collége royal de Rouen. — Édit du Roi portant règlement pour les colléges qui ne sont pas des Universités. — Mémoire sur la difficulté qui s'est élevée entre M. le duc d'Orléans et M. le prince de Conti au sujet de la maison qu'occupaient les Jésuites à Pontoise (imprimé). — État des tenures et redevances seigneuriales, — des treizièmes. — Adjudication faite au Bureau des économats des revenus temporels des prieurés des Deux-Amants, de Grandmont, de Gisors, de Gasny, de Saint-Gilles et de Saint-Étienne-d'Arques. — Plan de la grange dimeresse de Bacqueville, de maisons rues Saint-Éloy et des Minimes, rue Pavée, des fermes du Plessis à Amfreville-sous-les-Monts, et de Saint-Michel-du-Haïsel, du bois des Deux-Amants.

D. 270. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1751-1780. — Recensement des titres du collége de Rouen, quittances, devis et marchés. — États des réparations à faire au prieuré et à l'église de Gasny. — Adjudication au rabais desdits travaux faite à l'audience du bailliage royal de Magny. — États de la même nature relatifs aux bâtiments du collége de Rouen. — Marché fait avec Jacques-Joseph Sorel, directeur de la manufacture de plomb laminé établie à Déville, pour la fourniture des plombs nécessaires pour la réparation des couvertures du collége. — Quittance d'une somme de 170 livres payée par le curé de Pinterville pour achat de deux autels provenant de la congrégation du collége. — Lettres des pères Perchehaye et La Valette, procureurs des Jésuites de Rouen, à M. Bisson, maître de la poste de Gaillon, pour lui demander d'envoyer du gibier au collége ; vacances de septembre 1760, avancées par la libéralité de M. de Luxembourg : — « Nos régents iront à la maison de campagne le lendemain de la Nativité de la sainte Vierge... Je ne vous dis rien de votre cher fils que je n'ai vu qu'en allant et venant, depuis la tragédie dont je fus assez content. » — « Vous nous ferez plaisir de nous envoyer votre panier

de gibier pour le jour de Saint-Matthieu. C'est le temps où nous comptons aller à Montfortin pour y passer une semaine. »

D. 271. (Cahiers.) — In-folio, papier, 260 feuillets.

1543-1612. — Prieuré de Saint-Gilles, près Elbeuf, uni au collége de Rouen. — « Coppie du papier terrier de la seigneurie d'Escauville..., certaine figure des triéges de tout le dimage de la dicte paroisse que moy Guillaume Maille de Lisle ay dressée pendant que j'ay eu le maniment de la recette de la dicte seigneurye, qui m'avoit esté baillée à ferme par le sieur de Mouchy, pour neuf ans. » — « C'est le pappier de la seigneurye d'Escauville appartenant à vénérable religieulx et discrette personne Daonp Pierre de Rouves, religieux de l'abbaye Saint-Ouen de Rouen, prieur de Saint-Gilles, près Elbeuf-sur-Seyne..., par boustz, costez et triéges, les héritages des hommes tenans de la dicte sieurye jouxte les adveulx et déclarations de ce portez et baillez par les personnes cy après desclarez. » Indication de triéges : Brochette, Buisson-Passart, Buscherin, Camp-Baudin, Camp-Loyer, Camp-Raoul, Capeau-Joen, Castiaux, Clos-Loret, Costiaux, Escalier-Morant, Les Esguillons, Fief-Forouil, Fosse-aux-Mercicrs, Fosse-au-Prêtre, Fosse-Boutenteste, Fosse-Hédouard, Fosse-Morant, Fosse-Nichoure, Fossette, Fresches-aux-Gras, Fresquots, Grand-Camp, Gueriot, Haye-aux-Febvres, Longbouel, Maillière-Loret, Maladerie, Mare-Auffroy, Marc-Duperron, Marc-en-Bourg, Marc-en-Ville, Mare-Miser, Mare-Passart, Mare-Pinchon, Mare-Robert, Marnière-Morant, Merisier-de-la-Croix, Mont-d'Escauville, Moulin-au-Sesne, Noes, Noger, Orme-de-Croix, Pallis, Pendus, Petites-Buttes, Poirier-Coquery, Poirier-Fayel, Poirier-Morant, Pont-Rompu, Pruneret, Rougebois, Suret, Tronquay, Vallée-du-Bobillard, vallée d'Escaubosc, Vallée-Durand, Vallées, Vallot-Auberée.

D. 272. (Registre.) — In-folio, papier, 253 feuillets.

1608-1612. — « Brief sommaire de toutes les terres et héritaiges tant en masures, maisons, isles, prez que terres aux champs, tant maresc, mesturel que sablon... dépendantes du prioré Saint-Gilles, tant fieffé que non fieffé, contenus par articles au papier terrier que moy Guillaume Maille de Lisle ay faict et dressé. » — « Coppye du pappier terrier du prioré Saint-Gilles, faict et dressé par moy Guillaume Maille de Lisle, commencé au moys de mars 1604, par Me Jehan Le Bourguignon, tabellion à Quittebeuf et greffier de la seigneurye d'Escauville, despendante du dit prioré, sur les escroes et mémoires que je luy en ay baillez et envoiez. » — Chef-mois, colombier à pied, basse justice. « Le Roy notre sire, par honesté et auctorité royale, a droict de prendre par le vicomte de Pont-de-l'Arche une havée de chandelle des oblations du jour Saint-Gilles, laquelle doibt estre rendue au prieur du dit prioré en baillant 6 deniers tournois. » — « Droit de deux francs batiaux pescheurs en la rivière de Seine pour pescher de tous engins coustumiers à charge au prieur ou ses préposez pescheurs de comparoir une fois par an eulx et leurs basteaux à la corvée que les religieux de Saint-Ouen font faire à leurs coustumiers pescheurs en la dicte eaue, vulgairement nommée *la Fare*. » « Gords et pêcheries en un bras de Seine nommé le Bras-de-Saint-Gilles. — Franc passage au port Saint-Gilles pour le prieur, « si ce n'est le jour Saint-Gilles, qu'il doit payer au passager ung pain ou flamiche, un pot de vin et un plat de viande. » — Table des tenanciers. — « Papier, journal ou desclaration de la recepte des rentes sieurialles de la terre et seigneurie du prieuré de Saint-Gilles faicte par moy Guillaume Maille de Lisle, receveur de la dicte terre et seigneurie, sous noble homme monseigneur Me Michel de Mouchy, conseiller du Roi au Parlement de Normandie, chanoine en l'esglise cathédrale de Rouen, prieur commendataire du dit prieuré Saint-Gilles et à cause dudit prieuré, seigneur de la terre et seigneurie d'Escauville. »

D. 273. (Registre.) — In-folio, papier, 154 feuillets.

1603-1604. — « Pappier terrier du noble fief, terre et seigneurie de Boullan, despendant du prioré Saint-Gilles, par nouveaux hommes et tenans et par nouveaux abournemens des terres du domaine non fieffé et domaine fieffé, le dict prioré scitué et assis en la vicomté du Pont-de-l'Arche, sergenterie de Freneuze, paroisse Saint-Aulbin jouxte Boullan-lez-Elbeuf, près l'église du dit lieu de Saint-Aulbin, icelluy prioré uni et annexé au novitiat de la Compagnie de Jésus fondé à Rouen par auctorité et bulles de Sa Saincteté, lettres patentes du Roy, confirmé par sentence de monsieur l'official et préalablement par arrêt de la Cour du dict Rouen. Ensemble sont comprins et employez au dict terrier les droietz et rentes seigneuriales deubz au dict prieuré, réservé et non compris la terre et seigneurie de la paroisse Saint-Amand-d'Escoville. » Indication de triéges : à Cléon : les chemins de la Croix, de Grnchet, de la Marchandise, de la Marette, du Quesnot, la chaussée de Bédane, les triéges de la Bruyère, du Camp-Fleury, de l'Homme-Mort, de la Noette, du Porteret, du Testre, de la voie Quetinel, la pointe de l'Islel, le hameau de Bédane ; — à Freneuse : un saut de moulin nommé la Volée ; — à Notre-Dame-de-Caudebec : le triége des Cau-

dières, autrement le Buisson-Herchant ; à Orival-la-Motelle, au roule du Lanceau ; — à Saint-Aubin-Jouxte-Bouleng : les triéges des Feugueretz, des Gaulx, de la Grant-Voie, des Marais et de la Coursière-de-Fourneaux, du port Saint-Gille, du port à Gobets, de la Ruelle-au-Prêtre, l'île Maupertuis, le hameau aux Clés ; — à Sotteville-sous-le-Val, le triége de la Gatte. — Mentions de la culture de la vigne à Cléon et à Saint-Aubin-Jouxte-Bouleng.

D. 274. (Registre.) — In-folio, papier, 206 feuillets.

XVIIe siècle. — Papier terrier du noble fief, terre et seigneurie de Bouleng. — Déclarations de MM. Asselin, maître en la Chambre des Comptes de Normandie, — Thomas Cyrot, avocat du Roi à Pont-de-l'Arche, — Raoul de Bessin, sieur de Mathonville, — Louis Dumouchel, fils de Pierre Dumouchel, maître en ladite Chambre des Comptes, — Le Boullenger, conseiller assesseur en la vicomté de Pont-de-l'Arche, — Jacques Le Lieur, sieur de Bédane.

D. 275. (Registre.) — In-folio, papier, 185 feuillets.

1597-1723. — « Ensuivent les noms des frères et sœurs de la confrérie de Saint-Gilles rengés selon les paroisses dont ils sont. » — Nombre très-considérable d'associés, souvent de localités assez éloignées. — « A Saint-Aubin-Jouxte Bouleng, Alix, fille de Nicolas Corneille, 1602 ; — Raoul et Jacques de Bessin, enfants de M. de Matonville, 1603 ; — demoiselle Magdelaine de Bessin, Catherine de Bessin, femme de M. de La Haye, 1623. — A Saint-Amand des Hautes-Terres, François de Godes, sieur de Saint-Amand. — A Notre-Dame d'Andé, Pierre Du Buisson, fils Gilbert Du Buisson, sieur de Feugueroles, *rendu* en l'année 1617 ; — Rénée Du Bose, femme dudit sieur. — Au Bec-Thomas, Anne de Beaulieu, fille du sieur de Bec Thomas, 1644. — A Boscachard, Jacques de Montgoubert, écuyer, fils de Jacques, a donné 5 sous pour être affranchi. » — « La croix qui est devant la chapelle a esté posée en l'année 1723, du samedy 4e jour de septembre, par l'ordre du R. P. Paris, recteur. »

D. 276. (Registre.) — In-folio, papier, 242 feuillets.

1668-1724. — Noms des frères et sœurs de la confrérie de Saint-Gilles par ordre de paroisses. — « A Saint-Aubin-Jouxte-Bouleng, demoiselle Marguerite de Campion, fille de messire Louis de Campion, écuyer, sieur de Saint-Amand. — Messire Claude-Alexandre Germaine, prêtre, vicaire et chapelain de la chapelle Saint-Gilles, y est entré en l'an 1705 et s'est enroollé dans la confrérie de ladite chapelle en l'année 1706. Priez Dieu pour le salut de son âme comme il a prié pour les autres. Il est mort le 8 février 1718. — Dame Catherine Le Cordier, femme de messire Louis Émery de Rocquigny, sieur de Matonville, affranchie en 1716. — A Bois Dennebourg, François Du Bose, fils de M. de Coquereaumont, affranchy. »

D. 277. Liasse. — 37 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1564-1618. — Bulle du pape Paul V, pour la sécularisation et l'union au noviciat des Jésuites de Rouen du prieuré de Saint-Gilles-Jouxte-Bouleng, remis entre ses mains par Michel de Mouchy, prieur commendataire, et évalué à un revenu annuel de 24 ducats d'or. — Opposition des religieux de Saint-Ouen. — Sentence de François Guernier, official, pour procéder à l'exécution de ladite bulle, sans avoir égard aux raisons par eux alléguées. — Appel comme d'abus par ces religieux. — Confirmation de l'union par Henri IV. — Pièces produites : arrêt du Parlement de Rouen qui donne acte aux prêtres soi-disant de la Compagnie de Jésus de la présentation par eux faite d'un contrat de donation du cardinal de Bourbon pour l'établissement d'un collége ; — leur ordonne de produire leurs bulles, priviléges et règles et leur défend de prendre le titre de religieux de la Société de Jésus et de Jésuites, conformément à la décision du concile de l'Église gallicane. On voit par cette pièce que, dès 1570, Olivier Manarre, provincial de la Compagnie, avait passé procuration devant le tabellion de la vicomté d'Arques au célèbre Antoine Possevin, recteur du collége d'Avignon, pour assurer l'exécution du contrat fait en faveur de l'établissement d'un collége à Rouen. — Contrat de fondation du collége de Rouen par le cardinal de Bourbon. — Information antérieurement à la fulmination de la bulle du pape Paul V, au sujet de l'état du noviciat de Rouen, établi dès lors dans la rue du Gril, paroisse Saint-Vivien : pouvait contenir 65 religieux, bien qu'il ne s'y trouvât que 7 prêtres et 35 novices ; plus de 540 écoliers se présentaient pour y être admis ; le peu de revenu empêchait de les recevoir ; le noviciat reconnaissait pour fondatrice Isabeau d'Aubigny Dumouceel, qui avait donné 30,000 livres, et dont le cœur reposait dans la chapelle au côté droit ; pour bienfaiteurs, les pères Fremicourt et Sitins ; Jean de La Bretesche, recteur général du noviciat. — Contredits des religieux au mémoire des Jésuites ; ceux-ci sont représentés comme vassaux du roi d'Espagne, hors d'état d'acquitter les fondations, leur profession ne leur permettant pas de chanter : « On remarque à présent tant d'esprits altérés de nouveauté, qu'ils estiment que le plus grand honneur qu'ils puissent avoir c'est de porter une

robe de Jésuite. » — Mémoire des pièces produites par les Jésuites touchant la propriété par eux prétendue à cause du prieuré de Saint-Gilles, de la totalité du fief d'Escauville.

D. 278. (Liasse.) — 3 pièces, papier; 11 pièces, parchemin.

1407-1611. — Lettres de Jacques Du Cure, bourgeois de Brionne, garde du sceau des obligations de la vicomté de Harcourt : Vidimus par lequel Jean Barbes abandonne moyennant 30 sous tournois à Jean Langevin, prieur de Saint-Gilles-Jouxte-Bouleng, le droit qu'il prétendait avoir de prendre chaque année sur ledit prieuré un quart de havée de chandelle de cire le jour de la fête Saint-Gilles. — Lettres de Jean Salvain, bailli de Rouen : Vidimus d'un mémorial d'assise de Pont-de-l'Arche de l'année 1415 qui maintient le prieur de Saint-Gilles en saisine de la cour-et-usage aux fiefs de Fescamp et de Saint-Gire de Eulleben (sceau du bailliage de Rouen). — Bail par Marguerin Guérard, procureur de Louis de Mainteternes, abbé de Chartrices, secrétaire et vicaire général du cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen et prieur de Saint-Gilles, pour 9 années, à Alain Labbé, du revenu général dudit prieuré, à l'exception de la terre d'Escauville; le fermier chargé de faire dire en la chapelle priorale 3 messes basses la semaine; de faire à ses dépens « le banquet des religieux de Saint-Ouen de Rouen qui ont accoustumé aller célébrer le service dudit prieuré pour le jour et feste Saint-Gilles et Saint-Leu suivant l'ancienne coutume. » — Ratification par le cardinal Cibo, abbé de Saint-Ouen, d'une transaction entre Jean Challenge, prieur de Saint-Gilles, et Thomas Lassavoure, curé de Saint-Aubin-Jouxte-Bouleng, au sujet des dîmes. — Collation par les religieux de Saint-Ouen à Jacques de La Place, bailli dudit monastère, du prieuré de Saint-Gilles, vacant par le décès de Michel de Mouchy. — Transaction au sujet d'une rente à Escauville; rabais au possesseur de l'héritage sujet à ladite rente, en considération de ce que la terre « étoit en grande ruine et décadence de petite valeur, en freche, boys et bissons. »

D. 279. (Liasse.) — 5 pièces, papier; 123 pièces, parchemin.

1470-1596. — Aveux et déclarations baillés aux religieux de Saint-Ouen de Rouen et aux prieurs de Saint-Gilles-Jouxte-Bouleng : Jean Challenge, Robert de Rouves, Michel de Mouchy, chanoine de Rouen, grand archidiacre d'Eu et conseiller du Roi au Parlement de Normandie, pour biens à Cléon, Freneuse, Saint-Aubin-Jouxte-Bouleng. — Indication de triéges : la Bruyère, le Chemin-Foucquey, le Clos-Brulé, le Clos des Coutures, la Croix, le Chemin de Gruchet, le Haut-Cléon, l'Homme-Mort, la Marette, les Mesturceaux, le Clos de la Muette, le Noir-Buisson, la Pierre-au-Paigée, le Port-Angot, le Port-au-Gobays, le Vivier-Chanteraine à Cléon; — le Chemin du Gal à Freneuse; — le Bout-du-Clos, les Brulins ou les Noires-Terres, le Châtel de la Roque, le Chemin de Haut, la Coursière de Fourneaux, les Feuguerets, la Fosse-Tonnaire ou Tonnoire, la Grant-Voie, le Hamel-aux-Pennicrs, Heremare, l'Ile Maupertus, la Voie du Quesnot, la Sente du Questinel, le Tertre, les Traversains, les Vallots, la Voie-Allet, à Saint-Aubin-Jouxte-Bouleng.

D. 280. (Liasse.) — 15 pièces, papier; 73 pièces, parchemin

1586-1598. — Aveux et déclarations baillés à Michel de Mouchy pour biens à Cléon et à Saint-Aubin-Jouxte-Bouleng. — Aveu de Louis Dumoucel, écuyer, conseiller du Roi et maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Normandie, pour demi-acre de terre à Cléon sur le Tertre. — Aveux de Jacques et de Pierre dits Artus pour héritages entre le chemin de Gal et l'eau de Seine : « Et sy debvons ayder à clore le grand jardin et le verjus cœuillir, sécher les nois, les fiens porter et aller quérir la ramée au boys pour ramer les linières et amener les chouques et fener le fain de l'isle de Saint-Gilles et herbes d'an en an. » — Contrat passé en 1588 devant Louis Trenchant, « tabellion royal de Pont-de-l'Arche au fort de Limare près le chasteau dudit lieu. » — Indication de triéges : la Coursière, le Jardin-Buissonnet, le Hamel aux Clefs, la Maladrerie de Fourneaux à Saint-Aubin-Jouxte-Bouleng; — le Clos-Corneille, le Vert-Buisson à Cléon.

D. 281. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 28 pièces, parchemin

1599. — Aveux et déclarations baillés à Michel de Mouchy pour biens à Cléon, Orival, Saint-Aubin-Jouxte-Bouleng. — Aveux de Romain Heudouin pour une oseraie au triége des Roches à Orival; — de Charles Delahaye, écuyer, sieur de Saint-Victor, pour pièces de terre au triége de la Grand-Voie, et en l'île de Saint-Gilles acquise des commissaires et députés pour l'aliénation du temporel des ecclésiastiques. — Mention de triéges : le Chemin du Gal, les Gaulx-Pennier, les Traversains de Hermare à Saint-Aubin-Jouxte-Bouleng; — le Puyel à Ban (sic) Cléon.

D. 282. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 15 pièces, parchemin

1600-1655. — Aveux et déclarations baillés à Michel de Mouchy et au noviciat de la Compagnie de Jésus de Rouen pour biens à Cléon et à Saint-Aubin-Jouxte-

Bouleng, par demoiselle Madeleine Le Lieur, veuve d'Édouard de Béthencourt, sieur de La Chapelle, Catherine Le Lieur, veuve de maître Mathurin Poullain sieur de Boisguillaume, Françoise Le Lieur, veuve de Philippe Chédrue, conseiller au siége présidial de Rouen, héritières de Jacques Le Lieur, sieur de Bédane;—par Pierre Baudouin, sieur Du Basset, conseiller et secrétaire du Roi, maison et couronne de France,— par Raoul de Bessin, sieur de Mathouville, — par Philippe Delahaye, avocat au Parlement, héritier de Charles Delahaye sieur de Saint-Victor.

D. 283. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin.

1622-1664. — Aveux et déclarations baillés au noviciat de la Compagnie de Jésus de Rouen pour biens situés à Escauville, par Louis Latouche, au nom et comme procureur élu par les paroissiens de Saint-Aubin d'Escroville pour homme vivant, mourant et confiscant du trésor de ladite paroisse (pièces de terre aux triéges de la Couture Bonnefoy, l'Épinette, le Fresche au Gras, la Petite-Ente, le Pont-Rompu, la Vallée Durand);— par Guillaume Frigard, valet de chambre de madame la duchesse d'Orléans, fils de Jacques Frigard de La Bergerie (pièces de terre au Hameau du Buscherin, aux triéges du Champ-Boullet, des Éguillons, de la Fosse Fouquet, de la Fosse Richoure, du Fresne-Patry, de Grand-Camp, de la Grange Fosse, du Haut-Guerriot, de la Haye à Febvre, de la Mare-Anfray, de la Mare-en-Bourg, de la Mare-en-Ville, de la Mare-Pinchon, de la Mare-Robert, de la Mare-Vingnet, du Poirier-Foget, des Vallées ;—aînesse Boney contenant en chef et en membres six vergées dix perches qui doit par indivis par an 6 sous tournois au jour Saint-Michel et est sujette d'aller querir pain, vin, viande au Neufbourg, quand messieurs tiennent leurs plaids, etc.; — lesdits aveux reçus et approuvés par Charles Vitecoq et André Godey, licenciés ès lois, avocats, sénéchaux de la seigneurie d'Escauville, en présence de François Le Bourguignon et Marin Champion, tabellions royaux à Quittebeuf, greffiers de ladite seigneurie.

D. 284. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 96 pièces, parchemin.

1665-1688. — Aveux et déclarations baillés au noviciat de la Compagnie de Jésus de Rouen pour biens situés à Escauville par Guillaume Cavé, trésorier en charge de l'église de Saint-Amand de Feugueroles (30 perches au triége des Aiguillons); — par Marguerite Cyrot demoiselle veuve de Isaac de Lux, écuyer, demeurant au Pont-de-l'Arche (pièces de terre aux triéges de la Couture Bonnefoy, de l'Épinette, des Fresches-Maugras, etc., lesdits aveux reçus et approuvés par André Godey, Charles Nicolle, licenciés ès lois, avocats, sénéchaux de la seigneurie d'Escauville.

D. 285. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 67 pièces, parchemin.

1681-1696. — Aveux et déclarations baillés au noviciat de la Compagnie de Jésus de Rouen pour biens situés à Escauville, par Pierre Le Nez, curé de Feugueroles, comme directeur de la confrérie du Saint-Rosaire érigée en l'église paroissiale dudit lieu (25 perches au fief Farou); — par Nicolas Siret, procureur héréditaire au siége présidial d'Évreux (1 vergée au triége de la Fourmagée); — par Jacques Le Conte, chapelain de la chapelle de Sainte-Vaubourg (2 pièces de terre aux triéges du Clos Lorel et du Pruneret); — par Jean Daché, chevalier, sieur de Marbeuf, châtelain du Mont-de-la-Vigne et Monteilles (2 pièces de terre au triége du Haut-Gueriot); — par demoiselle Madeleine de Nollent, veuve de Louis de La Barge, écuyer (2 pièces de terre au Buherin); — par Robert Rotrou, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Couches, fils de Jacques Rotrou, avocat au siége présidial d'Évreux (3 vergées au triége du Fossé Banil), etc...; lesdits aveux reçus et approuvés par Charles Nicolle, sénéchal de la seigneurie d'Escauville.

D. 286. (Liasse.) — 3 pièces, papier; 49 pièces, parchemin.

1697. — Aveux et déclarations baillés au noviciat de la Compagnie de Jésus de Rouen pour biens situés à Escauville, par Nicolas Beauconsin, trésorier en charge de l'église de Saint-Pierre de Quittebeuf (pièce de terre au triége de la Haye au Febvre); — par Pierre Robert, Jacques François et Berthend dits Chefdeville, laboureurs à Marbeuf (pièces de terre aux triéges du Bout-des-Nos, du Bout-Roufflet, du Buisson-Passart, du Camp-Roulet, de la Mare-Anfroy, du Pruneret, etc.), etc...; lesdits aveux reçus et approuvés par Charles Nicolle, sénéchal de la seigneurie d'Escauville.

D. 287. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 50 pièces, parchemin.

1706-1759. — Aveux et déclarations baillés au noviciat de la Compagnie de Jésus de Rouen, pour biens situés à Escauville, par Mathieu Damoy, trésorier en charge, homme vivant, mourant et confiscant de l'église de Saint-Aubin d'Escroville; — par Philippe Goujon, trésorier en charge de l'église de Saint-Amand de Feugueroles; — par Mmes Jeanne de Marsenac et de Bernières, abbesses de Saint-Jean du Neufbourg, etc.; lesdits aveux reçus et approuvés par Louis Chambellan, Charles-Alexandre Duru-

fley, Nicolas Delamare et Nicolas Dulong, licenciés ès lois, avocats aux siéges royaux d'Elbeuf, de Pont-de-l'Arche et de Beaumont-le-Roger, sénéchaux de la seigneurie d'Escauville.

D. 288. (Liasse.) — 5 pièces, papier; 90 pièces, parchemin.

1759-1761. — Aveux et déclarations baillés au noviciat de la Compagnie de Jésus de Rouen, pour biens situés à Escauville, par Étienne Dubois, prêtre-curé de La Gouberge; — par Pierre-Guillaume Rotrou, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Conches, etc.; lesdits aveux reçus par Nicolas Dulong, sénéchal de la seigneurie d'Escauville.

D. 289. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets, papier.

1649-1661. — Plaids et gage-pléges du fief, terre et seigneurie d'Escauville, appartenant au noviciat de la Compagnie de Jésus fondé à Rouen, tenus au manoir seurial dudit Escauville « par nous Louis Duperré, licencié ès droits, advocat à la Cour, bailly de La Londe, sénéchal de ladite seigneurie. » — Appréciation des rentes en espèces de 1649 à 1659. — Boisseau d'avoine à 26, 40, 30, 38, 32, 30, 28, 32, 30, 26, 40 sous; chapon à 18 sous, si ce n'est en 1652 et 1654 de 20 sous; poule à 10 et 12 sous; oie à 18 sous, 20 sous et 22 sous 6 deniers; douzaine d'œufs à 4 sous et 3 sous 6 deniers; couple de poulets à 10 sous. — Table des noms de personnes au commencement.

D. 290. (Liasse.) — 50 pièces, papier; 8 pièces, parchemin.

1547-1788. — Plaids et gage-pléges des seigneuries de Saint-Gilles à Saint-Aubin-Jouxte-Boulenq et d'Escauville. — Sentences de réunion. — Inventaire des meubles du prieuré de Saint-Gilles. — Bail dudit prieuré après la suppression des Jésuites. — Copie d'un aveu rendu au Roi par Louis de Vieupont pour la baronnie du Neufbourg; on y indique comme en relevant le fief d'Escauville, plein fief de haubert, aux religieux de Saint-Ouen, lesquels devaient au seigneur un palefroi ou 7 livres tournois pour le relief, toutes les fois qu'il y avait nouvel abbé. — En 1788 à Escauville, appréciation du boisseau d'avoine à 1 livre 10 sous, du chapon à 15 sous, de la poule à 10 sous, du poulet à 8 sous.

D. 291. (Registre.) — In-12, papier, 41 feuillets.

1680-1689. — Séminaire Joyeuse, annexe du collége de Rouen. — Livre des recettes et dépenses faites à l'occasion de la construction du pavillon dudit séminaire sur la rue, d'après un plan dressé à Rouen en 1679, et dont l'exécution fut confiée à Millet Desruisseaux, architecte entrepreneur. — Inscription de quittances données par les maçons, charpentiers, couvreurs au père de Bovent, principal du séminaire. — Somme de la dépense : 20,480 livres. — Reçu pour le bâtiment de S. A. mademoiselle de Guise 12,000 livres. — Pension de Descours 600 livres, de Touchais 450 livres, d'Omoloni 276 livres, de Deslions 250 livres, de Gouye 200 livres.

D. 292. (Registre.) — In folio, papier, 90 feuillets.

1745-1757. — Livre des dépenses du séminaire Joyeuse. — Maître de chant, gages pour une année, 40 livres. — En avril 1751, à M. Descamps, pour avoir fait copie du portrait du cardinal de Joyeuse et raccommodé l'original, 36 livres. — A M. Lecat, chirurgien, pour une visite, 3 livres. — Abonnement à la *Gazette de France*, 15 livres par an. — Chocolat considéré comme remède et acheté en même temps que du sirop de capillaire, 3 livres, 4 livres, 5 livres les deux livres. — 6 livres de café moka, 13 livres 10 sous. — Reliure et impression de poésies, 20 livres. — Divertissements à la Saint-Jean, 24 livres. — En mars pour les pièces de théâtre, 39 livres 4 sous. — Pièces du carnaval, 16 livres 14 sous. — En juin 1753, à M. Leclerc, joueur de violon, 12 livres. — Achat de pommes de pigeon, reinette blanche, reinette rouge, reinette de Caux, de poires de Messire Jean, à tant la corbeille. — 1 pot d'immortelles, 1 livre 4 sous.

D. 293. (Registre.) — In-folio, papier, 135 feuillets.

1751-1762. — Livre des recettes et dépenses par mois du séminaire Joyeuse. — Noms des pensionnaires. — A Poulet, pour son personnage, 9 livres. — A Camus, pour son personnage et ses habits, 20 livres. — A Bréard l'aîné, Belbeuf, Camus, pour la tragédie, à chacun, 15 livres. — A Le Rat, pour ses thèses, 18 livres. — A Poulet, pour ses thèses, 15 livres. — A Du Verbose, pour ses placards, 3 livres 12 sous. — Au perruquier, pour les deux perruques de Caumont, 9 livres. — Cadre doré du *Palmarès*, 36 livres. — Au médecin, 100 livres. — Abonnement à la *Gazette d'Angleterre*, 36 livres; — à la *Religion vengée*, 12 livres. — 60 couverts de métal de prince, 40 livres. — 12 assiettes de faïence, 3 livres. — 3 lauriers-roses dans trois pots de faïence, 13 livres 17 sous. — 2 orangers, compris le port, 32 livres 19 sous. — 1,800 de poires chez M. le curé de Belbeuf, 40 livres 10 sous. — Jeu de quilles et de boules, 4 livres 8 sous. — Journée de cheval à Bon-Secours, 1 livre 10 sous. — A M. de France, architecte, pour plan et devis, 48 livres.

D. 294. (Registre.) — In-4°, papier, 70 feuillets.

1730-1742.— Livre des avances faites aux pensionnaires du séminaire Joyeuse. — Chevalier de Cernières, pour la tragédie, au père de rhétorique, 18 livres; pour ses placards, 3 livres; pour autres frais de tragédie, 1 livre. — De La Vieuville, entré au séminaire le 20 octobre 1736, mort à la fin d'avril 1737; vente de ses meubles après son décès : tapisserie vendue à Létang, autre pensionnaire, 23 livres; son manteau vendu à Rouvin, 15 livres; ses rabats et doucines, 3 livres 10 sous; son chapeau, 3 livres; son bonnet carré, 15 sous. — De Jailly, au père de Merville, personnage, 6 livres; escarpins des jours gras, 3 livres 10 sous; voyage de Paris, 21 livres. — Darcourt, pour la tragédie, 20 livres 3 sous 6 deniers; pour placards, 3 livres 10 sous; personnage au père de rhétorique, 9 livres; placards d'énigmes, 1 livre 10 sous; au père de troisième, pour l'énigme, 3 livres; placards de la pièce de seconde, 2 deniers; frisures des pièces du carnaval, 1 livre 4 sous; placards des deux pièces du carnaval, 4 sous 9 deniers. — De Saint-Laurent, malade, pour une garde de huit jours, 6 livres; deux saignées, 1 livre.

D. 295. (Registre.) — In-folio, papier, 95 feuillets.

1743-1748. — « Livre des recettes et dépenses pour chaque pensionnaire, suivant l'ordre des classes et par ordre alphabétique, commencé au mois d'octobre 1743, le père Chemendy prenant la place du père Dubois. » — Marie-Joseph-Robert Du Buse, frais de la pièce de seconde, habit, 8 livres; maître de danse, 1 livre 10 sous; un cierge pour le carnaval, 5 sous; frais de la tragédie, habit, 15 livres; placards de la tragédie, 1 livre 10 sous. — Parfait-amour d'Allaincourt pour les tambours des prix, 12 sous. — Pierre Amable de Baude, de quatrième, façon d'une soutane, 6 livres.

D. 296. (Registre. — In-folio, papier, 271 feuillets.

1748-1761.— « Livre des recettes et dépenses pour chaque pensionnaire du séminaire Joyeuse, suivant l'ordre des classes. » — Prix de la pension par an, 330 livres; par demi-année, 165 livres; par quartier, 82 livres 10 sous. — Louis de Rimbourg, théologien, au tailleur pour une redingote, 5 livres. — Jacques de Durfort, bonnet sans houppe, 1 livre 10 sous. — François de Durfort, pour ses thèses, 6 livres. — Pierre-Joseph Carré, de la physique, 1 bonnet et la houppe, 3 livres 10 sous. — Delheure de La Condamine, de la logique, une paire de souliers, 4 livres 10 sous; frais de thèse, 3 livres 12 sous; veste et culotte, 17 livres. — Paul de La Tillais, de la seconde, pour avoir un bouquet pour la fête du régent, 8 sous. — Louis Riaudos de Castéjà, pour l'année du perruquier, 20 livres. — Louis de Barville, pour les placards d'énigmes, 3 livres; pour frais d'énigmes, 9 livres 4 sous; soutane de hasard, 12 livres 10 sous. — Jean-Baptiste-Victor Brodel, de la quatrième, pour le ballet, 15 livres.

D. 297. (Registre.) — In-folio, papier, 115 feuillets.

1761-1770. — Livres de recettes et dépenses pour chaque pensionnaire du séminaire Joyeuse jusqu'à la suppression des Jésuites. — Comptes des recettes et dépenses du même établissement, par mois à partir de cette époque. — Jean-Baptiste Kermeno, perruque, 15 livres; thèses, 4 livres 16 sous. — Latuin Chevalier, pour l'énigme, 1 livre 10 sous. — Pierre-Vincent Dupas, un mois de danse, 5 livres. — Pierre-François Crétien, trois mois de danse, 15 livres. — Armand de Boisenval Des Grès, pour son personnage, 3 livres; pour menus frais de tragédie, 3 livres; pour les placards, 6 livres.

D. 298. (Liasse.)— 5 pièces papier.

1615-1618. — Testament de monseigneur François, cardinal et duc de Joyeuse, doyen du sacré collège des cardinaux; il élit sa sépulture en l'église des Jésuites de Pontoise, qu'il a fondée et pour l'achèvement de laquelle il donne 6,000 écus. Son cœur sera déposé en l'église des Jésuites d'Avignon, sans convoi, ni pompe funèbre. — 500 écus aux prêtres de l'Oratoire qu'il établit à Dieppe; 400 écus aux filles de l'école de Pontoise, au cas qu'elles persévèrent en leur institut; en cas contraire, au séminaire qu'il ordonne être institué incontinent après son décès en la ville de Rouen, où seront élevés 38 jeunes écoliers étudiants au collège « ès humanités, philosophie, cas de conscience ou théologie scolastique, ainsi que le père recteur jugera plus à propos pour estre employés au service, maintien et soutien de la foi en sainte église, ce qu'ils seront tenus de jurer et de promettre solennellement à leur entrée; » — leur nomination appartiendra à son héritière et autres par elle établis, qui y procéderont avec l'avis du prieur des Chartreux, d'Ignace Armand, supérieur de la maison professe des Jésuites de Paris, et de M. de Montholon, surintendant des affaires de la maison de Montpensier, auxquels le testateur s'en remet du soin de rédiger le règlement de cet établissement; — 40,000 écus à distribuer en œuvres pies à Rouen, Toulouse, Narbonne, etc....; — legs au monastère de Sainte-Claire d'Avignon et à divers particuliers; le plus beau de ses petits diamants, d'une valeur de 2,000 écus

à l'abbé de Saint-Mauge, » qu'il a toujours fort aimé; — Henriette-Catherine de Joyeuse, sa nièce, instituée son héritière. — Conventions passées entre ladite dame et Étienne Charlet, provincial de la Compagnie de Jésus, pour l'établissement du séminaire Joyeuse, en exécution des dernières volontés du cardinal.— Règlement.— Lettre faisant mention du prix exorbitant demandé par un notaire d'Avignon pour l'expédition du double dudit testament; il déclarait qu'il ne le donnerait pas à moins de 100 écus d'or.

D. 299. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1696-1787.— « Ordre pour tous les jours de l'année au séminaire de Joyeuse : » « Le jour de l'Ascension on permet d'aller voir les prisonniers; défense d'aller au Cours et à l'assemblée de Bonne-Nouvelle.—Mercredi après l'Ascension, commencement de la retraite. — Jour de la Pentecôte, chapelet pour monseigneur le duc d'Orléans. —Le lundi ou mardi de la Pentecôte, on va passer la journée au Mont-Fortin; on déjeune chez le curé; le lendemain, répétition de la tragédie. — 29 juin, promenade à Bon-Secours.—Dans les derniers jours du mois, on va entendre l'énigme; le principal marque les places que chaque séminariste doit occuper.—Au mois d'août, répétition de la tragédie. »— Règlement du séminaire: deux classes distinctes : la première composée des théologiens et philosophes, la seconde des rhétoriciens et au-dessous. — Prospectus intitulé : « Qualités de ceux qui peuvent entrer au séminaire Joyeuse; meubles qu'on est obligé de fournir quand on y entre : » une soutane qui doit nécessairement être violette, un manteau long de serge noire, un chapeau et un bonnet carré. — Règlement de monseigneur le duc d'Orléans concernant les preuves de noblesse d'une partie des officiers de sa maison, de ses pages et des personnes qui doivent remplir des places à sa nomination dans les maisons de l'abbaye de Montmartre, du collége de Beaumont et du séminaire Joyeuse à Rouen. (Imprimé.) — Indulgence aux élèves de Joyeuse à l'occasion de la Toussaint. — Authentique des reliques des saints martyrs Facundus, Constantius, Modestus et Urbanus, Florus, Castus, Severinus, Venerandus, Irenens, Benedictus. — Comptes de l'administration du collége présentés au Conseil du duc d'Orléans par MM. Bourgeaux et Le Picard, supérieurs du séminaire Joyeuse. — Notes de M. l'abbé Le Picard et titres relatifs à la famille de Montgoubert, de Saint-Victor-d'Épine.

D. 300. (Liasse.)— 54 pièces, papier; 3 pièces, parchemin; 13 plans.

1753-1789. — Devis, plans, mémoires, quittances, notes concernant diverses constructions du séminaire Joyeuse.— Mémoire de M. Le Picard indiquant la date des constructions et le prix qu'elles ont coûté : « on ne voit point dans quel temps le corps du milieu du bâtiment a été construit. Le séminaire ayant été fondé par le testament du cardinal, le 22 août 1615, et n'ayant été cependant ouvert et habité que le 14 mai 1617, il paroîtroit que la première bâtisse a été faite pendant ces deux années de délay; l'aile qui est sur la rue a été commencée en may 1680; elle a coûté 20,480 livres; l'alle ou pavillon du côté de l'est sur le jardin, telle qu'elle était avant la bâtisse du père vicaire, en 1753, a été commencée par le père de Montigny, principal, le 1er août 1718; elle a coûté 12,200 livres. » — Observations proposées à M. de Bellisle par M. Formé pour la réunion de Pontoise au séminaire Joyeuse.— Notes sur les donations faites au séminaire par les héritiers du cardinal de Joyeuse; rente de 3,000 livres, en vertu du contrat de madame de Guise de 1644; — 600 livres de rente ajoutées par mademoiselle de Guise en 1679. — Dessin de la porte du séminaire Joyeuse surmontée des armes de la famille d'Orléans. — Lettres de tonsure de François de Saint-Léger de La Saussaie, du diocèse de Saintes, décédé au séminaire Joyeuse en 1789;— correspondance relative à cet écolier. — Brevet par lequel le duc d'Orléans, premier prince du sang, donne audit sieur de Saint-Léger un canonicat à Aigue-Perse. Signature du prince.

D. 301. (Liasse.) — 42 pièces, papier; 6 pièces, parchemin.

1762-1783.— Correspondance de MM. Bourgeaux et Le Picard, supérieurs du séminaire Joyeuse, au sujet de la conduite de certains pensionnaires et du règlement de leurs pensions.—Lettres de MM. l'abbé de Chabot, Foiren de Saint-Juire, conseiller au Parlement de Paris, Fontenay, Taitbout.

D. 302. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1772-1789.— Correspondance de M. Le Picard, supérieur du séminaire Joyeuse, au sujet de la conduite de certains pensionnaires et du règlement de leurs pensions.—Lettres de MM. de Lautrec, Poinsinet, Bellisle, Thouin, le comte et le chevalier de Bar, Lecordier, curé de Saint-Victor-d'Épine, Forester, etc.... La comtesse X... écrit au principal à propos de son fils, écolier à Joyeuse : « malheureusement la paresse est son défaut, et de plus, il n'a pas le choix de son état, étant né extrêmement poltron; d'ailleurs, j'ai quatre de ses frères au service; c'est plus que ma fortune me permet; j'ai fait pour lui ce que j'ai cru pour le mieux;

il a désiré cette position, il faut qu'il travaille ou qu'il se fasse capucin. » — L'abbé de Caqueray, aumônier de madame Victoire, recommande à M. Le Picard son jeune parent qui doit être admis au séminaire dès qu'il aura fait sa preuve de noblesse. — Élisa Moore donne des nouvelles de la famille Clifford, et prie le supérieur de Joyeuse, ami de son frère, de la rappeler au souvenir de M. et de Mme Canning. — M. de Tourneville de Tontuit écrit en faveur de M. Le Bas; il désire le voir nommer par le duc d'Orléans à la cure de Saint-Benoît d'Hébertot, « bénéfice qui est un des plus gracieux du diocèse, avec église magnifique, presbytère très-beau et bons paroissiens; le titulaire menace ruine; il est urgent de prévenir l'orcille du prince qui nomme à cette cure.» — Placet de M. Le Picard pour obtenir le portrait de monseigneur le duc d'Orléans et celui de S. A. S. mort à Sainte-Geneviève, qui feront suite à ceux que l'on possède déjà au séminaire.

D. 303. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1787-1789.—Correspondance de M. Le Picard, supérieur du séminaire Joyeuse, avec madame Lemoyne d'Amonville et M. Le Cordier, curé de Saint-Victor-d'Épine. Renseignements donnés par ce dernier sur les affaires politiques: « M. notre évêque, président de l'assemblée provinciale d'Alençon, doit la tenir le 25 du courant; M. Naudin, M. Lemercier, chevalier de Saint-Louis, dont il a été tant question pour les affaires du Canada, et M. Dubouley, maire de la ville de Lisieux, sont de cette assemblée; il paroit cependant qu'on n'est pas d'accord avec les Parlements pour les édits concernant les impôts à lever. » — « Nous avons plusieurs curés ici qui sont bien tracassés pour leurs dîmes; il y a eu plus de trente procès jugés à Pont-Audemer en faveur des curés. Les paroissiens de Carsix et de Saint-Benoît ont interjeté appel au Parlement la semaine dernière; je crains encore que le cultivateur n'ait raison; cependant il n'est guère possible que le jugement de la Cour ne soit conforme aux lettres patentes enregistrées. On ignore encore le résultat de l'assemblée du Parlement; on dit qu'au lieu des assemblées provinciales il demanderoit le rétablissement des États de la province, comme et ainsi qu'ils se tenoient sous Charlemagne. Cet arrêté me paroîtroit hors de saison. » — « Les assemblées provinciales sont encore comme l'oiseau sur la branche; les membres qui les composent doivent s'attendre à des contradictions de la part de ceux qui les voient d'un mauvais œil; il y auroit cependant du bien à faire, si on vouloit s'entendre. J'aurois bien désiré que M. l'évêque eût pensé à d'autres; il auroit trouvé dans le nombre de mes confrères du département de Bernay des gens plus instruits que moi pour cette besogne. » Nouvelles : sur l'affaire du curé de Courbespine pour dévolue; — sur la vente de la terre de Caudecote, par M. de Barville; — sur le mariage de Mlle de La Lecqueraye avec M. Auvray, maître des Comptes; — sur la mort de M. l'abbé Despaux; — sur le curé de Saint-Benoît, qui abandonnait son bénéfice pour se faire Chartreux à Gaillon. — Lettres de M. l'abbé de Saint-Vidal, chanoine d'Andely, Mme de Rothays de Marmande, Lohier.

D. 304. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 26 pièces, parchemin.

1649-1675.— Cautions bourgeoises envers le séminaire Joyeuse pour le payement de la pension des séminaristes, dans le cas où ils viendraient à sortir ou à être renvoyés de la maison, ou ne persévéreraient pas dans leur première intention d'embrasser l'état ecclésiastique. Principaux : Pierre Leclerc, Claude Desbois, Pierre Morel, Nicolas Nau, Charles Castellet, Augustin Lemarchand, Jean Mercier, Antoine de Beauvilliers, René Quernedye, Antoine de La Bretonnière. — Pensionnaires : Pierre Lenglet, fils d'un greffier de l'Élection de Beauvais, — François Compagnon, fils du maître d'hôtel du duc de Guise, — Guillaume Bouvart, — Louis Noël, fils d'un conseiller au Présidial de Caudebec, — François Guibert, — Jacques Jaudon, — Henri Loudi, — Thomas Bazon, — Jean Daudigné, fils du seigneur de Montjaugé, — Antoine Morin, fils d'un secrétaire du Roi, maison et couronne de France, — Jean Noël, fils d'un avocat du Roi en l'Élection de Caudebec, — Paul Garsault, fils d'un maître d'hôtel ordinaire du Roi, — Jean d'Estample, de Pontoise, — Sébastien Daniel, fils d'un avocat au Parlement de Normandie, — François Lemoine, — Charles et Jacques Du Moustier, fils d'un lieutenant général à Pontoise, — Robert Lucas, fils du sieur de Boucourt, bailli de Maulévrier, — Charles Guérin, — François Levasseur, fils d'un ancien juge-consul et prieur des marchands de Dieppe, — Guillaume Delarue, fils d'un huissier au Bureau des finances de Rouen, — Charles Auber, — Denis Daniel, fils de Philippe Daniel, procureur au Parlement, — Jean de Dessus-le-Pont, fils du sieur Du Ru.

D. 305. (Liasse.) — 25 pièces, papier; 25 pièces, parchemin.

1676-1690. — Cautions bourgeoises pour le payement de la pension des pensionnaires du séminaire Joyeuse. Principaux : Antoine de La Bretonnière, Pierre Caullier, Antoine de Beauvilliers, Voysin, Louis de Bovent, Guillaume Duhamel. — Pensionnaires : Charles-François Pommeraye, — Antoine Durand, fils du lieutenant d'Étrépagny, — Jean-Baptiste de Saint-Étienne, — Pierre Le Brun, — François de Campion, — Gibouin de La Héronnière, —

Paul de Dessus-le-Pont, fils du sieur Du Ru, —Pierre de Laval,— Charles de Laval, fils du sieur de Montigny, — Jacques-Hilaire Bourguignon et Guillaume Bourguignon, fils d'un procureur à la Chambre des Comptes de Paris,— Jean Cauchois,— François de Bardoul de Tournay, — Joseph Berée, fils d'un président en l'Élection de Gisors,— Michel de Bordeaux,— Pierre Le Charpentier, fils d'un avocat au Parlement de Rouen,— Jean Le Vaigneur, fils du bailli d'Ivry,— Charles Antoine de Torcy,— Maurice de Verton, fils du secrétaire ordinaire de la défunte Reine, en même temps lieutenant général au bailliage et eaux et forêts du comté d'Eu,—Richard de La Motte, fils du sieur de Tiquemont, garde-meubles de Son Altesse Royale mademoiselle Henri de Bezu,— Marc-Antoine Dupuis, fils du concierge de Son Altesse Royale Marie-Louise d'Orléans, — François Lagot, fils du procureur général fiscal au comté-pairie et ville d'Eu.— Lettres : du père de La Rue en faveur de M. Le Charpentier ; — du père de Grieu au père Bovent, principal, pour le prier de recevoir un jeune homme comme pensionnaire : « Madame de Guise envoya dire au provincial et à moi qu'elle vous prioit de faire recevoir le neveu de son aumônier, nommé Lesage, sans exiger de caution bourgeoise, adjoutant qu'elle seroit elle-même sa caution. V. R. juge bien que le R. P. provincial ne put répondre à cette demande que par une respectueuse déférence à tout ce qu'elle souhaitoit. » — « Considérés, s'il vous plaist, que madame de Guise s'est plainte souvent que les Jésuites n'avoient pour elle toute la considération qu'ils devoient avoir. »

D. 306. (Liasse.) — 1 pièce, papier; 24 pièces, parchemin.

1691-1699. — Cautions bourgeoises pour le payement de la pension des pensionnaires du séminaire Joyeuse. Principaux : Guillaume Duhamel et Gabriel Daniel (l'auteur de l'*Histoire de France* pendant quelques mois seulement de l'année 1692). — Pensionnaires : Charles de Virgille, fils du maître de la verrerie de cristal des Essartis, en la paroisse de Saint-Martin-au-Bois au comté d'Eu, — Claude-François Manquois, fils du sieur de Mathomesnil, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, — Jacques Desvé, fils du sieur Des Volutiers, garde du corps de Monsieur, frère unique du Roi, — Henri de Hanneguey de Mailly, fils du sieur de Hardancourt, capitaine des gardes des plaisirs de S. A. R. Mademoiselle, et garde de sa forêt de Touque,—David Louvet,—François de Pilavoine, fils du sieur Du Coudray,— Nicolas de Verton, — Charles de Rune, — Guillaume Rabbée, — Michel Vaultier, — Joseph Thorel, fils du sieur de Maisons-lès-Ponthieu, — Jacques Leseuyer, fils d'un procureur aux hauts jours de l'archevêché, — Charles Le Perdrix, — François Sanegon, — Pierre Gibert, — Jérôme et Bernard Folloppe, fils du premier avocat du Roi au bailliage de Caudebec, — François Duhamel, — Sébastien Fugère, — Jérôme Chaulin, — Chrétien François de Brie, — Charles-André Santerre, fils du médecin consultant de S. A. R. le duc d'Orléans.

D. 307. (Liasse.) — 5 pièces, papier; 40 pièces, parchemin.

1701-1720. — Cautions bourgeoises pour le payement de la pension des pensionnaires du séminaire Joyeuse. Principaux : Guillaume Duhamel, Jean Lucas, François Voisin, Jean de Bye, Jean de Montigny, Isaac Berruyer (l'auteur de l'*Histoire du Peuple de Dieu*).— Pensionnaires : François Dufour, fils d'un officier de la Reine, — Pierre Brumoy, fils de maître Pierre Brumoy, avocat en la Cour du Parlement de Normandie, demeurant à Rouen, rue des Maillots, paroisse Saint-Patrice (entré à Joyeuse à l'âge de 14 ans le 19 octobre 1701, plus tard jésuite, l'auteur du *Théâtre des Grecs*),—René Boursier,—Roland-Pierre Boursault, fils du sieur de Caudale, valet de chambre du duc d'Orléans, — Jean Dudain, fils du premier huissier de la duchesse d'Orléans, — Michel Lavertu, — Gabriel Le Brument, fils du sieur Du Fréquet, — Robert Folloppe, — Thérèse Hardouin de Saint-Quentin, fils du procureur du Roi au bailliage de Magny,— Georges-Ambroise Pilavoine, — Samuel-Joseph Langlois, — Jean Le Goux, — Étienne Gaudion, — Jacques L'Herminier, — Jean Feugère, — Pierre Édeline, fils du receveur des tailles de l'Élection de Conches, — Claude d'Église, — Joseph-Robert Le Febvre, — Pierre Renault, — Nicolas Nervet, — Charles Louis de La Grenée, fils du sieur de La Motte,—François de La Salle, — Jacques Godefroy de Goville, fils du médecin du Roi à Neufchâtel,—Jean-Pierre Castel,— Jean-Claude Le Bourgeois, fils d'un conseiller du Roi en l'Élection d'Évreux, — Jean-Baptiste Langlois, — François Roussel de Tilly (depuis évêque d'Orange), — Charles-Philippe Toustain, fils d'un avocat au Parlement de Rouen, — Noël de Fougère, sieur Du Verger, — Toussaint Chemin, — François de Couvert, sieur de Coulon, — Pierre Le Prévost, fils du procureur fiscal en la haute justice de La Boulaye,— Jean Ozenne,— Desson, — Philbert Léger, fils de Pierre Léger, maître peintre sculpteur à Rouen, — Jean-Baptiste Raffard de Marcilly, — Louis Charles de Boismillon, plus tard jésuite, — Guillaume de La Salle,— André Roussel de Tilly, plus tard abbé de Saint-Sauveur de Blaye et chanoine de Reims.

D. 308. (Liasse.) — 5 pièces, papier; 33 pièces, parchemin.

1721-1740. — Cautions bourgeoises pour le payement de la pension des pensionnaires du séminaire Joyeuse. Principaux : Isaac Berruyer, Jean-Mathieu Mahoudeau, Jean-Baptiste de Montigny, Charles Routtier, Nicolas-François Tanquered. — Pensionnaires : Nicolas Le Gros, — Bénigne Raffard de Marcilly, — Charles Lemasson, fils du substitut au bailliage de Montivilliers, — Mathieu et François Marquet, — Pierre de Hanoy, — Louis de Touchet de Courcelles, — Marc-Antoine Lemercher, fils d'un ancien garde du corps du duc d'Orléans, — Louis Gilbert de Bennecourt, — Nicolas Taburet, — Noël Aubin, — Jacques Richier, abbé de Cerisy, — Marie-Jean-Baptiste de Romé, — François Hellouin de Ménibus, plus tard chanoine de Rouen, — Jean-Jacques Loursel, — Jacques de Monsures, — Jean de Rocquigny de Bulonde, — Henri de Rocquigny, fils du sieur de Linemare, — François de Boismillon, — Barthélemy de Seignes, — Jean Le Barbier de Bezus, fils d'un garde du corps du Roi, — Nicolas Thirel, fils de Jean Thirel, sieur et patron de Bos-Bénard-Commin (entré à Joyeuse à la Saint-Luc 1730 étant déjà clerc tonsuré; plus tard membre de l'Académie française, connu sous le nom de l'abbé de Boismont), — François Edmond de Chasot, — Jean-Louis Bert, — Louis-Pierre-Joseph Hamel, fils d'un échevin de Dieppe, — Joseph Taburet, — Jacques Abraham de Lestang, fils d'un officier de vaisseau, — Urbain Bocquet, — Jacques Michel de Geoghegan, fils d'un officier irlandais, — Louis de Saint-Val, fils du major de la ville d'Arras, — Pierre Osmont, — Marie-Nicolas Lemoine, fils du receveur de l'octroi des marchands de la ville de Rouen.

D. 309. (Liasse.) — 3 pièces, papier; 29 pièces, parchemin.

1740-1760. — Cautions bourgeoises pour le payement de la pension des pensionnaires du séminaire Joyeuse. Principaux : Nicolas-François Tanquered, Pierre de Chemendy, Jean-Charles Vicaire. — Pensionnaires : Charles Pompone de Montulé, — Pierre-Antoine Prévost, — Florent Du Fay, — Pierre Du Ruel, — Louis de Remberg, — Louis Le Hure de Cernières, — Antoine de La Condamine de Lescure, — Pierre Des Gabes de Souhesme, — Parfait Ménibus d'Allaincourt, fils d'un ancien capitaine de cavalerie, — Louis Carrel de Maisonval, — François Eudes d'Hendeville Valincourt, — Charles Prévost, — Jacques Cardon, — Jean Nicolas et Stanislas Ducrocq de Biville, — Jean de Fay Devis, — Jacques-François Tournier, — François de Rupierre, — Charles-Adrien Quiefdeville de Belmesnil, — Michel Marc, — Alexandre Bertin de Meslet, — Pierre Grandin de Saint-Martin, — Charles Dufour, fils du sieur de Pihallière, — Louis Ducoudray de Guiseniers, — Louis de Gonzillon de La Gaille de Kermeno, abbé de Kermorvan, — Louis de Cairon, — Jacques-François-Thibout Desaunois, — Trésor de Fontenay, — Armand-Claude Godart de Bussy.

D. 310. (Liasse.) — 9 pièces, papier; 31 pièces, parchemin.

1761-1789. — Cautions bourgeoises pour le payement de la pension des pensionnaires du séminaire Joyeuse. Principaux : Vicaire, le dernier principal avant la suppression des Jésuites, — messire Henri-Nicolas Bourgeaux, curé de Saint-Étienne la Grande-Église, chanoine de Rouen, et Augustin Nicolas Le Picard. — Pensionnaires : Jérôme Lemercier, — Charles Bonnet de Demonville, — Frédéric d'Amonville, — Amable Déry de Pommereuil, — Louis François d'Imbleval de La Fresnaye, — Joseph de Malherbe, — Robert et Henri de Caqueray, — Louis Despeisse de La Plane sieur de Méjane, — André Langlois de La Heuze, — Alexandre et Jean-Jacques de Paillart d'Hardivilliers, — Jacques de La Ferrière, — Claude Charbonnier de La Tour Fournaus, — Louis de Malleville sieur de Saint-Loup, — Marie Jacques de Gouberville de La Chilanderie, — Gui Le Hantier de La Bellière, — Joseph de Trevet d'Osmoy, — Élisée de Brasdefer, — Gaspard Du Bois-Motté, — Pierre de Chauveron, — Guillaume de Garnier Des Garets, — Louis René du Gast, — René de La Chevière, fils du commissaire des États de Bretagne, — Joseph-Louis de Saint-Gilles, — Ferdinand Du Rocher, fils du lieutenant général du bailliage de Domfront, — Louis Fonchier de Vangely, — Victor Lemaître d'Annoville, — Alexandre Duruel Des Landais, — René Lenormand de Garat. — Lettre en faveur de ce dernier adressée à M. Le Picard par monseigneur de Belbeuf, évêque d'Avranches.

D. 311. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

XVIIe siècle-1789. — Bulletins concernant les pensionnaires du séminaire Joyeuse. On indique l'époque de leur admission, et assez ordinairement la profession qu'ils ont embrassée. — Liste des aspirants au séminaire avec le nom de leurs protecteurs. — États des brevetaires sous l'administration de M. Le Picard. — Deux lettres du père Du Trévou, confesseur du duc d'Orléans, pour la réception au séminaire de MM. Bourzier et Marin Du Noyer. — « Places pour la tragédie du 12 août 1739. » — Lettre de Tanquerel, supérieur du séminaire, à une de ses cou-

naissances pour lui demander une copie de la comédie de *Conaxa*.

D. 312. (Liasse.) — 14 pièces, papier; 48 pièces, parchemin.

1665-1689. — Brevets d'admission au séminaire Joyeuse, accordés par Henri de Lorraine, duc de Guise,— par la duchesse d'Alençon, douairière de Guise,—par Marie de Lorraine, duchesse de Guise et de Joyeuse. — Brevetaires : Louis de Guenonville, — Bouvart, — Pierre de La Villette,— Charles Ferdinand et Henri-François Langlois, — Charles Le Sénéschal, — César Du Ru, — Jean André de Valois, etc. — Lettre de Marie de Lorraine pour prier le supérieur de Joyeuse d'admettre, sans caution bourgeoise, Thomas Le Rought, pauvre enfant, natif d'Angleterre, dont les parents ne sont pas catholiques, Jacques Le Bourg et le sieur Bertot. — Signatures et cachets.

D. 313. (Liasse.) — 8 pièces, papier; 19 pièces, parchemin.

1688-1696. — Brevets d'admission au séminaire Joyeuse accordés par Anne Marie Louise d'Orléans, souveraine de Dombes et duchesse de Montpensier. — Brevetaires : Nicolas François de Joigny, — Charles Antoine de Torcy, — Maurice de Verton, — Henri de Bezu, — Richard de La Motte,—Jean Mauborgne, — Michel de Groizille, — Marc-Antoine de Gomare, — Marc-Antoine Dupuich, — François Lagot, — Claude François de Mauquois de Mathomesnil, — David Louvet, — Charles de Virgille, — Henri de Mailly d'Hardancourt, — Antoine de Maltot, — Jacques de Suer, — François Pilavoine Du Coudray, — Charles de Rune, — Nicolas de Verton. — Signatures et cachets de la princesse.— Brevets contre-signés par Rollinde.

D. 314. (Liasse.) — 11 pièces, papier; 20 pièces, parchemin.

1695-1701. — Brevets d'admission au séminaire Joyeuse, accordés par Philippe d'Orléans, fils de France, frère unique du Roi. — Brevetaires : Pierre Gibert, — Charles Le Perdrix,—Jérôme et Bernard Folloppe,—Jacques Lescuier, — Joseph de More, — Jean-Baptiste de Gars de Boesmon, — Sébastien Fugère, — Guillaume Rabée, — Michel Vaultier, — Joseph de Thorel de Maisons, — Louis Sanegon, — Laurent Duhamel, — Charles Du Flos de Saint-Enne, — Antoine Auguste Du Liége, — Jérôme Chaulin, — François Chrétien de Bry, — Jean-François Pingard de Nerval, — Roland-Pierre Boursault de Candale, — Charles de Lespine. — Brevets signés par le prince, contre-signés par Thésut et Doublet. — Quelques cachets.

D. 315. (Liasse.) — 11 pièces, papier; 43 pièces, parchemin.

1702-1723. — Brevets d'admission au séminaire Joyeuse, accordés par Philippe duc d'Orléans, petit-fils de France. — Brevetaires : Pierre Brumoy, — Jean Le Vacher, — Jean Dudain, — Louis Santerre, — Jacques de Saint-Pierre de Saint-Julien, — Gabriel Le Brument, — Robert Bontemps, — Nicolas Lesueur, — Thérèse Hardouin de Saint-Quentin, — Michel Le Testu, — Étienne Gaudion, — Jean Le Goulx, — Mathieu Du Puis, — Jacques L'Herminier,—Claude d'Église,—Jean-Baptiste Renaud,— Nicolas Nervet,— Pierre Castel, — Jean-Claude Bourgeois. — Martin Du Bellay, — Charles-Louis de La Grenée, — Jacques-Godefroy de Goville, — Noël Fougère, — François et Guillaume de La Salle, — Jean-Baptiste Langlois, — Charles-Philippe Toustain, — François Rouxel de Tilly, — François Raoul de Courest, — Pierre Prévost, — Jean Ozanne, — Desson de Douville, — Christophe et Jean-Baptiste Malbran, — Philbert Léger, — Nicolas Haudiquer, — André Roussel de Bosc, — Jean-Baptiste et Benigne Raffard de Marcilly, — Charles-Louis de Boismillon, — Nicolas Le Gros, — André-Albert Huet d'Amonville, — Nicolas de La Mare, — Charles Le Masson, — Jacques-Mathieu Marquet, — Louis-Anne de Touchet de Courcelles. — Neuf certificats du père Du Trévou, de la Compagnie de Jésus, confesseur du duc d'Orléans, au sujet de la nomination à des places du séminaire Joyeuse : « S. A. R. a accordé la place du sieur Sanegon à Joseph Langlois; le témoignage de V. R. et la recommandation de plusieurs de nos pères m'ont engagé à le servir efficacement; je n'y eusse pas réussi dans la quantité prodigieuse de concurrents, s'il ne s'estoit trouvé parent d'un officier du prince. » — Brevets signés par le duc d'Orléans, contre-signés par Thésut et Doublet.

D. 316. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1725-1751. — Brevets d'admission au séminaire Joyeuse, accordés par Louis d'Orléans, premier prince du sang. — Brevetaires : Antoine Du Hannoy, — Antoine Lemercher, — Pierre Escoulant, — Jacques Rithier de Cerisy, — Louis Gilbert de Bennecourt. — Noël Aubin, — Nicolas Tabouret, — Marie-Jean-Baptiste de Romé, — François Marquet, — François Hellouin de Ménibus, — François de Boismillon, — Jean-Jacques Loursel, — Nicolas de Boismont, — François Chazot, — Jean Le Barbier

de Bezu, — Jacques de Monsures, — Henri de Bullonde, — Henri Du Boille,— Nicolas de Ménibus d'Alaincourt,— Jacques de Létang, — Jean-Louis Bert, — Étienne Bernier de Saint-Martin, — Joseph Taburet, — Louis Hamel, — Urbain Bocquet, — Jean-Marie de Jailly, — Jacques Geoghegan, — Pierre de Saint-Val, — Antoine Ferret, — Gabriel de Montmorillon, — Louis-Antoine et Jacques-Joseph de Durfort, — Louis Pompone de Monthullé, — Jean de Pinsun, — Jean-Baptiste Chiavary de Montredon, — Louis de Rimberg, — Jacques Du Coudray, — Louis Le Hure de Cernières, — Pierre Du Ruel, — Pierre Prévost, — Florent de Fay, — Louis de La Condamine de Lescure, — Louis de Maisonval, — Jean-Baptiste Des Gabes de Souhesme, — Charles Watier, — Parfait Menibus d'Alaincourt, — François Eudes d'Heudeville, — de Surienne, — de Cormeille de Vieuxbourg,— Charles Prevost, — de La Chassaigne, — Jean Du Crocq de Biville, — Quiefdeville, — Tournier, — Cardon, — de Rupierre, — Hérie de La Caillaudière, — de Fay Devis, — Dalaincourt. — Brevets signés par le prince, contre-signés par Montgault, Massias, Omelane.

D. 317. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1752-1770. — Brevets d'admission au séminaire Joyeuse, accordés par Louis-Philippe d'Orléans, premier prince du sang. — Brevetaires : Michel Marc, — Lemercier, — Le Breton de Rausanne, — Trésor de Fontenay, — Stanislas Du Crocq de Biville, — Alexandre Bertin de Meslay,— Pierre David de Grandin,—Charles-François Dufour,—Michel de Bulliond,—Antoine Ducoudray de Guiseniers, — de La Jaille de Kermeno, — Jean-Baptiste-François de Picquot, — Armand Godard de Bussy, — Louis de Cairon, — Jérôme Lemercier, — Laurent Hellouin de Menibus, — Philippe-Nicolas Brice, — Jacques Radulph, — Joseph-Alexandre de Mac-Mahon, — Jacques de Caudepie, — Jacques Bonnet de Demonville, — François de Rocquigny de Roquefort, — Alexandre Varin de Saint-Ouen, — Antoine de Ponts de Renepont, — Amable Déry de Pommereuil, — Jean-Charles Cotton Deshoussayes, — Frédéric d'Amonville, — Alexandre de Chauvigny de Blot, — Joseph de Malherbe de Fresney, — Charles Marin d'Amonville, — Jean-Baptiste-Philippe de Clercy de Matonville, — Louis-François d'Imbleval de La Fresnaye, — André Langlois de La Heuse, — Louis Despoisses de La Plane, petit-neveu du maréchal de La Fare, — François de Thumes Du Haguet, — René-Antoine de Saint-Legier d'Origuac, — Jacques-François de La Ferrière. — Brevets signés par le prince, contre-signés par Omelane et Lemoyne de Bellisle.

D. 318. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1770-1789. — Brevets d'admission au séminaire Joyeuse, accordés par Louis-Philippe d'Orléans, premier prince du sang. — Brevetaires : Robert et Henri de Caqueray, — Emmanuel de Clery de Cosny, — Alexandre et Jean-Jacques de Paillard d'Hardivilliers, — Marie-Jean-Louis de Chastenet de Puységur de Barrast, plus tard vicaire général à Rouen ; — François et Pierre de Philippe de Beaumont, — Louis Varin de Bretteville, — François Poret de Berjou, — Jean de Lambertie de Lamary, — Léonor Gilles de Breuilly,—Marie-Pierre de Monsures,— Jean-Jérôme Baillet de Florensac, — Joseph Le Prévost de La Ferté,— Claude Charbonnier de La Tour-Journaus, — Louis de Malleville,—Casimir de Montalembert de Cers, — Louis Du Hommeel de Vaux,— Bernard de Meaussé de La Rainville, — Marie-Jacques de Gouberville de La Chilanderie, — Roch Suzanne d'Épinay, — Gabriel-Gaspard Du Bois-Motté, — Alexandre Fouchier de Vangely, — Pierre Lambert de Saint-Mars, — Jacques Louvel de Contrières, — François de Chamborant de Bellair, — Guy Le Hautier de La Bellière, — Anne-Claude de Frasans, — Alexandre Du Ruel Des Landais,—Jean-Marie de La Barre de Megnane,— Ferdinand Du Rocher, — Louis Gohier Du Gast, — Nicolas de Conlibeuf, — Jacques Bauguet de Grandval, — Victor Le Maistre d'Annoville, — Joseph de Trevet d'Osmoy, — Henri Caqueray, — Guillaume-Marie de Garnier Des Garets,— Louis-Philippe de Rosières d'Euvesin, — Abdon Gaunel de Haistray. — Lettres de Omelane à M. Le Picard, en faveur de l'élève Cléry : « M. le duc d'Orléans veut être sa caution, grâce qu'il n'accorde et n'accordera jamais à personne qu'à lui. » — Lettres du cardinal de La Rochefoucauld ; il s'offre comme caution pour Baillet de Florensac et pour Frasan. — Brevets signés par le duc d'Orléans, contre-signés par Lemoyne de Bellisle, Mary, Shée. — La noblesse étant requise dans les derniers temps pour l'admission à Joyeuse, on mentionne dans les brevets les preuves faites devant les généalogistes Delacour, Chérin et Berthier.

D. 319 (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1725-1789. — Permission par MM. Duperroy, Marie Pontrevé, Outin, curés de Saint-Godard de Rouen, aux supérieurs du séminaire Joyeuse, d'administrer les sacrements et de faire faire la Pâque aux écoliers de leur maison. — Règlement de monseigneur le duc d'Orléans concernant les obligations que doivent remplir les brevetés du séminaire Joyeuse à Rouen, tant avant qu'après leur réception. Signature du prince. — Extraits des registres

du Conseil de monseigneur le duc d'Orléans : sur la requête de M. l'abbé Le Picard et comme marque de la satisfaction que le duc d'Orléans a de son zèle et de ses services distingués, un quatrième directeur lui est adjoint, sur lequel il pourra se décharger d'une partie des détails de l'administration. — Listes d'aspirants aux brevets : des évêques, curés, chanoines, prêtres religieux sortis du séminaire. — Lettres adressées au supérieur par l'abbé de Chazot, les évêques de Saint-Claude et de Poitiers, au sujet de pensions. — Quittances et mémoires de fournitures.

D. 320. (Liasse.) — 15 pièces, papier; 1 pièce, parchemin; 1 plan.

1234-1789. — Inventaire des titres relatifs au prieuré de Gisors, composé par le père Maillard, jésuite, et par M. Michel Le Breton, économe-séquestre du collége. — Gage-plége de la seigneurie de Grandmont. — Bail de La Fresnaye. — Plan de La Grande Angle, prairie située à Sotteville-lès-Rouen. — Nicole Loiseleur, en qualité de procureur du chapitre de Chartres, fait aux religieuses des Deux-Amants remise d'une partie des arrérages d'une rente de 21 livres 8 sous tournois due par ces derniers à l'église de Chartres, pour des bois situés près Pont-Saint-Pierre (copie). — Papier terrier des nobles fiefs, terres et seigneuries du Plessis, Haute-Rive, etc., appartenant au même prieuré : biens à Alisay, Amfreville-sous-les-Monts, Berville, Bremule, Craville, Écriquetuit, Frenouville, Gaillardbois, Heudricourt, Houville, Le Jonquay, Lammerville, Léry, La Londe, Noyon-sur-Andelle, Orgeville, Pitres, Puchay, Romilly, Rouen (hôtel des *Deux-Amants*, rue de Martainville, près Saint-Maclou), Rupierre, Saint-Jouin, Tournedos, Triel, Vaudreuil, Vernon. — Lettres de Louis XIII qui accordent aux Jésuites le franc-salé (copie). — Mémoire instructif sur la maison et emplacement qu'occupaient les Jésuites du noviciat de Rouen. — Formule de consécration à la Vierge, à l'usage des membres de la congrégation de Notre-Dame; vignette gravée. — Copie de la bulle du pape Grégoire IX, qui confirme à l'évêque de Lisieux l'exemption de Saint-Candé, à Rouen (copie).

D. 321. (Plaquette). — In-4°, papier, 9 pages (imprimé).

1783. — Ode latine : *In pacem*, composée par Hamel, prêtre, docteur agrégé de la rhétorique en l'Université de Paris et professeur d'éloquence au collége de Rouen, précédée d'une dédicace au cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, imprimée par J.-J. Le Boullenger.

D. 322. (Registre.) — In-folio, papier, 167 feuillets.

1687-1719. — Comptes des revenus et charges de la Résidence des Jésuites à Dieppe. Nombre considérable de constitutions de rentes viagères : « Ce 3e jour de novembre 1690, demoiselles Marie et Anne Accard sœurs ont donné la somme de 1,000 livres pour laquelle on leur donnera, pendant leur vie et à la dernière vivante, la somme de 60 livres. Elles se recommandent aux prières de la Compagnie et souhaitent qu'après leur décès on prie Dieu pour elles. » — « Ursule Gautier fille, âgée de 37 ans, fort affectionnée à notre maison, a donné, le 5 décembre 1703, 200 livres dont on lui fera 12 livres de rente viagère, et on priera Dieu pour elle pendant sa vie et après sa mort. Signé : Berger, S.-J. — Le père Hazon m'a mandé, du 9 avril 1713, que Ursule Gautier était morte; il faut prier Dieu pour elle. » — « Le 6 octobre 1714, j'ay reçeu de Mlle Symon, une somme de 600 livres tournois dont on luy payera la rente au denier 18 sa vie durant et pendant la vie de mesdames ses sœurs, et après leur mort ladite rente sera employée à payer un prêtre séculier qui dira la messe d'onze heures dans notre église à perpétuité. » — Maisons dans la rue des Carolus acquises de M. Le Prévost et de madame de Crèvecœur. — Acquisition de la terre et maison de Bouteilles. — 24,791 livres revenant à la Résidence de Dieppe de la vente des monts-de-piété qu'elle avait à Rome.

D. 323. (Registre.) — In-folio, papier, 246 feuillets.

1762. — Inventaire fait par Charles-Adrien de Quiefdeville, chevalier, seigneur et patron de Belmesnil, lieutenant général du bailliage d'Arques, de concert avec le procureur du Roi, du mobilier des Jésuites à Dieppe. — Le sieur Default, supérieur pour lors; il se déclare prêt à obéir aux ordres de la Cour, bien qu'il ait lieu d'être surpris du procès-verbal auquel on se dispose et de tout ce qui a été fait et décidé au sujet de la Résidence, n'ayant été appelé ni entendu. Procès-verbal de vente dudit mobilier : chaire à prêcher, au curé de Tourville, 30 livres. — balustrades en bois de chêne, au curé de Saint-Jacques de Dieppe, 30 livres 15 sous; — une petite fontaine avec sa cuvette de faïence, 2 livres. — *Origène*, 2 volumes in-folio, grec et latin, 3 livres 10 sous, etc.

Collége des Bons-Enfans de Rouen.

D. 324. (Liasse.) — 10 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1506-1587. — Fieffe d'une maison en la rue Saint-Vigor, par Robert Benest, *alias* Benoist, curé de

Veulettes, administrateur du collége des Bons-Enfants. — Sentence de l'official de Rouen en faveur de Gaspard Busnel, curé de Saint-Vigor, contre Robert Benoist: l'administrateur dudit collége, ses familiers et domestiques seront réputés paroissiens de Saint-Vigor; ils doivent au curé la dîme pour les fruits du jardin, les droits paroissiaux et ne peuvent s'approprier les oblations faites en la chapelle de Saint-Nicolas. — Arrêt du Parlement sur un procès entre le procureur général du Roi et Guillaume Levavasseur, soi-disant maître et administrateur du collége des Bons-Enfants, en vertu de lettres de provision de 1534, appelant d'une sentence du bailliage du 5 avril 1548, qui ordonnait que la ferme des aumônes du collége des Bons-Enfants serait proclamée par les paroisses, pour être adjugée au plus offrant, et que ledit Levavasseur apporterait son compte de tout le temps de sa gestion; appel mis à néant; administration déclarée vacante; permission à l'archevêque d'y pourvoir d'un maître aux arts et qualifié selon le concile de Vienne pour avoir la charge et administration au collége, instruire les enfants en bonnes mœurs et lettres, à charge de faire loyal inventaire et de rendre chaque année compte de son administration au Bureau établi par la Cour pour les pauvres de la ville de Rouen. — Autre arrêt de la Cour: ordonné à Léonard Canu, adjudicataire des quêtes et aumônes des Bons-Enfants, de remettre l'argent du terme de Pâques à Guillaume Levavasseur pour le rembourser des avances par lui faites pour l'entretien de seize personnes résidant au collége des Bons-Enfants. — Arrêt de vérification des lettres patentes du Roi qui donnent à la ville de Rouen l'hôpital du Roi pour y faire un collége et aux chapelains dudit hôpital, à titre d'indemnité, le collége des Bons-Enfants. — Nomination par Jean Bignes, grand-vicaire de l'archevêque, de Jacques Busnel, à la charge d'administrateur du collége des Bons-Enfants, vacante par l'incapacité et l'hérésie de maître Jean Aubry, dernier titulaire. — Nomination de Jean Behourt à la même place, par le cardinal de Bourbon. — Arrêt du Parlement qui le maintient en possession du collége et de la chapelle Saint-Nicolas, nonobstant les provisions obtenues en Cour de Rome par Nicolas Fayne. — « Faict touchant l'administration du collége des Bons-Enfants, de laquelle messieurs les commissaires du Bureau prétendent demander compte à maistre Jehan Behourt, à quoy le dit Behourt soustient n'estre tenu pour les raisons cy-après représentées. » (Imprimé.)

Collége d'Aumale.

D. 325. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1595-1787. — Extrait du tabellionnage du duché-pairie d'Aumale. — Pierre Hinselin, sieur de Lincourt, intendant des maisons et finances de Charles de Lorraine, duc d'Aumale, comme procureur dudit seigneur, donne en pur et irrévocable don à maître Jacques Gallemand, docteur en théologie et curé de la ville, acceptanten qualité de principal, et à ses successeurs, 100 livres tournois de rente, 100 mines de blé sur le revenu de la *palette* et mesure d'Aumale, et le revenu intégral de la maladrerie de Saint-Lazare, à charge de nourrir les lépreux, s'il s'en présentait, et d'entretenir la chapelle. — Le but du collége est l'instruction tant des ecclésiastiques que de la jeunesse du duché et autres lieux circonvoisins. Le principal sera homme d'Eglise, gradué en la Faculté de théologie de Paris, pour le moins bachelier. — Il entretiendra trois régents, maîtres ès arts, qui enseigneront la grammaire et rhétorique, sans rien prendre aux élèves que ce qu'ils leur offriront de leur bonne volonté; — ils n'exigeront pas des écoliers logés au-dessus de 5 sous par mois, si ce n'est de quelques-uns qui seraient installés aux chambres du principal et régents, pour être plus particulièrement enseignés. - On suivra, du reste, pour l'exercice, les règlements du collége de Paris. — Le principal gagera un portier d'un boisseau de blé et de 10 sous d'argent tous les 15 jours; il fera dire 2 messes par semaine et chanter tous les jours le *Salve Regina* pour le fondateur, son épouse et ses enfants. Les écoliers seront tenus d'y assister. — Le choix du principal, après la mort de Gallemand, appartiendra à la ville; mais la nomination devra être ratifiée par le duc d'Aumale. — La donation sur la *palette* ayant été révoquée, les magistrats et officiers de la justice d'Aumale, maîtres, échevins et procureur syndic consentent à continuer aux régents 100 livres par an comme gratification, et à Gallemand 2 arpents de bois ès ventes de Boistel. — Mémoire du revenu du collége. — Acte de bénédiction de la chapelle du collége par M. Miquignon, curé d'Haudricourt, doyen d'Aumale. — Sentence du bailliage: ordonné que le cardinal archevêque de Rouen et le Bureau d'administration de la ville seront priés de commettre: le premier, un ecclésiastique; le Bureau, deux notables et un secrétaire pour les affaires du collége; on tiendra un registre de délibérations.

Collége d'Offranville.

D. 326. — 1 pièce, papier; 1 pièce, parchemin.

1602-1710. — Contrat passé devant Mathieu Maillon, garde du scel aux obligations de la vicomté d'Arques. — Jean Véron, sieur d'Offranville, curé de la même paroisse, conseiller du Roi au Parlement de Normandie, « meu de dévotion..., désirant faire quelque chose pour le bien et salut de son âme, reconnaissant n'y avoir chose tant nécessaire et recommandable, entre les œuvres de charité, sy plaisante et agréable à Dieu, salutaire et profitable à l'avancement de son Église et utile au public que l'instruction de la jeunesse en l'amour et crainte de Dieu... donne au Trésor de l'église d'Offranville, stipulé par Jean Lorgeol, prestre, trésorier, une masure avec maisons, estudes et grange accommodée en trois classes et une grande école... pour estre la demeure des maistres d'école, le lieu et collége pour y estre instruite la jeunesse et chambre pour les prédicateurs et frères prescheurs qui viendront annoncer la parole de Dieu. » — Il affecte 100 livres de rente aux gages d'un principal, homme de bien, catholique, qui sera tenu d'avoir un ou deux maîtres avec lui pour apprendre aux enfants, dès qu'ils connaîtront leurs lettres, à lire dans le catéchisme français, et enseigner à ceux qui seront plus avancés le latin dans un catéchisme latin qu'il interprétera et leur fera gloser, et dans autres livres de toute bonne science. » — Il fera une leçon de catéchisme en forme d'exhortation en l'église de la paroisse, un des jours de chaque semaine.—Les écoliers seront assujettis à certaines prières; le principal sera nommé par le fondateur et, après la mort de celui-ci, par les pères Minimes de Dieppe, sur la présentation qui leur sera faite par les curé, vicaire, chapelains, trésoriers et paroissiens d'Offranville et par le plus proche parent du donateur portant le nom de Véron. — Assignation par les trésoriers et paroissiens d'Offranville de logements à M. Marcotte, principal, et aux second et troisième maîtres d'école.

Chancellerie de l'église de Rouen.

D. 327. (Liasse.) — 7 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1466-1752. — Lettres de Jean Le Roux, vicomte de Rouen, contenant vidimus d'un accord passé en l'hôtel commun de Rouen, en présence de Jacques de Croismare, lieutenant général du bailli, entre les délégués du chapitre et les conseillers de la ville, au sujet des écoles générales de grammaire, dont la nomination était attribuée au chancelier : les habitants réservent leur droit d'envoyer leurs enfants à telles écoles qu'ils voudront... Cependant, « reconnaissant que ce serait le profit et utilité des écoliers d'aller aux grandes écolles estudier..., tant qu'elles seroient pourveues de bons et notables clercs et qui feroient leur devoir de bien les instruire en bonnes mœurs et sciences de grammaire, logique et philosophie, ils sont contents pour le présent que les enfants de la ville aillent aux grandes escolles, et pour ce paier prix raisonnable tel qu'il estoit accoustumé d'ancienneté et jusques à tel temps que bon leur semblera. » — Ces écoles seront privilégiées pour « le Donnest et au-dessus du Donnest. » — On reconnaît pourtant l'école de Saint-Candle-le-Vieux pour les enfants de cette paroisse. — Appointements entre les religieux et le maître des écoles de Saint-Ouen et le chancelier, et Robert Duval, maître des écoles générales de grammaire. — Le maître des écoles de Saint-Ouen conduira ses écoliers aux écoles générales, où une classe lui sera affectée. — Procès intenté par Étienne Tuvache, chancelier, et Pierre Haize, maître des écoles de grammaire, contre le curé de Saint-Étienne et autres maîtres particuliers, le procureur de la ville de Rouen intervenant dans l'affaire en faveur de la liberté d'enseignement. — Arrêt du Parlement de Normandie rendu sur la requête d'Alphonse de Bretteville, official de Rouen et chancelier, qui fait défense à toutes personnes, de quelque qualité qu'elles soient, de s'ingérer à l'exercice des écoles et instruction de la jeunesse sans la permission de l'archevêque et l'approbation dudit de Bretteville. — Réquisitoire du promoteur du chapitre pour contraindre M. Hue, chancelier, à la résidence, la dignité de chancelier ayant des emplois considérables dans la ville et le diocèse, particulièrement en ce qui concerne la direction de toutes les écoles publiques ou particulières où l'on enseigne la jeunesse (original et imprimé). — Mémoire pour l'instruction de l'instance pendante aux requêtes du Palais, au sujet du plein possessoire du bénéfice-cure de St-Patrice pour le sieur Routier, chancelier de la cathédrale, etc. (imprimé).— Arrêt du Parlement rendu sur la requête de Thomas Richard Dumoucel de Gouy, chancelier, qui ordonne que l'arrêt du 10 février 1618 sera exécuté selon sa forme et teneur, fait défense à toutes personnes de tenir écoles sans l'approbation du chancelier sous l'autorité de l'archevêque, sous peine de confiscation des livres et autres ustensiles propres aux écoles et de 100 livres d'amende.

D. 328. (Liasse.) — 24 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1681-1755. — « Papier contenant les tenans du fief du chancelier pour ce qui est assis en la paroisse d'Incarville. » — Indication de biens appartenant aux Carmes du Désert, — aux religieux de Saint-Louis-de-Louviers, — aux fabriques de Saint-Germain-de-Louviers et de Saint-

Pierre-d'Incarville, — à la charité de N.-D. de Louviers, — à François Mallet, maire de la ville de Louviers, — à Jacques Frigard, curé d'Incarville, — à Marguerite Le Sergent, veuve de Jacques Thorel, sieur de Crémonville, et aux héritiers de Georges Le Grand, sieur Du Mesnil, lieutenant général au bailliage de Pont-de-l'Arche; — des triéges de Bout-Dieu, Bout-de-Bas, Camp-de-la-Pierre, Clos-Borel, Clos-Chevalier, Costillet, Gravier-de-Saint-Pierre, Haies-Grandhomme, Hauts-Périers, Ile-Baquet, Longueraye, la Logette, Mallis, Mauvais-Trou, Mellerets, Plante-Hamel, la Quesnaye, Ruelle-Germain, Saint-Ildevert. — « Papier contenant les héritages dépendant du fief du chancelier, à Léry et au Vaudreuil. » — Indication de biens appartenant à Nicolas Febvrier, sieur de Fresnes, et à Philippe Béguin, secrétaire du Roi, maison et couronne de France. — Triéges : Bout-aux-Goujons, Jardins, Nots-Fleury, Noyer-Fleury, Prés-de-Landemare, Prés-de-la-Salle, Rue-Torchey, Sente-Goujon, Traversains. — Plaids et gage-pléges de la terre et seigneurie du fief du chancelier pour la portion sise à Léry. — Saisies féodales, sentences de réunion. — Fieffe de 30 acres de terre au triége de Saint-Lubin de l'Espine, paroisse de N.-D. de Louviers, par messire François de Mascranny, chancelier. — Arrêt du Parlement qui annule ladite fieffe, sur la requête de Thomas Dumoucel de Gouy, autre chancelier.

Maîtres-Écrivains de Rouen.

D. 329. (Liasse.) — 3 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1520-1647. — Ordonnance de monseigneur de Harlay, archevêque de Rouen, qui charge Georges Ridel, chanoine, de la direction, en l'absence du chancelier, des écoles du diocèse et renouvelle les statuts qui les concernent. A la suite : « Règlements faits par monseigneur d'Amboise, archevêque de Rouen, en 1520, pour toutes les écoles de grammaire, lecture, écriture, arithmétique et doctrine chrétienne de la ville et du diocèse. » — On exige de ceux qui veulent être reçus maîtres-écrivains-vérificateurs qu'ils soient catholiques, qu'ils aient passé deux ans chez un maître-juré. — Les écoles seront éloignées l'une de l'autre de 2 ou 3 rues ou de 50 maisons pour le moins, afin d'éviter les batteries entre les écoliers. Défense aux ecclésiastiques d'enseigner l'écriture ou l'arithmétique, si ce n'est dans les villes et bourgs où il n'y aurait pas de maître-juré; aux maîtres d'enseigner aux filles, s'ils ne sont mariés et si leurs femmes ne sont reçues maîtresses. Ordre de séparer les filles d'avec les garçons. Fixation des heures de classe et des salaires. Obligation aux maîtres et maîtresses de comparoir aux jours de Saint-Jean-Porte-Latine et de Saint-Nicolas d'hiver, en l'église Saint-Godard, pour entendre la messe et l'exhortation du chancelier. Mention d'écoles particulières pour les pauvres, où ils seront enseignés pour l'amour de Dieu. On les assujettit à avoir attaché à leur chapeau ou estomac un morceau de parchemin carré de 4 à 5 pouces où seront imprimés ces mots : *Pauvre de la ville de Rouen*, avec leur nom et le cachet de l'archevêque. — Arrêt du Parlement rendu à la requête de Marian de Martinbos, chancelier de l'église de Rouen, qui fait défense à toute personne de s'ingérer dans l'exercice des écoles sans avoir été examinée et approuvée par le chancelier et sans la permission de l'archevêque, et enjoint au lit de Martinbos d'avoir l'œil au rétablissement des écoles de Rouen. — Autre arrêt confirmatif du précédent, rendu à la requête d'Alphonse de Bretteville. — Sentence du bailli de Rouen qui fait itératives défenses à toutes personnes de s'entremettre de faire aucun enseignement de l'art d'écrire en leurs maisons, écoles ou par la ville avant d'avoir fait expérience devant les six maîtres anciens. — Autre sentence portant vérification de lettres de réception des écrivains pour la nomination de six maîtres anciens; — la communauté composée de 30 maîtres en 1628. — Autre sentence ordonnant que, le lundi de Quasimodo, tous les maîtres-écrivains s'assembleront en la maison du plus ancien pour élire trois des jeunes qui auront, avec les trois premiers anciens, la charge pendant trois ans de la réception des aspirants à l'art d'écriture, et s'occuperont des affaires de la communauté.

D. 330. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 28 pièces, parchemin.

1618-1649. — Arrêts du Parlement et sentences du bailliage, rendus à la poursuite des maîtres-écrivains contre ceux qui, sans être maîtres-jurés, prétendaient se mêler d'enseigner l'écriture, notamment contre Jean Jolly, Pierre Delamare, Jacques Souplix, Jacques Hébert, Louis Dubosc, tous prêtres de la ville de Rouen. — Marguerite Chauvin, veuve de Vespasien de Cambremer, poursuivie pour avoir été trouvée en sa maison enseignant l'écriture à plusieurs filles et enfants, comme il était justifié par cinq papiers d'exemples trouvés chez elle avec un fond de tableau en forme d'affiche dans la chambre, auquel était écrit en lettres d'or : *Escolle d'escriture et d'arithmétique*. Lecture faite d'un arrêt de la Cour de 1617, où il est dit que la plainte est fondée; la pauvre femme, qui ne montrait à lire que pour gagner sa vie, est dispensée de l'amende; le fond de tableau ou montre confisqué au profit des demandeurs pour en tenir lieu; défense à ladite Chauvin de mettre ni afficher aucun tableau, ni montrer ni enseigner

l'art d'écriture à autres personnes qu'aux petites filles ses écolières. — Huet, poursuivi pour avoir enseigné à écrire, est condamné à 60 sous d'amende, dont un tiers applicable aux « affaires de la Santé, » et reçu en même temps maître et admis à prêter serment. — Charles Caron, drapier drapant, ne pourra tenir aucuns écoliers ni montrer en sa maison, sans avoir été reçu maître ; mais il ne sera point obligé, ainsi que l'exigent les maîtres, de renoncer à son métier de drapier. — Sentence ordonnant qu'il sera fait un « coffre auquel seront apposés deux diverses serrures et deux clefs pour estre mises dans icelui coffre toutes les écritures concernant les affaires des maîtres-écrivains... de l'une desquelles clefs sera saisi le plus ancien des anciens maîtres et de l'autre le plus ancien des jeunes. » — Les amendes sont en général très-faibles.

D. 331. (Liasse.) — 10 pièces, papier; 22 pièces, parchemin.

1651-1687. — « Accords et articles pour entretenir entre les anciens et jeunes maîtres-écrivains-jurés une bonne et cordiale amitié. »—Ils feront dire, tous les 4 dimanches du mois, en l'honneur de la sainte Vierge, une messe en l'église Saint-André, et aux jours de Saint Cassien et de saint Jean-Porte-latine une haute messe en l'église Saint-Godard. — L'aspirant sera examiné par deux jours, tant sur l'écriture que sur l'arithmétique; il devra faire lettre de forme, lettre romaine, lettre commune de comptes, lettre de finances tant ancienne que moderne, de chancellerie et de minute, avec les abréviations, de *formata*, d'italienne pochée, de bâtarde italienne et française. — M. François Maseranny, grand vicaire de l'archevêque et chancelier de l'église primatiale de Rouen, constitue pour son procureur général et subdélégué François Guillette, un des six anciens maîtres-écrivains, afin d'avoir soin de faire exécuter les règlements, arrêts et sentences qui ont pour objet l'observance d'une bonne discipline dans toutes les écoles, tant de la ville que du diocèse; il approuve que les messes soient dites en l'église Saint-André, au lieu de l'église Saint-Godard où il se trouvait trop d'embarras. — « Articles et règlements faits et arrêtés par tous les maîtres-écrivains-jurez, vérificateurs de la ville de Rouen, après avoir esté par eux dressez, revens et examinez en la chambre de leur communauté pour estre observez, entretenus et exécutez de point en point selon leur forme et teneur soubs l'authorité de justice. » On indique que la communauté avait été par le passé toujours divisée et les maîtres en mauvaise intelligence les uns avec les autres à cause de la trop grande facilité que quelques maîtres montraient à recevoir à la maîtrise et des brigues qu'ils faisaient pour les examens. — Sentences du Parlement et du bailliage contre des particuliers qui montraient à écrire. — Thomas Lemoyne, du métier de pignerre, que la communauté refusait d'admettre sous prétexte d'incapacité, assigné à comparoir à l'hôtel du bailliage pour faire chef-d'œuvre sur l'exemple qui lui sera baillé par les maîtres, sans compas, règle, ponsif, ni vernis.

D. 332 (Liasse.) — 7 pièces, papier, 3 pièces, parchemin.

1662-1684. — Arrêts du Parlement, sentences du bailliage, procès-verbaux du sergent royal, contre des particuliers de la ville de Rouen, qui montraient à lire et à écrire, bien qu'étant de la religion prétendue réformée. — Arrêt du Parlement contre Jacques Du Perroy, Jacob Cartier père et fils, appelants de sentence du bailliage qui les condamnait à l'amende pour avoir tenu écoles et s'être servis de livres injurieux à la religion catholique. Ils allèguent pour leur défense les édits de pacification, la liberté de conscience, le caractère libéral de l'enseignement. Ils contestent la légitimité de la jurande que veulent établir les maîtres-écrivains, au préjudice non seulement des protestants mais du clergé; ils en signalent les abus; nombre de pauvres garçons fort en état d'enseigner en sont exclus et on y admet des gens incapables moyennant de grosses sommes d'argent. — Les maîtres-écrivains reconnaissent que leur jurande est d'institution récente, qu'elle n'a été établie que par suite des abus auxquels donnait lieu le peu de surveillance de l'enseignement; ils invoquent la morale, la raison d'État, les ordonnances et rappellent les arrêts et sentences rendus précédemment dans des circonstances analognes. Leur communauté de 70 membres se trouverait ruinée, si on accordait aux demandeurs une tolérance dont les catholiques ne jouissent pas, celle d'enseigner sans maîtrise. La Cour met l'appel à néant, condamne les demandeurs à une faible amende, leur fait inhibition de montrer à lire et à écrire dans leurs maisons et de tenir écoles publiques ou particulières sous les peines au cas appartenant, si mieux n'aiment se retirer à Quevilly. — Supplique adressée au Parlement par François Maseranny, chancelier de l'église de Rouen. Il réclame l'application du règlement de Georges d'Amboise de 1520 et de l'arrêt du Parlement du 29 mars 1662, qui vient d'être analysé, contre plusieurs personnes de mauvaise réputation, tant hommes que femmes, de la R. P. R., qui se sont établis, tant dans la ville de Rouen que dans les autres villes et bourgs du diocèse, pour enseigner la jeunesse.

D. 333. (Liasse.) — 53 pièces, papier, 24 pièces, parchemin.

1708-1783. — Procès devant le lieutenant général

du bailliage de Rouen, entre la communauté des écrivains et plusieurs particuliers qui prétendaient enseigner l'art de l'écriture contrairement aux statuts. — Poursuites contre la fille d'un ancien maître; « l'art d'écriture est attaché au sexe masculin. » — Desperoys, faisant profession d'enseigner l'arithmétique, est condamné à se faire recevoir en la maîtrise de maître-écrivain-juré, dont l'arithmétique n'est qu'une dépendance, et cependant le temps de trois mois lui est accordé, passé lequel délai, faute par lui d'y avoir satisfait, défenses lui sont faites d'enseigner les changes étrangers, les livres de comptes et autres exercices dépendant dudit art d'écrivain-juré. — Défenses aux maîtres de donner ou envoyer par les maisons des billets écrits, burinés ou imprimés et d'en afficher aux lieux publics pour indiquer leur demeure ou profession d'écriture, à peine de 10 livres d'amende. — Jean Bonnet, qui avait contrevenu à cette prescription « s'étant avisé pour se faire pratique et se donner du nom de l'annoncer au public par un livre imprimé portant pour texte : « *Compilation ou détail abrégé de ce que Jean Bonnet enseigne à ses disciples*, » est condamné à 10 livres d'amende envers les pauvres, 100 livres d'intérêts envers la communauté; ledit livre sera supprimé. — Néel, tenant école publique à la porte de Rouen, au faubourg Saint-Gervais, sous prétexte d'y être autorisé par le bailli, haut justicier de Saint-Gervais, convaincu d'ailleurs d'avoir montré l'art d'écriture à la servante du sieur Gravé, chirurgien, au domicile dudit Gravé, est condamné à 100 livres d'amende.

D. 334. (Liasse.) — 58 pièces, papier, 8 pièces, parchemin.

1712-1744. — Procès devant le lieutenant général de police et par appel devant le Parlement, entre la communauté des maîtres-écrivains de Rouen et Michel Le Cœur, prétendant avoir droit de montrer à écrire, en vertu d'une permission de Louis-Claude Roze, grand vicaire de l'archevêque et chancelier de la cathédrale, ledit sieur Roze intervenant au procès; gain de cause à la communauté des maîtres-écrivains; l'autorisation du chancelier ne donne pas droit à l'enseignement de l'écriture et ne peut tenir lieu de la jurande. — Autre procès entre la même communauté et Adrien de La Mare et Nicolas Mallet, prêtres de la ville de Rouen, poursuivis pour avoir montré à écrire, procès renvoyé au Conseil privé du Roi par le Parlement; arrêt favorable à la communauté et mentionnant le désistement de ces deux ecclésiastiques. — Mémoire pour la communauté des maîtres-écrivains au sujet de cette affaire : les ecclésiastiques peuvent enseigner librement le latin et la lecture; pour l'écriture, ils ne peuvent la montrer qu'aux enfants de leurs paroisses seulement; mais il leur est loisible de faire venir chez eux les maîtres-écrivains pour donner à leurs élèves cet enseignement. L'arrêt du Conseil du mois de décembre 1711 faisait défenses aux prêtres et autres, enseignant la langue latine, d'enseigner à écrire sous peine de 100 livres d'amende... — Mention de la déclaration du Roi de 1698 qui ordonnait qu'il serait établi des maîtres et des maîtresses d'école, dans toutes les paroisses où il n'y en avait point, pour instruire tous les enfants et leur apprendre à lire, même à écrire et nommément à ceux dont les père et mère avaient fait profession de la R. P. R. — Cette déclaration n'a été donnée que pour pourvoir à l'instruction des nouveaux catholiques, dans les villages où il n'y avait point de maîtres d'école pour l'instruction; elle n'a point porté atteinte à Rouen, aux droits des maîtres-écrivains. — L'intérêt des enfants pauvres suffisamment garanti par les 4 écoles de charité, fondées du Bureau, tant pour les garçons et les filles à Saint-Maclou, Saint-Vivien, le Vieux-Palais et Bouvreuil, sans compter les couvents et maisons religieuses. — « Depuis la déclaration de 1698 dans les campagnes, très-grand nombre d'écoles qui augmente tous les jours par la libéralité des personnes de piété qui les fondent, ce qui fait que les maîtres et maîtresses ne prennent rien des écoliers qu'ils instruisent dans les campagnes, étant gagez à raison de 150 livres pour les maîtres et 100 livres pour les maîtresses, au désir de la déclaration du Roi. »

D. 335. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1674-1783. — Procès devant le lieutenant général de police de Rouen, entre la communauté des écrivains et l'abbé Langlois, domicilié rue de l'École, chez lequel on avait trouvé deux sortes d'écoliers, les uns faisant des versions, les autres écrivant en différents caractères sur du papier pot. — De Beaulieu, avocat des maîtres-écrivains. — Consultations en leur faveur des avocats Anfray, Lesouche Du Tronché, Thouret : « Il n'est pas douteux que les maîtres-écrivains ont seuls le droit de tenir des classes publiques pour y enseigner l'écriture. Il n'est pas douteux que les prêtres qui enseignent le latin ne peuvent ni enseigner eux-mêmes à écrire, ni faire enseigner en leur maison que par les maîtres-jurés. Cela est constant par l'article 2 des lettres patentes de 1779, par les articles 22 et 23 des statuts. » — Consultation de M. Thieullen en faveur du sieur Langlois. — Extraits des délibérations du Bureau des pauvres valides, en ce qui concerne les écoles des pauvres. Précautions à prendre pour que les enfants des riches n'y puissent être reçus; on exige un certificat de pauvreté du curé et une ordonnance du Bureau; on mettra au-dessus de la porte de

ces écoles cette inscription : « Écoles de charité pour les pauvres. » — Écoles de charité confiées aux Frères des Écoles-Chrétiennes ; le sieur de La Salle fournira annuellement 10 frères qu'il logera où il avisera bien ; 8 desquels s'appliqueront journellement à l'instruction des pauvres garçons de la ville, deux à l'école de Saint-Godard, deux à celle de Saint-Éloi, deux à celle de Saint-Maclou, deux à celle de Saint-Vivien. Les deux autres viendront apprendre à lire et à écrire aux pauvres garçons renfermés au Bureau; les administrateurs s'engagent à payer pour tous ces services la somme de 600 livres.

D 336. (Liasse.) — 55 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1720-1732. — Procès entre les membres de la communauté des maîtres-écrivains-jurés. — « Supplique au Parlement de Pierre Aubrée, maître-écrivain-juré, expert vérificateur, ancien garde en charge et ancien receveur de la communauté des maîtres-écrivains-jurés de la ville de Rouen, appelant de sentence rendue par le lieutenant général de police, le 10 novembre 1729, contre Pierre Roussel, Joseph Lucas, Antoine Chirois et Léonard Moreau, aussi maîtres-écrivains-jurés intimez. » — « Supplique au Parlement, de Thomas Guérard et joints, maîtres-écrivains reçus parties intervenantes contre Pierre Aubrée, aussi maître-écrivain appelant, et Marc Le Cauchois, doyen, et autres maîtres-écrivains ses joints, pareillement appelants, en la présence de Pierre Roussel et consorts, aussi maîtres-écrivains intimez. » — « Supplique au Parlement, de Pierre Roussel et joints, maîtres écrivains intimez, contre Pierre Aubrée et Marc Le Cauchois, etc... »

D. 337. (Liasse.) — 98 pièces, papier; 14 pièces parchemin.

1574-1787. — Édits, arrêts du Conseil d'État, relatifs aux arts et métiers. — Contrats de constitution de rentes. — Comptes, états de recette, requêtes à l'intendant pour obtenir diminution sur les impositions, quittances de capitation. — Confirmation de statuts par Louis XIV. — Ordonnance de M. de Belbeuf, procureur général au Parlement, sur la manière dont doit se faire le chef-d'œuvre. — Mémoire à consulter pour la communauté des maîtres-écrivains-jurés de la ville de Rouen : « Cette communauté a été supprimée par l'édit de février 1778 et rétablie par lettres patentes du 17 juillet 1779. » — « État des droits de toute nature perçus par la communauté des maîtres-écrivains, des titres qui autorisent cette perception et des charges auxquelles ils sont affectés; dressé en exécution et pour satisfaire à la déclaration du 11 février 1764. » Les maîtres-écrivains se plaignent amèrement des entreprises de ceux qui desservent les quatre écoles de charité; à les en croire, « il suffiroit à chaque école d'une seule personne; et il conviendroit d'interdire aux frères qui en sont chargés l'exercice de 6 heures de classe par jour, qui empêchent que les pauvres, qui peuvent à peine donner deux heures, profitent de l'intention et de la piété des instituteurs. » — Ils reprochent aux frères d'admettre les enfants des riches, de s'enrichir, d'être la cause de la décadence et du dépérissement de l'écriture : « L'écriture ronde ou françoise, formée et faite pour résister davantage au laps du temps, est abandonnée même dans les actes publics et les plus authentiques. » — Ordonnance de Charles IX rendue à la requête de son écrivain ordinaire Adam Charles et autres, qui défend à toutes personnes « de s'ingérer d'assister aux vérifications de seings et écritures, d'instruire enfants audit art et de se nommer maîtres-écrivains, s'ils n'ont été connus suffisants par quatre des plus idoines maîtres d'écriture. »

D. 338. (Liasse.) — 110 pièces (feuilles), papier.

1738-1765. — Examens sur l'écriture, l'arithmétique, la vérification des écritures et l'orthographe. — Demandes et réponses. — Chefs-d'œuvre d'écriture de différente sorte.

D. 339. (Registre.) — In-folio, papier, 46 feuillets.

1712-1725. — « Registre commencé en mars 1712, contenant plusieurs choses dépendantes de la communauté des maîtres-écrivains de la ville de Rouen, pour observer un meilleur ordre à l'avenir que celui qu'on a gardé par le passé. » — Élection de trois maîtres pour gérer la fonction de garde. — Taxes sur la communauté. — Comptes rendus par plusieurs maîtres d'icelle. — Rachat de moitié de 30 livres de rente au sieur Cauvet. — Deniers dus à ladite communauté. — Approchements dont il y a eu sentences. — Renonciations de maîtres Pierre et Robert Legrain père et fils. — L'office du jour de saint Cassian réglé. — Germain Lemoine refusé à la maîtrise. — Remarques sur l'obtention des statuts. — Réception de Me Nicolas Delorme. — Inventaire des pièces et écritures de la communauté. — Liste des maîtres, au nombre de 27, le 9 janvier 1712. — Quittance de finance de Bertin pour le droit royal. — Déclaration de rentes dues par la communauté. — « Procès-verbal de M. Henri de L'Étang, sergent royal, de l'approchement fait de filles tenantes école d'écriture en la paroisse de S. Vincent, sous le tiltre de Filles de la Providence, contre lequel rapprochement il y eut réclamation par M. d'Acqueville, conseiller en la Cour, sur lequel il y eut règlement par feu

M. de Montholon, premier président, d'autant que l'intention du Roy n'est pas d'établir de telles écoles dans les villes où il y a des maîtres-écrivains-jurez ; en conséquence de quoy ladite école cessa. »

D. 340. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 89 feuillets.

1716-1731. — Délibérations de la communauté des maîtres-écrivains : « Plusieurs particuliers, tant prestres que laïques, commencent à establir un moyen propre à abolir entièrement notre communauté et déserter la plus grande partie de nos classes, en faisant venir chez eux un maître pour enseigner l'écriture, luy donnant par mois une somme fort modique, ne lui demandant seulement que des pièces de son écriture, et ils sont contents, pourveu qu'ils y viennent demie heure une fois en huit ou quinze jours, parce que en leur absence ils corrigent et font écrire leurs écoliers sur leurs exemples, espérant par ce moyen là se mettre à couvert de la peine. La communauté est convenue qu'elle renonce à aller dans ces écoles chez aucunes personnes, à moins que ce ne soit par mois et tous les jours de la semaine. » — Maîtres mandés chez le procureur général, qui leur donne l'ordre de faire faire à François Benet, aspirant à la maîtrise, toutes ses expériences en un seul jour et sans présentateur. — Noms et surnoms des maîtres composant la communauté au nombre de 36 en 1725. — Maîtres-écrivains présentés par MM. de Benvron et de Pontcarré.

D. 341. (Registre.) — Grand in folio, papier, 140 feuillets.

1752-1762. — Délibérations des maîtres-écrivains de la ville de Rouen. — Particuliers se prétendant maîtres-écrivains sur la haute justice de Saint-Gervais en vertu de prétendues lettres de maîtrise émanées du bailli de la haute justice : « Délibéré d'avis uniforme que ces particuliers n'exercent ladite profession que par un attentat à nos droits et statuts, pourquoi nous autorisons les gardes d'appeler de toutes les réceptions. » — En considération de M. l'abbé de Canappeville, conseiller au Parlement et chanoine de la cathédrale, les maîtres ont arrêté que, sans que cela puisse tirer à conséquence, ils veulent bien admettre le nommé Queval dans la communauté en payant la somme de 300 livres, non compris les droits de présentation et de maîtrise, et à condition qu'il fera chef-d'œuvre et subira les expériences ordinaires. — Mme Benard poursuivie pour apprendre la lecture et l'écriture dans sa maison de la rue Saint-Marc, en vertu d'une permission de M. l'abbé de Gouy, chancelier et grand écolâtre de la cathédrale. Le chancelier avait prié les gardes de faire grâce à cette fille, et s'était engagé à écrire aux curés d'exhorter au prône les personnes à qui il avait donné de pareilles permissions de les lui rapporter pour y rayer et biffer l'écriture. — Plaintes contre les frères des écoles de Saint-Yon. « Mémoire pour la communauté des experts écrivains-jurés vérificateurs des écritures et arithméticiens de la ville de Rouen, contenant des réflexions à propos d'extraits du livre intitulé : *Vie de monsieur de La Salle, instituteur des frères des Écoles chrétiennes*, imprimé à Rouen, chez J.-B. Machuel, rue Damiette, en l'année 1733. »

D. 342. (Registre.) — Grand in-folio, papier, 140 feuillets.

1762-1778. — Délibérations des maîtres-écrivains de Rouen. — Le doyen et les gardes se pourvoiront vers M. le premier président, contre le sieur Machuel, qui, dans une liste insérée dans son *Almanach du commerce de Rouen*, n'avait inscrit que les noms de quatre maîtres comme anciens vérificateurs. — Plaintes contre les frères de Saint-Yon. — Il sera payé par chaque maître la somme de 25 sous 6 deniers pour les frais de l'office divin de Saint-Cassien, gages du clerc, chambre du doyen et semonce d'assemblée, montant ensemble à 51 livres. — États d'impositions, comptes.

D. 343. (Registre.) — Grand in-folio, papier, 108 feuillets.

1780-1788. — Délibérations de la communauté des maîtres-écrivains de la ville de Rouen. — 40 livres offertes par le sieur Duplessis, maître de pension au faubourg Bouvreuil, qu'on menaçait de poursuivre pour avoir tenu école publique où il enseignait l'écriture. — Délibération sur la proposition faite par M. Barthélemy, principal secrétaire de l'intendance ; on propose de donner aux maîtres qui enseignent les principes du latin aux enfants la faculté de montrer aussi les éléments de l'écriture sans pouvoir être empêchés par les maîtres-écrivains ; la communauté combat cette proposition : « Si le gouvernement a projeté d'anéantir une communauté dont les membres ont donné dans tous les temps des preuves d'une émulation constante à instruire la jeunesse, nous nous soumettons à ses ordres. Les entreprises des frères de Saint-Yon ont déjà ébauché cet ouvrage. Nos classes sont désertes par les efforts que ces hommes font contre le vœu de la fondation pour attirer à l'école des pauvres ceux qui sont dans l'aisance. » — Délibération au sujet de la perte du procès que la communauté avait intenté à l'abbé Langlois ; nécessité reconnue d'obtenir de nouveaux statuts. — Comptes ; états d'imposition.

D. 344. (Registre.) — In folio, papier, 19 feuillets.

1788-1791. — Délibérations de la communauté des

maîtres-écrivains de Rouen. — Discours prononcé en l'assemblée générale des maîtres-écrivains de la ville de Rouen, à laquelle ont été convoqués MM. les agrégés d'icelle, pour procéder à l'élection d'un député pour les États-Généraux, par MM. Leboucher l'aîné, Delaneuville, Leblanc et L'Apôtre, syndics et adjoints de ladite communauté : « Messieurs, les temps de calamité et de détresse semblent vouloir être à leur terme. Les vues droites et bienfaisantes du restaurateur des rois va les faire disparaître, en rappelant auprès de lui ses sujets au noble champ de Mars où nos pères s'assemblèrent avec bonhommie pour y établir des lois que leur sagesse leur dicta d'après celles des Romains à qui ils en étaient redevables. » M. Le Blanc, député pour représenter la communauté à l'assemblée du Tiers État. — Cahier des doléances : « Rétablir les maîtrises telles qu'elles étaient avant 1777. Que les mécaniques qui depuis le traité de paix se sont élevées dans les provinces du royaume, au détriment d'un million de bras qui y sont restés sans activité et conséquemment sans pain, seront supprimées et anéanties... Que les deux premiers ordres du royaume, le clergé et la noblesse, renonceront à jamais à leurs privilèges concernant les impôts qui pourront être consentis par la nation... Que les états de cette province soient recréés avec tous les droits et prérogatives qui leur étaient attribués... Que le traité de commerce avec les Anglais, évidemment si préjudiciable à la nation, sera, conformément au vœu général, rompu et anéanti... Que la gabelle, qui est un don du ciel et de la nature, doit être exempte de toute imposition. » — Comptes.

Ursulines de Dieppe.

D. 345. (Liasse.) — 39 pièces, papier, 9 pièces parchemin, 1 plan.

1617-1789. — Titres de fondation. — Traduction en français de la bulle du pape Paul V en faveur du couvent de Paris fondé par Madeleine L'huillier. — Approbation de celui de Dieppe, par Anne Du Buisson, conseiller au Parlement de Normandie, vicaire général de l'archevêque, de l'exprès commandement de ce prélat et en considération de l'utilité qu'apportent à l'instruction des petites filles les congrégations des religieuses Ursulines érigées en plusieurs villes du royaume. — Permission accordée par Mgr François de Harlay à quatre sœurs de la maison de Rouen de se rendre à Dieppe pour y établir une communauté ; — aux religieuses de faire célébrer la messe dans leur oratoire, d'y faire les prières des quarante heures ; — à Cécile Delacroix d'accompagner les sœurs de la maison de Tours qui se rendent à la Nouvelle-France. — Nomination d'Adrien Behotte, en qualité de vicaire général de l'archevêque, à la direction, conduite et gouvernement des Ursulines du diocèse. — Délibération des habitants de Dieppe assemblés en état de commun : ils approuvent à l'unanimité l'établissement d'une maison d'Ursulines « pour l'instruction des jeunes filles, d'autant que monseigneur le duc de Longueville (gouverneur de la ville) a suffisamment faict paroistre comme quoy il affectionnoit ledit établissement, en ce qu'il y auroit contribué non seulement de ses bonnes volontés, mais de son bien. » — Cette délibération constate que, dès cette époque (1624), une maison avait été achetée « par les soings et la diligence des conseillers avec les deniers du dit seigneur de Longueville et de mademoiselle Marie Desmaretz, fondatrice. » — Lettres patentes de Louis XIII en faveur du couvent. — Arrêt d'enregistrement par le Parlement. — Constitution de 100 livres de rente au profit du même établissement, en conséquence d'un legs de Jean Véron (le bienfaiteur du collége de Dieppe et le fondateur de celui d'Offranville). — Déclarations du temporel. — États des revenus. — Plan du monastère. — Registres de vêtures, noviciats, professions et décès ; — on y mentionne la profession de Marie de Beaujeu, fille de Louis de Beaujeu, lieutenant-colonel du régiment de Flandre ; — le décès de Catherine Senault, — et celui de Luce d'Harcourt, dite de la Conception, fille de messire d'Harcourt, gentilhomme anglais. — Acte de la bénédiction en 1770 de la chapelle des Ursulines, par Pierre Lefort, curé de Saint-Jacques de Dieppe. — Lettres signées par Louis XIII, François de Harlay, archevêque de Rouen ; sceau de Louis XIII.

D. 346. (Liasse.) — 88 pièces, papier; 4 pièces, parchemin

1640-1716. — Droits d'amortissement. — Déclarations baillées par les religieuses des acquisitions faites depuis leur établissement, — des rentes qui leur sont dues, — de leurs charges. — Poursuites des fermiers du domaine ; — requêtes à l'intendant ; — ordonnances de cet administrateur ; — arrêts du Conseil d'État. — Extraits de rôles, quittances, correspondance. — Au bombardement de Dieppe, quatre maisons des Ursulines, formant leur meilleur revenu, furent réduites en cendres ; le couvent fut endommagé par le feu de trois bombes et eut à subir une perte estimée à 3,000 livres. — A la fin du XVIIe siècle, 55 religieuses, dont 15 s'employaient uniquement à l'instruction de 400 ou 500 petites filles. — Droits seigneuriaux prétendus par l'archevêque, en vertu de la charte de Richard Cœur de lion.

D. 347. (Liasse.) — 31 pièces, papier; 62 pièces, parchemin.

1564-1789. — Acquisitions de maisons, cours et jardins, en la rue d'Écosse, anciennement appelée la rue des Weez, pour servir à l'établissement du monastère des Ur-

sulines. — Décret, en 1602, de la maison qui fut à Me Adrien de Louvreur, bourgeois de Dieppe, bornée d'un côté Simon de Fanet, sergent-major de ladite ville, propriétaire du grand jeu de paume et du jardin qui fut à Jean Ango, écuyer, sieur de La Rivière; ladite maison d'Adrien de Louvreur adjugée à Simon de Fanet. — Anne de Fanet, fils et héritier de Simon de Fanet, gentilhomme ordinaire servant le Roi, vend en son nom et au nom de ses frères et sœurs, ses cohéritiers, la maison de la rue d'Écosse à Daniel de Gueuteville et Jean Caron, échevins de Dieppe, acquéreurs pour les Ursulines qui prétendaient s'établir en cette ville; alors occupée par Jean Aveline, lieutenant en l'Amirauté, le sieur de Bréquigny, Preston, etc...: prix 3,000 livres tournois, dont 6,000 livres pour le mariage de Catherine de Fanet, sœur du vendeur; 3,000 livres pour nourrir et héberger Marguerite de Fanet, autre sœur du vendeur, jusqu'à son décès, laquelle sera religieuse le plus tôt que faire se pourra. — Quittance donnée pour une somme de 6,000 livres à Daniel de Gueuteville et Jean Caron, par Nicolas Duplis, sieur de Bosmesnil, ayant épousé Catherine de Fanet. — Baux de maisons situées rue d'Écosse; titres de propriété, lots et partages. — Ventes: par Thomas Berard et Madeleine Lorson, sa femme; — par Marie Sanchay, veuve de Pierre Preston; — par Madelaine Mazier, veuve d'Ami Denis; — par Pierre Aubert. — Contrats de mariage: entre Charles Dupuis et Catherine Lorson, — entre David Duperroy et Marie Ruhault, — entre Thomas Boudard et Marthe Le Comte.

D. 348. (Liasse.) — 36 pièces, papier, 22 pièces, parchemin.

1655-1789. — Titres de propriété, contrats d'acquisition, baux, etc., de maisons à Dieppe, rues de la Halle-au-Blé; — de la Jambe-de-Chou, — de l'Oranger, — des Petits-Marets, — du Petit-Puits et du Pont. — Antoine Gaillard, maître-écrivain pour lui et pour son frère Adrien, domicilié à Marseille, fieffe à Jean Sabot une place vague, rue Neuve-de-la-Jambe-de-Chou, servant autrefois d'emplacement à des bâtiments consumés dans l'incendie général qui arriva à Dieppe au mois de juillet 1694 par le feu des bombes des ennemis de l'État. — Autre fieffe par le sieur Chauvel, monnayeur du serment de France, lieutenant de frégate, capitaine de flûte, à Louis Bonhomme, maître maçon, entrepreneur d'ouvrages à Dieppe, d'héritages près le jardin qui servait à enterrer les protestants, en dehors de la porte de la Barre, et d'une place vague, rue de l'Oranger, sur laquelle il y avait autrefois une maison à l'enseigne de l'*Oranger*. — Titres de rentes revalidées. — Aveux pour biens au Pollet, tenus du prieuré de Sainte-Foy-de-Longueville.

D. 349. (Liasse.) — 26 pièces, papier; 28 pièces, parchemin.

1647-1703. — Titres de propriété concernant un grand corps de logis nommé l'*Espérance*, sis à Dieppe, dans la Grande-Rue, paroisse Saint-Remy. — Accord entre messire Thomas Guillebert, sieur de Rouville, lieutenant général criminel au bailliage de Caux, vicomté d'Arques, et les Ursulines, au sujet de l'égout des eaux de l'hôtellerie de l'*Espérance*. — Autres titres relatifs à la fieffe de l'emplacement d'une maison nommée le *Singe-d'Or*, située dans la même rue, ruinée par le bombardement de 1694.

D. 350. (Liasse.) — 39 pièces, papier: 20 pièces, parchemin.

1519-1771. — Titres concernant des propriétés acquises par les Ursulines au faubourg de la porte de la Barre, paroisse Saint-Remy de Dieppe, — sur le fief de Cotte-Cotte, — au hameau de l'Épinay et en la paroisse de Martin-Église. — Vente en 1528 par noble personne Jean Ango, sieur de La Rivière, et Thomas Miffant, tuteurs ordonnés par justice des enfants mineurs de Nicolas Blanchaston, à Jean Blanchaston, sieur de Bosrenoult, de plusieurs maisons et jardins, pré et pâture, assis hors de la porte de la Barre, devant la croix de ladite porte et la douve du fossé de la ville. — Lots de la succession de Girard Blanchaston; nombreuses désignations de maisons et d'enseignes: rues de l'Acre (enseigne le *Belin*), de la Barre (enseigne le *Vert-Bois*), du Bœuf, — des Connins *olim* de la Chincherie, — d'Écosse *olim* des Wez, où se trouvait le moulin de l'eau, — de la Grande-Rue (maison de la ville, enseignes de la *Barbe-d'Or*, du *Croissant*, de la *Lanterne*, du *Cignot*, du *Soleil*), — du Haut-Pas, — des Maillots, — du Neufmarché, — de la Pelleterie, — des Petits-Marêts, — de la Prison *olim* aux Gascoings, — des Quais, — de la Vicomté (enseignes: image *Saint-Nicolas*, le *Lion-Rouge*, — ruelle de l'Avoine, sur la paroisse Saint-Jacques, — enseigne du *Chef-de-Saint-Jean* et du *Chien-Vert*, sur la paroisse Saint-Remy, de l'image de *Saint-Nicolas* et du *Vitecoq*, sous la Halle au blé et en face de cet établissement; — sur la chaussée tendante de la porte de la Barre au batardeau, vers le cours du havre, on mentionne l'héritage de noble homme Jean Ango, seigneur de La Rivière et Des Maillets, capitaine et vicomte de Dieppe. — Vente aux Ursulines par messire Jacques de Blanchaston, chevalier, seigneur de Grèges, d'une prairie et d'un jardin au faubourg de la Barre; on signale dans le contrat « le lieu où l'on enterre les corps des protestants et le corps de garde de la porte du pont de l'Éperon. » — Vente par M. Soyer d'Intraville, aux Ursulines, de huit acres au ha-

meau d'Épinay. — Donation au collége de l'Oratoire, stipulant par le père Bourgoing, supérieur, de 20 livres tournois de rente à Martin-Église, par Pierre de Sainte-Paix, sieur de Saint-Jean, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, lieutenant pour Sa Majesté au gouvernement de Dieppe. — Vente aux Ursulines par Jean de Bruchault, demeurant à Grèges, gentilhomme servant chez le Roi, de quelques vergées de terre à Martin-Église.

D. 351. (Liasse.)— 3 pièces, papier; 61 pièces, parchemin.

1419-1610. — Contrats de fieffe de biens situés à Saint-Aubin-sur-la-Mer, Sotteville et, pour la plus grande partie, à Bourg-de-Dun (Bourgdun). — Jean de Veullez, écuyer, demeurant à Heugleville, donne à fin d'héritage perpétuel à Marion, sa sœur, femme de Regnault Vallois, un manoir avec le colombier en la paroisse de Bourg-de-Dun, pour un denier de rente, en considération des bons et agréables services qu'elle lui a faits. — Lots et partages entre nobles hommes Jean et Raoul, dits de Thiboutot, et demoiselle Isabeau de Néville, leur tante, héritiers de Louis de Néville, d'une part, et Mahiet Lambert et Jean de Blainville, au droit de leurs femmes. — Au dos des contrats, mention de la lecture qui en a été faite à l'issue des messes paroissiales par les sergents du Roi, en la sergenterie du Val-de-Dun. — Charles Laurent, canonnier du roi Louis XII, présent à la lecture d'un contrat de vente au Bourgdun. Indications de hameaux et de *terroirs* ou *terreurs* antérieurement à 1500 : au Bourgdun, terroirs des Carreaux, de la cavée de Saint-Gilles, du Champ-Fleury, des Hautes-Terres, du Houlleis, Houllis ou Houllay, de La Mallière, des Marinaux, d'Ormont ou Orimont, de l'Ourmelet, du Puits-Maleux, des Regnardières, de Roquelond, de La Rue-du-Bourg, de Saint-Gilles, du Val-Foret, de Sous-Vitegrees, des Vaux-d'Orimont, du chemin du Vauchelle, de la terre de La Cour-le-Comte; — à Saint-Aubin-sur-Mer : le hameau d'Englesqueville, le terroir des Longchamps; — à Sotteville-sur-la-Mer, le *terreur* de Beaumont.

D. 352. (Liasse.) — 63 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1653-1715. — Titres de propriété, procédures, exploits, arpentage concernant 23 acres de terre situées au Bourgdun, décrétées, à l'instance de Jacques Bury, sur David Gueroult, décédé en voyage de mer. — Opposition audit décret par messire Jacques Le Sesne, seigneur de Menilles et du fief de Blanbeuf. — Adjudication finale aux plaids d'héritages des sergenteries d'Offranville et Val-de-Dun, tenus au prétoire royal du faubourg de la porte de la Barre de Dieppe desdits héritages, au prix de 200 livres par acre, à David Denisbelle, bourgeois de cette ville.

D. 353. (Liasse.) — 13 pièces, papier; 24 pièces, parchemin.

1579-1785. — Contrats d'acquisition et d'échange; baux; — arpentages concernant des biens situés au Bourgdun. — Contrat de mariage de 1579 entre Pierre Bultel et Perrine Le Breton; la future apportera en dot 16 écus sol et deux tiers d'écu, un corset et une brassière de bon drap noir, un lit fourni, une courtine et pendants de linge, avec un coffre et un huchet et, de plus, une bonne vache. — Isaac Dumont, chevalier, sieur et patron de La Fontelaye et du Bosctaquet, vend aux Ursulines pour 20,000 livres tournois le fief et manoir seigneurial de Veules. — Susanne de Bailleul, veuve de feu M. Louis de Peverel-Montérollier, sieur de Nogent, vend aux mêmes une pièce de terre au terroir d'Orimont. — Échanges entre Claude Miffant, sieur des Hameaux, et André Lemarmier, sieur de Veules; — entre les Ursulines et René de Bailleul, sieur d'Altemare. — Requête à l'intendant en 1739, pour qu'il lui plaise aviser à l'assainissement de la vallée de Bourgdun, exposée à de fréquentes inondations; les fermiers ne peuvent plus trouver de domestiques qui veuillent demeurer dans un lieu aussi malsain; les arbres fruitiers sont perdus, la terre devient improductive.

D. 354. (Liasse.) — 37 pièces, papier; 29 pièces, parchemin.

1491-1779. — Aveux pour biens situés au Bourgdun, aux chanoines de la cathédrale de Saint-Quentin-en-Vermandois, seigneurs, patrons du Bourgdun, La Chapelle-sur-le-Dun, Sotteville et Saint-Nicolas de Veules; — à Charles de Bures, Richard de Bures, messire Adrien d'Herbouville, seigneurs du fief des Barguettes; — aux pauvres de l'hôpital général de Rouen, seigneurs du fief de Blangues; — à Philippe Desmaretz, Jacques Desmaretz, protonotaire du Saint-Siége apostolique; Daniel Du Voisin, Louise Susanne, Élisabeth et Judith Du Voisin, filles de feu messire Daniel Du Voisin, en son vivant major général des troupes françaises entretenues pour le service du Roi en Hollande, héritières de leur frère Gaspard Du Voisin, chevalier, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, messire Charles d'Herbouville, chevalier des Ordres du Roi, gentilhomme de la chambre, couronnée pour le service de S. M. aux côtes de la mer, savoir : des ports de Saint-Aubin, Saussemare et Le My-Argent; messire Adrien d'Herbouville, Charles-Joseph Fortuné, marquis d'Herbouville, capitaine au régiment de Navarre-cavalerie, seigneurs de La Cour-le-Comte; — aux mêmes seigneurs de La Cour-Saint-

Martin ; — à Alexandre Bouchard, conseiller au Parlement de Rouen ; Marguerite-Madeleine et Catherine Bouchard, sœurs et héritières de Nicolas Bouchard ; Louise Le Baillif, veuve de messire Nicolas-Philippe Marye, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, seigneurs de la prévôté du Val-de-Dun ; — aux religieux de Saint-Ouen, seigneurs du Bourgdun, à cause de l'office de la cuisine de ladite abbaye ; — à Pierre de Rune, Antoine Dupont, trésorier de France et général au Bureau des finances de Rouen ; Antoine Dupont, conseiller du Roi en la Chambre des Comptes de Normandie, seigneurs du Renet ; — à Guillaume Le Balleur, Robert Le Balleur, sieur de La Ferrière, seigneurs de Veules.

D. 355. (Liasse.) - 49 pièces, papier ; 29 pièces, parchemin.

1593-1786. — Titres de propriété de biens à Offranville, au hameau de Neufmesnil, acquis par les Ursulines de Claude Le Pellé, avocat au Parlement, ayant épousé Catherine Vaudry, et de Charles Le Roux. — Baux. — Aveux au prieuré de Sainte-Foy-de-Longueville ; — à Thomas Le Fournier, trésorier de France, grand voyer en la Généralité de Rouen, et à messire Jean-David Chauvin, chevalier de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du Roi, seigneurs d'Offranville. — Mention du *terroir* de La Croix-Langlois, dite anciennement La Croix-Blin, au val du Neuf-Mesnil. — Contrat de mariage entre Michel Manichet et Marguerite Saulnier.

D. 356. (Liasse.) — 56 pièces, papier ; 34 pièces, parchemin.

1579-1783. — Titres de propriété concernant des biens situés à Vanchy, au hameau de Grandval. — Vente par Nicolas Faverel ; — adjudication de terres ayant appartenu à David Valles et à Nicolas Vespière. — Arpentage. — Baux. — Aveux à l'abbé et aux religieux de Saint-Ouen, seigneurs de Vanchy. — Devis imprimé des réparations et réédifications les plus nécessaires à faire à l'église de ladite paroisse et qui doivent être adjugés au rabais, à l'hôtel de M. Duchêne, bailli, maire de Dieppe, subdélégué de l'intendant, rue des Orelans.

D. 357. (Liasse.) — 77 pièces, papier ; 43 pièces, parchemin.

1533-1789. — Titres de propriété, contrats d'acquisition, baux de biens situés à Bouteilles, Envermeu, Gonneville, Gourel, Gueures, Luneray, Notre-Dame-de-la-Gaillarde, Saint-Aubin-sur-la-Mer, hameau d'Englesqueville, Saint-Pierre-le-Vieux, Saint-Pierre-le-Viger, Sotteville-sur-la-Mer, Saint-Nicolas-de-Veules. — Jean Hastevilain et sa femme baillent à noble homme Jean Ango, seigneur de La Ryvière, grènetier de Dieppe, une maison, masure et héritage à Saint-Saëns-de-Bouteilles, en échange de la maison et masure de La Fuserie, sises audit lieu, bornées par la *ruette des Buttes qui mène aux salines*. — Aveux à monseigneur Marie-Gabriel Florent, comte de Choiseul-Gouffier, seigneur de Saint-Aubin-sur-la-Mer, Épineville et de la châtellenie de Longueil ; — à Jean-Adrien Alexandre, seigneur d'Aussy et de Montgrime, procureur du Roi en l'Élection d'Arques ; — à David Guérout et Bénigne Poret, vicomte de Blosseville, seigneur du Mestillon ; — à Jacques de Manneville, gentilhomme ordinaire de la chambre, sieur des fiefs de Bellengues et Bétheneourt, Biville et Berville à Saint-Aubin-sur-la-Mer. — Vente aux Ursulines de Dieppe par Jean Dumont, sieur du Parc, de pièces de terre à La Gaillarde.

D. 358. (Liasse.) — 36 pièces, papier ; 11 pièces, parchemin.

1616-1787. — Titres de propriété, contrats d'acquisition et de fieffe ; — baux et arpentages concernant des biens situés à Auberville, Bourgdun, Étran, Saint-Pierre-le-Petit, Saint-Pierre-le-Viger, Sotteville-sur-la-Mer et Vanchy. — Vente aux Ursulines par Nicolas de Radioles, écuyer, lieutenant général au bailliage de Caux, vicomte d'Arques, de quatre acres de terre à Étran. — Lots et partages de la succession de Simon de Fanet, en son vivant sergent-major de Dieppe. — Arrêt du Parlement de Normandie qui ordonne aux Ursulines de remettre Adrienne Faverel aux mains de sa mère et de son beau-père, et fait défense à ceux-ci de lui faire contracter mariage jusqu'à ce qu'il en ait été ordonné par la Cour, *à peine de la vie*.

D. 359. (Liasse.) — 42 pièces papier ; 16 pièces, parchemin.

1577-1732. — Contrats concernant des constitutions de rentes, soit au profit du couvent pour dots de religieuses, soit sur ledit couvent, au profit de particuliers ; procédures y relatives. — Dots de la fille de M. Parent de Gruchet ; — de Geneviève Brice, fille d'un auditeur à la Chambre des Comptes ; — de Madeleine Le Gras ; — de Marguerite Danois ; — de Marguerite Le Gay, fille du bailli de Blosseville. — Fondation de Jacques Pauger, avocat. — Rente constituée par Anne de Crény en faveur de l'Hôtel-Dieu de la Miséricorde de Neufchâtel. — Ordonnance de l'intendant qui oblige le sieur Théroude à payer 100 livres par an aux Ursulines pour la pension de sa fille Marthe, nouvelle convertie et novice à leur couvent. — Contrat de mariage entre Christophe Flamen et Catherine Vesnyer.

Le frère de la future promet, en 1577, de bailler à sa sœur « une bonne robe de drap noir doublée de satin renversé, deux bons corsets, l'un de drap noir, l'autre de violet ; une scoppe de drap noir, un chaperon, un lit fourni de six pendants et couverture. » — Lots et partages de la succession de Marie Jubert, dame douairière de Bourris et du Marais-Vernier, entre messire François de La Luthumière, ayant épousé Charlotte Du Bec et Élisabeth Du Bec, dame de Bourris et de Tourny, veuve de Jacques de Pellevé.

D. 360. (Liasse.) — 46 pièces, papier; 38 pièces, parchemin.

1581-1741. — Constitutions de rentes sur les Ursulines.—Rentes dues au trésor de l'église Saint-Jacques, à la confrérie et collége de Saint-Nicolas, en l'église de Saint-Remi de Dieppe; — à Nicolas d'Ablon, lieutenant général au bailliage; — à Matthieu de Clieu, dit Forillon; — à Marin Du Bue;—à Antoine Fumechon, maître de navire; — à Florentin Lambert, libraire à Paris; — à Pierre de Lesnable, ancien échevin; — à Guillaume Rousselin, prêtre, etc. — Jean Caron, conseiller, échevin de Dieppe, stipule, au nom des religieuses Ursulines, dans leurs premiers contrats de constitution de rente.—Jacques Gofestre, avocat, chargé de l'administration des biens du couvent moyennant un logement et 200 livres par an.— Le libraire Lambert donne procuration au père Paul Lejeune, de la Compagnie de Jésus, procureur général des missions de la Compagnie à la Nouvelle-France, pour recevoir les arrérages de ce que les Ursulines lui doivent.

D. 361. (Liasse.) — 7 pièces, papier; 77 pièces, parchemin.

1628-1655. — Procès au bailliage de Dieppe, au Parlement, à la Chambre des Comptes, au Conseil d'État, entre les Ursulines et Claude Favier, au sujet du payement de la dot de ses deux sœurs. — Mémoires, sentences, arrêts. — « Défenses des religieuses Ursulines de Dieppe contre le sieur F..., contrôleur des restes, appelant de sentence donnée par MM. des Requestes, le 9 de juillet 1648. » — « Factum pour les religieuses de Sainte-Ursule de la ville de Dieppe, demanderesses en requeste, suivant l'arrêt du Conseil intervenu sur icelle, le 20e jour de juin 1653, contre maistre Claude Favier, contrôleur général des restes en la Chambre des Comptes de Normandie, et maistre Jean Billard, petit-fils et héritier de deffunt Nicolas Billard, son ayeul, deffendeurs. » (Imprimés.)

D. 362. (Liasse.) — 92 pièces, papier; 8 pièces, parchemin.

1625-1686. — Procès au bailliage de Dieppe, au Parlement, au Conseil d'État, entre les Ursulines et Jean Billard, procureur aux juridictions d'Arques, au sujet du payement de la dot consentie par Nicolas Billard, capitaine d'une des compagnies des bourgeois de Dieppe, et Marion Estancelin, pour l'entrée en religion de leur fille Marguerite.— Mémoires, sentences, arrêts.—Contrat de dot par lequel 150 livres de rente sont données auxdites religieuses. — Arrêt du Conseil contre le sieur Laudasse, en faveur des Carmélites de Rouen, produit à l'appui de la cause des Ursulines de Dieppe. Cette contestation avait eu lieu sous prétexte de quelques arrêts du Parlement qui condamnaient l'usage de ces sortes de constitutions.

D. 363. (Liasse.) — 83 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1680-1709. — Procès aux requêtes du palais de Rouen, entre les Ursulines et les sieurs Léonor Le Choisne, l'un des gendarmes de la garde du Roi, ayant épousé Julie Le Tellier, fille et héritière de Jacques Le Tellier, sieur du Val, et de demoiselle Barbe Baillard, en présence de Nicolas Dubuisson, sieur de Longpré, procureur du Roi à la Table de marbre du Palais à Rouen, au sujet du payement des arrérages de la pension de Marguerite Baillard. — Mémoires, exploits, sentences, arrêts.

D. 364. (Liasse.) — 103 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1680-1761. — Procédures entre les Ursulines et dame Marie Boissel, veuve de M. de Manneville, sieur de Cotte-Cote; — entre les mêmes et les héritiers de Jean Le Clerc. — Mémoires, exploits, sentences. — Fondation par Guillaume Le Jeune, chapelain des Ursulines, en exécution des volontés de Claude Le Jeune, son frère, en son vivant curé de Saint-Martin-en-Campagne, d'un obit, d'une maîtresse d'école pour les filles et d'une mission à faire tous les dix ans, du dimanche avant les Rogations au jeudi, jour de l'Octave du saint sacrement, en l'église de ladite paroisse; les pères de l'Oratoire avaient consenti à s'en charger.

D. 365. (Registre.)— Grand in-folio, papier; 265 feuillets.

1700-1790. — Recette des fermages et des rentes dus au couvent; — des dépenses faites pour acquit de fondation, etc.— 600 livres mises aux mains des Ursulines par M. Le Jeune, leur confesseur, pour établir en leur église un catéchisme qui sera fait par un ecclésiastique, au choix de leur supérieur, de la Quasimodo à l'Avent. — 1,000 livres données par Jean Le Fèvre de Longchamp.— 1,400 livres par Marie-Anne Adam et Madeleine Le Vasseur, pour obits. — Michel Rumachard et Élisabeth Saugrin,

qui avaient deux filles chez les Ursulines, donnent à ces religieuses 10,000 livres à fonds perdu, à condition d'être logés et nourris dans une maison du couvent, et d'être inhumés dans la chapelle conventuelle comme bienfaiteurs.

D. 366. (Registre.) — In-folio, papier, 176 feuillets.

1700-1790. — Recette des loyers des maisons. — Maisons situées rue d'Écosse, — des Petits-Puits, — de Saint-Pierre, — des Urelans, — enclos des Anges et d'Ami-Denis. — Locataires : madame Duquêne, MM. Joutel et Simon. — Renseignements sur le prix des loyers à Dieppe.

D. 367. (Registre.) — In-folio, papier, 124 feuillets.

1740-1790. — Journal de la dépense de la maison. — Payement des gages dus aux chapelains des Ursulines, MM. Tocque, — Héron, — Houard, — de La Haye, Soudain, — Dehonne, — Le Fort, — Sannier, — Gérard, — Duhamel, — Gringore, — Burgot. — Le Vaillant, — Le Febvre; — 40 livres au second chapelain, 400 livres au premier. — Quevremont de La Motte, homme d'affaires : cheval fourni, frais de voyage payés et 200 livres par an; — chirurgiens : M. Cousin, 32 saignées à 9 sous la saignée; — M. Riole, 40 saignées, 15 livres; — médecins : M. Forettier, 3 sous par visite, — M. Fodac, même prix, — MM. Mauger, Herambert, Rouelle, Salmon. — Gages des tourières.

D. 368. (Registre.) — In-folio, papier, 131 feuillets.

1722-1790. — Argent payé pour l'acquit des rentes seigneuriales dues à MM. d'Herbouville, de Blosseville, d'Esneval, de Longueil, de Mandeville, de Fontenil, de Saint-Aubin, de Saint-Ouen, de Gonneville, de Mouceaux; — à l'archevêque, aux chanoines de Saint-Quentin en Vermandois, aux religieux de Fécamp, à ceux de Saint-Ouen, seigneurs de Vauchy et de Bourgdun; — au prieuré de Longueville, aux Chartreux de Gaillon, à l'hôpital général de Dieppe; — aux chapelles de Saint-Michel et de Sainte-Croix, — à la confrérie de la Conception.

D. 369. (Registre.) — Grand in-folio, papier, 58 feuillets.

1752-1790. — Recette des rentes dues aux Ursulines par MM. de Marcillac, Chalon et Trugal, Pottevin, Détouches, Saint-Pierre, Pointel, Chauvel, Bonhomme, Durant, Le Clair, Hamel, Galier, de Crény, Gouye et Niel de La Boulais, Dufour, de Belmesnil, Thiphagne, de Croville, Brunasson, Crepin, Taquet, Jolly, Lormier, Leprêtre, Allard, Beuville, Dedde, Charles Letoille, Abraham Pillon, Jean Talbot, Lamare, Bouffard.

D. 370. (Liasse.) — 56 pièces, papier; 81 pièces, parchemin.

1554-1632. — Papiers concernant Marie Desmaretz, fondatrice de la maison de Dieppe, et les propriétés qui lui appartenaient à Sotteville-sur-la-Mer; — contrats de mariage et de vente; — aveux, quittances, procédures. — Lettres d'Antoine Duprat, garde de la prévôté de Paris; — conventions passées en présence du cardinal de Vendôme et de la duchesse de Longueville, comtesse de Saint-Pol, pour le mariage de François Desmaretz, sieur de La Motte, au pays de Caux, l'un des gentilshommes domestiques dudit cardinal, et Jeanne Du Motel, fille de Bernard Du Motel, chevalier, sieur de Montgrant, lieutenant de la porte du Roi, et de Huguette de Maritain, ladite Jeanne demeurant chez ladite duchesse. — Payement de l'argent promis pour la dot. — Messire Louis Marchier, protonotaire du Saint-Siége, fondé de procuration de Charles Du Motel, sieur d'Oulle-en-Oisans, commis des États du Dauphiné; Charles de Bauquemare, archer de Caudebec, ayant épousé Adrienne Desmaretz; Philippe Le Blond, demeurant à Valliquerville, ayant épousé Charlotte Desmaretz, s'accordent avec les Ursulines au sujet de la succession de Marie Desmaretz, décédée à Dieppe, dans une des chambres de leur couvent.

Ursulines d'Elbeuf.

D. 371. (Liasse.) — 39 pièces, papier; 1 sceau; 11 pièces, parchemin.

1648-1724. — Lettres patentes, enquêtes, autorisation de l'archevêque, quittances pour les droits d'amortissement concernant l'établissement des Ursulines à Elbeuf; — les religieuses du monastère du Val-de-Grâce cèdent à sœur Marie-des-Anges d'Espinay, religieuse professe du collége des Ursulines de Gisors, « pour servir d'établissement au collége des Ursulines à fonder à Elbeuf, leur chapelle, autel, grille, cloche et toutes autres réparations par elles faites à l'hôpital du bourg d'Elbeuf, où elle, étoient habituées antérieurement à leur introduction à Rouen, » ladite cession faite en présence de Louis de Roucherolles, doyen de la collégiale d'Écouis, archidiacre du Vexin normand, vicaire général. — Les Ursulines accordent à M. Robert Gosset, curé de Saint-Étienne d'Elbeuf, pour tous droits de dîmes et d'indemnité, 100 sous tournois par an, laquelle somme lui sera présentée par elles avec un cierge le jour de Pâques. — Approbation du contrat passé par le couvent des Ursulines d'Elbeuf par Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf. — Attestation en leur faveur des curés et paroissiens du bourg : « Depuis leur établissement, elles ont travaillé continuellement et assidûment à l'éducation des jeunes enfants, ce qu'elles ont fait avec fruit et

contentement du public. » — Pièce revêtue de nombreuses signatures, parmi lesquelles celles de Gosset, Viel, Lucas, Hamon, Le Sueur, Patalier, Grandin, Bourdon, Pollet, Flaviguy, Boisselier. — Lettres patentes de Louis XIV qui confirment l'établissement des Ursulines au bourg d'Elbeuf, pour y vivre par elles et celles qui leur succéderont selon la règle, discipline et institution de leur ordre. — Enquête *de commodo et incommodo* au sujet de cet établissement ; son utilité unanimement reconnue ; le bourg est rempli de protestants ; les gentilshommes du voisinage confient leurs filles à ces religieuses ; il n'y a pas d'autre école de filles, Mgr d'Évreux ayant interdit dans son diocèse aux prêtres et aux instituteurs de recevoir les filles dans leurs classes. — Approbation par Mgr Nicolas Colbert, archevêque de Rouen. — Déclaration des biens de la communauté fournie à Henri de Lorraine, IVe du nom, par sœur Le Féron, dite de Sainte-Marie, supérieure. — Lettres signées par Louis XIV, Charles de Lorraine, Mgr Colbert, archevêque de Rouen. — Grand sceau du Roi.

D. 372. (Liasse.) — 19 pièces, papier ; 16 pièces, parchemin.

1637-1659. — Titres concernant l'établissement, les acquisitions du prieuré des Bénédictines de Saint-Joseph d'Elbeuf, et la vente de ce prieuré aux Ursulines, après l'établissement du Val-de-Grâce, à Rouen. — Marguerite Chabot, duchesse d'Elbeuf, veuve de Charles de Lorraine, voulant ériger un prieuré sous l'invocation de saint Joseph et sous la règle de Saint-Benoît, au bourg d'Elbeuf, donne audit prieuré, représenté par Jean Cousin, sieur de Martot, lieutenant général des eaux et forêts de Pont-de-l'Arche, l'hôpital d'Elbeuf, où se commettaient de grands désordres ; la fondatrice se réserve la nomination de la supérieure et confère ce titre, en premier lieu, à sœur Marthe Cousin, dite de Sainte-Scolastique, fille dudit Cousin, religieuse au prieuré de Saint-Antoine de Pont-de-l'Arche. — Accord entre les Bénédictines et Pierre Du Bosc, conseiller du Roi, contrôleur au grenier à sel de Pont-de-l'Arche, au sujet des frais d'établissement desdites religieuses. — Fondation de Pol David, le jeune, et de Michelle Le Vavasseur, sa femme. — Vente pour 7,000 livres tournois par sœur Marthe de Sainte-Scolastique et les autres religieuses Bénédictines transférées à Rouen, au faubourg Bouvreuil, à sœur Marie-des-Anges d'Espinay, assistée de Louis de Roncherolles, doyen de la collégiale d'Écouis, vicaire général de l'archevêque, des bâtiments du monastère pour y établir un collége d'Ursulines.

D. 373. (Liasse.) — 61 pièces, papier ; 36 pièces, parchemin.

1603-1789. — Titres de propriété, contrats de vente, baux concernant des maisons appartenant aux Ursulines dans les paroisses de Saint-Étienne et de Saint-Jean d'Elbeuf. — Vente par Pierre Boisselier et Jean Ferey. — Échange entre Marie de Moy, dite de Tous-les-Saints, supérieure du collége de Sainte-Ursule d'Elbeuf, sœur Catherine de Lanquetot, etc., d'une part, et Pierre Viel et Robert Le Roy, trésoriers de Saint-Jean ; Charles Bosguillaume et Jacques de La Rue, trésoriers de Saint-Étienne d'Elbeuf, stipulant pour et au nom des habitants du bourg, suivant les pouvoirs à eux donnés par les autres habitants assemblés en État de commun, à l'issue de la grand'messe paroissiale. — Les Ursulines cèdent aux habitants certaines maisons situées en la rue Meleuse, par elles acquises de Pierre Boisselier, pour d'autres qui servaient autrefois d'hôpital. — Traités de mariage entre Jean de La Crouaise et Barbe David ; — entre Robert Du Quesnay et Marie Savourey. — Vente au couvent de Sainte-Ursule par Adrien Le Fay, sieur du Bourgtheroude, maître en la Chambre des Comptes, d'une pièce de terre sise en la paroisse de Saint-Jean d'Elbeuf.

D. 374. (Liasse.) — 57 pièces, papier ; 21 pièces, parchemin.

1456-1786. — Titres de propriété, contrats de vente, baux, aveux concernant des biens acquis par les Ursulines, de Jean Dupont ; — de Pierre Bourey, avocat ; — de Robert Le Comte, etc..... à Amfreville-la-Campagne, — Le Bocthomas, — Saint-Denis du Bosguerard, — Caudebec, — Fouqueville, — La Harengère. — Aveux à Bénigne-Étienne-François Poret, procureur général à la Chambre des Comptes ; Charles de Beaulieu, Marc-Antoine de Languedor de Bois-le-Vicomte, seigneurs du Bec-Thomas ; — à Eugène de Lorraine, prince de Lambesc, duc d'Elbeuf. — Maître Michel Le Sueur, Eustache Vasse et Jean Cler, prêtres-chanoines de La Saussaye, baillent à rente à Jean Hazet une pièce de pré à Caudebec, au Port-Foucher, pour 13 sous de rente.

D. 375. (Liasse.) — 53 pièces, papier ; 23 pièces, parchemin.

1586-1786. — Titres de propriété concernant des biens situés à La Haye-du-Theil, Incarville, Martot, La Rue-Saint-Pierre, Saint-Aubin-jouxte-Boulleng, La Saussaye, Surtauville. — Aveux au duc de Lorraine, — aux enfants de Jean-Baptiste Labbé, en son vivant conseiller en la Cour des Aides, sieur de Lamotte-Valdreuil, etc. ; — à Jean-Nicolas Le Chéron, sieur d'Épreville ; — à Charles Gueroult, conseiller, notaire, secrétaire du Roi, seigneur du Manoir-sur-Seine. — Vente du fief de La Saussaye par le duc d'Elbeuf à Jean-Baptiste Conart, écuyer, sieur de

La Patrière, lieutenant des gardes de la porte du Roi. — Traité de mariage entre Guillaume Trencart, bourgeois de Rouen, et Catherine Ouyn. — Décret en la juridiction de Quatremares des biens d'Étienne Le Vigneron, à Surtauville.

D. 376. (Liasse.) — 48 pièces, papier; 18 pièces, parchemin.

1649-1724. — Constitutions de dots au moment de la profession en faveur de religieuses : Françoise de Campion, fille de Louis de Campion, sieur de Saint-Amand; — Cécile Cavelier, fille d'Étienne Cavelier, avocat au Parlement; — Marguerite Cousin, sœur de Pierre Cousin, sieur du Val-Cabot, secrétaire ordinaire du duc d'Orléans; — Marie-Claude de Fert; — Marie Debors; — Élisabeth Duchesne, fille de Jean Duchesne, sieur des Chasteliers; — Madeleine Gallemant; — Geneviève Le Pelletier, fille de Louis Le Pelletier, sieur de Longuemare; — Anne Françoise Le Planquois; — Anne Le Voyer, fille de Claude Le Voyer, sieur de La Salle; — sœur Malapert, — Geneviève Mullot.—Procès au sujet du payement des dots. — Charlotte d'Elbeuf, fille naturelle du duc d'Elbeuf, se plaint de l'inexactitude avec laquelle sa pension est payée : il y a très-longtemps qu'elle n'a rien reçu; elle est journellement menacée d'être mise hors du couvent. — Ordonnance des sieurs de Marillac et Boucherat, conseillers du Roi en ses Conseils, et commissaires députés par Sa Majesté pour la liquidation des dettes de la succession du duc d'Elbeuf, qui règle la pension à payer à ladite Charlotte d'Elbeuf. — Testament de Martine de Languedor, veuve de Gilles Gallemant, médecin agrégé au collége de Rouen.

D. 377. (Liasse.) — 77 pièces, papier; 26 pièces, parchemin.

1609-1783. — Rentes constituées sur les Ursulines d'Elbeuf, ou à leur profit; contrats de constitution et de transport, quittances, procédures. — Les religieuses, afin de trouver l'argent nécessaire pour l'achèvement d'un bâtiment commencé par elles dans l'enclos de leur monastère, vendent à Jacques Du Hecquet, avocat au Parlement, pour 2,200 livres de rente hypothécaire.— Procès en la vicomté de Pont-Autou et Pont-Audemer entre Richard Monthelon, sieur de Paroussean, conseiller du Roi en ses Conseils, maître d'hôtel de la Reine-mère, et Marc-Antoine Dandel, fils du sieur de Soligny, au sujet des arrérages d'une rente. — Traité de mariage entre Pierre Brébion, monnayeur de Rouen, et Marie Addée.

D. 378. (Cahier.) — In-folio, papier, 17 feuillets.

1648. — Professions de Catherine Féron, Élisabeth Le Chesne, Geneviève Le Pelletier, Marie Anselot, Marie Du Croq de Limerville, Marie Maille, Françoise et Charlotte Féron, Justine Renault, Geneviève de La Place, Geneviève Mullot, Marguerite Trianon, Marguerite de Maloc, Ursule Daché de Marbeuf. — La mère Claude Dubose, religieuse de la congrégation de N.-D., professe du couvent de Soissons, et Marie Gabriel, autre sœur de la même congrégation, reçues pensionnaires aux Ursulines d'Elbeuf le 26 novembre 1648.

D. 379. (Cahier.) — In-folio, papier, 12 feuillets.

1648-1652. — Fragment d'un livre de recettes et dépenses de la maison des Ursulines d'Elbeuf. — Comptes arrêtés par M. de Roncherolles, vicaire général.

D. 380. (Registre.) — In-folio, papier, 114 feuillets.

1652-1659.—« Livre 2 du despost où est écrit la mise et recepte de cette maison de Sainte-Ursule d'Elbeuf. » — États mensuels signés par la sœur Marie-des-Anges. — En 1652, les pensions des sœurs s'élevaient à 371 livres; celle des enfants à 921 livres 7 sous.

D. 381. (Registre.) — In-folio, papier, 113 feuillets.

1659-1666.— « Livre 2 du despost où est écrit la mise et recepte générale de cette maison de Sainte-Ursule d'Elbeuf. » — Mention de vente d'objets fabriqués à l'intérieur du couvent; — d'aumônes de M. de Bernières.— Comptes arrêtés par M. Charles Mallet, vicaire général du diocèse de Rouen.

D. 382. (Cahier.) — In-folio, papier, 82 feuillets.

1779-1787. — Livre détaillé de la recette de la maison des Ursulines. — Payement de pension de mesdemoiselles Perchel, de Bonifface, de Grainville, de Bellemare. — Ce couvent recevait un nombre considérable de pensionnaires, et le prix de la pension n'était point uniforme.

D. 383. (Liasse.)—98 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1618-1759. — Pièces de comptabilité, mémoires, quittances, correspondance, etc. — Procuration pour gérer les affaires du couvent à Nicolas Le Pelley, chapelain

de la communauté ; — à Jean Duruflé.— « Mémoire de la dépense et des frais qu'il a fallu faire pendant la maladie de Nicolas Regnauld, curé de Daumenille, décédé missionnaire à Louviers, le 27 octobre 1666, et à ses funérailles, suivant l'ordre de Michel Le Mareschal, curé de Crétot, aussi missionnaire. »

Ursulines d'Eu.

D. 384. (Liasse.) — 25 pièces, papier; 11 pièces, parchemin.

1596-1752.—Titres de fondation. — Isabeau Le Berruyer, Nicolle Dumastz, Marguerite Mittard, André Delattre, Jeanne de Beaufils et Barbe Duhamel, pour parvenir à la fondation qui se fera à Eu, moyennant la grâce de Dieu, d'une maison de filles religieuses de l'ordre de Saint-Augustin, instituée sous le titre de Sainte-Marie et Sainte-Ursule, donnent certaines maisons et rentes au futur couvent, représenté par Richard Mithon, bailli vicomtal du comté, Nicolas Le Beuf, lieutenant général au bailliage, François Le Beuf, maïeur de la ville, etc. — Donations en faveur des Ursulines : Catherine de Clèves, leur fondatrice, leur donne 300 livres de rente ; — porte la rente à 600 livres ;—y ajoute le franc-moudre ;—40 cordes de bois par an, et bientôt après 50 cordes;—leur lègue par testament 1,500 livres ;— approuve l'union à leur monastère de la chapelle de Saint-Thomas du Bourgdault. — Sébastien Mauquois, receveur général du comté d'Eu, leur cède, par charité et dévotion, trois maisons à Eu, deux en la rue Doulle, l'autre en celle qui conduit du marché au collége des pères Jésuites ; il reconnaît que depuis leur établissement « elles ont fait un si grand fruit et progrès, que madame la Comtesse et les habitants en ont reçeub tout le contentement qu'ils en pouvoient espérer. » — Henri de Lorraine donne aux mêmes religieuses 5,000 bûches à prendre chaque année en la forêt d'Eu. — Pièces signées par Katerine de Clèves, duchesse de Guise, Henri de Lorraine, duc de Guise, prince de Joinville, Philippe, duc d'Orléans, frère unique du Roi, Louis de La Rue, gouverneur et bailli de la châtellenie d'Ault-sur-la-Mer.

D. 385. (Liasse.) — 94 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1646-1744. — Droits d'amortissement, francs-fiefs et nouveaux acquêts. — Poursuites par les fermiers des droits du Roi; requêtes à l'intendant; extraits de l'état des recouvrements des taxes; ordonnances, arrêts, correspondance, quittances.— Remises accordées par le Roi. — Demoiselles de Saint-Cyr reçues au couvent de la ville d'Eu, en compensation des droits d'amortissement. — MM. Perchel et Chevalier, avocats distingués de Rouen sous Louis XIV, consultés pour les religieuses. — Déclaration de leurs biens et héritages présentée au Roi en la Chambre des Comptes de Normandie par maître François Gorré, prêtre, ancien curé de Saint-Sulpice, leur chapelain et porteur de procuration. — Lettres signées par d'Argenson.

D. 386. (Liasse.) — 42 pièces, papier; 34 pièces, parchemin.

1558-1779. — Titres de propriété concernant les maisons acquises par les Ursulines dans les rues aux Cailloux, Mouillette, de la Teinturerie, sur la place, au faubourg de Flamengeville, et quelques rentes provenant de la cession faite par Françoise Delamare. — Contrat passé par-devant François Le Duc, sieur de Saint-Remy, procureur général et garde du seel des obligations du comté d'Eu, par lequel Charles Vincent, ancien maïeur de la ville, vend à Gilles Tesnières, archer long-vêtu de la duchesse de Guise, une maison sise dans la rue aux Cailloux. — Vente aux religieuses par Richard d'Auberville, secrétaire ordinaire de S. A. R. Mademoiselle, bailli d'Eu; — par messire Charles de Bezu, chevalier; — par Jean-Baptiste Du Bucq, procureur syndic de la majorité d'Eu et de Tréport; — par Laurent Garnyer, sieur de La Cour-du-Bois.

D. 387. (Liasse.) — 34 pièces, papier; 6 pièces, parchemin.

1568-1776. — Aveux et déclarations par les Ursulines, ou par un homme vivant, mourant et confisant, en leur nom, de biens relevant du comté d'Eu, à cause des baronnies du Besle et de La Heuse, à Mesnil-Réaume et à Septmeules; — de Charles-Marie de La Vieuville, gouverneur de Fontenay-le-Comte, à cause de la seigneurie de La Chaussée, à Eu; — de Pierre-Nicolas-François Hénocque, lieutenant du marquisat de Gamaches, à cause de la seigneurie de Belledoulle, réunie à celle de Bouvaincourt; — de Jean-Baptiste Batailler d'Osmonville, à cause de la seigneurie de La Berquerie, à Baroménil; — de Charles-Antoine, comte de Lannoy, brigadier des armées du Roi, gouverneur d'Eu, à cause de la seigneurie de Flanval, à Flanval; — de Nicolas de Guiran, à cause de la seigneurie de Melleville, à Melleville. — Nicolas-François de Chépy, prêtre; — Nicolas Heurtault, professeur de théologie au collége d'Eu, successivement hommes vivants et mourants pour la communauté des Ursulines. — Saisine accordée à ces religieuses de quelques journaux de terre à elles donnés par Isabeau Berruyer, en la seigneurie de La Motte. — Vente faite par elles, du consentement de leur supérieur, Claude Duval, docteur en théo-

logie de la maison de Sorbonne, vicaire général du cardinal Des Ursins, abbé de N.-D. d'Eu, et de mademoiselle Anne-Marie-Louise d'Orléans, de la maison dite Guimerville, au faubourg de Flamengeville. — Acquisition de la ferme d'Estrimont, à Bailly-en-Rivière.

D. 388. (Liasse.) — 111 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1614-1786. — Baux par les Ursulines de maisons et autres biens en la ville d'Eu, à la Croix-Féron, au bourg de Mathomesnil, dans les rues Mouillette et de la Teinturerie; — à Bailly-en-Rivière (ferme d'Estrimont); — à Baroménil; — au Bourg-dault; — à Harancourt; — à Mesnil-Réaume; — à Mouchy et à Septmeules.

D. 389. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1722-1736. — Procédures au sujet des droits d'amortissement dus pour la ferme de Pont, achetée de M. de Clieu, et pour celle d'Estrimont, à Bailly-en-Rivière, achetée de François Rivière. — Procès devant le bailli d'Eu, avec dame Catherine de Villepoix, épouse de Louis de Guiran, sieur de Pierrepont, pour droit d'indemnité et de treizième au sujet de l'acquisition de ladite ferme d'Estrimont; — avec François Rivière et sa femme, pour obtenir résolution du contrat. — Affiche imprimée pour la vente de bois dépendant de la maîtrise d'Arques, en vertu d'ordres de Pierre-Philémon de Savary, grand maître des eaux et forêts.

D. 390. (Registre.) — In-folio, papier, 239 feuillets.

1622-1791. — Acquisitions faites par la communauté et rentes dont elle est chargée à raison de ces acquisitions. — Ventes par Jean Duval, — Sébastien Mauquois, — Charles Le Duc, sieur de Saint-Sulpice; — Jacques Lannier, — Charles de Bezu, sieur de Fresnelles; — Marie Delattre, — MM. de Flavacourt, — Bonnet, — Dauberville. — Don par M. Cottier de 10,000 livres pour fondation de messes, etc.

D. 391. (Registre.) — In-folio, papier, 368 feuillets.

1658-1791. — Livre de recette. — On note au dernier feuillet que tous les biens furent vendus par la nation. « Nos quatre fermes, la plus grande, celle de Mesnil-Réaume, à M. de Verton de La Mortière, 114,000 livres; la plus petite dudit lieu, à Charles Baron et son frère, 60,100 livres; celle de Pont, à M. Loucher, procureur, 28,000 livres. » On n'indique pas le prix de vente de celles d'Estrimont, à Bailly-en-Rivière et de Mathomesnil.

Ursulines de Gournay.

D. 392. (Liasse.) — 48 pièces, papier; 33 pièces, parchemin.

1562-1789. — Procès-verbal de la translation aux Ursulines de Gournay des dames de Saint-Joseph de la même ville, au nombre de 20, dressé par M. Rose, vicaire général de Mgr de Saulx-Tavanes, archevêque de Rouen. — Liste des religieuses du chœur des Ursulines. — Titres de propriété concernant des biens situés à Avesnes, — Bouricourt, — Elbeuf-en-Bray, hameau des Morues, — Ferrières, — Gournay, héritages relevant du fief de Corbenton; — Hécourt, hameau d'Hincourt, — Ménerval, — Puiseux, Saint-Quentin, hameau de Beaulévrier, — Saint-Saire, hameau de La Vallée; — Le Clos-Yvon, à Gaillefontaine, successivement possédé par Nicolas Blondel, Antoine Horcholle, Antoine Caruette, sieur de Rougen, procureur fiscal du duc de Longueville; Pierre Le Jeune, sieur de Rozerettes. Les titres qui concernent cette propriété mentionnent, à Gaillefontaine, le lieu dit La Bataille, La Chaussée-de-Brunehaut, Le Chemin-des-Bocquiers. — Vente par demoiselle Anne Le Clerc, veuve de Charles de Saint-Ouen, d'une maison et masure à Saint-Saire, bornée par la rue qui mène de Candecoq à la Croix-de-la-Vallée. — Fieffe par Louise Du Buy, Marie-Barbe Caqueray, etc., religieuses Ursulines, à Philippe-Marin Thomas, d'une ferme à Longmesnil.

D. 393. (Liasse.) — 22 pièces, papier; 30 pièce, parchemin

1598-1741. — Contestation au bailliage de Gournay, entre Hildevert Patrelle, laboureur, et les Ursulines, au sujet d'un contrat de fieffe d'une ferme à Elbeuf-en-Bray, dont elles demandaient la résiliation, comme ayant été fait contrairement aux dispositions canoniques; ledit Patrelle réclamant de son côté le remboursement des frais et loyaux coûts du contrat et le prix des améliorations faites sur ce fonds. — Titres de propriété concernant cette ferme. — Décret d'héritages de la fin du XVIe siècle, mentionnant entre autres noms de lieux: le triége de Saint-Aignan, Le Vauvallu, La Croix-de-Grouchy, La Coûture-aux-Moines, Le chemin de Taillefer, menant de Gournay à Rouen. — Contrat de mariage entre Robert Barbaré, tailleur d'habits, et Catherine Patinot.

Ursulines du Havre.

D. 394. (Liasse.) — 28 pièces, papier; 24 pièces, parchemin.

1603-1776. — Titres de propriété, contrats de vente,

lots et partages, baux concernant des maisons acquises par les Ursulines, situées au Havre, dans les rues du Beau-verger, de la Petite-Fontaine, autrement dite des Viviers, Dauphine et de Halle. — Denis Barbey reconnaît qu'encore qu'au contrat passé le 14 octobre 1627 il n'ait acquis de l'abbaye de Montivilliers un ténement de maisons au Havre que pour le compte et au nom des Ursulines de Rouen, il se contente de l'engagement que prendront ces religieuses, après leur établissement, de payer le prix d'adquisition; pour les y aider, il leur donne 6,000 livres, à condition que sa fille Marguerite sera considérée comme fondatrice, reçue et entretenue, sa vie durant, si elle veut faire profession; ledit contrat signé par Adrien Behotte, grand archidiacre et vicaire général de l'archevêque, à la conduite des Ursulines du diocèse. — Autre contrat par lequel le même Denis Barbey, alors l'un des conseillers au gouvernement de la ville de Grâce, donne et aumône aux Ursulines du Havre une maison rue du Beau-Verger, « pour faire et rendre Marguerite Barbey religieuse chez elles, sous le nom de Marie de Sainte-Ursule, première, principale et plus ample fondatrice, à charge aussi par les religieuses de dire le *Salve Regina* chaque jour pendant trois ans et d'instruire chez elles pendant six ans, avec les autres pensionnaires, sa petite-fille, Anne Cavelet. » — Vente par François Richer, curé de Bléville, aux Ursulines, d'une maison en la rue de Halle.

D. 395. (Liasse.) — 57 pièces, papier; 42 pièces, parchemin.

1553-1789. — Titres de propriété, contrats de ventes, lots et partages, concernant des maisons acquises par les Ursulines, au Havre, rue du Verger ou du Beau-Verger et de la Petite-Fontaine ou des Viviers. — Charles de Moy, sieur de La Mailleraye, gentilhomme de la chambre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, des Ville Françoise de Grâce et Honnefleur, vice-amiral de France; Richard Duval, avocat du Roi en la vicomté de Moustiervillier, et Robert Hacquet, contrôleur sur les deniers communs de ladite Ville Françoise de Grâce, commissaires députés pour fieffer tout de nouveau le territoire de ladite ville, baillent à Jean et Richard (dits Grand-Camp) une place en la rue de la Fontaine, qualifiée de l'une des grandes et principales rues, entre Guillaume Godet, sieur du Verger, et Jean de Vattemare. — Vente aux Ursulines, par Guillaume Hérault, mercier grossier, par Catherine de Bye, procuratrice générale de son mari Jean Sablon, en captivité à « Argez en Barbarie, » de maisons rue de la Petite-Fontaine ou des Viviers.

D. 396. (Liasse.) — 89 pièces, papier; 14 pièces, parchemin.

1654-1762. — Titres de propriété, contrats de vente, aveux, concernant des biens situés à Claville, près Cany, relevant des seigneuries de Criquetot-le-Mauconduit et d'Ouainville, acquis par les religieuses Ursulines de Nicolas Le Maistre, trésorier de France au Bureau des finances de Rouen. — Aveux à Jacques-Louis de Becdelièvre et à Barthélemy Nicolas Le Parmentier. — Procès aux requêtes du Parlement de Normandie, au sujet de rentes dues audit Le Parmentier, en conséquence du contrat d'acquisition.

D. 397. (Liasse.) — 15 pièces, papier; 9 pièces, parchemin.

1637-1788. — Procédures devant le lieutenant général du bailliage de Cany, entre les Ursulines du Havre et Nicolas Follet, au sujet d'une entreprise faite par ledit Follet, sur un terrain à elles appartenant situé à Claville. — Mémoires, correspondance, exploits, sentences. — Titres de propriété concernant la ferme de Claville. — Traité de mariage entre noble homme Jean Le Maistre, sieur de Manneville, conseiller du Roi en l'Élection de Caudebec, et demoiselle Marguerite de Boivin. — Baux de terres à Claville. — Aveux.

D. 398. (Liasse.) — 39 pièces, papier; 13 pièces, parchemin.

1552-1770. — Titres de propriété, contrats de vente, aveux, lots et partages, concernant des biens situés à Saint-Jouin, achetés par les Ursulines de Jean Tetterel; — Étienne Tardif, etc., relevant de la baronnie de Crétot, des fiefs de La Clinarderie, de Saint-Jouin et de Vitreville. — Aveux au Roi, — à Philippe d'Escambourg, — à Louis Boutren, — à Éphraïm Viard, — à Alexandre de Beaunay, — à messire François Le Roux, chevalier de Saint-Louis. — Procès avec Jean Lefebvre, châtelain de Maupertuis, seigneur de Vitreville et gouverneur de Fécamp, au sujet d'un droit de treizième. — Traité de mariage entre Clément Ferrant, boulanger du Havre, et Marguerite Boudin. — Le père de la future lui promet « un lit fourni de traversain et oreillers et couvertures, une courtine de fro, doublée de la couleur qu'elle voudra, avec les rideaux, deux coffres neufs de bois de chêne fermant à clef; deux robes, l'une de sarge Rouen, l'autre de sarge d'Ypre; deux cottes, l'une de camelot, l'autre de sarge de Chartres, et deux chapperons, une mante noire avec tous ses habits de fillage. »

D. 399. (Liasse.) — 24 pièces, papier; 26 pièces, parchemin

1632-1770. — Titres de propriété, contrats de vente,

aveux, quittances, concernant des propriétés acquises par les Ursulines, dans les paroisses de Saint-Martin-du-Manoir, Saint-Laurent de Brévedent et Turetot. — Aveux à François d'Harcourt, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, mestre de camp d'un régiment de gens de pied, seigneur de Turetot, à cause de Renée d'Épinay, sa femme ; — à Charles de Houdetot, seigneur du même fief. — Vente par Louis Le Chevalier, sieur de Turetot et de La Bretonnière, vicomte de Montivilliers, aux Ursulines, d'un manoir à Turetot, pour 3,900 livres, lesdites religieuses stipulées par Pierre Louvel, conseiller, assesseur et échevin de la ville de Grâce.

D. 400. (Liasse.) — 5 pièces, papier ; 51 pièces, parchemin.

1598-1603. — Décret d'héritages qui furent à Martin Ainffrey, bourgeois de Montivilliers, à l'instance de maître Louis Le Dentu, lesdits héritages situés à Saint-Martin-du-Manoir. — Sentences rendues aux plaids d'héritages de la ville et sergenterie d'Harfleur, tenus audit lieu par Charles Le Chevallier, sieur de La Bretonnière, vicomte de Montivilliers. — Arrêts du Parlement.

D. 401. (Liasse.) — 81 pièces, papier; 7 pièces, parchemin.

1672-1769. — Titres de propriété, contrats de vente, baux, aveux, concernant des biens situés à Saint-Martin-du-Manoir, relevant des seigneuries de Saint-Martin-du-Manoir, d'Auzebosc, d'Esnitot et du prieuré de Sainte-Foy-de-Longueville, vendus aux Ursulines par Richard Grenet, avocat au bailliage de Caux, et Jean Deschamps, sieur d'Escures. — Aveux à Jean Thyrel, sieur de La Rallerie, tuteur de la fille de Pierre de La Reue ; — à Gaspard Toustain de Richebourg ; — à Adrien de Canouville ; — à Madeleine de Canouville, veuve de François de Montholon, premier président au Parlement de Normandie ; — à Anne-Louis de Becdelièvre. — Lettres de MM. Toustain de Richebourg et Letendre, avocat, au sujet de droits de communes.

D. 402. (Liasse.) — 54 pièces, papier ; 46 pièces, parchemin.

1600-1713. — Constitutions de rentes sur les Ursulines du Havre ou à leur profit, procès à ce sujet.—Richard Jouisse, bourgeois de Rouen, fils et héritier d'Emmanuel Jouisse, docteur en médecine, délaisse à fin d'héritage à Charles Voisin, sieur de Candos, aumônier ordinaire du Roi, demeurant à Rouen, rue Saint-André, 100 livres tournois de rente sur Jean Lemaistre, sieur de Manneville. — Jean Deschamps, sieur d'Escures, constitue à toujours à fin d'héritage au couvent de Sainte-Ursule 50 livres tournois de rente hypothèque. — Nicolas Le Tellier, l'un des conseillers échevins de la Ville de Grâce, vend au même monastère, du consentement d'Antoine Gaulde, docteur en Sorbonne, vicaire général de l'archevêque, chantre en l'église cathédrale de Rouen et curé de ladite Ville de Grâce, 500 livres tournois de rente pour 7,000 livres tournois.

Ursulines de Rouen.

D. 403. (Liasse.) — 29 pièces, papier; 8 pièces, parchemin.

1612-1707. — Approbation par le pape Paul V du monastère des Ursulines de Paris, fondé par Mme Lhuillier, veuve de M. Le Roux, sieur de Sainte-Beuve. — Mandement par Urbain VIII à l'archevêque de Paris de donner un supérieur aux Ursulines pour le temps qu'il jugera convenable; permission accordée par le même aux Ursulines de France d'ajouter aux vœux ordinaires un quatrième vœu, celui de se consacrer à l'éducation des filles (copies collationnées). — Bref du même autorisant la sœur de Saint-Dominique du couvent de Paris à demeurer en celui de Rouen en qualité de supérieure. — Indulgences en faveur des fidèles qui visiteront l'église du monastère de Sainte-Ursule le jour de la fête de cette sainte. — Traité d'union entre les deux couvents de Paris et de Nevers. — L'archevêque de Rouen, François de Harlay, permet aux Ursulines de faire communier leurs écolières et externes le jour de Pâques dans leur chapelle, nonobstant la réclamation du curé ;— d'instruire les servantes les fêtes et les dimanches; — d'offrir une retraite aux jeunes fille du diocèse pour mettre leur pudeur à l'abri, tant que la gendarmerie sera en garnison à Rouen ; — donne à Catherine de Marbeuf la place de religieuse gratuite; — rend un témoignage public à leur orthodoxie et à leur innocence calomniées.—Vérification par Nicolas de Paris, pénitencier de la cathédrale de Rouen, des reliques des saints Gratian, Apollonius, Arien, martyrs.— Demoiselle de La Mothe-Pilastre du Manoir est admise au couvent des Ursulines en vertu d'ordres du Roi. — Requêtes des Ursulines de Rouen aux échevins et au Parlement à l'effet d'être admises à s'établir à Rouen et à prendre possession du collége des Bons-Enfants; — lettres patentes, arrêts en leur faveur; — information *de commodo et incommodo* pour leur établissement. — Lettre du sieur Cécile de Sainte-Croix, datée du séminaire de Saint-Joseph des Ursulines de Québec; récit de son voyage; détails sur les mœurs des sauvages et les progrès de la religion au Canada. — Lettres signées par Louis XIV, Châteauneuf, etc.

D. 404. (Liasse.) — 30 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1643-1730. — Déclarations des biens fournies par les religieuses à l'archevêque, — à l'intendant, — à Jean Fumée, commis au recouvrement des droits d'amortissement, — au Bureau des gens de mainmorte, — aux syndics de la Chambre du clergé. — Maison établie d'abord, en 1619, derrière les murs de Saint-Ouen, transférée en 1633 rue de Coquereaumont. — Héritages situés à Rouen dans les rues Boudin, des Capucins, des Champs, Coquereaumont, la Folie, le Merrier, rue Noble, rue Orbe, Poitron, des Verriers; à Beaumont-le-Hareng, au hameau du Bosc, à Bully, Caumont, les Innocents, Louvetot, les Planches, Saint-Martin, Saint-Romain de Colbosc. — En 1690, « 75 religieuses professes dont 40 employées à l'instruction des petites filles au nombre de plus de 400, ce qui est notoire dans toute la ville, auxquelles on fournit les écoles, bois, chandelles, livres, métiers de tapisserie, dentelle et toutes autres choses nécessaires tant pour leur éducation qu'apprentissage de métiers convenables à leur sexe. » — Liste des religieuses en 1667.

D. 405. (Liasse.) — 79 pièces, papier; 13 pièces, parchemin.

1637-1785. — Droits d'amortissement et nouveaux acquêts, francs-fiefs et usages; extraits des rôles de taxe, états de recouvrement, réclamations, ordonnances de l'intendant, quittances, correspondance. — Droit d'armoiries; dessin des armoiries des religieuses telles qu'elles se trouvent être figurées sur leur sceau et doivent être reproduites dans l'armorial général. — Dispense du droit de 40 sous par muid de vin pour trente muids destinés à l'usage de la communauté. — Certificat délivré par les conseillers échevins de Rouen : « Les Ursulines s'acquittent aussi bien qu'on peut le désirer de l'instruction des jeunes filles, en leur enseignant les maximes du véritable chrétien, à lire et écrire et faire toute sorte d'ouvrages, en sorte que toute la ville a juste subject de satisfaction des peines, vigilances et soins qu'elles prennent. »

D. 406. (Liasse.) — 74 pièces, papier; 11 plans.

1651-1653. — Devis, plans, mémoires relatifs à la construction du nouveau monastère des Ursulines dans la rue de Coquereaumont. — Marchés avec Abraham et Pierre Hardouin, architectes; — Guillaume Basin, Thomas Dumoustier, Toussaint Houzart, carrieurs de pierre de la Bouille et de Caumont; — les frères Guillaume, Vincent et Jacques Gravois, maçons; — Jacques Le Boursier, charpentier; — Jean-Baptiste Le Faye, menuisier ; — Guillaume Corieur, Darondeau, vitriers ; — Jean Dormesnil et Geufray Lainné, paveurs. — Devis du tabernacle et de la contretable, d'Étienne et Robert Mazeline.

D. 407. (Liasse.) — 92 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1623-1778. — Incendie en 1690 des maisons appartenant aux Ursulines derrière les murs de Saint-Ouen. — Mandement de Charles Mallet, vicaire général de l'archevêque aux curés et prédicateurs de Rouen, pour qu'ils aient à recommander les religieuses à la charité des fidèles, leur communauté étant vouée au service du public et s'employant avec beaucoup de zèle et de succès à l'instruction des petites filles (imprimé). — Faillite des Ursulines en 1707, par suite de l'infidélité de leur homme d'affaires ; — remises faites par leurs créanciers mobiliers. — Circulaire imprimée adressée par les religieuses aux couvents de leur ordre pour en obtenir des secours dans leur détresse : « Nous sommes pressées de toutes parts, et le peu de bien que nous avons est saisi. Quelle situation pour une communauté de près de quatre-vingts filles! Et que seroit-ce, si, après avoir quitté le monde, nous étions obligées d'aller chercher un azile dans le monde même? Non, notre communauté en ayant servi à plusieurs religieuses de l'ordre dans les occasions du feu, de la peste, du bombardement et de la pauvreté, nous espérons que cela n'arrivera point. » — Rentes constituées au profit des Ursulines sur les gabelles de Paris, — sur le clergé du diocèse de Rouen, — sur le chapitre de la cathédrale, — sur les dames de Saint-Amand, — sur mademoiselle de Channé, femme de Jacques Doisey, sieur de Saint-Cloud, demeurant à Saint-Brice en la vicomté d'Avranches, — sur Marguerite et Catherine Ellye, — sur Marie Hellouin, veuve de Pierre Le Febvre sieur d'Ectot, maître des Comptes en Normandie ; — sur Jean-Baptiste-André Lemarchand, — sur la succession de mademoiselle de Moismont. — Procuration à Guillaume Pinchon, confesseur des Ursulines, pour gérer leurs affaires. — Prêts faits à diverses personnes.

D. 408. (Liasse.) — 57 pièces, papier; 9 pièces, parchemin.

1624-1768. — Fondation de messes et de prières par Charles Pompée de Hauyvel, sieur de Sainte-Colombe, lieutenant aux gardes; — Jacques-Daniel Le Febvre, prêtre ; — Louis Nozereau, chanoine de N.-D. de Rouen ; — Guillaume Le Tavernier, prêtre ; — Catherine Guerould, veuve de Pierre Tabouret ; — Marie-Anne Leclerc, veuve de Jean Dronet; — Jean Le Flamant, — Élisabeth Le Marchand, — Catherine Lustin, veuve du sieur Le Conteux ; — Anne de Moy, veuve d'Adrien de Hauyvel, sieur de Manevillette ; — Geneviève de Pagalde, veuve de Nicolas de Rassent, sieur d'Archelles, président en la Chambre des

Comptes, épouse en secondes noces d'Auguste Saffrey, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi. — Donations faites aux Ursulines par Voisin de Candos, aumônier du Roi ; — Charles de Houdemare, — Jacques d'Orglandes, baron d'Épretot, — Marie Martel, veuve d'Antoine Romé, sieur de Laigle, — Madeleine Du Parent, épouse de messire Gaspard Du Fay, — Marie Renoult. — Par son testament Marie Martel veut « que les quatre écoles des pauvres de la ville assistent à son convoi, que sa fille Marguerite soit mise en quelque honneste religion de filles, soit des Ursulines ou autres... attendu que pour son imbécillité d'esprit elle était incapable de mariage. »

D. 409. (Liasse.) — 65 pièces, papier; 15 pièces, parchemin.

1619-1778. — Vente par les Ursulines à Charles Yart de deux corps de logis en la rue dite *Derrière les murs Saint-Ouen*, aboutissant au jeu de paume du Château-Rouge et à la maison occupée par M. de La Croisette, gouverneur du château de Caen et de Louviers; — à Jean de Manneville, chanoine, de maisons rue des Verriers, de la Renelle et des Hermites; — à Jean Loyer d'un ténement faisant le coin de la rue de la Perle et de *Derrière les murs Saint-Ouen*. — Permission aux Ursulines de faire un canal pour l'écoulement de leur fontaine. — Concession de 4 lignes d'eau pour leur usage; travaux à faire sous la direction du frère Nicolas, religieux Augustin. — Plan de la place de la Rougemare et des terrains situés entre la rue des Estainges, la rue du Collége des Jésuites, M. Douillon, le *maître de la Bastille* et la rue du Vertbuisson. — Jeu de paume sur la place de la Rougemare. — Titres de propriété de maisons rue d'Orberue, etc. — Baux, quittances, correspondance. — Poursuites dirigées contre le sieur Duhamel de Latréaumont par ses créanciers. — Contrat de mariage entre Nicolas Duhamel, sieur de Latréaumont, et demoiselle Barbe Seney Du Mesnil.

D. 410. (Liasse.) — 93 pièces, papier; 19 pièces, parchemin; 2 plans.

1549-1706. — Titres de propriété concernant le jeu de paume du Château-Rouge, rue de la Seille, derrière les murs de Saint-Ouen, acquis par les Ursulines de David Salingant. — Plan dudit jeu de paume et des terrains avoisinants. — Baux, mémoires de réparations ; quittances pour les rentes foncières dues sur ledit héritage.

D. 411. (Liasse.) — 68 pièces, papier; 19 pièces, parchemin.

1632-1779. — Titres de propriété concernant deux petites maisons de la rue Beauvoisine, ayant successivement appartenu, avant l'acquisition faite par les Ursulines, en 1712, à Laurent et Guillaume Langlois ; — à Pierre de Sabrenois, sieur de Champ-Hubert;—à Prevel ;—à Ribard; — à Bourdin. — Mémoires relatifs à des travaux de réparations.

D. 412. (Liasse.) — 140 pièces, papier; 6 pièces, parchemin.

1674-1722. — Titres de propriété concernant une maison rue des Hermites, acquise par les Ursulines de Guillaume Hédou. — Factum imprimé pour le sieur Louis Lecomte contre Abraham, marchand orfévre. — Lots de la succession de Marie Malherbe, veuve de Jean Poulain, orfévre, entre ses trois enfants. — Mémoires funéraires de ladite Marie Malherbe, inhumée en l'église Saint-Patrice de Rouen.

D. 413. (Liasse.) — 82 pièces, papier; 20 pièces, parchemin.

1581-1718. — Titres de propriété concernant la maison à l'enseigne de Saint-Martin, rue de la Renelle, acquise par les Ursulines de Hédou, antérieurement possédée par Robert Bosquier et Jean Malherbe; contrats de vente, baux, mémoires de réparations. — Mémoire de la besogne faite à la maison d'Artus Malerbe à la fin du XVIe siècle par Jean Pinchon, maître vitrier; verres en losange mis aux sallettes sur la rue et sur la cour, à la grande salle, aux chambres et au galetas.

D. 414. (Liasse.) — 98 pièces, papier; 29 pièces, parchemin.

1594-1707. — Titres de propriété concernant des maisons sises rue Boudin, à l'encoignure de la rue des Jésuites, proche la porte Bouvreuil et le bailliage, à l'enseigne du Canon d'argent, rues de la Cage, de la Perle, Saint-Patrice et des Verriers, acquises de Marguerite de Noyon, — de M. de La Faye, — de Chambellan, — de Pierre Martin Lexpert, — de Guillaume Hédou. — Jeanne Lenoir, lavernière, chargée en 1629, par le conseil de famille de l'éducation des enfants mineurs de Thomas Lenoir et Catherine Lemière, du métier de collier, recevra 400 livres par an « moyennant quoi elle s'engage à les nourrir, coucher, lever, et les envoyer à l'escolle pour leur faire apprendre à lire, escripre, compter et chiffrer et les entretenir de chausses et souliers. »

D. 415. (Liasse.) — 118 pièces, papier; 25 pièces, parchemin.

1639-1782. — Titres de propriété d'une maison et héritage à Caumont, près la Bouille, sur le bord de la rivière de Seine, acquis de Jean Molart, bourgeois de Rouen. — Décret des biens dudit Molart. — Contrats d'acquisition, baux, fieffes; révalidation de fieffes et procédures.

D. 416. (Liasse.) — 85 pièces, papier; 17 pièces, parchemin.

1395-1781. — Titres de propriété, contrats d'acquisition, aveux, concernant une ferme située à Houppeville, hameau du Plainbosc, friége de La Coudrelle, ayant appartenu successivement à Robert Le Cauchoix, Saudrin Le Croisié, Pasquier Roulland, Philippe Le Marchand, Claude de Seney, Charles-César Le Roux, achetée par les Ursulines de Robert Le Marinier, voiturier par eau sur la Seine, ladite ferme relevant des religieux de Saint-Ouen, seigneurs et patrons de Houppeville. — Le sieur de La Pinelière, mestre de camp d'un régiment français pour messieurs les princes catholiques de la Sainte-Union et commandant pour eux au château de Neufchatel, certifie avoir autorisé les habitants de Maucomble à distribuer entre eux le sel qu'il leur a été enjoint de prendre au grenier de Neufchatel. Signé : Le capitaine du Lion.

D. 417. (Liasse.) — 31 pièces, papier; 16 pièces, parchemin.

1582-1760. — Titres de propriété, contrats d'acquisition, baux, fieffes, aveux concernant des biens situés en la paroisse des Planches, — à Beuzeville-la-Guérard, — à Saint-Hilaire de Rouen, — à Saint-Martin du Vivier, hameau du Mesnil-Grémichon. — Plaids et gage-pléges de la seigneurie des Planches. — Fieffe d'un moulin banal en dépendant, à Jean Mille pour 60 livres de rente. — Vente par Nicolas Marye pour 8,000 livres d'une terre à Saint-Hilaire; — par Pierre Le Doux pour 900 livres d'une maison et masure au Mesnil-Grémichon.

D. 418. (Liasse.) — 79 pièces, papier; 18 pièces, parchemin.

1622-1780. — Contrats de dots pour l'entrée en religion de Marguerite Austin, — Anne Auvrey, fille d'un conseiller assesseur en la vicomté; — Catherine de Bailleul, fille du sieur de Cantelou; — Anne Bazin, — Françoise Bazire, fille de Mathieu Bazire, docteur en médecine; — Catherine de Beedelièvre, fille d'un trésorier général de France au Bureau des finances; — Anne Berruyer, — Marguerite Berthelot, — Marie Bouffart, sœur du sieur de Courteval; — Élisabeth et Marie Bretel, filles du sieur de Lanquetot; — Luce Bulteau, fille d'un conseiller au Parlement; — Geneviève Bunel, — Catherine Bussevestre, — Marguerite Camus de Pontcarré, fille du premier président au Parlement; — Madeleine Carré, — Anne de Chalon, fille d'un secrétaire du cabinet de S. M.; — Anne de Chévrier, fille d'un président au Bureau des finances de Picardie; — Catherine Dandasne, fille d'un conseiller au Parlement; — Marie Decaen, — Anne de Chaumont, — Anne Diel de Saint-Igny, fille d'un trésorier général de France; — Marguerite Duhamel, — Marie Dumonstier, — Anne Durant et Renée-Frédéric Canu, — Marguerite Duval, — Marthe Ellyes, fille d'un ancien conseiller échevin; — Marie Favier, fille d'un contrôleur général des restes en la Chambre des Comptes; — Anne et Marie Gavyon, filles d'un maître en la même Chambre; — Marguerite Godart de Belbeuf, fille du sieur de Belbeuf; — Marie Guérard.

D. 419. (Liasse.) — 95 pièces, papier; 19 pièces, parchemin.

1623-1778. — Contrats de dots pour l'entrée en religion de Marie de Haumont, fille du sieur Du Boulley; — Élisabeth Henriques, fille du sieur Du Fayel; — Marie Hérambourg, — Marguerite Heusté, fille du sieur de Lamberville, maître en la Chambre des Comptes; — Élisabeth Labbé, fille du sieur de La Motte, conseiller au Parlement; — Esther et Marguerite de La Fosse, — Marie Langlois, — Catherine Langlois de Colmoulins, — Marie Le Borgne, — Marguerite Le Bourg, — Marie Le Cordier de Bigars, fille du marquis de La Londe, procureur général au Parlement; — Geneviève et Marie Le Georgelier, filles du sieur de La Houblonière; — Denise Lenormand, fille du sieur de Beaumont, conseiller d'État, premier maître d'hôtel de S. M. et gouverneur de La Fère; — Marie Le Roux, fille du sieur de Saint-Aubin, président au Parlement; — Marie Le Roux, fille du sieur de Tilly, conseiller en la même Cour; — Cécile et Madeleine Leseigneur, — Marie Le Tellier, — Catherine Lucas, — Marie Maheuvre, — Marie-Madeleine Marye, fille d'un ancien administrateur du Bureau des pauvres valides; — Isabeau Morant, — Françoise de Mouchy, fille du sieur de Mémont; — Susanne Osmont, — Madeleine Paulin, fille d'un conseiller au bailliage; — Marie Poisson, — Susanne Pradon, — Marie Quillet, — Marie de Rassent, fille du sieur d'Archelles, conseiller d'État; — Marie Salingant, — Marguerite et Marie Sallet, filles d'un avocat au Parlement; — Catherine Tabouret, fille du garde hérédital de la monnaie de Rouen; — Marthe Turgis, — Anne Vivien.

D. 420. (Liasse.) — 112 pièces, papier; 10 pièces, parchemin.

1640-1665. — Procès des religieuses avec Guillaume Alorge, maître particulier des eaux et forêts de la vicomté d'Andely et Vernon; — Georges Jubert, sieur de Gamaches; — Jean Thierry, conseiller du Roi et assesseur en la vicomté de Rouen pour la dot de pensionnaires; — avec Barthélemy de Boivin, sieur de Bonnetot, maître de la Chambre des Comptes, et Jean-Baptiste Berthon, sieur du Bourg, chargé par le Roi du recouvrement des deniers dus et revenant bons au Domaine en Normandie, pour un trésor

de 8,664 livres trouvé dans l'enclos des religieuses, à 8 pieds sous terre, en faisant creuser des lavoirs, ledit trésor donné par le Roi aux Ursulines. — Certificat délivré par les membres du Conseil de la ville de Rouen en faveur de ces religieuses; éloges « pour le grand zèle et affection qu'elles montrent à l'instruction des jeunes filles commises à leur discipline. »

D. 421. (Liasse.) — 52 pièces papier; 40 pièces, parchemin.

1634-1664. — Contrats de constitution de rentes sur les Ursulines; racquit desdites rentes. — Fondation de messes en l'église de Saint-Martin-sur-Renelle, par Robert Bosquier, tavernier, et Alison, sa femme, demeurant à l'hôtellerie de l'*Image Saint-Martin*, dans la rue de *Derrière*. — Traité de mariage entre Jean Barraquey et Michelle Lemire. — Rentes constituées au profit de l'abbaye de Fontaine-Guérard, — de l'Oratoire, — de l'Annonciade, — des monastères de la Visitation de Rouen, — de celui de la Visitation du Pollet; — de Françoise de Baudouin, veuve d'Antoine de Benard, sieur de Brunville; — d'Ésaie Helye, tabellion royal à Rouen; — de Bernard de Laplace, sieur de La Haule; — de Pierre Le Boulenger, avocat à la Cour; — de Pierre de Moy.

D. 422. (Liasse.) — 59 pièces, papier; 33 pièces, parchemin.

1634-1699. — Contrats de constitution de rentes sur les Ursulines; racquit desdites rentes. — Vente par Jacques Langlois à Olivier de La Croix de neuf acres de terre à Ernemont. — Certificat de service militaire délivré au soldat Saint-Vivien, par Dupart-Bailliard, capitaine au régiment de Vivarais. — Rentes constituées au profit des Dominicaines de Rouen; — de Catherine de Fry, veuve de Pierre Le Boulenger; — de Charles-Pompée de Hanyvel, sieur de Sainte-Colombe; — de Jacques Le Hoc, — de Louis Le Page de Pinterville, — de François Mallet, sieur du Val; — de Girard Niatel, — de Charles Pavyot, sieur de Mussegros, procureur général en la Chambre des Comptes; — de Louis Du Perrey, auditeur en la Chambre des — Comptes; de Jacques Scot de Fumechon, conseiller au Parlement.

D. 423. (Liasse.) — 116 pièces, papier; 9 pièces, parchemin.

1639-1784. — Contrats de constitution de rentes sur les Ursulines; racquit desdites rentes. — Quittances. — Rentes constituées au profit de la fabrique de l'église Saint-Patrice de Rouen, — de Geneviève Anvray, — de Bertron d'Estrimont, — de Louis Formont, receveur des décimes; — de mademoiselle Le François, — de Laurent Le Vasseur, — d'Antoinette Mauger, veuve de Nicolas Laindet; — de Marie Quesnel, veuve de Pierre Dehors; — de Louis Ridel. — Emprunt fait aux pères Minimes de Rouen de 26,000 livres en billets de banque.

D. 424. (Registre.) — Grand in-folio, papier, 63 feuillets.

1787-1792. — Comptes mensuels de la recette et de la dépense, signés par sœur Thérèse de La Prévotière de Saint-Ambroise. — Somme totale de la dépense pendant trois ans expirés le 23 août 1790, 96,812 livres; — de la recette, 96,365 livres. — Dans ce dernier chiffre sont compris 4,522 livres de pensions de religieuses; 412 livres de pensions de novices; 38,235 livres de pensions d'élèves internes. — Le 12 mars 1791, les comptes avaient été arrêtés par MM. Debonne et Lefebvre, administrateurs du district de Rouen.

D. 425. (Volume.) — In-4°, papier, 265 feuillets.

XVIIe — XVIIIe siècle. — Recueil de traités mystiques, de mémoires concernant la sorcellerie et de poésies religieuses. — Le guide spirituel pour la perfection. — Traité du divin amour, à S. Macaire, 3 octobre 1663. — Questions importantes en la vie spirituelle sur l'amour de Dieu. — Règles et maximes spirituelles extraites des œuvres mystiques de Jean de Saint-Samson. — Histoire prodigieuse d'un jeune homme molesté par le démon (Jean Bertet, de Châteauneuf-du-Pape, au Comtat d'Avignon). — Extrait des mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux-arts, recueillis par ordre du prince de Dombes, 1726 (Mémoire sur la magie). — Remarques sur Les *lettres de M. de Saint-André, médecin du Roi, au sujet de la magie, des maléfices et des sorciers*. — « Examen du procès commencé à instruire au bailliage de Neufchâtel, entre Laurent Gandouet, laboureur, demeurant en la paroisse de Bully..... contre le sieur Nicolas d'Esquimenare, prieur, curé de la même paroisse..... Maître Suart, avocat (imprimé). — Réflexions chrétiennes sur la mort. — Saintes maximes et bonnes résolutions de personnes de vertu et de piété. — Version de la prose du Très-Saint-Sacrement, en vers réguliers. — Les Mystères du Rosaire, en vers héroïques. — Panégyrique de Marie Stuart. — Copie d'une lettre du P. Ambroise, etc. — Pièces colligées en 1723-1725 par M. Thomas, conseiller au Châtelet.

D. 426. (Volume.) — In-4°, papier, 203 feuillets.

XVIIe — XVIIIe siècle. — Recueil de traités mystiques, de lettres spirituelles, de poésies religieuses.

—Cantique spirituel du P. Barré.—Traduction en vers des hymnes *O gloriosa Virginum*, *Regis superni nuntia*. — Élévation des religieuses de la Visitation de Sainte-Marie de Paris vers le Très-Saint-Sacrement (imprimé). — Pour la visite du Saint-Sacrement, extrait de la Journée chrétienne de M. Olier. — Fragments imprimés et manuscrits de la *Cité mystique de Dieu*. — Lettre d'une religieuse à son directeur, sur la spiritualité et réponse. — Mémoire pour conserver le souvenir des vertus de madame Thomas (incomplet). — La doctrine que me donna la reine du ciel sur les quatre vœux de ma profession (incomplet).—Abrégé de la vie de Marie-Anne Gigault, épouse de M. Thomas, conseiller au Châtelet.— Dialogue de deux bergères, Agnès et Geneviève. — Cantique en l'honneur de la Sainte-Vierge. — Lettres circulaires au sujet de la mort de Marie-Agnès de Sainte-Thérèse, carmélite de Paris; — de la mère de l'Assomption, de la congrégation N. D. de la même ville; — de Marie-Catherine de Bartolin, supérieure de N. D. du Valdone-Charenton; — de Marie-Madeleine Lefebvre de La Barre, du couvent de Sainte-Ursule d'Argenteuil. — Copie d'une lettre circulaire écrite par la sœur Chauson, de la congrégation des Filles de la Croix en Acadie; — de deux lettres du père Jean de Saint-Augustin, feuillant, datées la première de Rouen, la seconde de Nonancourt, au sujet de la possession de Bully : « C'est un village à huit lieues de Rouen qu'on appelle Bully, proche de Neufchatel; il y a dans cette paroisse plus de cent personnes de tout sexe et de tout âge maleficiers, et on peut dire que l'enfer y est tout entier par la quantité de possessions, obsessions et maléfices qui y règnent... Qui veut voir l'enfer n'a qu'à venir à Bully. »

Congrégation de Notre-Dame de Rouen.

D. 427. (Cahier.) — In-4°, parchemin, 19 feuillets.

1617. — Règle de Saint-Augustin à l'usage des religieuses de Notre-Dame. — « État, règlement et statuts des religieuses et autres filles de la congrégation de la bienheureuse Vierge Marie, reçue et approuvée par notre Saint-Père Paul cinquième, au contenu de ses bulles du premier de febvrier 1616 en l'ordre de saint Augustin, à l'instance et poursuite de Révérendissime messire Antoine de Lénoncourt, comte du Saint-Empire, primat et abbé de Beaupré, fondateur de leur monastère de Nancy, premier érigé de ceux de ladite congrégation. (« Extrait d'un registre conservé au monastère de Laon, collationné par de Gouberville, notaire apostolique en la Cour de Rouen, à la requête de sœur Anne de La Croix, supérieure du monastère de Rouen, stipulée par Jean Nepveu, chapelain en la cathédrale.) — « La fin principale et toute première intention des religieuses filles de la congrégation de Notre-Dame est de se consacrer au saint service de Nostre Seigneur... pour... instruire sans sallaire les petites filles à la piété et perfection de vie et bonnes mœurs, à lire et écrire et à travailler en diverses sortes d'ouvrages honnêtes. »

D. 428. (Liasse.) — 17 pièces, papier; 15 pièces, parchemin.

1610-1743. — Titres de fondation et de dotation; — extinction de la congrégation par décret de monseigneur de Saulx-Tavanes, archevêque de Rouen; — états des revenus. — Contrat par lequel Catherine Lefebvre, de la paroisse de Jouveaux, donne au monastère de Bernay, stipulé par Anne de La Croix, supérieure, 800 livres de rente pour fonder un couvent de religieuses de la congrégation des Filles de Notre-Dame en la ville de Rouen; elle promet en outre de leur acheter une maison. — Titres de propriété, contrats de vente, lots et partages concernant la maison de la *Truie-qui-File*, en la rue Martainville, achetée en partie par le couvent de Marguerite Delahaye; — d'Ezéchiel-Bernard Robin;—Guillaume Robin, sieur de Préval;—Pierre Robin, sieur du Roule; François Robin, prieur de Sainte-Catherine de Mortemer; Gilles Robin, prieur de Sainte-Catherine; — de Jean Bigot et de Marguerite Garet, sa femme, fille de Jacques Garet, sieur de Sainte-Catherine.

D. 429. (Liasse.) — 7 pièces, papier; 21 pièces, parchemin.

1597-1704. — Titres de propriété, contrats de vente, lots et partages, décrets concernant les maisons de la rue Notre-Dame, paroisse Saint-Maclou, achetées par les religieuses pour l'établissement de leur couvent, de Jacques Philippe et de Marin Moisant, receveur du comté de Brionne. — La maison, acquise en premier lieu par Anne de La Croix, supérieure, et par 12 autres Sœurs de la congrégation, était bornée par le jeu de paume des Coquommets et par l'hôtellerie de la *Truie-qui-File;* elle avait appartenu à Jaspar Auber, libraire à Rouen, dont les biens furent décrétés, sur la poursuite d'un autre libraire, Besongne

Congrégation de Notre-Dame de Caudebec.

D. 430. (Liasse.) — 18 pièces, papier, 19 pièces, parchemin.

1615-1729. — Permission accordée par les habitants de Caudebec aux religieuses de la congrégation de Notre-Dame de Caudebec de prendre une maison à louage dans la ville, en attendant qu'elles pussent s'établir dans les faubourgs; — permission accordée aux

mêmes par Robert d'Émalleville, capitaine gouverneur de Caudebec, et par Pierre Cavelet, lieutenant civil et criminel au siége présidial, du consentement des habitants assemblés en état de commun, d'acheter ou fieffer une maison à l'intérieur de la ville, attendu que les faubourgs n'étaient propres ni commodes pour les loger; elles se consacreront à l'instruction gratuite des jeunes filles; — lettres patentes de Louis XIII en leur faveur. — Copie de lettres patentes de Louis XIV portant qu'à l'avenir il ne pourra être fait aucun établissement de colléges, monastères, communautés religieuses ou séculières dans le royaume sans lettres patentes de Sa Majesté, enregistrées aux Parlements, siéges royaux et dans les hôtels-communs. — Procès-verbal de visite faite au monastère de Caudebec, en conséquence de ces lettres, par le lieutenant civil et criminel au siége présidial; — âge, qualité, nombre des religieuses; circonstances de l'établissement dudit monastère; ses biens et ses revenus. — Fondation par Marie-Anne L'Hoste d'une messe à perpétuité, à dire les dimanches, pour le repos de l'âme de M. Le Charpentier, ancien curé de Notre-Dame de Caudebec. — Procès entre les religieuses de Soissons, prétendant s'établir à Caudebec, et ayant acquis d'Olivier Mallet, sieur de Caumont, certain ténement de maisons en ladite ville, et noble homme Jean de Lozier, premier avocat au siége présidial, clamant ledit ténement à droit de sang et de lignage : généalogie et descente de Jean de Lozier; — intervention des échevins, syndic et habitants de Caudebec, dans le procès porté au Parlement; ceux-ci s'opposaient à l'introduction des sœurs : « Elles feront, disaient-ils, un couvent de la ville, et n'ont jamais été admises que pour les faubourgs, soubz de spécieux prétextes, aydées de la nouveauté, maintenant recognus désavantageux, estant de présent plus de 50 dans leur maison, et s'augmenteront enfin à la ruine entière de la dite ville. » La Cour, sans avoir égard à leur requête, maintient son arrêt d'enregistrement des lettres patentes et déboute de Lozier de sa clameur en retrait lignager. — Droits d'amortissement, extraits de rôles, quittances, lettres signées par Louis XIII, — François de Harlay, archevêque de Rouen. — Sceau de Louis XIII.

D. 431. (Liasse.) — 59 pièces, papier; 14 pièces, parchemin.

1583-1748. — Fondation de messes en la chapelle des religieuses de la congrégation de Notre Dame de Caudebec par Pierre Delamare, sieur de La Quevallerie, conseiller du Roi, lieutenant général au siége de la vicomté de ladite ville; constitution à cet effet d'une rente de 60 livres par an sur deux maisons du quartier de la Planquette; — ratification de cette fondation par les héritiers et gendres dudit Pierre Delamare, Jacques Parent, sieur de Biville, et Louis-François Joret, avocat au Parlement, lesquels cèdent aux religieuses les maisons sur lesquelles la rente était assise. — Mention au XVIe siècle de la Renelle des Huches et de la rue de la Planquette. — Traité de mariage sous Henri III entre Jacques Duval et Alice Durant; on donne en dot à la future 200 livres, « une robe de drap noir à petits points doublée de taffetas et une cotte d'escarlatin rouge, une robe longue, le tout bordé de velours, une cotte de couleur, deux chapperons, l'un doublé de satin et l'autre doublé de damas. »

D 432. (Liasse.) — 65 pièces, papier; 15 pièces, parchemin.

1583-1777. — Titres de propriété de maisons situées dans l'enceinte de Caudebec. — Ventes aux religieuses par Jacques Baldet, maître peintre, fils puîné et cohéritier de Jean Baldet, procureur commun au siége présidial; — par Pierre et Pierre Quesnel, père et fils, avocats au même siége; — par Françoise-Marguerite Routier, et par Guillaume Tondeleu, — messire Baltazar Henri de Fourcy, docteur de Sorbonne, abbé de Saint-Wandrille, supérieur de la Congrégation Notre-Dame de Caudebec.

D. 433. (Liasse.) — 33 pièces, papier; 20 pièces, parchemin.

1616-1773. — Titres de propriété, contrats de vente et de cession concernant une ferme dite du Marais, au faubourg de l'Eau de Caudebec, hors la porte d'Harfleur.— Marie-Anne Le Blond, novice, cède à perpétuité aux religieuses de la congrégation de Notre-Dame une masure audit faubourg, relevant du comte de Maulévrier.

D. 434. (Liasse.) — 85 pièces, papier; 26 pièces, parchemin.

1618-1759. — Titres de propriété, contrats de vente, aveux concernant une ferme à La Fresnaye, relevant de madame la maréchale d'Harcourt à cause du comté de Lillebonne, vendue aux religieuses de la congrégation Notre-Dame par Charles-François Le Marchand, avocat au siége présidial. — Dots de Victoire-Félicité Fontaine, — de Rose Hallé, à leur entrée en religion. — Fieffe par les religieuses à M. Cousin, président au siége présidial, d'une maison sur le quai de Caudebec.

D. 435. (Liasse.) — 46 pièces, papier; 17 pièces, parchemin; 1 plan.

1749-1789. — Baux de terres et de maisons. — Baux emphytéotiques par les religieuses d'un petit fonds à Caudebec, au quartier du Marais, faubourg d'Harfleur, à Jean-Jacques Justin; — de la ferme du Marais, audit lieu, au même; — de la ferme de La Fresnaye à Antoine-Louis Conillard; — d'une maison à Caudebec sur la place du

Marché à Louis-Alexandre Rivière. — Plan de la ferme du Marais.

Écoles du Saint-Enfant-Jésus ou de la Providence.

D. 436. (Registre.) — In-folio, papier, 79 feuillets.

1740-1772. — Inventaire des titres des Sœurs des Écoles du Saint-Enfant-Jésus, autrement dites de la Providence, fondées par le R. P. Nicolas Barré, définiteur de l'ordre des Minimes. — Catalogues des directeurs : après Barré, François Giry, l'auteur de *la Vie des Saints*; Nicolas Busson, Jean Aupied, Antoine Boucat, Charles Fournier, François Devaulx, Pierre Huart, Daubenton, de Visant, Edet, vicaire de Saint-Nicaise; — des administrateurs généraux pour le temporel : Claude de La Place, prêtre, seigneur de Grainville, conseiller en la Grand'Chambre du Parlement, premier fondateur des écoles; l'abbé Edmond Servien, seigneur de Martigny, secrétaire des commandements de la Reine mère; Pierre Fauvel, sieur de Touvens; Michel de Lépincy, Jean-Baptiste Fauvel d'Hacqueville, Jean Nicolas de Lépinay, Robert Fauvel d'Haequeville, Nicolas Dubois, Charles Lucas, Robert Fauvel, Jean Le Chéron d'Epreville, monseigneur l'archevêque, l'abbé Marescot, grand archidiacre; de Miroménil, premier président, et Jean Despommare, sieur de Gouy; — des supérieures : sœur Française, qui commença la première les écoles et fut envoyée à Reims en 1666; Marguerite Lestocq en 1671, etc. — On voit par cet inventaire que les Écoles de la Providence commencèrent en 1662 à Sotteville, furent transférées à Rouen, près des Pénitents, chez Mme de Grainville et plus tard rue de l'Épée. — La maison de Rouen, berceau de la communauté, avait des écoles à Abbeville, Ailly-Haut-Clocher, Aire en Artois, Amfreville, près Caen, Amfreville-la-Campagne, Amiens, Avremesnil, Aumale, Auxy-le-Château, Bapaume, Bayeux, Beaufour, Bennetot, Bernières, près Caen, Bolbec, Bourt et Quillebeuf, Bouville, Briqueville, près la Mer, Caen, Calais, Carrouges et Tillières, Cergy-lès-Pontoise, Notre-Dame de la Chapelle, Cherbourg, Crécy en Ponthieu, Crèvecœur, La Délivrande, Dingoville, Dozulé et Saint-Léger de Boissy, Fécamp, La Ferté-Fresnel, Flichecourt, Gaillon, Gravelines, Guillemécourt, Guines, Harfleur, Hesdin, Houppeville, Langrune, Launay, Letteguive, Louviers, Lyons-la-Forêt, Montivilliers, Montmartin, Montreuil-sur-Mer, Neuilly-L'Évêque, Neuilly au diocèse d'Amiens, Offranville, Oresmaux, Pecquigny, Pont-de-l'Arche, Préaux, Rames, Saint-Paul-en-Artois, Saint-Riquier, Saint-Saturnin, près Aumale, Saint-Saulieu, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Saint-Valery-sur-Somme, Valognes, Vaudreville, Vignacourt, Vire. — On mentionne dans cet inventaire 6 cahiers de lettres originales du père Barré sur divers sujets de la vie spirituelle, qui furent imprimés à Paris chez François Le Cointe.

D. 437. (Liasse.) — 81 pièces, papier; 29 pièce, parchemin.

1591-1785. — Contrats d'acquisition et titres de propriété de maisons rues de l'Épée, des Maîtresses, de la Prison ou Croismare, paroisse Saint-Nicaise et rue des Bons-Enfants, en face de Saint-Martin-sur-Renelle. — Vente d'une maison rue de l'Épée, qui depuis servit aux Écoles gratuites de la Providence, par Charles Le Cordier, sieur de La Pille, président en la Chambre des Comptes de Normandie, à Nicolas Le Cordier, sieur du Tronc, président en la même Chambre; — par Georges Le Cordier, baron de Launc, à Marguerite Du Bosc, dame d'honneur de la Reine, veuve de Jean de Beaulieu, sieur du Beethomas; — par messire Louis Le Cordier, sieur du Tronc, à Jean de La Mare, secrétaire des finances du duc d'Orléans; — par Marc-Antoine Hellouin, sieur de Langerie, héritier pour partie de Jean de La Mare, son aïeul maternel, à Pierre Fauvel, sieur de Touvens, seigneur d'Hacqueville, président en la Grand'Chambre du Parlement. — Jean-Baptiste Fauvel, conseiller au Parlement, fils dudit Pierrre Fauvel, reconnaît que la maison de la rue de l'Epée, achetée sous le nom de son père, l'a été pour le compte et au profit de la maison des Écoles charitables des filles de l'institut du feu R. P. Barré, associées à l'Hôpital-Général de Rouen. — Traité de mariage entre Charles de La Porte, sieur de Montagny, Franboysier, Bruquedalle, fils de Tanneguy de La Porte, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, président en la Cour de Parlement, et de feu dame Françoise de Marbeuf, dame d'honneur de la Reine, et Marguerite Du Bosc, fille de feu Léonor Du Bosc, châtelain de Radepont, et de Marie de Gonnelieu. — Vente par Gilles et François Crespel à Jean Nicolas de Lespinay, seigneur et patron de Montigny, de la maison de la rue des Maîtresses; — par Pierre Hébert, curé de Crevon, aux Sœurs de la Providence de la maison de la rue de la Prison; — par Jean-Louis Le Roux, sieur de La Motte, en son nom et au nom de sa belle-sœur et de ses frères, aux mêmes religieuses, de la maison de la rue des Bons-Enfants. — Baux.

D. 438. (Liasse.) — 74 pièces, papier; 35 pièces, parchemin.

1694-1785. — Rentes au profit des Sœurs de la Providence de Rouen; actes de constitution et de révalidation. — Contrat par lequel messire Claude de La Place de Fumechon, prêtre, seigneur de Grainville, conseiller du

Roi au Parlement de Rouen, donne à l'Hôtel-Dieu de Rouen 11,000 livres, à charge de lui payer 550 livres de rente pendant sa vie et après sa mort, de payer à perpétuité 300 livres de rente aux administrateurs des Écoles gratuites et charitables de la Providence. — Fondation par Charles Ouen et Louise Liesse, sa femme, demeurant à Croisset, d'une grand'messe du très-auguste nom de Jésus à dire en l'église de Saint-Martin de Canteleu tous les deuxièmes dimanches du mois à perpétuité. — État des revenus et des charges de la maison de la Providence. — Lettre de M. de Miroménil à monseigneur de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, pour lui annoncer un prochain payement qui sera fait aux Sœurs de la Providence, ladite lettre renvoyée par l'archevêque à M. l'abbé Marescot, avec quelques lignes de l'écriture du prélat : « Envoyés la sœur Angot au Saint-Sacrement jusqu'à ce que je puisse la renfermer pour toujours à Saint-Aubin ; Mme l'abbesse do Bondeville n'en veut point. Vous savez que le dernier édit concernant les réguliers leur impose l'obligation de déposer au secrétariat le tableau des fondations ; le prieur du Valasse s'est conformé à cette loy... Faut-il écrire une lettre circulaire pour exhorter les réguliers à remplir cette obligation, ou les laisserons-nous tranquilles? »

D. 439. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1684-1725. — Devis, mémoires, quittances et autres pièces de comptabilité. — Lettres de MM. Blondeau, de Montigny-Servien, etc., à M. de Grainville-Fumechon, conseiller en la Grand'Chambre, administrateur du Bureau des valides de Rouen : « Je vous envoie la copie du contract que vous avez souhaité ; mais vous savez mieux que moi que, si vos héritiers veulent contester cet acte, ils le peuvent. Souvent les plus habiles y sont trompés, et ne sont pas déchargés au Jugement de Dieu. » — « Je me fais violence pour vous mander que vous ne donniez point ce que l'on vous demande pour la fondation de Dreux, puisque cela vous mettroit dans l'impossibilité de faire subsister les écoles que vous avez establies et que vous êtes obligé de soutenir. » — Quittances des premières supérieures des Écoles de Paris, sœurs Marie Deschamps, de Saint-Nicolas, Bugnatre, Hadre, Marie Peny, Barbe Ruelle, Darcy. — Frais de l'inhumation de feu Mlle de Montfreville à Saint-Godard de Rouen. — « Mémoire des sommes payées par le sieur de Lespiney de Montigny pour faire les réparations nécessaires au jardin de Montfreville dans les années 1717, 1718 : » « payé pour 220 arbres, tant pescliers que poiriers, acheptés des jardiniers d'Orléans à 3 sous pièce ; — 130 cintes achetées à Montigny et 34 poiriers, 667 livres ; » — 222 journées d'homme à faire des murs de bauge, payées à raison de 15 sous la journée au maître, 12 sous aux ouvriers ; — prix de la journée du maçon 18 sous, de celle du manœuvre 12 sous.

D. 440. (Liasse.) — 196 pièces, papier.

1725-1735. — Devis, mémoires, quittances et autres pièces de comptabilité. — MMmes Fleury et Blascher, sœurs de la Providence, tenant les écoles de Saint-Martin d'Amfreville ; lesdites écoles obligées à payer 20 sous de rente aux obits de l'église paroissiale. — Mme Le Febvre, supérieure des Écoles de l'Enfant-Jésus faisant sa résidence à Saint-Martin de Vaucelles, près Caen. — Payements faits à l'abbé Le Baillif-Mesnager, docteur en Sorbonne, chanoine de Rouen ; et au père Devaulx, correcteur des Minimes. — A Rouen en 1726, 1 jour de plâtrier et 1 jour de manœuvre, 1 livre 19 sous. — A Saint-Maur, journée de plâtrier 1 livre 10 sous, de manœuvre 18 sous, d'un jeune garçon plâtrier 8 sous. — A Montfreville, journée de maçon 20 sous, de manœuvre 16 sous. — A Rouen en 1731, 3 journées et demie de jardinier 3 livres 15 sous, maçon et couvreur 22 sous par jour, manœuvre 16 sous. — A Fécamp en 1733, maître maçon 18 sous, autre 16 sous, manœuvre 10 sous, charpentier 15 sous par jour et la collation. — Prix du cidre à Rouen en 1732, 34 livres le muid.

D. 441. (Liasse.) — 170 pièces, papier.

1735-1739. — Devis, mémoires, quittances et autres pièces de comptabilité. — Payements faits aux pères Lauret, supérieur de l'Oratoire ; — à Jean-Baptiste Pillié, supérieur du convent des Minimes de Rouen ; — à Huart, vicaire provincial et directeur de la Providence ; — à MM. Fleury, Herry de Saint-Aubin, Bons, Dambourney, gouverneurs et administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Rouen. — Rente de 6 livres par an affectée sur la maison de la rue de l'Épée, au profit des Carmes, pour la fondation faite par MM. de Cormeilles de Tendos, en 1539, de l'*Ave verum* à chanter tous les jeudis. — Prix à Rouen, en 1735 : journée du manœuvre 15 sous, du maçon 22 sous, de son manœuvre 16 sous, du menuisier 20 sous, du couvreur de chaume 22 sous, de son manœuvre 14 sous. — En 1736, le muid de cidre 28 livres ; le cent de chaume 9 livres. — « Devis d'un bâtiment qu'il convient faire pour la construction d'une chapelle pour les dames de la Providence (Hougnard, entrepreneur), prix 4,673 livres. »

D. 442. (Liasse.) — 279 pièces, papier.

1742-1750. — Mémoires, quittances et autres pièces

de comptabilité.—Payements faits aux pères Landieu, directeur des Filles de la Providence, Boucher, Salembier, religieux Minimes;—au père Roucellet, supérieur de l'Oratoire; — à Denize, curé de Fresne-l'Archevêque, chapelain titulaire de la chapelle de Saint-Louis en l'église Saint-Herbland; — à MM. Jacques-Marin Gruchet, maire de Fécamp, Danet, avocat des religieuses. — Prix de la journée d'un couvreur en tuile et en ardoise et de son manouvrier à Fécamp, en 1747, 1 livre 8 sous, non compris la collation; —d'un plâtrier 1 livre 8 sous; —de son manœuvre 15 sous, à Rouen, en 1748. — Lettres de MM. de Cerny, Coquerel, le chevalier Dastron, Danbeuf, Grantemenil, Helix d'Hacqueville, Du Longprey, de l'abbé de Plainville, relatives à des rentes.

D. 443. (Liasse.) — 284 pièces, papier.

1751-1776. — Mémoires, quittances et autres pièces de comptabilité.—Payements faits aux pères Petit, Hubert, correcteurs des Minimes;— à Claude de Visant, directeur de la Providence (250 livres par an);—à Joly de Chavigny, supérieur de l'Oratoire; — à MM. Mabire, supérieur de Joyeuse, Édet, vicaire de Saint-Nicaise, confesseur des Sœurs (250 livres par an); Barabé, curé d'Aumale. — Mémoires des meubles des écoles d'Auxy-le-Château, Lyons, Saint-Maurice;— de l'école de M. le comte de Laune. — A Aumale, frais de maladie des sœurs Foliot et Lamory; visites de MM. Boequet, chirurgien, Marteau, docteur en médecine, à 5 sous la visite; — à une femme pour avoir gardé une des sœurs pendant 60 jours, 12 livres; — à un voiturier pour avoir mené d'Aumale à Rouen deux sœurs malades, 48 livres;—1 pain de sucre à 17 sous la livre.— A Rouen, frais d'inhumation d'une sœur, 18 livres; — 7 journées de plâtrier 9 livres 16 sous, 7 journées de son manœuvre 5 livres 2 sous, en 1770; — journée de plâtrier et de manœuvre 2 livres 8 sous, en 1775. — Marché avec M. Dubois, chargé de l'administration du temporel des dames de la Providence, pour la construction d'un salon en leur jardin de la rue de l'Avalasse hors Bouvreuil, au bas du jardin des Huguenots.

D. 444. (Liasse.) — 276 pièces, papier.

1777-1787. — Mémoires, quittances et autres pièces de comptabilité.—Payements faits aux pères Norbert, prieur, Archange Meyere de La Croisette, Alexandre Dupont, procureurs des Grands-Carmes de Rouen;—à Collet Des Brunetières, prêtre de l'Oratoire; — à MM. Marescot, archidiacre; Vauquelin, directeur des religieuses; La Croix, titulaire de la chapelle Saint-Louis. — A Rouen, prix de la journée du plâtrier 32 sous, du manœuvre 1 livre, en 1785; du maître plâtrier et du charpentier 35 sous, en 1786.

D. 445. (Liasse.) — 31 pièces, papier; 6 pièces, parchemin.

1626-1788. — Contrats de fondation d'Écoles de la Providence. —Donation par Louis Guillemard, curé de Beuzeville, à Pierre Fauvel, sieur de Touvens, conseiller du Roi au Parlement, de 3 pièces de terre en ladite paroisse, à charge d'y faire bâtir une maison de 3 aitres pour les causes et motifs que ledit Guillemard a déclarés au sieur de Touvens, dont les parties sont demeurées d'accord. — Donation par messire Berruyer de 9,000 livres pour l'établissement de 3 sœurs à Fécamp; — maison achetée de Marie de Becquet, fille de Nicolas de Becquet, sieur du Verger, docteur en médecine. —François Morel, receveur-payeur des gages de la Chambre des Comptes, pour procurer aux femmes et filles de Bennetot et des paroisses d'Ipreville, Hattanville, Fauville, Sainte-Marguerite et Normanville jusqu'à concurrence de 70 personnes, les instructions dont elles ont besoin pour apprendre à lire et à écrire et être enseignées en la religion catholique, fonde à perpétuité une école gratuite et charitable de Sœurs de la Providence à Bennetot; il donne à cet effet une maison et 150 livres de rente; acceptation par messire Robert Fauvel, sieur d'Hacqueville, administrateur de la communauté. — Sœur Groult, de la Providence, reconnaît avoir reçu de M. Thomas, receveur de la mense abbatiale de Saint-Étienne de Caen, au nom de l'archevêque de Rouen, abbé dudit monastère, 21 livres à titre de gratification pour avoir tenu les écoles à Saint-Nicolas et Saint-Ouen de Caen. — Donation par Françoise Hertel d'un logement et de 230 livres de rente pour une école gratuite en faveur des jeunes filles de Ganzeville et de La Roquette, de Tourville et Toussaints; confirmation de cette fondation par lettres patentes de Louis XVI. — Lettres de Miroménil et du cardinal de La Rochefoucauld.— Rentes de la communauté de la Providence.

Sœurs des Écoles Charitables de Rouen, autrement dites Sœurs-Grises.

D. 446. (Liasse.) — 47 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1628-1757. — « Mémoire instructif de l'établissement des écoles publiques et gratuites pour les pauvres filles de la ville et faubourgs de Rouen; » son commencement rapporté à 1669; « Mlle Marie de Houdemare, première fondatrice et supérieure, s'adressa au Bureau des pauvres valides et prit quelques sœurs pour commencer lesdites écoles, les

nourrit et entretint en sa propre maison de la Madeleine, et pria MM. les administrateurs de veiller sur les écoles, ce qu'ils acceptèrent; elle leur donna pour directeur spirituel M. de Montaigu, très-digne prêtre du séminaire archiépiscopal, lequel leur donna les règlements qui s'observent en ladite maison jusqu'à ce jour. » — Articles arrêtés au Bureau, le 17 juillet 1674, pour l'établissement des écoles. — Arrêt de la Cour de Parlement: « La délibération du Bureau contenant lesdits articles sera exécutée selon sa forme et teneur, et, ce faisant, la nomination faite par les directeurs de Marie Louvet pour supérieure au lieu de Marie d'Houdemare, démissionnaire en sa faveur, subsistera; les directeurs maintenus dans le pouvoir de lui nommer un successeur le cas arrivant, sans préjudicier au droit des administrateurs du Bureau de veiller, ainsi qu'ils aviseront bien, à la manutention des écoles; toutefois, ces derniers ne pourront visiter la maison, ni rien ordonner sur la conduite d'icelle. »—« Mémoire pour les commissaires-administrateurs du Bureau des pauvres valides de Rouen, poursuite et diligence des directeurs des escoles gratuites des pauvres filles contre Marc-Antoine et Eustache Dandasne, sieurs de Quievreville, héritiers aux propres paternels de Marie Houdemare. » —Donations par Jacques-Léonor Du Héquet, l'un des 200 chevau-légers de la garde du Roi; — par Mme la présidente de La Haye aux Sœurs des écoles.— Mémoires, correspondance concernant les vingtièmes et les droits d'amortissement. — Remontrance au Roi au sujet du vingtième 1749 (copie).

D. 447. (Liasse.) — 73 pièces, papier; 13 pièces, parchemin.

1553-1756. — Fondations d'Écoles Charitables à Rouen, paroisse Saint-Denis, rue de la Madeleine, par Marie Houdemare; — paroisse Saint-Éloi, par dame Catherine Huet, veuve de Louis Graindor; — paroisse Saint Godard, par Louis de Moy, conseiller-auditeur en la Chambre des Comptes; — paroisse Saint-Maclou, par dame Marie Fremont; — paroisses Saint-Paul et Saint-Vivien, par deux sœurs, Damienne et Élisabeth Mirault; — à Saint-Sever, par une personne de considération et de piété qui voulut rester inconnue; » —à Sotteville-lès-Rouen, par messire François de La Fosse, prêtre-chanoine théologal et pénitencier de Rouen. — Contrat par lequel Marie Houdemare « meue de piété et charité envers les pauvres filles de la ville de Rouen et considérant l'utilité des escoles publiques dudit Rouen pour l'instruction gratuite desdites pauvres filles et leur apprendre à lire et enseigner la doctrine chrétienne, donne au Bureau des pauvres valides un ténement de trois maisons, rue de la Madeleine, qui seront affectées pour tenir ladite école desdites pauvres filles et pour servir de logement et d'azille aux maîtresses qui seront employées aux écoles, suivant l'intention de ladite dame de Houdemare, laquelle veut bien, sans engagement, y appliquer ses soings charitables pendant sa vie. » — État du bien de Marie Houdemare; — son testament. — Titres de propriété des maisons cédées anciennement connues sous le nom de *la Chasse* et ayant appartenu à Richard Grisel, Jacques de Civille, sieur de Pelletot, vicomte de l'Eau, ayant épousé Anne Pillée, veuve de Pierre Le Cordier, marchand de draps de soie. — « Articles arrêtés entre MM. les directeurs de la communauté des maîtresses des escolles publiques et gratuites pour l'instruction des pauvres filles de la ville de Rouen et M. le prieur de Ceaux, exécuteur du testament de feu monseigneur l'évêque d'Olone, pour l'établissement de deux semblables escoles en la ville de Belac, au diocèse de Limoges. »

D. 448. (Liasse.) — 22 pièces, papier; 9 pièces, parchemin.

1628-1787. — Titres de propriété de la maison de la rue Coupegorge, où s'établirent les Sœurs des Écoles Charitables de Rouen. — Vente par messire Charles de Croismare, chevalier, sieur de Saint-Just, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et Henri de Croismare, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, fils et héritier de Jacques de Croismare, général en la Cour des Aides, à Centurion de Cahagnes, avocat au Parlement, d'un ténement de maisons appliquées en deux louges en la paroisse Saint-Laurent, rue Coupegorge; — du même ténement par Georges de Cahaignes, sieur de Lescure, à François de Bailleul, sieur de Rumare, conseiller au Parlement, ayant épousé Anne Deshommets; — par ledit de Rumare aux maîtresses des Écoles des pauvres filles. — Procès-verbal de l'état de la maison de la rue Coupegorge. — Vente par messire Jacques Agasse, curé de Launay, sieur Duclair, héritier de Charles Du Buse, son frère utérin, aumônier de la duchesse d'Orléans et premier aumônier de l'artillerie de France, à la maison des Sœurs maîtresses d'écoles de charité publiques et gratuites des pauvres filles de la ville et faubourgs de Rouen de 120 livres de rente foncière sur une maison rue des Bons-Enfants. — Constitutions de rentes.

D. 449. (Liasse.) — 113 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1732-1739. — Procès des Sœurs des Écoles Charitables de Rouen avec la dame Thorel, veuve de René Anvray, au sujet de l'allée de la maison de la rue Coupegorge. — Mémoires, suppliques, sommations, productions de pièces;—sentence du lieutenant de la vicomté contre la dame Thorel.

D. 450. (Liasse.) — 120 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1734-1740. — Procès en appel des Sœurs des Écoles Charitables avec la dame Thorel; plans de maisons, copies de pièces, mémoires imprimés. — Arrêt de la Cour de Parlement, du 27 mai 1740, qui ordonne que les parties feront incessamment et à la première réquisition de l'une ou de l'autre redresser, par moitié et à frais communs, le pilier de pierre étant au bout de l'allée commune, et condamne la dame Thorel aux deux tiers des dépens.

D. 451. (Registre.) — In-folio, papier, 16 feuillets.

1785-1790. — Journal de recette de la communauté des Sœurs des Écoles Charitables. — Reçu de notre supérieur, exécuteur testamentaire de Mlle de Vatteville, 1,200 livres comme dédommagement des dépenses de la communauté; 500 livres pour faire célébrer à perpétuité une messe chaque mois; 450 pour un annuel de messes; 300 livres pour être distribuée à chacune des sœurs au nombre de 18, une somme de 16 livres 13 sous 4 deniers. — Les comptes sont signés par MM. Bordier et Osmont, vicaires généraux de l'archevêché.

Sœurs d'Ernemont.

D. 452. (Liasse.) — 85 pièces, papier; 11 pièces, parchemin.

1712-1789. — Lettres patentes, contrats de fondation en faveur des Sœurs d'Ernemont, mémoires, correspondance concernant le dixième et les droits d'amortissement. — Copie de lettres patentes de Louis XV, de l'année 1729, par lesquelles il confirme l'établissement des Sœurs des Écoles Chrétiennes gratuites pour y élever et former des filles capables d'enseigner gratuitement à lire, écrire, calculer, de faire le catéchisme aux personnes de leur sexe, panser les plaies et avoir soin des pauvres malades dans les lieux de la campagne où elles seront envoyées, laquelle communauté demeurera établie à Rouen, sous l'autorité immédiate et entière de l'archevêque. Ces lettres autorisent en même temps l'achèvement de la maison commencée au faubourg Beauvoisine. On y rappelle que, par les déclarations de 1698, 1700, 1724, il avait été ordonné qu'il serait établi, autant qu'il serait possible, des maîtres et maîtresses d'écoles dans toutes les paroisses où il n'y en avait pas encore; — qu'à cet effet, dans les lieux où il n'y avait point d'autres fonds, il serait permis d'imposer sur les habitants, pour l'établissement des écoles, jusqu'à concurrence de 150 livres pour les maîtres, 100 livres pour les maîtresses. — « Mémoire qui explique les raisons des demandes contenues dans la requête présentée à l'archevêque de Rouen par les supérieurs des maîtresses d'écoles d'Ernemont. » Leur établissement est attribué au désir qu'avait monseigneur de Colbert d'avoir des filles qui fussent toutes à lui et pour son diocèse; tandis que les Sœurs de la Providence s'étaient maintenues dans une entière indépendance de l'ordinaire; — les Sœurs d'Ernemont fondées à Ernemont par le seigneur du lieu, appelées au faubourg Cauchoise par monseigneur d'Aubigné; humbles commencements de la communauté qui faillit être ruinée par la réduction des rentes et la révolte de quelques sœurs. — Fondation de Dorothée Théodore de Vandime, veuve de Barthélemy de Saint-Ouen, seigneur d'Ernemont, fondateur de l'hôpital et des Écoles gratuites d'Ernemont; elle donne 600 livres de rente pour nourrir, loger et instruire 3 pauvres petites filles orphelines, une d'Yvetot, de la famille et alliance de Feugueray, curé d'Ernemont; une de la paroisse de Boissay, de la famille et alliance des Cauchois, et les 3 autres de la paroisse d'Ernemont. — 1,200 livres léguées par monseigneur de Colbert, archevêque de Rouen, aux Sœurs d'Ernemont. — Dispense accordée par Jean-Jacques Outin, curé de Saint-Godard, aux Sœurs d'Ernemont, moyennant une indemnité de 18 livres par an, de faire leurs pâques à la paroisse, d'y faire le pain bénit et d'y être inhumées. — Indulgence du pape Pie VI. — Enregistrement des inhumations. — État des rentes.

D. 453. (Liasse.) — 67 pièces, papier; 21 pièces, parchemin.

1722-1788. — Contrats de fondation d'Écoles des Sœurs d'Ernemont, à Saint-Nicolas d'Alihermont, par les habitants (120 livres de rente; la sœur instruira les filles chrétiennement, les sollicitera et soignera, quand elles seront malades; comme il y a obligation pour les Sœurs de revenir tous les ans au noviciat pendant les mois d'août et de septembre, les habitants d'Alihermont fourniront, à leurs dépens, la voiture nécessaire pour porter et rapporter la maîtresse d'école, ses habits et équipages d'Alihermont à Rouen); — à Auppegard, par Charles-Adrien Fleury, curé, et Mme Gondrée (140 livres de rente); — à Bailly-en-Rivière, par Marie-Catherine de Pardieu de Maucomble, veuve de messire Henri-Charles Le Veneur (150 livres de rente); — à Braquetuit, par Nicolas Taine, curé (capital de 2,600 livres); — à Bazincourt-sur-Epte, par Joseph Faugueur, curé; à Bellencombre et à Clères, par Mme d'Orléans, en exécution des volontés de messire Martel, comte de Clères; — à Boisguillaume, par Damienne et Élisabeth Mirault; — à Bolbec, par André Marescot, chanoine de Rouen, en exécution des volontés de Adam-Charles Esmangard, docteur en Sorbonne, archidiacre du Grand-Caux, vicaire général

de l'archevêque de Rouen ; — à Boscroger, par Anne Le Duc, veuve de Vincent Cousin, négociant à Rouen ; — à Notre-Dame de Bretteville, par Jean Gaquerel, curé ; — à Carville, par une personne de piété et Nicolas Mirault ; — à Celloville, par Catherine Germain ;—à Charleval, par les paroissiens, qui affectèrent à l'école les revenus d'un hôpital détruit depuis longues années ; — à Cléville, par Joseph Dumouchel, curé ; — à Cliponville, par Jean Clouet de Ruquemare et Adrien Le Febvre-Rose, curé.— Arrêts du Parlement pour l'homologation des contrats. — Demande de deux sœurs pour la paroisse de Bacqueville par le marquis de Bacqueville. — Lettres de MM. Duval, curé de Cany, et Cherfils, relatives aux écoles de ce bourg. — Mémoire des meubles donnés à l'école de Celloville, avec indication de leur valeur.

D. 454. Liasse.) — 53 pièces, papier ; 18 pièces, parchemin.

1638-1789. — Contrats de fondation d'Écoles de Sœurs d'Ernemont à Déville, par M. Mirault, qui avait voulu rester inconnu, et par Catherine Dumaine Des Castelets ; — à Dondeville, par Mme Anne Le Duc, veuve de Vincent Cousin, négociant à Rouen ; — à Draqueville, par Pierre Frérot, curé ; — à Écretteville, par Pierre Le Cerf, sieur d'Iquelon ; — à Envermeu, par les paroissiens (délibération revêtue de 33 signatures) ; — à Envronville, par Pierre Lengané, curé, et Catherine Lemoyne ; — à Étouteville, par dom Vincent Barquier, prieur de la Chartreuse de Saint-Julien, près Rouen ; Étienne Lasnon, curé, et le président de Motteville ; — à Étrépagny, par Marie-Françoise Galland, veuve de messire Nicolas Bailly de Beire, chevalier, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, baron et haut justicier d'Étrépagny, et par demoiselles Geneviève-Thérèse et Anne Grandin de Mansigny (mémoire des meubles que Mme de Beire a fournis aux Sœurs et de la dépense de l'inhumation de la sœur Hamel) ; — à Étreville et La Haie-Auberée, par Mme Guillard et Louis de Bonsens Des Epinets, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, prieur commendataire de Beaulieu. — Arrêts d'homologation des contrats par la Cour de Parlement.—Lettre de M. Hubert, curé de Dangu ; les fabriciens sont convenus de compléter la somme de 250 livres pour la pension de la sœur ; ils désirent que celle qu'on leur enverra soit en état de traiter les malades et surtout les pauvres. — Lettre du curé de Duclair ; les 50 livres demandées en sus des 200 livres du prince de Lorraine, abbé de Jumiéges, sont assurées à la sœur qu'on voudra envoyer.—Mention dans un contrat d'une inondation à Étrépagny, en 1645 ; — du nombre de 150 à 180 enfants à l'école de Dondeville, vers 1780.

D. 455. (Liasse.) — 49 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1700-1784. — Contrats de fondation d'Écoles des Sœurs d'Ernemont à Fauville, par M. Esmangard, vicaire général ; — à Fontaine-la-Mallet, par M. J. B. Prévost, curé ; — à Forges-les-Eaux, par deux personnes de piété (Le Rat, curé, et M. Thomas Du Fessé de Bosmelet) ;— à Fourmetot, par M. Jean-Baptiste Guillot de La Houssaye, sieur de Fourmetot, et Madeleine Le Cauchois, son épouse ; — plus tard par messire Jean-Baptiste Delarue, docteur de Sorbonne, chanoine de Notre-Dame de Rouen, et Nicolas Marie Delarue de L'Épinay, trésorier de la même église, seigneurs et patrons de Fourmetot ;—à Frauqueville, par Mme Anne Le Duc, veuve de Vincent Cousin, négociant à Rouen ; — à Freneuse, par la même ; — à Frèquienne, par Mme Anne Blondel, veuve de messire Nicolas Romé, chevalier, seigneur de Frèquienne et baron de Becerespin, conseiller au Parlement de Normandie ; ladite dame « désirant participer aux prières des pauvres qui sont dans l'hôpital et écoles gratuites et charitables establys en la paroisse d'Ernemont... donne audit hôpital, acceptant par Pierre Clément, docteur de Sorbonne, grand-vicaire..., et par Pierre Feugueray, curé, administrateurs, une pièce de terre où elle fera bâtir une maison pour le logement de deux sœurs, et 400 livres de rente. Les Sœurs sauront saigner, donner des remèdes pour les maladies internes, panser les playes... ; elles se serviront des *remèdes du Roi* qui se débitent à Paris, et autres bons remèdes expérimentez... ; elles enseigneront les petites filles de la paroisse, leur montrant à lire et à écrire, et instruisant de la doctrine chrétienne, les conduiront tous les jours à la sainte messe..., leur apprendront des ouvrages, comme à faire de la dentelle, à coudre, à tricoter... ; en cas qu'il ne s'en trouve pas le nombre de 60 à enseigner dans ladite paroisse de Frèquienne, elles en pourront prendre des autres paroisses jusqu'au dit nombre et feront le tout gratuitement... ; elles logeront de plus 4 petites filles orphelines. » — La fondatrice se réserve, à elle pendant sa vie et après son décès à son fils, la nomination des deux sœurs.

D. 456. (Liasse.) — 55 pièces, papier ; 6 pièces, parchemin.

1715-1785. — Contrats de fondation d'Écoles de Sœurs d'Ernemont à Gamaches, par messire Louis de Bonnechose, doyen et curé de Gamaches (la maîtresse d'école sera agréée par le curé et par les principaux habitants ; si elle ne remplissait pas exactement ses devoirs, sur leur plainte, la communauté serait obligée de la rappeler et de la remplacer dans un délai de deux mois) ; — à Grainville-

sur-Fleury, par Jacques-Hector de La Cour, ci-devant chevau-léger de la garde du Roi; — à Grainville-sur-Ry, par Jacques-Christophe de Germont, chevalier, conseiller en la Grand'Chambre du Parlement de Normandie; — à Graville, par J.-B. Le Prévost, docteur en théologie, conseiller, commissaire député en la Chambre souveraine du clergé; — à Gruchet, par François de Creil, marquis de Creil, intendant de Metz; Jérôme d'Argouges de Rannes, sieur de Fleury, lieutenant civil de la ville et prévôté de Paris; Marie-Françoise de Creil, son épouse, en exécution des volontés de Mgr François d'Argouges, évêque de Vannes, abbé du Valasse, dont ils étaient héritiers; — à Hautot-Saint-Sulpice, par Adam-Charles Esmangard; — à Hauville, par deux personnes de piété et Nicolas Ducastel, curé de Saint-Thurien; — à La Crique, par messire Louis-Robert Le Cerf, chevalier, seigneur d'Iquelon, conseiller en la Cour des Comptes de Normandie; — à La Feuillie, par Nicolas Du Bloc, officier invalide. — Projet de fondation d'une école à Gonfreville-l'Orcher, par messire Louis-Jacques de Malasise, en exécution des volontés de son frère, messire Pierre-Philippe-Jacques de Vitry, chevalier, sieur d'Orcher. — Deux lettres du curé d'Heudicourt, au sujet de sœurs à envoyer en sa paroisse. — Promesse par M. Du Chilleau, abbé du Valasse, de payer 90 livres pour la sœur de Gruchet : « Je suppose que vous aurez assez de crédit sur l'esprit de mes religieux pour les engager à en faire autant; ils s'y porteront d'autant plus sûrement, qu'ils sont accoutumés à faire beaucoup de bonnes œuvres dans le pays et que tout le monde y rend justice à leur zèle et à leur charité. »

D. 457. (Liasse.) — 63 pièces, papier; 28 pièces, parchemin.

1610-1786. — Contrats de fondation d'Écoles de Sœurs d'Ernemont à La Haye-Aubrée, par Louis de Bonsens Des Épinets, abbé de Beaulieu; — à La Remuée, par Mme Anne de La Mare, dame de Rebomare et de Marétosse, veuve de messire Pierre Nicolas de Moy, chevalier, seigneur d'Ectot-l'Auber, conseiller en la Grand'Chambre du Parlement de Rouen; — à Longpaon, par la fabrique; — à Limésy, par Nicolas-Robert Lemasson, chevalier, seigneur des fiefs de Pelletot et Etainnemare, à Limésy, et conseiller en la Grand'Chambre du Parlement; — à Londinières, par Isaac Papillault, grand pénitencier du diocèse, au nom de plusieurs personnes de piété, membres du chapitre de la cathédrale de Rouen, notamment de M. Damoinville, qui avait donné 1,500 livres; — à Longchamp, par Mlle Annette Courageux. — Copie d'une lettre écrite à Mme la duchesse d'Enville par M. Le Ber, supérieur de la communauté d'Ernemont au sujet des frais à prévoir pour l'établissement d'une École de Sœurs d'Ernemont à La Roche-Guyon; — quittance relative à la sœur de Lillebonne.

D. 458. (Liasse.) — 93 pièces, papier, 10 pièces, parchemin.

1666-1789. — Fondation d'Écoles de Sœurs d'Ernemont à Monchaux, par les paroissiens; — à Montivilliers, par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu : il y aura deux sœurs; elles respecteront le droit des administrateurs; elles veilleront sur les malades, instruiront les pauvres, les conduiront à l'église, les soigneront et pourront même les médicamenter dans de légères maladies; elles tiendront toute l'année, à l'exception des mois d'août et de septembre, les écoles de charité, et ce dans ledit hôpital et non ailleurs; — à Morienne, hameau de Sainte-Marguerite-lès-Aumale, par demoiselle Françoise Saunier; — à Neufchâtel, par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu; — à Notre-Dame de Blosseville-Bonsecours, par demoiselle Marie-Madeleine Méry; — à Notre-Dame-des-Champs, par Mme de Germont; — à Ouville-l'Abbaye, par la fabrique de l'église et la marquise d'Aché; — à Pavilly, par Pierre-Robert Le Roux, baron d'Esneval et d'Acquigny, vidame de Normandie, président à mortier honoraire du Parlement de Rouen; — à Puisieux, par messire Philippe Thomé, sieur de Ferrières, conseiller au Parlement de Paris, en exécution des volontés de son beau-père Pierre-François Ogier, grand audiencier de France; — à Quévreville-la-Milon, par plusieurs personnes de piété qui n'ont voulu être nommées, plus tard par dom Vincent Barquier, prieur de la Chartreuse de Saint-Julien, près Rouen; — à Rieux et Monchaux, par Pierre Bigot, tailleur à Paris; — à Roncherolles-en-Bray, par Jean, Marie-Madeleine et Élisabeth Thierrée; — à Rouville, par les héritiers et exécuteurs testamentaires de messire Robert-Louis de Romé, curé. — Lettre de M. Démarest, curé de Rougemontier; 200 livres de rente ont été léguées par son prédécesseur pour l'entretien d'une maîtresse d'école; la paroisse ajoutera 50 livres pour compléter la somme de 250 livres de rente jugée nécessaire par la communauté d'Ernemont. — Lettre de Mlle Saunier, fondatrice de l'école de Morienne, à M. Bridelle, vicaire général : « Aidez-moi à perfectionner et à consommer la bonne œuvre dont Dieu a voulu que j'aie été l'instrument et à laquelle vous avez travaillé avec un zèle également vif et éclairé. »

D. 459. (Liasse.) — 57 pièces, papier; 11 pièces, parchemin.

1705-1787. — Fondation d'Écoles de Sœurs d'Ernemont à Saint-Jean-du-Cardonnay, par Pierre Geré; — à Sainte-Marguerite-sur-Fauville, par Pierre Le Cerf, seigneur et patron de Sainte-Marguerite et d'Iquelon; — à

Saint-Paër, par une personne de piété et par Marguerite Blondel, veuve de Jean-Noël Duchemin ; — à Saint-Pierre-de Manneville, par Marie Blondel, dame d'Hardouville, chanoinesse en l'église métropolitaine de Rouen, et Michel-Louis Méry, sieur de Villers, ancien premier échevin de Rouen, en son nom et se faisant fort pour son frère Claude-Nicolas-Méry, sieur de Berthenouville, vicaire général du diocèse de Bayeux; — à Saint-Riquier-en-Rivière, par messire Charles de Héron, chevalier, seigneur de Neuville et Saint-Suplix; M. Dabo, curé; demoiselle Jeanne Morin et autres ; — à Saint-Saëns, par MM. Charles-Adrien Le Clerc, curé de Montreuil; Nicolas Le Clerc, son frère, et autres; — à Saint-Valery-en-Caux, par des personnes de piété qui n'ont voulu être nommées ; — à Saint-Victor, par Antoinette-Jeanne Terisse; — à Sainte-Marguerite-sur-Duclair, par Anne Le Duc, veuve de Vincent Cousin ; — à Sommery, par dame Catherine Nicole de Maleissie, veuve de messire Louis Dumesniel, chevalier, marquis de Sommery, et par Antoine-Nicolas Dumesniel, colonel d'un régiment de dragons, son fils; — à Vaumain, par messire André-Albert Huet-Damoinville, chanoine de Rouen ; — à Vély, par M. Guillaume Le Febvre, curé; — à Vibeuf,, par Jean-Augustin de Rune, licencié en droit canon, curé. — Augmentation de 50 livres promise par Mme la comtesse Auber de Manneville, pour la sœur de Theuville.—Lettre de Du Coudray, curé de Sainte-Marguerite-sur-Fauville, « à la très-pieuse sœur Marie Le Bouteillier, en la communauté de l'Instruction Chrétienne, faubourg de Cauchoise, près la petite Notre-Dame à Rouen : « Si vous ne revenez point et qu'on ne nous envoye pas la sœur Genevieſve, je fairé tenir l'escole par provision, et, trois mois passez, nous y establirons pour toujours une maîtresse, selon la clause du contrat de la fondation. »

D. 460. (Liasse.) — 86 pièces, papier; 38 pièces, parchemin.

1588-1785. — Écoles d'Ernemont à Dieppe. — Lettres patentes de Louis XV portant extinction du monastère des religieuses Bénédictines de Dieppe, et union de leur maison de la rue du Trou et de leurs autres héritages, situés dans les paroisses d'Étran et de Colmesnil, à la maison des Filles des Écoles gratuites d'Ernemont, établies à Rouen, à charge d'entretenir au moins deux sœurs de leur institut pour tenir l'école et y instruire gratuitement les jeunes filles (imprimé). — Lettre de Mgr Dominique de La Rochefoucauld à M. Le Ber, supérieur du séminaire Saint-Nicaise, pour lui faire part de ses bonnes intentions à l'égard des Sœurs d'Ernemont : « Je tire, dit-il en finissant, beaucoup de bien de cette ville de Dieppe; il est juste que j'en répande un peu. Je vous prierai de venir me voir à Gaillon et de me mettre à portée de connoître les Sœurs d'Ernemont, comme il convient. Car je vous avoue à ma honte et confusion que je ne les connois pas. » — Délibération du maire et des échevins de la ville de Dieppe, par laquelle, pour seconder les vues de l'archevêque de Rouen qui avait accordé 400 livres de pension à la communauté d'Ernemont, il est arrêté que la ville payera à ladite communauté une somme égale, à condition qu'elle entretiendra cinq sœurs à Dieppe pour l'éducation des filles pauvres. — Titres de propriété de biens provenant des Bénédictines de Dieppe, situés à Braquemont, Étran et Colmesnil ; baux, emphytéoses. — Décret des héritages qui furent à Gilles Planquois, maître maçon; — la maison dite le *Signot*, adjugée « à Pierre Juin, dit La Plante, sergent de la compagnie de monseigneur de Cigongues, vis-admiral de France, gouverneur de la ville et château de Dieppe. » — A Dieppe, en 1719, prix de la journée d'un maître ouvrier et d'un manœuvre, 1 livre 10 sous.

D. 461. (Liasse.) — 40 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1740-1742. — Lettres patentes du roi Louis XV, portant suppression du couvent des Bénédictines de Dieppe (original). — Décret d'extinction de Mgr Nicolas de Saulx-Tavanes, archevêque de Rouen, à la mort de la sœur Constance de Granbonne, prieure perpétuelle de la communauté des Bénédictines : « Cette maison, establie depuis fort peu de temps, n'ayant jamais eu un revenu suffisant pour y entretenir le petit nombre de religieuses qui en composoient la communauté, elles auroient été réduites à emprunter de tous côtés, et enfin, accablées de dettes, sans ressource et sans crédit, elles s'estoient vues, en dernier lieu, dans la nécessité de se retirer hors de leur monastère et d'aller chercher leur subsistance dans d'autres maisons, en sorte qu'il n'y avoit actuellement (1740) aucune religieuse professe dans la maison de Dieppe. » — Information *de commodo et incommodo* au sujet de ladite suppression par Pierre-Nicolas de Moy, chevalier, seigneur d'Ectot, conseiller au Parlement, commissaire à ce député ; on y constate le mauvais état de la maison et l'utilité qu'il y avait d'en appliquer le revenu à l'établissement de deux ou trois filles pour tenir les écoles gratuites et apprendre aux jeunes filles à lire et à écrire. — Arrêt d'enregistrement des lettres patentes. — Lettre de M. Gosse, économe-séquestre, à M. Pellevé, procureur au Parlement : « Je me trouve obligé de vous représenter l'état des choses et la nécessité qu'il y a d'aller en avant, sans y perdre un moment. Outre l'état de la maison qui le demande, je puis faire entrer ici en compte l'espèce de persécution qui m'est faite par les créanciers qui viennent crier chez moi, comme

si c'estoient mes dettes. » — Cahier des charges de la communauté des Bénédictines.

D. 462. (Liasse.)— 37 pièces, papier; 7 pièces, parchemin.

1674-1789. — Fondation d'Écoles de Sœurs d'Ernemont, à Rouen, en la paroisse Saint-Gervais, par noble dame Catherine Bataille, veuve de Raoul de Manneville, sieur des Nots; — en la paroisse Saint-Godard, par M. Louis de Moy, conseiller du Roi et auditeur en la Chambre des Comptes, et par honnête fille Marie Abroutil, maîtresse des écoles de Conches (la donation de M. de Moy était antérieure à l'établissement des Sœurs d'Ernemont; il avait aumôné à l'hôpital 6,000 livres pour l'établissement d'une école de pauvres filles, au quartier Beauvoisine : les Sœurs furent chargées plus tard de cette fondation); — en la paroisse Saint-Maclou, par Adam-Charles Esmangard, docteur en Sorbonne et curé de Saint-Maclou (il fonda deux sœurs par augmentation aux quatre déjà établies : les écoles se tenaient dans des appartements autour du cimetière ou *aître* Saint-Maclou); — décret de l'archevêque de Rouen portant extinction du monastère de la congrégation de Notre-Dame (imprimé); la communauté de Saint-Louis, à laquelle furent réunis les biens de la congrégation supprimée, était assujettie à payer à perpétuité, entre les mains du curé de Saint-Maclou, 600 livres par an destinées à l'entretien des maîtresses d'écoles gratuites de jeunes filles de la paroisse, au choix du curé, sauf à lui à rendre compte à l'archevêque; — en la paroisse Saint-Patrice, par Charles-Hyacinthe Pavyot, chevalier, sieur de Bouillon, procureur général au Parlement de Normandie, et messire Louis de Brinon, chevalier, seigneur de Formoville, conseiller audit Parlement, exécuteurs testamentaires de M. Lemesle, docteur en Sorbonne, curé de ladite paroisse.

D. 463. (Liasse.) — 60 pièces, papier; 26 pièces, parchemin.

1647-1785. — Titres concernant les Écoles d'Ernemont à Yvetot.— Décret de S. E. Mgr. le cardinal de La Rochefoucauld portant suppression du monastère des Bernardines d'Yvetot et union des biens dudit monastère, tant à la fabrique d'Yvetot qu'à la communauté des Dames d'Ernemont de la ville de Rouen (imprimé). Aux termes du décret, ladite communauté était tenue d'acquitter les charges dont les biens réunis étaient affectés, de fournir trois sœurs maîtresses d'école et même plus, si l'archevêque le jugeait à propos. — Titres de fondation du prieuré des Bernardines.— Bulles de provisions de prieures.— Actes de prise de possession.—Déclarations des biens et revenus. — Lettres de l'archevêque de Rouen, François de Harlay, par lesquelles il permet à Judith Soyer, fille d'Adrien Soyer, sieur d'Intraville et de Catherine de Challon, de faire construire un monastère au bourg d'Auffay, de l'ordre de Saint-Bernard, dont elle sera dite et tenue fondatrice et bienfaitrice, la qualité de prieure étant réservée à Charlotte Doulay, prieure de Bival. — Extrait du registre du Conseil ecclésiastique de l'archevêché de Rouen; permission à Judith Soyer, religieuse professe de l'abbaye de Bival, de transférer son monastère du bourg d'Auffay au bourg d'Yvetot. — Consentement des curés, gens d'Église, gentilshommes, bailli, officiers et bourgeois d'Yvetot à l'établissement d'une maison de Bernardines. — Donation en faveur des écoles d'Yvetot par Pierre Larpenteur, curé. — Copie de son testament; il lègue 50 livres de rente pour un ecclésiastique au choix des curés ses successeurs, qui fera le catéchisme tous les dimanches en l'église paroissiale dudit bourg et principauté.

D. 464. (Liasse.) — 68 pièces, papier; 66 pièces, parchemin.

1618-1789. — Titres de propriété de biens provenant des Bernardines d'Yvetot, situés à Ancourteville, Hautot-Saint Sulpice, Vauville-les-Bans, Yvetot. — Contrats d'acquisition de messire Jacques Desmares, chevalier, sieur de Bellefosse, de Fabien Fercoq, etc.—Aveux à MM. Bigot de Sommesnil, Louis Herouval, porteurs en avant de la baronnie de Cleuville; Honoré-Camille-Léonor Grimaldi, prince de Monaco, duc de Valentinois et d'Estouteville, Jean et Antoine Selles, sieurs de Beuzeville, Abraham de Normanville, sieur du Boscaule, Adrien de Houdetot, Camille d'Albon, prince d'Yvetot.

D. 465. (Liasse.) — 131 pièces, papier; 17 pièces, parchemin.

1649-1699. — Procès entre Judith Soyer, abbesse du monastère des Bernardines d'Yvetot, se prétendant créancière privilégiée pour elle et ses nièces, religieuses en la même maison, quant au payement de sa pension et des leurs, d'une part; et Adrien Soyer, écuyer, sieur de Couronne, l'un des gens d'armes de la garde de S. M., fils de Pierre Soyer, conseiller honoraire au Parlement, frère de ladite Judith, et Hugues de La Motte, greffier en chef des eaux et forêts à la Table de marbre de Paris, créancier du même Pierre Soyer. — Pension viagère de 400 livres promise par Adrien Soyer, sieur d'Intraville, à l'abbaye de Bival, pour l'admission de sa fille Judith comme religieuse: elle sera dispensée de l'office de chœur et aura une chambre particulière, à cause d'une migraine à laquelle elle est sujette; — pension portée à 500 livres. — Contrat de mariage entre Pierre Soyer, écuyer, sieur d'Épinay, conseiller du Roi en sa Cour de Parlement, fils d'Adrien Soyer,

sieur d'Intraville et de Catherine Chalon d'une part, et Madeleine Le Marquetel, fille de Henri Le Marquetel, sieur de Saint-Aubin et de Laurence Bernière.

D. 466. (Liasse.) — 81 pièces, papier; 7 pièces, parchemin.

1700-1735. — Procès entre la communauté des Bernardines d'Yvetot, d'une part, et Hugues de La Motte, Anne Le Blanc Du Rollet, chevalier, seigneur de La Croisette, marquis de Normanville; Charles Du Bose, fermier de Barthélémy Soyer, sieur d'Intraville; Marie-Geneviève-Nicole Urseline de Turquentin, veuve d'Adrien Soyer, sieur de Couronne, d'autre part, pour le payement des pensions des demoiselles Soyer, religieuses Bernardines.

D. 467. (Liasse.) — 112 pièces, papier; 17 pièces, parchemin; 1 plan.

1603-1737. — Titres de propriété de la seigneurie du Val-Robert à Esclavelles. — Contrat par lequel noble dame Marie-Angélique de Fry, veuve de Charles de Fresne, sieur du Motel, vend aux Sœurs des Écoles gratuites charitables d'Ernemont acceptant par sœur Marie Véron, supérieure, la terre du Val-Robert pour 500 livres de rente foncière et 10,000 livres de principal. — Baux, procès, plan de la prairie des dames d'Ernemont, bornée par le ruisseau de Radiolle. — Vente par noble seigneur Charles de La Motte, chevalier, sieur de Vymont, Quiévrecourt, Esclavelles, fief Cardon et Montedelyne à noble homme Pierre de Fry, conseiller du Roi, général en sa Cour des Aides en Normandie, de 117 sous, 4 poules et un chapon, une paire de gants et tous *esteuls* que ledit sieur de Vymont avait droit de prendre sur les héritages du sieur de Fry à Esclavelles. — Lettres patentes de Henri IV par lesquelles, sur la requête de Pierre de Fry, ayant obtenu le consentement de Charles de Roussel, châtelain de Godarville et de Madeleine de La Mothe, son épouse, il consent que toutes les terres et héritages que ledit suppliant tenait en roture des fiefs de Montedeline, Cardon, Esclavelles et Quiévrecourt soient érigées en vavassorie noble avec droiture de *tor et ver* et de colombier à pied. — Aveux à Charles de Roussel, chevalier, seigneur châtelain de Godarville, Quiévrecourt, Esclavelles; — Claude-Antoine Cavelier, seigneur de Quiévrecourt; — Louis Sextius de Jarente de La Bruhière, évêque d'Orléans, abbé de Saint-Wandrille, baron de Fontaine-en-Bray, etc.

D. 468. (Liasse.) — 130 pièces, papier; 32 pièces, parchemin.

1691-1783. — Titres de propriété de biens à Chauvincourt, Fresne-le-Plan, Normanville, Périers-sur-Andelle, Routot, Sainte-Marguerite-sur-Fauville; — de rentes et de maisons à Rouen, rues Cauchoise, Ganterie, Grandpont et du Renard. — Mémoire d'ouvriers; en 1717, à Rouen, journée du maçon, 18 sous; du manœuvre, 12 sous; de filles, 8 sous; d'un homme travaillant à faire un mur en bauge, 15 sous. — Arpentage de terre à Fresne-le-Plan en 1605; indications de triéges: Le Buc, le chemin Arquois, les Condos, la Hiette, les Marlières, le Gros-Orme, l'Ormel, le Mesnil-Gerin, le hameau du Mesnil-Clac;—à Périers: le Bout-du-Coquet, la Croix-d'Ernainville, l'Épine-Pouilleuse, la fontaine Saint-Étienne, la Mare-Jumelle, la Perrelle, le Val-Ramier, les Vâtynes, le Vydurant. — Vente par Jean Du Fay à l'hôpital et maison des Écoles gratuites d'Ernemont, acceptant par Jean-Baptiste Guillot de La Houssaye, seigneur d'Oissel, etc., maire de Rouen, administrateur dudit hôpital, d'une maison au faubourg Cauchoise, rue du Renard.

D. 469. (Registre.) — In-folio, papier, 39 feuillets.

1729-1799. — « Livre de réception des Sœurs avec leurs noms de famille et ceux de religion ou communauté, le jour de leur entrée dans la maison et celui de leur réception et profession. » — Formule des vœux de pauvreté, chasteté et obéissance au supérieur de la communauté des Sœurs hospitalières et maîtresses des Écoles chrétiennes dites d'Ernemont, établies à Rouen et pour le diocèse sous le bon plaisir et l'autorité de monseigneur l'archevêque; Pion, curé de Sainte-Marie, et Le Ber, supérieurs.

D. 470. (Liasse.) — 203 pièces, papier.

1729-1787. — Compte de recettes et dépenses de la communauté des Sœurs d'Ernemont. — Mémoires, quittances, devis, pièces justificatives de comptes. — Devis de la charpente qu'il convient faire pour les Sœurs hospitalières et maîtresses d'Écoles gratuites d'Ernemont, établies en la ville de Rouen pour un bâtiment à construire hors Beauvoisine, sur le terrain appelé le Fort-Saint-Louis par elles acheté de M. Lucas. — Mémoire pour le bâtiment de la chapelle. — Marie Baudouin d'Ambray, supérieure, en 1729. — Prix de 25 mines de blé d'après les appréciations du bailliage de Rouen, 300 livres en 1780; 315 en 1781; 312 en 1782; 300 en 1783, 1784, 1785, 1786. — Prix de la journée du maçon et de son manœuvre à Rouen en 1787, 2 livres 10 sous.

D. 471. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1788. — Mémoires, quittances, pièces justificatives de comptes de la communauté d'Ernemont. — A Rouen, 12 journées de tonnelier, 18 livres; 2 journées de couvreur en ar-

doise, 3 livres 4 sous; 1 corde de bûches de chêne, 36 livres; 1 corde de bûches de hêtre, 14 livres; 1 cent de coterets de chêne, 12 livres; 1 voiture de mabon, 36 livres; — 1 cercueil pour une pensionnaire, 6 livres; — mémoire de remèdes fournis par Poidevin, apothicaire, démonstrateur en pharmacie. — Quittances de Outin, curé de Saint-Godard, pour la rente que lui payaient les Sœurs d'Ernemont comme droit d'indemnité.

D. 472. (Liasse.) — 182 pièces, papier.

1789. — Mémoires, quittances, pièces justificatives de comptes. — Cassonade blanche et brune achetée à la raffinerie de Lemoine et Chevalier et à celle de Frédéric Jore, rue des Carmes. — Mine de blé, 21 livres. — 600 de laine fine à 3 livres et 3 livres 12 sous le cent. — Maçon à Rouen, 2 jours, 3 livres 8 sous; — 1 journée de manœuvre, 20 sous. — A Anvéville, 1 journée de charpentier, 24 sous. — A Esclavelles, 1 journée de maçon, 24 sous, 1 journée de manœuvre, 20 sous.

Nouvelles-Catholiques établies a Rouen pour l'instruction des jeunes filles protestantes.

D. 473. (Volume.) — In-folio, papier, 294 pages.

1677. — « Règle d'union à Jésus-Christ des Sœurs et des communautés du séminaire de l'Union Chrestienne, » précédée d'une préface « où il est traité de l'origine de l'institut et de son progrès » et de l'approbation de monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. — Les Sœurs *de l'Union* fondées à Paris par Marie Lumagne, veuve de messire François Polailon, chevalier, conseiller du Roi en ses Conseils et son président à Raguse.

D. 474. (Volume.) — In-4°, papier, 126 feuillets.

XVIIe siècle. — « Constitutions des Sœurs de l'institut laïque des séminaires destinez pour l'instruction des Nouvelles-Catholiques et pour les autres fonctions qui regardent le service du prochain, » précédées « d'une préface et du dessein général de l'ouvrage. »

D. 475. (Volume.) — In-4°, papier, 74 feuillets.

XVIIIe siècle. — Règlement de la maison des Nouvelles-Catholiques. — Art. 7 du chapitre V : « Il y aura en chaque maison plusieurs livres, dans le premier desquels les principales circonstances de la fondation seront escriptes et en abrégé les choses notables qui arriveront dans la communauté, et qui pourroient être dans la suite de quelque édification. On écrira aussi les dons considérables et les fondations, avec les noms des bienfaiteurs et fondateurs; on ne pourra rien insérer dans ce livre sans la permission du supérieur. »

D. 476. (Volume.) — In-4°, papier, 227 pages.

XVIIIe siècle. — « Statuts et constitutions pour la maison des Nouvelles-Catholiques de Rouen, » précédés d'une préface « sur l'esprit de la maison. » — « On ne recevra que de jeunes enfants depuis 7 ans jusqu'à 13 ou 14; mais pour les grandes filles d'un âge plus avancé, elles en seront totalement exclues, comme capables de troubler le bon ordre, la paix et la tranquillité de la maison. »

D. 477. (Volume.) — In-4°, papier, 144 feuillets.

XVIIIe siècle. — « Constitutions des Sœurs de l'Institut laïque des séminaires, destinez pour l'instruction des Nouvelles-Catholiques et pour les autres fonctions qui regardent le service du prochain. »

D. 478. (Volume.) — In-4°, papier, 126 pages.

XVIIe siècle. — « Statuts et constitutions pour la maison des Nouvelles-Catholiques de Rouen, » précédés d'un mandement de monseigneur François Rouxel de Médavy, archevêque de Rouen, par lequel il commet la personne de Me Henri Cavelier, docteur en la Faculté de Paris et curé de Sainte-Croix des Pelletiers, député pour le spirituel de ladite communauté, afin de dresser les statuts et constitutions par lesquels elle doit être gouvernée sous l'autorité de l'ordinaire.

D. 479. (Volume.) — In-12, papier, 218 pages.

1675. — « Constitutions pour la maison des Nouvelles-Catholiques de Paris. » Imprimé à Paris chez François Muguet, imprimeur du Roi et de M. l'archevêque, rue de la Harpe. D'après ces constitutions les filles devaient toujours être reçues gratuitement et jamais on ne devait rien leur demander, ni pour leur entrée, ni pour leur pension pendant les trois mois de leur instruction. Le nombre n'était point limité; la maison devait en prendre autant qu'elle pouvait, dans la confiance que la Providence de Dieu, qui n'avait pas manqué dans les temps les plus difficiles, n'abandonnerait pas une maison qui était son ouvrage.

D. 480. (Volume.) — In-12, papier, 218 pages.

1675. — « Constitutions pour la maison des Nouvelles-Catholiques de Paris. » Imprimé à Paris chez François Muguet, etc... Même ouvrage que le précédent, mais dont on a supprimé à dessein les pages 60 à 198.

D. 481. (Volume.) — In-12, papier, 210 pages.

1708. — « Constitutions de la maison des Nouvelles-Catholiques de Paris. » Imprimé à Paris chez Jean-Baptiste Delespine, rue Saint-Jacques, à l'image Saint-Paul, proche la fontaine Saint-Séverin. — Au commencement se trouve l'approbation du cardinal Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris.

D. 482. (Volume.) - In-12, papier, 161 pages.

1731. — « Constitutions pour la maison des Nouvelles-Catholiques de Rouen. » Imprimé à Rouen chez Philippe-Pierre Cabut, imprimeur et libraire rue du Bec, précédé d'un avant-propos et de l'approbation de Louis Lavergne de Tressan, archevêque de Rouen. On note que « la maison des N.-C. de Rouen fut établie en l'année 1674, en vertu de lettres patentes accordées par Louis XIV; que Dieu avait béni cet établissement; que les conversions qui s'y étaient faites et s'y faisaient encore tous les jours en prouvaient l'utilité. »

D. 483. (Volume.) — In-8°, papier, 156 pages.

XVIIIe siècle. — « Exercices de piété pour la conduite spirituelle des Sœurs des Nouvelles-Catholiques, » suivi des règles du noviciat, et de « règles considérables pour une personne de communauté. »

D. 484. (Volume.) — Petit in-4°, papier, 207 feuillets.

XVIIIe siècle. — Prières, réflexions, règlements, fragments de sermons à l'usage des Nouvelles-Catholiques. — Petit recueil de la conférence qui fut faite par un père de la Compagnie de Jésus sur les constitutions du monastère de N.-D. du Refuge, le jour de saint Laurent, sur l'évangile du grain de froment. — Prières contre les sorciers et les magiciens pour la délivrance des possédées.

D. 485. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 73 feuillets.

1659-1662. — Statuts d'une association de dames établie à Rouen aux Nouvelles-Catholiques pour retirer de chez les protestants les servantes catholiques et pourvoi aux besoins des converties.—Noms des dames faisant partie de ladite association;—délibérations au sujet des démarches à faire et de la distribution des secours.

D. 486. (Registre.) — In-folio, papier, 307 feuillets.

1663-1667. — Distribution de secours par l'association de dames mentionnée en l'article précédent; au commencement, les noms des dames de la Compagnie: de Reuville, de Monchy, Thuault, Pavyot, Dehommets, Fermanel, Nory, Du Thuit Romé, de Villers, de Montigny, Du Moutier, Du Val, de Marival, Henrique, Echard, Greard, Fournier, de La Vaquerie, d'Ielon, de La Heuse, Bouchard et Puchot.

D. 487. (Registre.) — In-folio, papier, 90 feuillets.

1718-1782. — Livre des abjurations; — acte d'abjuration de Madeleine Gloria, signé par Delamotte, gardien des Cordeliers de Rouen et Guerould, aumônier du duc de Luxembourg; — de demoiselle Claude Perère, — d'Ester Chauvin de Varangeville, — de Marie-Anne Asselin de La Tour,—de Anne-Susanne Chauvel de Bruneval,—de Charlotte Von Ackren, de Stockholm,—de Charles Hercule de Macon, seigneur de Lintot, âgé de 15 ans, lieutenant au régiment de Marceau; — de Jean Stuart, soldat au régiment de cavalerie de Fitz-James, fils de Jean Stuart, seigneur de Thoraton; — de Marie Borchers, fille du consul de Suède à Rouen,—de Sara O Rork,—de Hélène Holker, Anglaise,—de Sara Door, Africaine. — Copie de l'acte de baptême de Ester Pimentel, née à Montpellier le 1er janvier 1756, fille de Juda Pimentel, juif portugais; son parrain: monseigneur de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen; sa marraine: Adélaïde de La Michodière, épouse de messire Thiroux de Crosne, intendant de Rouen.

D. 488. (Registre.) — In folio, papier, 7 feuillets.

1783-1791. — « Livre des abjurations. »—Acte d'abjuration de Victoire-Louise Compigné, âgée de 17 ans, signé par le cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, Terisse, vicaire général, Papillauld, Aroux; — de Marie-Louise Mathews de Green, fille d'Abdenago Mathews, autrefois capitaine des gardes du roi d'Angleterre, dit en France le chevalier de Green, décédé au château Des Alleurs.

D. 489. (Cahier.) — In-folio, papier, 51 feuillets.

1675-1698. — « Registre de délibérations sur les affaires importantes de la maison des Nouvelles-Catholi-

ques à Rouen. » — « Exposition des commencements de cette maison et les noms des personnes qui en ont pris les premiers soins : Messire Robert Le Cornier, conseiller du Roi et maître des Comptes de Normandie, personne d'un mérite et d'une piété exemplaire, commença dans l'année 1667 par les advis de plusieurs personnes de mérite et de vertu. — M. Henri Cavelier, curé de la paroisse de Sainte-Croix des Pelletiers, docteur de la Faculté de Paris, en prit soin en particulier. » — Première assemblée pour la nomination d'une supérieure le 2 mai 1675. — Seconde assemblée pour délibérer sur l'acquisition d'une maison où l'on doit fixer l'établissement. — Autres assemblées sur l'opposition faite par le curé de Saint-Patrice, — sur la prise de possession de la maison, — sur l'évocation du procès du curé de Saint-Patrice au conseil du Roi, — sur les ouvrages qu'il faut faire pour disposer la chapelle et mettre la maison en état, — sur la bénédiction de la chapelle, etc.

D. 490. (Registre.) — In-folio, papier, 304 pages.

1724-1791. — « Délibérations et assemblées des Sœurs sur les affaires importantes de la maison des Nouvelles-Catholiques. » — La supérieure annonce à la communauté que l'archevêque a donné son agrément au choix fait par M. Bridelle, vicaire général du diocèse et supérieur des Nouvelles-Catholiques, conjointement avec M. Pavyot de Saint-Aubin, conseiller au Parlement et administrateur de la maison, de la personne de M. de Cideville, fils du fondateur, en qualité d'administrateur à la place de M. de Bailleul. — M. de Radepont, nommé plus tard en remplacement de M. de Cideville, décédé. — « Copie du règlement qui a été fait en cour pour les N.-C. qui sont et seront mises dans notre communauté : La Normandie est une des provinces du royaume où l'esprit d'erreur et l'éloignement pour la religion chrétienne se maintient avec le plus d'opiniâtreté, à cause de la faculté que les prédicans trouvent à y aborder et se répandre dans les campagnes. » — Les Nouvelles-Catholiques prétendent n'être point sujettes à l'application du décret de l'Assemblée nationale du 28 octobre 1789 : « Notre maison n'est pas monastère, mais communauté laïque, qui n'exige qu'un serment de stabilité... Notre institut n'a été formé que pour l'instruction et conduite des N.-C. ou, au défaut, pour des orphelines, comme il est porté dans nos lettres patentes que le Roi a eu la bonté de nous accorder, enregistrées en la Chambre des Comptes l'an 1674. »

D. 491. (Registre.) — In-folio, papier, 416 pages.

1708-1728. — « Deniers que le Roy a la bonté d'accorder pour les pauvres nouveaux et nouvelles catholiques. » — Mention des sommes versées par MM. de Fourcroy, de Morinval, receveurs généraux des biens des Religionnaires fugitifs; distribution des aumônes.

D. 492. (Registre.) — In-folio, papier, 84 feuillets.

1729-1741. — « Deniers que le Roy a la bonté de donner sur l'état des gratifications pour être distribués aux pauvres nouveaux et nouvelles catholiques. » — Mention des sommes payées par MM. Pellevé et Turc, receveurs des biens des Religionnaires fugitifs; distribution des aumônes.

D. 493. (Cahier.) — In-folio, papier, 73 feuillets.

1711-1718. — « Estat de ce qui est deu des pensions des Nouvelles-Catholiques. » La veuve Justin, âgée de 89 ans, de Dieppe, par ordre de M. l'intendant; il est dû pour 3 mois de sa pension, à raison de 150 livres par an, la somme de 37 livres 10 sous. — Élisabeth Chayr, du Havre, âgée de 18 ans, par l'ordre du Roy; il est dû pour 3 mois de sa pension, 37 livres 10 sous.

D. 494. (Cahier.) — In-folio, papier, 65 feuillets.

1719-1727. — « Estat de ce qui est deu de la pension des Nouvelles-Catholiques que le Roy a la bonté de payer. » — Demoiselle Harcesche, Anglaise, 22 ans, par l'ordre de M. l'intendant; il est dû pour 3 mois de sa pension, 37 livres 10 sous. — Demoiselle Hanach Fleetcher, Anglaise, pour un mois de sa pension, 12 livres 10 sous.

D. 495. (Cahier.) — In-folio, papier, 47 feuillets.

1728-1734. — « Estat de ce qui est deu des pensions des Nouvelles-Catholiques que le Roy a la bonté de payer. » — Demoiselle Carteaux, petite-fille de ministre, 13 ans, du pays de Caux, par l'ordre de M. l'intendant; il est dû pour 3 mois de sa pension, 37 livres 10 sous. — Demoiselle de La Saussais, d'Alençon, 15 ans, par l'ordre du Roi; il est dû pour 3 mois de sa pension, 37 livres 10 sous.

D. 496. (Registre.) — In-folio, papier, 78 feuillets.

1683-1701. — Compte de la recette de l'argent provenant des économats, — et de la dépense pour chacune des nouvelles converties en particulier, tant pour leurs habits que pour les mettre en métier.

D. 497. (Registre.) — In-folio, papier, 191 feuillets.

1684-1696. — Comptes des recettes et dépenses de la maison des Nouvelles-Catholiques. — « Pour le tableau de la contretable de la chapelle de notre père Saint-Joseph, 30 livres. »—Au médecin, pour les visites de l'année, 80 livres. — Au chirurgien, pour les saignées de la même année, 100 livres. — Pour le coffre, la tombe et la fosse de ma sœur Élisabeth de Jésus, 8 livres 10 sous. — Gages du jardinier, 120 livres par an.—En 1689, à Rouen, journée de menuisier, 1 livre. — Pour de l'eau de Saint-Paul, 12 livres 2 sous. — Pour de la poudre de vipère, 3 livres.

D. 498. (Registre.)— In-folio, papier, relié en parchemin, 168 feuillets.

1691-1708. — Compte de la dépense générale de la maison des Nouvelles-Catholiques de Rouen. — En 1692, à Rouen, 2 ponsons de cidre, 40 livres; 2 cochons à saler et les frais, 33 livres 10 sous; 67 livres de beurre, 11 livres 11 sous; 400 livres de beurre, 127 livres 11 sous. — En 1707, 12 mines de blé, 54 livres; 4 muids de cidre, 40 livres; 1 petit cochon à saler, 10 livres; 673 livres de beurre, 191 livres 10 sous. — Broderie du parement d'autel, 163 journées de brodeuse, 27 livres 3 sous.

D. 499. (Registre.) — In-folio, papier, 165 feuillets.

1696-1708. — Compte de recettes et dépenses de la maison des Nouvelles-Catholiques de Rouen.— En 1696, neuvaine de messes, 6 livres 6 sous; foin, 3 livres la care. — En 1697, 2 mines d'orge, 9 livres 4 sous; 5 livres et demie de sucre, 4 livres 10 sous; 4 journées de manœuvre pour le jardin, 2 livres 8 sous.

D. 500. (Registre.) — In 4°, papier, 134 feuillets.

1691-1753. — Comptes des recettes et dépenses des rentes et fermages. — Rentes dues à Anne-Élisabeth Hulin de Sedeville,—Mlle de Monville,—Mlle de Pont-Saint-Pierre, — Mlle de Blosseville, — Marie Morderet, — M. Le Coq, auditeur des comptes, etc.

D. 501. (Registre.)—In-folio, papier, 144 feuillets.

1708-1716. — Compte de la recette de la maison des Nouvelles-Catholiques de Rouen.—Pension des demoiselles Du Mesnil, de Vieilmaisons, Asselin, Flavigny, de Saint-Léger, de La Voute, Simon, Papavoine, Sauvalle, Bargolle, etc.

D. 502. (Registre.) — In-folio, papier, 184 feuillets.

1708-1716. — Compte de la recette générale de la maison des Nouvelles-Catholiques de Rouen. — En février 1709, pour 33 livres de cassonade blanche pour faire de la gelée de pomme pour envoyer à plusieurs personnes à Paris à qui la maison a obligation, 24 livres. — En 1716, 12 mines de blé, 81 livres; — au frère Cosme pour les remèdes qu'il a donnés à la communauté depuis près de deux ans, 16 livres; — pour le présent de M. le confesseur, 33 livres; — pour 2 livres de café pour les prédicateurs, 5 livres; — à M. Étar, médecin, pour toutes les visites qu'il a faites à la communauté depuis près de deux ans, 20 livres.

D. 503. (Registre.) — In-folio, papier, 184 feuillets.

1717-1727. — Compte de recette et dépense générale de la maison des Nouvelles-Catholiques de Rouen.— En 1717, payé au sieur Jacques, maître écrivain, pour 2 mois d'écriture pour une des Sœurs qui a appris à écrire, 3 livres. — En 1727, 157 mines de blé, 1,432 livres; — à deux religieux qui nous ont fait nos conférences ce carême, 12 livres; — pour le voyage de Dieppe de Mlle Marthe Routier, qui est venue pour se convertir, 8 livres; — payé pour les frais funéraires de feu notre sœur de Vilade la somme de 34 livres.

D. 504. (Registre.) — In-folio, papier, 183 feuillets.

1728-1743. — Compte de recette et dépense générale de la maison des Nouvelles-Catholiques de Rouen. — En 1742, 180 mines de blé, 1,972 livres; — 8,627 livres de viande à 6 et 7 sous la livre; — le muid de vin 145 livres; 1,248 livres de beurre à 53 livres le cent.

D. 505. (Registre.) — In-folio, papier, 213 feuillets.

1764-1790. — Compte de recette et dépense générale de la maison des Nouvelles-Catholiques de Rouen. — En 1770, 176 mines de blé et 3 sacs de farine, 3,105 livres 15 sous; 9,353 livres de viande à 7 sous 6 deniers la livre toute l'année; le vin à 136 et 179 livres le muid; 257 livres de beurre à 11 sous la livre. — En 1789, 67 sacs de blé, mesure de Ry, 3,295 livres; 10,269 livres de viande à 9 sous 6 deniers la livre; le muid de cidre à 34 et 42 livres, le muid de vin, 160 livres la barrique d'Orléans et 30 bouteilles pour les prédicateurs; le beurre à 77 livres 10 sous le cent.

D. 506. (Registre.) — In-folio, papier, 39 feuillets.

1789-1792. — Journal de la recette et dépense des Nouvelles-Catholiques. — Pensions de mesdemoiselles Angran, de Giverville, Couturier, d'Arcourt, de La Grange, Du Framboisier, Maurice, Paixdecœur, Chesneau, de La Londe, Kilikelly, Babois, Sevrey, d'Auzouville, etc.

D. 507. (Cahiers.) — In-folio, papier, 328 feuillets.

1681-1714. — Comptes de la recette de la maison des Nouvelles-Catholiques — Reçu de Mlle Pottart la somme de 22 livres 10 sous pour une demi-année de la messe que M. son frère et elle font dire le mercredi dans notre chapelle.—Recettes pour fondations de Mmes la vicomtesse Pavyot, Procureuse générale, etc.

D. 508. (Cahiers.) — In-folio, papier, 330 feuillets.

1715-1792. — Compte de la recette de la maison des Nouvelles-Catholiques. — En 1789, reçu pour un an de la pension de la mère supérieure que M. Bouuel, son frère, nous paye, 125 livres. — 100 livres, que messieurs du clergé ont la bonté de nous accorder chaque année. — Les pensions étaient fixées à 500 livres au moment de la Révolution.

D. 509. (Cahier.) — In-folio, papier, 50 feuillets.

1760-1789. — Comptes de ce que mesdames Dorin, Castel, de Précorbin ont reçu pour les Nouvelles-Catholiques et leur ont remis. — En 1782, « payé à notre mère supérieure pour les métiers des Nouvelles-Catholiques 1,931 livres. »

D. 510. (Registre.) — In-folio, papier, 74 feuillets.

1680-1681. — Comptes de la dépense de la maison des Nouvelles-Catholiques, 1 boisseau de blé, 1 livre 10 sous ; les étrennes du boulanger, 1 sou ; 2 œufs frais, 2 sous ; une poule pour les infirmes, 16 sous ; pour des chemineaux, 5 sous 8 deniers ; pour des épingles pour le point d'Angleterre, 1 sou ; demi-cent d'œufs, 15 sous.

D. 511. (Cahiers.) — In-folio, papier, 266 feuillets.

1681-1688. — Comptes de la dépense de la maison des Nouvelles-Catholiques. — En 1681, 2 mines de blé, de 12 livres à 16 livres 10 sous ; 260 livres de beurre à 32 livres le cent. — A un graveur pour le cachet de la maison, 9 livres. — En 1688, 12 boisseaux de blé, 12 livres 15 sous ; 100 boisseaux, 113 livres 17 sous ; 2 tonneaux de cidre, 3 tonneaux de poiré avec un ponson, 152 livres ; 350 livres de beurre, 107 livres 8 sous. — Pour les billets de la fête de saint Augustin et pour une messe, 1 livre. — Pour la haute lice qu'on a louée pour tendre la chapelle le jour de la grande fête, 2 livres 5 sous. — Pour 60 bouquets pour les processions, 18 sous. — A un père capucin pour un sermon, 2 livres. — Payé pour le pain bénit pesant 40 livres, les brioches qu'on a envoyées aux amis, 4 cierges, etc., 13 livres 10 sous. — Au sieur Pillement, peintre, pour avoir peint la sacristie, fait des cartouches et écrit des sentences ainsi que dans le cimetière, la somme de 10 livres 13 sous. — Aumône de 200 livres payée par les gens de M. le Prince sur les biens de monseigneur de Longueville. — Mme de Mauneville, abbesse de Neufchatel, reçue avec deux de ses religieuses aux Nouvelles-Catholiques.

D. 512. (Cahiers.) — In-folio, papier, 202 feuillets.

1696-1714. — Comptes de la dépense de la maison des Nouvelles-Catholiques. — En janvier 1710, 2 mines de blé, 47 livres 10 sous ; 2 autres mines, 36 livres 10 sous, 38 livres, 39 livres, 40 livres ; à la fin de l'année, 4 mines, 45 livres, 33 livres, 35 livres ; la mine 8 livres 10 sous ; 1 ponson de cidre, 47 livres. — Perte sur les billets de monnaie et pour les présents que nous avons été obligées de faire pour les avoir, 680 livres. — En 1714, année des gages d'une servante, 30 livres ; 2,000 de tourbe pour brûler dans le fourneau de la classe, 15 livres 8 sous, 10 corbeilles de poires de franc-riar pour le carême à 1 livre 16 sous la corbeille. — En décembre, 6 mines de blé, 54 livres.

D. 513. (Cahiers.) — In-folio, papier, 280 feuillets.

1715-1729. — Comptes de la dépense de la maison des Nouvelles-Catholiques. — En 1720, pertes considérables sur l'argent ; diminution d'un cinquième sur les billets de banque. — 41 messes, 22 livres. — A M. Bourdon, pour 3 mois de ses messes, 50 livres. — 18 journées de maçon, 27 livres ; 6 journées de manœuvre, 5 livres 8 sous. — 4 ponsons de vin vieux, 340 livres. — 1 quarteron de cassonade, 17 livres 11 sous.—42 livres de savon à 14 sous la livre. — En 1721, 6 mines de blé, 13 livres 10 sous, et 45 livres 15 sous. — En 1729, 8 mines de blé à 7 livres 10 sous, 7 livres 15 sous, 8 livres 17 sous, 9 livres 10 sous la mine ; — 8 boltes de cidre, 520 livres ; — 1 livre de café pour les prédicateurs, 3 livres. — Demi-livre de thé pour les prédicateurs, 4 livres. — Pour un présent pour le pré

dicateur qui nous a prêché la Saint-Augustin, 3 livres 18 sous.

D. 514. (Cahiers.) — In-folio, papier, 177 feuillets.

1734-1792. — Comptes de la dépense de la maison des Nouvelles-Catholiques. — En 1788, le sac de blé varie pour le prix de 31 à 45 livres, la viande à 9 sous 6 deniers la livre et 12 sous pendant le carême; le beurre à 75 et 82 livres le cent, 2 bottes de cidre, 58 livres. — Gages du chapelain, 365 livres, de la cuisinière, 80 livres, de la portière, 80 livres, de l'organiste, 12 livres. — Présents des prédicateurs, de 17 livres à 24 livres.

D. 515. (Cahiers.) — In-folio, papier, 87 feuillets.

1681-1703. — « Inventaire des actes de l'établissement de la maison et communauté des Nouvelles-Catholiques de Rouen, ensemble des contrats, pièces et escriptures concernant ce qui a été acquis par ladite communauté, racquits et amortissements faits en conséquence. »—Autre inventaire des titres. — « Inventaire des meubles qui sont dans chaque appartement de la maison des Nouvelles-Catholiques et des ornements et autres choses qui servent à l'usage de l'église : un grand tableau du mystère de l'enfant Jésus-Christ trouvé au milieu des docteurs, lequel doit être dans le fond de la contretable, lequel a été payé et donné par Mlle Goujon, supérieure. » — « Mémoire en abrégé concernant la maison des Nouvelles-Catholiques. — État du bien de la communauté, de la dépense des religieuses, pensionnaires et Nouvelles-Catholiques; exercices de la journée. » — Délibérations signées par Henri Cavelier, Le Cornier, de Bailleul, Pavyot.

D. 516. (Liasse.)— 61 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1672-1748. — Établissement de la maison des Nouvelles-Catholiques. — Don en 1672 par Jean Le Cornier de Cideville, conseiller au Parlement, de plusieurs maisons, cours et jardins pour servir d'asile aux converties. — Mémoire de ce qu'il a donné et payé. — Approbation de l'hospice des Nouvelles-Catholiques par l'archevêque François Rouxel de Médavy. — Lettres patentes de Louis XIV qui confirment cet établissement en la forme adoptée par ce prélat et décident que la direction en sera commise à Jean Le Cornier, fondateur, et à Henri Cavelier, curé de Sainte-Croix des Pelletiers. — Arrêt d'enregistrement. — Arrêt du Conseil d'État qui donne aux religieuses le tiers des matériaux à provenir de la démolition du temple de Quevilly. — Règlement fait par l'archevêque sur les contestations entre David Levideret, curé de Saint-Patrice et la communauté des Nouvelles-Catholiques établie sur sa paroisse, rue Étoupée : « Leur maison sera indépendante du curé; mais il aura pouvoir d'administrer les sacrements dans leur chapelle pendant la quinzaine de Pâques. » — Règlement donné par Louis XV au sujet de la réception des jeunes filles aux Nouvelles-Catholiques, accompagné d'une lettre du comte de Saint-Florentin : « La piété de S. M. luy auroit faict souhaiter d'embrasser dans ce règlement toutes les occasions de gagner des âmes à Dieu; mais, dans la nécessité de se restraindre à certaine quantité de filles qui se succéderont, elle a donné la préférence aux pauvres filles de la campagne. » — Lettre de S. M. ordonnant que les états des pensionnaires continueront d'être envoyés au secrétaire d'État. — « Liste des filles qui sont dans la maison de Rouen, ou qui y estoient le 31 décembre 1746, dont le Roy a eu la bonté jusques à présent de payer les pensions. » — Proposition par l'archevêque au ministre de recevoir aux Nouvelles-Catholiques plusieurs personnes dont il fait valoir les titres. — Lettre de l'abbé Bridelle, vicaire général, à la supérieure; il la félicite d'être en relation avec le cardinal ministre : « La cour va vous repeupler; vous allez voir revenir les anciens temps... Le choix de M. de Cideville est trop juste pour n'être pas applaudi... M. de Luxembourg et sa compagnie a couché ici (Gaillon) samedy; grande réception et grande chère. » — Lettre de Rose, vicaire général : renseignements au sujet de deux candidats à la cure de Sainte-Agathe, de la sortie de Mlle de Mantes des Nouvelles-Catholiques de Paris; « on ne parle plus de l'abbé de Brinon; sa mort qui pouvoit faire éclat n'en a presque point fait; lui et l'abbesse des Filles-Dieu auront chacun un bel article dans les *Nouvelles*. »—Factum pour les Filles de la congrégation de Saint-Joseph contre les Nouvelles-Catholiques; il en résulte que dès 1642, M. Paris, pénitencier de la cathédrale, avait acheté un logement à Saint-Vivien, pour les Nouvelles-Catholiques, et que ce premier établissement dirigé par une dame Théron tomba au bout de quelques mois d'existence.

D. 517. (Liasse.) — 16 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1691-1723. — Exposition des commencements de cette maison : « Messire Robert Le Cornier, conseiller du Roi et maître des Comptes de Normandie, personne d'un mérite exemplaire... commença dans l'année 1667 par les avis de plusieurs personnes de mérite et de vertu, sçavoir : messieurs le curé de Saint-Pierre du Châtel, Cavelier, curé de Sainte-Croix des Pelletiers, le R. P. Dom Telier, prieur des Chartreux, Père Palu, recteur des Jésuites et de Vignancourt, directeur de la congrégation des Messieurs. As-

semblée de dames de piété tous les 15 jours; — mort de M. Le Cornier en 1672; Jean Le Cornier, son frère, continue son œuvre; lettres patentes de confirmation accordées par le Roi, à la demande de Turenne; madame Des Martins, veuve du sieur Le Roy, première directrice; — plus tard, Mlle Goujon, supérieure; débats avec le curé de Saint-Patrice; — à la mort d'une sœur il fait ouvrir le coffre en présence de quantité de personnes, et après avoir constaté qu'il renfermait le corps de la défunte, il l'emporte avec violence malgré les oppositions de l'officier; — mort de MM. Cavelier et de Beauregard; retraite de Mlle Goujon au couvent de Saint-François. »—« Instruction du commencement et du progrès de la maison des N.-C. » rédigée par Mlle Goujon; elle justifie sa conduite et répond aux accusations de M. de Beauregard. — Mémoires rédigés par la même, concernant les affaires de la maison.— « Mémoire de l'argent que nous avons eu pour bâtir notre église. Argent de notre loterie, 15,592 livres; 500 livres de M. l'abbé de La Roeque-Hue, haut doyen de la cathédrale, pour le tableau de notre contretable...»—Déclarations des revenus et charges de la communauté.

D. 518. (Liasse.) — 123 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1672-1690. — Procès d'Anne Marie Goujon, supérieure des N.-C. de Rouen, contre le curé de S. Patrice, au sujet de l'exercice qu'il prétendait faire de ses droits curiaux dans la maison de ces religieuses, ledit curé ayant appelé comme d'abus de l'ordonnance de l'archevêque autorisant cet établissement; mémoires, productions, correspondance, arrêt, transaction. — Lettres de Mlle Goujon à l'archevêque et aux Sœurs; elle rend compte des démarches qu'elle a faites à la cour et auprès de M. de Chateauneuf, secrétaire d'État; — de Larcher, intendant de Rouen : « J'escris à l'archevesque pour lui demander les instructions et ne rien faire que de concert avec luy; l'affaire est importante et intéresse considérablement son ministère; et j'estime qu'elle demanderoit sa présence et son authorité; » — de Mgr de Médavy : « Je ne sçai pas pourquoi M. le curé de S. Patrice s'opiniâtre si fort à empêcher vostre établissement dans sa paroisse, puisque vous avez pourvu à son indemnité, qui est tout ce qu'il peut désirer : il devoit avant que commencer un procès me faire sçavoir son dessein. S'il est véritable que vous l'avez raisonnablement indemnisé, je ne me sépareray pas de vos intérêts, comme estant de la véritable justice. » — « Je fus hier à Versailles; je remis entre les mains de M. de Chateauneuf les papiers. Il promit d'en parler au Roy; mais je fis plus, car j'en ai parlé au Roy, non pas à fons, mais pour le prier de trouver bon que l'on luy en fist le rapport. » — « Copie du placet présenté au Roy par les filles de la maison des Nouvelles-Converties de la ville de Rouen située dans la paroisse S. Patrice, rue Étoupée, contre Me David Le Viderel, prêtre, bachelier en théologie et curé de ladite paroisse, lequel a reçu le dit placet des mains de M. l'intendant du dit Rouen, » avec les réponses du curé et des trésoriers aux allégations des Sœurs (imprimé).

D. 519. (Liasse.) — 19 pièces, papier; 7 pièces, parchemin.

1680-1728. — Brefs des Souverains Pontifes; indulgences en faveur des Nouvelles-Catholiques. — Authentiques des reliques des SS. martyrs Victor, Honoratus, Angelus, Leo, Julianus, Benedicta, etc.— Permission par l'archevêque de faire l'exposition de ces reliques; — de donner la bénédiction du S. Sacrement à la fin des entretiens qui se font en la chapelle des N.-C. tous les vendredis de carême. — Lettre de M. Besnier écrite au nom de Mgr Colbert, archevêque de Rouen : « Monseigneur consent que Mgr de Bayeux fasse chez vous telles fonctions de son ministère qu'il plaira à S. G., et moy je vous recommande, avec votre permission, de ne luy pas tant donner de fatigues que son zèle en pourroit désirer. » — Procès-verbal de la pose de la première pierre de la chapelle par messire J.-Nicolas de Beaulieu, chevalier, sieur de Saint Maclou, conseiller au Parlement, — et de la bénédiction de ladite chapelle par M. Cuquemelle, docteur de Sorbonne, grand vicaire de l'archevêque de Rouen, lesdits actes signés par M. de Roque Hue, doyen de la cathédrale.

D. 520. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1690-1751. — Ordres du Roi adressés à la supérieure des Nouvelles-Catholiques pour admettre dans la maison ou en faire sortir des filles de protestants; lesdits ordres revêtus de la signature du Roi et contresignés par un secrétaire d'État, Phelypeaux, Chauvelin, Amelot. —Ordre de recevoir mademoiselle de Chastrefort, enfermée aux prisons de la Conciergerie du Parlement de Rouen, qui avait fait abjuration de la R. P. R.; — Marie-Anne, Anne Marie Françoise Asselin, filles mineures de Jean-Antoine Asselin et de Anne Guillaumiau de La Bergerie : on les détiendra jusqu'à nouvel ordre, moyennant la pension qui sera payée par le tuteur ou la tutrice;— mademoiselle de Brilly, veuve du sieur de Flamare : la pension sera payée sur le revenu de ses biens, par les soins du commissaire départi en la Généralité de Rouen; —Marie Bourdon de La Saussaye: la pension de 150 livres sera payée par le Roi.— Remettre entre les mains de la personne qui sera indiquée par le sieur d'Ormesson, commissaire départi, la nommée

Marthe Coupée, pour être placée à Dieppe chez une ancienne catholique ; le curé de S. Remy veillera à sa conduite. — Laisser librement sortir mademoiselle Marie Pouchet, fille de défunt Abraham Pouchet et de Marie Lantruit ;— Marie Anne Avenel de La Borderie. — Congé aux demoiselles de Lintot pour aller passer deux mois dans la maison de madame d'Ecrainville, leur tante, à Ecrainville, à condition néanmoins qu'elles seront accompagnées par une sœur de la communauté. — Ordre au brigadier de la résidence de Dieppe d'arrêter la nommée Marie-Anne Buhot et de la conduire aux N.-C.

D. 521. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1701-1751. — Lettres de La Vrillière, du comte Du Muy, de Saint Florentin relativement à l'exécution des ordres du Roi pour les Nouvelles-Catholiques.— S. M. accordera 200 livres par an sur son trésor royal à la communauté des N.-C. pour l'acquisition d'une maison proche de la communauté ; — Il ne faut pas renvoyer à l'hôpital du Havre la nommée Chayer ; « ce qui a donné lieu de la retirer de cette ville, étoit à cause qu'elle y avoit sa mère qui l'empeschoit de professer la religion catholique; et de l'y renvoyer, ce seroit l'exposer à ses sollicitations ou de ses parens qui y sont apparemment mauvais convertis ; il faudroit, s'il se pouvoit faire, la mettre dans l'hôpital de Rouen.» —S. M. a approuvé les représentations de l'archevêque sur le nouveau règlement : « En accordant pour cette fois sur le pied de 150 livres par an la gratification en faveur des filles nouvellement converties qui sont mises en métier, elle n'entend pas la fixer pour l'avenir à cette somme ; ce seroit porter trop haut l'entretien. » — « Anne Suzanne Lucas, qui réclame le bienfait d'une éducation catholique, ne peut être comprise, sans déroger aux règlements, dans les états des Religionnaires dont S. M. paye les pensions, parce qu'elle est âgée de 20 ans. Néanmoins, S. M. veut bien accorder pour deux ans une gratification de 150 livres. »

D. 522. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1699-1741. — Ordonnances des intendants Yves-Marie de La Bourdonnaye, de Richebourg, Roujault, Goujon de Gasville, de La Bourdonnaye pour la réception aux Nouvelles-Catholiques, la mise en liberté ou les pensions de filles protestantes. — Yves-Marie de La Bourdonnaye règle à 200 livres par an, qui seront payées par leurs pères et mères, les pensions des demoiselles de Vaudemont, de La Conseillère, Marie-Anne Simon, Catherine Varin et Marthe Théroude, nouvelles converties. — Les demoiselles de Boële, Anne Villier de Bonneau envoyées aux Nouvelles-Catholiques. — Ordre à la supérieure de cette maison de recevoir Marthe Pernuit, âgée de 26 ans, fille de Charles Pernuit, tailleur d'habits à Rouen, catholique mal converti, qui ne la faisait point instruire dans les vérités de la religion catholique. — Permission aux demoiselles de Vieilmaisons d'aller passer un mois chez leur mère.

D. 523. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1687-1750. — Requêtes à l'intendant par les supérieures des Nouvelles-Catholiques Lefebvre, Le Grand pour obtenir payement des pensions des jeunes filles reçues dans cette maison que leurs parents refusaient d'acquitter; — ordonnances de l'intendant ; assignations, saisies-arrêts entre les mains des fermiers pour les pensions de mesdemoiselles d'Ongerville, Mollet de La Prairie, de Bostaquet de Ribeuf.

D. 524. (Liasse.) — 68 pièces, papier; 7 pièces, parchemin.

1702-1706. — Procès au Conseil d'État entre les Nouvelles-Catholiques et messire Jacques de Vieilmaisons, seigneur de Verclives, pour le payement des pensions de ses quatre filles aux N.-C. de Rouen.—Ordonnances de l'intendant, assignations, mémoires, déclarations des fermiers. —Arrêts : qui ordonne que le sieur de Vieilmaisons payera à la communauté la somme de 933 livres pour les pensions de ses filles, à raison de 200 livres par an ; — qui charge le sieur de Lamoignon de Courson de l'exécution dudit arrêt ; — qui décharge la même communauté de l'assignation à elle donnée au Parlement de Paris, à la requête des sieurs Quenault de Beaufort et de La Girardière, leur fait très expresses défenses de faire contre elle aucune poursuite et ordonne que les deniers provenant des loyers de maisons appartenant au sieur de Vieilmaisons seront délivrés aux Nouvelles-Catholiques, jusqu'à concurrences des sommes qui leur sont dues.

D. 525. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1661-1786.— Sentences du bailliage de Rouen, qui donnent acte à quelques filles de familles protestantes de leur déclaration de vouloir embrasser la religion catholique, leur permet de se retirer dans la maison établie par le sieur Le Cornier, pour y être instruites et condamne leurs parents à leur remettre leurs hardes. — Formules de profession de foi. — « Profession de la foi catholique avec observation sur la sainte Écriture, imprimé à Rouen chez Laurent Machuel 1685, » exemplaire ayant servi à l'abjuration de Moïse Réal. — Actes d'abjuration revêtus des signatures de Jacques Accurse Auvray, de La Fosse, péni-

tencier du diocèse ; — à la fin de l'un d'eux signature de Farin, vraisemblablement l'auteur de l'*Histoire de Rouen*. — Mémoire de M. l'abbé Terisse, vicaire général et supérieur des N.-C., relatif aux demoiselles Marie-Madeleine-Désirée et Marie-Emilie de Macon de Lintot, qui avaient abjuré le protestantisme. — Lettre de M. Pocholle, subdélégué de Dieppe, au sujet d'une jeune Anglaise, Élisabeth Fulton ; il se justifie de l'accusation qu'on lui faisait de s'être opposé à son admission aux Nouvelles-Catholiques. — Professions de religieuses. — Marchés faits pour apprendre des métiers aux nouvelles converties.

D. 526. (Liasse.) — 72 pièces, papier; 7 pièces, parchemin.

1653 - 1739. — Fondation par mademoiselle Marie-Anne Goujon, de Rouen, supérieure des Nouvelles-Catholiques, de quatre hautes messes par an en l'église de Ste-Croix des Pelletiers, moyennant 100 livres de rente sur une maison rue des Charrettes ; elle élit sa sépulture pour elle et sa famille en ladite église, en la chapelle qu'elle désire faire bâtir sous le nom de N.-D. de la Bénédiction. — Donation par madame Marie de Laguiche, duchesse douairière de Ventadour, comtesse de Saint-Giran, veuve de Charles de Lévis, duc de Ventadour, gouverneur du Limousin, au séminaire de dix demoiselles nobles établi par elle à Ste-Marie-du-Mont ; acceptation par Marie-Anne Goujon, première supérieure de la maison des N.-C. de Rouen, d'une maison ou d'une ferme à S.-Cosme proche Carentan. Ce séminaire devait être au château de Ste-Marie-du-Mont pendant la vie de la duchesse, et pouvait, après son décès, être réuni à la maison des N.-C. de Rouen ; elle l'avait établi « en considération du grand nombre des pauvres demoiselles dont les parents n'ont pas le moyen de faire donner à leurs filles une éducation chrétienne et conforme à leur naissance, faute de quoi elles sont dans le danger de tomber dans le désordre. » — Acte de la réception de Mlle d'Audiffret, comme pensionnaire perpétuelle. — Constitutions, transport de rente et autres pièces relatives aux fondations.

D. 527. (Liasse.) — 22 pièces, papier; 23 pièces, parchemin; 1 plan.

1643 - 1780. — Titres de propriété de la maison des Nouvelles-Catholiques de Rouen en la rue Étoupée ; contrat d'acquisition de ladite maison, vendue par Jean-Baptiste de Garsault, fils aîné et héritier de Jean de Garsault, conseiller, maître d'hôtel ordinaire du Roi, tant pour lui que se faisant fort de Paul de Garsault sieur d'Assay, son frère mineur ; la communauté représentée au contrat par Marie-Anne Goujon, qui avait obtenu l'agrément de Henri Cavelier, curé de Ste-Croix des Pelletiers, de Jean Cornier, sieur de Beauregard et de François de Bailleul, sieur de Rumare, pour lors administrateurs des Nouvelles-Catholiques. — Permission par Louis XIV aux religieuses d'emprunter à constitution de rente au denier 20 la somme de 4,000 livres pour l'acquisition d'une maison joignant celle de leur communauté. — Autres titres de propriété de maisons situées dans la même rue. — Plan de l'emplacement des Nouvelles-Catholiques.

D. 528. (Liasse.) — 111 pièces, papier; 34 pièces, parchemin.

1584 - 1788. — Titres de propriété d'une maison à porte cochère, située à Rouen, rue Étoupée, décrétée sur feu Louis Lespert le jeune, marchand, ayant successivement appartenu à Jean Esaye Deshayes, receveur des deniers communs de la ville de Rouen, à Pierre Bénard, curé de St.-Martin de Canteleu, à messire Philippe de Cavelier, chevalier, seigneur de Pissecat, fils et héritier de Jacques de Cavelier de Maucomble, à Jean Antoine Cochart, procureur au Parlement, à Guillaume Guisier, avocat, qui la vendit aux Nouvelles-Catholiques. — Lettres patentes qui autorisent cette acquisition. — Contrat de fondation par ledit Pierre Bénard de messes et saluts en la paroisse St.-Martin de Canteleu ; rentes affectées pour cela sur la maison de la rue Étoupée.

D. 529. (Liasse.) — 128 pièces, papier; 15 pièces, parchemin.

1563 - 1789. — Titres de propriété d'une maison, rue Étoupée, ayant successivement appartenu à Robert Eloy, Jean Costetin, Pierre Cailloué, libraire, demeurant rue aux Juifs dans la cour aux Loges, vendue par sa succession à Pierre Louis, sergent royal à Rouen, donnée aux Nouvelles-Catholiques en 1733 par Louis-Pierre Louis, docteur en Sorbonne, chanoine de Rouen, pour la fondation d'une messe de communauté à dire chaque jour à perpétuité en l'église desdites religieuses. — Traité de mariage entre Pierre Cailloué, libraire, fils de Jacques Cailloué, aussi libraire, et Anne Le Febvre. — Lots et partages entre Isaac et Jean Cailloué, libraires à Amsterdam, et Pierre et Jean Cailloué, l'un libraire à Rouen, l'autre libraire à Dieppe, des biens de leur cousine Anne de Costentin. — Quittance de David Maurry, imprimeur, pour l'impression vers 1679 de 200 exemplaires du livre intitulé le *Dictionnaire de Morel*. — Quittance de Pierre Delamotte, autre imprimeur, pour l'impression d'une feuille de *petit romain* et d'une autre de *saint-augustin*, et pour avoir fourni le papier desdites deux feuilles pour la *Vie des Saints*, 13 livres 10 sous. — Vente du mobilier et du fonds de boutique de Pierre Cailloué, décédé en 1680 : « Chapeau noir façon de Caudebec, 14 sous 6 deniers. Livres : *Inventaire de Serre*, 6 livres ; le *Mareschal de bataille*, 63 sous ; l'*Histoire* de Thucydide, 4 livres 1 sou ;

une *légende*, in folio, 4 liv. 19 sous; l'*Histoire* d'Hérodote, 4 livres 7 sous ; une *Maison rustique* ; un *Dupont* et un *Pédagogue chrestien* en 2 vol., 6 livres, *Voyages de Perse*, 6 livres 2 sous; *Voyages d'Errera*, 8 livres 1 sou; 2 *Maisons rustiques* et *Théâtre d'Agriculture*, 64 sous ; un paquet de 70 *Brenvilliers* qui sont factums, 8 sous.

D. 530. (Liasse.) — 58 pièces, papier; 16 pièces, parchemin; 1 plan.

1658 - 1768. — Titre de propriété d'une autre maison, rue Étoupée, ayant appartenu à Jacques Le Vavasseur, conseiller du Roi en l'Élection de Rouen, et plus tard à Robert Dufour, marchand patenôtrier, vendue en 1712 aux N.-C., représentées par Marie Lefebvre, supérieure, par Claude Dufour, curé de N.-D. du Grand-Andely. — Fieffe par le curé et par les trésoriers de S. Vigor de Rouen à la même communauté d'une petite maison en la même rue.—Baux, devis de travaux.—Lettres de M. Payot et autres : Nouvelles sur les ravages de la petite vérole et de la rougeole à Paris. — « Plan et devis de l'orgue que se propose de faire M. Le Febvre, l'aîné, aux dames Nouvelles-Catholiques. »

D. 531. (Liasse.) — 51 pièces, papier; 14 pièces, parchemin.

1565 - 1758. — Titres de propriété de maisons situées rue des Champs-Maillets, vendues aux N.-C. par Michel Morisset, greffier au Parlement, en son nom et comme procureur de Marie-Élisabeth Brossier, veuve de François-Xavier Gassot, écuyer, sieur de Lisy, Marguerite Brossier, etc., par Nicolas-Alexandre Bottey, négociant,— par Louis Petit, sieur de Captot, premier avocat du Roi en le Cour des Comptes. Dans le plus ancien titre, la rue est désignée sous le nom des Clos-Maillets, autrement la rue des Petits-Changes. — Traité de mariage entre Henri Matrouillet, fils d'un précepteur d'enfants de la paroisse Ste-Croix des Pelletiers, et Marguerite Loyset.

D. 532. (Liasse.) — 51 pièces, papier ; 12 pièces, parchemin.

1681 - 1772. — Titres de propriété de maisons situées rues Étoupée, Poisson, des Bons-Enfants, de la Jouste, et du Chien-Jaune, appartenant aux Nouvelles-Catholiques; contrats d'acquisition, baux, emphytéoses ; — titres de rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Rouen. — « Arrêt du Conseil et lettres patentes qui permettent aux maire et échevins de la ville de Rouen d'acquérir plusieurs maisons pour agrandir la Chambre de la Tournelle du Parlement de Rouen et de faire les emprunts nécessaires à cet effet. »

D. 533. (Liasse.) — 108 pièces, papier ; 22 pièces, parchemin.

1644 - 1789. — Titres de rentes et de propriété en dehors de Rouen, à Dieppe, au Havre, à Maromme.—Contrats de mariage de nouvelles converties avec des catholiques. — Testament de Marie-Anne de Caux. — Constitution de dot à Élisabeth Fret, religieuse, sur une habitation à Léogane, à St.-Domingue. — Brevet de pension de 150 livres accordé par Louis XVI à Marie-Anne Le Tourneur. — Procès-verbal d'acte de violence commis par le sieur de Theuville au parloir des Nouvelles-Catholiques ; irrité de ne pouvoir voir mademoiselle d'Ongerville, il avait brisé la grille ; l'intendant le condamne à la prison et à 40 livres d'amende (copie.)

D. 534. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1689-1760. — Lettres adressées à la supérieure des Nouvelles-Catholiques par Châteauneuf : « Sa Majesté a témoigné qu'elle ne donneroit pas de brevet de pension aux nommées Ester Dangicour et Françoise Agatte, converties; mais que tant qu'elles seroient dans la maison de Rouen elle la payera régulièrement ; »—par M. Esne : « Quelle foiblesse humaine, Mademoiselle, et que les gens du monde sont réduits à d'étranges complaisances ! Ne vous rebutez pas, écrivez souvent au maître et à son ministre, allez directement à eux, animez du zèle et de la gloire de Dieu;»— par M. Poutrincourt : « J'ay reçeu une lettre où Mr Goujon me marque les sentiments de ne plus vouloir avoir de commerce avec le monde ; » — par M. Boyssier, premier secrétaire de Châteauneuf « : Comme la femme que vous marquez a donné quelques preuves qu'elle revenoit de son obstination, on a changé sa prison à une maison de N.-C., d'autant plus qu'il y avoit beaucoup de prisonniers où elle étoit, ce qui ne convenoit guère à son sexe ; » — remerciements pour les pots de beurre qui lui ont été adressés pour lui et pour monseigneur de La Vrillière » ; monseigneur de La Vrillière est toujours disposé à faire plaisir ; mais il est fâcheux que dans des temps il y ayt eu un refus, parce qu'on ne peut presque plus y revenir; » — par M. Le Gras : « Je suis faché que vous m'ayez envoyé de la gelée de pommes, n'ayant rien fait pour vous qui mérite de présent..... Je seray toujours très-disposé à vous faire plaisir sans en espérer de récompense que des prières ; » — par M. de Beaumont : « recommandation à MM. du Conseil de la religion de Marie-Anne Lievin, convertie ; » — difficulté d'obtenir des greffiers des amirautés la communication de leurs registres pour relever les cautionnements des Religionnaires fugitifs; — « le diable est aux champs

contre la catholicité. M. l'abbé de Seraucourt, sortant de céans au jeudi, alla du mesme pas chez M. l'abbé de Sericour pour lui oster la peine de lui parler de l'établissement du Bureau ; » — nouvelles sur M. de Vaubourg, ancien intendant de Rouen ; — par M. Mennessier, du Havre : « J'ay fait partir aujourd'huy par la voye du fourgon Suzanne, Élisabeth, Ester-Marie Cocquemer et Marguerite Le Berquier..... J'aurois de la peine à vous exprimer tous les cris et toutes les lamentations et la situation où j'ay veu les parents dans le temps que je les leur arrachois des bras; la nature et la tendresse réciproque faisoient voir en cette occasion ce qu'il y avoit de plus tendre et de touchant ; » — par Sallior de Margrein, femme de chambre de Mme la duchesse Du Barry ; elle demande que, conformément aux ordres du Régent, mademoiselle L'Apostre lui soit remise ; — par MM. Douin, Plaimpel, etc.

D. 535. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1680-1787. — Lettres de Mme Goujon, supérieure des Nouvelles-Catholiques de Rouen : « Présentée à M. Colbert, il me fit l'honneur de m'assurer de sa bienveillance, et il me promit de m'en donner des marques quand le placet passeroit par ses mains. Je sçay que parmy la foule des affaires de l'Estat, qui appliquent ses soins, la piété de ce grand ministre distingue avec joye celle de la religion. » — Lettre écrite à l'archevêque de Paris en 1678 : « Si la piété et la profonde sagesse du Roi souhaitent l'anéantissement de l'hérésie, autant pour la gloire de l'Église que pour l'utilité de l'État, on peut asseurer qu'un peu de finance est le moyen infaillible pour convertir les peuples, dont la plus grande partie ne tient plus à l'hérésie que par la prévention de ne pouvoir subsister après la rupture de leurs liaisons et de leurs familles pour se joindre à notre communion. Il y a eu déjà près de 200 personnes qui ont abjuré par les secours de cette maison et plusieurs autres qui y sont encore, et toutes ont reçeu à proportion de leurs besoins. » — Lettres de Marie Lefebvre, autre supérieure, à l'archevêque, au contrôleur général, etc.— Lettres à la supérieure des Nouvelles-Catholiques de Rouen, par mesdames Garnier, Du Murat, supérieures des Nouvelles-Catholiques de Paris; — Castel, de Précorbin, procureuses générales ; — condoléances au sujet de la mort de l'abbé Terisse.

D. 536. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1690. — XVIIIe siècle. — Projets de placets et de suppliques au Roi; aux ministres, à l'archevêque, à l'intendant en faveur des Nouvelles-Catholiques, de lettres, de mémoires, etc. — Supplique au cardinal de Bouillon : « Il y a eu plus de 400 convertis ces dernières années par les soins de ceux qui ont la conduite de cette maison, et les assistances considérables qu'on leur a données ont entièrement épuisé son fonds et l'ont mise hors d'état de les continuer. » — « Mémoire pour informer M. de Pellisson de l'estat des Nouvelles-Catholiques de Rouen. » — Ordre de M. de Pontcarré, premier président, au capitaine de la cinquantaine, de conduire aux Nouvelles-Catholiques Geneviève Nez. — Regrets à l'occasion du départ de M. de Vaubourg, intendant. — Demande d'une pension de 150 livres pour la sœur Agasse, l'une des sœurs des Nouvelles-Catholiques, employée depuis 35 ans à l'instruction des jeunes filles qui ont eu, comme elle, le malheur de naître de parents calvinistes.

Frères de la Doctrine Chrétienne de Rouen.

D. 537. (Liasse.) — 36 pièces, papier; 1 pièce, parchemin

1706-1785. — Titres concernant l'établissement de la communauté de Saint-Yon. — « Accord fait entre messire J.-B. de La Salle, prestre, docteur en théologie, général des Frères des Escoles Chrestiennes, et Me Jacques Hecquet, curé de Saint-Sever, au sujet desdits frères establis sur ladite paroisse Saint-Sever, au manoir Saint-Yon, avec la permission de monseigneur l'archevêque. — Les pensionnaires seront conduits les dimanches pour assister à la messe paroissiale. Tous les frères et pensionnaires viendront faire la Pasque à la paroisse. » — Autre accord entre J.-B de La Salle et les administrateurs du Bureau des pauvres valides pour la tenue des écoles de charité. — Certificat des curés et vicaires de Rouen constatant que les Frères des Écoles Chrétiennes, établis dans le faubourg Saint-Sever depuis près de 20 ans, enseignent très-exactement et gratuitement aux enfants à lire, à écrire, le catéchisme, et pour cet effet se transportent régulièrement chaque jour, deux par deux, dans les quatre quartiers de la ville. — Confirmation par Louis XV de l'établissement de Saint-Yon comme noviciat, école de charité et maison de correction. On y marque que les Frères furent appelés à Rouen par monseigneur Colbert, archevêque de Rouen, et par M. de Pontcarré, premier président, dans le désir de remédier à l'ignorance qui régnait parmi les pauvres de la ville, dont les enfants, ne pouvant aller aux écoles ordinaires, demeuraient errants et vagabonds dans les rues, sans discipline ; et, pour entrer dans l'intention du feu Roi, qui avait toujours été que

les écoles fussent multipliées. — Arrêt du Conseil d'État constatant qu'en 1725 le nombre des écoliers des Frères s'élevait à plus de 800 (copie). — Bulle du pape Benoît XIII qui approuve l'institut des Frères des Écoles Chrétiennes du Saint-Enfant-Jésus (imprimé). — Traduction d'un bref du même pape qui accorde aux Frères indulgence plénière au jour de leur profession. — Procès-verbal de la translation des reliques de Saint-Yon en la chapelle des Frères. — Procès-verbaux de visite et ordonnances de NN. SS. de Saulx-Tavanes et de La Rochefoucauld, archevêques de Rouen, au sujet de la maison et de la chapelle Saint-Yon. — Mémoire historique sur cet établissement. — Professions. — Tableau du temporel de la communauté.

D. 538. (Liasse.) — 56 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1745-1777. — Difficultés entre l'archevêque de Rouen et le supérieur général des Frères de la Doctrine Chrétienne au sujet de la dispense des vœux et du lieu à déterminer pour les assemblées générales de la congrégation.—Lettres de Bertin à l'archevêque : « Le supérieur général ajoute qu'à présent plus d'un tiers de leurs maisons se trouve au-delà de Lyon, qu'il y en a aussi un très-grand nombre dans la Champagne et dans les provinces circonvoisines, en sorte que la ville de Reims est beaucoup plus à portée que celle de Rouen du plus grand nombre des Frères. Si cet exposé est véritable, il paroit bien difficile d'empêcher le supérieur de cette congrégation de convoquer le chapitre général dans l'endroit qu'il trouvera le plus commode. » — Ordonnance de l'archevêque qui délie le frère Hilaire de ses vœux et les commue en la récitation des Sept Psaumes pénitentiaux deux fois par semaine jusqu'à la Trinité. — Consultation de MM. Mery, Camus, Piales; ils estiment que le pape seul a droit de dispenser les Frères des Écoles Chrétiennes de leurs vœux, et qu'il y a eu abus dans plusieurs chefs de l'ordonnance de l'archevêque de Rouen de 1767 ; — observations en faveur de ce dernier sur ladite consultation. — Correspondance, mémoires au sujet des plaintes du frère Polycarpe, maître des pensionnaires libres de Saint-Yon, contre l'institut; renseignements peu favorables à ce religieux.—Mémoire des abus qui se commettent à Saint-Yon. — Arrêt du Conseil d'État qui nomme le cardinal de Tavanes, Hue de Miroménil, premier président, l'intendant Guenet, de Saint-Just, conseiller au Parlement; l'abbé Des Maisons, conseiller clerc, et Le Sens de Folleville pour, pendant deux ans, procéder à l'examen et prendre connaissance de l'état où se trouve la maison et communauté de Saint-Yon, de son gouvernement, des statuts et règlements qui y sont observés, et des abus qui peuvent s'y être introduits.

D. 539. (Liasse.) — 32 pièces, papier; 6 pièces, parchemin.

1546-1725. — Titres de propriété de la maison de Saint-Yon, autrefois dite le manoir de Hauteville, achetée pour l'établissement de la communauté des Frères de la Doctrine Chrétienne, successivement possédée : par messire Centurion de Pardieu, chevalier, seigneur et patron de Bondeville, Écotigny et Ballingault;— par le poëte Philippes Desportes, conseiller du Roi en son Conseil d'État, abbé de Tiron et de Bonport;— par Eustache de Saint-Yon, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Normandie; — par Georges Langlois de Plainbose, trésorier général de France en la Généralité de Rouen;— par Guillaume Boyvin, abbé de Montmorel et de Fontenay, conseiller au Parlement ;— par Marguerite de Barentin, veuve de messire Urban de Laval, marquis Du Bois-Dauphin ;— par Anne de Souvré, marquise de Courtanvan et de Louvois, veuve de François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois, ministre secrétaire d'État, unique héritière de Marguerite de Barentin, sa mère ; elle délaisse, le 11 juillet 1705, à titre de loyer pour six ans, et moyennant 400 livres par an, à J.-B. de La Salle, la maison de Saint-Yon pour y loger les maîtres à former les écoles, nommés ordinairement les Frères des Écoles Chrétiennes, dont il a la conduite. — Extrait du testament olographe de la marquise de Louvois (imprimé). — Vente faite par Michel François Le Tellier, marquis de Courtanvan et de Villequier, et autres héritiers d'Anne de Souvré, du lieu, maison et héritages appelés Saint-Yon, pour 20,000 livres tournois, à Joseph Truffet et Charles Frappet, Frères de Saint-Yon, prête-nom de la communauté qui n'avait point encore obtenu de bulles ni de lettres patentes qui autorisassent son établissement.

D. 540. (Liasse.) — 19 pièces, papier; 26 pièces, parchemin.

1664-1789. — Titres de propriété d'une maison et jardin situés à Rouen, au faubourg Saint-Sever, rue des Bronettes, achetés par les Frères des Écoles Chrétiennes gratuites et charitables de la communauté de Saint-Yon, du sieur Jacques Godet; — d'un jardin et maison dans la même rue, achetés de Louis Vivien.— Bail emphytéotique par Frère Claude, supérieur général de l'institut; frère Raymond, premier assistant, etc... à M. Jean Holker, ancien capitaine au régiment d'Ogilvy, Écossais, inspecteur général des manufactures étrangères établies en France, demeurant au faubourg Saint-Sever, d'un fonds de terre et héritage avec cinq corps de bâtiment, rue des Bronettes. —Aveux des Frères de Saint-Yon, au prieuré de Bonne-

Nouvelle, et à Henri-Louis Poterat, sieur de Saint-Étienne, seigneur et patron honoraire de Saint-Sever, autrement dit Emendreville, près Rouen.— Baux.

D. 341. (Liasse.) — 30 pièces, papier; 11 pièces, parchemin.

1633-1774.— Titres de propriété d'une maison rue Saint-Julien, au faubourg Saint-Sever; — procès au sujet de cette maison avec madame Adrienna Depeyster, femme civilement séparée d'Abraham Wanderhulst, — et avec madame Le Marcis, syndic des créanciers de la société Massac et Lemarcis.

D. 342. (Liasse.) — 75 pièces, papier; 7 pièces, parchemin.

1682-1786. — Procès de la communauté des frères de Saint-Yon avec le sieur Sevestre Chopin, officier des troupes bourgeoises, pour une petite portion de terre à Saint-Sever; — avec Louis Poterat, chevalier, sieur de Saint-Étienne, seigneur et patron honoraire de Saint-Sever, conjointement avec François Poterat, chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au régiment de Guyenne, au sujet de la mouvance du clos de Saint-Yon, prétendue également par les religieux de Bonne-Nouvelle;—avec le sieur Dupont, pour mur mitoyen. — Factum pour dom Denis Ancelin, prieur titulaire de Bonne-Nouvelle, contre messire Charles de Gruyn, écuyer, sieur des Bordes, seigneur d'Emendreville avant la vente qu'il fit de cette seigneurie à la famille Poterat : on y note que le clos de Saint-Yon, ainsi appelé du nom d'un maître des Comptes, s'appela auparavant *Hauteville*, du nom d'un de ses propriétaires, le sieur Le Lieur, sieur d'Hauteville, chanoine, et avant lui, l'*Enclos des Cochons* ou des *Maisons cornues*. — Sentence de Jacques-Robert Moulin, syndic des avocats du Parlement de Rouen et bailli du bailliage et haute justice d'Emendreville.

D. 343. (Liasse.) — 81 pièces, papier; 19 pièces, parchemin.

1643-1759. — Titres de propriété de la ferme de L'Essart, au Petit-Couronne, appartenant à la communauté des Frères de Saint-Yon. — Vente faite par Louis Guérout, marchand à Louviers, héritier de demoiselle Charlotte de Gaillardbois, à frère Timothée, supérieur général de l'institut des Frères des Écoles Chrétiennes, de 25 livres tournois sur Pierre de Limègue, laboureur au Petit-Couronne, hameau de Lessart.— Vente par ledit Pierre de Limègue, alors détenu prisonnier à la Conciergerie du bailliage de Rouen, à Pierre Billouet, avocat au Parlement, d'une masure au hameau du Grand-Essart; on mentionne dans l'acte que, pour contracter, le vendeur fut mené entre les deux guichets de la Conciergerie comme en lieu de liberté.

D. 344. (Liasse.) — 105 pièces, papier; 4 pièces, parchemin; 1 plan.

1668-1755. — Procédures entre la communauté des Frères de Saint-Yon, propriétaire de la ferme de L'Essart, et les habitants de la paroisse du Petit-Couronne, au sujet de son imposition au rôle des tailles; — entre la même communauté et M. de Bouilly, garde du Roi, au sujet d'un fossé et d'une plantation d'arbres. — Plan de la ferme de L'Essart.

D. 345. (Liasse.) — 33 pièces, papier; 16 pièces, parchemin; 1 plan.

1513-1789. — Titres de propriété d'une maison à Caen, rue Saint-Laurent,; — d'héritages au Petit-Quevilly; — de prairies à Saint-Pierre-de-Manneville, vendues aux frères de Saint-Yon, par Roger Frault, seigneur dudit Saint-Pierre de Manneville, avocat du Roi aux Requêtes du Palais. — Plan géométrique de la ferme du Gord à Quevilly. — Permission par Jean Brunet, Jean Vaultier, Gilles Le Bas, Charles Le Coq, Guillaume Bonnel et Jean Mauger, gouverneurs échevins, et Guillaume Boucher, procureur syndic de Caen, à Pierre Garnier, propriétaire d'une maison située en la paroisse Saint-Étienne, de percer le mur de la ville pour faire un huis ou quai, pour aller à l'eau de Don (l'Odon); on mentionne le consentement de M. de Bellefont, gouverneur de la ville et château de Caen.

Palinod ou Académie de l'Immaculée Conception a Rouen.

D. 346. (Liasse.) — 7 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1595-1784. — Inventaire des contrats et pièces concernant les biens, revenus et fondations de la confrérie de la Vierge.— Fondateurs : Alphonse de Bretteville, chancelier de la cathédrale, 10 livres de rente, 1 targe d'argent à 3 chaînons, dans laquelle il y aura 2 branches de laurier en relief percées à jour, avec les armes du fondateur, pour le plus parfait épigramme latin; — Marin de Pigny, archidiacre de Rouen, 4 livres de rente, une bague d'or où ses armes seront gravées, pour le plus parfait sonnet; — Mgr François de Harlay, prince du puy, 30 livres de rente, 1 targe d'argent à 3 chaînons pour l'ode pindarique; — Claude Groulart, premier président, 10 livres de rente, une bague où sera gravée une tour, pour le premier prix de la stance; une autre bague où sera gravé un soleil, pour le *débatu* de ladite stance; — Barthélemy Hallé, archidiacre,

9 livres de rente, 1 targe d'argent sur laquelle sera un miroir avec l'inscription : *Speculum sine macula*, pour la plus parfaite ode française. — Arrêt du Parlement qui décharge Lanfranc Bigot, sieur de Thibermesnil, chanoine, de la charge de prince du puy de la confrérie de la Conception Notre-Dame, fondée aux Carmes; ordonne néanmoins qu'il payera à ladite confrérie 20 écus sol, défend aux confrères de nommer pour princes d'autres personnes que les associés, ou autres qui voudront accepter, et défend à ceux qui à l'avenir tiendront le puy de faire dépense autre que pour le service divin, parce que les grands frais qui se font au banquet et autres choses superflues ont refroidi le zèle des personnes dévotes. — Transaction entre les confrères du Palinod et les Carmes : les personnes nommées à la charge de prince en seront quittes en payant 300 livres et participeront, à cette condition, à tous les honneurs de la confrérie ; les Carmes s'engagent, moyennant 59 livres par an, à recueillir les rentes des fondations, à tenir le puy, faire les affiches, faire imprimer les pièces couronnées, fournir cire, chandelle, tapisserie. — Minute d'une supplique adressée au Roi par les membres et juges de l'Académie de l'Immaculée Conception, à l'effet d'être autorisés par lettres patentes, comme les autres corps littéraires; ils font valoir l'antiquité de leur association : « On en voit des vestiges dès l'année 1072, et on la voit clairement établie en l'an 1486. » — Quittance de la veuve Dumesnil; 300 livres pour l'impression du recueil de : Immaculée Conception, en 1784.

TABLE DE CE VOLUME.

(La Table alphabétique des noms de personnes, des noms de lieux et des matières paraîtra ultérieurement.)

Rapport à l'Empereur.

Notice sur les Archives civiles de la Seine-Inférieure, Séries C et D, par M. de Robillard de Beaurepaire

Inventaire sommaire.

— SÉRIE C. — Intendance de la Généralité de Rouen.
Subdélégation de Lyons
Subdélégation de Rouen.
Bureau des Finances de la Généralité de Rouen.
Élection d'Arques.
Élection de Caudebec
Élection d'Eu.
Élection de Montivilliers.
Élection de Neufchâtel.
Élection de Rouen.
Commission intermédiaire de la Haute-Normandie
Département d'Arques.
Département de Caudebec.
Département de Montivilliers.
Département de Neufchâtel et d'Eu.
Département de Rouen.

— SÉRIE D. — Collége de Dieppe, tenu par les Oratoriens.
Collége d'Eu.
Collége de Rouen, tenu par les Jésuites.
Collége des Bons-Enfants de Rouen.
Collége d'Aumale.
Collége d'Offranville.
Chancellerie de l'Église de Rouen.
Maîtres écrivains de Rouen.
Ursulines de Dieppe.
Ursulines d'Elbeuf.
Ursulines d'Eu.
Ursulines de Gournay.
Ursulines du Havre
Ursulines de Rouen.
Congrégation de Notre-Dame de Rouen.
Congrégation de Notre-Dame de Caudebec.
Écoles du Saint-Enfant-Jésus, ou de la Providence.
Sœurs des Écoles charitables de Rouen, autrement dites Capotes.
Sœurs d'Ernemont.
Nouvelles-Catholiques établies à Rouen pour l'instruction des jeunes filles protestantes
Frères de la Doctrine Chrétienne de Rouen.

FIN DE LA TABLE.

300 livres
veurs d
livres

(1)
1057-4

BINDING SECT. MAY - 1 1967

CD 1215 A44A43 t.1
Seine-Inférieure, France (Dept.) Archives
Archives civiles. Sér. C et D.

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

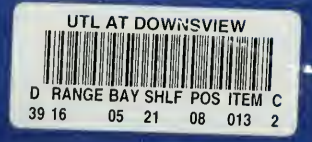
UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 16 05 21 08 013 2